POLITISCHE

CORRESPONDENZ
FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

DRITTER BAND.

POLITISCHE

CORRESPONDENZ FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

DRITTER BAND.



BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1879.

1744.

1301. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 2. Januar 1744.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, an des Wirklichen Geheimen Etatsministers von Podewils Excellenz zu melden, wie Höchstdieselbe aus dem an Ew. Excellenz gestern bereits remittirten Bericht des p. Diestel aus Stockholm (18. Dec.) nicht sonder Indignation sehen können, was derselbe von der Relation, so der schwedische Gesandte von Düring zu Petersburg durch den von Lingen an seinen Hof geschicket, gemeldet hätte, zumalen was den Umstand anbeträfe, dass nämlich die Accession der russischen Kaiserin zum breslauer Tractat auf Verlangen des englischen Hofes geschehen sei, ingleichen, dass der General von Keith und der von Korff angewiesen wären, in allen Stücken communicativement mit dem Guy Dickens und dem Antivari zu gehen; zu geschweigen des Umstandes, dass die russische Kaiserin agreirte, wenn die Schweden es vor gut fänden, dass der Kronfolger von Schweden auf die holsteinische Succession renoncirte etc. Da nun Se. Königl. Majestät durch dergleichen Menées immer mehr und mehr confirmiret würden, dass alles solches ohne Vorbewusst der Kaiserin und lediglich auf Veranlassung des russischen Vicekanzlers Bestushew geschähe, mithin Sie zum voraus sähen, dass daferne dieser indigne Minister ferner am Ruder der Affairen bliebe, er Sr. Königl. Majestät Interesse ohnendlichen Tort thun und, sonder dass es die russische Kaiserin einmal recht wüsste, Höchstdieselbe in unendliches Embarras setzen würde: so hielten des Königs Majestät vor nothwendig, dass dem Herrn von Mardefeld der ganze Originalbericht des Diestel zugeschicket und ihm aufgegeben würde, solchen seinen guten Freunden von Gewicht zu zeigen und sie dadurch zu überführen, wie der Vicekanzler so verrätherisch mit der Kaiserin umginge und Sachen unternähme, wovon die Kaiserin nichts wissen könnte und welche schlechterdings Dero Gloire und allen Deroselben Sr. Königl. Majestät gegebenen Versprechungen zuwider liefen. Der Herr von Mardefeld sollte zugleich angewiesen werden, nunmehro alles Ernstes darauf zu arbeiten und weder Geld, Intrigues noch Bemühung zu sparen, um den Vicekanzler übern Haufen zu werfen, zu welchem Ende er sich mit dem Marquis de La Chétardie zusammen-

thun und gemeinschaftlich darauf arbeiten müsste; wie er denn auch, wenn ihm darunter der Woronzow als ein guter Freund des Bestushew im Wege sein und nicht zu gewinnen sein sollte, er diesen nicht menagiren, sondern le vert et le sec employiren sollte, um den p. Bestushew aus dem Wege zu räumen, seinen Bruder, den Obermarschall, aber nach Berlin zu bringen. . . . .

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1302. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 5 janvier 1744.

La présente n'est que pour vous dire que, par des lettres de Vienne qui me sont venues de très bonnes mains, je viens d'être averti, d'une manière à n'en pouvoir douter, que le comte d'Ulfeld, après avoir fait venir chez soi le sieur Lantschinski, avait communiqué à celui-ci les pièces justificatives que le marquis de Botta a présentées à la reine de Hongrie, et que Ulfeld avait remis en même temps à Lantschinski un écrit en forme de mémoire de la cour de Vienne, par lequel celle-ci prétend de justifier également sa conduite avec celle de son ministre, le marquis de Botta, lequel on déclare nettement pour innocent de tout ce qu'on avait voulu lui imputer, et ne laisse voir aucune satisfaction pour l'impératrice de la Russie, sinon que, si la cour de Russie fournissait encore d'autres preuves à la reine de Hongrie contre le marquis de Botta, celle-ci voudrait bien alors faire examiner le procès par des Jurisconsultes et criminalistes allemands, article pourtant sur lequel ladite Reine n'était pas encore fort décidée si elle voudrait pousser sa complaisance si loin vers l'Impératrice.

Comme le sieur Lantschinski doit avoir fait d'abord son rapport à sa cour de tout ce que dessus, et qu'il ne saura pas manquer que l'Impératrice ne soit extrêmement indignée d'un tel procédé, mon intention est que vous devez être bien vigilant sur ce qui se passera sur ce sujet, et que vous ne devez négliger aucune occasion convenable de bien souffler au feu et d'y mettre tant d'huile par vos amis confidents qu'il n'y ait plus d'espérance à la Reine de se pouvoir jamais rapatrier avec l'Impératrice. Vous vous y prendrez avec toute la dextérité possible, sans vous commettre pourtant trop, et vous ménagerez autant qu'il faut ce que je viens de vous mander.

Federic.

Nach dem Concept.

1303. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 5. Januar 1744.

Bei Gelegenheit der hierbei kommenden Dépêches des Herrn von Klinggräffen haben des Königs Majestät befohlen, demselben über das Sujet des zwischen dem Kaiser und dem jungen Herzog von Württemberg zu schliessenden Tractats zu rescribiren, wie, soviel den Haupttractat anlangete, Se. Königl. Majestät nicht zweifelten, darunter mit gedachtem Herzog zu Stande zu kommen. Wegen des Article séparé[1] aber würde es sehr schwer und fast unmöglich sein, da unter anderen Ursachen einestheils die Württemberger nicht einmal so viel Truppen, als der Kaiser zu stipuliren verlangte, haben, anderntheils man den Herzog zu dergleichen Versprechen nicht wohl engagiren könne, so lange die österreichischen Truppen in und um das Württembergische herum ständen, sonsten diese Länder zu gleicher Fatalität, als die Oberpfalz erlitten, exponiret würden; mithin würde der Article séparé wohl wegfallen, es sei denn, dass man solchem allenfalls annectirte, dass die österreichischen Truppen gänzlich vom Rhein und den schwäbischen Landen delogiret sein würden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1304. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A ZERBST.

Berlin, 6 janvier 1744.

Madame ma Cousine. Je ne doute nullement que ma lettre du 31[2] du mois de décembre passé ne vous soit bien rendue. La part sincère que je prends à tout ce qui peut avancer les intérêts de votre maison, m'oblige de vous dire que, selon tous les avis qui me sont venus depuis ce temps-là de Pétersbourg, l'affaire en question est en si bon train qu'il y ait tout lieu d'espérer qu'elle parviendra à sa maturité, pourvu que le secret en soit présentement bien ménagé, et que vous voudriez presser votre départ vers Moscou autant qu'il sera possible, pour ne perdre point les moments si favorables.

Je vous prie d'être assurée des sentiments d'estime avec lesquels je suis, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

---

1 Wegen Eintrittes württembergischer Truppen in kaiserliche Dienste. — 2 Sic für 30.

1305. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 6 janvier 1744.

J'ai reçu votre relation du 21 du décembre passé; comme je vous ai assez instruit par mes précédentes sur ce que je souhaite fort que le Grand-Maréchal soit envoyé bientôt ici et que le frère soit mis hors de place, je n'en dirai rien plus ici. Je suis curieux d'apprendre quelles nouvelles le sieur de Brummer aura eues par le courrier qu'il a attendu, et sur quoi il vous a entretenu.

J'approuve fort que vous n'ayez rien promis au général Lieven sur son beau-frère, le sieur de Manteuffel. Si ledit général entrait lui-même dans mon service, je prendrais alors le beau-frère avec, mais sans cela, celui-ci me serait à charge, si je devais le placer seul, dans un grade tel qu'il demande. Pour finir, je veux bien vous répéter encore une fois que vous ne laisserez échapper aucune occasion convenable pour souffler au feu de ce que la Saxe a fait son traité avec la cour de Vienne, justement dans un temps où la dernière témoigne tant de mépris pour l'impératrice de Russie qu'elle lui refuse nettement la satisfaction due au sujet de l'affaire de Botta, et vous tâcherez de bien relever la duplicité de la cour de Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

1306. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 6. Januar 1744.

Der König befiehlt an Klinggräffen zu schreiben: „Statt der Hülfstruppen, so der Kaiser in dem Article séparé verlange, wollten der Herzog 1000 Recruten geben, die an des Königs Majestät abgegeben, von Dieser aber wiederum an den Kaiser gegeben werden sollten. Mehr wie dieses könnte der Herzog nicht thun. . . . . Es verhofften des Königs Majestät, der Kaiser würde solchen Tractat genehm halten, da es ebenso gut wäre, als ob der Herzog mit dem Kaiser selbst geschlossen hätte, zumalen Se. Königl. Majestät allemal Garant des gegen den Kaiser versprochenen blieben. Höchstdieselbe zweifelten auch an des Kaisers Agrément deshalb um so weniger, als dadurch derselbe den ganzen schwäbischen Kreis vor sich gewönne, welcher bekanntermassen jetzo fast gänzlich den Oesterreichern devouiret sei, ... welches Se. Königl. Majestät nicht anders als einen Coup de parti vor den Kaiser ansehen könnten.

Anlangend die Passage der Klinggräffschen Relation, worinnen er meldet, wie dass der zwischen den Oesterreichern und den Sachsen errichtete Tractat die Sentiments, welche Se. Königl. Majestät gegen den Kaiser gehabt, in nichts changiren würde, so sollte der von Kling-

gräffen zuvorderst alle Versicherung von einer inalterablen Freundschaft Sr. Königl. Majestät gegen den Kaiser geben, wegen der von Höchstderoselben en faveur des Kaisers zu nehmenden Mesures aber könnten Dieselbe nichts eher weiter versichern, bis Sie zuvor sähen, wie es mit Gewinnung einiger Stände durch französische Subsidien und mit der projectirten Association gehen würde; denn ohne Association und Beitritt einiger Stände des Königs Majestät vor Sich alleine nichts machen noch ausrichten könnten."...

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1307. RESOLUTION FÜR DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS.

Podewils berichtet, Berlin 8. Januar: Rudenschöld hat ihm eröffnet, dass man in Schweden eine Verbindung des Kronprinzen mit einer preussischen Prinzessin wünscht, nachdem der Plan, denselben mit der einzigen Tochter des Königs von Dänemark zu vermählen, wegen der Abhängigkeit Dänemarks von dem Einflusse Englands fallen gelassen sei. „Enfin, ce ministre me fit assez entendre qu'il était chargé secrètement de sonder le terrain, sans commettre sa cour et son ministère en cas de refus, si Votre Majesté pourrait bien Se résoudre d'accorder une des Princesses Ses sœurs, à Son choix, pour épouse au prince successeur de la couronne de Suède, et qu'on se flattait qu'en ce cas-là il n'en coûterait rien à Votre Majesté de persuader la Princesse d'embrasser la religion luthérienne, qui seule était tolérée pour les rois et les reines de Suède. M. de Rudenschöld ajouta de plus qu'on pouvait croire que, dans la liaison étroite où on était avec la Russie, on agirait entièrement de concert avec elle dans cette affaire, et qu'on savait que l'impératrice de Russie, bien loin d'être contraire à cette alliance, la souhaitait. Que l'on se flattait en Suède que Votre Majesté voudra non seulement y donner les mains, mais réfléchir aussi sur les vastes desseins de l'Angleterre dans le Nord et entrer dans des mesures nécessaires avec la Russie et la Suède, pour pourvoir au maintien de la balance et de l'équilibre dans le Nord et stipuler leurs propres avantages, garanties et sûretés réciproques."

Berlin, 9. Januar 1744.

Se. Königl. Majestät haben mir dieses höchsteigenhändig wieder zugestellet und befohlen, dem Herrn von Rudenschöld zu declariren, wie Höchstdieselbe nicht abgeneigt wären zu einer Mariage zwischen Dero jüngsten Prinzessin-Schwester, der Prinzessin Amalie Königl. Hoheit, weil die älteste bereits ein rühmliches Etablissement durch die Coadjutorie von Quedlinburg erhalten, auch zum Heirathen keine Lust bezeugte und zu Veränderung der Religion nicht so leicht als die Prinzessin Amalie sich bequemen dürfte die Hand zu bieten, auch in eine defensive Allianz mit Schweden und Russland zu treten, sobald man nur von der gleichmässigen Disposition des russischen Hofes und von den soliden Mesures der russischen Kaiserin zum Affermissement ihrer Regierung informiret sein würde. Welches ich alles auf Königlichen Befehl dem Herrn von Rudenschöld zu verstehen gegeben.

H. G. v. P.

Nach der Aufzeichnung von Podewils' Hand am Rande des Berichts. Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1308. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 9. Januar: „J'ai dit à M. de Rudenschöld, hier au soir, tout ce que Votre Majesté m'avait ordonné de lui insinuer tant sur le choix de Son Altesse Royale la princesse Sa sœur pour le mariage avec le prince successeur de Suède que sur l'alliance à conclure avec la Suède et la nécessité d'y faire entrer la Russie. Ce ministre a paru extrêmement content et satisfait" etc.

Berlin, 10. Januar 1744.

Ich approbire alles, und soll er nur die erforderliche Ordres an den p. von Mardefeld expediren lassen und demnächst mit der Estafette absenden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1309. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Chambrier berichtet, Paris 27. December 1743, der Staatssecretär Amelot habe ihn für den Fall, dass Frankreich im eignen Lande angegriffen werden sollte, ersucht „de demander à Votre Majesté si Elle trouverait bon que la France La requît du secours qu'Elle lui a promis;[1] non, me dit le sieur Amelot, que Sa Majesté Prussienne satisfasse présentement aux conditions auxquelles Elle S'est engagée envers le Roi, Sa Majesté étant heureusement en état à pourvoir elle-même à tous ses besoins, mais seulement pour que cette démarche de la part de la France auprès de Sa Majesté Prussienne, étant connue à Londres, à Vienne et à la Haye, y fasse mettre l'eau dans le vin, pour rendre les affaires d'Allemagne plus susceptibles d'un accommodement."

Berlin, 10. Januar 1744.

Der König befiehlt, Chambrier anzuweisen, „dem Monsieur Amelot auf ebendemselben Fuss zu antworten, wie dieser dem p. von Chambrier geantwortet, als Se. Königl. Majestät die Insinuationes wegen Zahlung der Subsidien an gewisse teutsche Stände, und dass man französischerseits dem Kaiser eine puissante Partie in Teutschland machen möchte, gethan hat,[2] wobei er noch anfügen könnte, dass Frankreich in seinen Landen noch nicht attaquiret würde, und dergleichen Faux-fuyants mehr, so zu nichts obligiren noch etwas ausser ledige Worte sagen wollen. Des Königs Majestät seind hierbei der Meinung, dass es eben nicht nöthig sei, dem p. von Chambrier sogleich darauf zu antworten, sondern dass man wohl einen Posttag überschlagen könnte."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Durch die Defensivallianz vom 5. Juni 1741. — [2] Nach Chambrier's Bericht vom 20. Dec. 1743 hatte ihm Amelot unter vielen Umschweifen erklärt, dass Frankreich kein Geld zu Subsidienzahlungen zur Verfügung habe und den Krieg in Flandern offensiv zu führen gedenke.

1310. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A ZERBST.

Berlin, 10 janvier 1744.

Madame ma Cousine. La lettre que je viens de recevoir de votre part, en date du 4 de ce mois, m'a causé un contentement infini, tant pour les sentiments de confiance que vous mettez en moi que pour la façon dont vous pensez sur l'affaire connue. Comme cette affaire continue d'être dans un fort bon train, j'ose vous prier, Madame, de vouloir fixer le jour de votre départ au plus tôt possible, pour profiter d'autant mieux des circonstances présentes et de l'empressement que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies témoigne de vous voir auprès de soi. Je vous prie d'être persuadée que je ne discontinuerai point de m'intéresser de mon mieux pour les intérêts de votre famille et que je saisirai avec plaisir toutes les occasions où je pourrais vous marquer les sentiments d'estime avec lesquels je suis, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1311. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Chambrier berichtet, Paris 30. December 1743: „Le comte de Montijo,[1] que j'ai tâché d'animer pour qu'il s'employât vivement . . . pour rompre les liaisons qui sont entre la cour de Vienne et celle de Bonne et pour presser ce ministère (das französische) à exécuter ce qu'il croit lui-même être nécessaire pour contenir les électeurs de Mayence et de Trèves . . . m'a répondu . . . qu'il continuerait de faire son mieux pour empêcher le succès des desseins de la cour de Vienne, mais qu'il ne pouvait s'empêcher de m'observer que Votre Majesté, par son qualité d'électeur et du plus grand prince de l'Empire, à laquelle Elle ne pouvait se refuser malgré Son traité de neutralité avec la reine de Hongrie, pouvait contribuer plus que personne à rétablir la paix en Allemagne, quand Votre Majesté le voudrait bien fortement."

Berlin, 13. Januar 1744.

Er soll an Montijo sagen, dass Ich alles gethan und Mir dadurch viel Odium zugezogen hätte, das Associationswerk zu befördern, Frankreich aber hätte nicht gewollt und alle Insinuationes wie bekannt mit Mépris tractiret.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. Bd. II, 467. 484.

1312. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 13 janvier 1744.

La relation que vous m'avez faite en date du 1er de ce mois m'a été bien rendue. Quoique je sois très satisfait de l'habileté avec laquelle vous avez mené à sa fin la négociation touchant l'accession de l'Impératrice au traité de Breslau et de ce que vous me faites espérer que l'affaire de la garantie expresse de la Silésie[1] pourrait être bientôt mise sur le tapis et réussir selon que je la souhaite, néanmoins l'aventure qui vient d'arriver au lieutenant nommé Franck,[2] avec les autres assassineries qu'on commet à présent si souvent à Pétersbourg, me fait fort soupçonner qu'il y ait quelque feu dangereux sous les cendres, prêt à éclore, et qu'il se trame actuellement quelque conspiration contre l'Impératrice, d'autant plus dangereuse qu'elle est sinon intriguée au moins fomentée de ceux qui sont du gouvernement, et qui ne saurait guère manquer son but, si Sa Majesté Impériale ne prend sans perte de temps les mesures nécessaires pour s'assurer et du trône et de sa liberté et même de sa vie.

Comme je ne saurais vous cacher les angoisses que j'ai là-dessus, et l'embarras infini où je suis sur l'état présent de l'Impératrice et sur le péril dont elle est menacée, il m'est venue une idée que je veux bien vous communiquer, en vous ordonnant de la considérer mûrement et d'en faire alors tel usage que, selon la connaissance de la carte du pays que vous avez, et selon les circonstances qui seront quand vous aurez vu ceci, vous trouverez à propos, de la manière que je vous laisse le maître absolu d'exécuter cette idée au pied de la lettre que je vous la mande, ou d'en retrancher ou ajouter quelque chose.

Cette idée est donc, ou que vous deviez demander vous-même une audience secrète à l'Impératrice ou que vous le lui deviez faire insinuer par des canaux sur qui vous puissiez fermement tabler, pour lui dire en mon nom que je la faisais prier au nom de Dieu de penser sérieuse-

[1] Vergl. Bd. II, 451. — [2] Mardefeld berichtet 1. Januar: „Ces jours passés, un lieutenant, nommé Franck, vint voir le sieur Lestocq, et lui montra une lettre très bien écrite en allemand, qu'il assurait lui avoir été donnée par un inconnu, près de l'église Isaaki, portant en substance que, comme on le prenait pour un brave et honnête homme, on lui offrait un bon emploi et une riche récompense, s'il voulait bien se prêter à ce qu'on lui proposerait, et coopérer au changement du gouvernement présent, duquel tout le monde en général était dégoûté, et qu'il n'aurait, en cas qu'il goûtât cette proposition, qu'à rendre la réponse à telle et telle heure au même endroit. Lestocq en fit rapport à l'instant à l'Impératrice, laquelle méprisa cet avertissement comme une invention de cet homme pour attraper de l'argent. Cependant, ce Franck fut attaqué hier entre chien et loup, en l'endroit qu'il avait nommé, par quatre assassins, habillés en matelots, qui lui donnèrent tant de coups de couteaux qu'on doute qu'il en puisse revenir; ce qui fait présumer que les auteurs qui lui on fait prendre la lettre susmentionnée, ayant appris qu'il était allé voir le sieur de Lestocq, ont pris la résolution de s'en défaire de crainte d'être découverts, ce dont l'Impératrice est maintenant fort intriguée."

ment à sa sûreté; que j'étais informé de plus d'un endroit qu'on en voulait absolument à Sa Majesté Impériale; que les Autrichiens, Anglais, Saxons, Danois ne souhaitaient pour leur intérêt commun autre chose que de la voir culbutée du trône; que même les Anglais et les Danois n'en faisaient plus de mystère et qu'ils disaient hautement qu'ils s'attendaient de jour en jour à une révolution en Russie; et qu'ainsi je faisais prier Sa Majesté Impériale de la manière la plus forte qu'elle ne voulût plus tarder d'employer d'une manière efficace les moyens qui sont absolument nécessaires pour la conservation de sa personne et pour l'affermissement de son règne, dont j'ai un très grand intérêt; qu'il ne s'agissait point ici de bagatelles, mais d'une affaire où il fallait que l'Impératrice prît son parti d'une manière efficace ou qu'elle s'attendît à être trahie, menée dans la Sibérie, et même à perdre sa vie, après qu'elle serait une fois culbutée du trône; qu'elle pouvait être assurée qu'il n'y avait personne qui lui pouvait être dangereux et fatal que le prince Iwan, comme l'unique instrument dont les envieux et les ennemis de Sa Majesté Impériale pourraient se servir pour le lui opposer et pour réussir dans la révolution qu'ils méditent; et qu'ainsi il était d'une nécessité absolue que l'Impératrice prît une résolution vigoureuse pour éloigner ce Prince et pour le tenir en un endroit que tout le monde ignorait, hormis l'Impératrice seule; qu'aussi longtemps que cet enfant serait encore à Riga, les ennemis de Sa Majesté Impériale ne manqueraient point de continuer leurs intrigues et d'augmenter leur parti en Russie, soit par des corruptions, soit par des insinuations malicieuses qu'on ferait au peuple, et que les précautions que l'Impératrice voudrait prendre alors pour sa sûreté et pour la succession de son neveu, le Grand-Duc, ne seraient plus de saison, ni elle plus en état d'en empêcher les suites funestes. Au lieu que, si l'Impératrice prenait dès à présent ses mesures avec le prince Iwan, il n'y aurait plus alors de sujet sur qui on pourrait penser, par rapport à la succession au trône, que le seul Prince son neveu, le grand-duc de Russie.[1]

Après cela, vous direz ou ferez insinuer à Sa Majesté Impériale en mon nom la nécessité qu'il y a de ne plus laisser ses affaires dans les mains de gens dont elle avait tant de raisons de soupçonner qu'ils ne la servaient point du tout fidèlement, et qui étaient très préjudiciables à son service. Voilà ce que j'ai cru absolument nécessaire d'insinuer à l'Impératrice, en la priant de ne point mépriser les avis qui lui viennent d'un ami sincère et véritable. En quoi je me remets pourtant sur votre prudence, et que vous vous y prendrez d'une manière pour exécuter cela, soit en tout soit en partie, que vous trouverez la plus convenable; mais ce que je vous recommande le plus, est que vous

1 Mardefeld berichtet, 28. Januar: „Mes amis m'ont conseillé de différer encore d'insinuer à la Souveraine le contenu des ordres du 13, parce qu'elle n'en entend parler qu'avec la dernière répugnance, se croyant mieux affermie sur le trône que ne le fut Pierre le Grand." Vergl. unten S. 17 Anm. 1.

devez faire vos derniers efforts pour éloigner le grand-maréchal Bestushew et pour jeter hors de place le Vice-Chancelier, en quoi vous devez tâcher d'être assisté des sieurs de Brummer et Lestocq, de même que de Chétardie.

Au reste, comme je ne puis point comprendre pourquoi l'Impératrice a témoigné jusqu'à présent autant d'indulgence pour les deux frères et surtout pour le Vice-Chancelier, et qu'il faut absolument qu'il y ait quelque raison cachée, vous devez m'en instruire à fond, à la première occasion que vous aurez de le faire sûrement.[1] Quant à ce que vous me mandez touchant le gentilhomme livonien Stackelberg, vous aurez déjà reçu ma dépêche par laquelle je vous ai fait instruire[2] de quelle manière j'ai prévenu en cela l'Impératrice sur les instances que le comte de Tschernyschew m'en a faites; aussi est-il actuellement en arrêt et étroitement gardé à Kœnigsberg; et sur ce que vous me mandez que l'Impératrice désire qu'il soit envoyé en cachette à Riga, je viens de donner mes ordres[3] que ledit Stackelberg doit être escorté sans bruit à Memel, où il sera bien gardé en cachette jusqu'à ce que l'Impératrice aura réglé le jour où un détachement de la garnison de Riga pourra venir le prendre aux confins de la Russie, dont vous ne manquerez point d'avertir le commandant de Memel, le lieutenant-général de L'Hôpital, à qui mes ordres sont donnés que, sur une lettre de votre part à lui, il doit envoyer ledit Stackelberg sous une bonne escorte à ce lieu que vous lui marquerez, pour être livré là au détachement russien qui viendra pour le prendre.

Touchant la princesse d'Anhalt-Zerbst, je veux bien vous avertir qu'elle est arrivée, depuis avant-hier au soir, ici et qu'elle se mettra incessamment en chemin, avec la Princesse sa Fille, pour faire le voyage vers Pétersbourg de la manière que l'Impératrice l'a ordonné. Comme cette Princesse est fort portée pour mes intérêts, vous ne manquerez point de lui prêter votre assistance en tout où elle en pourrait avoir besoin, et de lui fournir toutes les lumières qu'il faut pour qu'elle soit bien au fait de ses affaires et pour savoir de quelle manière elle aura à se gouverner là où elle va; outre cela, comme il y a lieu à espérer qu'elle se mettra parfaitement bien dans l'esprit de l'Impératrice, vous

[1] Mardefeld berichtet, 17. Februar: „Il est avéré que l'Impératrice n'aime pas le Vice-Chancelier et que même elle n'a aucune confidence en lui; cependant, elle a de la peine à prendre la résolution de l'éloigner, parcequ'en premier lieu elle présume qu'il est au fait de la connexion des affaires publiques, et, en second lieu, parce qu'elle manque de sujet pour le remplacer, tout chétif qu'il est; le procureur général, knès Trubezkoi, est le seul qui y serait propre. Il n'est pas décidé si l'on gagnerait au troc; le dernier, en possédant quasi tous les vices du premier, a bien plus d'esprit, de hardiesse et d'appui, et deviendrait avec le temps bien plus dangereux que le Comte." — [2] Durch einen Erlass aus dem Ministerium, d. d. Berlin 24. Dec. 1743. Stackelberg, der sich in Königsberg aufhielt, hatte nach der Angabe des russischen Gesandten in Berlin die Aeusserung fallen lassen, dass eine Revolution in Russland bevorstehe. — [3] An den General von Flanss in Königsberg (Berlin, 13. Jan.).

tâcherez de faire par elle des insinuations à Sa Majesté Impériale, que vous tiendrez propres à mes vues et qu'on n'y peut faire parvenir qu'avec assez de difficultés.

Federic.

Nach dem Concept.

1313. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 14 janvier 1744.

Madame la princesse d'Anhalt-Zerbst étant sur le point de partir d'ici vers Pétersbourg, je n'ai pas voulu la laisser partir, sans vous dire par la présente que vous devez lui rendre tous les services dont elle pourra avoir besoin de vous, pendant le séjour qu'elle fera soit à Pétersbourg soit à Moscou, et de l'assister de vos conseils aussi souvent qu'elle vous en requérera. Surtout devez-vous lui fournir toutes les lumières qu'il lui faudra pour bien connaître la cour où elle va, et pour la mettre bien au fait sur toutes les circonstances de l'affaire pour laquelle elle entreprend un voyage si difficile. Vous savez assez à quel point je m'intéresse pour elle, c'est pourquoi vous ne manquerez en rien de ce que je vous ai ordonné par la dépêche du 13 de ce mois, et agirez en tout vers elle qu'elle ait lieu d'être contente de vos soins et de vos services.[1]

Federic.

Je vous adresse la princesse de Zerbst, en qui vous pouvez avoir toute confiance; elle est ma bonne amie, et, comme nous avons en tout les mêmes intérêts, ce concert ne peut être qu'avantageux à l'un et à l'autre, et quand elle aura un peu pris là-bas, vous pourrez par elle faire parvenir à l'Impératrice tout ce que vous voudrez, et ce sera une corde de plus à notre arc pour culbuter les Bestushew.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1314. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Beess berichtet, Dresden 11. Januar: „Que le comte Poniatowski, qui est le plus au fait de ce qui concerne l'armée

Berlin, 15. Januar 1744.

Des Königs Majestät haben befohlen, dass der Einhalt der

[1] Am 31. Januar sandte der König ein Empfehlungsschreiben für die Zerbster Fürstinnen an die Kaiserin von Russland, welches weder im Hauptarchiv des Kais. Russ. Ministeriums der auswärtigen Angelegenheiten zu Moskau im Original, noch im Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin abschriftlich oder im Concept aufgefunden worden ist.

de la couronne dont il était régimentaire sous le règne du feu Roi, a été appelé ici pour travailler à un projet en faveur duquel la cour puisse faire réussir à son gré et mettre sur un pied fixe et avantageux pour elle l'augmentation des troupes de la couronne, et venir à bout en même temps de former une alliance défensive entre la reine de Hongrie et la République." Dem Pater Guarini ist in einem Gespräch mit dem französischen Gesandten die Aeusserung entfahren, der dresdner Hof sei durch eine Bestimmung seines neuen Vertrages mit dem wiener Hof gehalten, die Verhandlung zwischen dem letzteren und der Republik zu begünstigen.

Relation an den Herrn von Mardefeld communiciret werden soll, mit der behörigen Insinuation, damit der russische Hof das Vorhaben des sächsischen durch seine in Polen habende gute Freunde und Creaturen, ja selbst durch seine daselbst habende Autorité hintertreiben möchte, wiewohl des Königs Majestät besorgen, dass, wenn diese Affairen unter die Hände des Vicekanzlers kommen, solche auf eben die Art wie schon in anderem geschehen, wider die Sentiments der Kaiserin bearbeitet werden dörften.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1315. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 11. Januar: Graf Lautrec und Blondel empfehlen die Zusammenziehung eines Lagers bei Magdeburg, während Frankreich ein Heer nach Hannover marschiren lassen, ein zweites in Flandern aufstellen und den Feldzug mit der Belagerung von Freiburg eröffnen wolle.

Berlin, 18. Januar 1744.

Wenn sie erst wirklich marschiren werden, alsdann werde Ich auf ein Campement denken.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1316. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Chambrier berichtet, Paris 6. Januar: Chavigny soll kurz vor seiner Rückkehr aus Frankfurt a. M. dem Minister Amelot einen Friedensplan gesandt haben. „Amelot ne m'a laissé rien entrevoir sur cela qui pût me donner le moindre soupçon." Chambrier glaubt vielmehr, Amelot's Ansuchen um das preussische Hülfscontingent[1] dahin auslegen zu sollen, dass der Friedensplan für den Kaiser vortheilhaft ist und dass Frankreich, um ihn auszuführen,

Berlin, 20. Januar 1744.

Er soll sehr attent sein, um zu ersehen, was Chavigny ferner machet; und sich alle Mühe geben, um zu erfahren, worinnen dessen Plan bestehet und was das französische Ministerium vor Idées hat, um zu einem Frieden zu gelangen.

[1] Vergl. oben Nr. 1309.

einen kräftigen Stoss zu führen gedenkt, vermuthlich nicht in Flandern, sondern im Breisgau.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1317. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 21 janvier 1744.

J'ai lu avec beaucoup de satisfaction ce que vous me mandez dans votre relation du 4 de ce mois touchant les sentiments que les conseillers privés Lestocq et Brummer ont déclarés au ministre saxon, le baron de Gersdorf, sur l'affaire de Botta, et vous ne cesserez point de les y bien fortifier. Je suis charmé d'apprendre que Sa Majesté Impériale ait déclaré publiquement l'envoi du grand-maréchal de Bestushew à ma cour; il faut à présent que vous poussiez bien à la roue pour que son départ ne traîne plus, afin que vous ayez alors les bras d'autant plus libres pour travailler à l'éloignement de son frère. Je ne saurais pénétrer la raison pourquoi la cour de Saxe ose demander des troupes auxiliaires ou des subsides à l'Impératrice, et quoique je ne doute nullement que l'Impératrice ne lui accorde ni l'un ni l'autre, il faut pourtant qu'il y ait quelque raison secrète sur qui les Saxons se fondent lorsqu'ils osent faire de pareilles demandes; ce que vous tâcherez d'approfondir, pour m'en faire alors votre rapport.

Comme la princesse d'Anhalt-Zerbst est déjà partie d'ici, il y a plusieurs jours, je n'ai nul lieu de douter qu'elle ne soit déjà actuellement en chemin vers Pétersbourg, lui ayant recommandé fortement de faire toute la diligence possible pour y arriver bientôt, ainsi que j'ai prévenu Sa Majesté Impériale en ce qu'elle a souhaité de moi. Au reste, par mon ordre, le conseiller privé de guerre Eichel vient de payer mille roubles aux banquiers Splittgerber et Daum, pour que ceux-ci vous les fassent payer par leur comptoir à Pétersbourg. C'est le premier quartier de la pension annuelle dont, à ce que vous savez, j'ai gratifié l'ami connu; ainsi vous ne manquerez point de le lui faire tenir d'une manière convenable, en y ajoutant force politesses de ma part, pour l'entretenir dans de bons sentiments vers moi.

Federic.

Nach dem Concept.

1318. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Berlin, 24 janvier 1744.

Les sentiments du colonel Dieuri que vous me marquez dans le post-scriptum de votre relation en date du 15 de ce mois, n'ont pas laissé que de me charmer, et ce que vous m'en mandez me le fait

reconnaître pour un homme aussi honnête que je le sais être brave; aussi languis-je de le voir bientôt ici chez moi. J'espère que vous n'aurez manqué de le sonder sur les lieux où les autres officiers que vous savez, sont actuellement en quartier; car ce que vous m'avez mandé avoir appris par les agents des régiments, est en quelque façon un peu trop vague, ou du moins pas assez instructif, pour que j'en dusse savoir au juste les quartiers où ces officiers sont actuellement en garnison.

J'attends vos nouvelles sur le général major de Schmertzing. Comme vous me mandez que la cour de Vienne a résolu de faire des augmentations parmi les troupes, et que ce ne sera point la chambre qui en payera les frais, mais que la reine de Hongrie les fournira elle-même, je suis assez curieux de savoir au juste d'où la Reine tire les fonds pour cette augmentation. Il y a peu de temps que vous m'aviez mandé qu'il n'y avait rien de plus rare à la cour de Vienne que l'argent, que les troupes étaient mal payées et qu'il y avait le comte de Rosenberg et un envoyé vers la cour de Turin qui ne sauraient partir à leur destination, faute de l'argent nécessaire, qu'on ne leur avait pu compter. Outre cela, sans compter l'argent qu'il faut pour le rétablissement des anciennes troupes et pour les préparatifs de la campagne qui vient, il n'y a nul doute que les festins et tout ce qu'il a fallu pour le mariage du prince Charles de Lorraine avec l'Archi-Duchesse ont infiniment couté à la Reine; tout cela me rend fort curieux de savoir au juste d'où la Reine peut tirer les fonds nécessaires pour une augmentation des troupes, telle qu'elle ait envie de faire. Vous me marquerez donc si la Reine a trouvé de nouveaux fonds pour subvenir aux frais que cela coûtera, ou si on les prend des subsides que l'Angleterre lui paie, ou si on a fait de nouveaux prêts d'argent. C'est dont vous devez m'instruire avec exactitude.

Au reste, comme j'irai faire un tour en Silésie dans le mois de mars, vers le temps de la foire de Breslau, et que je serai le 19 ou le 20 à Neisse, où je veux vous voir pour un couple de jours, vous devez régler vos affaires de la sorte que vous puissiez être à Neisse vers ce temps-là. Et afin que votre absence de Vienne et mon voyage vers la Silésie ne causent pas de nouveaux ombrages à la cour de Vienne, mon intention est que vous n'en devez point faire un mystère, mais en parler d'abord, pour ôter tout sujet de soupçon à cette cour, qui jusqu'à présent, à mon regret, a toujours vu noir sur les démarches les plus indifférentes que j'ai faites.

Federic.

Nach dem Concept.

1319. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 25 janvier 1744.

Ce que vous me mandez dans votre relation du 7 de ce mois au sujet du Vice-Chancelier qui n'a point instruit le comte de Tschernyschew

des ordres de sa Souveraine,[1] me confirme de plus en plus que, tant que cet homme sera dans le poste où il est, il n'oubliera rien pour altérer la bonne harmonie qui règne entre moi et Sa Majesté Impériale, et qu'il me fera mille algarades, ne fût-ce que pour complaire au parti auquel il s'est dévoué ou plutôt vendu, dût-il coûter la gloire ou peut-être quelque chose de plus à l'Impératrice sa maîtresse. C'est pour cela que je ne saurais vous réitérer assez qu'avant que cet homme ne soit mis hors d'état de pouvoir nuire tant aux intérêts de l'Impératrice qu'aux miens, je ne saurais jamais tabler sur l'amitié et une parfaite intelligence avec l'Impératrice. J'attends avec impatience que vous me mandiez la véritable raison de l'indulgence extraordinaire que l'Impératrice a pour un ministre qui agit la plupart contre ses intentions. Plus le sieur de Holstein aura de sommes avec lui, plus je crains pour l'Impératrice, qui sera obligée ou de plier devant le parti danois et anglais ou d'essuyer de nouvelles conspirations contre elle. Le peu d'empressement que la cour de Copenhague témoigne d'accommoder à l'amiable ses différends avec la Suède, nonobstant que celle-ci se montre si facile en tout, me fait juger que la cour de Danemark ne cherche qu'amuser le tapis dans l'attente de quelque révolution en Russie qui favorisera ses vues. Et comme le lord Tyrawley est actuellement parti d'Angleterre, je crains fort que lui et le sieur Holstein ne travaillent d'accord pour tramer des choses qui pourront à la fin devenir très funestes à l'Impératrice, ou très préjudiciables tant à mes intérêts qu'à ceux de la maison de Holstein. Ainsi mon intention est que vous devez tâcher d'insinuer soit à l'Impératrice soit à ses véritables serviteurs que, quoique je ne savais rien de certain des trames que le parti danois ou anglais pourrait intriguer contre Sa Majesté Impériale, néanmoins j'en étais moralement tout assuré, et qu'il serait très nécessaire qu'à l'arrivée de ces deux susdits ministres on faisait bien observer ceux qui les fréquenteraient, et leurs menées.

N'ayant point eu de vos nouvelles sur la séparation de la famille infortunée, j'en attends avec impatience, pour savoir au juste ce qu'il en a été, et je ne saurais nullement m'imaginer que Sa Majesté Impériale eût laissé en arrière un point si essentiel, dont peut-être sa vie et son règne dépendra.

Federic.

Nach dem Concept.

1320. A L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES.[2]

Berlin, 25 janvier 1744.

Madame. Le tendre attachement, le dévouement personnel et les liens dans lesquels je me trouve engagé avec Votre Majesté Impériale

[1] Vergl. Bd. II S. 491. — [2] Vergl. Nr. 1322.

comme ma plus chère alliée, m'obligent de L'avertir des complots dangereux que Ses ennemis trament contre Sa personne sacrée et contre le Grand-Duc Son neveu. Je n'aurais pas la conscience en repos, si je ne L'en informais et ne La conjurais en même temps de daigner prendre toutes les mesures nécessaires à la conservation de Sa personne et à l'affermissement de Son trône. Je La conjure de croire que je m'y intéresse plus que qui que ce puisse être, et j'ai ordonné à mon ministre de Mardefeld d'entrer dans un plus grand détail et d'expliquer et d'informer Votre Majesté Impériale de tout ce qui est parvenu là-dessus à ma connaissance.

Je ferai constamment des vœux pour Son règne heureux, et personne n'y contribuera avec plus de plaisir et d'ardeur que, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic R.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1321. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 25. Januar, über ihre Verhandlungen mit dem württembergischen Minister von Keller: „Le Duc persiste dans son offre de laisser à la disposition de Votre Majesté le nombre de 800 à 1000 recrues, à lever dans le pays de Würtemberg en trois mois de temps, mais qu'il plaise à Votre Majesté de les lever à Ses frais."

On peut trouver un tempérament touchant les recrues, qui est, de me permettre de les lever dans deux ans, savoir chaque année 400.

Für die beiden in preussischem Solde stehenden württembergischen Regimenter will der Herzog die Recruten selbst ausheben lassen, aber sie nur zu dem Preise abliefern, zu dem die andern Regimenter ihre Recruten anwerben. Die Geldforderungen der verwittweten Erbprinzessin[1] und ihrer Tochter Louise erkennt der Herzog nicht an: „Pour la princesse Louise, on promet de bouche de faire quelque chose par amitié et affection, sans vouloir se lier les mains."

Quant aux recrues pour ces deux régiments, cela suffit. Quant à ma cousine, je ne sais pas comment on pourra obliger le Duc à faire quelque chose pour elle, et je le crois bien difficile.

Le grand article est qu'il s'engage à rester attaché à l'Empereur et à nous.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

[1] Henriette Marie, geborne Markgräfin von Brandenburg-Schwedt, Gemahlin des 1731 gestorbenen Erbprinzen Friedrich Ludwig von Württemberg, welche die Verwendung des Königs angerufen hatte.

1322. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 26 janvier 1744.

La relation que vous m'avez faite en date du 11 de ce mois, m'a été bien rendue, et ce que vous m'y mandez des circonstances présentes à Pétersbourg et de la sécurité incompréhensible où Sa Majesté Impériale est tombée tout d'un coup, avec la ferme résolution qu'elle a prise d'aller à Moscou sans avoir pris préalablement sa sûreté, me fait craindre que vous, avec le marquis de La Chétardie, n'ayez accusé assez juste qu'il en pourrait arriver quelque chose de funeste à l'Impératrice.

La seule espérance qui me reste, est que vous croyez encore de trouver moyen de ramener l'Impératrice, et, comme vous êtes d'opinion que le seul expédient qui reste pour remédier au mal, serait si j'écrivais une lettre de confidence à l'Impératrice, le danger présent où je la vois, l'amitié personnelle que je lui porte, et le soin extrême que j'ai pour sa conservation, m'ont fait prendre la résolution de lui écrire la lettre ci-close, dont vous verrez le contenu par la copie ci-jointe. Je n'ai pu entrer là-dedans dans aucun détail, pour des raisons que vous concevez vous-même, mais après les avertissements que je lui donne, je me suis remis à ce que vous lui expliquerez de bouche de ma part. Avec tout cela, je vous laisse une liberté entière d'en faire tel usage que vous trouverez convenable, soit en donnant cette lettre à l'Impératrice, soit en la gardant ou la déchirant, quand vous ne trouverez plus les conjonctures favorables pour la présenter, dont je vous laisse le maître absolu, étant certain que le trop grand éloignement d'ici à Pétersbourg me rend impossible de pouvoir penser au juste des circonstances d'une souveraine dont les résolutions et même la situation des affaires se peuvent changer en moins de rien. En cas donc que vous trouviez convenable de présenter ma lettre à l'Impératrice, vous devez chercher une audience secrète auprès de l'Impératrice, et, après l'avoir obtenue, vous lui présenterez ma lettre et lui expliquerez après cela tout ce que je viens de vous marquer dans mon post-scriptum premier de cette dépêche. Je vous laisse pourtant encore le maître d'en retrancher ou d'y ajouter tout ce que vous trouverez propre aux circonstances du temps, et je serai content de tout ce que vous ferez là-dessus, pourvu que je puisse atteindre par vos insinuations le but que je me suis proposé.[1]

[1] Mardefeld berichtet, Petersburg 17. Februar: „Je tâcherai de remettre la lettre en question ou bien d'en charger Lestocq ou Brummer, et de demander une audience privée pour entrer en matière. . . . L'unique inconvénient que j'appréhende, c'est que l'Impératrice, après avoir lu la lettre, ne la donne par la tempête au Vice-Chancelier pour y répondre, ou bien qu'elle la fasse trotter sur sa toilette, et qu'elle ne parvienne de cette façon entre les mains du Ministre." Und, Moskau 10. März: „L'Impératrice se fâche qu'on lui fait envisager les dangers qu'elle court, obstinée à se croire bien affermie sur le trône (vergl. oben S. 13 Anm. 1). . . . Je suis assez embarrassé touchant certaine lettre de Votre Majesté, car, si même j'en pouvais faire un bon

En attendant, mon intention est que vous ne devez rien négliger de ce que vous trouverez nécessaire et utile de faire pour la conservation de Sa Majesté Impériale, article qui m'importe trop pour que vous en dussiez épargner ni soins ni dépenses, et, comme vous avez encore en mains des sommes que vous savez, je vous en laisse le maître absolu et vous donne plein-pouvoir de vous en servir comme vous le trouverez bon pour soutenir le règne de l'Impératrice, et pour éloigner d'elle des ministres dont il y a tant de preuves de leur infidélité, dussiez-vous jeter même quelque somme par-ci par-là par les fenêtres. Vous n'avez jamais à craindre que je vous fasse rendre compte de quelle manière cet argent a été employé par vous, votre probité et fidélité m'étant des garants assez forts que vous n'en dépenserez point hormis que quand il s'agit de mon intérêt et pour obtenir le but que je me suis proposé; mais je veux aussi que vous n'en soyez chiche ni fassiez une mauvaise épargne quand il se trouve l'occasion de le dépenser pour mes intérêts, et je vous le répète encore que vous n'en serez point fait responsable, étant même résolu de vous envoyer d'avance une pleine décharge sur ces sommes que je vous ai confiées, en cas que vous la jugeriez nécessaire pour votre sûreté.

Pour ce qui est du vice-chancelier Bestushew, vous mettrez tout en œuvre pour l'éloigner, en quoi vous ne devez ménager qui que ce soit que vous trouverez dans votre chemin, fût-ce même Woronzow. Je ne saurais vous cacher que je soupçonne fort que Woronzow n'ait plus les mêmes sentiments qu'il a témoignés autrefois d'avoir pour moi, et je crains même qu'il ne soit gagné par le parti opposé à moi; je crois même qu'à ses insinuations l'Impératrice ait changé si soudainement sa résolution d'éloigner le Vice-Chancelier. Vous ne manquerez pas de m'en mander votre sentiment et de m'indiquer par quels moyens je pourrai le regagner; mais, si cela n'est plus possible, il faut que vous tâchiez de venir à vos fins sans le ménager. Je compte beaucoup sur la princesse de Zerbst, pourvu qu'elle arrive assez à temps et avant que les ennemis de l'Impératrice aient porté coup sur elle. Si ladite Princesse arrive assez à temps, vous vous servirez d'elle pour faire parvenir à l'Impératrice les insinuations que vous trouverez nécessaires tant pour le salut de l'Impératrice que pour mes intérêts, et je suis persuadé qu'elle s'en acquittera fidèlement et qu'elle se dirigera par vos conseils.

Au reste, je crois qu'il sera nécessaire de réveiller un peu les sieurs Brummer et Lestocq, pour leur faire voir les suites funestes qu'ils auront à éprouver, si jamais le malheur voulait que l'Impératrice fût culbutée. C'est pourquoi je vous adresse le post-scriptum second, vous laissant la liberté de le leur lire selon tout son contenu, quand vous le jugerez

usage après Pâques, elle serait de trop vieille date pour être produite, et comme elle n'est pas à cachet volant, je ne saurais changer la date; je remets à Votre Majesté si Elle juge à propos de m'envoyeur ne autre du même contenu.“ Vergl. unten Nr. 1369, S. 68.

convenable. J'attends vos réponses sur tout ceci avec quelque impatience, et vous ne manquerez point de me les faire si détaillées qu'il sera possible, vos relations ne m'étant jamais ni ennuyantes ni trop longues; au contraire, je souhaite fort que vous entriez chaque fois dans tout le détail possible.

P. S. 1.

Berlin, 25 janvier 1744.

Lorsque vous aurez reçu la lettre ci-close que je viens d'écrire de ma propre main à Sa Majesté Impériale, vous devez tâcher d'avoir une audience secrète auprès d'elle, où, après lui avoir présenté ma lettre avec un compliment convenable, et, après qu'elle vous demandera des explications là-dessus, vous lui direz en mon nom, de la manière la plus polie, mais en même temps la plus énergique et la plus touchante, que Sa Majesté Impériale se souviendrait quel intérêt j'avais pris pour elle et pour son règne glorieux, depuis son avénement au trône; que, depuis la conspiration que le marquis de Botta avait tramée contre elle, je lui avais toujours conseillé de prendre ses précautions touchant la famille infortunée à Riga et de tâcher de la séparer et de l'éloigner, étant certain à n'en pouvoir douter que cette famille a encore son parti en Russie, comme on en avait eu des indices assez clairs dans l'inquisition qu'il y avait eu dans l'affaire de Botta; que les grâces et les bienfaits qu'on faisait à de certaines gens n'étaient pas toujours des garants assez forts pour être sûr de leur fidélité, quand d'autres s'en mêlaient, en faisant sous main des intrigues malicieuses, capables de mettre en mouvement un peuple remuant et qui aime la nouveauté; que les Danois, les Anglais, les Autrichiens et même les Saxons ne pouvaient que souhaiter une révolution en Russie pour parvenir aux vues différentes qu'ils ont, et qu'ils n'attendaient qu'à voir l'Impératrice hors du trône pour y placer le jeune prince Iwan, afin de disposer alors de la Russie à leur gré; que ce Prince était le seul objet par qui ils pouvaient nuire à l'Impératrice, qui pourtant serait ôté, d'abord que l'Impératrice prendrait des mesures convenables pour envoyer ce Prince à la cachette quelque part, de la manière que tout le monde hormis l'Impératrice ignorât ce qu'il était devenu, et de séparer en même temps ses parents; que c'était alors que l'Impératrice n'aurait plus rien à craindre et qu'elle assurerait par là son trône et la succession du Grand-Duc, à qui on ne pourrait plus opposer personne; que, si l'Impératrice allait à Moscou sans avoir pris préalablement ces mesures, il y avait fort à craindre que ses ennemis ne se servissent de son éloignement pour parvenir à leurs fins, et qu'elle risquait infiniment tant pour son trône que pour sa vie; que je la priais au nom de Dieu d'y penser mûrement et d'avoir soin de sa conservation, de même que de ne se fier plus à des ministres dont elle avait tant de marques de leur infidélité. L'amitié et l'estime que j'ai pour elle, de même, et aussi mon propre intérêt demandaient absolument que je lui faisais faire ces représentations, et que je me flattais qu'elle y voudrait

faire réflexion et ne plus perdre de temps pour mettre en sûreté sa personne et son règne.

P. S. 2.

L'estime particulière que j'ai pour le grand-maréchal de Brummer, de même que pour le conseiller privé Lestocq, les connaissant tous deux pour de vrais et fidèles serviteurs de Sa Majesté Impériale, leur maîtresse, m'oblige de vous ordonner que vous devez leur faire ressouvenir ce que le lord Carteret a dit, il y a quelque temps, à mon ministre le comte de Finckenstein qu'il n'y avait que deux têtes en Russie qu'il fallait faire sauter pour reprendre alors le haut bout en Russie,[1] et qu'ainsi je les priais de se garder soigneusement des menées des Anglais et des Danois; que j'étais assez persuadé qu'ils n'ignoraient point que leur vie et leur conservation dépendaient uniquement de celle de l'Impératrice et qu'ils réfléchiraient sur les suites funestes qu'ils avaient à attendre, si jamais Sa Majesté Impériale venait d'être renversée du trône, sans parler ici des malheurs où la maison ducale de Holstein serait entraînée par une pareille catastrophe; et qu'ainsi j'espérais qu'ils prendraient toutes les mesures nécessaires pour disposer l'Impératrice afin qu'elle ne tardât plus de se mettre en sûreté, elle et le Grand-Duc, contre de pareilles atteintes, par les moyens que je leur avais fait connaître, ce qui redoublerait en moi les sentiments d'estime que j'avais d'eux.

Federic.

Nach dem Concept.

1323. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A DRESDE.

Berlin, 26 janvier 1744.

Monsieur. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite en date du 20 de ce mois et vous suis fort obligé de la communication de l'article séparé que vous y avez joint.[2] Il y a mille choses sur lesquelles je voudrais m'entretenir avec vous et dont je ne saurais m'expliquer que de bouche. C'est pourquoi j'espère que, vos affaires à Dresde finies, vous voudriez bien faire un tour ici, où j'aurai alors la satisfaction de vous parler amplement sur plusieurs sujets. Je vous ai toute la reconnaissance possible de toutes les peines que vous vous êtes données pour mettre le prince Eugène d'Anhalt dans le service de Sa Majesté Impériale.[3] Je suis pourtant obligé de vous dire que ce Prince a fait tant le difficile et qu'il a demandé tant de conditions que j'ai été à la fin obligé d'abandonner toute cette affaire; aussi, après lui avoir envoyé son congé, ai-je résolu de ne m'en plus mêler.

Il y a une chose sur laquelle vous me pourriez faire un plaisir sensible. C'est ce que j'ai ouï dire que le maréchal de Belle-Isle ait

[1] Vergl. Bd. II, 461. — [2] Separatartikel der wiener Allianz vom 20. Dec. 1743, wonach die Stellung von 6000 Mann chursächsischer Hülfsvölker „nicht auf den gegenwärtig wirklich ausgebrochenen Krieg, mithin so lange derselbe fürdauert, auf die darinnen bereits verfangene Mächte zu verstehen." — [3] Vergl. Bd. II, 470. 483.

fait faire à Metz ou quelque autre part une nouvelle invention de mines où il y en a trois ou quatre, l'une dessus l'autre, lesquelles on peut faire sauter successivement l'une après l'autre. Vous m'obligerez infiniment, si vous vouliez en écrire au comte de Mortagne, afin de me faire avoir un plan de ces mines avec toutes ses dimensions, puisque j'ai grande envie de les appliquer dans les fortifications que je fais faire. Je finis, Monsieur, en vous assurant des sentiments de considération et d'estime avec lesquels je suis votre très affectionné ami

Federic.

J'attends à entrer dans un plus grand détail, lorsque je vous parlerai de vive voix. J'ai fait donner des ordres dans le sens que l'Empereur le désire, pour le chapitre de Liège, touchant le prince Théodore.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1324. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Chambrier berichtet, Paris 13. Januar, über den geringen Erfolg seines Vorschlags, die bis jetzt im englischen Sold befindlichen hessischen Truppen für den Kaiser anzuwerben. „Celui qui tient les cordons de la bourse (Orry) résiste plus fortement que les autres ministres. . . . . Il y a une chose ici qu'on ne peut assez répéter et qui fait un grand tort à tout ce qu'on cherche à faire réussir; ce sont les incertitudes et les longueurs, avec des variations dans la façon d'envisager les choses qui ne mettent ni dehors ni dedans celui qui les poursuit; c'était la méthode du cardinal de Fleury, provenant de son caractère, mais la faiblesse paraît aujourd'hui y avoir plus de part qu'autre chose."

Berlin, 27. Januar 1744.

Der König befiehlt, Chambrier anzuweisen, „wie er das französische Ministerium nur in seinem verkehrten Sinne abandonniren und es gehen lassen sollte, wie es wolle, dabei aber alle Attention und Vigilance haben sollte, wenn gedachtes Ministerium mit den Engelländern oder auch mit den Oesterreichern, desgleichen mit dem Marquis de Stainville, über einen Frieden, es sei solcher mit einem oder mit allen, unter Hand chipotiren sollten, um von allem, so darunter vorgehet, genau und in Zeiten informiret zu sein und des Königs Majestät in Zeiten zu informiren. Nebst welchem er auch auf die Arrangements, so die Franzosen zu einer künftigen Campagne macheten, attent sein und fleissig davon berichten sollte."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1325. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 2. Februar 1744.

Der König befiehlt, „dem Grafen Podewils im Haag mitzutheilen, dass Höchstdieselbe über alle die Considerationes, so er seines Rappells halber machte, zur Genüge reflectiret hätten. Wann aber

1. die Staaten sich gänzlich vor Engelland declariret hätten;

2. keine Apparence wäre, dass er die holländischen Domainen verkaufen würde;

3. wann der Fürst von Ostfriesland stürbe, die Sache schwerlich durch einen Envoyé im Haag ausgemachet werden dörfte, und endlich

4. Se. Königl. Majestät nicht gedächten, die holländischen Schulden auf Schlesien zu bezahlen, da Sie von den Holländern mehr zu fordern hätten, als jene importirten —

so möchte gedachter Herr Graf von Podewils sich nur nach Sr. Königl. Majestät Ordre achten und seine Einrichtung von weitem so machen, dass, wann er rappellirt werden würde, er von dorten abgehen könnte.“

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1326. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 6. Februar 1744.

Des Königs Majestät wollen, wie dem Herrn von Chambrier wegen des Articuls, da er gefraget worden, was Se. Königl. Majestät zum besten des Kaisers etc. thun wollten, geantwortet werden sollte, wie er sich dahin expliciren möchte, dass, wenn wir auch was thun wollten, so setzte uns das französische Ministère ausser Stande was zu thun, da es die Mittel negligirte, so dazu gehörten, und der andern Partie die Zeit gestattete, immer einen Stand nach dem andern vom Kaiser zu détachiren. Mit denen Hessen wäre es nun vorbei und alles zu spät,[1] und wollte das Public gar urtheilen, die Franzosen hätten dem Kaiser deshalb nicht eher versprechen noch zustehen wollen, als bis alles zu spät und die Hessen von den Engelländern wieder engagiret wären.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

[1] Nach Chambriers Bericht vom 24. Januar hatte Amelot ihm endlich in Aussicht gestellt, dass man die 6000 Hessen anwerben werde. Vergl. Nr. 1324. 1328.

1327. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A DRESDE.

Potsdam, 7 février 1744.

Monsieur. J'ai été charmé de voir tout ce que vous me mandez par la lettre du 1er de ce mois que je viens de recevoir de votre part, et j'attends votre arrivée chez moi, quand vous aurez fini à Dresde, afin de m'entretenir avec vous plus amplement sur tous ces sujets.

C'est avec bien de satisfaction que j'ai vu que la cour de Saxe témoigne d'avoir les mains libres à pouvoir renouveler aussi avec l'Empereur le traité de l'année 1732. Je serais fort d'avis que de la part de Sa Majesté Impériale on profitât de cette offre, quand même, entre nous dit, ce ne serait qu'un engagement d'ostentation. Cela ne laisserait pas de faire un bon effet pour l'Empereur parmi les États de l'Empire et empêcherait les ennemis de Sa Majesté Impériale de faire tout le mal qu'on doit naturellement attendre d'une liaison étroite entre le roi de Pologne et les cours contraires aux intérêts de l'Empereur. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Nach dem Concept. Federic.

1328. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 8 février 1744.

Le marquis de Valory ayant fait à mes ministres d'ici les mêmes ouvertures, sur la commission du sieur de Chavigny à Francfort, particulièrement par rapport à l'engagement des troupes de Hesse, que vous avez reçues de la part du sieur d'Amelot, suivant votre dépêche du 24 janvier passé, je lui ai fait répondre que la nouvelle m'en était très agréable, mais que j'appréhendais fort que ce ne fût maintenant que de la moutarde après dîner, et que la France ne trouvât à l'heure qu'il est autant de difficultés à faire réussir la négociation, qu'elle y aurait trouvé de facilité, si elle l'eût entamée quelques mois ou seulement quelques semaines plus tôt.

Vous ferez bien de vous expliquer dans le même sens envers le sieur Amelot, au cas qu'il vous reparlât sur ce sujet, et de lui commenter, sans nommer toutefois l'auteur, la réflexion que le maréchal de Belle-Isle vous a faite sur l'irrésolution de sa cour,[1] en y ajoutant que, si elle avait agréé au mois d'août passé le plan d'opération que je lui proposais

[1] Chambrier berichtet, 24. Januar: „Le maréchal de Belle-Isle, qui ne laisse pas sous main que de se mêler de plusieurs choses et qu'on croit dans des liaisons secrètes avec le cardinal de Tencin et le maréchal de Noailles, a été en confidence avec Chavigny sur tout ce qu'il a fait ici; ledit Maréchal me disait avant-hier que l'Empereur serait mis par la France dans telle position qu'il la fallait pour parvenir au but qu'on se propose à son égard, mais ayez la bonté, m'a t-il dit, d'écrire au Roi, en l'assurant de mon profond respect, qu'il fallait faire tout cela il y a trois mois."

alors,[1] on aurait eu le loisir de prendre des arrangements justes et tels qu'exigeait l'exécution d'un projet de cette conséquence; au lieu qu'ayant attendu à se déterminer jusqu'à présent, où l'ouverture de la campagne n'était éloignée tout au plus que de six semaines, elle avait perdu les avantages que l'hiver lui fournissait pour la négociation, et laissé carrière ouverte à celle de ses ennemis, de sorte que je ne serais nullement surpris qu'elle se trouvât partout prévenue à cet égard, et qu'elle rencontrât une infinité des difficultés dans la poursuite du plan qu'elle avait formé en faveur de l'Empereur; de même que, par ce retardement, elle avait rompu et déconcerté tous les desseins d'armée de neutralité et d'observation que j'avais conçus pour remettre les affaires de Sa Majesté Impériale.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1329. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 9. Februar 1744.

Des Königs Majestät haben mir sogleich befohlen, wie dass in der Instruction vor den p. von Geuder[2] mit inseriret werden sollte:

1. Dass er auf die beiden sehr österreichisch gesinnte Ministres, als Hardenberg und Bilfinger, wohl vigiliren und Acht haben soll, damit solche mit ihren gegen des Kaisers Majestät übel gesinnten Sentiments nicht aufkommen noch etwas thun können, welches des Kaisers Interesse zuwider wäre; wobei er alles thun sollte, es dahin zu bringen, dass solche von denen Affairen gar wegkämen.

2. Dass er wohl Acht haben soll, was vor ein Cavalier des Herzogs besondere Confidence bekomme, welchen er alsdann auf das bestmöglichste cajoliren, Sr. Königl. Majestät auch selbigen sodann melden soll, weil Höchstdieselbe solchen sodann Sich durch eine Pension versichern wollen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

1330. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 1. Februar: „Je n'oublie point de recommander à l'Empereur de ne point perdre de vue l'Association. Ce Prince me répond qu'il y est fort porté et qu'il se flatte d'avoir la Hesse et l'Électeur

Potsdam, 10. Februar 1744.

Ich sehe noch nicht ab, was aus diesem Plan herauskommen soll. Wann die Franzosen mit den Kaiserlichen zusammenstossen sollen, so

[1] Gemeint sein kann wohl nur das etwas spätere „Projet que doivent suivre les Français s'ils sont sensés", Bd. II, Nr. 1208. — [2] Zur Accreditirung als Minister am württembergischen Hofe bestimmt.

palatin . . . . J'entrevois toujours que l'Empereur, et surtout le comte de Törring, craignent qu'une telle association ne devienne contraire à son dessein, si les Français lui donnaient, comme on le dit encore, les troupes étrangères. Ce Prince souhaite extrêmement la restitution de ses États, et il espère toujours qu'il aura quelque autre satisfaction sur ses prétentions, ses États étant fort ruinés et d'où il ne pourrait soutenir la dignité impériale . . . . Tout dépend de l'arrivée du sieur de Chavigny."

kann eine Neutralitätsarmee nicht statt haben, wie dann auch durch eine Associationsarmee offensive zu agiren wider den Plan ist.

Wenn die Franzosen in die hannöverische Lande marschiren, dann will Ich nicht nur ein Campement formiren, sondern noch mehr thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1331. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 10. Februar 1744.

Der König hat in Erfahrung gebracht,[1] „wie der Hof in Frankreich und der König selbst in den Gedanken stehen sollte, ob convenirte der Marquis de Valory nicht Sr. Königl. Majestät, und dass Sie mit solchem nicht zufrieden wären. Dahero dann fordersamst an den Herrn von Chambrier geschrieben werden sollte, wie er dorten gehöriger Orten declariren sollte, wie des Königs Majestät von ihm, dem Marquis de Valory, sehr zufrieden wären und ihn als einen ehrlichen Mann, der vor das Interesse seines Herrn sehr portiret wäre und seine Commissiones mit aller Dextérité ausrichtete, dem König von Frankreich gewiss recommandiren könnte.

Wann solches geschehen, möchten Ew. Excellenz dasjenige, was Se. Königl. Majestät hierunter nach Frankreich schreiben lassen, an den Marquis de Valory sagen und selbigem darüber ein Compliment in Höchstderoselben Namen machen. . . . . Ausser vorigem wollen Se. Königl. Majestät annoch, wie dem p. von Chambrier gelegentlich mitgeschrieben werden sollte, wie er dem dortigen Hofe insinuiren könnte, dass, soviel des Königs Majestät noch zur Zeit von dem zwischen dem Könige von Polen und der Königin von Ungarn letzthin gemachten Tractat urtheilen könnten, solcher wohl hauptsächlich nichts anders als eine Garantie der böhmischen Lande involviren möchte."

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

---

[1] Durch einen Bericht Klinggräffen's über eine Aeusserung Chavigny's, Frankfurt a. M., 4. Februar.

1332. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 10. Februar 1744.

Einliegenden Bericht des Herrn Grafen von Podewils aus dem Haag [1] habe des Wirklichen Geheimen Etatsministers Herrn Grafen von Podewils Excellenz übersenden und auf Befehl Sr. Königl. Majestät dabei melden sollen, dass der mit solchem Bericht eingesandte Tractat von Worms,[2] und zwar insonderheit der zweite und dreizehnte Articul,[3] Höchstdieselbe sehr surpreniret und grosse Méfiance gegen die Absichten des englischen und wiener Hofes imprimiret hat, Sie auch daher nöthig finden, von beiden nurgemeldeten Höfen eine kategorische Erklärung deshalb zu fordern. Höchstdieselbe aber wollen hiermit vor der Hand noch etwas anstehen, und den Einhalt des Tractats gleichsam ignoriren, um vorher zu sehen, ob der englische Hof, seinen mit Sr. Königl. Majestät habenden Engagements nach, gedachten Tractat Höchstderoselben communiciren werde oder nicht; wonächst Sie dann das weitere verordnen wollten.

Inzwischen wollen des Königs Majestät, dass der ganze Tractat mit dem fordersamsten an den Herrn von Mardefeld communiciret und demselben dabei aufgegeben werden soll, um gehöriger Orten davon Gebrauch zu machen und die russische Kaiserin davon zu überzeugen, mit was vor Duplicité der englische Hof gegen Se. Königl. Majestät verfahre und was vor schlimme Absichten dieser sowohl als der wienerische Hof hege.

Wegen desjenigen, so Se. Königl. Majestät auf den Ew. Exellenz vorläufig per modum extractus communicirten Bericht des Herrn von

1 D. D. 4. Februar. — 2 Vergl. Bd. II, 426, Anm. Der Vertrag erschien zuerst in Holland in den dortigen französischen Zeitungen. — 3 Article 2: „Pour cet effet, les alliés s'engagent derechef à une garantie très expresse de tous les royaumes, États, pays et domaines qu'ils possèdent ou doivent posséder en vertu du traité d'alliance fait à Turin en 1703; des traités d'Utrecht et de Bade; du traité de paix et d'alliance communément appelé la Quadruple-Alliance; du traité de pacification et d'alliance conclu à Vienne le 16 mars 1731; de l'acte de garantie donné en conséquence et passé en loi de l'Empire le onzième janvier 1732; de l'acte d'accession signé pareillement en conséquence à la Haye le 20 février 1732; du traité de paix signé à Vienne le 18 novembre 1738, et de l'accession qui y a été faite et signée à Versailles le 3 février 1739: tous lesquels traités sont pleinement rappelés et confirmés ici en tant qu'ils peuvent concerner les alliés et qu'ils n'y ont pas dérogé spécialement par le présent traité." — Article 13: „Et aussitôt que l'Italie sera délivrée d'ennemis, et hors de danger apparent d'être envahie derechef, non seulement Sa Majesté la reine de Hongrie pourra en retirer une partie de ses troupes, mais, si elle le demande, Sa Majesté le roi de Sardaigne lui fournira de ses propres troupes pour les employer à la sûreté des États de Sa Majesté la Reine en Lombardie, afin qu'elle puisse se servir d'un plus grand nombre des siennes en Allemagne; tout comme, à la réquisition du roi de Sardaigne, la reine de Hongrie ferait passer de ses troupes dans les États dudit Roi, s'il le fallait, pour en défendre les passages qu'une armée ennemie entreprendrait de forcer, et pour délivrer d'ennemis tous les États de Sa Majesté le roi de Sardaigne et les mettre hors de danger d'être envahis derechef."

Mardefeld, betreffend die mit der russischen Kaiserin zu errichtende Allianz, resolviret haben, soll Ew. Excellenz melden, wie der Herr von Mardefeld instruiret werden soll, allen Fleiss und Bemühung anzuwenden, damit nunmehro wirklich die Hand an diesen Tractat geleget werde, welches wegen Sr. Königl. Majestät Intention ist, dass solches 1) eigentlich eine Defensivallianz sein, 2) die expresse Garantie wegen Schlesien darin stipulirt werden, und endlich, daferne es angehet und die Kaiserin dahin zu disponiren ist, etwas vor des Kaisers oder des Reiches Sachen durch einen secreten Articul verabredet werden soll. Wovon vielleicht heute Mittag Ew. Excellenz noch ein mehres werde melden können.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eichel.

1333. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 10. Februar: „En conséquence des ordres que Votre Majesté nous a fait intimer par le conseiller privé Eichel, au sujet du traité de Worms, nous avons fait expédier au baron de Mardefeld le rescrit que nous avons l'honneur d'envoyer ci-joint à la signature de Votre Majesté.[1]

Qu'il nous soit cependant permis de représenter à Votre Majesté qu'avant que de faire à la Russie les insinuations dont le baron de Mardefeld est chargé, il conviendrait peut-être de s'éclaircir préalablement avec les cours de Vienne et de Londres sur ce que le traité en question paraît contenir de suspect et d'équivoque, ainsi que cela se pratique généralement en pareille occasion, et que, selon toutes les apparences, la cour de Russie demandera d'abord si l'on s'en est expliqué avec les susdites cours. D'un autre côté, tant que l'on n'a pas encore obtenu la garantie formelle de la cour de Russie pour la Silésie, il nous semble être du jeu de Votre Majesté de ne lui marquer pas la moindre appréhension d'être attaquée dans cette province." . . .

Potsdam, 11. Februar 1744.

Gut. Es soll also Mardefeld noch nichts davon weder gegen die Kaiserin noch gegen den russischen Hof declariren; Meine Intention aber ist, dass derselbe von dieser Sache in Zeiten instruiret werden soll, damit, wenn Ich von dem wienerischen und englischen Hof Declaration über den wormser Tractat gefordert haben werde und es etwa deshalb Lärm giebt, er von allem au fait sei, und, wenn davon gesprochen wird, darauf antworten könne. Wornach dann die hierbei zurückkommende Expedition geändert werden muss.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] D. D. Berlin, 11 février. — [2] Wie der im Ministerium concipirte Erlass an Mardefeld, erfuhr auch der unter der folgenden Nummer mitgetheilte Immediaterlass an denselben eine Aenderung, durch das ihm hinzugefügte Postscript.

1334. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 février 1744.

La relation que vous m'avez faite, en date du 28 du mois de janvier passé, m'a été bien rendue, et je suis très satisfait de toutes les particularités que vous m'y mandez, aussi n'y a-t-il que le seul article du Procureur général[1] qu'on veut donner pour collègue au général Rumianzow,[2] qui ne me fasse pas plaisir, puisque de l'humeur et des inclinations qu'on me l'a caractérisé, je crains extrêmement que nous ne tombions de mal en pire. C'est pour cela que je souhaiterais fort que vous pouviez disposer nos amis pour faire en sorte qu'il ne parvienne point à un poste où, de l'humeur qu'il est fait, il oublierait aisément les obligations qu'il a à son bienfaiteur et lui taillerait même des besognes.

J'ai été bien aise de voir que l'Impératrice ait goûté d'une manière si flatteuse pour moi les propositions de Rudenschœld,[3] aussi n'en obligera-t-elle point un ingrat. Vous pousserez à présent, autant qu'il est possible, à la roue afin que l'alliance à laquelle Sa Majesté Impériale vient de consentir, parvienne bientôt à sa consistance, laquelle alliance, selon mes intentions, doit être défensive, avec une garantie de la Silésie nommément. Après cela, je demande de savoir votre avis, au plus tôt possible, si vous croyez faisable qu'on puisse proposer quelque article secret par lequel Sa Majesté Impériale promette de s'employer pour pacifier les troubles dont l'Allemagne est à présent déchirée.

Quant au grand-duc de Russie, mon intention est que vous le deviez caresser au possible, afin de me gagner son amitié et son inclination, et vous n'épargnerez rien de tout ce que vous croyez lui être agréable. Vous vous souviendrez qu'il y a quelques mois, vous me promîtes de me faire savoir de quoi je lui pouvais faire quelque présent qui lui fît plaisir. Comme depuis ce temps vous m'en avez rien mandé, j'attends encore votre avis là-dessus.

[1] Vergl. S. 10 Anm. 1. — [2] Dem die erledigte Stelle des Grosskanzlers zugedacht wurde. Vergl. Bd. II, S. 469. — [3] Mardefeld berichtet, Petersburg 28. Januar: Brummer habe der Kaiserin von den durch Rudenschöld eingeleiteten Verhandlungen behufs der Vermählung des schwedischen Kronprinzen mit der Prinzessin Amalie von Preussen Mittheilung gemacht: „Sa Majesté Impériale n'a pas hésité un seul moment à déclarer qu'elle approuvait entièrement le mariage, aussi bien que l'alliance avec la Suède, considérant présentement les intérêts de cette couronne comme les siens propres. Brummer poursuivit: Ce n'est pas assez, il faut que Votre Majesté le dise de Sa propre bouche à Mardefeld; à quoi elle consentit à l'instant. Je saisis donc hier à la cour l'occasion de lui faire un compliment concis sur la confidence qu'elle avait eue en Votre Majesté dans l'affaire de la princesse de Zerbst. Elle répondit en allemand: Je l'ai fait dans la persuasion que je ne pouvais mettre mes intérêts entre de meilleures mains que celles du Roi. — Ensuite je fis tomber la conversation sur l'engagement et l'alliance proposés par le ministre de Suède à Berlin. Sa Majesté Impériale repartit: J'en serai charmée pour plus d'une raison, et j'en ai déjà écrit au Prince Royal, et le comte Wachtmeister lui portera cette lettre. Ainsi elle consent à tout."

Quand le comte Wachtmeister sera arrivé à Berlin, on lui fera toutes les politesses possibles, et je lui parlerai moi-même; j'approuve fort que vous avez écrit au sieur Diestel qu'il doive agir confidemment avec ce comte. J'attends votre rapport, par le courrier que vous avez encore auprès de vous, de ce qui s'est passé à Riga.[1] L'Impératrice a raison quand elle craint la mère, mais je suis persuadé qu'elle saura prendre ses mesures là-dessus.

Je ne vous presse point sur l'ordre du 13 de janvier, et vous êtes le maître absolu d'en faire tel usage que vous trouverez convenable aux circonstances.

Au reste, vous devez contrecarrer de tout votre mieux pour que la cour de Saxe ne réussisse point de faire accéder l'Impératrice au traité que celle-là vient de conclure avec la reine de Hongrie. Il me semble qu'il est de la dernière impertinence d'en vouloir solliciter l'Impératrice dans la situation où elle est à présent avec cette Reine au sujet de l'affaire de Botta. Outre cela, je crains qu'il n'y ait dans ce traité quelque serpent caché sous l'herbe, par quelque article secret qui se fonde sur le traité que l'Angleterre et la reine de Hongrie ont conclu avec le roi de Sardaigne à Worms. Je vous adresse pour cela ci-clos l'article 2 et 13 de ce traité, dont je viens de recevoir une copie, et vous permets de le faire voir à nos amis, pour les convaincre de la duplicité et des finesses de la cour de Londres dans ses engagements, puisque ces articles sont, sinon tout-à-fait contraires, au moins fort équivoques à ce qu'on m'a promis par le traité de Breslau et par la garantie et l'alliance conclue avec moi à Westminster; aussi tâcherez-vous d'en faire des insinuations convenables à Sa Majesté Impériale pour l'en prévenir avant que le nouveau envoyé d'Angleterre y arrive.

Federic.

Après avoir pensé mûrement sur ce que je viens de vous ordonner touchant les deux articles du traité de Worms, j'ai résolu que vous n'en devez encore parler ni en communiquer quelque chose à qui que ce soit, avant que vous n'ayez reçu mes ordres ultérieurs à ce sujet. Je vous adresse ci-clos la réponse à une lettre que la princesse de Zerbst m'a écrite de Memel.

Nach dem Concept.

1335. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST.[2]

Potsdam, 11 février 1744.

Madame ma Cousine. Je ne saurais assez exprimer combien ma joie a été parfaite, lorsque j'ai appris par la lettre que je viens de recevoir

[1] In Betreff der Familie Braunschweig. — [2] Die Fürstin traf am 14. Februar in Petersburg ein und setzte am 17. die Reise nach Moskau fort, wo sie am 23. anlangte.

de vous, Madame, que votre voyage jusqu'à Memel a été heureux, et que, nonobstant une saison si rude que celle où nous sommes, vous et la Princesse votre aimable et digne fille ont soutenu toutes ces fatigues avec un état parfait de santé; aussi fais-je des vœux continuels pour que le Ciel veuille faire prospérer tout ce voyage, et espère d'en avoir bientôt des nouvelles agréables. J'apprends avec satisfaction que vous témoignez d'être contente des mesures que les miens ont prises pour exécuter mes ordres au sujet de votre voyage, et n'ai nul lieu de douter que le sieur de Mardefeld ne s'acquittera avec soin de tout ce qui vous plaira de lui ordonner. La justice que vous voulez bien rendre à la sincérité avec laquelle je m'intéresse en tout ce qui regarde et vous et votre maison, m'a été fort sensible, et je vous prie d'être persuadée que je n'aurai jamais des occupations plus chères que lorsque je pourrai vous marquer les sentiments d'égard, d'amitié et d'estime avec lesquels je suis, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1336. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 4. Februar: „Chavigny est venu me voir, hier au matin; il commença par me dire qu'il était muni de tout pour faire connaître par des réalités les bonnes dispositions de son maître à soutenir l'Empereur; que pour cet effet, il était chargé d'offrir des subsides à la Hesse .... qu'il en serait de même des troupes palatines. Il m'assura que la flotte de Toulon devait être sortie le 1er de ce mois, avec ordre de chercher les Anglais; que la flotte de Brest et celle de Rochefort étaient pareillement sur le point de lever ancre; qu'elles étaient dans le meilleur état du monde; que les armées de France étaient de 330,000 hommes effectifs .... Qu'il n'ignorait point que Votre Majesté jusqu'à présent avait eu, avec raison, assez peu de contentement du ministère de France, que même le Roi son maître le savait, mais il ajouta que ce Prince, qui gouvernait par lui-même, donnerait des preuves convaincantes de sa fermeté et de sa solidité, ne souhaitant rien avec plus d'empressement que de mériter l'amitié de Votre Majesté ... Après cet exposé, Chavigny entra plus en matière, et dit qu'ayant mûrement réfléchi sur le secours que Votre Majesté pourrait donner à l'Empereur et avancer

Potsdam, 11 février 1744.

Après avoir appris par votre dépêche en date du 4 de ce mois le retour du sieur de Chavigny, et de quelle manière il s'est expliqué envers vous sur les bonnes dispositions de sa cour pour soutenir l'Empereur, et sur les moyens qu'il croit les plus convenables pour parvenir à une paix honorable, je veux bien vous dire que mon intention est qu'aussitôt que l'occasion se présentera pour vous entretenir avec Chavigny, vous lui direz d'une manière polie, après l'avoir assuré des sentiments d'estime que j'ai pour lui, que je lui suis fort obligé des ouvertures qu'il voulait me faire, mais que je le prie de considérer que dans le temps où j'avais proposé à la France des projets aussi praticables qu'utiles, tant à la France qu'à l'Empereur, la cour de France les avait rejetés avec froideur; qu'après cela, depuis trois ou quatre

en même temps Ses propres intérêts, sans donner atteinte à Sa neutralité ni au traité de Breslau, pour concourir au rétablissement de la paix dans l'Empire, il avait trouvé pour infaillible, et c'était aussi l'idée de son maître, savoir que les Français formeraient sur le Rhin une armée d'environ 80,000 hommes, qui sera commandée par le maréchal de Noailles et le comte de Saxe; une autre, pas moins respectable, sur la Meuse sous le commandement du maréchal de Belle-Isle . . . qu'il faudrait former dans l'Empire une ligue, entre Votre Majesté et quelques autres princes, et assembler une armée en conséquence. Cette ligue se formant pour le rétablissement de la paix dans l'Empire, d'autres princes s'y joindraient, et que cette ligue devrait députer vers la reine de Hongrie pour lui représenter que, pour faire cesser la guerre dont l'Empire est déchirée, on espérait que cette Princesse voudrait bien reconnaître l'Empereur et lui restituer incessamment ses États patrimoniaux, et que pour ce qui regardait les différends entre l'Empereur et elle, cette Princesse pourrait les porter à la médiation de l'Empire.... Qu'on pourrait commencer par Votre Majesté, la Hesse, la Bavière, l'Électeur palatin, les maisons de Baireuth et d'Ansbach; qu'il faudrait alors que la France entrât dans la ligue, sur le pied de garante de la paix de Westphalie." [1]

mois, elle avait eu trois ou quatre plans différents des opérations de guerre, dont le premier avait été de faire une guerre offensive en Flandre, de prendre Mons et de se tenir à la défensive sur le Rhin; le second, de garder une armée défensive en Flandre, d'assiéger Fribourg, et de faire pénétrer un corps d'armée jusque dans les États d'Hanovre; le troisième, ou plutôt le quatrième, était celui que Chavigny venait de proposer; que je ne savais que penser de tant de changements de plan, et qu'il serait obligé de convenir lui-même qu'on ne saurait jamais répondre de gens qui par des changements si fréquents faisaient tant remarquer leur incertitude et faiblesse dans les mesures; que j'étais fâché de me voir obligé de dire à Chavigny qu'il était dupe du ministère français, et que celui-ci n'avait tardé jusqu'à présent d'accorder l'argent pour les troupes hessoises que par ce qu'il avait craint de trouver trop de facilité pour y réussir, et que, s'il accordait à présent ces subsides, c'était sur des nouvelles positives qu'il avait reçues de Londres que dans le parlement l'affaire des subsides avait été réglée avec la Hesse, et qu'il me semblait que ce jeu n'était pas assez fin pour qu'on ne pût pas s'en apercevoir; qu'outre cela, si l'on examinait le plan de Chavigny, il ne serait autre chose, tout naturellement considéré, que de laisser les armées françaises de 330,000 hommes défensives, et de former une faible ligue de quelques princes de l'Empire, pour les charger de l'exécution des volontés de la France, dont celle-ci ne voudrait pas courir les hasards elle-même; qu'à la vérité, je m'étais engagé d'entrer dans une association à former entre les cercles de l'Empire, mais que c'était bien différent de la ligue que Chavigny proposait; que selon les lois de l'Empire cette association serait loyale, et que les maisons associées ensemble, avec celle de la maison palatine, auraient formé un corps respectable qui pourrait alors

[1] In einem Bericht vom 8. Februar schreibt Klinggräffen, die von Chavigny geplante Ligue werde dem Rheinbunde von 1658 gleichen.

demander de droit la médiation entre les parties belligérantes; mais, si on prenait d'autres biais, j'étais obligé de dire que, de quelque différente façon qu'on prît la chose, je n'y voyais jour, quoique je serais toujours charmé d'être utile à quelque chose pour les vues de Sa Majesté Très Chrétienne et de Sa Majesté Impériale, pour lesquelles j'avais tout l'attachement imaginable; que, s'il ne s'agissait que de mettre l'Empereur dans la possession de ses États, il était connu que la France avait des forces en main pour rétablir facilement l'Empereur; mais que c'était une chose qui même sans cela arriverait absolument, à la paix, et qui n'affaiblirait en rien la maison d'Autriche; que même je ne voyais point la sûreté ni l'avantage solide que cela pourrait produire à l'Empereur; que je ne pouvais cacher à Chavigny que je croyais que pour l'honneur de la France on pourrait former des projets bien plus vastes et plus fermes que ceux qu'on a formés jusqu'à présent, et lui assurer par là ses véritables intérêts, mais que je n'osais jamais proposer de laisser à la défensive 300,000 hommes, contre des ennemis qui n'ont tou au plus qu'un tiers de ces forces.

Quant à l'article de la garantie du roi de France que Chavigny me promet de la Silésie, vous lui direz que je m'en étonnais beaucoup, et que je voyais apparemment par là que M. de Chavigny n'était pas assez instruit de l'alliance que le roi de France coucha avec moi, l'année 1741. Que cette alliance roula sur deux points de ma part, savoir 1° que je renoncerais à la succession de Juliers et de Bergue pour la Silésie, que la France me garantirait à perpétuité; le second était, que je contribuerais à l'élection de l'empereur d'aujourd'hui; que j'avais rempli religieusement ces deux articles, et que je ne saurais douter que le roi de France ne dût remplir ses engagements avec la même exactitude.

Voilà de quelle manière vous devez vous expliquer envers Chavigny, ce que vous ferez pourtant avec toute la politesse imaginable, en y joignant force d'assurances de mon amitié et de mon attachement sincère à sa cour; surtout tâcherez-vous de continuer une espèce de négociation avec lui, afin qu'en cas que je voulusse me raccrocher à la France, j'aie toujours une porte ouverte d'y venir par son canal. Vous lui ferez aussi entrevoir que je n'attendais que de voir agir la France avec effort, et, si une occasion s'y présentait, vous pourriez bien dire de loin et comme de vous même que, dans tout ce que la France m'avait dit jusqu'à présent, les motifs n'avaient pas été assez grands pour entreprendre des choses dont il ne me reviendrait aucun avantage, ce que vous toucherez cependant bien délicatement, et point du tout autrement qu'à une occasion favorable. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1337. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 13. Februar 1744.

Des Königs Majestät haben auf einliegenden Bericht des Herrn Chambrier allergnädigst befohlen, wie demselben wegen desjenigen, so Diestel aus Stockholm wegen der französischen Negociation in Schweden geschrieben, dass nämlich die Kron Frankreich 10,000 Mann von der Kron Schweden übernehmen und solche gebrauchen wollen an der Elbe gegen die hannöverische Lande mit agiren zu lassen, einiger Avis gegeben und derselbe instruiret werden sollte, den Amelot darüber zu sondiren, und zugleich zu insinuiren, warum sie nur 10,000 Schweden dazu nehmen und nicht lieber auf ein respectables Corps von 20,000 Mann denken und negociiren wollten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1338. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 15 février 1744.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 8 de ce mois, m'a été bien rendue. Comme le général Donop sera à présent parti pour Cassel, j'attends de vos nouvelles sur la réponse qu'il en rapportera. Quant au sieur Chavigny, mon intention est que vous deviez vous ménager son amitié et sa confiance au possible, et que vous deviez lui laisser entrevoir toujours quelque espérance, sans lui dire pourtant quelque chose de positif. Vous lui répondrez toujours, quand il reviendra à la charge, que le plan proposé par lui me paraissait encore trop vague, et qu'il faudrait que la France méditât à quelque dessein plus grand qu'à la seule restitution des États patrimoniaux de Sa Majesté Impériale, que la Reine serait toujours obligée de rendre, quand on viendra à faire la paix. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1339. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 février 1744.

La relation que vous m'avez faite en date du 6 de ce mois, m'a été bien rendue. Tout ce que vous m'y avez mandé, m'a été un nouveau sujet de satisfaction, qui me donne lieu d'espérer que je serai à la fin content sur tous les points que j'ai tant désirés et dont je vous ai chargé. J'espère qu'au retour du lieutenant Billerbeck vous m'ap-

prendrez tout le détail de ce qui s'est passé au sujet de la séparation de la famille infortunée.

Il me tarde d'apprendre l'heureuse arrivée de la princesse de Zerbst; vous avez très bien fait de l'attendre à Pétersbourg, pour l'instruire sur tout ce qu'elle faudra savoir, et j'espère qu'elle ne me payera jamais d'ingratitude. Le forfait audacieux que le Vice-Chancelier vient de commettre, en écrivant au sieur de Korff de rester à Stockholm, contre l'ordre exprès de sa Souveraine, ne laisse pas de m'étonner, et je ne comprends point d'où tant d'indulgence lui vient de la part de sa maîtresse, qui s'en voit trahie à tout moment. Vous n'oublierez point de m'en mander les raisons selon ce que je vous ai déjà ordonné, il y a quelque temps. Je trouve bien plaisant que la cour de Saxe ait donné ordre à son ministre d'offrir la Courlande qui ne lui appartient pas.[1]

Ce que vous me mandez au sujet de la distinction à faire au frère du favori[2] qui est à Berlin, sera exécuté au pied de la lettre comme vous me l'avez proposé, et vous en aurez, j'espère, bientôt des nouvelles. Au reste, je vous recommande fortement de continuer à me servir de la manière que vous l'avez fait jusqu'ici, et de n'oublier rien pour acheminer les affaires que je vous ai commises; et, comme vous avez encore en main de quoi donner le poids à vos négociations, ma volonté expresse est que vous n'en devez rien épargner, quand l'occasion se présente de l'employer pour la réussite de mes affaires. Vous savez que je vous en ai donné plein pouvoir et pleine liberté, sur quoi vous devez vous régler. Pour vous donner aussi une marque de la satisfaction que j'ai des fidèles et signalés services que vous avez rendus jusqu'ici à moi et ma maison, je viens d'augmenter vos appointements ordinaires de 2,000 écus par an, à compter du 1er du juin qui vient; et pour subvenir aux frais de voyage que vous êtes obligé de faire cette année vers Moscovie, j'ai ordonné à la caisse des légations de vous faire payer 1,200 écus. Tout cela ne me suffit pas encore, et les services fidèles que vous m'avez rendus et que j'attends encore de vous, m'obligent de ne vous laisser point craindre un temps à venir; c'est pour cela que je veux bien vous assurer une pension annuelle de 3,000 écus, que vous aurez, votre vie durant, lorsque vos forces et votre santé ne vous permettront plus de me servir dans le poste où vous êtes, sur quoi je vous ferai expédier une assurance par écrit.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Mardefeld berichtet, 6. Februar: „Je viens d'apprendre par un homme de confiance que le baron de Gersdorf avait eu ordre d'offrir la Courlande en guise de dot de la princesse Marie-Anne (vergl. Bd. II, S. 416), ce qui n'aurait été qu'un leurre, vu les difficultés que Sa Majesté Polonaise aurait rencontrées d'accomplir sa promesse." — 2 Der Oberjägermeister Alexei Rasumowski.

1340. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 17. Februar 1744.

Auf expressen Befehl Sr. Königl. Majestät habe hierdurch melden sollen, dass Höchstgedachte Se. Königl. Majestät das verwichenen Sonnabend von Ew. Excellenz eingesandte schriftliche Sentiment über den wormser Tractat[1] wohl erhalten und mit aller Attention gelesen, solches aber gar nicht von Dero Convenienz gefunden hätten, dergestalt, wie Dero eigene Worte waren, dass wenn ein Particulär in seinen eigenen Affairen auf gleiche Art urtheilen wollte, er bald banquerout sein dürfte, und dass also Höchstdieselbe solchem Sentiment vor diesmal nicht folgen würden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1341.

ARTICLES QUI DONNENT LIEU AUX JUSTES APPRÉHENSIONS QUE LE ROI DOIT AVOIR DES DESSEINS PERNICIEUX DE LA REINE DE HONGRIE ET DU ROI D'ANGLETERRE.

1° Lorsque le traité de Breslau fut conclu, les Autrichiens, voyant que le roi de Prusse avait évacué la Bohême et que par conséquent il avait rompu avec ses alliés, lui extorquèrent Troppau et Jægerndorf et lui firent céder encore une infinité d'endroits, situés au pied des montagnes de la Haute-Silesie.[3] Cette cession en soi-même n'est qu'une filouterie qui marque de la mauvaise foi; mais le venin qu'elle cache est plus subtil, le but des Autrichiens étant de se ménager, par la possession des hautes montagnes de Silésie, de Troppau et

ARTICLES QUI DOIVENT RASSURER LE ROI CONTRE LES DESSEINS DE LA REINE DE HONGRIE ET DU ROI D'ANGLETERRE.

[février 1744.][2]

1° On peut objecter à ce premier article que chacun aime à perdre le moins qu'il peut, et que c'est la raison qui a fait escamoter aux Autrichiens tout ce qu'ils ont pu de leurs cessions aux Prussiens. Mais cela ne tranquillise point au sujet des hautes montagnes et des défilés.

1 Vergl. oben S. 24. Wie von Podewils, hatte der König auch von Borcke ein Gutachten über den Vertrag einfordern lassen. Vergl. Droysen V, 2, 208. 209. — 2 Reflexionen des Königs. Das Original trägt von der Hand des Grafen Podewils den Präsentationsvermerk 3. Juli 1744, ist aber offenbar, obgleich erst an diesem Tage den Ministern mitgetheilt, schon im Februar in Veranlassung ihrer Gutachten über den wormser Vertrag (vergl. die vorige Nummer) geschrieben worden. Vergl. Histoire de mon temps, Œuvres de Frédéric le Grand III, 34. — 3 Vergl. Bd. II, S. 223—237.

de Jægerndorf, un débouché en Silésie pour y pouvoir attaquer le roi de Prusse quand ils le trouveraient de leur convenance. Je ne tire donc nulle autre conclusion de ce premier article que le dessein caché des Autrichiens, en faisant la paix, de *recuperando*.

2° Lorsqu'il s'agit de négocier en Russie la garantie du traité de Breslau, personne n'y suscita plus d'inconvénients que le sieur Villiers,[1] ministre anglais, qui ayant corrompu les Bestushew, faisait naître par leur canal des incidents toujours nouveaux pour empêcher cette garantie. Que conclure de là, sinon que le ministère anglais, aussi double que l'autrichien, ayant conçu le dessein de rompre le traité de Breslau, évitait dès lors toutes les choses qui, dans la suite, auraient pu porter de l'empêchement à l'exécution de leur mauvaise volonté.

3° Au mois de janvier de l'année passée, la Prusse négociait à Londres pour aplanir toute sorte de griefs que les maisons de Prusse et d'Hanovre avaient l'une contre l'autre et auxquels le . . . . .[2] de leurs pays donnait lieu. Le lord Carteret amusa le sieur Andrié; le roi de Prusse n'en fut point la dupe, mais le sieur de Podewils le fut, qui écrivit une lettre au Roi dans laquelle il lui marquait que l'intérêt même de l'Hanovre était de voir aplanir ces querelles. L'effet a rendu témoignage à la justesse des conjectures du sieur de Podewils.[4]

2° On peut peut-être répondre que les Anglais croyaient qu'il était nécessaire de maintenir le roi de Prusse dans l'incertitude, pour se le conserver, et qu'ils ont cru de le tenir plus ferme lorsqu'il n'aurait d'autre garantie de la Silésie que la leur; mais, cependant, il y a toujours de la mauvaise foi dans leur procédé.

3° On peut répondre que les inconvénients de cette négociation sont venus de la part du ministère d'Hanovre, cela paraît même fondé. Mais d'autant plus doit-on se méfier des desseins ambitieux de . . . . .,[3] que l'on sent assez que ses vues vont sur le Mecklembourg, sur l'Osnabrück et sur le Hildesheim, ce qui est entièrement contraire à la politique prussienne.

[1] Gemeint ist Wich. Vergl. Bd. II, 375. 405. — [2] Lücke in der Vorlage, zu ergänzen durch voisinage. Eine Abschrift von Podewils ergänzt: la situation. — [3] Lücke, scil.: celui-ci. — [4] Vergl. Bd. II, 277. 278. 295. 301. 364. 365.

4° Au printemps de l'année 1743, le roi d'Angleterre voulut faire marcher ses troupes dans l'Empire; le roi de Prusse s'y opposa, le lord Carteret assura que l'on n'attenterait rien ni contre la dignité de l'Empereur ni qu'on ne le dépouillerait de ses États.[1] La suite a fait voir la foi que l'on doit ajouter aux paroles du ministre anglais.

4° Cet article est trop clair pour qu'on peut y trouver des couleurs pour le déguiser.

5° L'intrigue du marquis de Botta en Russie[2] pour culbuter l'Impératrice, à quel dessein se pouvait-elle tramer, si ce n'est pour remettre la princesse de Mecklembourg, ou son fils, sur le trône, qui, étant entièrement dévouée à Vienne, aurait en temps et lieu été utile pour abîmer le roi de Prusse? Quelle autre raison cette intrigue pouvait-elle avoir, et à quel autre usage l'Angleterre et l'Autriche auraient-elles voulu se servir de ce changement de gouvernement, si ce n'est pour mater par là le roi de Prusse? Je demande si tant d'intrigues et de cabales ne doivent pas énerver le traité de Breslau.

5° L'on peut peut-être alléguer le parentage avec le prince de Brunswick, pour excuser la trahison de la cour de Vienne; mais de quelque façon que l'on envisage, il est impossible de nier que le but des mauvaises volontés autrichiennes ne regardait le roi de Prusse; car la reine de Hongrie n'est point en guerre contre le Turc; ainsi, elle ne peut se servir de la Russie qu'uniquement contre le roi de Prusse.

6° Plus j'avance en matière, et plus les desseins de ces deux cours commencent à éclore. Le traité de Worms, fait avec le roi de Sardaigne, contient deux articles qui regardent clairement le roi de Prusse, savoir le 2 et le 13.[3] Toutes les subtilités du fin Podewils ne déguisent point la vérité claire et manifeste, contenue dans ces deux articles, et il en résulte clairement que le roi de Sardaigne doit garantir les provinces qui sont

6° On dit que le traité de Worms ne regarde que l'Italie,[4] mais pourquoi y trouve-t-on deux articles qui regardent simplement l'Allemagne? Pourquoi la garantie du traité de Breslau n'y est-elle pas comprise, pourquoi y garantit-on de vieux traités qui y sont contraires? A cela, point de réponse.

[1] Vergl. Bd. II, 318 Anm. 2., 343 Anm. 1., 386. 391. 402. — [2] Vergl. Bd. II, 406 ff. — [3] Siehe oben S. 26 Anm. 3. — [4] Der Haupteinwand der Minister.

sousentendues dans les traités, que la Reine devait posséder selon la Pragmatique Sanction, et que le roi de Sardaigne doit garnir les places d'Italie pour que la reine de Hongrie en puisse tirer ses troupes, pour les employer, à temps et lieu, à reconquérir la Silésie.

7° Que signifie l'alliance que la reine de Hongrie vient de faire avec la Saxe, que signifient les liaisons que le roi de la Grande-Bretagne vient de faire avec le Danemark, si ce ne sont autant d'entraves que l'on veut mettre au roi de Prusse, pour jouer à jeu sûr en l'attaquant?

8° L'on m'objectera, quant au roi d'Angleterre, qu'il n'oserait se déclarer contre le roi de Prusse, à cause de la garantie formelle que le parlement a donnée du traité de Breslau. Je réponds à cela que les garanties des temps modernes sont des châteaux de filagramme, et que d'ailleurs le parti de la cour a tant de supériorité que, par quelques subtilités de grammairien et des guinées, le roi d'Angleterre fera toujours consentir son parlement à tout ce qu'il voudra.

9° On dit que, la paix générale faite, la reine de Hongrie sera épuisée, que ses finances se dérangeront davantage, qu'elle donnera dans la dépense, et que dans dix années elle ne sera pas en état d'agir.

Voilà de ces on-dits admirables pour endormir des enfants, mais point pour en imposer à des personnes raisonnables. Voyons-nous que les finances de la reine de Hongrie aillent mal selon la situation dans laquelle elle se trouve? Voyons-

7° L'alliance avec la Saxe ne signifie pas grande chose; les Autrichiens l'ont conclue par ostentation et les Saxons par faiblesse. L'alliance du Danemark n'est pas dans le même cas, et elle est assurément plus préjudiciable pour la Prusse que l'autre.

8° Il y aurait peut-être quelque chose de mieux à dire; c'est que le voisinage fait que le roi d'Angleterre craint de commettre ses États, se brouillant avec le roi de Prusse. Ce qu'il ne craindrait plus, s'il assemblait un corps de Danois, Hessois etc., dans son pays, avec lesquels il n'agirait que lorsque le roi de Prusse serait suffisamment occupé d'un autre côté.

9° On devrait plutôt dire que les bonnes troupes du roi de Prusse, ses bons arrangements et ses forteresses, joints au coup qu'il a donné à la reine de Hongrie, devraient la faire penser plus d'une fois avant que de l'attaquer. Il n'y a que cela de bon à dire. Mais les Autrichiens sont chimériques, entêtés de leur grandeur, préoccupés de leur nombre, vains de leur fortune, et imbus de leurs alliances; avec de l'orgueil les gens s'éblouissent eux-mêmes et font souvent des actions

nous que ses pays soient épuisés de monde? Voyons-nous que ses ressources de la Hongrie tarissent? Que l'on me dise qu'elle tire de grandes ressources de la Bavière, qu'on me dise que ses pays se trouvent dans un état violent: j'y consens; mais, cependant, ses provinces sont des pays de ressource, et je ne crois pas qu'elle en soit encore à la fin; et, quand même cela serait, — ce que je suppose à faux — l'argent de l'Angleterre et ces nouvelles alliances ne la mettraient-elles pas en état, si tous les ressorts étaient arrangés, d'attaquer le roi de Prusse, la paix faite? A cela, on[2] fait une mauvaise comparaison de la Suède, à laquelle Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, prit Stettin, et qui ne recommença pas la guerre pour s'en remettre en possession. A cela je réponds que la comparaison cloche, et que le roi de Suède était abîmé après la paix faite, et que la reine de Hongrie ne l'est point, et que la puissance de Suède ne doit entrer pour rien en comparaison avec la puissance de cette Reine orgueilleuse, qui se croit outragée, et qui est ferme et vindicative.

On dit encore, et c'est pitoyable, que l'on n'a aucun exemple que la maison d'Autriche ait reconquis des pays qu'elle a perdus. Cela est faux, car elle a repris sur les Hongrois souvent des provinces qu'elle leur avait cédées. Mais quand même ce ne serait point, comment peut-on conclure dans les choses casuelles et arbitraires du passé au futur? Si le sieur Bartenstein avait qui ne sont pas raisonnables. Ils s'imagineront que le roi de Prusse sans alliances est trop faible pour s'opposer à eux avec leurs alliés; ainsi, que c'est le temps de l'attaquer pour reconquérir sur lui ce qu'ils ont perdu.

Le sieur de Podewils est comme le comte Sinzendorff, ministre de feu l'Empereur, qui pariait à Vienne que les Français ne feraient pas la guerre, dans le temps même qu'ils avaient passé le Rhin et jetaient les premières bombes à Philipsbourg.[1]

[1] Vergl. Histoire de mon temps, Œuvres II, 5. — [2] Podewils in seinem Gutachten.

dit à Vienne, l'année 1740: Il est faux que le roi de Prusse nous attaque, jamais aucun de ses ancêtres ne nous a fait la guerre, ainsi il ne nous la fera pas — je demande s'il eût eu raison?

10° Je ne fais qu'indiquer dans cet article les vues de la maison d'Autriche sur le trône impérial, sur la primatie dans l'Empire, et les desseins d'ambition du roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, pour s'agrandir, et j'avoue que de tout ceci je ne conclus rien d'avantageux pour le roi de Prusse, s'il laisse faire leur volonté à ses ennemis, qui arrangent une pierre, une après l'autre, et qui avancent pied à pied pour le culbuter.

10° Que serait-ce si, pour achever le tableau, la dignité impériale revenait au duc de Lorraine? Alors le roi de Prusse aurait les trois quarts de l'Europe contre lui.

Le cas exposé, s'en suit la question: que faut-il faire pour se précautionner contre ces dangers qui menacent le roi de Prusse?

Moyens.

1° Le moyen le plus sûr, et dont on est le maître, c'est d'avoir une forte et bonne armée sur pied, et les finances bien pourvues.

2° De faire une alliance avec la Suède et la Russie, défensive, et, si l'on peut, offensive.

3° Faire une alliance conditionnelle avec la France, pour reprendre la Bohême sur la reine de Hongrie et la partager entre l'Empereur, la Prusse et même la Saxe, sans quoi la reine de Hongrie reste toujours trop puissante.

Risques.

2° Si l'on venait à bout de détrôner l'impératrice de Russie, l'alliance de la Suède ne se réduirait pas à grande chose, et le successeur, en cas qu'il épouse une princesse de Prusse, serait assez aventuré avec sa femme.

3° Combien peut-on se fier à la France, vu la faiblesse de son ministère. Son intérêt est d'abaisser la maison d'Autriche, et elle le souhaite de tout son cœur. Il est vrai qu'en transportant la guerre en Bohême, par les Prussiens et les Impériaux, les frontières du Rhin se trouveraient plus libres; que la France n'aurait pas besoin de faire de si grands efforts; il est même

vrai que la France doit préférer l'abaissement de la maison d'Autriche à sa vengeance contre le traité de Breslau. Mais, si la reine de Hongrie et le roi d'Angleterre offraient un établissement pour Don Philippe en Italie et la restitution de la Bavière à l'Empereur, la France ne sacrifierait-elle pas le roi de Prusse et l'Empereur pour s'attacher davantage l'Espagne, qu'elle a, le plus, raison de ménager, pour son commerce et par son voisinage?

A savoir, si le roi de Prusse pourrait alors lui seul se tirer d'affaire avec la reine de Hongrie et le roi d'Angleterre?

Oui; si la Suède attaque l'Hanovre, il sera assez puissant pour se défaire de la reine de Hongrie.

Mais si une révolution arrivait en Russie?

Il faut espérer que ce gouvernement se consolidera avant que le roi de Prusse commencera à agir.

4° Plus l'on attend, et plus les Autrichiens se renforceront et plus ils trouveront d'expédients pour rendre les entreprises des Prussiens difficiles, ou, pour mieux dire, impraticables; c'est pourquoi il faudrait les attaquer encore l'année 1744.

4° Cela est vrai; mais que l'on considère, en revanche, les troupes nouvellement levées dont on ne peut encore tirer l'usage des vieilles troupes, la supériorité de l'argent anglais sur celui de tous les autres pays, et la faiblesse des Français.

5° Les troupes prussiennes qui ont un an, valent à coup sûr autant que celles des ennemis. La bonne économie prussienne peut faire durer la guerre autant que les trésors anglais, principalement en pays ennemi; et, quant aux Français, ils entrent pour si peu de chose dans ce plan, qu'à proprement parler, on ne les y doit compter pour rien.

6° Il faut examiner encore une chose: c'est qu'à présent les

Autrichiens sont effectivement en guerre; que, si la Prusse les attaque, ils ne peuvent faire brusquement la paix, que cette campagne s'écoule, que la Prusse a de quoi faire trois campagnes: si elle emploie cet argent actuellement, elle mettra par là les Autrichiens bien bas. Et que, si l'on ne se sert pas actuellement de tous les avantages, le cas sera bien différent lorsque les Autrichiens attaqueront le roi de Prusse, la paix étant générale, ce dernier ne trouvant personne pour faire diversion à la reine de Hongrie, et n'ayant guère plus de ressources qu'il en a actuellement, ou plutôt moins, et les garants de son traité peu ou point disposés de le secourir.

L'on ne doit jamais hasarder le certain pour l'incertain. On tient la Silésie: si l'on recommence la guerre, on remet au hasard ce qui est déjà décidé. Sans compter que le chapitre des accidents est fort vaste, et que la fortune des armes est journalière.

7° Je conviens que ce principe est vrai: *qui sta bene, non se muove;* mais il s'agit de distinguer une sécurité momentanée d'une sûreté réelle. J'ai assez fait sentir que la situation du roi de Prusse n'est qu'un état de suspens, que les projets sont formés contre lui, les batteries dressées, et que l'on n'attend que le moment d'être hors d'embarras, pour s'en prendre à lui. C'est justement ce moment qu'il faut prévenir. La guerre donc qu'il convient que le roi de Prusse fasse, est une guerre forcée, pour prévenir les mauvais desseins de ses ennemis. Je ne dis point de mauvais desseins cachés, mais authentiques, clairs, et qui sautent aux yeux. Si sa situation n'est pas des plus favorables pour attaquer, il doit savoir que, plus il attend, et plus elle deviendra mauvaise, et qu'ainsi de nécessité il faut faire vertu, et couronner l'œuvre de la Silésie en y ajoutant la solidité, et la sûreté à cette conquête.

Eigenhändig.

1342. ARTICLES MOYENNANT LESQUELS L'ON POURRA S'ENGAGER AVEC LA FRANCE.[1]

1° Qu'une alliance défensive avec la Suède et la Russie soit faite.
2° Que la France agisse offensivement contre la reine de Hongrie.
3° Que l'on enlève la Bohême à la Reine.
4° Que le cardinal Tencin soit chargé des affaires d'Allemagne.
5° Que quinze ou vingt mille Suèdois marchent au pays d'Hanovre.[2]
6° Que les parties belligérantes ne fassent point de paix avant que d'avoir enlevé la Bohême totale à la reine de Hongrie et l'avoir réduite à demander la paix.
7° A quelles conditions l'on fera la paix et ce qu'un chacun aura pour sa peine?

Eigenhändig.

1343. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 3. Februar: Belle-Isle habe ihm im Vertrauen mitgetheilt, dass er alles thue, um Tencin und Noailles in ihrer jetzigen für die Sache des Kaisers günstigen Gesinnung zu erhalten; nur ihnen sei die Rückkehr Chavigny's nach Frankfurt zu verdanken.

Potsdam, 18 février 1744.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 3 de ce mois, sur laquelle je vous dirai que vous deviez employer vos soins et votre savoir-faire afin de gagner pour moi le cardinal Tencin et le maréchal de Noailles, que vous cajolerez au possible, et à qui, et surtout au premier, vous ne manquerez jamais de dire quelque-chose d'obligeant de ma part, aussi souvent que vous les rencontrerez et que l'occasion s'en présentera.

Federic.

Nach dem Concept.

1344. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 18 février 1744.

Mon général major, comte de Rothenburg, allant en France pour des affaires domestiques qui demandent absolument sa présence, je vous l'adresse pour que, s'il y a des occasions où vous lui puissiez prêter votre assistance, vous ne manquiez pas de le faire.

[1] Gleichfalls Reflexionen des Königs, die in diesen Zusammenhang gehören. — [2] Vergl. oben Nr. 1337.

Et comme je lui ai ordonné de me mander des nouvelles, s'il en trouve d'assez dignes de mon attention, mon intention est que vous lui prêtiez alors votre chiffre, étant persuadé qu'il le gardera assez soigneusement pour que personne que lui ne le voie.

Federic.

Il faut que vous le mettiez au fait des affaires de France, et je vous défends d'écrire le moindre mot de ce qui le regarde ni à Podewils ni au département des affaires étrangères, mais que tout ce qui regardera sa commission passe directement à moi.[1]

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1345. AU CARDINAL DE TENCIN A PARIS.

Potsdam, 18 février 1744.

Monsieur mon Cousin. Je n'ai pas voulu laisser partir le comte de Rothenburg sans vous donner par lui des assurances de la parfaite estime que j'ai pour vous. J'espère, Monsieur, que vous voudrez le croire dans tout ce qu'il vous dira en mon nom, et vous prie de croire que je me ferai un plaisir de vous obliger dans toutes les occasions, étant à jamais etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1346. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST [A MOSCOU].

Potsdam, 23 février 1744.

Madame ma Cousine. J'ai reçu avec une satisfaction sensible la bonne nouvelle que vous m'avez marquée par votre lettre du 8 de ce mois, touchant votre heureuse arrivée à Riga, dont je vous félicite de tout mon coeur.

Prenant autant de part, Madame, que je le fais à tout ce qui vous peut intéresser, je me réjouis fort des distinctions éclatantes qui vous

[1] Eine Instruction für Rothenburg liegt nicht vor. In seinem Bericht, Paris 16. März, recapitulirt Rothenburg als die Hauptpunkte der Forderungen, die der König an Frankreich stellt: „1o Déclarer la guerre aux deux puissances maritimes et la leur faire par terre et par mer le plus vigoureusement possible. 2o Envoyer une armée de 40,000 hommes près des États d'Hanovre, pour y pouvoir entrer en cas de besoin. 3o Promettre le plus authentiquement qu'il sera possible de ne point poser les armes sans que le Roi soit paisible possesseur de tout ce qui lui aura été promis. 4o La même réciprocité pour la France, pour les avantages qu'elle aura stipulés pour elle avec le consentement du Roi. 5o La partie supérieure de la Bohême, du côté de la Saxe, en deçà de l'Elbe, pour Sa Majesté, et le peu qui reste à la reine de Hongrie dans la Haute-Silésie. 6o Procurer à l'Empereur le reste de la Bohême avec sa capitale."

ont été faites de la part de Sa Majesté Impériale pendant votre séjour de Riga, et ce qui y s'est passé alors me paraît d'un si bon augure que j'ai tout lieu d'espérer que vos affaires se termineront heureusement et à notre satisfaction commune, ainsi que vous n'aurez jamais lieu de regretter un voyage pour lequel je me suis employé de si bon coeur. Je vous prie, Madame, d'être assurée des sentiments d'estime et de considération avec lesquels je serai à jamais, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1347. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 23 février 1744.[1]

Vos relations du 15 et du 18 de ce mois m'ont été bien rendues, et je suis bien satisfait de la manière dont vous vous êtes pris pour insinuer au sieur de Chavigny tout ce que je vous ai ordonné sur son sujet. Ce qu'il vous a dit des mesures vigoureuses que la France prendra, m'a assez plu, pourvu que l'effet réponde aux promesses, et que la manière d'agir jusqu'à présent du ministère de France ne mette pas de nouvelles entraves à tout ce qu'on a promis au sieur de Chavigny, ce dont j'espère être éclairci en peu de temps par les mesures qu'il prendra pour agir offensivement. En attendant, je ne saurais encore me déclarer sur ce que le sieur de Chavigny vient de vous proposer, avant que le maréchal de Seckendorff ne soit arrivé à Francfort et avant que la cour de Cassel ne se soit expliquée sur l'offre que la France vient de lui faire. C'est pour cela que vous devez encore tenir le sieur de Chavigny en suspens, en lui laissant de l'espérance sur ce qu'il désire, sans pourtant lui dire quelque chose de positif. Vous n'oublierez non plus, si l'occasion se présente, de lui faire sentir quel avantage il y aurait pour moi dans tout ce que la France me propose. Je me remets en tout sur votre fidélité et savoir-faire.

Federic.

Nach dem Concept.

1348. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A MEUSELWITZ.

Potsdam, 29 février 1744.

Monsieur. M'étant ressouvenu que j'avais oublié de vous entretenir, lorsque j'eus la satisfaction de vous voir auprès de moi, sur la proposition que le sieur de Chavigny a faite à Klinggræffen, à savoir

[1] In demselben Sinne schreibt der König auch am 2. März an Klinggräffen.

qu'on pourrait avoir à disposer de l'armée française qui se formera à la Moselle sous les ordres du maréchal de Belle-Isle, pour la faire marcher vers les États d'Hanovre, j'ai cru nécessaire de vous dire encore que selon moi une pareille proposition ne serait pas à refuser, et qu'on devrait au contraire animer le ministre de France, pour que ce projet soit mis en exécution. Je serais d'avis, alors, que le maréchal de Belle-Isle fît semblant comme s'il voulait diriger sa marche vers la Bohême et qu'il se jetât alors tout d'un coup à sa gauche sur le pays d'Hanovre, en faisant prendre le devant à sa cavalerie avec toute la diligence possible, pour l'occuper au plus vite. Je suis avec bien de l'estime et de la considération, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Les nouvelles de Cassel sont bonnes, je souhaite que les autres y répondent.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1349. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD [A MOSCOU].

Potsdam, 29 février 1744.

La relation secrète que vous m'avez faite en date du 17 de ce mois[1] m'est bien parvenue, et j'ai eu la même satisfaction en voyant son contenu que je suis présentement accoutumé d'avoir lorsque je reçois de vos relations; aussi ne saurait-on être plus content de la fidélité et de la dextérité d'un ministre que je le suis de la vôtre, en quoi vous n'obligerez point un ingrat. Les traits que vous me mandez du Vice-Chancelier, tant au sujet des propos qu'il a tenus vers le général Düring qu'au sujet du tour malicieux qu'il a donné à la lettre de l'Impératrice au prince royal de Suède,[2] sont si traîtres et si détestables que je ne puis concevoir l'indulgence qu'on a pour lui; je craindrais même que ce qu'il a dit au général Düring, et ce qu'il a écrit au Prince Royal, ne puisse faire de fâcheuses impressions sur tous les deux et retarder les deux articles qui m'importent tant, à savoir le mariage dudit Prince avec ma sœur, et l'alliance à conclure entre la Suède, moi et la Russie, si je n'espérais que le comte de Wachtmeister sera déjà arrivé

[1] Vergl. oben S. 10 Anm. 1. — [2] Mardefeld hatte unter dem 17. Februar berichtet: „Le tour qui a été donné à la lettre de l'Impératrice au prince royal de Suède (vergl. oben S. 28 Anm. 3) paraît assez équivoque, portant en substance: dass Sie, die Kaiserin, die vorseiende Heirath mit einer Prinzessin aus einem so hohen Hause als das Königlich Preussische sei, nicht anders als approbiren könnten; jedoch überliessen Sie Ihro Königl. Hoheit hierunter nach eigenem Wohlgefallen zu handeln, mit der freundlichen Erinnerung, in Sonderheit dem väterlichen und weisen Rath Ihro Majestät des Königs von Schweden zu folgen." Dem schwedischen Gesandten von Düring hatte Bestushew gesagt, Mardefeld habe unterlassen, die Ansicht der Kaiserin über die vorgeschlagene Allianz einzuholen.

à Stockholm pour informer le Prince Royal des véritables sentiments de l'Impératrice, et que l'arrivée du général Lubras mettra fin à toutes les menées du Vice-Chancelier.

Quant à celui-ci, je trouve absolument nécessaire que vous employiez et le vert et le sec pour le débusquer et le mettre hors de place, étant d'une certitude à n'en pouvoir douter qu'aussi longtemps qu'il sera en place il ne cessera jamais de causer mille chagrins tant à moi qu'à la princesse de Zerbst et de faire mille embarras à l'Impératrice. Il est vrai que, de la manière que vous vous êtes concerté avec la princesse de Zerbst à ce sujet, il est quasi impossible que le coup puisse manquer. Je ne doute nullement qu'on ne pourra faire résoudre la jeune princesse de Zerbst à embrasser la religion grecque, pourvu qu'on s'y prenne d'une bonne manière et qu'on lui laisse en tout cas autant de temps qu'on a laissé sur cela au Grand-Duc.

Je suis en tout de votre sentiment sur le Trubezkoi, vous ferez pourtant à ce sujet tout ce que vous trouverez convenable à mes intérêts. J'aurais bien aimé que vous m'eussiez appris quelque détail sur la séparation de la famille infortunée, et vous n'oublierez point de le faire encore, quand une occasion sûre se présentera. Quant à la décharge générale concernant la distribution des sommes que je vous ai confiées, elle est actuellement expédiée et signée de moi, mais comme je n'osé pas la hasarder avec cette lettre et avant que je sois informé de votre arrivée à Moscou, j'aurai soin qu'elle vous sera envoyée à la première occasion sûre qui s'y présentera, sur quoi vous pouvez compter.

Il y a une chose dont il m'importe de savoir votre sentiment d'une manière tout naturelle et sans me rien cacher; c'est ce que je veux savoir de vous si, après que mon alliance avec l'Impératrice sera conclue et que le cas devait exister que je me visse nécessité de faire la guerre à la reine de Hongrie, si alors, dis-je, je pourrais bien espérer que l'Impératrice, à ma réquisition, me fournît un corps de 15 ou de 20,000 hommes de ses troupes légères, c'est-à-dire de Tartares, de Cosaques et de Kalmouks, pour m'en servir dans pareille guerre, ou si vous croyez que je ne pourrais point réussir dans pareille demande. Sur quoi j'attends votre avis. Au reste, je vous adresse ci-clos ma réponse à la lettre de la princesse de Zerbst, qu'elle m'a écrite sur son arrivée à Pétersbourg.

Federic.

Bravo Mardefeld! encore un coup de collier, et je vous passe pour maître.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1350. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A MOSCOU.

Potsdam, 29 février 1744.

Madame ma Cousine. J'ai eu le plaisir de recevoir la lettre que vous m'avez écrite avant votre départ de Pétersbourg, et je dois vous remercier, Madame, de toutes les choses obligeantes que vous dites sur mon sujet; je me tiens si assuré de votre amitié qu'il ne me reste que de vous prier d'être persuadée de mon juste retour et que, par le tendre intérêt que je prends à ce qui regarde vous et votre famille, je ne manquerai point de faire tout au monde pour soutenir nos arrangements et pour acheminer à une issue heureuse ce que nous avons commencé. Il me tarde à présent d'avoir bientôt des nouvelles agréables de votre heureuse arrivée auprès de Sa Majesté Impériale; et en faisant des voeux pour votre prospérité, je suis avec toute l'estime et toute l'amitié possible, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

Il ne me reste, Madame, que de vous prier de vaincre la répugnance de votre fille pour la religion grecque, après quoi vous aurez couronné votre œuvre, vous priant d'être persuadée que mes voeux vous accompagnent dans tous vos pas.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1351. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 2 mars 1744.

Comme l'ambassadeur anglais, Tyrawley, sera apparemment déjà arrivé en Russie, et que je suis tout-à-fait persuadé que ses instructions ne sont autres que de détacher l'Impératrice tant de la France que surtout de moi, de raccrocher la reine de Hongrie avec l'Impératrice, et de faire une alliance entre les Puissances maritimes et la Russie, pour attirer celle-ci dans le parti de la reine de Hongrie, je n'ai pu me dispenser de vous recommander d'être bien attentif à toutes les démarches et négociations de cet ambassadeur; et, bien que je me repose tout-à-fait sur votre dextérité et savoir-faire, néanmoins je ne saurais assez vous recommander de redoubler votre attention à ce sujet, et de faire bien à propos tous vos efforts pour que cet Anglais ne réussisse dans ses vues.

Vous aurez à faire à une partie très forte, et comme cet ambassadeur, en passant par la Haye, a déjà sollicité des ordres auprès du grand-pensionnaire et du greffier de Hollande, pour que leur résident en Russie, le sieur de Swaart, doive aller ne tout de concert avec lui, il n'y a nul lieu de douter que le parti autrichien, danois et saxon ne s'accrochera à lui et qu'on n'épargnera pas ni argent ni intrigues ni quoi que ce soit pour altérer la bonne harmonie qui règne à présent si heureuse-

ment entre l'Impératrice et moi, et pour l'attirer dans un parti contraire. A quoi le Vice-Chancelier, s'il est conservé dans son poste, contribuera de son mieux; mais j'espère que vous ferez à présent votre coup de maître, et que, par l'assistance de la princesse de Zerbst et de vos amis, vous vous mettrez en état de faire avorter toutes les entreprises que mes ennemis déclarés ou cachés voudront intenter contre moi et mes intérêts. Je viens de faire mander à ma cour le frère du sieur Rasumowski[1] et de lui faire le présent d'une tabatière d'or, garnie de diamants, avec mon portrait, de la manière que vous me l'avez conseillé; aussi espéré-je que celui-ci en donnera bientôt des nouvelles à son frère.

Nach dem Concept. Federic.

1352. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 5 mars 1744.

J'ai reçu, avec votre relation en date du 28 du février passé, le projet du traité de l'union confédérale qu'on vous a remis de la part de l'Empereur.

Quoique je comprenne fort bien l'utilité et même la nécessité absolue d'une pareille union, dont l'idée en gros est très bonne pour rétablir les affaires de l'Empereur et pour tranquilliser l'Empire, par une paix stable et solide, je ne saurais pourtant vous cacher que j'ai été extrêmement surpris, lorsque j'ai vu le contenu du projet, l'ayant trouvé couché d'une façon si mal pensée que ni moi ni aucun autre prince de l'Empire n'y pourra jamais souscrire.

Je ne veux point relever ici qu'on y a nommé, dans le dénombrement des contractants, le roi de Suède devant moi, qui pourtant n'y entre que comme landgrave de Hesse. Mais ce que j'ai principalement à objecter contre ce projet est

1° qu'on y a compris d'abord la France comme partie contractante, qui pourtant ne devait accéder que lorsque tout serait réglé, et lorsqu'elle pourrait donner le ton à ce traité par les opérations vigoureuses qu'elle aurait faites préalablement;

2° qu'on y a mis les margraves de Baireuth et d'Ansbach, de même que le duc de Württemberg, comme parties contractantes, sans être assuré de leur consentement et sans avoir pris en considération que d'un côté ils ne peuvent être d'un grand poids dans cette affaire, et de l'autre côté que la situation de leurs pays est telle qu'ils seraient d'abord envahis et abîmés par les troupes autrichiennes qui sont dans leur voisinage, aussitôt que la reine de Hongrie serait avertie des engagements qu'ils avaient pris, ce qui ne saurait guère manquer, par la com-

[1] Vergl. oben S. 34.

munication qu'on sera obligé de faire de ce traité à tant de cours différentes;

3° que selon l'esprit de ce traité je devrais me commettre gratuitement avec la reine de Hongrie et ses alliés, pour encourir tous les hasards et les risques que peut-être la France ne voudra pas encourir elle-même. Car il serait ridicule de vouloir soutenir que je pourrais entrer dans de pareilles mesures sans porter atteinte à ma neutralité par la paix de Breslau;

4° qu'on se découvre hors du temps sur les desseins qu'on a contre la reine de Hongrie, sans être convenu des mesures nécessaires pour les mettre en exécution avec succès, et que même les mesures qu'on indique dans ce traité sont pour la plupart impraticables.

Par toutes ces considérations donc et par d'autres encore que je ne veux pas détailler ici, mais qu'on remarque aisément quand on examine ledit projet sans prévention, je suis d'opinion qu'il faut se prendre d'une toute autre manière pour parvenir à une ligue ou union confédérale, et qu'il n'y faut aller que tout doucement et pas à pas, de la même façon que les Anglais ont agi avec la Hollande pour la faire entrer peu à peu dans leurs mesures. C'est pourquoi il ne faudra commencer que par un traité d'union confédérale entre l'Empereur, moi, le Palatin et la Hesse, conçu dans des termes tout-à-fait innocents et si généraux qu'on le puisse communiquer à tout le monde, même à la reine de Hongrie, et où il n'entre que les articles dont vous verrez le précis par la feuille ci-jointe.

Après avoir mis ce traité pour base, chacun des contractants pourra faire ses convenances par des articles secrets, et on pourra se concerter en même temps sur les mesures à prendre pour parvenir au but qu'on se propose.

En attendant, on pourra communiquer le traité principal à la Saxe et à l'électeur de Cologne, en les invitant à y accéder, et je suis persuadé que la Saxe, par la forte envie qu'elle a d'être entre les médiateurs des différends sur la succession de l'empereur Charles VI, ne refusera point d'y accéder et entrera même plus avant, si l'on lui peut faire des convenances par un article secret. De la même manière, on pourra faire accéder les autres États de l'Empire, selon les circonstances qui se présenteront.

Quant à la France, il faudra, selon moi, qu'elle n'y paraisse pas plus tôt que lorsqu'elle aura commencé actuellement ses opérations de campagne, et que ses armées agiront vigoureusement vers le Brisgau, et partout ailleurs où il faudra. Ce sera alors qu'elle accèdera, comme garante de la paix de Westphalie, au traité, pour lui donner le ton et le branle.

Voilà de quelle manière je me suis expliqué à peu près vers le comte de Seckendorff, et je suis bien persuadé que l'Empereur sera satisfait de moi, quand le comte de Seckendorff aura eu l'honneur de lui expliquer mes sentiments. En attendant, vous devez expliquer, d'une

manière assez claire, à l'Empereur tout ce que je viens de vous mander, et, en protestant de la sincérité de mes intentions, l'assurer que, s'il agréait mes idées sur le traité d'union, je serais prêt à le signer et à me concerter sur les mesures efficaces pour parvenir au but désiré.

Sur ce que le comte de Bünau et le sieur de Chavigny vous ont dit, que, si je voulais agréer le traité projeté, je pourrais me stipuler par un article secret tel avantage que je voudrais, je veux bien vous dire que, comme ce n'est pas proprement moi qui cherche à entrer dans de nouveaux engagements, c'est bien à eux à s'expliquer sur les avantages qu'on voudra me faire pour m'avoir dans son parti. Et comme je sais d'avance que, si notre traité parvient à sa consistance, ce sera principalement moi qui, après la France, serai obligé de mener le branle, il faut aussi absolument qu'on fasse ma convenance d'une manière proportionnée aux hasards et aux risques que j'y cours.

Quant au sieur de Chavigny, vous pouvez lui donner à entendre d'une manière convenable qu'il ne devrait point croire qu'on ne pénétrât assez le véritable but du traité qu'il venait de proposer, et que j'avais de la peine à me persuader qu'il croyait tout de bon que des gens raisonnables dussent entrer dans ce qu'il venait de proposer, sans prendre leurs précautions et sans avoir préalablement leurs sûretés. Que c'était à la France de donner ces sûretés et d'animer par ses opérations vigoureuses ceux qu'elle voudrait s'attacher; qu'il devrait savoir que je n'ignorais point les grands avantages que la France tirait de son commerce avec l'Espagne, et qu'ainsi le Roi son maître a naturellement les intérêts et l'alliance de l'Espagne bien plus à cœur que la situation et les intérêts de l'Empereur; que le ministère de France est capable, lorsqu'on lui ferait des offres pour des établissements de l'infant Don Philippe et de restituer la Bavière à l'Empereur, de quitter la partie et de planter là tous les princes bien intentionnés de l'Empire qui se seraient embarqués pour les intérêts de l'Empereur et de la France, en les abandonnant à la vengeance de la reine de Hongrie et de l'Angleterre; que par conséquent une sage circonspection demande absolument qu'on se rassure contre de telles appréhensions par des sûretés convenables; que c'est au sieur de Chavigny de montrer les sûretés qu'il pourrait procurer pour me tranquilliser, et que ce serait alors que je pourrais entrer plus en matière. Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport sur tout ce que dessus. Et sur cela je prie Dieu etc. Federic.

Précis eines zu schliessenden Unionstractates.[1]

Nachdem nach Ableben weiland Ihro Kaiserl. Majestät Karl VI. sich wegen der österreichischen Erbfolge bekannter Massen grosse und

[1] Der Entwurf wurde von dem Kaiser angenommen, unter Hinzufügung der unter dem Text bemerkten Modificationen, über die Klinggräffen am 17. März berichtete und die der König durch den Immediaterlass vom 24. März, unten Nr. 1366, guthiess.

weit aussehende Umstände hervorgethan, wodurch nicht nur das teutsche Vaterland in viele bedauernswürdige Bedrängnisse gekommen, sondern auch die Sachen dahin gerathen, dass endlich ein völliger Verfall des Heiligen Römischen Reichs und dessen Systematis, Gesetze und Verfassung zu besorgen, als wollen des Kaisers Majestät, des Königs von Preussen Majestät, des Königs von Schweden Majestät als Landgraf zu Hessen, und des Churfürsten von Pfalz Durchlaucht, aus wohlgesinnetem und patriotischem Eifer vor das allgemeine Wohlsein des werthesten teutschen Vaterlandes und zur Befestigung des Reichssystematis nachstehenden beständigen Unionstractat feierlichst verabreden und schliessen. Und zwar

1) soll der Hauptendzweck und die vornehmste Absicht dieser conföderirten Union sein, das gesammte Heilige Römische Reich in seinen wohlhergebrachten Verfassungen, nach Massgebung des westphälischen Friedensschlusses und anderer Reichsgrundgesetze, aufrecht zu erhalten, die Ruhe und den Frieden in dem teutschen Vaterlande zu retabliren, und die Erhaltung der kaiserlichen Würde, Dignität und Macht zu mainteniren;

2) verbinden sich die Unirten bei der Königin von Ungarn[1] anzutragen, damit selbige zuvorderst Seine jetztregierende Kaiserl. Majestät als das Oberhaupt des Reiches erkenne, und die Reichsarchive, so bis jetzo zu Wien vorenthalten worden, extradire, demnächst aber auch[2] Sr. Kaiserl. Majestät Dero Chur-, Erb- und Patriomoniallande, welche Deroselben wider die unter denen Churfürsten des Reiches ehmals errichtete Union bishero vorenthalten worden, restituire;

3) wollen die Unirten wegen der österreichischen Successionsstreitigkeiten unter sich dahin conveniren, damit diese im Reich bisher vorgewaltete Differenzien durch die gesammten Stände des Heiligen Römischen Reichs entweder in der Güte vermittelt, oder durch rechtliche Entscheidung beigeleget, inzwischen aber, und bis dahin zu gelangen, ein Waffenstillstand[3] zwischen beiden kriegenden Theilen zu Wege gebracht werde.

4) Die unirte Conföderirten garantiren sich einer dem andern alle diejenigen Länder und Possessiones, welche sie wirklich im Besitz haben.[4]

5) Daferne jemand derer Conföderirten dieser Union halber beschweret, vergewaltthätiget oder feindlich angegriffen werden sollte, verbinden sich die sämmtlichen Conföderirten, dem beleidigten Theil sonder einigen Anstand zu Hülfe zu kommen, und mit allen Kräften zu as-

[1] Bemerkung Klinggräffens: „L'Empereur croit ne pouvoir signer une convention où il y aurait *Königin von Ungarn* et voudrait qu'à la place on mît: *bei dem wienerischen Hofe.*" — [2] Von dem Kaiser gewünschter Zusatz: „und praeliminariter." — [3] Bemerkung Klinggräffen's: „Le sieur de Chavigny a demandé à l'Empereur qu'on mît: *Ein Generalwaffenstillstand in Teutschland.*" — [4] Von dem Kaiser gewünschter Zusatz: „Sr. Kaiserl. Majestät Erbpatrimoniallande, obwohlen sie dermalen widerrechtlich vorenthalten werden, mit eingeschlossen."

sistiren, auch solche Assistenz so lange zu leisten, bis ihm wirkliche und völlige Indemnisation verschaffet werde.

6) Zu Beitretung dieser conföderirten Union sollen die sämmtlichen Churfürsten des Reichs, insonderheit aber das Haus Sachsen und Chur-köln, invitiret werden, wie denn auch andern Ständen bleibet, solcher zu accediren.

Der Erlass nach der Ausfertigung. Der Précis nach dem Concept.

1353. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

8 mars 1744.

Il y a des lettres de Saxe qui parlent d'une augmentation de cinq régiments que la cour de Dresde aurait résolu de faire. Quoique je n'y ajoute pas foi tout-à-fait, étant assuré que, si pareille augmentation était sur le tapis, il ne pourrait pas être qu'elle ne fût pas venue à votre connaissance, et que vous ne m'en eussiez informé, je veux pourtant que, sans témoigner un grand empressement, vous deviez vous informer soigneusement de ce qui en est, et m'en faire votre rapport. Comme j'irai faire un tour dans la Silésie, vers où je partirai le 13 du courant, et qu'à mon retour vers Berlin je passerai par Peitz, je veux que vous deviez être à Peitz, vers le 29 de ce mois, afin que je vous y puisse parler.

Federic.

Nach dem Concept.

1354. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Potsdam, 9 mars 1744.[1]

Mon Cousin. J'ai eu la satisfaction de recevoir la lettre que vous venez de m'écrire en date du 3 de ce mois. Il n'est pas possible qu'on sente plus vivement que je le fais la confiance que Votre Altesse veut bien mettre en moi sur tout ce qui se traite à présent à Francfort entre Elle et la cour impériale; aussi, par un parfait retour de confiance et par l'amitié étroite qui règne entre nous, veux-je bien m'expliquer vers Elle de la manière la plus cordiale sur tout ce qu'Elle désire de savoir sur mes intentions.

Il n'y a personne qui connaisse mieux que Votre Altesse ma façon de penser sur les dangers éminents dont l'Allemagne est menacée, et dont les circonstances sont telles qu'à moins que des États de l'Empire bien intentionnés et patriotes ne prennent des mesures convenables, ménagées avec autant de prudence que de fermeté, il en sera fait de

[1] Durch einen Immediaterlass vom 10. März wird Klinggräffen von dem Inhalt dieses Schreibens in Kenntniss gesetzt.

l'Empereur et de tout le système de l'Empire; c'est pourquoi je me suis donné jusqu'à présent tant de différents mouvements, dont l'unique but a été de maintenir la dignité et la puissance de l'Empereur et de conserver le système de l'Empire dans son ordre. Mon idée a été d'abord d'y parvenir par une association de quelques cercles de l'Empire; mais comme il a été impossible d'y réussir, je me suis prêté à une autre idée, tendante au même but, c'est-à-dire d'une ligue ou union confédérale que le sieur de Chavigny avait proposée, et dont on promit de coucher le plan à Francfort. Il est vrai que, lorsque j'ai reçu de mon ministre à Francfort le plan du traité de cette ligue, j'ai été infiniment surpris de ce qu'on s'y était pris d'une manière si gauche qu'on a actuellement fait, et dont le plan est tel qu'il me semble qu'on ne saurait le caractériser mieux que Votre Altesse l'a fait, lorsqu'Elle le taxe de chaos d'une nature à ne pouvoir jamais prendre consistance, et qui, sur le pied qu'on l'a dressé, effaroucherait plutôt les esprits en Allemagne que les attirerait. Ce sont les mêmes réflexions que j'en ai faites, aussi avais-je, déjà avant que d'avoir reçu la lettre de Votre Altesse, instruit mon ministre à Francfort de représenter à l'Empereur que, de la manière qu'on avait couché le plan en question, ni moi ni aucun autre prince de l'Empire n'y pourrait souscrire.

Comme pourtant l'idée en gros d'une ligue ou union confédérale m'a paru très bonne et fort propre à rétablir les affaires de l'Empereur et à calmer les troubles de l'Empire, j'ai envoyé à mon ministre à Francfort un précis d'un autre plan de ligue ou d'union confédérale, dont Votre Altesse trouvera ci-clos la copie.[1] L'idée que j'ai eue sur ce plan a été qu'il y fallait aller tout doucement et pas à pas, de la même manière que les Anglais ont fait avec la Hollande pour la faire entrer peu à peu dans leurs mesures, et qu'il ne fallait donc commencer que par faire un traité entre quelques États de l'Empire bien intentionnés, conçu dans des termes tout-à-fait innocents et si généraux qu'on puisse communiquer ce traité à tout le monde, même à la reine de Hongrie. Ce traité une fois réglé et conclu, les contractants pourraient convenir alors, par des articles séparés et secrets, tant sur leurs convenances que sur les mesures convenables à prendre pour obtenir le but de ce traité; qu'il fallait, en attendant, inviter la Saxe et la Cologne pour y accéder, de même que d'autres États de l'Empire bien intentionnés, et que, pour la France, il ne fallait pas qu'elle y fût partie contractante et que même elle n'y accédât que lorsqu'elle aurait commencé ses opérations de guerre et lorsque ses armées agiraient vigoureusement partout où il le faut; que ce serait alors que la France accèderait en garante de la paix de Westphalie pour donner le ton à ce traité. Voilà un fidèle exposé de mes idées sur la ligue ou l'union confédérale à faire, tel que je l'ai mandé à mon ministre à Francfort, avec ordre de les expliquer à Sa

[1] Vergl. oben S. 51—53.

Majesté Impériale et de l'assurer que, si ces mes idées étaient goûtées d'elle, je serais prêt alors d'en signer incontinement le traité.

Je laisse aux réflexions de Votre Altesse si ce n'est pas la seule voie sûre de relever les affaires de l'Empereur et de l'Empire, et je Lui aurais des obligations infinies, si Elle voulait bien me communiquer confidemment ce qu'Elle pense là-dessus. Du reste, je donnerai mes ordres à mon ministre à Francfort d'aller en tout de concert avec le général Donop, et Votre Altesse peut être assurée que, par les nœuds d'alliance et d'amitié que nous lient ensemble, je ne départirai jamais des intérêts de la Hesse, que je protégerai de toutes mes forces, si, en haine des mesures que nous prenons d'un concert commun, elle devait être attaquée.

Je suis charmé d'entendre que la négociation entamée entre Votre Altesse et le sieur de Chavigny va à sa satisfaction, et j'espère qu'avec l'assistance du bon Dieu nos souhaits communs pour la conservation du système de l'Empire et pour le maintien de son chef réussiront à la fin, que nous verrons encore notre ouvrage couronné et que par là tous les princes bien intentionnés y trouveront leur convenance. Je finis en réitérant à Votre Altesse les protestations de l'estime et de l'amitié la plus parfaite avec laquelle je serai à jamais, mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon et le très affectionné cousin Federic.

Nach dem Concept.

1355. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 10 mars 1744.

Ayant oui dire que, du temps que l'armée française sous les ordres du maréchal de Maillebois a été en quartiers en Westphalie, quelques officiers ingénieurs, par ordre dudit maréchal, avaient levé sous main des plans bien exacts du pays d'Hanovre, desquels plans on avait composé une carte qu'on avait imprimée à Paris, mon intention est que vous deviez tâcher soigneusement d'avoir un exemplaire de cette carte, et me l'envoyer alors.

Je me souviens que, pendant le temps que je fus en campagne dans la Silésie, le maréchal de Belle-Isle m'envoya les mémoires du maréchal de Turenne, imprimés in octavo et d'un petit volume; ce livre s'étant casuellement perdu depuis ce temps-là, vous direz à la première occasion qui s'y présentera audit maréchal de ma part que, s'il voulait me faire le plaisir de m'envoyer un autre exemplaire de ce même livre, je lui en aurais bien de l'obligation.

Comme le major général de Rothenburg sera apparemment déjà arrivé à Paris, je vous adresse ci-clos une lettre pour lui,[1] que vous lui ferez tenir au plus tôt. Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Dieser Brief ist nicht aufgefunden worden.

1356. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Potsdam, 10 mars 1744.

J'ai reçu votre relation en date du 29 février. Je suis assez mal édifié de tout le détail que vous m'y faites des propos que vous avez tenus hors de saison à l'Impératrice douairière; et, si vos ordres ont été de contredire aux bruits mal-fondés qui ont couru sur une invasion que je méditais à faire, mon intention n'a jamais été que vous deviez entrer là-dessus dans de grandes explications, ni en faire un sujet de conférence et de négociation, comme vous avez fait, et dont le succès n'a été autre que de fortifier l'arrogance des Autrichiens et de m'attirer des menaces de leur part sous des paroles couvertes. C'est pourquoi je vous défends absolument de n'entrer plus dans de pareils propos et de ne vous en mêler plus, soit en noir ou en blanc, mais qu'au contraire vous deviez vous appliquer soigneusement d'avoir un dénombrement exact de tous les régiments que la reine de Hongrie a sur pied, et de combien de têtes chaque régiment peut actuellement être, de quoi j'attends que vous me ferez votre rapport bien détaillé, lorsque je vous parlerai à Neisse.

Federic.

Nach dem Concept.

1357. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Potsdam, 10. März 1744.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich lieber Vetter. Ich habe den wohlgemeinten Antrag und freundvetterliches Erbieten Ew. Liebden wegen Abtretung Dero und des Fürstlichen Hauses Anhalt habenden Rechten und Prätensionen auf das Herzogthum Lauenburg gegen das vorgeschlagene Aequivalent von Lehrau und Wiesigk, wohl vernommen und gehörig in Erwägung gezogen. Ob Ich nun gleich Ew. Liebden geneigte Intention hierbei mit besonderm Dank erkenne, auch aus wahrer für Dero Person und Haus hegender Affection nach dem Exempel Meiner höchstseligen Vorfahren jeder Zeit bereitwillig sein werde, Deroselben Absichten und Gerechtsame überall bei dem Kaiser und das Reich, auch Reichsgerichten, bestens durch Meine gute Officia, so viel nur immer möglich, zu secondiren, damit Ew. Liebden und Dero Haus endlich zur billigen Satisfaction auf convenable Weise gelangen mögen: so finde Ich dennoch bei der gethanen Offerte von Cedirung Dero Prätensiones so viele höchst erhebliche Bedenklichkeiten, dass Ich solche anzunehmen nicht wohl rathsam noch thunlich erachten muss; allermassen Ew. Liebden solches leichtlich von Selbsten aus Erwägung der itzigen delicaten Conjoncturen und was vor Ombrage Mir die Acquisition dieser Gerechtsame überall nothwendig zuziehen würde, einsehen werden. Wie

denn dieses die Sache noch bedenklicher machet, weil Mir bewusst, dass Mein in Gott ruhender Grossvater und Vater dem Hause Hannover den Besitz von Lauenburg garantiret haben, welche Verbindlichkeit nicht aufgehoben worden. Bei diesen Umständen kann Ich nicht anders thun, als dass Ew. Liebden wohlmeinend anrathe, den gelindesten Weg Rechtens und der Negociation wie bishero fortzusetzen, wobei Ich Deroselben versicherter Massen alle erforderte Assistance so viel möglich zu leisten nicht ermangeln will, auch nicht zweifle, dass dadurch der König in Engelland bequemet werden könne, Ew. Liebden und Dero Haus wegen Dero Prätension durch ein Aequivalent an Gelde zu satisfaciren und dadurch die Sache gütlich abzumachen. Ich werde wenigstens bei allen Vorfällen mit Plaisir zeigen, wie Ich mit treuer Amitié bin und verbleibe Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Es thut mir leid, dass ich aus oben angeführten Ursachen Ihre Durchlaucht in diesem Stück keine Willfährigkeit bezeigen kann, allein ich bin feste versichert, dass bei jetzigen Conjoncturen Ihre Durchlaucht zu einer gewissen Satisfaction wegen der lauenburgischen Prätensions kommen können, und worin ich immer erbötig bin, Ihnen mächtig beizustehen, woferne Sie Sich der geringen Ouverturen, welche nach denen Zeitläuften ich Ihnen thun werde, Sich bedienen wollen, und bin ich der gewissen Meinung, der König von Engelland würde dermassen zu zwingen seind, dass er sich würde zugestehen müssen, mit einer ansehnlichen Geldessumme Ihre Durchlaucht zu befriedigen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

1358. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 12 mars 1744.

J'ai reçu votre relation en date du 3 de ce mois. Quoique je trouve que le maréchal de Seckendorff a tout-à-fait raison de se défier à la cour de Saxe, je crois pourtant qu'il y a remède à tout, pourvu que les grandes affaires vaillent bien et qu'il y ait une fois un système établi selon mon idée, que je vous ai mandée. Après cela tout, ce qui vous convient de faire, est que vous devez faire expliquer clairement le sieur de Chavigny sur ce que la France demande que je fasse, et sur les convenances et les sûretés qu'elle veut me faire en considération des risques que je pourrais courir en entrant en matière, ce dont j'attends votre rapport. Vous vous montrerez dans cette affaire, non tout-à-fait indifférent, mais d'une manière de laisser entrevoir au sieur de Chavigny quelque lueur d'espérance, pour l'amener qu'il s'explique le premier sur ce que la France désire que je doive faire, et sur les oonvenances et

les sûretés, qu'elle veut me faire, d'une manière où je puisse être sûr de mon fait et sans appréhensions.

Au reste, j'approuve que vous n'avez point envoyé votre relation au département des affaires étrangères, et vous vous conformerez à ce que je vous ai ordonné là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

1359. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 12. März: „En conformité des ordres de Votre Majesté, j'ai déclaré cette apres-midi à M. de Rudenschöld que Votre Majesté m'avait chargé de lui dire qu'il pourrait mander à sa cour qu'Elle S'était bien voulu rendre aux vœux du prince royal de Suède, du Sénat et de toute la nation, en accordant au susdit Prince Son Altesse Royale, Madame la princesse Ulrique, sœur de Votre Majesté, pour sa future épouse; que Votre Majesté espérait que le prince royal de Suède et la nation répondraient à la complaisance avec laquelle Elle S'était prêtée à leurs souhaits en cela, par un juste retour de reconnaissance, et que ce serait toujours un puissant motif pour faire désirer d'autant plus à la Suède une alliance étroite avec Votre Majesté pour l'intérêt et le bien réciproque des deux couronnes. M. de Rudenschöld pleurait de joie quand je lui annonçais cette nouvelle, et il en était tellement saisi qu'il ne me répondit d'abord que par des larmes et des paroles entrecoupées." Podewils berichtet weiter über die mit Rudenschöld getroffenen näheren Vereinbarungen.

[Berlin, 12 mars 1744.]

Comme la chose est faite et finie, il n'y aura nulle difficulté d'en parler à la Reine, à ma sœur et au monde. Je crois même qu'il vaut mieux la publier, car c'est le moyen de faire que cela ne pourra plus se rétracter.

Ma sœur demande pour toute condition qu'elle ne soit pas obligée de renoncer à ses parents et qu'elle puisse de temps à autre sortir de Suède pour les revoir; je crois que ce sera un point facile à régler, d'autant plus que le prince de Holstein viendra faire un tour dans ses États d'Allemagne; elle pourrait pour quelque temps venir ici auprès de ses parents.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 12. März) am Rande des Berichts. Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1360. AU COMTE DE BRÜHL, MINISTRE DU CABINET, A DRESDE.

Potsdam,[1] 18 mars 1744.

Monsieur. J'ai reçu avec beaucoup de plaisir la lettre par laquelle vous avez bien voulu me recommander les intérêts du comte de Kolowrat,[2]

[1] Wohl verschrieben für Breslau. Das Concept ist von Eichel's Hand, der den König auf der Reise nach Schlesien begleitete. Brühl's Brief ist aus Dresden vom 10. März. — [2] Schwager des Grafen Brühl.

touchant la commanderie qui est venue à vaquer dans la Silésie. Rien ne me pouvant être plus agréable que de voir les sentiments de confiance que vous mettez en moi, je n'aurais point manqué de me déterminer en faveur dudit comte, et de vous donner par là des démonstrations des égards que j'ai pour vous, s'il ne s'était pas trouvés des obstacles insurmontables qui, touchant aux droits de ma souveraineté sur la Silésie, m'avaient obligé d'appuyer la recommandation que j'ai faite moi-même, il y a quelque temps, du comte de Falkenhayn à l'ordre de Malte. C'est ce qui m'a mis dans l'impossibilité de me déclarer cette fois si favorablement que j'aurais souhaité sur la demande dudit comte de Kolowrat, à qui je suis pourtant prêt de donner des lettres de recommandation à l'ordre de Malte, pour qu'il obtienne la première commanderie de grâce qui viendra à vaquer dès à présent dans la Silésie.

J'espère que vous voudrez bien goûter toutes les raisons qui m'ont déterminé d'agir de la manière que j'ai été obligé de le faire, dans le cas présent, et vous prie d'être assuré des sentiments d'égard et d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

1361. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF.[1]

Breslau, 18 mars 1744.

Monsieur. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite de Meuselwitz en date du 4 de ce mois. Malgré la satisfaction que j'ai toujours lorsque je reçois des vôtres, je ne saurais vous cacher que celle-ci m'a donné bien des inquiétudes, par la nouvelle que vous me marquez du dessein que les Autrichiens ont pris d'attaquer les troupes de l'Empereur dans le cercle de Franconie, et dont je crains d'autant plus les suites que je ne connais que trop l'irrésolution et la lenteur extraordinaire avec laquelle on est accoutumé d'aller à la besogne, pendant votre absence de Francfort, pour obvier à un mal si pressant. Vous vous souviendrez qu'entre les propos dont je vous ai entretenu pendant votre séjour à Potsdam, la crainte que les troupes autrichiennes ne tombassent sur celles de l'Empereur avant l'ouverture de la campagne, était justement un des principaux, et que c'était pour cela que je vous ai conseillé d'assembler vos troupes, aussitôt qu'il serait possible, vers un lieu où elles seraient hors d'insulte. Voilà la même raison pourquoi j'ai tant souhaité que vos affaires eussent pu permettre que vous fussiez au plus tôt possible de retour à Francfort, tant pour obvier à tous les hasards dont vos troupes pourraient être exposées, que pour faire les arrangements nécessaires pour la campagne qu'on est à la veille d'ouvrir. Il est vrai que les mesures que vous avez prises pour retirer les troupes impériales de la Franconie, sont fort bonnes, mais je crains infiniment

[1] Der Marschall traf am 20. März in Frankfurt a. M. ein.

pour l'exécution, pendant que vous n'y êtes pas. Il est hors de doute que, si la démarche en question se fait, la neutralité de l'Empire en sera fort blessée, mais vous savez aussi le peu de cas que la cour de Vienne fera de toutes les déclarations et protestations que mes ministres pouvaient faire là-dessus, si le mal était une fois fait, et que ce n'est point mon affaire d'employer jamais de pareilles armes. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie au nom de Dieu de ne perdre plus un moment de travailler sérieusement pour tirer les troupes impériales de toute insulte et de faire réussir les grandes affaires, selon les sentiments que je vous ai expliqués tant de bouche que par écrit. J'attends avec la dernière impatience votre réponse de Francfort et vous prie d'être assuré des sentiments d'estime avec lesquels je suis à jamais, Monsieur, votre très affectionné ami

Je suis fort surpris du long séjour que vous avez fait à Meuselwitz. Je crains que les affaires de l'Empereur n'en souffrent. Vous voyez, Monsieur, que ce que je vous ai dit à Potsdam de la nécessité d'assembler les troupes de l'Empereur avant que les Autrichiens puissent agir, n'était pas tout-à-fait sans fondement. Dans ces conjonctures, un échec pour l'Empereur serait un coup décisif pour les Autrichiens, ainsi, vous ne sauriez assez prendre de précautions pour mettre ces troupes dès à présent en sûreté, car il serait honteux que, dans les circonstances favorables où se trouve l'Empereur, un nouvel échec de Braunau[1] renversât toutes ses apparences et dérangeât tous les desseins des bien intentionnés.

Federic.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1362. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Breslau, 19 mars 1744.

Mon Cousin. La lettre que Votre Altesse vient de m'écrire en date du 14 de ce mois, m'a été bien rendue, et j'y ai vu avec un contentement infini la satisfaction qu'Elle témoigne d'avoir du plan que je Lui ai communiqué; aussi faut-il que j'avoue que je n'en connais point d'autre pour rendre la paix à Allemagne et pour contribuer à maintenir les prérogatives du chef de l'Empire et celles de ses membres, pourvu qu'on s'y prenne selon les idées que j'ai communiquées à Votre Altesse, qu'on mette les mains, le plus tôt le mieux, à l'ouvrage, et que les parties bien intentionnées restent fermes et bien unies, sans s'en laisser détourner par aucune autre considération. Je ne saurais pourtant Lui cacher que j'ai été infiniment surpris, lorsque j'ai vu l'embarras où Votre Altesse paraît d'être sur la démarche que la France vient de faire contre l'Angleterre.[2] Éloigné que je suis de croire que la France voudrait tout

[1] Vergl. Bd. II, 371. — [2] Die Begünstigung der Unternehmung des stuartischen Prätendenten gegen England. Vergl. Droysen V, 2, 243.

de bon penser à détrôner le roi de la Grande-Bretagne et tenter de mettre à sa place le Prétendant, toutes les apparences sont, et je ne saurais envisager autrement l'affaire, que les démonstrations que la France fait paraître contre l'Angleterre, n'ont point d'autre but que d'embarrasser celle-ci sur les opérations qu'elle a médité de faire contre la France et l'Espagne, de donner des alarmes à l'Angleterre et de la tenir en échec, en causant tout au plus par ci par là quelques mutineries dans les îles de la Grande-Bretagne, pour forcer celle-ci et ses alliés de donner les mains à une paix raisonnable.

C'est pourquoi je crois que nous de notre côté n'avons point lieu d'être alarmés sur toutes ces démonstrations, mais qu'il nous faut plutôt continuer d'avoir toute notre attention au maintien du système de l'Empire, en préférant le salut de la patrie à d'autres considérations. Il serait véritablement triste, si des princes bien intentionnés de l'Empire voulaient oublier leurs véritables intérêts de la sorte qu'ils voulussent courir éteindre le feu des maisons d'autrui et abandonner à l'incendie leurs propres; aussi, en fidèle ami de Votre Altesse, je Lui donne à considérer de combien de hasards sa propre maison serait exposée, si, après tous les pas qu'Elle a faits jusqu'à présent, Elle voulait tout d'un coup abandonner ses amis véritables et, sans compter les risques qu'Elle aurait à encourir après que la bataille auprès de Toulon[1] paraît changer bien la face des affaires, Se jeter dans un parti dont le but, point difficile à deviner, n'est autre que de nous imposer tôt ou tard un joug intolérable, et de disposer despotiquement de nous autres princes de l'Empire.

Pour moi, je ne saurais disconvenir à Votre Altesse qu'en zélé patriote je ne me départirai jamais de ce que je dois à la patrie, et que n'irai ni plus ni moins mon train pour le soutien de notre digne Empereur, en arrive ce qui voudra. Je suis trop persuadé de la pénétration et des lumières de Votre Altesse qu'Elle ne saura qu'approuver mes sentiments fermes, et j'ai tout lieu de croire qu'Elle ne Se séparera jamais d'un ami et allié qui avec des sentiments de considération et d'estime sera constamment, mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon et très affectionné cousin

Federic.

Je vous prie, pour l'amour de Dieu et de votre patrie, n'abandonnez point le bon parti dans lequel vous étiez prêt d'entrer; je vous réponds, quoi qu'entreprenne la France, qu'elle ne renversera pas le roi d'Angleterre, et distinguez, s'il vous plaît, le roi de France et l'Empereur. Pourquoi voulez-vous faire souffrir ce dernier des actions du premier? Songez, je vous prie, que vous prêtez le col aux fers que les Autrichiens veulent donner à l'Empire, si vous nous quittez brusquement dans une conjoncture où tout est préparé et réuni pour mettre des bornes à l'ambition démesurée de la reine de Hongrie. Pour moi, quoi qu'il arrive,

[1] 22. Februar 1744.

j'ai pris mon parti de me servir de tous les moyens que la Providence m'a donnés pour soutenir un Empereur que j'ai élu avec tout le corps germanique. Je vous avertis, mon cher Prince, que si vous nous quittez, vous vous exposerez plus que je ne saurais vous le dire, ainsi je vous conjure par tout ce que vous avez de saint et de sacré de ne vous point précipiter dans le parti que je crains que vous ne preniez.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1363. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Neisse, 22 mars 1744.

Je viens de recevoir ici votre relation en date du 27 du février passé, par laquelle j'ai appris avec une satisfaction infinie jusqu'à quel point les deux princesses de Zerbst ont trouvé l'approbation de Sa Majesté Impériale, et les accueils gracieux qu'elle leur a faits.

J'en espère des suites heureuses, et que je viendrai, à la fin, par là au comble de mes souhaits; c'est-à-dire, de voir déplacé le Vice-Chancelier pour ses intrigues détestables, qui ne finiront autrement jamais au grand préjudice de l'Impératrice et de tous ses véritables amis. L'assurance que le sieur de Brummer vous a donnée que l'Impératrice ne s'accommodera pas avec la reine de Hongrie sans en avoir obtenu une satisfaction éclatante ni sans ma concurrence, m'a fait beaucoup de plaisir. Comme il a peu d'apparence que la reine de Hongrie donnera cette satisfaction de bon gré, mon intention est que vous deviez sonder adroitement vos amis sur les sentiments de l'Impératrice, s'il lui serait agréable, ou si elle, du moins, ne serait point contraire, que j'obligeasse la reine de Hongrie par des moyens efficaces à nous donner cette satisfaction. Vous devez même faire sonder l'Impératrice de quel œil elle regarderait, si le cas devait arriver que je serais obligé de rompre avec la reine de Hongrie. Comme il m'importe fort d'être bien instruit des sentiments de l'Impératrice là-dessus, vous n'oublierez point de la faire sonder là-dessus d'une manière convenable et avec toute la précaution requise, et de me faire votre rapport là-dessus d'une manière assez détaillée.

Au reste, je souhaiterais fort que vous puissiez faire disposer l'Impératrice qu'elle fît déclarer aux ministres saxons d'une façon un peu énergique que l'Impératrice ne serait point contraire que la cour de Dresde fît son traité avec l'Empereur et qu'elle souhaitait que cette cour vivait en bonne harmonie tant avec l'Empereur qu'avec moi.

Nach dem Concept. Federic.

1364. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Neisse, 23 mars 1744.

Vos relations du 2 et du 6 de ce mois m'ont été bien rendues, du contenu desquelles j'ai été bien content. Vous pouvez assurer au sieur d'Amelot, si une occasion favorable s'y présente, que, pourvu que la France agisse partout d'une manière sérieuse, elle trouverait sûrement des alliés qui lui prêteraient toute l'assistance possible, au lieu que, si elle restait sur la défensive et qu'on ne penserait point de faire tout de bon la guerre, mais se tirer plutôt hors d'affaire à quelque prix que ce soit, alors elle ne trouverait personne qui se voulût attacher à elle. Au reste, je vous adresse ci-joint deux lettres,[1] que vous ne manquerez pas de faire parvenir à leurs directions.

Federic.

Nach dem Concept.

1365. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A NEISSE.[2]

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 17. März: „J'ai suivi exactement les ordres de Votre Majesté envers le comte de Bünau et le sieur de Chavigny, par rapport à Ses convenances. Je leur ai bien représenté que, comme après la France Votre Majesté devrait naturellement mener tout le branle, et qu'Elle ne cherchait point de nouveaux engagements, ce serait, par une conséquence très juste, à eux à faire des propositions convenables et des convenances proportionnées aux hasards et aux risques qu'Elle y courait."

Die beiden Minister haben dem Gesandten darauf eine Denkschrift übergeben, durch die der Kaiser in die Ueberlassung des königgrätzer Kreises an Preussen willigt und seine eigenen Forderungen beschränken will:

„à la couronne de Bohême, sur le pied où elle sera ou devra être lors de la conquête ou de la cession qui en sera faite; à la Haute-Autriche jusqu'à la rivière de l'Enns d'un côté, et de l'autre celle de l'Inn; à l'Autriche antérieure et ses dépendances; à l'échange du duché de Neubourg et de la principauté de Sulzbach avec la maison palatine, moyennant un équivalent dans les Pays-Bas aux dépens de la cour de Vienne; au droit de garnison perpétuel dans Passau."

[Neisse, 24 mars 1744.]

Les cercles de Kœniggrætz, Bunzlau, Leitmeritz jusqu'à l'Elbe, la seigneurie de Pardubitz, les villes de Chrudim, Czaslau et Kolin, jusqu'à Grulich, ce sont les moindres choses auxquelles je dois m'attendre, et le reste de la Silésie; et si quelqu'un voulait me conquérir un royaume à ce prix, j'en trouverais l'acquisition faite à bon marché.

Pour les convenances de l'Empereur un peu exagérées, le Brisgau avec les villes forestières sont fort bien; la Bohême encore, puisque je peux m'engager à la procurer à l'Empereur, et que j'en puis faire la conquête, mais pour l'Autriche, c'est aux troupes impériales à la prendre; ainsi ne donnons point dans le chimérique, mais dans le possible.

Ensuite, il faudrait séculariser en faveur de l'Empereur Salzbourg et Passau, après la mort des évêques, et faire élire son fils roi des Romains à la pacification générale.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichts.

[1] Die Beilagen liegen nicht vor. — [2] Vergl. den Provenienzvermerk zu Nr. 1366.

1366. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Neisse, 24 mars 1744.

J'avais reçu vos deux relations du 7 et du 10 de mois, lorsqu'on est venu me rendre celle que vous m'avez faite en date du 17, par laquelle j'ai vu avec bien de la satisfaction de quelle manière Sa Majesté Impériale a goûté mes idées sur l'union confédérale, telles que je les ai proposées. Les remarques ou plutôt le changement de quelques mots, que l'Empereur a ajoutées au précis du traité de cette union,[1] ne souffrent nulle difficulté et y pourront être insérées de la manière que Sa Majesté Impériale le demande. Je ne serai même point contraire que, selon que le sieur de Chavigny le souhaite, on convienne par un article secret d'inviter la France à accéder au traité d'union confédérale, comme garante de la paix de Westphalie, et je ne manquerai point de vous envoyer le plein-pouvoir nécessaire pour signer le traité en question, d'abord que la France aura commencé à agir. Car il faut que vous sachiez que c'est le point principal et la base de tout ce traité que la France commence préalablement ses opérations de guerre d'une manière vigoureuse, et qu'avant que cela ne soit fait, je ne signerai pas d'une seule lettre le traité en question. Ce que vous ne manquerez pas d'insinuer d'une manière convenable tant à l'Empereur que principalement au sieur de Chavigny.

Sur ce qui est de la déclaration que le prince Guillaume a fait faire par le général de Donop, touchant la prétendue expédition de Dunkerque, il faut que je vous dise que le Prince m'en a donné de pareilles ouvertures. Sur quoi je lui ai fait toutes les représentations humainement possibles, comme vous le verrez par la copie ci-jointe chiffrée de ma réponse que je lui ai faite, de laquelle pourtant vous ne vous servirez point autrement que pour votre seul usage, sans la faire voir ou en donner des copies à qui que ce soit. Et, comme le sieur de Chavigny a fait des déclarations à ce sujet qui me paraissent bien solides, et que le maréchal de Seckendorff va passer par Cassel pour retourner à Francfort, j'espère que nous réussirons à guérir ce prince de ses appréhensions, et qu'on le ramènera dans la bonne voie.

Quant aux sûretés convainquantes que vous avez demandées par mon ordre au sieur de Chavigny, avant que je puisse entrer en matière, aussi bien que pour rassurer tous ceux qui voudront prendre des engagements avec la France, je vous dirai que la preuve la plus parlante de l'intention sincère et ferme de la France et la sûreté la plus convainquante de sa part, sera si elle agit avec vigueur et fermeté par ses armées, et si elle ne se comporte pas de la même manière qu'elle fit

[1] Vergl. oben S. 51 Anm. 1.

l'année passée, où dès le commencement elle promit monts et merveilles, et que, nonobstant de cela, le maréchal de Broglie déserta, de la manière la plus ignominieuse, avant l'ouverture de la campagne, les pays de Bavière jusqu'à l'autre côté du Rhin, événement qui mit l'Empereur à deux doigts de sa perte, et qui l'aurait abîmé, si les démonstrations de vigueur que je fis paraître alors aux cours de Vienne et d'Hanovre ne l'en avaient sauvé, et dont je me suis attiré toute leur envie et désir de vengeance.

Vous ne manquerez pas de faire un usage convenable de tout ce que je vous mande, et de me faire votre rapport, afin que tous les points préliminaires réglés, je puisse mettre la main à la conclusion du traité en question et agir efficacement pour les intérêts de notre digne Empereur. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Faites ces insinuations le plus adroitement que possible, et comme si c'étaient vos réflexions, mais que l'on sente simplement là-bas que je ne vous désavoue pas.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Ein von Eichel concipirtes Postscript zu diesem Erlasse erörtert die Frage der preussischen Convenienzen im Sinne von Nr. 1365.

1367. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Neisse, 24 mars 1744.

Monsieur. La lettre que vous m'avez écrite en date du 12 de ce mois, et que je viens de recevoir ici, m'a donné bien de la satisfaction par les sentiments que vous me marquez sur le projet du traité d'union. Tout simple et uni qu'il paraît, j'espère que les intérêts de l'Empereur en iront d'autant mieux, quand une fois les parties seront liées. J'attends à présent vos lettres de Francfort, et j'espère d'apprendre par elles quelque chose de positif sur les propos dont je vous ai entretenu à Potsdam. Je ne saurais assez vous réitérer la crainte que de la part de la cour de Vienne on ne tente quelque chose sur les troupes de l'Empereur, avant même que la campagne s'ouvre. C'est pourquoi je vous prie de n'oublier rien pour les mettre en sûreté, et de ne les point commettre, avant qu'elles ne soient assez formées. Je crois que votre arrivée à Cassel fera infiniment du bien pour confirmer le Landgrave dans les bons sentiments qu'il a eus, et qui en a paru un peu ébranlé par les démonstrations que les Français ont faites comme s'ils en voulaient directement à l'Angleterre. Je vous prie d'être persuadé de la considération et de l'estime dont je ne cesserai jamais d'être, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Les Autrichiens se préparent à marcher, ainsi soyez sur vos gardes.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1368. [RÉFLEXIONS.][1]

[Berlin, 30 mars 1744.]

Pour exécuter mon projet contre la reine de Hongrie, la première chose est d'être bien ancré avec la Russie, pour la faire entrer dans le plan que je me propose, à savoir: culbuter les Bestushew, rappeler Keyserlingk, voir jusqu'à quel point l'on pourra disposer l'Impératrice de pousser sa pointe contre la reine de Hongrie, soit avec quelques milliers de Kalmouks, ou seulement des menaces; obliger la Saxe à concourir à mes vues sur la Bohême, ou du moins à n'y apporter d'empêchement; faire l'alliance avec la Russie et la Suède.

En France, réponse à Rothenburg qu'il s'est trop précipité dans sa commission; qu'il faut de nécessité, avant que je fasse mon alliance avec la France, que celle de Suède et de Russie l'ait précédée, que la France donne une garantie positive de mes autres États, la Silésie principalement; qu'elle me garantisse, positivement et non conditionnellement, le morceau de la Bohême selon le cours de l'Elbe; qu'on y ajoute la seigneurie de Pardubitz, les villes de Kolin, Kuttenberg, Czaslau, Chrudim et Hohenmauth, moyennant quoi je renoncerai à mes prétentions sur la Frise en faveur de l'Électeur palatin, qui alors pourra renoncer au Haut-Palatinat en faveur de l'Empereur. Que la France fasse marcher son armée de la Moselle en Westphalie, pour couper l'électorat d'Hanovre; qu'elle prenne Fribourg, à l'ouverture de la campagne; j'agirai au mois d'août, si tout cela est réglé; de cette façon, j'entrerai avec un puissant corps en Bohême, je prendrai Prague et tâcherai de m'emparer de Budweis, et marcherai avec l'armée vers Pilsen, où nous nous battrons et prendrons, ensuite, les quartiers d'hiver en Bohême, tandis qu'un autre corps prendra Olmütz. Lorsque l'armée autrichienne quitte le Rhin, il la faut d'abord faire suivre par les Impériaux, qui reprendront la Bavière en même temps que nous les battrons.

L'alliance avec l'Empereur et la France va fort bien; mais comment peux-je procurer à l'Espagne les conditions qu'elle demande?[2] Je ne saurais lui prêter la main; tout ce que nous pouvons faire, c'est de pousser jusqu'au Danube et de ne faire la paix que lorsque l'Empereur, la France et moi serons satisfaits. Pour moi, je suis persuadé, qu'une bonne bataille gagnée et une marche vigoureuse de mes troupes et de celles de l'Empereur, les unes aux confins de la Bohême, à l'Autriche, les autres jusqu'à Linz, finirait la guerre.

Ainsi donc, il faut préparer tous les matériaux pour cette alliance, et tenir tout prêt pour que, dès que mon alliance avec la Russie sera faite, on puisse signer tout aussitôt; ce que la France peut aider à

[1] Vergl. Nr. 1369. 1370. — [2] Rothenburg berichtet, Paris 16. März, der vierte Artikel seiner Vorschläge (vergl. oben S. 44 Anm. 1) sei mit der Massgabe angenommen worden, dass er auch auf die Alliirten Frankreichs Ausdehnung finden solle, „c'est-à-dire l'Empereur et Sa Majesté Catholique, pour lesquels la réciprocité aura aussi lieu, touchant les avantages que le roi [de France] aura stipulés pour eux."

accélérer par Chétardie et Lanmarie, en leur donnant des ordres en conséquence.

Je ne vois point en quoi ceci peut altérer les arrangements de la campagne des Français. Je ne puis agir, ces préalables établis, qu'au mois d'août; ainsi la France peut, ceci établi, aller son train, sans que cela ne la déroute en rien.

Rothenburg dit que c'est à présent le temps de m'allier à la France, ou jamais; il ne voit point que cette guerre est bien loin d'être finie; que pour l'abaissement de la Reine la France aura toujours besoin de moi, et que, si mes affaires ne s'arrangeaient pas de façon à frapper le coup cette année, la suivante ne serait pas moins favorable.

Eigenhändig.

1369. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 30 mars 1744.

Vos relations du 27 du février passé, avec celles du 2 et du 10 de ce mois, m'ont été bien rendues, du contenu desquelles j'ai eu en tout et partout une satisfaction infinie, voyant que toutes les affaires dont je vous ai chargé, prennent le train le plus favorable, de manière que je n'ai nul lieu de douter qu'elles ne viendront au but désiré. Je suis fort obligé au sieur de Brummer de l'ouverture qu'il vous a faite sur la sorte des présents qui pourront être agréables au Grand-Duc, et je ne manquerai point de vous adresser au plus tôt possible de ces peintures, telles que Son Altesse Impériale aime le plus. J'ai été charmé de voir de quelle manière l'Impératrice a souhaité que j'accordasse ma sœur, la princesse Ulrique, en mariage au prince royal de Suède,[1] et ce qui m'a mis au comble de ma joie, c'est ce que j'ai déjà prévenu sur cela les désirs de l'Impératrice, ayant accordé actuellement ladite Princesse, ma sœur Ulrique, à l'héritier de la couronne de Suède, comme vous serez déjà averti par le rescrit qu'on vous a expédié[2] sur cela, il y a quinze jours. Vous n'oublierez ainsi point de faire valoir au possible la condescendance que j'ai eue en cela aux demandes de l'Impératrice, et du grand sacrifice que je lui ai fait, m'étant privé par là d'une sœur que je chéris infiniment et qui a fait en partie la consolation tant de moi que de la Reine-Mère, uniquement pour me prêter aux souhaits de l'Impératrice. Vous ne manquerez même pas de m'en faire fête vers la

[1] Mardefeld hatte berichtet, 2. März: „L'Impératrice, après m'avoir dit que, quoique fort éloignée de prescrire quelque chose à Votre Majesté, elle souhaitait pourtant passionnément que Votre Majesté changeât de sentiment et voulût bien donner la princesse Ulrique (statt der Prinzessin Amalie, vergl. oben S. 5) en mariage au prince royal de Suède, me chargea de L'en prier de sa part dans les termes les plus obligeants et les plus pressants" etc. — [2] Aus dem Ministerium, 14. März.

princesse de Zerbst, en lui faisant un compliment de ma part dans des termes les plus obligeants et les plus tendres que vous sauriez imaginer.

Je ne refuserai point le libre passage par mes États des troupes russiennes, si jamais l'Impératrice devait trouver nécessaire d'en envoyer vers le duché de Holstein, pour le soutenir contre les invasions dont les Danois menacent ce duché.

L'assurance que le sieur de Brummer vous a faite que l'Impératrice ne s'accommodera pas avec la reine de Hongrie, sans en avoir obtenu une satisfaction éclatante, ni sans ma concurrence, m'a fait bien du plaisir, et vous devez pousser à la roue pour que l'Impératrice mette en exécution la résolution qu'elle a prise de rappeler Lantschinski et de renvoyer Hohenholtz.

Je viens d'ordonner au sieur Splittgerber de vous remettre 1,000 roubles, comme le second quartier de pension du sieur Lestocq, que vous ne manquerez pas à lui payer, en ajoutant force de protestations d'égard, de confiance et d'amitié que j'ai pour lui. Et comme vous venez de me faire la proposition de gratifier le sieur de Brummer d'une pension annuelle de 4,000 écus courants, je l'agrèe infiniment et ne manquerai point de vous faire remettre les sommes nécessaires à cela par le comptoir de Splittgerber. Vous pouvez même faire dès aussitôt l'avance d'un quartier, ou d'autant que vous croyez nécessaire à ce sujet, du fonds en argent que vous avez entre vos mains, et sur l'avis que vous m'en donnerez tout vous sera remis. J'agrée de même qu'aussitôt que le Procureur-Général sera placé dans le département des affaires étrangères, vous lui puissiez offrir une pension annuelle de 4,000 roubles, de la lui payer d'avance, une année, des sommes que vous avez entre vos mains. J'approuve encore que vous ayez donné 2,000 roubles à Sievers, que je trouve très bien employés; enfin, vous êtes le maître de faire tout ce que vous trouvez bon pour mon service. Le présent au frère du favori est fait,[1] et vous ne manquerez point d'empêcher qu'il ne passe point d'ici dans les mains de Saxons.

Quant à certaine lettre que je vous ai envoyée et dont, pour être de trop vieille date, vous me demandez une autre du même contenu,[2] je n'aurais pas manqué de le faire, si je voyais à quelle fin vous pouviez vous en servir, puisque tout son contenu ne roule que sur les dangers qui menacent l'Impératrice, et dont elle, selon vous, se fâche, quand on les leur fait envisager; ainsi vous vous servirez ou de celle que vous avez en mains, ou vous me donnerez des explications ultérieures là-dessus, pour que je vous puisse envoyer alors une autre lettre par un exprès. J'attends votre rapport sur les particularités de l'éloignement de la famille infortunée, et en quel lieu est situé Ranenbourg.[3] Vous ne manquerez point de vous ressouvenir de ce que je vous ai

[1] Vergl. S. 49. — [2] Vergl. S. 17 Anm. 1 und S. 85. — [3] Der nunmehrige Aufenthaltsort der Prinzessin Anna von Braunschweig.

ordonné au sujet de l'homme qui fait la préparation du *Pfundleder*, et au sujet du passe-port pour l'achat de chevaux à faire dans l'Ucraine par le général major Bronikowski.[1]

P. S.

Comme la mauvaise volonté de la reine de Hongrie sur mon sujet se découvre de plus en plus, et que je suis averti de plus d'un lieu, d'une manière à n'en pouvoir douter aucunement, que toutes les démonstrations que cette Reine me fait faire de vouloir observer religieusement la paix qu'elle a conclue avec moi, ne sont que pour me bercer jusqu'à ce qu'elle ait fini sa guerre contre la France, et qu'elle avec ses alliés veuillent tomber alors tout d'un coup sur moi pour m'abîmer, je me vois obligé de vous dire, dans le plus grand secret et sous la condition expresse de n'en faire ouverture à qui que ce soit, ni d'en toucher même la moindre chose dans les relations que vous ferez à mes ministres des affaires étrangères, les circonstances où je suis avec la reine de Hongrie et les mesures que j'ai envie de prendre pour n'en être point abîmé; ce que je fais uniquement pour vous mettre au fait de mes intentions et pour que vous puissiez régler vos négociations là-dessus à la cour où vous êtes. Je n'ai nul lieu de douter qu'aussitôt que la reine de Hongrie aura fini sa guerre contre la France, elle veuille tomber de toutes ses forces et peut-être de celles de ses alliés sur moi. Les preuves que j'en ai aux mains sont trop parlantes, et, outre les avertissements qui me viennent journellement de très bon lieu, le traité qui a été conclu entre la reine de Hongrie et les rois de Sardaigne et d'Angleterre à Worms, y vise d'une manière point du tout équivoque. Pour donc me mettre dans un état de défense contre ladite Reine, et pour même la prévenir, s'il est possible, sur sa mauvaise volonté, de même que pour sauver l'Empire de l'esclavage dont il est menacé, si la reine de Hongrie et sa clique parviennent au bout de leur desseins, je suis résolu de m'opposer au torrent des malheurs qui menacent moi, l'Empereur et l'Empire, si des conjonctures assez favorables s'y présentent. Mais, pour exécuter ce projet avec sûreté, il faut absolument faire préalablement quelques arrangements, que voici:

1° Que je sois bien ancré avec la Russie, soit pour la faire entrer dans le plan que je me propose, ou du moins qu'elle n'y apporte pas d'empêchement. Pour cela, il faudra absolument que vous travailliez avec vos amis de culbuter au plus tôt possible le Vice-Chancelier et de faire rappeler Keyserlingk de la cour de Saxe, qui, outre la partialité extraordinaire pour cette cour, est extrêmement passionné contre moi et est proprement l'auteur de tous les projets que celle-ci a tâché de mettre en œuvre contre moi. Vous tâcherez

2° De passer à la conclusion de la triple-alliance entre la Russie, la Suède et moi, et il faudra voir

[1] Vergl. Bd. II, S. 489.

3° Jusqu'à quel point l'on pourra disposer l'Impératrice de pousser sa pointe contre la reine de Hongrie, soit en m'assistant de quelques milliers de Kalmouks ou seulement de menaces.

4° Étant prêt à obliger la reine de Hongrie pour donner une satisfaction éclatante de l'affront qui a été fait tant à l'Impératrice qu'à moi dans l'affaire de Botta, vous devez vous éclaircir par vos amis si elle veut mettre sa confiance en cela sur moi.

5° Que l'Impératrice oblige la cour de Saxe à vivre avec moi en bonne harmonie et à concourir à mes vues contre la reine de Hongrie, ou du moins à n'y apporter aucun empêchement.

6° Que l'Impératrice déclare de même à la cour de Saxe que celle-ci lui ferait plaisir de vivre en bonne harmonie avec l'Empereur et de faire avec celui le renouvellement du traité, conclu 1733 avec la maison de Bavière.

Voilà les points principaux sur lesquels il vous faudra diriger vos vues, pour y réussir le plus tôt le mieux, et sur lesquels il vous faudra dresser vos batteries; aussi ne manquerez-vous point de me faire votre rapport détaillé sur chaque de ces six points que je viens de vous marquer, en me mandant au plus tôt possible votre sentiment, si vous croyez que j'y puisse réussir, et de la manière qu'il faut me prendre pour parvenir à mes fins.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

1370. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A PARIS.

Berlin, 30 mars 1744.

Après mon retour de la Silésie, je viens de recevoir à la fois vos deux relations du 9 et du 16 de ce mois.

[1] Mardefeld antwortet, 19. April: „Je m'aperçois avec chagrin que Votre Majesté sera, pour ainsi dire, dans la nécessité d'entrer en guerre avec la reine de Hongrie, sa mauvaise volonté et encore plus celle de ses alliés, nommément de l'Angleterre et de la Saxe, se manifestant d'une manière si sensible qu'on voit clairement qu'ils épient une occasion favorable pour la faire éclater. Il n'y aurait guère de meilleur moyen pour y remédier et faire échouer leurs dangereux desseins que de procurer un établissement supportable à l'Empereur, qui le rendît à peu près d'une force égale à celle de la reine de Hongrie . . . Les conjonctures présentes semblent y concourir, en ce que Votre Majesté aura le dos libre, étant en liaison avec la Russie et la Suède, et la conquête de Breme et de Verden serait peut-être un appât assez séduisant pour porter la dernière à être de la partie. Cependant ces projets, tout possibles qu'ils sont, seront d'une exécution très difficile. Je ne me rappelle qu'en tremblant la dernière guerre, dans laquelle la France planta l'Espagne d'une manière aussi honteuse qu'impardonnable." Auf Unterstützung durch russische irreguläre Truppen könne der König nicht rechnen; die Kaiserin vermeide alles, was Verwickelungen und Kosten verursachen könne. „On a adopté pour maxime constante d'empêcher que ces peuples, savoir les Cosaques et Kalmouks, ne servent dans les armées d'aucune puissance étrangère, de crainte qu'ils n'apprennent à connaître la différence qu'il y a entre leur état et celui des autres nations." Uebrigens seien dieselben nicht im Stande, den österreichischen Husaren die Spitze zu bieten.

Quoique j'aie été très content du détail que vous m'avez fait sur la situation où vous avez trouvé la cour de France, je suis pourtant fâché de vous dire que, quant aux affaires mêmes, vous vous êtes trop précipité, lorsque vous vous êtes expliqué vers les ministres de la France sur de certaines conditions de ma part; mon intention, à ce que vous vous souviendrez, n'ayant point été de parler le premier, mais de faire parler et expliquer les autres et de les voir venir. Ce qui ne m'aurait pas tant exposé comme je le suis à présent, si l'affaire devait manquer de réussir, et aurait obligé la France de me rechercher, au lieu que, de la manière dont vous vous êtes pris, il paraît que je recherche la France, et que celle-ci se croit par-là en droit de marchander sur les articles que vous lui avez proposés, et d'y ajouter plusieurs choses dont je ne puis point convenir. Par exemple, dans l'article second, qu'elle ne veut faire passer ses troupes en Allemagne que lorsque par les opérations que je dois faire, je me serais attiré toute l'armée autrichienne; dans le quatrième article, l'inclusion du roi d'Espagne pour les affaires d'Italie, etc.

Comme j'espère pourtant que par le savoir-faire que je vous connais, vous sauriez redresser le pas que vous avez fait, je veux bien vous expliquer encore une fois mes intentions sur toute cette affaire de la manière qui suit:

Que je suis intentionné de m'engager avec la France, mais que c'est conditionnellement, savoir:

1° Que l'alliance que je suis prêt de conclure avec la Russie et la Suède, soit préalablement faite, soit pour les faire entrer dans le plan que je me propose, ou, du moins, que ni l'une ni l'autre n'y apporte aucun empêchement; ce que la France peut aider à accélérer par Chétardie et Lanmarie, en leur donnant des ordres en conséquence;

2° Qu'outre la garantie que la France m'a déjà donnée de tous mes États et de la Silésie principalement, elle me promette et garantisse positivement et non conditionellement, outre le petit reste de la Haute-Silésie dont la reine de Hongrie est actuellement encore en possession, mes convenances à faire en Bohême; c'est-à-dire, le morceau de Bohême selon le cours de l'Elbe, la seigneurie de Pardubitz et les villes de Kolin, Kuttenberg, Czaslau, Chrudim et Hohenmauth y ajoutées; moyennant quoi je renoncerai à mes prétentions sur l'Ostfrise en faveur de l'Électeur palatin, qui alors pourra renoncer au Haut-Palatinat en faveur de l'Empereur;

3° Ces préalables établis, je ne puis agir qu'au mois d'août de cette année, les arrangements nécessaires qu'il me faut faire n'étant point prêts avant ce temps-là; ainsi la France, ce préalable établi, peut aller toujours son train, sans que cela ne la déroute en rien;

4° Qu'ainsi la France fasse, en attendant, l'ouverture de la campagne, en prenant Fribourg, et qu'elle agisse vigoureusement avec ses armées tant dans les Pays-Bas qu'en Italie, et qu'elle fasse marcher alors

son armée de la Moselle ou du Main en Westphalie, pour couper les Hanovriens de l'électorat d'Hanovre. Quoique je croie que, si elle marchait tout droit dans le pays d'Hanovre, elle l'aurait au même prix;

5° Que, quand tout sera réglé de cette façon, j'entrerai au mois d'août avec un puissant corps d'armée en Bohême, je prendrai Prague et tâcherai de m'emparer de Budweis, et marcherai vers Pilsen, où je combattrai l'armée autrichienne, si je la trouve dans mon chemin, pour prendre alors les quartiers d'hiver en Bohême. Il ne faut pas oublier qu'en même temps que j'agirai en Bohême, je ferai entrer un corps de 24,000 hommes en Moravie, pour prendre Olmütz;

6° Que mon alliance avec la France réglée sera tenue bien secrète, et qu'elle ne doive être publiée, ne paraisse point comme la raison qui me fait opérer, mais que plutôt le prétexte de mes opérations sera le traité d'union confédérale que je vais conclure avec l'Empereur et quelques autres États de l'Empire pour le maintien de l'Empereur, pour le rétablissement du repos dans l'Empire et pour pacifier l'Allemagne, dont le sieur de Chavigny n'aura pas manqué de mander à sa cour toutes les circonstances;

7° Lorsque l'armée autrichienne quittera le Rhin, il la faut d'abord faire suivre par l'armée impériale, pour reprendre, en même temps que je combattrai celle d'Autriche, la Bavière;

8° De la manière susdite, une alliance avec l'Empereur et la France ira fort bien, mais comment puis-je procurer à l'Espagne les conditions que les ministres de la France me demandent? à quoi je ne saurais prêter la main, ne voulant promettre rien de plus que ce que je puis réaliser. Tout ce que je puis faire, c'est de pousser jusqu'au Danube et de ne faire la paix que lorsque l'Empereur, la France et moi serons satisfaits. Pour moi, je suis persuadé qu'une bonne bataille gagnée et une marche vigoureuse de mes troupes et de celles de l'Empereur, les unes aux confins de la Bohême, à l'Autriche, les autres jusqu'à Linz tandis que les armées de la France agiront en même temps avec vigueur dans le Brabant, au Rhin et en Italie, sans que mes opérations déroutent celles de la France en rien — finirait la guerre, puisqu'on ôtera par là à la maison d'Autriche les ressources pour continuer la guerre.

Quant au dessein que la France a de faire marcher la Suède, je crois qu'elle y réussira présentement assez facilement, à l'occasion du mariage qui vient d'être conclu entre l'héritier de la couronne et entre ma sœur, la princesse Ulrique.

Voilà le précis de mes sentiments, sur lequel vous devez vous régler, et vous concerter avec le sieur de Chambrier sur la manière la plus convenable et la plus sûre qu'il vous faut prendre pour entrer en matière avec les ministres de France, et pour préparer les matériaux pour cette alliance; cela fait, on pourra de la part de la France faire le projet de notre traité et me l'envoyer, pourque j'y puisse acquiescer ou

envoyer un contre-projet, et que, dès que mon alliance avec la Russie sera faite, on puisse signer de part et d'autre.

Sur ce que vous dites dans votre relation, que c'est à présent le temps de m'allier avec la France ou jamais, il faut que je vous dise que cette guerre est bien loin d'être finie, et que pour l'abaissement de la maison d'Autriche la France aura toujours besoin de moi, outre qu'il faut qu'avant que de conclure avec la France, je voie bien clairement de quelle manière celle-ci commencera ses opérations, et si elle agira avec vigueur, ou si elle fait comme du temps passé, c'est-à-dire de rester sur la défensive et d'agir mollement, en tâchant de pousser le temps par les épaules, ce qui ne m'encouragerait guère de conclure avec elle. A quoi j'ajoute que, si mes affaires ne s'arrangent pas de façon à frapper le coup cette année, la suivante ne serait pas moins favorable.

Vous ne manquerez point de me faire à son temps votre rapport détaillé du train que vos affaires ont pris.

Federic.

Mon cher Rothenburg, vous avez été ébloui par la cour de Versailles, et son brillant vous a fait oublier toutes les instructions que je vous avais données de voir venir et d'attendre parler les autres; au lieu de cela, vous avez parlé tout seul, ce qui n'était pas mon compte. Je ne me paie pas de paroles, je veux voir des actions et l'accomplissement de tout le préalable que j'exige, sans quoi je ne me remue non plus qu'une pagode de Péquin de sa niche; prenez tous les matins une poudre blanche et ne vous précipitez en rien. On ne fait pas des alliances comme des parties de plaisir, il y faut un peu plus de précaution.

Federic.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1371. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.[1]

Berlin, 30 mars 1744.

Mon Cousin. J'ai vu par la lettre que vous m'avez écrite la résolution que vous avez prise touchant les troupes hessoises. Je n'entre point dans les raisons que vous avez eues, elles me réduisent au silence. Je suis avec estime etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1372. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 31 mars 1744.

Dites à Rothenburg qu'il s'est trop précipité; que je l'ai envoyé à Paris pour voir et pour entendre, mais qu'il s'est indiscrètement pris

[1] Vergl. unten S. 75.

dans une commission de cette nature, qui demande beaucoup plus de circonspection que de vivacité. Je ne me déterminerai point par les paroles de la France, mais par ses actions; ainsi je veux voir.

Federic.

Eigenhändiger Zusatz zu einem Cabinetsschreiben in einer finanziellen Angelegenheit. Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1373. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Berlin, 31 mars 1744.

Monsieur. Après avoir bien reçu vos deux lettres en date du 24 de ce mois, le comte de Bünau vient de me rendre celle que vous m'avez écrite du 27, avec le plan des opérations pour la campagne future.

Comme cette dernière lettre roule principalement sur trois points, savoir

1° sur la démarche que le prince Guillaume de Hesse vient de faire à l'occasion des desseins prétendus de la France sur l'Angleterre en faveur du Prétendant,

2° sur les convenances à me faire, si j'agissais avec mes troupes en faveur de Sa Majesté Impériale, et

3° sur le plan des opérations —

je trouve nécessaire de m'expliquer vers vous d'une manière tout-à-fait cordiale sur chacun de ces articles.

Quant au premier donc: J'avoue que la démarche que le prince Guillaume vient de faire en faveur de l'Angleterre, m'a d'autant plus disconsolé que j'ai toujours compté ce Prince inséparable des intérêts de l'Empéreur et de la cause commune de l'Empire; mais ce qui me frappe le plus, est que, lorsque ce Prince me communiqua, par une lettre en date de 14 de ce mois, ses appréhensions touchant le prétendu dessein de la France en faveur du Prétendant, et que je l'avais rassuré tout-à-fait là-dessus par la réponse que je lui fis, en le priant d'une manière touchante de ne point abandonner Sa Majesté Impériale pour des bruits sans fondement, ce Prince, nonobstant de tout cela, ait fait la démarche en faveur de l'Angleterre et rompu, au grand préjudice de l'Empereur, son traité avec la France si intéressant pour lui; car je suis bien persuadé que Carteret n'entendra point finesse sur l'offre que ce prince lui a faite, mais qu'il le prendra au mot et gardera ces 6,000 Hessois aussi longtemps que la guerre durera. Si j'osais me fier assez aux ministres de l'Empereur qu'ils ménageaient assez les lettres qu'on leur communique, et s'il n'y avait des exemples que des lettres que j'ai autrefois écrites en confidence, avaient été imprimées,[1] j'aurais déjà communiqué à votre cour la lettre que j'ai écrite au prince Guillaume. Cependant, pour vous faire voir tout ce que j'ai remontré à ce prince touchant l'af-

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 392.

faire en question, j'envoie la copie de ma réponse au sieur de Klinggræffen, avec ordre de vous la faire lire, et il me semble qu'après avoir fait toutes ces remontrances, et que nonobstant de tout cela ce Prince ait pris un autre parti, je ne saurais plus lui faire de nouvelles remontrances, pour ne pas risquer d'être la dupe. C'est aussi la raison pourquoi je n'ai répondu à une autre lettre de ce Prince, datée du 26 de ce mois, par laquelle il m'instruisait de la démarche qu'il avait actuellement faite, que d'une manière assez sèche,[1] comme vous verrez par la copie que le sieur de Klinggræffen vous en montrera, et je me flatte encore que cette réponse sèche fera peut-être plus d'effet sur l'esprit du Prince que si je lui avait fait force de remontrances.

Sur ce qui est sur l'article 2, touchant les convenances à me faire, je me remets en cela au sieur de Klinggræffen, qui est parfaitement instruit sur mes intentions à ce sujet, ainsi qu'il ne me reste ici qu'à vous prier de considérer que ce sera moi qui serai obligé de conquérir la Bohême pour l'Empereur, et qu'il n'y a guère apparence que Sa Majesté Impériale ait jamais la Bohême, si je n'y contribue pas de toutes mes forces, et qu'ainsi je puis prétendre de bon droit à des convenances proportionnées aux hasards et risques que j'ai à encourir sur cela, dont je me passerais bien, s'il y avait des autres expédients pour faire avoir la Bohême à l'Empereur.

Quant à l'article 3, par rapport au plan des opérations dont Sa Majesté Impériale demande mon sentiment, et que je doive remplir le vide touchant les marches et entreprises que j'avais dessein à faire, il faut que je vous fasse ressouvenir de ce que je vous ai expliqué à Potsdam, savoir, qu'avant que je pusse entreprendre la moindre chose, il fallait que j'eusse préalablement fait mes affaires avec la cour de Russie et de Suède, et qu'après cela il me faudrait voir si la France agirait tout de bon et avec vigueur par ses armées et de quelle manière elle s'y prendrait. Et ce sont encore les deux articles sur lesquels il faut que je sois assuré, avant que de tôper au jeu, ce qui ne pourra être qu'au commencement ou vers le milieu du mois de mai. Touchant le plan de l'opération même, je n'y trouve rien à dire, sinon qu'il me paraît qu'il y a la même faute d'omission qui s'est trouvée dans tous les plans précédents d'opérations, c'est-à-dire, qu'on n'y a mis que ce qu'on pense de faire, sans avoir pris assez en considération ce que l'ennemi pourra faire en contre; article pourtant qui mérite d'être bien pesé et dont on ne pourra presque point juger, avant que les Français n'aient ouvert la campagne par le siége de Fribourg, pour voir alors les mesures que les Autrichiens prendront, s'ils laisseront prendre cette place, si les Français soutiendront ce siége, et quelles opérations ils feront d'ailleurs et autre part.

Ce qui concerne les opérations que j'aurai à faire, mon sentiment

[1] Vergl. Nr. 1371.

en est qu'après que j'aurai fait mon traité avec la Russie et la Suède, que j'aurai vu les Français opérer avec vigueur, et que je pourrai faire ma convenance avec Sa Majesté Impériale, je commencerai à agir, dans le mois d'août. D'abord que mes troupes commenceront leur marche, il sera nécessaire que la France fasse marcher son armée de la Moselle en Westphalie, dans le pays de Münster et aux environs, pour couper l'électorat d'Hanovre, ou, s'ils veulent faire les choses de meilleure grâce, tout droit dans le pays d'Hanovre.

Il est à présumer qu'aussitôt que j'entrerai avec un puissant corps d'armée dans la Bohême, les Autrichiens retireront leur armée du Rhin et qu'ils marcheront par la Bavière vers la Bohême. C'est pourquoi mon intention est de prendre Prague, de tâcher à m'emparer de Budweis et de Tabor, avant que l'armée autrichienne puisse occuper ces deux postes si avantageux, et de marcher alors vers Pilsen, pour y attendre l'armée autrichienne et la combattre. Tandis que je ferai ces opérations en Bohême, un autre corps de mes troupes entrera dans la Moravie, pour prendre Olmütz et pour inquiéter ce pays, afin que les Autrichiens n'en puissent tirer ni subsistance ni en avoir ressources. Lorsque l'armée autrichienne quittera le Rhin pour venir à moi, il faudra que l'armée impériale la suive alors incontinent pied à pied, pour reprendre la Bavière pendant le temps que je me chamaillerai avec l'armée autrichienne; chose d'autant plus facile à faire qu'il est à présumer que les Autrichiens ne laisseront en Bavière que 8 à 10,000, ou tout au plus 15,000 hommes; et, comme il est à croire que lesdites opérations seront d'un bon succès, mon idée est que les troupes impériales ne doivent cesser d'agir que jusqu'à ce qu'elles ont poussé vers Linz, et j'espère alors d'être en état de marcher vers le Danube, pour y appuyer l'aile droite de mon armée.

Voilà les idées que j'ai de mes opérations et de celles que les troupes impériales auront à faire. J'ai trop de confiance en vous, Monsieur, pour que je ne dusse être tout-à-fait rassuré que vous n'en ferez qu'un bon usage et que vous les ménagerez avec tout le secret possible.

Mais avant que de finir ma lettre, il faut vous avertir encore d'une chose dont personne n'entend mieux les conséquences que vous; c'est ce que j'espère que l'Empereur ne s'impatientera pas ni n'en fera un sujet de griefs, quand mon armée, lorsqu'elle sera entrée en Bohême, y prendra à son temps les quartiers d'hiver, ou lorsque qu'elle en [tirera] des fourrages et autres choses nécessaires pour subsister et se conserver, de même si mes troupes étaient obligées de se faire respecter contre les gens du plat pays, en cas que ceux-ci voulussent prendre les armes contre mes troupes et faire feu sur celles-ci; comme aussi si je me voyais obligé de chasser quelques-uns des plus mal intentionnés de la ville, au lieu desquels l'Empereur pourra placer alors d'autres, qui lui sont bien affidés. Il n'est nullement à douter que dans de pareils cas

le parti autrichien ne dût tâcher de faire parvenir mille criailleries à l'Empereur, pour mettre seulement de la méfiance entre lui et moi; mais je suis trop persuadé des lumières et de la pénétration de Sa Majesté Impériale pour qu'elle veuille ajouter foi alors à toutes pareilles plaintes, ni qu'elle en veuille faire alors un sujet de mécontentement contre moi, étant certain que, pour finir au plus tôt cette affaire, il faudra que j'aie les bras libres d'agir avec toute la vigueur nécessaire, dont pourtant je n'abuserai jamais au préjudice de l'Empereur.

Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Vous savez, Monsieur, les conditions que je me suis proposées comme des préalables avant que d'agir; ainsi, les articles secrets qui feront la validité de l'alliance et en détermineront l'activité, ne pourront être signés que lorsque nous serons d'accord des conditions essentielles et que les affaires du Nord seront finies totalement. Quant au projet de traité que j'ai envoyé à l'Empereur, je ferai expédier à Klinggræffen les pleins-pouvoirs pour les signer, mais ceux-là ne signifient rien pour le réel, si les articles séparés n'y sont joints.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1374. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Berlin, 31 mars 1744.

Faites bien usage de tout ceci et tirez de cette cour tout le profit et le parti que ma situation me met en état d'espérer d'eux.

Fr.

Vous recevrez par le premier ordinaire les pleins-pouvoirs pour signer le traité d'union, selon mon projet; mais quant aux articles séparés, il me faut mes demandes accordées, *sine qua non*, et mes sûretés dans le Nord établies, sans quoi je ne saurais agir.

Fr.

Eigenhändige Zusätze unter einem Begleitschreiben zu Nr. 1371 und 1373.

1375. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 1. April, über den Wunsch des französischen Hofes, als Garant des westphälischen Friedens durch einen Geheimartikel des Unionsrecesses zum Beitritt zu demselben eingeladen zu werden. Die Minister rathen in diesem Artikel, die Einladung für den Zeitpunkt in Aussicht zu nehmen „que la France commencerait effectivement ses opérations et les pousse-

Potsdam, 2. April 1744.

Ich halte es besser, dass dieser Artikel noch zur Zeit ganz wegbleibe, denn Ich erst sehen muss, was die Franzosen vor Efforts thun und ob sie vigoureux agiren werden, bevor Ich Mich auf Articles séparés ou secrets einlasse.

rait avec assez de vigueur pour que les parties contractantes pussent s'assurer qu'elle prenait sérieusement à cœur les intérêts de l'Empereur et le rétablissement de la tranquillité publique."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1376. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 3. April: Valory ist von Amelot beauftragt, im tiefsten Geheimniss die Mittheilung zu machen „que le Roi Très Chrétien, las de toutes les insultes que l'Angleterre avait faites à la France depuis quelque temps, et pour des raisons qu'on détaillerait dans un manifeste, avait pris enfin la résolution de faire au plus tôt une déclaration de guerre à l'Angleterre, qu'elle paraîtrait incessamment, et qu'on se flattait que Votre Majesté ne désapprouverait pas la conduite de la France, mais qu'Elle la trouverait plutôt conforme à Ses vues, que cependant on espérait que Votre Majesté voudrait bien encore cacher cette ouverture."

Potsdam, 4. April 1744.

Ganz wohl. Ich werde das Secret wohl observiren; er kann dem Marquis Valory wohl finement zu verstehen geben, wie die Confidence, so er Mir machte, so gross nicht wäre, da die vorseiende Kriegesdeclaration der Kron Frankreich gegen Engelland schon in verschiedenen gedruckten Zeitungen enthalten,[1] auch die Kaufleute in Frankreich von dem Ministerio schon vorläufig davon avertiret wären.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1377. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A PARIS.

Potsdam, 4 avril 1744.

Comme je souhaite fort d'avoir les cadastres du royaume de Bohême, ou les extraits de quelle manière chaque cercle, ville et villages, de même que les cloîtres et couverts, ont été quotisés pour payer les contributions et autres impositions ordinaires et extraordinaires, pendant le temps que l'armée française occupait ce pays, et que je n'ai nul lieu de douter que le maréchal de Belle-Isle ou le sieur de Séchelles n'aient pris avec soi de pareils cadastres, mon intention est que vous devez tâcher de votre mieux à disposer soit ledit maréchal soit le sieur de Séchelles, afin qu'ils me communiquent sous main, et sans qu'il en soit fait quelque éclat, ces cadastres. J'espère que vous ferez de votre mieux pour me contenter sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Die Kriegserklärung war am 15. März erfolgt.

1378. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 4 avril 1744.

Comme je vous ai amplement instruit par ma dernière dépêche, que je vous ai envoyée par un exprès, sur mes intentions et sur tout ce que vous aurez à faire pour mes intérêts à la cour où vous êtes, je n'ai rien à y ajouter par la présente, sinon que de vous recommander extrêmement l'affaire de l'alliance à conclure entre moi, l'Impératrice et la Suède, et que vous ne deviez épargner ni insinuations ni dépenses pour qu'on mette les mains à l'œuvre, le plus tôt possible.

Puisqu'il m'importe beaucoup de savoir bientôt ce que j'ai à espérer de l'Impératrice sur tous les points que je vous ai mandés par ma précédente et sur tous les points suivants: 1° sur la réussite de l'alliance en question, et si vous croyez avec apparence que j'en viendrai bientôt à bout ou non, 2° si l'Impératrice se bornera à une simple alliance défensive ou si elle ira plus en avant avec moi, et 3° si elle sera à disposer de faire ces insinuations à la cour de Dresde que je vous ai mandées dans ma susdite dépêche, vous ne manquerez pas de m'en faire un rapport juste et détaillé, en me disant tout net ce que vous en pensez et espérez.

Si le crédit de la princesse de Zerbst est déjà à un point que vous puissiez vous en servir utilement sur ces affaires, vous ne manquerez pas de vous en servir pour pousser bien par là à la roue.

Je vous autorise même qu'en tout cas vous puissiez faire l'offre de ma part à cette Princesse que, pourvu qu'elle voulût s'employer efficacement auprès de l'Impératrice pour que le Vice-Chancelier soit déplacé, et que mes affaires en Russie parviennent bientôt à leur consistance de la manière que je les souhaite, je ferai en sorte que sa sœur, la prévôte de Quedlinbourg, soit élue coadjutrice de l'abbesse à la place de ma sœur, la princesse Ulrique. Proposition pourtant dont vous ne vous servirez pas, avant que vous ne croyez qu'il est d'une nécessité absolue de la faire pour animer d'autant plus fort la princesse de Zerbst d'agir auprès de l'Impératrice.

Outre cela, je laisse à votre considération si vous ne pouviez pas disposer Chétardie à travailler aussi pour l'alliance en question, lorsque vous lui direz en confidence et sous le sceau d'un secret inviolable que je suis sur le point de me raccrocher avec la France et de prendre des mesures avec elle, mais que tout cela ne pouvait parvenir à sa consistance avant que mes affaires ne fussent préalablement réglées avec la Russie et avec la Suède, et qu'il rendrait ainsi un service fort important au Roi son maître, s'il voulait employer son crédit à la cour de Russie, pour que celle-ci se pressât à faire ses affaires avec moi.

Je me remets en tout ceci sur votre prudence et votre savoir-faire, et comme tout ce que je viens de vous dire n'est que pour vous mettre

bien au fait de mes intentions, je laisse à votre considération si vous trouvez convenable d'en faire usage ou non.

P. S.

Aussi ne saurais-je m'empêcher de vous instruire sur une particularité que mon ministre d'État, le comte de Podewils, vient de me mander; c'est ce que le comte de Gyllenborg a mandé à Rudenschöld que, par rapport à l'alliance à faire entre moi et la Suède, lui, Gyllenborg, sentait, ainsi que tous les bien intentionnés, l'importance, l'utilité et même la nécessité de cet objet; qu'on ne demandait pas mieux en Suède que d'y pouvoir parvenir au plus tôt, et que pour lui, Gyllenborg, il y donnerait tous les soins imaginables; mais que dans les termes où on en était avec la Russie, le poids qui déterminerait cette affaire devait nécessairement venir et partir de cette puissance; que jusqu'à présent la cour de Russie n'avait rien proposé de pareil, et qu'il était surprenant que le comte de Wachtmeister, arrivé tout nouvellement de Pétersbourg à Stockholm, n'avait jusqu'à présent fait aucune mention de cette commission; qu'au contraire les ministres de Russie, tant en Suède qu'à Copenhague, et surtout les deux Korff, dont l'un était retourné à présent en Russie, paraissaient dans une dépendance servile de Bestushew, et point du tout bien intentionnés pour moi; qu'il ne fallait pas douter que ce ne fût par la perfidie de ce ministre que les bonnes intentions de l'Impératrice pour une pareille alliance n'étaient pas encore parvenues à la Suède, et qu'on espérait que le général Lubras à son arrivée agirait à cet égard avec plus de candeur; que pour peu que lui, comte de Gyllenborg, fût secondé de la cour de Russie dans cette affaire, il comptait d'y réussir, mais qu'il y faudrait travailler de mon côté auprès de l'Impératrice.

J'avoue que j'ai été surpris que le comte de Wachtmeister, dont vous m'avez fait tant espérer, n'ait été chargé de rien de ce qui regarde cette alliance, ou qu'au moins jusqu'ici il n'en ait point fait usage. C'est pourquoi je veux que vous deviez éclaircir ce mystère d'iniquité, pour approfondir si Bestushew est capable de supprimer et de changer de son autorité les ordres de l'Impératrice et d'en substituer d'autres. Vous n'oublierez point de me faire votre rapport à ce sujet, sur lequel je tâcherai aussi de faire expliquer le général Lubras, quand il sera arrivé à Berlin.

Federic.

Nach dem Concept.

1379. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 5. April 1744.

„Da nach der letzteren des Herrn von Mardefeld ad manus erstatteten Relation derselbe grosse Hoffnung giebet, dass wann nur erst

die Vermählung der Prinzessin Ulrike Königl. Hoheit mit dem Kronfolger in Schweden geschehen sein würde, alsdann die Errichtung der bekannten Tripelallianz keine Schwierigkeit finden würde, wie solches die Schweden selbst dem russischen Hofe insinuiren lassen, so haben des Königs Majestät darauf mir allergnädigst befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe nur immer sogleich die erforderliche Pleinpouvoirs ausfertigen und solche dergestalt einrichten lassen möchte, dass der Herr von Mardefeld davon auf alle Fälle Gebrauch machen könnte .... und nicht erst einen so weiten weiten Weg darum schreiben und solche mit Verlust vieler Zeit erwarten dörfte." ....

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1380. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 6 avril 1744.

Je viens de recevoir votre relation en date du 16 du mois passé, sur laquelle je n'ai rien à vous dire, sinon que, quant au capitaine Bernhauer, je veux savoir s'il a servi sous l'infanterie ou sous la cavalerie. Dans le premier cas, je ne saurai guère me servir de lui; mais s'il se présentaient des officiers qui ont servi sous la cavalerie ou sous des régiments de hussards, et qui ont la réputation d'être entendus, braves, hardis et entreprenants, je serais bien aise, si vous les engagiez pour mon service. Sur ce qui est des officiers de l'infanterie, je vous dirai pour votre instruction que, s'ils n'ont pas la réputation d'une valeur ou d'un génie extraordinaire pour le métier de guerre, je ne m'en soucierai pas.

Au reste, comme je vous ai mandé par mes précédentes qu'il me tarde à présent de voir qu'on mette la main au traité d'alliance entre moi, la Suède et la Russie, et que je vous ai suffisamment instruit par mes précédentes sur tous les points que je désire qu'ils fussent compris dans ce traité d'alliance, je veux que vous poussiez fort à la roue, afin qu'on commence à négocier sur cette alliance, et que vous sondiez jusqu'où vous pourriez faire agréer de l'Impératrice les conditions que je souhaiterais d'obtenir d'elle.

J'ai même ordonné à mes ministres du département des affaires étrangères qu'ils vous doivent envoyer les pleins-pouvoirs nécessaires pour entrer en négociation, d'abord que vous croirez les affaires parvenues à une telle maturité que vous puissiez espérer un bon succès de cette négociation.

Federic.

J'attends mon sort de votre habileté et de la réussite de ce que nous méditons.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1381. AU MAJOR GÉNÉRAL BARON DE GOLTZ A BERLIN.

Potsdam, 7 avril 1744.

Je vous suis bien obligé de l'ouvrage que vous venez de faire;[1] il ne sera pas inutile et contribuera à votre gloire comme à votre intérêt. J'ai encore de terribles détails à faire. J'y travaille tous les jours et je vois par expérience que ce n'est pas l'affaire d'un jour que de mettre 100,000 hommes en mouvement. Je compte cependant que je serai prêt pour la fin du mois de juillet, et qu'alors rien n'arrêtera l'exécution de mon plan, que mes négociations secondent merveilleusement. Ce qui me donne pour le présent le plus d'inquiétude, c'est le transport de la farine de Magdebourg en Bohême. Il y a un endroit en Saxe, et je crois que c'est Pirna, où il faut que l'on change de bateaux, ce qui arrête beaucoup le transport. En un mot, c'est un opéra que de calculer au juste les divers mouvements indispensables de tant de ressorts compliqués, et dont il faut qu'aucun ne manque dans l'exécution, afin que toutes les troupes, ainsi que leurs magasins, arrivent à temps. Adieu, cher Goltz, je serai bien aise de vous parler mercredi en huit jours,[2] lorsque je viendrai à Berlin.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1382. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A PARIS.

Potsdam, 7 avril 1744.

J'ai bien reçu votre relation du 30 du mois de mars passé, et j'espère que la dépêche que je vous ai faite en date du 30 dudit mois vous sera bien parvenue, de même que le nouveau chiffre que j'ai envoyé au sieur de Chambrier. Comme je vous ai mis au fait sur mes intentions par ladite dépêche, j'espère que vous ne manquerez pas d'en faire un bon usage, et je n'ai rien à y ajouter, sinon que, pour commencer d'entrer en matière sur les engagements que je veux prendre avec la France, mon intention est que le sieur de Chambrier doive faire préalablement un précis de tous les points sur qui mon traité avec la France doit être fait, selon les instructions que je vous ai données; qu'en suite, vous et le sieur de Chambrier deviez négocier sur ce précis avec le ministre qu'on vous donnera pour traiter, et qu'après que vous serez convenus sur un projet du traité à faire, vous deviez m'envoyer ce projet, lequel je vous renverrai alors, avec les pleins-pouvoirs nécessaires pour signer.

J'espère que pendant le temps que cela se négociera, je serai venu à bout de mon alliance avec la Russie, et que je serai mis par là en état de ratifier alors le traité que vous aurez négocié.

[1] Die Beziehung ist nicht erkennbar. — [2] 15. April.

Il y a encore une circonstance qui m'embarrasse, mais dont j'espère de venir à bout; c'est qu'il faut de toute nécessité que je dispose l'impératrice de Russie à faire des remontrances sérieuses à la Saxe, pour que celle-ci ne mette point d'obstacles à mes desseins; car avant que cela soit fait, je risquerais terriblement, si je voulais commencer à agir en Bohême et laisser un ennemi tel que la Saxe derrière moi. Je crois pourtant que l'Impératrice se prêtera fort aisément de faire ces remontrances à la Saxe, et, comme celle-ci dépend absolument de la volonté de la Russie, j'aurai alors les bras libres d'agir comme je veux. Vous observerez encore de recommander aux ministres de la France un secret impénétrable sur le traité que nous irons faire, et que surtout il n'en paraisse rien dans la négociation du traité d'union confédérale qui est sur le point d'être conclu avec l'Empereur et quelques États de l'Empire, dont le sieur de Chavigny aura sans doute informé sa cour. Il est d'autant plus nécessaire de garder un secret inviolable sur mon traité avec la France, que, s'il en transpirait quelque chose mal à propos, cela ne manquerait pas de causer mille travers et embarras, tant à la France qu'à moi, pour l'exécution de notre traité.

Quant à la lettre que vous me demandez pour le roi de France, je ne manquerai pas de vous l'envoyer, aussitôt que je vous renverrai le projet du traité avec les pleins-pouvoirs pour signer. Vous présenterez alors cette lettre au Roi et vous en congédierez en même temps pour revenir ici.

P. S.

Comme il pourrait aisément arriver que, lorsque je serai obligé d'agir contre la reine de Hongrie, les Anglais, en haine de mes engagements avec l'Empereur et avec la France, tâcheraient à troubler le commerce que mes sujets de Silésie entretiennent jusqu'à présent avec les Anglais, de toiles fabriquées en Silésie, soit en défendant tout-à-fait l'entrée en Angleterre, soit en les chargeant de gros impôts, mon intention est donc que vous deviez sonder adroitement et sans éclat des gens entendus au commerce s'il n'y a pas moyen d'établir un commerce de toiles fabriquées en Silésie avec la France, ou plutôt avec l'Espagne, de la manière qu'on pourrait envoyer directement en Espagne ces toiles, pour que les marchands espagnols les débitassent alors soit en Espagne soit en Amérique, en tirant eux-mêmes le profit que les Anglais ont retiré jusqu'à présent de ce négoce. Vous vous informerez même de quelle manière il s'y faudrait prendre pour établir un pareil commerce, et ne manquerez pas de m'en faire votre rapport détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

1383. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 7 avril 1744.

La ci-close est la réponse que je viens de faire sur la lettre du comte de Rothenburg qu'il m'a écrite en date du 30 du mois passé. Vous ne manquerez pas de déchiffrer ce qui y est en chiffre, et de vous bien concerter avec lui, sur tout ce que je lui ai ordonné. Lorsqu'on viendra à coucher le projet du traité que je vais faire avec la France, vous ne manquerez pas de bien examiner ce projet et d'être fort attentif, pour que rien ne soit exprimé dans ce projet d'une manière équivoque ou à double sens, afin que tout mal-entendu puisse être évité par là. Vous m'enverrez à son temps ce traité par un exprès, avec une relation bien détaillée sur tout ce dont vous croyez qu'il faut que je sois averti. Je me remets là-dessus uniquement sur vous et votre zèle connu pour mes intérêts, et vous assure encore une fois que vous ne travaillerez pas pour un ingrat. J'espère que le nouveau chiffre que je vous ai envoyé par un courrier, vous sera bien parvenu, et que vous auriez examiné avec soin si les enveloppes n'ont pas été touchées chemin faisant. Le sieur Splittgerber vous fera payer par ses correspondants la somme de mille écus pour l'usage que j'ai marqué dans la lettre au comte de Rothenburg,[1] qui ne manquera pas de vous dire le reste.

Federic.

Nach dem Concept.

1384. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 8 avril 1744.

La relation que vous m'avez faite en date du 19 de mars, vient de m'être rendue, par laquelle j'ai appris avec bien du plaisir les apparences qui sont que l'Impératrice fera du changement dans son ministère et qu'elle se défera par là de son ministre infidèle, le vice-chancelier d'à présent; aussi espéré-je d'apprendre bientôt de quelle manière cela se sera mis en exécution. Je me flatte de même que les insinuations dont le sieur de Lestocq s'est chargé, touchant la triple-alliance, auront eu le succès désiré, et que vous serez mis par là en état de mettre incontinent les mains à l'œuvre, pour mener cette affaire à sa perfection, le plus tôt le mieux. Sur ce que vous me dites dans le post-scriptum de votre relation par rapport aux troupes irrégulières que j'ai souhaité d'avoir en cas de guerre avec la reine de Hongrie,[2] je vous dirai pour votre instruction que, premièrement, il y aura à voir de quelle manière la cour de Vienne se conduira par rapport à la satisfaction qu'on demande dans l'affaire de Botta.

[1] Für den Ankauf von Gemälden; diesen Brief an Rothenburg siehe Œuvres de Frédéric XXV, 532. — [2] Vergl. auch oben S. 70 Anm. 1.

Après cela, il faut que vous sachiez que, si je souhaite d'avoir de l'Impératrice de ses troupes irrégulières, ce n'est point du tout pour le cas que j'en fais, ni pour tirer des avantages de ces gens-là, ni pour en augmenter mes forces, mais uniquement pour avoir, pour ainsi dire, le nom de la Russie auprès de mon armée, pour en imposer aux autres puissances et pour faire voir à elles et surtout à la Saxe que l'Impératrice soit dans mon parti. C'est pourquoi je ne me soucierais point du nombre de ces troupes, et qu'un couple de régiments, soit dragons russiens, soit troupes irrégulières, me suffiraient. Vous verrez donc s'il y a moyen d'en avoir, en quoi vous vous règlerez pourtant sur les circonstances qui se présenteront.

Les deux points principaux que je désire de la Russie sont 1° que mon traité avec elle et la Suède parvienne au plus tôt possible à sa consistance, et 2° qu'après cela l'Impératrice fasse insinuer d'une manière énergique à la cour de Saxe que celle-ci ferait plaisir à l'Impératrice, si elle vivait en bonne harmonie avec l'Empereur et surtout avec moi, et qu'elle, c'est-à-dire la Saxe, ne serait point contraire ni s'opposerait aux mesures que je trouverai nécessaires pour le soutien de la dignité de l'Empereur et pour ramener une paix solide dans l'Empire. Ce dernier article m'importe infiniment, puisqu'il n'y a guère à douter que, par l'ascendant que la Russie a sur la Saxe, et par la dépendance servile où celle-ci est par rapport à la Russie, la Saxe sera tenue bridée et ne se pourra point opposer à mes entreprises. Ainsi vous devez employer tout votre savoir-faire pour réussir sur cet article; vous n'oublierez point en même temps ce que je vous ai ordonné touchant Keyserlingk à Dresde, et de quelle nécessité qu'il est qu'il en soit rappelé, puisque sans cela, avec toute la bonne volonté que l'Impératrice aurait au sujet susdit, nous ne ferions que de l'eau claire. Vous trouverez ci-joint l'enveloppe ou couvert à cachet volant que vous avez demandé pour y remettre certaine lettre,[1] et le courrier porteur de celle-ci vous apportera de nouveaux chiffres, puisque je crains que ceux dont vous vous êtes servi ne puissent être pénétrés par la longueur du temps que vous vous en êtes servi.

Federic.

Nach dem Concept.

1385. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.[2]

Berlin, 11 avril 1744.

Monsieur mon Frère. Votre Majesté sera sans doute déjà informée, par les rapports du comte de Seckendorff, que la négociation dont j'avais

1 Vergl. oben S. 68 Anm. 2. Mardefeld antwortet, 30. April: „S'il y a apparence d'en tirer l'utilité désirée, je ferai usage de la lettre de Votre Majesté." Die Ueberreichung des Briefes unterblieb. — 2 In Abschrift an den Herzog und die Herzogin von Gotha, mit zwei Begleitschreiben von demselben Tage.

chargé mon grand-maréchal, le comte de Gotter, pour détourner le duc de Saxe-Gotha de ne pas engager ses troupes au service des Hollandais, n'a pas eu tout-à-fait le succès que j'en avais espéré, mon ministre n'ayant pu arriver à la cour de Gotha qu'après que l'engagement avec la République y fut déjà pris, et que même on en eut signé la capitulation.

Je suis d'autant plus fâché de ce contretemps que, selon le rapport du comte de Gotter, le Duc, en donnant les mains à cet engagement, a bien moins suivi ses propres inclinations qu'il n'a cédé aux pressantes instances de la cour britannique, n'ayant pu résister aux désirs ardents d'une puissance avec laquelle il se trouve lié par des nœuds aussi étroits que ceux qui l'attachent à la maison royale d'Angleterre; que d'ailleurs il a protesté à mon ministre de conserver un dévouement parfait pour Votre Majesté Impériale et de vouloir contribuer, tant à la diète de l'Empire qu'en toute autre rencontre, tout ce que lui permettaient ses circonstances et les ménagements où elles le réduisaient, pour avancer Ses intérêts et Ses avantages, qu'enfin, pour preuve de la sincérité de ses protestations, il a donné même au comte de Gotter l'espérance et la promesse éventuelle de faire son possible pour retenir le régiment de dragons, compris dans la capitulation, sous prétexte de la difficulté de trouver des chevaux pour le mettre en état de marcher.

Telle étant la situation de l'affaire, je m'en remets aux lumières de Votre Majesté Impériale s'il ne serait pas plus convenable à Ses intérêts de dissimuler avec le Duc et de faire semblant de recevoir comme valables ses excuses et raisons, que de lui marquer du mécontentement, lequel ne servirait après tout, dans les conjonctures présentes, qu'à le rebuter et à l'attacher plus étroitement au parti opposé, ou du moins à affaiblir les bonnes dispositions où il paraît se trouver envers Votre Majesté Impériale. Il me semble même que ce serait le moyen de les fortifier et de gagner entièrement l'affection de ce Prince, s'il plaisait à Votre Majesté Impériale de lui accorder d'une manière marquée l'honneur de Sa protection dans les affaires qui sont du ressort du Conseil Aulique de l'Empire, particulièrement en ce qui regarde la future succession de Saxe-Meiningen, affaire qui lui tient extrêmement à cœur et qui n'intéresse pas moins ma propre maison, en égard au pacte de confraternité dont elle est liée avec celle de Saxe. Cela m'engage de recommander l'affaire très instamment à Votre Majesté Impériale, et je le fais avec d'autant plus de confiance que le Duc et moi nous ne demandons que justice prompte et impartiale, le cas en question étant clairement décidé dans la capitulation impériale; ce qui n'empêchera point que je ne prenne pour mon compte l'attention que Votre Majesté Impériale voudra faire en cette rencontre à la prière du duc de Gotha, et que je ne Lui aie autant d'obligation que si ce n'était qu'une affection de pure grâce; obligation que je tâcherai de reconnaître en toute occasion par des marques réelles de l'attachement sincère avec lequel je suis,

Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1386. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 11 avril 1744.

Je vous adresse l'incluse au sieur Thierrot,[1] que vous ne manquerez pas de faire parvenir à sa destination. Comme vous m'avez mandé par vos relations précédentes qu'il se pourrait bien arriver que le roi de France fît en personne la campagne auprès d'une de ses armées, soit en Flandre soit autre part, je veux bien vous avertir que, si ce cas devait arriver, mes intérêts demanderont absolument que vous suiviez alors le Roi, pour être toujours à portée de savoir précisément et de m'informer de ce qui se passera alors, et s'il y aura même pendant le cours de la campagne des chipoteries ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

1387. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Potsdam, 11 avril 1744.

Votre relation en date du 1er d'avril m'a été bien rendue, et le détail que vous me faites dans son post-scriptum, touchant les fortifications d'Olmütz, m'a donné beaucoup de satisfaction. Vous n'oublierez point d'employer le vert et le sec et toute industrie humaine de me faire avoir un plan exact des susdites fortifications, avec l'autre que je vous ai demandé à Neisse. Je donnerai mes ordres, afin que les 30 ducats que vous avez avancés pour mon service, vous soient remis, de même que les 315 écus que vous avez dépensés en frais de voyage vers Neisse.

Au reste, vous n'avez qu'à vous tranquilliser sur la lettre du cabinet que je vous ai écrite en date du 10 du mois de mars passé. De la manière que vous vous êtes expliqué dans la relation que vous venez me faire au sujet de l'affaire qui a été traitée dans ma dite lettre, je suis content de vous, et lors même que je vous écrivis cette lettre, ce n'était point tant pour vous marquer mon indignation, mais plutôt pour vous instruire sur ma façon de penser par rapport à l'affaire qui fut en question.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die Beilage liegt nicht vor.

1388. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 11 avril 1744.

Comme vous êtes assez instruit combien il m'importe que les négociations dont je vous ai chargé réussissent à mon souhait, et que plusieurs de mes desseins se règleront sur le succès que vos négociations auront, il serait superflu de vous recommander derechef d'employer tout votre savoir-faire pour réussir 1° dans le déplacement du Vice-Chancelier et le rappel de Keyserlingk; 2° sur l'alliance à conclure entre moi, la Russie et la Suède et sur la garantie expresse de la Silésie; 3° sur les démonstrations que je souhaite que l'Impératrice fasse pour seconder mes vues, et 4° sur les remontrances énergiques que je désire que l'Impératrice fasse à la cour de Dresde, pour que je ne trouve pas celle-ci dans mon chemin et qu'elle se prête plutôt à vivre avec moi en bonne harmonie; mais tout ce que j'ai à vous dire par la présente est que vous ne devez point épargner de l'argent pour vous aider à arriver bientôt au but que je désire. Si le fonds d'argent que vous avez en mains ne devait pas suffire à cela, j'aurai soin de le rafraîchir, et je viens d'ordonner qu'on parle au banquier Splittgerber, pour qu'en tout cas il vous fasse crédit auprès le comptoir de Pétersbourg jusqu'à la somme de 50,000 écus.

Federic.

Nach dem Concept.

1389. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 11 avril 1744.

Les deux lettres que vous m'avez écrites en date du 4 de ce mois, m'ont fait bien du plaisir, et j'ai vu avec satisfaction les arrangements que vous avez faits pour rassembler les troupes impériales sous le canon de Philipsbourg. Comme j'ai eu des nouvelles certaines que les troupes autrichiennes se sont mises, pour la plus grande partie, en marche, j'avoue que je ne suis pas encore hors d'inquiétude sur le sort de celles de l'Empereur; et c'est pour cela que je vous prie encore une fois de faire toute la diligence possible pour mettre, le plus tôt le mieux, les troupes de l'Empereur hors d'insulte, et même de ne les exposer point, jusqu'à ce que les Français auront commencé à agir. Ce sera alors que vous pourriez vous montrer, mais avant cela il faudra, selon moi, éviter très soigneusement de commettre les troupes impériales avec celles d'Autriche. Je suis même d'opinion que, quand vos troupes seront auprès de Philipsbourg et que les Autrichiens devraient venir sur elles, qu'on prenne alors plutôt le parti de faire passer l'armée impériale au delà du Rhin que de les exposer à quelque malheur. Il y va trop du salut de l'Empereur pour que les troupes ne soient point

exposées au hasard; ainsi, je suis persuadé que vous ferez tout au monde, pour les assembler le plus tôt possible et les mettre en sûreté. Je vous prie de croire que je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1390. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 11 avril 1744.

J'étais sur le point d'accuser vos deux relations du 28 et du 30 du mois de mars, lorsque le courrier m'a bien apporté celle que vous m'avez faite en date du 4 de ce mois, et je ne veux pas douter qu'à l'heure qu'il est vous n'ayez reçu la dépêche dont j'ai chargé le jeune comte de Bünau à son retour, de même que celle avec les pleins-pouvoirs pour signer le traité de l'union confédérale. Vous ne manquerez pas de m'informer sur tout ce qui se sera passé à ce sujet, et de la manière dont la cour impériale se prendra pour faire signer ce traité par l'Électeur palatin et le prince Guillaume de Hesse. J'approuve fort la manière dont vous vous êtes pris sur l'article des convenances à me faire, et que vous ayez choisi le comte de Seckendorff, préférablement au sieur de Chavigny, pour faire parvenir à l'Empereur mes intentions sur ce sujet. Je suis d'autant plus satisfait de votre procédé que par là et par les réflexions particulières auxquelles vous vous êtes tenu, vous avez effectué qu'on se soit expliqué le premier, et que vous les avez vu venir, sans que j'y ai été commis en aucune manière.

Cependant, comme j'ai vu, par le mémoire que le sieur de Chavigny vous a envoyé, et dont vous m'envoyez l'original, de quelle manière celui-ci s'est expliqué sur les convenances qu'on me veut faire, de même que sur les points fondamentaux de l'union qu'on désire, il faut que je m'explique à mon tour là-dessus, savoir

1° Que, quant à l'article des cessions que l'Empereur me fera en Bohême, j'ai cru nécessaire de vous envoyer la carte ci-close, dans laquelle j'ai marqué de ma main propre, par la ligne que j'ai tirée, les cessions que je demande, après le cercle de Königgrätz, des cercles de Bunzlau et de Leitmeritz. Sur quoi vous remarquerez que tout ce qui est, depuis Grulich jusqu'à Königgrätz, en deçà de la ligne, fera ma convenance, et que, depuis Königgrätz jusqu'aux confins de la Saxe, le cours de l'Elbe fera ma barrière, ainsi que tout ce qui est de l'autre côté de l'Elbe, restera à l'Empereur, quand même ce seraient des dépendances du cercle de Königgrätz ou de Bunzlau, hormis les villes de Pardubitz et de Kolin, qu'il faut me céder encore, et dont je ne puis me passer. De cette manière, il n'y aura à craindre ni contesta-

tions ni mélange de domination, et j'espère que les États de Bohême ne s'y opposeront pas plus qu'ils ne l'ont fait lorsque la reine de Hongrie me céda la Silésie avec le comté de Glatz; aussi, si l'opposition des États de Bohême doit être comptée pour quelque chose, il sera fort à craindre que l'Empereur n'ait jamais de la Bohême ni en tout ni en partie.

2° Que vous pourriez bien chipoter encore sur la cession des villes de Kuttenberg, Czaslau, Chrudim et Hohenmauth, mais que, s'il n'y a pas moyen de les obtenir de bonne grâce, vous laisserez tomber cette affaire.

3° Qu'au moyen de ces cessions, je me chargerai de faire l'expédition de la conquête de la Bohême et de mettre Sa Majesté Impériale en possession de cette couronne, et la lui garantirai, bien entendu toujours que Sa dite Majesté me garantisse réciproquement toutes mes conquêtes sur la maison d'Autriche,

4° de même que la partie de la Haute-Silésie que la reine de Hongrie a gardée par le traité de Breslau, que je tâcherai d'ajouter à mes conquêtes.

5° Que, quant aux 10,000 hommes de mes troupes que je dois joindre à l'armée de l'Empereur pour faire la conquête de la Haute-Autriche, il faut que je vous dise qu'il m'est impossible de m'y prêter, par les considérations suivantes, savoir que je serai obligé d'agir avec une puissante armée en Bohême et avec un autre corps en Moravie, et qu'il me faudra garder ce qui me reste de troupes tant pour couvrir mes pays de toute insulte, que principalement pour tenir la Saxe en respect; qu'au reste, je n'envie point à l'Empereur qu'il devienne maître de la Haute-Autriche, qu'au contraire, notre convention faite, j'y contribuerai de tout mon possible, mais que je ne saurais stipuler expressément quelque chose là-dessus ni y opérer directement, ne me voulant charger de rien de plus que de la conquête de la Bohême; aussi est-ce dans ce sens que je vous ai instruit dans ma dépêche du 24 du mois passé.

A l'égard de la sécularisation des deux évêchés, je me conforme tout-à-fait aux sentiments de l'Empereur, et trouve très bien pensé qu'on ne touche pas cette corde, pour ne pas alarmer les Catholiques.

Après vous avoir donc expliqué tout ce que j'ai cru nécessaire pour votre instruction à ce sujet, et dont vous ne manquerez pas de faire un bon usage, je veux bien vous dire encore que, quoique j'aie déclaré même au comte de Seckendorff que les articles secrets de notre traité ne sauraient être signés de moi que lorsque j'aurai vu les Français opérer avec vigueur, et lorsque j'aurai fait mes affaires avec la Russie et la Suède, je crois néanmoins qu'aussitôt que l'Empereur se sera déclaré finalement sur tout ce que dessus, vous pourriez commencer d'abord à faire coucher le projet des articles secrets et me l'envoyer, afin que je puisse ou les agréer, ou m'expliquer sur ce que j'aurai à y remarquer encore.

J'espère que pendant ce temps-là mon alliance avec la Russie sera venue à sa maturité, et que je pourrai alors vous envoyer les pleins-pouvoirs nécessaires pour signer ces articles secrets. Vous n'oublierez point que, lorsqu'on couchera ces articles, vous serez bien attentif qu'il ne s'y glisse pas d'équivoques ou de mots à double sens, mais qu'on s'y explique d'une manière claire et nette pour obvier à tout sujet de contestation et de chicanes.

Sur ce qui est de l'électeur de Cologne, je suis toujours d'opinion qu'il est fort nécessaire qu'on ait toute l'attention possible pour lui, afin qu'il ne se laisse point entraîner dans le parti contraire, quoiqu'il faille absolument lui faire un secret de notre affaire.

Au reste, j'ai été surpris de voir ce que le général Donop vous a voulu dire en confiance sur les sentiments du prince Guillaume, au sujet des 12,000 hommes de troupes étrangères de France qui doivent joindre l'armée de l'Empereur, chose que je crois pourtant si nécessaire que, si la France n'avait fait cette offre d'elle-même à l'Empereur, j'aurais été obligé de solliciter moi-même la France là-dessus. Et, sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S.

Comme vous trouverez deux lignes marquées dans la carte ci-jointe, il faut que je vous dise pour votre instruction que la première ligne, qui commence depuis Wildenschwert et va jusqu'à Kolin, est proprement cette langue de pays sur laquelle je vous ai dit que vous deviez chipoter encore, pour voir si on veut se prêter de me la céder contre une cession de mes droits sur la succession d'Ostfrise, pour contenter l'Électeur palatin pour la cession du Haut-Palatinat à l'Empereur. Mais, en cas que vous voyiez qu'on ne veut point s'y prêter de bonne grâce, la seconde ligne, qui commence aux environs de Grulich et va jusqu'aux limites de la Saxe, est l'ultimatum de ce qu'on doit me céder, la ville de Kolin et la seigneurie de Pardubitz y comprises.

Nach der Ausfertigung.

1391. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 12 avril 1744.

Le vieux prince d'Anhalt-Dessau, feld-maréchal de mes troupes, m'ayant écrit qu'il y avait des affaires fort intéressantes à lui qui l'obligeaient de faire un tour, à ce qu'il s'explique, vers les environs de Francfort-sur-le-Main et peut-être vers Francfort même, et m'ayant demandé un congé de trois ou quatre semaines pour cela, sans vouloir s'expliquer sur l'objet qui l'y mène, sinon qu'il m'a écrit que c'était pour une affaire qui lui importait plus de 100,000 écus, je viens de lui accorder la permission demandée:

Comme il est sur le point de partir, et que je suis fort curieux d'être exactement instruit de quoi il s'agira proprement dans ce voyage, et des cours que ce Prince fera pendant son séjour de Francfort ou aux environs, mon intention est que vous le deviez faire observer de bien près, et, sans témoigner de l'empressement, veiller avec attention sur ce qu'il négociera là, de même que sur toutes ses allures et sur les personnes qu'il fréquentera pendant le temps qu'il sera dans vos contrées. Vous ne manquerez pas de m'en faire en son temps votre rapport.

P. S.

Aussi, comme ce Prince paraît être fort prévenu qu'il y aura des États de l'Empire qui souhaitent de former une armée de sécurité, comme il l'appelle, dans l'Empire, et qu'il ambitionne extrêmement d'avoir alors, comme doyen des maréchaux de l'Empire, le commandement de cette armée, ayant déjà fait de fortes instances auprès de moi de m'intéresser à ce sujet pour lui, ma volonté est que, s'il venait à vous en parler, vous deviez lui faire force de compliments, en l'assurant par des paroles vagues que vous êtez assez instruit sur mes démarches pour que vous deviez vous employer dans tout ce qui pourrait lui faire plaisir. Mais vous ne devez le payer que de paroles et tâcher de lui donner le change, en observant de bien près ses autres menées. Il serait aussi en vain, si je voulais m'employer pour lui à ce sujet, puisque vous ne savez que trop qu'une prétendue armée de sécurité n'est que des châteaux en l'air; en attendant, il faut le bercer de bonnes paroles, selon que les circonstances le permettront.

Federic.

Nach dem Concept.

1392. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 12. April 1744.

Der König befiehlt, dem Grafen O. Podewils im Haag mitzutheilen, „dass woferne binnen Zeit von höchstens vier Wochen von den Generalstaaten kein Gesandter nach Berlin gehen würde, solches gedachtes Herrn Grafen von Podewils Rappell sein und er nur sogleich seine Anstalt machen sollte, um von dort zurück zu kommen. Des Königs Majestät haben Sich bei dieser Gelegenheit geäussert, dass solchenfalls Sie den Schwager von Marteville, den bekannten Ammon, mit einem Charakter als Resident nach dem Haag senden und dadurch Sich mit den Holländern ratione des Marteville parificiren wollten."

An Mardefeld soll geschrieben werden, „dass Sr. Königl. Majestät nicht in den Sinn gekommen wäre, jemalen so wenig in Lithauen als

in Polen Güter zu kaufen,[1] Sie dergleichen auch in Ewigkeit nicht thun und denjenigen, so Ihr nur einen Antrag deshalb thun wollte, als einen Insensé ansehen würden, daher nichts absoluter falsch wäre als was man der Kaiserin deshalb insinuiren wollen, und dass Se. Königl. Majestät dasjenige, so darunter geschehen, nicht anders als einen infamen Kunstgriff und grobe Calomnie dererjenigen ansähen, welchen daran gelegen wäre, der Kaiserin Soupçons gegen Se. Königl. Majestät beizubringen und dadurch die gute Harmonie und Freundschaft zwischen beiden zu alteriren."

An den Grafen Beess in Dresden befiehlt der König zu schreiben „wie Höchstdieselbe von seinen letzten Relationen nicht allerdings zufrieden wären, denn er viele Sachen darin meldete, davon Se. Königl. Majestät nicht viel wissen möchten, hergegen nichts von Sachen schrieben, woran Höchstderoselben gelegen wäre; und also sollte er interessantere Berichte thun, ex. gr., was er meinte, was der König von Polen eigentlich in Polen vornehmen wollte, ob das Ministerium sich flattirte, eine Conföderation daselbst zu Wege zu bringen und ob der König darunter zu reussiren gedächte? Was man sich in Dresden vor Hoffnung mache von der vorgewesenen Augmentation von der polnischen Armee? Was man sonsten etwa wegen Polen vor Vues habe? Ob die Holländer zu Dresden um Truppen gegen Subsidien sich gemeldet hätten? Was dorten von Sr. Königl. Majestät gesaget würde? Wie der sächsische Hof die Vermehrung der Fortificationswerke zu Peitz und dass Se. Königl. Majestät daran arbeiten liesse, ansähe, und ob er deshalb Ombrage habe oder es indifferent ansähe? Was sie zu den jetzigen Umständen in Russland sagten? Was sie etwa in Dresden dagegen machinirten? und allerhand dergleichen interessante Sachen mehr, darauf er selbst denken sollte."

Beess soll den König von Polen bis Fraustadt begleiten, falls sich derselbe aber auf längere Zeit nach Warschau begiebt, nach Berlin kommen und in diesem Falle durch seinen Secretär aus Dresden berichten lassen.

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1393. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 9. April, über den Stand der Angelegenheit der englischen Schuldforderungen auf Schlesien. Die Directoren des londoner Consortiums haben sich bisher geweigert, über die im Juli 1743

Charlottenburg, 13. April 1744.

Man muss nochmals darum schreiben und einen Versuch thun, wie weit man wegen einer Quittung oder sonsten kommen könne.

[1] Es war nach Mardefeld's Bericht vom 23. März der Kaiserin von Russland gemeldet worden, dass der König die Herrschaft Dobrowna in Lithauen gekauft habe, auf welche die Kaiserin Ansprüche hatte.

zurückbezahlte Summe[1] zu quittiren, und behaupten „que ce n'est pas dans leur pouvoir, sans se rendre responsables envers les propriétaires des actions qui restent encore à payer, étant obligés, en vertu de leur charge fide-commissaire, de faire une distribution égale, entre tous les intéressés, de tout l'argent qui leur rentre en payement de cette dette."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1394. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A MOSCOU.

Charlottembourg, 14 avril 1744.

Madame ma Cousine. J'ai été extrêmement touché, lorsque la triste nouvelle de la dangereuse maladie dont la Princesse votre fille a été attaquée, m'est parvenue.

Prenant autant d'intérêt que je fais à tout ce qui vous regarde, mon affliction sur ce cas inopiné aurait été encore plus grande, si je n'étais pas consolé par l'espérance que la jeunesse de cette chère Princesse, avec les tendres soins que vous employerez pour elle, la pourront encore tirer d'affaire. Aussi fais-je des voeux au Ciel pour la conservation de la précieuse vie de cette digne fille de vous. Je ne saurais douter que le baron de Mardefeld vous aura déjà annoncé le mariage qu'on vient de concerter ici, de la Princesse ma sœur Ulrique avec votre frère, Monsieur le prince royal de Suède, dont je me félicite d'autant plus que par là nos intérêts seront encore plus resserrés. Je renouvelle avec plaisir les assurances de l'amitié et de l'estime avec laquelle je suis, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

J'ai tremblé, Madame, pour votre charmante fille; à présent, Dieu soit loué, je reprends courage, et mes vœux ne vous quittent jamais.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1395. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Charlottembourg, 14 avril 1744.

La relation que vous m'avez faite en date du 23 du mois de mars passé, n'a pas laissé de m'affliger sensiblement, lorsque j'y ai vu ce que vous me mandez de la maladie dangereuse dont la jeune princesse de

[1] Vergl. Bd. II, 371.

Zerbst a été attaquée; et quoique j'aie commencé à respirer, puisque je n'ai reçu depuis aucune estaffette de vous, ce qui m'assure que son état va mieux, je ne suis pourtant pas hors d'angoisses avant que je n'aie reçu de vos nouvelles sur le parfait rétablissement de cette chère Princesse.

Vous n'oublierez pas de témoigner à la Princesse sa mère, en lui présentant de ma part la lettre ci-jointe, la part que je prends à son affliction sur cet accident inopiné, et que je fais des vœux au Ciel pour ne pas nous priver d'une Princesse qui fait l'unique consolation et espérance de personnes que j'estime et honore infiniment. Vous ferez pareillement un compliment convenable là-dessus tant à l'Impératrice qu'au Grand-Duc.

Les assurances que vous me donnez que l'Impératrice ne tôpera point aux propositions que le lord Tyrawley pourra lui faire pour l'entraîner dans le parti mal intentionné, m'a fait plaisir, et le tour que vous avez pris pour faire quelque présent au sieur de Sievers est très bien pensé; aussi approuvé-je parfaitement la dépense que vous avez faite à ce sujet, et vous en tiendrai compte. Je suis persuadé qu'aussitôt que les circonstances le permettront, vous ne perdrez pas un moment pour travailler à faire réussir les quatre points que je vous ai mandés par ma dépêche que le dernier courrier vous aura apportée.

Nach dem Concept. Federic.

1396. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 18 avril 1744.

J'ai été au comble de ma joie lorsque j'ai vu, par la relation que vous m'avez faite en date du 26 du mois de mars passé, que l'état de la santé de la jeune princesse d'Anhalt-Zerbst s'est changé si sensiblement avantageusement qu'on la croit, grâce à Dieu, absolument hors de danger de la vie, et je n'ai nul lieu de douter à présent qu'elle ne se remette bientôt entièrement. Vous ne manquerez pas d'en féliciter, à la première occasion qui se présentera, en mon nom par des compliments convenables, tant Sa Majesté Impériale que la Princesse mère, de même que la jeune Princesse, en y ajoutant les protestations les plus positives de ma constante amitié et de mes attentions pour elles. L'Impératrice a raison d'être indignée de la joie que les ministres saxons ont fait paraître au sujet de la maladie de la Princesse, et je n'aurais point cru que ces gens-là n'auraient pas pu mieux cacher leur malin vouloir. En attendant, la colère que l'Impératrice en a témoignée, m'a fait plaisir, et je vous connais trop habile pour que je dusse douter que vous ne deviez tirer profit dudit mécontentement contre les ministres saxons. Au reste, j'ai été frappé lorsque j'ai vu par vos relations ordinaires l'extrême effronterie avec laquelle le Vice-Chancelier continue

de se jouer de l'Impératrice et de ses intérêts les plus essentiels, et il m'est impossible de croire que son indulgence pour de pareils tours de fripon puisse durer plus longtemps. Aussi serez-vous d'autant plus convaincu par là combien il est nécessaire que ce méchant homme soit éloigné et mis hors d'état de nuire tant à l'Impératrice qu'à mes intérêts. Je ne saurais pas assez vous recommander cet article avec celui du rappel de Keyserlingk, étant persuadé qu'après que vous en serez venu à bout, tous les autres points que je vous ai tant recommandés par mes dernières dépêches, ne souffriront guère plus de difficulté; j'attends ainsi mon sort de votre dextérité et savoir-faire.

P. S.

Comme on vient de m'informer que le ministre anglais à Berlin, le lord Hyndford, a reçu des ordres de sa cour par un courrier de demander audience de moi pour me faire des représentations de la part du Roi son maître sur la déclaration de guerre que la France venait de publier contre l'Angleterre, le tout enfin pour me requérir, en vertu du traité d'alliance de 1742, de vouloir donner mes ordres pour que le contingent auxiliaire, promis par ledit traité, fût prêt à marcher pour le secours et la défense du roi d'Angleterre et de ses États, je n'ai pas voulu tarder de vous en informer dès aussitôt et de vous dire en confidence, mais pour votre instruction seulement, que tout le précis de ma réponse audit milord Hyndford ne sera autre chose sinon que, comme l'Angleterre par l'envoi de ses flottes aux îles d'Hyères, par la bloquade du port de Toulon et par la bataille que l'amiral Matthews a donnée à la flotte française et espagnole, lorsque celle-ci sortait du port de Toulon, a commencé à agir offensivement contre la France, je ne pourrais pas réputer la guerre que l'Angleterre s'était attirée par là comme un cas de notre alliance.

Comme, au surplus, je suis informé que le lord Hyndford a dépêché incessamment hier à Moscou le courrier qu'il a reçu, sans doute pour porter les mêmes instructions au lord Tyrawley, ambassadeur à la cour de Russie, par rapport à l'alliance qui subsiste entre celle-ci et l'Angleterre, j'ai cru nécessaire de vous informer de cette circonstance, en vous ordonnant de veiller de bien près sur la proposition que le lord Tyrawley fera sur ce sujet à la cour de Russie, et sur les mouvements qu'il se donnera pour entraîner celle-ci dans son parti, mais surtout de faire en sorte, par vos amis, que l'Angleterre n'obtienne point quelques secours contre la France, et que la Russie reste plutôt tout-à-fait neutre dans cette guerre que l'Angleterre s'est attirée de gaîté de cœur, par les fréquentes insultes qu'elle a faites à la France. Vous ne manquerez point d'être bien attentif sur cette affaire et de m'en faire vos rapports.

Federic.

Nach dem Concept.

1397. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A PARIS.

Potsdam, 18 avril 1744.

Vous vous souviendrez de ce que je vous ai marqué en date du 4 de ce mois, touchant les cadastres de Bohême que vous deviez me faire avoir ou du maréchal de Belle-Isle ou de l'intendant de Séchelles. Comme il me conviendrait fort d'avoir des copies exactes de ces cadastres, vous ne manquerez pas de faire toutes les instances possibles, pour m'en procurer la communication.

Outre cela, on m'a fait espérer, il y a quelque temps, que le maréchal de Belle-Isle m'enverrait un plan très exact de la ville de Prague, avec tous les ouvrages que les Français y ont faits, depuis qu'ils ont été en possession de cette ville, jusqu'à ce qu'ils en sont sortis.

N'ayant pourtant point reçu jusqu'à présent ce plan, je présume, ou que le maréchal ait oublié de me l'envoyer, ou qu'en chemin faisant il se soit malheureusement perdu; c'est pourquoi vous en devez parler audit maréchal, le priant en mon nom qu'il m'envoie encore une copie de ce plan, en quoi il m'obligerait infiniment. J'attends votre réponse sur ces deux sujets.

Federic.

Nach dem Concept.

1398. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf O. Podewils berichtet, Haag 14. April, über eine Unterredung mit dem Pensionär von Amsterdam, Bassecour. „Il me dit: je veux bien vous confier que ma ville croit que le Roi votre maître pourrait seul nous tirer de l'embarras où nous nous trouvons, et qu'elle souhaite fortement qu'on se concerte avec Sa Majesté sur les expédients propres pour y réussir et pour rétablir la paix; mais il faudrait pour cela se parler avec franchise et, comme on dit, à l'oreille; car en entamant d'abord la négociation dans les formes avec les États, ce serait tout gâter, d'autant plus que le secret n'en pourrait jamais être gardé. Vous ne sauriez ignorer non plus que ce serait inutilement que nous nous adresserions pour cet effet à l'Angleterre ou à la reine de Hongrie."...

Potsdam, 19. April 1744.

Sr. Königl. Majestät allergnädigstem Befehl nach soll dem Herrn Grafen von Podewils auf dessen hiereinliegende Relation dahin geantwortet werden, dass er den Pensionnaire Bassecour bei Gelegenheit par manière de discours sagen möchte, es wäre bekannt, wie Se. Königl. Majestät in dem vorigen Jahre zu wiederholten Malen Sich alle nur möglichste Mühe gegeben hätten, um einen Frieden zu vermitteln und zu Wege zu bringen. Es wäre aber auch bekannt, wie alles solches vergebens gewesen wäre, und die Engelländer so wenig als die Königin von Ungarn von einem Frieden etwas hören wollen, sodass die übele Intention der Engelländer sich dadurch genug am Tage geleget hätte. Beide nämlich, die Engelländer als der wienerische Hof, hätten gewiss noch

zur Zeit keine friedliebende Sentiments, dahero dann alle Persuasiones vergeblich sein und Se. Königl. Majestät mithin nicht gemeinet wären, Sich davon weiter zu meliren und Sich von neuem zu einem Refus zu exponiren, obgleich Höchstdieselbe geneigt wären und ohnveränderlich geneiget bleiben würden, alles was Sie nur zum besten von Holland thun könnten, sehr gerne zu thun.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1399. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 20 avril 1744.

Monsieur. La lettre que vous m'avez écrite en date du 7 de ce mois, m'a été bien rendue, et je ne puis que vous remercier de la manière cordiale avec laquelle vous vous expliquez sur tous les points que je vous ai écrits dans ma précédente. Aussi continuerai-je de vous répondre de la même manière sur tous les points que vous me marquez dans votre lettre. Je ne saurais vous dire de quelle manière j'ai été réjoui, lorsque j'ai appris, par une lettre que le prince Guillaume de Hesse vient de m'écrire lui-même, qu'après être revenu des frayeurs qu'il a eues par rapport à l'Angleterre, il était à présent tout prêt à entrer dans des liaisons des plus étroites pour le soutien de l'Empire et de Sa Majesté Impériale. Et après des preuves si éclatantes que celles qu'il vient de donner, j'ai tout lieu de croire qu'il se rangera à présent tout-à-fait du bon côté.

Quant à l'article des convenances que le sieur de Klinggræffen a demandées pour moi, je ne veux point ici entrer dans des détails là-dessus, me remettant à ce sujet aux ordres que je viens de donner audit Klinggræffen, qui sont tels que j'ai tout lieu de croire que Sa Majesté Impériale sera contente de ma modération et qu'elle se verra même par là prévenue à ce qu'elle peut désirer de moi. Tout ce dontj e veux vous prier à ce sujet, c'est de considérer mûrement la grandeur de l'entreprise, lorsque je me mêlerai à force ouverte du rétablissement des affaires de l'Empereur, les dépenses que je serai obligé de soutenir, avec les hasards et les risques infinis que je cours par des événements qui pourraient arriver; et je suis persuadé alors de votre pénétration que vous trouverez vous-même que les convenances qu'on veut me faire, sont véritablement assez minces à proportion de tout ce que dessus.

Sur ce qui regarde l'article par rapport au plan d'opération, il faut que je vous dise que je souhaiterais de bon cœur d'être en état de commencer mes opérations avant le mois d'août; mais, comme il y a des obstacles invincibles qui m'en empêchent, j'espère que vous vous contenterez de ce qui est possible. Vous savez, Monsieur, que dès le commencement que j'ai pris la résolution de prendre des mesures vi-

goureuses pour les intérêts de l'Empereur, j'ai mis pour conditions préalables, que la France devait opérer vigoureusement et que mes affaires devaient être faites avec la Russie et la Suède. Quant à la première, il est vrai que la France fait à présent toutes les démonstrations de vouloir agir offensivement et avec vigueur; je ne doute pas même qu'elle n'y aille tout de bon; mais jusqu'à présent nous n'en avons rien vu, et comme nous sommes sur le point de voir commencer les opérations, il faudra voir de quelle manière elles se développeront.

Touchant la Russie et la Suède, il est vrai que j'ai tout sujet d'espérer que mes affaires y prendront un bon train; mais comme la dernière ne peut rien faire sans la Russie, et que plusieurs incidents ont empêché jusqu'à présent que mon alliance avec celle-ci n'a pas pu parvenir encore à sa maturité, pour ne pas parler de la nécessité qu'il y a d'éloigner auparavant le vice-chancelier Bestushew du maniement des affaires, puisqu'aussi longtemps que cet homme, vendu qu'il est au parti anglais et autrichien, sera en place, je ne viendrai jamais à bout, ni pourrai compter sur l'amitié de la Russie — toutes ces circonstances, dis-je, ont empêché que je n'ai pas pu achever mes affaires avec la Russie; ce qui me faut pourtant absolument, avant que je puisse entrer en jeu, tant pour n'avoir rien à craindre de ce côté-la, que pour pouvoir brider la Saxe par la Russie. Clairvoyant que je vous connais, Monsieur, vous savez que toutes les affaires qu'on précipite ne valent rien, et qu'il faut les laisser parvenir à un certain point de maturité, pour agir alors avec d'autant plus de liberté et de succès. Outre cela, je vous prie de considérer s'il est possible que je puisse entrer avec une armée dans un pays ennemi, sans avoir des magasins et sans en pouvoir faire, et s'il n'est donc pas de toute nécessité d'attendre le temps où on puisse fourrager et où l'on trouve les greniers remplis. Ainsi, bon gré mal gré que j'en aie, il me faut absolument attendre un temps où je puisse subsister, pour pousser alors mes opérations avec d'autant plus de vigueur et de force.

Tout cela ne peut point empêcher que les Français ne commencent à agir avec vigueur; au contraire, il sera d'autant plus nécessaire qu'ils ouvrent la campagne, pour voir ce que les Autrichiens feront alors en contre, et quelles mesures ceux-ci prendront; ce que je crois être en état de pouvoir vous dire d'avance, car, selon mon opinion, ou ils marcheront de bonne heure vers Fribourg, pour soutenir cette forteresse, ou ils marcheront vers Mayence, y passeront le Rhin et tâcheront d'entrer du côté de Luxembourg dans la France, pour obliger les Français par une pareille diversion de lever le siége de Fribourg, ce dont le temps nous éclaircira. La chose la plus principale que j'ai à vous re commander, pendant ces entrefaites, est que vous deviez tâcher de prendre un poste bien sûr auprès de Philipsbourg; car, entre nous, il faut que je vous dise que, si j'étais du parti autrichien, mon jeu serait de vous aller, devant toute chose, sur le corps, de vous combattre et de

tâcher de disperser l'armée impériale. Voilà de quelle manière j'envisage le commencement de la campagne qui va s'ouvrir. Pour revenir à moi, je vous dirai que, si mes affaires tournent de la manière que je puisse agir, il faudra préalablement 1° que les Français agissent avec vigueur dans les Pays-Bas autrichiens, d'un côté ou d'autre, selon qu'ils le trouveront à propos; 2° que leur armée dans le Brisgau prenne Fribourg et tienne alors bonne contenance jusqu'à ce que je commence mes opérations; et 3° qu'incontinent après, quand mes opérations seront commencées, l'armée française avec celle de l'Empereur marche alors vers le Haut-Palatinat et la Bavière, pour s'en emparer convenablement, pendant le temps que je serais aux prises avec les Autrichiens.

Touchant la Bohême, je suis charmé de la confiance que Sa Majesté Impériale me témoigne, que, sans me vouloir lier les mains ni prétendre que mon armée soit privée du nécessaire, elle est persuadée que je traiterai ce pays alors comme un pays que je veux conquérir pour elle. Aussi n'y sera-t-elle pas démentie. Néanmoins, il y faut deux événements, savoir que notre affaire se pourra finir par une seule campagne, et alors l'Empereur aura la Bohême dans un bon état; mais s'il arrivait que la guerre ne se finît pas si tôt, et qu'on fût obligé de faire deux, trois ou quatre campagnes de suite, je vous laisse juger, en général expérimenté, si le pays ne s'en ressentirait point alors, et s'il serait possible d'en éviter la ruine. J'ai trouvé moi-même la différence qu'il y a d'un pays qui n'a eu qu'une campagne, d'avec celui qui a été obligé d'en supporter deux, lorsque je considère l'état de la Basse-Silésie contre celui de la Haute-Silésie, et plût à Dieu que nous ne voyions pas la triste expérience dans la Bavière, pays que je plains d'autant plus que je crains que, quand les Autrichiens se verront obligés de le quitter, ils ne tâchent encore de le ruiner de feu et de flammes.

Au reste, d'abord que le bon Dieu aura prospéré mes armes, de la manière que je serai maître de la capitale de la Bohême, il n'y aura nulle contestation que l'Empereur n'en soit mis en possession pour s'y pouvoir faire couronner; il dépendra même alors du bon plaisir de Sa Majesté Impériale si elle y voudra mettre en garnison son régiment des gardes, quoique je sois d'opinion que Sa Majesté Impériale se pourrait servir alors encore plus utilement dudit régiment auprès de son armée.

Je ne veux plus vous fatiguer par une lettre plus longue, pour vous parler encore du traité d'union confédérale, puisque vous saurez déjà que mes pleins-pouvoirs sont envoyés au sieur de Klinggræffen pour le signer et pour me l'envoyer alors à ma ratification. Aussi ne me reste-t-il que de vous assurer des sentiments d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1400. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 20 avril 1744.

J'ai bien reçu les deux relations que vous m'avez faites en date du 11 et du 14 de ce mois, par lesquelles j'ai vu avec quelque surprise les peines que quelques convenances que je prétends ont fait à l'Empereur.

Si Sa Majesté Impériale se voulait mettre pour un moment à ma place et réfléchir mûrement sur ce qu'elle prétend que je doive faire pour elle, et sur tous les périls, risques et hasards que j'ai à encourir lorsque je sors de la situation où je suis, pour entrer dans une carrière si pénible et si hasardeuse, et cela uniquement par amour de lui, j'ai trop de bonne opinion d'elle qu'elle ne doive d'abord s'apercevoir que tout ce que j'ai prétendu de convenances, ne balance nullement les hasards auxquels je m'expose. S'il ne s'agissait ici que d'entrer avec une armée dans un pays pour l'occuper, sans que le parti contraire puisse contester là-dessus, je serais à la vérité déraisonnable, si je voulais pousser mes convenances à un si haut point. Mais il s'agit, dans le cas où nous sommes, de conquérir un pays d'un ennemi qui le considère comme le plus précieux bijou de sa couronne, auquel il faut faire une guerre vigoureuse, qui se défendra opiniâtrement, et qui, avec les amis qu'il a, remuera ciel et terre avant que de se résoudre à se plier.

Si je considère outre cela les événements qu'aucun esprit humain ne peut prévoir, et qui pourtant puissent arriver facilement, j'avoue que je comprends moi-même que ce n'est pas une bagatelle, mais une affaire bien difficile que j'entreprends, lorsque je me mêlerai de cette guerre; car, dès que j'aurai dégaîné, n'ai-je point à craindre que le fort de la guerre ne tombe sur moi? n'est-il pas possible que le roi d'Espagne puisse mourir pendant le cours de la guerre, et qu'il y ait alors bien de changement dans le système d'à présent? Une paix séparée que l'Espagne ferait avec l'Angleterre, ne mettrait-elle pas la reine de Hongrie dans l'état de retirer toutes les troupes de l'Italie, pour les employer contre l'Empereur et moi? et que sait-on si un changement du ministère d'à présent de France ne pourrait aussi la faire changer de maximes, sans parler du cas si un parti du ministère de France eût autant le dessus qu'il trahît les véritables intérêts de celle-ci au point qu'on abandonnât l'Empereur et fît une paix fourrée? A quel hasard mes pays de Clèves et de Westphalie ne seront-ils pas exposés par la proximité des troupes autrichiennes et anglaises, et, si pour comble de malheur une révolution du gouvernement en Russie devait arriver, que n'aurai-je pas à craindre de ce côté-là?

Enfin, toutes les considérations susdites, avec d'autres encore, persuaderont aisément chacun qui y pense que ce n'est point l'appas de trois cercles de Bohême qui puisse me déterminer à me mêler d'une guerre si embarrassante, mais que c'est plutôt le maintien du système

de l'Empire et le rétablissement de son digne chef qui m'y peut mener, et qu'ainsi je puis prétendre de bon droit à de certaines convenances.

Nonobstant de tout cela, pour convaincre d'autant plus l'Empereur de l'égard que j'ai pour lui, je veux bien me prêter à ses désirs et me satisfaire, avec la partie de la Haute-Silésie qui reste encore à la reine de Hongrie, des trois cercles de la Bohême de la manière que je l'ai marqué dans la carte que je vous ai envoyée avec ma précédente, inclusivement pourtant la seigneurie de Pardubitz et la ville de Kolin. Ainsi, vous pouvez laisser tomber la prétention de Czaslau, Kuttenberg et Chrudim, dont je me veux désister.

Sur ce qui est de la cession de l'exspectative de l'Ostfrise en faveur de l'Électeur palatin, comme je vois que cet article n'est guère goûté, vous n'en devez plus parler.

Tout ce qui vous reste encore de faire, c'est de sonder adroitement l'Empereur de quelle manière il pense sur les Saxons, en cas que ceux-ci viendraient à vouloir se détacher des Autrichiens et se rapatrier avec l'Empereur, et s'il serait alors d'humeur de les prendre et de leur faire quelques convenances.

Selon mes idées, le coup serait assez bon, si moyennant quelques petites cessions, l'on pouvait attirer les Saxons dans le parti de l'Empereur, mais, comme le cas n'existe pas encore, ce n'est aussi que pour m'instruire seulement de la façon de penser de l'Empereur sur cet article, que vous lui deviez tâter le pouls. Aussi ne manquerez-vous pas d'en parler au feld-maréchal comte de Seckendorff et de me faire alors votre rapport là-dessus.

Les particularités que vous m'avez apprises au sujet du prince Guillaume, m'ont fait beaucoup de plaisir, et je suis bien aise qu'il soit revenu au bon parti. Comme il vient de me mander lui-même que ses ordres avaient été envoyés au général Donop pour se concerter avec vous sur le traité d'union projeté, et qu'il était tout prêt à entrer dans des liaisons plus étroites pour le soutien de l'Empire et de l'Empereur, mon intention est que vous deviez agir confidemment avec ce général Donop, sauf pourtant que vous ne lui communiquiez pas la moindre chose de ce que vous traitez sur mes convenances avec l'Empereur, de même qu'avec Chavigny et Seckendorff.

J'espère que vous vous serez concerté avec Chavigny sur un article secret touchant ces convenances, mais avec cela vous n'oublierez point, ce que je vous ai dit plusieurs fois, que je ne pourrais signer cet article secret ni entrer dans des engagements précis, avant que je n'aie vu les Français opérer avec vigueur, et avant que je n'aie fini mes affaires avec la Russie et la Suède, sur quoi vous règlerez vos mesures.

Nach dem Concept. Federic.

1401. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Potsdam, 21 avril 1744.

Mon Cousin. J'ai reçu la lettre de Votre Altesse du 16 de ce mois, avec bien de plaisir, rien ne pouvant m'être plus agréable que de voir de quelle manière Elle S'est mise en état de pouvoir agir conformément à Ses sentiments et qu'Elle soit à présent tout prête à entrer dans des liaisons plus étroites pour le soutien de l'Empire et de son digne Chef.

Je La prie d'être persuadée du désir sincère et inaltérable que j'ai d'entretenir avec Votre Altesse et toute Sa maison l'union la plus étroite, et qu'Elle aura toujours en moi un ami inviolable et à toute épreuve. Aussi viens-je, selon Ses désirs, de réitérer mes ordres à mon ministre à Francfort d'agir en tout confidemment avec le général Donop et de se concerter avec lui sur tout ce qui concerne les intérêts de Votre Altesse. Je regarderai toujours comme une marque d'une parfaite confiance qu'Elle met en moi, si Elle veut bien m'informer des conditions que Votre Altesse souhaite de stipuler par une convention particulière, et Elle peut compter sur ma disposition à contribuer à Ses avantages. Je suis avec toute l'estime imaginable, mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1402. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Diestel berichtet, Stockholm 10. April: „Les derniers jours de la semaine précédente, il y a eu une conférence où, après plusieurs détours, le général Keith a déclaré que dans les conjonctures présentes où la plupart des souverains étaient armés, à cause de la guerre entre la France et l'Autriche, Sa Majesté l'impératrice de Russie avait résolu de tenir aussi ses forces sur pied, et que par l'amitié qu'elle portait à la couronne de Suède, elle lui conseillait de ne pas désarmer, pour être prête à tout événement, et que Sa Majesté, prévoyant qu'une pareille résolution engagerait la Suède à de grandes dépenses, était prête à lui donner des subsides."

Potsdam, 21. April 1744.

Es muss dieses an den p. von Mardefeld communiciret werden, um zu examiniren, wie es eigentlich damit zusammenhanget und von wem dergleichen Instructiones an den p. von Keith gekommen seind.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1403. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BERLIN.

Potsdam, 21 avril 1744.

Milord comte de Hyndford. J'ai reçu votre lettre du 18 de ce mois, par laquelle vous me mandez que le Roi votre maître vous a chargé de me faire part du dessein de la France d'envahir le royaume de la Grande-Bretagne, et de la déclaration de guerre de cette couronne contre Sa Majesté Britannique, aussi bien que de la sommation qu'elle vous a ordonné de me faire, pour tenir prêt le secours, stipulé par le traité d'alliance conclu entre moi et Sa dite Majesté à Westminster, le 18 de novembre 1742. Sur quoi, je vous dirai qu'attentif, comme j'ai été toujours, à remplir religieusement mes engagements et à donner surtout à Sa Majesté Britannique et à la nation anglaise, dans toutes les occasions qui se présentent, des marques de ma véritable et sincère amitié et considération, vous pouvez assurer le Roi votre maître qu'en cas que le royaume de la Grande-Bretagne et les États de la couronne d'Angleterre devraient être réellement attaqués et envahis hostilement, je suis prêt de faire marcher, au lieu du secours stipulé par le susdit traité d'alliance, une armée de 30,000 hommes, et de me mettre moi-même à la tête pour la faire transporter en Angleterre, et accourir à la défense de la couronne et des royaumes de Sa Majesté Britannique.

Au reste, votre cour ne saurait disconvenir, Milord, qu'il est encore très indécis s'il on n'a pas été l'agresseur de la part du Roi votre maître, par tout ce qui s'est passé aux îles d'Hyères et ailleurs contre la France, et si on n'a pas forcé cette couronne, par des insultes et des hostilités ouvertes, à en venir enfin à une déclaration de guerre contre l'Angleterre, ce qui change totalement la nature des engagements d'une alliance purement défensive, telle qu'est la nôtre, dont le cas du secours mentionné ne saurait exister qu'autant qu'on n'est pas le premier à provoquer et à attaquer une puissance qui ne saurait à la longue digérer les insultes qu'on lui a faites, sans s'en venger par tout ce que le droit des gens exige en pareille occasion. Vous vous souviendrez aussi, Milord, combien de fois on vous a fait entendre que, si on poussait les choses trop loin de la part de votre cour, elle resterait seule responsable des suites qui en pourraient résulter, et qu'on ne saurait alors réclamer l'assistance d'un traité purement défensif.

J'espère que le Roi votre maître aura lieu d'être entièrement satisfait de mes sentiments d'amitié pour lui, et d'une déclaration aussi amiable et aussi cordiale que celle que je viens de vous faire, et dont vous ne manquerez point de l'informer au plus tôt possible. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

1404. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A MOSCOU.

[Potsdam, 21 avril 1744.]

Madame ma Cousine. J'ai eu le plaisir de recevoir votre obligeante lettre du 19 de mars, par laquelle il vous a plu de me rendre compte du succès de votre voyage et de l'agréable commencement de votre séjour à Moscou, comme aussi de votre douloureux accident et de la première maladie de la Princesse votre chère Fille. Ma précédente lettre vous aura déjà fait connaître mes sentiments d'amitié et de compassion à ce triste sujet et la joie inexprimable que les nouvelles postérieures, concernant la convalescence de cette chère personne, m'ont causée; mais venant par malheur d'apprendre par la dernière poste qu'elle a eu une récidive dangereuse, je vous laisse à juger combien cette catastrophe m'a alarmé et avec quelle ardeur j'ai redoublé mes vœux pour la conservation et la parfaite guérison d'une si charmante cousine. Toutefois, mon ministre de Mardefeld m'ayant assuré en même temps qu'elle se trouve hors de danger de vie, je commence à espérer que le Ciel exaucera nos prières et lui rendra bientôt une parfaite santé, qui m'est toujours précieuse et qui me paraît être destinée à faire le sujet de notre contentement et de celui d'une infinité de personnes. Cependant je partage avec vous la joie que l'heureuse alliance entre le Duc votre illustre frère et ma chère sœur, la princesse Ulrique, vous inspire, souhaitant que cette liaison puisse devenir une source de leur bonheur réciproque; je suis plus que jamais avec une considération très distinguée, Madame ma Cousine, votre très bon et très fidèle cousin

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1405. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

[Potsdam, 21 avril 1744.]

Ce que je vous ai mandé par le post-scriptum de ma dépêche du 18 de ce mois, est arrivé, puisque le ministre d'Angleterre, le lord Hyndford, vient de me représenter par une lettre qu'à l'occasion de la guerre que la France venait de déclarer contre l'Angleterre, le Roi son maître l'avait chargé de me sommer de sa part, pour tenir incontinent prêt le secours stipulé par le traité conclu à Westminster entre l'Angleterre et moi, l'an 1742.

Comme je lui ai répondu d'abord par une lettre dont vous trouverez la copie ci-close en chiffres, j'ai bien voulu vous l'envoyer, tant pour votre instruction que pour en parler à vos amis et même la leur lire, sans toutefois en donner des copies à qui que ce soit.

Je viens de recevoir vos relations du 30 de mars passé, avec celles du 2 de ce mois. Il est impossible de pouvoir m'exprimer combien

j'ai été frappé, lorsque j'ai appris la dangereuse rechute de la Princesse, et quoique votre relation du 2 de ce mois me donne de grandes espérances, néanmoins je ne suis pas sans alarmes avant que je sache la Princesse hors de tout danger. Vous ne manquerez pas de rendre à la Princesse mère la réponse que j'ai faite à une lettre qu'elle m'a écrite du 19 de mars passé, et vous lui direz en mon nom tout ce que vous pourriez dire d'obligeant et de poli. Du reste, j'ai été charmé de ce que Lestocq vous a dit au sujet d'un entretien qu'il a eu avec l'Imperatrice.[1] Ravi que je suis des sentiments que Sa Majesté Impériale témoigne sur mon sujet, j'aurais lieu de tout espérer d'elle, si le Vice-Chancelier n'était plus en place, et Keyserlingk rappelé. Aussi attends-je avec une extrême impatience les nouvelles que vous m'en donnerez.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt Mardefeld's Antwort, Moskau 14. Mai.

1406. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 22 avril 1744.

Le lord Hyndford, ministre du roi de la Grande-Bretagne à ma cour, m'ayant représenté qu'à l'occasion de la déclaration de guerre que la France venait de faire au Roi son maître, il était chargé de me sommer de sa part, pour tenir prêt le secours stipulé par le traité conclu à Westminster entre moi et l'Angleterre, je viens de lui répondre à ce sujet par une lettre dont vous trouverez ci-joint la copie en chiffres. J'ai cru nécessaire de vous la communiquer d'abord, afin que vous en puissiez faire usage à la cour où vous êtes, et même la lire à des ministres de la France, où vous le croirez nécessaire, sans pourtant donner une copie de cette lettre à qui que ce soit. Outre qu'on a évité soigneusement de faire mention dans cette lettre des pays d'Hanovre, l'offre qui y est d'un secours de 30,000 hommes, en cas que le royaume de la Grande-Bretagne devrait être envahi hostilement, quelque spécieuse qu'elle paraisse, est pourtant d'une nature que je suis bien persuadé que la mariée paraîtra trop belle aux Anglais, et qu'ils se garderont bien de m'avoir dans leurs îles à la tête d'une armée de 30,000 hommes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Mardefeld berichtet, 30. März: „En parlant hier de Votre Majesté à Lestocq, l'Impératrice lui dit: *Gott gebe, dass der König in Preussen allezeit gegen mich so gesinnet bleiben möge, wie er es jetzo ist.* Lestocq répondit: *Ew. Kaiserl. Majestät können darauf rechnen, denn indépendamment von personeller Hochachtung, so er vor Ihnen hat, ist es sein Interesse. Ich glaube, der König wird in Kurzem mit seiner ganzen Macht den Kaiser assistiren müssen.* A quoi Sa Majesté Impériale répliqua: *Das gebe Gott.*"

1407. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Von dem Cabinetssecretär.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 17. April, über eine neue Unterredung mit Bassecour.[1] „Je le priai de me dire si je pourrais compter que sa ville, en cas que Votre Majesté offrît aux États de Se concerter avec eux par rapport à la paix, appuyerait cette proposition. Après avoir rêvé un moment, il me dit que cette demande l'embarrassait, que n'agissant que de son chef, il ne pouvait me répondre rien de positif là-dessus" etc.

Potsdam, 22. April 1744.

Der König befiehlt, dem Grafen O. Podewils im Haag mitzutheilen „dass wenn die Staaten an Se. Königl. Majestät keine Ouvertures über ein Accommodement thun wollten, Höchstdieselbe denen ersteren gewiss keine thun würden, zumalen Sie nicht absehen könnten, was denn der But von solchen Ouvertures sein sollte und was es nach denen jetzigen Umständen vor Effect haben könnte. Der wienersche Hof wäre opiniâtre und fier und wollte von keinem Accommodement wissen, und würde darunter von allen Seiten gestärket. Der König von Engelland fände seine Convenienz durch Continuation des Krieges, durch Ziehung der starken Subsidien vor die hannöverischen Truppen; dessen Minister Carteret intendire im Trüben zu fischen und die Nation Meister von dem westindischen Commercio sowohl als von allen übrigen Hauptbranchen der Handlungen, mit Ausschliessung anderer Nationen, zu machen. Der Kaiser könnte mit allem Rechte wegen so vieler erlittener Affronts und Schäden Indemnisation fordern und wäre noch nicht gewillet, darunter nachzugeben. Mithin begriffen Se. Königl. Majestät nicht, was bei solchen Umständen Ouvertures von Accommodements vor der Hand vor Nutzen haben könnten."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1408. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 23. April 1744.

„Ew. Excellenz werden aus dem in originali hierein liegenden Bericht zu ersehen geruhen, was des Herren Grafen von Gotter Excellenz an des Königs Majestät wegen der weggefallenen Hoffnung, von dem sachsen-gothaischen Hofe das bewusste Dragoner-Regiment[2] zu bekommen, gemeldet haben. Des Königs Majestät seind davon ohnzufrieden, und wollen allergnädigst, dass der Herzogin sowohl als dem Herzog zwar sehr obligeant und poli geantwortet, ihnen aber zugleich geschrieben werden sollte: dass wenn sie ihre Truppen gäben, um directe oder indirecte gegen den Kaiser zu dienen, Ich Mich ohnmöglich ihrer gegen des Kaisers Majestät weiter annehmen könnte; es thäte Mir solches wegen

[1] Vergl. oben Nr. 1398. — [2] Vergl. Nr. 1385.

der Consideration und Freundschaft, so Ich vor sie hegte, ohnendlich leid, sie würden aber selbst erkennen, dass sie bei solchen Umständen selbst Mich ausser Stande setzten, ihnen bei dem Kaiser Gefälligkeiten zu erweisen, denn es sich nicht wohl schickte, sich bei solchem vor einen Hof zu interessiren, dessen Truppen gegen ihn zu dienen bezahlet würden.[1]

Die Resolution von des Herrn von Gotter Excellenz ist dahin ausgefallen, dass Se. Königl. Majestät nichts weiter mit dem gothaischen Hofe zu thun haben wollten, auch nicht absähen, was aus einer weitern Negociation herauskommen sollte." . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1409. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A POTSDAM.[2]

[Potsdam, 26 avril 1744.]

Klinggræffen, touchant le traité d'alliance:

1er point, la garantie de la Basse-Autriche[3] me paraît de bien difficile exécution.

2° Comment peut-on faire tant de difficultés sur la cession de trois misérables cercles en Bohême et des villes de Pardubitz et Kolin? S'ils veulent et peuvent avoir la Bohême sans moi, ils n'ont pas besoin de mon alliance, et je leur y souhaite beaucoup de bonheur; s'ils ne la peuvent avoir que par moi, neuf cercles que je leur donne et dont je leur fais présent, valent bien les trois que je prends. Mais ceci n'est rien, car je sens assez qu'en pressant ce ministère, il y consentira; mais ce qui m'ombrage, c'est une espèce de jalousie prématurée de la part de la France et de l'Empereur. Quelle sûreté puis-je avoir avec des alliés qui semblent déjà jaloux à présent d'une conquête imaginaire et qui ne sera pas aussi facile que leur cerveaux légers et ridicules se l'imaginent? Il faut entrer dans un grand détail des inconvénients qui résulteraient dans l'exécution de ce projet. Mais ce qui me doit rendre plus circonspect que tout ceci, c'est la conduite de la France, qui change, comme une girouette, de projets. S'ils en changent à présent, sans rime ni raison, que ne feront-ils point ensuite, lorsque les alliances faites les laisseront agir avec des alliés qu'ils croiront tenir fermes sans ménagement? Qui pourra me répondre qu'ils exécuteront les choses dont on sera convenu, et qui pourra les y forcer alors?

[1] Die demgemäss im Ministerium concipirten Handschreiben sind vom 25. April. — [2] Angaben für einen von Eichel auszuarbeitenden Erlass an Klinggräffen. Das Datum ergiebt ein Schreiben Eichel's an Podewils, Potsdam 26. April, dass ihm der König heute gewisse Punkte schriftlich zugesandt, „welche ich zu Hause besorgen soll". Eichel hatte „seit drei à vier Tagen wegen eines beständigen Fiebers zu Bette liegen müssen". Das Datum des auf Grund obiger Angaben, sowie der in der folgenden Nummer enthaltenen Nachträge, concipirten Erlasses ist Potsdam, 28. April. — [3] Klinggräffen's Bericht vom 21. April spricht nur von Oberösterreich; vgl. S. 90.

[1] Que l'on considère d'un autre côté que je m'aliène entièrement le roi d'Angleterre, en refusant le secours stipulé par l'alliance, beau prétexte pour me refuser un pareil secours dans un temps semblable; que l'on considère la situation de la maison d'Autriche, qui se prépare un parti en Allemagne et qui bouleversera tout, si je ne m'en mêle: on verra la dure nécessité où je me trouve d'agir mal gré bon gré que j'en aie.

Ainsi, quoi qu'il arrive, tout dépendra de mes lettres de Russie, qui doivent décider de mes résolutions, et je veux premièrement voir le déchiffrement de la relation de Dohna pour prendre ensuite un parti sur la réponse à faire à Klinggræffen. Il faut avertir Mardefeld de l'envoi que la Reine veut faire du prince Esterhazy à Moscou, pour qu'il pare toutes les brigues et les cabales que ce parti y fera.

Eigenhändig.

1410. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A POTSDAM.[2]

[Potsdam, 26 avril 1744.]

A Dohna: Il doit entrer dans un grand détail de toutes les ressources que peut avoir la Reine pour continuer la guerre; de quel œil ils regardent mon alliance avec la Russie, de quelles commissions le prince Esterhazy sera chargé à Moscou. On doit lui communiquer ma lettre à Hyndford.

Mardefeld: Aviser de l'arrivée du prince Esterhazy.

Beess: Il doit dire comment on prend la déclaration, à Dresde, que j'ai fait faire à Hyndford touchant le secours qu'ils réclament en Angleterre, et si l'on est assez fol pour penser encore à Dresde si ridiculement qu'il l'a marqué.

Klinggræffen: Il peut signer le traité d'union, mais se bien garder de ne signer les articles secrets que lorsque je lui en donnerai l'ordre positif. La partie de la Bohême que je demande pour moi, consiste dans le cercle de Königgrätz sans exception, la ville de Kolin, seigneurie de Pardubitz et le bord de l'Elbe; ce qui est à l'autre rive de l'Elbe de la principauté de Leitmeritz restera à l'Empereur. Klinggræffen doit entrer dans une grande déduction des hasards auxquels je m'expose, de la difficulté de cette conquête, du temps que cela consumera, des incidents qui pourront arriver, et il doit finir par leur dire que,

1 Die dem folgenden Absatz entsprechende Stelle des Erlasses an Klinggräffen wurde von dem Könige bei der Revision der Concepts gestrichen. — 2 Die auf Grund dieser Weisungen von Eichel ausgearbeiteten Immediaterlasse an Dohna, Mardefeld, Chambrier und Rothenburg sind vom 28. April, desgl. das Schreiben an Seckendorff. Graf Beess in Dresden wird auf eine dem Grafen Podewils durch den Cabinetssecretär Geh. Kriegsrath Schumacher übermittelte Weisung aus dem Ministerium beschieden.

s'ils peuvent prendre la Bohême eux seuls, jamais je ne demanderai un village, mais que, s'ils ne le peuvent point, je ne puis me charger du risque de la leur procurer qu'à des conditions qui me dédommagent, du moins en quelque façon, des risques et des dépenses qui se trouveraient sûrement dans mon chemin, et qu'en un mot, si l'Empereur et la France commençaient par se méfier de moi et de tous mes successeurs,[1] avant que nous n'ayons rien signé, j'aimais mieux tirer mon épingle du jeu et rester le tranquille spectateur des troubles de l'Europe. [Au reste, quoi que je ne veuille point empêcher que l'article secret et séparé, touchant la réquisition que les contractants doivent faire à la France pour accéder comme garante de la paix de Westphalie, soit signé, moi, je ne signerai, ce que vous direz hardiment à Chavigny, pas avant que je ne voie les opérations vigoureuses commencées par la France.]

A Chambrier et Rothenburg: Leur communiquer que je me désiste de Kuttenberg et de Czaslau, en un mot la lettre de Klinggræffen; leur demander les raisons du changement de conduite de la France par rapport au siége de Fribourg; d'où lui vient la faiblesse de renvoyer Fénelon à la Haye; en un mot, que je ne trouve point jusqu'à présent que la vigueur des opérations françaises réponde aux idées que Rothenburg m'en a voulu donner; quel ministre est la cause de cette faiblesse et d'où vient que ces gens font des sottises sans discontinuation. Chambrier doit dire à Amelot qu'il me semblait que, si la France voulait monter sur ses grands chevaux, cela lui conviendrait mieux avec la reine de Hongrie qu'envers le prince Guillaume; que j'étais fâché qu'on me fît porter la turpitude de cette négociation, et que je m'apercevais assez que la France semblait se repentir des moindres efforts qu'elle ferait pour l'Empereur. En un mot, il doit témoigner beaucoup de méfiance de ma part sur leur conduite, tant à cause qu'ils ne profitent jamais du bénéfice du temps, qu'à cause qu'ils agissent aussi mollement que des femmes. Il leur faudrait des toilettes à la guerre, au lieu de faisceaux d'armes.

A Seckendorff: Que les Français ne passent pas le Rhin comme ils l'ont promis, qu'il n'y a point de fond à faire sur eux.

[2]NB. A Klinggræffen: Que je ne signerai point l'invitation de la France avant qu'on ne la voie agir vigoureusement, et il le doit déclarer à l'Empereur et à Chavigny.

Fr.

[Comment peut-on faire tant de difficultés?]

Eigenhändig. Die eingeklammerten Stellen sind Zusätze von einer Kanzleihand, offenbar Dictate des Königs.

---

[1] Sic. — [2] Vergl. oben die eingeklammerte Stelle.

1411. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 24. April: Marquis Fénelon hat am 23. eine öffentliche Audienz bei den Generalstaaten gehabt. „Il y lut le discours ci-joint,[1] dont le contenu est assurément bien éloigné des propositions pacifiques et faibles dont on le croyait chargé .... Ensuite, l'Ambassadeur, sur la demande du Greffier, remit une copie de sa harangue. Ce ministre l'ayant prié de la signer, l'Ambassadeur demanda si c'était l'usage, et, l'autre ayant répondu qu'oui, il répliqua: Eh bien, Monsieur, comme c'est un monument de la dignité, de la probité et des bonnes intentions du Roi mon maître, je la signerai, s'il le faut, de mon sang."

Charlottenburg, 29. April 1744.

Podewils soll fleissig Acht haben, was für Effect bei der Republik diese verte Declaration machen werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs Schumacher.

1412. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Andrié berichtet, London 14. April: Der Prinz von Wales hat das Gespräch auf die Verlobung der Prinzessin Ulrike mit dem Kronprinzen von Schweden gelenkt. „Je lui en confirmai la conclusion, mais que je n'avais pas reçu ordre de la notifier. Sur cela, le Prince me dit d'une façon extrêmement polie: Vous savez, Monsieur, avec combien de zèle je m'intéresse dans ce qui regarde le Roi votre maître et toute sa famille, que j'envisagerai toujours comme la mienne, et que je ferai toujours mon possible pour cultiver son amitié; mais vous savez aussi que, la princesse Ulrique dont il s'agit, ayant été ci-devant l'objet de mes vœux, je vous avertis d'avance, entre vous et moi en ami, que je vous recevrai très mal, lorsque vous viendrez me faire cette notification. . . . Ce Prince me témoigne dans toutes les occasions publiques et particulières une attention personnelle pour Votre Majesté extrêment sincère et affectionnée."[2]

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Charlottembourg, 30 avril 1744.

Sur ce que vous m'avez appris dernièrement, touchant l'entretien que vous avez eu avec le prince des Galles, je veux que vous fassiez votre possible de vous conserver l'amitié de ce Prince, et que vous la ménagiez soigneusement. Vous devez aussi lui faire un obligeant compliment sur tout ce qu'il vous a dit, suivant votre rapport, et lui insinuer que je suis persuadé que, s'il était roi, les affaires de nos maisons ne laisseraient pas que d'être sur un tout autre pied qu'elles ne sont à présent.

Federic.

---

[1] Gedruckt u. a. Mémoires du duc de Luynes VI, 228. — [2] Vergl. Bd. II, 36.

1413. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Charlottembourg, 30 avril 1744.

Monsieur mon Cousin. J'ai été extrêmement satisfait de la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, et du projet de traité que vous y avez joint. Comme tout ce qui regarde la maison de Hesse m'a toujours été si cher que mes propres intérêts, je me fais un plaisir de concourir à tout ce qui peut être de Ses véritables intérêts, et vous verrez par mes marginales sur le projet susmentionné la facilité avec laquelle je me prête à tout ce qui peut vous être avantageux. Pour cet effet, je joins mes ordres dans cette dépêche à mon envoyé de Klinggræffen à la cour impériale, pour signer les articles dont vous conviendrez avec la France.

Dans ce temps de calamité où l'Empereur se trouve réduit, et dans son extrême besoin de bonnes troupes auxiliaires, il est à croire que la France, pour lui procurer un prompt soulagement, a donné des ordres à M. de Chavigny d'accélérer la jonction des troupes hessoises aux impériales. Cependant j'ai écrit en même temps au sieur de Klinggræffen de faire des remontrances à M. de Chavigny sur ce sujet, quoiqu'à la vérité, mon Prince, vous ne deviez point ignorer que le but de cette alliance tend à la jonction des troupes hessoises aux impériales. Je vous prie de croire d'ailleurs que c'est avec la plus parfaite amitié et estime que je suis, Monsieur mon Cousin, votre bien bon et très fidèle cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1414. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Charlottembourg, 30 avril 1744.

Je vous envoie par le courrier du prince Guillaume de Hesse le projet de la convention tant avec l'Empereur qu'avec la France et moi, avec les marginales que j'y ai ajoutées, et qui portent en substance que vous pouvez signer tous les articles dont la maison de Hesse sera convenue avec la France, conformément aux marginales mentionnées. Vous n'oublierez pas de bien ménager les termes, quant à ce qui me regarde, et principalement sur ce qui concerne l'article des recrues dans les villes impériales.

D'ailleurs, le prince Guillaume paraît étonné de ce que M. de Chavigny paraît presser la jonction des troupes hessoises avec les impériales. Je n'ai pas pu m'empêcher de lui écrire que cela me paraissait naturel, vu que c'était le but des avantages qu'on lui faisait et des subsides qu'on allait lui payer. Cependant, je vous enjoins de porter dans cette affaire tout l'esprit de conciliation dont vous êtes capable et de les engager mutuellement à se prêter au bien de la cause commune.

Je n'ai rien à ajouter aux ordres que je vous ai expédiés par le dernier courrier que je vous ai envoyé, sinon que vous devez dire au comte de Seckendorff, ou du moins lui faire savoir, en cas qu'il se soit déjà rendu à l'assemblée des troupes impériales, qu'il paraissait par mes dépêches de France que les Saxons avaient grande envie de renouer avec la France, par la bonne opinion qu'ils veulent qu'on prenne d'eux et de leurs forces, ainsi que je croyais qu'il serait du service de Sa Majesté Impériale que le prince de Grimberghen eût des instructions positives de quelle façon il devait se conduire dans cette affaire; en quoi il me semble même qu'il pourrait se concerter avec M. de Chavigny.

Federic.

* * *

Project Geheimen Bündnisses.

[Artikel 1]: Der Vertrag vom 23. März 1743[1] mit seinem Separatartikel bleibt in Kraft.	A merveille.
[Artikel 2]: „Uebernehmen Ihre Königl. Majestät in Preussen die Garantie, dass alles das, was in ebenangeregter Particulierconvention und Articulo separato begriffen ist, seines buchstäblichen Inhalts zur Wirklichkeit gebracht und erfüllet werden soll, und wollen	Tout ce que la France et l'Empereur auront garanti, le sera sans aucune difficulté par moi, n'ayant rien tant à cœur que d'obliger des alliés que j'estime, et la maison de Hesse qui m'est chère.
[Artikel 3]: des Ends mit Sorge davor tragen, dass die Kron Frankreich Bürgschaft leisten und sichere Kaufleute anweisen möge, welche gut davor sein, dass jetzt und in Zukunft die Bezahlung der an Ihre Kaiserl. Majestät überlassenen Fürstlich hessischen Auxiliartruppen, wie solche in der hierüber errichteten besonderen Convention determiniret ist, wirklich und zu rechter Zeit erfolge."	C'est à quoi je m'engagerai volontiers.
[Artikel 4]: „Versprechen Ihre Königl. Majestät in Preussen des Fürstlichen Hauses Hessen-Cassel Aufnahme und Bestes auf alle Weise zu befordern, auch mit Hülfe und Zuthuung Dero hohen Alliirten es dahin zu bringen, und bei Schliessung des Friedens als eine conditio sine qua non zum Voraus festzusetzen, dass selbigem nicht nur die Churwürde ertheilt, sondern auch zu desto besserer deren Unterhaltung, sofern es in Teutschland zu einer Säcularisation kommet, das Bisthum Paderborn, wie nicht weniger die Abteien Fulda und Corvey und was dazu gehöret, benebst denen in Hessen	Ceci est juste, nous nous y sommes aussi déjà une fois engagés. Si la sécularisation a lieu, je m'engagerai à tout ce dont on pourra convenir avec la France;

[1] Vergl. Bd. II, S. 355.

gelegenen vier geringen churmainzischen Städten und davon dependirenden wenigen Dorfschaften, jedoch ohne der daselbst in Uebung seienden katholischen Religion Nachtheil, abgetreten, oder an deren statt die Reichsstädte Mühlhausen, Wetzlar, Friedberg und Frankfurt a. M. nebst ihren Territoriis als ein völliges Eigenthum eingeräumet, obangeregte vier in Hessen gelegene geringe Städte und Dörfer aber, wie auch das Eichsfeld, gegen ein anderwärts herzunehmendes Aequivalent von dem Erzstift Mainz ertauscht und ebenfalls darzu geschlagen werden sollen."

[Artikel 5]: Der Vertrag soll bis zu ewigen Zeiten geheim gehalten werden.

mais je crois que ce sera un point de dure digestion. Et quant aux villes impériales, si nous avons la supériorité, je crois la chose plus facile; je me réserve la seule clause de garder pour moi et pour ma maison le droit, comme je l'ai toujours eu, de faire des recrues dans ces villes impériales.

De tout ceci, je m'engage à garantir tout ce de quoi la maison de Hesse pourra convenir avec la France.

Ceci est à merveille.

Federic.

Der Erlass nach der Ausfertigung. Die Randbemerkungen zu dem Vertragsproject eigenhändig.

1415. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 30 avril 1744.

Votre relation du 20 de ce mois m'est parvenue. Quant au lord Clinton,[1] il faut que vous preniez garde avec toute la vigilance possible à ses négociations à Paris, pour savoir précisément s'il n'y est tout de bon qu'à cause de son état maladif, ou peut-être même pour l'amour de sa maîtresse. Pour ce qui est des mouvements que les Saxons se donnent à Paris pour se faire valoir à cette cour, j'espère que le comte de Rothenburg, suivant les instructions qu'il en a, ne manquera pas de saisir toutes les occasions pour les dénigrer autant qu'il est possible et pour faire échouer leur dessein. Rien n'est plus faux que le nombre de troupes dont ils font parade, car il ne se monte effectivement, tout au plus, qu'à 32,000 hommes.

Je suis surpris de ce que je n'ai encore rien reçu de votre part au sujet du dernier courrier que je vous ai envoyé, et de l'effet que cela a produit. Vous auriez du moins dû m'en mander quelque chose préalablement, si vous n'êtes pas encore en état de satisfaire entièrement à ma curiosité sur cet article. Au reste, vous tâcherez d'entrer, autant qu'il vous sera possible, dans le détail des affaires, pour pouvoir me dire s'il y a grand cas à faire sur la vigueur que le ministère français fait paraître, et si, avec tous les beaux projets qu'il forme, au fond il n'a pas pourtant plus de penchant pour la paix que pour la guerre, et quels sont là-dessus les véritables sentiments du Roi même.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Droysen V, 2, 256. 259.

1416. AU CONSEILLER HOFFMANN A VARSOVIE.

Berlin, 2 mai 1744.

Je viens de recevoir de fort bon endroit des mémoires détaillés, concernant les vues que la cour de Dresde se propose dans le voyage prochain en Pologne. Ils portent en substance que le principal objet de ce voyage est de tenir la diète à Grodno, suivant les lois et constitutions du Royaume et l'alternation une fois établie, pour amadouer en quelque manière les Lithuaniens, assez mécontents que, depuis l'avénement du roi de Pologne à la couronne, il ne s'est pas encore tenu de pareille assemblée chez eux; qu'une autre raison en était la nécessité de contenter les Grands du Royaume en général, qui se plaignaient amèrement de la longue absence de leur Roi, l'envisageant comme la première source de tous les troubles et de toutes les divisions qui agitent les grandes maisons de la République; mais que les objets les plus intéressants pour la cour sont de faire réussir l'augmentation de l'armée et de faire prendre à la République de nouvelles et étroites liaisons avec la cour de Vienne.

Qu'à l'égard du premier point, le dessein des Polonais partisans de la cour était de porter l'augmentation de leurs troupes réglées à 100,000 hommes et qu'ils y destinaient le trésor de trois couvents les plus riches du royaume, nommément celui de Czenstochau, où ils se flattaient de trouver quelques millions, mais que la cour, qui juge ce projet chimérique et impraticable, semble se borner à une augmentation de 20,000 hommes pour la Pologne et de 10,000 pour la Lithuanie; qu'au cas qu'elle y réussisse, elle vise à faire tomber le commandement d'une partie de ces troupes sur le général Renard, lequel ayant l'indigénat de Pologne et étant attaché au Roi, paraît mieux convenir que tout autre à ses intérêts.

Que quant au second article, on est intentionné d'entamer l'affaire par proposer à la Diète le renouvellement de la ligue sacrée entre la République et la cour de Vienne contre la Porte Ottomane, renouvellement sur lequel le comte d'Esterhazy, ministre de la reine de Hongrie, a déjà commencé d'insister fortement à Dresde auprès des ministres de la République; que, comme on craint que la Diète ne se rompe ou ne se sépare du moins infructueusement, la résolution est prise en ce cas de convoquer ensuite un *Senatus Consilium*, où l'on tâcherait de faire passer ce renouvellement, d'autant que la ligue en question est regardée en Pologne comme un point tellement privilégié que pour la renouveler il ne serait pas besoin d'un décret de la Diète, et que le simple consentement des sénateurs assemblés en conseil y suffirait; que l'on se flatte d'y ajouter ensuite quelques articles secrets pour étendre la disposition de cette alliance, au cas où l'une ou l'autre des parties contractantes serait attaquée par une puissance chrétienne; que l'on se servirait de cette occasion pour sonder les sénateurs sur la nécessité de

former une confédération, en leur représentant que l'espérance d'établir à l'aide des diètes un bon ordre dans le royaume et de le mettre en état de défense, étant entièrement évanouie, il ne reste plus d'autre moyen pour garantir la République contre le danger dont elle paraît menacée de la part de ses voisins que celui d'une confédération; que si l'on s'apercevait que le Sénat inclinât pour ce remède, la cour y donnerait pareillement les mains; que pour réussir plus sûrement dans ce dessein, elle a assigné au prince Wisniowiecki, grand-général de Lithuanie, outre un superbe service de porcelaine dont elle lui a fait présent, la somme de 12,000 ducats d'or, à prendre sur les revenus du sel et des péages des économies royales, qu'il devait employer à mettre dans les intérêts de la cour la petite noblesse de Lithuanie; qu'elle destine de riches starosties tant au grand-général de Pologne qu'à d'autres seigneurs mécontents du royaume, outre de grandes sommes d'argent que la cour a fait remettre par la voie de Hollande au sieur d'Unruh à Danzig, pour être employées à gagner les Polonais: que tous ces projets ont été ébauchés et perfectionnés par le comte de Poniatowski, qui a la direction principale de l'intrigue et travaille sans relâche à faire entrer dans ces mesures les maisons les plus accréditées en Pologne.

Vous sentirez sans peine que c'est principalement contre moi et mes intérêts que se prennent toutes ces mesures, et que, par conséquent, il m'est d'une importance extrême de les rompre à temps. Aussi suis-je bien résolu de n'y épargner aucun soin ni dépense, et comme, par le long séjour que vous avez fait en Pologne, vous êtes plus en état que personne de juger de la situation des affaires de ce pays, et de ce qui peut ou non y réussir, je souhaite de savoir vos idées sur ce sujet, s'il y a apparence que les projets en question auront le succès dont les auteurs se flattent, et quels obstacles on pourrait leur opposer, par quels moyens la Diète pourra être le plus aisément rompue, de quels nonces on pourra se servir pour cet effet avec le moins de risque, si l'on peut faire quelque fond sur le prince Ulric Radziwill, s'il a assez de résolution et de bonne volonté pour entreprendre un pareil ouvrage soit par lui-même ou par le canal d'autrui, et combien d'argent il faudra y employer; enfin, au cas qu'après la rupture de la Diète la cour vienne à bout de former une confédération générale, quelles mesures il y aurait à prendre pour la dissiper ou pour en empêcher l'effet; comment il faudra s'y prendre pour faire échouer le dessein de la cour de faire passer, en cas de rupture de diète, par un *Senatus Consilium* le renouvellement d'alliance avec la cour de Vienne ou bien de celle qu'on appelle *Foedus Sanctum*, avec cette cour, celle de Russie et la république de Venise.

Il est nécessaire aussi que vous ajoutiez les noms et les portraits bien détaillés des principaux partisans de la cour et de ceux du parti opposé, aussi bien que des personnages que vous croyez les plus propres pour être employés à faire échouer les vues de la cour et à rompre ses mesures, en indiquant les moyens par lesquels on pourrait les

gagner, et les personnes confidentes dont on pourra se servir pour les mettre dans mes intérêts.

Ainsi vous ne manquerez pas de me faire une relation bien détaillée et chiffrée sur tous ces points et d'en envoyer les *duplicata* à mes ministres du département des affaires étrangères.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1417. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 2. Mai 1744.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Da es scheint, dass die geistlichen Herren im Reich wirklich drauf denken und sich angelegen sein lassen, eine Conföderation zu machen, welche, wenn sie zum Stande käme, der Königin von Ungarn gewiss vortheilhaft sein würde, so soll das Ministerium darauf wohl invigiliren und solche Conföderation auf alle Art contrecarriren. Ich bin etc.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

1418. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

[2 Mai 1744.][1]

Les ministres de l'impératrice de Russie et du roi de Pologne qui se trouvent à ma cour, viennent de remettre au comte de Podewils la copie ci-jointe du traité conclu entre leurs respectives cours. Je ne doute pas qu'il ne soit suivi de quelques articles séparés et secrets, que vous tâcherez d'avoir et de m'envoyer. Au reste, je vous laisse à juger combien il est dangereux que le Vice-Chancelier, comte de Bestushew, reste longtemps dans le poste où il se trouve, et dans lequel il est en état de faire signer à l'Impératrice des expéditions dont je suis persuadé qu'elle ne sait pas tout le contenu.

Federic.

Nach dem Concept.

1419. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 3 mai 1744.

J'ai bien reçu vos dépêches des 9 et 17 d'avril. Quant à vos avis au sujet de la France, je vois que vous n'êtes pas bien instruit de l'intérieur de ce royaume, qui assurément est encore assez puissant tant en

[1] Mardefeld antwortet, 21. Mai: „J'ai reçu les ordres sans date, apparemment du 2 mai.“

argent qu'en hommes. La circonspection et la prudence demande absolument que je prévienne un ennemi qui veut me prévenir, et dont le mauvais dessein se manifeste clairement. Je ne vois point de sûreté ni pour moi ni pour l'Empire, si les choses restent dans la situation où elles sont actuellement. Ainsi il ne me reste d'autre parti à prendre que de me lier avec ceux dont l'intérêt est d'abaisser la maison d'Autriche. Mon système ne se fonde point sur la fermeté de la France, mais tant que je n'aurai que la reine de Hongrie à combattre, je lui serai toujours supérieur. Le grand point, et qui dans l'affaire est la condition *sine qua non*, c'est de culbuter Bestushew, sans quoi toute votre diligence et toute votre habileté ne pourront jamais m'assurer de la cour de Russie. Ainsi tout dépend de ce que nous ayons un ministre à cette cour qui fasse faire à l'Impératrice ce que nous voulons. Pour la triple alliance à faire, je vous enverrai en peu le plein-pouvoir par un courrier. Le projet de cette alliance est défensive. On en peut fixer le terme à vingt ans ou plus si l'on veut; on se donnera la garantie réciproque de tous les États que les puissances contractantes possèdent, et nommément des nouvelles conquêtes de la Russie faites sur la Suède, de la Silésie et des États de la maison de Holstein, *contra quoscunque;* le secours réciproque pourra être de 10,000 hommes, savoir 7,000 d'infanterie et 3,000 de cavalerie, mais si l'on veut aussi convenir de plus ou moins de troupes, il dépendra de vous de le changer. Si alors il y a moyen, il faut tâcher d'engager l'Impératrice à concourir dans la pacification de l'affaire de l'Allemagne. Le but où je prétends tirer par cette alliance, consiste en ceci que l'Impératrice pourra faire insister très fortement à la cour de Saxe que cette cour doit laisser agir librement ceux qui ont à faire à la reine de Hongrie et qu'elle doit même embrasser le parti de l'Empereur; ensuite, de commettre l'Impératrice avec la reine de Hongrie touchant l'affaire de Botta et de voir si par ce moyen on pourra la porter ou bien à faire une diversion en Hongrie, ce qui serait le meilleur, ou bien à me donner quelques troupes de secours.

Le terme que je me propose de voir clair dans cette affaire, est le 1er d'août; ainsi vous employerez toute votre habileté à la finir vers le 15 de juillet, sans quoi l'affaire est perdue pour moi, ou du moins l'effet en serait retardé jusqu'à l'année prochaine.

Federic.

Comptez là-dessus que les raisons qui déterminent ma résolution sont valables et pressantes, mais sachez en même temps que je ne puis rien sans votre habileté et sans le bonheur dont vous avez besoin, ainsi c'est de vos soins que je vois dépendre à jamais le sort de la Prusse et de ma maison.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1420. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 4. Mai, in Betreff der zu befürchtenden Conföderation geistlicher Reichsfürsten: „Nous soumettons aux hautes lumières de Votre Majesté si Elle jugera à propos d'écrire des lettres de Sa main à Leurs Altesses Messieurs les margraves de Baireuth et d'Ansbach, pour les engager à déhorter de ces liaisons l'évêque de Bamberg et de Würzbourg, comme condirecteur du cercle de Franconie, le plus habile et le plus dangereux de tous les Princes ecclésiastiques . . . Il serait encore à souhaiter que le duc de Würtemberg fît la même démarche auprès de l'évêque de Constance, comme condirecteur du cercle de Souabe. Quant aux trois Électeurs ecclésiastiques, il n'y a que la France qui puisse les tenir en respect."

Potsdam, 6. Mai 1744.

Sehr gut. Sollen cito dergleichen Briefe nach Ansbach und Baireuth en forme von Handschreiben expediren und mit nächster Post abgehen lassen.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1421. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 7. Mai 1744.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, wie auf einliegende des Herzogs und der Herzogin von Gotha Schreiben,[2] so des Herrn Grafen von Gotter Excellenz eingesandt haben, sehr obligeant und poliment geantwortet,[3] der Herzog und die Herzogin aber doch Sr. Königl. Majestät halber etwas en suspens und so zu sagen zwischen Furcht und Hoffnung gehalten werden sollen. Des Herrn Grafen Gotter Excellenz haben Sr. Königl. Majestät geschrieben, wie der Herzog von Gotha, da er das Dragonerregiment in des Königs Dienste nicht überlassen kann, wohl resolviren möchte, eine gewisse Anzahl Recruten an Se. Königl. Majestät zu geben. Da Höchstdieselbe vor der Hand solche Recruten nicht sogleich brauchen, doch aber die Zeit kommen möchte, da Sie dergleichen Anzahl Recruten sehr wohl employiren könnten, so wollen Dieselbe, dass des Herrn von Gotter Excellenz diese Negociation mit Gotha nicht ganz fallen lassen, sondern solche dergestalt noch unterhalten solle, bis des Königs Majestät ermeldete Recruten annehmen und gebrauchen können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

[1] Geschieht unter dem 9. Mai. Ein drittes, gleichlautendes Schreiben ergeht an den Herzog von Württemberg. Unter dem 5. Mai werden Klinggräffen und Pollmann in Frankfurt a. M. beauftragt, diese Angelegenheit im Auge zu behalten. — [2] D. d. 3. Mai. Vergl. oben Nr. 1385. — [3] Geschieht unter dem 12. Mai.

1422. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A POTSDAM.

[Potsdam, 7 mai 1744.]

Chambrier ne m'écrit jamais un mot de mes affaires. Que je lui demande deux choses: l'une, si j'ai des négociations avec la cour de Versailles; car il y a six semaines que je vis sur cet article dans une ignorance parfaite. La seconde est le chapitre des opérations militaires, sur lesquelles le sieur Chambrier tient un aussi profond silence, comme s'il n'était pas question de guerre. En un mot, on doit lui écrire que je suis très mécontent de la sécheresse de ses relations, et que je veux être beaucoup mieux instruit que je ne le suis, sur des points aussi importants que le sont mes négociations et les opérations des Français.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso eines Berichts von Chambrier, Paris 24. April. Demgemäss Immediaterlass an Chambrier, Potsdam 7. Mai.

1423. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 7 mai 1744.

Vos relations en date du 13 et du 19 de ce mois me sont bien parvenues. La déclaration que le vice-chancelier Bestushew a été obligé de vous faire de la part de sa Souveraine, tant sur l'agrément que celle-ci donne pour la conclusion d'une alliance entre l'Empereur Romain et le roi de Pologne, que sur le concert dont l'Impératrice veut aller avec moi dans l'affaire du marquis de Botta, de même que sur l'insinuation qu'elle veut bien faire à la cour de Pologne, pour que celle-ci vive en bonne harmonie avec moi, m'a fait beaucoup de plaisir. Je crains néanmoins que, tant que le vice-chancelier Bestushew gardera la direction des affaires et que Keyserlingk sera continué dans son poste à Dresde, il n'y ait rien de solide et de bon à espérer de toutes ces assurances et que les ordres que Bestushew en expédiera à Keyserlingk, seront si mous qu'on n'en tirera aucun fruit.

En attendant, j'ai fait instruire mon ministre à Dresde, le comte de Beess, de tout ce que Bestushew vous a déclaré de la part de l'Impératrice par rapport à la Saxe, pour veiller avec attention sur les ordres que ledit Bestushew en aura expédiés à Keyserlingk et de quelle façon celui-ci s'en expliquera vers le ministère de Saxe, dont je ne manquerai pas de vous avertir à son temps. Je crois pourtant qu'il ne serait pas mal fait si vous faisiez entendre à Bestushew, lorsque vous aurez l'occasion de vous entretenir avec lui, que la nouvelle que vous m'aviez donnée sur la déclaration susdite m'avait été si agréable que je n'avais pu me dispenser d'en instruire dès aussitôt mon ministre à Dresde. Les assurances très obligeantes et positives que l'Impératrice a données

qu'elle ne mettrait point obstacle à certaine grande affaire que je médite, de même qu'elle donnera volontiers les mains à une triple alliance entre elle, moi et la Suède, m'ont charmé, mais quand je pense que nonobstant toute la bonne volonté de l'Impératrice le vice-chancelier Bestushew trouvera toujours des moyens de l'éluder, c'est alors toujours le refrain qu'aussi longtemps que celui-ci est en place, il n'y a nul salut à faire avec la Russie. Il me tarde extrêmement d'avoir vos nouvelles de ce qui s'est passé à ce sujet à la célébration de la paix, et s'il est possible qu'un ministre si indigne aura pu se soutenir, après tant de trahisons qu'il a faites à sa Souveraine.

Comme mes ministres du département des affaires étrangères vous instruiront sur les desseins dangereux que la cour de Dresde veut faire faire réussir à la prochaine diète en Pologne, touchant l'augmentation de l'armée de la République, de même que d'accorder plus d'autorité au roi de Pologne et de prendre quelques mesures touchant la succession au trône, comme aussi de renouveler une ancienne alliance entre la maison d'Autriche, la Pologne et la Russie, vous ne manquerez pas d'apporter toute l'attention possible sur ce que la cour de Russie pense sur ces sujets; et aussitôt que Bestushew sera culbuté, un des vos premiers soins doit être de disposer la cour de Russie pour qu'elle fasse rompre cette diète, et d'empêcher sérieusement que des propos si nuisibles tant aux intérêts de la Russie qu'aux miens ne puissent jamais parvenir à quelque consistance.

Je vous adresse ci-clos une lettre de ma main propre à la princesse-mère d'Anhalt-Zerbst,[1] que vous ne manquerez pas de lui présenter, à la première occasion, avec un compliment convenable. Vous n'oublierez pas de témoigner ma reconnaissance, là où il faut, de ce qu'on me veut envoyer des gens qui savent la préparation du *Pumbleder*, et j'approuve fort que vous ne fassiez point le difficile sur les conditions qu'on règlera là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

1424. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 7 mai 1744.

Vos deux relations du 2 et du 3 de ce mois m'ont été bien rendues, et j'ai été bien aise d'y voir que les choses touchant les convenances à me faire se sont passées de bonne grâce et conformément à mes intentions. Quant aux pièces que le général Donop vous a com-

[1] Eichel bemerkt, dass von diesem Brief, „weil das Schreiben versiegelt, keine Abschrift ad acta gekommen." Im Herzogl. Archiv zu Zerbst sind ausser den Originalen der Briefe vom 6. und 10. Januar (oben Nr. 1304 u. 1310) keine Briefe des Königs an die Fürstin aus dem Jahre 1744 vorhanden.

muniquées, touchant les conventions à faire du prince Guillaume, j'espère que la lettre que je vous ai faite en date du 30 du mois d'avril passé, vous aura été bien remise; et, comme je vous y ai expliqué mes intentions à ce sujet, je m'y remets. La nouvelle que vous me marquez du changement arrivé avec le sieur Amelot, n'a pas laissé de me faire plaisir; outre le peu de suffisance que cet homme doit avoir eu pour le poste qu'il a occupé, on m'a voulu persuader depuis longtemps qu'il avait toujours eu plus de penchant pour le parti anglais et autrichien que pour les intérêts de l'Empereur et les miens, et, si le sieur de Chavigny devait occuper son poste, je suis persuadé que les affaires prendront un tout autre train qu'elles n'ont eu par le passé, et que les intérêts de l'Empereur n'en souffriront point.

Comme vous aurez signé, à l'heure qu'il est, le recez de l'union confédérale, je l'attends de vous, pourque mes ratifications en puissent être expédiées et à vous renvoyées; mais, quant aux articles séparés, il faut que je vous réitère encore une fois qu'il m'est absolument impossible de les signer avant que mes affaires ne soient faites avec la Russie. J'ai lieu d'être satisfait des projets que vous m'avez envoyés des articles secrets et séparés, tant par rapport à mes convenances qu'à l'invitation à faire à la France, pourque celle-ci accedât au traité d'union, mais ce qui m'empêche de les signer ou les ratifier, c'est ce qu'il me faut de toute nécessité être assuré de la Russie, avant que je m'engage à quelque parti; aussi ne suis-je capable de faire le moindre pas avant cela, me voudrait-on offrir la cession de toute la Bohême. On se trompe fort, si l'on est dans l'opinion que ce sont les appas des cessions qu'on me veut faire en Bohême, qui me font agir; au contraire, mon grand but dans tout ce que j'ai résolu d'entreprendre, n'est autre chose que l'abaissement de la maison d'Autriche et le soutien et rétablissement de l'Empereur; s'il n'y avait ces deux points, je me passerais fort aisément de toutes cessions et aimerais bien mieux de rester tranquille. Mais comme, pour agir de toutes mes forces librement et avec vigueur, il faut absolument que j'aie le dos libre, mes résolutions dépendent du train que mes négociations prendront en Russie, de laquelle il faut que je sois préalablement assuré, tant pour n'avoir à craindre quelque diversion d'elle pendant que je serai occupé ailleurs, que pour contenir par elle la Saxe en respect, pourque celle-ci ne me joue pièce, pendant que j'agis pour l'Empereur.

Par toutes ces considérations donc, vous tâcherez de tranquilliser tant l'Empereur que le sieur de Chavigny sur ce que je ne puis signer d'abord l'invitation à faire à la France, en leur assurant que je ne manquerai point de signer l'article en question, dès aussitôt que je verrai encore un peu plus clair dans mes négociations avec la Russie, mais qu'avant cela j'espérais qu'ils ne me voudraient pas obliger à une chose qui me pouvait trop entraîner hors de propos, et avant que j'aie arrangé mes affaires dans le Nord. Vous tâcherez surtout de faire valoir

ces considérations auprès du sieur de Chavigny, que vous devez flatter d'ailleurs de toutes les manières possibles, pour le gagner pour moi et me ménager sa confiance, en lui insinuant pourtant d'une manière bien polie qu'il se ressouviendrait que j'avais toujours mis pour condition, lorsqu'il a été question de l'invitation de la France, de ne pas signer cet article avant que celle-ci n'agissait avec vigueur et donnerait par-là, pour ainsi dire, le ton au traité d'union confédérale.

Touchant la garantie de la Haute-Autriche, je veux bien vous dire que, si l'Empereur sera en état de la prendre par ses forces et de s'y soutenir, je veux bien alors la lui garantir, mais qu'il n'y a proprement que la Bohême dont je puis m'engager de la prendre pour lui et de lui en garantir la possession paisible, selon que je me suis expliqué dès le commencement de notre négociation. Au reste je vous adresse ci-clos la réponse que je viens de faire au maréchal de Seckendorff.

Nach dem Concept. Federic.

1425. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A PHILIPSBOURG.

Potsdam, 7 mai 1744.

Monsieur. Je viens de recevoir vos deux lettres datées du 30 avril passé, avec celle du 2 de ce mois. La manière dont Sa Majesté Impériale s'est prêtée aux propositions qui lui ont été faites de ma part par le sieur de Klinggræffen, m'a fait bien du plaisir, et elle me fera justice, si elle veut être assurée que ce n'est que ses intérêts qui me mènent à faire ce que je me suis proposé de faire pour elle, et que sans cela il n'y aurait ni acquisitions ni qui que ce soit au monde qui me ferait sortir de l'assiette où je me trouve actuellement. Avec tout cela, je ne saurais trop souvent vous réitérer que, bon gré mal gré que j'en ai, je ne suis pas à même de faire le moindre pas, avant que mes affaires ne soient faites avec la Russie et la Suède, et comme il n'est guère possible que, par les distances des lieux, ces affaires, quand même elles aillent à souhait, puissent être terminées avant le mois d'août, je ne saurais rien promettre avant ce temps-là.

Ce que vous m'avez appris des opérations que la France s'est proposé de faire, m'a fait du plaisir. Il est vrai qu'elle nous annonce beaucoup de belles choses, mais il faudra voir à présent comment elle les exécutera. L'expérience du temps passé m'a rendu un peu circonspect sur de pareils articles, étant déjà accoutumé de voir des projets hardis et magnifiques, qu'on a après cela ou point exécutés, ou exécutés d'une manière si molle que le succès en est tombé dès son commencement. Il sera à voir si l'on exécutera mieux après le changement qui vient d'arriver avec le sieur d'Amelot, événement qui, à ce que je crois, fera toujours du bien aux affaires de l'Empereur. En attendant, mes opérations dépendront en bonne partie de celles que la France fera avant

que je fasse la levée du bouclier, puisqu'il est de toute nécessité que la France, par les opérations vigoureuses qu'elle fera, tâche d'éloigner autant qu'il est possible les troupes autrichiennes de la Bohême, afin que, lorsque je commencerai d'agir, j'aie le temps qu'il me faut pour me rendre maître de la ville de Prague, avant que l'armée autrichienne la puisse secourir; car, sans cela, vous conviendrez vous-même que tout mon dessein serait culbuté. Il sera même nécessaire que nous nous concertions, d'une manière stable et solide, de ce que les troupes impériales et celles de la France feront alors, lorsque j'entrerai en Bohême; car, si nous voulons finir bientôt, il faut qu'on aille alors de toute part à la besogne, pour ne pas laisser le temps à l'ennemi de se reconnaître ni de tomber avec des forces supérieures ou sur l'un ou sur l'autre.

J'ai trouvé excellent le plan du camp que vous avez pris auprès de Philipsbourg, et je suis persuadé que, pourvu que les ordres que vous donnerez soient bien exécutés, l'armée impériale n'aura point à craindre quelque insulte dans la position de son camp. Je trouve fort juste tout ce que vous me mandez des desseins que les Autrichiens puissent avoir en occupant le camp de Neckar-Ulm.

J'ai été charmé d'apprendre que Sa Majesté Impériale est contente sur le chapitre de la nécessité de faire subsister mes troupes en Bohême et des assurances que je lui ai données par rapport à Prague. Si je me suis expliqué d'avance sur tous ces sujets, mon intention n'a été autre que de tâcher d'écarter, avant le commencement de mes opérations, tout ce qui pouvait occasionner de la jalousie ou de mésintelligence entre l'Empereur et moi, n'ayant rien tant à cœur que de m'acquérir une confiance parfaite de la part de Sa Majesté Impériale. Quoique j'espère que, si d'un accord commun nous poussions l'ennemi de toute part, lorsque mes opérations seront commencées, et que, si nos entreprises sont bénies d'un heureux succès, la guerre ne saurait guère durer longtemps, je crains néanmoins fort que nous ne pourrions pas finir par une seule campagne, puisqu'il est guère impossible que toutes les mesures qu'on prend s'exécutent de la manière qu'on les a projetées, soit faute qu'on n'exécute pas bien par-ci par-là ce qu'on a projeté, soit par des événements qu'on ne peut pas prévoir.

Quant au sieur Schlangen,[1] je me prêterai de bon cœur de donner les ordres au général de Marwitz que Sa Majesté Impériale désire à son sujet; j'en donnerai de même à mon résident à Danzig, le sieur Wagenfeldt; mais, si j'ose le dire, je crains fort que l'entreprise dudit sieur Schlangen n'aboutisse guère à grande chose, et que vous ne perdiez votre argent. Je connais trop ce que c'est que de pareilles levées en Pologne, et l'exemple de ce qui est arrivé aux Français lorsqu'ils ont voulu lever des uhlans en Pologne, est de trop fraîche date pour que je puisse bien espérer de l'offre dudit sieur Schlangen.

[1] Oberst in kaiserlichen Diensten, der sich erboten hatte, seine Beziehungen in seiner Heimath Polen zur Anwerbung von 400—500 Uhlanen auszunutzen.

Je suis avec des sentiments de considération et d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1426. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Potsdam, 7 mai 1744.

Vos relations en date du 2 et du 5 de ce mois m'ont été bien rendues, sur lesquelles il faut que je vous dise que je les trouve très bien faites et que j'en suis fort content. Aussi ne manquerez-vous pas de continuer de la même manière sur toutes les autres affaires dont vous me ferez vos rapports. Je ne saurais vous laisser ignorer que, selon les rapports que j'ai eus de Moscou, le vice-chancelier Bestushew, après avoir fait inviter à une conférence mon ministre à la cour de Russie, le baron de Mardefeld, lui a dit de la part de l'Impératrice que, quoique ni le ministre de l'Empereur ni ceux de Saxe n'eussent point fait la moindre ouverture de ce que le roi de Pologne désirait l'agrément de l'Impératrice pour conclure une alliance avec l'Empereur Romain, Sa Majesté Impériale de toutes les Russies avait pourtant, en considération de la réquisition que je lui en avais fait faire, et par des égards tout particuliers pour moi, pris la résolution de faire connaître à Sa Majesté Polonaise qu'elle, l'Impératrice, verrait avec plaisir que l'alliance susmentionnée eût lieu pour leurs avantages réciproques, toutefois sans qu'elle portât préjudice aux intérêts de la Russie. A quoi ledit vice-chancelier Bestushew a ajouté que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies ne ferait aucune difficulté de faire entendre à la cour de Pologne qu'elle serait bien aise que ladite cour vécût en bonne harmonie avec moi.

Il m'importe trop de savoir au juste de quelle manière ledit vice-chancelier Bestushew aura instruit sur ces deux articles le sieur Keyserlingk, et de quelle façon celui-ci se sera expliqué là-dessus vers le ministère saxon, de même, quelle impression cela aura fait sur ceux-ci et ce qu'ils en auront répondu au comte de Keyserlingk. C'est pourquoi mon intention est que vous devez faire toutes les perquisitions nécessaires sur ces sujets, et m'en faire alors un rapport bien détaillé. Vous pourriez même sonder adroitement là-dessus tant le comte de Brühl que le sieur de Keyserlingk, et tâcher de les faire s'expliquer vers vous sur ces deux articles.

Quant au premier article, par rapport à l'agrément que l'Impératrice de Russie veut bien donner à une alliance entre l'Empereur et la Saxe, vous pouvez bien en faire ouverture au baron de Wetzel, pour que celui-ci en puisse sonder le comte de Brühl, de même que Keyserlingk, comme d'une nouvelle sûre qui lui serait parvenue de la Russie, pour voir ce que ceux-ci lui en répondront, dont vous me ferez alors votre rapport.

Au reste, je viens de recevoir l'opéra Antigonus que vous m'avez envoyé, et ne manquerai point de vous faire bonifier à Dresde, par les correspondants des banquiers Splittgerber et Daum, les 86 écus que vous en avez déboursés.

Federic.

Nach dem Concept.

1427. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Potsdam, 8 mai 1744.

J'ai reçu votre relation du 28 du mois passé, touchant la proposition que vous avez faite[1] au comte de Brühl et au sieur Hennicke, au sujet d'une cession à faire de la ville et du péage à Fürstenberg; et je vous dirai que c'est une cession entière de la ville que je désire, et qu'il serait le plus à mon gré, si elle pouvait se faire moyennant une somme d'argent que j'en devrais payer, mais qu'en tout cas, j'en donnerais bien aussi un autre équivalent convenable, sur lequel vous recevrez à temps des instructions plus particulières, si les ministres de Saxe veulent entrer là-dessus en détail avec vous. Au reste, vous vous garderez de leur faire paraître trop d'empressement dans cette affaire.

Quant à l'acquisition dont vous avez parlé au comte de Brühl,[2] il n'y a rien qui presse, et je ne trouve pas à propos que vous lui fassiez plus d'avances sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

1428. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Berlin, 9 mai 1744.

Monsieur mon Frère. Les expressions dont Votre Majesté Impériale a bien voulu Se servir dans la lettre du 21 avril dernier, pour me marquer Sa satisfaction sur le bon traitement que Ses troupes ont reçu dans mes États,[3] sont si obligeantes que je ne puis me dispenser de Lui en faire mes remercîments. Il m'a été infiniment agréable que Votre Majesté Impériale a pris en gré cette légère marque de mes attentions pour Ses intérêts, et je ne souhaite rien plus ardemment que de Lui en pouvoir donner dans des occasions plus importantes, pour La

[1] In Ausführung eines dem Gesandten von dem Könige zu Peitz mündlich ertheilten Befehles. Vergl. oben Nr. 1353. — [2] Beess berichtet: „J'ai de même exécuté les ordres que Votre Majesté m'a donnés de sonder le comte de Brühl s'il ne voudrait point faire des acquisitions en Silésie. Ce ministre m'a répondu que, comme il savait que les véritables intentions du Roi son maître étaient de cimenter de plus en plus l'amitié qui règne si heureusement, il ne ferait nulle difficulté d'acquérir des terres sous la domination de Votre Majesté pour y établir après ses trois fils et de les destiner aux services d'un si grand monarque." — [3] Vergl. Bd. II, S. 433.

convaincre entièrement de l'attachement sincère et inaltérable avec lequel je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère, allié et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1429. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Berlin, 12 mai 1744.

Monsieur mon Frère. Les sentiments que Votre Majesté a bien voulu me témoigner par la lettre qu'Elle m'a écrite du 10 d'avril passé *vet. stili*, au sujet de l'alliance entre Leurs Altesses Royales le prince-successeur de Suède et la Princesse ma sœur, sont si flatteurs pour moi que je ne saurais me dispenser de Lui en témoigner la reconnaissance la plus vive. Les miens pour Votre Majesté y répondent parfaitement, n'étant pas moins fondés sur la haute estime que Ses grandes qualités m'inspirent, que sur les liaisons étroites qui de temps immémorial ont uni nos deux maisons, et si cet événement m'oblige de partager mon amitié et tendresse entre Votre Majesté et le prince-successeur de Suède, ce n'est que pour mieux cimenter l'union qui subsiste déjà si heureusement entre Elle et ce Prince, et qui fait un honneur infini, aux yeux de tout l'univers, à l'un et à l'autre. C'est de quoi je prie Votre Majesté d'être persuadée, aussi bien que de l'attachement parfait et inaltérable avec lequel je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1430. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A PHILIPSBOURG.

Potsdam, 12 mai 1744.

Monsieur. Après avoir encore examiné mûrement le plan que vous m'avez envoyé du camp que les troupes impériales ont pris, auprès de Philipsbourg, il y a deux choses qui me sont venues dans l'esprit, et dont je n'ai pas pu me défendre de vous faire communication.

La première est que je crois fort nécessaire de bien fortifier les endroits par lesquels il faudrait passer du camp pour arriver au pont du Rhin, en cas que l'armée impériale se vît obligée de faire retraite de l'autre rive du Rhin, pour ne pouvoir pas être coupée dudit pont. La seconde chose qui, selon moi, mérite quelque attention, est qu'on fasse faire de bons retranchements depuis le Bruselbach, jusqu'au ruisseau qui va vers Rheinsheim, et qu'on fasse des batteries, entremêlées de redoutes, le long du Bruselbach, pour empêcher par là que l'ennemi ne puisse prendre en flanc l'armée impériale de ce côté-là. Vous ne vous fâcherez point, Monsieur, de la liberté que je prends de vous communiquer les pensées que j'ai à ce sujet, et qui n'ont pour but qu'un

zèle tout pur pour les intérêts de Sa Majesté Impériale, sachant d'ailleurs assez que vous n'oublierez rien de ce qui peut garantir l'armée impériale de toute insulte.

Je vous prie, au reste, d'être assuré des sentiments d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1431. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 12. Mai 1744.

Nachdem des Königs Majestät von der in Frankreich geschehenen Veränderung mit dem p. Amelot avertiret worden seind, auch zugleich die Nachricht erhalten haben, dass der de Chavigny wohl den Posten des ersteren erhalten dörfte, so haben dieselbe resolviret, dass, um gedachten Chavigny nicht zu disgustiren, sondern solchen vielmehr vor Se. Königl. Majestät zu gewinnen, der Herr von Klinggräffen zu Frankfurt nunmehro nur den Article séparé oder secret, wegen der Invitation von Frankreich um als Garant des westphälischen Friedens dem Tractat der conföderirten Union,[1] zeichnen und deshalb mit dem dazu benöthigten Pleinpouvoir versehen werden soll ..... Des Königs Majestät werden übrigens dem Herrn von Klinggräffen dabei insinuiren lassen, wie er dem de Chavigny dabei declariren solle, dass Se. Königl. Majestät diesen Pas nur bloss und allein en égard vor ihn thäten, sich aber dadurch zu nichts obligiren lassen würden, woferne Frankreich nicht vorher vigoureux agirte und dadurch seiner Accession den Ton gäbe.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

1432. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Potsdam, 12 mai 1744.

Monsieur mon Frère. Le comte de Rothenburg m'a causé une joie bien sensible, en m'apprenant que l'alliance qui doit unir à jamais les intérêts de la France et de la Prusse, était prête à se conclure. Votre Majesté peut être persuadée que c'est ce que j'ai toujours désiré sincèrement, et que, toutes choses égales, je préfèrerais toujours la France à quelque allié que je pourrais avoir; et rien assurément n'est plus capable de m'affermir dans ces sentiments que de voir la confiance avec laquelle il Lui plaît de S'expliquer envers moi. J'y répondrai toujours religieusement de mon côté, estimant qu'il n'y a que la confiance mutuelle et la sincérité qui puissent soutenir les alliances. Je me flatte que Votre Majesté sera contente de la facilité avec laquelle je me suis prêté

1 Ergänze beizutreten.

aux points qu'Elle a paru désirer, et je me flatte qu'Elle le sera encore davantage, lorsque je combattrai pour Sa gloire et pour le repos de l'Europe.

Je suis avec tous les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic R.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1433. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES A DOUAI.

Potsdam, 12 mai 1744.

Monsieur. Je ne saurais vous cacher la satisfaction que je ressens de ce que le roi de France vous a choisi pour l'instrument qui va cimenter à jamais entre nous les liens de l'union la plus solide et la plus indissoluble. Je dois vous avouer que je remarque une différence sensible dans la façon dont s'explique un roi qui agit et voit par soi-même, de ce qu'il fait lorsqu'il ne se fait entendre que par l'organe de ses ministres. Je n'en puis que tirer un augure favorable pour l'avenir.

Il n'y a rien de plus capable d'établir une confiance parfaite entre nos cours que la façon sincère et cordiale avec laquelle le roi de France s'explique envers moi. J'y répondrai toujours de mon côté, et il est sûr que ce doit être la base de toutes les grandes entreprises que nous méditons, puisqu'il convient moins à la guerre qu'en toute autre occasion de dissimuler l'exacte vérité, lorsque l'on doit régler les opérations les unes sur les autres, et que ce n'est pas du projet seulement, mais de l'exécution surtout, que dépendent les grandes choses que nous autres avons à faire.

Je ne puis m'empêcher de vous dire, Monsieur, à cette occasion, combien j'ai applaudi à la sagacité du plan que vous aviez conçu à Dettingen. Je puis vous assurer que j'ai ressenti la douleur la plus amère, en voyant que le succès n'en a point été tel qu'on devait naturellement se le promettre.

Je suis avec la plus parfaite estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1434. A LA DUCHESSE DE CHATEAUROUX A VERSAILLES.[1]

Potsdam, 12 mai 1744.

Madame. Il m'est bien flatteur que c'est en partie à vous, Madame, que je suis redevable des bonnes dispositions dans lesquelles se

[1] Vergl. die folgende Nummer.

trouve le roi de France pour resserrer entre nous les liens durables d'une éternelle alliance. L'estime que j'ai toujours eue pour vous, se confond avec les sentiments de reconnaissance. En un mot, Madame, je suis persuadé que le roi de France ne se repentira jamais du pas qu'il vient de faire, et que toutes les parties contractantes y trouveront un avantage égal. Il est fâcheux que la Prusse soit obligée d'ignorer l'obligation qu'elle vous a; ce sentiment restera cependant profondement gravé dans mon cœur. C'est que je vous prie de croire, étant à jamais, Madame, votre très affectionné ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1435. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A PARIS.

Potsdam, 13 mai 1744.

J'ai bien reçu, avec vos deux lettres du 4 de ce mois, les détails que j'ai désirés d'avoir du sieur de Séchelles,[1] et, comme ces mémoires remplissent parfaitement mon objet, je vous sais bon gré de la vigilance que vous avez eue pour me les procurer.

Quant aux sommes que vous me demandez pour les chirurgiens que vous avez engagés pour mon service, j'espère qu'à l'arrivée de la présente elles vous seront déjà payées par les correspondants de Splittgerber, avec les mille écus que je vous ai fait remettre pour vous-même; et comme il vous faut encore cinquante livres, que je vous suis resté en arrière, avec 860 livres pour le courrier qui a porté le dernier paquet à Wésel, de même que 1400 livres pour le tableau de Watteau que vous venez d'acheter pour moi, ce qui fait en tout la somme de 2310 livres, j'ai ordonné audit Splittgerber de vous les faire payer incontinent, et avant votre départ de Paris. Du reste, tout ce que vous m'avez envoyé m'est bien parvenu, hormis les jambons de neige, qui ne sont pas encore arrivés.

Je vous envoie ci-close la lettre de ma main propre au roi de France que vous avez désirée autrefois d'avoir de moi, et que vous ne manquerez pas de lui présenter vers le temps de votre départ; je joins une pour la duchesse de Châteauroux, dont je vous laisse la liberté de la lui rendre ou de la garder, selon que vous le trouverez convenable,[2] de même que la réponse que je viens de faire à la lettre que le maréchal de Noailles m'a écrite; vous verrez par les copies ci-jointes ce que ces lettres contiennent. Comme je partirai d'ici le 20 de ce mois pour aller à Pyrmont, et que j'y pourrais rester jusqu'au 16 du mois de juin pour y boire les eaux, je serai bien aise qu'à votre retour de France vous veniez me trouver à Pyrmont.

[1] Vergl. oben S. 97. — [2] Rothenburg hat den Brief übergeben. Die Antwort Œuvres de Frédéric le Grand XXV, 563.

P. S.

Vous vous souviendrez de ce que je vous ai mandé, il y a quelque temps, au sujet des impôts que les Anglais pourraient hausser en haine de moi sur les toiles fabriquées en Silésie. Comme cet article m'est de quelque importance, vous n'oublierez point de vous acquitter des ordres que je vous ai donnés à ce sujet et de m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept. Das Postscript nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1436. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A PARIS.

Potsdam, 13 mai 1744.

Je viens de recevoir vos dépêches en date du 4 de ce mois. De la manière que vous vous expliquez sur la conduite que vous avez tenue vers la cour de Versailles, je suis très satisfait de vous et des manières que vous avez prises pour parvenir à mes fins; je suis surtout très content de la route que vous vous êtes frayée pour parvenir promptement au but désiré, et des liaisons que vous avez faites avec ce qu'il y a de meilleures têtes en France; enfin, pour vous rendre justice, il faut que j'avoue que vous avez surpassé mes attentes, et je ne doute à présent nullement qu'après que vous avez si bien commencé, vous ne manquerez point de mener à une fin heureuse les affaires importantes dont je vous ai chargé. Je mets toute ma confiance en la personne du roi de France, dans l'espérance que nous traiterons cette fois-ci de roi à roi, et que rien ne nous pourra désunir, me remettant, au reste, sur la foi de sa promesse que le traité que nous sommes sur le point de conclure, restera un secret impénétrable pour tout le monde.

Je regarde le changement qui est arrivé avec le sieur Amelot comme un coup de parti, et vous sais bon gré de tout ce que vous y avez contribué; vous pouvez être assuré de ma discrétion sur tout ce que vous me mandez d'avoir fait avec le roi de France, et d'ailleurs je viens d'ordonner à Klinggræffen d'accabler de politesses le sieur de Chavigny, afin de le faire, comme vous dites, tout plein d'amitié de ma part et de le mettre dans mes intérêts; aussi est-il vrai que le roi de France met ses affaires dans de dignes mains, s'il emploie Chavigny à la place d'Amelot.

Quant au projet du traité, j'en ai été assez content, et il n'y a que peu de choses que je souhaite d'y être insérées encore, comme vous le verrez par le contre-projet chiffré que vous trouverez ci-clos. Vous tâcherez de votre mieux, avec le sieur de Chambrier, afin qu'on admette tout ce que je viens ou de changer ou de joindre à ce traité[1]

[1] In dem Contreprojet sind als Articles 7—9 drei neue Artikel hinzugefügt; der erste betrifft die Erwerbung des österreichisch gebliebenen Theiles von Schlesien

et, lorsque vous serez convenu de tout, mon intention est que vous deviez le faire mettre au net, et, les échanges des pleins-pouvoirs faits, le signer avec le sieur de Chambrier, à quelle fin je vous envoie ci-clos les pleins-pouvoirs nécessaires.

D'abord que vous l'aurez signé, vous pouvez retourner vers ici et m'apporter un des exemplaires signés, pour que j'en puisse faire expédier alors les ratifications usitées, ce que je ferai faire incontinent après que j'aurai de bonnes nouvelles de mon traité à faire avec la Russie et la Suède. Je renverrai alors le traité ratifié au sieur de Chambrier, pour qu'il le puisse échanger, mais il faudra de toute nécessité que vous vous concertiez bien avec le sieur de Chambrier par quelle voie je puisse lui envoyer sûrement le traité, pour qu'il ne soit point intercepté en chemin faisant; car je crains fort que la route par Wésel à Paris ne sera plus sûre, d'abord que les opérations de guerre auront commencé en Flandre; je crains la même chose pour Francfort, et je ne sais pas s'il y aura une autre route plus sûre que celle de Mannheim pour faire passer notre traité en France; ainsi vous n'oublierez point de vous régler bien sur cet article avec le sieur de Chambrier.

Quant au mémoire que vous m'avez envoyé, signé du maréchal de Noailles, j'avoue qu'on n'a jamais mieux rencontré ma façon de penser sur toutes les matières qu'on y traite, qu'on l'a fait dans ce mémoire, ainsi que je ne saurais pas m'exprimer autrement qu'on y a fait, si je l'avais dicté moi-même. Aussi ai-je donné d'abord mes ordres au sieur de Klinggræffen pour la conclusion des deux traités à faire avec l'Empereur, savoir pour le traité d'union, avec son article séparé, et pour le traité secret. Quant au troisième traité, à faire avec le roi de France, j'espère que, par le projet que je vous renvoie, j'aurai rempli tout ce qu'on peut désirer de moi à ce sujet; je suis surtout très satisfait de ce qu'on a fait le projet de ce traité sur le pied d'un traité d'amitié et d'alliance perpétuelle et irrévocable, offensif pour le moment présent, et défensif pour la suite, articles que j'aurais désirés tout exprès, si l'on ne m'avait pas prévenu là-dessus. Comme il y a pourtant encore d'autres réflexions qui me sont tombées dans l'esprit sur les conjonctures présentes, j'en ai dressé le mémoire ci-clos, et vous ne manquerez pas d'en faire un bon usage.

Pour ce qui est de l'autre mémoire que vous m'avez envoyé, tou-

nebst den mährischen Enclaven (vergl. S. 134) durch Preussen; in Artikel 8 übernimmt Frankreich die Garantie für die neuen Erwerbungen Preussens; in Artikel 9 (vergl. S. 134) verpflichtet Frankreich sich zum Schutz der westphälischen Provinzen Preussens, im Falle eines Angriffes auf dieselben. Von den Aenderungen des Contreprojets trifft die erheblichste den Artikel 4: „Le roi de Prusse s'engage à se déclarer et à entrer en Bohême, avec une armée de 80,000 hommes, dans le mois d'août prochain, et plus tôt dans le cas où le traité de Sa Majesté Prussienne avec la Russie et la Suède serait conclu et ratifié," wo der König die durch den Druck ausgezeichneten Worte streicht. Die von ihm gewünschten Zusätze und Aenderungen fanden in dem Vertrag, wie er am 5. Juni zu Paris unterzeichnet wurde, Aufnahme.

chant les opérations militaires, je le trouve bien pensé; mais, pour mettre le roi de France bien au fait sur la manière que je médite de faire mes opérations, j'en joins ici le projet, duquel vous ne manquerez pas de faire l'usage convenable, afin qu'en combinant ce plan avec l'autre que vous m'avez envoyé, on puisse convenir exactement sur ce que les parties alliées belligérantes auront précisément à faire, concert qui est d'autant plus nécessaire que sans cela nous ne ferions rien qui vaille. Un des articles que je vous recommande le plus, est qu'on tâche d'éloigner autant qu'il est possible les troupes autrichiennes de la Bohême, et qu'on les empêche, s'il est possible, de pouvoir se porter à Prague avant que j'aie pris cette ville; puisque autrement tout mon plan courrait risque d'échouer; mais d'abord que je serai maître de Prague, les Autrichiens n'auront qu'à venir.

L'article de gagner le roi de Sardaigne et de l'attirer dans notre parti, serait un grand coup et peut-être plus aisément à faire qu'on le croit, si la France pouvait disposer la reine d'Espagne de ne traiter plus si rudement le Roi de Sardaigne qu'elle l'a fait par le temps passé, et de lui faire encore quelques cessions outre celles qu'il a eues par le traité de Worms.

Quand je parle, dans mon projet du traité à faire avec la France, des enclavures de la Moravie, il faut que je vous dise pour votre instruction que ce n'est proprement que le petit district de Hotzenplotz avec ses appartenances, qui est dans la Haute-Silésie, mais qui relève proprement de la Moravie et que les Autrichiens se sont stipulé exprès par le traité de Breslau.

Au reste, vous ne manquerez de vous concerter sur tout ce que dessus avec le sieur de Chambrier.

Federic.

Mémoire.

La première chose que la cour de Vienne fera, quand elle se verra attaquée par la Prusse, sera d'offrir des conditions extrêmement avantageuses à la France. Sur ce sujet, on compte sur le roi de France, comme sur un fidèle allié, et qui n'oubliera pas son grand intérêt, qui est l'abaissement de la maison d'Autriche, surtout en Allemagne, sans se laisser éblouir par des offres spécieuses. Si la cour de Vienne ne voit pas jour de réussir de ce côté-là, la cour de Londres et la cour de Vienne se tourneront du côté des Espagnols, pour les détacher de l'alliance avec la France. En quoi je crois qu'il sera bon que la France ait un œil vigilant et une attention extrême.

Quant aux affaires d'Italie, il me semble que pour se faciliter une sûre réussite de ces opérations, il serait d'une nécessité absolue de gagner le roi de Sardaigne, sans quoi il me paraît qu'il y aura toujours des difficultés infinies de réussir en Italie, et que par conséquent l'alliance d'Espagne ne sera qu'à charge aux autres parties belligérantes. Mais que, si l'on cède au roi de Sardaigne quelque chose de plus qu'il

n'a obtenu par les cessions faites par la reine de Hongrie, et qu'il voie d'ailleurs la supériorité des alliés, il se laissera peut-être entraîner à changer de parti.

Pour ce qui regarde la Saxe, je suis entièrement du sentiment de la France qu'il serait convenable que l'Empereur cédât au roi de Pologne quelques lambeaux du royaume de Bohême qui touchent la Misnie; mais je crains que sur cela la grande difficulté viendra du côté de la cour impériale, et je crois que la Saxe, plus susceptible de crainte que d'ambition, ne sera pas difficile à entrer dans nos vues, si on lui demande une déclaration sur ce sujet, pendant le temps que les troupes prussiennes passeront par le pays. La France de son côté y pourra contribuer beaucoup, en parlant de grosses dents et en enjoignant à ses envoyés en Russie de porter l'Impératrice de déclarer au roi de Pologne que cela lui ferait plaisir. Comme il est à présumer qu'aussitôt que je commencerai à agir, selon les concerts que je prendrai avec la France, les Anglais et les Autrichiens, en haine de ce concert, voudront tomber sur les pays de Clèves et sur les autres provinces que je possède en Westphalie au delà du Weser, pour y exercer leur vengeance, on se promet de la part du roi de France qu'en bon allié, il voudra bien garantir ces mes provinces de toute insulte, et faire faire pour cela, par ses armées en Flandre et d'autre part, tels mouvements qui précautionneront ces provinces de toute attaque, insulte ou surprise. Ce qui doit faire un article exprès de notre traité.

Projet des opérations.

Je ne puis agir que le 1er août, à cause que

1° Je ne suis pas en état de faire des magasins sur les frontières de la Bohême qui appartiennent à la Saxe.

2° Que les fourrages ne viennent point avant ce mois-là en Bohême.

3° Qu'un bon nombre d'artillerie ne sortira de fonte que vers ce temps-là.

4° Qu'ayant prévu que mes alliances ne pourraient point être arrangées avant ce temps-là, tous les arrangements militaires sont pris de façon qu'il est impossible de les hâter, quand même je le voudrais.

Mais indépendamment de cela, rien n'empêchera les opérations de cette année pour lesquelles je me suis engagé. Je compte même de camper le 1er de septembre avec 80,000 hommes en front et bannières auprès de Prague, et de tâcher à me rendre maître de cette ville. Sur quoi roule le point principal de toute cette expédition, et pour lequel il est absolument nécessaire que l'on empêche les Autrichiens, autant qu'il sera possible, de ne pouvoir pas tourner et se porter à Prague avant le 10 ou le 12 de septembre. Prague pris, j'enverrai d'abord un détachement pour me rendre maître du camp de Budweis et de Tabor, et avec l'armée je me porterai au devant des ennemis, de quelque côté qu'ils viennent. Il est à croire que ce sera le chemin de Pilsen qu'ils

choisiront, et qu'étant une fois battus, ils seront obligés de se replier sur la Haute et la Basse-Autriche, ne pouvant occuper les camps de Tabor et de Budweis, dont je me serai rendu le maître avant eux. Cette campagne devra se finir, en prenant les quartiers d'hiver le long des montagnes qui font les frontières le long de l'Autriche. En attendant, le général Marwitz entrera avec un corps de 24,000 hommes en Moravie et s'emparera d'Olmütz, pour couvrir de ce côté-là la Silésie contre les incursions des Hongrois.

L'année d'après, je pourrai ensuite avancer avec mon armée jusqu'au Danube, et me porter même du côté de Vienne, s'il en est besoin.

Les mouvements qui peuvent faire manquer ou altérer ce plan, peuvent être, si les Autrichiens, au lieu de venir en Bohême, rétrogradaient du Rhin vers la Bavière et la Haute-Autriche, et qu'ils y attendissent patiemment le secours que le prince de Lobkowitz pourrait leur envoyer de l'Italie, pour attaquer les Prussiens au commencement de l'année 1745, par une campagne précoce.

En ce cas-là, je mettrai mes troupes de bonne heure en quartiers d'hiver, et, au commencement du mois de mars, je ferai une marche pour tomber sur les quartiers des ennemis et les dissiper.

Le corps que j'aurai en Moravie, ne peut et ne doit opérer plus avant qu'Olmütz, à cause que ce corps doit servir plutôt pour défendre la Silésie que pour agir offensivement, à moins que les principales forces de la reine de Hongrie ne se dirigeassent de ce côté-là, auquel cas, ma grande armée pourra s'y porter de même.

D'autres inconvénients qui pourraient arriver encore, seraient, si les Impériaux, voyant les Autrichiens occupés de mon côté, ne savaient pas mieux profiter du bénéfice du temps que de s'amuser au siége d'Ingolstadt. Dans ces sortes d'expéditions, il faut profiter du premier moment de surprise où est l'ennemi, et ne point lui laisser le temps de se reconnaître; ainsi, mon opinion est que les Impériaux pourraient avancer jusqu'à Schærdingen et Braunau. Après quoi, il est nécessaire que la distribution de leurs quartiers d'hiver se fasse de façon qu'on puisse promptement assembler les troupes en cas d'attaque de l'ennemi.

Un autre des inconvénients qui pourraient arriver, serait, si les Autrichiens, se recognant en Autriche, voulaient ouvrir une campagne précoce et tomber d'un côté de front sur les Impériaux, et de l'autre côté les faire prendre en flanc par un détachement du prince de Lobkowitz qui pourrait les attaquer du côté du Tirol; et il sera nécessaire de penser, comment on pourrait se tirer de cet embarras, si pareil malheur venait à arriver.

Nach dem Concept.

1437. PROJETS DE LA CAMPAGNE DE BOHÊME, SUR TOUS LES CAS QUI PEUVENT ARRIVER.[1]

En cas que la grande armée autrichienne marche du côté de Fribourg et qu'elle laisse un corps de 15,000 hommes d'observation à Pilsen.

L'on est presque certain que, lorsque la grande alliance avec la Suède et la Russie sera faite, la Saxe s'empressera d'y accéder; l'on a, de plus, de très forts indices que, si la Saxe apprend la nouvelle alliance entre l'Empereur, la France et la Prusse, elle y accèdera, pour gagner quelques cercles de la Bohême qui sont à sa bienséance; en ce cas, il ne s'agit pour nous que d'assembler l'armée le plus promptement possible, ce qui se peut faire de façon que, sous prétexte de revue, les régiments prussiens campent à Marienwerder, ayant leurs équipages faits; que les régiments de Poméranie soient prêts pour la revue, ayant leurs équipages faits; que ceux de Magdebourg de même, recevant ordre tout à la fois, s'ébranlent, trois semaines après, pour marcher tous jusqu'au delà de Peitz, où les troupes de la Marche et de Poméranie doivent se rassembler. Ceux de Prusse doivent passer par Glogau; ceux de Silésie par Sagan. Du côté de Zwickau, ou quatre marches de là, l'armée doit camper en raie de bannière, tirant vers Melnik, pour marcher droit à Prague. Deux mois de farine doivent être embarqués sur l'Elbe, pour passer par Leitmeritz, que les Saxons prendront, et pour arriver le long de l'Elbe jusqu'à Prague.

Il est à présumer qu'en ce cas le corps d'observation des Autrichiens marchera vers Prague. Ils sont trop faibles pour disputer le passage de l'Elbe, mais il est à croire qu'ils voudront se jeter dans Prague, pour donner à leur grande armée le temps de les venir secourir. En ce cas, je ne crois point que l'on puisse se rendre maître de Prague l'épée à la main, mais je crois qu'il faudra faire des ponts de bateaux sur la Moldau et assiéger la ville dans les formes, par deux attaques des deux côtés de la Moldau, ce qui pourrait tout au plus nous arrêter quinze jours. Cette ville prise, et la garnison prisonnière de guerre, je suis du sentiment qu'il faut marcher à Pisek, s'emparer de Frauenberg, y faire des ponts sur la Moldau, prendre Tabor et Budweis, y faire incessamment des magasins et des ouvrages de terre; ensuite, attendre là l'armée autrichienne, poursuivie par les Impériaux, et qui avec toutes les peines du monde pourra nous approcher. Nous devons faire ce que nous pouvons pour les combattre, afin de décider promptement l'affaire et les recogner dans la Basse-Autriche, prendre nos quartiers dans toute la Bohême et faire nos amas à Budweis et Tabor, pour marcher, la campagne d'après, avec les Impériaux à Vienne, et leur mettre le pied sur la gorge.

[1] Die Denkschrift ist, wie ihre Ungewissheit über das Operationsziel der österreichischen Armee in Baiern beweist, älter als das an Rothenburg geschickte „Projet", neben dem sie hier, chronologisch nicht näher bestimmbar, einen Platz findet.

Si l'armée autrichienne veut éviter le combat, pressée de deux côtés, elle est obligée de repasser le Danube ou, du moins, d'abandonner la Bohême; auquel cas, il faut prendre ses précautions pour l'année d'après, où ils ne manqueront pas de tirer dix à douze milles hommes d'Italie, avec une division de mille Hongrois. Si alors les opérations se continuent avec vivacité, la guerre doit être finie.

Projet en cas que l'armée de la reine de Hongrie reste en Bavière.

En ce cas, le commencement de l'autre plan reste le même, et il ne faut commencer à agir que lorsque les Impériaux seront dans le Haut-Palatinat. Alors, il faut entrer en Bohême, et en ce cas nous aurons une bataille aux bords ou au passage de l'Elbe, et en suite les Autrichiens battus voudront se retirer ou à Prague ou à Budweis. S'ils se retirent à Prague, il faut les enfermer, nous à la rive orientale de la Moldau, tandis que les Impériaux en feront autant de l'autre côté; et s'ils vont à Tabor, il faut détacher un corps pour prendre Prague, les poursuivre à Tabor, et les en chasser avant l'hiver, sans quoi — — —[1]

Eigenhändig.

1438. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 13 mai 1744.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 5 de ce mois. Quant aux articles que la maison de Hesse prétend pour ses convenances, vous vous règlerez ponctuellement sur les ordres que je vous ai donnés à ce sujet, et on verra comment la Hesse en pourra convenir avec la France et l'Empereur. J'avoue que je n'ai pas grande opinion du succès de cette négociation, et le sieur de Chavigny a bien raison, quand il ne goûte point la sécularisation, surtout dans le temps présent où le clergé catholique paraît déjà si mutin et révolté sur cet article. De l'autre côté, je n'ai guère meilleure opinion de la demande sur les villes impériales, puisque cela pourra faire révolter extrêmement tout l'Empire, mais comme je ne veux pas rompre en visière là-dessus avec la maison de Hesse, j'aime mieux laisser faire les autres. En attendant, pour faire paraître autant de bonne volonté qu'il est possible, je vous envoie ci-clos les pleins-pouvoirs nécessaires pour signer, en cas que la Hesse puisse convenir avec l'Empereur et la France sur ses demandes. Vous prendrez pourtant bien garde de ne me point engager à des stipulations qui pourraient me mettre avec le temps dans bien

[1] Hier endet der erste Bogen des Originals. Weitere Blätter sind nicht aufgefunden worden.

des embarras, surtout s'il s'agit de garantir la. sûreté des payements, et si on voulait me charger de faire bien pour[1] les subsides qui pourraient être promis ou par l'Empereur ou par la France à la cour de Cassel, puisqu'il pourrait arriver facilement que l'une ou l'autre des deux premières restât en arrière du payement ou y manquât entièrement, et qu'alors la cour de Cassel voudrait être dédommagée de moi comme garant d'un pareil traité, ce qui ne sera jamais mon intention. C'est pourquoi vous tâcherez de vous recogner, sur cet article, sur des bons offices; aussi me remets-je en tout ceci sur votre savoir-faire.

Quant à l'article séparé et secret pour inviter la France, comme garante de la paix de Westphalie, à accéder au traité de l'union confédérale, je veux bien vous dire que, comme le sieur de Chavigny ne cesse, selon votre rapport, de vous faire journellement des représentations à ce sujet, j'ai à la fin résolu d'y condescendre, et veux bien que, selon le plein-pouvoir que vous trouverez ci-joint, vous puissiez signer cet article secret. Vous direz pourtant au sieur de Chavigny que c'est uniquement à son égard que je viens de prendre cette résolution, pour ne lui point donner le démenti de ce qu'il en a déjà assuré à sa cour; mais que j'espérais qu'on voudrait le tenir bien secret, ne m'obligeant, au reste, à rien, avant que les conditions que je vous ai marquées par ma précédente, ne soient accomplies. Du reste, comme je viens d'être confirmé par des lettres de la France que ledit sieur de Chavigny est l'homme désigné *in petto*, pour remplacer le sieur Amelot, ma volonté est que vous le deviez flatter au possible et lui faire toutes les démonstrations d'amitié de ma part, afin de le mettre dans mes intérêts. Touchant l'autre article secret, sur les convenances à me faire de la part de l'Empereur en dédommagement et pour l'indemnité des engagements onéreux où je serai constitué pour la conquête de Bohême et le soutien des droits particuliers de l'Empereur ou plutôt de la maison de Bavière, la France vient de me faire insinuer que, comme cet article n'a proprement nulle connexion avec le traité d'union confédérale, il vaudrait mieux que j'en fisse un traité séparé avec l'Empereur. Comme je goûte parfaitement ce conseil, mon intention est qu'au lieu de faire un article séparé des convenances que l'Empereur veut me faire, vous en deviez faire un traité séparé et secret, dont vous ne manquerez pas de faire un projet et de me l'envoyer à mon approbation.

Ce changement souffrira d'autant moins de difficultés que nous sommes déjà d'accord sur l'essentiel, et qu'il n'y aura que la forme à changer pour que la France puisse alors donner sa garantie sur ce traité et qu'on le puisse tenir d'autant plus secret. Vous ne manquerez pas d'en parler au sieur de Chavigny, qui, à ce qu'on vient de m'assurer, recevra au premier jour de pareilles instructions de sa cour à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Sic, für garantir.

1439. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 15 mai 1744.

Votre relation datée du 9 de ce mois m'est bien parvenue. Si le bruit se vérifie que l'Empereur veuille se rendre en personne à l'armée de Philipsbourg, j'agrée que vous l'y accompagniez, et accorde que, dans ce cas, vous vous achetiez un couple de chevaux à monter, avec un cheval de palefrenier, dont je vous ferai faire rembourser les dépenses sitôt que vous me les marquerez.

J'ai été bien aise de l'avis que vous m'avez donné du plan d'opération qu'on vient de concerter. Il faudra voir à présent comment on l'exécutera. Je suis de votre avis que la convention avec la Hesse ne sera pas facile à conclure, si celle-ci se roidit sur ses prétendues convenances, et le sieur de Chavigny a raison s'il trouve l'article des villes impériales difficile, surtout pour la ville de Francfort. Je n'en suis pas même sans embarras, puisque d'autant moins qu'il y a des villes d'Empire, d'autant plus mes levées de recrues en perdent. J'approuve fort ce que vous avez répondu au sieur de Chavigny, lorsqu'il a désiré que vous entrassiez en négociation pour les convenances de la France avec la Hesse; aussi continuerez-vous de vous conduire de cette manière. Au reste, comme le sieur de Chavigny s'intéresse pour obtenir le pardon d'un certain Alexis Bons, à cause de sa désertion du régiment de Borcke, j'embrasse volontiers cette occasion, pour lui faire plaisir, et accorde non seulement le pardon ci-joint au dit Bons, mais je viens aussi de le notifier au lieutenant-général de Borcke, comme vous verrez par la copie ci-jointe de la lettre que je lui ai écrite à ce sujet.

P. S.

Sur la proposition, que le prince Guillaume vous a fait faire par le général Donop, si je ne trouvais pas à propos de faire inviter à l'Union confédérale le roi de Suède, comme duc de Poméranie, je vous dirai que je n'ai rien à dire contre cette proposition et qu'en conséquence vous pourriez la proposer à l'Empereur et partout ailleurs où il le faut.

Vous trouverez ci-clos les 24 ducats que vous avez avancés, il y a quelque temps, aux courriers Becker et Eckert.

Federic.

Nach dem Concept.

1440. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 15 mai 1744.

Votre relation datée du 23 d'avril passé m'a été bien rendue. J'espère que par les dépêches que vous m'enverrez par le lieutenant Ihlow

vous m'apprendrez en détail les obstacles qui se rencontrent au déplacement du Ministre, et de ce que j'en aurai à la fin à attendre. Sur la demande que vous me faites d'un projet de l'alliance défensive à conclure entre moi, la Russie et la Suède et des articles séparés et secrets, je vous dirai que, comme il n'y a personne qui soit mieux informé que vous de mes intentions sur l'alliance en question, et que je vous ai déjà particulièrement instruit par ma lettre du 3 de ce mois sur tout ce qui doit entrer dans le traité de l'alliance en question, mon intention est que vous deviez vous-même coucher le projet de ce traité et de ses articles secrets et séparés, selon les instructions que je vous ai données à ce sujet, et qu'alors vous deviez négocier sans délai sur ce projet. Je sais bien que c'est contre la forme ordinaire qu'un ministre fasse lui-même le projet d'un traité sur lequel il doit négocier, mais comme vous êtes au fait de mes intentions et que par la connaissance parfaite que vous avez de la cour où vous êtes, vous jugeriez le mieux jusqu'où vous pourriez pousser mes demandes, je vous autorise et vous ordonne même de faire vous-même le projet de ce traité et de ses articles secrets et séparés et de lui donner telle forme que vous trouverez convenable aux circonstances, étant parfaitement persuadé que vous vous en acquitteriez dignement et à ma satisfaction.

Du reste, vous avez bien fait de n'avoir pas fait connaître à la princesse de Zerbst certaines dispositions que j'ai en faveur de la prévôte de Quedlinbourg; ce ne sera point autrement que dans la dernière nécessité que vous en ferez usage, et selon les négociations que j'ai fait entamer avec la prévôte, j'espère encore qu'elle se résoudra de faire un troc de la coadjutorerie de Quedlinbourg en faveur de ma sœur cadette la princesse Amélie contre la coadjutorerie de Herford.

Federic.

Nach dem Concept.

1441. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke überreichen, Berlin 7. Mai, eine auf Befehl des Königs aufgesetzte Denkschrift des Generalmajor Goltz (Berlin 4. Mai) über die Mittel, die Pläne des dresdner Hofes in Polen zu durchkreuzen.

Goltz ist in derselben der Ansicht, man müsse einer Conföderation, durch die der König von Polen das, was er auf einem Reichstag nicht möchte durchsetzen können, zu erreichen suchen werde, andere Conföderationen entgegenstellen. „Voici comment je crois que le Roi notre maître pourrait s'y prendre. Son résident Hoffmann est un homme habile, qui connaît parfaitement la carte du pays, et qui

Potsdam, 15. Mai 1744.

Nachdem des Königs Majestät mir die einliegende Vorstellung heute allererst zurückgegeben haben, so haben Höchstdieselbe Dero mündliche allergnädigste Resolution darauf dahin ertheilet, wie Sie davor hielten, dass vor der Hand in dieser Sache nichts anders zu thun sei als

1. jemanden von Qualité und Naissance auf eine Zeit von vier oder fünf Monat als Gesandten

de mon temps raisonnait fort juste sur les affaires; mais comme il manque de naissance, des qualités et des moyens nécessaires pour se faufiler avec le grande monde, et surtout avec les femmes qui ont toujours voix au chapitre, il me semble que le Roi devrait y envoyer, le plus tôt le mieux, pour quatre ou cinq mois, un homme de qualité qui pût se produire et faire des liaisons personnelles avec les seigneurs polonais mécontents de la cour. Il m'est tombé dans l'esprit que M. de Wallenrodt qui est en Prusse serait assez propre . . . M. de Wallenrodt a pris quelque connaissance des affaires de Pologne pendant les derniers troubles à Danzig." Goltz entwickelt weiter die Nothwendigkeit, sich mit Russland für die polnischen Angelegenheiten in's Einvernehmen zu setzen. „Il faudrait engager la Russie à y envoyer quelqu'un qui fût de notre parti, et qui eût ordre, une fois pour toutes, d'agir absolument de concert avec le ministre du Roi." In zweiter Linie sei die Mitwirkung Schwedens und Frankreichs in Anspruch zu nehmen. Die Denkschrift schliesst: „Vous voyez bien que tout mon raisonnement, d'un bout à l'autre, roule absolument sur l'étroite amitié qui doit subsister entre le Roi et la Russie. C'est elle qui doit donner le poids à nos mesures, parce que c'est l'unique puissance qu'on craigne véritablement en Pologne."

Der Bericht der Minister bemerkt dazu: „Votre Majesté sent bien Elle-même que, tant que le vice-chancelier Bestushew gardera la direction des affaires et que Keyserlingk et Golembiewski seront continués dans leurs postes à Dresde et à Varsovie, il n'y a rien de solide à espérer de ce côté-là, mais plutôt à craindre que des gens aussi mal intentionnés pour nous et aussi attachés aux intérêts de la cour de Dresde que l'est surtout Keyserlingk, ne troublent, quoique contre les propres intérêts de leur Souveraine, toutes les négociations de Votre Majesté, ou qu'ils n'exécutent les ordres avantageux qui pourraient leur être adressés, avec tant de mollesse qu'on n'en tirera aucun fruit."

nach Polen zu schicken und denselben, wie vorgeschlagen worden, zu instruiren;

2. wegen des übrigen aber sich so gut als es möglich sei mit Russland zu concertiren und alles mit dieser Puissance abzumachen, welcheshalb der Herr von Mardefeld ausser denen bereits erhaltenen Instructionen fernerhin wohl über alles instruiret werden müsste.

Was dasjenige Subjectum anbetrifft, welches als Gesandter nach Polen zu schicken, so seind zwar des Königs Majestät anfänglich nicht abgeneiget gewesen, Sich dazu des Etatsministers Herrn von Wallenrodt zu bedienen; nachdem aber Höchstdieselbe nachher von gedachtem Herrn von Wallenrodt die Meinung gefasset haben, dass er nicht Fermeté genug haben dörfte, zu Zeiten, und wann es nöthig sein dörfte, mit Hauteur zu sprechen, so haben Selbige darauf allergnädigst resolviret, dass, da des Herrn Grafen von Podewils Anwesenheit in Holland jetzo nicht so sehr nöthig wäre, und derselbe ohnedem jetzo eine Reise anhero thäte, des Königs Majestät aber denselben von der Capacité und erforderlichen Qualitäten fänden, Dero Absichten durch eine Schickung in Polen zu erreichen — also gedachter Herr Graf von Podewils zu nurermeldeter Schickung nach Polen auf die kurze Zeit von einigen Monaten mit Beibehaltung seiner bisherigen Appointements gebrauchet werden sollte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1442. AU PRINCE ROYAL DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 mai 1744.

Monsieur mon Cousin. Rien ne peut m'être plus agréable que de m'unir étroitement avec un prince qu'une des plus sages nations de l'Europe appelle à la succession de son trône, d'un prince dont le mérite a précédé la fortune, et qui ne doit qu'à la réputation le poste étranger qu'il occupe. Vous recevez de moi une sœur chérie, que j'aime comme sœur, et que je respecte en amie. Le sacrifice est grand de mon côté, mais je m'y prête sans répugnance, puisque Votre Altesse Royale paraît le désirer si ardemment. Jamais je ne puis vous donner un témoignage plus authentique de la haute estime que j'ai pour votre personne qu'en remettant à Votre Altesse Royale une sœur que j'aime plus que moi-même. Si quelque chose peut m'attacher davantage à vous, c'est assurément cette alliance, pour laquelle je souhaite tout le bonheur possible à Votre Altesse Royale, La priant de me croire à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Royale le bien affectionné et bon cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1443. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 18. Mai 1744.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, dass dem Mylord Hyndford auf einliegendes Schreiben[1] dahin geantwortet werden solle, dass

1. der Casus fœderis noch nicht existirte, weil die hannöverischen Lande noch von niemand attaquiret worden wären.

2. Hätten sie ja selbst ihre hannöverische Truppen; warum sie solche nicht in die hannöverische Lande zögen, wenn sie meinten, dass letztere attaquiret werden würden?

3. Erhelle fast aus allen Umständen, dass sie in der Sache gegen Frankreich Agresseurs wären, und also existire der Casus fœderis nicht; mithin könnten sie Meine Assistenz noch nicht reclamiren.

4. Könnte Ich nicht in Abrede sein, dass von Seiten der Kron Engelland der Tractat, so Ich mit ihr geschlossen, in allen Stücken, worüber man conveniret, erfüllet worden wäre; dahergegen Ich auch in allen Stücken Meine Conditiones, so Ich der Kron Engelland darin versprochen, erfüllen würde, ihnen die schlesische Schulden bezahlen und

[1] D. d. 17. Mai, des Inhalts, dass wenn des Königs Schreiben vom 21. April nicht ausdrücklich die deutschen Staaten des Königs von England erwähne, der letztere doch weit davon entfernt sei, anzunehmen, dass damit eine Ausschliessung dieser deutschen Gebiete von der vertragsmässigen Hülfe gemeint sei.

im Fall, dass Engelland attaquiret würde, solchen mit 30,000 Mann zu Hülfe kommen wollte. Was aber Hannover angehe, so würde sich Mylord Hyndford erinnern, wie dermalen mit seinem Hofe verabredet worden wäre, dass, um die Union, Vertraulichkeit und die Freundschaft mit dem hannöverischen und Meinem Hause recht festzustellen, und alles was jemalen zwischen solchen zu einigem Démêlé oder Jalousie Gelegenheit geben könnte [zu entfernen], man eine Convention zwischen beiden Häusern machen wollte, um sich über alles zu vergleichen und alles aus dem Wege zu räumen. Nachdem man aber die Sache entamiren wollen, Ich auch den Andrié mit Instructionen und Vollmachten dazu versehen hätte, so hätte das hannöverische Ministerium seine Convenienz dabei nicht gefunden, und seinerseits alles in den Weg geleget, dass es niemalen zu einem Éclaircissement deshalb kommen können und die Sache liegen bleiben müssen.[1] Und da bekannt, wie viel das hannöverische Interesse vor das englische Interesse prävalirte, so wäre nicht zu verwundern, dass bei angeführtem Umstande ein gleiches geschehen wäre.

5. Ich könnte überdem nicht anders glauben, als dass mauvaise Foi von ihrer Seite wäre, dass Sie Meine Assistance wegen Hannover reclamirten, zu einer Zeit da bekannt wäre, dass sie gnugsam Truppen hätten, das Churfürstenthum zu schützen, die aber gegen Subsidien ausser Landes geschicket worden; mithin also, wenn Ich auf ihr Verlangen Mein Contingent nach dem Hannöverischen schickte, solches viel zu wenig gegen eine Armee, die das Hannöverische envahiren wollte, sein, und nur exponiret werden würde, ein Sacrifice eines andringenden Feindes zu sein.

Also wenn sie von Mir Succurs haben wollten, müssten sie Mir erst darthun:

1. Dass sie nicht Urheber von dem Kriege wären, und

2. Müssten sie so viel Truppen in dem Hannöverischen haben, dass dadurch Mein Contingent nicht exponiret, sondern im Stande wäre, ihren Truppen beistehen zu können.

Ehe dieses Éclaircissement gegeben wäre, könnte Ich Mylord Hyndford auf keine derer Punkte, so er Mir geschrieben, mit Bestand antworten. Schliesslichen möchte Mylord Hyndford weder sich noch Mir zurechnen, dass gegen ihn Zeit her etwas Reserve gezeiget, da Mein Minister im vorigen Jahre zu Hannover und sonsten mit so vieler Froideur tractiret worden wäre; indem was sonsten sein Personnel anginge, Ich ihn wie einen raisonnablen und ehrlichen Mann, der sich in allen Stücken distinguiret hätte, begegnen und estimiren würde.

Dieses ist die Antwort, welche Ew. Excellenz, so wie des Königs Majestät selbige Mir von Wort zu Wort dictiret, schuldigst melden sollen, und wollen Höchstdieselbe, dass solche noch heute bestens expediret und morgen ohnfehlbar zur Unterschrift vorgeleget werden soll. Wobei

[1] Vergl. Bd. II S. 301. 364. Bd. III S. 36.

mir nur noch die Freiheit nehme zu melden, wie ich ohnvorgreiflich davor halte, dass es sehr gut sein würde, wann Ew. Excellenz geruhen wollte, solche Antwort zur Königlichen Unterschrift in Dero apartem Paquet und nicht unter den ordinären Postsachen miteinzusenden. Des Königs Majestät pressiren inzwischen mehrgedachte Antwort zur morgenden Unterschrift und wollen, dass solche recht wohl gefasset werden soll, um allenfalls, wenn es nöthig, communiciret werden zu können.[1]

Nach der Ausfertigung. Eichel.

1444. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke befürworten, Berlin 18. Mai, einen Vorschlag des Residenten Hoffmann, den in Polen verbreiteten Gerüchten von einer bevorstehenden preussischen Invasion durch eine öffentliche Erklärung entgegenzutreten. „La chose semble mériter d'autant plus attention que Bestushew, ainsi que Votre Majesté aura vu par la dernière dépêche de Mardefeld, s'est servi de ces mêmes bruits, pour donner l'essor à ses mauvaises dispositions à l'égard de Votre Majesté."

Cela est très bien, et c'est sur ces sortes de bruits qu'il faut que vous ayez toujours les oreilles ouvertes.[2]

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1445. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 19 mai 1744.

Vos dépêches datées du 27 et du 30 avril me sont très bien parvenues. Par tout ce que vous me mandez, il me reste encore l'espérance de me voir au comble de mes désirs, c'est-à-dire de voir le ministre infidèle ou tout-à-fait débusqué ou au moins hors d'état de continuer ses manigances pernicieuses, si contraires et si préjudiciables à mes intérêts. Je comprends parfaitement les difficultés qu'il y a par rapport au rappel de Keyserlingk, et que la cour de Dresde fera jouer tous les ressorts imaginables pour le garder. Mais la confiance particulière que j'ai dans votre savoir-faire, ne me laisse pas sans espérance qu'assisté par vos amis et surtout par la princesse de Zerbst, vous viendrez encore à bout sur un article qui m'importe beaucoup. Enfin, tout dépend du grand article du déplacement du Ministre, ou qu'il ait des supérieurs capables à le brider, et je suis persuadé que le reste ira bien. J'attends pour cela avec quelque impatience le rapport que vous me ferez après

1 Vgl. Nr. 1446. — 2 Die Kundgebung erfolgte in Form eines Rescriptum ostensibile an Hoffmann, d. d. Berlin 23. Mai. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 658.

le jour de la célébration de la paix. S'il y a des moyens pour gagner Woronzow pour nous, je suis persuadé que vous ne les laisserez pas échapper, et si j'y puis contribuer, vous n'avez qu'à m'en avertir. Je goûte parfaitement le dessein que vous avez, si à la célébration de la fête le général Rumianzow est nommé grand-chancelier et le Procureur-général placé dans le département des affaires étrangères; j'agrée de même la manière dont vous vous êtes attaché le sieur de Brummer. Comme vous m'assurez que l'Impératrice donnera les mains avec plaisir à la triple alliance et que la garantie expresse de la Silésie sera agréée, vous devez pousser de votre mieux à la roue, pour que la négociation commence le plus tôt le mieux et qu'elle se finisse au plus tôt possible.

Le biais que vous avez pris pour entraîner l'Impératrice d'une certaine façon à la pacification d'Allemagne, me paraît excellent; j'attendrai comme cela réussira. Vous savez que ce ne sont pas tant les forces de la Russie que je souhaite pour parvenir à mon but, mais que le nom russien me suffit; ainsi 2,000 dragons ou cosaques me suffiront. Quant à l'accession de la France, je comprends parfaitement qu'il serait hors de saison d'en vouloir toucher quelque chose à présent, ce que vous ne manquerez pas d'insinuer et de faire comprendre au marquis de La Chétardie d'une manière convenable. Le peu de soin que l'Impératrice prend pour Sa conservation et pour bien assurer la succession établie, me fait des peines infinies, et j'avoue que pour les circonstances que vous m'en mandez j'en crains les suites, surtout si le Ministre reste en place. Il faut espérer pourtant que, par les insinuations que vous lui ferez faire par la princesse de Zerbst et par l'usage que vous ferez de ma lettre, on la réveillera, s'il est possible, de sa léthargie. Si le Ministre ne sera pas culbuté, l'Impératrice s'en ressentira tôt ou tard. Quoique je souhaite de tout mon cœur que le bon Dieu veuille préserver l'Impératrice du mal que les mécontents méditent contre elle, je suis pourtant assez curieux de savoir votre sentiment sur la face que les affaires de la Russie pourraient prendre, si quelque révolution fatale venait à arriver en Russie, et si vous croyez que nonobstant d'un changement vous puissiez trouver un parti pour moi. Je penserai sur ce que vous me mandez au sujet des ducats à vous envoyer en espèces par un courrier. Quant aux contrats que vous avez faits avec les faiseurs du *Pumpleder*, vous avez fort bien fait d'accorder les conditions qu'on vous a demandées pour ces gens, aussi les tiens-je pour agréables et aurai soin du reste.

Federic.

Nach dem Concept.

1446. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 19. Mai 1744.

Der König ist mit dem Schreiben an Hyndford, wie es Podewils nach den Weisungen vom 18. gefasst hat, sehr zufrieden gewesen. „Da

aber .... des Königs Majestät mir auch vor dieses Mal Gelegenheit gegeben, darüber etwas sagen zu dürfen, so habe vor meine Pflicht zu sein erachtet, von denen Bedenklichkeiten, so Ew. Excellenz über dieses Antwortschreiben gehabt, Gebrauch zu machen und Deroselben Sentiments, jedoch, wie mit Gott bezeugen kann, ohne Ew. Excellenz im geringsten zu committiren, Sr. Königl. Majestät zu hinterbringen. Welches dann auch nicht nur ganz gnädig aufgenommen und bei des Königs Majestät die Impression gemachet, dass Höchstdieselbe darauf befohlen haben, das projectirte Antwortschreiben noch zurück zu behalten, Ew. Excellenz aber Namens Sr. Königl. Majestät zu melden, wie Dieselbe gegen Mylord Hyndford bestens entschuldigen möchten, dass Se. Königl. Majestät wegen Dero anstehenden pyrmonter Cur dessen Schreiben sogleich nicht beantworteten und solches bis zu Dero Retour, so ohngefähr den 10. kommenden Monats geschehen würde, aussetzen müssten. Sobald Höchstdieselbe aber nur zurückgekommen sein würden, wollten Dieselbe gedachtem Mylord Dero Antwort darüber wissen zu lassen nicht ermangeln, wie denn Ew. Excellenz befehliget worden wären, deshalb sodann sofort Erinnerung zu thun, und wären des Königs Majestät von Mylord Hyndford persuadiret, er würde diesen kleinen Aufschub bei seinem Hofe bestens zu entschuldigen wissen. Welches alles Ew. Excellenz unterthänigst zu melden, in der Hoffnung, dass Dieselbe meine bei dieser Sache vor dieses Mal genommene Freiheit gnädigst excusiren werden."

Auf einen Bericht des Ministeriums, der die Sendung Wallenrodt's nach Polen an Statt des von dem Könige designirten Grafen Otto Podewils befürwortet, hat der König „zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet: wie bei denen darin angeführten Umständen nicht consideriret worden wäre, dass der Etatsminister von Wallenrodt so wohl wegen seiner Jahre als sonsten nicht geschickt sei, sich bei Frauenzimmern zu insinuiren und beliebt zu machen, welches in Polen sehr viel thäte und welches der Herr Graf von Podewils wegen seines guten Extérieurs und insinuanter Manieren zu thun vermöchte. Was den Umstand anlangete, dass ermeldeter Herr Graf keine Idées von den polnischen Sachen hätte, so wäre zwar an dem; er hätte aber den Resident Hoffmann beständig bei sich, der alle minutissima von Polen gründlich kennete" ....

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1447. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 19 mai 1744.

La relation que vous m'avez faite en date du 12 de ce mois, m'a été bien rendue. Comme le courrier Eckert vous aura apporté, à

l'heure qu'il est, les dépêches que je vous ai faites, j'espère que le sieur de Chavigny sera content de ce que j'ai fait uniquement à son égard.[1] Quant au prince Théodor,[2] je ne suis point contraire que, pendant son séjour à Francfort, on lui fasse l'invitation au recez de l'Union. Je souhaite fort qu'on puisse rendre plus traitable l'électeur de Cologne, par les moyens que le sieur de Chavigny vous a indiqués.[3] Jusqu'ici, les promesses sont bonnes, il faudra voir de quelle manière on les accomplira. Au reste, j'ai déjà fait faire des représentations aux margraves de Baireuth et Ansbach au sujet de l'association intentée des princes ecclésiastiques, de même que sur l'assemblée du cercle de Franconie.

Nach dem Concept. Federic.

1448. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Pyrmont, 25 mai 1744.

J'ai reçu votre rapport en date du 21 de ce mois, touchant la manière avec laquelle milord Hyndford a pris les insinuations que vous lui avez faites par rapport à la réponse que je lui dois, et qu'il n'aura qu'immédiatement après mon retour de Pyrmont.[4] Les sentiments que vous me marquez, à cette occasion, sur l'état critique des affaires, sont fort solides et très judicieusement pensés; ainsi vous pouvez croire que c'est justement le principe sur lequel je me dirige, à savoir, de différer de prendre parti jusqu'à ce que je pourrai voir plus clair dans la suite des événements.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1449. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Pyrmont, 26 mai 1744.

J'ai bien reçu votre relation en date du 16 de ce mois, avec celle du 23 que le courrier Eckert m'a apportée. Quoique je comprenne fort bien les inquiétudes de l'Empereur sur son état d'incertitude, et que j'en prenne toute la part possible, il faut néanmoins que tout se fasse d'une manière à ne rien précipiter dans une affaire de si grande

[1] Vergl. oben S. 138. — [2] Bischof von Freisingen, Regensburg und Lüttich. — [3] Klinggräffen berichtet: „Chavigny me dit que l'électeur de Cologne, lorsqu'il verrait les opérations en Flandre, deviendrait plus traitable." — [4] Podewils berichtet: „Il me parut extrêmement embarrassé et déconcerté de ce renvoi, me faisant entendre que cela mettrait sa cour dans la plus cruelle incertitude sur les véritables intentions de Votre Majesté." — [5] Podewils hatte erfahren, dass man in England auf ein russisches Hülfscorps rechne: „Il n'y a rien que Bestushew ne soit capable d'entreprendre et de faire, s'il reste en place."

conséquence, et ne pas ruiner mes propres affaires sans que l'Empereur en tirât ni utilité ni secours réel. C'est pourquoi j'approuve fort la réponse que vous lui avez faite, et je ne saurais vous cacher que l'Empereur n'attrape pas juste, s'il est de l'opinion que j'ai à disposer de l'impératrice de Russie selon mon gré. Il s'en faut bien, car, quoique cette Princesse témoigne d'être de la meilleure volonté du monde pour moi et pour mes intérêts, néanmoins son peu d'application aux affaires et la grande indulgence qu'elle a pour son vice-chancelier Bestushew — qui jusqu'à présent est seul au timon des affaires étrangères, et qui, vendu qu'il est au parti anglais, saxon et autrichien, m'a mis en chemin tout ce qu'il lui a été possible, agissant le plus souvent contre les ordres exprès de sa souveraine — est encore une pierre d'achoppement que j'aurai toutes les peines du monde à ôter. Les intrigues dudit ministre vont même si loin que, selon des avis que j'ai eus de Russie, on y craint fort une révolution prochaine en faveur de la princesse Anne, ci-devant régente, si l'Impératrice ne peut pas bientôt gagner sur soi de déplacer ce ministre infidèle et de faire maison nette des autres conspirateurs contre elle, dont les trames et les brigues contre elle commencent à se découvrir de jour en autre, sans qu'ils en soient ni recherchés ni punis, par un excès de bonté de l'Impératrice. Ce que je ne vous dis pourtant que pour votre direction, sans que vous en deviez faire éclater quelque chose à personne. Vous verrez au moins par-là la nécessité que j'ai d'aller fort bride en main, et que, si l'Empereur est inquiet sur son état d'incertitude, je ne le suis pas moins sur celui de la Russie, de laquelle il faut pourtant absolument que je sois assuré avant que de tirer l'épée, si je ne veux pas me mettre dans un danger évident d'être accable et abîmé.[1]

Je suis charmé d'apprendre le pied de confidence sur lequel vous vous êtes mis avec le sieur de Chavigny, et que vous ne négligez rien pour l'attirer dans mes intérêts; aussi continuerez-vous de lui dire de ma part toutes les politesses imaginables, aussi souvent que l'occasion s'en présente naturellement, et de l'affermir de plus en plus dans les sentiments qu'il vous a témoigné d'avoir pour moi, surtout dans son nouveau système, à la vérité le plus solide qu'on puisse penser, c'est-à-dire qu'il faut regarder toujours comme inséparables les intérêts de la France avec les miens, et que nous ne nous pourrions jamais porter dommage l'un à l'autre, mais bien nous assister et entr'aider en presque toutes les occurrences.

Quant au recez de l'Union que j'ai bien reçu, avec les copies des plein-pouvoirs des autres ministres, j'approuve que vous l'ayez signé,[2] et j'ai ordonné qu'on en doive expédier la ratification et vous l'envoyer, afin que vous puissiez faire à son temps les échanges usités.

[1] Dieselben Gründe entwickelt der König in einem Schreiben an Seckendorff von gleichem Datum. — [2] Die Unterzeichnung war zu Frankfurt am 22. Mai erfolgt.

J'ai appris avec plaisir tout ce que le sieur de Chavigny vous a dit d'obligeant sur le consentement que je vous ai donné de signer l'article séparé touchant l'invitation à faire à la France d'accèder au recez. On ne saurait plus approuver que je le fais, les deux articles que vous lui avez recommandés avant que de signer,[1] et j'ai trop de bonne opinion dudit sieur de Chavigny pourque je dusse douter qu'il n'en ferait un bon usage.

Quant à la communication à faire du recez tant aux cours de Bonn et de Saxe qu'à celle de Vienne, je crois qu'avant que le terme de ratification et d'échange de ce recez sera passé, les parties contractantes auront assez de temps pour se concerter au sujet de ladite communication; je suis cependant du sentiment qu'il est de la prudence de n'en rien communiquer ni à la cour de Bonn ni à la Saxe, ni à qui que ce soit, mais de continuer plutôt à garder le secret jusque vers le milieu ou plutôt vers la fin de juillet. Comme le temps s'approche alors où je commencerai à me remuer pour faire la levée de boucliers, je suis d'opinion que cela fera bien plus d'impression aux cours de Bonn et de Saxe que si l'on leur communique le recez avant qu'on leur puisse faire voir le ton qu'on est prêt de donner à cette négociation; après quoi l'invitation de la France pourra suivre. Il sera surtout nécessaire d'attendre ce temps-là pour faire la communication du recez à la cour de Vienne; car de le vouloir faire plutôt, ce ne serait autre chose que de vouloir avertir cette cour-là d'être en garde et de se précautionner contre les mesures qu'on voudra prendre contre elle. Vous ne manquerez pas de vous expliquer là-dessus avec l'Empereur et avec le sieur de Chavigny et me mander alors leur sentiment là-dessus. Il serait superflu de vous avertir que vous ne deviez rien faire entrevoir aux autres parties contractantes du dessein que je médite d'agir avec mes troupes, et je me remets à ce sujet sur votre prudence et savoir-faire.

Touchant mon traité secret à faire avec l'Empereur sous la garantie de la France, je suis content du projet que vous en avez couché avec le sieur de Chavigny, le trouvant en tout conforme à mes ordres; aussi n'ai-je fait que d'ajouter dans l'article second[2] quelques mots d'ex-

[1] Klinggräffen berichtet, 23. Mai: „Je n'ai pas oublié de lui faire les insinuations, conformément aux ordres de Votre Majesté (vergl. oben S. 138), et je les lui répèterai encore une fois, avant que de signer, 1° de lui recommander un secret inviolable sur cette accession; 2° que la signature de Votre Majesté pour l'accession de la France ne prendrait sa véritable force que par les opérations vigoureuses par où la France devrait, ainsi qu'elle l'a promis, donner le ton à l'Union confédérale." — [2] Article 2: „Sa Majesté Impériale, touchée de la plus vive reconnaissance, cède à cette condition (gegen die im Artikel 1 von Preussen übernommene Verpflichtung, Böhmen für den Kaiser zu erobern) dès à présent à Sa Majesté Prussienne, [en pleine souveraineté et sans aucune dépendance ni de la couronne de Bohême ni de l'Empire, sous quelque prétexte que ce puisse être] irrévocablement et à perpétuité, pour elle, ses successeurs, ses héritiers à l'infini, de la manière la plus forte, la plus solennelle et la plus authentique, les droits qui lui appartiennent sur le reste de la Haute-Silésie autrichienne [les enclavures de la Moravie y comprises], en outre [de la même manière

plication, pour éviter tout équivoque et tout sujet de dispute, comme vous verrez par l'exemplaire que je vous renvoie. Par la même raison j'y ai mis après l'article 5 encore un article, touchant le commerce entre la Bohême et mes provinces de la Silésie et la partie de la Bohême qui m'appartiendra, ce qui, à ce que j'espère, passera sans contradiction. Quant à la signature de ce traité, vous avez fort bien fait d'insinuer à l'Empereur qu'avant que d'y procéder, il faut que j'aie mes sûretés du côté de nord, et ce que je vous ai mandé ci-dessus sur l'état incertain de la Russie, vous convaincra de la nécessité qu'il y a que j'attende absolument l'issue de mes négociations en Russie.

Il serait fort à souhaiter que le sieur de Chavigny puisse disposer l'Empereur à faire les petites cessions que vous me marquez à la Saxe,[1] en cas qu'on puisse l'attirer par-là dans notre parti. Ce serait un coup de parti pour l'Empereur, surtout si l'on pourrait alors stipuler que la Saxe se charge de la prise de la ville d'Égra. Quelque répugnance que l'Empereur ait contre la Saxe, il faut pourtant considérer toujours que c'est une conquête de la Bohême qu'on fait pour lui, et qu'il ne faut pas regarder de si près quand on veut parvenir à ses fins.

Je ne suis point du tout édifié que la Hesse se montre si roide et si difficile, et il est sûr que, pour les 6,000 hommes qu'elle veut fournir aux bons deniers comptants, ses prétentions sont énormes et pour la plupart infaisables. Je ne perds pourtant pas l'espérance de pouvoir rectifier le prince Guillaume là-dessus, à quoi je travaillerai. Supposé pourtant qu'on conviendra avec la Hesse pour quelque chose, vous donnerez alors ma garantie dans la forme usitée.

J'ai mille obligations à M. de Chavigny de l'attention qu'il m'a témoignée en me communiquant les copies de ce que le marquis de Valory a ordre de me communiquer au sujet de ce qui s'est passé à la conférence de Lille avec le comte de Twickel;[2] comme ledit marquis vient de m'envoyer de la part de sa cour ces pièces, je l'ai chargé de témoigner ma reconnaissance à la cour pour la confidence qu'elle m'en a voulu faire.[3] Si une occasion convenable se présente, vous ne laisserez pas de dire au sieur de Chavigny que la chose qui me fait encore bien de la peine, est que je crains fort qu'aussitôt que dès que je serai entré en force avec mes troupes en Bohême, la cour de Vienne avec celle de Londres ne manquent pas de faire à la France

et en pleine souveraineté, sans aucune dépendance ni de la couronne de Bohême ni de l'Empire, sous quelque prétexte que ce puisse être] la partie de la Bohême savoir: le cercle de Königgrätz sans aucune exception, la ville de Kolin [avec ses appartenances] la seigneurie et la ville de Pardubitz, les cercles de Bunzlau et de Leitmeritz selon le cours de l'Elbe, en sorte que ce qui est situé sur la rive de l'Elbe en dedans de la Bohême du cercle de Leitmeritz restera à Sa Majesté Impériale." Die in eckigen Klammern eingeschlossenen Worte sind die von dem Könige gewünschten Zusätze.

1 Der Theil des Leitmeritzer Kreises westlich der Elbe und ein kleiner Landstrich bei Eger. — 2 Vergl. Droysen V, 2, 262. 286. 288. — 3 Vergl. unten Nr. 1454.

des offres les plus séduisantes pour la séparer de moi; que j'espère pourtant que la France, pour ses propres et véritables intérêts, refusera tout net tout accommodement plâtré et séparé et qu'elle ne voudra jamais m'exposer à la rage et à la vengeance de la cour de Vienne et de ses alliés; en quoi je compte principalement sur lui, le sieur de Chavigny, étant persuadé que, quand une fois il sera dans le ministère de la France, il ne donnera jamais les mains à une paix séparée et à mon exclusion, chose qui serait diamétralement opposée aux véritables intérêts de la France.

Il y a encore une chose sur laquelle il vous faudra concerter tant avec le sieur de Chavigny qu'avec l'Empereur; c'est que je crois que, quand je ferai la levée de boucliers en faveur de l'Empereur, il faudra que cela se fasse sous l'auspice de celui-ci, et que mes troupès passent alors pour des troupes auxiliaires que j'avais données à sa disposition; mais comme j'y serai en personne, je crois qu'il serait et convenable et nécessaire que l'Empereur me donnât alors les patentes de lieutenant-général des troupes de l'Empire. Vous n'oublierez pas de faire les insinuations nécessaires sur cet article, dont j'attends après votre rapport.

Au reste, vous vous donnerez toute la peine imaginable de savoir au juste à combien l'armée autrichienne au Rhin peut aller, non pas selon le calcul du sieur de Wallbrunn[1] et selon que les Autrichiens le veulent faire accroire, mais selon qu'ils sont effectifs en hommes.

Nach dem Concept. Federic.

1450. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A WABERN.

Pyrmont, 27 mai 1744.

Mon Cousin. Je ne saurais assez témoigner à Votre Altesse à combien je Lui suis obligé de la part sincère qu'Elle veut prendre à ma santé, et de la continuation des sentiments d'amitié et de confiance qu'Elle me marque par Sa lettre du 26 de ce mois.

Charmé que je suis de ce que Votre Altesse Se prête de si bon cœur à tout ce qu'Elle trouve possible, je La prie d'être persuadée que, par un parfait retour d'amitié et de considération, je m'employerai très volontiers à tout ce que je crois possible, selon les conjonctures présentes, pour Sa satisfaction et Ses avantages, sur quoi je me suis expliqué ultérieurement dans le *promemoria* ci-clos, auquel Elle me permettra de me remettre; La priant, au reste, d'être assurée de la passion et de l'estime avec laquelle je suis invariablement, mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon et très affectionné cousin

Federic.

[1] Klinggräffen hatte am 16. Mai berichtet: „Le baron de Wallbrunn, qui est revenu de Stuttgart, relève extrêmement la beauté des Autrichiens qui s'assemblent actuellement à Heilbronn; il fait monter à 70,000 hommes cette armée."

Mémoire.

Personne ne saurait être plus porté pour les intérêts de la maison de Hesse que le roi de Prusse. Ce Prince regarde l'accroissement de cette maison comme le sien propre, vu les liens d'amitié et de sang qui les unissent. Le prince Guillaume sait que la cour de Prusse a contribué considérablement à l'acquisition que la maison de Cassel a faite de Hanau; il sait, de plus, dans le projet des convenances à faire à la maison de Hesse, que le Roi a temoigné toute la facilité possible. Mais on prie le prince Guillaume de vouloir faire les réflexions suivantes:

1° Que le traité d'union, projeté entre les princes de l'Empire, doit avoir pour but le soutien de Sa Majesté Impériale dans sa dignité, et le maintien du système de l'Empire tel qu'il est actuellement; que, de plus, on demande l'accession du roi de France comme garant de la paix de Westphalie; or, comment pourrait-on de bonne foi, dans un traité qui n'a pour but que les libertés et le maintien de l'Empire, y stipuler dans un article secret des conditions si contraires aux libertés de cet Empire dont les alliés se déclarent les protecteurs? comment séculariser les biens appartenant à des princes ecclésiastiques, sans agir ouvertement contre la paix de Westphalie, et sans révolter contre nous tout le catholicisme de l'Europe? L'Empereur n'oserait jamais souscrire à des conditions qui pourraient un jour lui devenir fatales.

2° L'article des villes impériales me paraît être d'une nature tout-à-fait semblable, et je crois que ce serait agir de mauvaise foi envers le prince Guillaume que de lui donner des garanties sur des matières aussi difficiles, pour ne pas dire impossibles, à exécuter. Il me semble

En troisième lieu, que le prince Guillaume devrait considérer l'énormité des subsides que lui a déjà payés la France; les difficultés qu'il fait à présent de l'emploi des troupes; et qu'il comprend bien lui-même que ce ne sera pas de ces 6,000 hommes, quoique bonnes troupes, que dépendra le succès des grandes entreprises; que jamais il n'aurait eu rien à espérer, en continuant ses engagements avec l'Angleterre, au lieu qu'à présent les alliés s'offraient de bon cœur à lui faire ses convenances, à condition de l'unique préalable que ce soient des choses possibles.

4° Quant à la marche des troupes hessoises, je crois que l'Empereur pourrait se contenter qu'elles joignissent l'armée impériale en même temps que les Prussiens se mettront en marche, par quoi le prince Guillaume parviendrait parfaitement à son but, ayant le pays de Hesse protégé par les opérations des armées de l'Empereur, de la France et de la Prusse, démarche qu'il ne saurait décliner de bonne grâce, sans donner de grands soupçons de partialité.

Nach dem Concept.

1451. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Pyrmont, 28 mai 1744.

Le prince d'Ostfrise vient de mourir; ainsi faites que l'Empereur retire les troupes de salve-garde qu'il a en Frise; j'en fais actuellement prendre possession.

Federic.

Je reste ici jusqu'au 10 de juin.

Eigenhändige Zusätze unter einem Begleitschreiben zu Nr. 1450.

1452. AN DEN GENERAL VON DOSSOW IN WESEL.

Pyrmont, 28. Mai 1744.

Da Mir von Embden aus der Bericht zugekommen, wie dass der Fürst von Ostfriesland am 25. d. mit Tode abgegangen ist, durch welches Absterben dann Mir das ganze Fürstenthum Ostfriesland kraft der Anwartung, so Mein Haus seit vielen Jahren darauf gehabt, rechtlich zugefallen, so ist zwar Mein zu Embden residirender Rath Homfeld sowohl als der Major von Kalckreuth daselbst bereits autorisiret, bevollmächtiget und beordert worden,[1] bei entstehendem Ableben des Fürsten wegen der Possessions-Ergreifung dieses Fürstenthums das erforderliche in Meinem Namen vorzunehmen, womit dieselben, dem Bericht nach, den Anfang würklich gemachet haben; wann aber die zu Embden stehende Garnisonscompagnie nicht suffisant ist, alle in dergleichen Gelegenheiten vorfallende Umstände zu souteniren, so habe Ich resolviret und befehle hiedurch, dass Ihr den Obristen Grafen zu Wied, Dohnaschen Regiments, mit einem hiernächst zu benennenden Commando, halb vom Dohnaschen und halb vom Riedeselschen Regiment, in Meinem Namen beordern sollet, auf das fordersamste von Wesel aufzubrechen und den geradesten und kürzesten Weg nach Ostfriesland, so geschwinde als es nur mit Conservation der Leute geschehen kann, zu marschiren. Gedachter Obrister Graf von Wied, als dessen besondere Vernunft, Geschicklichkeit und gute Eigenschaften Mir zur Genüge bekannt sind und worauf Ich Mich in dieser Commission völlig reposire, soll das völlige Commando über dieses Detachement haben, welches letztere bestehen soll aus einem Major, 4 Capitains, 12 Subaltern-, 40 Unter-Officiers, 10 Tambours und 400 Gemeinen, als 200 von Dohna und 200 von Riedesel. Zu denen dazu zu commandirenden Officiers sollet Ihr keine andern als posée, tüchtige und vernünftige Leute nehmen, auf deren Conduite man sich verlassen kann; wie Ihr dann auch wegen der Unterofficiers und Gemeinen einen guten Choix machen müsset. Da mehrgedachter Obrister

[1] Vergl. Bd. I, 2.

mit seinem Commando nothwendig durch das münstersche Territorium passiren muss, um nach Ostfriesland zu kommen, so sollet Ihr nicht nur sogleich an die münstersche Regierung die erforderliche Requisitoriales wegen des freien und ohnschädlichen Durchmarsches durch das Münstersche par Estafette ergehen lassen, sondern auch sodann dem Churfürstlich Cölnischen Premierminister Grafen von Hohenzollern die erforderliche Notification davon auf das höflichste thun, inzwischen das Commando seinen Marsch nur immer gerade fortsetzen soll, welches Ihr dann schon, wenn deshalb etwa Bewegungen gemachet werden sollten, wegen der in diesem Cas vorwaltenden und pressanten Umstände, auf das beste zu entschuldigen wissen werdet.

Ihr sollet den Obristen Grafen zu Wied instruiren und in Meinem Namen wohl einbinden, dass er auf dem ganzen Marsch, besonders im Münsterschen, sowohl, als wann derselbe in Ostfriesland gekommen sein wird, sehr genaue und exacte Ordre und Disciplin halte, durchaus keine Excesse, Thätlichkeiten, Brutalitäten oder Gewaltsamkeiten gestatte, und wann ja dergleichen geschehen sollten, alsofort redressire, wie dann auch im Münsterschen, so wenig als im Ostfriesländischen keine Werbung noch gewaltsame Wegnehmung der Leute statuiret werden muss, vielmehr soll das Commando ausser dem freien Quartiere nichts prätendiren, sondern vor sein eigen Geld leben, und überhaupt gegen jedermann ein gutes Comportement haben. Die zu solchem Marsch erforderlichen Kosten, sammt der Löhnung auf einen ganzen Monat, sollet Ihr dem Obristen Grafen von Wied mitgeben und solche allenfalls aus einer der dortigen Cassen vorschussweise nehmen. Ein jeder Mann muss mit denen gehörigen scharfen Patronen versehen werden; was etwa an Vorspann zu diesem Commando erfordert werden dürfe, sollet Ihr vom Lande nehmen, wie Ihr dann auch dem Commando das gewöhnliche Brod auf einige Tage mitgeben könnet; ausserdem aber, und wenn das Commando im Ostfriesischen sein wird, muss dem Commando das völlige Tractament sonder Abzug übermachet und bezahlet werden.

Ihr sollet ferner den Obristen Grafen zu Wied wegen seines Verhaltens im Ostfriesischen in Meinem Namen dahin instruiren, dass sobald er mit seinem Commando dorten angekommen sein wird, er dem Rath Homfeld zu Embden durch eine expresse Estafette davon benachrichtigen soll. Er muss sodann seinen Weg nach Embden, ohne sich davon viel merken zu lassen, gerade fortsetzen; bevor er aber sich der Stadt Embden nähert, mit gedachtem von Homfeld und dem Major von Kalckreuth concertiren und wohl überlegen, ob, wie und welcher Gestalt er sich und sein Commando der Stadt Embden nähern und in solche einmarschiren könne, dass er deshalb von der in gedachter Stadt liegenden holländischen Garnison keine Opposition finde, sondern wann es auch auf eine gewisse Art von Surprise geschehen sollte, jedoch sonder die geringste Thätlichkeit zu gebrauchen, in die Stadt komme, unter dem Prätext, wie es nur einig und allein geschähe, um die dortige

preussische Garnison zu verstärken. Sollte wider Vermuthen die holländische Garnison, ehe er nebst seinem Commando auf eine gute Art in die Stadt gekommen, Opposition machen, und es zu wirklichen Thätlichkeiten zu kommen anscheinen, so muss er Halt machen und sich mit seinem Commando bis auf nähere Ordre in die dort nächst herum belegene Städte oder so viel nur immer möglich geschlossene Oerter verlegen, wie er dann über alles vorstehende sich vorher mit dem Rath Homfeld und Major Kalckreuth jedesmal wohl concertiren, und, da diese die dortige eigentliche Umstände am besten kennen, vorerst selbigen folgen muss. Sollte er mit seinem Commando vorgedachtermassen in die Stadt Embden kommen, muss er sich gleichfalls wegen Einquartierung der Leute darnach richten, was ihm der p. von Kalkreuth und Homfeld deshalb an die Hand geben werden, allermassen diese ganze Sache mit aller Klugheit und Moderation tractiret werden muss. Mit der holländischen Garnison soll er und sein Commando sich durchaus nicht committiren, auch seinen Leuten wohl einbinden, dass sie zu Querelles oder Zank nicht die geringste Gelegenheit geben, wie er dann überall alles vermeiden soll, was zu Disputen und Weitläuftigkeiten Gelegenheit geben könnte. Wofern der Homfeld nöthig finden sollte, dass hie oder da auf dem Lande etwa main forte geleistet werden müsste, hat der Obriste Graf von Wied solches, jedoch unter gehöriger Vorsicht, nicht zu refusiren, dabei aber, so viel menschenmöglich, von allen Thätlichkeiten zu abstrahiren. Sollte er aber wider Vermuthen gewaltthätig angegriffen werden wollen, so hat er Gewalt mit Gewalt abzutreiben und darunter dasjenige zu thun, was die Ehre der preussischen Waffen erfordert, wiewohl er sich in allen Fällen nur défensivement zu verhalten hat und ohne wichtige Ursachen es zu keinen Thätlichkeiten kommen lassen muss. Ihr habt Euch nach allen vorstehenden wohl zu achten, und Ich bin etc.

Friderich.

Die Truppen vom Prinzen von Frise behalte ich alle in meinem Dienst, und sollen sofort beeidiget werden; die schönsten Leute soll der p. Neuwied wohl in Acht nehmen, damit sie nicht wegkommen und ich sie bekommen kann; die Dänen soll der p. Neuwied mit einer guten Manier depossediren und sagen, ich wollte sie nicht länger dorten leiden. Es bleibet derowegen doch bei dem Marsch der Grenadiers nach Minden.

P. S.

Wie Ihr aus Meinem eigenhändigen P. S. ersehen werdet, ist Meine Intention, dass, da der verstorbene Fürst von Ostfriesland eine Garde von 3 à 4 Compagnien gehabt haben soll, Ihr den Obristen Grafen zu Wied beordern sollet, sothanen Truppen zu declariren, dass Ich sie in Meinem Dienst behalten wollte, weshalb er dann auch selbige sogleich in Meine Eides Pflichte nehmen und Mir schwören lassen soll. Wann

derselbe die verwittibte Fürstin zu sehen Gelegenheit haben sollte, hat er sich gegen solche, in so weit selbige nichts wider Mein Interesse verlanget, auf das polieste zu betragen und wo möglich ihr auf eine gute Art zu insinuiren, dass wenn sie resolviren wollte, ihr Douaire in Berlin zu nehmen, ihr solches nicht nur gerne erlaubet seie, sondern derselben auch das Séjour daselbst auf alle nur mögliche Weise angenehm zu machen von Mir gesuchet werden würde.

Da auch noch dänische, wiewohl in geringer Anzahl bestehende Truppen sich anjetzo in Ostfriesland befinden, unter dem Prätext, als ob solche einige vermeintliche Jura vor den König von Dänemark daselbst souteniren sollten, so hat der Obriste Graf von Wied sich zuvor deshalb bei dem Homfeld zu informiren, demnächst aber seine Veranstaltungen dergestalt zu machen, dass er solche dänische Commandos, ehe sie sich dessen versehen, mit guter Art surprenire, ihnen darauf bekannt mache, wie Ich, nachdem Mir das Fürstenthum Ostfriesland rechtlicher Weise zugefallen, solche dorten länger zu dulden nicht gemeinet wäre, und selbige darauf mit guter Art nach dem Oldenburgischen oder Delmenhorstischen zurück zu schicken. Da auch Mein in Holland subsistirender Gesandter, der Graf von Podewils, nächstens von hier über Wesel nach dem Haag zurückgehen wird, so ist derselbe von Mir befehliget worden, Euch noch über ein und anderes dieser ostfriesischen Angelegenheiten halber zu sprechen, weshalb ihr dann die Veranstaltung zu machen habet, dass solcher bei seiner Ankunft zu Wesel sogleich einpassiren und Euch sprechen könne.

Es gehet derselbe morgen früh von hier ab; von dieser Meiner Instruction sollet Ihr sonsten niemanden auf der Welt als nur allein dem Obristen von Wied etwas sagen noch bekannt machen, auch denselben zu seiner Verhaltung eine Abschrift davon nehmen lassen.

Wegen Verhütung der Desertion bei seinem Commando muss er alle diensame Mesures nehmen, auch zu dem Ende seine Leute so viel möglich zusammen legen, auch die Officiers auf deren Conduite und Wirthschaft wohl Acht haben lassen. Ich bin etc.

Friderich.

Ich muss durch Expresse Nachricht haben, wie alles zugehet.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1453. AN DEN RATH HOMFELD IN EMBDEN.

Pyrmont, 28. Mai 1744.

Hochgelahrter Rath, lieber Getreuer. Nachdem Ich aus Eurem allhier erhaltenen Bericht das Ableben des Fürsten von Ostfriesland ersehen habe, so gereichet es Mir zu besonders gnädigem Gefallen, dass Ihr sofort nebst dem Major von Kalckreuth mit der wirklichen Possessions-

Ergreifung nach Vorschrift Eurer deshalb habenden Instructionen den Anfang gemachet und darunter ferner fortfahren werdet. Wie Ihr dann auch dergestalt mit aller Vigilance und Vorsicht continuiren und von dem Success der Sache und denen dabei vorkommenden Umständen Eure Berichte auf das fleissigste und baldigste erstatten sollet.

Sonsten dienet Euch zur Nachricht, wie Ich vor gut und nöthig gefunden habe, den Obristen Grafen von Wied Dohnaschen Regiments von Wesel aus mit einem Bataillon Infanterie nach dem Ostfriesischen zu schicken, um Euch bei der Possessionsergreifung und wo es sonsten in andern Umständen nöthig sein wird, zu appuyiren. Derselbe wird Euch sogleich wie er in das Ostfriesische eingerücket sein wird von seiner Ankunft benachrichtigen, auch Euch demnächst den Inhalt seiner Instruction eröffnen; dahero Mein Wille ist, dass Ihr ihm alle und jede Stücken, so Meine dortige Angelegenheiten betreffen, pflichtmässig und cordat expliciren, und Euch mit solchem in allen solchen Sachen, was er zu thun und zu wissen nöthig hat, sonder einige Reserve concertiren, auch ihm überall mit gutem Rath und That an die Hand gehen sollet, so wie Ihr es vor Gott und Mir zu verantworten jederzeit im Stande seid, dahergegen Ihr Euch Meiner gnädigen Erkenntlichkeit und Propension nach wohl ausgeführter Sache versichert halten könnet. Was etwa dorten vor Motus über Meine Possessionsergreifung gemachet werden wollen, imgleichen ob die verwittibte Fürstin eine Schwangerschaft angeben wollen, und wie allen Sachen beizukommen, davon erwarte Ich Eure Berichte, so bald wie es die Umstände so leiden als erfordern wollen. Ich werde Euch auch nächstens einen sichern vernünftigen Kriegs- und Domainen-Rath aus Minden, Namens Bügel, adressiren, welcher beordert worden, sich bei Euch zu melden, und demnächst eine gründlich- und zuverlässige Nachricht von allen Revenus dieses Fürstenthums, sonder in seiner bisherigen Verfassung etwas ändern zu dörfen, einzuziehen. Demselben sollet Ihr bestens an die Hand gehen, ihm alle Umstände sowohl von dem Steuer- als Domainenwesen nach der Euch beiwohnenden Connaissance getreulich anzeigen und alles sonsten diensame an die Hand geben.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1454. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Pyrmont, 28 mai 1744.

Monsieur. C'est avec une satisfaction sensible que j'ai vu dans la lettre que vous venez de m'écrire les assurances d'amitié et de confiance particulière dont le Roi votre maître m'a voulu honorer, en vous ordonnant de me rendre compte des particularités qui ont suivi l'audience que Sa Majesté a donnée au ministre des États-Généraux. Aussi espéré-

je que vous voudriez bien vous charger de lui témoigner la reconnaissance infinie que je lui en ai. Prenant autant de part que je fais à tout ce qui peut intéresser la gloire de Sa Majesté, j'ai été charmé d'apprendre qu'elle ne s'est point laissée amuser par des propos qui ne peuvent avoir pour but que d'arrêter les opérations et gagner par là du temps pour en profiter.

Vous pouvez assurer le Roi votre maître que personne ne lui gardera plus religieusement le secret que moi, sur tout ce qui plaira à Sa Majesté de me communiquer, et que je n'en ferai jamais un mauvais usage. Je vous prie d'assurer M. le maréchal de Belle-Isle de toute mon amitié, et quant à vous, Monsieur, vous serez persuadé que je suis avec estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

1455. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Andrié berichtet, London 12. Mai, über den Eindruck der Antwort des Königs an Lord Hyndford:[1] „Je ne dois non plus laisser ignorer à Votre Majesté que depuis l'arrivée de cette réponse, je me suis aperçu aisément de quelque mauvaise humeur, en la personne même de Sa Majesté Britannique, qui, à son dernier lever, tout comme au grand cercle d'avant-hier, affecta de la faire rejaillir sur moi, en me tournant le dos, contre son ordinaire, et d'une façon si visible et si marquée que chacun a pu s'en apercevoir."

Pyrmont, 29 mai 1744.

Si le roi d'Angleterre vous tourne le dos, j'en peux faire autant et pis à Hyndford. Vous n'avez qu'à dire par manière d'acquit à Carteret que ces hauteurs britanniques ne seraient pas semées en terre ingrate.

Eigenhändiger Zusatz zu einem Cabinetsschreiben, eine Passangelegenheit betreffend.

1456. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Pyrmont, 31 mai 1744.

Je viens de recevoir votre relation du 26 de ce mois. J'attends votre rapport sur ce que je vous ai mandé par ma dernière, touchant la communication à faire du recez, et si l'Empereur avec le sieur de Chavigny ont goûté ou non ce que j'ai fait proposer à ce sujet. Souhaitant fort d'être informé à combien les forces autrichiennes sous les ordres du prince Charles montent, vous ferez de votre mieux pour le savoir au juste, et m'en ferez votre rapport, mais je veux savoir ce qu'ils sont effectivement.

Federic.

1 Oben Nr. 1403.

Vous ferez tous vos efforts pour finir bientôt l'affaire d'Ostfrise, puisque mes intérêts dépendent de la promptitude.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1457. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Pyrmont, 31 mai 1744.

Les lettres et dépêches que vous m'avez faites en date des 18 et 22 de ce mois, m'ont été bien rendues ici. On vous a assez mal expliqué mon intention, si on vous a fait accroire, lorsque je vous fis remettre les 1,200 écus pour faire le voyage à Compiègne, que ce serait pour suivre le Roi en campagne, partout où il irait. Vous vous souviendrez vous-même qu'il n'était question alors que d'un voyage à Compiègne, pour lequel vous ne me demandâtes que la somme de 1,200 écus, que je fis remettre d'abord. Comme vous me mandiez après, par votre lettre du 18 de ce mois, qu'il était décidé que les ministres étrangers suivraient le Roi en Flandre, et qu'il vous fallait pour cela encore la somme de 1,400 écus, j'ai ordonné à l'instant au sieur de Splittgerber de vous les faire payer à Paris par ses correspondants, et je suis persuadé que cet argent-là est à votre disposition auprès de ceux-ci. Outre cela, comme je vous ai fait assurer par le comte de Rothenburg que j'aurai soin d'augmenter vos appointements ordinaires, d'abord que l'affaire que vous savez serait parvenue à sa maturité, je crois que je n'ai point mérité les reproches amers que vous me faites dans la lettre du 22 de ce mois que je viens de recevoir, comme si je vous abandonnais et payais d'ingratitude les services que vous m'avez rendus. Il me semble que vous ne deviez pas me soupçonner de pareil défaut, et, si je ne vous ai plus aidé que j'ai fait jusqu'à présent, c'est faute que vous ne m'aviez jamais informé du véritable état de vos affaires; aussi pouvez-vous être persuadé que j'aurai soin de vous, que je ne vous abandonnerai jamais, et que vous n'avez point à faire à un ingrat.

Quant aux affaires, je n'ai cette fois qu'à vous dire que, quand je commencerai à son temps à faire mes opérations en Bohême, je crois qu'il sera d'une nécessité absolue que j'aie alors un chiffre avec chacun des généraux de Sa Majesté Très Chrétienne qui commandent ses armées, afin de les pouvoir avertir, selon les occurrences, de ce qu'il se passe, et pour avoir aussi de leurs avis, sans qu'on ait à risquer quelque chose, si par accident une de ces lettres venait à être interceptée. Il faudrait même que ces chiffres fussent faits d'une façon que, si par hasard des lettres qu'on en avait chiffrées tombaient dans des mains de curieux, il leur fût impossible de les pouvoir déchiffrer. De quoi vous ne manquerez pas de convenir avec le maréchal de Noailles. Au reste, on vient de m'avertir qu'il y a quelque chipoterie en France de la part du cardinal

de Sinzendorff, évêque de Breslau, celui-ci ayant écrit à un de ses confidents qu'il venait de recevoir des marques du très gracieux souvenir du Roi Très Chrétien, par le canal du marquis de Valory. Comme je ne suis par informé de quoi il s'agit proprement dans cette affaire, vous devez tâcher d'approfondir sous main s'il ne s'agit que de compliments, ou si le Cardinal a voulu traiter quelque chose de plus réel en France.

Federic.

Nach dem Concept.

1458. AN DEN OBERSTEN GRAF VON NEU-WIED.

Pyrmont, 31. Mai 1744.

Da Ich nicht zweifele, Ihr werdet durch den General von der Infanterie von Dossow Eure Instruction, welcher Gestalt Ihr Euch wegen des Einmarsches in das ostfriesische Fürstenthum mit Eurem unterhabenden Detachement verhalten sollet, bereits empfangen haben, so habe Ich vor gut gefunden, vermittelst dieses vorermeldete Eure Instruction, so viel den Punkt wegen der Stadt Embden anbetrifft, dahin zu declariren und folgendes zu befehlen:

Dass, so wie Ihr Euch mit Eurem Detachement denen Grenzen von Ostfriesland nähert und im Begriff stehet, in dieses Fürstenthum einzurücken, Ihr alsofort den Rath Homfeld zu Embden durch eine besondere Estafette davon informiren und von ihm vernehmen sollet, ob es wegen der Umstände nöthig sei, dass Ihr, Eurer ersten Ordre gemäss, gerades Weges nach Embden marschiret und in die Stadt zu kommen suchet, oder aber, wenn dorten alles ruhig und stille ist, ob es nicht rathsamer sei, dass Ihr mit Eurem Detachement den Marsch nach Embden unterlasset, dahergegen aber gerades Weges nach Aurich marschiret und Euch in solcher Stadt vorerst mit Eurem Detachement verleget.

Was Euch der Rath Homfeld darauf antworten wird, darnach habt Ihr Eure Mesures zu reguliren.

Daferne es die Umstände erfordern, dass Ihr Euch der Stadt Aurich bemächtigen und Euch in solche legen müsset, so habt Ihr die Situation dieser Stadt, und wie in solche am füglichsten zu kommen sei, vorher durch einen vernünftigen und capablen Officier in der Stille recognosciren zu lassen, sodann aber dahin zu marschiren und nicht nur par surprise in die Stadt zu kommen zu suchen, sondern auch so viel menschenmöglich dahin zu sehen, dass solches sonder Auflauf, Tumult und Thätlichkeiten geschehen möge, weil Ich ein vor alle Mal festsetze, dass so viel nur auf der Welt möglich ist alle Weitläuftigkeiten und Thätlichkeiten evitiret und nicht ohne die allergrösste Nothwendigkeit dazu geschritten werde.

Wann Ihr solcher Gestalt Euch der Stadt Aurich bemächtiget haben werdet, so habt Ihr Eure Leute in solche mit Nehmung aller gebühren-

den Précaution zu verlegen, denen Leuten daselbst sehr wohl zu begegnen, von Euren Leuten aber durchaus keine Excesse zu gestatten. Denen daselbst sich etwa befindenden Ständen sollet Ihr auf das polieste insinuiren, dass nachdem Ich solche nunmehro nicht anders als meine Vasallen und Unterthanen ansehen könnte, sie sich aller Meiner Gnade, Propension und Schutzes versichert halten sollten, und dass Ich sie in Meinen Diensten, daferne sie dazu Inclination bezeigten, zu Chargen, Würden und Ehrenämtern gerne gleich andern Meinen Vasallen employiren würde, woferne sie sich sonsten, wie redlichen Vasallen gebühret, ruhig betragen und Mich als ihren rechtmässigen Landesherrn nunmehro agnosciren würden, dahergegen Ich, wann einer oder anderer von ihnen, wie Ich doch nicht vermuthen wollte, sich widrig bezeigen würde, wider Meine Inclination gezwungen sein würde, Mich unangenehmer Mittel gegen solchen zu bedienen, wie sie dann glauben könnten, dass Ich Mich in dem Besitz dieses Fürstenthums ohnfehlbar mainteniren und nöthigenfalls alle die von Gott Mir gegebene Macht dazu gebrauchen würde.

Denen Magistrats- und Bürgers-Personen habt Ihr auf gleiche Art convenable Insinuation zu thun, wie dann auch der Bauerstand, als welcher nach den dortigen Umständen ein vieles mit zu sprechen haben soll, hierunter von Euch nicht vergessen werden muss, allermassen Ihr überhaupt gelegentlich versichern könnet, dass Ich dorten keinen Menschen an seinen wohl hergebrachten Rechten und Freiheiten beeinträchtigen, sondern vielmehr vor die Ruhe des Landes auf alle Weise sorgen würde.

Der verwittibten Fürstin sowohl als der dortigen Prinzessin habt Ihr auf das höflichste zu begegnen, wann aber solche mit Protestationen und Vorstellungen, so wider Mein Interesse laufen, etwas an Euch kommen lassen wollten, habt Ihr solche damit glimpflich abzuweisen, nichts anzunehmen, sondern nur etwas trocken zu sagen, dass Ihr Euch von nichts meliren könntet, als nur allein Eure obhabende Ordres zu exequiren.

Welcher Gestalt Ihr Euch mit denen Compagnien, so der ehemalige Fürst gehabt, verhalten sollet, deshalb bleibt es bei der ersten Instruction.

Mit dem Rath Homfeld und Major von Kalckreuth, als Meinen dortigen bevollmächtigten Commissarien, sollet Ihr beständig correspondiren und Euch mit ihnen concertiren, Mir aber von allem und jedem, so dorten passiret, sehr öfters und fleissig Nachricht geben.

Ich verlasse Mich in allem völlig auf Eure Mir bekannte Dexterität und bin übrigens etc.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1459. AN DEN RATH HOMFELD IN EMBDEN.

Pyrmont, 31. Mai 1744.

Ich zweifle nicht, es werde Euch Mein letzteres, par Estafette an Euch gesandtes Schreiben richtig zu Handen gekommen sein und Ihr Meine bei den jetzigen Umständen von Ostfriesland habende Intention daraus mit mehrerm ersehen haben.

Da Mir gestern Euer anderweiter Bericht wohl eingehändiget worden ist, so habe Ich daraus zu Meinem ganz besondern Vergnügen ersehen, wie der Magistrat zu Embden Meine nunmehro angetretene Regierung des dortigen Fürstenthums agnosciret und sich wie rechtschaffenen, treuen Vasallen gebühret darunter betragen hat, worüber Ihr dann demselben gelegentlich Meine besondere Zufriedenheit zu erkennen geben und sie aller Meiner Gnade und Propension versichern sollet. Ich habe auch sehr gerne ersehen, was vor Mittel Ihr Euch bedienet habt, um den ersten Anlauf der dortigen Populace zu stillen, und was sonsten bisher bei der Possessionsergreifung vorgefallen, wowider Ich dann nichts zu sagen noch zu erinnern habe, und habt Ihr nur auf alle diensame Art, nach der hierunter Euch vorhin ertheilten Instruction, weiter fortzufahren.

Die Ursachen, warum Ihr die Stadt Aurich bis zuletzt aussetzen wollet,[1] finde Ich ganz gegründet. Damit Ihr aber zum Voraus informiret sein möget, was Ich hierunter an den Obristen Graf zu Wied (welcher, wie Ich Euch schon bekannt gemachet habe, beordert ist, mit einem Bataillon von Wesel aus nach Ostfriesland zu marschiren und Euren dortigen Commissionen ein so mehrers Gewicht zu geben) anderweitig befohlen habe, so lasse Ich Euch die an ihn ergangene Ordre hiebei abschriftlich communiciren, mit welchem Ihr dann über alle darin vorkommende Umstände Euch so, wie es Mein wahrer Dienst und Interesse und die dortigen Angelegenheiten erfordern, bestens concertiren und ihm alle nöthige Informationes schleunigst zukommen lassen sollet. Was Mich bewogen hat, die Ordre, so gedachter Graf Wied sonst empfangen, nach Embden zu marschiren, anderweitig zu declariren, ist, dass Ihr Mir die Agnition Meiner Regierung, die Beruhigung der Populace und das gemachsame Verhalten der holländischen Garnison berichtet habt, dahero Ich geglaubet habe, dass wenn bei solchen Umständen mehrermeldter Obrister nebst seinem Bataillon in Embden einmarschirete, solches den dortigen Magistrat beunruhigen und die Populace von neuem in Bewegung bringen dörfte, nicht zu gedenken der Jalousie, welche der République Holland dadurch gemachet und dieselbe dadurch vielleicht veranlasset werden dörfte, auch ihrerseits die dortige Garnison zu verstärken, welches dann leicht zu einiger Weitläuftigkeit und Extrémité, die Ich doch, so viel möglich, vermeiden will, Gelegenheit geben dörfte, um so mehr, da Ich gar nicht abgeneigt bin, Mich mit der République, ihrer

[1] „Weil, wenn man daselbst Widerstand finden würde, solches ein böses Exempel denen Leuten auf dem Lande geben dörfte." (Bericht Homfeld's, 27. Mai.)

prätendirten Anforderung wegen, wo möglich amiablement zu accommodiren. Solltet Ihr jedoch finden, dass eine Verstärkung bei der dortigen Garnison ohnumgänglich nöthig sei, und Ich sonsten offenbar risquirte, von dem Besitz der Stadt Embden verdränget zu werden, so müsset Ihr deshalb auf das rathsame und dienliche denken, das behörige vor der Hand nehmen und nebst dem Major von Kalckreuth Euch mit dem Obristen Graf von Wied concertiren und alles gehörige reguliren. Der eingesandte Agnitionsrevers des Freiherrn von Knyphausen ist Mir sehr angenehm gewesen, welches Ihr demselben in Meinem Namen auf das obligeanteste versichern sollet. Ich zweifle auch keinesweges, die übrige dortige Noblesse und Stände werden diesem guten Exempel folgen und sich willig zu demjenigen von selbst erklären, was doch endlich nicht zu ändern sein wird. Ihr sollet deshalb denen dortigen Ständen alle convenable Insinuation thun und dieselben wohl bedeuten, dass wenn sie, ohne einige weitere Unruhe zu machen, Mein ganz indisputables Recht auf Ostfriesland agnosciren und sich Mir und Meiner Regierung de bonne grâce und gutwillig unterwerfen würden, sie sich versichert halten könnten, dass sie nicht nur bei ihren wohlhergebrachten Rechten, Privilegien und Freiheiten geschützet werden sollten, sondern Ich ihnen überdem von Meiner Gnade und landesväterlicher Propension die gewisseste Marque geben und sie nach ihrer Convenienz mit Chargen, Würden und Ehrenämtern versehen würde. Woferne sie aber sich nicht ruhig betragen und sich wider alles Verhoffen ihrer Schuldigkeit gegen Mich entziehen würden, so würde Mich dieses wider Meine Inclination zwingen, die von Gott Mir verliehene Mittel auf das nachdrücklichste dagegen zur Hand zu nehmen. Wie Ihr denn überall auf das nachdrücklichste dagegen versichern und declariren könnet, dass, nachdem Mir das Fürstenthum Ostfriesland durch den geschehenen Todesfall des letztern Fürsten von Gott und Rechtswegen zugefallen, Ich solches vor Mich und Mein Haus conserviren und Mich in dessen Besitz wider jedermann mainteniren würde.

Ihr könnet auch wohl unter der Hand ausbringen, dass, woferne Ich merken sollte, dass entweder die dortige Stände sich gegen Mich opponiren würden, oder aber Mir von anderen dieser Succession wegen Hinderungen oder Weitläuftigkeiten gemachet werden wollten, Ich von Meiner Armee sofort 40 Escadrons und 10 Bataillons dahin marschiren lassen würde, als welche sich dazu marschfertig zu halten bereits beordret wären, dahergegen Ich, wenn alles ruhig bliebe, und Mir keine unnöthige Difficultäten gemachet würden, Ich nicht einen Mann weiter dahin marschiren lassen wollte.

P. S. 1.

Was Ihr sonsten auf Eure Berichte und wegen der jetzigen Umstände von Ostfriesland vor Resolutiones und fernere Instructiones nöthig habt, solche werden Euch aus dem Departement der Auswärtigen Affairen

von Berlin aus nächstens zugesandt werden. Ihr sollet es übrigens in dieser Sache an keiner Ueberlegung, Attention, Fleiss und Vigilance ermangeln lassen, und Euch dagegen hiernächst Meiner Erkenntlichkeit versichert halten.

Von allem, so Meiner Attention werth ist, sollet Ihr fleissig und öfters berichten und Mir solchenfalls Eure Berichte par Estafette zusenden.

P. S. 2.

Pyrmont, 1. Juni 1744.

Da Ich so eben Euren unterm 29. vorigen Monats mit der Post abgesandten Bericht allhier erhalten, so ersehe Ich zu Meinem besondern Vergnügen und allergnädigsten Wohlgefallen, dass das Geschäfte der dortigen Possessionsergreifung noch zur Zeit mit allem erwünschten Success fortgehet. Wie Ich denn auch sehr approbire, dass Ihr die Verlegung einiger dänischen Miliz nach Aurich und dem Hause Berum auf eine sehr vernünftige Weise abgewendet habt.

Was die Besorgniss der dortigen Leute wegen gewaltsamer Werbung und wegen Bequartierung anbetrifft, da könnet Ihr von Meinetwegen denen dortigen Ständen sowohl als überall, wo es sonsten nöthig und von Effect ist, insinuiren und versichern, dass, woferne sie sich aller Opposition, Unruhe und Weigerung gänzlich enthalten und sich gegen Mich als ihren rechtmässigen Landesherrn betragen, sie sich versichert halten könnten, dass Ich dorten niemalen eine gewaltsame Werbung einführen noch zugeben oder geschehen lassen würde; wie Ich Euch denn Meine deshalb führende Intention dahin bekannt machen will, dass, da es wohl nicht anders sein kann, als dass Ich zu Beschützung dieses Meines Fürstenthums sowohl als Meiner übrigen Lande Truppen halten muss, mithin dazu Leute oder Recruten nöthig habe, Ich dennoch nicht gewillt bin, in dasigem Fürstenthum einige gewaltsame Werbung einzuführen oder geschehen zu lassen, sondern vielmehr mit denen dasigen Landesständen dahin gütlich zu conveniren suchen werde, dass Mir selbige jährlich eine ganz mässige Anzahl freiwillig angeworbene Recruten abliefern, welche anzuwerben Ich denen Ständen selbst überlassen, vor das übrige aber sie mit aller weitern Werbung übersehen werde.

Was die Bequartierung anbetrifft, da sollet Ihr desfalls die dortigen Stände, und wo es sonsten nöthig sein wird, dahin rassuriren, dass wann, wie obgedacht, sie sich als treue, gehorsame Unterthanen betragen, Ich sodann nicht nur keine Truppen noch Garnisons weiter dorthin schicken, sondern auch, sobald zuforderst diejenigen Compagnien, so der verstorbene Fürst dorten gehalten, in Meine Dienste getreten, und Mir geschworen haben werden, demnächst auch das Land und die Stände Mir die Huldigung geleistet haben werden, Ich sodann das von Wesel anjetzt dorthin marschirte Bataillon sogleich zurückmarschiren und in die vorige Quartiere nach Wesel gehen lassen werde.

Welches alles Ihr dann gehörig und pflichtmässig besorgen sollet.

P. S. 3.

Wann Ich auch von dem von Euch eingesandten Schreiben der verwittibten Fürstin, nachdem Ich dessen Inhalt ersehen, sehr zufrieden bin, so werde Ich derselben mit nächstem Selbst darauf antworten;[1] inzwischen Ihr derselben durch ihren Hofmarschall von Larray hinterbringen lassen sollet, wie sie versichert sein könnte, dass sie als eine Meinem Hause ohne dem angehörige Prinzessin,[2] von Mir aller Assistance und reelle Marquen Meiner freundvetterlichen Zuneigung gewärtigen und persuadiret sein könnte, wie Ich denn alles beitragen würde, damit sie dasjenige bekäme, was einer verwittibten Fürstin von Ostfriesland gebühret und zustehet. Die von Mich an ihr zu erlassende Antwort werde Ich Euch adressiren.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1460. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Pyrmont, 2 juin 1744.

Vos relations du 4 et du 7 du mai passé m'ont été bien rendues, par lesquelles j'ai vu à mon grand regret l'état d'incertitude où vous vous trouvez encore par rapport aux affaires dont je vous ai chargé, et l'embarras où vous êtes par les trames sans discontinuation du Vice-Chancelier, avec les intrigues des Saxons et des Anglais, qui par l'arrivée du lord Tyrawley ne deviendront guère point,[3] mais s'accumuleront plutôt de jour en jour. Complication des circonstances qui ne sauraient que devenir à la fin fort fatales à l'Impératrice et à tous ceux qui la servent avec fidélité, par le peu de soin qu'elle prend à sa conservation, par son indolence qui surpasse toute imagination, et par l'irrésolution où elle est pour faire maison nette et pour déplacer un ministre d'une infidélité sans exemple, dont toutes les actions ne dénotent que trop que, par la rage qu'il a contre la famille de Holstein, il n'a d'autre but que de vouloir saper peu à peu le trône de sa souveraine, pour l'en renverser d'autant plus sûrement.

Il ne faut pourtant pas que vous perdiez pour cela bon courage, mais que vous tâchiez plutôt de redoubler vos efforts pour obvier à tout le mal qui menace tant l'Impératrice que mes intérêts; c'est pourquoi je crois que vous feriez fort bien de parler encore une fois au sieur de Lestocq, pour l'entretenir de toutes les horreurs qu'il aurait à essuyer, si jamais les ennemis et faux amis de l'Impératrice venaient à réussir dans leur dessein pernicieux à culbuter l'Impératrice et à ruiner les intérêts de la famille de Holstein, et qu'il fallait pour cela qu'il tâchât d'éveiller

[1] Eine Antwort an die Fürstin liegt nicht vor. — [2] Die Fürstin war eine geborne Markgräfin von Brandenburg-Baireuth. — [3] Sic.

l'Impératrice par des remontrances sérieuses, et, en lui mettant en jour l'état dangereux de ses affaires, la ranimer pour s'en tirer en faisant maison nette et en ne confiant plus ses affaires à des gens qui l'avaient trahie en tant d'occasions, ce dont encore la dernière lettre du digne général Keith dont vous faites mention, servait de nouvelle preuve. Vous vous concerterez sur le même sujet avec la princesse-mère d'Anhalt-Zerbst, et si vous croyez que la lettre de ma main propre à l'Impératrice, que je vous ai confiée,[1] pourrait faire un bon effet sur celle-ci, je vous permets d'en faire encore usage; ce que je laisse pourtant à votre considération . . . .

Il ne me reste à présent que d'attendre l'heureuse issue des affaires dont je vous ai chargé, et, si contre toute mon attente elles venaient à manquer, je n'aurai au moins rien à me reprocher, ayant tout fait ce qui est humainement possible pour les faire réussir, ayant travaillé pour faire le mariage entre le grand-duc de Russie et la princesse de Zerbst, accordé ma sœur au prince successeur de la couronne de Suède et employé des sommes assez considérables pour le succès de toutes ces affaires; c'est de vous et de votre dextérité que j'attends à présent mon sort, duquel, à ce que j'espère, vous me rendrez certain ou vers la fin de ce mois ou au commencement du juillet prochain.

Quant au terme auquel la pension du sieur de Brummer doit commencer à courir, je vous laisse la liberté de le déterminer comme vous le trouverez convenable, et je crois qu'il faudra du moins qu'il commence du temps que vous l'avez assuré de cette pension de ma part. Vous pouvez compter que je ne manquerai point de faire un bon usage de tout ce que les sieurs de Brummer et Lestocq m'ont fait conseiller touchant le comte Tessin,[2] et que les insinuations qu'ils demandent seront faites. Vous ne manquerez pas de me rendre compte de ce qui s'est passé jusqu'à présent au sujet de l'alliance à faire entre moi, l'Impératrice et la Suède, et quand est-ce que cette affaire pourra venir à sa maturité; de même que sur les autres matières dont j'ai demandé votre rapport. En finissant, je veux bien vous dire que mon ministre à Dresde, le comte de Beess, vient de me mander que le comte de Keyserlingk lui avait déclaré nettement qu'il n'avait point reçu des instructions de la part de sa cour touchant les insinuations que celle-ci a promis[3] à faire au roi de Pologne de ce que l'Impératrice consentirait qu'il fît son traité avec l'Empereur Romain, et qu'elle conseillerait au roi de Pologne de vivre en bonne union avec moi.

Federic.

[1] Vergl. S. 85. 145. — [2] Mardefeld hatte berichtet, Moskau 7. Mai: „Keith, dans sa lettre au sieur Lestocq, marque qu'il faut employer le verd et le sec pour gagner le comte de Tessin, le plus grand génie, sans contredit, qui se trouve dans le royaume de Suède, en vertu de quoi le sieur de Brummer et le sieur Lestocq supplient Votre Majesté de vouloir bien y contribuer et d'imprimer à Son Altesse Royale de disposer son future épouse à honorer ce comte de sa confiance.“ — [3] Vergl. S. 120. 125.

Je tremble à chaque relation que je reçois de vous, d'apprendre ce que je crains si fort; n'épargnez point la pluie de Danaé et pensez que rien ne me coûte lorsqu'il s'agit d'assurer et affermir la fortune de mes amis.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1461. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Pyrmont, 3 juin 1744.

Comme je viens de signer les ratifications du recez de l'Union qu'on a conclu à Francfort, je vous les envoie ci-jointes par l'exprès qui vous rendra la présente. Je le fais sous la condition, néanmoins, que vous n'en fassiez pas plus tôt l'échange, avant qu'on ne sera pas convenu sur la manière qu'on fera la publication de ce traité et sur la communication à en faire aux cours de Bonn et de Saxe, comme aussi à celle de Vienne.

Le prince Guillaume de Cassel vient de m'envoyer son conseiller privé d'Asseburg pour me faire des ouvertures sur les articles dont on n'a pas pu convenir tout-à-fait avec le général Donop, dans les conférences qu'on a tenues à Francfort. Ce sieur Asseburg m'ayant donné un mémoire à ce sujet, j'ai bien voulu vous en envoyer une copie, pour que vous soyez au fait de tout.

Si je dois dire mon sentiment, touchant la marche des troupes hessoises, il me semble que la demande du prince Guillaume est fondée dans la raison; il n'y a rien de plus juste que ce Prince, surtout comme *Statthalter*, garde ces troupes, afin de tenir celles d'Autriche en respect et ne pas exposer les pays de Hesse à quelque ravage, pour ne pas dire à quelque chose de pis; aussi la demande de ce Prince est d'autant plus prudente et légitime qu'il a devant soi l'exemple du Haut-Palatinat. D'ailleurs, je ne vois pas l'usage que l'Empereur pourrait faire de ces troupes, quand même elles se joindraient dès à présent à son armée, ni pour la défensive — puisque je crois que, par le poste avantageux que l'armée impériale occupe auprès de Philipsbourg, elle n'aura pas si aisément à craindre, surtout par le voisinage des troupes françaises qui se pourront joindre à elle d'abord que les Autrichiens conçussent le dessein d'aller attaquer celles de l'Empereur; — les Hessois seraient encore moins dès à présent pour l'offensive, puisque l'armée impériale, quand même elle serait plus forte par la jonction des Hessois, ne serait pas mise par là en état de marcher en avant et agir offensivement, aussi longtemps qu'elle aura les forces autrichiennes devant soi. Ainsi, selon moi, on pourrait facilement accorder que les troupes, toujours pourtant prêtes à marcher, restassent dans leurs quartiers, jus-

qu'à ce que l'armée d'Autriche se sera repliée et qu'il n'y aura plus à craindre de péril pour le pays de Hanau et de Hesse. Elles viendront assez à temps, si elles se joignent à l'armée impériale lorsque j'aurai commencé mes opérations, et que, par le retour de l'armée d'Autriche vers la Bohême, les Impériaux commenceront à la suivre pour rentrer dans la Bavière. Voilà de quelle manière vous pouvez vous expliquer avec l'Empereur et le sieur de Chavigny sur cet article. Ce que vous aurez à recommander le plus fortement qu'il est possible, c'est un secret impénétrable sur les desseins que je médite et sur les engagements que je vais prendre avec l'Empereur pour le rétablissement de ses affaires, puisque, sans cela, je ne serais pas à même de pouvoir opérer ni entreprendre efficacement quelque chose. Je suis même en crainte qu'il n'en ait déjà transpiré quelque chose, pour de certains mouvements que les troupes autrichiennes qui sont restées dans le Haut-Palatinat, ont faits depuis peu, et pour de certains discours que des généraux autrichiens ont tenus, et qui sont parvenus à ma connaissance. J'ai appris de Londres que le ministre de Mayence y a effectivement signé un traité, que l'on baptise d'amitié, entre l'Angleterre et l'Électeur son maître, que le ministère anglais insinue qu'il n'a pour but que la conservation de la ville de Mayence, également comme la liberté de l'Empire, et que pour cet effet on communiquerait le traité à l'Empereur.

Le chargé d'affaires de l'électeur de Cologne a signé, le même jour, et avant son départ pour Bonn, un traité avec le ministère anglais, dont le premier a parlé avec beaucoup de circonspection, et n'a pas voulu s'expliquer ouvertement sur les subsides qui y sont stipulés pour un nombre des troupes que cet Électeur doit fournir aux Anglais.

Par des nouvelles de Hollande, on m'a voulu assurer qu'il est arrivé à la Haye de la part de l'électeur de Cologne un certain Hammerstein, qui aurait offert de la part de son maître aux États-Généraux quelques troupes, à condition néanmoins qu'on ne s'en servît pas auprès de l'armée, mais seulement pour les mettre dans des garnisons qui sont dans l'intérieur de la Hollande, pour en pouvoir retirer les troupes hollandaises qui y sont. Voilà de mauvaises nouvelles, qui font assez voir les intentions des cours de Mayence et de Bonn contre l'Empereur, et la difficulté qu'il y aura à rectifier cette dernière.

P. S.

Pyrmont, 4 juin 1744.

Je vous ai déjà ordonné dernièrement, par un post-scriptum de main propre,[1] que vous deviez travailler à faire mettre hors d'activité la sauve-garde qui se trouve encore en Ostfrise de la part de l'Empereur et de l'Empire.

Présentement, que j'ai actuellement pris possession de ce pays qui m'est dévolu, je trouve inconvénient que cette sauve-garde y soit con-

[1] Vergl. oben Nr. 1451.

tinuée, et c'est par cette raison que je vous réitère mes ordres de disposer l'Empereur par des insinuations convenables pour qu'il s'y prête selon mon désir. En cas que ces troupes n'appartiennent pas à l'Empereur, il suffit qu'elles soient absoutes du serment prêté à leur destination, et ainsi mises hors de faction, mais si lesdites troupes dépendent directement de la disposition de Sa Majesté Impériale, l'Empereur m'obligerait agréablement, s'il voudrait bien me les céder et, après les avoir dégagées de leur serment, les faire entrer à mes services. Et afin que ce Prince n'y perde rien, je suis prêt à lui en livrer l'équivalent en recrues. Ainsi vous travaillerez de diriger cette affaire au but désiré.

Nach dem Concept. Federic.

1462. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Pyrmont, 4 juin 1744.

J'espère que la dépêche que je vous ai faite en date du 2 de ce mois vous sera bien parvenue; comme il faut qu'à l'arrivée de celle-ci le sort du vice-chancelier Bestushew soit déjà décidé, c'est-à-dire ou qu'il sera déplacé et envoyé ailleurs, ou qu'il aura un supérieur et des collègues capables de le contenir, ou qu'il sera continué en place et en crédit par le savoir-faire de l'Archimandrite favori et de ses autres adhérents, je veux bien vous dire que je serai charmé d'apprendre l'un ou l'autre des deux premiers cas énoncés; mais si, contre toute attente, et par une destinée peut-être fatale à l'Impératrice, le troisième cas était arrivé, et que ledit Vice-Chancelier se serait maintenu en place ou qu'il serait même déclaré grand-chancelier, les circonstances présentes et l'exécution des desseins que je médite demandent alors absolument que vous changiez un peu de mesures, et qu'en tâchant de vous conserver autant qu'il est possible la confidence de vos amis anciens, vous employiez tout votre savoir-faire pour faire changer le vice-chancelier Bestushew de parti et de conduite qu'il a tenus jusqu'ici envers moi, pour l'attirer dans mes vues et mes intérêts et pour me gagner son amitié et sa confiance par des sommes que vous lui offrirez de ma part. Dans ce cas-là, et si vous croyez qu'il soit possible de le faire entrer dans tout ce que je viens de vous dire, je vous permets et vous autorise par la présente de lui offrir la somme de 100,000 ou 120,000, même jusqu'à 150,000 écus, que je vous ferai remettre d'abord que j'aurai votre rapport sur ce sujet. Il serait tout-à-fait superflu si je voulais vous dire qu'il faudrait que vous vous preniez dans cette commission d'une manière bien délicate et avec toute la prudence possible, pour ne pas vous exposer à un refus de la part de Bestushew et qu'il fît un sacrifice de votre offre soit à sa souveraine soit au parti anglais ou saxon ou qu'il escroquât votre argent sans changer de conduite, étant déjà gagné des

Anglais ou des Saxons par des sommes ou des pensions plus considérables. J'ai trop de confiance sur votre prudence, dextérité et savoir-faire pour ne pas me remettre tout-à-fait là-dessus sur vous, et je suis entièrement persuadé que, si vous êtes obligé de me rechercher l'amitié de cet homme, vous saurez vous y prendre bien à propos et après avoir mûrement examiné les circonstances pour attraper l'heure du berger. Quant à la somme que vous lui offrirez alors, je vous laisse le maître absolu de la déterminer de la manière la plus convenable, et il dépendra de votre discrétion ou de gagner d'emblée cet homme, en lui offrant tout d'un coup le total de la somme que je vous ai autorisé de lui offrir, ou de la partager et les offrir à différentes reprises, pour le tenir en haleine: bref vous règlerez tout selon les circonstances et les occurrences qui s'offriront à vous .... J'attendrai avec quelque impatience votre rapport sur tout cela, que vous m'enverrez par un courrier, et il ne me reste autre chose qu'à vous réitérer que tout ce manège soit fini d'une manière ou d'autre dans le mois où nous sommes et que je sache pour le plus tard vers le milieu de juillet, d'une manière à y pouvoir compter sûrement, où je suis avec la Russie et ce que j'en ai à attendre.

Federic.

Ceci est le dernier effort que je ferai et le *non plus ultra* de mes forces.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1463. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Pyrmont, 7 juin 1744.

Le courrier Eckert m'ayant apporté les dépêches que vous m'avez faites en date du 30 du mai passé et du 3 de ce mois, j'ai vu avec plaisir la confidence que le sieur de Chavigny vous a faite, touchant la chipoterie qu'il y a entre le maréchal de Noailles et le comte d'Ormea, dont la réussite serait d'un grand poids, quoique je sois du sentiment du sieur de Chavigny que le roi de Sardaigne ne changera de parti qu'à la dernière extrémité, et il n'y a que les opérations vigoureuses de la France qu'il faudra faire tant en Flandre qu'au Rhin et en Italie, qui peuvent opérer cette extrémité.

Si les nouvelles que l'Empereur a eues de la Russie, lui annoncent que mes négociations à cette cour sont fort aisées et ne promettent qu'un heureux succès, elles sont effectivement bien différentes de celles que j'en reçois, qui continuent d'être toujours les mêmes que celles que je vous ai déjà mandées par ma dernière,[1] et je puis vous assurer que

[1] Vergl. oben Nr. 1449.

je suis par rapport à cette négociation dans le même état d'incertitude que j'ai été; aussi les difficultés que j'y ai à surmonter, ne font qu'augmenter par l'arrivée du ministre anglais Tyrawley à Moscou, qui commence à se mettre bien dans l'esprit sinon de l'Impératrice au moins de toute sa cour, par ses manières aisées, et qui a déjà su trouver des moyens de mettre de la froideur entre l'Impératrice et le marquis de La Chétardie, pour ne pas parler de ce qu'il a fait ébruiter par ses banquiers à Pétersbourg qu'ils avaient des lettres de change pour 400,000 roubles à sa disposition. Voilà où je suis jusqu'à présent avec cette cour, et je veux bien vous permettre que vous pourriez vous expliquer là-dessus en gros avec le sieur de Chavigny et même vers l'Empereur, quoiqu'avec celui-ci avec tout le ménagement possible et sous le sceau du plus grand secret, pour lui faire comprendre les raisons que j'ai d'aller bride en mains et ne pas me précipiter par rapport à la signature du traité secret entre l'Empereur et moi.

Quant au convenances à faire à la cour de Saxe pour l'attirer dans notre parti, vous direz au sieur de Chavigny que le biais qu'il avait pris pour y disposer l'Empereur, me plaisait fort, mais que je croyais que c'était principalement à la France à régler ces convenances, et que, si une fois celle-ci était convenue avec moi là-dessus, je croyais que l'Empereur serait bien obligé d'en être content.

Les assurances que le sieur de Chavigny vient de vous donner sur mon sujet, m'ont charmé, et vous pouvez l'assurer de toute ma confiance. Il y a pourtant encore des conditions sur lesquelles il faut absolument que je sois tout-à-fait assuré, avant que je puisse lever le bouclier, et sur lesquelles il faut que vous vous ouvriez cordialement envers le sieur de Chavigny, et le disposer de les faire goûter à sa cour, pour que celle-ci me rassure tout-à-fait là-dessus, c'est

1° Que la France tâche d'éloigner, par des opérations vigoureuses, le plus qu'il sera possible les armées autrichiennes des frontières de la Bohême, et leur donner tant d'occupations qu'elles, et surtout celle sous les ordres du prince Charles, ne soient pas à portée de rentrer en Bohême avant que j'aie pris Prague. Car, à dire franchement, c'est la base de tout mon système d'être maître de Prague avant que les troupes autrichiennes puissent retourner en Bohême, et si l'armée autrichienne avait le loisir d'y venir plus tôt, tout serait manqué, et il serait même impossible que je pourrais me déclarer contre la reine de Hongrie, ni opérer, si je ne vois que je puis être maître de Prague avant le retour de l'armée autrichienne en Bohême, étant sûr que, si ce coup me manquait, j'opèrerais tout-à-fait infructueusement et ne ferais que gâter mes affaires, sans aider ni l'Empereur ni la France.

2° Ne faudra-t-il pas que les armées de France restent à la défensive, lorsque je serais entré en Bohême, mais il faudra plutôt donner toute l'occupation du monde aux armées des alliés de la Reine, tant en Flandre qu'au Haut-Rhin et sur la Moselle, pourque celles-ci ne puissent

détacher des troupes au secours des Autrichiens en Bohême. Il serait même fort intéressant pour la cause commune que vers le temps que j'entre en Bohême la France fît le siége de Fribourg, pour avoir la communication libre vers la Bavière et pour partager les forces des Autrichiens.

3° Que la France par ses opérations me tienne le dos libre par rapport au pays de Clèves et mes autres provinces au delà du Wéser, afin que, pendant que je serais occupé des toutes mes forces en Bohême, ni les Autrichiens ni les alliés de la Reine ne puissent envahir ou ruiner ces provinces.

4° Que, lorsque l'armée impériale rentrera en Bavière, la France ne discontinue pas avant la fin de la guerre à payer régulièrement les subsides à l'Empereur, puisque sans cela son armée sera rien, en très peu de temps, et que j'aurais tout le fardeau des troupes autrichiennes sur moi.

Vous ne manquerez pas de vous expliquer sur ces points avec le sieur de Chavigny, en lui insinuant que ce n'est pas par irrésolution à agir ni par quelque autre considération que je souhaite d'être assuré sur ces conditions, mais que l'unique raison en est de me bien concerter avec la France sur toutes les opérations que nous aurons à faire, et de convenir avec elle des mesures les plus efficaces pour arriver bientôt à notre but commun, c'est-à-dire à une paix stable et glorieuse, au rétablissement des affaires de l'Empereur et à l'abaissement de la maison d'Autriche. Vous ferez même comprendre au sieur de Chavigny combien la France est intéressée de faire tous les efforts imaginables pour y réussir, étant certain que, si elle laisse passer cette occasion pour abaisser la maison d'Autriche, celle-ci, après s'être reconnue dans la guerre présente sur ses propres forces, aura tout-à-fait le dessus sur la France,, lui fera perdre toute considération en Europe, et, en s'unissant avec l'Angleterre, tiendra la France *quasi* sous la férule, en foulant à pieds tous les États de l'Allemagne. Vous me ferez alors votre rapport sur les assurances que je puis avoir de la part de la France sur ces points.

Touchant la publication et la communication à faire du recez de l'Union, toutes les raisons qu'on m'allègue pour en faire dès aussitôt la publication, seraient très bonnes, si nous n'avions pas à faire avec la cour de Vienne, qui ne craint guère de pareils traités et qui ne plie jamais que sous la force. Si on voulait publier d'abord ce recez, cela n'effectuerait autre chose que de servir d'avis à la cour de Vienne et de lui faire prendre des mesures pour garder ses armées assez proches de ses pays héréditaires et pour rendre impossibles par là les opérations que je médite, surtout lorsque cette cour me saura être de la partie, sachant déjà par l'expérience que, quand je menace, le coup y suit assez promptement. Ainsi ces raisons, fondées dans la raison et dans l'expérience, font que je ne suis nullement d'avis qu'on publie déjà ledit recez; il faut même que je déclare tout nettement que, si on s'avisait de pu-

blier ce recez ou de le communiquer à qui que ce soit, à mon insu et sans mon approbation, je me tiendrai quitte de tout mon engagement; ce que je déclare aussi, si contre toute attente on faisait ébruiter la moindre chose de mon traité secret à faire avec l'Empereur; et jè vous ordonne de vous expliquer de cette manière tant envers l'Empereur qu'envers le sieur de Chavigny.

Federic.

Nach dem Concept.

1464. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Pyrmont, 8 juin 1744.

Monsieur mon Frère. Le feld-maréchal-lieutenant, comte de Mortagne, venant de me rendre la lettre que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 5 de ce mois, je n'ai point voulu le laisser partir sans assurer à Votre Majesté l'extrême obligation que je Lui ai de cette nouvelle et agréable marque de Sa confiance qu'Elle veut bien mettre en moi. Comme celui-ci s'est très bien acquitté de toutes les commissions dont Votre Majesté Impériale l'a chargé, je me suis à mon tour expliqué envers lui d'une manière que j'ai tout lieu d'espérer qu'Elle en sera contente, et convaincue en même temps de la sincérité de mes sentiments par rapport à Elle et Ses intérêts. Il ne me reste ainsi autre chose que de La supplier de vouloir bien garder le secret le plus profond et le plus impénétrable sur tout ce que j'ai détaillé audit comte, et d'être assurée de la haute considération, de l'estime et de l'attachement inviolables avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le bon frère et allié

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

Federic.

1465. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Pyrmont, 8 juin 1744.

Le comte de Mortagne, qui vient d'arriver ici, et à qui j'ai parlé dans un lieu voisin, tout proche d'ici, pour garder d'autant mieux l'incognito, m'a bien remis la dépêche que vous m'avez faite en date du 5 de ce mois. Comme ce dit comte s'est fort bien acquitté des commissions dont il a été chargé, et qui m'ont mis au fait de plusieurs circonstances importantes, je me suis expliqué envers lui sur tout ce que je crois être absolument nécessaire pour me mettre en état d'agir, en son temps, avec succès pour les intérêts de l'Empereur, auquel ce comte fera son rapport de bouche. Il m'a fait voir la réponse qu'il a

reçue de la part du roi de France sur le mémoire qu'il lui a remis touchant les opérations à faire, et qui me paraît un peu vague.

Comme je lui ai détaillé[1] tout au long ce qu'il faudra pour me mettre en état d'opérer, je veux bien vous communiquer en raccourci de quoi il s'est agi, afin que vous soyez d'autant mieux en état de l'appuyer auprès de l'Empereur et auprès du sieur de Chavigny.

J'ai donc demandé comme des conditions très nécessaires à régler avec la cour de France:

1° Que les Français doivent arrêter par leurs opérations l'armée autrichienne sous les ordres du prince Charles, que celle-ci ne puisse rétrograder ni marcher vers la Bohême avant que je n'aie pris Prague, et cela par deux raisons, savoir, que, si l'armée autrichienne peut revenir en Bohême avant que je sois en possession de Prague, je ne pourrais point prendre les quartiers d'hiver pour mes troupes ni leur fournir la subsistance qu'il leur faut absolument. La seconde raison pourquoi il faut que je sois maître de la ville de Prague avant le retour de l'armée autrichienne, est à cause des Saxons, puisque ceux-ci n'entreront jamais dans notre parti aussi longtemps que Prague n'est pas prise, et qu'ils, s'ils voyaient une armée autrichienne en Bohême, ou à portée, pour soutenir Prague, ne manqueraient point de chipoter avec les Autrichiens et de nous causer mille et mille embarras. Comme il me faut un temps de six semaines pour assembler mes troupes et les mener en Bohême, et, outre cela, quinze jours au moins pour prendre Prague, il faudra que l'armée autrichienne soit arrêtée par les Français jusqu'à deux mois, comme le temps qu'il me faut pour marcher en Bohême, pour faire le siége de Prague, et, s'il est possible, pour occuper Budweis et Tabor.

2° Faudra-t-il que, d'abord que l'armée autrichienne commence à rétrograder vers la Bohême, les armées française et impériale fassent ébruiter partout qu'ils suivraient incontinent les Autrichiens dans leur marche vers la Bohême et cela dans l'intention de les mettre entre deux feux en Bohême.

3° Puisque ce ne sont que des bruits que je demande, les véritables opérations doivent être que les troupes impériales, avec celles de Hesse et les régiments allemands que la France veut faire joindre à l'armée impériale, marchent tout d'un coup vers la Bavière, et que la France détache alors de son armée de Flandre un corps de troupes, pour passer le Rhin à Dusseldorf et camper dans ces cantons, pour donner de l'ombrage au roi d'Angleterre pour son pays d'Hanovre, étant sûr et à n'en pouvoir douter qu'il n'y a point de moyen plus efficace pour brider le roi d'Angleterre et pour le détacher même du parti qu'il a pris, que de lui faire peur pour ses États en Allemagne.

[1] In seinem Bericht vom 13. Juni erwähnt Klinggräffen: „Mortagne lut son mémoire, que Votre Majesté lui avait, en partant, dicté, au sieur de Chavigny et à moi.

4° Que la France continue à l'Empereur, pendant tout le cours de la guerre, les subsides qu'elle lui donne, sur le même pied qu'il les a actuellement.

5° Que, les opérations de cette campagne faites, on se concerte d'abord, et même déjà dans l'automne qui vient, sur les opérations de la campagne qui suit, afin de régler d'avance toutes les mesures qu'il faut pour ouvrir la campagne de fort bonne heure.

6° Il me sera la même chose, si, avant que je puisse commencer mes opérations, on veut faire passer le Rhin aux armées française et impériale, selon que la France paraît le souhaiter dans la réponse donnée au mémoire du comte de Mortagne, ou si la France aime mieux de presser tant, par ses armées en Flandre, l'armée des ennemis qui y est, afin d'obliger par là le prince Charles de Lorraine d'y détacher de son armée un corps de troupes, pourvu qu'on mette celle-ci hors d'état de pouvoir rétrograder en Bohême avant que j'aie pris Prague.

Voilà tout ce que j'ai à vous dire cette fois, le temps ne permettant pas de vous répondre sur les autres points que vous m'avez mandés par votre dépêche, et vous contribuerez de votre mieux afin qu'on prenne un concert sûr et stable là-dessus. Vous n'oublierez pas de témoigner au sieur de Chavigny l'obligation que je lui ai de la déclaration qu'il vient de vous faire par écrit,[1] et qu'il peut compter sur toute mon amitié. Et, sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S.

Aussi ai-je vu avec beaucoup de satisfaction, par le post-scriptum de votre relation du 3 de ce mois, que l'acquisition que j'ai faite d'Ostfrise ait fait plaisir à Sa Majesté Impériale, dont vous ne manquerez pas de lui témoigner ma reconnaissance par un compliment bien poli de ma part, en redoublant pourtant vos instances pour que la sauvegarde y soit congédiée. Le bruit qu'il y a eu, comme si la Princesse douairière était encore enceinte, a été sans fondement, aussi l'a-t-elle déclaré elle-même; et, par des lettres qu'elle m'a écrites depuis, elle ne demande que ma protection. Vous témoignerez au baron de Wallbrunn, ministre de Würtemberg, que la bonne grâce avec laquelle il a reconnu mon droit de succession, m'a fait un véritable plaisir, et que je ne manquerai pas de lui marquer ma bienveillance, dans toutes les occasions qui s'y présenteront. Vous tâcherez avec cela de le rectifier un peu sur les sentiments outrés qu'il a eus jusqu'ici contre les intérêts de l'Empereur, ayant fait paraître déjà dans plus d'une occasion combien il a de penchant pour le parti autrichien.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Die von Klinggräffen eingesandte Stelle aus einem Briefe Chavigny's vom 3. Juni lautet: „Tout est dit sur la sincérité avec laquelle je me suis voué pour jamais aux principes, aux conseils et aux vues qui unissent et doivent unir nos maîtres indissolublement. Le temps, qui est un grand maître, développera mes intentions mieux encore que la profession que j'ai faite entre vos mains."

1466. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Pyrmont, 8 juin 1744.

Les deux relations que vous m'avez faites, en date du 2 et du 5 de ce mois, m'ont été bien rendues, par lesquelles j'ai appris à ma satisfaction la manière avec laquelle vous vous êtes pris pour parler aux membres des États-Généraux sur les affaires d'Ostfrise.[1] Aussi continuerez-vous de la même façon, et agirez avec toute la circonspection possible pour ne leur pas faire pénétrer votre dessein, mais plutôt pour les faire venir eux-mêmes. Quant à la proposition que vous me faites de m'emparer de la ville d'Embden et d'en faire sortir, moyennant cette entreprise, la garnison hollandaise, il faut que je vous dise que j'ai des raisons très fortes pour ne pas venir d'abord à cette extrémité, et que je veux ménager ce coup jusqu'à ce que je voie qu'il n'y aura rien à faire avec les Hollandais et qu'une nécessité absolue m'oblige d'y venir. J'ai mes raisons pour me ménager, s'il est possible, l'amitié des États-Généraux. C'est pourquoi je ne veux me commettre avec eux par des voies de fait avant que je ne m'y voie forcé. En attendant, j'ai fort goûté la proposition que vous me faites par rapport à la lettre que le magistrat de la ville d'Embden doit écrire aux États-Généraux, pour rappeler leur garnison, et j'ai donné mes ordres à ce sujet au ministre d'État de Cocceji et au conseiller Homfeld pour y disposer la ville.

Si on vous devait demander s'il était vrai que j'avais donné mes ordres à quelques troupes de mon armée de se tenir prêtes à marcher au premier ordre, pour soutenir mes droits sur la succession d'Ostfrise, vous n'en devez pas disconvenir, puisque mes ordres sont effectivement donnés à douze bataillons et trente escadrons de se tenir prêts à marcher pour cette fin, au premier ordre qui leur viendra à ce sujet, et je ne pourrais répondre de rien, si les États-Généraux, au lieu de retirer leur garnison de la ville d'Embden, se voulaient aviser de la renforcer. Au reste, vous savez mes intentions, et j'espère que les instructions que je vous ai envoyées[2] vous seront bien parvenues.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1467. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 12. Juni 1744.

Auf dasjenige, so Ew. Excellenz unter dem 11. d. wegen der von dem Herrn Grafen Tschernyschew über den Herrn von Mardefeld ge-

[1] Graf Otto von Podewils war von dem Könige in Pyrmont mündlich in dieser Angelegenheit instruirt worden. Am 5. Juni schreibt Eichel an den Etatsminister Graf Podewils, dass wegen der erforderlich gewordenen Rückkehr des Grafen Otto Podewils auf seinen Posten im Haag der Etatsminister von Wallenrodt als Gesandter nach Polen gehen solle; vergl. oben S. 146. — [2] Durch das Ministerium.

führte Beschwerden, als sollte dieser gegen den Vicekanzler Bestushew en faveur des Prinz Anton Ulrich gewisse Vorstellung gethan haben, an Se. Königl. Majestät berichtet, haben Höchstdieselbe mir befohlen, in Höchstderoselben Namen Ew. Excellenz zu antworten: wie Dieselbe dem Herrn Grafen von Tschernyschew von wegen Sr. Königl. Majestät antworten möchten, dass Sie die Treue, Droiture und Sentiments des Herrn von Mardefeld zu wohl kenneten, als dass Sie denselben vor capable halten sollten, jemalen dergleichen Démarche zu thun, als er gethan zu haben beschuldiget werden wollen. Der Kaiserin Majestät würden von Sr. Königl. Majestät inalterabeln Freundschaft hoffentlich völlig versichert sein und Dero Sentiments hierunter am besten kennen. Was man dem Herrn von Mardefeld Schuld geben wollen, sei falsch und erdichtet und nichts anders als eine malicieuse Erfindung, um ihn und zugleich des Königs Majestät bei der Kaiserin verdächtig zu machen, welcher Erfindung aber Ew. Excellenz hautement ein Dementi geben sollten. Uebrigens sollte dem Herrn von Mardefeld von diesem Vorfall Nachricht gegeben und ihm citissime rescribiret werden, sich darüber sowohl gegen die Kaiserin als auch anhero zu expliciren.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

1468. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 12. Juni 1744.

Des Königs Majestät haben mir sogleich befohlen, Ew. Excellenz vermittelst Abschickung eines expressen Jägers zu melden, wie Ew. Excellenz wegen der von dem Herrn Grafen Tschernyschew geführten Beschwerde über den Herrn von Mardefeld mit ihm und dem Obermarschall Bestushew noch nicht gänzlich in das Detail, so heute melden müssen, gehen, sondern von ihnen auf eine ganz polie Art verlangen möchte, dass sie ein von ihnen beiderseits unterschriebenes schriftliches Promemoria Ew. Excellenz zustellen möchten, damit Se. Königl. Majestät Sich darauf um so positiver erklären könnten.

Welches hierdurch befohlenermassen zu melden nicht ermangeln sollen, vor mich aber noch beizufügen mir die Freiheit nehmen wollen, wie Se. Königl. Majestät zu dieser Resolution daher gekommen, weil Sie glauben, dass die russische Kaiserin von der Sache quaestionis gar nicht wisse und solches nur eine Tour des Vicekanzlers sei, entweder, wie man sagt, pour tirer les vers du nez, oder sonsten von der zu erhaltenden Antwort einen gefährlichen Gebrauch zu machen. Dahero Sie dann von ermeldetem Obermarschall Bestushew und Graf Tschernyschew ein schriftliches Promemoria haben wollen, um selbiges sodann

dem Herrn von Mardefeld zu senden und zu mehrerem Éclaircissiment darüber Gelegenheit geben zu können.[1]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1469. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A MOSCOU.

Potsdam, 15 juin 1744.

Madame ma Cousine. Rien ne m'aurait pu donner plus de satisfaction ni me causer plus de joie que les deux lettres que vous m'avez écrites en date du 21 et du 28, et je ne saurais assez vous remercier de toutes les bonnes nouvelles que vous m'y donnez. Celle du parfait rétablissement de la santé précieuse de la Princesse votre fille m'a surtout fait un plaisir infini, et j'en prends trop de part pour ne pas vous en faire, à l'une et à l'autre, mes sincères compliments de félicitation. De la manière que vous vous prenez, Madame, j'ai tout lieu de me flatter qu'à la célébration de la fête de la paix nos souhaits communs seront accomplis, malgré tous nos envieux, et je ne saurais que parfaitement goûter le plan que vous avez bien voulu me communiquer à ce sujet. Si le baron de Mardefeld est en état d'y contribuer quelque chose, je suis sûr qu'il s'y employera avec cette fidélité et cette dextérité que je lui connais. Il aura l'honneur de vous dire ce que j'ai fait pour redresser la faute que la cour de Francfort vient de faire par rapport au sieur de Woronzow,[2] et j'espère que celui-ci en sera content. Comme vous me demandez des nouvelles de Monsieur votre frère George, je ne saurais que de vous dire que j'ai tout lieu d'être content de lui et de son application au métier, et je vous supplie de croire que je ne manquerai pas d'avoir tous les égards possibles pour le comte de Gyllenborg, par la recommandation que vous me faites de sa personne. Je renouvelle avec plaisir les assurances de l'amitié et de l'estime la plus parfaite avec laquelle je suis, Madame ma Cousine, votre très bon et fidèle cousin

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Mardefeld berichtet am 2. Juli, dass er allerdings dem Vicekanzler die in Rede stehende Vorstellung gemacht, aber mit Vorwissen der Kaiserin, um ihn wegen der zahlreichen Couriere zu beruhigen, die er in der Heirathsangelegenheit der Prinzessin von Zerbst erhalten habe. „Il est impossible que Sa Majesté Impériale puisse avoir donné de tels ordres au comte de Tschernyschew, mais cela dénote également que le Vice-Chancelier a l'effronterie et trouve le moyen de lui faire signer à son insu tout ce qu'il trouve à propos." Als der Hofmarschall von Bestushew nach einiger Zeit seine Beschwerde in Berlin wiederholte, gab der König unter dem 9. September auf Bericht des Ministeriums vom 1. September seine Einwilligung, ihn, nach dem Vorschlage von Mardefeld, dahin zu bescheiden: „Que, comme Sa Majesté l'Impératrice était de longue main suffisamment informée des sentiments de Votre Majesté sur le sujet en question et de tout ce qui s'était passé à cet égard, il serait superflu de le répéter." — 2 Vergl. S. 180. 188.

1470. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A PHILIPSBOURG.

Potsdam, 15 juin 1744.

Monsieur. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite en date du 5 de ce mois, et vous ai une obligation infinie de tout le détail dont vous avez bien voulu m'informer, tant par rapport à la situation présente de l'armée impériale qu'aux autres particularités que vous me mandez. De la manière que cette armée est campée, et avec les précautions que vous avez prises, je suis persuadé que celle d'Autriche ne voudra pas hasarder de s'y frotter, quoique je comprenne parfaitement bien l'embarras que la position de l'armée impériale leur cause, et qu'elle en voudrait être quitte à tout prix. J'ai de la peine à me persuader que les forces de l'armée autrichienne puissent aller jusqu'à 60,000 hommes, et comme elle ne trouvera pas l'occasion si aisée de venir à une action générale avec les Français sur le Rhin, je suis assuré que, pourvu que l'armée de ceux-ci en Flandre pousse avec vigueur celle des alliés, les Autrichiens seront obligés d'y envoyer un renfort considérable, bon gré mal gré qu'ils en aient. Je suis fort de votre sentiment que les hostilités qu'ils ont commencé à faire contre l'armée qui est sous vos ordres, feront plus de bien que de mal aux affaires de l'Empereur, et le procédé indigne qu'ils viennent de commettre en enfreignant la capitulation de Braunau, fera connaître au public combien peu de fond il y a à faire sur leur bonne foi. Je finis en vous réitérant les sentiments de considération et d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1471. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 15 juin 1744.

Les dépêches que vous m'avez faites en date du 6 et du 9 de ce mois, me sont bien parvenues, et le courrier Sohr vient de m'apporter celle du 8, avec le paquet où il y a eu l'original de l'invitation et de l'accession de la France au recez de l'Union confédérale,[1] dont je ne manquerai pas de vous faire envoyer les ratifications.

J'espère que mes dépêches à vous, dont le comte de Mortagne à son retour vers Francfort a bien voulu être le porteur, vous auront été remises, et comme je vous y ai expliqué fort amplement mes intentions, je m'y remets et attends votre réponse là-dessus, que vous tâcherez de m'envoyer par une voie assez sûre.

[1] Die Einladungsacte ist vom 6. Juni, die Accessionsacte von demselben Tage; beide in Form eines Articulus separatus et secretus des Unionsrecesses vom 22. Mai.

J'ai été bien aise d'apprendre par le post-scriptum de votre relation du 4 de ce mois que tout est réglé avec la cour de Cassel au gré de celle-ci, et j'approuve parfaitement la précaution que vous me mandez avoir prise à cette occasion.

La réflexion que le sieur de Chavigny a faite, que le maréchal de Belle-Isle soit mis à la tête de l'armée du Rhin,[1] est fort juste, aussi ferai-je travailler sur ce sujet auprès du roi de France. Vous réitérerez audit sieur de Chavigny les assurances de mon amitié et de mon estime.

Par des lettres que j'ai eues de Moscovie, je viens d'apprendre que le baron de Neuhauss, ministre de l'Empereur à la cour de Russie, ayant reçu ordre de faire entendre au grand-veneur Rasumowski et aux sieurs Lestocq et Brummer que l'Empereur les avait nommés comtes du Saint-Empire, ces deux derniers ont été assez prudents pour prier le baron de Neuhauss de ne pas faire mention d'eux que dans quelques mois delà, afin que la grâce que l'Empereur venait de faire au Rasumowski, fût d'autant plus flatteuse pour lui, et qu'en vertu de quoi ce baron n'a parlé à l'Impératrice que du dernier, ce qui doit avoir fait véritablement plaisir à cette princesse.

Comme il y a encore à la cour de Russie le sieur de Woronzow, proche parent de l'Impératrice du côté de sa femme, fort accrédité auprès de cette souveraine et son premier confident, qu'elle consulte dans toutes les affaires d'importance et qui avec cela est un digne et très honnête homme, qui, depuis que l'Impératrice est montée au trône, a toujours été porté pour mes intérêts et à qui j'ai conféré, il y a environ un an, mon ordre de l'aigle noir, je souhaiterais fort que l'Empereur voulût, en égard de mon intercession, revêtir de même ce sieur de Woronzow de la dignité de comte du Saint-Empire; c'est pourquoi mon intention est que, sans la moindre perte du temps, vous devez tâcher d'en parler à Sa Majesté Impériale et faire en mon nom toutes les instances possibles auprès d'elle pour qu'elle me veuille accorder cette demande et créer ce dit sieur de Woronzow comte du Saint-Empire, ce que je regarderais comme une marque particulière de sa bienveillance envers moi, et dont je lui aurai une obligation infinie. Comme je ne doute point que Sa Majesté Impériale ne voudra se prêter à me faire ce plaisir-là, il y a encore deux points que vous observerez soigneusement, savoir 1° que l'expédition des patentes soit faite gratis; en cas néanmoins que vous verrez que cela révolterait trop la chancellerie de l'Empereur, je m'offre de payer moi-même la taxe qu'il faut

[1] Klinggräffen hat am 9. Juni berichtet: „Chavigny vient de me rendre visite pour m'insinuer que je ferais bien de faire parvenir à Votre Majesté que l'état de la France était encore convalescent, et que, pour le remettre dans celui d'une santé parfaite, il était nécessaire que Votre Majesté, par Son crédit auprès de son maître, dispose les choses de façon que le maréchal de Belle-Isle fût mis à la tête de l'armée du Rhin.“

pour ces patentes; 2° faut-il que cette patente soit de même date que celle de Rasumowski, parceque celles des sieurs Lestocq et Brummer le sont, et je suis déjà assuré du consentement de ces deux derniers que, vu l'utilité qui en résultera, ils sont contents que le public croie que le sieur Woronzow ait été fait comte du Saint-Empire un mois avant eux.

Je vous recommande fort cette affaire et vous ne manquerez pas de m'en faire votre rapport le plus tôt qu'il se pourra.

Federic.

Nach dem Concept.

1472. AU COMTE DE BRÜHL, MINISTRE DU CABINET, A VARSOVIE.

Berlin, 16 juin 1744.

Monsieur le Comte de Brühl. Aussitôt que j'ai reçu avis de la mort du comte de Königsegg, grand-prieur de l'ordre de Saint-Jean de Bohême, et que par là la commanderie de Lossen dans le duché de Brieg est venue à vaquer, j'ai ordonné à mon ministre d'État et président des chambres de Silésie, le comte de Münchow, d'en mettre en possession votre beau-frère le comte de Kolowrat, que j'ai trouvé bon d'en informer par la lettre ci-jointe.[1] Comme c'est principalement à votre considération et pour vous marquer mon affection et l'estime distinguée que je conserve pour un ministre qui répond aussi dignement que vous à la confiance dont le Roi son maître l'honore, que je me porte avec tant de promptitude à remplir les promesses que je vous ai faites en faveur de votre beau-frère,[2] vous pouvez aussi compter que ce ne sera pas la dernière preuve que vous recevrez de ma bienveillance, et que je saisirai avec plaisir et empressement toutes les occasions où je me trouverai à même de satisfaire à vos désirs et même de les prévenir. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1473. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Potsdam, 19 juin 1744.

J'ai bien reçu les deux relations que vous m'avez faites en date du 9 et du 12 de ce mois, touchant la succession d'Ostfrise. Comme je vous ferai savoir mes intentions sur tous les points qui ont du rapport à votre négociation, par un rescrit ample et détaillé qu'on va vous expédier du département des affaires étrangères, je m'y remets, et la

[1] Von demselben Datum, ohne weiteres Interesse. — [2] Vergl. oben Nr. 1360, S. 59.

présente n'est que pour vous dire que vous deviez me mander votre sentiment, le plus tôt le mieux, et par une estafette, de quel effet vous croyez qu'il pourrait être, et quelle impression cela ferait sur les esprits des États-Généraux, si je leur écrivais une lettre, quoique dans des termes pleins de modération, néanmoins énergique, pour qu'ils doivent retirer, à l'heure qu'il est, leurs garnisons de la ville d'Embden et de Leerort, ne trouvant point compatible ni à ma gloire ni à la bienséance qu'après que cette principauté m'est échue de bon droit, que je m'en suis actuellement mis en possession, et que tous les différends qui ont été autrefois entre les Princes et les États, ne subsistent plus, par la résolution que j'ai prise de n'y prendre point de part, mais de maintenir plutôt chacun de mes sujets dans les droits et libertés qui lui sont dus — que des puissances étrangères voudraient encore dorénavant se mêler des affaires d'un pays sur lequel elles n'ont le moindre droit fondé, et fomenter quasi par là les différends qui n'ont fait que déchirer et abîmer ses habitants, et qui, outre le grand préjudice que les droits et l'autorité du Saint-Empire en ont souffert, ont mis plusieurs fois tout ce pays à deux doigts de sa perte totale.

Federic.

Nach dem Concept.

1474. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 21 juin 1744.

1° Hoffmann[1] veut de l'argent pour rompre la Diète.

Réponse: Je crois que 8,000 écus en cas de nécessité doivent suffire.

2° Il veut de l'argent pour subsister.

Je crois que 1,000 écus du commencement doivent lui suffire, d'autant plus qu'il n'en a pas eu davantage, il y a douze ans et dans toute autre occasion.

3° Il veut un détachement de dragons.[2]

Il sera facile de lui donner treize hussards et un officier.

4° Il parle du mécontentement que causent aux Polonais mes levées.

Que ne parle-t-il des rapines que les Polonais ont commises sur mon territoire, et des excès où j'ai été exposé depuis longtemps? Il me semble qu'à toutes les diètes on criera contre les enrôlements, et qu'il n'en sera ni plus ni moins.

5° Il parle du camp de Marienwerder.

C'est le seul article auquel il n'y a rien à ajouter, car je ferai rassembler mes troupes à Marienwerder et je suis maître dans mon pays.

[1] Resident in Warschau; in der Vorlage verschrieben: Pollmann. Dieselbe Verwechselung Bd. I, 86. — [2] Für den Courierdienst und „pour la garde de nos personnes et de notre équipage."

6° Il veut un homme de la chancellerie de Prusse.

Qu'on peut lui donner en cas qu'il y soit encore.

Wallenrodt doit aller à la diète de Grodno, mais il ne doit qu'y figurer et se régler en gros comme en détail simplement et uniquement par les conseils de Hoffmann, qui possède infiniment mieux la connexion des affaires.

NB. Peut-être Cagnony vaudrait mieux.[1]

Podewils doit me dire son sentiment sur tout cela.

Federic.

Eigenhändig.

1475. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Der Consul Kühn berichtet, Petersburg 6. Juni: „Suivant une lettre écrite de Moscou d'un homme d'un rang distingué, il paraît que Sa Majesté Impériale a acquiescé à la demande de milord Tyrawley, en lui accordant le secours de 12,000 hommes de troupes auxiliaires, conformément au traité."

Potsdam, 21. Juni 1744.

Des Königs Majestät haben befohlen, dass fordersamst an den Herrn von Mardefeld geschrieben werden soll und demselben aufgegeben werde, sich darüber schleunigst, jedoch gründlich und zuverlässig zu expliciren.[2]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1476. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 22 juin 1744.

J'ai bien reçu les deux relations que vous m'avez faites en date du 13 et du 16 de ce mois. Je ne suis point surpris de ce que le sieur de Chavigny et le comte de Mortagne ont été embarrassés sur l'état d'incertitude où je suis actuellement encore sur la Russie; je n'en suis pas moins embarrassé, mais si les deux sieurs pouvaient être informés de tous les soins que je me donne pour m'assurer de cette puissance et des moyens que j'emploie pour y réussir au plus tôt possible, je suis persuadé qu'ils me feront la justice d'avouer que je me surpasse et qu'il

[1] Podewils erhebt in seiner Antwort, Berlin 22. Juni, den Einwand, dass Cagnony mit den polnischen Verhältnissen nicht vertraut und zudem nicht von vornehmer Geburt sei. Unter dem 28. Juli erhält Hoffmann eine eingehende Instruction für sein Verhalten auf dem Reichstage. — [2] Mardefeld berichtet, 12. Juli: „Une personne d'importance qui ne veut pas être nommée, et par laquelle j'ai fait sonder l'Impératrice, m'a chargé d'assurer Votre Majesté positivement que Sa Majesté Impériale n'enverra pas de secours à l'Angleterre, ce qui s'accorde parfaitement avec mes autres avis."

était humainement impossible de faire plus que j'ai fait pour me tirer cette épine du pied, qui m'a empêché et m'empêche encore d'aller là où, sans cela, j'irais très volontiers; mais sans avoir ôté préalablement cette entorse, il m'est impossible de me remuer. J'attends avec impatience le temps où vous m'avertirez des résolutions que le sieur de Chavigny aura reçues de sa cour sur les différents articles que vous lui avez détaillés par mon ordre.

Je suis fort content de tout ce que vous me mandez touchant le traité de la Hesse, et j'agrée votre façon de penser sur ma garantie à y donner.[1] Je souhaite d'apprendre de bonnes nouvelles sur le succès du voyage du baron de Braidlohn;[2] je prends toute la part imaginable de l'état douloureux où Sa Majesté Impériale s'est trouvée, et je fais des vœux ardents au Ciel pour son prompt et parfait rétablissement et pour la conservation d'une vie si précieuse.

Sur ce qui est de l'avis qu'un officier de la sauve-garde en Ostfrise a apporté à Francfort, que le commandant de mes troupes qui y sont avait déjà renvoyé cette sauve-garde, je puis vous dire qu'il faut absolument que cet avis soit faux ou qu'il y ait du mal-entendu, et je proteste sur mon honneur que jamais mes ordres n'ont été ni de renvoyer cette sauve-garde ni de toucher à elle de la moindre manière, mais que je me suis uniquement remis aux ordres que Sa Majesté Impériale donnerait là-dessus. Il est vrai que j'ai eu, le dernier jour de la poste, des lettres qui m'ont appris que cette sauve-garde commençait à se dissiper de soi-même, mais j'atteste le Ciel que je n'y ai point donné la moindre occasion, et je crois impossible que quelqu'un des miens eût la hardiesse de faire de pareils attentats sans mes ordres. Vous devez donc désabuser Sa Majesté Impériale sur cet article et l'assurer en mon nom que moi, qui faisait tout pour la conservation de l'autorité impériale, ne serais jamais capable de procéder d'une manière tout-à-fait contraire dans le cas dont il s'agit. En attendant, je viens d'écrire à mon ministre d'état de Cocceji qui y est à présent en mon nom, de la manière que vous vous êtes concertés avec le sieur de Græve, comme vous le verrez par la copie ci-jointe.[3]

Je vous adresse ci-clos une lettre au maréchal comte de Seckendorff, que vous lui ferez tenir à la première occasion sûre qui se présentera.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Der Vertrag zwischen dem Kaiser und Hessen mit der Acte der Accession und Garantie Frankreichs wurde am 13. Juni unterzeichnet. Die preussische Garantie ist vom 27. Juli. — [2] Am 14. Juni von dem Kaiser an den Churfürsten von Köln gesandt. — [3] Nr. 1478.

1477. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A PHILIPSBOURG.

Potsdam, 22 juin 1744.

Monsieur. Bien que je sois encore dans un état d'incertitude sur l'issue de mes négociations en Russie, vous pouvez être persuadé que je ne néglige pourtant point de faire tous les arrangements nécessaires pour faire la levée du bouclier, dès aussitôt que le temps sera venu où je pourrai le faire efficacement, et que j'aurai mes sûretés par rapport à la Russie. Vous savez, Monsieur, combien il m'importe d'être bien informé du véritable état de la ville de Prague et de ses fortifications. Comme je n'ose pas y envoyer quelqu'un des miens pour en prendre des informations, crainte qu'il ne soit reconnu et arrêté, il m'est venu dans l'esprit de vous demander si vous ne connaissiez pas un sujet dans l'Empire, et, ainsi, point soupçonné, qui se connaît sur les fortifications et qu'on peut envoyer secrètement à Prague, pour y examiner sous main dans quel état les fortifications s'y trouvent présentement, et ce qu'on y a peut-être ajouté de nouveaux ouvrages, depuis que les Français en sont sortis. Si tel homme vous est connu, je vous demande avec instance de l'y envoyer le plus tôt possible, de l'instruire sur ce qu'il y aura à faire, et de lui ordonner que d'abord qu'il aura tout observé, il passe à Ansbach, pour y coucher son rapport et le donner, après l'avoir bien cacheté et adressé à moi, à votre neveu, le Conseiller privé, lequel devrait être averti d'avance que, si tel et tel homme venait lui présenter une lettre à moi, il l'accepterait, et, sans l'ouvrir, me l'envoyât cachetée. Vous aurez la bonté de me faire quelque mot de réponse sur ce sujet au plus tôt possible, et je vous prie de me croire avec tous les sentiments d'estime, Monsieur, votre bien affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1478. AN DEN ETATSMINISTER VON COCCEJI IN AURICH.

Potsdam, 23. Juni 1744.

Da Mir Mein am Kaiserlichen Hofe subsistirender Minister, der Geheime Rath von Klinggräffen, berichtet hat, wie nunmehro von des Kaisers Majestät die Entlassung der bisherigen Sauve-Garde in Ostfriesland resolviret worden, und das deshalb benöthigte Decret an die dortige Administration von Höchstgedachter Sr. Kaiserl. Majestät vollenzogen werden würde, so befehle Ich hierdurch, dass wenn nurgedachtes Decret Euch von gedachtem Meinen Minister, dem Geheimen Rath von Klinggräffen zugesandt werden wird, Ihr sodann wegen dessen Publication das erforderliche besorgen und die nöthige Veranstaltung machen sollet, damit vorgedachte Sauve-Garde dem Kaiserlichen Decret gemäss nunmehro auf geziemende Art congediiret werde. Ich bin etc.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1479. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. Juni, Hyndford bestehe ohne Unterlass auf die ihm in Aussicht gestellte Antwort.[1] „J'envoie (pour cet effet à l'examen de Votre Majesté le projet d'une telle réponse[2] dont je Lui ai parlé à Charlottembourg. Elle n'oblige Votre Majesté à rien, met la cour de Londres ni dedans ni dehors, mais s'en moque poliment et la laisse dans la même incertitude où elle était.“[3]

Potsdam, 23. Juni 1744.

Recht gut. Soll es nur ausfertigen lassen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1480. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BERLIN.

Potsdam, 23 juin 1744.

Milord Comte de Hyndford. J'ai vu avec beaucoup de satisfaction, par la lettre que vous m'avez écrite du 17 du mois passé, et à laquelle mon voyage aux eaux de Pyrmont m'a empêché de répondre plus tôt, que le Roi votre maître rend justice à la droiture de mes sentiments d'amitié pour lui, et qu'il est content de la réponse amiable et cordiale que je vous ai donnée à votre dernière lettre du 18 d'avril.

Comme vous ne m'y avez parlé que du danger dont les royaumes de la Grande-Bretagne se trouvaient menacés, je n'ai pu que vous répondre sur cet article-là, jugeant superflu d'entrer dans la discussion de matières dont il n'était pas question alors.

Je connais la nature des liaisons dans lesquelles je me trouve engagé avec Sa Majesté Britannique, tout comme elle reconnaîtra, à ce que je me flatte, la gradation stipulée dans notre traité d'alliance défensive, quand le cas en existe réellement.

Mais il ne me paraît pas aussi prochain par rapport aux États d'Allemagne de Sa Majesté Britannique, comme vous semblez le supposer; au moins, il n'y a pas de l'apparence que le Roi votre maître lui-même en soit persuadé véritablement, puisque sans cela Sa Majesté Britannique, selon sa prudence ordinaire, commencerait elle-même à pourvoir à la sûreté de ses États d'Allemagne, en y faisant revenir ses troupes électorales, n'étant pas naturel qu'un souverain qui en entretient pour la défense de ses États et de ses sujets, les veuille laisser, pour des subsides, à la disposition d'un autre, tandis qu'il croit lui-même être menacé et en avoir besoin pour les mettre à l'abri de toute insulte.

[1] Vergl. oben S. 146. 147. — [2] Die folgende Nummer. — [3] Carteret sagte in der Folge zu Andrié: „Tout le monde s'apercevra que le Roi votre maître par cette lettre à milord Hyndford se moque de nous.“ Bericht Andrié's, London 14. Juli.

Vous conviendrez donc, Milord, qu'un allié qui n'est pas en droit de réclamer le secours d'un autre, le cas d'une alliance défensive n'existant point, est encore moins fondé d'insister sur une réponse préalable sans nécessité. Sur ce, je prie Dieu etc. Federic.

Nach dem Concept.

1481. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 24 juin 1744.

Les relations que vous m'avez faites en date du 1er et du 4 de ce mois, m'ont été bien rendues; par tout ce que vous m'y mandez, je vois que vous êtes encore dans un état bien incertain sur la réussite de vos négociations; mais comme le temps presse pour que je puisse prendre mon parti, et que je ne puis plus rester, pour ainsi dire, entre deux eaux, ma volonté expresse est que vous me deviez mander, le plus tôt possible et même par un courrier, ce que vous croyez sur la réussite des affaires dont je vous ai chargé: si la triple alliance à conclure viendra à sa consistance, ce que vous croyez au sujet du déplacement du Ministre, et si par les intrigues de celui-ci l'Impératrice sera disposée à donner du secours aux Anglais. Il m'est impossible de rester plus sur toutes ces affaires dans un état d'incertitude, ni de me contenter plus d'espérances vagues. Ainsi je vous ordonne de me mander tout naturellement, et sans me cacher la moindre chose, le véritable état des affaires de Russie sur mon sujet, et ce que j'en ai à espérer ou à craindre. Vous ne devez point être embarrassé sur la manière dont vous vous expliquerez à ce sujet, car j'aime mieux que vous me mandiez tout naturellement le véritable état des affaires comme elles sont, quelque désagréables qu'elles puissent être, que de flotter plus longtemps entre crainte et espérance; ainsi j'attends et vous ordonne que vous deviez vous expliquer positivement là-dessus, pour que je puisse savoir où j'en suis, le temps demandant absolument que je prenne mes mesures et de ne me contenter plus d'espérances vagues.

Comme la grande faveur de l'Impératrice envers le chéri mitré[1] dure plus longtemps que j'aurais cru, vous devez penser s'il n'y a pas moyen de gagner cet homme-là par quelque présent, et comme il est certain que le parti anglais remuera ciel et terre pour attirer l'Impératrice dans ses intérêts, et que les mal intentionnés mettront tout en œuvre pour me brouiller avec cette Princesse, étant certain que c'est encore l'unique ressource qui leur reste pour arriver au but qu'ils se proposent, et qu'ils aimeraient mieux de faire sauter cette princesse du trône que de n'y pas réussir, vous devez employer tous les ressorts imaginables pour les contrecarrer dans leurs desseins pernicieux, ou si vous ne croyez pas d'y pouvoir réussir, me le mander à temps, pour ne pas m'exposer à faire un

[1] Vgl. S. 191.

faux-pas. Quant au sieur de Woronzow, vous pouvez déclarer hardiment que Sa Majesté Impériale, en égard de mon intercession, l'a déclaré comte du Saint-Empire. Quoiqu'il ait été impossible d'avoir des avis de mon ministre à Francfort sur les instances que je lui ai ordonné de faire à ce sujet, puisque l'Empereur a été attaqué de la goutte, néanmoins les ordres que j'ai donnés pour cela, ont été si pressants que je n'ai nulle raison de douter que l'Empereur ne voudrait accorder cette demande.

J'attends votre réponse sur tout ce que je viens de vous ordonner, par un courrier, mais vous aurez soin de me mander ce que je veux savoir d'une manière point vague, mais positive, pour n'être plus incertain sur le sort des affaires en Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

1482. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 28. Juni 1744.

Andrié berichtet, London 12. Juni: „Hier, milord Carteret me dit, en faisant tomber la conversation sur l'affaire d'Ostfrise: Vous voyez vous-même dans quel embarras nous serions actuellement, si, ainsi que le Roi votre maître l'avait souhaité,[1] on avait inséré un article secret de garantie dans notre traité défensif."

Marque der englischen Freundschaft und wie sie es gerne haben möchten.

Hoffmann berichtet, Warschau 20. Juni, dass er dem Befehle des Königs gemäss den Gerüchten von einem bevorstehenden preussischen Angriff gegen Polen[2] öffentlich entgegengetreten sei, nachdem die Gerüchte in letzter Zeit an Intensität zugenommen hätten. „Il y a eu même des extravagants qui ont prétendu ridiculement que les raisons de Votre Majesté pour attaquer la Pologne se trouvaient comprises dans la déduction sur la succession d'Ostfrise, de laquelle ils ont sans doute entendu parler."

Er hat recht gethan, und soll er nur ferner auf solche Art continuiren.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1483. AU ROI DE FRANCE A LILLE.

Potsdam, 28 juin[3] 1744.

Monsieur mon Frère. J'ai vu avec une satisfaction infinie la façon prévenante dont Votre Majesté a voulu Se prêter à ce qui devait rendre nos intérêts inséparables à jamais.[4] Je La prie de croire que j'y suis

[1] Vergl. Bd. II, 279. — [2] Vergl. oben S. 144. — [3] In der Vorlage verschrieben: juillet. — [4] Bezieht sich auf den Abschluss des Vertrages vom 5. Juni, vergl. oben S. 132. Am 13. hatte König Ludwig eigenhändig an den König geschrieben.

sensible au dernier point, et que j'en conserverai une reconnaissance éternelle. Il y a lieu de se flatter, avec d'aussi bonnes mesures prises, qu'il y aura moyen de mettre en exécution les salutaires desseins de Votre Majesté d'obliger Ses ennemis à Lui demander la paix et à souscrire à Ses arrangements. Dans mon particulier, je ne saurais Lui cacher la joie que je sens des heureux progrès que les armes de Votre Majesté font en Flandre; il n'y a pas jusqu'à Ses ennemis qui ne soient obligés d'applaudir à Sa façon d'agir, et je suis sûr qu'ils regrettent mille fois au fond de leur cœur d'avoir provoqué à la guerre un prince dont ils ne connaissaient pas tous les talents. J'envoie quelques mémoires chiffrés au maréchal de Noailles, dont Votre Majesté aura la bonté de Se faire faire le rapport, et de croire que personne ne prend plus que moi de part à Sa gloire, à l'avancement de Ses intérêts et à tout ce qui peut Lui être agréable et avantageux, étant, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1484. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES AU CAMP DEVANT YPRES.

Potsdam, 28 juin 1744.

Monsieur. Vous ne trouverez pas étonnant, si je suis obligé de vous envoyer beaucoup de chiffres [1] par le courrier présent. Les matières qui en font le sujet sont si importantes pour les intérêts communs qu'il m'a été impossible d'en diminuer le volume. Vous voudrez bien les donner au Roi votre maître, en l'assurant qu'il peut avoir des alliés plus puissants que moi, mais qu'il n'en aura jamais de plus fidèles, de moins envieux, ni de plus attachés à sa véritable gloire. L'état d'incertitude où le doit mettre ma conduite, le surprendra peut-être, mais vous devez savoir que les objets s'affaiblissent toujours dans l'éloignement, et ma conduite sera justifiée dans tous les cas. Si arrive une révolution en Russie, vous trouverez que j'ai eu raison de ne point précipiter mes opérations, et si le gouvernement présent se soutient, sans attendre d'autres alliances [2] ou quoi que ce puisse être, je remplirai littéralement mes engagements. Je vous prie cependant de me faire avoir des résolutions sur le sujet de l'argent qu'il faut pour les troupes de l'Empereur, et sur l'expédition d'Hanovre. Vous devez bien sentir à quel point ces deux articles m'intéressent, et combien je dois être inquiet avant que de m'en voir éclairci.

Je bénis mille fois le Roi votre maître de la résolution qu'il a prise de se mettre à la tête de ses troupes; il n'en fallait pas moins pour rétablir la discipline perdue dans vos troupes et pour rendre l'audace

[1] Die Beilagen A und B. — [2] Vergl. S. 192.

au soldat. Ses ennemis, qui sont en grand nombre, commencent à le craindre et à le respecter, et je suis pleinement persuadé que, plus il mettra de vigueur et de nerf dans ses opérations, et plus tôt les alliés seront obligés de chanter la palinodie. Les Hollandais me reviennent comme les grenouilles dans la fable: il avaient une bûche pour roi durant le ministère du Cardinal, ils ont assez importuné les Dieux pour qu'ils méritent une cigogne. Personne ne fait plus de vœux pour la prospérité de vos armes que j'en fais: s'il ne tenait qu'à moi, vous auriez pris vingt villes cette campagne et gagné trois batailles. Je vous prie en mon particulier, mon cher Maréchal, de me croire avec la cordialité et l'estime la plus parfaite votre très affectionné ami

Federic.

A.

Dès que l'affaire du marquis de Botta commença à faire du bruit en Russie, le Roi tâcha d'en profiter, pour commettre d'autant plus la reine de Hongrie avec l'impératrice de Russie, et il n'épargna rien de ce qu'il faut pour y réussir et pour se faire des amis en Russie. Ce que le Roi gagna d'abord fut qu'il trouva moyen de placer en Russie la jeune princesse d'Anhalt-Zerbst, coup qui rompit les projets de mariage que les Anglais et les Saxons avaient formés ou pour une princesse d'Angleterre ou pour une des filles du roi de Pologne. Pour rendre cet établissement plus solide et pour s'attacher tout-à-fait la famille de Holstein, le Roi consentit au mariage d'une des princesses ses sœurs avec le successeur de Suède.

Lorsque l'Impératrice fut montée au trône, les frères Bestushew furent constitués par elle au maniement des affaires étrangères. Le Roi ne tarda pas à s'apercevoir, dans tout ce qu'il avait à négocier avec la cour de Russie, que ces deux frères n'étaient nullement portés à lier une amitié étroite entre les deux cours; mais, depuis que le Vice-Chancelier se trouva seul au timon des affaires, par la mort du sieur Brewern, le Roi eut des indices plus forts de l'attachement que le sieur Bestushew avait pour les Anglais et les Autrichiens, et il s'aperçut de cette partialité dans toutes ses négociations. La raison de cette partialité ne resta pas longtemps cachée, et le Roi apprit, à n'en point douter, que le Vice-Chancelier tirait annuellement une pension de 60,000 roubles des Anglais. La conduite de ce ministre se développa encore davantage, lorsque le Roi négocia à Pétersbourg la garantie de tous les États prussiens et nommément de la Silésie; ce fut alors que le Vice-Chancelier contrecarra ouvertement le Roi et qu'il ne négligea rien pour le brouiller avec l'impératrice de Russie.

Ce ministre inique s'y est pris avec une effronterie qui a peu d'exemples; on n'en rapportera que quelques traits, pour la brièveté.

Le Roi proposa à l'Impératrice de faire une triple alliance entre la Russie, la Suède et la Prusse; l'Impératrice y consentit et ordonna au Vice-Chancelier d'en écrire sur ce ton à Stockholm. Mais ce ministre,

par une effronterie inouïe, tronqua la réponse et dit au comte de Barck, ministre de Suède, que l'Impératrice souhaitait de conclure une alliance avec la Suède à laquelle on pourrait, cette campagne finie, inviter d'autres puissances à accéder. Ce ministre fomente, de plus, en Suède toutes les brouilleries dont il est capable, pour saper l'établissement du Prince-Successeur; il veut culbuter la maison de Holstein et le système présent, cela est clair. Il a employé toutes les ruses dont il a été capable pour soulever le clergé russe contre le mariage du jeune Grand-Duc avec la princesse de Zerbst, on s'est même servi du prétexte de religion, et l'on a insinué à l'Impératrice que la Russie ne pouvait être heureuse sous le règne d'une princesse qui, ayant changé de religion, ne serait jamais bien grecque; mais, comme le jeune Grand-Duc est dans le même cas, il n'a pas été difficile de détromper cette Princesse sur ce sujet. Bestushew a même eu l'impudence de se réjouir ouvertement de la maladie de la princesse de Zerbst et d'espérer sur sa mort. Lui et les Anglais n'ont d'autre ressource que dans une révolution favorable à la famille malheureuse.

Lorsque le roi de France déclara la guerre à l'Angleterre, Bestushew donna des alarmes à l'Impératrice, sous prétexte que le roi de Prusse voulait attaquer Danzig, et lui conseilla pour cette raison d'armer quelques vaisseaux de guerre et quelques galères, mais, dans le fond, dans l'intention de pouvoir prêter les secours stipulés à l'Angleterre, d'autant plus qu'il soutient hautement que le *casus foederis* existe et que l'Impératrice ne peut se dispenser de remplir ses engagements.

Par toutes ces circonstances, on s'aperçoit facilement combien le Roi est incertain par rapport à la Russie, tant que cette Souveraine se laisse entièrement aller aux impressions d'un ministre infidèle. Le Roi a fait ce qui a dépendu de lui pour se tirer cette épine du pied. On a fait une batterie pour déplacer le ministre, ou pour lui donner un supérieur dans son département, en cas que l'on ne pût remplir ce premier objet. Ce parti est assez bien lié, on a en main de quoi convaincre l'Impératrice des fourberies insignes de son ministre. Cette affaire serait déjà terminée à la satisfaction du Roi, si l'Impératrice ne s'était proposé de différer toutes les grâces et les changements qu'elle veut faire, jusqu'à la proclamation de la paix avec la Suède.

Le Vice-Chancelier, qui sent que ce jour-là lui doit donner un collègue pour remplacer le sieur de Brewern, et sentant bien que ce ne sera pas un sujet qui lui conviendrait, a tout mis en œuvre pour faire différer cette solennité. Jusqu'à présent, il a trouvé des prétextes assez plausibles pour y réussir. Il a même su profiter du bénéfice du temps, s'étant lié avec un archimandrite ou abbé de Troiza,[1] qui a trouvé le moyen de supplanter auprès de l'Impératrice ceux qui lui étaient les plus chers. Pour surcroît d'embarras, le sieur Tyrawley, ambassadeur d'Angleterre, est arrivé dans ces entrefaites, muni de 100,000 guinées argent

[1] Troizkaia Serghiew im heutigen Gouvernement Moskau.

comptant; il les a remises au Vice-Chancelier, qui lui sert de trésorier et qui n'épargne rien pour ranger par ses corruptions les plus considérables du Sénat à sa dévotion.

Le dessein de ce ministre anglais est de voir s'il peut tirer parti du gouvernement présent, et, en ce cas, de rompre le mariage de la princesse de Zerbst, de faire accorder les secours au Roi son maître et de brouiller la Russie avec le Roi. Mais comme ces trois points rencontrent trop de difficultés, il s'est déterminé pour une révolution en faveur du jeune Iwan, et, si elle réussit, c'est le plus fâcheux contretemps qui puisse arriver au Roi.

Sa Majesté, pour ne rien négliger de ce qui dépend d'elle, a envoyé à temps des lettres de changes de 150,000 écus à son ministre, pour en faire l'usage le plus convenable; il est impossible dans le moment présent de se décider sur la tournure que ces affaires prendront.

L'Impératrice fait actuellement pélérinage au monastère de Troiza, elle y est suivie des princesses de Zerbst, et l'on veut y faire le dernier effort pour voir si on peut la tirer de son indolence et du danger auquel elle s'expose de gaîté de cœur.

Quand même l'alliance de la Russie, de la Prusse et de la Suède ne réussirait pas, le Roi, pour donner au roi de France des marques de sa bonne volonté et de sa sincérité, ne s'y arrêtera pas, et il exécutera tout ce de quoi il est convenu avec la France, dans le temps arrêté. Mais, si par malheur il allait arriver une révolution en Russie, qui ne pourrait tourner qu'à l'avantage des ennemis communs, le Roi espère que ses alliés seront assez justes et assez raisonnables pour ne point exiger de lui qu'il entreprenne des opérations qui, par la nature des choses, deviendraient infructueuses et d'aucun avantage pour ses alliés. Toutes les opérations qu'il voudrait faire, seraient entièrement dérangées, si la Russie lui tombait à dos; ainsi, quelque envie et quelque intérêt qu'il ait d'agir, il demande à ses alliés si le mal présent ne doit point emporter sur des appréhensions futures.

B.

Les opérations de cette campagne ont été, ce me semble, assez détaillées pour qu'on n'ait pas besoin de peser là-dessus; cependant, il est besoin d'en récapituler le gros, pour y ajouter un commentaire.

Le Roi se portera en Bohême, il enverra, huit jours avant son passage par la Saxe, les réquisitoriaux de l'Empereur, avec les offres des alliés, au roi de Pologne. Selon la connaissance que nous avons de cette cour, elle s'amusera à disputer le terrain, jusqu'à ce qu'elle voie pour quel parti la fortune se déclare. Tout ceci supposé qu'il n'y arrive aucune révolution en Russie. Si les affaires du Roi vont bien en Bohême, comme on a lieu de s'y attendre, les Saxons, avides d'agrandissement, mordront à l'hameçon, pourvu qu'on ne leur offre que des objets aisés et qui ne les commettent pas trop, comme la prise de

possession du morceau de la Bohême qu'on leur destine, et le siége d'Égra. On doit d'autant plus se contenter de ce préalable que, ce premier pas fait, ils ne pourront guère se dispenser, à la suite de la guerre, de faire le second, qui est de joindre leurs troupes à celles de l'Empereur; mais il faut bien se garder de le leur faire seulement entrevoir, car leur faiblesse y répugnerait trop, et cela gâterait tout.

Lorsque le Roi entrera avec ses troupes en Bohême, il est convenu que les troupes qui doivent composer l'armée de l'Empereur, doivent suivre le prince Charles et se porter sur la Bavière. Mais il est nécessaire que j'avertisse le roi de France que cette armée, ou ce qui fait proprement l'armée de l'Empereur, n'est pas en état d'agir, faute d'argent, et que c'est un point essentiel auquel il faudra remédier de bonne heure; car ces sortes de concerts, venant à manquer, dérangent les projets les mieux arrangés et font que les grandes espérances que l'on avait conçues, se réduisent à rien. Nous avons dans cette guerre tant d'exemples de pareils accidents qu'il faut parer de bonne heure par de bons arrangements ceux qui, faute de cela, ne manqueraient point d'arriver.

Si c'est bien l'intention du roi de France de mèttre une fin prompte et glorieuse à cette guerre, il pourra l'effectuer. Personne n'en a plus les moyens en main que lui. L'on connaît la grande affection que le roi d'Angleterre a pour son électorat. On ne doit point douter que, maître comme il est de la nation anglaise, tout autre intérêt ne le cède à celui de ses provinces de Westphalie. La France ne saurait donc jamais lui porter un coup plus mortel que d'envoyer un corps de vingt à trente mille hommes dans ses États, dès que la diversion du Roi aura fait rebrousser chemin à l'armée du prince Charles. Car, si le roi de France veut considérer que les plus grandes ressources de la reine de Hongrie lui viennent de la Bohême, de la Bavière et des subsides qu'elle tire du roi d'Angleterre, on verra que par ce moyen on lui coupe tout d'un coup toutes ses racines. Le roi d'Angleterre parlera sur l'instant de paix ou de neutralité, on pourra l'obliger au moins de ne point donner du secours ni en argent ni en nature à la reine de Hongrie, et à ne se point mêler d'une querelle qui est entièrement étrangère à l'Angleterre. Nous ne voyons du moins de notre côté rien de plus avantageux, et, si la France veut en agir avec bonne foi et avec vigueur, comme ses alliés le feront sûrement de leur côté, il n'est pas possible qu'il y ait de salut pour la reine de Hongrie, à moins qu'il n'arrive une révolution en Russie en faveur de la maison de Brunswick, ce qui pourrait mettre le Roi dans de très grands embarras et peut-être même dans l'impossibilité d'agir.

Cependant, il n'y aura qu'une nécessité absolue et un danger pressant qui empêcheront le Roi d'exécuter des engagements qu'il regarde comme également avantageux, solides, et conformes à ses intérêts et à sa gloire.

Der Brief und die Denkschrift A nach Abschrift der Cabinetskanzlei; B nach dem eigenhändigen Concept.

1485. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Potsdam, 29 juin 1744.

Si je ne vous ai point fait, depuis quelque temps, de réponse sur les relations que vous m'avez faites, ce n'a été que crainte que mes dépêches ne fussent interceptées et ne vous parvinssent point. Pourtant, les vôtres, depuis le 4 jusqu'à celle du 18, me sont bien parvenues, et, par les raisons que vous me mandez dans celle du 18, j'espère que cela continuera.

Le comte de Rothenburg est arrivé à bon port et m'a bien remis tout ce qu'il a emporté de chez vous.[1] Si le roi de France est content des nouvelles liaisons qu'il vient de contracter avec moi,[2] je ne le suis pas moins, et je ne manquerai pas de vous envoyer les ratifications du traité, dont j'ai lieu d'être content.

Je vous envoie la présente par un courrier à qui j'ai ordonné de garder un parfait incognito et de ne dire à personne sa qualité; sur quoi vous vous règlerez aussi de votre part, et le laisserez partir de cette manière, quand vous lui aurez remis les dépêches que vous me ferez. Surtout, vous vous garderez bien de ne lui laisser rien entrevoir de tout ce que je traite avec la France.

Je vous adresse ci-joint la réponse que je viens de faire au Roi Très Chrétien, de même qu'une lettre au cardinal Tencin[3] et une au maréchal de Noailles, à qui j'envoie des mémoires en chiffres dont vous saurez le contenu par les copies chiffrées ci-jointes, et dont vous ferez un usage convenable, Quant à celui coté sous *A*, je l'ai fait par la raison que le comte de Rothenburg m'a dit qu'on était assez mal informé à la cour de France des affaires de Russie, et qu'on croyait que je n'avais qu'à parler pour avoir de celle-ci tout ce que je désirais. J'ai fait cet exposé d'une manière très sincère, et vous pouvez compter que c'est un tableau d'après nature, de la manière que, si le maréchal de Noailles ou même le roi de France doutaient des particularités qui y sont exposées, vous pouvez leur déclarer en mon nom que j'étais prêt alors de faire lire à une personne de confidence et du secret toutes les relations que j'avais reçues de mon ministre en Russie et les réponses que je lui avais faites.

Comme ce mémoire contient pourtant plusieurs faits qu'il faut absolument ménager, dans la circonstance où je suis, vous ne manquerez pas de recommander au maréchal de Noailles un secret impénétrable là-dessus, en lui insinuant que ce n'était qu'à cette condition que je lui avais envoyé ce mémoire, qu'il n'en fît voir ou entendre la moindre chose à âme qui vive, sinon au Roi son maître seul, à qui je n'ai et n'aurai rien à cacher, et que je veux convaincre de ma sincérité sur tout ce qui a du rapport à nos intérêts communs.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Das Vertragsinstrument vom 5. Juni. — [2] Vergl. unten Nr. 1495, S. 202. — [3] Der Brief an Tencin betrifft eine kirchliche Angelegenheit Schlesiens.

1486. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke fragen an, Berlin 29. Juni, ob Andrié dem König von England auf den Continent in das Hauptquartier zu folgen hat.

Non, je n'y enverrai personne que pour le féliciter quand il sera ou battant ou battu.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Anfrage.

1487. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Von dem Cabinetssecretär.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 25. Juni: Ein Schreiben des Königs an die Generalstaaten[1] würde alsbald an die Oeffentlichkeit kommen, könnte vielleicht als Drohung aufgefasst werden und lege dem König die Verpflichtung auf, seiner Erklärung Nachdruck zu geben. „Il me semble que, pour remédier à ces inconvénients, Votre Majesté pourrait m'écrire une dépêche ostensible dans laquelle Elle me marquera en termes modérés et énergiques ce qu'Elle a dessein d'écrire aux États. Il serait bon que Votre Majesté y ajoutât encore qu'Elle était prête, en cas que les États retirassent leur garnison d'Embden et de Leerort, de satisfaire au reste de leurs désirs . . . . Rien ne facilitera plus cette négociation que si Votre Majesté montre une fermeté à toute épreuve . . . . Pour cet effet, il me paraît très nécessaire que dans le temps que Votre Majesté me fera faire les ouvertures susdites à la République, Elle fasse avancer vers le pays de Clèves un corps de troupes, ne fût-ce que de huit à dix milles hommes, en répandant dans le public qu'il serait incessamment suivi d'un autre plus considérable."

Potsdam, 1. Juli 1744.

Wegen einliegenden Berichtes des Herrn Grafen von Podewils haben des Königs Majestät allergnädigst resolviret, wie demselben darauf mit nächster Post dahin geantwortet werden sollte: Dass wegen alles dessen, so er in der embdenschen Affaire durch Négociations ausrichten könne, er versichert sein solle, dass Se. Königl. Majestät ihn secondiren würden, wie dann auch das verlangete ostensible Rescript ausgefertiget und ihm zugesandt werden sollte. Von Truppen aber würden Se. Königl. Majestät nicht eine Katze dahin marschiren lassen, da Sie ganz und gar nicht gesonnen wären, Sich jetzo darüber mit den Holländern öffentlich zu committiren, wornach ermeldeter Herr Graf von Podewils seine Mesures nehmen müsste. Käme dergestalt diese Negociation nicht zu Ende, so bliebe jeder Theil wie er wäre, so lange er es von seiner Convenienz fände.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. oben S. 182.

1488. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Hoffmann berichtet, Warschau 20. Juni: .... „Le grand-maréchal comte Bielinski m'a entretenu d'une histoire que j'ai balancé quelque temps si je devais la rapporter; cependant, comme elle me vient du premier ministre de la République, qui peut-être a eu ordre de m'en parler, je ne saurais la cacher à Votre Majesté.... Il me dit donc que Sa Majesté la reine de Pologne lui avait raconté avec une sensibilité des plus marquées qu'à son passage à Breslau la garde en fonction avait arrêté le carrosse et les avait examinés comme de simples particuliers: *Wo kommen Sie her, wo wollen Sie hin, wie heissen Sie, was ist Ihre Verrichtung?* Qu'enfin le Roi avait été obligé de répondre catégoriquement qu'il était le roi de Pologne et l'électeur de Saxe, qu'il venait de Dresde et allait à Varsovie; sur quoi, on leur avait accordé le passage: *Lasst sie gehen.* Que la même chose était arrivée trois jours auparavant aux Princesses" etc.

Potsdam, 2. Juli 1744.

Wegen der letzteren Passage habe Ich von dem General Marwitz Bericht gefordert. An Hoffmann aber sollte inzwischen geantwortet werden, wie Mich die Historie sehr surpreniret habe und Ich noch glaubete, dass ein Missverständniss darunter sein müsste. Ich hätte aber, um auf den rechten Grund zu kommen, Bericht gefordert, und sollte er inzwischen alles zum besten deuten, dabei aber wohl fliegen lassen, dass, wenn es geschehen, es ein Versehen wäre, welches auch schon gegen Mich arriviret sei.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1489. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Potsdam, 2 juillet 1744.

Monsieur mon Cousin. Comme Votre Altesse est déjà informée du mariage qui va se conclure entre ma sœur la princesse Louise-Ulrique et le prince-successeur du trône de Suède, dont je ne manquerai pas de faire en son temps la notification formelle à Votre Altesse, je me flatte

[1] Marwitz berichtet, Breslau 5. Juli: „Ich muss Ew. Königl. Majestät auf meine Treue und Ehre versichern, dass des Königs von Polen Majestät nicht in denen Thoren allhier aufgehalten sind. Sie haben auch mit keinem als mit mir gesprochen. Ich bin auch dem König und der Königin von Polen Majestät mit dem Generalmajor von Kyau und dem sächsischen Residenten Walter selbsten vorgeritten und habe Se. Königl. Majestät von Polen durch die ganze Stadt bis auf jenseit, da die Posten wieder ein Ende gehabt, geführet .... Es haben Sich Ihre Königl. Majestäten von Polen auch sehr gnädig gegen mich erwiesen, wie ich dann, da Dieselben durch die Stadt gewesen, von Ihnen Abschied genommen und eine glückliche Reise gewünschet, Sie zu mir selbsten gesaget, wie Sie mir vor der Civilité obligiret wären und wissen würden es zu rühmen .... Es müssen vielleicht Leute in Warschau gewesen sein, die sich sonsten über Ew. Königl. Majestät Truppen und Ordnungen aufzuhalten Lust gehabt haben. Denen Königlich Polnischen Prinzessinnen ist es geschehen, dass die Wachen den Bedienten gefragt, wer sie wären und woher sie kämen; und gar nicht mit Ihnen selber gesprochen. Es ist dieses daher gekommen, weil Sie unvermuthet des Morgens früh um 5 Uhr allhier passiret sind."

d'avance qu'Elle prendra une part sincère à cet événement, portée comme Elle a été toujours pour ma maison et tout ce qui la regarde.

Mais comme à cette occasion il paraît convenable de songer de part et d'autre à consolider ces liens de sang par une union plus étroite entre les deux États, et que les intérêts réciproques entre moi et la Suède demandent d'entrer dans des liaisons qui peuvent tendre à notre bien commun et à une garantie mutuelle de nos royaumes et provinces, tant pour maintenir un juste équilibre dans le Nord que pour mettre la couronne de Suède en état d'avoir dans les affaires d'Allemagne l'influence nécessaire, de concert avec les puissances bien intentionnées pour la prospérité et le rétablissement de la paix et de la tranquillité publique de notre patrie commune, je suis persuadé que Votre Altesse approuve non seulement entièrement cette idée, mais qu'Elle voudra bien aussi avoir la bonté de la faire goûter à Sa Majesté le Roi votre frère, qui y trouvera d'autant plus de disposition dans les esprits du Sénat et de la nation suédois que je suis informé de bonne part que l'un et l'autre ne demandent pas mieux que d'y donner les mains, par une alliance défensive avec moi, à laquelle la Russie, qui en serait fidèlement informée, pourra être invitée à accéder, ainsi que son intérêt, qui est maintenant le même avec le mien et celui de la Suède, le demande en toute manière. Sa Majesté le roi de Suède et toute la maison de Votre Altesse y trouveront, en qualité de princes d'Allemagne et pour ce qui regarde leurs intérêts particuliers, également leur compte, puisque celui du Roi, frère de Votre Altesse, est inséparable du Sien, sans compter le nouveau relief qu'une pareille alliance donnerait à Sa Majesté Suédoise tant dans son royaume qu'à Votre Altesse par rapport aux autres liaisons qui subsistent déjà entre nous et à celles que nous venons de contracter très fraîchement.

C'est pourquoi je ne doute nullement que Votre Altesse n'ajoute encore cette nouvelle marque d'amitié à tant d'autres qu'Elle ma données déjà, pour y travailler sans perte de temps auprès du Roi Son frère, par les raisons que je viens de détailler et qui ne l'intéressent pas moins que moi et Votre Altesse.

J'espère qu'Elle est persuadée de mes sentiments de reconnaissance, tout comme de ceux de la plus parfaite estime et considération avec lesquels je serai toute ma vie invariablement, Monsieur mon Cousin, votre bien affectionné et très fidèle cousin Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1490. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 3 juillet 1744.

Le sieur de Beckers, qui vient d'arriver ici, m'a bien remis la relation que vous m'avez faite en date du 27 du mois de juin passé.

Quant au projet de l'alliance secrète entre moi et la maison de Hesse, de même qu'aux articles secrets qui doivent être insérés pour être garantis, je vous dirai qu'après avoir lu attentivement ces projets que vous m'avez envoyés, je ne trouve guère aucun changement à y faire, ainsi que vous n'avez qu'à signer; il n'y a que la remarque que vous avez judicieusement faite sur les mots, *mit Dero Macht*,[1] que vous tâcherez de tempérer, s'il est possible, par une expression moins positive, sans accrocher pourtant par là la conclusion du traité, en quoi je me remets sur votre dextérité. Sur ce qui est au désir que le sieur de Chavigny témoigne de venir auprès de moi, je vous ferai savoir mes intentions à la première ordinaire.

Je ne suis point surpris de ce que le baron de Braidlohn n'a pas eu tout le succès dont on s'était flatté par rapport à sa négociation auprès de l'électeur de Cologne; je m'y suis attendu, et après qu'on a manqué le moment pour s'attacher ce Prince ou plutôt ceux à qui il se confie, je suis du sentiment du sieur de Chavigny que ce Prince n'est point à ramener de bonne grâce. Il n'est pas moins de justesse dans ce que le comte de Königsfeld a répondu à l'électeur de Mayence, et vous tâcherez de me faire avoir une copie du traité que cet Électeur a fait avec le roi d'Angleterre. Vous ne manquerez pas de même d'approfondir ce que le prince Charles[2] peut avoir fait à Mayence, lorsqu'il y a fait un tour à l'incognito. J'attends aussi vos nouvelles sur le détachement que ce prince veut faire de son armée vers les Pays-Bas. J'ai été charmé d'apprendre le rétablissement de la santé de l'Empereur. Si lui et ses amis agissent vigoureusement, de la manière que je l'ai proposé, j'espère qu'il sera content. Je lui ai toute l'obligation possible du décret qu'il a donné au sieur de Woronzow; je l'ai envoyé d'abord à mon ministre en Russie, en lui ordonnant de se concerter à ce sujet avec le baron de Neuhauss, et je suis tout-à-fait content de la manière dont vous vous êtes acquitté de cette commission. J'ai d'autant plus de raisons de me plaindre de l'indiscrétion des ministres impériaux sur le recez d'union, qu'on a si peu ménagé que les cours de Londres et de Vienne en sont parfaitement informées et que même des gazettes publiques en parlent. Je me plaindrais amèrement si on ne ménageait pas plus les articles secrets, parcequ'une pareille indiscrétion me mettrait hors d'état de pouvoir secourir efficacement l'Empereur. Ce que vous ne dissimulerez point à ceux qui sont du secret.

En attendant, comme le temps s'approche où je dois faire mon lever de boucliers, et que j'ai trop d'attachement pour la personne de

[1] Artikel 2 des „Projects Geheimen Bündnisses" zwischen Preussen und Hessen-Cassel besagt, dass Se. Königl. Majestät in Preussen, falls die hessischen und hanauischen Lande anlässlich des Unionstractats angegriffen werden sollten, „sogleich mit Dero Macht um so ehender zu Hülfe kommen wollen, als vielleicht Sr. Königl. Majestät in Schweden eigne Truppen zu weit entfernet sein könnten." —
[2] Von Lothringen.

l'Empereur pour y manquer, il faudra à présent que celui-ci m'envoie sans perte de temps les réquisitoriaux usités, au roi de Pologne, pourque mes troupes puissent passer la Saxe vers la Bohême sous le nom de troupes auxiliaires de l'Empereur. Mais comme le roi de Pologne est actuellement absent de Dresde, et que je perdrais trop de temps s'il fallait attendre sa réponse sur ces réquisitoriaux, il sera absolument nécessaire que l'Empereur m'envoie ces lettres réquisitoriales en double, l'une adressée au roi de Pologne et l'autre, dans les mêmes termes, à la régence de Saxe. D'abord que mes troupes commenceront à marcher, j'enverrai la première par un exprès au roi de Pologne, et je ferai usage de la seconde de ces lettres auprès de la régence en Saxe, pour n'être pas obligé d'attendre la réponse du roi de Pologne ni de faire halte avec mes troupes jusqu'à ce que la réponse dudit Roi soit arrivée, mais de pousser plutôt la marche de mes troupes pour arriver bientôt aux confins de la Bohême.

Il y a pourtant encore une chose que je veux que vous observiez absolument, c'est ce que vous devez coucher par écrit vous-même ces deux lettres réquisitoriales, et les présenter alors à la signature de l'Empereur, sans qu'aucun de ses ministres ou gens d'affaires en aient la moindre connaissance, puisque sans cette précaution je suis moralement persuadé que l'affaire ne restera pas cachée, ce qui ferait absolument échouer tous les efforts que je médite de faire en faveur de l'Empereur. J'attends là-dessus votre rapport au plus tôt possible, de même que sur la demande que je vous ai faite si je vous puis envoyer des estafettes ou de courriers sans craindre qu'ils soient interceptés.

Federic.

Nach dem Concept.

1491. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 3 juillet 1744.

Mon ministre à la cour impériale à Francfort, le sieur de Klinggræffen, vient de m'envoyer le décret que l'Empereur a fait expédier au sieur de Woronzow, touchant la dignité de comte du Saint-Empire qui lui est conférée par là. Je vous l'adresse donc en original avec la copie, de même qu'avec les lettres que le grand-chambellan de l'Empereur, le comte de Preysing, a écrites sur ce sujet à mon dit ministre. Vous verrez par là qu'on souhaite que vous deviez vous concerter là-dessus avec le baron de Neuhauss, et qu'on a envoyé des ordres de ne rien faire sans vous, ainsi vous ne manquerez pas de vous y conformer, et présenterez alors de ma part ce décret au sieur de Woronzow, en y joignant un compliment convenable, et tâcherez de m'en faire avoir tout le mérite du succès de cette affaire, pour me l'attacher de plus en plus. Comme on me mande en même temps que le diplome de comte du Saint-Empire pour le sieur de Woronzow ne saurait être expédié

qu'après qu'il aura envoyé son nom de baptême, ses armes et ses dignités et titres, vous aurez soin de m'envoyer tout cela au plus tôt possible, et je me chargerai du reste.

J'ai bien reçu les relations du 8 de ce mois et j'attends avec impatience le courrier que vous m'enverrez au retour de l'Impératrice de Troiza. Le général de Lubras vient d'arriver à la fin ici; il m'a donné bien de la satisfaction par les entretiens que j'ai eus avec lui, mais ce qui m'a charmé le plus, c'est qu'il m'a presque tout-à-fait tranquillisé sur le chapitre d'une révolution que j'avais craint d'arriver en Russie, qu'il croit dans les circonstances présentes impossible à mettre en exécution. J'espère qu'il sera parti d'ici aussi content de moi que j'ai été de lui.

Comme il m'a persuadé, par des raisons fort fondées, qu'il serait mieux de traiter l'alliance à faire entre l'Impératrice, la Suède et moi, à Stockholm, pour ne pas donner tant d'occasion au ministre infidèle de faire des siennes, si cette négociation se traitait en Russie, mon intention est qu'avec l'assistance de mes amis vous deviez faire en sorte que toute cette négociation se traite à Stockholm.

Federic.

Nach dem Concept.

1492. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Potsdam, 3 juillet 1744.

Votre relation du 22 de juin passé m'a été bien rendue, et je n'ai cette fois rien à vous dire, sinon que j'attends votre réponse sur la dépêche importante que je vous ai envoyée depuis deux jours par un exprès, et, aussitôt que celui-ci sera de retour à Wésel, je vous enverrai par son canal les ratifications du traité que je viens de faire avec le roi de France.

Au reste, je ne suis pas trop content du peu de discrétion que la cour impériale a eu au sujet du recez d'union qu'on a fait à Francfort entre l'Empereur, moi, le Palatin et la Hesse, la cour impériale ayant si peu ménagé le secret, contre la promesse donnée à moi, que les cours de Londres et de Vienne en sont déjà parfaitement informées. Comme pareille indiscrétion pourrait arriver dans des affaires de plus grande importance, je suis d'avis que, quand il y a dorénavant à traiter des affaires de conséquence qui demandent le secret, il faudra que la France se concerte et en convienne avec moi seul, et qu'on n'en communique rien à la cour impériale, sinon quand tout sera réglé entre la France et moi et qu'on n'ait plus à craindre des suites s'il en éclate quelque chose. Vous serez fort attentif sur tout ce qui se traitera entre les ministres français et le comte de Twickel[1] lorsque celui-ci sera de retour à Lille, et ne manquerez pas de m'en faire vos rapports

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. oben S. 150.

1493. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 23. Juni: Carteret hat die Rede auf den Unionsvertrag zwischen Preussen, dem Kaiser, Churpfalz und Hessen-Cassel gelenkt, der in London grosses Aufsehen macht. „Après lui avoir dit n'avoir aucun avis de cet événement, il m'insinua d'abord qu'il n'ignorait pas tous les obstacles qui l'avaient précédé; qu'il savait de même jusqu'à un sol les sommes que la France avait fait compter à l'Empereur et les subsides à la maison de Cassel, et que cette couronne serait bientôt dégoûtée de fournir à tant de dépens. Je lui répondis là-dessus que l'Angleterre se trouvait également dans le même cas, par les subsides qu'elle fournissait à la reine de Hongrie, au roi de Sardaigne, sans parler de ceux d'Hanovre et de ceux convenus avec l'électeur de Mayence et sans oublier ceux qu'on avait offerts à l'électeur de Cologne; qu'il était même facile de s'apercevoir que cette situation lassait extrêmement la nation anglaise."

Potsdam, 5. Juli 1744.

Ganz recht, und wenn Carteret wieder davon spricht, soll er sich mit Défaut von Instruction entschuldigen und alles nur ad referendum nehmen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1494. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 5. Juli 1744.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl habe an des Wirklich Geheimen Etats- und Cabinetsministers Herrn Grafen von Podewils Excellenz hierbei das von Höchstderoselben eigenhändig aufgesetzte Project eines Manifests[1] zusenden sollen. Da des Königs Majestät von Dero Intention deshalb Ew. Excellenz bereits zu Charlottenburg gesprochen,[2] so soll desfalls nichts weiter melden, als dass Ew. Excellenz in denen über das Manifest zu machenden Noten[3] alles das dahin diensame, so seit einigen Wochen noch geschehen, exempli gratia was zu Mannheim gegen den Churfürsten von der Pfalz, occasione einiges daselbt gezimmerten Holzes, von dem Prinzen Karl geschehen; die im Reiche geschehene Enlevirung verschiedener nach dem Kaiserlichen Hoflager gehenden Courriers; die Declaration, so der Prinz Karl deshalb gethan,

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 432 ff. und unten S. 242. — [2] Am 1. Juli. Erst an diesem Tage hatte der König dem Minister seinen Entschluss zum Kriege eröffnet. Vergl. auch S. 35 Anm. 2. — [3] „Remarques d'un bon patriote allemand," Preussische Staatsschriften I, 432.

dass er nur die Posten allein noch passiren, alle ihm verdächtige Estafettes und Courriers aber wegnehmen wollen, und dass der Kaiser dadurch zu Frankfurt gleichsam bloquiret worden, auch was sonsten noch dahin dienet, mit releviren möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1495. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Chambrier berichtet, Lille 18. Juni: „Le roi de France est très content des nouvelles liaisons qu'il a contractées avec Votre Majesté. Noailles et Argenson les regardent comme le seul moyen décisif pour parvenir à la paix, ce qui sera toujours ce qu'ils désireront le plus, malgré le rôle flatteur qu'ils jouent actuellement. Ils voudraient bien que Votre Majesté agît plus tôt que le mois d'août, et il s'entend de plus en plus que le traité qu'Elle a fait avec le roi de France est entièrement à l'avantage de Votre Majesté; aussi en ont-ils dans le fond de l'âme une petite humiliation, qu'ils cachent tant qu'ils peuvent."

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 30. Juni, über die Stimmung des Kaisers: „Je sais que ses impatiences lui reprennent depuis peu et qu'il a même fait entrevoir au sieur de Chavigny que, suivant le train que prenaient les choses, il craignait de rester le seul sacrifice .... Je ne répondraiss pa de lui, quand il se vît sans ressource; je crains même que sa santé ne résisterait plus longtemps."

Dohna berichtet, Wien 20. Juni: „Il semble qu'on sent plus qûe de coutume que les affaires vont mal de tous côtés, qu'on est fort consterné de la subite reddition de Menin .... Les affaires d'Italie font toutefois encore plus de peine... L'on serait comme cela bien aise de sortir de l'affaire en restituant la Bavière, et la crainte d'être obligée d'y ajouter quelque cession ou qu'on prenne quelque chose, intrigue fort."

Potsdam, 6. Juli 1744.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, an Ew. Excellenz einliegende Relations, welche Höchstderoselben von den von Chambrier, Klinggräffen und Generallieutenant Graf Dohna immediate eingesandt worden, zuzusenden, aus deren erster Ew. Excellenz ersehen würden, auf was für Art der König von Frankreich über den mit Sr. Königl. Majestät letzthin geschlossenen secretissimen Tractat denke.

Die zweite würde Ew. Excellenz zeigen, in was traurigen Umständen der Kaiser jetzo sei und zu was vor Resolutionen er par désespoir schreiten könnte, daferne er nicht bald Hülfe bekäme.

Und die dritte, dass die Umstände des wienerischen Hofes nicht so riant wären, als derselbe andern solches wohl glauben machen wollte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1496. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 6 juillet 1744.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 30 du mois passé. J'attends avec impatience votre réponse sur la dépêche que je vous ai faite en date du 29 dudit mois,[1] pour savoir si je puis vous envoyer par quelque exprès les ratifications sur l'article de l'invitation de la France, que j'ai signé le 16 juin, sans avoir à craindre qu'il soit intercepté par quelque parti autrichien. L'état de tristesse et de désespoir qui travaille l'Empereur, me fait véritablement de la peine; mais pourvu qu'il ne s'impatiente pas, j'espère que son heure viendra bientôt.

Le sentiment du sieur de Chavigny, touchant la manière à se conduire avec l'électeur de Cologne, m'a bien plu, et je suis fort disposé à croire qu'on gagnera peut-être plus avec lui, en lui témoignant quelque indifférence, que si on le recherche avec empressement.

Comme le temps approche de plus en plus où j'espère lever le bouclier, et qu'il est nécessaire de régler mon traité secret avec l'Empereur, touchant nos convenances, mon intention est que vous couchiez ce traité selon le projet que je vous ai renvoyé avec ma dépêche du 26 du mois passé, afin qu'il puisse être signé et ratifié, et je vous enverrai les pleins-pouvoirs nécessaires à cela par le courrier qui sera chargé de la ratification de l'article secret. Aussi sera-t-il temps présentement de se concerter sur la manière qu'on doit publier et communiquer ledit récez d'union. Vous exécuterez au pied de la lettre ce que je vous ai ordonné par rapport aux lettres réquisitoriales de l'Empereur au roi de Pologne et à la régence de Dresde, pour les avoir à temps. Vous observerez précisément sur ce sujet

1° Que mes troupes y soient nommées auxiliaires de l'Empereur;

2° Que vous les couchiez vous-même par écrit et les fassiez signer de l'Empereur, sans qu'il en transpire la moindre chose à qui que ce soit.

P. S.

Ayant reçu de mon ministre en Russie, le baron de Mardefeld, un extrait, concernant la famille et les titres du sieur de Woronzow, je vous l'adresse ci-clos, pour en faire l'usage convenable. On me mande que le dessin des armes qu'il souhaite d'avoir dans le diplome de comte du Saint-Empire, suivra bientôt. Quant au voyage que le sieur de Chavigny médite de faire à Berlin, vous lui direz, s'il vous en parle, qu'il sera le bienvenu; mais, comme son arrivée à Berlin donnerait de grands soupçons aux autres ministres étrangers, s'il y venait d'abord, et causerait des éclats nuisibles à mes opérations à faire, je souhaiterais qu'il n'y arrivât qu'à la fin de ce mois ou au commencement du mois d'août.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Enthält ausser obiger Anfrage nur Wiederholungen.

1497. INSTRUCTION POUR LE CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN POUR SON ENVOI EN SUÈDE.

Berlin, 7 juillet 1744.

1° Notre conseiller privé de légation, le comte de Finckenstein, sachant déjà nos intentions et que nous avons résolu de le faire aller en Suède, révêtu du caractère de notre envoyé extraordinaire, il s'arrangera de manière qu'il puisse sortir d'ici lorsque notre sœur, la princesse Louise-Ulrique, se mettra en chemin pour se rendre à Stockholm, et qu'il puisse passer la mer à sa suite.[1]

6° Il assistera la Princesse en toutes les occasions où ses avis, ses conseils et ses services pourraient lui être de quelque utilité. Il remarquera aussi soigneusement comment elle sera reçue par le roi de Suède, par le Prince-Successeur, son futur époux, par le ministère et par le Sénat, comment son mariage est regardé par le gros de la nation. Il observera tout cela, et nous en fera de temps en temps des rapports fidèles et détaillés.

7° Nous voulons bien ne pas laisser ignorer au comte de Finckenstein, et il le verra par les papiers qui lui pourront être communiqués de nos archives, que depuis quelque temps il a été question de la conclusion d'une triple alliance entre nous, la Russie et la Suède, négoce qui serait apparemment plus avancé qu'il n'est, si le vice-chancelier russien, comte de Bestushew, ministre entièrement dévoué aux cours de Vienne, de Londres et de Saxe et assez mal disposé pour nous, n'y avait apporté tous les obstacles imaginables. Et, ne voyant aucun jour à nous le rendre favorable et à lui faire goûter ladite alliance, du moins pour le présent, il nous est venu la pensée — nous en avons même déjà fait faire l'ouverture au comte de Tessin — qu'en attendant, et à l'occasion du mariage entre notre sœur, la princesse Louise-Ulrique, et le Prince-Successeur, comme cela se pratique d'ailleurs à l'ordinaire en pareille rencontre, on pourrait conclure entre nous et la Suède un traité d'amitié et d'union, conçu en termes généraux, et, pour ainsi dire, ostensible, ne renfermant, principalement, qu'une garantie réciproque des États de part et d'autre, dont en temps et lieu on ferait une fidèle communication à l'impératrice de toutes les Russies, et l'inviterait même à y accéder. Le comte de Finckenstein priera, à son arrivée à Stockholm, le comte de Gyllenborg qu'on charge le sieur de Rudenschöld de mettre la dernière main à un ouvrage si salutaire et de le finir avec nos ministres, autorisés pour le même effet. Et comme le comte de Tessin nous a fait entendre dans le dernier secret que les différents partis qui étaient en Suède pourraient peut-être, par leur partialité ou par leur attachement pour l'Angleterre, faire traîner cette affaire en longueur, quelque

[1] Artikel 2—4 enthalten Weisungen für die Antrittsaudienzen und Besuche, Artikel 5 verweist auf die Ehepacten der Prinzessin.

avantageuse qu'il la crût pour la Suède même, et qu'il serait bon de commencer par mettre le roi de Suède dans le bon chemin et de le déterminer à se ranger du nombre de ceux qui seraient portés pour cette alliance, et que, pour l'y porter, il faudrait se servir de son frère aîné, le prince Guillaume, statthouder de Hesse-Cassel, qui a beaucoup d'ascendant sur son esprit — le comte de Finckenstein verra par la copie ci-jointe ce que j'ai écrit à ce Prince,[1] et je ne doute pas qu'il ne fasse tout au monde pour y disposer le Roi son frère.

8° Les affaires de l'Europe se trouvant actuellement dans une fort grande crise, le comte de Finckenstein tâchera de se mettre au fait de tout ce qui se passe et se négocie en Suède, relativement aux conjonctures du temps, afin de pouvoir nous en donner des idées justes et sur lesquelles nous puissions tabler. Il nous importe surtout de savoir ce que le roi de Suède, le Prince-Successeur, le ministère et le Sénat pensent sur la guerre entre l'Empereur, la reine de Hongrie, la France et l'Angleterre, de quel côté ils paraissent pencher et à quoi ils se détermineront sur les insinuations des ministres de ces deux couronnes,[2] dont l'une et l'autre employera sans doute le vert et le sec pour attirer la Suède dans son parti. Il faudra que nous sachons également où l'on est avec la Russie et le Danemark, et nous verrons avec plaisir que le comte de Finckenstein, lorsqu'il entrera dans le détail de tout cela, nous nomme les sénateurs suédois amis de la France, de même que ceux qui se déclarent pour les cours de Moscou ou de Londres ou pour celle de Copenhague.[3]

Federic.

Auszug aus dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1498. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES A DUNKERQUE.

Potsdam, 8 juillet 1744.

Monsieur. Je vous envoie le mémoire ci-joint, dont je vous prie de faire votre rapport au Roi. Je serai sensiblement flatté du moment où je pourrai vous donner des nouvelles plus positives et plus agréables. Je vous félicite sur vos progrès en Flandre. Si l'armée des alliés ne se fortifie pas plus considérablement que par l'envoi des troupes anglaises

[1] S. 196 Nr. 1489. — [2] England und Frankreich. — [3] Artikel 9 schreibt dem Gesandten vor, das Verhältniss des Königs von Schweden zu dem Thronfolger und die inneren Verhältnisse des Königreichs zu beobachten; Artikel 10 enthält Weisungen für den Verkehr des Gesandten mit den Vertretern der anderen Mächte, unter denen er den General Lubras „qui a paru jusqu'ici assez bien intentionné pour nous" und den französischen Botschafter sich zu Freunden machen soll. Artikel 11 und 12 betreffen den geschäftlichen Verkehr des Gesandten mit dem König und dem Ministerium.

qui passent, vous pouvez encore faire de la bonne besogne, car il faut pousser sa pointe tant que la fortune nous rit.

Je regrette beaucoup M. de Beauveau, qui était d'une trempe à faire un excellent officier. J'ai oublié de vous dire qu'averti comme je suis de l'indiscrétion de la cour impériale, je ne trouve plus nulle sûreté à communiquer avec elle, et que, si le roi de France le trouve bon, nous ferons désormais nos affaires entre nous, et on n'en donnera part à l'Empereur qu'au moment de l'exécution. Je suis avec bien de l'estime, Monsieur le Maréchal, votre très affectionné ami

Federic.

Mémoire.

Nous n'avons reçu aucunes nouvelles de Russie par le dernier ordinaire, et de trois courriers que M. de Mardefeld nous envoie, il n'en est aucun d'arrivé. Dimanche dernier, les deux ministres de Russie nous communiquèrent l'arrêt du marquis de La Chétardie et la façon dont on le renvoie. Comme ce n'est que par ces messieurs que nous sommes informés des détails de ce pays-là, on peut juger que ce que nous en savons, n'est qu'imparfait, de sorte que nous ignorons encore si les sieurs Lestocq et Brummer sont enveloppés dans le malheur du marquis de La Chétardie, et nous ignorons même également si M. de Mardefeld n'y est pas également impliqué. Ce qui donne lieu à ces appréhensions, c'est que depuis huit jours il est passé par ici deux courriers anglais, et que des trois que nous avons en chemin il n'en est arrivé aucun; que l'on juge de l'embarras dans lequel nous jette cette incertitude, d'autant plus accablante que tout ceci nous arrive au moment que nos troupes devaient commencer à remuer. Ceci en a suspendu l'effet, et il est à croire que nos amis et nos alliés ne trouveront pas étrange que nous pensions à nos sûretés, avant que de penser plus loin.

Pour ce qui regarde le marquis de La Chétardie, il paraît que la politique veut pour ce moment que le roi de France dissimule l'affront, fait à un de ses ministres, d'autant plus qu'il n'est pas, dans le moment présent, en état de s'en venger.

Et quant à nous, on est persuadé que le roi de France ne veut que des choses possibles, et qu'il n'exigera point que nous entreprenions à notre grand risque des opérations qui, tournant mal, lui deviendraient aussi inutiles qu'elles nous seraient préjudiciables: ainsi, nous tenons nos troupes en état de pouvoir marcher en quinze jours, du moment que le cas l'exigera; mais avant que de remuer, nous voulons voir clair dans les affaires de Russie. Si nous voyons qu'un parti s'y soutient, capable de contrebalancer les pernicieux desseins des Anglais dont le Bestushew est l'organe, nous marcherons le 15 du mois d'août; mais si, contre notre espérance, tout notre parti est culbuté, nous serons obligés d'attendre jusqu'à ce que les conjonctures nous deviennent plus favorables dans ce pays-là.

Mais comme notre diversion, en cas que nous la puissions faire, débarrasse la France du plus grand fardeau de la guerre, nous ne pouvons nous empêcher de lui insinuer qu'il semble convenable pour le bien commun et pour le premier rôle qu'il convient au roi de France de jouer dans cette guerre, qu'il se détermine positivement sur l'envoi d'un corps de troupes dans le pays d'Hanovre. On se rapporte, sur ce sujet, aux raisons qui ont été alléguées dans le dernier mémoire. Nous sommes bien mortifiés des inconvénients inopinés qui nous sont survenus, mais on ne peut s'en prendre qu'à la cour de Londres et à l'argent immense qu'elle a dépensé à Moscou, comme je l'ai marqué dans mon dernier mémoire. Cependant le roi de France sera averti, à point nommé, du moment que nous pourrons agir, si les conjonctures le nous permettent.

Das Schreiben nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Denkschrift nach dem eigenhändigen Concept.

1499. AU ROI DE FRANCE A DUNKERQUE.

Potsdam, 9 juillet 1744.

Monsieur mon Frère. Votre Majesté agréera les félicitations que je Lui fais du fond de mon cœur sur Sa nouvelle conquête. Vous surpasserez dans peu la réputation du Roi votre ayeul, et l'Europe voit avec étonnement, et une partie avec beaucoup d'envie, que la nation française est ce que son roi veut qu'elle soit. Le véritable attachement que j'ai pour Votre Majesté m'oblige de Lui parler avec une franchise qui, ce me semble, en doit être la marque la plus sûre. Je Lui avoue que je suis charmé de voir l'application avec laquelle Elle remet l'ordre et la discipline dans Ses troupes, sans laquelle il est impossible aux César à vaincre. J'ai envoyé par le courrier un mémoire chiffré à M. de Noailles, dont Votre Majesté voudra bien avoir la bonté de Se fairê faire le rapport. Il contient des choses qui L'intéressent infiniment. Je crains d'allonger ma lettre et de dérober à Votre Majesté des moments qu'Elle emploie si utilement pour Sa gloire. Je fais des vœux ardents pour la prospérité de Ses armes et pour l'heureux succès de tous Ses désirs, étant à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1500. AU ROI DE FRANCE A DUNKERQUE.

Potsdam, 12 juillet 1744.

Monsieur mon Frère. J'apprends que le prince Charles a pénétré en Alsace; ceci me suffit pour déterminer mes opérations; je serai en marche, à la tête de mon armée, le 13 août, et devant Prague à la fin

du même mois. Je passe sur bien des considérations et je m'engage peut-être dans un pas assez périlleux; mais je veux donner à Votre Majesté des marques de l'attachement et de l'amitié que j'ai pour Elle. Je regarde dès ce moment Ses intérêts comme les miens, persuadé qu'Elle en agira de même envers moi, et surtout qu'aucune considération particulière ne pourra L'obliger à m'abandonner dans une guerre que j'entreprends en grande partie pour Ses intérêts et pour Sa gloire.

Dans la situation où je me trouve, je dois plus que jamais parler franchement à Votre Majesté, nos intérêts étant plus liés et plus indissolubles que jamais. Elle sent assurément que tout notre système est fondé sur trois grands coups, qu'il faut frapper, pour ainsi dire, en même temps; dont le premier est l'invasion de la Bohême et de la Moravie, le second la marche des troupes impériales et françaises, le long du Danube, en Bavière, et le troisième, que je regarde comme l'article principal, est l'envoi d'un corps de troupes dans le pays d'Hanovre. Je compte sûrement sur ces deux derniers points, sans quoi je L'avertis d'avance que toute notre besogne est perdue. Je dois représenter encore à Votre Majesté qu'il dépendra en grande partie du choix qu'Elle fera de Ses généraux, du succès qu'auront Ses entreprises. Tous nos alliés sont prévenus en faveur du maréchal de Belle-Isle, et c'est un grand point pour concilier les esprits, s'il recevait le commandement de l'armée de Bavière et qu'on le fournît à temps de tout ce dont il peut avoir besoin. Je serais persuadé que le service de Votre Majesté en irait mieux, et si le maréchal de Saxe ou quelqu'un des bien déterminés était chargé de l'expédition de Westphalie, cela n'en irait que plus rondement. Je demande pardon à Votre Majesté de la liberté avec laquelle je Lui parle, mais je L'assure que, si j'étais payé pour être assis dans Son conseil, je ne parlerais pas autrement; car, pour dire vrai, il vous faut à la tête de vos armées des généraux capables de soutenir la discipline à la rigueur, et Votre Majesté ne trouvera pas, hors du maréchal de Noailles, des sujets plus propres pour remplir cet objet que ceux que je viens de Lui proposer. Je dois ajouter encore que la plus grande partie des mauvais succès que Ses troupes ont eus en Bavière, sont venus de ce qu'on voulait agir défensivement sur les frontières d'un pays ennemi. Cela engage toujours celui qui se réduit à la défensive d'être attentif à trop d'objets, et laisse le champ libre à son ennemi de former les projets les plus audacieux, et de les exécuter. Il vaut toujours mieux agir offensivement, quand même l'on est inférieur en nombre. Souvent la témérité étonne l'ennemi et donne lieu à remporter des avantages sur lui; c'est ainsi que le grand Condé, M. de Turenne, M. de Luxembourg et M. de Catinat ont agi, et c'est en agissant pour la plupart du temps offensivement, qu'ils ont acquis cette gloire immortelle aux troupes françaises, et pour eux une réputation au-dessus des temps et de l'envie. Il ne dépendra que de Votre Majesté de remettre les choses sur ce même pied; Elle nous a donné des échan-

tillons de ce que peut un prince éclairé et sage à la tête de ses troupes; qu'Elle ordonne à Ses généraux de battre partout Ses ennemis, et ils seront battus. Mais il me semble que je m'émancipe trop, et que j'entre dans un détail duquel Votre Majesté pourrait me donner des leçons; j'espère qu'Elle excusera mes libertés en faveur de la pureté de mes intentions, et qu'Elle ne doutera point, après les preuves que je vais Lui donner, de l'attachement avec lequel je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et allié

Federic R.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1501. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES A DUNKERQUE.

Potsdam, 12 juillet 1744.

Monsieur. J'ai écrit une lettre assez détaillée au Roi votre maître sur le grand objet qui doit nous occuper tous ensemble. Vous pouvez compter que le 13 d'août toutes les troupes de mon armée fileront vers la Bohême, et que tout sera arrivé à Prague à la fin du mois.

Si, après le départ du prince Charles, vous ne faites pas d'abord marcher un corps suffisant de vos troupes, joint avec les Impériaux, pour pénétrer en Bavière, nous ne ferons que de l'eau claire, et vous pouvez compter que, si vous n'envoyez pas 20,000 à 25,000 hommes dans le pays d'Hanovre, toute notre affaire est au diable. Je prends les devants, surtout je vous avertis à temps de ce qu'il y a à faire. Si après tout vous ne voulez pas entrer dans ces mesures que je vous propose, vous aurez à vous reprocher d'avoir fait manquer une affaire qui seule peut rendre à la France sa supériorité, qui la met à même de se venger de ses ennemis, et d'établir si bien ses affaires pour l'avenir qu'elle n'aura rien à craindre de personne. Car qui vous attaquera, dès que la reine de Hongrie perd pour toujours la dignité impériale et un de ses plus considérables royaumes? Les Anglais et les Hollandais n'ont pas les reins assez forts pour vous entamer, et, avec l'alliance que nous venons de conclure, vous devez sentir que la reine de Hongrie étant toujours vue à dos, n'ose point, à cause de moi, s'éloigner de son centre et vous attaquer; et si dans cette occasion vous vous y prenez bien, vous terminerez à la fin de l'année 1745 toute cette guerre, au lieu que, si vous agissez avec mollesse, tout le poids m'en tombera sur les épaules, et que, par conséquent, elle pourra durer plus longtemps, et l'issue en peut devenir plus douteuse. Je dois vous avertir, de plus, qu'il faudra dès le mois d'octobre prendre des arrangements pour la campagne future, pour qu'on puisse l'ouvrir de bonne heure, et que tous les efforts se fassent à la fois, car la meilleure économie d'un grand prince est de dépenser l'argent à propos et de ne le point ménager dans les grandes occasions.

Si le cardinal Fleury en avait agi ainsi, et qu'il n'eût pas voulu, par un esprit d'économie déplacé, ménager les revenus du roi de France, l'année 41 et 42, je ne veux point être honnête homme, ou la reine de Hongrie était perdue; et la durée de la guerre fait qu'il en a coûté à présent le triple et le quadruple au Roi votre maître. J'espère que ce Prince sera satisfait de la façon dont j'en agis envers lui: je passe par l'article de Russie, stipulé dans notre alliance, et il me suffit d'apprendre qu'il soit attaqué dans ses États pour que je me porte à bout pour le dégager. Je me flatte au moins de quelque gratitude de sa part, et qu'il ne voudra pas abandonner, dans les opérations les plus hasardeuses et les plus difficiles, un allié qui combat dans le fond pour sa gloire et pour ses intérêts; car vous pouvez compter que, dès que mes opérations commenceront, la reine de Hongrie et l'Angleterre commenceront à négocier avec la France, en partie pour vous distraire de vos opérations, et en partie pour nous détacher les uns des autres; et si dans cette occasion le roi de France se laissait éblouir par les propositions avantageuses qu'on pourrait lui faire, que deviendrais-je? Car ne croyez point que je sois seul en état de faire tête à la reine de Hongrie, à l'Anglais et aux Saxons; il y va de l'honneur et de l'intérêt de votre maître de remplir ses engagements avec toute l'exactitude possible. Je ne disconviens point qu'il ne pût trouver un intérêt momentané dans une paix séparée, mais ni vous ni moi, si nous connaissons bien nos intérêts, ne nous séparerons; il ne peut avoir aucune jalousie entre nous, et nous pouvons nous être réciproquement très utiles. De plus, mes ennemis sont les vôtres, et, selon toutes les apparences, ils ne changeront de sentiment que lorsqu'ils seront réduits dans l'impossibilité de nous nuire. En un mot, je mets toute ma confiance dans la bonne foi d'un prince éclairé et sage, et qui n'a jamais de sa vie manqué à ce qu'il a promis, et les marques d'attachement que je lui donne à présent, doivent le confirmer plus que jamais dans ces sentiments.

Le malheur de M. de Coigny vient de ce qu'on a voulu qu'il agisse défensivement; mais j'espère que tant d'exemples que vous avez depuis trois ans des mauvais succès qu'ont les guerres défensives, vous feront embrasser le parti d'agir partout offensivement et avec audace; c'est, après tout, l'unique parti pour venir à bout de nos desseins; il faut que tout soit nerf dans nos opérations, et qu'il n'y ait aucun moment vide ou d'inaction. Je vous prie, Monsieur, de joindre sus ces points vos représentations aux miennes, afin que le Roi votre maître sente bien l'importance de ces objets. J'ai oublié de vous dire qu'il est absolument nécessaire que vous dissimuliez sur le sujet du marquis de La Chétardie avec la Russie. Rien ne se pourrait de mieux, que si le Roi voulait se résoudre d'y envoyer sur-le-champ un autre ministre qui témoignât à l'Impératrice le mécontentement du Roi sur la conduite de La Chétardie, et qui en même temps lui apporte la recognition du titre impérial. Si vous prenez un autre parti, vous donnez pour longtemps cause gagnée

à vos ennemis dans ce pays-là, et d'ailleurs, pour le moment présent, vous n'êtes pas en état de vous venger; ainsi, vous ne pouvez rien faire de plus sage et de plus convenable, dans les conjonctures présentes, que de dissimuler et de prendre le parti que je vous propose.

Adieu, mon cher Maréchal, ne vous ennuyez pas de mon long bavardage, mais il est important que nous convenions de tout, et cela bien, sans quoi la charrette serait aussi mal attelée que par le passé.

Je suis avec une estime particulière, Monsieur le Maréchal, votre très parfait ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1502. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Mardefeld berichtet, Moskau 23. Juni: „Lord Tyrawley fait aussi peu de mention de la ratification de Sa Majesté Britannique de l'accession au traité de Breslau que le résident de la reine de Hongrie, et toutes leurs menées et conduite dénotent assez intelligiblement les mauvaises intentions de leurs maîtres. Je présume donc que, sans attendre le dénouement des mesures que la Russie prendra, Votre Majesté assistera l'Empereur de toutes Ses forces, pour peu que la fortune luise aux armes de France, parceque tôt ou tard Votre Majesté sera obligée d'entrer au jeu . . . . Il semble que je m'émancipe à désirer la guerre: ce n'est pas là mon idée ni mon intention, car j'en connais les inconvénients et les risques, étant persuadé que Votre Majesté ne S'y engagerait jamais, pour qu'Elle n'y soit, pour ainsi dire, sûre de Son fait, et voilà ce que je souhaite."

Potsdam, 12. Juli 1744.

„Des Königs Majestät haben mir befohlen, an Ew. Excellenz das eine Postscriptum der Mardefeldischen Relation ad manus vom 23. mit zu communiciren, aus welchen Dieselbe ersehen würden, wie Se. Königl. Majestät von allen Orten her vor der üblen und feindseligen Intention des wienerischen Hofes und dessen Anhang gewarnet würden, und wie höchstnöthig Sie hätten, Ihre Mesures deshalb in Zeiten zu nehmen, ehe die Sachen in solche Situation kämen, dass keine Mesures mehr genommen werden könnten.

Noch haben Se. Königl. Majestät befohlen, bei Ew. Excellenz wegen des Projectes zu einem gewissen Manifeste, welches ohnlängst Deroselben zusenden müssen,[1] Erinnerung zu thun. Des Königs Majestät vermeinen, dass es nöthig wäre, gedachtes Manifest fordersamst zu arrangiren, um den Herrn von Mardefeld[2] noch in Zeit vorher eine Abschrift davon schicken zu können." . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. oben S. 201. — [2] Vergl. S. 217.

1503. NOTATA VOR EICHEL.

[Juli 1744.]

1. Es wird müssen an Mardefeld eine Instruction gegeben werden, die Kaiserin zu avertiren, dass wir gegen der Königin in Ungarn marschiren.[1]

2. An Andrié nach London wird gleichmässig müssen ein Manifest communiciret werden, aus welchen Bewegursachen wir dem Kaiser Succurs geben, darbei aber eine notorische Declaration, dass dieses weder directe noch indirecte gegen Engelland wäre, sondern unsere einzige Absichten, den Kaiser zu erlösen und das Systema des Teutschen Reichs zu restituiren.[2]

3. Die beiden Grenadiercompagnien von Mützschefahl marschiren mit das Regiment du Moulin und stossen zu des Prinz Leopolds Colonne.

4. Wegen dem Officier, so einen offnen Kopf hat und ich nach Cassel schicken kann.[3]

Eigenhändig.

1504. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Potsdam, 13 juillet 1744.

Monsieur mon Cousin. Comme il m'importe extrêmement dans les conjonctures présentes d'être exactement informé de tous les mouvements des armées qui sont au Haut-Rhin, et surtout de ceux que l'armée autrichienne sous les ordres du prince Charles de Lorraine pourra faire pendant le cours de cette campagne, j'ai trouvé nécessaire d'envoyer mon capitaine et aide de camp de Lekow[4] à Cassel, pour y être à portée d'en prendre les informations nécessaires et m'en rendre ses rapports. Persuadé que je suis de l'amitié sincère que Votre Altesse me porte, je ne doute nullement qu'Elle ne voudra permettre audit capitaine de Lekow de faire un séjour de quelque temps à Cassel, mais qu'Elle voudra bien l'honorer de Sa protection et le faire même avertir de tout ce qui parvient à Sa connaissance, touchant les marches et mouvements des armées susdites, pour qu'il m'en puisse informer. C'est de quoi je La prie instamment, en L'assurant au reste des sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon et très affectionné cousin

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Nr. 1507. — 2 Vergl Nr. 1509. — 3 Vergl. Nr. 1504. — 4 Lekow reiste erst am 22. und übergab dem Prinzen den Brief des Königs am 27. Unter dem 23. Juli wird Klinggräffen von seiner Sendung in Kenntniss gesetzt, mit der Weisung, gleichfalls über die Bewegungen der Oesterreicher zu berichten.

1505. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 13. Juli 1744.

Haben Se. Königl. Majestät declariret, „dass weil der Königl. hungrische Gesandte, obschon dem Angeben nach nur auf einige Zeit, von Berlin wegginge, Sie auch nicht gesonnen wären, den Generallieutenant Grafen von Dohna länger in Wien zu lassen. Dahero dann solcher auf gleiche Art, wie es von Seiten der Königin von Ungarn geschehen, fordersamst von Wien, jedoch mit Beibehaltung seines Postens, an den württembergischen Hof geschickt und ihm ein und andre Commissiones daselbst aufgetragen werden sollten." Podewils soll vorläufig „nichts davon eclatiren lassen".

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1506. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 13 juillet 1744.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 4 de ce mois, avec celle du 7, par laquelle vous m'avez rendu compte sur les deux points que l'Empereur vous a fait entendre lorsqu'il vous a fait appeler, et sur la déclaration qu'il vous a faite. Quoique je sois content de ce que vous lui avez répondu, je veux néanmoins que vous deviez tâcher d'avoir encore une occasion de parler seul avec l'Empereur et de lui dire de ma part que Sa Majesté Impériale pouvait être assurée que je lui donnerai des marques réelles de mon attachement et de l'amitié que j'ai pour elle, et, quoique mes affaires en Russie ne soient pas dans un train tel que je l'aurais souhaité, après ce qui s'est passé au sujet du marquis de La Chétardie, que je passerai pourtant sur bien des considérations et que je profiterai sûrement du passage du Rhin que les Autrichiens ont fait, pour frapper les coups que je médite; que je n'attendais pour commencer que les réquisitoriaux de l'Empereur que vous avez ordre de lui demander, pour le passage par la Saxe vers la Bohême, et que l'Empereur serait convaincu de la pureté de mes intentions et combien ses intérêts me sont chers; que je lui demandais pourtant d'en garder encore un secret inviolable et de n'en parler même à des personnes de sa cour, ayant raison de me plaindre de l'indiscrétion de celle-ci, qui contre la promesse donnée a pourtant assez mal gardé le secret au sujet du recez de l'Union et peut-être aussi sur le traité secret à faire, témoin ce que le comte de Loss en a fait entendre à l'Empereur même.[1]

[1] Der sächsische Gesandte hatte dem Kaiser in einer Audienz den Wunsch seines Gebieters ausgedrückt, über die Gerüchte von einem Unionsvertrage aufgeklärt zu werden.

Comme vous me marquez que les courriers de Berlin n'ont plus rien à craindre, je vous envoie par le porteur de celle-ci les ratifications des articles secrets et séparés relatifs au recez de l'Union,[1] pour que vous en puissiez faire les échanges usités. Selon moi, vous ferez pourtant bien de garder ces ratifications encore auprès de vous et de vous concerter avec le sieur de Chavigny, afin que, s'il est possible, l'échange ne se fasse pas que vers la fin de ce mois, pour que le secret en reste d'autant mieux gardé. Vous vous concerterez de même avec le sieur de Chavigny sur la publication du recez de l'Union, et s'il ne serait pas convenable de laisser jusque vers la fin de ce mois le parti contraire dans l'incertitude de ce traité, pour qu'il ne puissé pas prendre des mesures avant que j'aie commencé à me remuer. Je vous envoie encore ci-joint votre plein-pouvoir touchant le traité secret d'alliance entre moi et l'Empereur, et me réfère d'ailleurs au contenu du rescrit que j'y ai fait joindre.

Sur ce qui est de la réponse que le sieur de Chavigny a reçue du maréchal de Noailles, touchant les articles sur lesquels j'ai voulu être rassuré, j'avoue que la réponse vague que le sieur de Chavigny en a reçue, ne m'a pas fort édifié; il a très bien fait d'insister de nouveau sur une réponse plus positive, et comme j'ai eu occasion d'écrire audit maréchal, j'ai fort insisté sur les mesures à prendre afin que l'Empereur puisse faire marcher son armée pour pénétrer en Bavière, d'abord que l'armée autrichienne sous les ordres du prince Charles se repliera, ou toute ou en partie, vers la Bohême.

Vous n'oublierez aucune des précautions que je vous ai recommandées au sujet des lettres réquisitoriales de l'Empereur pour ma marche en Bohême, et, aussitôt qu'elles seront signées, vous me les enverrez par le porteur de la présente, mon capitaine et aide de camp de Lekow, qui aura soin de me faire parvenir sûrement le paquet qu'il recevra de vous.

Vous ne manquerez pas d'être fort attentif sur tout ce qui se passe entre les armées françaises et impériales et entre celle d'Autrichiens qui a passé le Rhin, et de m'en donner, le plus souvent qu'il se pourra, des avis bien détaillés.

Federic.

Nach dem Concept.

1507. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 15 juillet 1744.

La dernière que j'avais reçue de vous, était du 11 du juin passé, lorsque je reçus vos relations à mes mains propres du 23 et du 24 du-

[1] Vergl. oben S. 179 Anm.

dit mois, avec vos relations ordinaires, depuis N° 48 jusqu'à 51 inclusivement.

Quant à l'affaire du marquis de La Chétardie, je me suis déjà expliqué sur mes sentiments là-dessus par les rescrits qui vous ont été expédiés du département des affaires étrangères; à quoi je n'ai rien à ajouter, sinon que je suis bien aise que vous n'ayez pas été enveloppé dans cette malheureuse affaire, et quoique je plaigne vos amis que l'imprudence du marquis de La Chétardie, en ce qu'il a confié des relations de la dernière importance à la poste ordinaire, a extrêmement commis, je suis pourtant charmé d'apprendre que cela n'a guère eu de suites, quoique je ne doute pas que l'Impératrice ne conserve contre l'un ou l'autre quelque amertume de cœur, et surtout contre la princesse-mère d'Anhalt-Zerbst.

Pour le peu de soin que l'Impératrice continue de prendre à sa conservation, je ne blâme point la précaution que vous avez prise de brûler vos papiers, en apprenant l'arrêt du marquis de La Chétardie; s'il y en a pourtant quelques-uns dont vous pourriez avoir besoin, vous n'avez qu'à me les indiquer, et j'aurai soin qu'on vous en envoie des copies. Comme je vous envoie par le courrier présent le projet du traité de triple alliance, je joins ici l'extrait d'une lettre que je vous ai écrite sur ce sujet en date du 3 de mai de cette année.

Quoique je ne croie nullement fondé le bruit qui a couru qu'on ait trouvé la clef de votre chiffre, néanmoins, pour n'avoir rien à craindre, je vous envoie ci-clos un nouveau chiffre, dont vous vous servirez à l'avenir. Il est faux qu'on ait demandé votre rappel par un courrier envoyé ici, et je ne comprends pas quelles insinuations la cour de Vienne aurait pu faire contre vous; toutefois vous tâcherez de vous en éclaircir, et, s'il y en a quelque chose de vrai, m'en donner bientôt des nouvelles.

Je vous ai déjà fait avertir du départ du ministre de la reine de Hongrie, le comte de Rosenberg, d'ici vers Moscou; comme c'est un homme fin et rusé, et qu'il n'y a pas à douter qu'il se liera fort avec les ministres anglais et saxon, pour me nuire et pour attirer l'Impératrice dans leur parti, vous ne manquerez point de redoubler votre attention et tout votre savoir-faire, pour les contrecarrer et faire échouer tous leurs desseins pernicieux. Quant aux sommes que je vous ai confiées pour en faire l'usage convenable à mes intérêts et mes desseins, vous en disposerez librement comme vous le trouverez à propos; aussi, comme l'heure du berger paraît passée sur le dessein de ruiner le vice-chancelier Bestushew dans l'esprit de sa souveraine, je laisse à votre considération s'il est possible de gagner pour moi le vice-chancelier Bestushew, par les moyens que je vous ai indiqués dans ma lettre du 4 du juin passé, et, en cas que vous le croyez faisable, je laisse purement à votre discrétion quand et comment vous vous y prendrez. Enfin, vous ferez tout ce que vous trouverez convenable de faire, pourvu que

vous réussiez à ce que je n'aie rien à craindre de la Russie pendant cette année et pendant l'année qui vient; ces deux ans passés, sans que je sois inquiété ou troublé de la Russie dans les desseins que je vais entreprendre, je ne m'en soucierai pas tant alors. Sur ce qui est du passage mal chiffré dans ma lettre du 4 de juin, il faudra lire savoir: *la somme de cent ou cent-vingt mille, même jusqu'à 150,000 écus*;[1] et afin que vous soyez aussi en état d'employer ces sommes, lorsque la nécessité le requerra, je viens d'ordonner au sieur Splittgerber de tenir encore la somme de cent mille écus prête à votre disposition dans son comptoir à Pétersbourg.

Au reste, il faut que je vous dise que comme les circonstances deviennent de jour en jour plus dangereuses pour l'Empereur Romain, de manière que, si je tarde plus longtemps à le secourir efficacement, il sera absolument forcé de plier sous le joug autrichien et de se rendre à discrétion et à telles conditions que la cour de Vienne lui voudra prescrire, je me vois forcé de passer sur toutes autres considérations et de faire la levée du bouclier en faveur de l'Empereur dans le mois d'août qui vient. Comme il n'est point à douter que les Autrichiens avec les Anglais ne feront alors bien des criailleries à la cour où vous êtes, et tenteront jusqu'à l'impossible pour indisposer l'Impératrice contre moi et pour la faire entrer dans leur parti, alléguant peut-être l'accession à la paix de Breslau que l'Impératrice avait faite et par où elle était obligée de secourir la reine de Hongrie, mon intention est que, vers le 13 du mois d'août qui vient, vous devez tâcher d'avoir une audience secrète auprès de l'Impératrice et lui dire en mon nom que des circonstances très critiques et dangereuses m'avaient obligé à la fin de donner des troupes auxiliaires à l'Empereur, pour ne le laisser point opprimer des Autrichiens, qui venaient d'obliger ses troupes à se retirer du territoire du Saint-Empire et qui commençaient à présent de dire hautement qu'il fallait annuller l'élection de l'Empereur présent et faire une autre en faveur du grand-duc de Toscane; que comme la reine de Hongrie avait toujours cherché à faire tout le mal possible à l'Impératrice et à l'ordre de succession établi par elle, et que l'Impératrice avait même plusieurs fois déclaré que cela lui ferait plaisir, si je voulais entamer la reine de Hongrie,[2] j'espérais que l'Impératrice apprendrait volontiers la résolution que j'avais prise, et qu'elle ne serait nullement contraire à mes desseins, qui n'avaient pour but ni de m'agrandir ni de faire des conquêtes, mais uniquement de rétablir la paix dans l'Empire, de soutenir son système et d'aider l'Empereur à rentrer dans ses possessions et ses droits, dont on l'avait privé de la manière la plus injuste et la plus criante; que tout ce que j'entreprenais sur cela, n'avait nul rapport à la paix de Breslau où l'Impératrice était accédée, et que j'attendais de l'amitié de l'Impératrice qu'elle voudrait bien faire insinuer

[1] Vergl. oben S. 169. — [2] Vergl. Bd. II, 497. III, 106.

au roi de Pologne qu'elle souhaitait qu'il ne me contrariât point dans ce dessein. Enfin, vous ne manquerez pas de faire tout le détail possible à l'Impératrice des raisons bien fondées que j'ai eues pour ne pas laisser opprimer tant de puissances respectables par l'orgueil et l'ambition démesurée de la cour de Vienne et de ses adhérents, et c'est pour cet effet que je vous envoie ci-clos la copie du canevas d'un manifeste que je vais faire publier d'abord que mes troupes commenceront à agir,[1] qui pourtant ne vous servira présentement à autre chose que pour vous fournir seulement des matériaux sur les insinuations à faire à l'Impératrice, et que vous ne laisserez voir à qui que ce soit, avant que je ne vous l'aurai fait communiquer solennellement.

En tout cela, vous observerez deux choses:

1° que vous tâcherez de dire vous-même tout ce que dessus à l'Impératrice, pour que je n'aie à craindre que, si cela se fait par Bestushew ou par un autre, cela soit mal expliqué;

2° que vous devez chercher à prévenir ceux du parti autrichien et anglais, afin que ceux-ci ne peuvent pas préoccuper l'esprit de l'Impératrice; vous observerez toutefois que vous ne lui parliez qu'à peu près vers le 13 du mois d'août.

Après avoir exécuté tout ce que je viens de vous ordonner, vous ne manquerez pas de m'instruire par une relation bien détaillée, que vous m'enverrez par un exprès, de la réponse que l'Impératrice vous a faite.

Federic.

Nach dem Concept.

1508. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Berlin, 19 juillet 1744.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 14 de ce mois.

A l'égard de la publication et communication du recez de l'Union, j'attends votre rapport ultérieur de quelle manière on sera convenu là-dessus, mais je ne comprends pas comment on veut que je doive communiquer ce recez à la cour de Vienne dans les circonstances où je suis avec elle. Sur ce qui est du plein-pouvoir sur l'accession et la garantie de la France au traité secret à faire avec l'Empereur, j'ai ordonné qu'on l'expédie et vous l'envoie à la première occasion.

Vous faites fort bien de recommander sérieusement au sieur de Chavigny l'article que la France mette l'armée impériale en état d'agir de la manière concertée, et que les Palatins soient mis en état d'agir; aussi viens-je d'écrire[2] encore une fois à mon envoyé à la cour de France,

[1] Vergl. unten S. 242. — [2] Nr. 1511.

le baron de Chambrier, qu'il fasse à ce sujet toutes les instances possibles, tant auprès le Roi qu'auprès le maréchal de Noailles.

Au reste, je vous adresse ci-clos les patentes[1] pour la demoiselle Buschmannin, et vous ne manquerez de faire valoir auprès du comte de Königsfeld l'attention que j'ai eue pour lui en cette occasion.

Nach dem Concept. Federic.

1509. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 19. Juli 1744.

Nachdem des Königs Majestät das hiebei kommende Manifest nochmalen Selbst nachgesehen und ein und anders darin geändert haben, so haben Höchstdieselbe mir allergnädigst befohlen, solches an Ew. Excellenz zurückzusenden, mit dem Vermelden, wie Ew. Excellenz, wiewohl im höchsten Secret und mit Nehmung aller menschmöglichsten Précaution, dass nicht das geringste davon eclatiren könne, besorgen würden, dass selbiges mit und ohne Remarquen mundiret und die Instructionsrescripte an alle Dero auswärtige Gesandten fertig gehalten würden, mit welchen denenselben zu seiner Zeit gedachtes Manifest zugesandt werden könnte; wobei in dem an den Herrn Grafen Podewils im Haag besonders convenablement inseriret werden sollte, dass, gleichwie die Herrn Staaten sich von ihrem Intérieur melireten, also Se. Majestät auch nicht anders könnten als Sich von denen Reichssachen meliren, und dass Dieselbe Sich weder zu agrandiren noch Conqueten zu machen begehrten, sondern nur einzig und allein einen redlichen und beständigen Frieden in Teutschland zu Wege zu bringen suchten und Sich deshalb nicht entbrechen könnten, dem fast ganz und gar unterdrückten Oberhaupte des Reiches Dero Truppen als Auxiliaires zu senden, ohne sich directement von den Sachen zu meliren und dass diese Schickung von Auxiliairtruppen die Engagements und die Freundschaft, so des Königs Majestät mit den benachbarten Puissances hätten, im geringsten alteriren sollte.

An den p. Andrié[2] sollte gleichfalls insbesondere inseriret werden, dass Se. Königl. Majestät Dero mit der Kron Engelland habende Engagements und Tractaten vollenkommen und heiligst halten, auch die in dem Breslauer Tractat stipulirte Bezahlung der schlesischen Schulden nach als vor leisten wollten; da aber die Königin von Ungarn nach dem gemachten Frieden mit Sr. Königl. Majestät so viel neue Dinge anfinge, des Kaisers Truppen wider die Reichsverfassung vom teutschen Boden triebe und also nichts anders intentioniren könnte, als nur den

[1] Als Canonissin des Klosters St. Walpurg zu Soest. — [2] Das in der Folge in London veröffentlichte Instructionsrescript an Andrié, d. d. Berlin 8. August; siehe Preussische Staatsschriften I, 574.

Kaiser zu stürzen und denen Churfürsten und Fürsten ihre Autorité zu benehmen, welches, wie solches alles und noch ein mehreres wider des Reiches Constitutiones, Freiheit und Gebräuche liefe, von Sr. Königl. Majestät nicht anders angesehen werden könnte, als die englische Nation es ansähe, wenn man in Engelland eine Revolution gegen die jetztregierende Linie en faveur des Prätendenten zu Wege bringen wollte, welches, so wie es kein rechtschaffener und patriotischer Engelländer oder Parlamentsglied leiden würde, also noch weniger ein rechtschaffener und puissanter Stand des Reiches dergleichen Umsturz der Reichsfreiheit und Verfassungen, so wie solches der wienerische Hof intendirete, leiden noch zugeben könnte. Unser Krieg ginge weder das englische Commercium noch den Interesse von Engelland an, und wollte man daher hoffen, dass sich die Nation so wenig von den innerlichen Affairen des Reiches meliren würde, als des Königs Majestät Sich von den innerlichen Affairen der Kron Engelland abgeben würden. Diese Declaration soll nach Sr. Königl. Majestät Intention sehr wohl und bündig, dabei aber mit der grössesten Moderation und Douceur aufgesetzet, demnächst aber durch den Herrn Andrié in englischer Sprache sowohl als in teutscher gedrucket und publiciret werden.

Des Königs Majestät Intention ist sonsten noch, dass das Manifest, allein mit der allermenschmöglichsten Secretesse, in französischer und in teutscher Sprache gedrucket und zu seiner Zeit, wenn Sie es befehlen werden, publiciret werden soll. Die Remarques dazu[1] sollen vorerst nicht sogleich mit gedrucket und publiciret, sondern allererst acht Tage drauf und zwar unter dem Namen eines Anonymi und Particuliers herauskommen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1510. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÆRTIGEN AFFAIREN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 20. Juli 1744.

Der König hat befohlen, den Grafen Podewils im Haag dahin zu instruiren, „dass was die Summen anbeträfe, welche die Holländer denen ostfriesischen Ständen unter der Garantie der Staaten avanciret hätten, solche allerdings von den Ständen wieder gezahlet werden müssten, als weshalb Se. Königl. Majestät Dero Garantie oder Versicherung geben würden. Was die Posten anlangte, welche der verstorbene Fürst denen Holländern selbst schuldig gewesen, so würden Se. Königl. Majestät, insoweit solche nicht denen Allodialerben zur Last fielen, solche auch übernehmen und denen Holländern, so den Vorschuss gethan, die jährliche Interessen davon bis zum Abtrag der Capitalien richtig und ohne Schwierigkeit bezahlen lassen."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 201 Anm. 3.

1511. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Berlin, 20 juillet 1744.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 10 de ce mois. Je ne saurais vous cacher que je ne suis pas cette fois tout-à-fait content du peu de diligence dont vous avez usé pour faire parvenir au roi de France et au maréchal de Noailles les lettres que je vous ai adressées pour eux; l'importance des affaires qui y sont traitées et l'arrivée d'un courrier de ma part, vous auraient assez autorisé ou d'aller vous-même trouver le Roi ou le maréchal de Noailles à Dunkerque, ou d'y envoyer, au moins, mes lettres, pourque j'eusse eu au plus tôt possible les réponses, que j'attends avec bien de l'impatience. Ce que vous ne manquerez pas d'observer une autre fois.

Comme mes troupes se mettront bientôt en mouvement, je vous ordonne que vous ne deviez pas perdre un moment, ni cesser de recommander bien sérieusement au maréchal de Noailles que l'armée du maréchal de Seckendorff soit mise en état, sans la moindre perte du temps, tant pour l'argent que pour les troupes que la France a promis de joindre à l'armée impériale, pour être à même de suivre l'armée autrichienne sur leurs pas, dès que celle-ci rétrogradera, et pour entrer alors en Bavière. Vous devez faire les mêmes représentations au sujet des Palatins, qui, malgré toutes les assurances qu'on leur a données de la part de la France, et quoiqu'ils ne soient point chers, n'ont encore rien reçu du tout pour pouvoir rendre leurs troupes mobiles et les mettre en état d'agir.

Vous tâcherez donc d'insinuer au maréchal de Noailles que c'est le temps où il faudra que la France fasse des efforts, si elle veut sortir bientôt et honorablement de la guerre présente, et qu'une épargne qu'elle veut faire à présent mal à propos, l'expose à faire des dépenses bien plus considérables par la continuation d'une guerre qui, pourvu que la France ne fasse tous les efforts possibles et n'agisse pas vigoureusement, pourrait encore fort traîner. J'attends avec impatience votre réponse sur tous ces sujets.

Federic.

Nach dem Concept.

1512. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 21. Juli: Die Directoren des londoner Consortiums weigern sich fortgesetzt, über die Abschlagungszahlung auf die englischen Schuldforderungen zu quittiren.[1] „Comme il n'y a nulle apparence de vaincre l'obstination de ces gens-là, tant

[1] Vergl. oben S. 93. 94.

qu'ils espèrent que les intérêts du capital à 7 pour cent courront toujours dans leur faveur, ce qui produirait en effet une perte très considérable pour Votre Majesté, il nous est venu dans l'esprit qu'ils se rendraient peut-être plus flexibles, si Votre Majesté leur faisait déclarer par le sieur Andrié qu'Elle était prête de continuer le remboursement de l'emprunt en question...., à condition qu'on Lui fournisse les quittances de la manière qu'Elle les demande, et qu'au cas de refus, Elle protestait contre, et prétendait ne pas être tenue au payement ultérieur des intérêts d'une partie du capital qu'elle tenait prête et qu'il ne tenait qu'aux directeurs de recevoir."

Je vous prie, Monsieur, mêlez-vous de vos affaires; avez-vous le sens commun de me proposer pareille chose dans les termes où nous sommes?

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1513. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A KUESTRIN.

Berlin, 23 juillet 1744.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, touchant les recrues que votre régiment me doit pour le mien. Sur quoi, je vous dirai que vous deviez choisir vous-même les recrues de votre régiment qui sont propres pour mes gardes, et me les envoyer sans délai à Potsdam.

Comme j'ai envoyé, il y a quelques jours, un exprès à Francfort-sur-le-Main au sieur de Klinggræffen, je lui ai adressé la réponse que vous avez faite à la lettre ci-close du maréchal de Belle-Isle. Il la donnera au sieur de Chavigny, pour que celui-ci la fasse parvenir à sa direction. Au reste, les affaires des Français au Haut-Rhin ne sont pas dans un état tout-à-fait si désespéré comme vous le paraissez craindre, et le succès que les armées combinées ont eu dans l'affaire de Weissenbourg n'a pas laissé de diminuer beaucoup la joie qu'on a eue du passage du prince Charles sur le Rhin. Le reste se développera bientôt. Je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1514. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 23. Juli 1744.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, zu melden, wie Se. Königl. Majestät nunmehro es von der höchsten Zeit zu sein erachteten, dass des Etatsministers Herrn von Wallenrodt Excellenz Dero Reise nach Warschau ohngesäumt antreten und solche, ohne sich unter-

wegens im geringsten aufzuhalten, den nächsten den besten Weg dergestalt fortsetzen, dass Sie mit Anfang des kommenden Monates Augusti in Warschau eintreffen und den 4. solches Monates ohnfehlbar bei des Königes von Polen Majestät eine secrete Audienz nehmen könnten, zu welchem Ende dann Se. Königl. Majestät morgen früh die gedachtem Herrn von Wallenrodt zu solcher Reise überhaupt destinirte 1000 Rth. Selbst auszahlen lassen wollten.

Die Hauptsache, warum des Königs Majestät die Reise des Herren von Wallenrodt dergestalt pressireten, sei, dass derselbe gedachten 4. August bei des Königs von Polen Majestät eine geheime Audienz nehmen und Deroselben sodann das in originali hierbei kommende kaiserliche Schreiben übergeben sollten, in welchem Se. Kaiserl. Majestät den König von Polen wegen des freien Durchmarsches durch Sachsen nach Böhmen von einem Theil der Auxiliairtruppen, welche Se. Königl. Majestät dem Kaiser überliessen, requirirten. Bei welcher Gelegenheit dann der Herr von Wallenrodt des Königs von Polen Majestät die Hauptmotiven, welche Se. Königl. Majestät obligiret hätten, dem Kaiser einen Theil Dero Armee als Auxiliairtruppen zu überlassen, auf eine convenable und moderate Art vorstellig machen und dabei insinuiren sollte, wie Se. Königl. Majestät aus redlich patriotischem Eifer, um den Frieden und die Ruhe in Teutschland zu herstellen und den von denen Churfürsten des Reichs rechtmässig gewähleten Kaiser in seiner Dignität als Chef des Reiches zu souteniren, Sich nicht länger entbrechen können, dergleichen Resolution zu fassen und, wie gedacht, dem Kaiser einen Theil Dero Armee als Auxiliaires zu überlassen. Dass solches aber nur die Reichssachen allein anginge und Se. Königl. Majestät Sich von den übrigen Kriegen, worinnen die Königin von Hungarn mit anderen Puissancen stände, nicht melireten; dass dadurch die Freundschaft, in welcher Se. Königl. Majestät mit des Königs von Polen Majestät zu stehen das Vergnügen hätten, nicht im geringsten alteriret werden sollte, so wie Se. Königl. Majestät mit allen Dero benachbarten Puissances das bisherige gute Vernehmen unterhalten würden. Es zweifelten Höchstdieselbe dahero nicht, des Königs von Polen Majestät würden dasjenige, so Se. Königl. Majestät aus patriotischem Herzen, wie es einem vor das Reich gutgesinnten Fürsten zukomme, thäten, ganz und gar nicht missbilligen, sondern vielmehr gutheissen, und Dero Ordres dahin stellen, dass derjenige Theil Sr. Königl. Majestät Truppen, welcher seine Route durch Sachsen nach Böhmen nehmen müsste, den freien Durchzug haben möge. Und da die Zeit pressirte, und gedachte Truppen mit nächstem ihren Marsch antreten würden, so hätten des Kaisers Majestät vor gut befunden, Dero Requisitionsschreiben in duplo ausfertigen zu lassen, davon er, der Herr von Wallenrodt, das eine an des Königs von Polen Majestät präsentirte, das andere aber an das Königliche Ministerium nach Dresden geschickt würde. Uebrigens sollte der p. von Wallenrodt des Königs von Polen Majestät annoch zugleich mit auf das beste und

convenabelste zu insinuiren suchen, dass woferne Dieselbe Sich mit dem Kaiser verstehen wollte, Se. Königl. Majestät es dahin zu bringen verhofften, dass dieser gegen des Königs von Polen Majestät seine Reconnaissance bezeigen und dasjenige thun würde, was seine Umstände und die jetzigen Conjoncturen zugeben würden.

In diesem Instructionsrescripte sollten auch die Routen geleget werden, welche die Auxiliairtruppen, so der König dem Kaiser überliesse, durch Sachsen nehmen würden, welche Routen ich noch heute an Ew. Excellenz zu senden die Ehre haben werde. Von dem ganzen Einhalt dieses Instructionsrescriptes sollte dem Herrn von Wallenrodt hier nichts gesaget noch ihm solches gewiesen, vielmehr ihm solches mit einer à part ausgefertigten Ordre zugestellet werden, nach welcher er das Instructionsrescript nicht eher als den 3. August zu Warschau erbrechen und von dessen Einhalt, bevor er seine Audienz deshalb gehabt, keiner Seelen in der Welt etwas sagen noch communiciren sollte. Nach gehabter Audienz aber sollte er alles bei dem Grafen von Brühl bestens gelten zu machen und denselben dahin zu gewinnen suchen, dass wenn des Königs von Polen Majestät Sich mit dem Kaiser verstehen wollten, Se. Königl. Majestät gerne alles beitragen würden, um Deroselben Convenances, so viel es die Umstände leiden wollten, zu machen.

Uebrigens soll noch melden, wie mehrgedachte Requisitionsschreiben noch zur Zeit das allergrösseste Secret wären, von welchem auch selbst zu Frankfurt a. M. niemand als der Kaiser und der von Klinggräffen etwas wüsste, indem letzterer solche nach dem gewöhnlichen Stilo ausgefertiget habe und nachhero, als der Kaiser selbige unterschrieben, dergestalt gesiegelt worden, dass auch selbst der Graf von Königsfeld noch irgend ein anderer kaiserlicher Minister von dem Einhalt derselben zu sehen bekommen noch erfahren habe; dahero dann Ew. Excellenz bei der Expedition vorermeldeten Instructionsrescripte und Ordres ein gleiches Secret beobachten und solches allein besorgen und bei dem Mundiren die gewöhnliche Précaution nehmen möchten.[1] Welches alles hierdurch schuldigst melden sollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1515. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 26. Juli 1744.

Nachdem des Königes Majestät den Inhalt der hierein liegenden Relation des Herrn Geheimen Rath von Klinggräffen ersehen, so haben Höchstdieselben mir darauf befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie

[1] Die Insruction für Wallenrodt ist vom 24. Juli. Für den Primas von Polen, den Grosskanzler und den Krongrossfeldherrn erhält Wallenrodt allgemein gehaltene Empfehlungsschreiben, d. d. Berlin 22. Juli.

Sie zu Beobachtung des Wohlstandes vor nöthig fänden, dass auch der Generallieutenant Graf Dohna zu Wien von Sr. Königl. Majestät en faveur des Kaisers gefassten Resolution informiret und dahin instruiret werde, in ganz modesten, doch energiquen Terminis dem dortigen Hofe vorzustellen, wie man sich zu Wien erinnern würde, dass Se. Königl. Majestät nach geschlossenem Breslauer Frieden von Anfang und jeher declariret hätten,[1] wie Sie zwar allen Dero dadurch getroffenen Engagements ein gehöriges Genüge leisten und Sich von denen Démêlés, so die Königin von Ungarn mit andern Puissances hätte, ni pour ni contre meliren würden; daferne man aber solches dahin ziehen wollte, dass des Königs Majestät zugeben und nachsehen sollten, dass der Kaiser als einmal rechtmässig gewählter Chef des Reiches unterdrückt, dem Reiche und dessen Ständen Gewalt geschehen und deren wohlhergebrachte Freiheiten, Würde und Verfassungen alteriret würden, man seine Rechnung falsch machen würde, allermassen Se. Königl. Majestät als ein Churfürst und einer derer ersteren Stände des Reiches dergleichen nie gestatten, sondern, so viel an Ihro wäre, sich solchen Unternehmungen nach aller von Gott Deroselben verliehenen Macht widersetzen, mithin das Haupt des Reiches in seiner Würde und Autorité und die Stände desselben in ihren Rechten, Prärogativen und Freiheiten kräftigst zu souteniren Sich obligiret sehen würden. Wann aber alle diese Deroselben, zu Aufrechthaltung der Reichsverfassung sowohl als selbst zum wahren Interesse des österreichischen Hauses wohlgemeinte Vorstellungen und Declarationes ganz nicht in Consideration genommen, vielmehr die kaiserliche Autorité und Würde beständighin vilipendiret, die Stände des Reiches aber theils unterdrücket, theils wider deren rechtmässiges Oberhaupt aufgebracht werden wollen, auch verschiedene Mesures von weitem her solchergestalt genommen worden, dass dadurch die in des jetzigen Kaisers Person geschehene rechtmässige Wahl invalidiret, diejenige Churfürsten, so denselben einmüthig erwählet, in die äusserste Beschimpfung gesetzet, und die ganze Reichsverfassung einem völligen Umsturz exponiret werden muss: so hätten des Königs Majestät als ein Churfürst und Mitstand des Reiches Sich endlich gezwungen gesehen, wider alle dergleichen Attentata diejenige Mittel an die Hand zu nehmen, zu welchen Sie Sich als ein redlicher und patriotischer Fürst des Reiches verbunden zu sein erachtet hätten; Sie hätten deshalb mit dem Oberhaupte des Reiches und einigen derer mächtigen und wohlgesinneten Ständen desselben eine Union verabredet und geschlossen (von welcher die Copei des Recesses dem Generallieutenant Dohna mitgeschicket werden sollte), welche nichts anders zum Grunde habe, als des Kaisers Wahl, Würde und Rechte zu mainteniren, die Stände in ihren Prärogativen und das Reich in seiner Verfassung zu conserviren, auch den Frieden und die Ruhe im Reiche zu herstellen. Wie aber bei dem Verfall, worinnen

[1] Vergl. Bd. II, 304. 305. 441. 472. 477. 478. 481.

das Reich nebst dem Kaiser durch die gegenwärtige Conjoncturen gerathen, ein jeder ohnparteischer leicht zum Voraus sehen würde, dass diese Union den intendirten Endzweck nie zu Wege bringen werde, daferne nicht zugleich die dahin dienende Mittel zur Hand genommen würden, so hätten Se. Königl. Majestät als ein treuer Stand und rechtschaffener Patriot des Reiches Sich nicht entbrechen können, dem Kaiser bei denen Umständen, worinnen er gesetzet worden, eine Anzahl Dero Truppen als Auxiliaires zu überlassen. Des Königs Majestät nähmen von allen anderen Démêlés, ausser die, so das Reich angingen, keinen Antheil; Sie würden vielmehr alle Dero Engagements, worinnen Sie mit allen Dero benachbarten Puissances ständen, religiosest observiren; nur allein als ein Reichsstand hätten Sie in vorermeldeten Stücken keine andere Resolution nehmen können, als die Sie genommen hätten, damit Sie Sich niemalen zu reprochiren hätten, als hätten Sie etwas von der Pflicht unterlassen, zu welcher Sie wie ein teutscher Fürst dem Kaiser und dem Reiche verbunden wären; wie ohngerne Sie auch zu einer solchen Extrémité gekommen wären, davon würden alle Dero Bemühungen, welche Sie Sich überall gegeben, um in dem Reiche einen redlichen Frieden herzustellen, ohnverwerfliche Zeugen sein; nachdem aber alles nichts verfangen und auf alle Dero deshalb gethane Vorstellungen nicht der geringste Egard genommen, vielmehr das Reich immer mehr und mehr in gefährliche Umstände gebracht worden, so hätten Sie als einer derer ersteren Reichsstände nicht anders gekonnt, als die diensamsten Mittel zu Erreichung Dero Endzweckes an die Hand zu nehmen, welcher, wie Sie nochmalen declariren wollten, kein anderer sei, als den rechtmässig erwähleten Kaiser in seiner Autorität, Würde und Rechten zu souteniren, die Stände desselben in ihren wohlhergebrachten Prärogativen und Freiheiten zu mainteniren und die Ruhe im Reich durch einen redlichen und beständigen Frieden herzustellen.

Alles dieses würden Ew. Excellenz recht wohl fassen, in eine gute Ordnung bringen und den Generallieutenant Graf Dohna desfalls instruiren,[1] auch sonsten besorgen, dass ihm solches den 6. August par Estafette zugesandt werde, damit derselbe die behörige Declaration desfalls thun, zugleich aber das erforderliche wegen einer Schickung nach Stuttgart[2] übergeben könne, wobei derselbe zu instruiren sein würde, wegen seiner Papiere die gehörige Précaution zu nehmen.

Dem von Klinggräffen könnte vorläufig davon Nachricht gegeben werden, jedoch dass er alles bis zu dem 6. oder 8. August menagirte, als um welche Zeit alsdann die Publication des Unionsrecesses auch wohl geschehen könnte. Eichel.

P. S.

Wegen der Ausfertigung des Vorstehenden haben Se. Majestät nochmalen erinnert, dass alles mit einem auf das bestmöglichste zu beobach-

[1] Das Rescript an Dohna, d. d. Berlin 28. Juli, siehe Preussische Staatsschriften I, 465. — [2] Vergl. oben Nr. 1505 S. 213.

tenden Secret geschehen müsse. Wobei des Königs Majestät noch erinnert haben, dass, dafern etwa die Königin von Ungarn zu der Zeit, da der Generallieutenant Dohna seine Declaration thun soll, zu Pressburg abwesend wäre, er solches, wie auch das wegen seiner Reise nach Württemberg erforderliche, schriftlich verrichten soll.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1516. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 28. Juli 1744.

Des Königs Majestät haben das hierin befindliche Instructionsrescript[1] Selbst gelesen und dabei nichts zu erinnern gefunden, nur allein dass Höchstdieselbe gesagt haben, wie Sie es gerne sehen würden, wenn an einem convenablen Orte das Gravamen: dass man des Kaisers Armee von dem teutschen Reichsboden vertrieben — noch mit inseriret werden könne.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1517. AU ROI DE FRANCE.[2]

Berlin, 29 juillet 1744.

Monsieur mon Frère. En conséquence des engagements que j'ai pris avec Votre Majesté, je me prépare à La secourir efficacement, et cela dans peu. Votre Majesté peut compter que mes armées se trouveront le 31 du mois d'août à l'entour de Prague; mais, comme il me paraît qu'il est bien difficile d'entrer en grand détail sur les opérations de guerre par écrit, j'envoie à Votre Majesté le maréchal de Schmettau, pour L'informer en détail de tous mes arrangements et pour Lui detailler plus au long toutes les raisons qui me font insister sur l'envoi d'un corps vers la Westphalie. Il est si nécessaire que la fin de cette guerre tourne à l'honneur de Votre Majesté, à Sa sûreté et à celle de Ses alliés, qu'on ne peut assez mettre de vigueur dans l'exécution des moyens qui doivent nous y conduire. Votre Majesté doit être convaincue de ma sincérité, après la démarche que je fais pour L'assister de la plus considérable partie de mes forces, et je suis persuadé qu'Elle ne Se repentira point en suivant le plan d'opération que je Lui propose. Le maréchal de Schmettau n'est point informé des articles de notre traité, ainsi que je La prie de ne lui en rien dire; il est d'ailleurs chargé de réitérer à Votre Majesté les assurances de la haute estime et de l'atta-

[1] An den Grafen Dohna, vergl. die vorige Nummer. — [2] Ludwig XV. verliess am 24. Juli Arras und traf am 4. August in Metz ein.

chement que j'ai pour Sa personne, étant à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et allié

Federic R.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1518. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES.

Berlin, 29 juillet 1744.

Monsieur. Comme il est bien difficile de s'expliquer aussi bien par écrit que verbalement, j'ai jugé nécessaire d'envoyer mon maréchal de Schmettau auprès du roi de France, pour pouvoir lui expliquer plus clairement mon plan d'opération et pour lui faire sentir plus vivement la nécessité qu'il y a d'agir et d'opérer avec vigueur dans la conjoncture présente, pour que nos ennemis soient plus promptement réduits à la raison, et pour que la vivacité de nos opérations en impose à cette espèce d'ennemis qui, sans agir ouvertement contre nous, en ont toute la mauvaise volonté.

C'est la voie la plus abrégée pour parvenir à la paix; il faut que tous nos ressorts soient tendus en même temps, et, par des efforts communs, il faut inspirer l'esprit pacifique à ces puissances que leur orgueil aveugle, et qui se méconnaissent, enflées par quelque léger succès. Le roi de France doit toucher au doigt la sincérité de mes intentions; je passe par-dessus beaucoup de considérations qui me sont personnelles; je veux dégager ses États infestés d'ennemis, par la diversion que je suis sur le point de faire, et je vais courir tous les hasards de la guerre pour lui être utile; je dois bien m'attendre à quelque retour de son côté, et je dois bien me flatter qu'il sera incapable d'abandonner un allié qui fait tout ce dont il est capable, pour lui. J'ai la ferme confiance en vous que vous le fortifierez dans ces sentiments, et que vous voudrez bien songer qu'en pareil cas au présent, il n'y a que moi qui puisse vous servir efficacement. Je pars d'ici le 13, et le 31 la circonvallation de Prague sera faite. Ne parlez point au maréchal Schmettau de notre alliance,[1] il n'est instruit que des opérations, et je ne veux point qu'il soit informé du reste. Je vous prie de me croire avec l'estime la plus parfaite, Monsieur le Maréchal, votre fidèle ami

Federic.

Faites-moi le plaisir d'avoir soin du beau-fils[2] de notre bon Valory, je le prendrai comme un service que vous me rendez à moi-même.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Dieselbe Weisung erhält unter dem 29. Juli der Baron Chambrier. — [2] Graf Valory, französischer Capitän.

1519. INSTRUCTION POUR LE FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU, TOUCHANT LE VOYAGE QU'IL DOIT FAIRE EN FRANCE.

Berlin, 29 juillet 1744.

Sa Majesté le Roi, ayant résolu d'envoyer pour quelque temps le maréchal comte de Schmettau auprès du roi de France, ledit Maréchal doit incontinent partir d'ici et aller le chemin le plus court, mais en même temps le plus sûr, vers Metz, où le roi de France sera apparemment arrivé, lorsque le Feld-Maréchal y pourra venir.

A son arrivée là, il tâchera d'être présenté, le plus tôt le mieux, par le maréchal de Noailles, au Roi, à qui il présentera alors la lettre ci-jointe, avec un compliment convenable, en l'assurant de la part de Sa Majesté de l'amitié la plus constante et d'un attachement inviolable.

Les points principaux que le Feld-Maréchal doit traiter pendant son séjour à la cour de France, sont:

1° Qu'il doit se servir de toute la dextérité dont il est capable, pour disposer et animer le roi de France, afin qu'il agisse bien vigoureusement par ses armées contre la reine de Hongrie et ses alliés.

2° Comme le Feld-Maréchal est assez instruit des desseins de Sa Majesté, et qu'elle fera marcher ses troupes sous titre d'auxiliaires de l'Empereur, le 12 d'août qui vient, pour entrer et opérer en Bohême, en faisant en même temps entamer la reine de Hongrie par une autre armée du côté de la Moravie, ledit Maréchal doit faire toutes les insinuations possibles au roi de France de la nécessité qu'il y a que les Français arrêtent par leurs opérations l'armée autrichienne du prince Charles, afin que celle-ci ne puisse ni rétrograder ni détacher vers la Bohême avant que Sa Majesté n'ait pris la ville de Prague.

Raisons: que le Roi ne pourrait pousser ses opérations ni faire subsister son armée ni prendre des quartiers d'hiver en Bohême, si, pendant que le Roi est occupé à prendre Prague, l'armée autrichienne pouvait occuper tout le pays; sans parler ici de la nécessité qu'il y a qu'il se soit rendu maître des postes de Budweis et de Tabor avant que l'armée autrichienne puisse revenir en Bohême.

> Une des bonnes raisons qu'il faut alléguer pour que l'armée française et impériale agisse d'abord, est que plus l'on pressera les Autrichiens, et plus tôt l'on en viendra à bout; que, lorsque les Autrichiens voudront venir sur moi, les troupes impériales trouveront le seul moment propre pour reprendre la Bavière, et que dans ces sortes d'entreprises tout dépend de profiter du bénéfice du temps et de faire les choses lorsqu'il en est temps.

3° Qu'aussitôt que l'armée autrichienne fasse mine de vouloir repasser le Rhin pour rétrograder vers la Bohême, l'armée française, avec celle de l'Empereur, la talonne, et fasse ébruiter comme si elle la voulait suivre jusqu'en Bohême, pour la mettre, s'il était possible, entre deux feux.

Il faudra bien que l'armée impériale et française longe le long du Danube, sans quoi elle ne pourrait point trouver de subsistance; mais le grand objet du Maréchal doit être de hâter la lenteur des Français dans leurs opérations, et principalement dans celles qui ont pour objet de pousser en Bavière et vers le pays d'Hanovre; de faire bien sentir que le roi d'Angleterre est plus sensible pour ce qui regarde ses possessions de Westphalie que sur son royaume, et qu'en un mot c'est là l'unique moyen d'avoir une paix prompte et bonne.

4° Mais que l'armée impériale, après s'être fortifiée des troupes hessoises et des régiments allemands de France et d'autres troupes encore, passe alors tout d'un coup du côté gauche vers la Bavière, pour la reprendre; et le roi de France détache alors un corps de 20 à 25,000 hommes vers la Westphalie, pour donner de l'ombrage et des inquiétudes au roi d'Angleterre pour ses États héréditaires.

5° Que la France mette l'armée impériale en état de pouvoir passer en Bavière, en fournissant les sommes en argent qu'il faut à cette entreprise, et

6° Que la France continue à payer les mêmes subsides à l'Empereur, pendant tout le cours de la guerre, comme il les a eus jusqu'à présent, et qu'on n'en diminue rien, quand même l'Empereur devrait rentrer dans la possession de ses États héréditaires; puisque sans cela l'Empereur serait mis hors d'état de conserver ses troupes ni d'agir efficacement contre l'ennemi commun.

7° Que le roi de France se concerte déjà avec Sa Majesté Prussienne, dans l'automne qui vient, sur les opérations à faire dans l'année future, afin que les arrangements nécessaires soient pris à temps, pour ouvrir la campagne de fort bonne heure.

Art. 8: Que le roi de France rende les troupes palatines mobiles, afin que 9 à 10,000 que l'Électeur entretient, puissent joindre l'armée impériale et coopérer avec les alliés à mettre nos desseins plus efficacement en exécution.

Voilà les grands points sur lesquels le maréchal de Schmettau doit travailler, dont les principaux sont pourtant: de seconder l'invasion de la Bohême et de la Moravie par des opérations vigoureuses, et d'arrêter l'armée du prince Charles qu'elle ne puisse rétrograder avant que Prague ne soit pris et Budweis et Tabor occupés; que l'armée impériale soit mise à même de suivre l'armée du prince Charles, lorsque celle-ci se portera vers la Bohême, et que l'armée impériale, jointe de troupes françaises, marche alors le long du Danube en Bavière, et qu'un corps de troupes françaises de 20 à 30,000 hommes soit envoyé dans le pays d'Hanovre.

Outre cela, le Feld-Maréchal poussera toujours à la roue que la France ne prenne plus le parti d'agir défensivement, mais qu'elle agisse

plutôt toujours offensivement et que tous les efforts se fassent à la fois et sans mollesse.

Le Feld-Maréchal ne manquera pas de faire, le plus souvent qu'il se peut, ses rapports au Roi; il se servira du chiffre ci-joint et se concertera avec le baron de Chambrier, à qui Sa Majesté a écrit d'agir avec lui confidemment, dans toutes les occasions où il faudra.

Il faut, de plus, que le Maréchal ne néglige aucune occasion pour démontrer et prouver au roi de France qu'à présent et toujours les intérêts de la France sont inséparables de ceux de la Prusse. Il doit fort caresser le duc de Richelieu, favori du Roi, lui faire mille amitiés de ma part, et tâcher de parler au Roi tête à tête le plus qu'il pourra, afin d'entendre tout de sa propre bouche, lui faire des insinuations directes et de lire dans le fond de son âme.

Federic.

(L. S.)

P. S.

Quoique Sa Majesté veuille bien se prêter à faire assiéger et prendre Égra par ses troupes, si le temps et les conjonctures le permettent, elle n'aime cependant point d'y laisser de ses troupes en garnison, pour ne les pas éparpiller par ci par là. C'est pourquoi le Feld-Maréchal doit tâcher de diriger cette affaire de manière que, Égra pris, on y mette ou des troupes impériales, ou des Palatins, ou qu'on négocie des margraves d'Ansbach et de Baireuth un couple de bataillons pour les y mettre.

Nach der Ausfertigung. Die eingerückten Stellen sind eigenhändige Zusätze.

1520. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A HAGUENAU.

Potsdam, 31 juillet 1744.

Monsieur. Le porteur de la présente m'a bien rendu les deux lettres que vous m'avez écrites en date du 23 de ce mois, et c'est avec bien de la satisfaction que j'ai vu tous les détails qu'il vous a plu de me mander de ce qui s'est passé jusqu'ici, auprès des armées impériales et françaises; aussi ne douté-je point que, par les bons arrangements qu'on prend actuellement, le prince Charles pourra avoir lieu de se repentir de son passage du Rhin. J'ai trouvé excellents les plans que vous m'avez envoyés.

Sur ce qui est des personnes dont vous me mandez, par le post-scriptum de votre main propre, qu'on pourrait s'en servir en temps et lieu pour favoriser l'entreprise à vous connue, de même que des gens et guides qui connaissent le terrain et les endroits où il faut aller, je vous aurai bien de l'obligation, si vous vouliez avoir soin, au plus tôt possible, que les derniers me joignent pendant que je serai en marche,

et que vous me voudriez instruire par quelque mémoire raisonné sur les intelligences que vous avez avec les premiers, tant sur leurs noms et qualités que sur la manière qu'il faudra que je me prenne pour me servir utilement d'eux. Comme je serai en marche par la Saxe jusqu'au 27 ou 28 d'août, jour auquel je veux venir vers Aussig, je vous prie de faire toute la diligence possible que je sois informé de tout vers ce temps-là, et que les gens susdits me joignent. Je vous prie d'être assuré des sentiments d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné ami

Nach dem Côncept. Federic.

1521. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

[31 juillet 1744.]

Monsieur mon Cousin. Le courrier que mon capitaine Lekow vient de m'envoyer, m'a bien rendu la lettre de Votre Altesse du 28 de ce mois, et je Lui ai bien de l'obligation de toutes les nouvelles dont Elle me fait part de ce qui s'est passé jusqu'à présent auprès des armées du Haut-Rhin. Quant à la réponse que Votre Altesse a reçue de la part de Sa Majesté le Roi Son frère, au sujet de l'alliance à conclure entre la Suède et moi, j'avoue que les raisons qui y sont alléguées de la nécessité qu'il y a de se concerter préalablement là-dessus avec la Russie, me paraissent bien fondées. En attendant, je goûte parfaitement la proposition que Votre Altesse vient de me faire, d'inviter à présent, et en attendant l'autre alliance, le Roi Son frère comme duc de Poméranie au traité de l'Union, et Votre Altesse m'obligerait infiniment si Elle voulait S'ouvrir envers moi sur la manière la plus aisée dont on aurait à se prendre pour faire cette invitation.[1] Je La prie d'être assurée de l'amitié et de la parfaite estime avec laquelle je serai à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très bon cousin

Nach dem Concept. Das Datum aus der Antwort. Federic.

---

[1] Prinz Wilhelm antwortet, Cassel 6. August: „Votre Majesté aura la grâce de Se souvenir que, lorsque j'ai pris la liberté de Lui proposer l'invitation en question, j'ai été d'avis que l'accession qui s'ensuivrait pourrait entre autres faciliter la conclusion d'une alliance plus étroite entre Elle et la Suède. Je conserve toujours la même idée et j'imagine donc que, si Votre Majesté faisait cette invitation de Son chef propre, comme partie principale contractante du traité d'union, Elle resterait mieux le maître de la diriger à Ses fins que si elle se faisait d'abord avec le concours de tous les intéressés." In diesem Sinne wird am 11. August Graf Finckenstein in Stockholm instruirt; von demselben Tage ein beistimmendes Antwortsschreiben an den Prinzen Wilhelm.

1522. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 1. August: „Le conseiller privé de guerre de Klinggræffen rapporte dans ses dernières dépêches que le traité de l'Union confédérale serait publié dans peu à Francfort, souhaitant au reste de savoir les intentions gracieuses de Votre Majesté si après la publication de ce traité le duc de Wurtemberg doit être invité à y accéder."

[1er août 1744.]

Oui; il faut aussi écrire d'ici; mais dites à Klinggræffen que, si l'on veut tirer profit de cette invitation, il faut la suspendre jusqu'à la rétrogradation du prince Charles.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 1. August) am Rande des Berichts.

1523. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 31. Juli: Die fremden Diplomaten sind wegen der Rüstungen in grosser Aufregung. Podewils denkt, dem österreichischen Geschäftsträger einfach zu erklären, dass der König dem wiener Hof seine Entschliessungen durch Dohna mittheilen lassen werde; den anderen Diplomaten wird er eine ähnliche ausweichende Antwort geben.

Potsdam, 1. August 1744.

Die Antwort, welche er den auswärtigen Ministris gegeben, ist sehr gut und muss er dem p. von Weingarten nur ganz vague antworten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1524. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. August: Valory hofft, dass Mardefeld sich wird erkundigen dürfen, ob Chétardie's Rechtfertigungsschreiben an Bestushew. zur Kenntniss der Kaiserin Elisabeth gekommen ist. „Je lui ai répondu que je doutais fort que Votre Majesté voulût Se mêler de cette affaire avant que de savoir comment la propre cour du marquis de la Chétardie l'envisage . . . . Il paraît que la cour de France blâme entièrement ce ministre, et que tout le monde lui jette la pierre."

Er soll nur an Valory sagen, dass es Mir ohnmöglich sei, Mich von der Sache von Chétardie zu meliren noch deshalb zu schreiben, und glaubte Ich, dass es sein Hof selbst nicht einmal von Mir verlangen würde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1525. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 3. August 1744.

Der König befiehlt, „dass sogleich nomine Ministerii an das dresdensche Ministerium geschrieben und nebst Uebersendung des Kaiserlichen Requisitorialschreibens und dessen Copie wegen des freien und ohnschädlichen Durchmarsches, auch reichsconstitutionsmässiger Verpflegung, gegen hiernächst anzulegender Liquidation und darauferfolgender Zahlung, dererjenigen Truppen, so des Königs Majestät dem Kaiser als Auxiliärvölker überlassen hätten, durch Sachsen nacher Böhmen, Ansuchung geschehen, auch alles schleunigst besorget werden sollte, damit solches morgen früh in Berlin an Se. Königl. Majestät geschicket werden, und der Obriste von Winterfeldt damit sogleich nach Dresden abgehen könne . . . . Sonsten sollte auch dem Grafen von Beess aufgegeben werden, allsofort und sonder einigen Zeitverlust auf seinen Posten nach Dresden zurückzugehen[1] . . . . Es wollen Se. Königl. Majestät überdem noch, dass alles mit möglichstem Secret expediret werden und dabei verhütet werden soll, dass weder der Herr von Bülow noch sonsten jemand derer fremden Ministres noch zur Zeit das allergeringste davon in Erfahrung bringen könne" . . .

Graf O. Podewils soll angewiesen werden, im Haag „Namens Sr. Königl. Majestät die Staaten zu invitiren, sich mit Sr. Königl. Majestät und dem Reiche zusammen zu thun um die Königin von Ungarn auf raisonnable Sentiments zu bringen. Es sollte aber solches zugleich dem Baron von Chambrier communiciret werden, um es den französischen Ministris en confidence zu communiciren und zu sagen, dass Se. Königl. Majestät solches nur allein deshalb thun lassen, um die Holländer einzuschläfern."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1526. AU ROI DE FRANCE A METZ.

Potsdam, 5 août 1744.

Monsieur mon Frère. J'ai eu la satisfaction de recevoir la lettre de Votre Majesté, dans le temps que je préparais les secours avec le plus d'assiduité. Votre Majesté peut compter que mes opérations se feront à point nommé, et que tout ce dont nous sommes convenus, sera exécuté avec une fidélité parfaite. Qu'il est beau de voir l'empressement avec lequel Votre Majesté vole au secours de Ses peuples, après avoir montré d'un autre côté combien il est dangereux de L'avoir offensée. La promptitude de Ses mouvements est admirable: Elle ordonne, et une

[1] Der Gesandte befand sich auf Urlaub in Schlesien.

armée disparaît de Flandre pour tomber tout d'un coup sur le prince Charles. Je n'oserais dire à Votre Majesté que Ses coups d'essai sont des coups de maître, mais personne ne m'empêchera de le penser ainsi. Je ne doute aucunement que l'exécution ultérieure ne réponde au préparatifs que Sa prudence a si sagement arrangés. Je La remercie au nom de tous les alliés, connaissant leurs sentiments, de ce que Votre Majesté a bien voulu penser au maréchal de Belle-Isle, je L'en remercie dans mon particulier, dans la persuasion certaine que Votre Majesté ne pouvait trouver mieux pour la besogne qu'Elle daigne lui confier. Je crains en vérité d'ennuyer Votre Majesté par mes lettres, elles sont bien languissantes en comparaison de celles qu'Elle a la bonté de m'écrire, mais je La prie de Se donner un mois de patience, et je me flatte de regagner alors tout le temps qui a paru perdu, étant avec tous les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1527. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES A METZ.

[Potsdam], 5 août 1744.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre avec bien du plaisir; les explications qu'il faut pour les grandes affaires que nous allons remuer, ne sauraient être trop longues, et je vous prie de ne me point ménager sur des détails qui m'intéressent, et de vous expliquer toujours positivement sur le sujet des opérations, ainsi que je le ferai de mon côté de même, sans quoi nos lettres ne seraient pas de grande utilité.

Vous envisagez les affaires de Russie un peu trop à la légère, quant à mes intérêts. Je vous assure cependant que, si je ne voyais pas le besoin de secours dans lequel se trouve le roi de France, je ne me serais pas déterminé aussi promptement d'agir. Je suis très content du parti que le roi de France a pris d'envoyer M. d'Aillon à Moscou; il s'est conduit d'une façon très sensée comme il a été à Pétersbourg. Il n'y aura qu'à le bien munir d'espèces, car la Russie est un pays où il ne faut pas venir les mains vides.

Le Roi ne pourra mieux faire que de hâter le départ de M. de Saint-Séverin pour la Pologne. Je pense qu'il sera instruit non seulement des affaires directes de Pologne, mais que vous lui aurez donné commission pour faire des ouvertures, conformes au plan dont nous sommes convenus, au roi de Pologne, pour le ranger de notre parti.

Le projet de mes opérations sera suivi au pied de la lettre, et vous pouvez compter de me voir le 31 d'août devant Prague. Le projet que vous formez de prendre Fribourg est très bon, celui de prendre vos quartiers d'hiver dans les pays de Mayence et de Cologne encore

meilleur. Je dois y ajouter que vous pourriez vous avancer dans le pays de Münster jusqu'au Weser. La position que vous aviez choisie, l'année 1741, fut alors d'une grande utilité, on le vit bien même par l'humiliation avec laquelle le roi d'Angleterre mendia la neutralité. Je dois même y ajouter qu'en prenant cette position, vous garantissez bien mieux mon pays, car les Autrichiens pourraient fort bien vouloir y prendre des quartiers d'hiver, et ce n'est point les 12,000 Hollandais que je crains, mais bien des ravages, des dévastations et des quartiers d'hiver. Il faudrait, de plus, que le comte de Saxe eût des ordres bien positifs d'apporter une attention singulière aux détachements que les alliés pourraient faire du côté de mes frontières.

Pour ce qui concerne les opérations ultérieures, après la rétrogradation du prince Charles, il n'y a pas le mot à y ajouter, sinon que je me flatte que vous renforcerez l'armée impériale pour la mettre au moins, avec Palatins, Hessois et autres auxiliaires, au nombre de 60,000 à 65,000 hommes, et que vous n'employerez qu'une bien moindre partie de vos troupes pour faire le siége de Fribourg, où vous n'avez pas besoin de beaucoup de troupes, étant couvert par l'armée impériale qui se tourne en Bavière.

L'Empereur et tous les princes ligués applaudiront au choix que le roi de France a fait de M. de Belle-Isle, pour lui donner le commandement de l'armée de Bavière. Le personnel de M. de Belle-Isle est engagé à s'acquitter bien de cette commission, et nous sommes tous persuadés que, pourvu qu'on ne le laisse manquer de rien par la suite, notre affaire est immanquable. Au sujet de la marche que vous voulez faire de Fribourg à Mayence, il me semble que vous pourriez longer la rive droite du Rhin et marcher sans opposition jusqu'à Mayence et dans le pays de Cologne. Düsseldorf fait naturellement votre communication avec la France, et Mannheim du Haut-Rhin. De là, vous pourriez vous étendre en avançant vers le Weser du côté de Hameln, de Corvey etc. Je n'ai à Wésel que six bataillons, qui suffisent à peine pour garder la ville. Mais il y a là une artillerie assez considérable, et dont on pourrait se servir en cas de nécessité. Je n'ai qu'un bataillon dans toute la Westphalie, à Minden, de sorte que je n'ai aucunes troupes à portée de vous joindre. Si vous trouviez à propos dans la suite de vous porter sur Hanovre, vous pourriez passer par Minden, y faire vos dépôts, et en avoir le pont à votre disposition.

Je dois vous avertir d'avance, Monsieur, que, dès que j'entrerai en Bohême, la reine de Hongrie se tournera vers vous pour faire des propositions de paix. Je suis sûr que le Roi votre maître connaît trop bien ses intérêts pour les accepter et pour reculer, à l'instant où il peut tirer raison de toutes les insultes que lui ont faites ses ennemis, et qu'il ne préfèrera pas une paix plâtrée qui lui ôterait à jamais la confiance de tous les princes de l'Europe, à une bonne paix qui assurerait éternellement sa gloire et son repos. Je suis persuadé qu'en vous faisant des

offres de réduction, ils ne négligeront pas de me faire parvenir cent faux avis comme s'ils étaient en état, d'un jour à l'autre, de s'accommoder avec le roi de France à mon exclusion, et que le meilleur moyen pour moi de l'éviter serait de prévenir mes alliés. En un mot, je vous assure que de mon côté je n'ajouterai aucune foi à de pareilles insinuations, me flattant que le roi de France en fera de même; car le but de nos ennemis doit être de nous séparer; tant que nous restons unis, ils ne sauraient nous résister.

Ce sont en peu de mots les réflexions que j'ai voulu vous communiquer.

Au reste, dès que mes opérations commenceront en Bohême, et que le prince Charles rétrogradera vers la Bohême, j'écrirai d'abord au prince Guillaume de Hesse-Cassel, pour qu'il fasse marcher alors incessamment les troupes hessoises,[1] au travers de la Franconie, tout droit vers les frontières de la Bavière, pour s'y joindre là aux troupes impériales, puisqu'on perdrait trop de temps, si celles-ci ne voulaient pas se mettre en marche vers la Bavière plus tôt que les troupes hessoises ne les auraient jointes.

Federic.

Nach dem Concept. Der letzte Absatz und das Datum von Eichels Hand, das übrige von der Hand des Königs.

1528. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 5. August 1744.

Der König befiehlt „dass der Herr von Mardefeld mit dem allerfordersamsten von allen Umständen, so wegen der Schickung des p. von Wallenrodt nach Warschau geschehen, ingleichen von der Commission, so der Obriste von Winterfeldt nach Dresden bekommen, nicht weniger von dem, so der General Graf Dohna in Wien declariren soll, ganz ausführlich informiret werden möchte, wobei derselbe instruiret werden sollte, wie er sich zu verhalten habe, wenn sowohl die Sachsen wegen des Durchmarsches der Königlichen Truppen, so Sie als Auxiliaires dem Kaiser überlassen, als auch die Oesterreicher wegen der von Sr. Königl. Majestät gethanen Declaration in Russland Geschrei machen und den russischen Hof gegen des Königs Majestät irritiren wollten, und welchergestalt derselbe alles, was die Oesterreicher und Sachsen deshalb etwa releviren wollten, ablehnen könnte. Wie denn nichts vergessen werden müsste, was ihn au fait zu setzen dienen könnte" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

[1] Noailles hatte den König in seinem Schreiben vom 22. Juli um diesen Schritt ersucht.

1529. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A MOSCOU.

Berlin, 5 août 1744.

Madame. Qui pourrait plus que moi prendre part à votre triomphe? Vous savez combien je me suis toujours intéressé au bonheur de votre famille et de ce qui vous regarde; il faut espérer que vous pourrez travailler désormais à l'affermissement de votre beau-fils et de votre fille, qui n'est pas un point moins important que le premier. Je me flatte que notre chère Impératrice ouvrira pourtant une fois les yeux sur ses véritables intérêts et qu'elle prendra les sûretés qu'il lui faut pour le soutien de son règne et pour le bien de sa famille. Ma sœur va s'embarquer aujourd'hui pour joindre le prince royal de Suède à Carlscron. Mardefeld vous aura apparemment instruite, Madame, de la résolution que j'ai été obligé de prendre pour la sûreté de l'Empire et pour mon propre honneur. Je me flatte que personne de mes ennemis ni de serviteurs mal intentionnés de l'Impératrice ne voudront la porter à traverser mes salutaires desseins. Je vous prie d'en parler, si cela se trouve nécessaire, à l'Impératrice, afin qu'on ne l'engage pas de faire quelque démarche qui pourrait tourner contre elle-même et lui devenir très préjudiciable. Je vous félicite, Madame, de tout mon cœur sur toutes les distinctions que l'Impératrice vous témoigne et toutes les faveurs qu'elle répand sur votre famille. Je souhaite que la suite en soit inaltérable, et que l'envie des uns et la méchanceté des autres ne puissent jamais répandre leur venin sur une union si belle, vous priant de me croire avec toute l'estime possible, Madame ma Cousine, votre très fidèle cousin et ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1530. A LA GRANDE-DUCHESSE CATHÉRINE DE RUSSIE A MOSCOU.

Berlin, 5 août 1744.

Madame. Je compte parmi les plus beaux jours de ma vie celui où j'ai vu l'élévation de Votre Altesse Impériale à cette dignité. Je me croirais trop heureux d'y avoir contribué, content que ce serait un service que j'aurais rendu à l'impératrice de Russie, ma chère alliée, et à tout ce vaste empire, que de lui procurer une princesse de votre mérite, Madame, pour compagne de couche du Grand-Duc. Je vous prie de croire que je prends plus de part que qui que ce puisse être à tout ce qui regarde votre aimable personne, et que je me ferai sans cesse un plaisir de vous prouver comme je suis, Madame, votre très fidèlement affectionné cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1531. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 5. August: „J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à la signature de Votre Majesté les instructions nécessaires qu'on a expédiées, selon les ordres qu'Elle m'a fait donner, il y a quelque temps, là-dessus, par le conseiller privé Eichel.[1] Ces instructions sont en partie générales et circulaires, et en partie variées, surtout pour les ministres de Votre Majesté à Pétersbourg, à Varsovie, à Stockholm, à Francfort, Paris, La Haye et à Londres."

Potsdam, 6. August 1744.

Recht gut. Es muss alles en temps et lieu wohl bestellet, sonderlich aber mit Mardefeld geeilet werden, als bei welchem es so schon etwas späte kommet.

An Andrié in London empfiehlt Podewils das Instructionsrescript und die für ihn bestimmten Exemplare des Manifestes durch einen Expressen zu schicken: „comme on ouvre ordinairement les lettres en Angleterre."

Gut.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1532. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 7 août 1744.

Vos relations du 12 et du 23 du mois de juillet passé m'ont été bien rendues.

De tout ce que vous me mandez de l'état embrouillé et incertain, là où vous êtes, je tire pourtant la conséquence que je n'aurai pas trop à craindre que l'Impératrice se laisse engager de prendre parti contre moi, et le raisonnement que vous faites dans le post-scriptum de votre dernière relation, est si sensé qu'il ne laisse pas de me confirmer dans la résolution que j'ai prise de faire sans plus de délai ma levée du bouclier, pour ne pas laisser plus longtemps fouler aux pieds l'autorité impériale et opprimer les États de l'Empire, uniquement pour assouvir l'ambition démesurée de la maison d'Autriche et ses vastes desseins, qui ne manqueraient pas de devenir fatals tant à moi qu'à l'Empire et même à toute l'Europe, si l'on ne tâchait d'y mettre des bornes. Aussi suis-je persuadé que, mes intentions n'étant autres que de faire rendre à l'Empereur ce qui lui faut et de calmer les troubles qui déchirent l'Empire, le bon Dieu bénira mes desseins.

De votre part, vous continuerez de travailler de votre mieux pour entretenir l'Impératrice dans les sentiments amiables qu'elle m'a témoignés jusqu'ici, et d'empêcher les Anglais, afin qu'ils ne réussissent point au sujèt du secours qu'ils réclament, de même que l'Impératrice ne se prête

[1] Vergl. oben S. 218. 219. 222. 223. 236.

point aux insinuations que les Autrichiens tâcheront de faire contre moi et mes intentions. Vous serez surtout attentif sur les intrigues que le comte de Rosenberg, homme fin et double, fera, et s'il est possible que vous pourriez disposer l'Impératrice de tenir les Saxons en respect et de leur donner à entendre qu'il ne devaient point s'opposer aux vues que j'ai de travailler pour l'Empereur et pour le rétablissement de la paix. Voilà ce qui me suffit présentement. S'il y a outre cela moyen de faire parvenir à sa consistance notre triple alliance, je serai par là au comble de mes désirs.

Quant à l'affaire concernant ce qui s'est passé au sujet du marquis de La Chétardie, vous pouvez compter et même avertir vos amis que la France n'en parlera point d'un ton haut, mais qu'elle le dissimulera et désavouera ledit marquis de La Chétardie. J'apprends même d'un bon lieu qu'elle a actuellement nommé le sieur d'Aillon pour être renvoyé à la cour de Russie, uniquement parcequ'il s'est fort sagement conduit du temps qu'il fut en Russie . . . .

Je vous adresse ci-clos ma réponse à la lettre que la grande-duchesse des Russies m'a fait le plaisir de m'écrire, de même qu'à celle que j'ai eu la satisfaction de recevoir de la princesse d'Anhalt-Zerbst,[1] que vous ne manquerez pas de leur présenter avec des compliments convenables.

Nach dem Concept. Federic.

1533. AU VICE-CHANCELIER COMTE DE WORONZOW A MOSCOU.

Potsdam, 7 août 1744.

Monsieur. La lettre que vous m'avez écrite à l'occasion de la nouvelle dignité que Sa Majesté l'Empereur Romain vient de vous conférer, m'a donné un sensible plaisir, par tout ce que vous m'y dites d'une manière si obligeante et affectueuse. Si j'ai contribué en quelque façon à cet événement agréable, vous le devez à tous les sentiments que vous m'avez inspiré pour vous par l'attachement fidèle et inviolable que je vous connais pour Sa Majesté Impériale votre souveraine, dont je regarderai à jamais les intérêts comme intimement liés aux miens. Aussi me ferez-vous justice, quand vous serez persuadé que toutes les occasions me seront chères où je pourrai vous convaincre des sentiments d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 1529. 1530.

1534. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN POTSDAM.

Winterfeldt berichtet, Dresden 8. August: Der Conferenzminister Graf Rex hat ihm erklärt, „wie er hoffe, dass, da des Königs von Polen Majestät auch ein Requisitoriale erhalten hätten, also auch Dieselbe, wo nicht schon eine Antwort eingelaufen, dennoch ohnfehlbar an Ew. Majestät darauf antworten würden, und wäre er also bis dahin ganz ruhig, indem er sich gewiss getröstete, dass alsdann Ew. Majestät ihnen Zeit lassen würden, den Durchmarsch gehörig reguliren zu können, indem, weil erst aus dem Geheimen Collegio an das Kriegescollegium, von da wieder an die Landräthe geschrieben werden und selbige wiederum Commissarien ausmachen müssten, also dazu nicht einige Tage, sondern so viel Wochen erfordert würden."

[Potsdam, 9. August 1744.]

Par estafette: Winterfeldt soll ihnen sagen, wenn sie nicht mit Gutem wollen, so werden wir sie vor Feinde des Kaisers halten und unsere Mesures darnach nehmen.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1535. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES [A SCHLÉSTADT].

Potsdam, 9 août 1744.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre avec bien du plaisir, et j'attends des nouvelles de l'Alsace avec beaucoup d'impatience. Si l'on compte les retraites que les Français ont faites depuis deux ans, de Deggendorf jusqu'aux montagnes des Vosges, elles surpassent tout ce qui l'histoire nous produit en ce genre de guerre, et, si vous allez en avant de même, vous serez au mois de décembre aux frontières de Belgrad. Je le souhaite beaucoup, mais je ne vois pas encore tous les préparatifs nécessaires pour rentrer en Bavière, car vous n'avez pas préparé à cette expédition ni les Hessois ni les Palatins. Ce dernier prince s'engage à fournir 11,000 hommes, pourvu que le roi de France les paie, et je m'engage de faire marcher les Hessois, pourvu que l'argent ne leur manque pas; ainsi, tout ceci se réduit à payer promptement la gloire que vous allez acquérir.

Messieurs de la Saxe ont été prodigieusement surpris à la lecture des réquisitoriaux impériaux; ils ne s'attendaient à rien moins qu'à une pareille aventure; mais nécessité leur a été de s'y prendre à tout de bonne grâce et d'avaler des couleuvres. Il me semble que M. de Saint-Séverin devrait avoir des propositions à faire au roi de Pologne, relativement à ses intérêts d'Allemagne, et dès que cela sera secondé par les succès de mes armes et par la négociation de mes ministres, nous

leur ferons signer un traité tel qu'il nous plaira, qu'ils feront de mauvaise grâce, et qu'ils rempliront de même.

Il n'est plus nécessaire à présent de cacher les engagements lesquels j'ai pris avec l'Empereur, mais il sera bon de ne point parler de ceux que j'ai pris avec le roi de France, jusqu'au moment que les Français seront rentrés en Bavière; car vous ne sauriez croire le tort que cela me ferait en Allemagne, et il faut ménager le Corps Germanique jusqu'au moment que nous ayons expulsé les troupes de la Reine des frontières de l'Empire.

L'intérêt ni l'ambition n'ont aucune part au parti que j'ai pris. C'est une nécessité pour moi d'avoir des alliés et de soutenir l'Empereur. Je regarde le service que je rends à la France de lui tirer à présent l'épine du pied, comme une chose dont elle sera toujours reconnaissante, et qui nous fait connaître de part et d'autre combien nos intérêts sont les mêmes, et que nous ne nous pouvons pas facilement nous passer de nos secours mutuels. D'un autre côté, le Roi votre maître peut aussi peü que moi sacrifier l'Empereur et l'Empire à l'ambition de la reine de Hongrie, et c'est un point principal pour nous d'exclure à jamais le duc de Lorraine et sa succession de ce trône, et il ne faut pas songer à poser les armes avant que d'avoir réglé ce point, qui, selon moi, est le principal de tous. Car, si dans deux ou trois ans l'Empereur venait à mourir, ce serait à recommencer de nouveau, et toute la peine que l'on se donne à présent, serait perdue. Décidons donc bien ce grand point, pour qu'il ne puisse jamais être remis en question.

Je vous félicite sur la belle manœuvre de M. de Conty. J'ai trouvé sa disposition admirable. Il faut de l'audace à la guerre, et un homme comme Broglie, à la tête des meilleures troupes de l'univers, trouverait le moyen d'en faire des femmelettes, en les faisant retirer deux cent lieues, sans prendre haleine, devant leurs ennemis.

Je vous prie de me croire avec une parfaite estime, Monsieur le Maréchal, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

1536. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 9. August: „Comme la levée de boucliers de Votre Majesté est maintenant une chose publique, et que les ministres étrangers me demandent sans cesse s'ils ne seront pas informés bientôt des motifs qui font agir Votre Majesté, j'attends Ses ordres si on leur doit communiquer demain le manifeste français imprimé."

[9 août 1744.]

Faites sentir à Bülow qu'ils seront la dupe de leur mauvaise volonté, et que je leur conseillais de faire les choses de bonne grâce, ou ils ne pourraient peut-être pas être contents des suites que pourrait avoir leur obstination.

A Bestushew dites qu'il ne me

donnait pas dans cette occasion des preuves de sa bonne volonté qu'il m'avait tant prônée, qu'il agissait contre les ordres de sa cour et que je prendrai *ad* protocole toute sa conduite, pour me déterminer ensuite pour être de ses amis ou non.

Donnez leur demain le manifeste et faites m'en parvenir d'abord deux exemplaires.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 9. August) in dorso des Berichts.

1537. EXPOSÉ DES MOTIFS QUI ONT OBLIGÉ LE ROI DE DONNER DES TROUPES AUXILIAIRES A L'EMPEREUR.[1]

Le Roi se croit obligé d'informer l'Europe du parti que les conjonctures présentes l'obligent de suivre pour le bien et la tranquillité de l'Europe.

Sa Majesté, ne pouvant voir plus longtemps avec indifférence les troubles qui désolent l'Allemagne, après avoir tenté inutilement toutes les voies de conciliation, se voit obligée de se servir des forces que Dieu lui a données pour rétablir la paix et l'ordre, pour remettre les lois dans leur vigueur, et le chef de l'Empire dans son autorité.

Depuis les succès que les troupes hongroises ont eus en Bavière, la reine de Hongrie, bien loin d'en user avec l'équité et la modération qui lui convenaient, a traité les États héréditaires de l'Empereur avec une dureté et une cruauté infinie.

Cette Princesse et ses alliés ont conçu des desseins démesurés d'ambition, dont le but pernicieux était d'enchaîner pour jamais la liberté germanique, ce qui a fait, depuis un siècle passé, l'objet principal de la politique dangereuse de la maison d'Autriche.

On n'a qu'à examiner les faits qui se sont passés depuis deux ans, pour juger de la malignité des intentions de la cour de Vienne, et pour voir clairement que, dans toutes ses démarches, elle en a agi d'une façon entièrement contraire aux loix et aux constitutions de l'Empire.

L'Allemagne s'est vue inondée de troupes étrangères; on les a fait subsister au grand détriment des princes neutres de l'Empire; on les a fait marcher sans envoyer préalablement les réquisitoriaux usités.

La reine de Hongrie a conclu des alliances pour dédommager certaines puissances des secours extraordinaires qu'elles lui ont fournis, et ces dédommagements ont consisté tant dans des fiefs de l'Empire qu'en des espérances données sur de certains évêchés.

Les généraux de cette Princesse ont voulu s'emparer de force de Villes Impériales, ses ministres ont menacé des Électeurs, et en ont voulu séduire d'autres, et bouleverser, par ce moyen, cette république composée

[1] Vergl. oben S. 201. 211. 218.

de tant de souverains, et que l'union seule a fait résister jusqu'à ce jour aux secousses qui l'ont ébranlé si souvent.

A quel point ne se joue-t-on pas de la foi publique, en enfreignant la capitulation de Braunau, et en attaquant les troupes impériales retranchées sous les Villes Impériales neutres et sous les forteresses de l'Empire, et en les forçant même de se retirer hors des limites de l'Empire dont leur maître est le chef? Sans compter que c'est bien en vouloir directement à la dignité et à la majesté impériale et la rendre méprisable que de souffrir que des officiers des troupes de la reine de Hongrie la traitent avec indignité, comme il n'y en a que trop d'exemples.

Enfin, pour mettre le comble aux insultes faites par la cour de Vienne à la majesté de l'Empire romain, on n'a qu'à lire les protestations de cette cour remises à la dictature de l'électeur de Mayence, par lesquelles la reine de Hongrie déclare l'élection de l'Empereur nulle de toute nullité, quoique faite unanimement, et prétend que la diète présente de Francfort est illégitime, en voulant soustraire par là tous les États de l'Empire à l'obéissance qu'ils doivent au chef qu'ils ont élu.

Tant de faits et tant de démarches ouvertement contraires à l'honneur et à la gloire du nom allemand et aux constitutions du Corps Germanique, dénotent assez clairement que le dessein de la cour de Vienne est d'usurper en faveur d'un prince étranger et non possessionné en Allemagne la dignité suprême, dévolue, par le choix unanime et libre de toute la nation germanique, au sérénissime électeur de Bavière.

Ce sont des attentats qu'il est contre l'honneur et contre la dignité de tout électeur et de tout prince d'Allemagne de tolérer plus longtemps, et ce serait une lâcheté affreuse pour les membres sacrés de ce collége auguste, institué depuis un temps immémorial dans l'autorité d'élire ses chefs, de souffrir le despotisme et la violence avec laquelle la reine de Hongrie veut leur ravir ce droit en opprimant si ignominieusement Sa Majesté Impériale.

Ce n'est point à l'Empereur que la reine de Hongrie fait injure, mais bien à ceux qui l'ont élu, et que cette Princesse méprise assez pour les croire insensibles à leur honneur, et d'une faiblesse assez grande pour ne point soutenir, dans la personne de Sa Majesté Impériale, la plus noble de leurs prérogatives.

Le Roi n'a aucune discussion particulière avec la reine de Hongrie.

Il n'a aucune prétention à sa charge, il ne veut rien pour lui, et il n'entre qu'en qualité d'auxiliaire dans une querelle qui ne regarde que les libertés de l'Empire, et la guerre ouverte que la reine de Hongrie vient de déclarer à l'Allemagne, par les hostilités que ses troupes y ont commises, serait une raison suffisante, s'il n'y en avait point d'autres, pour justifier la conduite de Sa Majesté.

Si le Roi se croit aujourd'hui obligé, par ces raisons, de prendre un parti violent, ce n'est qu'à regret, et après avoir épuisé toutes les voies de conciliation.

Il a fait des tentatives auprès du roi d'Angleterre, lorsque ce Prince était campé à Hanau.

L'Empereur déclarait même que, par amour pour la paix, il renoncerait à jamais à toutes les prétentions qu'il avait à la charge de la maison d'Autriche, moyennant la restitution de ses États héréditaires.

Les conditions avantageuses et pleines de modération furent rejetées nettement du ministère anglais; marque certaine que l'intention du roi d'Angleterre n'était point de rendre le calme à l'Empire, mais plutôt de profiter de ses troubles.

Le Roi a offert, depuis, sa médiation, conjointement avec celle de l'Empire, aux Puissances maritimes, pour trouver une issue à cette guerre fatale.

Mais la république de Hollande, sentant les obstacles qu'elle rencontrerait dans la roideur des cours de Vienne et de Londres, l'a déclinée d'une façon assez catégorique.

Sa Majesté, toujours remplie du même zèle, et travaillant avec la même activité à tout ce qui pouvait rétablir le repos en Allemagne, crut qu'en faisant immédiatement des propositions de paix justes et équitables à la reine de Hongrie, que ce serait le moyen le plus abrégé de faire éclore ses salutaires desseins.

Les propositions que l'on avait faites à Hanau, furent réitérées à Vienne; l'Empereur, qui ne veut que le bien de l'Empire, s'offrit à tout, et ce Prince magnanime, en vrai père de la patrie, était déterminé à lui sacrifier ses propres intérêts, action généreuse, qui justifie à jamais le choix que l'on avait fait de lui.

Le Roi appuya cette négociation, par les remontrances et les persuasions les plus pathétiques et les plus fortes.

Mais plus que l'Empereur marquait de modération, plus l'on voyait dans la reine de Hongrie une fierté inflexible.

Aussi cette Princesse ne doit-elle s'en prendre qu'aux maximes despotiques de son conseil, qui suscite de nouveaux alliés à ses ennemis.

Mais si elle attaque les libertés germaniques, elle en réveille les défenseurs; et comme elle entreprend de dépouiller les principaux membres de l'Empire de leurs droits, elle doit trouver juste qu'ils se servent des moyens qu'elle les oblige de choisir, pour les maintenir.

La race de ces anciens Germains qui ont défendu tant de siècles leur patrie et leurs libertés, contre toute la majesté de l'ancien Empire romain, subsiste encore, et elle les défendra tout de même, aujourd'hui, contre ceux qui osent y attenter.

C'est ce qu'on voit par la ligue de Francfort, où les princes les plus respectables de l'Allemagne se sont unis pour s'opposer à son bouleversement.

Le Roi s'est joint à eux, jugeant qu'il est du devoir et de l'intérêt de tout membre de l'Empire d'en maintenir le système, et de secourir les faibles contre les oppressions des puissants.

Sa Majesté croit que l'usage le plus noble et le plus digne qu'elle puisse faire des forces que Dieu lui a confiées, est de les employer au soutien de sa patrie, à laquelle la reine de Hongrie veut donner des fers, à venger l'honneur et les droits de tous les électeurs, que cette Princesse leur veut ravir, à donner des secours puissants à l'Empereur pour le soutenir dans tous ses droits et sur ce trône dont la reine de Hongrie veut le faire descendre.

En un mot, le Roi ne demande rien, et il ne s'agit point de ses intérêts personnels; mais Sa Majesté n'a recours aux armes que pour rendre la liberté à l'Empire, la dignité à l'Empereur et le repos à l'Europe.

Nach dem Originaldruck.[1]

1538. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Wallenrodt berichtet, Warschau 5. August, über die ihm an diesem Tage ertheilte Empfangsaudienz. ... „J'ai remis la lettre de l'Empereur, en m'acquittant des ordres que mon instruction[2] me dictait. Le Roi m'écouta fort tranquillement d'un bout à l'autre, et après avoir fini tout ce que j'avais à lui proposer, il me répondit de la manière le plus obligeante et convenable à la grandeur de Votre Majesté; mais quant à la lettre de l'Empereur, je lui trouvais d'abord un air frappé; cependant, il s'en expliqua fort court qu'en égard à Votre Majesté il ferait tout ce qui lui serait possible. Il se plaignait très modestement que les troupes de Votre Majesté au dernier passage par ses États, en retournant de la Silésie, y avaient commis quelques désordres ... Il plaignait encore beaucoup le sort de l'Empereur et finissait l'audience en haussant les épaules."

Wallenrodt hat darauf den Grafen Brühl zu bestimmteren Aeusserungen zu veranlassen gesucht. „Il louait infiniment les motifs qui engagent Votre Majesté d'épouser les intérêts de l'Empire, même il ne se cacha pas de dire que la résolution de Votre Majesté fera un grand effet sur l'esprit des puissances belligérantes. Ce discours me donna occasion d'entrer

Berlin, 10. August 1744.

Recht gut! Er soll des Königs von Polen Majestät versichern, dass Ich alle Praecautiones genommen und Meinen Regimentern scharf befohlen hätte, bei ihrem Durchmarsch durch Sachsen sehr gute Ordre und Disciplin zu halten, auch, soviel sich nur nach den Umständen thun lassen will, das Land so wenig, als möglich sei, zu beschweren, wenn nur die Herrn Ministres zu Dresden durch ihr Trainiren nicht selbst Gelegenheit zu Unordnungen geben. So hätte Ich auch Meinen Officiers bei Cassation, denen andern aber bei Strafe des Stranges verboten, in Sachsen durchaus nicht zu jagen oder zu schiessen. Dabei er dem König insinuiren soll, wie Ich hoffe, dass des Königs von Polen Majestät endlich selbst sehen würden, dass, was geschehe, zu Dero Bestem und Interesse mit geschehe; dabei er denn wohl, doch mit sehr guter

[1] Es liegt keine Handschrift des Königs vor, die dem Drucke ganz entspräche; vergl. über die Handschriften des Exposé Preussische Staatsschriften I, 432 ff. — [2] Vergl. oben S. 221 Nr. 1514.

avec lui en matière, en lui faisant glisser adroitement qu'il ne tenait qu'au Roi son maître de partager avec Votre Majesté la gloire et le mérite de calmer et de pacifier les troubles dont l'Allemagne est accablée... Il me répondit naturellement que c'était un article qui méritait réflexion . . . et qu'il se réservait un second entretien là-dessus avec moi . . . La demande du passage l'embarrassait infiniment, et il s'excusait de n'être point en état de faire une réponse sur le champ."

Art, wiederum etwas von einer dem König von Polen zu machenden Convenienz gegen seinen Beitritt, ohne dass derselbe aber nöthig habe, seine Truppen agiren zu lassen, ein und ander Wort glissiren lassen kann. Den Grafen Brühl soll er äusserst cajoliren, um ihn zu gewinnen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1539. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Berlin, 10 août 1744.

Ayant fait insinuer tant au roi de Pologne qu'au ministère de Dresde les lettres réquisitoriales de l'Empereur, touchant la marche de mes troupes par la Saxe vers les frontières de la Bohême, l'officier que j'ai envoyé à Dresde m'a mandé que le ministère saxon tâchait de faire toutes les difficultés possibles pour que les troupes que j'ai données à l'Empereur comme auxiliaires, ne passassent si tôt par la Saxe.

Entre autres choses dont ledit ministère se plaint, il y a que les lettres réquisitoriales n'ont été présentées qu'au 6 de ce mois. Ce dit ministère a déclaré même de vouloir envoyer un courrier vers son ministre auprès de l'Empereur, pour s'en plaindre. Comme vous êtes assez au fait des raisons pourquoi je n'ai pas pu insinuer plus tôt ces dites lettres, vous ne manquerez pas de le représenter à l'Empereur et de lui insinuer que j'espère que Sa Majesté Impériale ne voudra pas donner tort à ses troupes auxiliaires, mais qu'elle voudra plutôt parler d'un ton haut à l'envoyé de Saxe, en lui donnant à entendre que, si l'on difficultait le passage de mes troupes, l'Empereur serait obligé de se servir de moyens efficaces pour soutenir son autorité sur ce sujet. Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport sur ce sujet au plus tôt possible. Et, sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1540. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Berlin, 10 août 1744.

Monsieur mon Cousin. Comme le temps est à présent arrivé, et que les circonstances critiques demandent absolument que je fasse à la fin ma levée de boucliers, tant pour rétablir les affaires de l'Empereur que pour remettre la paix et le calme à l'Allemagne, j'ai bien voulu envoyer

à Votre Altesse quelques exemplaires du manifeste que j'ai fait publier à ce sujet pour instruire le public des motifs qui m'ont fait agir de la manière que je fais. J'espère que Votre Altesse goûtera les raisons qui y sont alléguées, et qu'Elle voudra bien communiquer ce manifeste où Elle le croira convenable.

Au reste, comme je suis tout-à-fait persuadé que Votre Altesse contribuera de Sa part tout ce qu'il faut pour arriver au but salutaire que nous avons pris, j'espère qu'Elle tiendra les troupes hessoises prêtes et en état de marcher, d'abord que l'armée autrichienne rétrogradera vers la Bohême, et qu'Elle les fera marcher incontinent après la rétrogradation de l'armée autrichienne, pour se joindre à l'armée impériale, dès que celle-ci marchera vers la Bavière. Et pour ne perdre pas trop de temps pour la jonction, j'espère que Votre Altesse voudra bien ordonner que les troupes hessoises passent tout droit par la Franconie vers la frontière de la Bavière, afin de s'y joindre là à celles de l'Empereur.

Je suis trop persuadé que Votre Altesse ne restera nullement en arrière sur un article si important, et comme de mon côté je pousserai les opérations autant qu'il me sera possible, je ne doute nullement qu'Elle n'agira de la même façon, puisque, pour arriver à une prompte fin, il faut absolument que nous fassions tous les efforts possibles en même temps. Quant aux subsides qu'il faut pour cela, tous mes avis sont que la France n'y manquera guère. Votre Altesse sera persuadée des sentiments d'estime et de la considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1541. A L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES A MOSCOU.

Berlin, 10 août 1744.

Madame ma Sœur. Je n'ai pas voulu manquer de faire part à Votre Majesté Impériale, comme à ma plus chère alliée, du parti que je me vois obligé de prendre, d'assister l'Empereur contre la reine de Hongrie, qui le veut détrôner. Ce qui m'a le plus déterminé au parti que je prends, est sans contredit pour venger Votre Majesté Impériale du peu de considération que la reine de Hongrie fait de Sa personne, de l'infâme conspiration du marquis de Botta, et du dessein constant qu'a la cour de Vienne de remettre un jour le jeune Iwan sur le trône de Russie. Les ministres de Votre Majesté Impériale à ma cour m'ont assuré positivement que Votre Majesté approuverait beaucoup mon dessein, et je tâche de mériter encore plus Ses suffrages dans l'exécution de ce projet, que j'exposerai à Votre Majesté Impériale en deux mots: il consiste à pénétrer en Bohême par trois endroits, à prendre Prague,

pour obliger l'armée du prince Charles de Lorraine à quitter entièrement le territoire de l'Allemagne, et à procurer à l'Empereur une possession quelconque.

Je passe, avec les réquisitoriaux de l'Empereur, avec deux colonnes de mes troupes par la Saxe; les ministres ont mis au jour dans cette occasion toute la mauvaise volonté qu'ils ont pour l'Empereur et pour moi, et ils se plaignent d'avance que l'Empereur fait marcher mes troupes par leur électorat, lorsque la reine de Hongrie a bien fait marcher toute son armée à travers des cercles de l'Empire et les électorats palatin et de Mayence. Heureux sont les peuples qui sous la protection de Votre Majesté Impériale jouissent d'une paix inaltérable et du repos. Je me flatte que ma patrie, délivrée de la tyrannie que la reine de Hongrie veut y exercer, pourra se retrouver dans peu dans une pareille tranquillité heureuse. Pourrais-je prier encore à cette occasion Votre Majesté Impériale de vouloir bien faire sentir au sieur de Gersdorf,[1] ministre de Saxe à Sa cour, qu'Elle verrait de bon oeil que le roi de Pologne eût moins de partialité pour l'Empereur.

Je félicite en même temps Votre Majesté Impériale sur la paix glorieuse avec la Suède, dont la proclamation s'est faite à Moscou, et sur les promesses du jeune Grand-Duc. Puisse le Ciel répandre ses bénédictions sans discontinuation sur le règne glorieux de Votre Majesté. Il n'est aucun bonheur que je ne Lui souhaite comme il n'en est aucun dont Elle ne soit digne: ce sont les sentiments avec lesquels je serai toute ma vie, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1542. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 11 août 1744.

Je vous adresse ci-clos une lettre que je viens d'écrire à l'Impératrice sur la levée de boucliers que j'ai été obligé de faire contre la reine de Hongrie. Comme vous verrez son contenu par la copie ci-close, mon intention est que vous deviez la montrer à la princesse d'Anhalt-Zerbst et faire passer par son canal cette lettre à l'Impératrice, sur quoi, et sur la manière de le faire, vous vous concerterez préalablement avec elle.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] In der Vorlage ist verschrieben: Bülow.

1543. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 11 août 1744.

Divers princes des plus respectables de l'Empire étant sur le point d'accéder au traité d'union confédérale dont je vous ai fait communiquer copie à la suite de ma dernière dépêche, je souhaiterais fort d'y faire encore participer le grand-duc de Russie, en qualité de duc de Holstein. Son Altesse Impériale, en prenant ce parti, bien loin d'y courir le moindre risque, y trouverait certainement tout-à-fait son compte, tant par rapport à la satisfaction qu'Elle voudra en son temps exiger pour s'indemniser de la détention du duché de Sleswig, qu'à la conservation de ses autres États en Allemagne. A l'un et l'autre égard, il est de l'intérêt de Son Altesse Impériale, et même d'une nécessité indispensable, d'entretenir avec tout le soin imaginable ses liaisons avec le Corps Germanique, et de conserver une certaine influence dans les affaires de l'Empire, d'autant plus qu'il est sûr qu'on travaille à plusieurs cours, et particulièrement à celle d'Angleterre, à priver le Grand-Duc de ses serait États d'Allemagne et à les procurer à un des princes ses cousins, sous prétexte que la possession de ces provinces était incompatible avec celle de la couronne de Russie, le lord Hyndford, ministre britannique à ma cour, n'ayant même fait nul scrupule de s'en expliquer plus d'une fois en ce sens vers les miens. De sorte que je ne saurais rendre, ce semble, un service plus important à Son Altesse Impériale ni lui donner une marque plus réelle de mon estime et amitié, ainsi que de mon attention à ses intérêts, qu'en l'invitant à accéder à une confédération aussi salutaire.

Vous aurez soin de sonder sur ce sujet le comte de Brummer et de lui faire bien comprendre et valoir les avantages de cette démarche pour les intérêts du Grand-Duc son maître et de sa maison, en l'appuyant par toutes les raisons que les circonstances de la conjoncture et la connaissance que vous avez de la situation intérieure de la cour de Holstein, pourront vous suggérer. En un mot, vous n'épargnerez rien pour l'engager à y disposer Son Altesse Impériale, et aussitôt que je serai informé de ses sentiments à cet égard, je ne manquerai point de faire prendre avec son tuteur et administrateur du pays de Holstein, le prince successeur de Suède, les mesures nécessaires pour porter l'affaire promptement à sa maturité.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1544. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 14 août 1744.

J'ai reçu hier la dépêche que vous m'avez faite en date du 10 de ce mois, par laquelle vous me mandez la nouvelle de la rétrogradation

de l'armée du prince Charles, nouvelle qui, à ce que vous savez, m'importe tant que vous devez redoubler vos soins et votre attention, pour me marquer, incessamment et par des courriers, vers où ladite armée dirigera sa marche, et ce qui se passe de jour en jour là-dessus. Vous n'oublierez pas de m'avertir en même temps de tous les mouvements que l'armée française et impériale fera à cette occasion, et ne manquerez pas de presser ceux que vous savez, pourque tout ce dont nous sommes convenus s'exécute ponctuellement, puisque voilà le temps arrivé où il faut que tout s'exécute sans le moindre délai, et qu'on tâche d'arrêter l'armée autrichienne, selon qu'on l'a promis, jusqu'à ce que je sois venu à bout de mon dessein. Vous vous souviendrez bien de tous les points que je vous ai marqués sur ce sujet à l'occasion de l'entrevue que j'ai eue avec le comte de Mortagne, et vous vous donnerez toutes les mouvements possibles pour qu'on exécute fidèlement tout ce à quoi on s'est engagé. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1545. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Quartier général Jessen, 16 août 1744.

La relation que vous venez de me faire en date du 13 de ce mois, m'a été bien rendue. J'ai eu beaucoup de satisfaction lorsque j'ai vu ce que Sa Majesté Impériale a répondu au comte de Loss, sur les plaintes qu'il a faites au sujet du passage de mes troupes par la Saxe.[1] Je n'ai pas manqué d'écrire tant au roi de France qu'au maréchal de Noailles, pour qu'on remplisse ses engagements. Aussi vous concerterez-vous avec le maréchal comte de Schmettau, pour qu'il ne laisse pas de presser vivement sur l'article des Impériaux et des Palatins, de même que sur l'article promis de suivre l'armée autrichienne pour l'arrêter jusqu'à un certain temps. J'espère qu'on se tiendra à ses engagements, afin que tous les efforts se fassent à la fois, pour finir bientôt. Vous recevez ci-clos ma réponse à la lettre que j'ai eue de l'Empereur.

Au reste, vous devez être fort attentif sur les trois points suivants qui m'intéressent tant, savoir

1° Si et quand l'armée autrichienne repassera le Rhin et rétrogradera vers la Bohême?

2° De quelle manière les armées alliées se prennent pour suivre cette armée, et quels efforts elles feront pour cela?

3° Par quelle route l'armée autrichienne rétrogradera, et si elle fait des marches forcées ou non?

[1] Der Kaiser hatte die einzelnen Klagepunkte widerlegt und hinzugefügt: „Qu'il ne souhaitait rien plus sincèrement que de se conserver l'amitié de Sa Majesté Polonaise et de la resserrer encore plus étroitement; que pour cet effet il lui avait laissé une porte ouverte par l'accession au recez de l'Union."

Vous ne manquerez pas de m'informer le plus exactement et le plus promptement sur tous ces sujets. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1546. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Quartier Jessen en Saxe, 16 août 1744.

Monsieur mon Frère. Je suis charmé que Votre Majesté Impériale soit contente de la levée de boucliers que je viens de faire. C'est la patrie et la restitution des pays héréditaires de Votre Majesté qui sont les motifs dont la force m'a déterminé à agir avec vigueur contre la reine de Hongrie. Il ne manquera rien de mon côté, et Votre Majesté Impériale peut compter qu'avant que le 20 de septembre sera venu, Elle aura de mes nouvelles. Votre Majesté Impériale n'est point faite pour souffrir l'infortune dans laquelle Elle Se trouve. Mais comme le malheur fait les grands princes, il faut croire que Son période d'épreuve est passé, et que le ciel n'a couvert ce commencement de Son règne de nuages que pour en rendre la suite plus sereine et brillante. Je me trouverai, dans mon particulier, bien flatté d'y pouvoir contribuer, et je le ferai du meilleur cœur du monde, priant Votre Majesté Impériale de me croire, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic R.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

1547. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Wallenrodt berichtet, Warschau 8. August, über eine zweite, in Gegenwart Guarini's stattgehabte Conferenz mit Brühl, der ihm von neuem erklärt hat, auf das Ansuchen wegen des Durchmarsches durch Sachsen vor dem Eintreffen von Berichten aus Dresden noch keine Antwort geben zu können. „J'ai trouvé dans la conférence d'aujourd'hui au comte de Brühl beaucoup plus d'embarras que la dernière fois; peut-être que la personne du père Guarini en était la cause . . . Tous les discours font clairement voir qu'on ne s'expliquera pas positivement sur le passage, mais qu'on traînera en longueur la réponse positive, pour donner le temps à la cour de Vienne de prendre ses mesures."

„Quant au bruit mal inventé comme quoi Votre Majesté visait à la Pologne et

Hauptquartier Jessen, 16. August 1744.

Soll nur sagen, dass es feindselige Erfindungen, vielleicht des österreichischen Hofes wären, der nur suchte, die Polen mit dergleichen ohngegründeten Dingen zu alarmiren, da Ich doch nicht daran gedacht noch einige Ursach dazu hätte, vielmehr fest entschlossen wäre, mit der Republik eine genaue und beständige Freundschaft zu unterhalten. Den König von Polen soll er alle Contestation von Meiner wahren Freundschaft und dem Verlangen, so Ich hätte, geben, mit ihm ein genaues und confi-

qu'Elle préparait Ses armées pour l'envahir, j'ai eu soin de le détruire entièrement. Certainement il avait fait une forte impression, sur bien des esprits, même de nos bien intentionnés, mais mon arrivée ici les a ravisés entièrement et je puis dire à la vérité qu'on me regarde ici comme l'ange gardien de la Pologne."

dentes Verständniss zu unterhalten; den p. von Brühl aber soll er, jedoch ohne Affectation, äusserst cajoliren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1548. AU MINISTRE D'ÉTAT DE WALLENRODT A VARSOVIE.

Quartier général Jessen, 16 août 1744.

Entre autres difficultés que le ministère saxon a faites, touchant la marche de mes troupes qui passent par la Saxe vers les frontières de Bohême, il s'est plaint de ce que l'Empereur n'avait point fait mention dans les lettres réquisitoriales d'un convoi d'artillerie et de provisions de bouche qui passe par eau sur l'Elbe, et que je fais escorter par quatre bataillons, qui sont aussi embarqués sur des bâteaux. Quoique cette difficulté soit sans fondement, et qu'une armée ne pourra jamais marcher sans artillerie et sans des provisions — ainsi que, si l'on prétend le passage libre d'un corps d'armée, il faut bien sousentendre comme un accessoire son train d'artillerie et les munitions qu'il mène avec soi — j'en ai fait néanmoins écrire à l'Empereur, pour ôter tout sujet de plainte au susdit ministère, afin qu'il fasse expédier à part des lettres réquisitoriales sur ce sujet. Et comme il vient de le faire par la ci-close, comme vous verrez par la copie ci-jointe, vous ne manquerez pas de présenter cette lettre réquisitoriale d'une manière convenable là où il faut, le *duplicat* étant déjà envoyé au ministère de Dresde. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1549. AU ROI DE POLOGNE A VARSOVIE.

Quartier de Gross-Dobritz, 20 août 1744.

Monsieur mon Frère. Je n'ai pu m'empêcher de remercier Votre Majesté de toutes les attentions que l'on m'a marquées dans Ses États, pendant la marche que j'y fais avec les troupes auxiliaires de Sa Majesté Impériale. Nous avons fait de grandés traites et trois jours de marche consécutifs, pour soulager les sujets de Votre Majesté. La volonté de l'Empereur et la mienne étant de rétablir les lois dans l'Empire et de remettre chacun des États dans la situation libre où naturellement il doit être, Votre Majesté peut croire que nous avons été extrêmement fâchés d'être obligés d'incommoder la Saxe par notre passage, et

que, du moins, nous avons fait les choses avec le plus d'ordre que nous y avons pu mettre. Le 25, il n'y aura plus de nos troupes dans Ses États, et nous ne ferons alors la guerre qu'aux dépens de l'ennemi qui veut bouleverser l'Empire. Je me flatte même que Votre Majesté doit d'autant plus approuver le parti que j'ai pris, qu'il tend à porter un secours efficace à la Reine Sa fille[1] et au roi de Naples. Je me flatte de pouvoir peut-être donner des nouvelles plus détaillées à Votre Majesté de nos operations. J'ai cru devoir avoir l'attention pour Elle de Lui donner par l'invitation des alliés à notre union la faculté de pouvoir S'en prévaloir ou bien le décliner, selon qu'Elle le trouvera convenable à Ses intérêts, ne désirant rien plus que de convaincre Votre Majesté dans toutes les occasions des sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1550. AU ROI DE FRANCE A METZ.

Quartier général de Grand-Dobritz près de Meissen, 20 août 1744.

Monsieur mon Frère. J'ai la satisfaction de marquer à Votre Majesté que nous sommes sur le point d'entrer en Bohême; une colonne y est déjà; le comte Batthyany a marché, avec 18,000 hommes, du Palatinat à Prague, qu'il veut défendre, ce qui ne sera pas un petit inconvénient à vaincre; cependant nous en viendrons à bout, et je me flatte de pouvoir Lui en donner des nouvelles vers le 15 ou le 20 de septembre. Nous sommes tous dans l'attente du rétrogradement du prince Charles: quelle gloire Votre Majesté ne va-t-Elle pas acquérir dans cette campagne! Elle a pris trois fortes places en Flandre, et, selon toutes les apparences, Elle va abîmer l'armée du prince Charles, lorsqu'il repassera le Rhin. Je ne crois pas qu'il me sera possible de donner de mes nouvelles à Votre Majesté, avant que la ville de Prague soit rendue, mais je me flatte que d'un autre côté Elle sera contente de mon empressement avec lequel je vais au secours de mes alliés, et avec lequel je remplis mes engagements. Les Saxons ne soufflent ni froid ni chaud; il me semble que Votre Majesté pourrait beaucoup les déterminer dans cette crise, si M. de Saint-Séverin avait des ordres de leur parler vertement. Je suis avec tous les sentiments de la plus parfaite estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et allié

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

---

[1] Maria Amalia, Königin von Neapel und Sicilien.

1551. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeld berichtet, Moskau 4. August: „J'ai reçu avec un profond respect le projet de la triple alliance[1].... Votre Majesté souhaite que le contingent de la Russie soit plus nombreux que le Sien, point qui rencontrera beaucoup de difficulté, non seulement par ce que Votre Majesté a sur pied un plus grand nombre de troupes réglées que la Russie, mais principalement parceque dans tous les traités faits jusqu'ici le secours stipulé a été toujours égal. Outre cela, cette proposition supposerait une espèce de supériorité de la Russie qu'elle n'a pas: idée qu'on doit éviter soigneusement de faire naître."

Hauptquartier Gross-Dobritz, 20. August 1744.

Ich bin es wohl zufrieden, dass es darunter bei dem alten bleiben möge, und soll er sich über dergleichen nicht embarrassiren, da er ja ohnedem weiss, dass es mehr par ostentation geschiehet, als einen wirklichen Succurs daher zu hoffen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1552. AN DEN GENERAL VON DER INFANTERIE VON DER MARWITZ IN BRESLAU.

Quartier Gross-Dobritz, 20. August 1744.

Mein lieber General von der Infanterie von Marwitz[1].... Was die Nachricht von dem sogenannten Partisan Kuchenbecker aus Teschen anlanget, so muss Ich der Königin von Hungarn überlassen, ob sie vor rathsam findet, den unter ihr und Mir getroffenen Frieden dergestalt zu unterbrechen, dass sie dergleichen Leute gegen Meine schlesische Unterthanen mit dem angedroheten Sengen und Brennen ausschicken will. Bisher und durch alles dasjenige, so Ich durch die dem Kaiser zu Herstellung des Friedens in Teutschland und zur Herstellung der kaiserlichen Dignität und Würde überlassenen Auxiliairtruppen gethan habe und thun lassen werde, habe Ich vor Mein Personnel keinen Antheil an allen denen Démêlés sogedachter Königin mit fremden Puissancen (den Kaiser als Reichshaupt ausgenommen) genommen, und was die Truppen,[2] so Ich dem Kaiser als Auxiliaires überlassen, worunter auch Euer unterhabendes Corps gehöret, vornehmen werden, geschiehet auf Ordre und Genehmhaltung des Kaisers, woran Ich vor Mein Personnel keinen Theil nehme, vielmehr den breslauischen Frieden nach als vor in seiner Vigueur zu bleiben erachte. Sollte aber die Königin von Ungarn solches weiter poussiren und Mich von denen Händeln selbst meliren wollen, werde Ich auch Meine Mesures darnach nehmen müssen. Und daferne der sogenannte Partisan Kuchenbecker sich unternehmen

[1] Den Eingang bilden Befehle rein militärischen Inhalts. — [2] Im Original ist das Folgende bis „vornehmen werden" mehrfach sinnlos verschrieben.

sollte, den geringsten Excess in Meinen Landen zu begehen, so hoffe Ich, dass Ihr Mittel finden werdet, durch die gegen das Teschensche zu machende Husarenpostirung ihm solches gereuen zu machen und ihn wie einen Freibeuter zu tractiren. Um aber allem Missverstand und denen daher entstehenden Suiten vorzukommen oder wenigstens Meines Ortes nichts vergessen zu haben, was zur Vermeidung aller traurigen Folgerungen dienen kann, so sollet Ihr gehöriger Orten, als der troppauischen Regierung oder sonsten einem nachbelegenen österreichischen Commandanten declariren, dass, daferne man sich unterstehen würde, die Sachen soweit zu poussiren und in Meinen schlesischen Landen auch nur ein Dorf anzustecken oder zu plündern, es Mir an Mitteln nicht fehlen sollte, rechtmässige Repressalien im Herzogthum Oesterreich vorzunehmen und bis unter Wien alles dasjenige in doppelter Weise exerciren zu lassen, was man sich gegen Meine schlesische Lande unternehmen würde. Von dem Effect dieser Declaration,[1] und was man Euch darauf antworten wird, werde Ich Euren Bericht baldmöglichst erwarten, um Meine Mesures darnach nehmen zu können. Ich bin etc.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.[2] F.

1553. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Camp de Péterswalde, 24 août 1744.

Monsieur mon Cousin. La lettre que Votre Altesse vient de m'écrire en date du 20 de ce mois, m'a été bien rendue, et je ne saurais assez Lui témoigner la satisfaction que j'ai eue, lorsque j'y ai vu que les troupes du Roi Son frère sont prêtes et en état de marcher du jour au lendemain, pour joindre l'armée impériale, dès qu'elles pourront le faire avec sûreté. Connaissant trop le zèle que Votre Altesse a pour la bonne cause, je suis tout-à-fait persuadé qu'Elle n'oubliera rien de ce qu'il faudra pourque cette jonction se fasse à la première occasion qui s'y présentera, afin que les efforts qu'il nous faudra faire pour arriver au but désiré, se puissent faire partout à la fois. Quant à moi, je n'y manquerai en rien, et comme je suis entré hier en Bohême, je pousserai ma marche sans discontinuation jusqu'à Prague. Je remercie Votre Altesse des soins obligeants qu'Elle a bien voulu avoir pour me faire parvenir la lettre que le feld-maréchal Schmettau m'a écrite, de même que de la communication des nouvelles qu'Elle a eues sur l'armée du prince Charles, et je La prie d'être persuadée que je saisirai avec

[1] Am 24. August verfügt der König durch Eichel an das Departement der auswärtigen Affairen, dass der in Wien zurückgebliebene Legationssecretär von der Hellen dieselbe Erklärung dem dortigen Ministerium abgeben soll. — [2] Ein Postscript setzt den General von der Marwitz in Kenntniss, dass ihm ein Patent zur Beruhigung der Stimmung in Ungarn zu Veröffentlichung zugehen werde. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 473.

plaisir toutes les occasions où je pourrai La convaincre des sentiments d'estime avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1554. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A METZ.

Camp de Péterswalde, 24 août 1744.

Vos dépêches des 9, 13 et 16 de ce mois m'ont été bien rendues. Le récit que vous m'avez fait dans celle du 13 du dangereux état où le roi de France a été, m'a autant alarmé que j'ai été infiniment consolé lorsque j'ai vu par la vôtre du 16 que, grâce à Dieu, ce grand et digne Prince a été tiré hors d'affaire et que sa précieuse santé a commencé à se rétablir; aussi fais-je des vœux ardents pour que cela continue. Je ne saurais qu'approuver le parti que vous aviez pris, si ce malheur eût existé que le Roi fût décédé, mais à présent que l'événement sur lequel on a été tant menacé, ne soit plus à craindre, et que pourtant la reconvalescence du Roi pourrait être un peu longue, je trouve très bien pensée la résolution que vous avez prise, de concert avec le maréchal de Belle-Isle, à ce que m'a dit votre frère, d'aller vous-même auprès de l'armée française, pour y pousser les opérations dont on est convenu, en attendant que ledit Maréchal restera auprès du Roi, quoique, à vous parler en confidence, j'aurais mieux aimé par plus d'une raison que le maréchal de Belle-Isle eût eu le commandement de l'armée et que le maréchal de Noailles fût resté auprès du roi de France. Je me persuade toujours qu'on ne manquera pas de la part de l'armée française de profiter de la mauvaise situation où est l'armée du prince Charles, pour lui faire tant de mal qu'il est possible, et pour la tenir en échec, afin qu'elle ne puisse rétrograder que le plus tard qu'il sera possible et après bien des pertes, afin que j'aie le loisir de prendre Prague, Budweis, Tabor et Frauenberg et peut-être Égra, avant que l'ennemi puisse arriver vers les frontières de la Bohême. J'ai trop de confiance sur la parole que le roi de France m'a donnée à ce sujet, pour que je dusse douter qu'il ne dût remplir exactement ses engagements; je me flatte même qu'on fera plus qu'on n'a promis, pour le bien de la cause commune. Batthyany est entré en Bohême, et, selon les avis que j'ai, il pourrait se jeter avec ses troupes en Prague pour le défendre, ce qui rendra mon entreprise un peu plus difficile. J'espère néanmoins d'en venir à bout et de prendre, avec Prague, peut-être Batthyany et son corps de troupes. Je viens d'apprendre que le maréchal de Noailles a changé de résolution de faire passer d'abord le Rhin à l'armée de Seckendorff, irrésolution qui ne me plaît pas. Quant à la demande que le comte d'Argenson et le maréchal Belle-Isle ont

fait au sujet des prisonniers que je pourrais faire sur les Autrichiens et leur milice, je m'y prêterai bien, si j'en prends autant que j'en aurai de reste pour échanger ceux que l'ennemi pourra faire par ci par là sur les miens, ce qui se règlera selon le succès que mes opérations auront. Quant à la marche d'un corps d'armée vers la Westphalie, je suis toujours d'opinion qu'elle soit absolument nécessaire, quand même on ne le ferait qu'après avoir pris Fribourg; il y a trop de raisons pourquoi cette marche me paraît absolument nécessaire, savoir qu'on donne par là de chaudes alarmes au roi d'Angleterre et l'oblige ou d'accepter une neutralité ou de mettre de l'eau dans son vin, et qu'on tient par là les électeurs de Mayence et de Cologne en respect, prenant en même temps la revanche du dernier pour toutes les insultes qu'il a faites jusqu'ici tant à l'Empereur qu'à la France, et, ce qui est le principal, qu'on couvre par là mes provinces au-delà du Weser des invasions que le roi d'Angleterre pourrait faire, s'il n'avait rien à craindre de ce côté-là et qu'il joignît aux troupes hanovriennes celles de l'électeur de Cologne. Ce corps d'armée français pourrait faire sa chaîne par Düsseldorf. On se souviendra que la France m'a promis[1] de me tenir le dos libre, pendant que j'opèrerai en Bohême, et qu'elle m'a garanti mes provinces au-delà du Weser de toute invasion. C'est pourquoi vous devez pousser fort à la roue qu'on ne change rien au plan touchant l'envoi d'un corps de troupes vers la Westphalie.

La Saxe commence à présent de faire la revêche, au sujet du passage de mes troupes. Elle menace de s'en venger, en réclamant l'assistance de la Russie, et j'ai même des indices qu'elle chipote quelque chose avec la cour de Vienne; je crois néanmoins qu'elle ne se décidera pas, avant qu'elle n'ait vu les succès de mes opérations, et qu'elle se jettera alors au parti du plus fort. Je souhaiterais, en attendant, que la cour de France voudrait parler là-dessus d'un ton haut au ministre saxon et que le comte de Saint-Séverin eût des instructions pour faire des représentations sur tous ces sujets. Sur cela, je prie Dieu etc.

Nous n'avons pas assez de canon pour faire deux siéges à la fois; ainsi, de nécessité, s'il y a beaucoup de garnison à Budweis, nous serons obligés d'attendre que Prague soit rendu, pour pouvoir prendre Budweis. Prague sera l'affaire de dix jours, ils y ont 4 à 5,000 Cravates, 5,000 miliciens, le régiment d'Ogilvy, et le reste, je n'en suis pas encore informé. Batthyany est à Pilsen, les hussards autrichiens ont pillé un village saxon, d'où je les ai fait chasser. Les Saxons nous ont fait nos ponts et nous ont donné toute la facilité imaginable pour notre passage. Le comte de Brühl en murmure, mais je suis persuadé que, pour peu que l'Empereur lui offre, il l'aura dans sa manche. Son maître est *coglione*, *ma glorioso*, il veut s'agrandir sans y mettre du

[1] Vergl. oben S. 132 Anm.

sien. La France n'a qu'à profiter de si belles dispositions pour faire son coup.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1555. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Camp de Lobositz, 27 août 1744.

Votre relation en date du 26 de ce mois m'a été bien rendue, et je suis très satisfait de la diligence que vous avez faite pour retourner sur votre poste.[1] Ce que je vous recommande le plus, c'est que vous deviez être fort attentif sur tous les mouvements que les troupes saxonnes font à présent, et que vous m'avertissiez même, si le cas est assez important, par des estafettes ou courriers, dans des dépêches bien chiffrées, du moindre mouvement qu'elles font, de même que de tous les arrangements qu'on prend sur ce sujet. Outre cela, vous ne devez épargner ni peine ni soin ni quoi que ce soit, pour approfondir les vues et le véritable but du campement de Freiberg, et si les Saxons chipotent quelque chose avec la cour de Vienne, soit pour donner à celle-ci des troupes auxiliaires, soit sur le traité qu'ils ont fait, il y a peu de temps, avec la reine de Hongrie, ou de quelle autre nature ces chipotages soient. Vous observerez même de fort près le ministre d'Hanovre: enfin, vous mettrez tout en œuvre pour pouvoir m'instruire, d'une manière à y faire fond, de la façon de penser de la cour de Dresde, et des desseins qu'elle peut avoir, soit pour rester à la défensive, soit pour se remuer. Vous vous concerterez là-dessus avec le ministre de l'Empereur, le baron de Wetzel, avec qui vous ferez cause commune, et vous vous entre-aiderez pour me donner des avis sûrs. Vous connaîtrez aisément l'importance du service que vous me rendrez par là; c'est pourquoi j'attends de votre zèle que vous serez extrêmement attentif sur tout ce que je viens de vous ordonner.

Federic.

Nach dem Concept.

1556. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Camp de Lobositz, 28 août 1744.

Dans ma dépêche d'hier, que votre courrier vous aura bien apportée, j'avais oublié de vous dire que vous deviez exactement vous informer sous main si les Saxons font des amas de magasins à Freiberg ou quelque autre part, et à combien ces magasins peuvent aller. Comme je pourrai conjecturer par là les desseins que la cour de Dresde peut avoir, vous tâcherez d'être très exactement instruit sur cet article, quand

[1] Vergl. oben S. 233.

même vous devriez envoyer un exprès sur les lieux pour en prendre des informations bien exactes, et vous ne manquerez pas de m'en faire votre rapport au plus tôt possible.

Au reste, comme les gazettes françaises du 18 de ce mois disent publiquement que la cour de Saxe fera marcher vers la Bohême le corps de troupes saxonnes de 10,000 hommes, stipulé par le dernier traité, vous pouvez bien en parler aux ministres, et leur demander quelque explication là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

1557. AU ROI DE POLOGNE A VARSOVIE.

Camp de Budin, 29 août 1744.

Monsieur mon Frère. J'ai trouvé qu'il convenait que Votre Majesté fût informée que mes troupes ont entièrement vidé Ses États d'Allemagne. J'ai ordonné à mon ministère de faire une juste liquidation avec les Saxons, et même de bonifier le peu d'excès qui peuvent s'être commis à mon insu. J'ai, de plus, donné des ordres fort sévères pour que l'on renvoie tous les chevaux saxons, et pour bonifier, en un mot, jusques aux incommodités que les sujets de Votre Majesté ont eues par notre marche. Comme les opérations se font dans le voisinage des États de Votre Majesté, je Lui enverrai des relations fidèles de tous ce qui se passera de considérable, afin qu'Elle apprenne toutes les choses dans le vrai; et je La prie de croire qu'indépendamment de la qualité d'allié de l'Empereur, Son beau-frère,[1] je ne négligerai jamais les devoirs de bon voisin, dont il ne dépendra que de Votre Majesté d'avoir des preuves, La priant de me croire à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1558. AU MINISTRE D'ÉTAT DE WALLENRODT A VARSOVIE.

Camp de Budin, 30 août 1744.

La présente est pour vous adresser la lettre ci-close pour Sa Majeste le roi de Pologne, par laquelle je l'informe que mes troupes ont entièrement vidé Ses États d'Allemagne, et de l'ordre que j'ai donné à mon ministère de faire une juste liquidation avec les Saxons. Vous ne manquerez pas de la présenter avec un compliment, le plus poli que vous le pourriez imaginer, à Sadite Majesté, en L'assurant de ma haute considération et de toute mon amitié. Au reste, mon intention est que

1 Die Königin von Polen Maria Josepha und die Kaiserin Maria Amalia waren Schwestern.

vous ne vous congédiez point plutôt de Sa Majesté avant qu'elle ne parte vers Grodno. Et sur cela etc.

Federic.

Ayez plus de cœur, et ne tremblez pas pour de vaines menaces.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1559. AU MARÉCHAL DUC DE SAXE-WEISSENFELS A DRESDE.

Camp de Budin, 31 août 1744.

Monsieur mon Cousin. M'étant aperçu hier avec bien du déplaisir, lorsque les regiments qui, sous les ordres de mon lieutenant-général, le margrave Charles de Brandebourg, avaient passé par la Saxe, entrèrent au camp, que quelques-uns d'eux avaient gardé auprès d'eux des paysans saxons avec leurs chevaux de relais, j'ai témoigné d'abord mon mécontement là-dessus, et j'ai donné des ordres fort sévères pour que l'on relâche et renvoie tous les chevaux saxons. Je n'ai pas voulu manquer de vous en avertir, vous priant de ne me point imputer cet abus, qui certainement s'est fait contre mon ordre et à mon insu. Et comme il est presque inévitable qu'en marchant avec autant de régiments que ceux qui ont passé la Saxe, il ne se commette par ci par là quelque excès, je prie Votre Altesse de faire noter ceux qui se sont peut-être commis, à mon insu, pour que je puisse donner mes ordres pour les bonifier.

J'espère de même que Votre Altesse voudra bien contribuer de Sa part pour qu'on prépare dûment les liquidations de ce qu'on a fourni à mes troupes pendant leur marche par la Saxe, afin que mon ministère, selon l'ordre que je viens de lui donner, se puisse concerter sur la bonification.

Je ne saurais finir cette lettre sans remercier Votre Altesse des attentions et bontés qu'Elle a eues vers les miens pendant leur passage par la Saxe, et de L'assurer que j'en garderai un souvenir éternel, étant à jamais, avec des sentiments de reconnaissance et d'estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1560. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Camp de Budin, 31 août [1744].

Monsieur. Je vous sais un gré très particulier de la promptitude avec laquelle vous m'informez, en date du 24 de ce mois, du rétablissement du Roi votre maître; je m'intéresse trop sincèrement à tout ce qui peut regarder la personne de ce grand prince et ses intérêts, pour

ne pas ressentir de cette agréable nouvelle une satisfaction inexprimable. Je vous remercie en même temps de la peine que vous avez prise en me faisant bien parvenir la dépêche du comte Schmettau. Au reste, je souhaiterais fort de vous revoir ici. Sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Mon gros Valory, nous prendrons Prague, tandis que vos Français ne feront que des sottises.

Nach dem Abdruck in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 285.

1561. AU ROI DE FRANCE A METZ.

[Camp de Budin, 31 août 1744].

Monsieur mon Frère. Je viens d'apprendre avec la plus grande surprise du monde le passage du Rhin du prince Charles heureusement exécuté; je prie Votre Majesté de Se ressouvenir des engagements qu'Elle a pris avec moi, et de me décider dans un cas où je ne sais quel jugement porter de ce qui arrive. Je La prie de Se souvenir de ce que je Lui ai écrit par tant de reprises, et de me dire Elle-même ce que j'ai à attendre de la France, ou si je n'ai rien à en attendre du tout.

Je crois superflu de dire à Votre Majesté combien cet événement inopiné dérange mes mesures. M. de Saint-Séverin n'est point à Varsovie, dans le moment qu'il y est le plus nécessaire. Votre Majesté n'a point remplacé La Chétardie dans ce temps de crise, et à peine me suis-je déterminé à faire tout pour la France que je me vois pris au dépourvu. Tout cela m'est bien sensible, mais je l'attribue à l'indisposition de Votre Majesté, La priant de me croire avec toute l'estime possible, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

1562. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A METZ.

Camp de Budin, 31 août 1744.

Vos lettres des 19, 21 et 22 me sont bien parvenues, et je ne veux point douter que celles que je vous ai faites, et adressées au sieur de Klinggræffen, vous seront rendues de même. Vous saurez vous imaginer vous-même combien j'ai été frappé de l'avis inattendu que vous m'avez donné du passage du Rhin du prince Charles, sans que Noailles l'ait attaqué ou molesté en aucune manière. J'avoue que je n'aurais jamais cru qu'on m'aurait manqué dans un cas si important, et, quoique je sois parfaitement persuadé que ce n'est point faute des ordres du Roi, je ne sais pourtant ce que je dois penser d'un tel procédé du ma-

réchal de Noailles, qui, quant à lui, le couvre de honte et de confusion, et qui, quant à moi, dérange extrêmement les mesures que j'avais prises, car dans quel embarras ne serais-je pas, si, uniquement par la faute des Français, avant que j'aurais pris Prague, le prince Charles venait la secourir ou se jeter dans le fameux camp de Budweis? Aussi veux-je que vous fassiez des plaintes amères au roi de France, et lui en représentiez les conséquences, si l'on néglige encore le conseil que vous avez suppédité de suivre de fort près les Autrichiens par Pforzheim vers Cannstadt à Geislingen pour les y atteindre. J'avoue que je ne sais plus ce que j'aurai à attendre de la France; aussi, pour que je sois en état de prendre mes mesures là-dessus, vous m'avertirez au plus tôt possible par un exprès si on a suivi votre conseil et de quelle manière on l'a exécuté, et 2°, si l'armée impériale, avec les troupes qu'on a promis d'y joindre, sont actuellement en marche pour suivre les Autrichiens et pour entrer en Bavière.

Je trouve excellente la réponse que vous avez faite au maréchal de Seckendorff, et j'approuve fort les mémoires que vous avez présentés à MM. de Belle-Isle et d'Argenson; si de pareils avis ne peuvent pas rendre sages des gens, qui pour leur propre bien, dussent penser de soi-même à cela, il n'y a rien plus à attendre d'eux. Je me flatte pourtant qu'on redressera la faute lourde qu'on a faite à l'insu et contre les ordres exprès du Roi, lequel je n'accuse d'aucune manière, sachant bien que, sans l'indisposition qui l'a pris, les affaires auraient pris un tout autre tour. Je viens néanmoins de lui écrire une lettre assez énergique, que vous trouverez ci-close avec sa copie. Vous vous concerterez avec Chambrier sur l'usage que vous en ferez et sur la façon dont vous vous prendrez pour la présenter à Sa Majesté Très Chrétienne. Bien que vous ayez à faire des plaintes amères contre le procédé du maréchal de Noailles, vous n'aigrirez pourtant trop le roi de France et tâcherez, en lui présentant ma lettre, de le tranquilliser sur les expressions un peu fortes qui y sont, en lui représentant toutes les raisons de la juste douleur que j'avais eue sur l'événement passé, et les suites qui en pourraient résulter, si l'on ne répare pas, par des efforts bien prompts et efficaces, la faute qu'on a faite. Je n'ai pas voulu faire mention de la demande d'un autre général,[1] afin de ne pas me mêler trop des affaires du Roi.

Je suis fâché de la disgrâce de la duchesse de Châteauroux. Quant à la demande que le comte d'Argenson vous a faite de la part du Roi son maître, de lui communiquer ce qui m'est revenu depuis la catastrophe du marquis de La Chétardie, vous saurez que, depuis son départ de Moscovie les affaires de Russie sont encore dans le même état d'incertitude qu'elles ont été avant ce temps là, que Tyrawley n'a gagné guère de pays, quoique par ses libéralités il ait gagné tout-à-fait les Bestushew, mais que nonobstant cela, parceque le comte Woronzow,

[1] Schmettau hatte berichtet (22. August): „Belle-Isle et d'Argenson sont persuadés que c'est le temps que Votre Majesté demande au Roi un autre général."

qui de tout temps a agi fort honnêtement avec moi, vient d'être nommé son collègue et déclaré vice-chancelier, on m'assure comme d'une chose sûre qu'on ait déclaré à Tyrawley qu'on ne donnerait point de secours au roi d'Angleterre pendant cette année, et qu'on verrait ce qu'il y a à faire dans celle qui suit. Quant au système actuel de la Russie, il est bien difficile d'en donner une juste idée, n'ayant presque point de système ferme, et changeant souvent de noir en blanc; c'est pourquoi je crois qu'il faut instruire Aillon d'être fort attentif sur tous les changements qui y arrivent de temps en temps, et de se régler sur les conjonctures; mais le point principal de son instruction doit être de bonnes pièces sonnantes, sans quoi le plus habile négociateur ne fera que de l'eau claire. Je ne saurais finir cet article sans vous dire encore que je suis extrêmement surpris de ce que tout va à la cour de France dans une si grande lenteur, et qu'on se fait un préjudice extrême, si on n'a pas encore dépêché Aillon avec ordre d'aller jour et nuit pour arriver au plus tôt possible en Moscovie. Il est de même du comte Séverin, qui devait être déjà à Varsovie, et avant le départ du roi de Pologne vers Grodno, puisque les plats y sont dans une très grande crise. Ce que vous ne manquerez pas d'insinuer d'une manière convenable là où il le faut. Je suis fort obligé au maréchal de Belle-Isle des ingénieurs qu'il me veut envoyer, je voudrais qu'ils fussent déjà arrivés, mais je crains qu'ils n'arrivent qu'après coup. Sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Après demain, toute l'armée sera à Prague, et le canon le 6 de septembre.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.[1]

1563. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Camp de Budin, 31 août 1744.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 25 de ce mois. J'avoue que j'ai été fort surpris lorsque j'ai vu ce que vous me mandez au sujet de la pièce qui roule à Francfort sous le nom d'article secret du recez de l'Union.

Vous verrez ce que la cour de Vienne a fait mettre dans l'imprimé ci-clos qu'elle a fait publier.[2] Comme il paraît absolument par là qu'il se mêle de la trahison dans ce qu'on a traité à Francfort, vous devez n'épargner rien pour découvrir les sources. Vous devez donner haute-

[1] Schmettau hat diesen Erlass den König von Frankreich wörtlich lesen lassen. (Bericht vom 16. Sept.). — [2] „Beantwortung der von dem Grafen Dohna vor seiner Abreise vorgelesenen Declaration." Vergl. Preussische Staatsschriften I, 478 und oben S. 223—226.

ment le démenti là-dessus et déclarer cette pièce fausse, supposée et controuvée.

Au reste, l'armée de prince Charles ayant repassé le Rhin fort tranquillement et sans être suivie ni molestée en aucune façon de celle de France, mon intention est que vous deviez être fort attentif sur les routes qu'elle prendra et m'en informer avec toute la précision possible, afin que je puisse exactement savoir où de jour en lendemain l'armée autrichienne puisse être. Vous tâcherez aussi de me marquer exactement à combien elle peut aller, et si elle souffre par les fatigues et par la désertion. J'attends votre rapport sur les mouvements que les armées impériale et française feront vers la Bavière. Et sur cela etc.

Federic.

Vous aurez soin que l'incluse que je vous adresse, soit envoyée au plus tôt possible et par la route la plus sûre au feld-maréchal comte de Schmettau.

Toute l'armée sera après-demain devant Prague, et nos affaires iront bien, pourvu que de certains coyons ne gâtent pas nos projets.

Nach der Ausfertigung. Der zweite Zusatz eigenhändig.

1564. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Budin, 31. August 1744.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, an Ew. Excellenz einliegende von dem wienerischen Hofe publicirte Pièce[1] zu senden, mit dem Vermelden, wie Dieselbe besorgen möchten, dass solche nächstens auf solide und bündige Art durch eine recht geschickte Feder beantwortet, und den Herren Oesterreichern auf ihre in lauter Generalien bestehende Declamationes geantwortet werden möchte. Die auf eine malicieuse Weise unter dem Namen von Article separé eingerückte Pièce sollte vor falsch und supposiret erkläret, wegen der Klein-Hennersdorfer Convention[2] aber nur kurz und geschickt angeführt werden, dass solches nur von einem Ministre gezeichnet worden und als eine Ébauche von einem Werk, so allererst zu einer Consistance kommen sollen; dem wienerischen Hof aber die Ursachen am ersten bekannt wären, warum sich das ganze Werk zerschlagen.

Was in dem Wormser Tractat geschehen und in was verfänglicher Absicht solches geschlossen worden, soll demnächst wohl releviret, und ferner ausgeführet werden, wie es niemalen eine Clausul vom Breslauer Frieden gewesen, dass man ganz stille sitzen sollte, um von den andern sich alles übels thun zu lassen; so lange der wienerische Hof nichts

[1] S. 263 Anm. 1. — [2] Vergl. Bd. I, 371.

weiter gethan, als seine eigne Sache auszumachen, hätten Se. Majestät stille gesessen; als derselbe aber weiter gegangen und Dinge vornehmen wollen, so wider des Kaisers, des Reiches und wider Sr. Majestät Ehre, Würde und Reputation wären, so wäre dieses eine neue Sache, woran man im Breslauer Frieden nicht denken können, daher Se. Majestät nicht anders als zu den genommenen Mesures resolviren können. Soviel ist es, was in der Eil notiren können und hierdurch schuldigst melden sollen.[1]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1565. AU ROI DE FRANCE A METZ.

Camp de Prague, 2 septembre 1744.

Monsieur mon Frère. Je viens d'apprendre l'affaire d'arrière-garde qu'ont eue les troupes de Votre Majesté avec les Autrichiens. C'est à la vérité quelque chose, mais j'avoue qu'il serait à désirer que l'on mît plus de vigueur à présent dans la poursuite des Autrichiens. Votre Majesté sait si bien que tout dépend du moment que l'on saisit; je crois que voilà, par la retraite du prince Charles, un de ces moments décisifs perdu qui ne se retrouvent que rarement ou point du tout. Je prie Votre Majesté de vouloir donner des ordres pour que Ses troupes tirent avec nous la même corde, sans quoi nous ne pouvons jamais nous promettre de succès heureux; qu'Elle ne S'embarrasse pas de mes opérations, je remplirai mes engagements avec une exactitude qui ne laissera rien à désirer.

Je dois avertir en même temps Votre Majesté que j'ai appris de bonne part que M. de Bernstorff, ministre de Danemark à Sa cour et natif du pays d'Hanovre, sert d'espion au roi d'Angleterre et à la reine de Hongrie. J'ai cru être obligé de Lui faire part de cette circonstance, pour n'avoir rien à me reprocher. Je suis avec tous les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et fidèle allié

Federic.

Je ne saurais exprimer à Votre Majesté la joie que je ressens de Sa reconvalescence, et combien de vœux j'adresse au Ciel pour l'affermissement d'une santé si précieuse à Ses alliés et à Ses peuples.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. die demgemäss veröffentlichte „Widerlegung der in der wienerischen Beantwortung . . . enthaltenen Scheingründe und unstatthaften Beschuldigungen"; Preussische Staatsschriften I, 477.

1566. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Der Legationssecretär Beck berichtet, Haag 25. August, dass die Convention wegen Räumung von Embden und Leerort durch die holländischen Truppen und wegen der Sicherstellung der auf Ostfriesland geliehenen holländischen Capitalien seitens der Generalstaaten nunmehr ratificirt worden sei.

Hauptquartier bei Prag, 5. September 1744.

Sehr gut. Sobald die Evacuation geschehen sein wird, soll dem Major von Kalckreuth davon Nachricht gegeben werden, damit er seine Mesures darnach nehmen könne.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1567. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 29. August: „Le baron de Bülow vient de nous manifester de la part et au nom du ministère de Dresde que, comme les troupes de Votre Majesté, en passant par la Saxe, avaient commis beaucoup de désordres et de violences et causé un dommage infini au pays et aux habitants, sa cour ne pouvait regarder ce passage comme innocent ni l'envisager autrement que sur le pied *einer gewaltsamen Ueberziehung*. Sur quoi, nous lui avons représenté tout ce que nous avons répondu en dernier lieu au ministère de Dresde, et que les ministres de Votre Majesté en Pologne sont chargés d'insinuer à ce sujet, en y ajoutant qu'aussitôt que sa cour produirait des cas spécifiés des excès dont elle se plaignait, Votre Majesté ne manquerait pas de S'en éclaircir et d'y répondre d'une manière dont Sa Majesté Polonaise aurait lieu d'être contente, et qu'il aurait été à souhaiter que le ministère de Dresde eût nommé d'abord des commissaires pour recevoir les troupes de Votre Majesté sur les frontières de la Saxe et éviter les désordres et confusions qui pourraient être arrivés faute d'arrangements nécessaires de la part de la Saxe."

Hauptquartier bei Prag, 6. September 1744.

Recht gut. Sie sollen aber nicht mollement oder auf eine timide Art mit ihm aus dieser Sache sprechen, sondern, wenn er mit dergleichen Insinuationen auf die Art weiter kommen sollte, ihm nerveux und trocken antworten, dass er mit dergleichen Expressionen an sich halten möchte, da, wenn man preussischerseits eine gewaltsame Ueberziehung intendiret hätte, man gewiss die Sache gar anders angegriffen haben würde. Genug, dass nichts hierunter geschehen wäre, als was bei dem jetzigen Kriege vorhin genug geschehen sei; dass Sr. Königl. Majestät Truppen auf Kaiserliche Requisitoriales marschiret, dass solche die stricteste Ordre gehabt, die rigoureuseste Disciplin zu halten und vor ihr Geld zu leben, dass wenn hier oder da solches nicht beobachtet sei, das Ministerium zu Dresden durch sein Lanterniren selbst Schuld daran sei; dass demohnerachtet aber des Königs Majestät sowohl in einem Handschreiben an den König von Polen als an den Herzog von Weissenfels Sich offeriret hätten, wegen aller vorgefallenen Excesse Vergütung zu thun; mehr würde man hoffentlich von Deroselben mit Raison nicht fordern können.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1568. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Quartier général auprès de Prague, 6 septembre 1744.

Pendant la marche que mon corps des troupes auxiliaires que je donne à l'Empereur, a faite vers ici, j'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 11 du mois d'août passé, du contenu de laquelle j'ai eu tout lieu d'être content. Comme mes ministres du département des affaires étrangères vous auront fait déjà savoir mon intention sur plusieurs articles, je n'ai cette fois-ci autre chose à vous dire, sinon que, puisque je vous ai donné la libre disposition à faire des libéralités des sommes que je vous ai fait fournir pour le bien de mon service, j'espère que vous n'auriez point attendu ma résolution au sujet de la somme de 50,000 roubles que vous destinez à mon ami d'importance, pour qu'il fasse échouer les Anglais et les Autrichiens avec les Saxons dans leurs négociations. Je vous le redis et vous ordonne encore une fois pour toutes que dans de pareilles occasions vous ne devez absolument point attendre mes résolutions et perdre par là des moments favorables qui ne reviennent peut-être plus, mais que vous deviez agir selon que le bien de mon service le demandera et selon le plein-pouvoir que je vous ai donné; aussi m'est-il tout-à-fait indifférent si vous voulez réaliser d'abord vos offres envers notre ami ou si vous voulez placer la somme susdite sous quelque autre nom dans la *Landschaft* de Berlin. Après la levée de boucliers que je viens de faire contre la reine de Hongrie par le secours que je donne à l'Empereur, vous conviendrez que tout ce qui reste de ressorts aux Autrichiens et aux Anglais, c'est 1° d'indisposer l'impératrice de Russie contre moi et de réclamer son secours, et 2° d'entraîner le roi de Pologne dans leur parti. Comme il n'y a que le premier point que j'ai principalement à cœur, puisque le second tombe de soi-même, dès que les Autrichiens et les Anglais ne peuvent faire remuer l'Impératrice contre moi, je vous recommande ainsi bien fort de redoubler tout votre zèle, attentions et savoir-faire, pour parer ce coup et pour rendre vains les efforts que la clique autrichienne, anglaise et saxonne fera afin de faire remuer en leur faveur la Russie. Voilà le service le plus signalé que j'attends de votre dextérité.

Nach dem Concept. Federic.

1569. AU MINISTRE D'ÉTAT DE WALLENRODT A VARSOVIE.[1]

Camp devant Prague, 8 septembre 1744.

Les relations que vous m'avez faites en date du 26 et du 29 du mois d'août passé, m'ont été bien rendues. Comme je vous ferai savoir mes intentions sur tous les points y contenus par mes ministres du dé-

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 663.

partement des affaires étrangères, je ne veux toucher, par la présente que je vous fais, que celui de la réponse que la cour de Pologne vous a donnée sur la dernière conférence que vous avez eue avec le Ministre et le père Guarini. Sur lequel donc, je vous dirai que vous deviez donner à connaître, dans des termes les plus polis que vous pourriez imaginer, au Ministre la satisfaction extrême que j'avais eue du retour des sentiments d'amitié de Sa Majesté le roi de Pologne envers moi, dont je fais d'autant plus cas que je connais parfaitement combien il est de l'intérêt de nos deux maisons de vivre dans une amitié mutuelle, n'étant guère des maisons qui se puissent mieux entre-aider et soutenir l'une l'autre que celle de Saxe et la mienne, si les liens d'amitié entre elles étaient bien serrés, et que nous agissions d'un concert parfait. Que, quant au passage de mes troupes, je m'étais déjà expliqué sur cet article vers Sa Majesté de Pologne d'une manière que j'espérais qu'elle aurait tout lieu d'en être contente, m'ayant offert dans la dernière lettre que je Lui avais écrite de ma main propre, de payer tout ce qui avait été fourni à mes troupes, et de bonifier les dommages qui auront été causés aux sujets saxons par des excès que les miens ont peut-être fait, par ci par là, à mon insu. Que j'étais charmé des sentiments patriotes que Sa Majesté le roi de Pologne avait témoigné touchant l'état présent des affaires de l'Empire, et que les miens ne visaient à un autre but que de rendre le calme à l'Allemagne et de rétablir l'Empereur, élu d'un consentement unanime, dans sa dignité et droits. Que pour marquer à Sa Majesté de Pologne combien ses intérêts m'étaient chers, je m'engageais que, pourvu que Sa Majesté voudrait s'entendre avec l'Empereur et prendre des engagements là-dessus, soit avec lui ou avec moi, je tâcherai de disposer l'Empereur à faire à Sa Majesté de Pologne des avantages considérables, et qui seraient plus convenables aux frontières de ses États d'Allemagne que ceux qu'on lui avait voulu stipuler dans le temps passé. Qu'outre cela, je tâcherai de contribuer, de mon mieux, à faire une double alliance entre les deux maisons par des mariages réciproques entre les princes aînés de l'Empereur et de la Saxe et des princesses des deux maisons, pour resserrer d'autant plus par ces liens les intérêts et l'amitié des deux maisons. Que Sa Majesté le roi de Pologne verrait par là la sincérité des sentiments que j'avais pour elle, et combien j'avais à cœur à favoriser ses intérêts, de même que de vivre avec elle dans un concert le plus parfait qu'il puisse; et qu'enfin je m'attendais que Sa Majesté Polonaise se voulût expliquer envers moi sur tous les articles susdits, afin que je puisse mettre alors les mains à l'ouvrage.

En vous expliquant de cette manière vers le Ministre, vous lui donnerez à entendre que, quant à son particulier, s'il voulait contribuer de tout son pouvoir pour que les engagements susdits entre le Roi son maître, moi et l'Empereur parvinssent à leur consistance, je m'emploierai de bon cœur auprès de l'Empereur pour le disposer d'élever lui,

comte de Brühl, dans la dignité de prince de l'Empire et d'y joindre quelque principauté qui fût à la disposition de l'Empereur. Sur ce qui est du père Guarini, vous vous concerterez avec le Ministre de quelle manière vous pourriez vous expliquer sur tout ce que je viens de dire là-dessus; et alors vous pouvez bien lui glisser adroitement que, pourvu qu'il se prêtât aux intérêts de l'Empereur, il n'y aurait point de difficulté que celui-ci le nommerait pour cardinal auprès de la cour de Rome, à la première promotion de cardinaux qui se ferait.

J'attends à son temps votre rapport sur tout ceci, que vous ne manquerez pas de me faire par une relation bien chiffrée, que vous m'enverrez par un exprès. Et sur cela etc.

Federic.

P. S.

Pour convaincre aussi Sa Majesté le roi de Pologne d'autant plus de la pureté de mon intention à établir entre elle et moi une amitié des plus cordiales, et lui faire voir combien je suis éloigné d'avoir de la jalousie ou de l'envie contre ses intérêts, je veux que vous fassiez connaître au comte de Brühl que, si Sa Majesté le Roi son maître avait le même désir que moi de vivre dorénavant entre nous dans une parfaite harmonie, et qu'elle voudrait s'expliquer confidemment avec moi sur les vues qu'elle pourrait avoir en Pologne, nous nous pourrions aisément entendre là-dessus, et que Sa Majesté ne me trouverait nullement dans son chemin; au contraire, que j'étais prêt d'accéder au traité qu'elle avait conclu avec la Russie.

Mais comme les idées que j'avais sur tout cela étaient d'une nature à ne pas être convenablement confiées à la plume, je laissais au bon plaisir de Sa Majesté, si elle voulait m'envoyer en secret et sans le moindre éclat une personne affidée et de confidence, munie des pleins-pouvoirs nécessaires, et que je ne laisserai alors de m'expliquer à elle d'une manière par où Sa Majesté trouverait sa convenance, sans être aucunement commise. Mais qu'il fallait que cette personne fût autorisée de régler avec moi notre alliance étroite et confidente, et que je prétendais surtout qu'on devait aller droit, sans vouloir ni m'amuser ni me jouer, mais cheminer plutôt avec ouverture de cœur sans entendre finesse. J'attends votre réponse, sur tout ce que dessus, au plus tôt possible.

Federic.

P. S.

Comme aussi le secret de l'affaire que je vous ai commise, demande absolument que vous restiez à la cour du roi de Pologne, aussi longtemps qu'il faut pour voir quel biais prendra notre affaire, mon intention est que vous ne deviez point vous congédier de Sa Majesté Polonaise, lorsqu'elle partira vers Grodno, mais l'y accompagner et rester auprès d'elle, jusqu'à nouvel ordre. Aussi, pour supporter d'autant plus

aisément les frais que ce voyage vous obligera à faire, vous trouverez ci-joint une bourse de mille écus, que je vous envoie à cet usage.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1570. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Hauptquartier vor Prag, 9. September 1744.

Eichel übersendet eine Abschrift des Immediaterlasses an Wallenrodt. „Nach meinem wenigen Ermessen ist der sächsische Hof dadurch au pied de mur gesetzet und kann nicht anders als sich nunmehro positivement declariren, obgleich die Conditiones, zu welchen des Königs Majestät Sich offeriren, stark seien. Höchstderoselben Intention ist inzwischen, dass Ew. Excellenz das Secret deshalb bestens und vor Sich menagiren, dabei aber doch dem p. von Beess, insonderheit aber den Herrn von Mardefeld nur généralement avertiren möchten, wie des Königs Majestät verhofften mit des Königs von Polen Majestät auf eine solche Art zu conveniren, dass Sie endlich mit letzterer in ein vollenkommenes Einverständniss zu gelangen gedächten." Auch gegen Bülow soll Podewils etwas „glissiren lassen, ohne von dem Détail deshalb etwas gegen ihn zu eröffnen."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1571. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 21. August, über die Aussichten seiner Verhandlung: „Votre Majesté peut être sûre d'avoir la pluralité dans le Sénat, ayant le Roi et le Prince de Son côté, mais .... la cour de Suède se trouve actuellement dans une furieuse dépendance de la Russie, les États de la dernière diète ayant expressément enjoint au Roi, avant leur séparation, de ne conclure aucun traité qu'avec le consentement de la Russie .... On m'a assuré de bonne part qu'il y avait un plan formé entre le ministère russien et les sénateurs suédois du parti anglais, pour arranger un traité dont la Suède et la Russie fussent les parties principales, et auquel on pourrait faire accéder en suite les puissances qui conviendraient le plus. On voit bien que cela mène tout

Lager vor Prag, 9. September 1744.

Soll nur suchen, den Thronfolger dahin zu disponiren, dass er selbst immediate an die russische Kaiserin schreibet, wie er dergleichen Allianz wünsche und die Kaiserin hoffentlich damit zufrieden sein würde; denn sonsten das russische Ministerium der Kaiserin nichts von der Sache vorleget, sondern alles unterschläget.[1] Nota: An Mardefeld muss von allem Nachricht gegeben werden.

[1] Finckenstein antwortet, 9. October, der Prinz habe bereits vor längerer Zeit in diesem Sinne an die Kaiserin geschrieben, aber noch keine Antwort erhalten.

droit à l'accession de l'Angleterre, que Bestushew ne manquerait pas de proposer."

Für die Accession des Königs von Schweden als Herzog von Pommern zu der Union haben die Reichsräthe Gyllenborg und Palmfeld dem Grafen Finckenstein gute Aussichten eröffnet. „Ils m'ont dit qu'il fallait attendre l'arrivée du Prince et le disposer d'appuyer la proposition dans le Sénat."

Gut. Der Graf Finckenstein soll nur fleissig die Sache poussiren und dass der König von Schweden nur erst als Herzog von Pommern accedire.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 3. September, über ein Schreiben des Herzogs von Württemberg und ein von dem Geheimen Rath von Keller übersandtes voluminöses Memoire. „Il ne s'agit que de toute sorte d'excuses que le Duc, par la situation de ses États et par plusieurs autre sraisons qu'il détaille, ne saurait contracter des liaisons avec l'Empereur et la France, tandis cependant qu'il insiste sur une prompte restitution des seigneuries qui font partie de la succession de Montbéliard."

Recht gut. Sie sollen ihm aber dabei nur reine heraus schreiben, dass wenn der württembergische Hof sich ferner so partialisch gegen den Kaiser bezeigen würde, Ich nicht im Stande wäre, etwas zu seiner Faveur zu thun.[1]

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1572. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A METZ.

Camp devant Prague, 10 septembre 1744.

Monsieur. Le feld-maréchal comte de Schmettau m'ayant envoyé le plan des opérations que vous avez fait, tant pour le reste de cette campagne que pour celle de l'année prochaine, je n'ai pas pu me dispenser de vous témoigner la satisfaction que j'en ai, et il ne me reste rien à désirer, si ce n'est que tout soit vigoureusement exécuté et qu'on n'y change rien sans des raisons bien fortes. Il n'y a que l'article d'une certaine ville d'Empire[2] qui me fait quelque peine, étant persuadé qu'il nous faut ménager extrêmement les États et les villes d'Empire neutres, pour ne pas nous attirer des criailleries et nous faire objecter ce que nous avons reproché à la reine de Hongrie.

Je connais trop, Monsieur, le zèle que vous avez pour la gloire du Roi votre maître et pour le bien de la cause commune pour que je dusse douter que vous ne contribueriez tout ce qui est humainement possible, afin que la France mette de la vigueur dans ses opérations, et

[1] Das auf Grund dieser Weisung im Ministerium entworfene Schreiben an den Herzog (vergl. auch Nr. 1577) ist vom 19. September. — [2] Ulm. Vergl. S. 272. 275. 277.

je vous prie de me croire que je suis invariablement avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1573. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES A METZ.

Camp devant Prague, 10 septembre 1744.

Monsieur. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite en date du 18 du mois d'août passé, et vous suis bien obligé de tout ce que vous avez voulu me mander touchant votre position militaire. Persuadé que je suis de la droiture et de la fermeté du Roi votre maître, je me repose entièrement sur les engagements que Sa Majesté a pris avec moi, ne doutant nullement que, par son grand cœur et pour ce que je viens de faire pour son service, elle restera inébranlable contre tous les artifices que nos ennemis communs pourront tenter pour me planter. L'unique chose que j'ai à désirer, est que la France mette de la vigueur dans ses opérations. Quant à la Saxe, je suis toujours du sentiment qu'on doive tâcher de la mettre dans notre parti, à quelque prix que ce soit. J'y ai travaillé de tout mon pouvoir, mais je suis fâché de dire que je ne suis pas assez secondé de la France, le comte de Saint-Séverin n'étant pas encore sur le lieu où il devrait être depuis longtemps. Je vous prie donc au nom de Dieu de faire faire toute la diligence possible tant au sieur de Saint-Séverin, de même qu'au sieur d'Aillon, afin qu'ils partent au plus tôt possible vers les cours où ils sont destinés, puisque sans cela nos ennemis nous préviendront, et nous n'arriverons jamais au but que nous nous sommes proposé.

Dans les circonstances où nous sommes, il me semble que c'est une affaire bien délicate que la résolution qu'on a prise de s'emparer de la ville d'Ulm, et je crains fort que cela ne fasse fort crier contre la France et révolter tous les États neutres de l'Empire. Selon moi, il serait très nécessaire de bien ménager les princes et villes neutres de l'Empire, afin qu'on ne puisse pas nous objecter ce que nous avons tant reproché à la reine de Hongrie.

Sur ce qui est de la cour de Wurtemberg, par rapport aux bailliages séquestrés de Montbéliard, je ne prétendrai jamais que Sa Majesté le Roi votre maître s'écarte des lois et des usages de son royaume à ce sujet; mais comme il s'agit ici de gagner la cour de Wurtemberg et par celle ci tout le cercle de Souabe, je vous donne à considérer s'il sera de l'intérêt de Sa Majesté Très Chrétienne de renvoyer cette affaire aux lenteurs des procès à plaider devant les tribunaux, qui, à ce qu'on m'a dit, ne sont pas même des juges compétents pour en décider, et s'il ne serait pas plus convenable de gagner ce Duc par un acte de justice, sans lequel il ne donnera jamais les mains à nous. Je vous prie d'être assuré des sentiments d'estime avec lesquels je serai à jamais votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1574. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A METZ.

Camp devant Prague, 10 septembre 1744.

Vos relations en date des 24, 28 et 30 du mois d'août passé m'étant bien parvenues, j'ai reçu, avec le post-scriptum de celle du 24 dudit mois, le mémoire secret concernant la Russie.

Après l'avoir bien examiné, j'ai trouvé que son auteur a parfaitement bien détaillé les raisons de la nécessité qu'il y a que la France envoie sans perte de temps un homme entendu et de distinction à la cour de Russie, et qu'elle tâche par toute sorte de moyens à se concilier l'amitié et la confiance de l'Impératrice et de la maison de Holstein, en offrant ses bons offices à moyenner un accommodement par rapport au duché de Sleswig, afin de rendre vains par là les efforts que le parti anglais et autrichien fait pour avoir la Russie dans son parti.

Tout cela va fort bien, mais de vouloir tirer un parti réel de la Russie et disposer l'Impératrice de faire valoir, par un contingent de troupes et par des subsides à payer à la Suède, les droits des ducs de Holstein, par la prise de Brême et de Verde, pour en faire à la pacification générale un échange contre le duché de Sleswig, c'est, selon moi, vouloir tâcher l'impossible, et, autant que la carte du pays m'est connue, je défie qui que ce soit de disposer l'Impératrice à se mettre dans un cas qui ne saurait être que fort embarrassant pour elle, ce qu'elle n'aime absolument point. Je pense donc qu'il faudra prendre de ce plan tout ce qui est solide, et laisser le reste aux conjonctures qui se présenteront. Je conviens qu'il est de toute nécessité que la France envoie sans le moindre délai et au plus tôt possible en Russie un homme entendu et de distinction, mais pour y pouvoir négocier avec succès, et pour ne pas être rebuté, pour ainsi dire, à la porte, il faudra que la France ne lanterne plus sur le titre de *l'impératrice de Russie*. De plus, il faudra que cet envoyé soit autorisé d'agir selon que les conjonctures se présenteront, et surtout, qu'il soit muni de bonnes pièces; alors, tout le reste viendra de soi-même, pourvu qu'il y ait un homme d'esprit et de capacité. Voilà en bref ce que je pense sur le projet en question, sur quoi vous ne manquerez pas à communiquer avec le feld-maréchal Schmettau. Au reste, les arrangements qui, selon votre relation du 28 d'août passé, ont été pris pour pousser vivement les Autrichiens, m'ont donné bien de la satisfaction; je souhaite seulement que tout soit bien exécuté, ce dont j'attends vos nouvelles avec impatience.

Nach dem Concept. Federic.

1575. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A METZ.

Camp devant Prague, 10 septembre 1744.

Toutes les dépêches que vous m'avez faites en date des 25, 26, 28 et 30 du mois d'août passé, m'ont été bien rendues, et si je ne vous ai point fait de réponse sur chacune à part, ce n'a été que pour les marches

un peu fortes que j'ai été obligé de faire pour arriver ici, et pour avoir été occupé à faire les arrangements nécessaires pour faire le siége de Prague. Préalablement et en général, il faut que je vous dise que j'ai été très satisfait de tous les mouvements que vous vous êtes donnés pour pousser bien fort à la roue, afin qu'on ne s'amollisse pas de la part de la France et qu'on fasse tous les efforts pour remplir tous les engagements, soit du côté de l'argent, ou des opérations qu'on a promis de faire, et je ne vous désavouerai jamais sur les fortes représentations que vous avez faites à ces sujets; aussi vous ne discontinuerez point de pousser bien à la roue, pour qu'on n'agisse pas mollement et à la façon de Broglie, mais qu'on remplisse avec vigueur tout à quoi on s'est obligé.

Quant au projet que vous et le sieur de Chambrier m'avez envoyé par rapport aux affaires de Russie, je me suis expliqué là-dessus dans la dépêche d'aujourd'hui que j'ai faite au sieur de Chambrier, à qui j'ai adressé aussi une lettre au roi de France,[1] dont il ne manquera pas de vous communiquer le contenu, touchant le sieur de Bernstorff. J'ai adressé tout exprès ladite lettre au sieur de Chambrier, pour que vous ne soyez nullement commis avec le maréchal de Belle-Isle[2] sur ce sujet. Vous savez ce que je pense sur la manière d'agir du maréchal de Noailles lorsque les Autrichiens ont repassé le Rhin, mais, comme la faute est faite et qu'il la faut boire, j'espère que vous n'aurez point manqué d'insister fortement qu'on l'ait redressée par une poursuite vigoureuse de l'armée autrichienne vers la Bavière, surquoi n'ayant eu point de nouvelles jusqu'ici, j'en attends les vôtres avec bien de l'impatience. Si du Mesnil arrive ici, je le saurai recevoir comme il le mérite. Je souhaiterais fort que le cardinal Tencin, à qui je vous adresse la lettre ci-close,[3] puisse prendre pied, et, homme de tête et de cœur qu'il est, je m'en promettrais beaucoup de bien pour la cause commune, surtout si le sieur de Chavigny était mis alors au poste de secrétaire d'État, ce dont je ne puis pas me mêler pourtant, pour ne pas donner des soupçons au roi de France comme si je voulais me mêler à régler son domestique.

Sur ce que vous me mandez dans votre lettre du 30 d'août passé, sur la manière dont j'aurais à régler nos opérations en Bohême, tout ce que vous y dites est bon, mais comme les affaires se représentent bien autrement, lorsqu'on est éloigné, que quand on est sur les lieux, je ne saurais vous cacher qu'il n'est pas possible d'aller si vitement comme vous paraissez le croire, et qu'on trouve mille difficultés à surmonter. qu'on ne peut voir quand on n'est pas sur les lieux.

Il y a, par exemple, le transport de la grosse artillerie, qui, après mille difficultés que j'ai eues pour faire nettoyer l'Elbe des arbres et des vaisseaux que les Autrichiens y avaient enfoncés, et après d'autres

[1] Nr. 1565. — [2] Freund Bernstorff's. — [3] Wie oben S. 194 Anm. 3.

empêchements, n'a pu arriver au camp qu'aujourd'hui, ce qui m'a empêché de ne pouvoir ouvrir les tranchées devant Prague qu'aujourd'hui. J'espère pourtant de finir avec cette ville dans six jours, et alors j'irai par degré et solidement, pour faire mes établissements en Bohême. Je regarde la prise de Prague comme le coup de parti qu'il nous faut faire, et après cela je passerai plus outre, selon les circonstances qui se présenteront; quant au prince Charles, je crois qu'il nous viendra par Pilsen.

J'ai trouvé excellent le plan qu'on a réglé tant du reste de la campagne que pour l'année prochaine, que vous m'avez envoyé en date du 30 d'août; aussi en fais-je un compliment au maréchal de Belle-Isle dans la lettre ci-jointe; il n'y a que l'article de la prise d'Ulm qui m'embarrasse, par les cris qu'on en fera, et parcequ'une prise de force d'une ville neutre de l'Empire fera fort révolter les autres États de l'Empire bien intentionnés; aussi souhaité-je fort qu'on puisse trouver d'autres expédients et qu'on ménage au possible les villes et les États de l'Empire neutres, pour ne pas nous faire objecter d'avoir fait la même chose qu'on a reprochée si fort à la reine de Hongrie. Du reste, vous devez tout faire pour qu'on ne s'amuse pas uniquement à faire des projets, et surtout qu'on ne change pas à tout moment les plans qu'on a faits, mais qu'on les soutienne plutôt avec vigueur et fermeté, sans biaiser ni fluctuer.

Pour ce que vous me mandez, que l'argent promis de la France à l'Empereur est déjà payé, néanmoins mon ministre à Francfort, Klinggræffen, m'écrit que cet article va fort mal et qu'il n'y a rien de réglé. Il sera donc fort nécessaire que la cour de France fasse sans la moindre perte de temps les arrangements nécessaires sur cet article, et qu'on le règle solidement. Il se peut que les sommes que la France a fournies à l'Empereur, n'aient pas été bien administrées; pour obvier donc à ce mal, il serait bon que la cour de France nommât un commissaire, homme intègre et entendu, à qui on payât les sommes qu'on fournit à l'Empereur, et qui aurait soin qu'elles ne soient employées à d'autres fins qu'à leur destination, ce que vous ne manquerez pas d'insinuer là où il le faut, et de vous concerter là-dessus avec Klinggræffen.

Il faut que je vous fasse encore ressouvenir ici de la nécessité qu'il y a que la cour de France fasse partir incessamment le sieur de Saint-Séverin vers la cour de Pologne, et son envoyé vers la cour de Russie, car, sur le moindre retardement qu'on en fera, les cours de Vienne et de Londres auront gagné le dessus, et ce ne sera que moutarde après dîner lorsque les envoyés de France arriveront aux cours susdites.

Tout ce que je puis vous recommander outre cela, c'est de pousser bien à la roue, afin que les opérations tant des Français que des Impériaux se fassent avec toute la vivacité imaginable, et que les efforts se fassent à la fois; sur quoi, je me remets sur votre zèle, dextérité et savoir-faire.

Il y a encore l'article des bailliages séquestrés de Montbéliard, que je vous recommande fort, et, comme il s'agit de gagner par là la cour de Wurtemberg et tout le cercle de Souabe, si la France restitue au duc de Wurtemberg ce qu'elle ne saurait plus retenir sans injustice, vous en parlerez au maréchal de Noailles et même au roi de France, pour qu'on finisse promptement cette affaire selon le plan de Chavigny, auquel la cour de Wurtemberg paraît acquiescer, et qu'on ne la renvoie pas aux lenteurs des procès, devant des tribunaux qui ne sont pas même des juges compétents pour en décider; aussi ferez-vous comprendre au Roi de quelle utilité il serait pour ses intérêts, pour ceux de l'Empereur et de tous ses alliés, de gagner le cercle de Souabe par cet acte de justice, sans lequel le duc de Wurtemberg ne donnera jamais les mains à une accession au recez d'union, quoique l'armée du prince Charles soit rétrogradée. J'attends, le plus souvent qu'il sera possible, vos nouvelles sur le succès que toutes vos négociations auront eu. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Poussez, poussez ces . . . .[1] qu'ils fassent du moins quelque chose.

P. S.

Le brigadier et chef des ingénieurs, le sieur du Viviers, de même que le brigadiers des ingénieurs, le sieur de Bœtet, étant bien arrivés ici auprès de moi, j'en ai voulu vous avertir, et vous ne manquerez pas de dire mille remercîments de ma part à M. le maréchal de Belle-Isle de l'amitié et de l'attention qu'il a bien voulu me marquer par l'envoi de ces hommes habiles.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der erste Zusatz eigenhändig.

1576. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Camp devant Prague, 10 septembre 1744.

Après avoir accusé vos relations des 22, 26, 27, 29 et du 30 du mois août passé, de même que celle du 1er de ce mois, il faut que je vous dise que tant les marches que mon armée a faites vers ici, que les arrangements nécessaires pour le siége que je vais commencer, ne m'ont pas laissé le temps de vous répondre plus tôt que je le fais par la présente.

Quant aux patentes de l'Empereur dont les ministres impériaux vous ont remis les originaux, que vous m'avez envoyés, j'approuve fort cette idée et ne manquerai pas de faire imprimer et afficher ces patentes, d'abord que j'aurai pris Prague. J'aurai soin qu'on vous envoie, tous

[1] Das Wort ist in der Vorlage ausradirt.

les ordinaires, le journal de ma campagne en Bohême, pour que vous le fassiez imprimer, ou préveniez au moins les fausses nouvelles qu'on voudra débiter, et je tâcherai de me servir du maître de poste Krause qui vient d'arriver ici. Je suis fort content des arrangements que vous avez pris pour être au fait de la rétrogradation du prince Charles, et vous témoignerez ma reconnaissance au prince de Thurn et Taxis de l'attention qu'il a bien voulu avoir pour moi sur ce sujet. J'espère que les maîtres des postes exécuteront exactement ce que ledit prince leur a ordonné, quoique, jusqu'à présent, il ne m'est rien revenu de leur part. Le courrier que le maréchal de Seckendorff m'a envoyé, est arrivé, mais jusqu'à présent il s'est tenu si clos et boutonné que je ne sais pas encore en quoi peuvent consister ses commissions.

J'aurais souhaité que le maréchal de Noailles eût fait plus d'efforts pour arrêter l'armée autrichienne au repassage du Rhin; ce qui s'est passé avec leur arrière-garde démontre clairement combien il aurait été facile de les embarrasser, si on avait fait ce qu'on aurait dû faire; mais comme ledit maréchal a perdu ce moment favorable, il faut voir à présent ce qu'on fera à la poursuite de l'armée ennemie pendant la marche qu'elle fera vers la Bavière; comme je n'ai point eu des nouvelles là-dessus, je n'en ai point grande opinion. En attendant, je me réjouis de l'exactitude avec laquelle le prince Guillaume de Hesse et les Palatins remplissent leurs engagements. Sur ce qui est des affaires de Wurtemberg, je viens d'écrire là-dessus au maréchal de Noailles, et le comte de Schmettau a ordre d'en parler au Roi même.

Touchant la prise d'Ulm, il faut que je vous dise que j'aurais mieux aimé qu'on eût pourvu l'armée impériale de grosse artillerie par d'autres moyens, et il ne saura pas manquer qu'une prise de force d'une ville de l'Empire révoltera infiniment les États bien intentionnés de l'Empire. Je souhaite ainsi qu'on trouve encore des autres expédients, et j'écris dans ce sens au comte de Schmettau, à qui j'ai ordonné, outre cela, de ne laisser absolument pas tomber la marche promise vers l'Hanovre. Bien que j'estime infiniment les mérites du sieur de Chavigny et que je conçoive parfaitement le bien qui en résulterait pour la cause commune, si ce digne ministre était en poste, je ne saurais pourtant pas hasarder de m'ingérer si avant dans les affaires domestiques du roi de France pour lui prescrire les gens qu'il fallait mettre à la tête des affaires, puisque cela ne laisserait pas de le révolter. J'espère beaucoup du cardinal Tencin, homme de tête et de cœur, qui vient d'arriver auprès du Roi son maître, et à qui celui-ci commence à témoigner beaucoup de confiance; et comme il est uni avec Belle-Isle et d'Argenson, amis du digne Chavigny, je crois que celui-ci parviendra, à la fin, au poste qui lui convient. Quant à l'argent à fournir à l'Empereur, on m'a écrit et assuré positivement que la France y avait pourvu; ce que je crains seulement, c'est qu'il n'y ait une mauvaise administration des sommes que la France fait payer à l'Empereur, et qu'on en fasse un autre usage que

pour ce à quoi elles sont destinées. Il serait à souhaiter que la France résolût de nommer un commissaire à qui l'argent qu'elle fournit à l'Empereur, fût payé, et qui eût soin que ces sommes ne fussent employées à autre usage qu'à celui pour lequel elles sont proprement destinées. Je suis bien aise que la cour impériale ait d'abord déclaré le prétendu article secret du traité de l'Union[1] faux de toute fausseté. Il me semble qu'après cela cette cour devrait se servir des conjonctures présentes pour insister absolument que la fameuse protestation de la reine de Hongrie[2] fût déclarée *pro non dictata;* ce que vous ne manquerez pas de leur insinuer. Outre cela, vous devez continuer sans relâche d'insister fortement qu'on agisse avec vigueur et qu'on remplisse fidèlement les engagements à tous égards, soit en argent, soit en opérations, sur quoi vous continuerez votre correspondance avec le maréchal Schmettau. Je travaille présentement à attirer les Saxons dans notre parti, et j'espère beaucoup d'y réussir, pourvu que l'Empereur se prête à ce qui est raisonnable, ce que je vous dis pourtant sous le sceau de secret. Ce qui est des armes du comte Woronzow,[3] je me remets simplement sur ce qui plaira à la cour impériale d'en faire. Au reste, il n'y a nulle difficulté, jusqu'à présent, que vous ne puissiez m'envoyer vos courriers et estaffettes en droiture par la Saxe. J'attends vos nouvelles le plus souvent qu'il sera possible.

Federic.

Nach dem Concept.

1577. AU DUC RÉGNANT DE WURTEMBERG A STUTTGART.

Camp devant Prague, 12 septembre 1744.

Monsieur mon Cousin. Le major d'Uexküll, qui vient d'arriver ici, m'a bien rendu la lettre que Votre Altesse m'a écrite au sujet du campement que l'armée française sous les ordres du maréchal de Coigny a pris dans les pays de Votre Altesse. Elle peut être assurée que, loin que la France se soit concertée avec moi sur cet événement, que j'ai tout-à-fait ignoré, je ne le saurais infiniment approuver, n'ayant rien tant à cœur que la conservation et la tranquillité des États neutres de l'Empire dans les troubles présents. Mais si Votre Altesse veut réfléchir mûrement sur la conduite que Ses ministres ont tenue depuis quelque temps vers l'Empereur, comment ils l'ont négligé en toute occasion, et quelle partialité outrée ils ont fait paraître dans toutes les affaires où il s'est agi des intérêts du chef de l'Empire, Elle S'apercevra aisément de l'effet que tant de malin-vouloir de Ses ministres a pu faire sur l'esprit de ce Prince et sur la France son alliée. Votre Altesse conviendra, de plus, que ces procédés irréguliers, tout porté que je suis pour Ses intérêts, me mettent, quelque bien intentionné que je sois pour tout ce qui a du rapport à Ses intérêts, hors d'état de pouvoir m'intéresser avec succès

[1] Vergl. Nr. 1563 S. 263. — [2] Vergl. Bd. II, 438. 439. — [3] Vergl. S. 200. 203.

pour Elle, soit dans le cas dont il s'agit, soit dans l'affaire de Montbéliard. C'est pourquoi je laisse à Sa pénétration si Elle ne voudra pas, non seulement donner des ordres positifs à Ses ministres d'agir à l'avenir avec moins de prévention en égard de l'Empereur, mais faire Elle-même quelque pas pour Se concilier l'amitié de Sa Majesté Impériale. Les moyens dont il se faudra servir pour y parvenir, Lui sont parfaitement connus, et Elle me mettra par là en état de m'employer efficacement pour Elle et pour les intérêts de Sa maison, que je regarderai toujours comme les miens propres. Je La prie d'être assurée des sentiments d'amitié et d'estime avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1578. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp devant Prague, 12 septembre 1744.

Comme nous venons d'avoir le désastre de perdre aujourd'hui le prince Guillaume, de mon régiment, frère du margrave Charles, qui vient d'être tué fortuitement[1] d'un coup de canon qui sortit de la ville de

[1] Eichel schreibt an Podewils, 13. September: „Ob nun zwar auch eigentlich nicht erlaubet ist, die wahren Umstände von diesem Fall (dem Tode des Markgrafen Friedrich Wilhelm) zu schreiben, so habe ich doch aus treuester Devotion gegen Ew. Excellenz und in dem unterthänigsten Vertrauen, dass Dieselbe solche Confidence zu menagiren und dieses mein Schreiben sogleich zu cassiren geruhen werden, den aufrichtigen Verlauf zu melden nicht anstehen können, mit welchem es sich denn eigentlich dergestalt verhält, dass: als gestern früh die sogenannte Ziskaschanze mit Sturm emportiret wurde, waren des Königs Majestät nach der Gegend einer diesseits der Stadt belegenen Batterie gegangen, nach welcher doch aus der Stadt öfters geschossen wurde, um von dar aus den Sturm mit anzusehen, wohin denn Deroselben Dero Herren Brüder, der gebliebene Prinz Wilhelm und andere Dero Officiers mehr folgeten. Des Königs Majestät hatten zwar die Praecaution gebrauchet und befohlen, dass diejenige, so bei Deroselben wären, sich Deroselben nicht nähern, auch nicht auf einen Haufen zusammen, sondern einzeln vertheilet stehen sollten; da Höchstdieselbe Sich aber von einer Seite zur andern umwenden, um mit einem Perspective wohin zu sehen, geschiehet es, dass alle zusammen auf einen Haufen zunächst bei Sr. Königl. Majestät treten, um zu wissen, wornach Dieselbe sehen; inzwischen der unglückliche Schuss geschiehet und dem gebliebenen Prinzen, so zu sagen zwischen Sr. Königl. Majestät und dem Generalmajor von Borcke, so ungefähr zwei Schritt auseinander stehen, den halben Kopf wegnimmet und dem gleich hinter dem gebliebenen Prinzen stehenden Pagen des Prinz Heinrichs Hoheit in die linke Brust fähret, mithin auch diesen todt niederwirft. Die unendliche Barmherzigkeit Gottes vor die arme Unterthanen und dessen gnädige Vorsorge vor des Königs Majestät hohe Person hat es bei diesem Unglück dergestalt dirigiret, dass der fatale Schuss etwas schief gegangen ist, da sonsten, wann er ein wenig gerader gegangen wäre, wir das unaussprechliche Unglück gehabt, dass Se. Königl. Majestät Selbst, nebst Dero beiden Herren Brüdern, dadurch hätten zugleich enfiliret werden können . . . . Der grosse Gott wolle ferner seine Hand über des Königs Majestät halten; wir alle aber wünschen insgesammt, dass des Königs Majestät Dero höchste Person vor das

Prague, mon intention est que vous deviez prendre toutes les mesures nécessaires, afin de faire part à la Reine douairière de cet événement de la manière la moins frappante, et qu'elle n'ait d'autre connaissance des circonstances de la mort de ce Prince, sinon qu'il ait été tué la nuit que les tranchées furent ouvertes devant Prague. Vous vous concerterez bien là-dessus avec Mesdames de Finck et de Camas, afin qu'en parlant à la Reine douairière de ce cas fatal. on ne varie point dans le récit des circonstances et qu'on n'en parle que dans ce sens-là. Grâce à Dieu, moi et mes frères se trouvent dans un état parfait de santé, de même que les autres princes qui m'ont accompagné ici. Et, sur cela, je prie Dieu etc.

Ce sera vous qui jetterez un vernis sur cette histoire et l'habillerez le mieux qu'il sera possible. Nos troupes ont fait hier des prodiges de valeur, Prague ne pourra tenir encore plus de deux jours, nous n'y avons jusqu'à présent que 17 morts et 33 blessés. Ainsi que la noix n'est pas si dure que se l'imagine votre petit freluquet de Vienne!

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

1579. AU MARÉCHAL DUC DE SAXE-WEISSENFELS A DRESDE.

[septembre 1744.]

Monsieur mon Cousin. La lettre de Votre Altesse du 12 de ce mois m'a été bien rendue, par le lieutenant-colonel de Zeuzsch, et je ne saurais que Lui marquer ma reconnaissance des bonnes dispositions qu'Elle paraît m'y continuer, auxquelles je tâcherai de répondre par tout ce qui pourrait dépendre de moi. Aussi est-ce à cet effet que j'ai donné de nouveau des ordres des plus précis à toute mon armée que, s'il y avait encore des paysans ou des chevaux de relais saxons parmi elle, on les doive incessamment renvoyer, sous peine de cassation. J'ai même permis au susdit lieutenant-colonel de faire toutes les recherches possibles auprès de mon armée s'il y a encore des chevaux ou des paysans saxons, et, en cas qu'il en trouvât, de me les indiquer; et j'y mettrai alors ordre pour qu'il dût être satisfait en toute manière. Votre Altesse

künftige mehr menagiren und Sich nicht mehr so sehr exponiren möchten; der unglückliche Zufall hat sonsten schon den Nutzen gehabt, dass Se. Königl. Majestät resolviret seind, Dero beide Herren Brüder in Gelegenheiten, da solche exponiret seind, nicht mehr mitnehmen zu wollen.“ Am 9. September hatte Eichel geschrieben: „Vor drei Tagen war der Herr Commandant so poli und schickte einen Capitän nebst einem Trompeter heraus, welcher sich bei Sr. Königl. Majestät melden, Dieselbe complimentiren und dabei eröffnen musste, wie er Ordre habe, sich zu erkundigen, wo das Quartier des Königs wäre, damit dahin keine Canons gerichtet würden, welchem des Königs Majestät aber darauf antworteten, wie Dero Hauptquartier im ganzen Lager überall wäre.“

sera convaincue par là que, s'il y a des excès commis par quelques-unes de mes troupes, ça été bien contre mes ordres et à mon insu, et je La conjure de croire que je ne manquerai jamais de donner des preuves convainquantes de l'attention et de la considération particulière que j'ai pour tout ce qui touche aux intérêts de Sa Majesté le roi de Pologne.

J'ai mille obligations à Votre Altesse du renvoi des déserteurs qu'on a trouvés de mes troupes, et j'aurais fort souhaité qu'on eût arrêté et livré à moi ces traîneurs qui ont commis ces désordres dont Votre Altesse me fait part, auxquels j'aurais fait souffrir les châtiments les plus rigoureux; et s'il y a moyen de me les faire connaître encore, je ne manquerai point d'administrer bonne justice contre eux.

Je réitère ici les assurances de l'amitié la plus parfaite et de l'estime particulière avec laquelle je ne cesserai point d'être, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1580. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Camp devant Prague, 16 septembre 1744.

Monsieur mon Frère. Le sieur du Mesnil, brigadier des armées du roi de France, m'ayant rendu la lettre du 6 de ce mois que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire, je ne saurais que La remercier de la continuation de Sa confiance et de la communication qu'Elle m'a faite du résultat de la conférence qui a été tenue à Lauterburg entre les maréchaux de Seckendorff et de Noailles, avec les remarques qu'Elle y a faites. J'avoue que tout y est très bien sensé et disposé, ainsi qu'il n'y a qu'à souhaiter qu'on se tienne à ce plan sans en changer, et que de la part de France on agisse avec vigueur dans les opérations concertées.

Je me suis amplement expliqué à ce sujet envers le sieur du Mesnil, qui aura l'honneur d'en faire son rapport à Votre Majesté Impériale, et auquel je ne saurais refuser le témoignage que je l'ai trouvé plein de sentiments de zèle pour les avantages de la cause commune, ce qui, avec la manière dont il s'est acquitté de ses commissions envers moi, m'a rendu sa personne fort estimable. Il ne me reste qu'à réitérer à Votre Majesté Impériale les assurances de la considération, de l'estime et de l'attachement parfait avec lesquels je suis invariablement, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale, le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1581. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 5. September: „Le comte de Loss est revenu de Mayence plus vite que nous n'avions cru. Cependant, le sieur de Blondel l'a guetté et prétend même qu'il y a fait des propositions pour animer l'Électeur contre l'Empereur, mais la réponse de l'Électeur ne lui paraissant pas satisfaisante, il a pressé son retour ici."

Camp devant Prague, 16 septembre 1744.

Le sieur du Mesnil, qui arriva avant-hier ici, m'a bien rendu la relation que vous m'avez faite en date du 5 de ce mois, par laquelle j'ai vu avec plaisir ce que vous me mandez au sujet de la réponse que l'électeur de Mayence doit avoir donnée au ministre saxon, le comte de Loss, sur les propositions qu'on lui attribue d'avoir faites. C'est toujours une marque que cet Électeur commence à changer de ton, et quant aux ministres de Dresde, je les crois capables d'avoir donné des ordres au comte de Loss pour faire pareilles insinuations, puisque je sais par d'autres exemples qu'ils ont donné bien à travers aux sentiments de leur maître, qui les désavoue formellement là-dessus. Ce qui ne vous empêchera pourtant point d'être bien attentif sur toutes les menées dudit comte et de sa cour. Comme je vous ai fait déjà savoir, par les dépêches que votre domestique vous aura apportées, que vous deviez faire passer en droiture par la Saxe les dépêches que vous me ferez, soit par des estafettes, soit par des courriers, vous ne manquerez pas de vous régler là-dessus. Du reste, vous aurez soin des deux dépêches ci-jointes au feld-maréchal Schmettau et au baron de Chambrier,[1] pour les faire parvenir, au plus tôt possible, à leurs directions. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1582. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A METZ.

Camp devant Prague, 16 septembre 1744.

Les deux relations que vous m'avez faites en date du 1er de ce mois, m'ont été bien rendues. Quant aux opérations que vous croyez que j'aurais à faire ici, je vous ai déjà marqué par ma précédente qu'éloigné que vous êtes des lieux où les opérations se passent, il est impossible que vous en puissiez juger avec fondement ni connaître les difficultés de différent genre qui empêchent de pouvoir faire toujours ce qu'on souhaite; c'est pourquoi vous ne vous en mêlerez plus.

Pour ce qui concerne la proposition que le comte de Maurepas vient de vous faire par rapport à une négociation secrète que je dois entamer avec le roi de Sardaigne, à l'insu de la France et de l'Espagne,

[1] Der Erlass an Chambrier verweist denselben lediglich auf die in dem Erlass an Schmettau (Nr. 1582) enthaltenen Befehle für die Verhandlung mit Maurepas.

j'avoue que je m'en trouve bien embarrassé, réfléchissant d'un côté sur la nécessité qu'il y a pour détacher le roi de Sardaigne de ses alliés, et, d'un autre côté, sur l'impossibilité que je vois de pouvoir jamais me mêler avec succès d'une pareille négociation, selon que le ministère de la France paraît le souhaiter, étant connu que jusqu'ici je n'ai rien eu à négocier avec la cour de Sardaigne et que je n'ai presque point de correspondance avec elle; mais ce qui rendra cette négociation absolument sans succès, c'est que le roi de Sardaigne ne voudra jamais entrer avec moi dans une négociation d'une si grande importance, sans être préalablement assuré du consentement de la France, puisque il ne me croira jamais assez puissant d'obliger la France et l'Espagne à se tenir sur ce dont je serais convenu avec lui. Ainsi, pour vous dire franchement ce que je pense sur la proposition du comte de Maurepas, je la trouve telle qu'il faut absolument qu'on n'ait pas assez pensé sur les difficultés et incongruités qu'il y a lorsqu'on voudra la mettre en exécution. C'est pourquoi mon intention est que vous deviez vous concerter avec le sieur de Chambrier, pour esquiver, le plus honnêtement qu'il est possible, cette proposition, et convaincre ceux qui vous l'ont faite qu'avec toute la bonne volonté du monde, je ne saurais m'y prêter, puisqu'il n'y avait la moindre espérance de le faire avec quelque succès. Du reste, je suis étonné que vous êtes entré si avant sur cette proposition avec Maurepas, dont vous deviez connaître le peu de credit qu'il a à sa cour, et, pour vous dire la vérité, je n'ai point été édifié du ton de maître dont ledit comte vous a parlé sur cette affaire, paraissant me gracieuser extrêmement par la commission dont il veut m'honorer et pour laquelle il va m'instruire.

Quant au maréchal de Noailles, j'ai à vous dire que vous deviez garder des mesures par rapport aux plaintes que vous avez faites contre lui, sur le peu de vigueur qu'on a témoigné lorsque l'armée du prince Charles repassa le Rhin. Quoiqu'elles puissent avoir été fondées, je ne veux pourtant pas que vous poussiez trop un homme qui a la confiance de son maître, et qui d'ailleurs pense assez bien pour le système actuel. La faute est faite, elle n'est plus à redresser; c'est pourquoi, au lieu de vous opiniâtrer à l'en convaincre, vous tâcherez plutôt à vous le réconcilier, de gagner sa confiance et vous mettre en état par là de pousser à la roue, pour qu'on redresse ce qu'on a manqué de faire au passage du Rhin, par d'autres opérations vigoureuses. Sur ce etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1583. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES [A STRASBOURG].

Camp devant Prague, 16 septembre 1744.

Monsieur. Le sieur du Mesnil, qui est arrivé avant-hier ici, m'a bien remis les deux dépêches que vous m'avez faites en date du 1er de

ce mois, et je ne saurais que de vous remercier, Monsieur, de l'attention que vous m'avez voulu témoigner par là, et de toutes les informations détaillées que vous m'avez données sur ce qui s'est passé jusqu'ici par rapport aux opérations militaires.

J'ai vu surtout avec satisfaction que vous travailliez à présent à mettre l'armée de l'Empereur en état de marcher en avant et de faire une communication sûre avec la Bavière, pour soutenir d'autant mieux cette armée. C'est un point essentiel que de fortifier l'armée sous les ordres du maréchal de Seckendorff à un point qu'elle n'ait plus l'air d'une avant-garde, mais qu'elle soit mise autant en force qu'on n'ait pas à craindre que, si l'envie prenait au prince Charles de Lorraine de se tourner vers la Bavière, ladite armée ne fût poussée et obligée de se retirer avec précipitation; ce qui, pourtant, ne manquerait pas de se faire, si elle n'est pas assez renforcée, étant impossible qu'une armée de 32,000 combattants se puisse soutenir contre une de 50 à 60,000 hommes. Ce que nous avons vu se passer à ce sujet, il y a trois ans, nous doit rendre bien attentifs, pour ne pas retomber dans de pareils inconvénients, qui, outre la honte que nous en aurions, ne manqueraient pas de déranger infiniment toutes les mesures que nous avons prises, et donneraient, au bout du compte, cause gagnée à nos ennemis communs. Je vous supplie donc, au nom de Dieu, de vouloir contribuer de tout votre mieux que l'armée du maréchal de Seckendorff soit mise autant en force qu'elle puisse agir efficacement en Bavière et se soutenir contre toutes les insultes que l'ennemi lui voudra faire. Car si nous ne faisons pas tous nos efforts à la fois, et que nous n'agissions, pour ainsi dire, que par pelotons, il sera impossible que le maréchal de Seckendorff, avec un corps si inférieur aux forces de l'ennemi, puisse faire des efforts, ni se soutenir quand même il en ferait. C'est sur cet article, Monsieur, que je vous prie de vouloir bien me rassurer et de me mander au plus tôt possible ce que j'en dois espérer.

Quant au résultat de la conférence entre vous et le maréchal de Seckendorff, je le trouve, avec ce que Sa Majesté Impériale y a joint de remarques, tout très bien pensé, et comme je me suis amplement expliqué là-dessus à M. le maréchal de camp du Mesnil, je me remets à ce qu'il aura l'honneur de vous en dire. Après cela, j'espère qu'on se fixera sur ce plan, et qu'il n'y aura plus de changements, qui rendraient de nouveau incertaines nos opérations, surtout par le peu de temps qui nous reste, cette année, pour agir. Je vous ai mille obligations de ce que vous ne voulez pas laisser tomber le plan touchant l'envoi d'un corps de troupes vers le Bas-Rhin et le pays d'Hanovre, d'abord que la conquête du Brisgau sera achevée, et je me tiens tout-à-fait assuré qu'on ne voudra pas négliger à faire ce coup, dont il ne saura que résulter beaucoup de bien à la cause commune.

Je suis charmé de la résolution qu'on a prise de fournir à l'Empereur une armée de 50,000 hommes, l'année qui vient, et il ne me

reste sur cet article que de vous faire souvenir de la nécessité qu'il y a d'arranger cette affaire de la manière que cette armée soit complète et toute formée dans le mois de février de l'année future, puisque sans cela tout viendrait trop tard et serait sans effet.

Quant aux sujets de plainte que vous me témoignez d'avoir contre le maréchal de Schmettau, je vous prie d'être assuré qu'il ne m'a point écrit dans cet esprit que vous craignez, et qu'il sait trop respecter vos mérites pour ne pas s'émanciper à m'en vouloir faire de sinistres insinuations. S'il a agi un peu vivement dans d'autres occasions, vous ne l'imputerez qu'au zèle que je lui connais pour la cause commune et pour mes intérêts; mais il n'oubliera jamais ce qu'il vous doit, et, quant à moi, je vous prie d'être tout-à-fait assuré des sentiments d'estime avec lesquels je serai invariablement, Monsieur, votre très affectionné ami

Nach dem Concept. Federic.

1584. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF [A DINKELSBÜHL].

Camp devant Prague, 16 septembre 1744.

Monsieur. Le capitaine de Dieskau que vous m'avez envoyé, m'a bien remis la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire en date du 6 de ce mois. J'avoue, Monsieur, que je ne puis pas assez comprendre les raisons qu'on a eues pour ne pas suivre avec plus de diligence l'ennemi, et que tout ce qu'on a fait jusqu'à présent, pour harceler un ennemi qui va en rétraite, n'ait point eu de succès. Il me paraît que c'est faute de bonne disposition, et, par tout ce que j'ai vu faire, je plains l'Empereur qui, par le peu d'efforts qu'on a faits jusqu'à présent pour son rétablissement, aurait peut-être risqué de ne ravoir jamais ses États, si je ne m'en étais mêlé moi-même. Quant à vous, Monsieur, de qui je connais tout le zèle que vous avez pour le service de Sa Majesté Impériale, j'espère que vous n'hésiterez point de faire tous les efforts imaginables, pour profiter de l'éloignement de l'armée du prince Charles, afin de faire rentrer la Bavière sous la domination de l'Empereur, et que vous ne sauriez mieux faire sur ce sujet que de pousser avec l'armée sous vos ordres jusqu'à Passau, pour tâcher de vous en emparer et d'augmenter ainsi l'embarras où l'ennemi se trouve actuellement.

J'espère pourtant que les Français vous auront constitué une armée telle que vous n'ayez pas à craindre que, si contre toute attente la fantaisie prenait au prince Charles de vouloir se tourner contre la Bavière, vous ne soyez pas alors en état de vous y soutenir.

Je fais tout ce que je puis pour y animer les Français, et j'écris encore une fois au maréchal de Noailles, pour qu'il s'emploie à vous constituer une armée qui n'ait point l'air d'une avant-garde, mais qui

puisse se soutenir contre l'ennemi, en cas qu'il voulût marcher vers elle, et que, si on n'y prend pas garde et ne faisait tous les efforts à la fois pour exécuter les engagements pris, toutes nos mesures seraient rompues et tout irait à rebours. L'Empereur vient de m'envoyer le résultat de la conférence que le maréchal de Noailles a eue avec vous à Lauterbourg, sur les opérations à faire, avec les réflexions que Sa Majesté y a faites. Tout y est fort bien pensé, et je souhaite seulement qu'on s'y tienne, qu'on ne change plus de plan, et qu'on agisse là-dessus vigoureusement. Pour la Saxe, je ne suis plus si intrigué que je l'ai été au commencement, et peut-être trouvera-t-on des moyens de les avoir dans notre parti. Au reste, je vous suis bien obligé des avis que vous m'avez donnés sur l'état de l'armée du prince Charles. Jusqu'à présent, je n'ai pas encore de nouvelles certaines de son arrivée vers la Bohême, mais je crois toujours qu'il nous viendra du côté de Pilsen. J'espère de finir dans un couple de jours avec Prague. J'accuse vos deux lettres du 26 et du 27 du mois d'août passé et serai charmé d'avoir souvent des vos nouvelles. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.[1]

1585. AU FELD-MARÉCHAL DUC DE HOLSTEIN-BECK A BRESLAU.

Prague, 16 septembre 1744.

Mon cher Holsteiner. Prague est pris, nous avons 16,000 hommes prisonniers de guerre, faites tirer quelques canons des remparts en réjouissance et chantez le Te-Deum. Envoyez un officier à Marwitz pour l'en informer. Le margrave Guillaume a été tué à mes côtés, nous n'avons perdu que 30 morts et 66 blessés, pas un seul officier.

Adieu, aimez-moi toujours et soyez persuadé de ma tendresse.

Federic.

Nach einer Abschrift im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

---

1 Nach dem Brief des Grafen Ségur an den Grafen Argenson, Seidelsdorf 23. September (Campagne de Coigny en Allemagne l'an 1744, IV, 217), enthielt das Schreiben des Königs an Seckendorff, das dieser am 21. September Ségur zeigte, folgende Zusätze von des Königs eigner Hand:

„Adieu, mon cher de Seckendorff, votre officier vous rendra compte comme j'ai conduit l'attaque de Prague, vous et vos Français n'êtes que des poules-mouillées."

„Puisque je n'entends point parler ni d'Impériaux ni de Français, je tâcherai de me tirer d'affaire tout seul et sans leurs secours."

1586. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.[1]

Prague, 16 septembre 1744.

Monsieur mon Frère. Prague vient de se rendre; nous y avons fait prisonnière de guerre la garnison, forte de 16,000 hommes; il y a eu de notre côté 30 hommes de tués et 66 de blessés; il n'y a eu d'officier que mon cousin tué à mes côtés.

Je félicite Votre Majesté Impériale de cette acquisition. Je disposerai en attendant toutes les choses comme je les croirai être de Ses intérêts, et je ferai sortir de la ville tous ceux que la reine de Hongrie a mis à la tête des dicastères. Je marcherai le 20 à Budweis avec toute l'armée.

Je suis avec toute l'estime possible Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le bon frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

1587. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Andrié berichtet, London 4. September: „Le ministère insinue que presque tous les faits allégués dans le *Rescrit*[2] et l'*Exposé*[3] de Votre Majesté sont la plupart sans aucun fondement, niant entre autres ouvertement que l'Empereur ait jamais voulu s'accommoder avec la reine de Hongrie sur le pied que Votre Majesté l'a déclaré; et il ajoute que la manière avec laquelle Votre Majesté S'explique dans Son *Rescrit* à l'égard de la nation anglaise, n'a d'autre but que de tâcher d'indisposer la nation contre le gouvernement .... Plusieurs personnes de la première considération, du parti opposé à la cour, sont venus chez moi pour m'en informer et me demander en même temps, puisque le ministère tenait ce langage, si j'étais autorisé à mettre au

Hauptquartier bei Prag, 17. September 1744.

„Des Königs Majestät haben auf einliegende Relation des p. Andrié zu melden befohlen, dass demselben auf das schleunigste die ganze Negociation des Herrn Grafen von Finckenstein, als derselbe im vorigen Jahre an den König von Engelland gesandt worden, desgleichen die Dépêches so in solcher Angelegenheit an den Generallieutenant Grafen von Dohna ergangen seind, sämmtlich, es sei nun in Abschrift oder durch einen ausführlichen, wohlgefassten Extract,

[1] Zwei andere Notificationsschreiben ergingen an die Könige von Frankreich und Polen. Es liegt ein Zettel vor mit folgenden Worten von der Hand des Königs: „Den Brief an den Kaiser und König in Frankreich bringet d'Écoville. An der verwittweten Königin Möllendorff, an Herzog Holstein ein Jäger, alle mit Postillons. An Podewils ein Zettel, Tedeum, und kurzer Auszug von den Umständen. Möllendorf soll es in Sachsen an Beess erzählen. An Marwitz ein summarischer Bericht, und an unsere Gesandten im Haag, Polen und London. Den Brief an König in Polen durch einen Jägercourier an Wallenrodt." — [2] Oben S. 218 Anm. 2. — [3] Oben Nr. 1537.

jour les négociations concernant l'accommodement de Sa Majesté Impériale avec la cour de Vienne.“

communiciret und ihm solche vom Haag aus durch einen Expressen zugesandt werden sollen.“....

Eichel.

Nach der Ausfertigung.[1]

1588. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf O. Podewils berichtet, Haag 8. September: „L'envoyé de Hesse, Mann, reçut hier matin un exprès du prince Guillaume de Hesse avec le récit détaillé de tout ce qui s'est passé dans les conférences de Hanau, l'année précedente. Ce ministre alla sur-le-champ communiquer le contenu au Pensionnaire et lui en lut les passages qui mettent la mauvaise foi du lord Carteret dans tout son jour.“

Hauptquartier bei Prag, 17. September 1744.

Der Graf Podewils im Haag soll alles thun, um eine Abschrift von diesem Récit zu erhalten und solche citissime par Expressen oder doch sehr sichere Gelegenheit an den p. Andrié zu senden.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1589. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Kundratitz, 20 septembre 1744.

Mon cher Podewils. Prague, cette ville, que je n'aurais pas aussi facilement que je me l'imaginais, qui me coûterait tant de monde,[3] enfin cette ville dont on a fait tant de bruit, s'est rendue, comme vous l'aurez appris, de la façon la plus avantageuse pour nous.

A présent, nous marchons à Tabor et Budweis, pour nous rendre maître de ces postes et pour obliger le prince Charles et Batthyany de se replier sur la Haute-Autriche. S'ils ne le font pas, ils seront bien battus. Prince Charles a détaché en Bavière; il marche avec 40,000 hommes à Batthyany, qui en a 12,000. Ils veulent se mettre à Pilsen, mais je suis presque persuadé que je leur ferai changer de dessein, par la marche que je fais, et que mes troupes n'auront que de l'honneur de cette entreprise. Une bataille gagnée et la politique se tournera aussi fort à notre avantage. Enfin, je suis persuadé que je n'aurai pas le démenti de cette affaire. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[1] Der Befehl des Königs wird unter dem 22. September ausgeführt. — [2] Die Schrift ist abgedruckt Preussische Staatsschriften I, 623 ff. Am 5. October wird sie direct aus Berlin an Andrié gesandt. — [3] Vergl. oben S. 280.

1590. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Camp de Kundratitz, 20 septembre 1744.

J'ai bien reçu vos deux relations du 8 et du 10 de ce mois. La pensée que le sieur de Chavigny a eue d'offrir la Moravie et Erfurt à la Saxe, me paraît fort incongrue, car ce serait vouloir gâter tout avec la Saxe que de vouloir lui faire une proposition dont personne ne voudra se charger de l'exécution; et quant à la ville d'Erfurt, je crois que Chavigny n'ait pas assez réfléchi aux cris que les princes ecclésiastiques de l'Empire en jetteraient, au grand préjudice des affaires de l'Empereur, à ces causes. Je suis du sentiment qu'il faut se tenir aux engagements qu'on a une fois pris, et ne pas changer de système du jour au lendemain.

Je goûte d'autant plus la proposition que le prince Guillaume vous a faite par rapport à l'évêque de Würzbourg. Aussi ferez-vous sans perte de temps à cet évêque les insinuations nécessaires pour déterminer ce prélat à entrer dans l'Union, soit que vous le fassiez instruire par écrit ou par quelque autre canal des égards que j'aurais pour la conservation de ses terres et de celles de sa famille en Moravie. Sur cela etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1591. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Bistritz, 23. September 1744.

. . . „Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz nochmalen zu schreiben, dass, weil durch Dero weitere Entfernung von Prag die Wege zwischen der Armee und Prag etwas unsicher sein dörften, die Correspondance wohl die ersten Tage deshalb cessiren würde, und dass Ew. Excellenz dahero nicht die geringste Inquiétude noch Ombrage haben möchten, wenn 8 oder 10 Tage passireten, da Dieselbe von hier aus keine Briefe erhielten .... Ich hoffe, dass Tabor noch heute und Budweis in wenig Tagen darauf occupiret sein soll. Des Königs Majestät werden eine Position nehmen, diese Entreprise mit Dero Armee zu decken und zugleich die österreichische Armee zu observiren, welche letztere dadurch obligiret werden dörfte, entweder nach den Oesterreichen zurückzugehen, oder sich von solchen österreichischen Landen coupiret zu sehen; nicht zu gedenken, dass wenn Seckendorff mit der kaiserlichen Armee bis nach Passau poussiret, entweder zwischen beiden Armeen eine Communication gemachet, oder Prinz Karl, wenn er zu spät nach dem Oesterreichischen zurückgehet, in die Mitte gebracht wird. . . . .

Sonsten wollen Se. Königl. Majestät noch, dass unter den gewöhnlichen Notificationen an die auswärtige Höfe wegen des Todesfalles[1] auch die Notificationes an den wienerischen Hof mit ergehen sollen" ....

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1592. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Heusinger berichtet, Kopenhagen 12. September, über eine Unterredung mit dem französischen Gesandten Lemaire. „Entre les moyens les plus sûrs d'empêcher la cour de Danemark de donner des troupes auxiliaires à l'Angleterre, Lemaire me paraissait mettre celui de la porter à accéder à la confédération de Francfort. Il croyait que, s'il n'y avait pas à gagner, il n'y aurait non plus à perdre, et que, en lui proposant des subsides de la part de la France pour des troupes qu'elle donnerait, ce serait peut-être une leurre."

Lager bei Wotitz, 25. September 1744.

Gut. Er kann es probiren und in Meinem Namen die Proposition thun. An Klinggräffen aber kann alsdann geschrieben werden, dass er eine Vollmacht und Schreiben vom Kaiser und Churpfalz extrahiret und dem p. Heusinger zuschicket.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1593. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Camp de Wotitz, 25 septembre [1744].

Monsieur. Je suis charmé de voir, par votre lettre du 19 de ce mois, avec combien de sincérité vous prenez part à l'heureux événement de la prise de Prague, et de quelle façon vous entrez en même temps dans le déplaisir que j'ai reçu à cette occasion par la mort du prince Guillaume. Je sais trop bien de quelle manière vous pensez sur tout ce qui me regarde, pour ne vous pas remercier de bien bon cœur de vos sentiments, et de vous assurer des miens réciproques, que j'ai pour vous, priant Dieu etc.

Federic.

J'ai fait prendre Tabor par un détachement et nous sommes en pleine marche vers l'Autriche; ce n'est pas assurément agir en poule-mouillée.

Nach dem Abdruck in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 286.

---

[1] Des Markgrafen Wilhelm, oben S. 270. 280. — [2] Die Verhandlung führte zu keinem Ergebniss.

1594. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Camp de Wotitz, 25 septembre 1744.

Votre rapport du 21 de ce mois m'a été rendu hier. Quant à ce que vous me mandez par rapport à la marche de quelque corps de troupes saxonnes, je suis persuadé, par les circonstances que vous alléguez, et par autres avis qui me sont parvenus, que vous l'accusez fort juste, et que la cour de Saxe ait pris son parti, pour faire marcher un corps de troupes auxiliaires, soit vers le pays d'Hanovre, ou, ce qui me paraît plus vraisemblable, pour se joindre à l'armée du prince Charles, qui arrivera au premier jour en Bohême. Je viens même d'être averti que le chevalier de Saxe a été secrètement à Varsovie, où il a reçu des ordres dont on a fait un grand mystère à tout le monde, et qu'il en est reparti vers Dresde en toute diligence, pour mettre en exécution ces ordres. Et, quand je considère l'accueil fort gracieux que le sieur de Villiers a eu à son arrivée à Varsovie, je ne doute plus que la cour de Saxe n'ait pris son parti. C'est pourquoi je veux que vous deviez être extrêmement attentif sur tous les mouvements qui se feront, et me mander au plus tôt possible par un exprès, le plus exactement qu'il sera possible:

1° Le nombre des troupes saxonnes qu'on fera marcher, combien il y en a de l'infanterie et de la cavalerie, de même de l'artillerie qu'elles mènent avec soi.

2° La route que ces troupes prennent, et quand elles auront commencé leur marche.

Voilà les deux grands points qui m'intéressent infiniment, pour que j'en sois exactement informé, le plus tôt possible, ainsi que vous devez faire tout au monde pour m'en informer en toute diligence. Quant à l'exprès que vous m'enverrez sur ce sujet, vous n'avez qu'à l'envoyer par Prague vers les environs de Bechin, où il me trouvera à l'armée.

Nach dem Concept. Federic.

1595. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Lager bei Wotitz, 25. September 1744.

Da Ich wegen der jetzigen Conjuncturen vor ohnumgänglich nöthig finde, dass Ew. Liebden nach Berlin gehen und über die daselbst stehende Regimenter sowohl als über die in der Churmark und im Magdeburgischen befindlichen Feldregimenter und Garnisons, Mein erstes Bataillon zu Potsdam ausgenommen, das Commando übernehmen, auch erforderlichenfalls in Militäraffairen alles dasjenige besorgen, was zur Sicherheit Meiner dortigen Lande und zur Verhütung aller wider Verhoffen etwa vorfallenden widrigen Zufälle dienen kann, so zweifele Ich nicht, Ew. Liebden werden Sich dieser Deroselben aus besonderem

Vertrauen aufgetragenen Commission gerne unterziehen, wie Ich denn Dieselbe hierdurch völlig autorisire, als welches Ew. Liebden den dortigen Feldregimentern sowohl als Garnisons, nebst Communicirung dieser Meiner Ordre und Autorisation, zur Nachricht und Achtung bekannt machen können. Ew. Liebden Mir und Meinem Hause so viele Jahre nützlich geleistete Dienste geben Mir die Versicherung, dass Dieselben dies vorerst aufgetragene Commando mit aller Dexterität und Prudence führen werden, und Ich beharre dagegen mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

P. S.

Da Mir auch die sichere Nachricht zugekommen, wie dass nicht nur die sächsischen Truppen in verschiedene Corps im Voigtlande, bei Dresden und in der Lausnitz sich zeither zusammengehalten, nunmehro aber befehliget worden seind, sich in marschfertigem Stande zu setzen, so dass ein Corps von ihnen auf die erste Ordre aufbrechen könne, sonder dass man noch zur Zeit nicht wisse, wohin auf solchen Fall der Marsch gehen werde, da einiger Meinung nach solcher nach Böhmen gehen soll, um der Königin von Ungarn, dem zwischen ihr und dem sächsischen Hofe errichteten Tractat gemäss, ein Auxiliaircorps von 10—12,000 Mann zu senden, andere aber in den Gedanken stehen, dass es Truppen wären, welche man an Hannover gegen Subsidien überlassen, so auch nach den hannöverischen Landen marschiren sollen, um selbige gegen eine französische Invasion zu decken, welches alles sich nächstens developpiren muss: so werden Ew. Liebden auf alle und jede Mouvements derer sächsischen Truppen sehr genau Acht haben, um zuverlässig informiret zu sein, was damit eigentlich intendirt wird. Dass darunter einige Absichten gegen Meine Lande verborgen sein sollten, ist nicht zu glauben, wenigstens glaube, nichts in diesem Jahre zu besorgen zu haben, und im kommenden Jahre werden sich auch deshalb Mittel finden. Ew. Liebden wollen übrigens glauben, dass Ich Deroselben schon ein convenables Corps formiren werde, wie Ich denn die in Preussen gestandenen 30 Escadrons Cavallerie und Dragoner nach der Chur- und Neu-Mark marschiren lasse.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1596. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Camp de Wotitz, 25 septembre 1744.

Les deux relations que vous m'avez faites, en date du 12 et du 16 de ce mois, m'ont été bien rendues, et j'ai été bien aise d'y voir que la France commence à se réveiller par rapport aux subsides à payer à l'Empereur. Quant aux propositions que le sieur de Chavigny

pense de faire à la Saxe, je vous ai déjà mandé sur ce sujet mon sentiment, et, comme je viens d'avoir sur ce sujet des nouvelles qui me font croire que la Saxe a déjà pris son parti en faveur de l'Angleterre et de la reine de Hongrie, à qui elle enverra peut-être au premier jour le corps de troupes auxiliaires stipulé par le traité qu'il y a entre eux, je crains fort que l'envoi du sieur Saint-Séverin ne soit moutarde après dîner: effet de la lenteur de la France. Nonobstant cela, vous ferez de votre mieux pour que ledit sieur Saint-Séverin poursuive en toute diligence son voyage vers Grodno, bien que je craigne que les guinées n'aient fait plus d'effet que ne pourront faire, après coup, ses louis. Je suis de votre opinion que, si la France ne fait point marcher un corps considérable vers les frontières d'Hanovre, elle ne fera que de l'eau claire et s'en repentira. J'ai tout dit au sieur du Mesnil, et écrit même au roi de France et au maréchal de Noailles sur tous les points que l'Empereur désire; si cela n'a point d'effet, ce ne sera pas ma faute. Au reste, vous ferez tous vos efforts que l'Empereur n'aille pas à l'armée de Seckendorff, puisque certainement il n'y ferait que des .....[1] Et, sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1597. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A METZ.

Camp de Wotitz, 25 septembre 1744.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite en date du 12 de ce mois. Les relations que vous y accusez me sont bien parvenues, et je ne doute nullement qu'à l'heure qu'il est, vous n'aurez déjà reçu toutes mes réponses que je vous ai faites. Je suis très content de tous les mouvements que vous vous êtes donnés pour éveiller le ministère de France de la léthargie incompréhensible pendant un temps si critique. Vous continuerez à pousser à la roue pour que la France satisfasse à ses engagements, surtout par rapport à l'envoi d'un corps d'armée aux pays d'Hanovre. Si elle ne fait tous ses efforts à la fois, il se pourrait que, faute de diversions, je serais à la fin abîmé par la multitude; cela fait, je suis persuadé que la France sera obligée de payer les violons. J'espère pourtant que vous trouverez moyen, par vos instances pressantes, de réveiller une bonne fois la France, et vous agirez de concert là-dessus avec le sieur de Klinggræffen. La Saxe commence à faire tout-à-fait la revêche, et, selon les avis que j'en ai reçus, je crains fort qu'il n'y ait actuellement un corps de ses troupes en marche, pour fortifier l'armée du prince Charles. C'est l'effet des longueurs infinies dont elle[2] a usé à y envoyer le comte de Saint-Séverin, et si elle tarde encore d'envoyer Aillon à [la cour de] Pétersbourg, je suis persuadé que celle-ci sera aussi entraînée, et la France devancée par les guinées.

[1] Lücke in der Vorlage. — [2] La France.

Vous ferez l'usage convenable de tout ceci, afin que la France fasse au moins quelque chose pour nos intérêts communs; et surtout, vous insisterez sur la marche promise d'un corps d'armée vers le Bas-Rhin et les frontières d'Hanovre, puisque sans cela les électeurs ecclésiastiques ne cesseront de clabauder contre la France, de se joindre au parti anglais et autrichien, et d'attirer dans leur parti plusieurs autres princes de l'Empire, à présent que la Saxe élève tant sa crête, en se déclarant ouvertement pour le parti anglais et autrichien. Sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1598. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Lager bei Tabor, 28. September 1744.

Finckenstein berichtet, Stockholm 11. September: Gyllenborg hat ihm in Betreff der Accession zur Union eine Note übergeben des Inhalts „que Sa Majesté est toute disposée à concourir à un but aussi salutaire que l'est celui énoncé dans le susdit traité conclu à Francfort, aussitôt que les parties contractantes auraient unanimement fait inviter Sa Majesté à y répondre; et ce serait dans une négociation relative à ce sujet qu'on pourrait ajuster plus précisément les points qui détermineraient finalement la résolution de Sa Majesté."

Sehr gut. Und muss alles zu dieser Sache erforderliche äusserst pressiret und bestens besorget werden.

Langschmid übersendet, Hannover 18. September, die dort erschienene Deduction „Gründlicher Unterricht von dem Sr. Königl. Majestät von Grossbritannien als Churfürsten von Braunschweig und Lüneburg zustehenden Successionsrecht in die Grafschaft Ostfriesland und dazu gehörige Herrschaften."

Es muss recht solide und bald wiederleget und die ganze ohngegründete Zunöthigung des hannöverischen Hofes dem Publico wohl und auf eine ganz convainquante Art gezeiget werden.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1599. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Camp de Tabor, 28 septembre 1744.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 19 de ce mois. Je suis très fâché du peu de vigueur que le général de Donop a trouvé dans le gouvernement de France; mais, dans l'état où nous sommes, il n'y a d'autre moyen que de temporiser et d'éperonner autant qu'il est possible, et attendre le temps que des gens habiles, que

vous me nommez, soient mis en poste, ce qui, selon toutes les apparences ne pourra guère manquer d'arriver bientôt.[1] En attendant, vous ne manquerez pas de continuer vos correspondances avec le maréchal de Schmettau, pour être bien attentif à tout ce qui se passe à la cour de France, et de m'en faire, le plus souvent qu'il se pourra, votre rapport et vos réflexions, telles qu'elles vous viennent, sans me cacher la moindre chose. J'ai été content d'apprendre l'arrivée du sieur de Saint-Séverin. Vous le pousserez afin qu'il n'y reste qu'autant qu'il faut, et continue son voyage vers la cour de Pologne sans délai, sa présence y étant très nécessaire. Le sieur de Chavigny a raison quand il est du sentiment que le plus court sera, pour attirer la Saxe dans le bon parti et pour déterminer en même temps l'Empereur à faire une cession, que le sieur Séverin traite là-dessus avec le roi de Pologne, de concert avec mon ministre à cette cour, et que, lorsqu'on sera convenu sur cette convenance, la France et moi nous en ferons notre affaire d'obtenir le consentement de l'Empereur sous notre garantie.

J'y souscris; aussi, ce que le comte de Saint-Séverin aura à observer, c'est ce qu'il tâchera de faire expliquer aux ministres saxons les premiers sur les convenances qu'ils demandent pour le roi de Pologne, pour accorder le moins qu'on pourra. J'ai donné ordre à mes ministres à Dresde et en Pologne de vivre avec ce comte dans une parfaite intelligence, d'agir en tout de concert et de s'ouvrir confidemment avec lui sur les êtres présents de la cour de Pologne, et sur tout ce que j'ai fait proposer au Roi pour l'avoir dans notre parti, avec les réponses que j'en ai eues. Je recommande audit comte de bien presser son arrivée à la cour de Pologne, pour obvier aux intrigues du ministre anglais, qui l'aura déjà devancé par de bonnes sommes et dont je crains les effets, n'y ayant été personne pour ménager les intérêts de la France.

Au reste, je vous réitère de tâcher par tous les moyens possibles que l'Empereur n'aille pas à son armée, mais qu'il attende absolument les événements. Vous ne manquerez pas d'envoyer la ci-close[2] au sieur Chambrier le plus tôt le mieux. Sur cela je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1600. AU MINISTRE D'ÉTAT DE WALLENRODT.[3]

Camp de Tabor, 28 septembre 1744.

Le comte Saint-Séverin, ministre de France destiné à la cour de Pologne, venant d'arriver à Francfort-sur-le-Main pour aller à sa destination, j'ai bien voulu vous en instruire, et mon intention est qu'à son arrivée à Grodno vous vivrez avec lui dans une bonne intelligence et agirez avec lui dans le plus parfait concert.

Vous ne manquerez point de l'instruire sur tous les êtres présents

1 Vgl. S. 274. — 2 Liegt nicht vor. — 3 Wallenrodt traf am 29. Sept. in Grodno ein.

de la cour de Pologne, et même sur le contenu des propositions que j'ai fait faire au roi de Pologne, de même que sur la réponse froide que le ministère saxon a donnée là-dessus.[1]

Quant à ce qui est des conditions qu'il voudra proposer à la cour de Dresde, pour disposer celle-ci à se joindre à moi, la France et l'Empereur, vous le ferez souvenir que, autant qu'il est possible, il doive diriger sa négociation sur ce sujet, afin que ce soit la Saxe elle-même qui s'explique la première quelles convenances elle demande pour son accession. Au reste, vous et le sieur Hoffmann ne manquerez pas de travailler avec vos amis, et de toutes vos forces, afin que la diète présente de Grodno ne parvienne pas à sa consistance, mais qu'elle soit déchirée à la première occasion. Vous n'épargnerez ni soin ni peine sur cet article, que je vous recommande extrêmement. Et sur cela etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1601. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Tabor, 29 septembre 1744.

Sa Majesté le Roi vient de m'ordonner de mander à Votre Excellence que Sa Majesté espérait d'avoir demain Budweis; que, cela fait, Elle marcherait après-demain avec Son armée vers Tein pour y [passer] la Moldau et aller tout droit à l'ennemi, pour le combattre là où Elle le trouverait. Comme Sa Majesté S'en promet un succès heureux, et qu'Elle espère par là chasser l'ennemi hors de la Bohême, Elle m'ordonne de mander à Votre Excellence qu'Elle ne doit point être inquiète si peut-être pendant huit ou dix jours Elle n'aura de ses nouvelles; qu'avec l'assistance [de Dieu] tout irait bien, et que Votre Excellence ne devrait point ajouter foi à tous les faux bruits que les Autrichiens sont accoutumés de disséminer; que, la bataille gagnée, Sa Majesté détacherait un corps de Ses troupes pour assiéger et prendre Égra, pour couper par là la communication entre la Saxe et l'Autriche, et que, cela fait, Elle mettrait Ses troupes en quartiers d'hiver et irait retourner par la Silésie à Berlin. Veuille le bon Dieu bénir toutes les entreprises de notre auguste maître.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1602. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Camp de Tein, 3 octobre 1744.

Le courrier que vous m'avez dépêché, m'a bien remis la relation que vous m'avez faite en date du 23 du mois de septembre passé, et je vous adresse ci-clos la réponse que je viens de faire sur les lettres

[1] 17. September, durch den Legationsrath Saul.

que vous y aviez incluses, que vous ne manquerez pas de faire partir au plus tôt possible à leur destination.[1] Je vous adresse de même une réponse[2] à la lettre du prince Guillaume de Hesse que vous m'avez envoyée, et, en l'assurant de toute mon amitié, vous lui marquerez que je m'employerai volontiers pour faire échanger le colonel de Meysebug, d'abord que le temps et les circonstances le voudront permettre. Je suis d'accord de tout ce que vous me dites de la manière qu'on doit prévenir les menaces que les ennemis font d'établir leurs quartiers d'hiver dans les pays de Juliers et de Bergue; aussi n'oublierai-je rien pour éperonner la cour de France; quoique, pensant sur ces menaces, je croie qu'elles sont plus aisées à être imaginées qu'à être exécutées, et que la Hollande même ne souffrira pas d'hostilités sur ses frontières. En attendant, vous continuerez d'écrire là-dessus au maréchal de Schmettau, priant Dieu etc.

Budweis, Tabor et Frauenberg sont rendus.[3] Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1603. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES [A STRASBOURG].

Camp de Tein, 3 octobre 1744.

Monsieur. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite en date du 21 du mois de septembre passé, et vous suis infiniment obligé de tout ce que vous m'y dites d'obligeant, de même que des pièces[4] que vous avez bien voulu me communiquer; aussi vous prie-je d'être persuadé de mon parfait retour des sentiments de considération et d'estime.

J'ai ordonné à mon maréchal de Schmettau de vous entretenir sur ce que je pense sur le résultat de la conférence que vous et MM. les deux autres maréchaux ont tenue avec lui, et sur les réflexions que j'ai couchées moi-même sur ce sujet.

Je ne saurais laisser passer cette occasion sans vous prier de réfléchir sur la nécessité qu'il y a à faire marcher un corps considérable de vos troupes, d'abord que Fribourg sera prise, vers le Bas-Rhin et la Westphalie, pour soutenir les amis et alliés du Roi votre maître, pour rendre dociles les électeurs ecclésiastiques, et pour prévenir les ennemis dans le dessein qu'ils ont d'établir leurs quartiers d'hiver dans les pays

[1] Nr. 1603. 1604. — [2] Tein, 3. October. Enthält nur den Dank des Königs für des Prinzen Glückwunsch zur Einnahme von Prag, sowie die Mittheilung von der Einnahme von Tabor, Budweis und Frauenberg. — [3] 23., 30. September, 1. October. — [4] Die Abschriften eines Briefes von Noailles an den Kaiser und eines „Avis qu'ont présenté au Roi Messieurs les maréchaux soussignés (Noailles, Maillebois, Belle-Isle, Schmettau), assemblés par ordre de Sa Majesté le 20 septembre 1744."

de Juliers, Bergue, Clèves, Gueldre et Liège, afin de ruiner par là le Palatin et le rendre inutile à l'union qui s'est faite par l'entremise de la France.

Vous considérez, de même, que, si la France veut faire voir un peu de vigueur dans cette affaire, elle pourra, sans courir aucun risque, prévenir toutes ces menaces et attacher par là bien des États de l'Empire, bien intentionnés dans le fond pour la cause commune, mais qui n'osent pas encore se montrer, et qui, si le cas susdit devait arriver, crainte d'en essuyer de semblable, s'attacheraient au parti ennemi. Je suis donc persuadé, Monsieur, que vous ne manquerez pas de contribuer de toutes vos forces, afin que la marche susmentionnée ne soit point négligée. Quant à mes opérations, le sieur de Schmettau vous dira jusqu'où je suis abouti jusqu'à présent, et il ne me reste qu'à vous réitérer les protestations des sentiments d'une parfaite estime avec laquelle je suis, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1604. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU [A STRASBOURG].

Camp auprès de Tein, 3 octobre 1744.

Je viens de recevoir les deux lettres que vous m'avez écrites en date du 21 du septembre passé, au sujet des déliberations que vous avez eues avec les trois maréchaux, et sur son résultat. Bien que je convienne du premier point de ce résultat,[1] j'avoue que je ne saurais comprendre par quelles raisons vous vous êtes prêté aux deux autres,[2] et je n'ai pu m'empêcher de vous envoyer ci-clos mes réflexions de main propre sur ce résultat. Vous en ferez un usage convenable, et je vous ordonne de faire lire l'original de ces réflexions au maréchal de Noailles, lorsque vous présenterez au maréchal de Noailles la réponse ci-close que je lui fais à sa lettre du 21 passé. J'ai touché entre autres dans ma réponse l'article de la marche d'un corps de troupes françaises vers le Bas-Rhin, aussitôt que Fribourg sera pris, pour appuyer ce que vous avez représenté sur ce sujet; et, comme Klinggræffen vous aura déjà instruit des avis qui lui sont venus des Pays-Bas sur les desseins des ennemis d'établir dans les pays de Juliers, Bergue, Clèves, Gueldre et Liège leurs quartiers d'hiver, d'y lever des contributions, pour dédommager la cour de Vienne de ce qu'elle perd en Bohême, et de soutenir par là les électeurs ecclésiastiques dans leur parti, en rendant le Palatin inutile à l'alliance, vous insisterez sur ladite marche vers le Bas-Rhin et la Westphalie, afin qu'elle se fasse d'abord, après la prise de Fribourg.

[1] Die kaiserliche Armee soll sich keinem zweifelhaften Ereigniss aussetzen, selbst wenn sie ebenso stark als die österreichische sein sollte. — [2] Seckendorff soll nicht gegen die Oberpfalz vordringen, sondern auf das rechte Donauufer zurückkehren; ein Marsch auf Passau erscheine voreilig und undurchführbar.

Vous représenterez dans des expressions convainquantes, quoique modestes, la nécessité qu'il y a de faire absolument cette démarche, pour rendre les électeurs ecclésiastiques plus dociles et soutenir les alliés de la France et de l'Empereur, que le roi de France, selon les sentiments de droiture que je lui connais, ne voudra pas négliger ni abandonner, contre ce qu'il leur a promis.

Au reste, il faut que je vous avertisse que le roi de France, dans la lettre qu'il vient de m'écrire, me prie de vous recommander de ne point chercher à vous faire aucune liaison particulière dans sa cour, ce qui ne serait point le moyen de lui plaire; qu'il savait que vous êtes un bon homme de guerre, et qu'il écouterait volontiers à vos conseils dans tout ce qui y aurait rapport, et que vous pourriez vous adresser directement à lui pour ce que vous aurez à dire de ma part. Selon cet avis, vous dirigerez toutes vos attentions d'une manière à ne rien omettre de ce qu'il faut pour mes intérêts, sans pourtant vous mêler des intrigues dont les ministres de France usent l'un vers l'autre.

Quant à mes opérations, je viens de prendre, par un détachement de mes troupes, le 23 septembre le poste de Tabor, le 30 celui de Budweis, et le 1er de ce mois le château de Frauenberg. Il sera à voir présentement ce qu'il y aura à faire contre l'armée ennemie, qui est encore, à ce qu'on dit, aux environs de Pilsen. Sur ce je prie Dieu etc.

Sans éparpiller mon armée, et sans traverser les nues et marcher avec mes troupes comme vole Mercure, j'ai conduit mon opération jusqu'aux frontières d'Autriche, et quiconque dit que ce n'est pas agir vigoureusement, est un Jean etc.

Federic.

Réflexions sur le résultat des délibérations des quatre maréchaux.

Premièrement, le but des opérations du roi de Prusse a été de faire une diversion en Bohême, pour que Seckendorff pût entrer en Bavière. Dès que Seckendorff ne prend pas ce parti, la diversion du roi de Prusse devient inutile.

En second lieu, dès que l'on veut prendre un pays, il faut agir offensivement, et la conduite que l'on prescrit à Seckendorff, est d'une nature toute différente. Si Seckendorff ne devait commander qu'une armée d'observation pour couvrir le siége de Fribourg, le plan qu'on lui propose serait sensé; mais il doit reprendre la Bavière, il faut en chasser les autres, Seckendorff est le double plus fort que les Autrichiens, il n'y a aucun risque à son opération: et c'est ce qu'on appelle véritablement à la guerre ne pas savoir profiter des moments, si Seckendorff néglige la supériorité momentanée que lui donne sur les Autrichiens la diversion que je viens de faire.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz zu dem Erlasse sowie die Denkschrift eigenhändig.

1605. AU ROI DE FRANCE [À STRASBOURG].

Camp de Protiwin, 5 octobre 1744.

Monsieur mon Frère. J'ai la satisfaction d'apprendre à Votre Majesté que Tabor, Budweis et Frauenberg se sont rendus, après quoi j'ai passé la Moldau, et, ayant coupé les Autrichiens de Vienne, il est à croire qu'il viendront avec hâte recouvrer leur pays.

Si le maréchal de Schmettau a fait des représentations à Votre Majesté pour que Ses opérations se fissent avec la vigueur dont nous étions convenus, il n'a fait qu'exécuter ses ordres; mais s'il se mêle dans les intrigues et cabales de cour, je le désavoue tout net, et Votre Majesté peut être persuadée que ce n'est ni ma volonté ni selon ses ordres qu'il en agit ainsi. Mais je ne saurais m'empêcher d'ailleurs de presser Votre Majesté d'envoyer d'abord, après la prise de Fribourg, un corps de Ses troupes dans le pays de Mayence; si j'ai fait une diversion qui Lui a été favorable pour l'Alsace, il est bien juste qu'Elle couvre en revanche mes possessions de Westphalie, par un corps qui prenne des quartiers d'hiver en Mayence et qui convertisse cet Électeur et ses voisins dans le parti de l'Empereur.

Je suis si occupé que je n'ai que le temps de féliciter Votre Majesté sur Sa réconvalescence, L'assurant que j'y prends plus de part que personne, et que l'on ne saurait être avec plus d'estime que je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1606. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 15. September, dass er auf Gyllenborg's Rath dem Kronprinzen von Schweden als Vormund des Grossfürsten-Herzogs von Holstein Mittheilung von der an den letzteren gerichteten Einladung[1] zum Beitritt zu der frankfurter Union gemacht habe. Der Kronprinz hat ihm versprochen, in diesem Sinne wirken zu wollen.

Lager bei Zirnau, 6. October 1744.

Soll alles in der Welt thun, um die Sache zu Stande zu bringen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. oben Nr. 1543 S. 249.

1607. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 26. September: „Comme la république de Gênes a fait des efforts considérables, en mettant une armée de plus de 12,000 hommes sur pied, on parle d'un traité entre l'Empereur, l'Espagne, la France, le roi des Deux-Siciles et la république de Gênes, et il y a apparence qu'il pourrait parvenir à sa perfection."

Lager bei Bechin, 10. October 1744.

Chimären.

Papier wird es nicht ausmachen, sondern vigoureuse Operationes.

Mündliche Resolution (praes. 1. Nov.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1608. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Wallenrodt schreibt an Podewils, Warschau 18. September (am 28. September von Podewils an den König mitgetheilt): „Je ne me fie pas à la cour de Russie, qu'elle nous assure tant qu'elle veut de toute amitié: *latet semper anguis sub herba,* ce que je puis remarquer par Keyserlingk .... Il est certain que la Diète sera critique au possible; la cour fera tous ses efforts de soutenir son possible, la famille de Czartoryski fera de même, car son salut et tout son crédit en dépendent; les cours de Vienne et de Londres ne manqueront pas de faire jouer également leurs ressorts, en semant de l'argent: nous autres, au contraire, nous ne faisons rien et nous voulons qu'on nous serve pour l'amour de nos beaux yeux."

Alles gut, aber grosse Summen Geldes in Polen anzuwenden finde Ich nicht von Meiner Convenienz, zumalen bei jetzigen Conjuncturen, und wenn es absolument auf Geldgeben ankommet, so würde Ich doch den sächsischen Hof en égard der Chargen und Beneficien, so er in Polen zu disponiren hat, nie balanciren können.

Mündliche Resolution (praes. 1. Nov.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1609. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 29. September, dass ihnen bisher weder durch das sächsische Ministerium noch durch den sächsischen Gesandten Liquidationen über die durch den preussischen Durchmarsch verursachten Kosten zugegangen seien.

Si les Saxons se déclarent contre nous, je ne paie rien, comme de justice.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 1. Nov.) am Rande des Berichts.

1610. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Konopischt, 20 octobre 1744.

J'ai lu ce que vous m'avez mandé dans votre chiffre en date du 6 de ce mois. Vous jugez fort bien des choses; si j'avais soupçonné la perfidie des Saxons, j'aurais pris des mesures toutes différentes; ils ont causé que je me suis rapproché de Prague, pour m'assurer la possession de cette ville, qui est toujours le principal objet dans ce pays-ci. Je me flatte encore que les 150,000 écus dont Mardefeld est dépositaire, pourront faire de l'impression en Russie. Il faudra voir comment on mettra les fers au feu, pour préparer les matériaux de la pacification d'Allemagne. J'écris aujourd'hui au roi de France, pour le presser d'envoyer ses Français à Hanovre, ce qui ne pourra se faire qu'à la fin de novembre, après la prise de Fribourg. Attendons ce temps, je compte d'être alors à Berlin et de pouvoir prendre avec vous des mesures ultérieures, pour parvenir à ce but. En attendant, je prendrai ici tous les arrangements nécessaires pour en débuter, l'année qui vient, en cas que toutes les autres cordes de mon arc vinssent à manquer. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Voilà Moïse et les prophètes.

Nach der Ausfertigung (praes. 1. Nov.). Der Zusatz eigenhändig.

1611. AU ROI DE FRANCE AU CAMP DEVANT FRIBOURG.

Camp de Konopischt, 20 octobre 1744.

Monsieur mon Frère. J'ai reçu la lettre de Votre Majesté, avec la double satisfaction de voir Sa santé entièrement rétablie et de La savoir contente de mes opérations.

Depuis ma dernière lettre, les choses sont bien changées; les Saxons ont envoyé un secours de 20,000 hommes à la reine de Hongrie, qui ont voulu marcher droit à Prague, ce qui m'a obligé de quitter mes autres desseins et de m'approcher de Prague, pour couvrir cette capitale. Je ne puis nier que ceci ne me fait beaucoup de peine, mais Votre Majesté peut tout réparer, et cela d'une façon sûre et certaine; sans quoi, je dois Lui dire d'avance, avec toute la sincérité et vérité possible, qu'il ne faut pas se flatter que nos affaires aillent bien. Il s'agit donc si Elle voulait Se résoudre d'envoyer ce corps de Ses troupes qui réduit le Brisgau, cette opération finie, tout droit dans le pays d'Hanovre, où il n'y a aucun ennemi; ceci obligera dès le moment le roi d'Angleterre de demander la paix, et, comme ce Prince est l'arc-boutant de la reine de Hongrie, Votre Majesté est par ce moyen l'arbitre de rendre la paix à l'Europe, le printemps qui vient, sans quoi, en vérité, nous devons tous craindre que le nombre de nos ennemis n'augmente,

et que, manquant d'aller à la source du mal, nous ne nous amusions toujours à la superficie.

Je conjure Votre Majesté de ne point négliger l'avis que je Lui donne, et d'être persuadée que de la résolution qu'Elle va prendre sur ce sujet, il dépendra d'avoir une paix heureuse ou une guerre qui, plus elle tirera en longueur, plus elle deviendra mauvaise.

Je fais mille vœux pour la santé et prospérité de Votre Majesté; personne ne Lui est plus attaché que je le suis, étant, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1612. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES AU CAMP DEVANT FRIBOURG.

Camp de Konopischt, 20 octobre 1744.

Monsieur. J'ai reçu vos deux lettres, que vous m'avez écrites au sujet de la prise de Prague, avec cette satisfaction particulière que je ressens aussi souvent qu'il m'en vient de votre part, et vous ai toute l'obligation possible de la part que vous avez bien voulu prendre sur cet événement. Rien ne me saurait être plus agréable d'apprendre que le parfait rétablissement de la santé du Roi votre maître, que j'honore et estime au delà de tout, et pour la conservation duquel je ne cesse pas de faire des vœux.

La résolution qui a été prise dans le conseil de Sa Majesté, que l'armée de l'Empereur sera portée fort au delà de 40,000 hommes, et que, le siége de Fribourg fini, Sa Majesté veut faire passer un corps considérable de ses troupes sur le Bas-Rhin et la Westphalie, de même que vers les États d'Hanovre, m'a extrêmement charmé, et je ne saurais assez vous recommander la prompte exécution de ces deux articles qui intéressent si fort le bien de la cause commune, et qui, à ce que j'espère, rendront nos ennemis plus raisonnables et flexibles. La marche vers la Westphalie et les pays d'Hanovre sera d'autant plus nécessaire qu'après que les Saxons ont fait l'indigne manoeuvre de faire entrer en Bohême 20,000 hommes de leurs troupes, pour se joindre à l'armée du prince Charles de Lorraine, les arrangements que j'avais pris ici, sont considérablement dérangés, et vous conviendrez vous-même que, pour réparer cela, il faut de toute nécessité une puissante diversion d'autre part, pour ne pas me laisser accabler ici de toutes les forces de l'ennemi. Mon maréchal de Schmettau aura l'honneur de vous entretenir sur ce qui est actuellement de mes opérations, et j'espère, au reste, que vous serez convaincu de la plus parfaite estime avec laquelle je serai à jamais, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1613. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU [A STUTTGART].

Camp de Konopischt, 20 octobre 1744.

Vos dépêches des 17, 24 et 25, et 28 du mois de septembre passé viennent de m'être rendues à la fois; sur lesquelles, je vous dirai que le sieur d'Aillon, ayant été averti à son arrivée à Berlin que le passage jusqu'à moi n'était pas tout-à-fait sûr, a pris la résolution de partir de là directement vers la Russie. A son arrivée à Moscou, il trouvera mon ministre instruit d'agir en tout sans réserve avec lui; je crains seulement que, s'il ne fait pas toute la diligence possible pour y être bientôt, l'Angleterre lui aura déjà coupé l'herbe sous les pieds. La conduite de la cour de Russie est déjà assez équivoque, par la grande autorité que le Grand-Chancelier a prise dans le maniement des affaires.

Bien que je ne doute pas que la prise de Prague n'ait fait bien du plaisir au roi de France, et que je n'ai fait en attendant de mon mieux pour pousser et rembarrer au possible l'ennemi, qu'à cette saison j'ai passé la Moldau à Tein et poussé jusqu'aux environs de Wodnian, pour obliger l'ennemi ou de se replier sur la Haute-Autriche ou de combattre, néanmoins l'indigne manœuvre des Saxons, qui font marcher 14,000 hommes d'infanterie et 6,000 hommes de cavalerie, avec un gros train d'artillerie, pour se joindre à l'armée du prince Charles, a produit une diversion assez considérable à mes desseins, parcequ'ayant été averti que les Saxons ont voulu marcher droit à Prague, j'ai été obligé de quitter mes desseins et de me rapprocher de cette ville, pour la couvrir; pour ne pas parler de la peine où j'ai été de faire subsister mon armée, parcequ'après que les Saxons se sont joints à l'ennemi, celui-ci a dispersé tous les hussards et pandours par le pays, pour empêcher que le plat pays ne fasse aucune livrance à mon armée à cette occasion.

Je ne puis pas vous cacher que l'on me mande en secret, sur le sujet de Grodno, que le traité de subsides qui vient d'être fait par Villiers entre le roi d'Angleterre et la cour de Pologne, ne s'était jamais fait du gré du comte de Brühl, qui s'en était défendu au possible, mais que la crainte de perdre sa fortune, outre le crédit de la Reine et les guinées d'Angleterre, avait prévalu; que le retardement de l'arrivée du ministre français en cette cour en avait été absolument la cause, et que, s'il était arrivé à Varsovie avant celui d'Angleterre, jamais ce traité n'aurait été fait.

Il ne faut pas parler de ce qui est fait, mais tâcher à remédier, à l'avenir, aux inconvénients. Il y a deux choses, que vous représenterez à Sa Majesté Très Chrétienne comme les plus pressantes à faire, c'est que:

1° L'armée de l'Empereur, tant pour cette campagne que pour la prochaine, soit mise en état de faire une solide diversion en ma faveur; c'est-à-dire qu'elle soit pour cette année de 45,000 hommes, pour la prochaine de 60,000 hommes; et

2° Que, selon le résultat du conseil, les soixante bataillons et cent escadrons qu'on a destinés à marcher vers la Westphalie et le pays d'Hanovre, soient mis en marche le plus tôt possible, pour que le roi d'Angleterre, voyant fondre l'orage de ce côté-là, commence à devenir plus traitable; il y aura d'autant moins à craindre pour ces troupes que d'un côté elles seront couvertes par Wésel et Gueldre; et de l'autre, je ne manquerai point, aussitôt que j'aurai appris leur arrivée dans ces pays, d'assembler un corps de mes troupes dans le pays de Magdebourg et Halberstadt, pour faire craindre aux Hanovriens et en même temps aux Saxons. Vous recommanderez fortement ces deux articles à Sa Majesté Très Chrétienne, à qui je viens d'écrire la lettre ci-close, que je vous adresse à cachet volant. Je compte d'autant plus sur ces manœuvres, que ayant débarrassé de bien bon cœur Sa Majesté Très Chrétienne de ses ennemis en Alsace, elle ne voudra pas m'abandonner à une trop grande multitude d'ennemis, comme sont les Autrichiens en Bohême après la jonction des Saxons.

Il y a encore un article, assez important pour que Sa Majesté y dût faire réflexion. C'est que, l'Empereur étant sur le point de partir pour son armée, et vu qu'on sait d'avance que lui et son maréchal Törring n'y feront rien qui vaille, il sera nécessaire que, pour augmenter la considération de la cour de l'Empereur et concilier les différents avis et arrangements qui doivent se faire dans l'Empire pour la cause commune, et surtout pour diriger l'Empereur qu'il ne fasse pas, par le conseil de Törring, de faux-pas dans les opérations militaires, Sa Majesté Très Chrétienne résolût d'y envoyer un homme de considération et d'un génie supérieur, pour faire aller l'Empereur comme il faut et l'empêcher de faire ce qui ne doit pas l'être; comme aussi pour se porter en personne là où sa présence pourra être nécessaire. Et, comme il n'y a que le maréchal de Belle-Isle qui pourra remplir cet objet, j'espère que Sa Majesté voudra bien lui donner cette commission. Vous ne manquerez pas d'insinuer tout cela d'une manière convenable au Roi, et je vous permets même de faire la lecture de tout ceci à Sa Majesté, si vous le croyez convenable. Il serait, de même, à souhaiter qu'on mît dans le conseil de Sa Majesté encore un militaire à qui je pusse avoir la même confiance qu'au maréchal de Noailles, puisque celui-ci, étant chargé de tant d'affaires, a peut-être de la peine à y suffire, et qu'outre cela on vous adressât un ministre à qui vous et Chambrier pussiez parler de mes affaires, pour qu'il en fît son rapport au Roi. Mais, comme cela touche les affaires domestiques de Sa Majesté, je ne m'en mêle pas, me fondant du reste sur l'amitié de Sa Majesté vers son plus fidèle allié. Vous aurez assurément déjà reçu mes dépêches, par lesquelles je vous ai fait savoir mes intentions sur la proposition touchant le roi de Sardaigne. Si la république de Gênes offre un corps de troupes, je suis d'avis qu'on ne le refuse pas, sous l'espérance peut-être vaine de gagner le roi de Sardaigne, afin de ne donner dans la

fable du chien d'Ésope. Je compte par plus d'une raison qu'on ne prendra la garnison autrichienne[1] que comme prisonnière de guerre.

Sur ce qui est du capitaine d'Angerville, je veux bien l'agréer dans mon service, aux conditions qu'il désire, ainsi que vous n'avez qu'à me l'envoyer. Quant au marquis d'Hérouville, je crains qu'il n'arrive trop tard, les opérations de la campagne de cette année tirant à leur fin; mais je suis bien content qu'il vienne vers la campagne future.

Au reste, je vous recommande encore de cultiver soigneusement l'amitié de tous les ministres français qui vous peuvent être utiles, sans pourtant vous mêler des intrigues du cabinet; ce que je vous défends absolument. Il faut que je vous dise encore que je ne suis pas content de la manière dont vos lettres sont chiffrées, et de ce qu'il y a dans vos chiffres des mots seuls chiffrés, parcequ'on les peut aisément deviner; ainsi, vous devez ou mettre les passages de conséquence tout en chiffre, ou ne rien chiffrer du tout. Sur ce, je prie Dieu etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

1614. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Camp de Konopischt, 20 octobre 1744.

Vos relations des 14, 17 et 21 de septembre m'ont été bien rendues. Je serais charmé, si vous pouviez vous aviser de moyens pour attirer le comte de Bestushew dans mon parti; et, s'il n'y a pas d'obstacle pour parvenir à ce but que l'étroite union qui subsiste présentement entre moi et la France, vous pourriez dire confidemment et avec toute la prudence requise audit ministre que tout ce que je venais de faire, n'était pas tant pour l'amour de la France, mais plutôt pour tirer l'Empereur de ses détresses, de le mettre hors du jeu et de rétablir le calme et la paix dans l'Empire. Que je ne me mêle point des affaires de la France, et que, si le Grand-Chancelier y contribuait, je serais prêt de m'entendre avec lui là-dessus pour y travailler efficacement. Que les vastes vues de la cour de Vienne sont l'unique raison pourquoi j'ai fait ce coup d'éclat, puisque la cour de Vienne a eu non seulement le dessein d'opprimer tout à fait l'Empereur, mais d'incorporer même à ses États héréditaires la Bavière, en jetant l'Empereur hors de l'Empire, en lui assignant ou les provinces qu'on avait envie de conquérir sur la France, ou le royaume de Naples. Que pour obvier à des desseins si pernicieux et dangereux à toute l'Europe, je me suis vu forcé de me lier avec la France, quoiqu'uniquement dans le but de soutenir l'Empereur et la liberté de l'Empire. Que j'ai trop bonne opinion de lui, Bestuhew, qu'il ne dût goûter mes raisons, et que, s'il voulait disposer sa souveraine à s'entendre avec moi, je suis prêt de la convaincre alors de la sincérité

[1] In Freiburg.

de mes intentions. Mais que, pour arriver à ce but salutaire, il serait absolument nécessaire que Sa Majesté Impériale Russienne rectifiât la Saxe, pour que celle-ci retirât le secours qu'elle venait de prêter à la reine de Hongrie, qui par là ne deviendra que plus roide et inflexible qu'elle n'a été jusqu'à présent. Que j'ai bien des raisons pour me plaindre de la conduite que la cour de Dresde a tenue jusqu'à présent à mon égard, étant assez informé des plans qu'elle a proposés pour m'entamer, mais que je me promets de l'amitié de l'Impératrice qu'elle saurait tenir cette cour dans des bornes d'une exacte neutralité.

Vous ne manquerez pas de faire usage de tout ceci, autant que vous le trouverez convenable, et l'habillerez d'une façon que vous croyez la plus propre pour le faire goûter à ce ministre.

Mes plus grandes espérances se fondent qu'après le retour de la cour de Kiovie vous aurez trouvé moyen de vous concerter avec vos amis et de rectifier le Vice-Chancelier, si pendant son absence il avait, comme je crains, pris des sentiments contraires à mes intérêts. Vous lui peindrez la conduite de la Saxe, telle qu'elle est, et lui ferez considérer si ce n'était la Saxe qui venait m'attaquer de gaîté de cœur, sans rime et sans raison; qu'il conviendrait que, si la Saxe m'attaquait ou continuait à agir si hostilement contre moi, je serais forcé à la fin de me défendre, et que je n'aurais d'autre parti à prendre que de la prévenir: ce qui entraînerait infailliblement, quoique contre mon gré, le théâtre de la guerre dans la Saxe. Qu'en considération de l'Impératrice, je ne viendrais jamais à une pareille extrêmité, si je ne m'y voyais pas forcé par une nécessité indispensable, mais que, pour éviter tous ces inconvénients, je me promets que le Vice-Chancelier voudrait bien contribuer de son mieux auprès de sa Souveraine afin qu'elle obligeât la cour de Saxe de ne pas témoigner tant de mauvaise volonté contre moi, de même de se tenir hors du jeu et de retirer ses troupes qu'elle a données à la reine de Hongrie. Vous ajouterez encore d'une manière convenable que, si l'on ne mettait pas la Saxe hors du jeu, et que celle-ci m'assaillirait comme elle a commencé, je ne pourrais pas me dispenser de réclamer l'assistance de l'Impératrice, selon nos traités;[1] que je suis d'autant plus en droit de demander cette assistance, qu'on avait fait assurer au roi d'Angleterre qu'on lui le enverrait secours stipulé par les traités, quoiqu'il ne fût attaqué de personne soit en Angleterre soit dans ses possessions en Allemagne, au lieu que, la Saxe s'acharnant partout contre moi, je suis la partie lésée. Que tout cet embarras cesserait, si l'Impératrice retenait la Saxe de ne pas se mêler de la guerre présente.

J'espère que ces représentations ne manqueront point de faire un bon effet sur l'esprit du Vice-Chancelier, surtout quand vous y ajouterez ce que vous savez.

Au reste, comme je m'aperçois que l'éloignement de la cour de

[1] Vergl. Bd. II, 312 Anm. 1.

Russie vous cause bien de l'embarras, j'espère qu'après son retour vous regagnerez le haut du pavé. Il n'y a rien que vous ne tenterez pour faire en sorte que la Saxe soit obligée de ne pas se mêler de la guerre présente, et que l'Angleterre n'obtienne pas le secours qu'elle prétend de la Russie.

Federic.

Nach Abschrift der Ministerialkanzlei.

1615. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A MOSCOU.

Camp de Konopischt, 21 octobre 1744.

Madame. Je vous suis infiniment obligé de la lettre que vous me faites le plaisir de m'écrire; je me flatte que vous et tous ceux du bon parti qui ont du crédit, se surpasseront dans la crise présente, pour que l'Impératrice ne soit point entraînée par des mal-intentionnés dans un parti qui est aussi contraire à ses véritables intérêts qu'aux miens. Mon ministre est informé de tout, mais comme cette affaire est de la dernière importance, et qu'il m'importe du tout pour le tout, j'ai la ferme confiance en vous que vous vous servirez de tous les moyens imaginables pour informer l'Impératrice de la vérité de l'état des choses, pour lui dissiper les mauvaises impressions que des gens remplis de dangereux préjugés pourraient lui donner, et pour la convaincre que je suis le plus sincère, le meilleur et le plus naturel de tous ses alliés, qu'elle ne peut embrasser un autre parti, sans courir, elle et son neveu, un péril éminent, et qu'après tout, si elle me manque dans l'occasion, elle m'obligera malgré moi de changer de sentiment pour elle. Tâchez aussi, charmante Princesse, de faire, si vous le pouvez, que l'on ouvre les yeux sur la perfidie des Saxons, et que l'Impératrice y mette un frein, comme elle est en état de le faire. Vous savez combien je m'intéresse à tout ce qui vous regarde, il est superflu que je vous le répète, mais je vous conjure de me rendre la pareille dans cette conjoncture, dont vous devez connaître l'importance pour moi. Je suis avec toute l'estime possible, Madame, votre fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1616. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Lager bei Konopischt, 21. October 1744.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Nachdem Ich, auf die erhaltene Nachricht, dass die Königin von Ungarn alle in Meinen Diensten Stehende ungarischer Nation durch öffentliche Patente avociret habe, resolviret, an alle Meine in gedachter Königin Diensten befindliche schlesische Vasallen und Unterthanen dagegen gleichfalls

Avocatoria ergehen zu lassen, als empfanget Ihr von solchen hierbei verschiedene Exemplaria,[1] mit Befehl die erforderliche mehrere Anzahl derselben zu Breslau sofort nachdrucken und solche in ganz Schlesien überall gehörig publiciren zu lassen. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1617. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Konopischt, 21. October 1744.

Eichel bestätigt das „nach langem und recht sehnlichem Warten" erfolgte Einlaufen der Berichte des Ministers vom 3. 6. 7. 10. und 13. October. „Unter dem heutigen Dato erfolgen alle bisher zurückgebliebenen Sachen, worunter ein Paquet befindlich ist, welches schon den 11. d. aus dem Lager bei Bechin abgehen sollen,[2] so aber wegen der damaligen Unsicherheit nicht hat geschehen können.

Wegen einiger von Ew. Excellenz anhero gesandten Vorstellungen soll auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl melden:

1. Wie Höchstdieselbe von allen Veranstaltungen, so Ew. Excellenz in Abwesenheit Sr. Königl. Majestät wegen der Taufe des letztgebornen Prinzen[3] gemachet haben, sehr zufrieden seind.

2. Approbiren des Königs Majestät dass Ew. Excellenz dem Andrié die von dem Herrn von Asseburg communicirte Pièce[4] abschriftlich zugesandt haben. Höchstdieselbe seind sonst der Meinung, wie es bei den jetzigen Conjoncturen nicht schaden könnte, wenn man ein kleines Imprimé in Engelland sowohl als in Holland, ganz geheim, und sonder merken zu können, woher es käme, ausbrächte, worin der Autor soutenirte, dass die Seepuissances vor alle die Efforts, so sie jetzt vor die Königin von Ungarn thäten, keinen andern Effect sehen würden, als dass endlich das österreichische Haus sich mit Frankreich setzen und sodann alle Protestanten in Teutschland ausrotten würde.

3. Vermeinen Se. Königl. Majestät wie es jetzo Zeit sei, auf Erhaltung des gebührenden schlesischen Tituls von dem Reiche zu dringen.

4. Was Ew. Excellenz am Ende der unter dem 6. d. eingesandten Vorstellung den Aillon betreffend anzeigen,[5] wäre admirabel, und dass dahero der Herr von Mardefeld darnach instruiret werden sollte.

[1] „Gegeben im Hauptquartier bei Bechin den 15. October 1744." — [2] Vergl. oben Nr. 1607 S. 301. — [3] Nachmals König Friedrich Wilhelm II. — [4] Vergl. S. 288 Anm. 3. — [5] Die Worte des Berichtes sind: „Aillon m'a protesté que sa cour lui avait enjoint expressément d'avoir une confiance sans réserve pour le ministre de Votre Majesté en Russie, d'aller en tout d'un parfait concert avec lui, et de suivre même ses lumières et sa direction. Il m'a assuré, de plus, qu'il portait avec lui la reconnaissance du titre impérial de Russie, et les armes qu'il fallait pour faire pencher la balance de notre côté."

5. Haben Se. Königl. Majestät zu melden befohlen, wie Sie von dem Einhalt Euer Excellenz Berichtes, betreffend das mit dem Herrn von Bülow gehabte Entretien,[1] sehr zufrieden wären und den Schluss davon realisiret zu sehen wünschten.

6. Der Graf Kaiserstein[2] hätte sich hier noch nicht eingefunden und dörfte auch der unsichern Wege halber und anderer bekannten Ursachen wegen wohl zurückgehen.

7. Was Ew. Excellenz bei Gelegenheit des Freiherrn von Beckers vorgeschlagen[3] sei geschehen und desfalls an den Grafen von Schmettau geschrieben.[4]

. . . Par la position que l'armée du Roi a actuellement prise, et par la nécessité où elle sera de chercher les quartiers d'hiver, on ne pourra pas soutenir les postes de Tabor, Frauenberg et Budweis, et on sera obligé bon gré mal gré de les abandonner. Nous en sommes presque déjà coupés, et, si l'armée prend ses quartiers d'hiver de l'autre rive de la Sazawa — comme il n'y a point d'autre moyen — il faudra absolument quitter les trois postes susdits qui ne peuvent être soutenus sans qu'il y ait un corps d'armée."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1618. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Konopischt, 21. October 1744.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 7. October: „La cour de Saxe lève enfin la masque, et Votre Majesté verra par le précis ci-joint des dépêches que le sieur de Bülow nous a communiquées . . . que le roi de Pologne, en commençant par se plaindre du passage forcé de l'armée de Votre Majesté par la Saxe, continue de dire qu'il se trouve obligé de remplir ses engagements envers la reine de Hongrie et d'envoyer un corps auxiliaire de ses troupes en Bohême, en finissant par les protestations ordinaires

Sollen auf eine vague Art darauf antworten.

[1] Podewils hatte am 10. October berichtet: „J'ai fait ce que j'ai pu pour faire peur à Bülow, il y a plus de quinze jours." Der Schluss des Berichts lautet: „Rien ne serait plus facile à Votre Majesté que de mettre les Saxons à la raison, mais Elle court risque de Se brouiller par là ouvertement avec la Russie. Le seul coup décisif, selon mes faibles lumières, serait que la France fît marcher 40,000 hommes avant la fin de l'hiver en Westphalie." — [2] Vom Kaiser zur Beglückwünschung des Königs anlässlich der Einnahme von Prag abgesandt, zugleich beauftragt „d'offrir toutes ses connaissances et ses lumières pour l'intérieur et le détail de la Bohême, mais pas autrement qu'à condition que Votre Majesté devrait trouver d'en avoir besoin." (Bericht Podewils', 6. Oct.) — [3] Betrifft ein Promemoria des churpfälzischen Gesandten von Beckers, d. d. Berlin 16. September, wegen der österreichischerseits in Jülich und Berg beabsichtigten Repressalien. — [4] Vergl. oben S. 298. 299.

de vouloir garder pour le reste une exacte neutralité ..... Il semble ... qu'on se fie absolument sur l'assistance de la cour de Russie." ...

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1619. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 13. October: „Hyndford m'a remis la lettre ci-jointe du Roi son maître pour Votre Majesté, par laquelle il Lui notifie qu'à cause de la mauvaise santé du lord Tyrawley, ministre d'Angleterre à la cour de Russie, Hyndford devrait y aller, pour quelque temps seulement et en gardant toujours le poste de ministre plénipotentiaire auprès de Votre Majesté .... Je lui ai répondu que cette mission paraissait être le deuxième tome de celle du comte de Rosenberg;[1] que je prévoyois d'avance qu'il serait chargé de sonner le tocsin contre Votre Majesté, mais que la cour de Russie connaissait trop bien ses intérêts pour se brouiller, pour l'amour des autres puissances bien éloignées, avec le meilleur de ses voisins et le plus fidèle de ses alliés."

Konopischt, 21. October 1744.

Der Etatsminister Graf Podewils soll ihm ein sehr poli Compliment in Meinem Namen machen und ihm sagen, wie es Mir jeder Zeit sehr angenehm sein würde, ihn wiederum an Meinem Hofe zu sehen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1620. AU PRINCE ROYAL DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Camp de Konopischt, 22 octobre 1744.

Monsieur mon Frère. Je viens de recevoir à la fois, et à ce moment même, les deux lettres qu'il a plu à Votre Altesse Royale de m'écrire en date du 29 du mois de septembre. Si je suis charmé de voir par la première la part sincère que Votre Altesse Royale prend à tout ce qui m'arrive d'agréable dans mes présentes opérations militaires, par la prise de Prague, je le suis bien davantage en voyant par la seconde qu'Elle me rend justice entière sur l'envie que j'ai de Lui donner en toute sorte de rencontres des preuves de mon amitié et du désir que j'ai de pouvoir contribuer efficacement à Sa satisfaction et à l'avantage de Sa maison. Je laisse le tout à la considération de Votre Altesse Royale et j'attendrai jusqu'à ce qu'après qu'Elle ait pris les mesures les plus justes, selon la parfaite connaissance qu'Elle a du terrain, Elle me fasse voir de quelle manière je pourrais Lui être utile, me flattant que

[1] Vergl. oben S. 213.

Votre Altesse Royale sera entièrement persuadée que non seulement les liens du sang qui nous unissent si fort, mais surtout l'estime particulière que j'ai pour Ses mérites personnels, me feront toujours prêter les mains avec empressement de La rendre contente.

Au reste, Votre Altesse Royale m'excusera, si les occupations sérieuses dont mes présentes opérations militaires m'accablent, ne me laissant pas le temps de Lui expliquer mes sentiments de main propre; mais Elle aura la bonté de croire, comme je L'en prie, que je n'ai rien tant à cœur que de La convaincre dans toute l'étendue possible de mon inaltérable attachement à Ses intérêts, et de l'estime très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1621. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Quartier général de Pischeli, 29 octobre 1744.

Comme il m'intéresse extrêmement d'être bien au fait des sentiments de l'impératrice de Russie et de sa cour sur l'état présent des affaires, ma volonté est que vous me deviez mander au plus tôt possible, par une estaffette ou un courrier, ce que vous pensez sur les articles suivants, savoir:

1° Ce que j'ai à craindre ou à espérer de la cour de Russie dans l'état présent et critique des affaires;

2° En cas que les intrigues du parti anglais, saxon et autrichien prévalussent à la cour où vous êtes, si cette cour a la volonté d'assister réellement et avec ses forces le parti nommé, et si l'intérieur des affaires de la Russie et l'état des ses finances et de son armée permettent à cette cour de le faire actuellement, et à combien ce secours pourrait aller;

3° Mais en cas que la véritable intention de l'Impératrice et de la cour de Russie ne fût point d'assister de ses forces ou de donner du secours au roi d'Angleterre ou à celui de Pologne, ce que vous croyez alors que l'Impératrice pourrait faire pour moi, et s'il ne serait pas possible de l'amener au point qu'elle voulût faire faire des remontrances sérieuses à la cour de Saxe, pour qu'elle retirât ce corps de troupes qu'elle a envoyé en Bohême au secours de la reine de Hongrie; ce que l'Impératrice serait d'autant plus en droit à faire qu'il y a bien de l'incongruité de la part de la Saxe de secourir de ses troupes une princesse qui, témoin l'affaire de Botta, a fait voir tant de mauvaise volonté contre la souveraine de Russie et qui a traîné et refusé opiniâtrement de donner quelque satisfaction tant à la Russie qu'à moi, par rapport au procédé de son ministre Botta;

4° La Saxe m'assaillant véritablement, par l'envoi de ses troupes en Bohême et par tant d'autres machinations qu'elle trame partout

contre moi, de quel œil l'Impératrice le regarderait, si à la fin je me voyais forcé ou d'agir hostilement contre la Saxe, pour me défendre de ses injustes entreprises, ou d'envoyer un corps de mes troupes en Saxe, pour obliger cette cour de retirer ses troupes de l'armée autrichienne et de ne pas se mêler de la guerre présente contre la maison d'Autriche; et, ce cas posé, ce que l'Impératrice ferait, et si elle voudra et pourra alors soutenir la cour de Saxe et envoyer des troupes contre moi;

5° S'il n'y a pas moyen de disposer l'Impératrice de se charger de la médiation entre les parties belligérantes en Allemagne, pour ramener cet hiver la paix dans l'Empire.

J'attends votre réponse détaillée sur chacun de ces points, au plus tôt possible, mais je vous ordonne absolument que vous me la fassiez de la manière la plus naturelle, et selon les véritables sentiments de la cour où vous êtes, sans me cacher, colorer ou dissimuler la moindre chose, et vous conviendrez vous-même de la nécessité qu'il y a que vous vous expliquiez rondement et d'après nature sur tous ces points, puisque c'est là-dessus que je règlerai mon système et mes mesures.

P. S.

Venant de recevoir vos relations du 28 du mois dernier et du 1er d'octobre, j'ai été charmé de voir les assurances que vous me faites de ce que je n'ai absolument rien à craindre de l'Impératrice, ni dans cette année, ni même peut-être dans celle qui vient. J'attends les nouvelles que vous me manderez par le courrier qui doit être actuellement en chemin. J'espère que vous aurez trouvé moyen de gagner tout-à-fait pour moi l'ami d'importance, par la libéralité que je vous ai autorisé de faire. Quant à la demande que vous croyez que les États de Courlande pourraient bien faire pour avoir le prince de Zerbst pour duc, je ne sais pas si pareil arrangement fera beaucoup de plaisir à ce Prince, qui naturellement aime la tranquillité, et qui par cet événement se verrait mêlé de bien des affaires et des inquiétudes, pour ne pas parler de ce qu'il serait par là obligé de s'éloigner tout-à-fait de son pays héréditaire, pour lequel il a pourtant beaucoup de tendresse. Mais en cas que vous voyiez que, nonobstant toutes ces considérations, les apparences étaient que ledit prince pourrait devenir duc de Courlande, je suis du sentiment qu'au lieu de n'en rien toucher à la Princesse son épouse, vous feriez mieux de vous faire un mérite auprès d'elle d'un pareil arrangement et de faire semblant comme si c'était venu de vous; ce que je remets pourtant à votre discernement, vous recommandant au reste de faire tout ce qui est humainement possible pour me conserver l'amitié de cette Princesse.

Federic.

Nach dem Concept.

1622. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Pischeli, 30 octobre 1744.

J'ai reçu votre lettre du 20 de ce mois. Je suis tout-à-fait de votre sentiment qu'il faudra faire un dernier effort pour faire revenir la Saxe, soit en lui offrant, par le ministre de France, des conditions avantageuses, soit par des remontrances sérieuses que l'Impératrice lui ferait pour retirer ses troupes de Bohême, si tant est que l'Impératrice y serait à disposer, sur quoi il faut que Mardefeld travaille de toutes ses forces. En attendant, vous ne devez pas croire que j'agirais si inconsidérément de faire tomber le poids de mon ressentiment sur le pays saxon, aussi longtemps que la Russie ne se déclare pas contre nous. Je voudrais pourtant que les Saxons eussent la peur que l'on pourrait tomber sur leur pays, si on le voulait. Ce que vous me dites sur les troupes saxonnes, savoir de les attaquer partout où on les trouverait, n'est pas si aisé à faire que vous le croyez, puisque, outre qu'ils se sont joints actuellement à l'armée autrichienne, ce pays, plein de bois, montagnes et vallées, ne permet point de faire ce qu'on veut, comme j'ai eu un exemple d'assez fraîche date. Mais, aussi, si les circonstances permettent jamais de faire un coup sur les troupes saxonnes, elles ne seront point ménagées.

Vous verrez, par la feuille ci-close,[1] ce qui s'est passé ici. Quant aux nouvelles politiques que j'ai eues, par les relations de mes ministres, 'en suis assez satisfait, surtout de celles de Mardefeld, Podewils et Andrié. Selon moi, je trouve que les esprits sont assez disposés à une paix, et je crois qu'on pourrait bien parvenir cet hiver à une pacification, sinon générale, au moins en Allemagne. Comme j'y suis assez disposé moi-même, je souhaiterais que vous pensiez mûrement sur la manière qu'il faudrait se prendre pour arriver à un but si salutaire. Il est sûr qu'il y faut parvenir un jour, et je vois que, plus la guerre durera en Allemagne, plus les pays saxons, hanovriens, avec les autres, et les miens mêmes, seront exposés à être entre-ruinés; et, au bout du compte, on sera pourtant obligé de revenir à la même chose où on peut parvenir à l'heure qu'il est. Pour donc prévenir tant de maux, il faudra, selon moi, travailler à une pacification où chacune des parties belligérantes remît quelque chose de ses prétentions.

Voilà mon idée en gros: c'est à vous à penser sur les préliminaires d'une telle pacification, et sur la manière dont il faudra se prendre pour en faire l'ouverture aux parties belligérantes. S'il y avait moyen d'avoir des médiateurs, par exemple l'impératrice de Russie, la Hollande, ou la Suède, cette affaire trouverait d'autant moins d'obstacle. Sur quoi vous penserez bien mûrement, et je laisse à votre considération si on ne pourrait sonder là-dessus le sieur Rudenschöld, ou d'autres, quoique d'une

[1] Lettre d'un officier prussien, du camp de Pischeli, 27 octobre 1744; bei Droysen, Kriegsberichte, Beiheft zum Militärwochenblatt 1877, Nr. 3. 4. S. 100.

manière bien adroite, et sans se découvrir trop là-dessus. Vous me manderez vos sentiments d'une manière naturelle.

Quant à votre neveu à la Haye, vous l'instruirez qu'il continue à donner, là où il faut, des assurances de mes inclinations pour le rétablissement d'une bonne paix; que tous mes arrangements n'avaient point d'autre but, et que j'y contribuerais du meilleur de mon âme, s'ils se trouvait des moyens d'y parvenir; mais que, comme la manœuvre que les Saxons venaient de faire, par la marche de leurs troupes en Bohême, rendait la reine de Hongrie encore plus inflexible qu'elle l'a été, et reculait par conséquent la paix, je serais fort surpris, si les États-Généraux voulaient accorder des subsides aux Saxons, ce qui ne pourrait avoir autre effet que de nourrir le feu de la guerre. Vous instruirez de même le sieur Andrié, pour qu'il donne des assurances les plus fortes à tous ses amis, et partout où il le croira convenable, que mon unique but est de ramener une paix stable en Allemagne; que je ne me mêlerai jamais des autres différents, mais que toutes mes manœuvres et opérations ne visent qu'à une prompte pacification dans l'Empire; que, par cette raison, je suis fort étonné que la nation anglaise, qui, selon moi, n'aspire qu'au même but, pense pourtant de faire tout le contraire.

Pour ce qui est du comte de Beess, il faut qu'il se tienne présentement clos et boutonné, en protestant toujours de la bonne intention que j'avais eue pour le roi de Pologne, de resserrer avec lui des liens d'une amitié inaltérable; que lui, Beess, y avait travaillé de son mieux, mais que ce n'était pas sa faute s'il n'y avait pas réussi à son souhait: ce qu'il faudra finir par des haussements des épaules et par des paroles bien vagues, pour donner seulement à penser aux ministres saxons sur les suites que leur entreprise pourrait avoir.

Au reste, la dépêche ci-close sous cachet volant au sieur Mardefeld vous instruira de ce que je viens de lui écrire, et vous ne manquerez pas de la lui envoyer, dès que vous en aurez pris copie pour votre information. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1623. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Kolin, 10 novembre 1744.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été rendue. Je suis fort satisfait des nouvelles que vous m'y mandez. Vous continuerez d'être fort attentif à tout ce qui se passe, et de m'écrire tout ce que vous apprendrez par rapport à la situation présente des affaires, mais, surtout, vous me manderez, le plus souvent que vous pourrez, tout ce qu'on écrit à Dresde des nouvelles, des anecdotes et des desseins de l'armée saxonne en Bohême. Vous n'épargnerez sur ce sujet ni peine ni autre chose, pour m'en faire le plus souvent des rapports, dont vous enverrez

pourtant toujours les *duplicata* à Berlin. Au reste, il n'y a rien de plus faux que ce que l'on mande à Dresde comme s'il y avait le plan des opérations que j'avais réglé avec Seckendorff, intercepté par les Autrichiens. Il se peut qu'on ait intercepté quelque lettre que j'ai écrite à celui-ci, mais il s'en faut beaucoup que ce soit quelque plan d'opération. Vous devez pourtant tâcher à vous instruire, sous main, du temps auquel on doit avoir enlevé ce prétendu courrier, et m'en faire votre rapport. Vous n'oublierez pas de bien chiffrer toutes vos dépêches à moi.

Nach dem Concept. Federic.

1624. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Bohdanetz, 11. November 1744.

. . . . „Wir haben . . . Nachricht, dass den 29. v. zwischen Prag und Pischeli zwei Posttaschen nebst einem besondern kleinen Packet Briefe, so von Berlin gekommen, durch die Lâcheté des zur Escorte dabei commandirten Officiers und eine infame Trahison einiger Deserteurs, welche sich des Postillons mit Gewalt bemächtiget, dem Feinde in die Hände gerathen und verloren gegangen seind.[1] Da nun die Tasche mit welcher Ew. Excellenz letzteres vom 27. v. erhalten habe, von dem berlinischen Hofpostamt mit Nr. 35 gezeichnet gewesen, ich aber Nr. 33 und Nr. 34 nicht empfangen habe, so vermuthe dass solches die beiden Taschen seind, so den 29. v. zwischen Prag und Pescheli verloren gegangen seind, und dass ausser solchen noch das kleine Packet die Depesche von dem Feldmarschall Schmettau gewesen, deren Ew. Excellenz in Dero geehrtestem vom 27. dicti erwähnen und welche nicht angekommen ist. Et comme M. le maréchal Schmettau chiffre fort légèrement ses dépêches, et y met le plus souvent par inadvertance sans chiffre des choses qui devaient être absolument chiffrées, worüber er schon verschiedene Verweise, ohne sich zu corrigiren erhalten hat, je crains fort que, par cette dépêche perdue, l'ennemi aura découvert bien des affaires secrètes“ . . . . .

P. S.

„Angefangen den 12. und geschlossen den 13. November 1744.“

. . . . „Betreffend das von Ew. Excellenz desiderirte Journal, so habe zwar deshalb öfters Erinnerung gethan, es ist auch ein und anderem deshalb Commission gegeben worden, die viele und differente Mouvements der Armee aber haben verursachet, dass solches nicht in der erforderlichen Ordnung fortgeführet worden, ohnerachtet alle Adminicula dazu bei der Hand seind. Des Königs Majestät haben dahero resolviret, nach Endigung der Campagne eine ordentliche Relation von solcher

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 496 Anm. 4.

aufzusetzen und publiciren zu lassen.[1] Man wird indessen denen Herrn Zeitungsschreibern zu Wien, Leipzig, Hannover, Altona und selbst in Holland gönnen müssen, sich und das Publicum mit den allergröbsten und ganz abgeschmackten Lügen, Unwahrheiten und Erfindungen zu unterhalten, da Wahrheit endlich doch Wahrheit bleiben muss, und, wann gedachte Relation an das Licht kommen wird (in welcher gewiss nichts, als was Wahrheit ist, gesetzt werden soll) sie die so ganz Scham und Schande vergessene Zeitungsschreiber zu ihrer ohnendlichen Confusion mit Verlust ihres Credites bei dem Publico ganz bloss darstellen wird.

..... Le Roi a été extrêmement surpris et a quasi tremblé par consternation, lorsqu'il a lu la lettre du maréchal Schmettau que Votre Excellence vient d'envoyer à Sa Majesté, et qui, sans être aucunement chiffrée ne contient que des anecdotes des plus .....[2] tant de la personne de l'Empereur que du maréchal Törring.

..... Le Roi souhaite encore ardemment de voir cet hiver la paix rétablie, au moins en Allemagne. Sa Majesté croit qu'elle se pourrait faire aux conditions suivantes:

1° Que l'Empereur fût reconnu de la reine de Hongrie;

2° Que les possessions héréditaires de l'Empereur lui fussent restituées; qu'enfin, la reine de Hongrie lui cédât, outre l'Autriche antérieure, le Haut-Palatinat et le Neubourg, en donnant un équivalent au Palatin.

3° Que, s'il n'est pas possible de faire avoir encore quelque cercle de la Bohême à l'Empereur, la reine de Hongrie en reste la maîtresse, mais qu'elle cède au Roi, en guise de *Schlüsselgeld* pour Prague, le reste de la Haute-Silésie, avec les hautes montagnes y appartenantes et les enclavures de la Moravie.

4° Amnistie générale et garantie réciproque de tous les paciscents.

5° Cession de quelques places limitrophes, à la France.

Sa Majesté souhaite que Votre Excellence pense sur ces conditions, und auf was vor eine am convenabelste Art diese Handlung puisse être entamée, et si on ne pouvait pas avoir pour médiateur ou l'impératrice de la Russie ou la Suède ou les États-Généraux. Sa Majesté veut même que, si Votre Excellence le croit convenable, Selbige vorläufig daran arbeiten möchten, en sondant adroitement les ministres des cours respectives, quoiqu'avec toute l'adresse imaginable, pour ne pas ombrager les puissances intéressées mal à propos contre le Roi. Dieses habe schuldigst melden sollen, und kann ich übrigens Ew. Excellenz auf Ehre und Seligkeit versichern, dass jusqu'ici le Roi n'a pas entamé la moindre négociation sur cet article avec qui que ce soit, et que ce sont les pensées secrètes du Roi qu'il n'a communiquées qu'à Votre Excellence seule."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

[1] Vergl. unten S. 343. — [2] Lücke in der Vorlage in Folge mangelhafter Dechiffrirung. Die französischen Stellen des Eichelschen Schreibens waren chiffrirt.

1625. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A PARIS.

Bohdanetz, 14 novembre 1744.

Après avoir accusé vos lettres des 7, 9, 20 et 25 du mois passé je veux bien espérer que la mienne de Konopischt vous sera bien parvenue. Il faut néanmoins que je vous dise que les dépêches que vous m'envoyiez par un courrier, et qui sont parties de Berlin le 25 du passé, ont eu le malheur d'être enlevées par un parti d'ennemi, ainsi que, si leur contenu a été d'importance, il faut que vous vous régliez là-dessus, pour m'en envoyer un duplicat.

Votre mauvaise façon de chiffrer, que je vous ai reprochée dernièrement, me fait craindre que, par cette dépêche interceptée, non seulement on ne découvre bien des choses à Vienne, mais que même la manière dont vous l'aurez chiffrée, ne trahisse votre chiffre; ainsi, mon intention est que vous ne vous serviez plus, en chiffrant vos dépêches, de votre chiffre, mais plutôt de celui de Chambrier, et que vous adressiez toutes vos relations au ministre d'État comte de Podewils à Berlin, qui me les fera parvenir. De plus, vous ne me manderez plus rien de secret ni d'anecdotes délicates, sans les chiffrer entièrement, comme vous l'avez fait jusqu'ici le plus souvent. Vous en voyez les conséquences fâcheuses. Je frémis encore quand je pense à toutes les circonstances de votre lettre du 25 septembre, et, bien que j'aime que vous me mandiez naturellement l'état des affaires, je suis persuadé néanmoins que, si vous y pensez un moment, vous conviendrez que, si pareille lettre venait à être interceptée, soit par ami ou ennemi, cela pourrait vous causer un tort infini. Ainsi donc, je vous ordonne encore une fois absolument de ne me plus mander des anecdotes ou choses secrètes qu'en chiffres, d'un bout à l'autre, ce que vous observerez précisément. Quant à mes nouvelles, j'ai ordonné à mon dit ministre de Podewils de vous envoyer pour votre instruction un détail que je lui ai envoyé en raccourci, dont vous ne donnerez pourtant copie à qui que ce soit. J'aurai soin de vous faire remettre encore quelque argent, aussitôt que cette campagne sera finie. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1626. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A VILSHOFEN.

Quartier général de Bohdanetz, 14 novembre 1744.

Monsieur. La dernière que j'avais reçue de votre part, était du 8 d'octobre, lorsque j'ai reçu presque à la fois les vôtres du 17 et du 31 dudit mois, par lesquelles j'ai appris avec une satisfaction infinie les progrès que vous avez faits en Bavière, dont je vous félicite du meilleur de mon âme, ne souhaitant rien tant au monde que de voir succéder

les entreprises que vous faites pour la bonne cause de Sa Majesté Impériale.

Comme vous désirez d'avoir de mes nouvelles sur ce qui s'est passé ici par rapport à mes opérations, je vais vous satisfaire par le petit, mais sincère et véritable détail qui va suivre. Lorsque j'avais pris Budweis et Tabor,[1] je pris la résolution de passer la Moldau à Tein,[2] dans le dessein d'attaquer le prince Charles, qui, selon les nouvelles que j'avais alors, devait camper avec son armée auprès de Wodnian; mais, lorsque je fus arrivé vers les environs de Wodnian, j'appris qu'il campait auprès de Mirotitz, qu'il faisait construire six ponts sur la Moldau, et que le corps de l'armée saxonne qui était entré en Bohême, menant toute son artillerie avec soi, marchait vers Prague; sur quoi, je trouvai nécessaire de repasser la Moldau à Tein.[3] Deux bataillons de grenadiers, soutenus de deux régiments de hussards, firent alors l'arrière-garde, laquelle fut attaquée à Tein[4] par 4,000 Croates et Pandoures, outre 3,000 hussards et quelques dragons, commandés par Nadasdy, Ghillanyi, Trenck, et autres. Ils tombèrent avec fureur sur nos gens, tâchant de les accabler par leur nombre, mais tous leurs efforts furent inutiles, et nos hussards taillèrent jusqu'à 600 Croates et Pandoures en pièces et firent un capitaine, deux lieutenants et trente huit hussards prisonniers, sans qu'il nous coûta que dix grenadiers, quarante hussards, et environ cent hommes de blessés.

Deux choses m'obligeaient alors de me rapprocher de Prague: 1° puisque je n'avais que 6 bataillons dans Prague; 2° qu'en partant de mon pays, je n'avais pris que pour un mois de la farine pour mon armée, et qu'il nous avait été impossible d'assembler ni farine ni la moindre chose nécessaire à la subsistance de l'armée ni à Tabor ni à Budweis, par rapport à la multitude de troupes légères qui nous empêchaient de faire entrer dans notre camp jusqu'à la moindre chose. Comme je n'avais pas eu le temps de faire entrer assez de munition dans Budweis, et Tabor, et que les Autrichiens n'y en avaient guère laissé, j'aurais déjà évacué alors ces deux places, si je n'avais pas eu dans l'idée que le prince Charles, en passant la Moldau, ne pouvait avoir autre dessein, que de venir me combattre. Je fus informé bientôt que le prince Charles avait détaché une avant-garde de 10,000 hommes vers Beneschau, ce qui fit que je détachais un corps semblable, qui gagna aussi Beneschau, quelques heures devant les ennemis;[5] sur quoi, le prince Charles marcha du côté de Marschowitz. Je conçus alors le dessein d'engager une affaire avec lui, et, en conséquence de cela, je marchai vers Marschowitz,[6] mais j'y trouvai toute l'armée ennemie postée sur une montagne, la moitié dans un bois, ayant au pied de la montagne un fond marécageux, et sur la gauche du côté de Neweklau trois grands lacs, ainsi qu'il ne

[1] Vergl. oben S. 297. — [2] 4. October. — [3] 8. October. — [4] 9. October. — [5] 17. October. — [6] 24. October.

me resta d'autre terrain que pour former tout au plus cinq ou six bataillons. Ayant donc vu qu'il n'y avait rien à faire là, je rentrai dans mon camp.[1] Ayant appris alors qu'un détachement de 10,000 hommes sous le général Ghillanyi s'était mis à marcher vers Kammerburg, j'y détachai[2] le général Nassau avec un corps à peu près semblable, qui les y trouva et les débusqua de leur poste, qu'ils furent obligé de quitter avec confusion.[3] Dès que je m'aperçus que le dessein des Autrichiens était de ne pas combattre, j'envoyai des messagers à Tabor et Budweis pour faire évacuer ces places,[4] mais tous ces messagers n'avaient point trouvé moyen de rendre mes lettres aux commandants respectifs, ainsi que Tabor a été repris de l'ennemi[5] par des bombes qui avaient mis en feu la ville, et Budweis,[6] faute de poudre, qu'on n'y avait plus. En suite de cela, le corps de Ghillanyi passa la Sazawa;[7] le général Nassau ayant appris que Ghillanyi voulait marcher à Kolin, y marcha avant lui et s'y jeta;[8] ce qui obligea l'ennemi à se replier vers Kuttenberg; et le prince Charles, ayant suivi la marche de Ghillanyi, passa aussi la Sazawa. Pour moi, je marchai alors à Böhmisch-Brod,[9] et je pris le camp de Kaurzim[10] que les Autrichiens voulaient prendre, tous leurs fourriers et *Fourierschützen* y venant déjà pour tracer le camp.

J'ai détaché de là dix bataillons pour soutenir la ville de Pardubitz, où j'ai un magasin, et qui est un poste soutenable par la quantité de troupes qu'on y met. Ensuite de cela, je pris le camp de Radbors, le même jour[11] que les Autrichiens avaient envoyé leurs fourriers pour le prendre, afin de me couper par là de Kolin. Les deux armées n'ont été plus éloignées là, l'une de l'autre, qu'à un petit demi-mille; les Autrichiens s'étaient tous mis sur la hauteur d'une montagne où il y a une petite chapelle, nommée Saint-Jean-Baptiste, et derrière les marais de Maleschau, de façon que, postés comme ils étaient, il nous aurait été impossible de les attaquer. Les deux armées restèrent ainsi cinq jours en présence l'une de l'autre, et il ne se passa rien, hormis que tous les jours des escarmouches des postes avancés, les uns sur les autres.

Le 8 de ce mois, la gelée étant plus forte qu'elle n'avait été, et les fourrages étant entièrement consumés, je résolus de passer l'Elbe pour mettre mon armée en cantonnement; les ennemis, s'étant imaginés alors que j'allais abandonner Kolin, venaient le 9 à midi, forts de 7,000 hommes, pour attaquer ce poste, mais y ayant trouvé dix bataillons placés derrière de petites murailles dans le faubourg, ils en ont été repoussés comme il faut.

A présent, nous sommes en position à pouvoir nous rassembler sur tel endroit où l'ennemi voudra tenter de passer l'Elbe. Le 13, l'ennemi

[1] 25. October. — [2] 26. October. — [3] 27. October. — [4] Vergl. S. 310. — [5] 20. October. — [6] 22. October. — [7] 26. October. — [8] 31. October. — [9] 1. November. — [10] 3. November. — [11] 4. November.

décampa de la chapelle surmentionnée et marcha en front vis-à-vis de l'Elbe à Neuhof; il fait actuellement des détachements derrière soi, pour occuper, apparemment, les endroits qu'il destine pour ses quartiers d'hiver. L'ennemi, qui a campé jusqu'ici pendant des gelées terribles, et qui manque souvent de pain, doit avoir extrêmement ruiné son armée, tandis que la mienne est sous les toits, et, ayant Kolin et Pardubitz, cantonne tranquillement jusqu'à ce que l'ennemi se soit séparé.

La grande difficulté qu'il y aura, sera de pouvoir ramasser des fourrages pour l'année qui vient, et une cavalerie comme la mienne, forte de 22,000 mille chevaux, avec tous les autres chevaux de l'armée, qui montent jusqu'à 5,000, nous obligeront de nous élargir dans nos quartiers autant que nous pourrons. La subsistance pour le courant de l'année nous sera très difficile, et je ne vois encore point de jour pour pouvoir amasser deux mois de magasins pour l'année qui vient. La Bohême n'étant pas un pays fait pour que de grandes armées y puissent agir et subsister, les Autrichiens ont si fort ruiné les endroits où ils ont été, que les paysans mêmes ont quitté leurs demeures.

Sur ce qui est des autres points de votre lettre du 17 du mois d'octobre dernier, je trouve excellente la proposition que vous avez faite au comte d'Argenson, touchant la marche à faire du comte de Clermont, et j'espère que la cour de France la goûtera; mais quant aux miliciens de Bohême, que vous demandez pour vous en servir de recrues pour compléter les régiments impériaux, il faut que je vous dise, en premier lieu, qu'ayant trouvé la plupart de ces miliciens, à leur sortie de Prague, gens surveillés et incapables à servir, je n'ai pas voulu me charger d'un aussi grand nombre de gens inutiles; c'est pourquoi j'ai ordonné qu'on laissât aller tous gens hors d'état de servir et dont une grande partie sont domiciliés en Bohême. Le reste que j'ai gardé, me doit servir pour en faire l'échange contre des prisonniers qu'on a faits par ci par là de mes gens, valets ou palefreniers, ce dont je n'ai pas pu me dispenser; ainsi, avec toute la meilleure volonté du monde, je ne puis point vous assister de ces gens.

En second lieu, il faut que je vous dise que le tour que vous proposez pour faire le transport de pareilles recrues, me paraît infiniment difficile et coûteux; pour ne pas dire que le ministère saxon à Dresde m'a fait déclarer expressément, par ordre du Roi leur maître, qu'il ne pourrait plus laisser passer par la Saxe ni munition de guerre ni prisonniers; je veux seulement vous donner à considérer combien de circonstances il faudrait pour mener autant de recrues contre leur gré par un si grand détour et par tant de territoires différents, et je suis persuadé que vous avouerez que le jeu ne vaudrait pas la chandelle.

Touchant les officiers que vous demandez de moi, vous concevrez de même l'impossibilité qu'il y a de vous en fournir, pendant un temps de guerre où je suis, où j'en perds par ci par là, de manière que j'engagerais moi-même très volontiers des officiers habiles, si j'en pouvais

trouver. J'espère même que Sa Majesté Impériale voudra tenir rigoureusement sur la défense qu'elle, selon vous, a faite de ne me débaucher aucun de mes officiers, ni de lui en proposer aucun pour son service avant qu'il n'ait un bon congé de moi, et certainement, si on n'y tient la main, cela ne pourra faire jamais un bon sang entre nous.

Au reste, Monsieur, il n'y a personne qui vous souhaite plus de bonheur et de succès dans toutes vos entreprises que moi. S'il se passe dans ces cantons quelque chose de digne de votre attention, je ne manquerai point de vous en donner des nouvelles, quoique je craigne que par le grand détour que nos lettres sont jusqu'à présent obligées de faire, elles ne soient un peu de vieille date. Je vous prie d'être persuadé de la parfaite estime et des sentiments de considération avec lesquels je suis à jamais, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1627. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A PARIS.

Camp de Wositz, 22 novembre 1744.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite en date du 27 octobre dernier. Vous vous souviendrez des ordres réitérés que je vous ai donnés, de ne vous mêler que des affaires dont je vous ai chargé, de mesurer les termes dans les relations par rapport aux affaires secrètes et anecdotes, que vous deviez ou ne point écrire ou faire bien chiffrer vos dépêches, pour qu'on n'en puisse faire un mauvais usage. J'aurais cru volontiers que, quand même vous n'auriez pas eu assez d'attention pour les ordres du Roi votre maître, qu'au moins la prudence et la raison vous auraient disposé à suivre des avis si salutaires; mais, à mon grand regret, j'ai vu que non seulement dans la relation que vous m'avez faite de votre voyage auprès de l'Empereur, vous avez tout-à-fait négligé mon avis, en me mandant des choses qui m'ont fait frémir que, si cette lettre avait été interceptée . . .[1]; mais encore la pièce ci-jointe[2] vous apprendra quelle bévue vous avez faite de n'avoir pas bien chiffré vos dépêches, et vous jugerez bien des suites que la publication d'une pareille pièce peut causer.

Je souhaiterais pouvoir me persuader que ces dépêches ne fussent point authentiques, mais, à vous dire ma pensée, je crois la lettre à l'Empereur[3] de votre façon, et vous ne pourriez jamais dire que je vous aie autorisé ni instruit d'avoir un commerce de lettres de pareille nature, surtout avec la cour impériale, avec laquelle vous eussiez dû rester à un certain point et user d'autant plus de réserve que le secret n'y est point assez assuré.

[1] Lücke in der Vorlage. — [2] „Zuschrift Ihro zu Hungarn und Böheim Königl. Majestät an den zu Ulm dermalen versammelten löblichen Schwäbischen Kreisconvent, d. d. Wien 16. October 1744," mit aufgefangenen Depeschen Schmettau's als Beilagen. Preussische Staatsschriften I, 495. — [3] Daselbst 504.

Outre cela, je n'ai jamais reçu la relation dont on trouve l'extrait[1] dans l'imprimé susdit, de même que les adjoints sous N° 3, 4 et 5.[2] Il semble même qu'il y ait des passages supposés, dont je ne pourrais juger; mais toutefois, il est inexcusable que vous ayez fait des traits si hardis de personnes respectables, et que vous ayez risqué d'envoyer des pièces de cette importance sans les bien chiffrer. Et comme je crains encore pour la dépêche que vous m'avez faite et qu'on a interceptée vers la fin d'octobre dernier, il ne me reste que de prendre la résolution de vous rappeller, par des raisons que vous concevrez bien vous-même.

Mon intention est donc qu'aussitôt que cet ordre vous parviendra, vous devez vous congédier sans beaucoup de bruit de Sa Majesté Très Chrétienne, en lui présentant la lettre ci-close et l'assurant encore une fois de mon attachement éternel. Cela fait, vous irez tout droit à Berlin et y attendrez mon arrivée. Au reste, il s'entend de soi-même que le baron Le Chambrier aura soin, après votre départ, de mes affaires. Et sur cela je prie Dieu etc.

Federic.

Vous êtes un homme d'esprit, et vous vous êtes conduit d'une façon si extraordinaire que je n'y comprends rien. C'est à vous de porter la peine de vos étourderies et de la rage que vous avez d'intriguer à tort et à travers, sans en avoir des ordres.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1628. AU BARON CONSEILLER LE CHAMBRIER A PARIS.

Königgrätz, 23 novembre 1744.

Je vous adresse l'incluse au maréchal Schmettau, pour que vous la lui fassiez tenir au plus tôt possible. Comme elle est chiffrée de votre chiffre, vous la déchiffrerez vous-même et verrez par là de quoi il s'agit. Je suis au désespoir de ce que ledit maréchal m'oblige de le rappeler par sa conduite si peu mesurée et par son inconsidération de mander des choses si importantes à l'Empereur, dont il sait combien peu les secrets sont gardés avec lui, et qu'il fait des caractères si offensants des personnes du premier rang et respectables par la confiance que leurs maîtres ont mise en eux, sans avoir pris au moins la précaution de les mettre en chiffre. Aussi, comme il y a d'autres dépêches de lui que l'ennemi a interceptées, je crains infiniment que ledit maréchal n'ait mis en écrit de la même manière et sans chiffre des choses à la vérité chimériques, comme par exemple le plan du baron Scheffer par rapport à la Russie[3] et le plan de Maurepas touchant le roi de Sardaigne,[4] mais qui

[1] Preussische Staatsschriften I, 506. — [2] Daselbst 509—512. — [3] Vergl. oben S. 273 und Staatsschriften I, 513. — [4] Oben S. 282.

pourront faire infiniment de tort tant à la France qu'à moi, si l'ennemi l'apprend par les dépêches interceptées, et si la cour de Vienne, qui ne ménage rien pour nous attirer d'autant plus d'ennemis et d'envieux, les rend publiques, et tâche à nous faire le second tome de La Chétardie. Enfin, après avoir mûrement pesé tous les inconvénients qui peuvent résulter de la conduite inconsidérée du maréchal de Schmettau, je ne vois guère d'autre moyen à les prévenir en quelque façon que de le faire retourner, le plus tôt le mieux, à Berlin. C'est pourquoi je lui ai ordonné de se congédier auprès du roi de France, pour lequel je lui ai envoyé sa lettre de rappel. J'ai fait la lettre ci-close au maréchal de Noailles sur ce sujet,[1] auquel vous la rendrez à la première occasion et tâcherez, avec toute la prudence possible, de le radoucir du mieux du monde sur les traits piquants et insultants que Schmettau a écrits sur son sujet à l'Empereur. Je me repose, au reste, sur votre fidélité, savoir-faire et dextérité si reconnus, que vous aurez toute l'attention imaginable pour veiller sur mes intérêts et pour être fort attentif sur tout ce qui passe à la cour où vous êtes, pour qu'il ne s'y prenne pas de résolutions préjudiciables pour mes intérêts.

Federic.

Schmettau s'est comporté comme un fol et il m'a écrit comme un insensé.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1629. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Königgrätz, 23 novembre 1744.

Monsieur mon Frère. Ayant trouvé nécessaire de rappeler mon maréchal comte de Schmettau, par des raisons que M. le maréchal de Noailles aura l'honneur de Lui expliquer, j'espère que Votre Majesté voudra bien lui accorder la liberté de se congédier d'Elle, et ajouter foi aux assurances que je lui ai ordonné de réitérer à Votre Majesté de mon attachement éternel et inviolable.

Je souhaiterais de tout mon cœur que Votre Majesté eût lieu d'être contente de lui, pendant le temps qu'il a eu l'honneur d'être à Sa cour; au moins n'y aura-t-il pas manqué s'il a suivi exactement les instructions que je lui ai données. Aussi me fera-t-Elle la justice d'être persuadée qu'on ne saurait être avec plus de considération, d'amitié et d'attachement que je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

[1] Der Brief ist nicht übergeben worden. Chambrier berichtet, 18. December: „Comme le maréchal de Schmettau envoie un courrier à Votre Majesté, il m'a prié de ne remettre la lettre au maréchal de Noailles qu'après le retour dudit courrier." Der König richtet darauf am 17. Januar einen andern Brief in dieser Angelegenheit an Noailles. Siehe Bd. IV.

Je suis si mécontent de l'étourderie et de l'esprit intrigant de Schmettau que Votre Majesté ne doit pas trouver étrange que je le rappelle. Je L'assure qu'il a agi contre mes ordres, et qu'il s'est comporté, durant tout le temps qu'il a eu l'honneur d'être à la cour de Votre Majesté, d'une façon si contraire à ce que sont ses ordres, que je ne puis assez m'en plaindre, mais j'ai eu tant de besognes sur les bras que je n'ai pas eu le temps de le redresser.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1630. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Königgrätz, 26 novembre 1744.

Monsieur mon Frère. Le nombre extrême des troupes légères de l'ennemi ont si fort barré tous les chemins que je n'ai pas voulu risquer de donner à Votre Majesté des nouvelles de mes opérations; je Lui dirai en peu de mots, me réservant à Lui en faire une relation plus détaillée, tout ce qui s'est fait pendant la campagne.

Votre Majesté saura qu'après la prise de Prague je fus pressé par tous ceux qui ont fait la guerre en Bohême, de marcher à Tabor et Budweis. Ces deux endroits furent pris sans grande résistance. Depuis, je passai la Moldau à Tein, et me préparais à couper les Autrichiens de leur patrimoine, lorsque j'appris tout-à-coup, à cause que ma correspondance avait été interrompue, que la Saxe s'était déclarée et que les troupes marchaient droit vers Prague. Les Autrichiens avaient, de plus, fait trois ponts sur la Moldau, moyennant quoi j'aurais été coupé de Prague. Ces mouvements m'engagèrent de m'approcher de la Sazawa. Les ordres que j'envoyai aux commandants de Tabor et de Budweis d'évacuer les places, ne parvinrent point; Tabor brûla par les bombes, Budweis, qu'on n'avait pas eu le temps de ravitailler, fut pris faute de munitions. J'ai fait depuis, par trois reprises, de vains efforts pour attaquer l'ennemi dans son camp, mais je l'ai toujours trouvé ou derrière de grands marais ou dans de hautes montagnes escarpées. M. de Traun fit ensuite un mouvement très sensé, en marchant par sa droite du côté de Kuttenberg, où il me mettait dans la nécessité de choisir de deux partis extrêmes celui qui l'était le moins. J'étais coupé de mon pays par toute la frontière montagneuse de Saxe, dont les gorges sont occupées et retranchées; M. de Traun, en me gagnant une marche, me coupait de la Silésie; il ne restait donc d'autre parti à prendre que de se mettre derrière l'Elbe, ne pouvant combattre cette armée dans un pays extrêmement fourré et difficile, rempli, de quart de lieue en quart de lieue, de défilés, de marais et de bois très touffus. La rigueur de la saison m'obligea à cantonner mes troupes près des unes des autres, les Autrichiens passèrent l'Elbe, et je me suis posté ici à Königgrätz, le dos contre les gorges de la Silésie.

Votre Majesté verra par ce récit que la campagne n'a pas eu le succès que je m'en étais attendu, en quoi le parti que la Saxe a pris n'a pas peu contribué.

Je crois, selon mon sentiment, que le mieux qui nous reste à faire, est de songer à la paix. Quoi qu'il puisse arriver, je reste indissolublement uni à Votre Majesté, et, pour Lui dire mon sentiment, je ne demande aucun avantage pour moi, et il me semble que, si l'on peut obtenir pour l'Empereur que la reine d'Hongrie reconnaisse l'Empereur et lui donne, pour la reconciation à ses prétentions, l'Autriche antérieure, dans la circonstance présente l'on pourrait être content. Je prie Votre Majesté de me dire si Elle croit que les ministres pourraient faire de pareilles propositions en Hollande; si Elle approuverait la médiation de la Suède jointe à l'Hollande; si Elle ne croit pas que, pour montrer toujours une égale modération, il conviendrait de faire parvenir des pareilles propositions en Angleterre. Si elles sont acceptées, nous aurons la paix, si on les rejette, quel plus sûr moyen pour indisposer la nation anglaise contre le Roi et le ministère? Je ne ferai rien sans Votre Majesté, mais je La prie de vouloir bien me dire, article par article, Ses sentiments, pour que je puisse agir toujours d'une manière conforme à ce qui pourra être en cela de nos intérêts réciproques, qui en vérité sont inséparables. J'ai oublié de dire à Votre Majesté que le défaut de subsistance a été la cause principale de ce que cette campagne a manqué. Je m'en rapporte à un récit plus détaillé que je me propose de Lui envoyer, dès que la multitude d'affaires que j'ai me le permettront. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1631. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Podewils berichtet, Berlin 10. November, dass nach seiner Ansicht der wiener Hof nach den Erfolgen in Böhmen, die er gehabt zu haben glaubt, einem Frieden abgeneigter sei als je; auch möge der König in keine Friedensverhandlung eintreten ohne Mitwirkung Frankreichs, das bei der Erbitterung des wiener Hofes und selbst Englands und Hollands auf lange Zeit der einzige Rückhalt Preussens sein werde. Der König möge die Ankunft des in Berlin angemeldeten Marschalls Belle-Isle abwarten, der vielleicht den Auftrag habe, ihn wegen der Friedensbedingungen zu sondiren; alsdann sei es Zeit, in Gemeinschaft mit Frankreich die

Nachod, 28. November 1744.

.... „Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll Ew. Excellenz melden, wie Höchstdieselbe von Ew. Excellenz letzteren chiffrirten Relation vom 10. d. gar sehr zufrieden gewesen und Deroselben in dem Postscripto gemeldeten Sentiments, sowohl der Kron Frankreich halber als wegen der holländischen und schwedischen Mediation, gar sehr goutiret haben. Des Königs Majestät haben mir

Verhandlungen einzuleiten. Aber gegen die Anrufung der Vermittelung Russlands spreche auch dann die Erwägung, dass man es nicht mit der Zarin allein zu thun hat, sondern hauptsächlich mit ihren Ministern, die völlig den Höfen von Wien, London und Dresden ergeben seien. „Je serais plus pour la médiation de la Suède et de la Hollande, quoique les puissances pragmatiques trouveraient peut-être à redire contre la prédilection de la Suède pour la France; mais, comme la médiation de la première serait modérée par celle de la Hollande, on ne saurait la rejeter. Au reste, il ne faut pas douter que la Suède ne se charge volontiers d'un rôle si honorable, mais comme Rudenschöld est trop faufilé avec Valory, j'ai balancé jusqu'ici à le sonder là-dessus, de peur de donner des soupçons à Valory."[1]

demnächst befohlen, Ew. Excellenz annoch zu melden, wie Höchstdieselbe nunmehro hier angekommen wären, um Dero Armee nunmehro einmal in die Winterquartiere zu bringen, und da es ohnmöglich gewesen wäre, denenselben die Subsistance den Winter hindurch in Böhmen zu verschaffen, so hätten Höchstdieselbe resolviren müssen, solche nach denen schlesischen Grenzen zu verlegen, um selbigen dadurch Subsistance zu machen, mithin die Armee zu conserviren, als welches die wahre und alleinige Ursach sei, dass Se. Königl. Majestät Sich mit der Armee nach denen schlesischen Grenzen gezogen hätten, keineswegs und im geringsten aber, dass die Armee vor dem Feinde einigen Échec gelitten oder letzterer das geringste zu seiner Avantage daraus ziehen könnte."....

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1632. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 17. November: „Votre Majesté verra tant par la dépêche ci-jointe de Ses ministres à Grodno que par la copie de la lettre que le sieur de Wallenrodt m'a écrite, le piége qu'on leur a tendu, et qui est tourné heureusement pour nous à la plus grande confusion et à la honte de ses auteurs,[2] qui, bien loin d'avoir réussi dans le but qu'ils s'étaient proposé dans cette affaire, ont la mortification d'en voir arriver tout le contraire. Il faut rendre la justice aux ministres de Votre Majesté à la Diète qu'ils se sont conduits, on ne saurait mieux, dans une chose aussi chatouilleuse que celle-là. Aussi ne manquera-t-on pas d'informer les autres ministres de Votre

Nachod, 29. November 1744.

Alles recht gut. Aber das sehe Ich wohl, dass was in der Sache gutes geschehen ist, durch den Grafen Saint-Séverin geschehen ist, von dem Meine Herren nur die Marionnettes gewesen und ohne welchen sie ihre Sachen schlecht gemachet haben würden. Man soll deshalb dem Comte de Saint-Séverin ein sehr obligeantes Compliment von Meinetwegen in einem ostensiblen Rescript machen. Sonsten agreire Ich, dass nach dem Vor-

[1] Vergl. S. 314. — [2] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 673.

Majesté aux cours étrangères et surtout le baron de Mardefeld de ce qui vient d'arriver, et dont les machiavélistes saxons sortiront, à ce que je me flatte, *con tanto di naso*."

schlage des p. Wallenrodt eine species facti von dieser Sache in denen Zeitungen gesetzet werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1633. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Nachod, 29. November 1744.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich habe Euch bereits zufertigen lassen, was der küstrinsche Krieges-, Domänen- und Kammerpräsident von Massow wegen einer Anzahl Gewehres, welches man von Sachsen aus nach Polen unter einem falschen Pass vom chursächsischen Ministerio durchpractisiren wollen, berichtet hat. Wie nun gedachter Präsident aus mehr als einer Ursache sehr recht gethan, auf gefundenen Betrug das Gewehr quaestionis wegnehmen und nach Küstrin bringen zu lassen, wie Ihr demselben solches in Meinem Namen fordersamst zur Resolution ertheilen sollet, so zweifele Ich nicht, Ihr werdet von dieser Sache und denen dabei complicirten Umständen, nämlich dergleichen sonder vorgängige Requisition durch Meine Lande frei durchschicken zu wollen, die Ertheilung eines falschen Passes, und was dergleichen mehr ist, erforderlichen Ortes gehörig releviren. Wenn aber auch sonsten das Generaldirectorium sowohl, als besonders der Etatsminister Graf Münchow in der abschriftlichen Anlage Mir einen gleichen Cas meldet, und dabei berichtet, was vor eine neue, Mir sehr praejudicirliche Brücke man sächsischerseits über die Oder bei Fürstenberg geschlagen hat, so lasse Ich Euch hierbei abschriftlich zufertigen, was Ich deshalb an den Grafen Münchow sowohl als an den Generallieutenant von Leps befohlen habe,[1] welche Umstände Ihr aber geheim halten und nichts davon eclatiren lassen sollet, bis die Sache zur Execution gebracht worden und es die Nothwendigkeit erfordert solche zu justificiren; und da man sächsischerseits es Mir in allen Stücken so nahe leget, dass es endlich, woferne Ich Mich nicht ganz vergessen will, auf die Länge nicht mehr halten kann, so befehle Ich, dass Ihr alle Meine Griefs, so Ich wegen des bisherigen Betragens des sächsischen Hofes habe, extractsweise sammeln und dem p. von Mardefeld solches zu seiner Information zusenden sollet. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Diese Befehle wurden zurückgenommen, da die sächsische Schiffsbrücke bei Schidlo inzwischen bereits wieder abgebrochen war.

1634. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Nachod, 29. November 1744.

Anlangend Eure Anfrage wegen des den 14. December zu Ende gehenden Termini zu Gestellung der in österreichischen Diensten stehenden schlesischen Vasallen,[1] und ob von sothanem Tage an die Sequestration derjenigen Güter, so sich nicht gestellet, veranlasset werden soll, ingleichen ob hierzu der Fürst von Auersperg und der von Liechtenstein mitgezogen werden sollen, so dienet Euch darauf in Antwort, dass es mit der wirklichen Sequestration sothaner Güter noch einigen Anstand haben soll, bis Ich erfahre, dass die Königin von Hungarn die in ihren Avocatoriis gethane Drohung gegen ein und andere in Meinen Diensten stehende ungrische Eingesessene wirklich realisiret habe, welches dann wohl abgewartet werden muss, da Meine Avocatorien nur par manière de représailles geschehen. Inzwischen Ihr doch einige Nachricht einziehen und bei der Hand haben könnet, was vor Vasallen sich nicht gestellet haben, was solche vor Güter oder Vermögen besitzen und wie viel solche an Werth sowohl als an jährlichen Revenus ohngefähr importiren. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1635. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Quartier général à Nachod, 30 novembre 1744.

J'ai bien reçu vos relations des 19, 22, 26 et 31 du mois d'octobre dernier. Quoique les particularités que vous m'avez mandées dans celle du 31 dudit mois, m'ont donné assez de satisfaction, par les sentiments d'amitié que l'Impératrice témoigne de vouloir continuer envers moi, et par le peu de part qu'elle paraît vouloir prendre aux affaires d'Allemagne, néanmoins, comme ce ne sont proprement que des propos vagues, tenus dans la chambre, et qui ne décident de rien ni sont de nature à y pouvoir tabler, et qu'outre cela vous savez que ce n'est pas l'Impératrice, mais plutôt ses ministres qui font les affaires en Russie, il me faut savoir avec bien plus de précision, et d'une manière à y pouvoir compter sûrement, ce que j'ai à craindre ou à espérer de la Russie; aussi, par la manœuvre que la Saxe a actuellement faite, en envoyant un corps de troupes si considérable en Bohême, et par tous les autres arrangements que la cour de Saxe continue de prendre et qui ne visent sur autre chose que de me tomber sur le corps, les affaires deviennent si sérieuses et si critiques qu'il m'est d'une nécessité absolue de savoir au juste où j'en suis. Tout le monde convient que par l'envoi des troupes

[1] Vergl. oben Nr. 1616 S. 308.

saxonnes en Bohême la cour de Saxe n'a cherché qu'à se frotter ouvertement à moi et à assouvir la rage, la haine et la jalousie qu'elle a tenues contre moi et ma maison depuis bien du temps; après qu'elle a fait ce premier pas, qu'est ce qu'elle ne met pas en œuvre pour révolter tout le monde contre moi? Et quels préparatifs ne fait-elle pas sous main afin de m'assaillir avec succès et de me prévenir en cela, s'il est possible?

J'espère que mes ministres du département des affaires étrangères ne vous auront pas laissé ignorer combien d'insinuations les plus malicieuses les ministres saxons aux cours étrangères ont faites contre moi. Vous savez ce qui s'est passé sur cet article en Russie, et combien de projets préjudiciables à mes intérêts ils y ont proposés; vous savez de même avec quelle chaleur ils ont travaillé à faire constater la quadruple alliance à vous assez connue. Que font-ils autre chose à présent en Pologne, sinon que de tâcher d'animer la nation polonaise contre moi par toutes sortes d'insinuations? Et s'occupent-ils à autre chose pendant la diète présente de Grodno qu'à disposer la République à une augmentation des troupes, et qu'à la faire entrer en alliance avec la reine de Hongrie, uniquement dans le dessein de m'envoyer les Polonais sur le corps? Quel vilain tour n'ont-ils pas tâché de jouer à mes ministres à Grodno, dont, j'espère, vous serez déjà informé! En Saxe, on travaille actuellement à faire des amas de magasins pour un grand corps d'armée à Wittenberg, à Torgau et dans la Lusace; on répare les fortifications, on fait des amas d'artillerie, on veut augmenter les troupes par des recrues qu'on tâche de faire sous main en Pologne, et je suis assez bien informé que, pour en venir d'autant plutôt à bout, on a sollicité plusieurs grands de Pologne de leur céder les gardes que ceux-ci ont sur pied. A Fürstenberg, ville saxonne dans la Lusace et joignante à l'Oder, ils ont tout récemment fait construire un pont, où de mémoire d'homme il n'en a pas été, qu'ils font garder d'un détachement de 500 hommes, duquel pont ils ne peuvent faire autre usage que de faire venir clandestinement, et sans me requérir pour le passage, des troupes de Pologne vers la Saxe. Il y a peu de semaines qu'on s'est saisi dans mon pays d'un nombre considérable de caisses qu'on voulait envoyer de Fürstenberg en Pologne, et auxquelles le ministre Hennicke à Dresde avait joint un passe-port signé de sa main, comme s'il n'y avait dedans que des meubles et des fourneaux appartenants au chambellan d'Unruh; néanmoins, comme mes douaniers en ont pris soupçon et ont visité ces caisses, on n'a trouvé que des pistolets, des carabins et des sabres.

Par toutes ces manœuvres, il est aisément à juger ce que j'ai à attendre des Saxons, et comme il m'est donc impossible de me laisser imposer plus longtemps si grossièrement des Saxons et de leur laisser tout le temps pour me prévenir, il ne pourra guère manquer, si cela continue de la manière qu'il a commencé, que je ne sois obligé, à la fin, de me défendre contre leurs entreprises et de dégaîner avec eux le printemps qui vient.

Comme la Saxe est en alliance avec la Russie, mais que celle-ci l'est aussi avec moi, et que la Russie m'a promis par son traité son assistance en cas que je fusse attaqué, voilà le *casus foederis* qui me met en droit de réclamer de la Russie l'assistance qu'elle m'a promise. Ainsi donc, il faudra à présent que je sache à quoi me tenir avec elle, savoir si elle veut prendre fait et cause dans cette querelle, et auquel traité elle se veut tenir alors, c'est-à-dire, à celui qu'elle a avec moi ou à celui qu'elle a avec la Saxe, ou si la Russie aimera mieux de rester neutre alors et de se mêler plutôt de la pacification, en déhortant les Saxons de n'agir plus hostilement, soit directement soit indirectement, contre moi, et de retirer plutôt les troupes qu'elle a en Bohême. Voilà sur quoi vous devez parler, d'une manière convenable, au ministère russien et surtout à Woronzow et mes autres amis en Russie, et joindre alors adroitement des libéralités, pour me gagner ces gens dans l'affaire dont il s'agit. Et comme le temps me presse extrêmement, pour que je ne sois plus sur cette affaire dans le même état d'incertitude que je suis jusqu'à présent, j'attends que vous ne perdiez plus de temps et me mandiez alors bien naturellement par une relation assez détaillée, que vous enverrez en toute diligence par un courrier, ce que j'ai à craindre ou à espérer de la Russie.

Quant au succès que vous souhaitez d'apprendre d'une bataille entre moi et le prince Charles, il faut que je vous dise qu'il n'est point si aisé de donner bataille quand on veut, dans ce pays-ci, qui est si montueux, si fourré et difficile qu'il est rempli, de quart de lieue en quart de lieue, de défilés, de marais, d'étangs et de bois très touffus, ainsi que, si l'ennemi ne veut point combattre, il est impossible de l'y obliger. J'en ai fait l'épreuve à trois au quatre différentes reprises, où je suis marché tout droit à l'ennemi, et où j'ai tout fait au monde pour l'obliger à une bataille; mais il a toujours su se poster, par l'aisance que ce pays-ci lui a donnée à cela, de la manière qu'il a été absolument impossible de venir à lui. Aussi faut-il que j'avoue que l'ennemi a pris fort sensément ce parti de ne vouloir point combattre, puisque par là il s'est non seulement sauvé, mais m'a obligé, faute de subsistance qui commençait a me manquer absolument, de me replier avec mon armée vers les frontières de la Silésie, pour l'y faire subsister; ce dont vous serez parfaitement instruit par la relation détaillée que je vous enverrai en peu de temps de toute la campagne passée. En attendant, je puis vous assurer, sans blesser la modestie ni la vérité, que, si jamais l'ennemi avait voulu hasarder une bataille, il aurait, selon toutes les apparences, fort risqué, puisque dans toutes les petites occasions où quelques-unes de mes troupes sont venues aux mains avec celles de l'ennemi, ces dernières ont toujours eu le dessous, quoique pour la plupart elles aient été supérieures en nombre. Après cela, quoiqu'il ne me soit pas agréable que faute de subsistance je me suis vu obligé de me replier vers les frontières de la Silésie, je suis néanmoins toujours bien résolu de rentrer l'année

qui vient en Bohême, d'abord que la saison le permettra, si en attendant une pacification en Allemagne ne met fin à cette guerre.

Nach dem Concept. Federic.

1636. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Braunau, 3. December 1744.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich habe Euch hierdurch bekannt machen wollen, dass, woferne nicht etwas neues und sonderliches in denen hiesigen Gegenden vorfallet, Ich den 12. oder 13. d. in Berlin sein werde. Ich bin etc. F.

Je vous apprendrai à mon arrivée des particularités et des anecdotes bien curieuses.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1637. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Tannhausen, 6. December 1744.

Bei denen in dem Packet befindlichen Depeschen derer auswärtigen Ministres haben Se. Königl. Majestät allergnädigst befohlen, dass

1) Dem Andrié geantwortet werden sollte, wie Se. Königl. Majestät von seiner bisher bezeigten Exactitude, Vigilance und Betragen sehr zufrieden wären, und er darunter ferner mit aller Dextérité continuiren möchte. Sonsten sollte derselbe in allen Gelegenheiten, wo es von Nutzen sein könnte, von Sr. Königl. Majestät pacifiquen Sentiments und Dero alleinigem Zweck in gegenwärtigen Conjoncturen sprechen, nämlich den Frieden in Teutschland auf einen honorablen und beständigen Fuss zu herstellen, den Kaiser zu retabliren und in seiner Würde zu erhalten, sonder die Königin von Hungarn zu unterdrücken noch zu ecrasiren. Wohergegen der Andrié an convenablen Orten adroitement insinuiren könnte, wie noch zur Zeit nicht anders zu urtheilen sei, als dass der König von Engelland das Teutsche Reich in noch grössere Confusion und Verwirrung, als es wohl vorhin gewesen, setzen wolle und darunter zugleich vor das hannoverische Interesse mehr als vor das von Grossbritanien arbeite.

2) An Chambrier sowohl als an die andern auswärtigen Ministres soll anliegende Continuation der Lettres d'un officier prussien[1] geschicket und denselben dabei geschrieben werden, dies wäre vorerst nur en gros was passirete, des Königs Majestät aber würden ihnen nächstens eine

[1] D. d. près de Braunau, 3 décembre 1744. Siehe Droysen, Kriegsberichte, Beiheft zum Militärwochenblatt 1877, Nr. 3. 4. S. 113.

detaillirte Relation von der ganzen Campagne schicken, worinnen alles vorgefallene ganz umständlich und der Wahrheit nach angeführet werden sollte.[1]

3) An den Herrn Grafen Finckenstein in Schweden sollte geschrieben werden, des Königs Majestät wünschten ihm zwar viel Glück zu seiner Negociation wegen der Accession und wünschten, dass solche sowohl als die Wege der zu errichtenden Alliances zu Stande kommen möchten, noch zur Zeit aber glaubten Sie nicht, dass viel daraus werden dörfte.

4) An den Graf Podewils im Haag: Wenn ganz raisonnable Propositiones zum Frieden geschähen, ob er wohl glaubete, dass die Generalstaaten solche appuyiren und sich von einer Mediation meliren würden?

5) Was die ferner hierbei kommende Relation, die vorseiende Ligüe der geistlichen Churfürsten angehend,[2] betrifft, da agreiren Se. Königl. Majestät die darin gethane Vorschläge und wollen, dass die vorgeschlagene Expeditiones fordersamst ausgefertiget, auch in Form eines Handschreibens an den Herzog von Braunschweig angeführter Massen geschrieben werden soll.[3]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1638. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Schweidnitz, 6 décembre 1744.

Après vous avoir envoyé ma dépêche du 30 du novembre dernier, j'ai reçu à la fois vos relations des 2, 7 et du 9 dudit mois. J'avoue que celle du 7 m'a autant surpris qu'affligé, lorsque j'y ai vu que, par des traits de la plus noire malice et des calomnies les plus ridicules, on ait pu tant imposer à l'Impératrice qu'elle ait été sur le point de

[1] Vergl. unten S. 343. — [2] Podewils und Borcke, Berlin 24. November, hatten berichtet: „Suivant les lettres de Francfort, il s'y tient de fréquentes conférences entre les ministres des électeurs ecclésiastiques et ceux de Saxe et d'Hanovre, sous prétexte de maintenir la neutralité de l'Empire et d'empêcher les troupes françaises qui marchent vers le Bas-Rhin, d'y établir des quartiers d'hiver, mais en effet pour former une liguée opposée à l'Union confédérale de Francfort." Man rechne auf den Beitritt von Salzburg, Würzburg, Braunschweig-Wolfenbüttel, Gotha, Holstein-Gottorp, Hessen-Darmstadt und Württemberg. In Betreff Württembergs habe indess Keller in Berlin einen Brief von Bilfinger gezeigt, laut dessen der Herzog von Württemberg einem gegen die Frankfurter Union gerichteten Bunde sich nie anschliessen werde. Die Minister geben anheim, an die betheiligten Höfe Abmahnungsschreiben zu erlassen. „A l'égard du duc de Wolfenbüttel, le moyen le plus efficace pour le détourner de la contreligue serait, à notre avis, que Votre Majesté lui écrivît pour cet effet une lettre de main propre . . . A l'égard des cours de Dresde et d'Hanovre, il serait inutile de s'y adresser." — [3] Demgemäss ergehen am 12. December deutsche Kanzleischreiben an die Höfe von Ansbach, Baireuth, Darmstadt, Gotha, Mainz, Trier, Würzburg und an Wolfenbüttel; das Cabinetsschreiben an Wolfenbüttel siehe unten S. 342.

se laisser entraîner non seulement à donner les mains à la soi-disante Ligue Sainte,[1] mais d'envisager même mon passage par la Saxe comme une rupture qui l'engage à prêter du secours au roi de Pologne et à épouser entièrement ses intérêts si mal fondés. Si le premier ministre n'est pas tout-à-fait aveuglé, j'espère que la réponse qu'on vous a envoyée de ma part sur son *promemoria,*[2] lui fera voir clair comme le jour l'absurdité de toutes les imputations que les Saxons lui ont fournies, et le fera rougir de ce qu'il a donné dans des contes si frivoles; aussi devez-vous bien expliquer à votre ami de conséquence[3] toute la noirceur de cette malice, à qui vous devez donner les assurances les plus fortes que, par l'assistance que je fais à l'Empereur Romain, je ne demandais rien pour moi ni de m'agrandir, mais que mon unique but était de faire ravoir à l'Empereur son patrimoine et de le soutenir dans son autorité, sans que mon intention fût ni d'écraser ni de ruiner la reine de Hongrie; que je ne cherchais que de contribuer à rendre, le plus tôt le mieux, et même cet hiver encore s'il est possible, la paix et le calme à l'Allemagne, sans me mêler des autres affaires de qui que ce soit, et que je serais au comble de ma joie, si l'Impératrice y voulait contribuer par ses bons offices, et qu'elle serait convaincue alors de la pureté de mes intentions, tout comme elle trouverait que les Saxons et leur clique ne cherchent autre chose qu'à jeter de l'huile dans le feu de la guerre, qu'à s'élever, s'il est possible, sur ma ruine, et, après avoir brouillé l'Impératrice avec le plus naturel et le plus fidèle de ses amis, et obtenu ainsi leurs buts, à se rendre redoutables à l'Impératrice même, au gouvernement de laquelle et aux arrangements qu'elle a établis pour sa succession, aussi bien qu'au mariage du Grand-Duc, le parti saxon n'est assurément pas attaché.

Vous devez faire les mêmes insinuations à la princesse de Zerbst, et comme j'ai fort goûté votre conseil sur la lettre que je dois écrire à l'Impératrice pour la rectifier un peu, je vous l'envoie ci-clos, écrite de ma main propre, en y joignant une copie. Vous la remettrez à la princesse de Zerbst, afin qu'elle la fasse tenir convenablement à l'Impératrice, en la conjurant de ma part de ne se point laisser surprendre sa religion par les fausses insinuations des mal intentionnés et par les artifices de la Saxe.

Après tout cela, il faut que je vous dise que, quoique votre relation du 9 du mois dernier m'ait un peu rassuré sur mes alarmes, par les nouvelles espérances que vous avez conçues que l'Impératrice cultivera soigneusement mon amitié et ne se laissera pas entraîner par le parti saxon, de même que par tout ce que votre ami d'importance, avec vos autres amis, vous ont dit — que néanmoins je suis encore incertain

[1] Zwischen Venedig, dem wiener Hofe und der Republik Polen (von 1684.) — [2] Betreffend die Vorgänge auf dem Reichstage zu Grodno (vergl. oben S. 327). Die Entgegnung („Factum") auf die russische Note war am 28. November an Mardefeld aus dem Ministerium abgesandt worden. — [3] Woronzow.

sur la réalité de leurs assurances, aussi longtemps qu'ils se défendent contre les libéralités que je vous ai ordonné de leur faire; c'est pourquoi vous devez faire de nouveaux efforts, pour vous assurer soit le premier ministre soit son collégue, afin d'effectuer par l'un ou l'autre d'une manière stable un de ces trois propos, savoir

1° Que l'Impératrice ne donne point de secours ni à la Saxe ni à l'Angleterre, aucun d'elles n'étant attaquée et par conséquent point en droit de réclamer son secours;

2° Ou de disposer l'Impératrice au point qu'elle fasse insinuer au roi de Pologne qu'elle n'aimait pas de voir qu'il donnât du secours à la reine de Hongrie, et que, si au bout du compte il en résultait des suites fâcheuses au roi de Pologne, il n'aurait alors point de l'assistance à espérer de la Russie; ou

3° De disposer l'Impératrice qu'elle se mêle de la prompte pacification de l'Allemagne.

En vous instruisant sur ces propositions, je laisse à votre dextérité d'en choisir celle que vous trouverez la plus faisable, m'étant impossible de pouvoir vous instruire positivement sur l'une ou l'autre, pendant que je ne puis pas juger de l'assiette actuelle de la cour de Russie, lorsque cette dépêche vous sera parvenue. Je vous donne la même autorité par rapport à ma dépêche susmentionnée du 30 du novembre passé, afin que vous fassiez tel usage de son contenu que vous trouverez convenable au temps et aux circonstances, me remettant en tout sur votre zèle et fidélité reconnue pour mon service.

Du reste, comme je vous ai déjà marqué que par le manque de subsistance pour une si grande armée que la mienne a été en Bohême, je me suis vu obligé d'en replier vers les frontières de la Silésie, pour y mettre mes troupes en quartier d'hiver, et que pendant cela les Autrichiens ont tenté une invasion avec un corps des troupes dans ma comté de Glatz, nonobstant que j'ai toujours déclaré que, si je donnais des troupes à l'Empereur, ce n'était qu'en qualité d'auxiliaire, me tenant, au reste, au traité de Breslau et ne prenant point de part, de mon chef, de la guerre, je vous donne à considérer et en attends votre rapport si je puis bien, avec espérance de quelque succès, réclamer de la Russie le secours stipulé dans nos traités.

J'attends votre rapport, par le premier courrier que vous m'enverrez, combien je suis en arrière aux comtes de Lestocq et Brummer.

Comme j'ai été le plus agréablement surpris par la nouvelle que vous m'avez donnée de l'attention particulière que Sa Majesté Impériale veut bien avoir pour moi, en me destinant un présent de 300 chevaux de l'Ucraine, vous devez l'en remercier de ma part par tout ce que vous pouvez imaginer de plus poli et de plus obligeant; aussi enverrai-je quelqu'un de mes officiers de la Prusse vers Riga auprès du maréchal Laci pour s'en enquérir.

Federic.

Nach dem Concept.

1639. A L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES A MOSCOU.

Schweidnitz, 6 décembre 1744.[1]

Madame ma Sœur. J'ai appris avec bien de la douleur que mes ennemis se sont servis de toutes sortes d'artifices et de calomnies pour interrompre la bonne union et l'alliance qui subsiste si heureusement entre Votre Majesté Impériale et moi; mais je me flatte en même temps que Votre Majesté Impériale connaîtra assez la duplicité et la fourberie du ministère de Dresde pour ajouter foi à ses insinuations. Le roi de Pologne n'a jamais témoigné de l'attachement pour le gouvernement de Votre Majesté, et il est en vérité connu de presque toute l'Europe que, s'il le pouvait (vu son union avec la reine de Hongrie), il serait contraire aux arrangements que Votre Majesté Impériale a pris en faveur du Grand-Duc, Son neveu. Que Votre Majesté considère la conduite du roi de Pologne, qui élut l'Empereur l'année 1741 et lui donna des secours contre la reine de Hongrie, et qui à présent donne des secours à la reine de Hongrie contre ce même Empereur, que la reine de Hongrie avait forcé d'abandonner ses propres États. Pour moi, qui n'ai d'autre but que le bien et le repos de ma patrie, je n'ai pu souffrir que la reine de Hongrie foulât aux pieds les lois de l'Empire, qu'elle chassât d'Allemagne un empereur que tout l'Empire a élu. Je me suis joint à ce prince malheureux, pour le tirer de la situation désespérée où il était, et pour rétablir une paix équitable et sûre. Comme c'est la querelle d'un empereur, les empereurs et les impératrices devraient l'embrasser; aussi n'y aurait-il rien de plus glorieux pour Votre Majesté Impériale que si Elle voulait joindre Ses bons offices à ceux des autres pour la pacification générale. L'Empereur Lui devrait le recouvrement de son patrimoine et son établissement, et le roi de Pologne serait obligé de rougir des vains et inutiles efforts qu'il aurait faits pour reculer la paix. Il ne manque au règne glorieux de Votre Majesté Impériale que cette espèce de gloire-là; je La prie d'être persuadée que j'y prends plus de part que personne, que de tous mes alliés Votre Majesté Impériale m'est la plus chère, et que Votre Majesté Impériale reconnaîtra toujours que ce que mes envieux et mes ennemis Lui insinuent contre moi, ne sont que de noires calomnies pour La brouiller avec Son plus sincère, Son plus naturel et Son plus fidèle allié. Je suis à jamais, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

[1] Der in den Œuvres de Frédéric le Grand XXV, 587 abgedruckte Brief an die Kaiserin von Russland ist ein nicht zur Verwendung gekommener erster Entwurf.

1640. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A WOLFENBÜTTEL

Schweidnitz, 7 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. Les deux lettres qu'il a plu à Votre Altesse de m'écrire en date du 13 et du 16 novembre, ne me sont parvenues qu'à mon arrivée à Schweidnitz, toutes deux à la fois. Je suis charmé de voir par la première que Votre Altesse veut bien me faire le plaisir de permettre à Monsieur Son frère, le prince Albert, d'entrer dans mon armée, et d'être persuadée en même temps que j'aurai un soin particulier de ce Prince, comme de tout ce qui a l'honneur d'appartenir à Votre Altesse. Elle me donnera une marque agréable de Son amitié, si Elle voulait bien faire en sorte que ledit Prince puisse venir me voir vers la fin de ce mois à Berlin.

Quant au contenu de la deuxième lettre de Votre Altesse, j'ai l'honneur de La prier de vouloir bien se reposer sur l'étroite amitié qui subsiste entre nous et sur la réciprocité des intérêts de nos deux maisons. Je suis même charmé que Votre Altesse, selon les lumières dont Elle Se trouve douée, a d'abord ordonné à Ses ministres à la Diète de ne prendre aucune part aux menées dans lesquelles les mal intentionnés aux intérêts de l'Empereur ont tâché de La faire entrer, à l'occasion du pont que les Français ont fait construire sur le Main. Elle comprendra bien Elle-même qu'il n'y a pas à craindre qu'il puisse résulter le moindre péril ou préjudice aux États de l'Empire des mouvements que les Français sont obligés de faire pour le soutien de l'Empereur, étant des troupes auxiliaires qui dépendent absolument des ordres de Sa Majesté Impériale. Mais, au contraire, Votre Altesse jugera aisément que, s'il y avait moyen d'éblouir quelques États de l'Empire de façon qu'ils se prêtassent à entrer dans de certaines liaisons qui seraient contraires au maintien de l'Empereur et à la pacification de l'Allemagne, qui ne peut provenir d'une manière solide que de son rétablissement, cela n'aurait autre effet que de diviser le Corps Germanique en soi-même, de mettre la défiance et la confusion partout, et, par de malheureuses suites qu'on ne peut prévoir, de bouleverser tout le système de l'Empire.

En particulier, j'ose bien assurer Votre Altesse, par l'alliance dans laquelle je me trouve avec la France, qu'Elle ne risquera jamais d'être incommodée en aucune façon des troupes de ladite couronne, et qu'Elle aura ainsi tout sujet, comme j'espère, de Se tranquilliser sur cet article, comme aussi d'être persuadée qu'en toutes sortes d'occasions je n'oublierai jamais de Lui donner des marques convainquantes de mon véritable attachement, étant toujours prêt à porter les intérêts de Sa maison, soit à la Diète, soit aux autres cours où Elle jugera que mon assistance pourrait Lui convenir, avec la même ardeur comme si c'étaient les miens propres. Au reste, j'ai l'honneur d'assurer Votre Altesse de

la haute estime avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Altesse le bon Frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1641. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 9 décembre 1744.

Mon cher Podewils. Je vous jette ici sur le papier toutes sortes de projets craqués, que vous pouvez travailler et finir; je crois du moins qu'il y a celui qui regarde l'Angleterre, qui pourrait être employé le plus utilement.

Le cas est tel que les Autrichiens sont entrés dans le pays de Glatz (d'où on les va chasser incontinent), et dans quelques endroits de la Haute-Silésie, ce qui est une infraction manifeste du traité de Breslau: ce qui nous donne le moyen de demander aux Anglais le secours qui est stipulé dans le traité; et je suis d'avis qu'il le leur faudrait demander dans le temps des premières séances du parlement, pour que toute la nation fût obligée de se déterminer là-dessus. S'ils nous paraissent favorables, c'est un grand pas vers la paix; s'ils nous paraissent contraires, je ne paye plus les dettes de l'Empereur défunt. Il faut bien distinguer entre les parties belligérantes et les auxiliaires; si l'on vient à confondre ces deux points, j'ai autant de droit d'attaquer la Saxe qu'en a la reine de Hongrie d'attaquer mon pays.

Il faudra ensuite convenir avec Belle-Isle[1] sur des propositions de paix justes et équitables, dont il faudra faire parade à Londres, à la Haye et à Pétersbourg . . .

Peut-être parviendrait-on aussi à quelque chose par la Russie, en les flattant de la médiation, et, en cas que tout ceci manque, j'ai la ressource de faire, au printemps qui vient, une campagne vigoureuse, qui mettra nos ennemis dans le même embarras que celui d'où ils viennent de sortir.

Adieu, je serai dans quelques jours à Berlin; ne vous imaginez pas, sur le bruit des misérables gazettes, que moi ou mes troupes nous sommes conduits d'une façon indigne; bien loin de là, je crois que les ennemis avoueront le mal que nous leur avons fait; mais ou il fallait voir périr l'armée ou quitter la Bohême, il n'y avait plus de milieu. Je crois que les gens sensés approuveront le parti que j'ai choisi.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

[1] Welcher als militärischer Bevollmächtigter Frankreichs in Berlin angemeldet war. Vergl. S. 326.

1642. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A AUGSBOURG.

Schweidnitz, 9 décembre 1744.

Monsieur. Comme depuis ma dernière du 14 du mois de novembre passé je n'ai point eu occasion de vous donner de mes nouvelles, j'ai bien voulu le faire par la feuille ci-jointe, qui est un récit très naturel et très fidèle de tout ce que s'est passé; vous jugerez aisément du chagrin qui me navre de ce que pendant la campagne passée les choses ne sont parvenues à ce but que je m'en étais proposé, et que j'ai été obligé de me replier avec mon armée vers la Silésie; mais quoique j'aie fait tous les efforts possibles pour venir à une affaire décisive avec l'ennemi, néanmoins tout cela a été en vain, l'ennemi s'étant toujours posté ou derrière de grands lacs et marais ou sur de hautes montagnes escarpées, où il a été absolument inattaquable. En attendant, l'ennemi m'a rendu infiniment difficile, par le nombre extrême de ses troupes légères, la subsistance, en quoi pourtant il n'aurait pas si bien réussi qu'il a fait, s'il n'avait pas eu tous les habitants du plat pays pour lui, et si le pays de Bohême, extrêmement fourré et difficile, rempli, de quart en quart de lieues, de défilés, de marais et de bois très touffus, n'avait pas donné tant de facilités à ses partis de troupes légères, pour me barrer les chemins par où j'étais obligé de faire mener ma subsistance. Et comme j'étais coupé de mon pays par la manœuvre infidèle de la cour de Saxe, et par la frontière très montueuse de Saxe dont les gorges furent retranchées et occupées par des troupes saxonnes, et qu'outre cela le maréchal Traun eut l'adresse de me gagner une marche vers Kuttenberg par laquelle il fut en état de me couper de la Silésie, je me suis vu par là dans la nécessité de choisir — n'étant plus de milieu — ou de voir périr mon armée faute de subsistance, ou de quitter la Bohême; ainsi donc, comme je viens de prendre le dernier parti, je suis trop assuré de votre pénétration que vous ne l'approuviez. Il ne me manque pourtant pas la ressource de faire, au printemps qui vient, une campagne vigoureuse, qui mettra nos ennemis dans le même embarras que celui d'où ils viennent de sortir, et comme le temps ne me permet pas de m'expliquer ultérieurement sur tout ceci, étant sur le point de faire un voyage à Berlin pour faire quelques arrangements, je n'oublierai point, dès que j'y serai arrivé, de vous communiquer mes sentiments et de vous envoyer en même temps une relation assez détaillée et circonstanciée de tout ce qui s'est passé pendant cette campagne.

J'ai encore à vous dire que j'ai été extrêmement mortifié, lorsque j'ai appris de quelle manière indigne le feld-maréchal Schmettau a parlé sur votre sujet, dans ses relations vraies ou prétendues, que les Autrichiens doivent avoir interceptées et fait imprimer. Vous pouvez croire qu'une pareille relation que celle que les Autrichiens ont fait imprimer

ne m'est jamais parvenue de sa part, et si elle me serait parvenue, je n'aurais jamais manqué de le traiter comme il faut de ce qu'il s'explique d'une manière si indigne sur des personnes qui ont toute mon estime, et lesquelles je trouve dignes de toute mon amitié. Aussi ai-je d'abord pris la résolution de rappeler ledit Schmettau de son envoi, en lui déclarant le grand mécontentement que j'avais de sa conduite, et même, quand il sera de retour à Berlin, je lui donnerai défense de me voir ni venir à ma cour. Tout ce que j'ai à vous prier, est de ne pas croire comme si je prenais part du mauvais procédé de Schmettau, et de vous conjurer après de ne point abandonner le service de l'Empereur, ni de laisser tomber les mains, mais de continuer plutôt d'agir de cette même manière que vous avez fait jusqu'à présent, pour le bien de l'Empereur et de tout l'Empire, sans quoi tout ira à rebours et tombera en ruine. Je suis avec des sentiments de l'estime la plus distinguée, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1643. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Schweidnitz, 10 décembre 1744.

Vos deux relations en date du 12 du novembre, avec celle du 16, m'ont été bien rendues. J'approuve fort que vous avez remercié les ministres des 300 chevaux dont l'Impératrice me veut faire présent, et les instructions que vous avez données au consul Kühn, pour ne pas disputer sur le *Pumpleder*. Je serais assez satisfait des protestations d'amitié et des confidences que votre ami d'importance vous a faites, si j'étais parfaitement persuadé qu'elles partaient d'un cœur sincère et qu'on y pouvait tabler, mais comme sa conduite m'a paru depuis quelque temps assez double et équivoque, et que le comte de Finckenstein vous en aura écrit un trait sur la manière dont il doit avoir agi avec Chétardie,[1] j'espère au moins que vous serez un peu sur vos gardes avec lui de ne prendre tout de lui pour argent comptant, mais de tout balancer avec les autres circonstances et de ne vous en laisser point imposer, quoique je reconnaisse fort bien la nécessité qu'il y a de le mé-

[1] Finckenstein berichtet, Stockholm 20. November: Gyllenborg et Tessin „m'ont fait entendre . . . qu'ils savaient des traits de fausseté dudit Woronzow qui les autorisaient à le regarder comme tout aussi mal-intentionné que M. de Bestushew et comme plus dangereux que lui à cause de son esprit et ses lumières . . . . Ils prétendent que M. de Woronzow faisait semblant d'être ami intime du marquis (de la Chétardie), quoiqu'il ait été un des principaux auteurs de sa perte, et que, dans le temps qu'il travaillait déjà avec le Grand-Chancelier à le perdre, et même peu de jours avant que l'affaire éclatât, il s'était cependant rendu chez lui et l'avait prié, apparement pour mieux l'endormir, de faire en sorte qu'il fût nommé ambassadeur à la cour de France."

nager au possible. Du reste, je me remets sur la dernière dépêche que je vous ai envoyée par un courrier, n'ayant cette fois plus rien à vous dire sinon que j'approuve parfaitement l'idée que vous avez eue par rapport au prince cadet de Hesse-Darmstadt,[1] si le malheur voulait que le cas dont vous me parlez dût exister.

Federic.

Nach dem Concept.

1644. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Schweidnitz, 11. December 1744.

Podewils berichtet, Berlin 4. December: „Comme la dernière maladie du Grand-Duc a extrêmement alarmé l'Impératrice, on songe en Russie de régler d'avance la succession de cet empire, en cas que le Grand-Duc vînt à mourir avant la consommation de son mariage. Comme l'Impératrice pourrait travailler à faire déclarer la princesse d'Anhalt-Zerbst capable de succéder à l'empire, et tâcher de la marier avec un prince convenable à ses vues et ses intérêts, m'est venu une idée, que je soumets pourtant aux grandes lumières de Votre Majesté, et qui est de faire proposer par Mardefeld et ses amis le margrave Charles pour cet effet, sur lequel on a fait autrefois tant de réflexion, d'autant plus qu'il serait facile à l'Impératrice de faire valoir le droit de ce Prince sur la Courlande."

Mardefeld berichtet, Moskau 12. November: „Au commencement de la maladie du Grand-Duc, sa tante [l'Impératrice] était dans une consternation excessive. Mes amis me pressèrent de leur communiquer mes sentiments; je leur dit, après avoir réfléchi un moment, qu'il faudrait marier incessamment la Grande-Duchesse à un prince protestant, pour des raisons connues, et comme il ne s'en trouvait point dans la famille royale de Prusse, il me semblait qu'on dût travailler le choix sur le prince George de Darmstadt, dont on m'avait loué l'esprit et la figure; à quoi on applaudit généralement."

Auszug aus der Ausfertigung.

... „Wegen der von Ew. Excellenz letzthin an Se. Königl. Majestät gesandten chiffrirten Relation habe in meinem vorigen annoch zu melden vergessen, wie des Königs Majestät Ew. Excellenz Gedanken, betreffend eine gewisse Heirath des Markgrafen Karl, nicht goutiret haben; denn ausserdem, wie Höchstdieselbe sagten, dass Sie gedachten Herrn Markgrafen zu lieb hätten, als solchen in ein dergleichen Meer von Unruh zu bringen, so hielten Sie dergleichen Verbindung, wenn auch der Cas existirte und die Hauptpersonen gänzlich d'accord wären, so doch kaum zu hoffen sei, vor impracticabel, da sich auf solchen Fall ganz Europa dagegen conjuriren würde. Hergegen vermeinen Se. Königl. Majestät, dass des Herrn von Mardefeld am Schluss seiner Relation ad manus vom 12. November angeführte Gedanke praesuppositis praesupponendis noch eher faisable schiene."

Eichel.

---

[1] Vergl. die folgende Nummer.

1645. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A WOLFENBÜTTEL.

Berlin, 15 décembre 1744.

Votre Altesse sera déjà informée, par Son ministre à Francfort, de l'intrigue qui s'y trame par ceux de Mayence, d'Hanovre et de Saxe, pour engager plusieurs membres de l'Empire dans une ligue contre l'Empereur, sous prétexte de veiller à la conservation de la neutralité et d'empêcher le passage et les quartiers de troupes étrangères dans les États neutres de l'Allemagne. J'ai mandé amplement à Votre Altesse ce que je pense sur ce sujet, par une lettre allemande du 12 courant,[1] et je La prie et La conjure, par la tendre amitié et par les liens de sang et d'intérêt, d'y faire une attention des plus sérieuses et de ne rien épargner de tout ce qui dépend d'Elle pour détourner cette scission laquelle ne manquerait pas d'envelopper toute l'Allemagne dans un abîme de malheurs, et d'entraîner des suites dont la seule idée fait horreur. J'en aurai une reconnaissance infinie à Votre Altesse, dont les intérêts me seront aussi chers que les miens propres, et je saisirai avec empressement toutes les occasions pour la Lui marquer et pour La convaincre de plus en plus de la sincérité avec laquelle je suis etc.

Nach dem Concept. Federic.

1646. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 18 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. Le premier soin que j'ai eu à mon retour de l'armée, a été de faire à Votre Majesté une description exacte et détaillée de toute ma campagne; je prie Votre Majesté de ne la point rendre publique, puisqu'il y a beaucoup de points dont les Autrichiens pourraient tirer avantage, comme de tout ce qui regarde les subsistances etc.

Je félicite Votre Majesté de tous les heureux événements qui viennent de Lui arriver; une campagne aussi brillante que celle qu'Elle vient de faire, illustrera Son règne et le rendra aussi brillant qu'aucun des règnes des rois Ses prédécesseurs.

Je viens de recevoir aujourd'hui la nouvelle fâcheuse que les Autrichiens ont fait une invasion en Haute-Silésie, ce qui m'oblige de partir incessamment et de mettre fin à leur impertinence. Je prie Votre Majesté de n'attribuer ma brièveté qu'à cette cause-là; je me flatte de pouvoir être de retour dans une quinzaine de jours et d'assurer alors à Votre Majesté de nouveau à quel point je fais profession de Lui être attaché et comme je serai à jamais avec ces sentiments etc.

Federic.

1 Vergl. S. 333 Anm. 3.

Relation de ma campagne 1744.[1]

Je partis le 13 d'août pour me mettre à la tête de mes troupes, qui, divisées en trois colonnes, s'étaient mises en marche pour arriver auprès de Prague, à peu près au même jour. J'imaginais que les Saxons, ni aucune puissance de l'Europe, ne pouvaient trouver étrange qu'après avoir fait annoncer ma marche par des réquisitoriaux de l'Empereur, je poursuivisse mon chemin, sans m'arrêter, au travers de cet électorat, et en faisant observer la meilleure discipline du monde. Le bruit qu'en firent les Saxons, avait en vue trois objets différents, dont le premier était la passion et la jalousie qu'ils ont contre la Prusse, croyant ce voisinage trop puissant pour leur faiblesse, et se flattant par leurs cris de révolter les puissances du Nord et principalement la Russie contre une action qui n'avait en elle-même rien d'odieux ni de contraire aux lois et aux constitutions de l'Empire. Leur second objet consistait dans la partialité de la Reine et du père Guarini pour la cour de Vienne; et le troisième, l'extrême disette d'argent, qui s'étendait si loin dans ces circonstances que la cour manquait souvent de quoi pouvoir suffire aux besoins les plus pressants, ce qui leur fit espérer que le moment favorable était venu de vendre leurs troupes à plus gros marché qu'on ne les eût payées en toute autre occasion. Pendant que tous ces mouvements se passaient à Dresde et encore plus à Varsovie, je m'avançais à grands pas vers les frontières de la Bohême. Il n'y eut rien de plus ridicule que la crainte extrême du ministère saxon, mêlée avec une fierté composée et soutenue des moyens les plus faibles et les plus insuffisants. L'on m'accordait d'un côté tout ce que je pouvais désirer relativement à mon passage et à la subsistance de mes troupes; d'un autre côté, l'on protestait sur ce que l'on faisait, et en même temps on faisait travailler, jusqu'aux manufacturiers de porcelaine, pour faire plus de vingt coupures et des barricades dans les rues de la nouvelle ville de Dresde. La ville était fermée, on avait doublé la garnison, mais trois bataillons de mes troupes, quarante pièces de batterie et vingt mortiers passèrent malgré ces grands préparatifs sur l'Elbe, au beau milieu de la ville, tandis que l'armée côtoyait cette capitale des deux côtés. Que de singulières contradictions ne renferme point l'esprit humain!

Nous trouvâmes bientôt un obstacle plus réel à notre entrée en Bohême: les Autrichiens avaient fait une espèce d'estacade dans l'Elbe qui en interrompait entièrement la navigation, et cette estacade était défendue par un bon château,[2] situé sur un rocher escarpé de tous les côtés et qui commande toute la rivière. Le château fut sommé, un capitaine hongrois avec 100 hommes se rendit prisonnier de guerre,[3] l'Elbe fut déblayée, notre petite flotte y passa, et toutes ces formalités ne nous firent perdre que deux jours. L'armée continua sa route, de-

[1] Dieselbe Relation schickte der König unter dem 19. December an die Marschälle von Noailles und von Coigny. — [2] Tetschen. — [3] 28. August.

puis, vers Prague, sans aucun empêchement; une avant-garde composée de quatre régiments de hussards et de quatre bataillons de grenadiers précédait sa marche d'une journée et ramassait, en chemin faisant, les subsistances dont les troupes avaient besoin. Dans toute cette marche, on n'a eu d'autres nouvelles du comte de Batthyany — qui, au bruit de notre marche, était entré en Bohême avec un corps de 13,000 hommes — que par un détachement du régiment de Zieten qui surprit et défit[1] 200 hommes du régiment de Baranyay, que M. de Batthyany avait envoyé à Munzifay, petit bourg non éloigné des rives de l'Égra; les prisonniers, au nombre de cinquante, déposèrent que l'ennemi était aux environs de la Beraun. Nous arrivâmes, le 2 de septembre, aux environs de Prague, après une marche longue et difficile, dans un temps pluvieux, de façon que le 3 et le 4 furent employés à faire la circon-et contrevallation de la ville. Le corps du maréchal de Schwerin et celui du prince Léopold étaient arrivés le 1er de septembre.

Les ponts de communication étaient jetés sur la Moldau, et il ne manquait plus que la grosse artillerie pour commencer le siége. L'Elbe n'est navigable que jusqu'à Leitmeritz, et de là on était obligé de faire le transport du canon, des munitions de guerre et de bouche, par charroi, ce qui emporta huit jours de temps, pendant lesquels on fit les fascines et les autres arrangements necéssaires pour l'ouverture de la tranchée. Je reçus, entre ce temps, l'avis, par un de nos espions, que le comte Batthyany faisait amasser de gros magasins à Beraun, et que ces magasins n'étaient gardés que par 1000 hommes, ce qui me fit naître le dessein de m'emparer de ce poste et de déranger par là considérablement les desseins des ennemis. Le général Hacke fut commandé pour cet effet, avec cinq bataillons et 600 hussards, et eut l'ordre d'emporter ce poste. Il se trouva que l'ennemi en eut des nouvelles, et, quoique ce plan fût assez bien concerté, le général Hacke, après avoir emporté la porte de la ville du côté du pont, se vit obligé à se retirer, voyant deux corps considérables de cavalerie qui passaient la Beraun pour le prendre dans ses derrières; il perdit un canon à cette retraite, dont les roues furent cassées; il se posta ensuite sur une hauteur où il soutint six heures de suite l'attaque des cuirassiers et des pandoures, et, après les avoir repoussés par cinq différentes reprises, il les poursuivit et les chassa de l'autre côté de la rivière. Je fus averti à midi que le corps du général Hacke était environné, que le nombre des ennemis augmentait et qu'il avait besoin de secours. J'y marchais en personne avec 50 escadrons et 16 bataillons; nous arrivâmes, à dix heures, au-delà des plaines d'Unhoscht, à l'embouchure du défilé, et j'appris que l'affaire s'était heureusement passée à notre avantage, quoiqu'à la vérité le but de l'expédition se trouvât manqué.[2]

Nous avons eu le malheur, durant cette campagne, que les gens

[1] 29. August. — [2] 6. September.

préposés à la fourniture des vivres s'en sont si mal acquittés et se sont trouvés si peu intelligents que l'armée a été toujours mal fournie, et, à la fin, cette fatalité est devenue d'autant plus funeste qu'elle nous a obligés de quitter la Bohême. Le jour que je marchais vers Beraun, l'armée n'avait plus de pain, ce qui m'empêcha de poursuivre ma pointe et d'occuper le poste de Beraun, et de plus, j'avais appris que M. de Batthyany avait fait rétrograder ses magasins de Beraun à Pilsen.

Le 10, au soir, l'ouverture de la tranchée se fit à Prague, à trois endroits différents à la fois, savoir à la montagne de Zisca, vers le plateau de la montagne de Saint-Laurent, et vers la nouvelle porte, du côté du moulin, sur la basse Moldau; la première attaque s'appela celle du maréchal de Schwerin, la seconde celle du comte de Truchsess, et la troisième celle du prince Charles. L'ouverture de la tranchée nous coûta peu de monde, à cause qu'on en déroba la connaissance à l'ennemi. Le 12, on emporta d'assaut le fort de Ziska, et encore un autre fortin qui lui était adjacent. Le prince Guillaume fut tué, ce jour, à la batterie qui portait le nom de son frère. Les jours suivants, les attaques se poussèrent avec beaucoup de vigueur, le moulin de la basse Moldau fut abîmé par les bombes, et l'écluse, rompue, de façon qu'après que l'écoulement de l'eau eut duré quelques heures, on eût pu donner un assaut au travers de la rivière et entrer au milieu de la ville; ce fut la raison qui détermina M. de Harsch à battre la chamade; il y eut encore quelques pourparlers, mais il fut obligé de se rendre prisonnier de guerre. Le 16 septembre, la garnison sortit, forte de douze mille, quelques cents hommes, ce qui était distribué en 22 bataillons; on ne put y donner que des escortes faibles, et il en déserta la moitié avant qu'ils arrivassent en Silésie.

La ville de Prague une fois prise, c'était la grande question de quel côté diriger les opérations.

La trahison des Saxons était encore ensevelie sous les cendres; j'étais, à la vérité, informé que leurs troupes remuaient dans leurs quartiers, mais je ne leur supposais pas la hardiesse de se déclarer contre moi dans un commencement de guerre où la fortune ne s'était pas encore déclarée ni pour l'une ni pour l'autre partie, et d'exposer à la vengeance de leurs voisins un pays ouvert de tous côtés, mal garni de troupes, et qui doit être ruiné de fond en comble, toutes les fois que la guerre s'y fera et que l'ennemi se tourne du côté de Leipzig, qui est le nerf de leur État, le siége de leur commerce et la ressource de leur crédit. Toutes ces suppositions, toutes ces probabilités se trouvèrent ensuite fausses, le marteau d'or des Anglais avait ouvert les portes de fer des Saxons, et l'intérêt d'un moment les avait aveuglés sur un intérêt plus durable.

Je fis deux fautes capitales en quittant Prague, qui ont entraîné après elles le dérangement de toute la campagne. Je n'aurais pas dû

m'éloigner de cette capitale, sans l'avoir pourvue suffisamment de vivres, car, au moment où nous l'occupâmes, il n'y avait de provisions de bouche que pour huit jours. Je n'y laissais non plus qu'une garnison de 6 bataillons et de 300 chevaux, ce qui aurait été bon dans le cas que l'on fût resté dans le voisinage, mais ce qui devenait insuffisant pour défendre une place de cette immense étendue et qui ne se soutient qu'à force de bras. L'autre faute était encore de plus de conséquence: si l'armée avait marché d'abord à Pilsen, nous aurions fort dérangé et peut-être rompu la jonction des Saxons et du prince Charles, nous aurions pris le principal magasin des Autrichiens et nous couvrions Prague; mais au lieu de prendre ce parti sage et qui semblait obvier à beaucoup d'inconvénients, il parut à mes généraux que M. de Batthyany, ayant fait construire à Kamaik un pont sur la Moldau, passerait incontinent cette rivière, dès que nous serions sur la rive gauche; et, dès que les Saxons avaient résolu de se déclarer, M. de Batthyany aurait pu se joindre à eux par la Lusace, me rafler mes magasins sur l'Elbe et faire du dégât en Silésie, pendant que j'aurais été vis-à-vis du prince Charles, qui se serait jeté par les montagnes du Palatinat et de la Haute-Autriche vers Tabor et Budweis, où Batthyany et les Saxons l'auraient pu joindre également. La raison principale qui me détermina de marcher sur Tabor et Budweis, est que les Français ont regardé l'abandon de ceux deux postes, l'année 41, comme la perte de toutes leurs affaires; de plus, l'Empereur, Seckendorff et Schmettau me rebattaient les oreilles de la nécessité d'occuper ces postes importants.

Le lieutenant-général de Nassau fut détaché, avec 10 bataillons, 10 escadrons de dragons et 30 de hussards, à Tabor; la ville se rendit,[1] après avoir fait une sortie où nos hussards sabrèrent et firent prisonniers plus de 140 hommes. L'avant-garde marcha de là à Budweis, de là à Frauenberg, et prit ces deux postes sans presque coup férir.[2] L'armée suivait à pas lents le chemin de Tabor, partagée en deux corps, dont l'un côtoyait la Moldau et l'autre marchait plus à gauche. Dès que j'eus quitté Prague, M. de Batthyany envoya 2,000 hussards, quelques milliers de Talpatschs et 1,000 hommes de cavalerie, à Beraun et Königssaal; ceux-là bloquèrent, pour ainsi dire, la ville de Prague et en occupèrent si bien les avenues qu'on n'y put faire entrer aucunes provisions. Je me suis alors trouvé, pendant quatre semaines, sans aucune nouvelle, sans lettres, sans pouvoir trouver de bons espions, sans savoir si le prince Charles, M. de Batthyany et les Saxons étaient en Bohême ou à Péquin. On s'étonnera peut-être que nous n'ayons tiré aucune lumière des prisonniers que l'on faisait tous les jours sur les ennemis; mais il faut savoir que les prisonniers autrichiens ne sont que des hussards ou des pandoures, détachés avec leurs corps six semaines ou plus longtemps de leur armée, et qui n'en ont aucune connaissance. On ne se trouve

[1] 23. September. — [2] 30. September, 1. October.

guère avancé après les avoir examinés. Les espions du pays ne sont pas de plus grande ressource, on n'en trouve aucun, ou même ils rapportent des faussetés. Le plat pays et le peuple est superstitieusement attaché à son gouvernement; il cache, enfouit les blés et tout devant les armées, n'apporte ni vivres ni subsistance dans les camps, et vous oblige de nourrir le soldat des denrées que l'on a eu la faculté de conduire avec soi. Les baillis et les prêtres sont encore pis, ils servent d'espions aux Autrichiens, et, ayant toutes les commodités d'apprendre ce qui se passe dans une armée qui embrasse leurs villages dans le camp qu'elle occupe, ils informent incontinent l'ennemi de la moindre manœuvre, d'un petit mouvement, et des détachements qui sortent, et obligent, par conséquent, à n'envoyer jamais des partis, mais des corps, au moins, de 10,000 hommes, pour ne les point aventurer et les exposer mal à propos à quelque affront. Ce n'était pas là tout l'embarras encore, il y en avait un autre auquel des contretemps infinis se sont joints, et qui nous a, dans la suite, forcés à tous les mouvements rétrogradifs que nous avons été obliges de faire. Il y avait pour un mois de farine pour l'armée, chargée sur des caissons, et qui nous suivait sous l'escorte de l'arrière-garde que commandait le général Posadowski. Soit que cet officier s'ennuyât de la lenteur de sa marche, soit qu'il y eût quelque autre accident, il n'amena à Tabor que la moitié de nos caissons qui avait été à la tête de l'escorte; l'ennemi n'en enleva pas un seul, mais Posadowski les laissa en chemin, à la garde des gens du pays qui, bien éloignés de s'employer pour les faire suivre, brisèrent les caissons, volèrent les chevaux et la farine et chassèrent les valets qui les conduisaient. Le seul moyen qu'il y avait pour remédier à ce malheur, était de faire livrer et contribuer le pays. Le régiment de Dieuri, nouvellement levé, paraissait le plus propre à cet emploi; il y fut destiné, mais il arriva encore d'autres fatalités qui achevèrent de nous déranger, comme on le verra dans la suite.

L'armée à Tabor, et l'avant-garde à Budweis, il s'agissait de régler les opérations ultérieures. Nous pouvions aller à Neuhaus, pour donner au prince Charles des jalousies sur l'Autriche; nous pouvions aller à Budweis, et nous pouvions passer la Moldau, à Tein, pour marcher au prince Charles que l'on nous disait camper à Pisek. Je ne me serais pas aventuré si avant, si un malheureux espion ne m'avait assuré que l'armée autrichienne avait marché sur trois colonnes vers Budweis: nous n'eûmes pas passé la Moldau,[1] que nous apprîmes que sa nouvelle était fausse; on sut ensuite par les partis que l'ennemi était campé à Mirotitz, à deux milles de l'autre côté de Pisek, proche de la Moldau. Ce faux avis rendit ma manœuvre mauvaise, qui n'était bonne qu'au cas où l'ennemi se serait approché de Protiwin ou de Budweis. Nous séjournâmes cependant trois jours dans le même camp,[2] et dans cet espace[3]

[1] Der Uebergang erfolgte am 4. October. — [2] Bei Zirnau. — [3] 6. October.

le général Ghillanyi passa la Moldau, avec un corps de 10,000 hommes, tomba sur trois ou quatre détachements du régiment de Dieuri, qu'il défit, et empêcha toutes les livraisons du pays pour Tabor. Nous étions au . .[1] de septembre[2] et nous n'avions de farine à Tabor que pour huit jours, point de ressources pour en faire de nouvelles provisions, ni aucune espérance d'en pouvoir prendre sur l'ennemi, ce qui me fit prendre le parti de marcher à Tabor,[3] pour être de là plus à portée de me rapprocher de mes magasins. J'appris à Tabor que les Saxons allaient joindre les Autrichiens, que le prince Charles faisait faire quatre ponts sur la Moldau, qu'il faisait amasser des provisions à Beneschau, et qu'il voulait me couper de Prague et de la Sazawa. Je savais que le poste de Beneschau est inattaquable, et que, si l'ennemi s'y mettait une fois, ne fût-ce qu'avec un détachement d'une vingtaine de mille hommes, il serait impraticable de l'en déloger; que ce mouvement me rejetait sur Rattay et sur Pardubitz, où j'avais un petit dépôt; que je n'avais que pour huit jours de farine, ce qui était opiné suffisant pour faire la marche de Beneschau; que j'aurais par conséquent manqué de pain avant que d'atteindre Pardubitz; que de plus, si les ennemis se mettaient entre moi et Prague, cette ville et la garnison, trop faible pour en soutenir la vaste enceinte, seraient à coup sûr perdues. Il y avait à considérer, d'un autre côté, que ce mouvement rétrogradif était fort préjudiciable à mes desseins, qu'il pouvait me faire perdre Tabor et Budweis et donner même à mes alliés des soupçons contre ma fidélité. Ce raisonnement était fort, mais la faim était plus forte encore, et l'article de Prague un argument sans réplique. Il restait à savoir si l'on garderait les postes de Tabor et de Budweis. Si l'on considérait d'un côté que, nous en éloignant, il y avait à craindre que l'ennemi ne les prît, nous aurions dû les évacuer d'abord, mais à cela il y avait beaucoup à objecter. Je savais que le prince Charles était joint par les Saxons, je savais qu'il avait fait faire des ponts sur la Moldau; ce qui semblait indiquer qu'il n'aurait pas quitté l'Alsace, qu'il n'aurait pas rassemblé tant de forces et qu'il ne ferait pas un mouvement aussi décisif que celui de passer la Moldau, s'il n'avait intention d'en venir à une bataille.

A ces préjugés se joignaient ceux de l'expérience. Dans la dernière guerre, l'ouverture des campagnes se faisait par une bataille, et ce qui achevait de me persuader que c'en serait de même de celle-ci, c'est la coutume qu'ont les Autrichiens, de tirer tout le parti qu'ils peuvent de leurs auxiliaires, le peu de risque qu'il y avait pour eux de faire tuer quelques Saxons, et l'espérance qu'ils pouvaient avoir qu'en me battant ils gardaient le champ libre et gagnaient la faculté de tourner toutes leurs forces, ou du moins la plus grande partie, contre la Bavière. Enfin, soit que l'on songe ce que l'on espère, ou que ces raisons furent solides, elles me parurent du moins telles, et, dans cette disposition, je

[1] Lücke in der Vorlage. — [2] Sic. — [3] 8. October.

devais conserver nécessairement les postes de Tabor et de Budweis, qui ôtaient à l'ennemi, s'il avait été battu, toutes ses ressources, lui coupaient le chemin d'Autriche et le rejetaient dans cette partie montueuse de la Bohême qui tient à la Basse-Autriche.

Il s'est manifesté dans toute cette campagne une fatalité si ouverte et si opiniâtre à déranger mes entreprises, que je ne puis m'empêcher d'en rapporter quelques exemples, à mesure que l'occasion s'en présente.

A la prise de Budweis, il ne s'était presque point trouvé de munitions de guerre dans la place; le régiment de Kreytzen, qui devait défendre cet endroit, n'avait que soixante coups à tirer, par tête; on ne pouvait alors suffisamment ravitailler la place, étant trop éloignée de Prague; j'envoyais[1] cependant une assez bonne provision de cartouches au général Kreytzen, si un accident que l'on ne pouvait prévoir, ne l'en eût privé. Le général du Moulin était commandé avec quelques bataillons pour prendre son chemin par Budweis et pour repasser par Neuhaus à Tabor, afin d'amasser des vivres et surtout de la farine; les caissons de poudre entrèrent à Budweis avec le détachement de du Moulin, et celui qui avait la lettre à rendre au général Kreytzen, n'arriva que le lendemain, de sorte que les caissons suivirent le général du Moulin, et que le général Kreytzen ne reçut la lettre qui lui marquait que les caissons étaient pour lui, que lorsque le petit convoi était à une grande marche de lui et que beaucoup de hussards lui avaient déjà ôté la communication avec du Moulin; depuis ce moment l'armée perdit, également, la communication avec cette ville. Tabor devenait absolument nécessaire pour avoir la communication avec Budweis, et, de plus, il y avait dans la ville 500 malades qu'il nous était impossible de conduire avec l'armée, faute de charriage, ainsi nous ne pûmes l'abandonner.

Nous nous mîmes le . . de septembre[2] en marche vers la Sazawa, et je détachai le maréchal de Schwerin, avec 16,000 hommes, pour gagner Beneschau, ce qui me réussit;[3] l'armée y arriva deux jours après, nous occupâmes ce poste sonica, ayant gagné quatre heures sur l'ennemi. Nous séjournâmes huit jours au camp de Konopischt et Beneschau, pendant lequel temps j'envoyais un détachement à Leitmeritz pour faire transporter incessamment des farines, tant pour l'armée que pour Prague. Les Autrichiens qui, voyant leur coup manqué, s'étaient retirés du côté de Neweklau, furent bientôt joints par toutes leurs forces, et le prince Charles fut se camper à Marschowitz. J'appris cette nouvelle[4] avec beaucoup de plaisir, me flattant de pouvoir attaquer le prince Charles et de le battre. Je fis défiler l'armée sur huit colonnes, et nous prîmes le chemin de Marschowitz, aux environs duquel nous arrivâmes après le coucher du soleil,[5] de façon que l'armée n'était pas même tout-à-fait en bataille pendant la nuit. Le lendemain, à la pointe du jour, nous

[1] 8. October. — [2] Am 13. October setzte sich Schwerin, am 14. der König mit der Hauptarmee in Marsch. — [3] 17. October. — [4] 23. October. — [5] 24. October.

nous préparions à attaquer les Autrichiens. Ils étaient postés sur une montagne qui faisait comme un demi-cercle dont la gauche tournait vers notre droite; et leur droite était entièrement éloignée de nous; dans la vallée, au pied de la montagne, il y avait un marais au travers duquel il coulait un ruisseau marécageux; à l'extrémité de leur gauche, l'on voyait quelques grands étangs qui couvraient tout leur flanc, en retournant vers les derrières. Nous commencions à nous former de notre côté sur la montagne qui était vis-à-vis de leur centre, mais le terrain qu'il y avait à notre droite, se trouva si étroit qu'à peine aurait-on pu mettre six bataillons en bataille, et, cela fait, on ne pouvait les faire marcher en avant, à cause du précipice qui séparait les deux armées. Le centre était encore plus immuable, car un monticule et deux fonds considérables le séparaient de l'armée ennemie. Toutes ces positions bien reconnues, il fut facile de juger que ç'aurait été une témérité très condamnable que d'engager une affaire dans ces circonstances. C'est ce qui m'obligea à me replier vers mon camp; je cachai cette manœuvre à l'ennemi par quelques fausses démonstrations, comme si l'on avait toujours intention de les attaquer, ce qui me réussit si bien que toute l'armée rentra dans le camp, sans qu'il parût une âme de l'ennemi.

Les fourrages étaient cependant consumés, aux environs de Konopischt, où nous avions séjourné longtemps; il fallait changer de camp; nous ne pouvions prendre d'autre position que celle de Pischeli,[1] le côté de Rattay étant trop montueux et moins abondant en fourrage que les autres contrées de Bohême. Deux jours après, le prince Charles vint occuper le camp que nous avions quitté. Le fourrage se livrait à son armée par ses derrières, ce qui lui donnait autant de facilité que nous trouvions d'obstacles. De Prague à Pischeli, il y a cinq lieues d'Allemagne; les chemins étaient remplis de défilés, l'ennemi nous enlevait quelquefois des caissons, et, pour surcroît d'inconvénients, les gens préposés aux vivres s'étaient si mal acquittés de leur fonction qu'après avoir séjourné huit jours à Pischeli, nous n'étions pas en avance de pain d'un jour pour l'armée.

Les ennemis avaient fait un détachement, commandé par le général Ghillanyi, qui marcha le même jour à Kammerburg que nous marchions à Pischeli. Je fis, d'abord que j'en fus informé, un gros détachement contre celui-là, sous les ordres du général Nassau, avec ordre de côtoyer le corps autrichien et de le chasser de Kammerburg. Le général s'acquitta très intelligemment des ordres que je lui avais donnés, il chassa M. Ghillanyi de Kammerburg[2] et le prévint sur le poste de Kolin[3] dont l'Autrichien voulait s'emparer. M. de Nassau n'eut pas fait deux marches qu'il me fut impossible de communiquer avec lui, et bien moins de recevoir des nouvelles de ce qu'il était devenu. Dans cette situa-

[1] 26. October. — [2] 27. October. — [3] 31. October.

tion, j'appris[1] que le prince Charles avait décampé, qu'il se portait vers Rattay, et que son dessein était d'occuper le camp de Jannowitz. Si j'avais pu, dans cette conjoncture, gagner le camp de Kuttenberg avant le prince Charles, je suis d'opinion que j'aurais pu me soutenir en Bohême, ou, du moins, en conserver une partie. Je voulus faire marcher incessamment l'armée, mais il n'y avait pas de pain; le convoi devait arriver le lendemain. Perdre deux jours dans un cas si pressant, c'était perdre Pardubitz et ma communication avec la Silésie, la seule qui me restait, depuis que les Saxons avaient barré leurs frontières. Dans cet embarras, je me résolus de marcher avec l'aile gauche de l'armée à Schwarz-Kosteletz et de laisser le prince Léopold avec l'aile droite pour amener le convoi des vivres. J'arrivai le . . de . . .[2] au camp. Le lendemain, lorsque j'allai me mettre en marche, pour me poster sur Kaurzim, il me vint deux cuirassiers, déserteurs des Autrichiens, qui déposèrent que toute leur armée était à Jannowitz. Dans ce cas, j'aurais fait une manœuvre dangereuse, si j'avais poursuivi le chemin de Kaurzim, principalement n'ayant aucune nouvelle du général Nassau, que je croyais à Pardubitz. Je me crus donc obligé de diriger ma marche sur Böhmischbrod, où je fus joint, le lendemain,[3] par le prince Léopold et l'aile droite. Là, j'appris par un juif qui faisait le vivandier dans l'armée et qui venait de Kolin, que le général Nassau y était campé de l'autre côté de l'Elbe, ne se croyant pas sûr de celui de la Sazawa, vu la proximité de l'armée ennemie. J'appris d'un autre côté que les ennemis en voulaient à mon magasin de Pardubitz, où il n'y avait qu'un bataillon pour le défendre; cela m'engagea à y envoyer le général du Moulin, avec 6 bataillons que le général Nassau détacha. Tous ces postes de Bohême sont de nature qu'il leur faut des remparts de remblai pour les défendre. L'armée marcha le . .[4] à Kaurzim, où notre aile droite se trouva fort près des ennemis, séparée seulement par des bois et des marais. Le lendemain, nous marchâmes à Gross-Gbell, ce qui nous approchait de Kolin et nous mettait en passe de gagner, le lendemain, le camp de Kuttenberg. Mais les Autrichiens, s'apercevant de notre dessein, et ayant encore un demi-mille d'avance sur nous, forcèrent leur marche et gagnèrent la hauteur avant nous. Je laissai exprès le général Nassau à Kolin dans l'espérance que ce détachement donnerait aux ennemis la hardiesse de m'attaquer, ou les induirait peut-être à prendre des camps moins forts que ceux qu'ils avaient été jusqu'alors fort soigneux de choisir. Mes espérances furent vaines, le maréchal de Traun ne fit aucun mouvement pour quitter ses montagnes, et il me fut impossible de l'y forcer. Pendant que M. de Traun était sur la cime de ses rochers, Nadasdy se mettait toujours à portée d'observer notre droite, et Ghillanyi notre gauche. Pour faire un fourrage, la moitié de l'infanterie était obligée de le protéger, et l'espace étroit du

[1] 30. October. — [2] 31. October. — [3] 2. November. — [4] 3. November.

camp ne nous fournissait pas, à beaucoup près, ce qu'il nous fallait pour le nécessaire. Il est toujours fâcheux pour une grande armée d'être à l'étroit, mais cette situation était susceptible de remèdes: le nombre des dyssenteries qui augmentait considérablement dans l'armée, n'était pas de cette nature. Le soldat avait manqué d'eau de vie et de bière depuis la seconde marche que nous avions faite du côté de Tabor. La nécessité nous avait même obligés de lui fournir de la farine au lieu de pain. Cette mauvaise nourriture, en partie, et principalement les eaux bourbeuses des lacs et des étangs, jointes aux fatigues des marches continuelles que nous faisions — ajoutez à tout cela les nuits froides de l'arrière-saison — rendaient les trois quarts des fantassins malades, soit de fièvres malignes ou de dyssenteries. Toutes ces tristes circonstances faisaient envisager le cantonnement des troupes comme l'unique moyen de les conserver; ce fut cette circonstance qui m'obligea à passer l'Elbe le . .[1] de novembre. Nous fîmes cette manœuvre-là avec tant de précaution que l'ennemi n'osa nous entamer, ou que nous étions en état d'engager avec avantage une affaire générale.

Lorsque toute l'armée eut passé l'Elbe, jusqu'aux dix bataillons près que j'avais destinés à garder Kolin, il vint un corps de quelques mille Hongrois qui voulurent attaquer Kolin;[2] ils en perdirent promptement l'idée et se retirèrent tout de suite à un demi-mille de là. Les postes de Kolin et de Pardubitz doivent être regardés comme les principaux qui se trouvent sur l'Elbe; Pardubitz est important pour la communication de la Silésie, Kolin l'est pour celle de Prague, de Leitmeritz et de Nimburg, où étaient les magasins de l'armée. Il y avait encore d'autres avantages à tirer de ces deux postes, puisqu'ils empêchaient l'ennemi de pouvoir prendre des quartiers entre l'Elbe et la Sazawa, que, moyennant ces deux débouchés, leurs quartiers auraient été raflés tout autant de fois qu'ils auraient hasardé d'en prendre, soit à Kuttenberg, Czaslau, Chrudim etc. L'armée ennemie ne fit aucun mouvement pendant quelques jours et resta tranquillement sur les montagnes; ils attaquèrent encore une fois nos troupes à Kolin,[3] mais ils y furent si mal reçus, qu'ils se retirèrent avec une perte de 600 hommes.

Mon armée était distribuée de façon que 10 bataillons et 10 escadrons étaient sous le général de Nassau à Kolin, 10 bataillons étaient sous les ordres du général du Moulin à Pardubitz, et l'armée, cantonnée en ordre de bataille, occupait le terrain qui se trouve entre Chlumetz, Bohdanetz et l'Elbe; des bataillons de grenadiers étaient postés le long de l'Elbe, de demi-mille en demi-mille; entre ces bataillons, il y avait de Pardubitz à Kolin 40 escadrons de hussards, pour faire les patrouilles le long de l'eau, observer la quantité étonnante de gués qui s'y trouvent, ensuite avoir un œil sur les mouvements de l'ennemi, et principalement avertir l'armée au moment qu'on s'apercevrait de quelques pré-

[1] 8. November. — [2] 9. November. — [3] 14. 15. November.

paratifs pour la construction d'un pont. Les ordres et les mesures étaient si bien pris que l'armée, étant une fois avertie, ne pouvait pas manquer de faire échouer les desseins de l'ennemi; mais on sait que le chapitre des accidents est plus vaste à la guerre qu'en toute autre occasion.

Pendant mon séjour à Trnowa, je reçus des avis, par des lettres de Vienne interceptées, que les ennemis avaient un dessein de conséquence, qu'ils exécuteraient le 18 de novembre. Il était bien difficile de juger de ce dessein; j'étais dans l'opinion que, vu les mesures que j'avais prises pour empêcher aux ennemis le passage de l'Elbe, et vu la saison avancée, ils ne tenteraient pas de l'entreprendre, mais j'avais reçu des nouvelles de Prague que l'on y faisait construire des échelles dans les environs, ce qui me faisait juger que le dessein des ennemis pouvait être plutôt de surprendre une ville dont l'enceinte était immense, que de tenter quelque chose sur une armée postée derrière une rivière, à portée de la soutenir. Ce raisonnement, qui paraît simple et naturel, m'induisit à jeter trois bataillons et cinq escadrons de dragons dans Prague, pour mettre la ville hors de toute insulte. Le 18 arrivé, je fus fort intrigué d'apprendre quels pouvaient être les mouvements de l'ennemi; j'eus beaucoup de faux avis, entre autres qu'un corps de leurs troupes marchait vers Kaurzim et Prague, et qu'un gros corps s'avançait vers Pardubitz. Ce même jour, le général Nassau m'écrivit que ses espions lui déposaient unanimement que l'ennemi avait dessein de l'attaquer à la pointe du jour. Le 19 arriva enfin, j'étais levé avant cinq heures et j'entendis un grand bruit de canon, mêlé à des charges très fortes de petites armes. Je supposais d'abord que ce serait quelque nouveau dessein que l'ennemi voulait exécuter sur Kolin; le prince Léopold me fit dire la même chose de Bohdanetz, et tout ce que j'en appris, se réduisit à ce que l'ennemi tentait quelque chose sur cette ville. J'étais d'autant moins embarrassé de cet événement que je connaissais la situation de Kolin, pour y avoir posté les troupes moi-même, et je n'attendais que des avis ultérieurs du général Nassau, pour faire faire à mes troupes la manœuvre qui aurait été la plus convenable en ce cas. Mon incertitude dura jusqu'à midi, qu'un officier vint me dire que les Autrichiens avaient passé l'Elbe avec toute leur armée auprès de Selmitz. On peut s'imaginer facilement dans quel état de surprise me jeta cette nouvelle; il n'était plus temps à songer d'empêcher une chose qui était déjà faite; il ne s'agissait plus que d'y apporter un remède prompt et efficace, ou qui, du moins, levât les inconvénients considérables qu'il y avait à craindre. Je fis, pour cet effet, rassembler, encore le même jour, l'armée entre Bohdanetz et Chlumetz; là, j'appris par le lieutenant-colonel Wedell, dont le bataillon avait été à Selmitz, que les hussards, n'ayant pas fait leurs patrouilles avec l'exactitude qui se devait, n'avaient pas averti d'abord ce lieutenant-colonel des mouvements des ennemis ni des pontons que la patrouille avait

entendu conduire; que, lorsque Wedell s'était mis en marche avec son bataillon, pour empêcher le dessein de l'ennemi, il y en avait déjà eu trois mille de passés; qu'il les avait attaqués, indépendamment de leur nombre, et les avait obligés à se retirer sous la protection de trois batteries qu'ils avaient de 50 canons; que dans cette terrible situation nos grenadiers avaient arrêté l'ennemi trois heures, mais qu'ils avaient été obligés de se retirer faute de secours, n'ayant perdu que deux officiers et 100 hommes; que l'on avait envoyé trois officiers pour m'avertir de ce qui se passait, qu'il y en avait eu un de tué et les autres faits prisonniers. En un mot, la fatalité voulut avoir si bien secondé les Autrichiens dans cette rencontre que leur dessein réussit comme ils l'avaient projeté, malgré toutes les dispositions que l'on avait faites pour le faire échouer.

L'armée ne fut assemblée qu'à l'entrée de la nuit, il nous manquait encore le détachement de Nassau. Ce fut tout mon soin de faire des mouvements capables de faciliter sa jonction, et d'aviser à ce qu'il y aurait à résoudre pour la ville de Prague.

Il était absolument nécessaire, alors, de choisir entre le parti, de tirer avec l'armée vers Nimburg et Prague, ou vers Königgrätz. Dans le premier de ces cas, je m'exposais à des inconvénients si dangereux que j'aurais été perdu avec l'armée, si j'avais choisi ce parti-là; car les Autrichiens, sentant que j'étais coupé de mon pays par les frontières de la Saxe, et que je n'avais plus d'autre connexion avec mes États que par la Silésie, se seraient postés le long des gorges et des défilés qui conduisent dans ce duché, moyennant quoi j'aurais manqué de toutes les choses nécessaires pour refaire une armée en tout genre; et ce qui était plus décisif encore que tout ceci, c'était que le trésor de l'armée était épuisé à la fin de novembre, que je ne pouvais trouver de l'argent en assez grande quantité pour payer les troupes Toutes ces raisons, résumées, me déterminèrent à marcher vers Königgrätz, après avoir attiré à moi le corps du général Nassau. Ce n'étaient pas encore là tous les embarras de ma fâcheuse situation. Mes dernières lettres de Prague portaient qu'il y avait de la farine pour six semaines pour la garnison, mais pas davantage. Cette garnison était augmentée, depuis, de trois bataillons et de cinq escadrons; dès que je voulais marcher vers Königgrätz, je me voyais hors d'état de ravitailler Prague. S'il y avait eu pour trois mois de vivres dans la ville, j'aurais laissé la garnison dedans et tout ce qui en dépendait; mais, me voyant hors d'état de la pouvoir secourir en six semaines, je fus obligé, pour sauver la garnison, de donner encore le même soir les ordres pour lui faire évacuer la ville, dirigeant sa marche par Leitmeritz, Böhmisch-Leipa, à Friedland. Le lendemain, je fis un mouvement avec l'armée qui m'approchait de l'ennemi — que je ne pouvais attaquer à cause des lacs —; je m'y tins le lendemain, ce qui donna au général Nassau la faculté de gagner Neubydzow; alors je marchais vers Nechanitz, où

notre jonction se fit le 24, sans que le général Nassau eût reçu un mot de mes ordres, et sans que j'eusse appris un mot de lui; mais nous calculâmes si juste les manœuvres de l'un et de l'autre que nous n'avons manqué que d'une demi-journée le moment de la jonction. La jonction faite, nous allâmes camper à Königgrätz, nous évacuâmes Pardubitz, et l'armée se divisa en trois colonnes, pour entrer par les trois gorges des montagnes en Silésie; il n'y eut que de petites affaires d'arrière-garde, où les ennemis ont eu constamment le désavantage.

J'apprends aujourd'hui que la garnison de Prague a heureusement regagné la frontière.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1647. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Berlin, 18. December 1744.

Betreffend das unterm 13. d. von Euch eingesandte Patent, vermittelst welchem allen schlesischen Unterthanen verboten wird, denen feindlichen Mandaten[1] kein Gehör zu geben noch sonsten dem Feinde einige Lieferung oder Hülfe zu thun, so will Ich hoffen, dass Ihr wegen der auf dem Verzug haftenden Gefahr mit Publicirung solches Patents nicht bis zu Meiner Unterschrift gewartet, sondern solches schon drucken und publiciren lassen haben werdet.[2] Sonsten erlaube Ich Euch gar gerne, dorten im Lande bekannt zu machen, dass derjenige, der feindliche Patente auf eine oder andere Art ins Land bringen und solche zu publiciren sich angelegen lassen sein wird, er sei wer oder wes Standes er wolle, Mein Unterthan oder ein Fremder, sobald er darunter betroffen werden wird, arretiret und mit dem Tode bestrafet werden soll; als worüber mit aller Rigueur gehalten und, um Meine Unterthanen nicht verführen zu lassen, nöthigen Falls einige Exempel statuiret werden sollen.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1648. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A MOSCOU.

Berlin, 18 décembre 1744.

Madame ma Cousine. Je viens de recevoir avec une satisfaction infinie la lettre que vous m'avez écrite en date du 27 du novembre

[1] Ein Patent der Königin von Ungarn an die Einwohner von Schlesien, d. d. Wien 1. December 1744, das dieselben des Gehorsams gegen den König von Preussen losspricht. — [2] Die durch Münchow vorläufig promulgirte Verordnung ist vom 16. December. Unter dem 19. December geht ihm das von dem Könige vollzogene „Patent an die sämmtlichen Stände des Herzogthums Schlesien und der Grafschaft Glatz" zu, welches in den Preussischen Staatsschriften I, 528 abgedruckt ist.

passé. Très sensible de toutes les assurances que vous me donnez sur l'amitié que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies continue à me porter, et que pour ses intérêts naturels elle ne se laissera point entraîner à des démarches opposées, malgré les préjugés que nos envieux tentent de jeter à la traverse, je ne saurais que de vous en être fort obligé et de vous prier de vouloir bien entretenir cette incomparable Impératrice dans ces sentiments, en l'assurant, aussi souvent que l'occasion s'y présente, de mes sentiments invariables de cultiver l'union étroite que règne si heureusement entre nous, et que je préférerai toujours son alliance et son amitié à celle de toute autre puissance du monde.

Le rétablissement de la santé de Monsieur le Grand-Duc m'a autant réjoui que j'ai eu de satisfaction de ce que Madame la Grande-Duchesse s'est souvenue de moi; aussi vous prié-je de les assurer de toute ma considération, et que je ne discontinuerai point à faire des vœux pour la conservation des jours de personnes si estimables et si chères. J'en fais de même pour vous, Madame, et vous prie d'être assurée que rien n'égalera les sentiments de l'estime la plus parfaite et de l'amitié la plus cordiale avec lesquelles je serai à jamais, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1649. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 18 décembre 1744.

Vos relations du 19 et du 28 du mois de novembre passé me sont bien parvenues, et je suis d'autant plus satisfait de leur détail que je m'en vois éclairci sur plusieurs matières assez importantes. Les assurances que l'ami d'importance vous a données me paraissent bien flatteuses, et je ne désapprouve nullement la résolution que vous avez prise par rapport à lui. Il faudra pourtant voir l'effet de ses promesses. J'attendrai encore la relation que vous me faites espérer, au retour du lieutenant Korff. Vous pouvez croire que j'irai fort bride en main avec la Saxe, quoique celle-ci me donne de plus en plus des sujets de mécontentement contre elle; mais si l'Impératrice ne s'en mêle en donnant à la cour de Saxe les conseils que je vous ai suppédités, je ne pourrai répondre à la fin de rien. Quant aux grenadiers russiens faiseurs de bonnets, je crois qu'ils sont encore à Berlin, et j'ai donné mes ordres qu'on ne les doit renvoyer que fort contents. Je vous adresse ci-clos la réponse que je viens de faire sur la dernière lettre que la princesse d'Anhalt-Zerbst m'a écrite, que vous ne manquerez point de lui rendre. Au reste, je me remets sur le contenu des dépêches que je vous ai envoyées par le dernier courrier.

Federic.

Nach dem Concept.

1650. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A PARIS.

Potsdam, 18 décembre 1744.

La présente n'est que pour vous dire que, lorsque vous serez parvenu jusqu'à la ville de Brandebourg, vous deviez y rester et, sans poursuivre votre voyage vers Berlin, y séjourner aussi longtemps que vous n'aurez pas de mes nouveaux ordres sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

1651. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Chambrier berichtet, Paris 4. December: Der neuernannte französische Minister des Auswärtigen Marquis d'Argenson hat ihm mitgetheilt, dass Saint-Séverin sich sofort nach Russland begeben werde „pour y faire tout ce qui serait possible pour y contrecarrer le crédit des Anglais et empêcher que, par leur influence sur le Grand-Chancelier, ils ne conduisent à la fin l'Impératrice à tout ce qu'ils en souhaiteraient contre Votre Majesté. Argenson m'assure que Saint-Séverin était le seul homme que la France crût pouvoir employer aussi promptement dans une négociation aussi importante et délicate, vu ce qui s'est passé avec le marquis de la Chétardie, et les progrès que l'Angleterre a déjà faits; que Saint-Séverin serait soutenu par l'argent qu'il lui faudrait, pourvu qu'il en pût faire un usage utile pour déranger les projets des Anglais, des Autrichiens et des Saxons, ces derniers comptant principalement sur la Russie pour s'encourager à lever l'étendard contre Votre Majesté.

Potsdam, 19. December 1744.

Es muss an Chambrier geschrieben werden, wie Aillon bei der Kaiserin in keiner sonderlichen Estime stände, Saint-Séverin, so ein braver und geschickter Mann er auch sei, dennoch wegen des, so ehedem durch ihn in Schweden tractiret worden, nicht beliebt sein dörfte, dass also Chambrier dem französischen Ministerio wohl insinuiren könnte, dass, obwohl Ich Mich keinesweges von den französischen domestiquen Affairen meliren wollte, dennoch dasselbe wohl nöthig haben dörfte, auf ein geschicktes und beliebtes Subjectum in Russland zu denken.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1652. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Potsdam, 19. December 1744.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Ich will und befehle hierdurch, dass alle in Meinen schlesischen Lande belegene Güter und anderes daselbst befindliche Vermögen dererjenigen Leute, so auf Meine ergangene Avocatoria[1] aus der Königin von Ungarn Diensten und Landen nicht zurückgekommen sondern ausgeblieben sind, sonder einzige Ausnahme nunmehro confisciret werden sollen; weshalb Ihr dann

[1] Vergl. oben Nr. 1616 S. 308, Nr. 1634 S. 329.

sofort alles nöthige gehöriger Massen weiter zu besorgen habt. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1653. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 19 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. J'ai appris avec tout le plaisir et toute la satisfaction imaginables, par la lettre de Votré Majesté du 8 du mois passé, que le sieur de La Tour, colonel d'infanterie et aide major général de Son armée, m'a remise, tous les détails du siége et de la prise de Fribourg. Je félicite Votre Majesté de tout mon cœur de cette importante conquête, et le sieur de La Tour, qui s'est fort bien acquitté de la commission dont il s'est trouvé chargé, pourra dire à Votre Majesté combien je m'intéresse sincèrement à Sa gloire et aux progrès de Ses armes. Je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté, le bon frère

Federic.

Nach dem Concept.

1654. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 19 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. La cour de Vienne, en haine du secours que j'ai prêté à l'Empereur, vient de déclarer[1] qu'elle se tient dégagée de la cession qu'elle m'a faite de la Silésie et de la comté de Glatz, et qu'elle va faire tous ses efforts pour s'en remettre en possession. C'est par un manifeste séditieux, adressé aux États et habitants de ces provinces et rempli d'expressions indécentes, qu'elle a annoncé son dessein au public, ayant même fait des invasions et commis des hostilités dans mes États de la Haute-Silésie et de la comté de Glatz.

Je ne manquerai pas, à la vérité, de tâcher de défendre de mon mieux mes acquisitions par mes propres forces et de rendre infructueuses les entreprises que la cour de Vienne pourra faire de ce côté-là. Cependant, comme par les liaisons et engagements qui subsistent entre Votre Majesté et moi, Elle S'est chargée nommément de la garantie des provinces que l'on prétend me ravir, Elle trouvera bon que je L'en fasse souvenir, en La priant de prendre des mesures les plus vigoureuses et de redoubler Ses efforts pour seconder efficacement les miens et pour empêcher que la cour de Vienne et ses alliés ne puissent parvenir à leur but, tant par rapport à mes provinces de Silésie et de Glatz que pour le reste de mes États.

[1] Vergl. oben S. 355 Anm. 1.

Je suis trop convaincu de la sincérité de l'amitié de Votre Majesté et de Son attention religieuse à remplir Ses engagements, pour appréhender qu'Elle hésite un moment à Se prêter à ma demande. Votre Majesté peut à Son tour compter sûrement sur ma fermeté et sur mon exactitude à satisfaire aux liaisons qui subsistent si heureusement entre nous, quelque événement qu'il arrive, et que rien au monde ne sera capable de me détacher Ses intérêts, ni de diminuer les sentiments de la plus parfaite amitié et de la plus haute estime avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1655. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 19 décembre 1744.

Vous recevrez ci-joint à cachet volant une lettre que j'ai jugé à propos d'écrire à Sa Majesté Très Chrétienne pour réclamer sa garantie pour la Silésie et la comté de Glatz, que la cour de Vienne vient de déclarer de vouloir m'enlever. Vous aurez soin de la remettre là où il appartient, d'en appuyer le contenu par toutes les représentations convenables et de tâcher d'y obtenir une réponse favorable, n'oubliant pas de me mander en détail de quelle façon les ministres s'expliqueront là-dessus, comment ils envisagent cette démarche de la cour de Vienne et quelle impression elle fait sur leurs esprits, comme aussi quels secours effectifs et réels j'ai à espérer de la France, en cas que la cour de Vienne veuille s'opiniâtrer, comme il paraît, d'agir contre moi avec la plus grande partie de ses forces, et qu'elle dût induire la Saxe d'être de la partie, sous prétexte qu'elle laisse le corps auxiliaire qui a agi en Bohême à la disposition de la reine de Hongrie, soit en l'employant contre mes États de Silésie et de Glatz, soit en faisant quelque diversion dans le reste de mes provinces, puisque la quantité de troupes régulières et irrégulières que le roi de Pologne continue de faire lever en Pologne et dans ses États d'Allemagne, aussi bien que les grands magasins qu'on dresse en Saxe, paraissent dénoter assez qu'on ne veut pas s'en tenir, à Dresde, à la simple défense des États de la reine de Hongrie, mais qu'on prend des arrangements de loin pour agir avec le temps offensivement contre moi et mes États, ce que vous ne manquerez pas d'insinuer là où il en appartient, afin qu'on songe non seulement de bonne heure à une assistance vigoureuse à laquelle je m'attends en tout cas, mais qu'on fasse aussi entendre au ministre de Saxe qui est en France, les suites funestes d'une brouillerie ouverte entre Sa Majesté Très Chrétienne et la Saxe, en cas que celle-ci voulût s'émanciper de faire agir ses troupes offensivement contre mes États de Silésie et de la comté de Glatz ou contre mes autres provinces, sous le prétexte frivole qu'on avait remis

à la disposition entière de la reine de Hongrie le corps de troupes saxonnes qui est entré en Bohême.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1656. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

Berlin, 19 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. Je ne doute pas que Votre Majesté ne soit déjà informée du manifeste que la cour de Vienne a fait imprimer et répandre partout, pour exciter les États et habitants de la Silésie et de la comté de Glatz, par des expressions peu usitées jusqu'ici entre des têtes couronnées et des nations civilisées, à la révolte contre leur légitime souverain, et pour les exhorter à se soustraire à ma domination et de seconder les efforts qu'elle allait faire pour se remettre en possession de ces provinces, sous le frivole prétexte que la cession qu'elle m'en avait faite, devait être censé nulle, comme étant extorquée par une force majeure, et que d'ailleurs, par le secours que j'avais prêté à l'Empereur pour le soutien de sa dignité et le recouvrement de ses États patrimoniaux, la reine de Hongrie se croyait entièrement dégagée de l'obligation du traité de Breslau et en droit de m'enlever à main armée les avantages qui m'y ont été assurés.

Bien que je n'ignore pas les liaisons étroites où Votre Majesté Se trouve avec la reine de Hongrie, je ne saurais cependant m'imaginer qu'Elle approuvât cette démarche, et qu'Elle ne sentît tout le venin de ces principes très dangereux au moyen desquels la cour de Vienne prétend la justifier, aussi bien que les terribles conséquences qui en doivent naturellement résulter, tant pour la tranquillité publique en général qu'en particulier pour les intérêts de Votre Majesté et de Ses alliés. En effet, s'il était permis de se relever des cessions faites par des traités solennels, sous prétexte qu'elles avaient été extorquées par une force majeure, aucune puissance du monde ne pourrait être assurée de ses acquisitions, puisqu'il n'en est guère que l'on n'ait obtenues par une force supérieure, personne n'étant pour l'ordinaire d'humeur de céder un pays qu'il croit lui appartenir, à moins d'y être réduit par la nécessité des circonstances où l'on se trouve.

Il en est de même du second principe que la cour de Vienne a trouvé bon d'avancer, et en vertu duquel elle soutient que le secours que ma qualité de prince-électeur et État de l'Empire et le danger manifeste de son chef, aussi bien que de son système, m'ont obligé de donner à l'Empereur, lui fournit une raison légitime pour me traiter en ennemi: principe qui renverse totalement la différence très essentielle, universellement reconnue par toutes les nations civilisées, et passée en maxime du droit des gens, d'une partie belligérante d'avec une puissance auxiliaire, et qui d'ailleurs exposerait Votre Majesté et tous les autres

princes et États qui ont assisté la reine de Hongrie, à être regardés et traités en ennemis par l'Empereur et ses alliés.

Comme Votre Majesté a soutenu Elle-même, au commencement des troubles qui se sont élevés au sujet de la succession d'Autriche, la réalité de cette différence, et que c'est là-dessus qu'Elle a fondé la demande d'assistance qu'Elle a faite à Ses alliés, depuis qu'à cause des secours donnés à la reine de Hongrie la France a jugé à propos de déclarer la guerre à Votre Majesté, je me flatte qu'Elle n'hésitera point de faire tous Ses efforts à la cour de Vienne pour la rectifier sur ce sujet et pour la détourner de l'invasion dont elle menace mes États de Silésie. Toute l'Europe a été informée des motifs qui m'ont fait agir pour prévenir le bouleversement général de l'Empire et la ruine de son chef, pour soutenir sa dignité et son élection, contestée publiquement par la cour de Vienne, et pour le rétablir dans ses États héréditaires, et, enfin, pour ramener la paix en Allemagne.

Ce sont là des devoirs primitifs d'un vrai patriote allemand et d'un fidèle membre du Corps Germanique, qui me sont non seulement communs avec Votre Majesté dans Sa qualité d'électeur de l'Empire, mais dont aucun engagement au monde n'a pu me dispenser.

Cependant, si j'ai songé à remplir ces devoirs, mon intérêt propre n'y a jamais eu la moindre part, et Votre Majesté n'ignore pas que dès le commencement j'ai déclaré, tout comme je le déclare encore, que je ne prétends rien pour moi de la reine de Hongrie et que je m'en tiendrai toujours au traité de Breslau, aussi longtemps que cette Princesse ne voudra pas l'enfreindre elle-même. C'est pourquoi, et au cas que la cour de Vienne s'obstine, selon sa coutume, à tenter l'exécution de son injuste dessein, je ne puis me dispenser de réclamer solennellement, comme je le fais par la présente, la garantie que Votre Majesté m'a accordée pour la possession du duché de Silésie et de la comté de Glatz, en La priant de faire les dispositions nécessaires pour me faire jouir réellement de l'effet de cette garantie, en cas de nécessité, conformément aux engagements qu'Elle a contractés avec moi à ce sujet par l'acte de garantie du 24 juin 1742 et par le traité d'alliance conclu à Westminster, le 18 novembre 1742.

Je m'adresse pour cet effet à Votre Majesté avec d'autant plus de confiance que la cour de Vienne, en traitant, comme elle fait, d'extorquées les renonciations contenues dans le traité de Breslau, manifeste évidemment que son intention n'a jamais été de s'y tenir, et qu'elle a constamment conservé le dessein de se prévaloir de la première occasion favorable pour s'en relever et pour me dépouiller des États qu'elle m'a solennellement cédés, par où elle établit invinciblement la justice et la nécessité des mesures et des résolutions que j'ai cru devoir prendre pour l'empêcher de se mettre à même d'exécuter ce pernicieux dessein, en écrasant le chef de l'Empire et en rétablissant l'ancien despotisme de la maison d'Autriche sur le Corps Germanique.

C'est aussi par ces raisons que je me flatte que Votre Majesté Se déterminera favorablement sur ma demande, et je saisis avec plaisir cette occasion pour Lui renouveler les assurances les plus fortes que je remplirai religieusement tous les engagements pris avec Votre Majesté et la couronne britannique, et qu'en particulier je m'acquitterai avec ponctualité du paiement des sommes hypothéquées à la nation anglaise sur la Silésie, dont je me suis chargé par le traité de Breslau, étant d'ailleurs avec des sentiments d'une amitié et estime parfaite etc.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1657. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 19 décembre 1744.

La cour de Vienne vient de déclarer son intention d'attaquer mes États, et particulièrement la Silésie, par une patente adressée aux habitants de cette province, pour les exhorter à favoriser son entreprise et à se soustraire à ma domination.

Comme cette démarche me met en droit de réclamer l'effet de la garantie que la cour britannique m'a donnée pour la Silésie, j'ai résolu de faire cette démarche, et c'est ce qui fait le sujet de la lettre que vous trouverez à cachet volant à la suite de la présente. Vous aurez soin de la remettre où il appartient, d'en appuyer le contenu par les arguments que mes ordres précédents vous fournissent et d'insister modestement sur une réponse favorable. Je ne m'attends, à la vérité, pas à une réponse infiniment satisfaisante, mais quelle qu'elle soit, j'ai des raisons pour souhaiter d'en obtenir une.

Vous ferez bien d'ailleurs, quelques jours après avoir remis ma lettre, d'en faire lecture aux autres membres du conseil britannique, ainsi qu'aux principaux personnages des deux chambres du parlement, et si vous n'appréhendez d'irriter trop la cour, je consens que vous leur en donniez copie. Je ne serais même pas fâché qu'elle glissât dans le public par la voie d'impression, pourvu qu'il ne parût point que c'est vous qui l'avez fait imprimer.

Vous observerez au surplus, dans les représentations que vous ferez à ce sujet tant aux ministres qu'à des personnes distinguées parmi la nation, d'appuyer principalement sur les réflexions suivantes: que la Silésie, étant presque toute protestante, six septièmes des habitants étant de cette religion, qui s'y est beaucoup accrûe depuis que le pays est sous ma domination, il était de l'intérêt protestant d'empêcher que cette province ne retombât plus entre les mains d'une puissance catholique, laquelle, conformément aux principes de son église, ne manquerait certainement pas d'y opprimer et d'exterminer même la religion, ce qui entraînerait un préjudice notable à tout le parti et l'affaiblirait considérable-

ment; qu'on devait se souvenir en Angleterre qu'au commencement de l'année, lorsque le royaume se crut menacé d'une invasion étrangère, je m'offris généreusement, à la première sommation du lord Hyndford, de fournir le triple du secours que je lui devais,[1] et de me mettre moi-même à la tête, de sorte que dans la conjoncture présente, où j'allais être attaqué dans un pays solennellement garanti par la Grande-Bretagne, le moins que je pouvais attendre de sa reconnaissance, était qu'elle me préparât sans perte de temps l'assistance expressément stipulée par nos engagements, et qu'elle commençât d'abord par employer ses bons offices pour détourner la cour de Vienne de l'entreprise qu'elle méditait contre mes États; que, si la cour britannique me manquait en ce besoin, je ne pouvais m'empêcher d'en inférer qu'elle entendait se dégager entièrement des obligations du traité défensif de Westminster; que c'était un objet digne de l'attention de tout patriote anglais que de considérer quelles pernicieuses suites il en devait naturellement résulter pour la constitution du gouvernement de la Grande-Bretagne et en particulier pour la cause protestante, si les deux puissances qui en étaient les principaux appuis, unies d'ailleurs par une infinité de liens de sang et d'intérêt, et dont l'une au défaut de l'autre était appelée à la succession de la couronne britannique, venaient à se diviser d'une manière si étrange, dans une conjoncture aussi critique que la présente, qui selon toutes les apparences allait fixer pour longtemps le système d'une chacune.

Quant aux dettes sur la Silésie, au cas que l'on vous reproche comme un manquement à ma promesse le retard des paiements qui auraient dû se faire dans le courant de l'année, vous tâcherez de l'excuser, en alléguant les dépenses énormes que les conjonctures embrouillées d'à présent m'avaient obligé de faire, et qui ne m'avaient pas permis de satisfaire à mes engagements aussi ponctuellement que je l'aurais souhaité; à quoi vous ajouterez les protestations les plus persuasives que je m'en acquitterai avec toute l'exactitude imaginable, aussitôt que la grande dépense que j'ai à soutenir dans la crise présente des affaires sera passée, et que la cour britannique se sera favorablement déclarée par rapport au remplissement de la garantie qu'elle m'avait promise pour la Silésie.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1658. AN DIE KAISERIN VON ALLEN REUSSEN IN MOSKAU.

Berlin, 19. December 1744.

Ew. Kaiserl. Majestät können Wir in hergebrachtem Vertrauen nicht verhalten, wasmassen der wienerische Hof den Entschluss gefasset, sich der an Uns und Unser königliches Churhaus zu billigmässiger Genug-

[1] Vergl. oben S. 104.

thuung vor Unsere und Unser glorwürdigsten Vorfahren an gedachten Hof gehabte gerechte Prätensionen durch den Breslauischen Friedenstractat abgetretenen ober- und niederschlesischen auch glatzischen Lande gewaffneter Hand wiederum zu bemeistern, unter dem Vorwand, dass solche Cessiones abgedrungen und folglich ohnkräftig, auch die Königin in Ungarn durch die von Uns des Römischen Kaisers Majestät geleistete Hülfe aller Verbindlichkeit gedachten Tractats vollkommen entlediget wäre, gestalt sie dann auch bereits zu Beförderung solcher ihrer Intention ein aufrührisches Patent an die schlesischen Stände und Unterthanen zu Wien durch den Druck bekannt machen und allenthalben ausstreuen lassen, um dieselben durch allerhand falsche Vorbildungen und unter gekrönten Häuptern und gesitteten Nationen bishero ungewöhnliche Expressionen gegen Uns aufzuwiegeln und anzureizen, Uns und Unsere Kriegsvölker als Feinde anzusehen, denen ihrigen hingegen zu Wiedereroberung des Landes allen Vorschub zu leisten.

Nun befremdet Uns zwar solch Betragen des wienerischen Hofes nicht im geringsten, inmassen Wir von seinem anjetzo an den Tag gelegten Vorhaben, sich an die Disposition der mit Uns errichteten Friedenstractaten in keine Wege zu binden, sondern die darinne an Uns abgetretene Lande Uns bei erster bequemer Gelegenheit wiederum zu entreissen, schon vor geraumer Zeit zuverlässig informiret gewesen und davon unwidersprechliche Zeugnisse in Händen haben, zu geschweigen dass weltbekannter Massen die Gewohnheit gedachten Hofes von je her gewesen, die von ihm geschehene Cessiones bei ersterem Anschein eines besseren Glückes vor abgedrungen und daher ungültig zu erklären und die Unterthanen gegen ihre rechtmässige Obrigkeit aufzuwiegeln, wie dann derselbe hievon noch in gegenwärtigem Jahr durch die im Königreich Neapolis bei Annäherung der österreichischen, unter Commando des Fürsten von Lobkowitz stehenden Armee ausgestreuete aufrührische Patente ein neues merkwürdiges Exempel gegeben.

Wir überlassen aber dabei der ganzen unparteiischen Welt Beurtheilung, von was vor gefährlichen Folgen vor die allgemeine Ruhe und Sicherheit der Possessionen einer jeden Potenz es sein müsse, wann man es einreissen lassen wollte, dass Cessiones, so durch feierliche Friedensschlüsse geschehen, aus dem Grunde weil sie abgedrungen worden, vor unkräftig gehalten werden dürften, massen wohl nicht leicht ein Exempel zu finden, dass eine Puissance jemals anders als aus dringender Noth dergleichen Cession zu thun resolviret hätte; nicht minder, welchergestalt das von dem wienerischen Hofe fernerweit geäusserte Principium anzusehen, dass er durch die von Uns des Römischen Kaisers Majestät zu Maintenirung seiner kaiserlichen Würde und Autorität und Verhütung der vorgehabten gänzlichen Exstirpirung seines Hauses von dem teutschen Boden Unserer reichsständischen Obliegenheit gemäss geleistete Hülfe, wobei Wir doch vor Uns nicht das geringste von der Königin in Ungarn zu acquiriren verlanget und solches sowohl, als dass

Wir Uns jederzeit an dem Breslauischen Frieden lediglich halten würden, öffentlich und zu wiederholten Malen declariret, der Verbindung solches mit Uns geschlossenen Friedenstractats gänzlich entlediget und berechtiget zu sein glaubet, Uns und Unsere Lande feindlich anzugreifen; in mehrerem Betracht, dass durch dergleichen Principium der essentielle und durch allgemeine, von undenklichen Zeiten her bei allen gesitteten Völkern beobachtete Observanz festgesetzte Unterscheid zwischen einer Partie belligérante und einer Puissance auxiliatrice gänzlich aufgehoben und vernichtet und durch die daraus natürlich fliessende Consequentien, insonderheit in Ansehung der gegenwärtigen Conjuncturen und der differenten Liaisons, worinne sich fast alle europäische Mächte befinden, zu einer allgemeinen Combustion Thür und Thor eröffnet werden muss.

Wir erachten auch um so mehr vor überflüssig, die Unstatthaftigkeit dieses gefährlichen Principii anjetzo weitläuftig zu declariren, als Ew. Kaiserl. Majestät Dero erlauchtes Sentiment darüber dadurch klärlich zu erkennen gegeben, da Sie die von der Kron Frankreich gegen den König von Grossbritannien wegen dessen an die Königin von Ungarn geschehene Hülfsleistung ergangene Kriegsdeclaration, ohngeachtet Ihro Grossbritannische Majestät in Verfolg solcher Assistenz die französische Lande zuerst angegriffen, nichts desto weniger vor einen Casum des zwischen Ew. Kaiserl. Majestät und der Krone Engelland getroffenen Defensivbündnisses anerkannt und der letztern die darinne versprochene Volkshülfe bedürfenden Falls zuzusenden Sich anheischig gemacht.

Wir verhoffen nun zwar zuförderst durch Unsere eigene Kräfte unter göttlicher Hülfe hinlänglich im Stande zu sein, denen feindlichen Unternehmungen des wienerischen Hofes wider Unsere Lande kräftigen Widerstand zu thun und desselben weitaussehende Absichten zu vernichtigen; gleichwie Wir aber zugleich billig darauf bedacht sind, gegen alle unvorsehene Fälle, insonderheit daferne Wir sowohl in obgedachten Unsern schlesischen Landen, als auch in andern Unsern Provinzen von gedachtem Hofe und desselben Bundesgenossen und Helfershelfern zu gleicher Zeit angegriffen werden sollten, Uns der Assistenz Unserer Alliirten zu versichern, und Wir Uns dann hiebei vor allen andern des mit Ew. Kaiserl. Majestät im letztverwichenen Jahre glücklich geschlossenen Defensivbündnisses und generalen Garantie aller Unserer beiderseitigen Lande mit vielem Vergnügen erinnern, so ersuchen Wir Dieselbe hiedurch freundbrüderlich, Uns die darinne versprochene Assistenz gegen die anjetzo wider Uns intendirte feindliche Ueberziehung nach dem deshalb festgesetzten Masse nachdrücklich angedeihen zu lassen, mithin nicht nur sofort den wienerischen Hof und dessen Alliirte von dergleichen Unternehmungen ernstlich zu dehortiren, und dass Ew. Kaiserl. Majestät, daferne Dero Abmahnung nicht attendiret werden wollte, Uns kräftig beizustehen Sich nicht entbrechen könnten noch würden, deutlich zu declariren, sondern auch die in vorerwähntem Bündniss stipulirte Volkshülfe dergestalt in Bereitschaft zu halten, damit selbige, daferne Wir es

vor nöthig erachten sollten, ohne Verzug zu Unserer Assistenz marschiren könne.

Wir versehen Uns um so viel zuversichtlicher, dass Ew. Kaiserl. Majestät Uns in gegenwärtigem Frangenti mit einer willfährigen und allianzmässigen Erklärung erfreuen werden, als Wir Uns nicht vorzustellen vermögen, dass Ew. Kaiserl. Majestät Intention sein könne, einem Alliirten und Nachbaren, dessen Interesse durch natürliche Bande mit dem Interesse des russischen Reichs verknüpfet ist, der auch demselben von undenklichen Jahren her mit unverbrüchlicher Freundschaft und aufrichtigem Attachement in guten und misslichen Zeiten zugethan gewesen, dessen Wohlergehen und Agrandissement treulich gesuchet und befördern helfen und sich von solchen Sentiments durch nichts in der Welt abwendig machen lassen, diejenige Willfährigkeit zu versagen, welche Sie solchen Puissancen, so die russische Freundschaft niemals anders als zu Beförderung ihrer eigenen, von dem Interesse des russischen Reichs weit abgehenden Absichten gesuchet, die von demselben empfangene Wohlthaten mit dem gröbsten Undank vergolten, dem Anwachs der russischen Macht alle nur ersinnliche Hindernisse in den Weg geleget und ihre Jalousie dagegen selbst in solchen Conjuncturen, da sie in denen dem äusserlichen Schein nach allergenauesten Verbindungen mit Russland gestanden und dessen Assistenz zu ihrer eigenen Conservation unumgänglich benöthiget gewesen, niemals bergen können, so grossmüthig angedeihen lassen.

Ew. Kaiserl. Majestät können Sich hinwiederum von Unserer unveränderlichen aufrichtigen Freundschaft und danknehmigsten vollkommenen Ergebenheit ganz zuverlässig versichert halten, und festen Staat machen, dass Wir es Unsers Orts an keinem Stücke erwinden lassen werden, wodurch Wir Dieselbe zu überzeugen vermögen, mit was besonderer Hochachtung Wir beständig und unausgesetzt sein und bleiben etc.

Friderich.

Nach dem Concept.[1] H. Graf von Podewils. C. W. Borcke.

1659. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 19 décembre 1744.

Vous trouverez ci-clos à cachet volant la lettre que j'ai trouvé bon d'écrire à l'Impératrice, pour lui demander l'assistance stipulée par le

[1] Weitere Schreiben in dieser Angelegenheit ergingen unter dem 19. December an den König von Schweden qua Landgraf von Hessen-Cassel und an den Prinzen-Statthalter von Hessen-Cassel, auf Grund des Vertrages vom 23. März 1743; ferner an den Churfürsten von der Pfalz auf Grund des Vertrages vom 24. December 1741; unter dem 22. December: an den Herzog von Württemberg auf Grund des Vertrages vom 31. Januar 1744, sowie an den Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel auf Grund des am 6. September 1732 erneuerten Fœdus perpetuum vom 11. April 1692.

dernier traité d'alliance, contre les entreprises que la cour de Vienne médite sur mes États et particulièrement sur la Silésie, et dont elle a manifesté le dessein par la patente dont je vous ai envoyé copie par le dernier ordinaire.

Vous aurez soin de remettre la lettre au ministère, et, afin que le contenu n'en soit pas caché ou représenté dans un faux jour à Sa Majesté Impériale, vous ne ferez pas mal d'en donner copie à la princesse de Zerbst et aux comtes de Brummer et Lestocq, pour les mettre en état de donner à l'Impératrice de justes idées sur la nature de ma demande et des raisons qui m'y autorisent.

Je présume que le parti opposé se retranchera principalement sur ce que la cour de Russie ne m'a pas garanti nommément la Silésie, et que par conséquent les entreprises que l'on pourrait faire sur cette province ne sont pas du ressort de notre alliance. Mais je compte qu'il vous sera aisé de faire voir le faux et le frivole de ce subterfuge, vu que la garantie réciproque établie dans le deuxième article du dernier traité d'alliance porte expressément sur tous les royaumes, provinces et pays des deux parties contractantes, *überhaupt und insbesondere,* sans en nommer ni en excepter aucune province en particulier, de façon qu'on ne saurait disconvenir que la Silésie n'y soit aussi bien comprise que le royaume de Prusse et le duché de Magdebourg.

Au surplus, je ne me flatte pas que, sur cette réquisition, la cour de Russie se presse de m'envoyer le corps auxiliaire qui est porté par le dernier traité, ni qu'elle déclare même de vouloir le tenir prêt à ma disposition, quoique, s'il y avait moyen d'y porter l'Impératrice, vous me rendriez le service le plus important. J'espère cependant de pouvoir m'en passer d'abord, mais il m'importe beaucoup que la cour reconnaisse pour un cas de l'alliance la situation où je me trouve présentement, et si vous pouvez la porter jusqu'à faire des remontrances sérieuses à la cour de Vienne et à ses alliés, pour les détourner de ces sortes d'entreprises, vous remplirez tout-à-fait l'objet de mes désirs présents sur ce chapitre.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1660. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 20 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. Je viens de recevoir la lettre de Votre Majesté, au moment de mon départ pour la Silésie, afin d'en chasser les ennemis. Votre Majesté peut être persuadée que je Lui tiens compte avec toute la reconnaissance possible des efforts qu'Elle daigne faire et des arrangements qu'Elle vient de prendre; je La remercie de l'ouverture

qu'Elle daigne me faire au sujet des propositions des Saxons;[1] je crois qu'il est toujours bon d'entendre ce que ces gens ont à dire, et que la paix sera bonne, par quel canal qu'elle vienne. J'imagine que Votre Majesté pourrait profiter de la révolution arrivée dans le ministère britannique, en un mot, je réitère ce que j'ai eu la satisfaction de marquer à Votre Majesté: la paix est à souhaiter, si nous la pouvons avoir à des conditions honnêtes, sinon, il faut pousser les choses à l'extrémité.

J'espère de pouvoir enfin donner de bonnes nouvelles à Votre Majesté, La priant de me croire avec les sentiments du meilleur allié etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1661. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 20 décembre 1744.

J'ai appris avec bien du plaisir que le roi de la Grande-Bretagne a remis la direction générale des affaires étrangères entre les mains d'un ministre aussi digne et habile que le lord Harrington, dont la droiture et les sentiments de vrai patriote anglais et de fidèle serviteur de son maître me font bien augurer pour le rétablissement de la paix à des conditions justes et raisonnables. Vous ne manquerez pas de lui faire mes compliments de félicitation sur l'emploi important qui lui a été confié pour la seconde fois, en l'assurant de toute mon estime et amitié, aussi bien que de la considération infinie que j'ai pour son mérite, et de la confiance que je mets en ses lumières, bien persuadé surtout qu'il reconnaît mieux que personne combien il est de l'intérêt de la Grande-Bretagne, aussi bien que du mien, que nos deux maisons soient unies ensemble, comme les deux plus forts boulevards de la religion protestante et les deux puissances les plus intéressées à conserver entre elles des liaisons capables de conserver la paix de l'Europe, quand on y sera une fois parvenu.

Vous direz, de plus, de ma part au lord Harrington qu'il n'y a que les principes outrés de son prédécesseur, le lord Carteret, son traité de Worms, le mépris qu'il a témoigné pour ma concurrence au rétablissement de la paix,[2] le refus de tenir ce dont on était déjà convenu en quelque façon aux conférences de Hanau,[3] son acharnement à vouloir écraser l'Empereur et le livrer, pour ainsi dire, à la discrétion de la cour de Vienne, qui m'ont forcé de prendre malgré moi le parti que j'ai pris en dernier lieu, puisque, depuis le traité de Worms et le système

[1] König Ludwig schreibt, Versailles 30. November (eigenhändig): „Je fais part aussi à Votre Majesté que le secrétaire de Saxe à la Haye est venu trouver l'abbé de la Ville, pour lui faire quelques ouvertures tendantes à la paix de la part de son maître. Il n'a pas voulu, comme de raison, l'écouter sans ma permission; je la lui ai envoyée, mais en lui disant que j'avais des alliés, et que je ne voulais rien faire sans leur participation." — [2] Vergl. Bd. II, 518. — [3] Vergl. oben S. 244. 287. 288.

violent que le lord Carteret avait embrassé, je ne voyais plus de sûreté pour moi, ni le moindre jour pour la conservation du système de l'Empire, celle de la dignité de son chef, et le rétablissement de ce Prince infortuné dans ses États héréditaires, ce qui ont été les seuls motifs qui m'ont obligé d'avoir recours aux moyens que la nécessité m'a obligé de choisir pour prévenir la ruine de l'Empereur et la mienne propre.

Que rien n'est plus faux et plus malicieusement controuvé que le système qu'on m'attribue, de vouloir rendre la France arbitre de l'Europe ou écraser la maison d'Autriche et profiter de ses dépouilles; que j'avais si souvent déclaré et que je le déclarais encore que je ne demandais rien de la reine de Hongrie pour moi, que je serais content, pourvu que l'Empereur soit reconnu par elle, d'une façon illimitée, dans sa dignité de chef de l'Empire, qu'on le rétablisse dans ses États et qu'on lui donne un équivalent modique pour ses prétentions à la succession de la maison d'Autriche.

Et comme il n'y a rien dans tout cela qui puisse blesser dans la moindre chose les vrais intérêts nationaux de la Grande-Bretagne, et qui ne soit propre à faciliter le rétablissement de la paix en Allemagne, je ne doute pas que le lord Harrington ne veuille travailler de concert avec moi sur ce plan, pour parvenir à une paix raisonnable et pour rendre son ministère par là plus glorieux que jamais; que j'espérais qu'il voudrait bien me faire savoir confidemment ce qu'il pensait là-dessus, et s'il n'y aurait pas moyen de moyenner la paix sur ce pied-là; que je faisais tant de cas des lumières et des sentiments de droiture de ce ministre qu'il pouvait hardiment s'en ouvrir envers moi là-dessus.

Vous ne manquerez pas de m'en faire le rapport le plus exact, le plus tôt que vous pourrez.

J'ai oublié d'ajouter à ceci qu'aucun des traités que Carteret a faits ne m'ont été communiqués, qu'il a ouvertement intrigué en Russie pour empêcher l'Impératrice de me garantir la Silésie; tant de mauvaise volonté, dans un temps où l'Angleterre me devait des ménagements, me devait bien faire mal augurer de l'avenir.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. H. Comte de Podewils.

1662. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 20 décembre 1744.

J'ai été charmé d'apprendre les sentiments justes et équitables que vous m'avez mandé avoir trouvés en toute occasion à milord duc de Newcastle et à son digne frère, le sieur Pelham.

Comme j'ai eu toujours une estime infinie et une grande considération pour les mérites personnels, la probité et la droiture de ces deux ministres,

vous ne manquerez pas de le leur faire connaître en toute occasion et de leur témoigner combien je suis persuadé de leurs façons de penser, conformes aux vrais intérêts de la nation britannique et à la conservation d'une bonne union entre moi et la Grande-Bretagne, pour pouvoir me flatter hardiment qu'ils ne seront point éloignés, l'un et l'autre, à concilier nos idées sur le rétablissement de la paix, sur un pied juste et raisonnable, ce qui était le seul but de mes démarches, auxquelles d'ailleurs j'avais été forcé de recourir par le système violent du lord Carteret ou comte de Granville d'à présent, lequel ne me laissait entrevoir d'autre perspective que ma ruine, avec celle de l'Empereur et du système de l'Empire; mais que j'avais bonne espérance de la capacité et de la probité de ces deux dignes ministres, qu'ils contribueraient de tout leur pouvoir à nous rapprocher par le rétablissement d'une paix juste et raisonnable, mon ancien attachement pour la nation britannique et pour ses vrais intérêts et gloire étant toujours le même qu'il a été autrefois.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. Comte de Podewils.

1663. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 20 décembre 1744.

Ayant reçu votre post-scriptum premier du 8 de ce mois, mon intention est que vous fassiez lire au lord Harrington, aussi bien qu'au duc de Newcastle et au sieur Pelham, les deux rescrits ci-joints, d'un bout à l'autre, en les accompagnant de tout ce que vous savez être conforme à mes intérêts et à ma façon de penser, pour me rendre ces ministres aussi favorables qu'il est possible; à quoi vous travaillerez de tout votre pouvoir, en n'épargnant ni caresses ni promesses de reconnaissance pour cela, et en faisant le meilleur usage que vous pourrez de mon désintéressement et de mon désir sincère pour le rétablissement de la paix.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. Comte de Podewils.

1464. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Crossen, 20 décembre [1744].

Mon cher Podewils. Je viens d'apprendre enfin ce que c'est que cette formidable invasion des Autrichiens. Elle consiste dans un corps tout au plus de 4,000 chevaux; la garnison d'Olmütz 4,000 infanterie et 3,000 hussards. Les dispositions du prince d'Anhalt sont bonnes. Il pourra détruire tout ce corps. Cela ne demande donc pas davantage ma présence, d'autant plus que j'apprends que Traun a marché avec

15 bataillons et 30 escadrons en Autriche, que les Saxons sont en quartiers d'hiver, et que le prince Charles est à Vienne; ainsi je serai vendredi[1] de retour à Berlin. Vous pouvez le dire positivement à tout le monde, dites-le aussi en mon nom à ma mère. Adieu, je suis las et n'ai pas le temps d'en dire davantage.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1665. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN NEISSE.

Berlin, 26. December 1744.

Ich habe nicht anstehen wollen, Ew. Liebden hierdurch zu benachrichtigen, wie Ich sowohl von Wien aus selbst, als sonsten von anderen Orten mehr her, ganz zuverlässig erfahren habe, dass das mehrste, was von feindlichen Völkern nach Oberschlesien marschiret ist, aus ungarischer National-Miliz bestehet, und solche nur allein von einigen andern regulirten Truppen soutenirt wird. Im Glatzischen hiergegen sollen auch nur fünf bis sechs Regimenter stehen. Ich werde Ew. Liebden alles, was Ich von dergleichen Zeitungen erfahre, fordersamst communiciren lassen. Bei diesen Umständen nun, und da, wie gedacht, das mehrste der feindlichen Truppen nur in ungarischer Miliz bestehet, sollte Ich glauben, dass Ew. Liebden Mein Regiment Garde dorten in Oberschlesien nicht so sehr nöthig haben werden, und würde es Mir daher lieb sein, wenn solches das erste sein würde, welches Ew. Liebden in die destinirte Garnison nach Breslau zurückschicken könnten. Sonsten habe Ich die Ordre gestellet, dass mit der kommenden Montag nach Breslau und Neisse abgehenden fahrenden Post 15,000 und etliche 100 Reichsthaler baar nach Neisse gesandt werden sollen, um zu der dort noch nöthigen Fortifications-Arbeit gebraucht zu werden. Ew. Liebden wollen also dahin sehen, dass diese Gelder dort gut angewendet und das nöthigste davor gemacht werde.

Bei dieser Gelegenheit habe Ew. Liebden noch im Vertrauen eröffnen wollen, wie Ich gestern dem sächsischen Minister allhier, dem von Bülow, eröffnen lassen, dass, da Ich vernommen, dass des Königs von Polen Majestät nächstens von Warschau nach Dresden zurückgehen, Dero Tour aber über Krakau, Teschen, Olmütz und Prag nehmen wollten, Ich Mich sehr gerne offerirte, dafeme sonsten gedachtes Königs Majestät diesen Umweg sparen und gerade durch Schlesien nach den sächsischen Landen gehen wollten, Ich Deroselben und Dero Hof und Suite nicht nur die freie und sichere Passage durch Schlesien zustehen, sondern selbst Deroselben alle einem gekrönten Haupte gebührende Honneurs auf solcher Passage erweisen lassen wollte. Obgedachter

[1] 25. December.

Minister hat diese Offerte mit sehr vieler Erkenntlichkeit angenommen, und versprochen, sowohl dem Hof zu Dresden als dem König seinem Herren nach Polen sofort davon Part zu geben. Ferner habe Ich gedachtem Minister declariren lassen, dass, da der wienerische Hof den Bruit ausstreuete, als ob die sächsischen Truppen, welche der Königin von Ungarn en auxiliaire überlassen worden, nicht allein in Böhmen défensivement, sondern auch sonsten und überall offensivement gegen Mich agiren würden, Ich also darüber eine prompte und kategorische Explication und Antwort von seinem Hofe verlangte, wessen Mich deshalb zu versehen hätte. Gedachter Ministre hat sich darauf dahin herausgelassen, wie er ermeldtem Bruit nicht den allergeringsten Glauben beilegen könnte, da alle seine bisherige Instructiones positive dahin gingen, wie er aus allen seinen Kräften dahin arbeiten solle, dass die Freundschaft und Harmonie zwischen Mir und dem König seinem Herren völlig wiederhergestellt und die Continuation der guten Nachbarschaft zwischen beider Lande und Staaten solchergestalt unterhalten würde, als ob die Ueberlassung der Auxiliartruppen an die Königin von Ungarn nie geschehen sei; inzwischen er darüber näher bei seinem Hofe anfragen und eine kategorische Erklärung deshalb bewirken wollte. Bei welchen Umständen denn Ich glaube, dass wir von sächsischer Seite nichts zu besorgen haben werden. Uebrigens wiederhole nochmalen, was Ew. Liebden bereits wegen Meines Regiments geschrieben, und werde Ich gerne sehen, wenn solches nach Breslau zurückgehn kann. Ich bin mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Was ich Ihnen hier schreibe, habe wohl von vier unterschiedenen Orten her, so dass Sie darauf Staat machen können.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

1666. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A MUNICH.

Berlin, 26 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. Je ne doute nullement que le maréchal de Seckendorff n'ait déjà informé Votre Majesté Impériale des fortes raisons que j'ai eues pour me replier avec mon armée vers la Silésie, et des circonstances qui m'ont mis dans la fâcheuse alternative, ou de marcher vers la Silésie, ou de voir périr mon armée. Je suis d'autant plus fâché du peu de succès de ma campagne, le retour de mon armée vers la Silésie ayant nécessairement entraîné l'abandon de la ville de Prague, puisqu'il fallait ou perdre, avec la ville de Prague, toute la garnison qui y était, et que l'ennemi aurait à la fin obligé par la famine de se rendre à discrétion, ou d'évacuer cette ville pour en sauver la garnison. Votre Majesté Impériale voudra pourtant être assurée que, nonobstant

que ma campagne passée n'ait pas eu le succès désiré, je ne resterai pour cela pas moins attaché à Elle et Ses intérêts, et que je ferai tous les efforts possibles afin que, par une campagne vigoureuse dans l'année qui vient, tout soit réparé, et Votre Majesté Impériale soutenue dans tous Ses droits si justes et légitimes.

J'ai eu la fâcheuse nouvelle que les Autrichiens ont fait une invasion dans ma Haute-Silésie, dont je viens de retourner, après y avoir fait les arrangements nécessaires afin que l'ennemi soit repoussé et obligé à se retirer; aussi espéré-je d'en pouvoir bientôt donner de bonnes nouvelles à Votre Majesté Impériale.

Ce qui me fait encore le plus de peine, ce sont les nouvelles qui me viennent de différents endroits que l'ennemi veut renforcer par un corps de troupes l'armée sous les ordres de Batthyany, et même y envoyer le maréchal Traun, pour rentrer de nouveau en Bavière pendant cet hiver. Quoique je ne doute nullement que Votre Majesté Impériale n'en soit déjà avertie, je n'ai pas pu me dispenser de L'en avertir encore et de La prier de vouloir bien assembler à temps Ses troupes, afin qu'elles ne puissent être surprises dans leurs quartiers, et pour rendre ainsi vains les efforts de l'ennemi. Je finis en assurant Votre Majesté Impériale de nouveau de l'attachement éternel et de la haute estime avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach dem Concept.

1667. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 26 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. A mon retour de Silésie, où j'ai donné des ordres pour purger les pays d'une invasion des ennemis, j'apprends avec une surprise et une douleur extrême que le maréchal de Belle-Isle vient d'être pris et conduit prisonnier par les Hanovriens. Votre Majesté sent combien ce coup vient mal à propos pour toutes les mesures qu'il y avait à concerter. Je La prie de vouloir m'envoyer quelqu'un de confiance qui soit instruit des ordres qu'avait le maréchal de Belle-Isle; que Votre Majesté ait la bonté d'y ajouter Ses sentiments sur les propositions de paix que l'on pourrait aventurer, sur les opérations de guerre de l'année prochaine, et, comme j'ai quelque lueur d'espérance de pouvoir gagner la Saxe, je La prie d'autoriser la même personne et de la munir de pleins-pouvoirs soit pour les avantages que ces gens voudraient avoir, soit pour des subsides, afin que, si je réussis, l'affaire puisse se finir tout de suite. Votre Majesté sent trop l'importance qu'il y a de saisir un moment comme celui-là. Si nous le laissons échapper, il ne reviendra plus. Je suspends d'ailleurs mon jugement sur l'affaire du maréchal de Belle-Isle; Votre Majesté saura mieux que personne la façon dont il Lui

convient de la prendre. Les Autrichiens veulent faire, cet hiver, une invasion en Bavière. J'en ai averti l'Empereur, il faut de nécessité qu'il assemble des troupes pour en prévenir les effets.

Je ne puis cacher d'ailleurs à Votre Majesté les nouveaux mécontentements que me cause tous les jours la conduite du maréchal de Schmettau;[1] j'apprends de tout côté qu'il agit sans mes ordres et contre ses instructions. J'en suis au désespoir et je ne comprends pas comment cet homme s'abandonne si aveuglément à son imagination.

Je suis avec tous les sentiments imaginables etc. Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1668. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 29 décembre 1744.

J'approuve entièrement les représentations nerveuses que vous avez faites au ministère de France, suivant votre dernier rapport, qui est du 14 de ce mois, pour lui faire voir la nécessité de prendre, pour les opérations de la campagne prochaine, les mesures les plus vigoureuses qui se puissent, et de commencer dès à présent et sans le moindre délai à les mettre en exécution. Vous ferez bien d'y insister sans relâche, et je le trouve d'autant plus nécessaire que la cour de Vienne et ses alliés semblent redoubler leurs efforts en Allemagne contre l'Empereur et moi, afin de regagner partout leur ancienne supériorité, de sorte que j'appréhende extrêmement que l'Empereur ne soit accablé encore dans le courant de l'hiver, à moins que les troupes françaises qui se trouvent en Souabe et dans l'Autriche antérieure ne volent promptement à son secours et qu'elles ne fassent toute la diligence possible pour arriver à temps dans le Haut-Palatinat. Je crains qu'il n'en arrive de même au maréchal de Maillebois, et que le faible corps qu'il a sous ses ordres, ne soit guère en état de résister à un corps de 36,000 hommes que les ennemis, en conséquence du concert formé à la Haye, font maintenant marcher vers le Haut-Rhin et qu'ils comptent d'établir à Bingen, dans le dessein d'obliger par là ledit maréchal d'abandonner le poste qu'il occupe, et d'empêcher même que vers le printemps prochain il ne puisse s'approcher ni du Bas-Rhin ni de la Westphalie. Si tous ces desseins s'exécutent — et il faut avouer que le parti contraire ne néglige rien pour les faire réussir — il faut compter que les affaires de l'Empereur retomberont dans une situation aussi désolée qu'au commencement de la campagne passée; que l'armée des ennemis, s'établissant aux environs de Mayence, donnera la loi à tous les pays d'alentour et encouragera la Saxe, aussitôt qu'elle se verra délivrée du voisinage des troupes françaises et d'une irruption dans la Thuringue, à se livrer sans réserve

[1] Vergl. unten Nr. 1673.

au parti opposé et à agir offensivement en faveur de la reine de Hongrie.

En un mot, le danger presse tellement de tous côtés qu'il faut courir au remède sans perte de temps, et, dans la position présente des affaires, il n'y a que la France qui en puisse apporter, en prenant des résolutions de vigueur et en les exécutant avec célérité. Il est fâcheux, à la vérité, de fatiguer les troupes, dans une saison aussi rude que la présente, et de les priver du repos dont je conçois très bien qu'elles ont grand besoin pour se rétablir. Mais les miennes se trouvent dans le même cas, et, puisque les ennemis, malgré la rigueur de la saison, ne discontinuent point leurs opérations, on ne saurait s'empêcher de suivre leur exemple, sans causer un préjudice irréparable à ses affaires.

Dans une conjoncture aussi épineuse, rien n'aurait pu arriver plus à contre-temps que l'enlèvement du maréchal de Belle-Isle, incident qui dérange totalement le concert qu'il faudrait nécessairement prendre, et qui m'étonne d'autant plus que ledit maréchal a été expressément averti, d'ici, d'éviter avec soin le territoire d'Hanovre, et que je ne saurais concevoir par quel aveuglement ou par quelle fatalité il a pu négliger un avis qu'il aurait naturellement dû prendre de soi-même. Comme on l'a saisi à l'imprévu, il ne faut pas douter que l'on ne se soit emparé de tous ses papiers, et que les ennemis n'y trouvent non seulement des découvertes de la dernière importance, mais encore de quoi rendre l'Empereur et ses alliés de plus en plus odieux, dans l'Empire aussi bien qu'au dehors.

La chose mérite la dernière attention, et je présume que le ministère de Versailles songera sérieusement aux moyens de remédier au mal et d'en prévenir les suites. Vous ne laisserez pourtant pas de leur recommander fortement ce point, en les assurant qu'ils peuvent entièrement compter sur moi et sur ma résolution constante et inébranlable de rester attaché à l'Empereur et la France et de faire tous les efforts qui dépendent de moi et que mes forces me permettent, pour l'avancement de la cause commune. J'espère d'ailleurs que l'on sera déjà revenu en France du soupçon comme si j'étais en chipotage avec la reine de Hongrie, puisque la conduite de la cour de Vienne envers moi, son acharnement à pousser les opérations de guerre contre mes États, nonobstant la rigueur de la saison, et le manifeste qu'elle a répandu partout pour annoncer son dessein de recouvrer la Silésie, ne sauraient plus laisser aucun doute sur ce chapitre.

Federic.

H. Comte de Podewils.

Nach dem Concept.

1669. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Berlin, 29 décembre 1744.

Votre dépêche du 19 décembre dernier m'a été bien rendue.

Il n'est que trop vrai que les Autrichiens font défiler actuellement un nombre considérable de troupes vers l'Autriche aussi bien que vers le Haut-Palatinat, de sorte que, pour empêcher que l'Empereur ne soit accablé encore dans le cours de l'hiver présent par la supériorité des ennemis, il faut absolument que les troupes françaises qui se trouvent à présent en Souabe et dans l'Autriche antérieure se rendent sans perte de temps en Bavière ou dans le Haut-Palatinat, et Sa Majesté Impériale ne saurait faire trop d'instances pour en presser la marche.

On ne peut assez regretter l'indolence et la lenteur avec laquelle on a agi de tous côtés pour la cause commune, depuis que je me suis déclaré en sa faveur. De toutes les troupes des alliés, il n'y a presque rien que les miennes qui ne jouissent d'aucun repos, et qui, malgré la rigueur de la saison, sont encore continuellement en opération: exemple qui devrait faire impression aux autres confédérés, particulièrement à la France, pour l'animer à se déployer avec la même vigueur et à tenter jusqu'à l'impossible pour assister l'Empereur et le maintenir dans la possession de ses États.

Quant à la négociation secrète du sieur de Chavigny dont vous me parlez dans le post-scriptum de la dépêche susalléguée, je souhaite de tout mon cœur qu'elle succède heureusement, mais jusqu'ici je n'y vois guère d'apparence, et, selon les derniers avis, l'électeur de Cologne semble moins disposé que jamais à prendre des sentimeuts favorables pour l'Empereur. C'est son ministre à la Haye qui insiste le plus sur l'envoi d'un corps de 33,000 hommes, vers le Haut-Rhin, et nommément dans l'électorat de Mayence. L'Électeur offre d'y joindre d'abord 7,000 hommes de troupes de Münster, et d'en fournir encore 3,000 autres dans le cours de l'hiver. Si ce projet s'exécute, comme il y a bien de l'apparence, le corps peu nombreux de troupes françaises qui se trouve présentement sous les ordres du maréchal de Maillebois, loin d'être en état de faire, vers le printemps prochain, une diversion au Bas-Rhin, aura de la peine à se soutenir dans la position présente, à moins que la France ne se presse de faire défiler un plus grand nombre de troupes vers les électorats de Trèves, de Cologne, et de Mayence, et que le maréchal de Saxe ne profite de l'éloignement des troupes autrichiennes et hanovriennes, pour frapper dans les Pays-Bas un coup capable à les faire revenir promptement.

La nécessité de prendre de telles résolutions, et de les prendre promptement, saute tellement aux yeux qu'il paraît impossible que la France manque d'y faire attention. Cependant, le passé me fait craindre pour l'avenir, et au cas que la France se néglige en cette rencontre, ou

qu'elle y procède avec la lenteur qui depuis quelques années lui semble être devenue habituelle, et que, de plus, elle tarde d'envoyer en Bavière les troupes qu'elle a actuellement en Souabe et dans l'Autriche antérieure, je prévois avec bien du chagrin que les affaires retomberont partout dans une situation tout aussi délabrée qu'elles l'étaient au commencement de l'été passé, que l'Empereur sera derechef chassé de la Bavière, et que le fardeau de la guerre roulera principalement sur mon compte.

Vous aurez soin de représenter tout ceci avec de vives couleurs au sieur de Chavigny, afin de l'exciter à aiguillonner sa cour et à ne rien épargner pour la déterminer à apporter des remèdes prompts et efficaces aux dangers dont la cause commune est menacée.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

1670. AU MINISTRE D'ÉTAT DE WALLENRODT À VARSOVIE.

Berlin, 29 décembre 1744.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de ce mois, et, puisque vous m'assurez que le roi de Pologne est sur son départ, et qu'il compte de se rendre le mois prochain dans ses États héréditaires, je suis content que vous différiez de rendre votre lettre de rappel jusqu'au départ de ce Prince, ou, en cas qu'il dût vouloir passer l'hiver à Varsovie, d'attendre de nouveaux ordres pour vous en congédier.

En attendant, vous aurez appris déjà par mon résident Hoffmann les ordres qu'il a reçus en dernier lieu, touchant le voyage du roi de Pologne, et les offres obligeantes que je lui ai fait faire, de passer avec sa cour par la Silésie, s'il le souhaitait, où on lui rendrait tous les honneurs dus à une tête couronnée, et où il serait en une aussi grande sûreté que dans ses propres États, tout ce qui s'est passé jusqu'ici entre nous, par rapport aux affaires de Bohême, n'ayant pas étouffé les sentiments d'estime et de considération que je conserverai inviolablement pour ce Prince. Le sieur de Bülow, à qui j'ai fait insinuer la même chose, doute fort qu'on ait jamais conçu tout de bon le dessein de passer par la Moravie, regardant ce passage, dans la saison présente, comme impraticable. J'ai aussi de la peine à m'imaginer que c'est pour avoir un entretien avec la reine de Hongrie, car, à moins que le roi de Pologne ne prenne le parti de pousser jusqu'à Vienne, cette Princesse, prête à accoucher, n'est pas en état de se mettre en chemin, surtout pendant la saison présente. Cependant, si vous êtes bien assuré que quelques insinuations amicales de ma part, faites à propos, pourraient retenir le roi de Pologne d'entrer dans des liaisons encore plus étroites avec la cour de Vienne, je veux bien permettre que vous fassiez entendre en gros, et sans empressement et affectation, qu'il ne serait peut-être pas si difficile de s'entendre ensemble et de concilier nos idées sur nos

intérêts réciproques, malgré tout ce qui s'est passé jusqu'ici, si on voulait s'expliquer confidemment de la part du roi de Pologne et de son ministère de quelle manière on pourrait trouver sa convenance réciproque, d'une façon qu'on ne demandât rien qui fût contre moi et mes véritables intérêts. Car vous comprenez bien que je ne pourrais jamais me résoudre de promettre de but en blanc que je ne m'opposerais pas à ce que la cour die Vienne a promis et stipulé à celle de Dresde, mais que je soutiendrais plutôt la dernière dans ces engagements. Il faudrait, pour faire une pareille démarche, que je fusse instruit auparavant en quoi consistent les conditions que la cour de Vienne a promises à celle de Saxe, et s'il n'y en a pas parmi qui sont à mes dépens, ou, du moins, diamétralement opposées à mes intérêts, comme j'ai grande raison de soupçonner, et je serais fort mal avisé de les approuver d'avance, sans savoir au juste de quoi il est question.

Je ne saurais vous cacher que je souhaiterais ardemment de regagner la cour de Dresde et la faire entrer dans mes idées. Je ne serai pas contraire non plus aux convenances qu'elle pourrait demander, mais il faut qu'elles ne soient ni à mes dépens ni contre mes intérêts, et qu'on s'explique sur ce qu'on souhaite d'avoir, et si on veut renouer avec moi en cas que je m'engage de les procurer au roi de Pologne, quand je saurai de quoi il est question.

Il faudrait manier tout cela fort habilement et laisser entrevoir que, si la Saxe ne prend pas ce parti-là, elle sera plantée à la paix générale, et qu'on ne s'arrêtera pas à ses convenances, si on peut régler le reste.

En cas que le roi de Pologne dût rester encore quelque temps à Varsovie, j'attendrai votre rapport détaillé sur tout cela, mais s'il part, vous n'avez qu'à vous congédier et retourner à votre poste à Königsberg, puisque, le comte de Beess se trouvant à Dresde, il ne sera pas nécessaire que vous y suiviez la cour.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. Comte de Podewils.

1671. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BECK A LA HAYE.

Berlin, 29 décembre 1744.

Tout ce que vous me mandez dans la dépêche du 22 courant, touchant les dispositions et les résolutions des États, me fait connaître suffisamment que le parti dominant parmi les régents de la République est constamment dans une trop grande dépendance de la cour britannique pour que l'on puisse se flatter que, sans l'aveu et le consentement de celle-ci, ils osassent faire la moindre démarche qui pût donner lieu à des ouvertures de paix ou en faciliter la négociation, de sorte qu'il me paraît inutile de les presser davantage là-dessus.

Cela ne vous empêchera pourtant pas, vous aussi bien que le comte de Podewils, dès qu'il se trouvera en état de continuer ses fonctions or-

dinaires, que vous ne fassiez entendre en toute occasion aux membres modérés de la régence que j'étais trop persuadé de la prudence des États pour douter qu'ils ne s'appliquassent plutôt à chercher des moyens et des expédients pour terminer promptement la guerre sanglante d'à présent, également onéreuse et ruineuse pour toutes les parties intéressées, qu'à en étendre davantage l'embrasement; que ni moi ni mes alliés nous n'avions jamais été éloignés de donner les mains à un accommodement raisonnable; que nous n'aurions même pas manqué d'en faire des ouvertures à la République, si nous eussions pu nous assurer qu'elle fût assez maîtresse d'elle-même pour les examiner et peser mûrement et sans prévention, et qu'elle eût la sérieuse intention de travailler cordialement à l'œuvre de la pacification et de contribuer tout ce qui dépendait d'elle pour en faciliter la conclusion; que les démarches présentes de la cour de Vienne et particulièrement son manifeste adressé aux habitants de la Silésie, qui seul suffirait à justifier mes dernières résolutions, montraient suffisamment qu'elle n'a été jamais sérieusement intentionnée de s'en tenir aux dispositions du traité de Breslau; que son unique but a été constamment et est encore d'opprimer et d'écraser l'Empereur aussi bien que moi, et de remettre en activité son ancien despotisme sur les membres de l'Empire; que pour parvenir à cette fin, elle se prévalait habilement de l'animosité des Puissances maritimes contre la France, et qu'aussi longtemps que celles-ci se trouveraient en humeur de mettre la nappe et de fournir de l'argent et des troupes, elle ne se lasserait jamais de la guerre ni n'entendrait à aucune pacification équitable. Que je regardais comme un grand malheur que les États n'avaient jamais voulu se résoudre de s'expliquer confidemment envers moi sur quel pied ils croyaient que la tranquillité générale pût et dût être rétablie, étant persuadé que cela m'aurait fourni moyen, pour peu que les conditions de paix eussent été équitables, de les faire goûter à mes alliés, d'autant plus que je ne prétendais absolument rien pour mon particulier ni n'avais d'autre vue que d'assurer ma propre sûreté, la conservation de l'Empereur et le maintien du système de l'Empire: objets qui ne pouvaient certainement pas être indifférents à la République même; que l'affaire n'était pourtant pas encore désespérée, et que, si les Régents bien intentionnés voulaient m'indiquer en confiance, quand ce ne serait que d'une manière indirecte, les conditions que l'Empereur et ses alliés pourraient proposer avec apparence de succès à la République, j'avais lieu de me flatter d'en pouvoir faire un usage très salutaire, sans commettre en aucune façon les Régents qui m'en auraient donné ouverture; que cependant on se tromperait fort, si l'on s'imaginait que moi et mes alliés nous ne cherchions la paix que faute de pouvoir continuer la guerre; que l'événement ferait voir la fausseté de cette persuasion et que malgré les rodomontades des Autrichiens mes affaires n'étaient pas tellement délabrées que je ne me trouvasse à même, Dieu merci, d'ouvrir de bonne heure la campagne prochaine à

la tête d'une armée de 120,000 combattants et de donner de la tablature à la cour de Vienne plus qu'elle ne pense, si elle s'obstine à n'entendre à aucun accommodement raisonnable, d'autant plus que je venais de recevoir de la cour de Russie de nouvelles assurances qui m'ôtaient tout sujet d'appréhender la moindre chose de ce côté-là; qu'en un mot, je ne recherchais et ne désirais la paix que par une envie sincère de voir cesser bientôt le fléau désolant dont une grande partie de l'Europe et particulièrement l'Allemagne se trouve affligée; que je serais ravi qu'on pût y parvenir pendant l'hiver, et que je m'y prêterais en tout ce qui dépendait de moi; que si je n'en pouvais pas venir à bout, ayant rempli tout ce qu'exige de ma part le devoir d'un bon patriote, je m'en consolerais; que je poursuivrais avec vigueur les mesures que la nécessité des affaires m'obligeait à choisir, et que l'obstination du parti contraire ne servirait qu'à me faire redoubler mes efforts pour obtenir, d'une manière ou d'autre, une paix solide et durable.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

1672. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 29 décembre 1744.

J'ai reçu à la fois vos dépêches des 11, 15 et 18 de ce mois, et j'ai vu avec beaucoup de satisfaction par le post-scriptum chiffré les dispositions favorables que le parti dominant dans le ministère britannique manifeste à mon égard. Comme je vous ai déjà amplement instruit dans les dépêches précédentes sur les insinuations que vous aurez à faire au lord Harrington et à ses amis, je ne doute point que vous n'en ayez fait un usage convenable et que vous ne continuiez de tirer du changement présent du ministère tout le parti possible pour avancer mes intérêts et pour faire goûter mes idées au nouveau ministère et à ceux de son parti, pour quel effet vous aurez soin de leur représenter que rien n'était plus facile que de rétablir les nœuds d'amitié et de la bonne et étroite intelligence entre la nation britannique et ma maison et de les rendre indissolubles; que ces nœuds étant aussi naturels qu'anciens, et fondés sur une réciprocité parfaite d'intérêts, jamais il n'y serait arrivé la moindre altération, si sous l'administration précédente des affaires britanniques la considération de l'intérêt des États d'Hanovre n'avait infiniment prévalu sur celle qu'exige l'intérêt de la nation anglaise, et qu'en conséquence de ce principe le lord Granville n'eût rendu infructueux tous les efforts que j'avais faits pour le rétablissement de la tranquillité en Allemagne, ayant marqué en toutes rencontres un acharnement outré contre l'Empereur et un dessein formé non seulement de le forcer à abdiquer le diadème impérial — n'ayant pas hésité de dire en termes formels que, quand on n'avait pas de quoi soutenir une dignité, il fallait l'ab-

diquer — mais encore d'exterminer lui et sa maison du territoire de l'Empire et de la transporter à Naples; que le même ministre n'avait pas plus dissimulé ses mauvaises intentions à mon égard; que la manière hautaine et méprisante dont il en avait agi envers mon ministre durant les conférences de Hanau, les ressorts qu'il avait fait jouer tant en public que secrètement pour m'exclure tout-à-fait, contre la parole expresse du Roi son maître,[1] des négociations pour la paix générale, et la disposition du traité de Worms, regardé et prôné par le lord Granville comme son chef d'œuvre et la base de la future pacification, sans compter une infinité d'autres particularités, étaient des preuves évidentes de la collusion de ce ministre avec la cour de Vienne, pour me frustrer de la Silésie malgré la garantie britannique, aussitôt qu'on aurait arrangé à sa façon les affaires de l'Allemagne; que toutes ces manœuvres, me mettant, pour ainsi dire, le couteau sur la gorge, m'avaient déterminé contre mon inclination à prendre les résolutions présentes, et qu'à moins de regarder avec indolence les approches de ma propre ruine et de celle de l'Empereur, et de nous voir l'un et l'autre sacrifiés aux vues ambitieuses de la cour de Vienne, il m'avait été impossible de choisir un autre parti, quelque douloureux qu'il me fût de me trouver en opposition avec l'Angleterre; que cependant le juste mécontentement que la conduite du ministère britannique d'alors m'inspirait, n'avait pas à tel point affaibli mon amitié pour cette couronne et mon estime pour la nation anglaise, que je ne lui eusse sacrifié tout mon ressentiment, aussitôt que son gouvernement fut menacé du moindre danger, m'étant généreusement offert à la première sommation non seulement de faire marcher le contingent auxiliaire stipulé par nos traités, mais encore d'en fournir le triple et de me mettre moi-même à la tête;[2] que mes sentiments à cet égard étaient constamment les mêmes, et que, pourvu que j'y puisse trouver ma propre sûreté et le maintien du chef suprême de l'Empire, je ne balancerais pas un moment de renouer les anciennes liaisons avec la Grande-Bretagne et de travailler de concert avec elle au rétablissement de la tranquillité générale, aussitôt que le ministère britannique voudrait s'ouvrir confidemment envers vous sur les moyens de parvenir à ce but salutaire, à l'égard desquels il ne se trouverait absolument aucun obstacle de ma part, d'autant que je n'y apportais point de vues intéressées, ni ne demandais autre chose que d'être maintenu dans mes possessions.

Cependant, afin que le ministère britannique n'attribue pas à ma faiblesse ou à l'impuissance de continuer la guerre les sentiments pacifiques que je vous ai chargé de lui marquer, vous aurez soin de lui faire entendre qu'on devait bien se garder d'ajouter trop de créance aux fanfaronnades ordinaires de la cour de Vienne sur les pertes que j'avais faites en Bohême; que l'événement en ferait voir la fausseté et

[1] Vergl. Bd. II, 391. 402. — [2] Vergl. oben S. 104.

l'exagération, et que je comptais d'être à même d'ouvrir de bonne heure la campagne prochaine à la tête d'une armée de 120,000 combattants et de donner assez d'ouvrage à la cour de Vienne pour l'obliger à mettre de l'eau dans son vin, d'autant plus que je venais de recevoir de nouvelles assurances de celle de Russie de n'avoir absolument rien à craindre de sa part, de sorte que ce n'était par aucune appréhension ni découragement que je m'empressais de resserrer les anciens nœuds avec l'Angleterre et de m'entendre avec elle sur l'ouvrage de la pacification, mais uniquement par un désir sincère et ardent de ramener le calme dans l'Allemagne, pourvu que l'Empereur et moi nous y trouvassions une sûreté suffisante.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. Comte de Podewils.

1673. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 30 décembre 1744.

Ayant reçu, par un exprès que le maréchal comte de Schmettau m'a envoyé, trois de ses dépêches, datées des 8, 9 et 17 de ce mois, j'ai été fort surpris de voir que ledit maréchal, nonobstant des ordres si précis que je lui avais donnés de se congédier auprès de Sa Majesté Très Chrétienne et de retourner incessamment à Berlin, n'ait pourtant point exécuté mes ordres. Mon intention est donc, et je vous ordonne très sérieusement par la présente de lui dire, en mon nom, que sous peine de mon indignation il doit exécuter incessamment ce que je lui ai ordonné sur son retour, et qu'il doit ainsi se congédier du roi de France, en lui présentant sa lettre de rappel, et que, cela fait, il doit partir sans plus de délai vers ici; que, s'il se refusait encore à ces ordres et ne les exécutait pas pendant l'espace de trois jours, je vous avais ordonné d'en faire des représentations convenables à Sa Majesté Très Chrétienne et de lui exposer le fait comme il est; que je voulais être obéi et n'attendrai plus de ses remontrances sur ce sujet; que ce n'était absolument pas le maréchal duc de Noailles qui avait sollicité son rappel, mais que les véritables raisons que j'y avais eues, étaient la conduite qu'il avait tenue, diamétralement opposée à celle qu'il aurait dû tenir selon ses instructions, et de ce qu'il avait agi contre mes ordres, au lieu d'exécuter ce que je lui avais ordonné; qu'il s'était mêlé des affaires qui ne touchaient nullement son instruction, d'une manière qui m'aurait pu exposer à mille inconvénients; qu'il ne pourrait me fléchir que par une obédience exacte de ce que je lui venais d'ordonner, et qu'ainsi, il devait partir vers ici sans traîner; que pour ne point être court en argent pour son voyage, je lui envoyais l'assignation ci-close pour 2,000 écus que je lui faisais avancer, et qu'il fallait régler ses dépenses là-dessus. Vous le ferez souvenir encore qu'il avait à prendre ses sûretés

afin de n'avoir pas, chemin faisant, le même sort que le maréchal de Belle-Isle a eu, et qu'enfin, lorsqu'il sera arrivé à la ville de Brandebourg, il devait me mander son arrivée par une estafette et attendre alors mes ordres ultérieurs.

Federic.

Vous tâcherez d'adoucir le plus poliment qu'il sera possible auprès du cardinal de Tencin le petit chagrin qu'il vous a fait voir de ce que je n'ai adressé ma relation de la campagne passée qu'au maréchal de Noailles, ayant cru que je n'osais le faire à lui par le caractère de cardinal qu'il porte.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 394 ff.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I. (J.)

K.

L.

U.

V.

W.

Z.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

L.

M.

N.

P.

R.

S.

T.

V.

W.

SACHREGISTER.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

1742—1743.

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

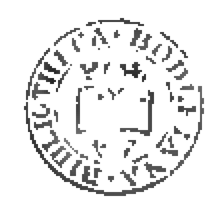
VIERTER BAND.

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

VIERTER BAND.



BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1880.

1745.

1674. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Berlin, 1er janvier 1745.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 29 du décembre passé, et vous sais bon gré des informations que vous m'y avez données; aussi continuerez-vous d'avoir la même attention pour tout ce qui mérite mon attention. Quant à l'affaire de la déclaration à demander au ministère saxon,[1] sur laquelle vous demandez mes instructions ultérieures, si je trouve à propos que vous vous adressiez par écrit au ministère à Dresde, pour lui demander explication sur l'article en question, ou si vous devez rester à la réquisition verbale, je vous dirai que vous devez présenter le mémoire formel à tous les ministres.

Federic.

Nach dem Concept.

1675. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 30. December: Der polnische Landbote Grodzicki ist in Berlin angelangt, im Auftrage einer Anzahl von Senatoren, die sich das Wort gegeben hätten „de s'assembler le jour des Rois à Lemberg pour consulter sur les moyens les plus efficaces et pour prendre les mesures les plus convenables pour secouer le joug insupportable de la faction de Poniatowski et de la famille de Czartoryski; et qu'ils se flattaient d'être puissamment dans ce dessein secondés de la part de Votre Majesté et de la France, et assistés de troupes aussi bien que d'argent."

On peut leur dire qu'ils doivent juger par notre conduite que nous sommes les véritables amis des Polonais, qui voulons leur bien et leur repos et qui ne voulons pas profiter de leurs dissensions pour pêcher en eau trouble, et faire valoir notre conduite.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 2. Januar 1745) am Rande des Berichts.

---

[1] Vergl. Bd. III, 372 und unten S. 12.

1676. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Berlin, 2 janvier 1745.

Je vous ordonne de déchiffrer vous-même ce qui suit, aussitôt que votre santé et vos forces vous le permettront.

Comme la France a secrètement formé le projet d'aller tomber tout d'un coup sur Nimègue et de pénétrer dans le cœur de la Hollande, aussitôt qu'elle aura ramassé assez de troupes pour exécuter et soutenir cette expédition, on m'a sondé de loin sur ce projet et si je ne serais pas d'humeur à m'y prêter et à y employer mes troupes et mes places fortes dans les pays de Clève et de Gueldre, pour en faciliter l'exécution. Mais bien loin d'y donner les mains ou d'y fournir la moindre chose, j'ai eu ce projet en horreur, d'autant qu'il tend à un bouleversement total de la République, pour la conservation de laquelle j'ai toujours conservé les plus tendres soins, malgré la différente façon de penser entre nous sur la situation présente des affaires; et je crois même que la France, voyant que je ne veux point entrer dans une idée aussi violente et dans ce complot d'iniquité, y renoncera bientôt. Cependant, comme il pourrait arriver que ce projet fût éventé, soit par indiscrétion soit qu'on en trouvât des traces et des indices suffisants dans les papiers du maréchal de Belle-Isle, arrêté, comme vous savez, à Osterode, dans les États d'Hanovre, et que mes ennemis ne manqueront point de me noircir de nouveau à cette occasion et d'en mettre une bonne partie sur mon compte, j'ai cru vous devoir avertir d'avance de ma façon de penser sur un projet que je déteste dans le fond du cœur et dont je suis plus éloigné que jamais.

J'espère que cet éclaircissement vous mettra en état de me justifier entièrement là-dessus, s'il en transpirait la moindre chose, mais je vous défends, sous peine de ma disgrâce, d'en faire la moindre ouverture ou confidence à qui que ce soit, pas même à votre secrétaire d'ambassade, tant et aussi longtemps que la chose n'éclate pas d'une manière ou d'autre, puisque, si elle est ensevelie dans l'oubli, il vaut mieux en étouffer jusqu'à la moindre idée qui serait capable de révolter la République sans retour contre la France et ses alliés et lui faire prendre le parti le plus vigoureux que la cour de Vienne et ses adhérents pourraient jamais souhaiter. Cependant, si ce mystère devait se découvrir, vous ne manquerez pas de protester aux ministres de l'État et aux principaux de la République que bien loin d'y avoir la moindre part ou de me prêter, soit en tout ou en partie, à l'exécution d'un plan que j'ai en horreur, je conserverai plutôt constamment pour la République les mêmes sentiments d'estime et d'amitié les plus sincères que mes prédécesseurs ont eus toujours pour elle, et que sa conservation me sera toujours aussi chère que la mienne propre, ne souhaitant rien si passionnément que de pouvoir parvenir bientôt à une pacification générale

et au prompt rétablissement de la paix en Allemagne et surtout dans le voisinage de la République, et que je donnerai de bon cœur les mains à une paix juste et raisonnable. Vous prendrez pourtant si bien vos précautions qu'en cas qu'à la dernière extrémité vous vous trouviez obligé d'en venir à ces insinuations, vous le fassiez d'une manière qui ne pût trop fortement choquer la France ou l'indisposer contre moi, en avançant plutôt que je ne saurais m'imaginer qu'un pareil projet ait été enfanté par le Roi même, dont je connaissais trop les sentiments de droiture et d'honneur pour le lui attribuer; mais que cela pourrait avoir été imaginé par quelque esprit turbulent et téméraire, sans qu'on pût le mettre sur le compte de son souverain. Enfin, vous vous conduirez en tout ceci avec autant de prudence que de circonspection; qu'en rassurant les uns vous ne choquiez pas trop les autres, et je m'en remets à votre dextérité ordinaire à manier une affaire difficile et délicate.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

1677. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 4 janvier 1745.

Monsieur mon Frère. Je ne saurais laisser échapper une occasion aussi favorable que ce changement d'année pour réitérer à Votre Majesté tous les sentiments et les vœux que je fais pour Sa prospérité. Je dois en même temps L'avertir que la situation de l'Empereur est devenue plus critique qu'elle n'a été, par un gros détachement que le prince Charles a fait vers le Haut-Palatinat. Un prompt secours de la part de Votre Majesté pourra tout seul maintenir ce prince infortuné dans son pays. On s'étonnera peut-être comment le prince Charles a pu faire un détachement, devant moi, mais il faut savoir qu'il a reçu un renfort de 20,000 hommes qui ravagent actuellement la Haute-Silésie; le prince d'Anhalt est en pleine marche pour les en rechasser, mais j'appréhende fort que, lorsqu'on les expulsera d'un côté, ils ne reviennent par un autre. Il fallut encore par la fatalité la plus bizarre que le maréchal de Belle-Isle fût arrêté par les Hanovriens. Enfin, il dépend de Votre Majesté de redresser tout ceci, mais je La prie instamment de ne pas perdre de vue les deux objets décisifs, dont l'un est, de renforcer l'armée impériale promptement, et l'autre, de renforcer le maréchal de Maillebois, sans quoi les deux armées pourraient avoir presque dans le même temps un même sort, et assurément un pareil contre-temps serait capital pour déranger tous les desseins qu'on pourrait former pour la campagne future. Je suis avec tous les sentiments imaginables, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach einer Abschrift von der Hand des Grafen Podewils.

1678. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Berlin, 5 janvier 1745.

Je n'ai pas attendu les événements que vous me mandez dans la dépêche du 26 décembre dernier, pour faire faire en France les représentations que vous me proposez. J'ai de plus écrit de ma propre main à Sa Majesté Très Chrétienne dans les termes les plus pressants, pour lui faire comprendre la nécessité de faire marcher, sans perdre un moment, au secours de l'Empereur, en Bavière et particulièrement vers le Haut-Palatinat, le corps de troupes françaises qui se trouve actuellement dans le cercle de Souabe. Mais il aurait infiniment mieux valu qu'on n'eût point attendu l'extrémité présente et qu'on eût prévenu la rentrée des troupes autrichiennes dans le Haut-Palatinat. Cependant comme l'armée de l'Empereur surpasse actuellement le nombre de 30,000 hommes, je me flatte qu'il sera du moins en état de soutenir la défensive et de se maintenir dans les postes qu'il occupe présentement, jusqu'à l'arrivée du renfort. J'ai d'autant plus lieu de me le promettre, que je donne actuellement de l'occupation à une grande partie des forces autrichiennes, le prince Charles de Lorraine ayant ramassé au delà de 25,000 hommes, troupes réglées et irrégulières, sans compter une foule d'insurgés, pour tenter une invasion en Silésie, de sorte que malgré les incommodités de la saison mes troupes sont encore actuellement en action. Ainsi je ne saurais m'imaginer que l'armée autrichienne dans vos quartiers fût assez en force pour réduire l'Empereur à des extrémités, ni que ce prince se laissât induire à se remettre à discrétion entre les bras de ses plus cruels ennemis et à se séparer d'avec ses alliés les plus fidèles au moyen d'un accommodement particulier. Cependant comme il est très vraisemblable que la reine de Hongrie tentera tout ce qui est possible, pour engager l'Empereur dans une négociation de paix séparée, et qu'elle y sera puissamment secondée par ses partisans secrets à la cour impériale, vous ne sauriez pas être trop sur vos gardes à ce sujet, et aussitôt que vous découvrirez le moindre indice d'une semblable négociation, vous ne manquerez pas de m'en informer incessamment.[1] Vous n'oublierez pas non plus de vous concerter là-dessus avec le sieur de Chavigny et de combiner vos soins et travaux, tant pour rassurer l'Em-pereur et pour lui inspirer de la fermeté, que pour veiller de près aux menées de son ministère.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

---

[1] Eine entsprechende Weisung erhält unter dem gleichen Datum Graf Podewils im Haag in Bezug auf den dortigen Vertreter des Kaisers.

1679. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Andrié berichtet, London 25. December 1744: Der holländische Gesandte Boetzelaer „s'est si peu ménagé que son secrétaire, bien que homme d'âge, a eu l'insolence de dire hautement dans un lieu public que l'excès de leur extrême joie sur l'avis des mauvais succès de Votre Majesté en Bohême les avait empêché, Botzelaer et lui, de dormir pendant toute une nuit.“ . . . .

„Quelques-uns des principaux du nouveau ministère m'ont fait entendre assez nettement qu'ils espéraient par leur système à l'avenir rétablir la confiance nécessaire entre l'Angleterre et les autres puissances. Cependant je découvre à vue d'œil des sentiments bien contraires dans les autres principaux, en ce qu'ils se flattent qu'il sera facile à la Grande-Bretagne de s'entendre avec la France, laquelle, comme partie principale, sera charmée, en se déchargeant du grand fardeau des dépenses qu'elle avait déjà supportées dans cette guerre, qu'on lui fasse quelque ouverture pour s'en tirer. Au moyen de quoi, on insinue sourdement que Votre Majesté deviendrait la victime de la cour de Vienne, à laquelle l'Angleterre, pour se venger contre Votre Majesté à cause du parti qu'elle avait pris, fournirait de l'argent et des forces suffisantes pour reprendre la Silésie . . . à quoi la France consentirait volontiers, moyennant un établissement à Don Philippe en Italie.“

Berlin, 7. Januar 1745.

„Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, dass dem p. Andrié citissime und mit allernächst abgehender Post dahin geantwortet werden sollte, wie des Königs Majestät zwischen diesem Bericht und seinem vorigen, worinnen so viel gutes von der Neigung, so das neue Ministerium in Engelland vor Sr. Königl. Majestät habe, [einen Widerspruch] fänden, und er sich also deshalb näher expliciren sollte. Vor der Hand urtheileten Se. Königl. Majestät fast, als ob man von dem neuen Ministerio sich mit Fleiss dergleichen Sentiments, wie in dem letzten Bericht enthalten, gegen ihn, den p. Andrié, entfallen lassen, in der Intention Se. Königl. Majestät dadurch zu allarmiren und Dieselbe dahin zu bringen, dass Sie das Praevenire wegen Frankreich spielen und ein besonderes Accommodement durch das englische Ministerium vor Sich zu Wege zu bringen suchen sollten. Es sollte also der p. Andrié sich näher desfalls expliciren, inzwischen genau Acht haben und dahinter zu kommen suchen, ob etwa in Engelland Chipotages mit Frankreich wegen eines Friedens angefangen würden, als worauf er sehr attent sein sollte.

Das Betragen des Boetzelaer surprenire Se. Königl. Majestät nicht wenig; indess könnte sich der p. Andrié gegen denselben oder seinen Secretär wohl bei Gelegenheit auf eine convenable Art äussern, dass, wenn er, der Andrié, wie er hoffte, nächstens angenehme Zeitungen von seinem Hofe erhalten würde, er mit mehrerem Grund ebenso viel Freude darüber haben würde, als der p. Botzelaer über vielleicht ganz ohngegründete Zeitung gehabt.“

Mardefeld sei anzuweisen, „wie bei der jetzigen guten Disposition des russischen Ministerii er alle Efforts von der Welt thun sollte, damit, sobald nur der russische Hof zu Petersburg angekommen sein würde, selbiger eine öffentliche Démarche zum Faveur Sr. Königl. Majestät

thäte, es sei nun durch eine Declaration, so dem ungarischen Gesandten geschähe, dass dafern die Königin von Hungarn fortfahre, etwas gegen Schlesien zu unternehmen, sodann die russische Kaiserin sich obligiret sehen würde, nach den zwischen des Königs Majestät und ihr geschlossenen Engagements und Tractaten die allianzmässige Hülfe zu leisten; oder auch an Sachsen, mit des Königs Majestät in guter Harmonie zu leben und der Königin von Hungarn gegen Se. Königl. Majestät keine Hülfe zu geben; oder dergleichen andere publique Démarche. Es verlangte Se. Königl. Majestät solches nicht sowohl, um eine reelle Assistance von Russland zu erwarten, als vielmehr nur, den Namen davon zu haben und einen Éclat davon zu machen. Uebrigens sollte der Herr von Mardefeld continuiren, das russische Ministerium in der jetzigen guten Disposition zu erhalten, insbesondere aber die Idee nicht fallen zu lassen sondern vielmehr bestens zu poussiren, dass die russische Kaiserin sich von der Pacification in Teutschland melire und deshalb ihre gute Officia zum Frieden antrüge." . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1680. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 8 janvier 1745.

Monsieur mon Frère. Le marquis de Valory m'a rendu hier la lettre que Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire. Elle y donne des preuves éclatantes de Sa modération, de Son désintéressement et de Son inclination pour la paix. Je me trouverais trop heureux, si je pouvais servir d'instrument pour une œuvre aussi salutaire pour toute l'Europe, et comme Votre Majesté paraît désirer que je me charge de faire, en Hollande et en Angleterre, les premières ouvertures, je La prie de vouloir préalablement coucher un plan général par écrit, afin que je ne me trouve pas dans le cas odieux d'avancer des choses contraires aux intentions de mes alliés.

Si milord Carteret s'était soutenu dans le ministère, je regarderais toute démarche de pacification comme une entreprise inutile; mais ce nouveau ministère qui voudra, selon la coutume des ministres, prendre le contrepied du système de ses prédécesseurs, sera peut-être bien aise de trouver une prompte issue à une guerre dont il est las de porter le fardeau, et qui rend toujours en Angleterre le ministère plus chancelant, plus mobile et incertain de son sort, que la paix. Quand même on ne conviendrait pas ensemble de tous les points en général, peut-être, selon l'intention de Votre Majesté, on pourrait convenir d'un armistice, et faciliter ainsi le chemin de la paix. Depuis que j'ai donné des troupes auxiliaires à l'Empereur, je n'ai entendu sonner mot de toutes les puissances qui ont épousé la querelle de la reine de Hongrie; toute la politique qu'elles observent envers moi, se renferme dans des insinuations malignes qu'elles font faire tant directement qu'indirectement

à mes ministres, et qui roulent sur la facilité qu'ils se flattent de trouver à faire leur paix avec nos alliés et de me sacrifier à leur jalousie, leur haine et leur vengeance. Mais on sait à peu près le cas qu'il faut faire de semblables misères, et mes ministres ont ordre de recevoir de pareils avis avec mépris et d'y répondre avec hauteur.

Ma situation présente est telle que la Haute-Silésie et le comté de Glatz sont inondés de quelques vingtaines de mille Hongrois, et que j'ai fait rassembler des troupes pour déblayer le pays et pour le purger de cette race infâme. J'en attends l'événement, ce qui décidera en quelque façon de l'ouverture de la campagne prochaine. Je réitère encore mes instances à Votre Majesté pour qu'Elle daigne prendre les mesures les plus justes et vigoureuses pour le maintien de la Bavière et pour le renforcement de Son armée du Bas-Rhin. Ces deux points me paraissent capitaux dans le moment présent, et ce ne sont pas des échecs médiocres qui peuvent nous y arriver, mais le dérangement de toutes nos mesures présentes et même de celles pour la campagne qui vient. Je m'aperçois avec regret de la longueur de ma lettre, j'en demande excuse à Votre Majesté, La priant de me croire à jamais etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1681. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Der Legationssecretär Beck berichtet, in Vertretung des kranken Grafen O. Podewils, Haag 5. Januar: „Presque tous les régents que j'ai vus depuis quelques jours, ont commencé d'eux-mêmes à parler des affaires publiques, en me demandant s'il n'y avait pas moyen de parvenir à la pacification . . . . Le pensionnaire Alewyn me dit qu'il avait représenté à plusieurs régents qui pensaient qu'il fallait travailler à la pacification générale, qu'il vaudrait mieux de commencer par celle d'Allemagne, laquelle étant faite, celle d'Italie s'en suivrait, pour ainsi dire, d'elle-même."

Berlin, 11. Januar 1745.

Es soll ihm mit der ersten Post geantwortet werden, dass alles ganz gut sei, aber mit dem Reden vom Frieden wäre es nicht ausgerichtet, und wenn die gutgesinnten Staaten nicht mehr thun wollten, als im Haag promeniren und sprechen, so würde sobald noch kein Friede werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1682. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 12. Januar 1745.

Der König befiehlt, Andrié anzuweisen, „dass er fleissig dran sein und continuiren sollte, alle diejenige Insinuationes dem neuen Ministerio zu thun, welche zu thun er chargiret worden, wie er denn zugleich

solche auf alle Art gelten zu machen suchen und das Ministère vor Sr. Königl. Majestät und Dero Absichten zu gewinnen sich äusserst, jedoch ohne Affectation, angelegen sein lassen sollte. Wegen der österreichischen Rodomontaden soll er sich nur dahin herauslassen, dass man ihnen die eingebildete Freude lassen müsste, das Publicum ihrer Gewohnheit nach mit chimériquen Avantagen zu illudiren; es würde die Zeit aber vielleicht bald herankommen, da das Publicum von allen solchen Illusionen abusiret werden würde, und würden in der kommenden Campagne die Oesterreicher und ihre Clique am ersten aufhören zu lachen."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1683. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 12. Januar: „J'ai été averti que Bülow a dit l'autre jour à quelqu'un: que la réponse que la cour de Russie donnerait à Votre Majesté sur la garantie qu'Elle a réclamée par rapport à la Silésie,[1] servirait de boussole à la conduite de la Saxe; que, si cette réponse était favorable, la Saxe tâcherait de se tirer peu à peu des engagements qu'elle avait contractés avec la cour de Vienne . . . J'espère que Votre Majesté approuvera qu'on informe Mardefeld du discours de Bülow, et que l'on aiguillone de plus en plus pour obtenir au plus tôt une déclaration dont on peut faire parade."

Berlin, 13. Januar 1745.

Sehr gut; soll nur sogleich dergleichen Ordres und Instructionsrescript expediren und zur Unterschrift einsenden, da Ich dann solche mit einem Courier absenden will.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1684. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 14 janvier 1745.

Vos relations du 21 du mois de décembre passé m'ont été bien rendues. Je suis très content de la conversation que vous avez eue avec le Grand-Chancelier, et des moyens dont vous vous êtes servi pour vous le concilier. Il faudra à présent battre le fer pendant qu'il est chaud et tirer autant de parti qu'il sera possible des promesses qu'il vous a faites, en le disposant à faire faire quelque démarche éclatante de sa cour pour mes intérêts, soit par la déclaration que j'ai demandé que l'Impératrice fît à la cour de Vienne par rapport à la garantie de

[1] Vergl. Bd. III, 363—366.

la Silésie, soit par une remontrance énergique qu'elle fît au roi de Pologne en ma faveur; sur quoi je me remets à ce que je vous ai ordonné par mes autres dépêches[1] d'aujourd'hui.

Vous ferez en même temps tout au monde pour vous attacher de plus en plus le Vice-Chancelier, dont je suivrai le conseil par rapport aux affaires de Pologne,[2] pourvu qu'il veuille aider à brider les Saxons. Vous n'oublierez non plus de me conserver l'amitié des sieurs de Brummer et de Lestocq, et j'attends votre rapport sur ce que je leur suis en arrière. Enfin, il faut absolument que vous tâchiez à tirer des ministres ou cap ou aile, et les empêcher de donner les moindres espérances aux ministres anglais, saxons et autrichiens sur quelque secours de la Russie. Sur ce qui est du présent d'un beau carrosse que vous et le Vice-Chancelier croient qu'il pourrait faire plaisir à l'Impératrice si je lui en envoyais un, j'attends encore votre rapport si vous croyez d'une nécessité absolue que j'envoie à l'Impératrice un pareil présent, et si cela pourra faire un effet particulier sur son esprit ou non. Au premier cas, je le ferai volontiers; de même que je serais bien aise de ménager dans le temps présent les frais que je serai obligé de faire sur cela, si un pareil présent était ou non absolument nécessaire ou sans fruit. Vous ne manquerez pas de m'en mander vos pensées au plus tôt possible.

Nach dem Concept. Federic.

1685. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 14. Januar 1745.

Der König befiehlt, den Legationssecretär Beck im Haag anzuweisen, „wie zwar derselbe continuiren könne, gelegentlich und sonder Affectation von Sr. Königl. Majestät Neigung zu einem raisonnablen und billigen Frieden zu reden; jedoch sollte der p. Beck darunter auch das gehörige Ménagement brauchen und sich nicht zu sehr antragen noch zu weit gehen, sondern vielmehr dahin antragen, dass die wohlgesinnete Staaten ein Project eines Friedens entwerfen und darüber mit Sr. Königl. Majestät confidemment communiciren möchten, die alsdann alles, was nur raisonnablement geschehen könnte, dazu beitragen würden."

Nach der Ausfertigung. Eichel.

---

[1] Erlasse aus dem Ministerium in Ausführung von Nr. 1683. — [2] Woronzow hatte dem Gesandten gesagt „que sa souveraine ne souffrirait jamais que la république de Pologne attaquât Votre Majesté, et, pourvu qu'Elle S'abstînt à Son tour de toute hostilité contre la Pologne, l'Impératrice n'épouserait certainement pas la querelle de l'électeur de Saxe."

1686. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A AUGSBOURG.

Berlin, 15 janvier 1745.

Monsieur. Les deux lettres que vous m'avez faites en date du 21 du décembre dernier, viennent de m'être rendues; lesquelles m'ont donné d'autant plus de sujet de satisfaction, que j'y trouve partout des sentiments dignes de vous et qui m'ont infiniment charmé. J'ai été surtout touché de la manière noble et généreuse dont vous vous expliquez sur le chapitre de Schmettau; en considération des instances que vous faites en sa faveur, je ne l'abandonnerai pas tout-à-fait, mais il mérite que je lui fasse sentir mon indignation, parcequ'il a agi d'une manière si contraire à mes intentions et contre tout ce que je lui avais ordonné. Le zèle qu'il a pu avoir pour mon service ne saurait jamais excuser ses fautes, et il ne lui convenait point de choquer si étourdiment des gens d'une réputation reconnue, et que je distingue pour leurs mérites par une estime infinie. S'il a été prévenu sur cela par des envieux de votre mérite, tant pis pour lui, et il n'aura qu'à se prendre à ceux-ci et à son peu de discernement dont il a usé dans cette occasion. J'espère que vous ne vous rebuterez point de continuer à prêter vos services à Sa Majesté Impériale, surtout dans les circonstances critiques où elle est actuellement, et le cœur généreux que je vous connais me fait espérer que vous n'abandonnerez pas la bonne cause dans un temps où l'Empereur peut avoir besoin de toute votre expérience et savoir-faire.

J'ai fait tout ce que j'ai pu pour que les Français fassent avancer encore un corps de troupes dans le Haut-Palatinat; j'en ai écrit, à différentes reprises, au roi de France, et lui ai fait voir le tort irréparable que la cause commune en aurait, si on ne daignait prendre les mesures les plus justes et vigoureuses pour le maintien de la Bavière et pour le renforcement de l'armée du Bas-Rhin; aussi me flatté-je que cela aura fait impression. Je trouve parfaitement bien pensé le projet que vous me mandez par rapport à des invasions à faire dans la Hongrie, mais comme c'est une affaire à concerter avec la France, il faudra communiquer sur cela avec elle, pour entendre ce qu'elle en dira; car de pousser moi seul des pointes n'est pas mon affaire, après que j'en ai reconnu les suites fatales qui en résultent ordinairement; mais j'entrerai avec plaisir dans toutes les opérations bien concertées et qui entr'aident l'une l'autre.

Pour le présent, il faudra selon moi que vous ayez votre attention principale sur Passau, après que vous aurez pris de justes mesures contre tout ce que l'ennemi voudra entreprendre pour rentrer dans la Bavière. Je me flatte de n'entendre jamais de mauvaises nouvelles sur cet article-là, quoique, à dire entre nous, je ne sois pas encore tout-à-fait rassuré là-dessus. Il me semble qu'après cela nous devons tâcher à disposer la France afin qu'elle agisse, la campagne qui vient, en Bavière avec des forces supérieures contre l'ennemi, et si nous réussissons

dans ce point capital, je ne doute plus d'un bon succès et suis persuadé que tout ira bien. J'attends avec impatience quelqu'un de la part du roi de France avec qui je me puisse concerter sur les opérations de la campagne prochaine, et comme je n'en ai rien entendu, depuis que le maréchal de Belle-Isle a eu le désastre d'être arrêté par les Hanovriens, j'ai fait de nouvelles instances auprès du roi de France pour qu'il m'envoie quelque autre de confiance. C'est un des plus malheureux contretemps qui nous aurait pu arriver que l'arrêt dudit maréchal; aussi m'est-il incompréhensible pourquoi il a choisi une route si dangereuse, quoique les miens l'en aient averti, même pendant qu'il était à Cassel; mais le mal est fait, et il faut que nous tâchions d'en redresser les suites, en nous concertant, le plus tôt le mieux, sur les opérations de la campagne prochaine.

Je vous prie, Monsieur, d'être assuré de toute mon estime et qu'on ne peut être plus que je le suis, Monsieur, votre très bien affectionné ami

Nach dem Concept. Federic.

1687. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Berlin, 15 janvier 1745.

Les relations que vous m'avez faites en date du 2 et du 5 de ce mois, m'ont été bien rendues. Vous accusez fort juste, si vous croyez le tort presque irréparable que le malheureux arrêt du maréchal de Belle-Isle fait à la cause commune, et j'en suis d'autant plus au désespoir que les miens l'ont averti, même lorsqu'il était encore à Cassel, de ne prendre point son chemin sur cette route.

Il est juste que l'Empereur fasse tous ses efforts pour le réclamer, mais je doute du succès. Je suis content du choix qu'on a fait dans la personne du comte de Mortagne, pour me l'envoyer; aussi attends-je son arrivée. Je fais de tout mon mieux pour aider Sa Majesté Impériale auprès du roi de France, et je lui ai écrit et représenté réitérativement la nécessité indispensable qu'il y a de prendre les mesures les plus justes et vigoureuses pour le maintien de la Bavière et pour le renforcement de l'armée du Bas-Rhin; aussi en espéré-je un bon effet. Du reste, j'ai mandé mes sentiments au maréchal de Seckendorff, à qui j'ai conseillé de ne point quitter le service ni se rebuter des difficultés qu'il a trouvées dans son chemin jusqu'ici; ce serait encore un des malheureux coups si l'Empereur devait perdre un homme si digne, si expérimenté et si plein de zèle pour lui. J'espère que l'Empereur se tranquillisera sur toutes les alarmes que nos ennemis ont tâché à lui donner sur mon article, et j'ai trop de confiance en lui qu'il ne se gardera bien de donner dans les artifices de la cour de Vienne, qui n'oubliera rien pour semer de la discorde ou de la méfiance entre nous. On ne manque pas

de faire à mes ministres des insinuations malignes sur la facilité qu'on trouvera à faire la paix séparée avec l'Empereur, mais mes ministres ont ordre de recevoir de pareils avis avec mépris; néanmoins comme la précaution est toujours bonne, vous ne manquerez pas de continuer à veiller sur tout de votre mieux. Comme j'ai fait rassembler des troupes dans la Haute-Silésie, pour nettoyer ce pays des troupes ennemies qui y sont entrées, et que mes troupes sont actuellement en marche pour cette expédition, j'espère de vous en pouvoir donner bientôt de bonnes nouvelles. Par celles que j'ai eues jusqu'à présent, on m'a appris que l'ennemi rebrousse chemin vers la Moravie, qu'il y a bien de la désertion parmi ses troupes et que ses affaires commencent à aller assez mal.

Nach dem Concept. Federic.

1688. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 15. Januar 1745.

Der König befiehlt, Mardefeld mit der Erklärung zu beauftragen: „dass, da man auf das poliste bei dem sächsischen Hofe um eine kategorische Antwort nachgesuchet, um zu wissen, was man sich . . . zu solchem zu versehen hätte, so hätte gedachter Hof dennoch biaisiret und durch seine vague und wenig satisfaisante Antwort[1] genugsam zu verstehen gegeben, was vor pernicieuse Absichten derselbe gegen Se. Königl. Majestät führe; der russische Hof würde also selbst urtheilen, dass es nicht möglich sei, bei solchem Betragen mit den Sachsen länger in Ruhe zu bleiben, und dass Se. Königl. Majestät die grösste Ursache von der Welt hätten, darunter auf Dero Defension zu denken, und Sich nicht von so gar feindseligen Leuten präveniren zu lassen; welches fast ohnumgänglich zu sein schiene, woferne die russische Kaiserin nicht durch nachdrückliche Dehortationes an den König von Polen und dessen Ministres denselben auf bessere Gedanken brächte und von den österreichischen Intriguen und solcher Partie auf das fordersamste abzöge."...

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1689. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Berlin, 16. Januar 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Da Ich verhoffe, dass die anjetzo in der Execution befindliche Expedition des Fürsten[2] Durchlaucht in Oberschlesien und was demnächst weiter geschehen soll, unter göttlichem Beistand von gutem und erwünschten Success sein werde, so ist Mein Wille, dass Ihr

[1] Durch das Promemoria, Dresden 9. Januar. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 678. — [2] Leopold von Anhalt-Dessau.

1) Inzwischen ein Factum praepariren und aufsetzen lassen sollet, worinnen alle Exactiones, Cruautäten, Exorbitanzien, auch was sonsten mit Enlevirung und Wegschleppung verschiedener Civilbediente vorgegangen, mit gehörigen Farben setzen lassen sollet, damit solches Factum hiernächst und wenn Ich es befehle publiciret werden könne.

2) Ferner sollet Ihr ein Patent an alle oberschlesische Unterthanen, so zum bisherigen Antheil von Oesterreich gehören, projectiren lassen, worunter Ihr dasjenige, so von der Königin von Ungarn an Meine schlesischen Unterthanen herausgehen und ausstreuen lassen wollen,[1] zum Grunde nehmen, solches nach seinem Einhalt, jedoch mutatis mutandis, in gleichem Sinne verfolgen lassen und kürzlich ohngefähr dahin einrichten lassen sollet, dass, nachdem es der Königin von Ungarn gefallen, ohne dazu gegebene Ursache den zu Breslau errichteten Frieden zu brechen und das Sr. Königl. Majestät wegen Dero rechtmässige Anforderungen unter der Garantie so vieler grossen und respectablen Puissancen abgetretene Schlesien friedbrüchiger Weise zu überziehen, auch sogar die Sr. Königl. Majestät verpflichteten Vasallen und Unterthanen zu einem offenbaren Meineid, Aufruhr und Mutinerie zu bewegen: als hielte Ich Mich von allen Verbindlichkeiten, so Ich gegen das österreichische Haus durch ermeldeten Frieden hatte, degagiret und los, und erachtete Mich in dem Stande zu sein, Meine rechtmässige, gegründete Forderungen an das Haus Oesterreich ferner auszuführen, auch von demselben die Schadloshaltung wegen des begangenen, nicht weniger die gehörige Sicherheit vor das künftige zu verlangen; dahero denn die oberschlesischen Stände bisherigen österreichischen Antheils p. p. p.

Dergleichen Project Ihr dann entwerfen und zu Meiner ferneren Disposition einsenden sollet.[2] Ich bin etc.

F.

P. S.

Ich werde gerne sehen, wann Ihr adroitement und durch die dritte Hand gegen gewisse Leute, so es weiter schreiben, ausbringen lassen könnet, dass der Fürst von Anhalt befehliget sei, in Mähren zu dringen, Olmütz den Winter über zu bloquiren, im Frühjahr aber, wenn es die Jahreszeit leiden würde, ordentlich zu belagern.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

---

[1] Vergl. Bd. III, S. 355 Anm. 1. — [2] Unter dem 6. Februar erhält Graf Münchow durch einen im Ministerium aufgesetzten Erlass den Befehl, das von ihm vorgelegte Patent unter dem Datum Berlin 9. Januar, in Schlesien publiciren zu lassen. Gedruckt Preussische Staatsschriften I, 533.

1690. AU PRINCE ROYAL DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Berlin, 17 janvier 1745.

Monsieur mon Frère. La lettre de Votre Altesse Royale m'a fait bien du plaisir. J'y vois toujours les sentiments d'amitié que vous me témoignez, auxquels je ne puis qu'être fort sensible. Je La remercie des souhaits qu'Elle me fait pour la nouvelle année, et je La prie de croire que tout est fort réciproque de mon côté. J'apprends avec plaisir que ma sœur s'aperçoit de la suite de ses noces, et que la Suède devancera toujours le Danemark; je vous prie de lui dire que j'ai reçu des nouvelles de Silésie qui me marquent que les Autrichiens fuyaient avec grande précipitation devant le corps de mes troupes destiné à les déloger, et qu'au printemps elle pourra voir une autre scène que celle de l'automne passé; vous priant de me croire avec tous les sentiments d'estime, Monsieur mon Frère, de Votre Altesse Royale le bon frère

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1691. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES A VERSAILLES.

Berlin, 17 janvier 1745.

Monsieur. Je vous suis bien obligé des souhaits que vous me faites au sujet de la nouvelle année. La part que vous prenez à ce qui me regarde, ne peut qu'influer beaucoup à ce qui m'est agréable. Je ne m'arrête point à vous faire des compliments à l'occasion du dernier de décembre et du premier de janvier: je ne vous souhaite que la santé, vous possédez le reste. Je n'ai autre chose à ajouter à cela, sinon que de vous dire que le rappel du maréchal de Schmettau a été occasionné principalement par les discours et lettres qu'il a écrites sur votre sujet, et en partie sur ce que cet homme a toujours agi sans mes ordres et sans consulter seulement mon avis, témoin le mémoire qu'il a présenté au roi de France pour le dissuader de raser la fortification de Fribourg etc.

J'espère que vous sentirez par ces démarches les égards que j'ai pour vous, et combien je suis, Monsieur le Maréchal, votre très affectionné ami

Federic.

Je viens de recevoir des lettres de la Silésie qui me marquent que les Autrichiens s'enfuient toute part avec précipitation et perte: ils pourraient dire qu'ils ont voyagé en Silésie.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1692. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

[Berlin], 18. Januar 1745.

Der König gründet auf die neuesten Berichte Andrié's die Hoffnung, „durch den Canal des jetzigen Ministerii in Engelland aus dem jetzigen Kriegesembarras auf eine oder andere Weise mit einer ganz guten und glorieusen Art zu kommen. Sie wollen dannenhero, dass dem Herrn Andrié alsofort und zu Dero morgenden Unterschrift dahin geantwortet werden soll, dass er Mylord Chesterfield privatim und sonder dass jemand von den französischen Émissaires solches merken könnte, zu sprechen zu bekommen suchen und ihn von wegen Sr. Königl. Majestät auf das poliste alle Versicherung von Dero Hochachtung und Freundschaft geben solle, mit dem Beifügen, dass des Königs Majestät allemal sehr viel Estime vor ihn gehabt pour la beauté de son génie et pour le mérite de son caractère, et ce qui avait confirmé Sa Majesté dans ces sentiments, c'était sa façon de penser sur les affaires présentes que je trouvais fort raisonnable; que Sa Majesté se ferait un plaisir de lui donner toutes les marques de Son estime et de Sa considération et qu'Elle le priait d'être de Ses amis. Wann Chesterfield bei Ankunft solcher Dépêche etwa schon abgereiset und in Holland wäre, so soll der Herr Graf Podewils Gelegenheit nehmen, sonder dass der französische Gesandte es merket, nurgedachtem Chesterfield solches zu sagen; überhaupt aber soll der Herr Graf Podewils im Haag instruiret werden, wie Se. Königl. Majestät hörten und glaubten, dass Chesterfield sehr zum Frieden inclinirte und wenigstens weit moderéere Sentiments hätte als Carteret und die vorige Clique, daher er seine Freundschaft zu gewinnen und von ihm zu erfahren suchen sollte, wohin er eigentlich wolle und was er vor Sentiments von den Conditionen eines künftigen Friedens habe. Sonsten soll der Herr Andrié annoch instruiret werden, sich alle ersinnliche Mühe zu geben, das neue Ministerium sammt und sonders, in specie aber den p. Harrington, vor Se. Königl. Majestät zu gewinnen und Deroselben Interesse bei solchem angenehm zu machen, dabei auch durch alle zu thuende Versicherung Sr. Königl. Majestät Intention wegen eines bald zu habenden Friedens auf den Point zu sichern, dass, wenn Se. Königl. Majestät Sich im Stande sehen, mit der Friedensproposition und Dero Conditiones wirklich herauszugehen, alsdann das Ministère schon gleichsam gänzlich dazu präpariret sei; welches alles er doch auf eine sage und gute Art zu thun hätte, dass einestheils des Königs Majestät Dero But bei dem Ministère erhielte, anderntheils aber der französische Hof durch einen unzeitigen Éclat nicht ombragiret würde.

Uebrigens sollte der p. Andrié von dem bisherigen glücklichen Success Sr. Königl. Majestät Waffen in Oberschlesien avertiret und ihm zugleich cito geschrieben werden, dass, sobald der Fürst mit seinem zusammen habenden Corps die Neisse passiret wäre, die Oesterreicher sich sofort angefangen zurückzuziehen und die Stadt Neustadt, woselbst

ihr Hauptquartier gewesen, abandonniret und sich nach Jägerndorf und das mährische Gebirge retiriret hätten; sowohl Misère als Desertion sollte bei ihnen gross sein, und da dasjenige Insurgentengesindel, welches jenseits der Oder einen Streif gegen Namslau zu gethan und einige kleine und offene Städte occupiren zu wollen Miene gemachet, sich gleichfalls auf erhaltene Nachricht von des Fürsten Uebergang über die Neisse über Hals und über Kopf zurückgezogen und zurückgelaufen wäre, so zweifelten Se. Königl. Majestät nicht, dass der Fürst, woferne der Feind sonsten zum Stande zu bringen, demselben nicht nächstens einen wichtigen Échec anbringen, anderergestalt aber denselben wenigstens aus ganz Oberschlesien jagen würde. Dergleichen Nachricht von der oberschlesischen Situation dann auch denen übrigen Ministres, sonderlich aber dem Chambrier und Grafen Beess gegeben werden sollte.

Ersterm sollte danebst auf seine heutige Relation geschrieben werden, wie Se. Königl. Majestät, sobald Belle-Isle gefangen worden, an den König von Frankreich selbst deshalb geschrieben und um baldige Hersendung einer andern Person von Confidence, um mit selbiger alles, was Belle-Isle sonst anbringen sollte, zu concertiren.

Sonsten sollte der Chambrier fleissig Acht geben, was dorten wegen des neuen Ministère in Engelland passiret und was die Sachsen vornehmen, welches er fleissig schreiben soll und welches zu wissen Se. Königl. Majestät sehr curieux wären.

Noch soll dem Herrn Andrié geschrieben werden, dass er von jeder Person des dortigen neuen englischen Ministerii Sr. Königl. Majestät ein detaillirtes Portrait machen und schreiben soll, wie weit ein jeder von ihnen vor Se. Königl. Majestät und vor den Frieden portiret wäre."

Nach der Ausfertigung. Eichel.

1693. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 19 janvier 1745.

Les lettres qu'on reçoit présentement des frontières de la Russie ne parlent que de grands préparatifs de guerre par tout l'empire et particulièrement en Livonie, d'où l'on me mande que les régiments qui y sont en quartier, ont été payés en plein de tous leurs arrérages, et que de plus on a remis entre les mains du commissariat une assez considérable somme d'argent pour l'avoir à la main en cas de besoin.

Je suis d'ailleurs informé par un canal très sûr que la cour de Russie a envoyé tout fraîchement un ordre circulaire à tous ses ministres dans les pays étrangers, par lequel Sa Majesté Impériale leur donne avis des arrangements qu'elle a pris pour tenir prêt à marcher au premier commandement un nombre considérable de troupes régulières et irrégulières, et leur enjoint de faire connaître, au cas qu'on leur en parle, et

non autrement, que ces préparatifs ne se faisaient dans aucune autre vue que pour conserver la tranquillité dans le Nord et pour empêcher que le feu de la guerre ne s'allumât dans le voisinage de la Russie; qu'au reste Sa Majesté Impériale était résolue de vivre en paix et en bonne intelligence avec tous ses voisins, et que le public serait pleinement convaincu de la sincérité de ses sentiments pacifiques, pourvu que certaines intrigues qui se trament en Pologne n'aient point de suite, qu'il ne s'y forme pas des confédérations, ou que, quelqu'un des alliés de l'Impératrice étant attaqué, elle ne se trouve point dans la nécessité de lui prêter assistance en conformité de ses engagements.

Vous jugerez sans peine combien ces phénomènes doivent me donner à penser, considéré surtout que le prétexte dont on tâche de colorer les préparatifs en question, paraît extrêmement recherché, n'y ayant pas la moindre apparence de confédération ou de troubles en Pologne, et les intrigues que la cour de Russie allègue pour cet effet, étant entièrement chimériques et de l'invention du ministère de Dresde, de sorte qu'on viendra difficilement à bout de persuader le public que les mesures que la Russie prend pour rendre ses troupes mobiles, visent uniquement à maintenir la tranquillité du Nord, que personne ne pense de troubler.

J'avoue qu'à la vue de toutes ces circonstances j'ai de la peine à m'empêcher de soupçonner que les cours de Londres et de Saxe ne soient déjà convenues de leur fait avec celle de Russie; que la dernière ne se soit positivement engagée de leur fournir au printemps prochain un corps auxiliaire de troupes russiennes, et que toutes les belles promesses et assurances que vous avez reçues des deux Chanceliers, ne vous ont été prodiguées que pour vous mieux endormir et pour vous empêcher de sentir la mêche.

De quelque façon que l'on envisage la chose, il n'est pas croyable que la cour de Russie, malgré le dérangement de ses finances et l'épuisement de ses caisses dont vous m'avez si souvent entretenu, fasse gratuitement une aussi forte dépense que celle qu'exigent ses dispositions militaires d'à présent, de sorte qu'il faut absolument que la Russie ait touché secrètement de l'argent étranger et qu'elle ait un dessein caché qui ne sera vraisemblablement pas à mon avantage, puisque l'on vous en fait mystère.

Je compte néanmoins qu'étant présentement à Pétersbourg, vous trouverez moyen par vos amis de découvrir le pot aux roses. Il m'importe extrêmement d'être bientôt éclairci là-dessus, et vous n'épargnerez rien pour m'en fournir des lumières sûres et exactes. Je ne juge pourtant pas convenable que vous témoigniez de l'inquiétude sur ce sujet. Bien au contraire, vous ne ferez pas mal de glisser dans vos entretiens avec les ministres, si l'occasion vous y conduit, qu'étant informé par le bruit public sur les dispositions qui se faisaient en Russie pour faire marcher des troupes, je me flattais que le contingent auxiliaire que je venais de réclamer, en serait du nombre, d'autant plus que j'étais

le seul allié de Sa Majesté Impériale qui se trouvât dans le cas de lui demander assistance, ni le pays d'Hanovre ni la Saxe n'ayant été attaqués jusqu'ici de personne.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

1694. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 19 janvier 1745.

Monsieur mon Frère. Puisque Votre Majesté a paru le désirer, j'ai écrit incontinent à la régence d'Hanovre et en Angleterre au sujet de la détention du maréchal de Belle-Isle,[1] mais je dois avertir Votre Majesté d'avance que ce sera à pure perte, d'autant plus que ledit maréchal s'est déclaré lui-même prisonnier de guerre, au moment qu'il a été arrêté, et que, depuis, il a écrit une lettre au ministère d'Hanovre dans laquelle il réclame le cartel de Hanau; ce malheureux tour pervertit si fort cette affaire que du moins nos ennemis ont un prétexte plausible qui semble autoriser leur démarche, et contre lequel il n'y a rien de frappant à répondre. J'attends M. de Courten avec impatience, me faisant un plaisir de me prêter, autant qu'il m'est possible, à ce qui peut intéresser Votre Majesté. Il serait à souhaiter que l'on pût détacher la Saxe de son alliance avec la reine de Hongrie; j'avais beaucoup à espérer, mais la mort de l'Archiduchesse gouvernante des Pays-Bas a tellement enflé les espérances de la reine de Pologne sur la succession de la maison d'Autriche, que le zèle pour le service de la reine de Hongrie en est redoublé chez eux. Il serait à désirer que le roi de Pologne fût le seul prince de l'Empire de ce sentiment, mais on voit assez, par tout ce qui se passe dans l'Empire, que l'Empereur y a peu de partisans; je crois que, si les généraux des troupes de Votre Majesté traitaient les pays neutres de l'Empire avec plus de douceur, cela pourrait suspendre les mauvais effets qui suivront sans cela infailliblement ces funestes dispositions, et j'avoue que je suis dans de grandes appréhensions, lorsque je pense aux suites que pourrait avoir une ligue des princes de l'Empire, jointe à la reine de Hongrie. J'espère que l'Empereur, secondé par les généreux efforts de Votre Majesté, pourra se soutenir en Bavière; aujourd'hui, je viens de recevoir une lettre d'Amberg par où l'on me mande que Bernclau vient de s'en rendre le maître. Votre Majesté saura apparemment que le corps des Russiens que commande le général Keith est assemblé en cantonnement et prêt à être ébranlé au premier ordre. Il faut espérer que le changement arrivé dans le ministère britannique influera jusque dans ce pays lointain; je crois aussi que l'on pourrait profiter des dispositions pacifiques de milord Harrington; pourquoi ne consentirait-il pas au rétablissement de l'Empereur, dont le dédommagement consisterait dans l'Autriche antérieure?

[1] Die Reclamationen ergingen durch das Ministerium.

quel mal ferait à l'Angleterre l'établissement de Don Philippe à Parme et Plaisance, et pourquoi Votre Majesté et la reine d'Espagne ne prolongeraient-elles point pour un nombre d'années limité le commerce des Anglais aux Indes?

Je soumets tout cela aux lumières de Votre Majesté, La priant de me croire avec tous les sentiments qui Lui sont dus etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

1695. AU LIEUTENANT-COLONEL COMTE DE WIED-RUNKEL A IBBENBÜHREN.

Graf Wied berichtet, Ibbenbühren 17. Januar: „Je viens d'apprendre que le maréchal de Belle-Isle doit être mené comme prisonnier d'Hanovre en Angleterre en peu de temps; or, comme je me trouve ici dans mon canton, et que la route que les Hanovriens peuvent prendre est très sûrement l'endroit où je suis, j'attends par le retour de ce courrier les ordres de Votre Majesté si je dois remettre ce maréchal en liberté, et j'entreprends alors d'en garantir à Votre Majesté la réussite, sans y employer le moindre détachement de Ses troupes, me flattant de faire ce coup par stratagème."

[janvier 1745.]

La lettre que vous m'avez faite en date du 17 de ce mois, m'a donné bien de la satisfaction par le zèle que vous m'y marquez pour ce qui peut m'intéresser, aussi vous sais-je bon gré de votre intention. Mais comme j'ai de grands ménagements à garder dans l'affaire en question, je ne saurais que vous remercier de la bonne intention que vous avez fait paraître, demandant au reste que vous gardiez sur tout ceci un grand silence et n'en parliez à âme qui vive.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1696. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 15. Januar: „Le comte de Seinsheim m'étant venu voir, ces jours passés, et le discours roulant sur les conjonctures présentes, je lui dis qu'on m'avait assuré qu'il avait fait de nouvelles insinuations aux ministres et aux régents de l'État, et même des ouvertures tendant au rétablissement de la paix. Il m'assura que rien n'était plus faux, qu'il n'avait aucun ordre de sa cour de faire de nouvelles insinuations . . . . Il m'a paru cependant qu'il avait l'air un peu embarrassé en me

[Berlin], 21. Januar 1745.

Der König befiehlt dem Grafen Podewils im Haag zu antworten, es sei nicht abzusehen, „was es eigentlich schaden würde, wenn auch der Kaiserliche Minister Graf von Seinsheim mit dem Lord Chesterfield einige Pourparlers vom Frieden hätte; inzwischen wäre es doch gut, dass der Herr Graf von Podewils auf alles attent sei und

donnant ces assurances. Lui ayant demandé peu après s'il irait voir milord Chesterfield, supposé qu'il ne fît pas annoncer son arrivée aux ministres de second rang, contre l'étiquette qui est en usage ici, il me répondit qu'il comptait de l'aller voir, aussitôt après son arrivée, sans attendre qu'il la lui fît notifier . . .' Cet empressement d'aller voir milord Chesterfield me ferait presque soupçonner que les indices dont Votre Majesté me parle[1] ne sont pas tout-à-fait sans fondement."

Auszug aus der Ausfertigung.

Sr. Königl. Majestät von allem Nachricht gäbe. Bei des Mylord Chesterfield Ankunft würde er sich nach seiner vorigen Instruction zu achten haben, sonder gleich mit dem Frieden herauszuplatzen, pas à pas gehen und eine gute Disposition von gedachtem Chesterfield zu gewinnen suchen."

Eichel.

1697. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 22 janvier 1745.

Vos relations du 8 et du 11 de ce mois m'ont été bien rendues, sur lesquelles je n'ai cette fois autre chose à vous dire par la présente, sinon que comme il paraît que le feld-maréchal comte de Schmettau cherche à traîner son départ de Paris, vous deviez réitérer à lui dire en mon nom qu'il devrait partir de là sans plus de délai, l'ayant moi pourvu de tout ce qui lui faut pour son départ, et que je voudrais être obéi incessamment sur tout ce que je vous avais ordonné de lui dire de ma part. Vous n'oublierez pas de m'en faire votre rapport.

Nach dem Concept.

Federic.

1698. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 19. Januar: „Il m'est revenu que les insinuations que le sieur Beck a faites ici par ordre de Votre Majesté, pour porter les États à s'employer au rétablissement de la paix, ont été interprétées par les partisans autrichiens comme une marque de faiblesse . . . . J'ai tenu à tous un langage plein de modération et de fermeté: . . . qu'il serait à souhaiter que la République s'employât pour le rétablissement de la paix . . . que je voyais néanmoins peu d'apparence d'y parvenir cet hiver, vu la roideur inflexible de la cour de Vienne, et qu'il fallait encore une bonne bataille pour la fléchir."

Potsdam, 24. Januar 1745.

Was er gethan, dass er sehr modéré gesprochen und sich gestellet, als ob es ihm um den Frieden nicht zu thun wäre, approbire Ich gar sehr.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 4 Anm.

1699. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 26 janvier 1745.

J'ai vu avec beaucoup de satisfaction, par votre dépêche du 15 de ce mois, et surtout par le post-scriptum de la même date, que le lord Harrington s'est expliqué envers vous d'une manière si raisonnable sur l'affaire de la pacification, que j'ai tout lieu de me flatter qu'il voudra se prêter à travailler de concert avec moi pour mener à sa perfection un ouvrage si salutaire et si important pour le repos général de l'Europe, et surtout pour les intérêts de la Grande-Brétagne, quand même ce ne serait d'abord que de rétablir la paix en Allemagne, dont la guerre a été si onéreuse pour la nation britannique, sans qu'il lui en puisse revenir aucun profit et avantage.

Vous direz donc de ma part à milord Harrington que j'étais extrêmement satisfait de sa façon de penser et de ses sentiments justes et équitables sur ce sujet, et que je contribuerais, en ce qui dépendrait de moi, pour tâcher de rétablir de concert avec l'Angleterre la paix en Allemagne.

[1] A quoi vous ajouterez que j'étais charmé de le voir au poste où il est, et que j'avais infiniment plus confiance dans son caractère que je n'avais pu prendre dans celui du lord Carteret, dont le caractère était connu; que je pouvais lui dire bien sincèrement que dans tout ce que j'avais fait jusqu'à présent, l'unique but que je m'étais proposé avait été toujours la paix, et qu'il pouvait compter que, dans mon alliance avec la France, il n'y avait rien qui fût opposé au rétablissement de la paix, ou pour m'empêcher d'y donner les mains, si on y peut parvenir. Qu'il serait à voir à présent si l'on n'en pourrait pas venir à bout de contenter tout le monde, que je me confie à lui, non pas tant comme secrétaire d'État que comme à un ami que j'estimais sincère, et dont je me flatte qu'il n'en ferait jamais mauvais usage; mais que si même mes pensées n'étaient pas de son goût, il aurait la discrétion de n'en parler à âme qui vive; qu'ainsi, je le priais donc de me dire cordialement qu'est ce qu'il en pense, si on commençait à pacifier l'Allemagne sur le pied suivant, savoir:

Qu'il fallait, outre la reconnaissance plénière et illimitée de l'Empereur et de sa dignité impériale et élection, la restitution entière de ses États héréditaires, et pour son dédommagement, parceque la reine de Hongrie avait tant de fois envahi ses États, quelque satisfaction, dont la plus convenable serait l'Autriche antérieure ou les possessions de la cour de Vienne en Souabe, qui, dans le fond, étaient peu de chose, et dont la reine de Hongrie tirait peu.

Qu'il serait nécessaire de comprendre dans cette pacification la maison palatine, celle de Hesse et les autres qui ont été du parti de l'Empereur.

[1] Das Bisherige ist im Concept von der Hand von Podewils, das Folgende von der Eichels.

Que pour mon particulier, je m'étais à la vérité déclaré de ne demander rien pour moi, mais que, depuis que la reine de Hongrie venait d'enfreindre la paix qui avait subsisté entre nous, en attaquant mes États, et en y commettant des cruautés et des exactions exécrables, en saccageant et ruinant le pays, j'avais besoin pour moi, pour n'être plus exposé à de pareils inconvénients, et pour le dédommagement du passé, que la reine de Hongrie me cédât les débouchés des montagnes d'où ses troupes sont entrées dans ma Silésie.

A ce sujet, je vous dirai pour votre instruction que vous pourriez voir quel chemin vous pouvez faire avec cette proposition: elle est vague, pour qu'on la puisse étendre ou restreindre, selon que je le jugerai à propos. Ainsi, si vous voyez qu'il y a quelque espérance de ce côté-là, vous pouvez étendre ce que je souhaite — outre la partie de la Haute-Silésie avec les enclavures de la Moravie qui par la paix de Breslau sont restées à la reine de Hongrie — sur les gorges des montagnes du côté de la comté de Glatz, comme Nachod, ville et château, et les petites villes de Neustadt, Opotschno, Braunau. Mais si vous voyez trop d'obstacle sur tout cela, ce sera, au moins, l'ultimatum de mes prétentions que la Haute-Silésie.

Pour disposer d'autant plus le lord Harrington d'entrer dans mes vues, vous lui insinuerez que je suis à présent dans la plus belle situation du monde, après avoir chassé les Autrichiens de toute la Silésie; que je pourrais commencer la campagne qui vient avec espérance du plus grand succès du monde, mais qu'indépendamment de cela, je sacrifierais mes intérêts pour le salut public, et que j'accepterais avec plaisir la médiation dont milord Harrington vous avait parlé, savoir de rétablir la paix en Allemagne de concert avec l'Angleterre; que la pacification de l'Allemagne pourrait être la planche, faite pour nous conduire à une paix générale, sur quoi je voulais donner certaines matières à milord Harrington pour qu'il veuille amicalement et comme homme routiné dans les affaires d'État, y réfléchir et m'en indiquer, par ses lumières, ses sentiments; savoir que je ne vois pas pourquoi on ne peut pas établir une alternative: ou bien de laisser Furnes au roi de France en démolissant Dunkerque, ou bien de souffrir que le roi de France relèverait les fortifications de Dunkerque moyennant quoi il rendrait les conquêtes qu'il avait faites en Flandre; que l'article qui regardait l'Espagne serait sans contredit plus difficile, mais que je ne croyais pas la difficulté insurmontable; que la grande affaire était le commerce des Anglais, et qu'il me semblait qu'on pourrait s'accorder là-dessus de façon que l'Angleterre s'employât à faire céder la Savoie et la comté de Nice à l'infant Philippe, ou si on ne trouvait pas que cette cession leur convînt, qu'on accommodât l'infant du Parmesan et du Plaisantin, moyennant quoi l'Espagne continuerait le commerce et les octrois des Anglais pour un nombre d'années dont on pourrait convenir.

Que je soumettais tout cela à la considération du lord Harrington,

et le priais de m'en dire en ami ses sentiments, me persuadant, encore, qu'il n'en ferait jamais un mauvais usage, et que, si même il rejetait ces idées, il n'en parlerait jamais à personne.

Quant à vous, je veux bien vous dire pour votre direction que vous devez insister bien plus sur la pacification d'Allemagne que sur tout le reste, puisque celle-là m'est l'article le plus important. Vous insinuerez, pourtant, toujours que l'article *sine qua non* serait toujours de tirer l'Empereur de ses embarras.

Après cela, je veux bien vous dire confidemment que je n'accrocherai point l'ouvrage de la paix par mes propres intérêts, mais que, si je puis faire mes affaires en temps, cela me serait bien agréable, et que, si vous me servez bien et à mon souhait dans cette occasion par votre adresse et habileté reconnue, je ne vous augmenterai pas seulement votre pension, mais récompenserai encore votre fidélité d'une manière distinguée.

J'attends sur tout cela votre rapport détaillé au plus tôt possible.

Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1700. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 26 janvier 1745.

Après avoir envoyé aujourd'hui la dépêche que je vous ai faite, je viens de recevoir par un courrier que mon ministre à la cour impériale, le sieur de Klinggræffen, m'a envoyé, la triste nouvelle que l'Empereur est mort le 20 de ce mois d'une goutte remontée à la poitrine. Voilà encore un grand événement qui changera bien les scènes. Vous ne manquerez pas d'en parler incontinent à milord Harrington, en lui disant en mon nom de la manière la plus polie que comme j'estimais infiniment ses grandes lumières et que j'avais une confiance parfaite en lui, je souhaiterais de bon cœur de pouvoir me concerter avec lui sur ce qu'il y avait à faire dans ces circonstances, et que j'espérais de lui qu'il voudrait bien me faire part de ses sentiments et de la façon de penser de sa cour sur ce sujet.

Vous lui insinuerez en même temps que je n'étais nullement éloigné de me concerter avec ladite cour par rapport à ce qu'il y aurait à faire dans cet événement, pourvu que je trouverais ma sûreté et ma convenance par elle.

Vous ne manquerez pas de m'en faire votre rapport au plus tôt possible. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1701. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 26 janvier 1745.

Monsieur mon Frère. Il semble qu'il y a une fatalité singulière qui, depuis quelques mois, se plaît à contrarier et à bouleverser tout ce qu'on édifie; il n'était point assez de la détention du maréchal de Belle-Isle: voilà l'Empereur mort, et la reine de Hongrie qui par la supériorité qu'elle a dans le collége électoral, regarde déjà la couronne impériale comme assurée sur la tête de son époux. Je prie Votre Majesté de me dire ce qu'Elle pense dans la crise terrible où sont les choses, quelles idées Elle a sur l'avenir et sur les remèdes qu'Elle regarde les plus convenables pour rétablir le mal. Je suis si affligé que je ne puis Lui en dire davantage, La priant de me croire à jamais avec la plus haute estime etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1702. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Berlin, 26 janvier 1745.

Je ne doute pas qu'on ne soit déjà informé à la cour où vous êtes, avant l'arrivée de cette dépêche, de la mort de l'Empereur. Comme cet événement pourrait selon toutes les apparences faire renaître les idées de la cour de Saxe sur la dignité impériale ou au moins sur l'excercice de la voix électorale de Bohême dans la future élection, à laquelle, comme vous savez, le roi de Pologne a prétendu comme l'héritier mâle le plus proche de la maison d'Autriche, du chef de la Reine son épouse, il m'importe extrêmement dans la crise présente des affaires d'être informé au plus tôt de la façon de penser de la Saxe sur des objets de cette importance. C'est pourquoi mon intention est que vous fassiez connaître au plus tôt, avec un air de confiance, au comte de Brühl que, la mort de l'Empereur ne pouvant manquer de jeter tout l'Empire dans de nouveaux embarras et dans une confusion beaucoup plus grande que celle où il se trouve maintenant, je serais bien aise de savoir les sentiments du roi de Pologne comme un des principaux électeurs sur la situation présente des affaires de l'Empire, pour prévenir de concert avec lui — comme nos intérêts réciproques et ceux de nos États en Allemagne le demandent absolument — toutes les suites funestes qu'un nouvel interrègne, les sentiments partagés du collége électoral et du reste des États de l'Empire pourraient faire naître; que, si le roi de Pologne trouvait à propos de s'en ouvrir confidemment envers moi, il ne serait peut-être pas si difficile de concilier

nos idées différentes, tant pour l'avantage particulier de nos deux maisons électorales que pour le salut et le véritable bien de notre patrie commune; que, quels que puissent être les sentiments de ce Prince sur une affaire de si grande importance, il pouvait compter que je n'en ferais jamais un mauvais usage et que je paierais sa confiance d'un fidèle retour de ma part. Après ces insinuations vagues et générales, vous pouvez insensiblement et sans affectation faire tomber le discours, comme de vous même, sur les vues que la cour de Saxe a eues à la mort de Charles VI sur la dignité impériale et sur l'exercice de la voix électorale de Bohême pour l'élection d'un nouvel empereur; vous pouvez même laisser entrevoir finement et sans me commettre, que, si l'on savait s'y prendre comme il fallait et qu'on voulût s'entendre avec moi, je ne serais peut-être pas aussi contraire aux vues du roi de Pologne, comme on pourrait se l'imaginer, et qu'il ne serait pas si difficile de concilier nos idées.

Enfin, il faut que vous tâchiez, par des raisonnements et des réflexions sur la mort de l'Empereur, de tourner le comte de Brühl de tant de façons différentes qu'il se découvre d'une ou d'autre manière sur ce qu'il pense sur ce grand événement et sur les vues du Roi son maître, et, sans lui donner des espérances positives de ma concurrence à les faire réussir, de lui laisser une perspective pour la possibilité d'y parvenir. Comme il y a de l'apparence que ce ministre se tiendra d'abord fort boutonné envers vous et qu'il voudra consulter ses oracles et pressentir même les sentiments du Roi son maître là-dessus, vous pouvez tâcher de faire naître des occasions pour revenir à la charge sur ce sujet, mais sans empressement ou affectation. Le comte de Rex et le baron de Hennicke étant souvent consultés, aussi, par le comte de Brühl sur ces sortes de matières, surtout le premier pour tout ce qui regarde les affaires de l'Empire, vous ne manquerez pas de leur tâter également le pouls sur ces objets, en leur laissant entrevoir du plus au moins quelque lueur d'espérance, selon que vous le trouverez convenable, sur un concert à faire entre moi et le roi de Pologne par rapport à ce grand événement.

Il faut que vous soyez aussi extrêmement attentif aux négociations du comte d'Esterhazy, ministre de la reine de Hongrie, relativement à la mort de l'Empereur, pour pénétrer autant qu'il est possible les propositions que la cour de Vienne pourrait faire ou avoir faites déjà pour entraîner le roi de Pologne dans ses vues pour la dignité impériale en faveur du duc de Lorraine, ou bien si la reine de Hongrie voudrait s'engager à la procurer au roi de Pologne à condition qu'il s'engageât de faire élire soit le duc de Lorraine, soit l'Archiduc son fils roi des Romains.

Il y a bien des gens qui prétendent qu'on a pris déjà quelques arrangements de loin là-dessus, par un article secret du dernier traité entre la Saxe et la cour de Vienne.

J'attends sur tout cela votre rapport détaillé et bien chiffré, par estafette.

Federic.

Nach dem Concept.[1] H. Comte de Podewils.

1703. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Berlin, 26 janvier 1745.]

J'ai, à la vérité, fait partir, il y a deux heures, un courrier chargé d'ordres pour Andrié, mais celui-ci[2] ne gâtera rien. Il faut seulement y recommander fortement nos intérêts, et insérer en tout que, si l'on veut travailler pour la maison d'Autriche, comme cela paraît probable, l'on ait soin de nos intérêts et de nous procurer un bon morceau pour nous indemniser pour le présent, et, par de fortes clauses, des sûretés pour l'avenir.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Concepts von Nr. 1704.

1704. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 27 janvier 1745.

Comme la mort de l'Empereur, décédé à Munich le 20 de ce mois, est un événement qui changera considérablement la face des affaires non seulement en Allemagne mais dans tout le reste de l'Europe, il est absolument nécessaire que, sans perte de temps, vous tâchiez de vous éclaircir avec le lord Harrington et les principaux membres du ministère d'à présent, de quelle manière ils envisagent cet incident auquel personne n'a pu s'attendre, et qui, selon qu'on s'y prendra, pourra ou faciliter la paix ou bien y faire naître de plus grands obstacles.

Vous direz donc à milord Harrington de ma part que, faisant un cas infini de ses grandes lumières et de ses sentiments justes et équitables pour le rétablissement de la paix surtout en Allemagne, la confiance que j'avais en lui me faisait espérer qu'il voudra bien s'ouvrir confidemment à vous sur sa façon de penser sur cet événement et sur les véritables sentiments et vues que lui aussi bien que le reste du présent ministère anglais pourraient avoir sur un candidat pour la dignité impériale, et comment il croyait qu'on pourrait se servir de la mort du dernier Empereur pour parvenir, d'autant plus facilement, à la paix, sans laisser écraser entièrement la maison de Bavière et en plaçant sur le trône impérial un sujet qui fût agréable au ministère et à la nation anglaise.

[1] Der König schreibt an den Rand des aus der Feder von Podewils stammenden Conceptes: „Ceci est le mieux du monde, faites-le partir sur le champ.“ — [2] Die folgende Nummer.

Vous ajouterez que, si on voulait entrer sans perte de temps dans le plan que je vous ai chargé de leur proposer, je me prêterais avec plaisir aux idées que le ministère anglais pourrait avoir pour l'élection d'un nouveau empereur, et que, si nous étions une fois d'accord là-dessus, il ne serait pas difficile d'y faire entrer le reste du collége électoral, et de faire cesser, par là, les troubles qui déchirent l'Allemagne, et qui iraient toujours en augmentant si l'on ne s'entendait pas de bonne heure là-dessus. Que mon intention était sincère de tirer fidèlement la même corde avec l'Angleterre dès que la paix serait rétablie entre moi et la reine de Hongrie, aussi bien que la maison de Bavière, sur le pied juste et raisonnable que j'avais indiqué, et que c'était l'heure du berger qu'il ne fallait point négliger, si on voulait m'avoir, et que milord Harrington pourrait faire réussir les vues de la Grande-Bretagne relativement à cet objet, dès qu'on mettrait la main à l'œuvre pour le rétablissement de la paix, conformément aux idées que vous avez été chargé de lui faire goûter.

Vous pouvez même trancher le mot, et faire entendre que si l'on veut travailler, en cette occasion, pour les intérêts de la maison d'Autriche, comme cela paraît probable, il faudrait avoir soin de mes intérêts pour me procurer un bon morceau pour m'indemniser pour le présent, et ajouter de fortes clauses d'une sûreté suffisante pour l'avenir.

En attendant, vous devez tâcher de faire votre possible pour profiter de cet événement et du besoin que l'Angleterre pourrait avoir de mon concours pour le système qu'elle se propose pour une nouvelle élection, afin que cela serve de véhicule et de motif pour entrer avec d'autant plus de sincérité et de promptitude.

J'espère, aussi, que vous ne manquerez pas d'approfondir quels peuvent être les véritables sentiments du ministère par rapport à cet événement, soit en faveur du grand-duc de Lorraine, soit en celle du roi de Pologne, comme les deux candidats qui pourraient se mettre, préférablement aux autres, sur les rangs, et vous pouvez même glisser dans votre discours qu'on commençait déjà à me solliciter, de loin, pour ma voix et mon crédit pour l'élection future, mais que je voulais garder les mains libres et différer à prendre mon parti jusqu'à ce que je fusse informé des sentiments du lord Harrington et du reste du présent ministère.

Comme tous les moments sont précieux, dans la présente crise des affaires, vous ne tarderez pas à m'informer, au plus tôt, et même, s'il le faut, par un courrier, que vous enverrez à mon ministre le comte de Podewils à la Haye avec une réponse bien claire et positive du lord Harrington sur un objet de si grande importance, en chiffrant bien vos dépêches.

Federic.
H. Comte de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

1705. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 28. Januar 1745.

Der König befiehlt, an Chambrier in Paris zu schreiben, „wie alle bisherige Événements durch den Todesfall des Kaisers eklipsiret worden wären; dahero er, der Chambrier, nunmehro alle ersinnliche Attention und Bemühung anwenden soll, um die wahre Sentiments des dortigen Hofes und Ministerii zu developpiren und zu erforschen, was solche nämlich über diesen ohnvermutheten Fall vor Sentiments führen, und ob sie die Gageure souteniren oder solche abandonniren, auch was sie auf ein oder andere Art vor Mesures deshalb nehmen werden."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1706. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Berlin, 29 janvier 1745.

J'ai reçu toutes vos dépêches des 19, 20 et 21 sur la maladie et la mort de l'Empereur.

C'est avec la plus vive douleur que j'ai appris un événement aussi funeste qu'inopiné, et je partage sincèrement les regrets que la perte d'un aussi digne chef de l'Empire que feu ce grand Prince doit naturellement causer à toute son auguste maison et à tout bon patriote allemand. Vous pouvez le témoigner préalablement de la manière la plus énergique au jeune Prince son successeur et à l'Impératrice sa mère, en les assurant que je n'abandonnerai jamais les intérêts de la maison de Bavière et que je suis persuadé que le roi de France et tous ceux qui étaient attachés à feu l'Empereur, se trouvent dans les mêmes sentiments; qu'il ne fallait point perdre courage ni se laisser abattre entièrement et encore moins se remettre à la discrétion et entre les mains de ses plus cruels ennemis. Que tout n'est point perdu, mais qu'avec la fermeté, plus nécessaire en pareil cas que jamais, et l'assistance des alliés de la maison de Bavière, elle trouverait moyen de vaincre enfin tous les obstacles et de parvenir à un accommodement honorable

C'est maintenant le point capital, auquel vous devez travailler avec la plus grande application, de concert avec le sieur de Chavigny, pour empêcher que la cour où vous êtes, réduite au désespoir par l'état désolé de ses affaires, ne se jette entre les bras de la reine de Hongrie, qui fera tout au monde pour l'attirer, et qui pourrait bien y être secondée puissamment par la mère et par l'électeur de Cologne, comme oncle du jeune électeur, aussi bien que par tout le conseil de feu l'Empereur, ennemi du comte de Törring et des Français et las au possible des calamités de la guerre et de la ruine de leurs fortunes particulières.

Au reste, on a raison de songer à conserver et à faire valoir les prétentions de feu l'Empereur sur la succession de la maison d'Autriche,

et il ne faudra point hésiter à le déclarer non seulement à l'Empire, mais aussi à toute l'Europe. Il me semble qu'une pareille démarche, soutenue avec fermeté, pourrait dans le commencement suffire pour faire connaître qu'on n'est point d'humeur de renoncer à des droits si respectables, sans obtenir une satisfaction raisonnable.

Mais il me semble qu'il faudrait se contenter d'abord de ces précautions générales, sans prendre des titres qu'on ne peut guère se flatter raisonnablement de pouvoir soutenir, et qui n'ajoutent ni ôtent rien de la force de ces prétentions, mais qui pourraient être sujets à de terribles inconvénients, si on n'est point en état de les soutenir.

Voilà ce que je pense sur l'idée du sieur de Chavigny que le jeune Électeur devrait se faire proclamer roi de Bohême. Je doute fort que la France approuve cette façon de penser. Un vain titre ne donnerait pas plus de droit à ce jeune Prince qu'il n'en a déjà, et quelle apparence y a-t-il qu'il puisse jamais parvenir à la possession du royaume de Bohême? Une pareille démarche d'éclat serait d'abord capable d'attacher le roi de Pologne plus que jamais à la cour de Vienne et de lui faire rejeter tous les partis qu'on pourrait lui proposer, avec le temps, pour lui faire abandonner les intérêts de la reine de Hongrie et embrasser ceux du jeune Électeur. Sans compter que ce Prince, en prenant le titre de roi de Bohême, se trouverait entièrement isolé et hors de tout commerce et correspondance, tant avec les autres Électeurs et États de l'Empire qu'avec toutes les cours étrangères, excepté peut-être la France; ce qui, dans la situation présente des affaires, est le plus grand inconvénient qui lui pourrait arriver, surtout dans l'Empire, quand il s'agirait de faire valoir ses droits électoraux et ceux du vicariat, personne ne voulant reconnaître sa qualité de roi de Bohême ni avoir sur ce pied-là commerce, correspondance et communication avec lui, tandis qu'il se serait mis dans la fâcheuse situation d'être obligé de soutenir un titre qu'il aurait pris mal-à-propos, et dont peut-être il faudrait se laisser dépouiller avec le temps.

J'avoue que moi-même, je serais fort embarrassé à cet égard, puisque vous savez que, depuis la paix de Breslau jusqu'à la mort de l'Empereur, j'ai évité toujours soigneusement de lui donner le titre de roi de Bohême.

Ainsi vous n'épargnerez rien, tant auprès du ministère du jeune Prince que même auprès du sieur de Chavigny, pour rectifier ces idées, ou pour qu'au moins on ne se précipite point dans une pareille démarche, mais qu'on consulte et se concerte préalablement là-dessus avec tous ses alliés. Je crois au moins que c'est le parti le plus sage qu'on peut prendre d'abord.

Un article qui mérite encore une très grande attention est le vicariat de l'Empire.

Vous savez que, par la dernière capitulation, il a été statué que la diète de l'Empire continuerait pendant l'interrègne sous l'autorité de

vicaire, quoique cet article s'y est glissé contre ma volonté et malgré mes protestations, comme très préjudiciable aux droits et prérogatives des autres électeurs.

Cependant, comme le roi de Pologne en qualité de vicaire d'une partie de l'Empire, fera bien valoir cette prérogative à la Diète, et que cela lui donne une très grande influence sur les affaires générales en Allemagne et sur les autres États de l'Empire, il faut, pour le contrebalancer, de toute nécessité que les deux cours électorales de Bavière et de Mannheim en fassent autant et qu'elles se concertent au plus tôt sur l'activité de l'exercice de leur vicariat, pour qu'elles partagent au moins l'autorité de l'électeur de Saxe et pour qu'elles conservent la grande influence que cette qualité leur donne dans les affaires de l'Empire et principalement dans les cercles de Souabe, de Franconie et du Rhin, comme étant du ressort de leur vicariat. Mais il ne faudra point s'arrêter à des disputes frivoles, à des jalousies et à des animosités mal placées entre les deux maisons électorales de Bavière et palatine, pour l'exercice de cette dignité, comme on l'a fait dans le dernier interrègne et perdu par là tous les avantages qui leur en devaient revenir, de sorte que selon mon opinion la maison de Bavière devrait établir une alternative du vicariat entre elle et l'Électeur palatin et en laisser l'exercice au dernier comme le plus âgé, sauf à l'avoir solidairement à son tour dans un autre interrègne.

Vous ne sauriez assez recommander cet article de concert avec le sieur de Chavigny, puisque depuis la perte du chef de l'Empire il ne reste *quasi* point d'autre ressource aux alliés de la maison de Bavière, pour la direction des affaires de l'Empire, en partie, et pour contrebalancer l'autorité de la Saxe, que l'exercice du second vicariat.

Vous ne manquerez pas non plus d'insinuer que pendant les deux derniers mois de la minorité du jeune Électeur, qui pour être majeur selon la bulle d'or doit avoir dix-huit ans accomplis, on se garde bien de laisser la moindre direction ou influence dans les affaires à l'électeur de Cologne, qui en qualité d'oncle du jeune Électeur prétendra à la tutelle dans ce court intervalle, puisque ce serait le livrer à la cour de Vienne et à ses alliés, pour lesquels ce Prince a tant d'attachement, comme tout le monde le sait.

J'espère que vous m'informerez au plus tôt des résolutions qu'on aura prises sur tous ces différents objets, comme aussi des arrangements qu'on aura faits pour se soutenir en Bavière, pour le maniement et la direction des affaires, du caractère des nouveaux ministres et de ceux qui ont le plus de part à la confiance de ce jeune Prince, de ses sentiments et disposition, de l'autorité que l'Impératrice sa mère a conservée sur lui, de sa façon de penser sur la situation présente des affaires, et généralement de tout ce qui peut me donner une juste idée de la nouvelle cour, et d'avoir l'œil ouvert sur les intrigues qu'on

pourrait employer pour la réconcilier avec celle de Vienne, et sur toutes les tentatives que la dernière pourrait employer pour y réussir.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

1707. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 30 janvier 1745.

Monsieur mon Frère. Depuis que l'Empereur est mort, il me semble qu'il y a un changement si prodigieux dans les affaires d'Allemagne qu'il faut songer à de nouvelles mesures à prendre. On mande de Munich que l'Impératrice et tous les ministres bavarois, hors M. de Törring, étaient du sentiment de s'accommoder avec la reine de Hongrie; que les progrès que les Autrichiens font dans le Palatinat et en Bavière, les y incitaient davantage, et, en général, que l'on avait beaucoup à craindre de ce côté. Je ne dois pas cacher non plus à Votre Majesté le découragement et l'abattement où la mort de l'Empereur a mis nos alliés — l'Électeur palatin, qui voit son pays inondé d'Autrichiens, tant le Haut-Palatinat que le duché de Juliers — en un mot, il n'y a que Votre Majesté qui puisse porter remède à tout cela. Voilà le roi de Pologne, comme électeur de Saxe, directeur d'une grande partie d'Allemagne, et le parti de la reine de Hongrie plus puissant que jamais; il est sûr qu'il est temps de prendre des mesures solides pour l'avenir; j'attends avec beaucoup d'impatience les idées de Votre Majesté. Il est sûr que l'Empereur ne pouvait mourir plus mal à propos pour tous nos intérêts, et que cet événement dérange toutes nos mesures; mais que Votre Majesté pense que, si Ses troupes ne soutiennent pas le jeune électeur de Bavière, il se jettera entre les bras de la reine de Hongrie. Mes troupes ont délogé les Autrichiens de toute la Silésie, que leurs troupes hongroises ont beaucoup désolée. Je prie Votre Majesté de me croire etc.

Federic.

Nach Abschrift von der Hand des Grafen Podewils.

1708. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Berlin, 30. Januar 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Dasjenige, so Ihr Mir in Eurem Bericht vom 21. dieses von der exemplarischen Treue verschiedener glatzischer Unterthanen und Oerter meldet, hat Mir viel Vergnügen gemachet, und sollet Ihr diesen ehrlichen Leuten bei Gelegenheit in Meinem Namen insinuiren lassen, dass Ich diese ihre Treue gewiss erkennen, und wann hiernächst das Glatzische (wie Ich

hoffe, dass solches nächstens geschehen wird) von dem Feinde wieder gereiniget sei und die Ruhe daselbst wieder hergestellet werden wird, Ich ihnen gewiss Marquen Meines gnädigen Wohlwollens geben und ihnen zur Belohnung einige Freiheiten und Privilegia ertheilen werde. Was Ihr sonsten von Wiederbesetzung von Weidenau, Freiwalde und Johannesberg gedenken wollen, solches habe Ich schon besorget und an den Fürsten deshalb Ordre gegeben, wie Ich denn auch hoffe, dass das gesammte Glatzische nächstens wieder von den Feinden gereiniget sein soll. Ich bin etc.

Frch.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1709. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 1. Februar: Der pfälzische Gesandte Baron von Beckers ersuche im Namen seines Hofes um eine vertrauliche Mittheilung über das politische System, das der König nach dem Tode des Kaisers ergreifen werde; sein Churfürst und der Hof zu Cassel, der demnächst den Freiherrn von der Asseburg nach Berlin schicken werde, würden unter allen Umständen mit Preussen gemeinsame Sache machen. „Il me semble qu'il faudrait les encourager de continuer à agir sur l'ancien système, et que Votre Majesté en ferait autant, jusqu'à ce qu'Elle voie du jour pour parvenir à un accommodement, qu'Elle ne ferait jamais sans y comprendre les cours de Mannheim et de Cassel."

Très bien, nous resterons toujours unis ensemble; c'est ce qu'on leur peut promettre.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 2. Febr.) am Rande des Berichts.

1710. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Berlin, 2 février 1745.

J'ai reçu les relations que vous m'avez faites en date du 22 et du 23 de janvier, sur lesquelles je vous dirai que j'approuve tout-à-fait la conduite que vous avez tenue dans tout ce qui s'est fait, là où vous êtes, depuis le décès de feu l'Empereur. Il y a un grand embarras de moins par la résolution que le Prince-Successeur a prise de ne se point faire donner d'abord le titre de roi de Bohême, mais de prendre plutôt préalablement celui d'électeur et d'archiduc d'Autriche. Le caractère que vous m'avez fait de ce Prince me plaît infiniment; aussi n'oublierez-

vous rien pour gagner sa confiance, et le soutiendrez adroitement dans les sentiments qu'il a fait paraître jusqu'ici.

J'attends de vos nouvelles le plus souvent qu'il sera possible. Au reste, je veux bien vous dire que, si le prince de Zweibrücken est un sujet de cœur et d'esprit et point engagé dans le service de la Bavière, vous me ferez plaisir, si vous le pouviez engager, quand le temps convenable à cela sera venu, de venir me voir un jour ici; outre cela, mon intention est que vous deviez chercher une occasion convenable pour sonder adroitement le général Saint-Germain si, la guerre présente finie, il voulait bien entrer dans mon service. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1711. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 2 février 1745.

Monsieur mon Frère. Je ne doute pas que Votre Majesté ne soit déjà informée de l'invasion que les troupes autrichiennes viennent de faire dans les États de l'Électeur palatin situés sur le Bas-Rhin, où elles se sont emparées de tout le pays de Juliers, et y vivent, pour ainsi dire, à discrétion, obligeant les habitants de leur fournir gratuitement les étapes et les menaçant d'y établir des contributions, de même que dans le duché de Bergue. Il n'est pas difficile de s'apercevoir du but que la cour de Vienne se propose dans cette entreprise, également contraire aux lois de l'Empire et aux maximes que le droit des gens et la coutume ont établies parmi les nations. Elle vise manifestement à priver l'Électeur palatin des moyens d'entretenir les troupes auxiliaires qu'il a fournies à feu l'Empereur, et à le mettre par là dans la nécessité d'abandonner le parti de ses alliés et de faire son accommodement avec elle. J'appréhenderais même qu'elle n'y réussît, si elle avait à faire à un Prince moins ferme et moins attaché aux intérêts de la cause commune. Il me semble néanmoins qu'il ne serait ni de la justice ni de la prudence de le laisser longtemps exposé à un état aussi critique, et je suis persuadé que Votre Majesté aura déjà songé à des moyens pour le tirer de l'oppression présente, et qu'Elle aura pris pour cet effet les mesures les plus vigoureuses, de sorte qu'il me paraît superflu de le Lui recommander. Cependant, comme l'exécution de ce smesures, quelque promptitude qu'on y apporte, demande du temps, et que les maux dont les États de l'Électeur palatin se trouvent accablés, sont d'une matière à ne point souffrir de délai, Son Altesse Électorale a dessein de proposer à Votre Majesté certains expédients au moyen desquels elle se flatte de pouvoir se sauver de ses embarras présents et continuer de rendre service à la cause commune. J'ose prier Votre Majesté de vouloir bien avoir égard à ces propositions et de Se prêter, autant qu'il est possible, à ce qui peut tendre au soulagement d'un Prince aussi bien intentionné pour Ses intérêts et ceux de ses alliés que ledit Électeur. Je me le

promets indubitablement de la justice et de la générosité de Votre Majesté, et je suis avec des sentiments de la plus haute estime et de l'attachement le plus parfait etc.

Federic.

Nach dem Concept.

1712. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 23. Januar: „Votre Majesté me fera une grâce singulière de m'envoyer le détail de la campagne passée, et peut-être ne sera-ce pas sans utilité."

Podewils en doit faire un extrait et le lui envoyer.

Fr.

Woronzow „m'a assuré, mais sous le sceau du secret, qu'il était convenu avec son collègue, conformément aux intentions de l'Impératrice, qu'elle se chargerait de la médiation;[1] . . . que sa Souveraine était charmée du désintéressement de Votre Majesté, qu'Elle ne prétendait faire aucune acquisition . . . . Le Grand-Chancelier aussi bien que le Vice-Chancelier m'ont assuré que l'Impératrice voulait absolument se charger seule de la médiation."

Il faut que Mardefeld insiste sur un dédommagement du mal qui m'a été fait en Haute-Silésie, et qu'il fasse comprendre que la reine de Hongrie, ayant attaqué mes provinces, m'en doit l'indemnisation.

Fr.

Bestushew „m'a dit qu'on ne viendrait jamais à bout de disposer le roi de Pologne à se désister de donner du secours à la reine de Hongrie dans ses pays héréditaires, mais que lui, comte de Bestushew, se faisait fort que sa Souveraine retiendrait Sa Majesté Polonaise d'une manière que ses troupes n'inquiétassent pas les frontières de Votre Majesté."

Si nous ne pouvons tirer autre chose de la Russie que de rendre les Saxons passifs, il faut s'en contenter, mais je suis sûr que Bestushew me fourbe, moi et le roi de Pologne en même temps.

Fr.

Woronzow „m'a juré que l'Impératrice avait été choquée et indignée contre la cour de Vienne, en voyant le manifeste grossier et séditieux qu'elle avait fait publier pour exciter les sujets de Votre Majesté à une rebellion, et qu'il ferait son possible pour porter Sa Majesté Impériale à répondre à la lettre réquisitoriale[2] au gré de Votre Majesté. Il ajouta que la reine de Hongrie et les Anglais en voulaient principalement à Votre Majesté, faisant connaître qu'ils ne feraient pas de difficulté d'accorder quelques avantages à la France et à l'Espagne, pour qu'elles abandonnasssent Votre Majesté, et qu'il craignait fort que la France n'acceptât ces offres."

Tous ces discours sont d'un fripon, et ont été suggérés par Hyndford ou Rosenberg, au Chancelier; je ne me fie pas encore à cet homme, par tout ce que j'en vois.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 3. Febr.) am Rande des Berichts.

---

[1] Vergl. Bd. III, 336. — [2] Bd. III, 363.

1713. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

An Mardefeld soll die Instruction von Andrié, die ich in Potsdam habe machen lassen,[1] zu seiner Instruction communicirét werden, und darbei erinnern, nicht anders als à bonnes enseignes die russische Mediation anzunehmen.

Friderich.

Eigenhändig (praes. 4. Febr.).

1714. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 6 février 1745.

Monsieur mon Frère. Je me trouverais trop heureux, si je pouvais servir d'instrument pour rétablir la paix en Europe; les grandes choses que Votre Majesté a faites auraient dû produire des sentiments pacifiques chez Ses ennemis. Je ne sais point s'ils pensent ainsi, ou si la fureur du gain leur fera continuer le jeu. Je suis persuadé du désintéressement de Votre Majesté; l'inconvénient est d'en convaincre les puissances belligérantes. Si Votre Majesté le souhaite, je puis leur tâter le pouls, sans La commettre en rien, et s'il y a apparence de calmer les esprits, j'employerai tous mes efforts, pour rétablir la paix et l'union dans l'Europe.

Je ne suis pas à même de pouvoir donner des avis à Votre Majesté de ma part, et la supériorité de Ses lumières sont autant d'objets qui me réduisent au silence; trop heureux de donner dans d'autres occasions à Votre Majesté des preuves de la haute estime et des sentiments distingués avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1715. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 février 1745.

Comme je vous ai amplement instruit, par les dépêches que le courrier porteur de celle-ci vous rendra,[2] sur toutes les matières que vous avez touchées dans vos relations du 23 du janvier dernier, de même que sur mes autres affaires, je n'ai rien à y ajouter, sinon que de réitérer à vous dire que vous ne deviez point témoigner trop d'empressement sur la médiation de la Russie, mais de faire plutôt semblant que nous attendions à savoir préalablement sur quel pied on voudrait faire cette médiation, afin que nous puissions juger si nous la pouvions accepter ou non. Outre cela insinuerez-vous aux ministres russiens que,

[1] Oben Nr. 1699. — [2] Ein auf Grund von Nr. 1712, 1713 im Ministerium concipirter Erlass, Berlin 6. Februar.

comme les affaires s'étaient bien changées depuis que la reine de Hongrie n'avait pas hésité d'enfreindre la paix de Breslau par l'invasion qu'elle avait fait faire par ses troupes dans ma Silésie, d'où je les avais néanmoins rechassées, il me faudrait un dédommagement pour tous les dégâts, pilleries, excès et cruautés que les Autrichiens y avaient commis. Et comme vous verrez par la copie que je vous fais communiquer de l'instruction que j'ai donnée à mon ministre à Londres, en quoi consiste proprement le dédommagement que je prétends — savoir la cession du reste de la Haute-Silésie, les enclavures de la Moravie et les soi-disantes hautes montagnes de la Haute-Silésie y comprises, de même de quelques petites villes autour de la comté de Glatz, à la vérité de très peu d'importance, mais nécessaires à moi pour qu'on ne puisse plus entrer si facilement dans mon pays — mon intention est que vous deviez sonder les ministres russiens et surtout Bestushew là-dessus, en insinuant à ce dernier que, s'il voulait bien appuyer ma demande à la faire réussir, j'étais résolu de reconnaître encore ce service qu'il me rendrait, par une somme de 100,000 écus.

Vous observerez là-dessus encore que, si le Grand-Chancelier promet de nous faire avoir ladite satisfaction telle que je la demande, vous lui offrirez cette somme, mais que, s'il ne s'engage de nous faire avoir qu'une partie de ce que je prétends, vous diminuerez aussi alors la récompense que vous lui promettrez. Au reste, j'ai été bien content des comptes que vous m'avez envoyés, et je ne manquerai pas de vous en envoyer une décharge à la première occasion, laissant le reste de l'argent qui y est encore à votre disposition.

Federic.

Nach dem Concept.

1716. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Klingräffen berichtet, München 26. Januar: „Le maréchal de Törring sera le ministre des affaires étrangères . . . Il me déclara que l'Électeur avait pris, après le titre d'électeur, incessamment celui d'archiduc d'Autriche . . .; comme il va être un des vicaires de l'Empire, il a besoin de faciliter la correspondance, qui aurait été fort altérée, s'il avait pris le titre de roi de Bohême . . . Törring de tous les ministres est celui qui est inébranlable à l'égard d'un accommodement; aussi Chavigny le distingue extrêmement, lui témoignant toute sa confiance. Les autres ministres ne parlent pas à la vérité d'accommodement non plus, mais en général ils ont des sentiments plus pacifiques. Le parti du maréchal de Seckendorff est

Potsdam, 6 février 1745.

J'ai été bien aise de voir, par la relation que vous m'avez faite en date du 26 du mois de janvier passé, le tempérament qu'on a pris par rapport aux titres à prendre du jeune Électeur. On ne peut pas faire mieux, selon moi, qu'on a fait dans cette occasion, pour faciliter l'article important touchant le vicariat de l'Empire, dont l'Électeur se devrait mettre en possession le plus tôt possible.

Tout ce que vous me mandez par rapport aux sentiments que le

pris de quitter; il dit qu'il ne saurait commander sous un général français ... Il ajoute que, par sa qualité de général de l'Empire, il ne peut servir qu'un Empereur ... Je crois que Seckendorff voudrait faire le négociateur. Je ne sais s'il marche bien droit .... Je crois avoir remarqué que ce même maréchal soupçonne quelque négociation secrète entre Votre Majesté et la cour de Vienne. Il ne s'explique pas clairement, mais, lorsque je lui ai parlé sur la fausseté de ces bruits qui ont couru, je l'ai vu sourire et me demander à l'oreille: Où est allé le ministre d'État de Borcke?"[1]

Nach dem Concept.

maréchal de Törring vous a déclarés, m'a fait bien du plaisir; aussi l'assurerez-vous, quand l'occasion se présentera, de toute mon estime.

Si le maréchal de Seckendorff ne devine pas mieux sur les négociations qu'il voudra faire, que sur l'absence du ministre d'État de Borcke, il se trompera; puisqu'il n'y a ni mystère ni autres négociations qui l'ont mené en Prusse, mais que l'envie l'y a mené d'avoir une femme, et ayant cru de trouver ce qu'il cherche, il y est allé et s'est marié là à une veuve de condition, avec laquelle il reviendra en peu de jours ici à Berlin.

Federic.

1717. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 8. Februar 1745.

Der König befiehlt, dem Grafen Podewils im Haag „womöglichst mit nächstabgehender Post" zu schreiben, „dass er sehr höflich mit dem Lord Chesterfield[2] umgehen und ihm confidemment Namens Sr. Königl. Majestät insinuiren sollte, Höchstdieselbe wären gewiss, dass er, Lord Chesterfield, sehr gute Principia hätte, weshalb des Königs Majestät nichts mehr wünscheten, als dass solchen nur allemal gefolget werden möchte; er, der Graf Podewils, sollte sehen, ob er es dadurch adroitement nicht dahin bringen könnte, dass mehrgedachter Lord sich gegen ihn völlig ouvrirte."

Dem Grafen Beess soll geschrieben werden, „dass, wenn das sächsische Ministerium sérieux wünschte, den König, ihren Herrn, zur Kaiserwürde zu bringen, es ein préalable wäre, dass es Se. Königl. Majestät wegen Dero Stimme gewinne; daher er, der Graf Beess, gleich aus dem Betragen des Ministerii würde urtheilen können, was desselben Vues hierunter wären. Denn dächte es mit Ernst daran, so würde das Ministère anfangen, ihn, den Grafen von Beess, zu cajoliren und sich ganz

[1] Ueber die Gerüchte, die sich an die Abwesenheit Borcke's aus Berlin knüpften, vergl. auch Preussische Staatsschriften I, 706 Anm. 2. — [2] Dessen am 1. Februar erfolgte Ankunft im Haag Graf O. Podewils am 2. Februar gemeldet hatte.

höflich gegen ihn zu betragen etc., daher er denn nur darauf Acht haben müsste. Im übrigen sollte er de bonne grâce continuiren, mit den Ministres von der Kaiserwahl zu sprechen und ihnen mit guter Manier beständighin insinuiren, ob man sich darüber mit Mir verstehen wollte; durch dergleichen à propos zu thuende Insinuationes er vermuthlich hinter die wahren Absichten des sächsischen Hofes, wo nicht auf einmal, doch nach und nach kommen würde.

Dem Herrn Andrié haben Se. Königl. Majestät auf einliegende Relationes zu antworten befohlen, dass gleichwie er schon vorhin über alles ausführlich instruiret worden sei, also Se. Königl. Majestät nur noch dieses zufügen wollten, dass, was die Liaisons anbetreffe, welche Höchstdieselbe jetzo mit Frankreich haben, solche keine andere Engagements involvirten, als nur allein die den Kaiser und die teutschen Sachen angingen; dieses wäre die einzige Base der mit Frankreich bisher gehabten Liaisons; wegen aller übrigen Sachen hätten Se. Königl. Majestät keine Engagements mit dieser Krone, sondern hielten Sich darunter ganz passive, als über Sachen, die Höchstderoselben nichts weiter angingen und welche einem Renouement mit Engelland, wenn solches mit Sicherheit und mit Avantage vor Se. Königl. Majestät geschehen könnte, ganz nicht im Wege stehen würden; den Krieg aber an Frankreich von Seiten Sr. Königl. Majestät zu declariren, dazu fänden Höchstdieselbe keine Ursache.

Sonsten sollte der p. Andrié bei allen convenablen Gelegenheiten die ganze Schuld der bisherigen Mésentendus zwischen Engelland und Sr. Königl. Majestät auf den Lord Carteret und dessen gefährliche und weitaussehende, auch wider das wahre Interesse von Grossbritannien diamétralement anlaufende Principes werfen, als wodurch Se. Königl. Majestät gleichsam l'épée aux reins gezwungen worden wären, um Sich nicht ganz unterdrücken und Dero Feinden poings et pieds liés liefern zu lassen, Sich in die Arme von Frankreich zu werfen und Sich mit solchem Dero und der Reichssachen wegen zu verbinden. Nachdem nunmehro aber viel richtigere und gesundere Principien bei dem jetzigen wohlgesinnten Ministerio von Engelland wären, so könnte das bisherige Malentendu ganz leichtlich gehoben und eine gute Harmonie hergestellet werden; dabei es aber auf zwei Sachen ankäme:

1) Dass Se. Königl. Majestät Sich nicht von dem bairischen Hause dergestalt detachiren könnten, dass Sie solches gänzlich seinen Feinden abandonnirten, sondern dass dahero solches Haus nebst Dero andere Alliirte in Teutschland, als Pfalz, Hessen etc., mit in den zu treffenden Frieden eingeschlossen werden müsste.

2) Dass durch solchen Frieden und den Renouement mit Engelland Se. Königl. Majestät nicht ganz ohne Avantage und Dédommagement blieben, sondern Dero Interesse dabei fänden. Wegen der Sr. Königl. Majestät zu machenden Convenances nun müsste der p. Andrié sehen, nach Einhalt seiner vorigen Instruction den Bogen so hoch, als es möglich

wäre und es die dortigen Umstände litten, zu spannen, jedoch mit aller Prudence und dergestalt, dass der Bogen dadurch nicht bräche. Die Confidence, so Se. Königl. Majestät dem Lord Harrington gemacht hätte, dass Se. Königl. Majestät nämlich Sich mit der Kron Engelland über die Kaiserwahl zu concertiren bereit sei, würde denselben hoffentlich überzeugen, wie wohl intentionniret Sie darunter wären, nur müssten Sie auch Dero Interesse und Convenance dabei finden.

Uebrigens sollte der p. Andrié erwägen und berichten, ob es nicht angehe, dass, wenn Se. Königl. Majestät Sich mit dem König von Engelland rapatriirten, alsdenn wie eine Nebencondition mit reguliret werden könnte, dass der König von Engelland Sr. Königl. Majestät holländische Güter kaufete. Worüber Andrié seine Sentiments und ob solches faisable oder eine chimérique Idee wäre, melden sollte."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1718. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. Februar: „Le chevalier de Courten, maréchal de camp du roi de France, est arrivé hier au soir . . . Mais ce qui me fait écrire celle-ci par estafette, est sur les pressantes instances de Valory, qui . . . a voulu se rendre tout de suite à Potsdam, pour s'acquitter des ordres très pressants qu'on lui a donnés. . . . La cour de France veut que lui ou bien Courten se rende incessamment à Dresde, pour y faire des propositions au roi de Pologne, tendant à lui donner envie de parvenir à la dignité impériale par le moyen de la France et de ses alliés, en le mettant aux prises avec la cour de Vienne. . . . L'amorce qu'on lui veut présenter, outre la dignité impériale, doit être, à ce qu'on m'a laissé entrevoir à mots couverts, un bon morceau de la Bohême, dont le roi de Pologne se trouve déjà en possession en quelque façon par les quartiers d'hiver que ses troupes y ont pris. . . . Comme Valory craint de trouver dans le comte de Brühl un obstacle insurmontable, il m'a fait entendre que son intention pourrait aller à dépêcher secrètement quelqu'un à Dresde pour annoncer son voyage et sa commission au roi de Pologne par un valet de chambre de ce Prince que Valory prétend connaître particulièrement." Valory hat dem König von Preussen eine ausführliche Denkschrift des Marquis d'Argenson vorzulegen.

[Potsdam, 8 février 1745.]

Je vous donne pour réponse à votre lettre que je me fais saigner demain, pour avoir craché du sang aujourd'hui, et qu'ainsi je ne peux voyager, mais que pour ne mettre aucune interruption au voyage de Valory, qui me convient beaucoup, vous pouvez venir demain à midi ici avec Valory; il s'agira alors de deux choses, dont la principale est de ne me point barbouiller trop profondement dans l'affaire du roi de Pologne, c'est-à-dire de me ménager des moyens honnêtes pour m'en tirer, vu les négociations où nous en sommes avec les Anglais, et dont il y a grande apparence que nous nous tirions à notre honneur; l'autre est de peser mûrement si le chemin du valet de chambre est celui qui convient le mieux à Valory, et si celui de la Reine ne serait pas préférable, tant à l'égard de l'ambition de cette Princesse qu'à son pouvoir. Je ne sais si vous avez lu la dépêche que Beess

m'a envoyée aujourd'hui, dont le contenu me paraît autoriser ma pensée. Arrivez ici avant Valory, afin que nous puissions bien peser les termes et employer toutes les chevilles dont une matière aussi délicate que celle-là est susceptible. Le soir à 6 heures.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 8. Febr.) in dorso des Berichts.

1719. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Berlin, 9 février 1745.

On m'a voulu assurer que feu l'Empereur, peu de temps avant sa mort et à peu près au commencement du mois passé, avait entamé une négociation secrète avec la cour de Vienne, et qu'elle avait été fort avancée, de sorte que, s'il avait vécu, elle serait parvenue vraisemblablement à sa maturité à l'insu de tous ses alliés.

Je ne prétends point décider sur l'authenticité de cet avis, dont les circonstances sont que jusqu'au 4 du mois passé l'Empereur avait insisté sur des conditions extrêmement avantageuses pour lui, mais que depuis le 7 il avait commencé à s'en relâcher peu à peu. Ce qui me fait soupçonner qu'il pourrait y avoir eu au moins quelques chipoteries et pourparlers avec la cour de Vienne, est que, malgré l'état critique des affaires de la Bavière, feu l'Empereur a fait venir toute sa famille et les dicastères et surtout le conseil aulique à Munich, tout comme s'il avait eu des assurances positives de la cour de Vienne qu'il n'avait rien à craindre dans sa capitale. Quoi qu'il en soit,[1] la chose vaut bien la peine que vous tâchiez de l'approfondir, de concert avec le sieur de Chavigny, car je vous avoue que, malgré tout ce que vous m'avez mandé sur les bonnes dispositions de l'Empereur à l'égard de ses alliés et principalement par rapport à moi, je ne suis rien moins que tranquille sur cet article, tous les avis venant de la Bavière confirmant unanimement que, excepté le seul comte de Törring, l'Impératrice douairière, tout le ministère et l'Électeur lui-même sont portés de cœur et d'âme pour un prompt accommodement avec la reine de Hongrie, et je crains fort que cela n'aille en augmentant, si les secours de troupes françaises pour le Haut-Palatinat devaient tarder à venir. Vous continuerez donc de faire tout au monde pour parer un coup si fatal et pour empêcher qu'il ne se fasse d'accommodement fourré à mon exclusion et à celle de mes alliés en Allemagne.

Federic.

H. Comte de Podewils.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. über die Verhandlungen zwischen den Höfen von München und Wien Anfang 1745 A. v. Arneth, Maria Theresia's erste Regierungsjahre III, 8.

1720. RÉPONSE

QU'ON POURRAIT FAIRE SUR LES DIFFÉRENTS POINTS DU MÉMOIRE DE M. D'ARGENSON DU 29 DE JANVIER 1745.[1]

[10 février 1745.]

1° Que le Roi persiste dans la résolution de remplir ses engagements, autant que les conjonctures présentes et la situation de ses propres affaires, ayant la guerre à soutenir dans ses propres États, le voudront permettre.

2° Qu'il était très apparent que la cour de Vienne a conçu les desseins que le mémoire de M. d'Argenson lui suppose, sur la dignité impériale et celle de roi des Romains; il n'est pas moins certain que cette cour se flatte d'une pluralité de voix très considérable dans le collége électoral en sa faveur, et de faire même rendre l'activité à sa voix électorale de Bohême par la décision de la majorité des voix dans ce collége. *NB. Il faut y ajouter la nouvelle que Pollmann nous mande touchant les mesures que l'électeur de Mayence prend déjà à ce sujet.*

3° Qu'il serait à souhaiter plus que jamais de gagner les cours de Cologne et de Dresde; que le Roi a commencé déjà à faire faire à la première les insinuations convenables sur ce sujet, que Sa Majesté a fait sentir à l'Électeur de ce nom, combien il était nécessaire pour les intérêts de son neveu d'insister au moins qu'on laisse dormir la voix électorale de Bohême, tout comme on l'a fait à la dernière élection, puisque les mêmes raisons qui ont fait prendre cette résolution unanime à tout le collége électoral, subsistent toujours, et qu'on gagnerait tout par l'égalité des voix dans ce collége. Le Roi a fait prier de plus l'Électeur de vouloir bien aller de concert avec lui sur cet article-là, comme sur tout le reste, par rapport aux intérêts de l'électeur de Bavière son neveu.

Pour ce qui regarde la cour de Dresde, le Roi n'a négligé aucune occasion pour rectifier ses idées et pour lui faire même les insinuations les plus amiables, tant sur le passé que le présent et le futur, mais sans le moindre succès ou retour d'amitié jusqu'ici, puisqu'on se tient toujours dans une réserve à Dresde, à l'égard du Roi, qui approche de l'éloignement et de la défiance la plus marquée. L'un et l'autre pourtant n'ont point d'autre source que la haine de ce que le Roi a fait pendant la dernière campagne en faveur de l'Empereur et de la France, Sa Majesté n'ayant point d'autres démêlés avec la Saxe que ceux qui tirent leur origine de l'assistance qu'elle a accordée à la maison de Bavière. Le Roi est persuadé *que plus il s'emploiera directement*[2] à ramener la Saxe, plus celle-ci se roidira, et on peut compter que moins Sa Majesté s'en mêlera, plus la France réussira dans la négociation qu'elle voudra entamer pour gagner le roi de Pologne; ou, pour bien faire, il faudra dans le commencement que Sa Majesté n'y paraisse point *comme premier*

[1] Vergl. S. 39. — [2] Correctur des Königs für: que plus il voudra s'employer.

mobile, mais que le ministre français insinuât simplement que la France se ferait fort de me faire acquiescer à tout ce de quoi ils pourraient convenir ensemble, afin qu'on n'en prenne pas occasion à Dresde à se défier de tout le reste, par les préventions outrées où l'on paraît être de la part de la cour de Saxe contre tout ce qui lui vient de celle-ci.[1]

4° Quant au prétexte dont Sa Majesté Très Chrétienne croit avoir besoin après la mort de l'Empereur, pour laisser plus longtemps ses armées en deçà du Haut- et du Bas-Rhin, il n'en peut y avoir jamais de plus légitime que l'assistance de ses alliés qui se trouvent actuellement attaqués dans leurs États. Tels sont les électeurs de Bavière et le Palatin. L'un et l'autre sont également maltraités en Bavière, dans le Haut-Palatinat, dans les pays de Sulzbach et de Neubourg, et dans le duché de Juliers. C'est donc pour délivrer les États de ces fidèles alliés de la France qu'elle est autorisée, tout comme du vivant de l'Empereur, d'employer les plus grandes forces dans l'Empire, sans qu'il soit nécessaire que le Roi par des lettres réquisitoriales réclame cette assistance, au moins pour le présent, pour ses États situés au delà du Weser, puisque jusqu'ici ils ne se trouvent point envahis ou molestés encore, et qu'une réquisition dans les formes pour faire avancer une armée française sur le Bas-Rhin pour la défense des États du Roi dans ces cantons-là, y pourrait peut-être occasionner l'entrée des troupes de la reine de Hongrie et de ses alliés et y transporter le théâtre de la guerre dans un temps où toutes les forces du Roi sont occupées à défendre ses États de Silésie; ce qui mettrait Sa Majesté et la France dans un nouvel embarras qu'il faudra tâcher d'éviter soigneusement, puisque dans le fond il ne servirait de rien dans le principal but qu'on se propose, tandis que les plus grands coups devraient être portés du côté de la Bavière et de l'Autriche.

5° Pour ce qui regarde l'idée contenue dans le mémoire de M. le marquis d'Argenson qu'il pourrait se faire que la proposition de retirer de l'Empire toutes les troupes étrangères de part et d'autre pendant la diète d'élection, conduisant à un armistice, pût être le moyen de parvenir ensuite à s'entendre et à terminer d'une manière ou d'autre les différends qui ont allumé la guerre, en remettant leur décision à la médiation et l'arbitrage de l'Empire et d'autres puissances impartiales, on a raison de dire que, si l'on pense à un objet de cette importance, il doit être ménagé avec une extrême prudence et dextérité, et le Roi croit qu'il n'y faudra consentir qu'à condition que la cour de Vienne retire ses troupes et celles de ses alliés de tous les États de la maison de Bavière et de ceux de ses alliés, et qu'elle s'engage sous la garantie des Puissances maritimes et celle d'autres cours respectables qui prennent à cœur le rétablissement de la paix en Allemagne, de ne point attaquer les susdits États et de se soumettre par rapport aux différends de la

[1] Sa Majesté.

succession de la maison d'Autriche à la médiation et à l'arbitrage de la diète de l'Empire et d'autres puissances impartiales.

Au reste, on a tort de reprocher au Roi d'avoir fait proposer de but en blanc des idées de pacification aux ministres de la république de Hollande. Cela n'a jamais été l'intention de Sa Majesté, et si elle a fait faire quelques insinuations générales en Hollande, pour donner occasion au parti pacifique de cette république de se fortifier de plus en plus, ce n'est que pour l'empêcher de donner tête baissée dans tous les vastes desseins de la cour de Vienne et de ses alliés, mais surtout pour retenir la République d'une déclaration de guerre contre la France, en lui laissant entrevoir une route plus sage et plus modérée pour parvenir à la paix; en quoi la conduite du Roi mérite plutôt d'être approuvée que blâmée.

6° Pour ce qui est, finalement, des opérations de la guerre et de la campagne prochaine, le Roi est prêt à s'éclaircir là-dessus avec M. le chevalier de Courten, mais Sa Majesté pense que le plan des opérations doit se régler principalement sur le succès des négociations aux cours de Dresde et de Cologne, puisqu'en gagnant ces deux cours-là ou en échouant auprès d'elles, il faudra prendre de toutes autres mesures, et mettre en attendant par de puissants et prompts secours l'électeur de Bavière assez en force pour se soutenir non seulement dans ses États, mais pour chasser aussi les ennemis de ceux qu'ils occupent et pour leur faire une puissante diversion en Autriche.

7° Le Roi serait charmé de pouvoir communiquer à Sa Majesté Très Chrétienne les avis qu'il pourrait recevoir de la façon de penser de la cour de Vienne sur la situation présente des affaires, mais comme on n'y a ni ami, ni correspondance, ni d'autre canal pour en retirer les moindres nouvelles sur lesquelles on puisse tabler, Sa Majesté se trouve hors d'état de satisfaire sur cet article aux désirs de Sa Majesté Très Chrétienne et à ses propres besoins et intérêts, qui demanderaient également d'avoir des notions sûres là-dessus. Cependant on peut compter que tout ce qui en parviendra à la connaissance du Roi, sera fidèlement communiqué à Sa Majesté Très Chrétienne. *Cela est même si vrai que nous ne sommes informés qu'avec peine des endroits où les Autrichiens font des magasins, de la position de leurs troupes et de cent autres arrangements très intéressants dans le moment présent et plus importants pour notre situation que ne le peuvent être les idées de la cour de Vienne sur la paix ou sur la guerre. Le moyen le plus sûr d'en être informé, serait, si le roi de France pouvait avoir à Vienne quelqu'un du ministère à sa dévotion, de même que cela s'est pratiqué du temps de l'empereur Charles VI.*

Tout le reste est très bien et vous[1] *pouvez délivrer un mémoire pareil au marquis de Valory, pour qu'il le communique à sa cour;*

[1] Podewils.

il nous tient la porte ouverte, et prépare finement les Français à tout événement.

Nach dem Entwurf von der Hand des Grafen Podewils. Zu Grunde liegen die dem Minister am 9. Februar in Potsdam von dem Könige persönlich ertheilten Weisungen (vergl. Nr. 1718). Die durch den Druck hervorgehobenen Stellen sind eigenhändige Correcturen oder Zusätze des Königs.

1721. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Berlin, 11 février 1745.

Le conseiller privé d'Asseburg m'a bien remis la lettre à Votre Altesse du 27 janvier passé. Le choix qu'Elle a fait de ce ministre ne m'est pas moins agréable que le sujet de sa commission.

Il s'en est acquitté avec toute la dextérité imaginable, et à ma parfaite satisfaction, et comme je lui ai fait connaître mes idées dans toute leur étendue sur la situation présente des affaires générales, Votre Altesse voudra bien agréer que je m'en rapporte à ce qu'il lui en dira de bouche, et que je me borne pour le présent à L'assurer que, malgré le dérangement inopiné que la mort de l'Empereur a causé dans les mesures générales, je suis fermement résolu de poursuivre le système dont nous sommes convenus, autant qu'il est applicable à la position où ce fatal incident a porté les affaires, et que rien au monde ne sera capable de me détacher de mes alliés, principalement de Votre Altesse et de Sa maison, dont j'appuyerai toujours les intérêts avec la même ardeur et le même zèle que les miens, soit qu'on trouve moyen de porter les choses à un accommodement, ou qu'on soit obligé de continuer la guerre.

C'est sur quoi Votre Altesse peut tabler en pleine confiance. Je crois mériter la Sienne, et la suite convaincre Votre Altesse qu'Elle ne saurait la placer mieux, et qu'on ne saurait être avec plus de sincérité, de cordialité et d'estime que je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

1722. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Berlin, 12 février 1745.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois, et j'apprends avec plaisir la façon dont le lord Chesterfield a commencé à s'expliquer préalablement envers vous sur les dispositions où l'on paraît être de la part du nouveau ministère d'Angleterre à vouloir renouer tout de bon avec moi. Mon intention est donc que vous fassiez les compliments les plus polis et les plus obligeants de ma part à ce milord, en l'assurant de la parfaite estime que je lui ai portée depuis bien du temps, et en lui faisant entendre que je le compte pour un des plus beaux génies de

l'Angleterre et des meilleures têtes de ce temps-ci, ayant toujours fort souhaité d'avoir la satisfaction de le connaître moi-même personnellement; que je me flatte qu'un ministre aussi éclairé que lui, et qui connaît si bien les affaires et les ressorts qui font agir les grands princes, devrait bien juger lui-même que jamais les liaisons entre les puissances ne peuvent être durables qu'autant que l'intérêt réciproque s'y trouve; que je veux bien m'expliquer confidemment envers lui, et avec plus d'ouverture de cœur que je ne le ferais avec un autre, sur les raisons qui m'avaient obligé, et forcé même malgré moi, à quitter les engagements dans lesquels j'avais été avec le roi d'Angleterre, et que j'espère que milord Chesterfield ne voudra jamais faire un mauvais usage de la confiance que je mets en lui. Que je le prie donc qu'il veuille bien se rappeler la duplicité avec laquelle le lord Carteret avait fait négocier contre moi sous main à la cour de Russie, où il avait contrecarré, autant qu'il avait dépendu de lui, mes négociations pour obtenir de l'impératrice de Russie la garantie de la Silésie et son accession au traité de Breslau sur ce pied-là: ce qui dénotait assez la mauvaise intention du ministre d'Angleterre d'alors de me préparer de loin des embarras capables à me dépouiller des cessions qu'on m'avait faites, ou de procurer à la cour de Vienne plus d'aisance à s'emparer d'un pays qu'elle avait été obligé de me céder; au lieu que, si l'intention du précédent ministre à mon égard avait été sincère, il aurait dû s'employer avec tout son crédit pour assurer d'autant plus la garantie que l'Angleterre m'avait faite de mes nouvelles possessions, par la concurrence des plus respectables puissances, pour m'attacher par là plus fermement à l'Angleterre, par les liens les plus indissolubles, que la sûreté seule de nos possessions peut faire naître et conserver; mais que bien loin de cela, le roi d'Angleterre, ainsi que j'avais appris de bonne main, inspiré sans doute par le conseil du lord Carteret, pour flatter la cour de Vienne de la mettre en état, un jour, de me reprendre ce qu'elle m'avait été obligée de céder, avait écrit à la reine de Hongrie, immédiatement après la signature de la paix de Breslau, une lettre relative à ce traité, où il y avait entre autres en termes exprès: que ce qui était bon à prendre, était bon à rendre.

Vous ferez remarquer, aussi, à milord Chesterfield que sous l'administration du lord Carteret on avait regardé le roi d'Angleterre comme un monarque despotique qui, plus occupé alors de ses intérêts d'Allemagne que de ceux de la nation, se procurait par des corruptions et des gens gagés une supériorité sûre, pour favoriser ses vues relatives à l'agrandissement de sa maison en Allemagne; que par conséquent les sentiments du ministère d'Hanovre prévalaient entièrement et simplement dans ce temps-là dans le conseil anglais; que beaucoup de démêlés, de chicanes et de petites affaires avaient rendu les intérêts de l'électorat de Brandebourg incompatibles avec ceux de celui d'Hanovre, et qu'une jalousie mal placée, et nourrie soigneusement par le ministère d'Hanovre,

s'était perpétuée de temps immémorial dans la maison d'Hanovre contre celle de Prusse, et avait su tellement aliéner les esprits, de part et d'autre, que j'avais peine à m'imaginer qu'il pût jamais résulter quelque chose de bon pour mes intérêts de la part de toutes les cours où les sentiments du ministère d'Hanovre prévalaient, aussi longtemps que ces chicaneries dureraient entre les deux maisons électorales; qu'ayant été donc sur le point de conclure mon traité d'alliance avec le roi d'Angleterre, j'avais averti le lord Carteret de tous ces petits différends, en lui témoignant l'envie que j'avais de vouloir régler amiablement toutes ces petites affaires, afin qu'il ne restât plus aucun sujet de jalousie entre ces deux maisons. Mais milord Carteret, au lieu d'y travailler tout de bon, tâcha à m'endormir par les promesses les plus fortes que le tout serait réglé, sans que, malgré mes fréquentes sollicitations, il en ait jamais été plus question depuis.

En effet milord Chesterfield devait considérer lui-même quelles impressions ont dû faire sur moi

1° Toutes les fourberies que le lord Carteret avait prodiguées si amplement contre moi dans la négociation de Hanau, après m'avoir fait faire les protestations les plus fortes que jamais la paix d'Allemagne se traiterait sans moi, et qu'on n'en voulait ni à la dignité de l'Empereur, ni à ses pays héréditaires;

2° Le dédain et le mépris marqués avec lesquels le roi d'Angleterre avait traité mon ministre, le comte de Finck, dans le temps de ces négociations;

3° La façon peu convenable, et indécente même, dont le lord Carteret s'était expliqué dans ce temps-là sur mon sujet envers mon susdit ministre, et envers d'autres ministres étrangers que je ne veux pas nommer par discrétion, ayant fait entendre au premier, sur mes pressantes sollicitations en faveur de l'Empereur, que celui qui n'avait pas de quoi soutenir une dignité, devait s'en dépouiller; et à d'autres, qu'il savait comment il fallait s'y prendre pour me mener et pour me brider;[1]

4° La réponse qu'il donna à mon ministre sur les dernières propositions de l'Empereur, auxquelles, selon lui, la cour de Vienne devait avoir répondu qu'elle ne trouvait pas encore de sa convenance de faire sa paix avec l'Empereur, quoique celle-ci niât après cela, comme meurtre, que jamais milord Carteret lui eût communiqué ces propositions de l'Empereur;[2] enfin

5° Le traité de Worms, que je devais regarder comme de raison sur le pied du dénouement d'une scène qui devait me faire faire des réflexions bien sérieuses; que je priais milord Chesterfield de lire avec

[1] Nach Finckensteins Bericht, Hanau 20. August 1743, hat Carteret gegen den baierischen Gesandten Haslang geäussert: „Qu'il savait le ton sur lequel il fallait prendre Votre Majesté, et qu'il était sûr qu'Elle ne quitterait pas la neutralité.“ Ueber die hanauer Verhandlungen im allgemeinen vergl. Bd. II, 381 ff. — [2] Vergl. Bd. II, 466.

impartialité le deuxième et le onzième[1] article du traité de Worms, et de me dire si un Prussien entre les mains de qui ce traité tombait, en pouvait juger autrement, sinon que le contenu des susdits articles devrait naturellement regarder son maître, et qu'on préparait de loin à la cour de Vienne de réclamer même l'assistance de l'Angleterre et du roi de Sardaigne, pour se remettre en possession de ce qui lui devait appartenir par les traités antérieurs à celui de Breslau; aussi ai-je de bonnes preuves en mains que dans ce même temps on forgeait plus d'un projet à Vienne pour m'opprimer et pour me troubler dans mes possessions, comme cela s'est manifesté, par le propre aveu de la reine de Hongrie, dans la patente publiée en Silésie, où l'on dit expressément que la cession de la Silésie avait été extorquée par la force et qu'elle ne pouvait pas subsister. Qu'il fallait encore ajouter à tout cela le traité que le roi de Pologne avait fait avec la cour de Vienne[2] et dont on m'avait caché les articles secrets, aussi bien que les intrigues qu'on avait fait jouer à la cour de Russie pour la faire entrer dans une ligue secrète contre moi. Que tout cela, considéré ensemble, m'avait fait voir évidemment que je ne pouvais trouver une sûreté, aussi peu avec le roi d'Angleterre et un ministre comme milord Carteret, qu'avec la reine de Hongrie, et que, manquant totalement de cette façon-là de liaison solide et de sûreté suffisante auprès de ceux qui se disaient mes alliés, et trouvant toujours leurs actions contraires à leurs paroles et à leurs protestations, j'avais cru ne pouvoir prendre un meilleur parti que de m'attacher à une puissance qui, étant de tout temps ennemie de la maison d'Autriche, ne pouvait pas manquer de s'unir étroitement avec moi pour soutenir les mêmes intérêts. Qu'avec cela, mon honneur m'avait engagé à ne point laisser abîmer l'Empereur, ou du moins à ne point sacrifier lui et mes alliés, comme la cour palatine et celle de Cassel, à la fureur et à la vengeance de la cour de Vienne; mais que depuis tout cela il était arrivé des changements heureux en Angleterre, où il me paraissait que la sagesse ait succédé à la fureur, et qu'il me paraissait permis et convenable même de prendre confiance dans le ministère d'Angleterre, toutes et quantes fois que le Roi comme électeur d'Hanovre et les principes de ses ministres allemands ne pouvaient pas avoir une influence supérieure, et que l'intérêt national réglait les démarches du nouveau ministère.

Qu'ainsi les affaires n'étaient pas si embrouillées que nous ne puissions renouer ensemble, et qu'il ne s'agissait que d'établir solidement la pacification de l'Empire, sur le pied que j'avais fait indiquer secrètement au lord Harrington par mon ministre en Angleterre, et que je puisse trouver toutes les sûretés nécessaires qu'il fallait me procurer contre les desseins de la cour de Vienne, outre les dédommagements de tous les dégâts que les troupes hongroises avaient faits dans mes États.

[1] Gemeint ist der 13. Artikel. Vergl. Bd. III, 26, Anm. 3. — [2] Vergl. Bd. II, 497.

Qu'au reste milord Chesterfield aurait été informé déjà par le lord Harrington de ma façon de penser au sujet de la vacance du trône impérial, et qu'il ne dépendrait que de l'Angleterre d'en profiter, sous les conditions que j'avais fait insinuer au lord Harrington; à quoi vous pouvez ajouter que la puissance de la maison d'Autriche n'était pas tant à mépriser comme milord Chesterfield le paraissait croire, et qu'elle était toujours fort en état, même quand les subsides de l'Angleterre cesseraient, de me nuire, si je n'avais pas d'alliés, et qu'on ne manquerait pas d'en conserver l'envie à Vienne, surtout si la dignité impériale rentrait dans la maison d'Autriche — ce qui serait un si grand surcroît de puissance pour elle qu'il en était fait de la balance en Allemagne, si on ne prenait pas les mesures nécessaires de bonne heure de le prévenir par des arrangements solides et capables d'établir une sûreté suffisante; qu'il ne dépendrait que de l'Angleterre de profiter des conditions modérées et équitables que je désirais, pour nous accorder ensemble, et que je me flattais que milord Chesterfield voudrait bien mettre la main à un ouvrage si salutaire.

Voilà ce que vous devez détailler tout au long à milord Chesterfield, en lui lisant même cette dépêche d'un bout à l'autre, sans lui en donner toutefois une copie, et vous ne manquerez pas de m'informer en détail et par estafette de la réponse de cet ambassadeur.

Federic.

Vous ferez l'usage ci-dessus que je vous ai ordonné, et comme je me prépare pour retourner dans peu à l'armée, vous m'enverrez la réponse du comte de Chesterfield par un exprès.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1723. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 12 février 1745.

J'espère de pouvoir bientôt voir clair dans vos négociations; le temps des opérations de guerre approche; si rien n'est ajusté avant ce temps-là, je ne vois pas ce qu'il y aura à faire ensuite.

Federic.

Eigenhändiger Zusatz unter einem Begleitschreiben zu einer Abschrift von Nr. 1722.

1724. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A MUNICH.

Potsdam, 12 février 1745.

Monsieur mon Cousin. J'ai appris avec une vive douleur la perte que Votre Altesse Électorale vient de faire de l'Empereur Son père. L'attachement que j'ai toujours eu pour ce Prince et son caractère

magnanime et respectable ne m'en fera perdre le douleureux souvenir qu'avec la fin de ma vie.

Je prie Votre Altesse Électorale de croire qu'il est impossible d'avoir aimé le père sans avoir des sentiments semblables pour le fils. Je ne vous abandonnerai jamais, et Votre Altesse Électorale peut Se reposer sur ce que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour Lui être utile; ce sont les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le bon cousin et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

1725. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Potsdam, 13 février 1745.

Monsieur mon Frère. En conséquence de ce que Votre Majesté désire, nous sommes convenus que M. de Valory irait à Dresde pour y sonder le terrain et faire des propositions capables d'engager le roi de Pologne à devenir le concurrent du duc de Lorraine. J'ai sacrifié mon ressentiment au bien de la cause commune, et mis toute la facilité de mon côté dans une affaire qui paraît être agréable à Votre Majesté.

Le chevalier Courten, que j'ai estimé depuis que je l'ai connu,[1] m'a instruit des dispositions de Votre Majesté pour la campagne prochaine, mais il ne nous a pas été possible d'arranger quelque chose avant que de savoir le plis que les affaires prendront en Saxe; je regarde la négociation qui s'y fait comme la pierre de touche du système de l'Europe, et cette fois ici la façon de penser du roi de Pologne décidera de tout. J'appréhende beaucoup que la politique de ses ministres ne puisse pas s'accorder avec ses véritables intérêts, et il y a des anecdotes qui, si l'on y peut ajouter foi, fermeront la porte aux propositions de M. de Valory.

Je n'ai encore aucune réponse du roi d'Angleterre au sujet du maréchal de Belle-Isle,[2] mais on peut juger qu'il m'en fera une semblable qu'au défunt Empereur.

Quoique l'impératrice de Russie n'ait fait autre chose jusqu'à présent que de tenir une certaine contenance embarrassante pour ses voisins, il me paraît pourtant, sans paradoxe, qu'elle a utilement servi la reine de Hongrie; car Votre Majesté peut être persuadée que le roi de Pologne n'aurait pas remué dans son pays et qu'il aurait été obligé de ravaler dans le silence toute la mauvaise volonté qu'il a contre moi, si la Russie ne lui avait garanti authentiquement ses États de Saxe; sans ce qui m'était parvenu de cette garantie, je n'aurais pas balancé un moment à porter le fer et le feu dans la Saxe et à faire repentir bien

1 Der König sah ihn zuerst im Lager bei Mollwitz im April 1741, im Gefolge des Marschalls Belle-Isle. — 2 Vergl. S. 18.

amèrement ceux dont les conseils ont effectué cette levée de boucliers contre moi.

Il est sûr que les conjonctures de l'Europe sont prodigieusement embrouillées, mais quelquefois des symptômes violents précèdent les crises de la nature, et la tournure que les affaires prendront entre ci et quatre semaines, pourra éclaircir l'avenir. Je ne saurais assez réitérer à Votre Majesté tous les sentiments qu'Elle m'inspire et combien je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1726. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Berlin, 13 février 1745.

Le marquis de Valory, ministre de France à ma cour, est sur le point de se rendre à Dresde pour faire une tentative auprès du roi de Pologne, capable de le détacher de la cour de Vienne, par les appâts de la dignité impériale et d'autres convenances qu'on pourrait lui faire.

Ce ministre m'a d'abord sollicité de lui donner une lettre de créance ou un plein-pouvoir pour traiter en mon nom avec le roi de Pologne, mais je lui ai fait entendre que, toutes les démarches les plus amiables et les insinuations les plus douces que j'ai employées jusqu'ici auprès de la cour de Dresde, n'ayant été payées d'aucun retour d'amitié et de confiance, mais qu'on se tenait plutôt sur une réserve qui approchait de l'éloignement et de la défiance la plus marquée contre moi, et tout cela uniquement en haine de ce que j'ai fait pendant la dernière campagne en faveur de feu l'Empereur et de la France, j'avais raison de croire que plus je me mêlerais de cette négociation à la cour de Dresde, dont j'avais même fort mauvaise opinion, plus celle-ci se roidirait; qu'ainsi il ne faudrait pas que j'y paraisse comme premier mobile, mais qu'il pouvait insinuer simplement que la France se faisait fort à me faire acquiescer à tout ce de quoi ils pourraient convenir ensemble, pourvu que j'y trouvasse mes sûretés et mes convenances.

C'est dans ce sens-là que vous devez vous en expliquer envers le marquis de Valory, quand il vous devrait solliciter d'aller de concert avec lui ou de parler en mon nom au ministère de Dresde sur l'objet de la mission du marquis de Valory à la cour de Saxe, quoique d'ailleurs vous en userez confidemment avec ce ministre, en le mettant au fait, autant qu'il est possible, de la façon présente de penser de la cour où vous êtes, mais en vous retranchant toujours sur le défaut d'instruction pour agir ouvertement de concert avec lui dans sa négociation. Tout ce que vous pourriez faire, en cas que le ministère de Saxe vous en parlât, ce serait de faire entendre d'une manière vague et générale que vous croyiez que je ne serais point éloigné à favoriser les intérêts du roi de Pologne relativement aux conjonctures d'à présent, pourvu que

j'y trouve mes sûretés et mes convenances d'une manière également honorable et solide.

Vous prierez aussi le marquis de Valory de vouloir bien vous instruire de l'impression que ses insinuations pourraient avoir faite sur l'esprit du roi et de la reine de Pologne, quelle réponse on lui aura faite et quelle apparence il trouve de réussir dans sa négociation, pour laquelle vous l'observerez autant qu'il sera possible; et comme la cour de Saxe ne manquera pas d'exhaler en plaintes contre moi envers le marquis de Valory, vous le mettrez au fait du peu de fondement qu'il y a, de la manière dont on s'est conduit à Dresde à mon égard pendant la dernière campagne jusqu'ici et même avant ma lévée de boucliers en faveur de l'Empereur et de la France, de la défiance qu'on vous a toujours marquée, de leur éloignement et haine contre la France et de leur prévention outrée pour la cour de Vienne et de ses alliés, et généralement de tout ce qui peut donner des lumières à ce ministre pour la réussite de sa négociation, en me mandant avec tout le soin et tout le détail possible les progrès [qu'il pourrait faire] ou les refus qu'il pourrait recevoir, aussi bien que la façon dont la cour de Dresde s'expliquera envers d'autres ministres étrangers, et principalement ceux d'Angleterre, de Russie et de Hollande, sur le voyage du marquis de Valory.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

1727. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 15 février 1745.

La relation que vous m'avez faite en date du 5 de ce mois, m'a été bien rendue et me donne d'autant plus de satisfaction que j'y ai vu que la plus grande partie de la nation anglaise entre assez dans ma façon de penser sur les démarches du ministère précédent de l'Angleterre. Comme les dépêches que je vous ai faites jusqu'ici vous auront mis assez en état de vous expliquer, là où il conviendra, sur ma manière de penser sur les conjonctures présentes, je ne doute nullement que vous n'en ferez un bon usage; aussi mon intention est que vous devez dire tout au long au lord Harrington tout ce que j'ai écrit au comte de Podewils à la Haye dans la dépêche que je lui ai faite et dont je vous ai envoyé la copie. Vous y ajouterez encore que, du temps que j'avais fait mon traité de Breslau avec la reine de Hongrie sous la garantie de l'Angleterre, l'Empereur défunt était encore dans la possession plénière de ses États héréditaires, et que je n'avais jamais pu m'imaginer qu'on voulait l'en priver; mais comme peu après, la reine de Hongrie s'était avisée d'attaquer l'Empereur dans ses possessions et de l'en chasser, j'avais d'abord fait mes représentations, tant à la cour de Vienne qu'au roi d'Angleterre, que malgré la paix que je venais de conclure avec la

reine de Hongrie, je ne pourrais jamais souffrir comme électeur du Saint-Empire qu'on chassât l'Empereur de ses États héréditaires, et bien que j'étais fermement résolu de remplir religieusement les engagements auxquels je m'étais obligé par la paix de Breslau, néanmoins les obligations antérieures dans lesquelles j'étais envers un empereur et envers l'Empire, étaient si fortes que jamais je ne pourrais voir tranquillement fouler aux pieds l'autorité impériale, ni dépouiller entièrement l'Empereur de ses États héréditaires; que je ne me mêlerais point des différends que la reine de Hongrie avait avec l'Empereur par rapport à la succession d'Autriche, ni des querelles qu'elle avait avec d'autres puissances, et que je verrais même tranquillement si elle pouvait gagner des avantages sur ceux-ci, mais qu'il était diamétralement contre mon honneur et contre ce que je devais à l'Empire, si je permettais de fouler un Empereur que moi avec tous les électeurs de l'Empire avaient unanimement et légitimement élu; qu'on devrait me passer cet article et que je leur passerais tout le reste. Que toutes ces représentations, si modérées et si équitables, avaient été en vain, et que, sans y avoir le moindre égard, et nonobstant les assurances les plus fortes que le lord Carteret m'avait réitérativement faites qu'on n'en voudrait point ni à la dignité de l'Empereur ni à ses États héréditaires, l'on avait néanmoins poursuivi à envahir ces États et à traiter l'Empereur avec la dernière indignité; que j'avais encore demandé et représenté, dans ce temps-là, qu'on ne devait point pousser les choses à l'outrance contre l'Empereur, ni m'obliger malgré moi à prendre des mesures plus sérieuses pour le soutien de l'Empire et de la dignité de l'Empereur. J'avais toujours continué cette voie des représentations, sans me remuer autrement, aussi longtemps qu'il y avait eu la moindre espérance qu'on pourrait revenir à penser raisonnablement pour venir à la fin à une paix avec l'Empereur; mais que malgré cela les affaires s'empiraient de plus en plus, de manière que la reine de Hongrie avait non seulement chassé les troupes impériales, alors neutres, du territoire de l'Empire et les avait obligées à se réfugier sur celui de la France, mais qu'outre cela ladite Reine avait contraint les états de Bavière à lui prêter hommage comme des sujets d'un pays conquis qui ne devait jamais revenir à son souverain légitime; que ç'avait été alors que j'avais perdu patience et que je m'étais vu forcé à entrer dans l'union de Francfort et de prendre les engagements que j'ai pris uniquement pour sauver l'Empereur et l'Empire; que j'avais assez détaillé tout cela dans les motifs que j'ai fait publier alors[1] des raisons que j'ai eues pour donner des troupes auxiliaires à l'Empereur. Aussi ne ferez-vous pas mal d'en faire ressouvenir le lord Harrington et lui présenter encore — si vous le croyez nécessaire — un exemplaire de ces motifs.

Vous ajouterez encore que, si même l'Empereur et ses alliés m'avaient fait envisager alors des avantages assez considérables pour la démarche

[1] Bd. III, 242.

que je devrais faire en faveur de l'Empereur, que cela n'avait jamais fait impression sur moi, et que, si j'étais entré depuis avec mon armée dans la Bohême, mon intention n'avait point été de mettre tout-à-fait à bas la reine de Hongrie, mais de lui faire plutôt une puissante diversion, afin de donner par là le temps et l'occasion à l'Empereur de rentrer dans ses possessions et de récupérer ses États héréditaires, comme l'événement l'avait fait assez voir.

Vous détaillerez tout cela au lord Harrington et tâcherez par votre dextérité de le convaincre de la sincérité de mes intentions, et de le mener au point où je le désire d'avoir, selon les instructions antérieures que je vous ai données. Vous m'en ferez votre rapport circonstancié, au plus tôt possible, et l'adresserez au comte de Podewils à la Haye, en l'avertissant qu'il ait à m'envoyer votre relation sans la moindre perte du temps par une estafette. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Ménagez mon temps qui est court, et si vous faites bien mes affaires et qu'en même temps vous y apportiez la célérité plus nécessaire à présent que jamais pour me tirer du suspens dans un temps de crise, vous aurez lieu d'être content de moi.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1728. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Wallenrodt berichtet, Königsberg 24. Januar: Der Graf von Saint-Séverin habe in Erfahrung gebracht, dass Brühl den Höfen von Wien und London gegenüber vollständig gebunden sei „par raison que la dernière avait trouvé moyen, il y a déjà un an de passé, de découvrir et de prendre entre ses mains des papiers en originaux et très authentiques qui dénotent clairement bien des manigances et principalement une conduite intéressée de ce ministre à un point qu'il s'agirait de la fortune et de sa tête même, si ces papiers venaient à la connaissance du Roi son maître. La chose doit être de telle conséquence que la cour de Londres a jugé à propos de les remettre entre les mains de la reine de Hongrie, pour que cette Princesse soit en état de brider par là en toute rencontre le comte de Brühl et de faire de lui tout ce qu'elle en veut. Aussi s'est-elle très avantageusement prévalue de ces documents, en envoyant, il y a quelque temps, une certaine fille âgée, comtesse de Klencke, à Dresde, jadis dame

Berlin, 17. Februar 1745.

Der König befiehlt, Chambrier in Kenntniss zu setzen, „wie Höchstdieselbe Deroseits alle Facilité beigetragen hätten, sodass, wenn Valory nicht nach Wunsch reussirte, solches Sr. Königl. Majestät Schuld gewiss nicht sein würde; mehr aber als Repraesentationes wüssten Se. Königl. Majestät nicht zu thun. Sie glaubten inzwischen nicht, dass der Marquis de Valory reussiren würde, da der Graf von Brühl von der Königin von Ungarn gänzlich gewonnen wäre. Es solle deshalb dem p. Chambrier die ganze Anecdote, so der Herr von Wallenrodt aus Preussen wegen des Grafen Brühl berichtet, geschrieben werden, mit dem Beifügen, dass M. de Saint-Séverin nebst Sr. Königl. Majestät

d'honneur de l'Impératrice, mère de la reine de Hongrie, femme d'esprit et très intrigante, même proche parente de la comtesse de Brühl, pour en faire bon usage et en parler naïvement au comte de Brühl. . . . Malgré bien des dépenses nous n'avons pas pu pénétrer dans d'autre détail, si ce n'est que la chose en soi-même est véritable, et je fus confirmé de sa réalité par une dame proche parente de la comtesse Klencke, qui ne tient pas la plus petite place à la cour de Dresde."

Nach der Ausfertigung.

Minister in Warschau Gelegenheit gefunden hätten, diese secrete Anecdote zu entdecken." Eichel.

1729. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES A VERSAILLES.

Potsdam, 19 février 1745.

Monsieur. Quoique je sache combien vous êtes au dessus des discours du public,[1] j'ai néanmoins cru que je me devais quelque satisfaction à moi-même des lettres et des discours contraires à ma façon de penser que le maréchal de Schmettau a écrites et tenus. De pareils discours ne devaient pas partir de gens qui sont à mon service, et dont les instructions ont été bien différentes que les actions.

Vous ne sauriez juger à quel point la mort de l'Empereur a dérangé nos affaires en Allemagne, et cet événement augmente extrêmement le nombre des fanatiques de la reine de Hongrie, enhardit les partisans du grand-duc de Toscane, et intimide nos alliés. Le hasard, par une singularité étonnante, a donc mis à présent le destin de l'Allemagne entre les mains du roi de Pologne. Il aurait été bien difficile de prévoir une conjoncture aussi bizarre. Nous sommes ici à l'affût pour voir quel succès aura M. de Valory dans sa négociation. Je crains beaucoup qu'il n'y réussisse pas, et qu'il ne trouve dans cette cour les intérêts du ministre en opposition avec ceux de son maître.

Je suis sûr que, vu l'amitié que vous avez pour moi, vous prendrez part aux succès de mes affaires dans la Silésie, donc voici quelques petites relations. Ayant purgé entièrement cette province des ennemis, je me prépare de leur rendre le mal qu'ils m'ont fait.

Je souhaite de tout mon cœur que les armes du Roi votre maître prospèrent toujours, mais je regarde comme un point essentiel dans ce moment critique que vous renforceriez promptement l'armée du maréchal de Maillebois. La vivacité de la guerre présente empiète sur toutes les saisons, et lorsque M. de Maillebois sera en force, il devrait, je crois, attaquer les alliés avant qu'ils aient le temps de se renforcer avec les

[1] Wie Noailles in seiner Antwort auf den Brief des Königs vom 17. Januar (Nr. 1691) versichert hatte (Versailles 30. Januar).

troupes des cercles du Bas-Rhin et de la Westphalie. Je suis avec toute l'estime possible, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

1730. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 février 1745.

Madame. Je vous suis infiniment obligé de toutes les marques d'amitié que vous me donnez; je ne doute point, Madame, que, s'il ne dépendait que de vous, toutes les affaires iraient le mieux du monde; mais le grand art des personnes qui ont les talents que vous possédez, consiste à vaincre les difficultés. Il y a longtemps que je me suis douté de ce que vous avez la bonté de me dire, Madame, touchant le caractère de certaine personne; je crois la seconde plus dangereuse que la première, à cause que beaucoup de dissimulation et de fausseté font d'hommes méchants des monstres.

J'ai bien craint pour la santé du Grand-Duc; grâce au Ciel qu'il ait si bien réchappé de la petite vérole. Vous savez, Madame, la part sincère que je prends au sort de toute votre famille; ainsi vous ne douterez point du plaisir que j'ai en apprenant que la charmante Grande-Duchesse a lieu d'être satisfaite; je vous prie de l'assurer des sentiments les plus vifs et les plus sincères de ma part.

On m'a dit qu'un voyageur avait passé incognito par Berlin, ce qui m'a d'abord fait mal augurer de son voyage; il faudra attendre le retour de l'Impératrice pour voir comment cette fusée se divisera.

Je suis avec la plus sincère amitié, Madame, votre très fidèle cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1731. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 19 février 1745.

Comme les affaires générales de l'Europe et principalement celles de l'Empire se trouvent, depuis la mort de l'Empereur, dans la plus violente crise où elles n'ont jamais été encore jusqu'ici, et l'élection d'un nouvel empereur aussi bien que l'ouverture de la campagne approchant à grands pas, il est fort naturel qu'un chacun veut et doit savoir à quoi s'en tenir, quel système on doit choisir et quelles mesures on aura à prendre tant pour sa propre sûreté que pour ses convenances. Il est impossible de pouvoir rester plus longtemps dans l'incertitude où je me trouve maintenant par rapport aux véritables dispositions du ministère présent de la Grande-Bretagne et que tout ce que le lord Harrington

vous a répondu jusqu'ici aux différentes insinuations que vous lui avez faites par mes ordres, ne consiste que dans ses idées particulières et qu'il pourra toujours révoquer, et non dans des réponses et des résolutions ministériales, qui seules doivent tendre à une prompte conclusion et consistance de la négociation secrète que je vous ai confiée, vous insisterez auprès de ce ministre, avec toute la politesse imaginable, de finir, le plus promptement qu'il est possible, ce que vous avez commencé avec lui. Si c'est tout de bon du ministère anglais de m'avoir et de me détacher de la France, il faut qu'on se dépêche et qu'on conclue avec moi sans perte de temps, sans quoi, et si on laisse traîner la chose en longueur, on ne manquera pas de rencontrer des obstacles insurmontables, et le tout échouerait à coup sûr; ce que vous ferez entendre poliment au lord Harrington, en y ajoutant que je suis sollicité de tout côté, non seulement par rapport à ma voix pour l'élection prochaine, mais d'agir aussi avec la dernière vigueur en faveur de mes alliés, ce que, Dieu merci, je suis en état de faire avec une armée de plus de 100,000 hommes, et que je pourrais faire avec succès, ayant chassé les Autrichiens de la Haute-Silésie et de la comté de Glatz, et étant maintenant le maître de déboucher en Bohême et en Moravie; qu'il ne me restait point d'autre parti à prendre que celui-là, si je ne voyais point de jour de parvenir à une prompte pacification entre moi et la reine de Hongrie, en y comprenant les maisons de Bavière, palatine et de Hesse-Cassel, sur le pied que je vous ai prescrit.

C'est pourquoi, et pour vous mettre plus promptement en état de procéder sans délai à la négociation formelle et même à sa conclusion, je vous adresse le plein-pouvoir ci-joint pour vous autoriser suffisamment de mettre la main à l'œuvre, selon les instructions que je vous ai suffisamment fournies sur cette grande affaire. Vous pouvez, aussi, informer, si vous le trouvez à propos et convenable à mes intérêts, le lord Harrington que vous êtes muni des pleins-pouvoirs suffisants pour cet effet, que je vous permets même de lui montrer et de lui laisser lire, sans toutefois lui remettre l'original ni même une copie, avant que la négociation ne soit actuellement entamée et le plein-pouvoir du roi d'Angleterre prêt à être échangé contre le vôtre. Le plus court chemin pour finir promptement serait, selon moi, de faire une convention entre moi et le roi d'Angleterre dans laquelle tous les points préliminaires de la paix entre moi et la reine de Hongrie fussent réglés de la manière qu'on en pourrait convenir sur les idées que je vous en ai communiquées, et que vous puissiez, conjointement avec les ministres du roi d'Angleterre, dresser, dans le plus grand secret, un projet là-dessus, pour l'envoyer bien chiffré, par courrier exprès, à mon approbation; bien entendu que les cours de Bavière et palatine et la maison de Hesse-Cassel y soient comprises, et que l'Angleterre me garantisse, de la manière la plus forte et la plus solennelle, toutes les conditions dont on conviendra, en se faisant fort d'obliger la cour de Vienne, d'une manière ou d'autre,

d'y souscrire. J'attends avec la plus grande impatience là-dessus votre rapport détaillé, afin que je sache finalement ce que je dois espérer ou non du nouveau ministère d'Angleterre; puisque, si on ne finit pas promptement, je ne serais plus en état de faire ce que je pourrais faire à présent, et que, si on veut y procéder par la voie de la communication ordinaire avec la cour de Vienne et les autres alliés de l'Angleterre, on peut compter que toute l'affaire échouera infailliblement, et que le secret nécessaire que je demande sur toute chose au monde pour préalable, ne saurait jamais être gardé. Je me réfère pour tout le reste à mes instructions précédentes, en me reposant entièrement sur votre fidélité et zèle pour mon service, que je récompenserai d'une manière que vous aurez entièrement lieu d'être satisfait.

Federic.

H. Comte de Podewils.

Nous sommes sur le point de rentrer en Bohême; il faut faire sentir au ministère que, plus nous aurons de succès, et plus nous hausserons nos prétentions, ainsi que, s'il nous veut avoir à bon marché, toujours avec l'incluse de la Bavière, Palatin et Hesse, il en est temps. Hâtez-vous de me donner bientôt une réponse catégorique, afin qu'en tout cas je puisse prendre des mesures fermes, sans me laisser amuser.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1732. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 20 février 1745.

Vous concevez sans peine que je n'ai pas lieu d'être infiniment édifié de la note du ministère russien[1] que vous m'avez envoyée, à la suite de votre dépêche du 6 de ce mois, concernant la médiation de l'Impératrice.

Le comte de Tschernyschew a pareillement communiqué la pièce à mes ministres. Ce que j'y trouve de plus étrange, c'est qu'on met en fait et pour base que j'ai fait faire la demande formelle et solennelle à l'Impératrice pour qu'elle se chargeât de la médiation, tandis que je ne vous ai jamais ordonné d'en faire une proposition formelle de ma part, mais seulement de sonder les dispositions de Sa Majesté Impériale sur cet article. Aussi ne douté-je pas que ce ne soit un artifice du comte de Bestushew, inspiré peut-être par son gouverneur saxon, et qu'il a couché tout exprès la pièce de cette façon, pour me rendre suspect à mes alliés, ou du moins pour ménager un prétexte à sa cour de nous obtruder la médiation, à moi et mes alliés, d'une

1 Vergl. Preussische Staatsschriften I, 706. 712.

manière désagréable, et de nous forcer à recevoir des conditions peu avantageuses.

Quoi qu'il en soit, comme les conjonctures présentes exigent de traiter la cour de Russie avec beaucoup de ménagement, j'ai fait répondre préalablement, de bouche et en termes généraux, au comte de Tschernyschew:

Que j'étais très sensible aux offres amiables de sa souveraine, persuadé que mes intérêts ne pouvaient être jamais tombés en meilleure main; mais que j'espérais, aussi, qu'avant de passer outre, Sa Majesté Impériale voudrait bien s'ouvrir confidemment à moi sur divers points qu'il fallait de toute necessité régler par préalable, tant pour ce qui regarde la nature et l'objet de la médiation, si elle doit s'étendre à la pacification générale ou se borner au rétablissement de la tranquillité en Allemagne, que par rapport au plan préliminaire qu'on proposerait aux parties intéressées, aussi bien que sur les dispositions où les ministres russiens, chargés de sonder les cours belligérantes, les ont trouvées relativement à cette matière.

C'est de cette façon-là que vous ferez bien de vous expliquer, pareillement, sur ce chapitre, observant toutefois de ne le faire qu'en guise d'insinuation, en vous rapportant à ce qu'on a fait entendre ici au comte de Tschernyschew, et d'éviter avec soin que le ministère russien n'en prenne occasion de vous faire donner une résolution par écrit où votre proposition soit étalée tout au long, ainsi qu'il l'a affecté dans la note susalléguée, très vraisemblablement dans le dessein d'en faire un usage pernicieux à mes intérêts, soit auprès de mes alliés, soit ailleurs.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

1733. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Potsdam,] dimanche [21 février 1745] à neuf heures.

Mon cher Podewils. Je suis très fâché que Valory ait été dépêché si vite à Dresde, car à présent nous n'avons plus de cheville à mettre dans la réponse que demande M. de Courten. La poste de Hollande est arrivée, mais elle n'a rien apporté d'intéressant, celle de dimanche prochain sera plus décisive sans doute; j'ai presque dessein de me faire malade, afin de gagner le jour de poste de dimanche, qui peut-être sera plus catégorique que celui-ci. Quel plan puis-je régler avec le chevalier Courten? Si nous en ajustons un, et que les Anglais fassent ma paix, les Français diront que je les ai trompés; si je n'en fais point, ils diront que je négocie. Il faut se déterminer cependant, et je ne veux rien leur dire qui puisse m'attirer le reproche de les avoir trompés; je ne veux pas non plus m'éloigner d'eux sans être sûr que ma partie est bien liée avec l'Angleterre. Le cas est embarrassant, le remède presse,

il faut penser à s'en tirer. Si je me fais malade jusqu'à dimanche prochain, j'évite toutes leurs perquisitions, et en même temps je me vois en état de prendre un parti plus décisif qu'à présent. Détaillez-moi ce que vous pensez sur tous ces sujets, et quel est votre sentiment.

Je suis votre bon ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1734. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Potsdam, 22 février 1745.]

Mon cher Podewils J'ai lu votre lettre avec bien d'attention, mais je ne suis pas encore tout-à-fait de votre sentiment, tant sur notre conduite générale envers la France que relativement à la négociation d'Angleterre.

Vous supposez, ce me semble, un peu légèrement que la cour de Vienne peut s'accommoder quand il lui plaît avec celle de Versailles; c'est ce que je vous nie, car l'argent de l'Angleterre — ce premier mobile de la puissance de l'Autriche — manquerait immédiatement après une paix séparée que ferait la reine de Hongrie, et la France ne paraîtra jamais à la maison d'Autriche comme un allié sur lequel il lui est sûr de compter; ceci suffit pour nous prouver que nous n'avons rien à craindre de ce côté-là. Mon sentiment est plutôt de renvoyer les Français à l'électeur de Cologne sur le chapitre de la voix de Bohême, de leur insinuer adroitement que les affaires d'Allemagne prenant un mauvais pli pour nous, la gageure devenait insoutenable, que cependant on ferait pour ses alliés ce que l'on pourra: j'ajoute cependant que cette déclaration ne doit avoir lieu que lorsque nous serons sûrs de notre fait.

Je passe à vos idées sur la négociation d'Andrié. Il m'a écrit hier qu'il avait arrêté son courrier pour me le dépêcher avec une résolution catégorique, ainsi que nous verrons au premier moment à peu près à quoi nous devons nous en tenir.

Il me semble même que, l'Angleterre étant le premier mobile de toute cette alliance, c'est elle absolument qui règle tout. La Hollande n'est pas en guerre contre moi; ainsi ce n'est pas l'Angleterre qui fait une paix séparée en me détachant de France. La négociation de Worms avec le roi de Sardaigne fut de même. La cour de Vienne serait la seule qui pourrait se plaindre, mais l'Angleterre tient la bourse et agit en même temps d'une façon conforme aux vrais intérêts de la reine de Hongrie. Je me persuade donc, qu'après être convenu des conditions en général, que le lord Harrington négociera nos affaires à Vienne sur le pied dont nous serons convenus, et que la conclusion de la paix pourra bien encore traîner deux mois, mais pas la réponse d'Angleterre. Ainsi, pour en agir rondement envers les Français, qui jusqu'à présent ne nous ont pas donné de sujets de mécontentement, il me semble

qu'on leur pourra faire voir d'un moment à l'autre l'obligation où nous nous trouvons de céder aux conjonctures, et qu'en tirant nos alliés du jeu, nous leur ménageons des trésors qu'ils dépensent tous les ans. Les deux choses dont je parlerai à M. de Courten, rouleront sur la voix de l'électeur de Cologne et sur la nécessité de ce que Maillebois soutienne la position de la Lahn, pour faciliter la libre élection impériale. Adieu, je serai mercredi[1] à onze et demie à Berlin.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Das Datum ergiebt Podewils' Präsentationsvermerk „22. Februar" und ein Schreiben Eichels an Podewils von diesem Tage.

1735. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 21. Februar: Der sächsische Gesandte von Bülow hat zwei Mémoires überreicht, deren erstes eine Beschwerde über eine Verletzung des sächsischen Territoriums durch preussische Truppen enthält, und deren zweites Entschädigung für die Durchmärsche von 1742 und 1744 fordert. Podewils weist auf den üblen Gebrauch hin, den der dresdener Hof davon in London und Petersburg machen dürfte.

Ne faites donc pas toujours les poules-mouillées; répondez à Bülow que les Saxons sont bien heureux que nous n'ayons que passé par la Saxe. Et quant au dédommagement des passages, que c'étaient des troupes auxiliaires de l'Empereur qui avaient passé chez eux, mais que, depuis qu'ils se sont déclarés pour la reine de Hongrie, il n'y avait plus de dédommagement pour eux, et qu'en cas qu'ils en voulussent un, ce serait au futur empereur à s'en acquitter.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 23. Febr.) am Rande des Berichts.

1736. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Potsdam, 26 février 1745.

Monsieur mon Frère. Le prompte retour du marquis de Valory, joint à la réponse peu satisfaisante du roi de Pologne, peut d'autant moins surprendre Votre Majesté qu'Elle était déjà informée préalablement combien le comte Brühl et les principaux de cette cour sont vendus à la reine de Hongrie et à l'Angleterre; je soupçonne qu'avant la mort du dernier empereur, on a pris des mesures à Vienne et à Dresde pour s'accorder sur les démarches qu'il fallait faire dans ce cas, et il est bien apparent que le roi de Pologne a promis sa voix au Grand-Duc, ou bien que la cour de Vienne s'est engagée de soutenir l'élection du roi de

[1] 24. Februar.

Pologne à condition qu'il fît élire le jeune Archiduc roi des Romains. Le principal objet pour le présent est, ce me semble, d'empêcher l'activité de la voix de Bohême; c'est ce qui ne peut se faire que par le concours ou de l'électeur de Cologne ou de celui de Trêves; cet article est d'une si grande conséquence que je conseille à Votre Majesté de ne rien ménager pour le faire réussir. Il est sûr que jusqu'au moment présent nos ennemis ont la supériorité dans le collége électoral, et nous n'avons d'espérance que sur l'électeur de Cologne ou de Trêves, car Votre Majesté verra que tous les soins qu'Elle Se donnera pour la Saxe, seront nuls.

Je ne puis m'empêcher à cette occasion de dire à Votre Majesté avec franchise que je regarde la retraite de M. de Maillebois de la Lahn comme un événement aussi désavantageux, dans ces circonstances, que la perte d'une bataille. S'il ne se porte pas promptement en avant et s'il n'agit pas avec vigueur, il arrivera certainement que l'armée des alliés s'approchera de Francfort, et qui sait s'ils ne voudront pas brusquer une élection impériale, selon leur fantaisie? Que Votre Majesté pèse bien cette affaire et qu'Elle sente les terribles conséquences qui en résulteraient pour Elle et plus encore pour Ses alliés. Si Votre Majesté veut donner une tournure avantageuse à nos affaires, il me paraît, à moi, que les points principaux sont d'avoir une puissante armée sur le Bas-Rhin, de 60,000 hommes bien effectifs, avec un général bien entreprenant à leur tête, qui, sans s'éloigner beaucoup du Rhin, mît sa principale étude à couper la communication des électeurs ecclésiastiques et du pays d'Hanovre. Cette armée et de l'argent dépensé à propos établiraient assurément l'égalité des voix dans le collége électoral et ferait peut-être même impression sur le roi de Pologne. L'autre objet, non moins important, est celui de l'armée en Bavière. Votre Majesté l'a renforcée très convenablement, mais il manque une tête à ce corps robuste et fort, et je crois que le temps presse d'y envoyer un général bien hardi pour la commander. Si Votre Majesté y envoie un tâtonneur, Elle peut compter d'avance que Sa campagne est perdue, mais si Elle y envoie quelqu'un de bien vigoureux, avec les facilités que donne ce pays-là, on pourra pénétrer jusqu'à Vienne, et c'est l'unique moyen pour réduire la reine de Hongrie et le seul moyen de lui faire un mal réel. Si alors je puis avancer de mon côté vers la Moravie, il arrive que la Bohême tombe de soi-même.

Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Majesté que j'ai fait sonder le ministère anglais sur ses idées à l'égard de la paix, selon qu'Elle paraissait le désirer avant la mort de l'Empereur; à quoi le lord Harrington a répondu qu'il serait à désirer que l'on pût rétablir la paix et la balance des pouvoirs: en un mot, beaucoup de billevesées de cette espèce, et dont le sens en gros porte qu'il n'est pas éloigné de désirer la paix, mais qu'il fallait avant tout pressentir la façon de penser de leurs alliés; la mort de l'Empereur les rendra plus roides encore.

Je prie Votre Majesté de me croire avec les sentiments le plus vifs, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1737. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 27 février 1745.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, mais je n'ai pas été satisfait de la façon dont vous vous êtes expliqué à milord Harrington. Les principaux articles de votre négociation sont ceux que je vais vous rappeler:

1° Que mes alliés, s'entend l'électeur de Bavière, le Palatin et la Hesse, soient compris dans mon accommodement. Sur cet article-là, vous devez voir et proposer si lord Harrington et le ministère anglais seraient disposés à procurer à l'électeur de Bavière un dédommagement, comme pourrait l'être l'Autriche antérieure. Si vous ne voyez aucun jour pour y réussir, tentez s'il n'y a pas moyen de faire avoir à l'électeur de Bavière un dédommagement en argent, et si cela manque encore, insistez sur la restitution *in integrum*.

2° Quant à moi, vous ferez des insinuations à lord Harrington pour lui faire sentir que, pour avoir une paix bien solide et bien stable avec la reine de Hongrie, et pour que je puisse me résoudre de donner ma voix au duc de Lorraine, dont l'agrandissement sans cela me pourrait être très dangereux et très préjudiciable, je demande cette partie des montagnes qui servait aux Autrichiens pour débouchés pour entrer dans mon pays, comme Trautenau, Braunau, Nachod, Neustadt, Jaromircz, Grulich, sur la frontière de Bohême, et, avec cela, le reste de la Haute-Silésie avec l'enclavure de Hotzenplotz, dont les Autrichiens se sont toujours prévalu pour me chicaner et pour me faire toutes les sortes de chagrins qu'ils ont pu.

Si vous ne voyez aucun jour à réussir par ces propositions, si vous croyez que cet objet paraît trop grand, et qu'il n'y a pas d'apparence de réussir, vous vous relâcherez sur toute la frontière de la Bohême et vous n'insisterez que sur la Haute-Silésie avec les enclavures de la Moravie.

Si vous voyez que la chose est encore entièrement impossible et que cet objet pourrait peut-être révolter le ministère anglais et accrocher la paix, alors il faut se retrancher sur la paix à faire conjointement avec mes alliés susdits de Francfort, avec une restitution *in integrum* pour chacun, et, quant à moi, sur le pied de la paix de Breslau. En ce cas-là, ménagez si vous pouvez l'article de ma voix à donner pour l'élection du duc de Lorraine.

Vous voici à présent parfaitement au fait de tous mes sentiments, et je ne vois pas que je vous puisse donner des éclaircissements ultérieurs.

Si vous pouvez faire agréer les meilleurs articles, ce me sera d'autant plus agréable, mais quand même vous ne m'annonceriez que la paix, je serais content de vous. Souvenez-vous que la saison des opérations commence vers la fin d'avril, qu'il est beaucoup plus difficile de faire la paix pendant les opérations qu'avant que de les avoir commencées, que je ne puis me laisser amuser par des réponses et des propos aussi vagues que ceux que vous m'avez envoyés du ministère anglais. Dans cette occasion-ci, il me faut des choses et des réalités au lieu des paroles, et les inclinations que le ministère anglais témoigne en ma faveur ne sont guère utiles s'il ne les réalise en travaillant sérieusement à la pacification de l'Allemagne. Je me flatte donc que vous pousserez cette négociation avec autant de discrétion que de chaleur, pour me mettre promptement au fait de ce que j'ai à espérer du côté de l'Angleterre.

Vous pouvez dire à lord Harrington que j'avais reçu la lettre du roi d'Angleterre,[1] touchant le secours stipulé dans la garantie de l'Angleterre sur le traité de Breslau; que, Dieu merci, le bon Dieu avait béni mes armes de façon que les Autrichiens avaient été chassés toute part de la Silésie, avec des pertes assez considérables et sans le secours d'aucun de ceux qui m'avaient promis leur garantie, et qu'actuellement je n'ai besoin d'aucun secours.

Vous pouvez lui dire encore que je ne savais que répondre à la déclaration qu'il vous a faite au nom du Roi et du ministère anglais,[2] que j'y voyais beaucoup de paroles et très peu de choses, et qu'à la vérité j'aurais dû m'attendre à une réponse plus amicale de leur part, après les avances et les ouvertures que je leur avais fait faire; qu'en cas que l'Angleterre pense à l'élévation du duc de Lorraine sur le trône impérial, je m'étais offert d'y contribuer, et que lord Harrington aurait pu voir par tout ce que je vous ai mandé dans la dépêche que j'ai faite au comte de Podewils dont je vous ai envoyé une copie,[3] combien l'élévation du duc de Lorraine au trône impérial pourrait attirer des suites dangereuses pour mes intérêts; qu'indépendamment de toutes les avances que j'avais faites, je ne pouvais pas croire, vu la froideur et l'indifférence avec laquelle elles ont été reçues, que le ministère anglais fût porté en ma faveur autant qu'il me le veut persuader; que j'ai la confiance à lui, lord Harrington, qu'il pense plus juste sur mon sujet que les autres: c'est pourquoi je le prie de continuer à agir confidemment avec moi et de ne point abuser de la confiance que je mets en lui, en me leurrant de vaines espérances sur les intentions véritables et sincères du roi d'Angleterre et du ministère.

La seule pierre de touche qu'il y a pour connaître l'intention du ministère anglais, est de proposer à lord Harrington de convenir ensemble de quelques articles principaux, et de faire un traité provisionnel qui

[1] D. d. London, 25. Januar 1745. Vergl. Bd. III, 360. — [2] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 641. — [3] Oben Nr. 1722.

serve de base à notre accommodement et que le ministère anglais se chargera de faire agréer à la reine de Hongrie. Si ce point-là ne me réussit pas, qu'il me sera impossible d'entrer en rien avec lui, puisqu'on usera autrement de toute sorte de délais, attendant un jour un courrier de Vienne, un autre un de la Haye, le troisième des éclaircissements de la Saxe, et ainsi du reste; que ma situation ne me permet pas que je reste en suspens; que j'ai fait dans cette occasion ce que j'ai pu pour l'Angleterre, en leur offrant mon amitié et d'entraîner avec moi dans leurs intérêts les principaux princes de l'Allemagne, et que je les avertis d'avance que je ne pourrais pas rester dans l'inaction et qu'il me faudrait autrement des alliés et des amis; de plus, que dans les conjonctures aussi importantes que celles d'à présent je ne puis pas, sans risquer de perdre mes affaires, rester plus longtemps sans prendre un parti fixe; si l'Angleterre ne voulait en aucune façon s'expliquer avec moi, que je serais nécessité de former de nouveaux engagements avec la France, dont je suis actuellement dégagé par la mort de l'Empereur; que je les prie de penser à ce qu'ils avaient à faire et de ne pas me mettre par leur délai hors d'état de m'unir avec eux, et que je les avertis que, si une fois j'engageais de nouveau ma parole avec la France, il ne dépendrait plus de moi de la retirer, de sorte que, si leur sincère intention était de renouer nos anciennes liaisons, c'est à présent le moment ou jamais de profiter du bénéfice du temps. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1738. ESSAI EN FORME DE MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LA CAMPAGNE PROCHAINE.[1]

[28 février.]

Essai sur la campagne prochaine. Les projets de campagne ne sont bons qu'autant qu'ils s'accordent avec la scène politique et qu'ils sont bien compassés aux conjonctures; mais s'il faut des mesures à l'infini pour l'activité d'une seule armée, il faut beaucoup plus de prudence et de concert dans le choix des mouvements que l'on se propose de faire avec plusieurs armées, pour concourir à un but fixé.

Il me semble que l'intention de la France et de ses alliés est d'abaisser la maison d'Autriche, au moins de lui arracher des mains pour la seconde fois la dignité impériale, à laquelle on ne l'obligera de renoncer qu'en l'y forçant.

Les cours de Vienne et de Londres ont actuellement la supériorité dans le collége électoral, par l'ancien usage qui, établissant la pluralité

[1] Dem Grafen Podewils präsentirt am 28. Februar; am 1. März berichtet er an den König: „J'ai lu d'un bout à l'autre au chevalier de Courten le mémoire que Votre Majesté a dressé de Sa propre main, que le sieur Eichel m'a envoyé hier au soir."

des voix, égalise les suffrages des puissants et des faibles et ne laisse de prérogative qu'au nombre.

L'intimité qu'a la politique avec les opérations de guerre, m'oblige d'entrer dans le détail qui la regarde, et de faire marcher d'un pas égal le général et le négociateur, le conquérant et le corrupteur.

Des huit voix qui composent le collége électoral, la France n'a que trois, et les Anglais, non contents de leur supériorité actuelle, veulent y mettre le comble, en procurant l'activité à la voix de Bohême; c'est, dans ce moment, le plus grand mal à craindre, et qui demande le plus prompt remède. La France peut se le procurer, en mettant l'armée que le maréchal de Maillebois commande, à 60,000 hommes effectifs, en portant cette armée en avant et dans une position où elle coupe la communication des Hanovriens avec les trois Électeurs ecclésiastiques. Une position pareille est favorable aux négociateurs, et s'ils sont en même temps secondés par une pluie de Danaé qui tombe en abondance sur les terrains les plus stériles, la France peut se promettre de gagner à coup sûr ou Monsieur de Trêves ou Monsieur de Cologne.

L'usage de cette armée ne se borne pas à ce seul objet, elle en embrasse de plus importants encore. Pour bien faire, le maréchal de Maillebois devrait avoir un ordre illimité d'attaquer les alliés, dès qu'il le pourrait avec avantage. S'il bat les alliés, comme sa supériorité paraît l'annoncer, la France est maîtresse de l'élection d'un empereur à son choix, et s'il se renferme à se maintenir dans sa position, du moins traîne-t-il l'élection impériale et met-il un empêchement aux desseins de ceux qui voudraient la brusquer dans un temps où les conjonctures les favorisent.

Supposons pour un moment que le maréchal de Maillebois se vît contraint de continuer sa retraite, et que les alliés le rejettent derrière le Main; alors l'électeur de Mayence, qui se verra soutenu par les alliés, tiendra un langage plus fort; il joindra ses troupes à celles des alliés, il y entraînera d'autres. L'électeur de Cologne sera confirmé dans ses sentiments, les cercles de Westphalie et Franconie se déclareront ouvertement contre la France, les confédérés de Francfort seront regardés comme des perturbateurs du repos public, le pays de Hesse sera ruiné, et peut-être le souverain, ainsi que le Palatin, dans la nécessité de retirer leurs troupes de la Bavière. Je demande quel sera le monarque qui dans une conjoncture pareille pourra arrêter l'élection du Grand-Duc? Et les malheurs des conséquences ne pourront s'attribuer à autre chose qu'au vice du principe.

Je passe aux opérations qui regardent l'armée française en Bavière et l'armée prussienne en Silésie. On ne peut jusqu'à présent asseoir un plan d'opérations que sur le pied actuel où sont les choses. Le roi de Prusse contient un corps de 50,000 Autrichiens et de 20,000 Saxons. Il n'est point sûr que les Saxons ne l'attaquent pas dans ses États, ce qui l'oblige en premier lieu à avoir continuellement un œil attentif sur

ses frontières de Bohême et de partager son attention entre l'offensive et la défensive. Les mouvements équivoques des troupes moscovites ne demandent pas moins de vigilance et de ménagement. Tant d'entraves l'obligent à faire un choix prudent dans ses opérations et à se conduire avec tant de sagesse et de prévoyance qu'il soit préparé à tout événement et qu'il se trouve, par de justes mesures, prises à temps, en état de parer tous les coups qu'on voudra lui porter.

L'ouverture de la campagne est un de ces mystères qu'il est impossible de deviner; ce début — qui met celui qui prévient son ennemi, en de grandes avantages, en l'obligeant de se régler sur lui — décide souvent du succès de toute une opération.

Il paraît donc qu'il faudrait convenir comme d'un article principal qu'au moment que les Autrichiens se rassembleront, soit en Moravie ou en Bohême, l'armée de Bavière, forte de 60,000 hommes, sera tenue à se rassembler et à commencer incessamment ses opérations, à quoi elle a toutes les facilités, à l'égard du nombre qui la rend d'un triple supérieure à l'ennemi, et à l'égard des subsistances que le Danube lui procure. Il paraît que, si le roi de Prusse ne faisait pas autre chose que de contenir une armée de 70,000 hommes, il rendrait un service important. On peut être sûr que, s'il trouve les moyens de pousser sa pointe, il ne négligera pas un article aussi favorable pour lui même; mais en examinant impartialement sa situation politique, et la position militaire du roi de Prusse et de l'électeur de Bavière, on conviendra facilement que, toutes les choses prises dans la situation présente, c'est à l'armée de Bavière à frapper les grands coups. Il n'y a point de rivière navigable qui va de la Silésie en Moravie, ni de la Silésie en Bohême; la campagne de l'année passée a dû servir de leçon pour toute guerre aventurée dans un pays fourré sans rivières navigables et sans places tenables. Le roi de Prusse ne peut donc point s'éloigner de ses dépôts de vivres, il peut pousser le long de ses frontières à quelques milles dans le pays ennemi, mais, vu la quantité de troupes légères que la reine de Hongrie a de ce côté, il risquerait tout en s'aventurant trop loin. L'armée de Bavière a des avantages bien différents; en longeant le Danube elle ne s'écarte jamais de ses subsistances, elle peut faire prendre Ingolstadt, en formant le siége de Passau, et, cette ville prise, elle peut avancer jusques aux glacis de Vienne, sans que les 20,000 hommes du général Batthyany osent seulement se présenter pour lui faire une ombre de résistance. Cette opération rejette premièrement la guerre aux portes de Vienne, elle oblige les Autrichiens à faire un fort détachement de ce côté-là, ce qui peut faciliter au roi de Prusse l'entrée en Moravie, en laissant toutefois un puissant corps sur les frontières de la Bohême; de cette façon, et dirigeant toutes les opérations immédiatement sur Vienne, la Bohême tomberait d'elle-même, et la reine de Hongrie se verrait aux abois, au lieu que toute autre opération devient vicieuse, incertaine, téméraire, ou, pour mieux dire, mal digérée.

Il serait de la dernière importance que le Roi Très Chrétien en voyât un général comme le prince de Conty, pour commander en Bavière, avec des ordres positifs d'agir vigoureusement et sans attendre des ordres ultérieurs de sa cour, lorsque l'occasion s'en présente. Si l'on prend un autre parti dans cette guerre, le roi de France réduira ses alliés à la nécessité de s'en tirer; car il faut à ceci une fin prompte et qui puisse mener les choses à quelque décision avant l'élection impériale. Il est à souhaiter que la France mette du nerf tant dans ses résolutions du cabinet que dans l'exécution militaire, et que l'on revienne une fois de l'idée erronée de traîner des campagnes languissantes et d'employer des ménagements, lorsqu'on doit user de force.

On a fait de grandes fautes jusques au moment présent, mais j'ose dire que toutes celles que l'on pourra faire dès ce moment-ci, seront irréparables. Ce sera donc l'activité du ministère français dans ses négociations, la fermeté de ses résolutions, le choix de généraux habiles et la vigueur des opérations qui décideront du sort de l'Europe.

Eigenhändig. Federic.

1739. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Berlin, 28 février 1745.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois, touchant l'entretien que vous avez eu avec milord Chesterfield. Mais je vous avoue que je n'ai guère eu lieu d'être édifié des discours que ce ministre vous a tenus, et qui sont diamétralement opposés à sa façon de penser avant qu'il soit rentré dans le ministère.

Mon intention est donc que vous tâchiez sans délai de trouver une occasion favorable pour lui faire entendre, quoiqu'avec toute la politesse imaginable, que je le prie de remarquer une chose: c'est que jamais des nœuds d'amitié ne peuvent être solides entre deux princes, si leurs intérêts ne servent de base; qu'il n'y a pas d'autres engagements entre de grandes puissances que ceux de cette nature; qu'à la vérité il y a des situations violentes en politique, où souvent des intérêts assez opposés d'alliés se soutiennent pendant un temps, mais ces situations ne sont que momentanées, et les véritables intérêts des princes qui servent de règle à leur conduite, les entraînent tôt ou tard et les ramènent à leurs véritables principes.

J'avoue qu'on doit excepter de cette règle générale de certains princes qui, s'abandonnant entièrement aux lumières de leurs ministres, se laissent pour la plupart du temps gouverner par des guides corrompus; et comme il s'agit ici des alliances que des hommes fondés sur des principes raisonnables peuvent contracter avec d'autres, et non pas des actions d'automates, il faut établir des principes qui réunissent les

intérêts des parties contractantes. Que milord Chesterfield raisonne parfaitement bien, en supposant qu'il n'y a que l'Angleterre au monde; mais que je le prie de penser que ce raisonnement, tout bon qu'il pourrait être pour un Anglais, n'est pas si évident pour un Prussien; que lord Chesterfield n'étant pas autant intéressé que moi à la conservation de la Silésie et au rôle qu'il me convient de jouer en qualité d'un des principaux électeurs d'Allemagne, ne sent pas la différence très réelle qui se trouve pour moi entre un empereur qui réside à Vienne ou un empereur qui réside en tout autre endroit de l'Allemagne; qu'il n'y a aucune loi dans l'Empire par laquelle la dignité impériale doit être héréditaire dans une maison; que, bien loin de là, cette dignité est élective et par conséquent devrait changer d'une maison à l'autre.

Que dans toutes les affaires du monde, il faut un avantage réciproque; que, Dieu merci, je ne me vois pas obligé à demander la paix à genoux, et je compterais d'avoir fait un très mauvais marché que de mettre la couronne impériale sur la tête du duc de Lorraine, pour me procurer simplement la paix sans d'autres avantages; que je me trouve encore en situation de faire plus de mal à la reine de Hongrie qu'elle ne le pense, et qu'une première campagne infructueuse ne décide en rien du succès de la suivante; que si j'avais fait des fautes, je les réparerais, et que par conséquent la cour de Vienne, loin d'avoir rien gagné l'année passée, a peut-être tout à appréhender celle-ci. Que si j'avais maintenant des dispositions pour renouer mes anciennes liaisons avec l'Angleterre, il fallait que ce fût toujours sur le principe que nous y puissions trouver nos avantages mutuels; qu'il y a des moyens pour concilier les intérêts réciproques, et que certainement, si l'Angleterre en avait bien envie, l'affaire ne pouvait pas manquer de réussir; que ce n'était pas la nécessité qui m'obligeait de faire des avances, mais le désir sincère de rétablir la paix et la tranquillité en Allemagne; que la mort de l'Empereur, finissant les engagements que j'avais avec la France, me mettait en quelque façon en liberté de prendre telles mesures que bon me semble; que l'on pourrait sûrement compter sur ma fermeté, dès qu'on aura pu convenir des conditions justes et raisonnables à mon égard, où je puisse trouver en même temps mes sûretés et mes intérêts; car, à la paix de Breslau, milord Carteret m'avait dupé d'un grand morceau de la Haute-Silésie. Que l'Angleterre n'avait jamais voulu engager ni la Hollande ni la Russie à me garantir la Silésie; que ce procédé, quoi qu'on en puisse dire, n'était pas honnête, et qu'en commençant par de mauvais procédés le jour d'un accommodement, il n'était pas étonnant que les suites en ont été telles qu'on les a vues. Que je ne sais pas de quelle façon on pense en Angleterre sur mon sujet, ni quels desseins on peut y avoir tant sur l'Allemagne que sur l'Empire en général, et peut-être même quel venin on y nourrit contre moi; mais que je les avertis que, s'ils ne faisaient pas usage

du moment présent, il serait peut-être en suite impossible d'avoir aucune liaison ensemble; que dans les conjonctures aussi critiques que celles-ci il ne m'est pas possible de rester dans l'inaction, et qu'ainsi trouvant peut-être de la mauvaise volonté ou des principes entièrement irréconciliables avec mes intérêts trop fortement enracinés en Angleterre, je me verrais obligé de contracter des engagements plus indissolubles avec la France.

Que j'abandonne aux retheurs et aux jurisconsultes à disputer sur des mots et à décider qui a été l'agresseur, la reine de Hongrie ou moi; que tout roi de Prusse dans la situation où je me suis trouvé au printemps de l'année 1744, s'il avait voulu se conduire conséquemment, n'aurait pu agir autrement que je l'ai fait. Mais que j'abandonne l'examen des choses passées, et que dans ce moment-ci la grande et la plus importante question est de penser à l'avenir; que je ne veux point entrer dans des détails des intérêts que le roi d'Angleterre peut avoir à s'unir avec moi, ni des raisons qui pourraient l'y porter; qu'une fois mon parti est pris, et que, si je trouvais toutes les portes fermées en Angleterre, je mettrais ma ressource dans l'alliance de la France, dans les conjonctures qui pouvaient extrêmement changer en ma faveur, et dans mon courage; et quoi qu'il en puisse arriver, je prie lord Chesterfield de croire que je ne l'en estimerais pas moins et que j'aimerais même sa personne en agissant contre ses principes. Vous pouvez laisser lire cette dépêche à lord Chesterfield, sans lui en donner toutefois une copie ou la lui laisser prendre.

Federic.

H. Comte de Podewils.

Vous ajouterez à tout ceci que les grands princes ne font rien pour les beaux yeux l'un de l'autre, et que le roi de Prusse veut bien être ami de ses alliés, mais qu'il ne veut jamais être leur esclave, ni s'abandonner aveuglément à la direction de personnes qui, ne pensant uniquement qu'à ce qui peut leur convenir, lui feraient faire sans cesse de lourdes fautes contre ses propres intérêts; et qu'il n'y a aucune alliance et lien dans le monde qui puisse être regardé valide, si les intérêts communs et réciproques ne le forment; que, de même, dans tout contrat, dès que tout l'avantage est d'un côté, et rien de l'autre, cette disparate rompt l'engagement.

Nach dem Concept.[1] Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

1 Das von Podewils unterzeichnete Concept ist lediglich eine Abschrift dessen, was der König dem Cabinetssecretär Eichel „Allerhöchstselbst dictiret" hatte; Eichel schickt dieses Dictat am 27. Februar dem Minister, der es nach der Verfügung des Königs in der Ministerialkanzlei (unter Contrasignatur) ausfertigen lassen soll.

1740. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er mars 1745.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 13 du mois dernier de février. Le comte de Bestushew a rencontré fort juste, lorsqu'il s'est moqué de l'insinuation ridicule que le lord Tyrawley lui a voulu faire, comme si j'avais proposé au roi de Pologne et à la Hollande une médiation entre moi et la reine de Hongrie; aussi pouvez-vous assurer hardiment audit comte de Bestushew que c'est un mensonge des plus grossiers qu'on pouvait faire.

Mais sur ce qui est de la médiation de la Russie, mon intention est que vous ne la deviez point négliger, mais l'entretenir plutôt soigneusement et la garder comme la dernière et plus belle corde de mon arc. A cette occasion, je ne puis vous cacher que je doute fort encore de la sincérité du sieur de Woronzow, que, selon toutes les apparences, je crois être infiniment rusé et double et plus dangereux même que le comte Bestushew, qui au moins n'est pas tout-à-fait ingrat lorsqu'il se prête aux libéralités qu'on lui fait. J'espère que le diplome de comte pour le sieur de Woronzow vous sera présentement arrivé, l'ayant déjà fait partir, il y a quelque temps, par le chariot de la poste. Je fais travailler actuellement à un beau carrosse pour l'Impératrice, mais, comme il faut absolument du temps avant qu'un tel ouvrage puisse être achevé, vous ne manquerez, en attendant, de dire à ceux où il faut que je fais travailler à un carrosse que j'aurai l'honneur d'offrir à Sa Majesté Impériale.

Federic.

Nach dem Concept.

1741. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Potsdam, 2 mars 1745.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 20 du mois de février passé, m'a été bien rendue, sur laquelle je n'ai cette fois-ci qu'à vous dire que, voulant bien abandonner l'examen si feu l'Empereur a fait faire chipoter avec la cour de Vienne sur son raccommodement, je ne vous recommande autre chose que d'être bien attentif et vigilant au temps présent, surtout à l'arrivée du comte de Loss, pour être bien informé de ses propositions et des intrigues qu'il jouera, et pour les faire échouer, de concert avec le sieur de Chavigny. On se tient presque assuré à Dresde que l'électeur de Bavière se prêtera à un accommodement avec la reine de Hongrie, soit en se laissant gagner par les persuasions flatteuses du roi de Pologne, qui y veut interposer sa médiation, soit en se laissant intimider par la supériorité des armes de cette Princesse, le grand but des cours de Vienne, de Londres et de Dresde

étant de mettre en œuvre dans cette crise tous les ressorts imaginables pour semer la division entre les puissances unies par le traité de Francfort et les porter plus aisément à s'en détacher l'une après l'autre. On veut même savoir de très bonne part que la reine de Hongrie a donné ordre à ses généraux en Bavière de s'abstenir de toute hostilité, aussi longtemps que l'espérance d'un raccommodement entre elle et l'Électeur ne serait pas absolument évanouie. C'est pourquoi vous devez être bien en garde à tout ce qui se passera pendant le séjour que le comte Loss fera à Munich.

Federic.

Nach dem Concept.

1742. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichet, München 20. Februar, in Betreff des Gerüchtes von Friedensverhandlungen zwischen den Höfen von München und Wien:[1] „Chavigny et moi, dans une pareille situation, avons cru ne pouvoir aller plus sûrement que de puiser par nous-mêmes dans les véritables sources: c'était de l'Empereur immédiatement, qui ne nous a jamais dit une chose pour une autre." Klinggräffen beruft sich darauf, dass er am 19. Januar berichtet habe: „Que je ne répondais pas de ce Prince s'il se voyait obligé encore une fois d'abandonner sa capitale. . . . Je sais bien que peu de jours avant la mort de ce Prince, lorsque le maréchal de Seckendorff lui annonça d'une manière assez crue que Neumarkt était rendu et en même temps qu'il ne devait pas compter de rester quinze jours à Munich, l'Empereur n'était rien moins que tranquille, et que cette idée de devoir quitter sa capitale, dans l'état douloureux où il se trouvait, a de beaucoup accéléré sa mort, fait qu'il a depuis presque tous les jours fait connaître à son premier médecin Wolter. Je n'ignore pas que le maréchal de Seckendorff s'est souvent servi de ce moyen, pour faire peur à l'Empereur de devoir abandonner Munich, pour l'engager à un accommodement." Auch der Bischof von Würzburg sei für einen Vergleich thätig.

Desgl. München 23. Februar: „Si la retraite du maréchal de Maillebois continuait jusqu'à passer le Rhin, il serait presque décidé que l'Association des

Berlin, 4. März 1745.

„Wegen der einliegenden Relation vom Herrn Geheimen Rath Klinggräffen haben Se. Königl. Majestät allergnädigst befohlen, dass demselben geantwortet werde, dass wenn auch der Churfürst endlich wegen des mollen Betragens von Frankreich gezwungen sein sollte, auf seine Convenienz zu gedenken, er wenigstens doch solches nicht sonder Communication mit den frankfurter Unirten thun und ohne deren Participation über keinen Vergleich conveniren werde."

Chambrier in Paris soll aufgetragen werden, „dass er bei dem dortigen Ministerio sehr darüber doliren sollte, dass der Maillebois sich zurückgezogen hätte und sich vielleicht noch weiter zurückziehen würde, und dass solches nicht nur bereits nach Einhalt des Klinggräffenschen Berichts sehr üblen Effect thäte, sondern, daferne der Maillebois noch weiter zurückginge, die Unirten der Frankfurter Union leicht ganz und gar auseinander zu gehen gezwungen sein könnten."

Eichel.

[1] Vergl. oben Nr. 1719 S. 40.

Cercles[1] se manifesterait de tous les côtés. . . . Chavigny m'a fait connaître le grand chagrin qu'il ressentait des mesures peu vigoureuses de sa cour et de son indolence à faire à temps les démarches nécessaires, et qu'après tout ce qu'il avait depuis bien du temps représenté à sa cour, il s'attendait d'être encore le sacrifice de ceux qui ont négligé les intérêts de la bonne cause."

Auszug aus der Ausfertigung.

1743. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 4 mars 1745.

Les relations que vous m'avez faites à mes mains propres en date du 16 et du 19 de février, m'ont été rendues, avec vos relations ordinaires.

J'approuve parfaitement la réponse que vous avez faite à l'Impératrice, lorsqu'elle vous a témoigné qu'elle désirait d'avoir mon portrait. J'y fais travailler déjà, et, dès qu'il sera achevé, je vous l'enverrai tel que vous me l'avez indiqué, avec le cadre doré. Je l'accompagnerai alors d'une lettre fort flatteuse à l'Impératrice, pour lui demander le sien, et, en attendant que cela puisse arriver, il sera permis à vous de l'annoncer à l'Impératrice ou à ses confidents, si vous le croyez convenable. Quant au cadre d'ambre dont vous m'avez envoyé le dessein, je viens d'ordonner au président de Lesgewang de le faire faire d'abord à Königsberg et de vous l'envoyer en droiture, dès qu'il sera achevé.

Quant à la médiation de la Russie, je vous réitère encore que mon intention n'est nullement ni de la refuser ni de la décliner; au contraire, je la regarde toujours comme la dernière corde de mon arc, sur quoi vous pouvez prendre vos mesures.

Sur ce qui est des dédommagements que j'exige de la reine de Hongrie pour l'invasion injuste qu'elle a fait faire en Silésie, et pour les dégâts considérables que ses troupes y ont faites, je veux bien dire pour votre instruction qu'ils consistent dans la cession de toute la partie de la Haute-Silésie qui par la paix de Breslau est restée à la reine de Hongrie, avec les enclavures de la Moravie, qui ne sont proprement qu'un mince district qu'on appelle de Hotzenplotz. Voilà mon ultimatum des acquisitions dont je me contenterai.

Mais si vous voyez que la chose est entièrement impossible, et que cet objet pourrait peut-être révolter les ministres et accrocher la paix,

[1] Vergl. S. 65. 79.

alors il faut se retrancher sur le pied du traité de la paix de Breslau, qui sera mon dernier ultimatum.

Si l'occasion s'offre de parler à la princesse de Zerbst, touchant la lettre qu'elle m'a envoyée par votre canal, vous lui direz de la manière du monde la plus polie que je ne manquerais point de faire les récherches nécessaires sur l'affaire dont elle m'avait écrit et que je ne manquerais point de lui en faire ma réponse, dès que je serai en état de lui en mander des détails. Quant à l'insinuation qu'on a voulu faire à l'Impératrice que les Russes qui étaient à mes services, seraient privés de l'exercice de leur religion, de même comme si on les congédiait quand ils étaient devenus vieux et cassés, sans leur rien donner, il faut que je vous dise que c'est un des malins propos que mes envieux ont insinué à l'Impératrice; car, outre la réponse fort sensée que vous avez faite sur ces propos, il n'y a presque plus de Russiens dans mes troupes, ceux qui y ont été du temps de feu mon père étant tous morts ou établis ailleurs, ainsi que je puis protester avec fondement qu'il n'y a plus de Russiens parmi mes troupes; et quant à l'article second, tout le monde sait qu'il n'y a aucun de mes soldats à qui, s'il devient cassé ou vieux ou incapable de ne plus servir, je ne donnerais pas à vivre. Au reste, je souhaiterais bien de pouvoir encore avoir un nombre de Russes à mon service, pour lesquels j'entretiendrais avec mille plaisirs un pope.

Federic.

Nach dem Concept.

1744. A L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Berlin, 4 mars 1745.]

Madame ma Sœur. Je me suis senti infiniment flatté de la demande que Votre Majesté Impériale a fait faire de mon portrait, et comme mon ministre à Sa cour, le baron de Mardefeld, aura l'honneur de le Lui présenter de ma part, je me flatte que Votre Majesté Impériale ne me voudra point refuser le Sien, comme celui de la plus chère amie et alliée que j'aie au monde, et pour laquelle je me sens le cœur pénétré du plus tendre attachement et de l'amitié la plus vive qu'on ait jamais ressenti.

Rempli des sentiments d'admiration pour la grande souveraine du Nord, autant que je le suis de l'inclination la plus forte pour Votre Majesté Impériale, quelle satisfaction ne ce sera pas pour moi de paître mes yeux dans les traits de la plus grande, la plus belle et de la plus accomplie souveraine que l'Europe a vu naître, et dont le souvenir, gravé déjà profondement dans mon coeur, sera sans cesse renouvelé par l'aspect d'un objet aussi chéri de moi? Il me semble même que je pourrais jouir alors à tous moments de la douce satisfaction de lire dans Ses

beaux yeux, et dans cette physionomie remplie d'autant de charmes et de grâces que de majesté, tous les sentiments de l'amitié et des bontés dont Votre Majesté m'a fait donner si souvent les assurances les plus flatteuses. Ces motifs paraîtront, à ce que j'espère, assez suffisants à Votre Majesté Impériale pour qu'Elle ne me refuse point ce précieux gage de Son amitié, dont je prétends connaître le prix plus que personne au monde, et dont je tâcherai de mériter la continuation par l'attachement le plus vif et la considération la plus distinguée avec laquelle je ne cesserai jamais d'être tant que je vivrai, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale, le très fidèle et bon frère et allié

Federic.

Nach dem Concept.[1] Undatirt mit Begleitschreiben vom 4. März an Mardefeld geschickt.

1745. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A AUGSBOURG.

[Potsdam, 5 mars 1745.]

Monsieur. Après avoir été, en quelque façon, inquiet sur ce que je n'ai eu de vos nouvelles pendant un temps assez long, je viens d'avoir à la fin la satisfaction de recevoir votre lettre du 15 de février avec la copie de celle du 30 de janvier, de laquelle vous m'apprenez qu'elle est tombée entre les mains des Autrichiens. Vous serez persuadé combien j'ai été touché de la mort inopinée de l'Empereur, tant par l'amitié que je lui ai toujours portée personnellement, que par les suites qui en pourront résulter, et qui me font d'autant plus de peine qu'elles vous tiennent dans l'incertitude sur ce que vous aurez à faire pour votre personnel.

Je vous plains de tout mon cœur de tous les contrariétés que des envieux vous ont fait essuyer pendant la vie de notre incomparable Empereur, mais je plains de tout mon cœur que ces circonstances, avec d'autres que vous me détaillez, ne vous permettent plus de vous charger du commandement des troupes de son successeur. Je suis pourtant persuadé que vous l'aiderez de vos conseils, autant qu'il vous le sera possible, et que vous ne changerez jamais des sentiments que vous avez eus jusqu' à présent. J'espère que vous aurez meilleure opinion de moi que de croire que jamais des insinuations qu'on voudrait me faire contre vous, pussent porter coup sur moi, et que ni Mortagne, qui cependant n'en a pas touché un mot, ni qui que ce soit au monde, ne sera capable de me faire changer sur les sentiments d'estime que j'ai pour vous. Aussi serai-je charmé si vous voulez bien me continuer votre corres-

1 Das Concept ist von Podewils, dem Eichel am 4. März schreibt: „Es vermeinen Se. Königl. Majestät, dass die Tours de flatterie in solchem Schreiben so genommen werden müssten, dass es die Kaiserin afficirte, da, wenn die Expressiones fein genommen würden, solche dorten nicht recht attendiret werden möchten."

pondance, étant avec toute l'estime possible, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt die Antwort Seckendorffs, Augsburg 22. März.

1746. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS ET DE BORCKE A BERLIN.[1]

[Potsdam, 8 mars 1745.]

En vérité, Messieurs mes Ministres, vous êtes tous les deux des gens bien singuliers; vous voulez que dans les affaires de la dernière importance l'on soit confiant, indolent sans précaution, ni rien de semblable, et qu'après que j'ai appris de science certaine que les Français ont eu notre chiffre, j'aie une confiance sans réserve en vos pleutres de secrétaires; ce qu'il y a de sûr, c'est que Valory a des espions dans la chancellerie. Si vous ne le voulez pas croire, cela m'est indifférent, mais vous me permettrez que je prenne dans mes affaires les précautions que je juge à propos, et que je m'éclaircisse quand j'ai des soupçons. Et pour vous, Monsieur de Podewils, vous donnerez des réprimandes à vos clercs, et me les épargnerez à moi. La colère d'Agamemnon au siége de Troie n'est rien en comparaison de la fureur où vous mettent les arrêts que je mets à vos gueux d'écrivains. Sachez donc, Messieurs, que vous vous blousez grossièrement d'imaginer que, puisque vous ne trouvez aucune écriture chez vos gens, ils sont innocents pour cela; s'ils sont fripons, comme assurément cela est, ils auront dit ou fait dire par la quatriène main ce qu'ils ont à révéler à Valory, et de bons ducats auront été leur récompense, mais aucun billet par écrit ne peut paraître. Je voudrais que les ministres de Londres et de Vienne fussent aussi crédules que vous autres; alors assurément nous serions mieux informés qu'à présent de leurs secrets. Si vous voulez éclaircir la conduite de celui pour l'arrêt duquel vous faites une si grand dépense en bile, il serait nécessaire de savoir et d'examiner quels sont tous les gens avec lesquels il a parlé depuis l'écriture de cette dépêche, et de cette façon on pourrait parvenir à quelque certitude ou bien à des indices de crime ou d'innocence.

Je ne nie point qu'il peut y avoir d'indiscrétion et même de fourberie dans le ministère anglais, mais un jour de poste nous fera tomber le bandeau et nous mettra au fait de la véritable intention des Anglais Je vous prie de vous calmer, en attendant, et de ne pas tirer des conséquences trop outrées d'un très juste et très raisonnable soupçon qui

[1] Antwort auf einen Bericht des Grafen Podewils vom 8. März. Am 7. März war auf Befehl des Königs über den Geh. Secretär Roll, der den Erlass an Andrié vom 27. Januar mundirt hatte, Hausarrest verhängt worden; Podewils vertritt in seinem Berichte die Unschuld des Roll. Am 13. März erfolgte die Freilassung.

me vient, et dont l'incertitude n'agite point ma tranquillite ni n'altère en rien mon sang-froid.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1747. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, München 27. Februar, Baron Haslang habe aus London gemeldet, dass der König von Preussen dort seine Stimme für die Kaiserwahl des Grossherzogs von Toscana angeboten habe, worüber Graf Preysing sehr beunruhigt gewesen ist, bis ein zweiter Bericht Haslangs die Nachricht widerrufen hat mit dem Hinzufügen „que le ministre de Votre Majesté à Londres l'avait déclarée fausse, mais que Harrington avait dit que Votre Majesté avait fait déclarer au roi d'Angleterre qu'Elle était prête à Se concerter avec lui sur le plan de pacification et sur l'élection future d'un empereur."

[Potsdam], 8. März 1745.

Des Königs Majestät haben resolviret, wie dem Andrié dasjenige, so der Baron von Haslang an seinen Hof gemeldet, und die Ombrage, so es allda gemachet, communiciret und demselben dabei geschrieben werden sollte, wie er, der Andrié, sich darüber expliciren und wohl zu erfahren suchen sollte, ob der Lord Harrington dergleichen an den p. Haslang wirklich gesaget habe, welches Se. Königl. Majestät vor kein gutes Zeichen der Droiture des englischen Ministerii ansehen könnten, und also der Andrié wohl auf seiner Hut sein, sich von dem englischen Ministerio keine Illusiones machen und dergleichen herberichten, sondern die reine Wahrheit schreiben sollte.

An den p. von Klinggräffen sollte cito geantwortet und ihm zu seiner Instruction geschrieben werden, wie es zwar nicht ganz unwahr sei, dass man in Engelland das Terrain sondiren lassen, dass aber der König von Frankreich dazu Anlass gegeben und solches noch zu Lebzeiten des verstorbenen Kaisers geschehen sei, und nur um das neue englische Ministerium zu tatonniren, und dass übrigens der Churfürst und sein Ministerium versichert sein könnten, dass Se. Königl. Majestät Sich nun und nimmer nicht von dem Churfürsten von Baiern trennen noch separiren würde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1748. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 mars 1745.

Mon résident à la cour danoise vient de me mander que le ministre de Sa Majesté Impériale de Russie, le baron de Korff, lui avait fait entendre en dernier lieu que par ordre de sa cour il avait déclaré au ministère danois que l'Impératrice sa souveraine, en vertu des traites

subsistants entre elle et le roi de Pologne, tenait prêt un corps considérable de ses troupes, en cas qu'il y en eût qui fussent portés à former une confédération en Pologne, et que le nombre du susdit corps de troupes, destiné pour cet effet, consisterait en 60,000 hommes, tant réguliers que milices; à quoi ledit Korff avait ajouté, en parlant après sur l'élection d'un empereur, que le roi de Pologne n'avait qu'à s'adresser à la reine de Hongrie pour faire tomber le choix sur lui.

Comme la façon de s'expliquer de ce ministre-là ne s'accorde guère avec tout ce que vous m'avez mandé en dernier lieu, mon intention est que vous deviez vous expliquer là-dessus, et je laisse à votre discrétion si vous trouverez convenable de vous en éclaircir avec les ministres russiens mêmes. Si je dois croire à vos relations, il est entré beaucoup d'esprit de parti dont ce ministre a paru toujours animé dans tout ce qu'il a dit sur ce sujet; il est pourtant fâcheux qu'un ministre d'une souveraine qui me fait donner de temps en temps toutes les assurances possibles de son amitié, s'explique d'une manière si contraire, seulement pour en imposer au public en faveur du parti saxon et autrichien.

Au reste, mon intention est que vous devez tâcher par tous les moyens possibles et convenables à disposer le général Lieven à prendre parti sous mes troupes, en lui offrant, si vous trouvez une occasion favorable à le faire convenablement, qu'outre un régiment et les appointements ordinaires d'un général, je voudrais bien lui accorder encore une pension de 6000 écus pár an.

Federic.

Nach dem Concept.

1749. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 11. März 1745.

Chambrier berichtet, Paris 26. Februar: d'Argenson hat ihm gesagt „qu'il lui revenait de plusieurs endroits que Votre Majesté était dans de grandes négociations avec l'Angleterre, mais qu'il ne pouvait pas le croire, dès que Votre Majesté n'en disait rien au Roi son maître."

Der König befiehlt, Chambrier zu antworten, „wie er dem Comte d'Argenson, und zwar sonder einige Timidité zu zeigen, jedoch poliment antworten könnte, dass wenn Se. Königl. Majestät noch vor des Kaisers Tod das neue englische Ministerium tatonniren lassen, wohin dessen Absichten wegen eines künftigen Friedens und wegen der jetzigen Conjoncturen gingen, solches sowohl mit Vorbewusst des Königs von Frankreich geschehen sei und dieser Sr. Königl. Majestät solches selbst geschrieben und zu sondiren beliebt hätten. Des Königs Majestät hätten in Engelland auch nicht anders als auf den Fuss sondiren lassen als wie es der König von Frankreich selbst ordonniret habe. Wobei dann diejenige Propositiones, so der Andrié wegen eines Generalfriedens in seiner Instruction gehabt und welche Ew. Excellenz bekannt wären, auf

eine generale Art touchiret werden könnten. Es habe aber das englische Ministerium die Sache zwar nicht ganz rejetiret, aber doch auch sich zu nichts weiter herausgelassen, als dass es vor sich nichts thun könne, ohne sich mit seinen Alliirten darüber zu communiciren. Es sei also nichts geschehen, als was der König von Frankreich selbst haben wollen. Nachdem sei der Kaiser gestorben, welches die Sache sehr geändert habe."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1750. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 13 mars 1745.

Monsieur mon Frère. Je profite du départ de M. de Courten pour marquer à Votre Majesté que je me mets demain en marche pour aller joindre mon armée et pour mettre la dernière main aux arrangements de la campagne. Je dois en même temps informer Votre Majesté que j'ai reçu des réponses ultérieures du ministre anglais sur les propositions que Votre Majesté paraissait agréer avant la mort de l'Empereur. Milord Harrington ne les a pas rejetées absolument, mais il a dit qu'il devait les communiquer à ses alliés avant que d'y répondre, et qu'il lui paraissait que la mort de l'Empereur faisait une altération considérable dans le plan de la paix dont je lui avais fait faire une ouverture, comme une idée qui ne venait que de moi. Il est sûr que l'on a formé à Londres le dessein de dissoudre la ligue de Francfort, et que pour cet effet les cours de Londres, de Vienne et de Saxe font tous leurs efforts chez l'électeur de Bavière et chez le landgrave de Hesse pour les mettre hors d'activité; l'on compte même si fort à Vienne sur l'électeur de Bavière que 10,000 hommes des Autrichiens qui étaient en quartier dans le Haut-Palatinat, ont ordre de se rendre aux frontières de la Silésie; et je ne sais si Votre Majesté est informée des armements considérables que fait la Russie et qui commencent à devenir sérieux. Toutes ces considérations, prises ensemble, m'ont obligé à faire un projet de campagne sage et mesuré, tel que je l'ai donné à M. de Courten.[1]

Dans le moment présent, toute l'Allemagne a les yeux tournés vers le corps que commande le maréchal de Maillebois, et il me semble que la fortune de cette armée décidera en grande partie du sort de l'Empire. D'ailleurs, je dois rendre le témoignage au chevalier Courten qu'il sert Votre Majesté avec un zèle et une intelligence infinis, et que j'ai lieu de me louer beaucoup de lui. Je suis avec tous les sentiments les plus distingués, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Nr. 1738.

1751. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 14 mars 1745.

Monsieur mon Frère. J'ai reçu la lettre de Votre Majesté, étant sur mon départ pour l'armée. Je suis fâché que mon prognostique ait trop bien rencontré, à l'égard du Saxon. Votre Majesté verra, et sera informée par le chevalier de Courten, que ce n'est certainement pas de ma part que vient l'opposition, mais ces gens sont vendus aux cours de Londres et de Vienne, ils sont avec cela les esclaves des Russes et si fortement engagés au parti des Autrichiens que je n'estime pas qu'il soit possible de les en détacher. Votre Majesté verra par la suite des négociations que j'accuse juste. Je souhaite que les négociations du sieur Aillon soient aussi heureuses à Pétersbourg que le désire Votre Majesté, mais c'est une cour où l'on n'avance guère, et dont les ministres peuvent changer de parti sans changer de conduite; ce qu'il y a de certain, c'est que l'Impératrice assemble aux frontières de la Pologne des forces considérables, que vers les confins de la Finlande il se forme un petit corps d'armée également. J'ai cru avec raison de pouvoir être au fait de tous les mouvements que ferait cette puissance, mais j'avoue, à ma confusion, que c'est encore en ce moment-ci un problème que je ne saurais résoudre. Les Anglais disent hautement que ces armements se font en leur faveur, et M. Pelham a même dit sans s'en cacher que les guinées anglaises feraient passer 30,000 Russes en Allemagne. Le sieur Korff, envoyé de Russie à Copenhague, a dit que leurs troupes passeraient, au printemps, au secours de la reine de Hongrie et de la Saxe. Le ministère de Pétersbourg tient une contenance plus mystérieuse, mais quelle que soit leur intention, cette démarche est très embarrassante pour ceux qui ont le malheur d'être leurs voisins.

J'apprends que M. de Maillebois est joint par M. de Lœwendahl. Votre Majesté ne croit-Elle pas qu'il soit de Ses intérêts qu'ils profitent sans perte de temps de leur supériorité? C'est au moins où il faut que les grands coups se frappent à présent; sinon, vos ennemis auront le temps de grossir et d'agir ensuite avec supériorité. Votre Majesté n'a pas d'autres moyens pour gagner la majorité dans le collége électoral et pour réprimer en même temps la mauvaise volonté des Cercles, qui n'attendent que le moment pour se déclarer contre la France; en un mot, toutes les affaires d'Allemagne dépendent du nerf que l'armée du Rhin mettra dans ses opérations.

Je pars pour la Silésie, pour faire de mon mieux; je ne ferai point de pointes qui m'ont trop mal réussi pour que j'y retourne, mais, au temps où la saison des opérations sera venue, je ferai ce qui me sera possible pour nuire à l'ennemi. Que Votre Majesté daigne Se souvenir que la faute que l'on fit en Bavière, l'année 1741, était de ne point marcher droit à Vienne: c'est la seule opération décisive et qui nous mène à quelque chose. Je me flatte que Votre Majesté l'inculquera

bien positivement à l'électeur de Bavière comme l'unique but qu'il se doit proposer avec les forces que Votre Majesté lui donne. Je suis avec la plus haute consideration, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1752. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A MUNICH.

Berlin, 14 mars 1745.

La lettre que le lieutenant-général comte de Mortagne m'a remise de la part de Votre Altesse Électorale, m'a fait autant de plaisir que les assurances qu'Elle m'a bien voulu faire donner de la continuation des mêmes sentiments d'amitié que feu l'Empereur Son père, dont la mémoire me sera éternellement chère, m'a toujours témoignés.

Je ne puis qu'applaudir à la fermeté que Votre Altesse Électorale témoigne dans le commencement de Son règne à ne Se point laisser gagner par les artifices de Ses ennemis, qui, en voulant La détacher de Ses alliés et de Ses amis, ne cherchent dans le fond que Sa ruine.

J'espère aussi que Votre Altesse Électorale voudra bien être persuadée que je ne me départirai jamais de Ses intérêts, mais que je les regarderai toujours comme inséparablement attachés aux miens propres, et que j'en aurai, dans toutes les occasions qui se présenteront, un soin tout particulier.

Je me réfère, au reste, à tout ce que le sieur comte de Mortagne Lui dira là-dessus de ma part, et comme sa personne m'a été fort agréable, je dois lui rendre la justice qu'il s'est acquitté avec beaucoup de zèle, de dextérité et d'adresse, et à mon entière satisfaction, des ordres dont il s'est trouvé chargé pendant le séjour qu'il a fait à ma cour.

Je suis avec les sentiments de la plus vive amitié et estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le bien affectionné et bon cousin et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1753. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Breslau, 19 mars 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 4 de ce mois, par la quelle j'ai appris la réponse ultérieure que lord Harrington vous a faite de la part du Roi son maître et du ministère, sur ce que vous leur avez représenté jusqu'à ce jour-là. Comme je ne doute nullement que l'ample dépêche que je vous ai faite en date du 27 février passé ne vous soit bien parvenue, j'espère qu'elle vous aura mis en état

de lever toutes les difficultés par rapport à l'inclusion de l'électeur de Bavière que j'ai demandée, ainsi que je ne saurais vous donner des éclaircissements ultérieurs à ce sujet, et je n'attends que votre relation sur l'effet que tout cela a produit, si on est entré actuellement avec vous en négociation, et si on s'est prêté à la conclusion d'une convention préliminaire qui doit servir de base à la paix à faire, et que le roi d'Angleterre et son ministère se chargeront de faire agréer à la reine de Hongrie. Je suis d'autant plus impatient à apprendre d'une manière positive vos nouvelles là-dessus qu'il faut absolument que je prenne mes mesures d'une façon ou d'autre.

Quant aux assurances de la sincérité de mes intentions sur une paix solide à faire, vous devez insinuer à milord Harrington qu'aussi longtemps que feu l'Empereur a été en vie, je n'aurais pu agir autrement que j'avais fait, par des raisons que je vous ai différentes fois expliquées, mais qu'après le décès de l'Empereur, si une fois mon accommodement avec la reine de Hongrie était fait d'une manière stable et sûre, je n'aurais plus ni raisons, ni motifs, ni prétexte de rompre avec cette Princesse, et comme outre cela je ne suis point éloigné de me concerter avec le roi d'Angleterre sur ma voix à donner au duc de Lorraine, pour le faire monter au trône impérial, je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement demander de plus grandes assurances sur la sincérité de mes intentions. A vous dire ce que je pense sur le peu d'empressement que la cour de Londres témoigne jusqu'ici de renouer avec moi, c'est ou l'espérance qu'on a peut-être en Angleterre de conclure avec l'électeur de Bavière, avec qui, à ce qu'on me mande de différents endroits, on est en chipotage, ou qu'on a pris des engagements avec la Saxe qui paraissent incompatibles à ce que j'ai fait proposer par vous; ou que, au moins, cela est bien difficile à concilier avec ce qu'on a promis de convenances à faire à la Saxe, et peut-être même à mes dépens.

Les articles 4 et 8 du traité de la quadruple alliance qu'on a conclue entre le roi d'Angleterre, la reine de Hongrie, le roi de Pologne et les États-Généraux, ne fortifient pas peu mes soupçons; c'est pourquoi il me faut absolument savoir où j'en suis, et vous devez vous servir de toute l'adresse imaginable pour savoir précisément si j'ai rencontré juste là-dessus ou si mes soupçons sont mal fondés; aussi, en cas que vous trouviez que mes soupçons ne sont pas mal fondés et qu'ainsi il n'y ait plus moyen de renouer avec l'Angleterre, vous devez vous appliquer extrêmement pour pénétrer au moins les concerts qu'on a faits sur ce sujet, si la Saxe a promis d'agir offensivement contre moi, et les plans qu'on pourra avoir faits pour mettre en exécution ces engagements. J'attends votre rapport sur tout ceci au plus tôt possible, et je prie Dieu sur cela etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1754. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Breslau, 19 mars 1745.

Ayant appris, par la dépêche que vous m'avez faite en date du 10 de ce mois, ce que milord Chesterfield vous a dit sur la dépêche qu'il avait reçue de sa cour sur les ouvertures que vous lui aviez faites, je veux bien vous dire que, quoique cette réponse ne soit pas trop satisfaisante, nonobstant cela, la candeur avec laquelle milord Chesterfield s'est expliqué vers vous à ce sujet, n'a pas laissé d'augmenter encore l'estime que j'ai eue toujours pour lui, étant persuadé qu'en tout ceci il ait plutôt parlé en ministre que selon ses propres sentiments.[1] Néanmoins, comme je vois bien qu'il ne servirait pas à grande chose si vous continuiez les pour-parlers que vous avez eus avec ce milord sur ce sujet, mon intention est que vous n'en deviez guère plus parler à lui, mais vous tenir un peu boutonné, jusques à de nouveaux ordres, faisant semblant comme si la chose nous était indifférente; quoique vous ne discontinuerez point d'agir en toute autre occasion avec lui avec toute la politesse possible. Au reste, il y a du mal-entendu, si milord Chesterfield croit que je suis tout-à-fait éloigné de donner ma voix, à l'élection future d'un empereur, au duc de Lorraine. De la manière que je me suis expliqué dans ma dépêche précédente sur cet article, mon intention n'a été autre que de faire voir les inconvénients qu'il y aurait, si ce Prince devait être élu empereur, sans que j'aurais préalablement pourvu à ma sûreté; mais, si cela était une fois réglé, je pourrais aisément convenir avec l'Angleterre du reste.

Federic.

Nach dem Concept.

1755. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Breslau, 19 mars 1745.

J'ai reçu vos dépêches du 2 de ce mois. Quant à la médiation de la Russie, vous connaissez mes sentiments que je ne la refuserai point; je viens pourtant d'apprendre qu'on a destiné le comte de Keyserlingk d'aller à Francfort pour y rester de la part de l'Impératrice pendant l'élection future d'un empereur, et d'y travailler encore à la médiation. Vous conviendrez vous-même que, si la dernière circonstance était vraie, mes intérêts seraient alors dans de fort mauvaises

1 Chesterfield hatte sich im Allgemeinen auf die Antwort Harringtons an Andrié (vergl. oben S. 63 Anm. 2) bezogen: „Il finit par me dire qu'en son particulier il serait toujours attaché à Votre Majesté; qu'il me priait de le mettre à Ses pieds et de L'assurer qu'il La respectait encore plus comme homme qu'en qualité de roi, et qu'il serait toujours un des plus grands et des plus zélés admirateurs des grandes qualités qui La distinguaient." Vergl. Preussische Staatsschriften I, 592.

mains, et vous ne manquerez pas de faire en sorte qu'on choisisse pour travailler à la médiation des personnes en qui je pourrais avoir plus de confiance qu'en celui-ci.

Comme on vient de publier le traité de la quadruple alliance, conclue à Varsovie entre le roi d'Angleterre, la reine de Hongrie, le roi de Pologne et les États-Généraux, tel que vous le verrez dans la feuille ci-close,[1] il ya les articles 4 et 8 qui me donnent à penser comme si peut-être le roi de Pologne s'est engagé par quelque article secret ou séparé d'agir offensivement contre moi, et qu'on lui ait promis de faire sa convenance à mes dépens. Ces soupçons s'augmentent d'autant plus par ce qu'on vient de me mander qu'on préparait actuellement un nouveau train d'artillerie à Dresde, qu'on faisait amasser un magasin assez considérable à Budissin, et que les troupes saxonnes qui sont dans le pays faisaient des mouvements pour se rapprocher insensiblement vers la Lusace. Mon intention est donc que vous en deviez parler aux ministres russiens d'une manière que vous croirez la plus convenable, en insistant que de la part de l'Impératrice on fasse les remontrances sérieuses qu'on m'a promis de faire au roi de Pologne pour ne point se commettre avec moi ni entrer dans des mesures dont l'exécution pourrait avoir des suites fort fatales et m'obliger à réclamer tout de bon l'assistance de l'Impératrice, selon la teneur de l'alliance qui subsiste entre nous. Voilà un point que je vous recommande extrêmement, avec celui sur la déclaration à faire de la part de l'Impératrice sur son secours que j'ai réclamé, lorsque les Autrichiens percèrent dans ma Silésie.

J'attends avec impatience vos éclaircissements ultérieurs sur la marche prétendue des troupes russiennes et sur leur véritable destination. Vous ne manquerez pas de remercier très poliment le comte de Bestushew de l'assurance qu'il vous a donnée de vouloir écrire à son frère d'aller de concert avec le comte de Beess, et qu'il en parlerait aussi à sa souveraine pour y donner d'autant plus de poids; que je m'en promets un fort bon effet, pourvu qu'il n'oublie pas de s'acquitter de sa promesse.

Vous savez combien j'ai toujours souhaité d'avoir le général comte de Lieven dans mon service. S'il y a moyen de l'y disposer d'une manière convenable, je lui donnerai volontiers, outre un régiment et les appointements ordinaires, une pension annuelle de 6,000 écus. On travaille actuellement au carrosse que je destine pour l'Impératrice, mais comme il faut du temps pour lui envoyer quelque chose de beau, on ne pourra l'achever que vers le temps Saint-Michel.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Siehe Wenck, Codex juris gentium II, 171.

1756. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Klinggräffen berichtet, München 9. März: „Quant au plan des opérations de la campagne prochaine, on se remet ici à celui qui sera concerté à Berlin. Mais pour ce qui regarde l'Électeur, le sieur de Chavigny et le comte de Ségur se réunissent qu'il faut de toute nécessité qu'un corps de troupes françaises fasse le siége d'Ingolstadt, pendant que dans le temps l'armée de l'Électeur s'assemble du côté de Passau et marche droit en Autriche . . . On souhaiterait fort que Votre Majesté voudrait bien recommander au roi de France la nécessité qu'il fît faire ce siége . . . Nous sommes encore fort en peine sur un général qui commandera l'armée de l'Électeur; il serait pourtant bien nécessaire que cela fût bientôt réglé. On croit que Votre Majesté Se concertera là-dessus avec le roi de France."

Breslau, 21. März 1745.

„Des Königs Majestät wollen, dass dem Herrn von Klinggräffen auf einliegende Dépêche geantwortet werden sollte, wie, was man von Ihnen wegen eines Schreibens an den König von Frankreich verlangete, schon längstens und zu wiederholten Malen von Deroselben geschehen sei, und dass man also nicht weiter deshalb pressiren könnte, sondern erst den Effect derer Schreiben abwarten müsste.

Auf die gleichfalls hierbei kommende Dépêches des Chambrier soll derselbe instruiret werden, dem französischen Ministerio zu sagen, wie sie denn vermeineten, dass Se. Königl. Majestät verhindern könne, dass die Kaiserwahl nicht auf den Herzog von Lothringen [fiele], falls derselbe, wie es die Apparence ist, die mehriste Stimmen vor sich bekäme. Bei solcher Wahl käme es bekannter Massen nicht auf Unanimia, sondern auf Plurima an, welche vor gedachten Prinzen nicht zu hindern wären, woferne Frankreich nicht den Churfürsten von Köln gewinnen und dadurch es dahin bringen könne, dass die böhmische Stimme suspendiret bliebe und dadurch die Suffragia egalisiret werden könnten. Se. Königl. Majestät wäre einem Accommodement mit Sachsen gar nicht zuwider, die Erfahrung habe aber schon gezeiget und die Zeit werde es weiter lehren, was der dresdensche Hof vor Sentiments deshalb habe und dass er sich auf der anderen Seite schon zu weit engagiret habe, wie der gedruckte Tractat der Quadruple-Alliance zeiget."

Podewils soll „einen secreten und kurzen Extract aus allem dem, so mit Engelland wegen eines Raccommodements negociiret worden, fertigen und an den Herrn von Mardefeld zu seiner Instruction sowohl, als auch im Stande zu sein, alles dergestalt auf eine geschickte und vorsichtige Art in Russland zu balanciren, schicken . . ., damit, wenn die Negociation in Engelland noch reussirete, er sodann in Russland alles so tourniren könne, damit die Kaiserin deshalb nicht piquiret seie, noch die bisherige Freundschaft mit Russland alteriret werde; daferne aber die Negociation mit Engelland entweder sehr weitläuftig werden, oder gar echouiren wollte, dass Sr. Königl. Majestät alsdann doch allemal die Mediation von Russland comme la dernière corde de son arc übrig bliebe, und die Russen nicht etwa wegen des, so mit dem englischen

Ministerio negociiret worden, aufstutzig werden und sich von der Mediation nicht weiter meliren zu wollen declariren möchten. Ueber welches alles Ew. Excellenz den Herrn von Mardefeld sehr wohl, aber auch im höchsten Secret instruiren möchte. . . .

. . . Wegen desjenigen Entretiens, welches Ew. Excellenz besage Dero Schreibens an Se. Königl. Majestät vom 16. dieses mit dem Marquis de Valory gehabt haben, soll Ew. Excellenz auf allergnädigsten Befehl melden, wie des Königs Majestät von allem, so Ew. Excellenz dem Valory geantwortet hätten, sehr zufrieden wären, und dass Dieselbe nur continuiren möchten, gegen denselben dergleichen Langage zu halten, und dass, obschon Se. Königl. Majestät einem Rapatriement mit den Sachsen ganz nicht zuwider sein würden, dennoch viele bekannte Ursachen vorhanden wären, weshalb unter zwei grossen Uebeln dennoch Se. Königl. Majestät das kleinste, nämlich eine Wahl des Herzogs von Lothringen, zu präferiren wohl Ursache hätten. Nicht zu gedenken, was vor Inconvenances es verursachen würde, wenn der König von Polen nebst einer kaiserlichen Krone auch die von Polen beibehalten wollte, anderntheils aber was vor Unruhen zu besorgen, wenn auch in solchem Fall der dresdensche Hof die polnische Krone fahren lassen, aber denen Polen wieder einen sächsischen Prinzen aufdringen wollte; welches beides wieder ein grosses Feuer verursachen und Se. Königl. Majestät leicht entrainiren könnte."

Ausserdem hat der König zu melden befohlen, „dass wenn Mylord Tyrawley Berlin passiren würde, Ew. Excellenz denselben alle möglichste Politesse erweisen, denselben zugleich aber auf allerhand Art tourniren, auch bei seinem Faible fassen möchten, um von ihm heraus zu kriegen, was er eigentlich von Russland gedächte."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1757. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Breslau, 22. März 1745.

Da des Königs Majestät heute die Nachricht zugekommen ist, wie die Oesterreicher das Dessein hätten, so sie aber sehr caché hielten, den 5. nächstkommenden Monates Aprilis ihre ganze reguläre Armee hinter Olmütz zusammen zu ziehen und mit allen ihren regulären Truppen nach dem Glatzischen zu marschiren, hergegen alle Ungarn, wie sie Namen haben, auch alle Husaren, ausser zwei Regimenter, welche sie bei der regulären Armee behalten wollten, an den oberschlesischen Grenzen herum bleiben und beständig allarmiren sollten, damit des Königs Majestät zwei Armeen gegen sie zu halten genöthigt wären: so weiss man zwar zur Zeit noch nicht zuverlässig, ob und wie weit diese Nachricht Grund habe oder nicht, des Königs Majestät aber haben dennoch vor gut gefunden, die bisherige Position Dero Truppen in

Schlesien zu ändern und solche näher zusammenziehen zu lassen, um überall à portée zu sein, daferne der Feind dem Verlaut nach etwas tentiren und unternehmen wollte.

Des Königs Majestät haben mir inzwischen befohlen, an Ew. Excellenz dieses par Estafette zu schreiben und in Höchstderoselben Namen dabei zu melden, dass Ew. Excellenz mit dem Marquis de Valory daraus sprechen und demselben alle serieuse Représentations thun möchten, damit sein Hof einmal anfinge, in Baiern en force und mit Vigueur agiren zu lassen, um einmal des Feindes Forces zu partagiren und Sr. Königl. Majestät nicht länger die ganze Last des Krieges und der feindlichen Armee einig und allein auf dem Halse zu lassen, sondern solche vielmehr durch einige vigoureuse Démarches und Diversions in Baiern wie gedacht zu theilen, massen sonsten der französische Hof selbst die fatale Suites einsehen würde, welche erfolgen müssten, wenn man dem Feind die Zeit und Gelegenheit liesse, alle seine Force an einem Ort zu gebrauchen und solchergestalt einen Alliirten von Frankreich nach dem andern inutil zu machen und zu epuisiren. Auf gleiche Art möchten Ew. Excellenz fordersamst an den Herrn von Klingräffen nach München schreiben, damit derselbe den dortigen Hof äusserst animirte, ohne einigen Zeitverlust den Anfang mit denen Operationen zu machen und den Feind mit viven Diversionen zu occupiren, damit er nicht seine ganze Macht gegen Se. Königl. Majestät ziehen, und, wann er Dieselbe dadurch gleichsam hors du jeu gesetzet, sodann auf Baiern fallen und solches nach dem beneficio ordinis auf gleiche Weise angreifen könnte.

Weilen auch Sr. Königl. Majestät gemeldet werden wollen, dass die Oesterreicher drei Hauptmagazins gemachet hätten, als zu Olmütz, zu Sternberg und zu Königgrätz, letzteres aber das stärkeste sein sollte, so möchten Ew. Excellenz gleichfalls sonder Zeitverlust und allenfalls en chiffres an den Grafen von Beess schreiben, dass er sehr attent auf alle Démarches und Mouvements derer sächsischen Truppen sein und weder Kosten noch Mühe sparen sollte, um in Zeiten dahinter und hinter die darunter habende Absichten zu kommen, und Se. Königl. Majestät davon so geschwind als möglich zu informiren; dabei er seine Précautions nehmen sollte, dass seine Dépêches nicht aufgehalten oder aufgefangen werden könnten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1758. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Neisse, 26 mars 1745.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 17 de ce mois et vous suis bien obligé de la part que vous me faites des ordres qui vous sont parvenus pour aller faire encore un autre voyage à Dresde. Je souhaite ce voyage d'un meilleur succès que le premier que vous y avez

fait, bien que je croie la cour de Saxe déjà trop prévenue pour que tout ce que vous pourriez lui proposer, la puisse faire revenir; mais quant à moi, vous deviez savoir, Monsieur, qu'il m'est impossible de faire plus d'avances à la cour de Saxe que je lui ai faites jusqu'à présent, et l'expérience m'a assez appris que tout ce que je puis lui proposer, ne la rend que plus fière et plus indocile. Si vos ordres sont d'offrir à cette cour des avantages pécuniaires, il faut bien que vous vous en acquittiez; reste à savoir ce que cela opèrera sur l'esprit des ministres saxons; je n'aimerai pourtant point que vous y mêliez l'affaire des sommes que la Saxe prétend sur moi. Ce n'est point du tout par un esprit de mépris pour la cour de Saxe que je ne saurais me prêter à les lui payer, mais, sans compter les grandes dépenses que j'ai faites jusqu'à présent pour la cause commune, vous conviendrez vous-même que de la manière que la cour de Saxe s'est conduite jusqu'ici envers moi, je ne ferais autre chose que de lui fournir encore plus d'armes contre moi, si je me prêtais à lui payer les sommes qu'elle prétend sur moi.

Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

1759. A L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 26 mars 1745.

Madame ma Sœur. Je ne puis cacher à Votre Majesté Impériale les soupçons que j'ai conçus sur la conduite du roi de Pologne. Il assemble actuellement des magasins sur mes frontières, et Votre Majesté Impériale verra plus amplement par la pièce ci-jointe[1] que je La prie de vouloir lire, qu'il paraît sûr qu'ils ont intention de m'attaquer. Comme c'est un cas où je dois recourir à l'alliance de Votre Majesté, je La prie instamment de vouloir remplir Ses engagements envers moi, ou de contenir les Saxons d'une autre manière qui me procure mes sûretés. Il n'y a rien de plus digne d'une si grande Princesse que de remplir Ses engagements envers l'allié qui Lui est le plus attaché de tous. J'ai une ferme confiance en Votre Majesté Impériale, et, plein de cette persuasion, je La prie de me croire avec toute la considération et la plus haute estime, Madame, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Auszug aus einem Bericht des Grafen Beess, Dresden 20. März, dessen Inhalt S. 92 angegeben ist.

1760. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 26 mars 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 6 de ce mois. Bien que le Vice-Chancelier vous ait conjuré d'être persuadé que, si la Saxe ou quelque autre puissance m'attaquait dans mes États, l'Impératrice m'assisterait infailliblement, je viens de recevoir pourtant des nouvelles de Dresde, de mon ministre y résidant, le comte de Beess, par lesquelles il m'apprend, comme vous verrez par la copie ci-close de sa relation, que la Saxe traite actuellement avec les cours de Vienne et de Londres pour venir m'attaquer de toutes ses forces dans la Basse-Silésie. Comme il m'a paru nécessaire de faire part de cette circonstance à l'Impératrice même, par une lettre écrite de ma main propre, je vous l'adresse ci-closse sous un cachet volant, afin que vous en fassiez un usage convenable à mes intérêts.

Outre cela, ledit ministre vient de me mander qu'ayant demandé au comte de Bestushew à Dresde si sa cour l'avait chargé d'insinuer à celle de Dresde que l'impératrice de Russie verrait avec plaisir que les troupes auxiliaires saxonnes n'agissent point contre mes États, et qu'au contraire la bonne harmonie fût bientôt rétablie entre les deux cours dont elle était également amie et alliée, ou si cette insinuation s'était faite à Pétersbourg au ministre saxon — ledit comte de Bestushew lui avait répondu tout naturellement que sa cour ne lui avait donné aucun ordre de faire une pareille insinuation à celle de Dresde, et qu'il ignorait aussi qu'on l'eût faite par quelque autre canal.

Mon intention est donc que vous deviez en parler aux ministres russiens et surtout au Vice-Chancelier, en lui témoignant combien j'étais surpris de ce qu'on avait manqué de parole, ou oublié du moins de faire ladite insinuation à la cour de Dresde, qu'on m'avait pourtant promis de faire avec tant d'assurances, et que j'espérais qu'on s'en acquitterait encore; que je ne savais que penser de la résolution que la cour de Dresde paraissait avoir prise de venir m'attaquer par ses troupes dans ma Silésie, étant assez connu que la cour de Dresde ne s'émanciperait jamais d'entrer dans de pareils concerts, si elle n'était préalablement assurée du consentement de la cour de Russie. Que les ministres russiens pouvaient être persuadés que, si je n'avais pas pris ma revanche contre la Saxe pour toutes les algarades qu'elle m'avait faites depuis quelque temps, rien ne m'en avait retenu que la considération que j'avais pour l'impératrice de Russie et pour ne la pas inquiéter sur une chose qu'elle m'avait paru désirer; mais que, si la Saxe venait m'attaquer dans la Silésie, il me serait permis alors, selon toutes les règles du droit naturel et de guerre, de me défendre contre de pareilles insultes et de ne garder plus aucunes mesures avec la Saxe, tant pour l'insulte qu'elle me ferait que pour venger le mépris des sages

conseils qu'une souveraine si respectable que celle de la Russie lui avait donnés; que dans ce cas-là, je serais même obligé de réclamer l'assistance et les secours que la souveraine de Russie m'avait promis par les traités d'alliance qu'il y a entre nous, et que vous avez même ordre de demander aux ministres russiens une réponse positive et catégorique sur le secours promis dans nos traités que j'avais à attendre alors de la part de leur souveraine; ce dont j'attends votre relation au plus tôt possible, m'étant impossible de rester plus longtemps dans un état d'incertitude sur cet article-là, pendant que la Saxe s'apprête à me faire impunément, à ce qu'elle croit, tout le tort possible.

Quant à la médiation de la Russie, vous aurez vu, par toutes mes dépêches qui vous seront parvenues depuis, que je ne la refuse point et que je mets plutôt toute ma confiance dans l'Impératrice, qu'elle voudra agir dans cette affaire vers moi comme à son plus naturel et plus affidé allié, en n'agissant point contre mes intérêts et en ne chargeant pas de cette affaire des personnes dont tout le monde savait jusqu'à quel point elles étaient prévenues contre moi. Et comme je sais de quelle utilité il me sera de gagner les deux ministres russiens pour mes intérêts par quelque reconnaissance réelle, je veux bien vous dire pour votre instruction, et vous autoriser même par la présente d'en faire un usage convenable, que, si par la médiation de la Russie et par le savoir-faire de ses ministres je puis obtenir cette partie des montagnes qui a servi aux Autrichiens pour débouchés pour entrer dans mon pays, comme Trautenau, Braunau, Nachod, Neustadt, Jaromircz et Grulich, sur les frontières de la Bohême, et outre cela le reste de la Haute-Silésie avec les petites enclavures de la Moravie, c'est-à-dire le petit district de Hotzenplotz — que je donnerais alors à chacun des deux ministres russiens une reconnaissance de 100,000 écus; que, si cet objet paraissait trop grand aux ministres russiens et qu'ils ne voudraient me procurer que le reste de la Haute-Silésie avec les susdites enclavures de la Moravie, je le reconnaîtrais alors envers chacun d'eux par une somme de 80,000 écus; et que, si par leur savoir-faire ils savaient diriger les affaires de manière que je ne sois point obligé à satisfaire les Saxons par rapport aux frais prétendus des marches que mes troupes ont été obligées de faire par la Saxe, je leur tiendrais compte de ce service qu'ils me rendront, d'une somme de 50,000 écus.

Vous voilà instruit de mes intentions sur chaque cas dans cette affaire, et je ne doute point que vous n'en ferez un usage convenable; mais bien que je regarde toujours la médiation de la Russie comme la dernière et la meilleure corde de mon arc pour sortir d'une guerre assez onéreuse et incommode à moi, je ne vous saurais cacher mon inquiétude sur les véritables intentions de la Russie, m'ayant été mandé depuis peu d'Angleterre, comme une chose autant sûre que secrète, que les lords Tyrawley et Hyndford avaient marqué au roi d'Angleterre que le plus sûr moyen d'attirer la Russie dans les intérêts des cours de Vienne

et de Londres, était de sacrifier trois à quatre cent mille livres sterling en forme de subsides, et que le ministre de Russie à Londres, également comme ceux de Saxe et de Vienne, avaient reçu des courriers sur cet article de leurs cours; ce que je vous indique, afin que vous puissiez faire des perquisitions convenables sur ce sujet et m'en mander vos explications là-dessus.

Au reste, je viens de renvoyer les grenadiers russiens que l'Impératrice m'a envoyés pour la préparation du *Pumpleder*, auxquels j'ai fait payer, outre tout ce qu'on leur a promis par le contrat fait au sujet d'eux, la somme de 100 roubles, à chacun, pour un gratial, ce que les banquiers Splitgerber et Daum rabattront de la somme des 19,000 écus à Pétersbourg que vous savez.

Federic.

Nach dem Concept.

1761. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Neisse, 26 mars 1745.

Monsieur mon Frère. Je reçois dans ce moment les nouvelles ci-jointes de Dresde,[1] par lesquelles Votre Majesté pourra voir ce que nous avons à nous promettre de la Saxe, et ce qui me fait juger en même temps que la négociation du sieur de Valory ne sera pas fort heureuse.

Les Autrichiens s'assemblent près d'Olmütz, et, selon mes nouvelles, ils se préparent à ouvrir une campagne précoce; je me flatte que Votre Majesté voudra bien donner Ses ordres en Bavière, pour que l'armée de cet Électeur profite du dégarnissement des Autrichiens et se mette en mouvement aussitôt que les opérations commenceront sur ces frontières. L'armée du Rhin décidera de beaucoup du sort de l'Allemagne, par la vivacité ou la lenteur de ses opérations, et je suis persuadé que Votre Majesté, avec Ses lumières supérieures, aura bien senti combien Lui importe, tant pour l'élection future d'un empereur que pour retenir les cercles d'Allemagne en respect, qu'il se frappe de ce côté-là quelque grand coup, avant que Vos ennemis aient eu le temps de mettre la dernière main à leurs arrangements.

Je me propose d'assembler mon armée en partie à Patschkau, pour donner des doubles jalousies aux Autrichiens sur la Moravie et sur la Bohême, jusqu'au temps où les opérations pourront commencer. Je suis avec les sentiments de la plus haute considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. S. 87 Anm. 1.

1762. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 27. März 1745.

... „Die jetzigen Conjoncturen, dasjenige, so aus Sachsen gemeldet wird; Die Arrangements, welche die Oesterreicher in Böhmen und Mähren machen, um ihre Truppen zusammenzuziehen, das, was Andrié von den englischen Chipotages in Russland schreibet, die Hoffnung, womit sich der wienerische und dresdensche Hof flattiret, den Churfürsten von Baiern zu gewinnen, sammt der, den casselschen Hof zu obligiren, seine Truppen aus Baiern zurückzuziehen, nicht weniger dasjenige so wegen Turnhout passiret ist,[1] auch andere Umstände mehr, machen zwar Sr. Königl. Majestät von einem gedeihlichen Success der englischen Negociation wenig Apparence, Sie seind aber zufrieden, wenn Sie nur erst einmal wissen, woran Sie seind und Dero Mesures darnach nehmen können. Wann aber Se. Königl. Majestät mir exprès befohlen haben, Ew. Excellenz hierbei im höchsten Vertrauen zu melden, dass woferne Höchstdieselbe sich gezwungen sähen, den einmal angefangenen Krieg zu continuiren, Sie durch die unglaubliche und ganz excessive Ausgaben, welche Sie, sowohl Dero Armee in Schlesien den ganzen Winter hindurch mit allem alleinig zu unterhalten, als auch die Magazins zur Campagne anzuschaffen, anwenden müssen, nebst dem Schaden, so Deroselben durch die Invasion der Oesterreicher in Ober- und Niederschlesien wie auch im Glatzischen geschehen, Dero Fonds dergestalt epuisireten, dass Sie Sich schlechterdinges nicht mehr im Stande sähen, den Krieg zu souteniren, daferne Frankreich nicht resolviren wollte, des Königs Majestät zur vorstehenden Campagne Subsidien zu bezahlen — ich soll dannenhero an Ew. Excellenz melden, dass dieselbe eine wohlgesetzte Dépêche an den Baron von Chambrier aufsetzen und expediren möchten, worinnen derselbe über alle die Ursachen, welche Se. Königl. Majestät zwingen von Frankreich Subsides zu begehren, gründlich informiret und ihm dabei einliegendes Schreiben an den König von Frankreich[2] zugesandt, er auch zugleich instruiret werden soll, davon Gebrauch zu machen und bei dem französischen Hof fordersamst dahin anzutragen, dass derselbe Se. Königl. Majestät ein Subside von drei Millionen Reichsthalern, wenigstens, anordnen möchte, wobei demselben die Wichtigkeit und Nothwendigkeit dieses Begehrens und dass darunter keine Zeit zu verlieren sei, auf das triftigste und pressanteste zu urgiren wohl aufgegeben werden soll.

Diese Dépêche nebst eingeschlossenem Schreiben an den König von Frankreich soll nicht eher abgehen, bis Ew. Excellenz das Duplicat der Relation von Andrié ... erhalten haben und daraus den Success von dessen Negociation ersehen haben werden. Sollten Ew. Excellenz daraus sehen, dass mit den Engelländern nichts zu thun sei und dass des Andrié Negociation entweder ganz echouiret sei oder doch von dem englischen Ministerio

[1] Vergl. S. 117. — [2] Nr. 1767.

neue Chevilles und ungewisse weit aussehende Dinge gemachet werden, so sollen Ew. Excellenz die im Vorrath fertig gehaltene Dépêche auf das sicherste und fordersamste an den p. Chambrier abgehen lassen; daferne aber aus der Andriéschen Dépêche mit einiger Zuverlässigkeit zu ersehen wäre, dass das englische Ministerium Sr. Königl. Majestät Propositiones goutirten, und Hoffnung sei, einen baldigen Frieden zu haben, wenn auch solcher nur auf den Fuss des Breslauschen wäre, so könnte auf solchen Fall mehrermeldete Dépêche an den Chambrier noch zurückbleiben.

Des Königs Majestät allergnädigste Intention ist hierbei, dass weil Ew. Excellenz doch das Duplicat der Andriéschen Relation drei bis vier Tage wenigstens eher, als Höchstdieselbe des Andrié Bericht hier, bekämen. Sie nur, nach dem nun der Einhalt derselben sein würde, Dero Mesures darnach nehmen, und ohne weitere allergnädigste Ordre von hier aus darüber zu erwarten, vorermeldeter Massen und zu Gewinnung der Zeit besorgen möchten.

Dabei soll auf allergnädigsten Befehl noch melden, dass wenn Ew. Excellenz aus der gemeldeten Andriéschen Relation ersehen sollten, dass von der englischen Negociation nichts zu hoffen, dieselbe alsdann zugleich und sonder Anstand den Herrn von Mardefeld instruiren sollten, die russische Mediation ohne weiteren Aufenthalt zu suchen und durch alle nur ersinnliche und convenable Moyens die russische Kaiserin sowohl als Dero Ministres dahin zu bringen, dass die Mediation mit Ernst, Eil und Nachdruck vorgenommen und dadurch Se. Königl. Majestät aus Dero embarrassanten und épineusen Umständen bald möglichst gezogen werden möchten. Wegen des p. Andrié habe noch vergessen zu melden, dass wenn er mit seiner Negociation echouiren sollte, er es endlich dahin zu bringen suchen sollte, dass das englische Ministerium seine Parole d'Honneur geben, von denen Propositiones, so Se. Königl. Majestät en confidence gethan, keinen üblen Gebrauch zu machen, sondern solche bestens zu secretiren und als nie geschehen anzusehen und ruhen zu lassen, wie denn auch der Andrié alles gethan haben würde, um nichts schriftliches desfalls von sich gegeben zu haben.

Auch wollen Se. Königl. Majestät, dass dem p. Chambrier die letztere Dépêche des Herrn Grafen Beess zu Dresden, vom Dato des 20. Martii c. (worinnen er von der erhaltenen Nachricht des sächsischen Desseins, zu Bautzen ein grosses Magazin zu formiren und mit einem zusammenen Corps von 30,000 Mann gegen Se. Königl. Majestät in Niederschlesien besonders agiren zu wollen, Meldung thut, und davon Ew. Excellenz sonder allen Zweifel das Duplicatum erhalten haben werden) communiciret und demselben zugleich aufgegeben werden soll, dem französischen Ministerio, und wo es nöthig ist, Vorstellung zu machen, in was vor höchst bedrängete Umstände Se. Königl. Majestät zu kommen risquireten, daferne die französische Armées nicht sonder den geringsten Zeitverlust in Baiern sowohl als am Main mit aller

Vigueur zu agiren anfingen, um dadurch Sr. Königl. Majestät einige Luft zu machen, damit Sie nicht von der ganz überlegenen Macht der Feinde accabliret oder gezwungen würden, zu allem, was die Feinde von Frankreich von Sr. Königl. Majestät nur verlangen würden, die Hände zu bieten, welches denn am Ende die Kron Frankreich selbst in die embarrassantesten Umstände setzen und in die grösseste Verlegenheit bringen würde. Diese Dépêche soll citissime an den Chambrier abgehen . . .

Es haben . . . des Königs Majestät mir noch sogleich befohlen, Ew. Excellenz in Höchstderoselben Namen zu melden, dass Sie mit dem baierischen Minister von Spon sprechen, auch den von Klinggräffen schleunigst instruiren möchten, bei dem bairischen Hofe auf das ernstlichste zu insistiren, dass die Armee sich dorten zusammenziehen und, um den Feind durch mehrere Diversions zu occupiren, mit denen Operationes den Anfang machen möchte, sonsten Se. Königl. Majestät vor nichts repondiren könnten . . .

Ew. Excellenz soll ferner melden, dass, da verlauten will, ob wollten die Sachsen einige neue in Polen geworbene Truppen nach Sachsen kommen lassen, Ew. Excellenz auf diesen Punkt alle Attention mit nehmen und solche Mesures fassen möchten, dass wenn die Sachsen dergleichen intendirten, Se. Königl. Majestät in Zeiten davon, es sei durch den p. Hoffmann in Warschau oder wie es sonsten wollte, informiret werden möchten, um Dero Mesures nehmen zu können, denen in Polen neu geworbenen Truppen den Durchzug nach Sachsen durch Schlesien oder Dero Landen zu hindern."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1763. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Beess berichtet, Dresden 20. März: „Votre Majesté sera sans doute informée par Ses ministres en Pologne qu'un juif, nommé Baruch, pourvoyeur de la maison du comte de Brühl, avait fait certaines ouvertures à M. de Wallenrodt, touchant les avantages que la cour d'ici demandait de se procurer, au cas qu'elle se joignît à celle de Bavière, pour faire valoir de concert leurs prétentions sur la succession d'Autriche, et Votre Majesté sait aussi comment le ministère saxon fit usage de cet artifice pour apaiser les mécontentements du ministre d'Angleterre. C'est apparemment dans une semblable intention, et pour engager la cour de Vienne à répondre plus favorablement qu'elle ne l'a fait jusqu'ici aux propositions du comte

Neisse, 29 mars 1745.

Le contenu de la relation que vous m'avez faite en date du 20 de ce mois, n'a pas laissé de me surprendre tellement que je ne sais pas encore ce que j'en dois penser. J'approuve fort la conduite que vous avez tenue sur ce sujet, et en cas que le comte de Brühl doive actuellement demander à avoir une entrevue avec vous sur ce chapitre, mon intention est que vous deviez vous y prêter sans hésiter, et, en flattant au possible ledit comte, sans pourtant m'engager à quelque

de Loss, que ce même juif a été détaché à moi, pour m'insinuer que le comte de Brühl était dans son âme bon Prussien ... que, bien qu'on eût pris des engagements par le traité de Varsovie, il n'y avait pourtant encore rien de perdu, et qu'il ne serait pas si mal aisé de reprendre une seconde fois le plan de partage concerté avec le feu Empereur, pourvu que la France et Votre Majesté S'engageassent, d'une manière à y pouvoir tabler, de payer à la cour d'ici les mêmes subsides qu'elle tirait de l'Angleterre et de la Hollande. Je voulus savoir là-dessus si c'était par ordre du Ministre qu'il me parlait. Il me répondit que c'était l'aide de camp favori de son patron qui l'avait engagé à venir me trouver, en lui demandant s'il n'avait pas encore été chez moi. Comme je le sondai sur la récompense que le comte de Brühl attendait pour les services qu'il rendrait dans cette affaire, il me fit entendre que les vues du Ministre seraient, après que la Bohême aurait été conquise, de se procurer la dignité de prince de l'Empire, avec une principauté capable d'en soutenir le rang." Nach zwei Tagen ist der Emissär wiedergekommen mit neuen Klagen über die Eigennützigkeit des wiener Hofes. Graf Beess hat ihm schliesslich gesagt, Graf Brühl möge sich direct an ihn wenden.

chose, entendre tout ce qu'il vous dira et proposera sur ce sujet, dont vous me ferez alors un rapport bien exact et détaillé.[1] Mais comment concilier cela avec ce que vous m'avez mandé dans votre relation du 20 du courant du dessein que la Saxe avait de venir m'attaquer dans la Basse-Silésie?[2] J'attends avec impatience vos éclaircissements là-dessus, et d'ailleurs vous ne manquerez d'être fort attentif sur tous les arrangements militaires que la Saxe fait actuellement, de même que sur ses desseins, comme aussi sur les moindres mouvements que ses troupes font, pour m'en avertir au plus tôt possible et sans le moindre délai, articles que je vous recommande extrêmement.

Federic.

Soyez bien alerte d'un côté et de l'autre, ne vous laissez point duper par des fourbes qui n'ont d'autre profession que de friponner.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1764. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 29. März 1745.

Chambrier berichtet, Paris 12. März: „Je ne puis assez exprimer à Votre Majesté tout ce qu'on écrit ici pour La rendre suspecte à Ses alliés. Les cours de Vienne et de Londres ne perdent aucune occasion de faire insinuer ici par ses amis, de même que la cour de Dresde par elle-même, tout ce qu'elles peuvent imaginer du plus désavantageux contre Votre Majesté. C'est ce qui fait que ce ministère est persuadé de plus en plus que Votre Majesté est plus haïe en Europe que la France, et que, si la dernière voulait sacrifier Votre

Der König befiehlt, dem Gesandten unverzüglich zu antworten:

„Wie er, der Chambrier, bei allen Gelegenheiten sagen sollte, dass, wenn Se. Königl. Majestät sich einen so grossen Hass von denen Oesterreichern und deren Alliirten und Freunden zugezogen hätten, solches gewiss aus der alleinigen Ursach geschehen wäre, dass Sie

[1] Unter demselben Datum befiehlt der König durch Eichel dem Grafen Podewils, dem Marquis Valory von Beess' Meldung Mittheilung zu machen. — [2] Vergl. S. 92.

Majesté, les Autrichiens et les Anglais consentiraient à certains avantages pour la France qui leur seraient insupportables, si leur haine contre Votre Majesté n'était pas la plus forte."

vor die Kron Frankreich Partei genommen und durch Dero Marsch nach Böhmen verhindert hätten, dass die österreichische Armee nicht das ganze Elsass desoliren, sich davon gutentheils Meister machen und in Lothringen eindringen können, um sich davon, wie sie geglaubet, Meister zu machen und vielleicht noch weiter zu poussiren. Es wäre solches um so bekannter, als die Circulärrescripte der Königin von Ungarn an ihre Ministres am Tage lägen, worinnen sie alle Aigreur gegen Se. Königl. Majestät deshalb bezeigete, weil Dieselbe durch ihren Marsch die österreichische Armee zurückgehalten, den Krieg in Frankreich zu spielen und über solches Elsass, Lothringen und die Franche-Comté zu conquetiren. Das französische Ministerium würde einräumen müssen, dass Se. Königl. Majestät Dero Engagements redlich gehalten und mehr gethan hätten, als Sie zu thun nach dem Tractat verbunden gewesen, da Sie agiret hätten, ehe die Sachen in Russland zu Dero Avantage auf einen sichern Fuss gekommen wären, welches zu thun Sie nach dem Tractat nicht nöthig gehabt hätten[1] und woraus Dero jetziges Unglück doch lediglich entsprungen wäre; zu geschweigen, dass wegen aller der Avantages, so Deroselben in dem Tractat versprochen worden, wenig Apparence wäre, dass Se. Königl. Majestät jemalen etwas davon würden haben können. Selbst die Franzosen sähen jetzo die Conquête von Böhmen als ganz ohnmöglich an. Das beste aber, was sie jetzo zu thun hätten, sei, dass sie sonder den allergeringsten Vorzug mit Vigueur, sonderlich am Rhein und in Baiern, agirten, alsdann die Sachen noch eine bessere und andere Face bekommen könnten, da sonsten, wenn sie ferner nonchalamment zu Werke gingen und, bevor sich ihre Armées in Baiern und am Rhein bewegten, Se. Königl. Majestät durch eine gar zu grosse Supériorité der Feinde accabliren liessen, die Sachen sowohl vor Se. Königl. Majestät als vor Frankreich sehr schlecht laufen würden.

Den schleunigsten Abgang dieser Dépêche soll bestens recommandiren, nicht weniger, dass Ew. Excellenz mit dem allerfordersamsten auch an den Herrn von Klinggräffen nach München schreiben möchten, dass alles dasjenige, was besage seiner Relation vom 16. dieses der Churfürst von Baiern an den König von Frankreich zu schreiben verlanget hätte, schon vorlängst und wiederholeter Massen von Sr. Königl. Majestät dahin geschrieben worden sei und Höchstdieselbe darunter nichts versäumet hätten. Es würde aber höchst nothwendig sein, dass man in Baiern anfinge, die Armee zusammenzuziehen, insonderheit aber einen General, der solche commandiren sollte, zu ernennen; ob man nicht den Prinzen von Hildburghausen dazu ernennen könnte, oder

[1] Vergl. Bd. III, 131 Anm. 1.

endlich auch einen andern, wer es auch wäre, nur dass man einmal wüsste, wer dorten Koch oder Kellner wäre, und dass die Armee einmal zusammenkäme und zu agiren anfinge, wozu der von Klinggräffen sie äusserst pressiren sollte, damit man in Baiern zu agiren anfinge, sobald man hörte, dass die Oesterreicher anfingen. Uebrigens sollte der von Klinggräffen Sr. Königl. Majestät schleunigst berichten, was er von den österreichischen Truppen hörete, was vor Mouvements sie machten, und ob und was sie davon hieher detachiret hätten. Se. Königl. Majestät recommandiren auch die Beschleunigung dieser Dépêche auf das allerbeste.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1765. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. März: „Valory m'a fait plusieurs questions, les unes plus extraordinaires que les autres, par exemple s'il était vrai que Votre Majesté avait renvoyé à Francfort Ses équipages de campagne, si on avait évacué Troppau et Jägerndorf, et si on avait renvoyé en Bohême des prisonniers qu'on avait faits depuis peu du côté de Glatz, et si l'officier qui avait fait cette expédition, avait été grondé d'importance pour avoir attaqué les Autrichiens. Je lui ai répondu qu'apparemment il avait ramassé toutes ces nouvelles au *Fischmarkt* . . . Mais il tomba tout d'un coup sur les négociations en Angleterre et à la Haye. Je lui répondis tout naturellement qu'il pouvait dormir en repos là-dessus, que le Roi son maître et le ministère de France étaient informés de quoi il s'était agi."

Neisse, 29 mars 1745.

Mon cher Podewils. J'ai vu ce que vous m'avez mandé par rapport aux questions extraordinaires que le marquis de Valory vous a faites. J'avoue que je suis surpris de ce qu'il a pu ajouter foi à de pareilles sornettes, et vous ne manquerez pas de lui dire de ma part que j'espérais qu'il ouvrirait une bonne fois ses yeux, pour reconnaître que, par toutes les fausses confidences pareilles, nos ennemis n'avaient en vue que de semer de la méfiance entre nous et de nous brouiller ensemble, car au lieu de renvoyer des régiments, comme on a fait accroire à M. de Valory, il saura à présent que j'en fais venir actuellement. Ainsi que je crois de sa bonne pénétration qu'il sera convaincu à présent combien était faux tout ce qu'on lui avait conté sur mon sujet. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nous sommes ici dans une grande crise, ou bien nous aurons la paix par le moyen de l'Angleterre, ou bien toutes les forces de nos ennemis viendront fondre de différents quartiers sur moi; je ne puis forcer le premier article; quant au second, ou je ne ramènerai pas un homme à Berlin, ou nous serons victorieux; le temps éclaircira tout.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1766. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 30. März 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Da des Generalfeldmarschalls Prinzen von Anhalt Durchlaucht von hier wieder zurückgehen und nächstens Dero ehemaliges Commando in der Mark etc. wieder übernehmen werden, so ist meine Intention, dass, wenn Sie nach Berlin kommen, Ihr Deroselben von dem Zustande der sächsischen Affairen, und wie es sich unter uns jetzo verhält, alle ihm zu wissen nöthige Nachrichten und Information geben sollet. Ich bin etc.

Nach der Ausfertigung. F.

1767. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Neisse, 30 mars 1745.[1]

Monsieur mon Frère. J'ai différé, autant que je l'ai pu, de charger le sieur de Chambrier de la commission qu'il a ordre d'exécuter auprès de Votre Majesté, et Elle peut être assurée, vu les efforts énormes que la France fait pendant cette guerre, que j'ai eu toute la peine du monde à prendre ce parti; mais le besoin est devenu si pressant qu'il ne dépend plus de moi d'en éloigner le remède, et je dois avouer à Votre Majesté que j'ai besoin plus que jamais de Ses secours, sans lesquels je suis hors d'état de remplir mes engagements. La chose est très sérieuse, et je ne doute pas qu'en bon allié, Votre Majesté ne fasse l'effort que je Lui demande avec instance, d'autant plus que je puis L'assurer que je me vois absolument forcé à cette démarche. J'en conserverai toute la reconnaissance imaginable, étant à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1768. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Neisse, 2 avril 1745.

Monsieur. J'ai reçu avec satisfaction votre lettre du 28 du mois dernier. Quant au moyen qu'on vous a indiqué pour mettre au plus tôt à la tête de l'armée bavaroise un général expérimenté, en confiant le commandement de cette armée à mon maréchal de Schwerin,[2] je suis obligé de vous dire qu'outre le besoin que j'ai actuellement moi-même de mes généraux, ledit maréchal vient de me mander, par une lettre du 24 du mois passé, qu'ayant commencé à se remettre un peu, il avait voulu essayer s'il pouvait se soutenir à cheval, mais que ce coup d'essai

[1] Vergl. S. 91. — [2] Vergl. S. 104 Anm. 3.

lui avait si mal réussi qu'une fièvre très violente, accompagnée d'autres maux fort douloureux, l'avaient tellement repris qu'il se voyait nécessité à garder derechef la chambre et le lit, sans savoir le temps de sa guérison. Par toutes ces circonstances, vous verrez, Monsieur, les raisons pourquoi je ne saurais point satisfaire à la demande que vous m'avez faite à ce sujet, étant d'ailleurs avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

1769. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Neisse, 2 avril 1745.]

Andrié übersendet, London 19. März, die zwischen ihm und Lord Harrington vereinbarten Grundzüge eines Friedens:

1° „Que par la médiation de Sa Majesté Britannique il y aura une paix solide entre la reine de Hongrie et le roi de Prusse, de façon que, pour finir radicalement les troubles de l'Allemagne, le traité de Breslau sortira son plein et entier effet, et en servira de base.

Il faut me promettre la garantie de la Silésie par les princes de l'Empire et une garantie générale à la paix générale.

2° Le roi de Prusse s'engage d'accorder sa voix électorale au duc de Lorraine pour le diadème impérial, de manière qu'il l'aidera de tout son crédit et pouvoir, pour le faire parvenir à la couronne impériale, dès que le présent traité sera signé.

Bon. [Moyennant la capitulation impériale, stipulée sur le pied de celle que j'ai faite avec l'Empereur dernier mort.]

3° La maison de Bavière se contentera d'être rétablie en entier dans son électorat et pays patrimoniaux, et, par ce moyen, sera comprise dans ce traité, de même que la maison électorale palatine et celle de Hesse, lesquelles maisons seront également comprises dans le traité.

4° La reine de Hongrie et le roi de Prusse se garantiront leurs États, savoir la reine de Hongrie tous les États de Sa Majesté Prussienne, et le roi de Prusse ceux de la reine de Hongrie en Allemagne."

Sur le pied présent et actuel.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Projectes. Die eingeklammerte Stelle hat der König erst am 9. April zu dem auf Grund dieser Marginalien vom 2. April durch Podewils revidirten Projecte hinzugefügt.

1770. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 2. April 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Nachdem Ich alle diejenige Umstände reiflich erwogen habe, welche Ihr Mir über

die von dem p. Andrié eingelaufene Dépêche vom 19. voriges, den auf dem Tapis seienden Frieden betreffend, in Eurem Bericht vom 29. voriges gemeldet habet, so finde Ich allerdinges, dass nach denen jetzigen, sehr weit aussehenden Conjoncturen und nach der critiquen Situation, worinnen Ich Mich anjetzt befinde, vor Mich nichts anders noch besseres zu thun ist, als den Frieden dergestalt, wie Mir solcher jetzo in Engelland offeriret wird, und nach denen Préliminairarticlen, über welche der Andrié mit dem Mylord Harrington conveniret ist, anzunehmen, mithin gedachte Préliminairarticles zu agreiren. Ich habe auch solches in der Originalanlage gethan, so wie Ihr solches aus Meinen eigenhändig beigesetzten Marginalien ersehen werdet; um aber von der Beständigkeit dieses Friedens so mehr versichert und beruhiget zu sein, habe Ich vor nöthig gefunden, annoch hinzuzusetzen, dass vermittelst eines besondern Article Mir versprochen werden müsse, dass bei der Wahl des Herzog von Lothringen zur kaiserlichen Würde Mir die Garantie vom ganzen Reiche über Schlesien verschaffet, auch überdem noch stipuliret werde, dass, wenn es dereinsten zum Generalfrieden kommen wird, Mir alsdann von allen Paciscenten eine generale Garantie sowohl über alle Meine jetzige Possessiones als auch besonders über Schlesien nochmalen gegeben werde.

Auf solchen Fuss nun bin Ich zufrieden, dass der Andrié sonder einigen weiteren Anstand die Préliminairarticles auf die Art, wie er berichtet und vorgeschlagen hat, zeichne, wornach Ihr denselben sonder den geringsten Zeitverlust instruiren, ihm auch sofort das Duplicat des Instructionsrescriptes, so deshalb auszufertigen ist, unter Eurer Unterschrift zuschicken sollet, bis das von Mir unterschriebene Exemplar demnächst auch erfolgen kann.

Da Ich auch glaube, dass es nöthig sein wird, ihm ein Projet eines Préliminairtractats, worinnen die Préliminairarticul in dem Masse, wie sie verabredet worden, und mit denen Zusätzen, welche Ich annoch desiderire, zu fassen seind, damit der Andrié solche mit dem dazu autorisirten österreichischen Minister unter Mediation und Garantie der Kron Engelland zeichnen könne, so wie es darunter ehemals zu Breslau mit dem Lord Hyndford gehalten worden, als habt Ihr alsofort dergleichen Préliminairtractat zu entwerfen und solches sonder einigen weiteren Zeitverlust und ohne solches vorher zu Meiner Approbation hieher einzusenden, dem p. Andrié zuzusenden. Solltet Ihr auch sonsten noch einige unter den Ministris in dergleichen Fällen gebräuchliche Praecautiones hinzuzufügen wissen, so überlasse und autorisire Ich Euch hiermit, solche annoch zuzufügen. Ich halte demnächst ferner, dass es nöthig sein wird, sowohl über die Zeit der Ratification derer Préliminairarticles unter der englischen Mediation und Garantie zu conveniren, als auch, dass es auch gut sein werde, wenn Ihr das Projet des Haupttractats sofort auszuarbeiten anfanget, um solches dem Andrié zuzusenden, vorläufig aber über die eigentliche Zeit zu conveniren, binnen welcher der

Haupttractat seine Richtigkeit erhalten soll, als worüber Ihr den Andrié überall wohl instruiren sollet; wie Ich Mich dann darunter lediglich auf Eure Dextérité verlasse und reposire, doch dergestalt, dass alles de bonne Foi und so klar, als möglich ist, geschehe, damit Ich Meine Sicherheit bei solchem Frieden finde. Anlangend sonsten noch den Einhalt des ersten Postscripti der obgemeldeten Andriéschen Relation, betreffend die Nebenarticles, so Ich von dem Herzog von Lothringen wegen Meines ihm zu gebenden Voti zur Kaiserwahl desidirire, so wird man sich den Vorschlag des Andrié gefallen lassen müssen, um sonsten das Hauptwerk nicht aufzuhalten. Es wird aber überall nöthig sein, um allen Verzögerungen und Weitläuftigkeiten vorzukommen, dass dem Andrié annoch ein besonderes Pleinpouvoir, um mit dem von Wasner tractiren zu können, fordersamst ausgefertiget und demselben hiernächst baldmöglichst zugesandt werde. Was Ihr sonsten annoch in obgedachtem Euren Bericht wegen der Art, wie dieser Frieden gegen die Kron Frankreich gelten zu machen sein wird, meldet, darüber bin Ich mit Euch vollkommen eins; Ihr sollet Mir aber fordersamst Euer Sentiment schreiben, ob es nicht gut und nöthig sein werde, dass Ich dem König von Frankreich die reine Wahrheit schreibe, wie und worum alles dieses negociiret worden ist.

Dass Ihr den von Mardefeld auf eine convenable Art vorläufig von dieser Sache avertiret habet, um vor der Hand wegen der russischen Mediation an sich zu halten, solches approbire Ich sehr. Wegen Observirung des Secrets über die vorseinde Negociation könnet Ihr völlig versichert sein, und will Ich hoffen, dass bei denen übrigen Interessenten bis zur völligen Berichtigung der Sache ein gleiches observiret werden wird. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

1771. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Neisse], 2 avril 1745.

Mon cher Podewils. Je suis entièrement de votre sentiment touchant la paix, mais comme je vous donne les ordres nécessaires pour en faire le projet, je vous enjoins en même temps de mettre tant de chevilles dans l'article de la garantie des États de la reine de Hongrie et dans celui d'aider le Duc pour l'acquisition de la couronne impériale, que jamais cela ne me puisse engager dans une guerre avec la France. Je ne sais quelle malheureuse étoile se mêle du sort de la France, et qui fait si mal réussir toutes ses entreprises, mais il est sûr que nous nous ressentirions à la longue de son infortune et que je serais abîmé, moi et mon pays, sans ressource, si je voulais m'opiniâtrer à soutenir la gageure et si j'étais assez fol pour me ruiner en faisant la guerre pour l'agrandissement du roi de Pologne.

Il faudra ensuite aviser de quelle manière on pourrait insinuer l'affaire au roi de France; pour moi, il me semble que le meilleur serait de lui dire naturellement que, l'objet de notre alliance étant fini par la mort de l'Empereur, je m'étais vu dégagé d'un côté de mes engagements; que les dépenses et le poids en devenaient si énormes pour moi, que mes forces ne pouvaient y suffire, et qu'après avoir dégagé la France de ses ennemis, soutenu une guerre dans mon propre pays, sans compter les prodigieuses dépenses dont jamais un sol ne me reviendra, la France ne pourrait pas trouver mauvais que je fisse ma paix plutôt que de combattre pour le roi de Pologne, qui me convenait aussi peu pour être empereur que le Grand-Duc; en un mot, que, si je pouvais donner l'exclusion à l'un et l'autre, je le ferais, mais que comme l'élection impériale se fait à la pluralité des voix, la mienne n'y ferait rien du tout. Dites-moi vos sentiments sur tout ceci, ou si vous croyez qu'on y pourrait encore ajouter quelque chose. La réponse à Valory[1] ne le met ni dedans ni dehors. Une fois échappés de cette tempête, tenons-nous dans le port et n'en ressortons plus.

Adieu. Si notre affaire réussit, je serai encore au mois de mai à Berlin.

Federic.

P. J'ai oublié de vous dire que, si vous le pouvez, on stipulera quelque chose en faveur de la maison de Hesse; il faut aussi voir si par ce traité on ne pourra pas engager l'Angleterre de nous faire avoir à la paix générale des dettes espagnoles.[2] De plus, il faut stipuler le temps de deux mois pour la signature de notre traité définitif et nous réserver les facultés de pouvoir faire notre capitulation du moins sur le pied de celle de défunt l'Empereur. Vous qui connaissez tout le détail de nos prétentions et de nos droits, vous donnerez d'amples instructions sur tous ces points à Andrié, NB. de même que sur le *non-appellando* de mes sujets.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Nr. 1772. — [2] Rückstände der Subsidien, zu denen sich Spanien 1690, während des Krieges mit Frankreich, gegen den Churfürsten Friedrich III. verpflichtet hatte. Vergl. Moerner, Brandenburgs Staatsverträge, S. 535. Zur Erläuterung fügt Eichel hinzu (2. April): Der König wolle, „dass, wenn zuforderst der Préliminairfriedenstractat seine Bündigkeit erhalten haben würde, alsdann, und wenn über den Haupttractat negociiret werden würde, man von dem englischen Ministerio das Versprechen erhalte, dass, wenn es dereinsten zwischen der Kron Spanien und Engelland zu einer Friedensnegociation kommen würde, man bei solcher Gelegenheit von Seiten der Kron Engelland vor Se. Königl. Majestät durch gute Officia oder auf eine andere convenable Art sich interessiren wollte, dass Höchstdieselbe wegen Dero Forderung an die Kron Spanien satisfaciret würden.“

1772. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Neisse, 3 avril 1745.

Monsieur. J'ai reçu la lettre du roi de France, avec la vôtre du 28 de mars. Je suis extrêmement sensible à toutes les assurances d'amitié que vous me faites de la part de ce Prince; aussi ai-je bien pu m'attendre à quelque retour de sa part, après avoir dégagé l'Alsace d'ennemi et d'avoir attiré le feu de la guerre dans mon propre pays, sans compter d'ailleurs les dépenses immenses auxquelles cette guerre m'a engagé. J'ai fait tous ces efforts avec plaisir, satisfait d'avoir rendu des services à mes amis.

J'ai encore eu la complaisance de me prêter à tout ce que le Roi votre maître a désiré de moi, pendant votre mission à Dresde, mais je vous avoue que je suis extrêmement surpris de l'usage que l'on veut faire de mon nom dans une négociation dont il ne résultera rien que de m'avoir conduit à des démarches qui rendront à coup sûr la cour de Dresde plus enflée d'orgueil qu'elle n'est, et celle de Vienne plus fière.

Je m'étonne que le comte Saint-Séverin et surtout le ministère de Versailles ne soient pas assez instruits des liaisons étroites qui subsistent entre le roi d'Angleterre, la reine de Hongrie et le roi de Pologne, et qui sont encore appuyées par les insinuations des ministres de Russie, tous également vendus à l'Angleterre. Je suis surpris, encore, que vous ne voyiez point les difficultés insurmontables qu'il y a dans les propositions que vous venez de me faire. Il ne dépend pas premièrement de moi de garantir au roi de Pologne la possession de ce royaume, incompatible avec la dignité impériale. Je suis informé de Pétersbourg que la cour de Russie s'est déclarée hautement qu'elle ne souffrirait jamais que le roi de Pologne puisse parvenir à la couronne impériale; le comte Bestushew l'a même déclaré à Dresde.

Ainsi ce seul article me mettrait en opposition avec la Russie, et je vous crois trop raisonnable pour ne pas sentir qu'il n'est pas de mes intérêts de m'attirer plus d'ennemis sur le bras que j'en ai effectivement; et, supposé que je puisse passer sur cette considération, vous devez savoir que, depuis la désertion du dernier roi des Valois, les Polonais ont fait une loi par laquelle il est défendu qu'un roi de Pologne ne puisse porter plus d'une couronne, de sorte que l'élection du roi de Pologne comme empereur enfanterait de nouveaux troubles en Pologne, en quel cas même je ne serais pas en état de satisfaire à ma garantie, vu la guerre que j'ai sur les bras.

Mais quand même il y aurait un moyen de trouver des tempéraments à toutes ces difficultés immenses, la France en aurait-elle pour cela la supériorité des voix dans le collége électoral? De plus, êtes-vous sûr que le roi de Pologne puisse être porté à recevoir le diadème impérial des mains du roi de France? Et croyez-vous de bonne foi qu'il

renonce aux subsides d'Angleterre? et que le comte de Brühl renonce aux avantages que la cour de Vienne lui a faits? Toutes les nouvelles qui me reviennent de tous les côtés de l'Europe, me font croire que leur union est si bien établie qu'il n'est pas facile de les désunir.

Si vous voulez faire des tentatives ultérieures à Dresde, il dépendra de vous d'y employer votre éloquence et vos talents, et je suis sûr que, si vous y échouez, de plus habiles n'y réussiront pas; mais ne dites point de moi que je vous ai donné aucune commission; il est contre la bienséance et contre la dignité que je commette des actes d'humilité, pour gueuser l'amitié du roi de Pologne.

Je crois peut-être qu'en France on peut s'imaginer qu'on trouvera des avantages dans l'élevation du roi de Pologne à la dignité impériale; pour moi, je vous avoue naturellement que je n'y vois guère encore d'apparence, et qu'après tout, je n'y trouve pas assez mes avantages pour que je prie si fort le roi de Pologne de faire une démarche qui ne m'est aucunement avantageuse.

Vous désirez que j'écrive au prince de Hesse touchant le renouvellement du traité pour les 9,000 hommes de troupes hessoises qui sont au service de l'électeur de Bavière; je ferai écrire à ce Prince sur ce sujet, mais je crois que les manœuvres du maréchal de Maillebois seront les objets les plus capables de le décider.

J'attends à savoir de vous quel parti vous avez pris, si vous allez à Dresde ou si vous restez à Berlin, pour vous avertir, selon que vous le désirez, du temps auquel mes troupes entreront en campagne.

Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1773 AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Neisse, 3 avril 1745.

Monsieur mon Frère. Si ce que Votre Majesté suppose des inclinations de la cour de Dresde, se trouvait ainsi, il y aurait grande apparence que la négociation du marquis de Vaulgrenant pourra réussir. Mais je dois parler vrai à Votre Majesté, et je puis L'assurer que ni les plus flatteuses espérances d'ambition, ni les plus grandes perspectives d'intérêt ne feront changer la cour de Dresde du parti auquel je suis sûr qu'elle est indissolublement liée. Le roi de Pologne est sous la tutelle de la Russie et dans la servitude de la cour de Londres; ses inclinations, ses favoris, ses maîtres, tout s'oppose à ce qu'il change d'alliés; ce serait faire un abus de mon nom que de vouloir l'employer pour faire des tentatives inutiles. Je me suis déterminé, aux instances de Votre Majesté, au voyage que le marquis de Valory fit à Dresde; il est contre ma dignité et la bienséance que j'en fasse davantage, après avoir épuisé tous les moyens imaginables de conciliation; une conduite

différente enflerait la vanité saxonne et rehausserait peut-être la fierté autrichienne. Votre Majesté peut même juger, par les soins que le comte de Loss, envoyé de Saxe à Munich, se donne pour détacher cet Électeur de l'union de Francfort, que le roi de Pologne n'a assurément aucun dessein de changer de parti, mais bien au contraire de fortifier le sien. Les matières de l'élection du roi de Pologne[1] se trouvent d'ailleurs si compliquées par rapport aux intentions de la Russie, aux lois de la république polonaise — dont j'ai fait un ample détail au marquis de Valory — que je ne sais point par quels tempéraments tant de choses, qui sont en opposition les unes avec les autres, pourront se concilier, et quant à mon individu, je ne puis promettre que des choses que je suis en état de tenir ou qui n'attirent pas de funestes suites pour mes intérêts. Votre Majesté me doit la justice que, lorsque j'appris la situation de Ses troupes en Alsace, l'année passée, je n'ai pas balancé un moment à me déclarer[2] — quoiqu'infiniment des points contenus dans notre traité me laissaient les mains libres. Je me suis attiré, par les mauvais succès de la campagne dernière, tous Ses ennemis à dos; comment peut-Elle prétendre qu'ayant déjà la guerre dans mon pays, je contracte de nouveaux engagements avec le roi de Pologne, qui ne manqueraient pas de me brouiller avec la cour de Pétersbourg et qui me ruineraient totalement, vu que le comte Bestushew a déclaré à Dresde que l'impératrice de Russie ne souffrirait jamais que le roi de Pologne se mît au rang des candidats pour la couronne impériale?

Je suis fâché que la maladie du maréchal de Schwerin l'empêche d'accepter le poste que Votre Majesté lui destine;[3] il est actuellement très incommodé d'anciennes blessures qui se sont rouvertes.

Votre Majesté sait sans doute que les résolutions du collége électoral se prennent selon l'usage à la pluralité des voix; ainsi je ne puis dans toutes les occasions faire usage que de ma voix; il s'agira pour la voix de Bohême,[4] ainsi que pour l'élection impériale, de la majorité; la reine de Hongrie peut compter sur Mayence, Trêves, Saxe, l'Hanovre et peut-être aussi Cologne. Si la supériorité ne s'y trouve pas, du moins l'égalité y est-elle; ainsi il s'agira de celui qui pourra le premier fortifier son parti d'un suffrage.

Les Autrichiens se tiennent encore paisibles dans leurs quartiers de Moravie; il n'en est pas de même du côté de Teschen, où ils ont assemblé un corps de 26,000 Hongrois, qui n'attendent apparemment que la saison pour pousser de l'autre côté de l'Oder et infecter tout le pays. Les Saxons ont 24,000 hommes vers les frontières de la Lusace; les Autrichiens sont aussi intentionnés, à ce que l'on dit, de tirer des troupes du Haut-Palatinat pour renforcer leur corps de Bohême, ce qui se

[1] Vergl. S. 102. — [2] Vergl. Bd. III, S. 207, Nr. 1500. — [3] Ludwig XV schreibt, Versailles 15. März (m. p.): „Votre Majesté a bien raison de dire qu'il manque un général à l'armée de Bavière; on m'a proposé de vous demander le général Schwerin et j'ai écrit à Valory de le proposer à Votre Majesté.“ Vergl. S. 61. — [4] Vergl. S. 41. 61

fonde sur l'espérance qu'ils ont de détacher l'électeur de Bavière de l'Union.

Je suis avec la plus haute estime et toute la considération imaginable, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1774. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Neisse, 4 avril 1745.

Monsieur mon Cousin. Mon ministre à la cour de Munich, le sieur de Klinggræffen, vient de me mander par un exprès que l'électeur de Bavière s'était plaint fort amèrement envers lui de ce que Votre Altesse avait envoyé des ordres précis au général de Brandt, qui commande les troupes hessoises en Bavière, de ne point agir offensivement contre les Autrichiens, bien qu'il dût défendre ses quartiers; ce qui avait eu le mauvais effet que, lorsque les Autrichiens, s'étant assemblés en force depuis peu de temps, avaient passé l'Inn pour attaquer les quartiers bavarois, et, que l'Électeur avait pareillement assemblé ses troupes pour aller combattre l'ennemi, les troupes hessoises avaient refusé d'y aller. Mon dit ministre me mande en même temps que cet incident avait fait un fort mauvais effet sur l'esprit de l'Électeur, qui sans ce refus des troupes hessoises avait eu tout lieu d'espérer de venir à bout, sans difficulté, des Autrichiens; qu'il était fort à craindre que l'Électeur, n'ayant plus rien à espérer des troupes hessoises, pourrait bien par désespoir se jeter dans les bras de la cour de Vienne et faire disposer de lui tout comme il plaira à celle-ci.

Quoique je comprenne parfaitement les raisons que Votre Altesse peut avoir eues d'user de ménagement par rapport aux troupes hessoises qui sont en Bavière, pour ne point exposer la Hesse, lorsque le duc d'Aremberg était prêt d'y entrer avec ses troupes, je suis pourtant persuadé qu'Elle voudra bien prendre en considération le tort infini que cela ferait à tous ceux de l'union de Francfort, si l'électeur de Bavière, se voyant pressé par les Autrichiens et abandonné en même temps des troupes auxiliaires de Hesse, était forcé de s'accommoder avec la cour de Vienne à quelles lois et conditions que celle-ci voudrait lui prescrire, cette cour n'ayant certainement d'autre but que de séparer les alliés de Francfort, pour les écraser alors l'un après l'autre; à quoi elle ne parviendra jamais, si nous restons bien unis, jusqu'à ce que les affaires prennent un pli avantageux pour faire une paix honorable avec l'inclusion les uns des autres. C'est pourquoi j'ose prier Votre Altesse de vouloir bien donner au plus tôt possible des ordres aux troupes hessoises qui sont en Bavière, de ne point abandonner tout-à-fait les intérêts de l'Électeur, ni de le faire opprimer de l'ennemi faute de leur assistance.

Je me flatte que Votre Altesse agréera d'autant plus ma demande, que le péril qui était à craindre pour la Hesse par le voisinage de l'armée du duc d'Aremberg, est à présent passé par le passage que le maréchal de Maillebois vient de faire sur le Main, est qu'il est à espérer que nous pourrions bientôt voir plus clairement dans les affaires et sur le parti que nous aurions à prendre, pourvu que nous restions bien unis et ne nous séparions pas l'un de l'autre.

Votre Altesse connaît les sentiments véritables de l'estime particulière et de l'amitié éternelle avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bien affectionné et très fidèle cousin

Nach dem Concept. Federic.

1775. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Neisse, 4 avril 1745.

Votre courrier m'a apporté la dépêche que vous m'avez faite en date du 25 du mois dernier de mars. J'avoue que j'ai été surpris de ce que vous m'avez mandé par rapport au refus que les troupes hessoises ont fait de combattre contre les Autrichiens, lorsque ceux-ci sont venus attaquer quelques quartiers des troupes bavaroises, et de ce que le général Brandt s'en est excusé pour avoir des ordres positifs de ne point agir, sinon lorsqu'on viendrait attaquer les troupes hessoises dans leurs quartiers. Et comme je comprends parfaitement les suites dangereuses qui pourront résulter d'un incident si peu attendu, je viens d'écrire au prince Guillaume par une estafette, pour l'engager à donner un autre ordre à son général sur ce sujet; j'espère que cela ne sera sans effet, d'autant plus que le mouvement que le maréchal de Maillebois a fait, en repassant le Main, pourra rassurer ce Prince sur les craintes fondées qu'il a eues que la Hesse pourrait être raflée par l'armée sous les ordres du duc d'Aremberg. En attendant, vous ferez de votre mieux de rassurer au possible l'électeur de Bavière, pour qu'il ne se précipite en rien, en lui donnant des assurances des plus fortes que de ma part je ferai pour lui tout ce qui sera possible. Vous continuerez en même temps' d'observer de fort près les intrigues du comte de Loss et de le contrarier dans ses vues et ses négociations, autant qu'il sera humainement possible. Vous serez même fort attentif sur ce qu'on négocie avec le sieur de Droste;[1] mais si vous voyez que, nonobstant de tout ce que vous pourriez insinuer à l'Électeur, celui-ci par des motifs de crainte se prête à des négociations sur un accommodement avec la cour de Vienne, vous tâcherez alors d'obtenir de l'Électeur qu'il ne fasse jamais sa paix avec la reine de Hongrie sans mon inclusion sur le pied

[1] Ein in München eingetroffener churkölnischer Diplomat, der für die österreichische Sache zu werben suchte.

de la paix de Breslau, et que l'Électeur en fasse une condition *sine qua non*. Vous lui insinuerez en même temps que, bien que je pourrais prétendre de bon droit des indemnisations et des satisfactions de la reine de Hongrie pour toutes les pertes que j'ai faites, parceque j'ai agi en auxiliaire de feu l'Empereur, je sacrifierais pourtant ces indemnisations par amour de l'Électeur, pourvu que celui-ci ne fasse jamais son accommodement sans mon inclusion sur le pied de la paix de Breslau, et que l'Électeur pourra être assuré que par un parfait retour je ne ferais jamais ma paix avec la reine de Hongrie sans l'inclusion de l'Électeur.

Federic.

Nach dem Concept.

1776. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Chambrier berichtet, Paris 19. März, Marquis d'Argenson habe ihm gesagt: „Le roi de Pologne me paraît tenté de la couronne impériale, je ne crois pas qu'il faille désespérer de le persuader, si le roi de Prusse veut bien lui offrir généreusement sa voix et se reconcilier sincèrement avec lui." Chambrier hat dem Marquis entgegnet: „Que les prétendues plaintes du roi de Pologne contre Votre Majesté n'avaient nul fondement solide, quand on voudra envisager avec impartialité la conduite de la cour de Dresde à l'égard de Votre Majesté, depuis la mort de Charles VI, et les raisons insurmontables qui ont forcé Votre Majesté à faire sa paix particulière avec la reine de Hongrie, provenant tant des intrigues continuelles du cardinal de Fleury avec la cour de Vienne, que des mauvaises opérations des Français."

[Neisse], 4. April 1745.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, dass dem Baron von Chambrier auf seine Relationes vom 15. und 19. dieses fordersamst geantwortet werden solle, dass, was dasjenige anbetrifft, so der dem Minister d'Argenson über das Chapitre wegen der Sachsen geantwortet, alles sehr gut und vollenkommen nach Sr. Königl. Majestät Sinn sei; gelegentlich aber, und wenn über dieses Sujet wieder mit ihm gesprochen würde, sollte er sich wegen des Aigreurs der Sachsen wider Se. Königl. Majestät dahin verlauten lassen, dass die Hauptursache davon sei, das des Königs Majestät mit der Kron Frankreich in einem so guten Vernehmen stehe, und dann zweitens der Breslauer Friede, bei welchem die Sachsen aus der Ursache leer ausgegangen wären, weil sie nichts gethan, noch thun wollen, und also auch nichts verdienet hätten; wie sich denn der französische Hof noch gar wohl erinnern würde, wie schändlich sich dermalen die sächsischen Truppen aus Mähren nach Böhmen zurückgezogen und von keinem Agiren, auch nachhero, unter allerhand unwahren Prätexten, nicht das geringste wissen wollen. Was den Vorschlag anbetreffe, den König von Polen zur Kaiserwahl zu bringen, so wären deshalb ohnübersteigliche Schwierigkeiten vorhanden; daher Se. Königl. Majestät auch persuadiret wären, dass die Kron Frankreich, aller flatteusen Offres ohnerachtet, welche sie dem sächsischen Hofe thun liessen, dennoch bei

solchem nichts ausrichten würde. Was aber den Herzog von Lothringen anlange, so sähen Se. Königl. Majestät nicht ab, da derselbe noch zur Zeit die Majorité der churfürstlichen Stimmen vor sich habe, wie dessen Wahl behindert werden könnte, und glaubten des Königs Majestät gewiss, dass ermeldeter Herzog darin endlich doch emportiren würde. Angehend den Marquis de Valory, so hätten Se. Königl. Majestät demselben erlaubet, bei Höchstdenselben die Campagne mitzuthun."

Se. Königl. Majestät sind in dem Entschluss zum Frieden „am allermeisten wohl confirmiret worden, da Sie aus den letzteren Schreiben des Königs von Frankreich und der dabei schriftlich gethanen Repräsentation des Marquis de Valory ersehen haben, dass man französischerseits vor jetzo das System hat, dass des Königs Majestät gutes und böses mit den Franzosen ausstehen, die Last des Krieges auf Dero Kosten, Gefahr und Hasard tragen und dadurch endlich weiter nichts ausrichten sollten, als dass Sie das, was Sie von Schlesien durch den Breslauer Frieden erhalten, behalten, übrigens aber den König von Polen zur Kaiserwürde, mit Beibehaltung der polnischen Krone, verhelfen und Sich dadurch in eine ganz ohnerträgliche Dépendance von dem dresdenschen Hofe setzen sollen . . .

Sonsten haben des Königs Majestät mir noch befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, dass, da Höchstdieselbe aus der letzteren Depesche des Grafen Finckenstein zu Stockholm ersehen hätten, wie der Prinzessin von Schweden Hoheit den Thronfolger dergestalt disponiret hätten, dass dieser der französischen Partie gänzlich zugethan sei, Ew. Excellenz wegen der jetzigen Umstände dem von Finckenstein einigen Avis geben möchten, damit die Prinzessin auf allen Fall hierunter nicht zu weit entrire und wann Sr. Königl. Majestät Negociation mit Engelland den erwünschten Success hätte, sodann deshalb in Schweden in Embarras kommen möchte." . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1777. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Neisse, 5. April 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Ich befehle hierdurch, dass Ihr sogleich an die sagansche und andere an den sächsischen Grenzen herumbelegene Stände, Magistrate und Gerichtsobrigkeiten die nachdrücklichste Verfügung thun sollet, dass keinen Leuten aus Sachsen, sie haben Namen wie sie wollen, einiger Aufenthalt in denen dortigen Städten oder Dörfern gestattet, sondern solche alsofort zurückgewiesen werden sollen, es sei denn, dass sie nach vorher geschehenem genauen Examine erwiesen und dargethan, dass sie hoch-

nothwendig der Orten zu thun haben; ausser dem sie sogleich über die Grenze zurückgewiesen werden sollen. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1778. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Neisse, 6 avril 1745.

J'ai été fort surpris de voir, par le postscriptum de votre relation du 26 du mois de mars passé, les justes plaintes que le trésorier général Bassecour vous a faites du manque de paiement des intérêts et du remboursement des capitaux négociés par les États d'Ostfrise et de la ville d'Embden. Vous pouvez assurer audit trésorier que je l'avais jusqu'ici tout-à-fait ignoré et que j'étais fort indigné des miens de ce qu'ils avaient eu si peu d'attention pour remplir les engagements dont on est convenu dans notre convention;[1] aussi donnerai-je des ordres fort précis et positifs, tant aux États d'Ostfrise et à la ville d'Embden, que partout où il sera nécessaire, de s'en acquitter sans plus de délai.

Federic.

Nach dem Concept.

1779. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Neisse, 6. April 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Wenn Ich zuforderst aufrichtig wünsche, dass Ew. Liebden in gute Gesundheit und bei allem Wohlergehen zu Dessau angekommen sein mögen, so habe demnächst nicht umhin können, Ew. Liebden hierdurch im Vertrauen zu communiciren, was Mir jüngsthin von den pernicieusen und ganz unerlaubten Absichten des dresdenschen Hofes gegen Mich gemeldet worden.[2] Da Ich nun gesonnen bin, Meine Mesures deshalb zu nehmen und ein Corps von 12 Bataillons Infanterie, ausser denen besonderen Grenadierbataillons, und 30 Escadrons Cavallerie in dem Magdeburgischen zusammenzuziehen, um damit dergestalt, wie es die Umstände erfordern werden, agiren zu lassen, so habe Ew. Liebden nunmehro um eine kategorische Erklärung ersuchen wollen, ob Dieselben gesonnen sein, das Commando davon zu übernehmen, oder wessen sich Ew. Liebden sonsten deshalb gegen Mich zu erklären belieben wollen. Ich werde Dero Erklärung darüber um so eher gewärtigen, als Ich gewillet bin, bereits den nächstkommenden 1. Mai campiren und darauf ohne alle weitere Consideration wider diejenige, welche sich ohne Rime

[1] Vergl. Bd. III, 266. — [2] Vergl. S. 111. 112.

noch Raison zu Mich drängen, agiren zu lassen. Ich bin mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1780. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 6 avril 1745.

Mon cher Podewils. Je vous communique ce que j'ai pu deviner par les nouvelles que Beess m'a données, et mes conjectures. J'assemble un corps de troupes auprès de Magdebourg, pour tenir les Saxons en échec, et s'ils ont le cœur de tenter la moindre chose contre la Silésie, je leur hache cette invasion droit en Saxe. De ce côté ici, leurs magasins entourent le comté de Glatz, ce qui me fait juger qu'ils pourraient bien avoir le dessein de me le demander à la paix; mais j'assemble toutes mes troupes auprès de Patschkau, et, de quelque côté qu'ils viennent, je suis de là à portée de leur tomber sur le corps et de leur faire passer tous les projets d'offensive qu'ils peuvent avoir. Il est bon que vous soyez instruit de mes desseins, pour que vous soyez en état de juger de ce qui se passe ici, et que toute sorte de nouvelles ne puissent vous abasourdir. J'ai ordonné à Eichel, pour m'épargner la peine d'un plus ample détail, de vous mander le reste, de même les desseins que les Saxons ont sur Glogau, et ce que j'ai fait écrire en Russie.[1] Adieu, divertissez-vous bien là-bas, rassurez les timides, encouragez les bien intentionnés, et soyez persuadé que nous maintiendrons la Silésie, ou vous ne reverrez que nos os.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1781. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 6 avril 1745.

Mon cher Podewils. Vous aurez sans doute reçu le *duplicata* de la dépêche du 3 d'avril du comte Beess.[2] Les notions que j'ai pu avoir par l'espion que Beess a envoyé en Bohême se confirment parfaitement par les nouvelles que je reçois de mes correspondants en Moravie et des frontières; tout ce grand appareil ne continuerait pas, si l'on avait intention à Vienne d'accepter les offres que j'ai faites; ce soupçon m'a invité à prendre la résolution d'assembler un corps auprès de Magdebourg, pour tenir les Saxons en respect et attendre ici avec le reste de mes troupes quelles seront les résolutions de nos ennemis. S'ils viennent, je les laisserai passer tranquillement les montagnes, après quoi je leur

[1] Vergl. Nr. 1783. — [2] Vergl. die folgende Nummer.

marcherai droit sur le corps, et si des Saxons s'y trouvent, le corps de Magdebourg aura incontinent ordre d'entrer en Saxe et de mettre tout à feu et à sang. J'ai mes troupes ici toutes à portée de les assembler en trois jours, les maladies cessent, les recrues arrivent, et dans peu tout sera, à peu de choses près, complet. Si les Anglais tiennent bon, nous n'en aurons pas moins la paix, et, en tout cas, on ne pourra pas m'accuser d'avoir rien négligé. Adieu, le Ciel vous conserve sous sa sainte garde.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1782. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Neisse, 7 avril 1745.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 30 du mois dernier. Si j'ai été satisfait de l'attention que vous y marquez pour mon service, en me mandant ce qui est parvenu à votre connaissance des desseins pernicieux que la cour de Dresde médite contre moi, je l'ai été encore plus par le détail intéressant que vous me faites dans votre relation du 3 de ce mois de toutes les informations que l'ami connu s'est procurées pendant le voyage qu'il a fait en Bohême; aussi l'assurerez vous en mon nom de toute ma reconnaissance, le priant de vouloir bien continuer à me rendre de pareils services par votre canal, en quoi il n'obligera pas un ingrat.

Quant à vous, il faut que vous redoubliez votre attention sur tout ce qui je passe là où vous êtes, dans ce temps si intrigué, et que vous me mandiez, le plus souvent que vous pourrez, tout ce qui viendra à votre connaissance, soit vrai soit faux, et pourvu que vous me nommiez les personnes dont vous aurez tiré vos avis, j'en pourrai toujours faire mon usage.

Les dernières lettres que j'ai eues de Pétersbourg, m'ont appris que les ministres russiens ne discontinuent point de protester au baron de Mardefeld que l'Impératrice était toujours intentionnée de m'assurer la possession de la Silésie telle qu'elle m'était restée par le traité de Breslau. Vous ne manquerez pas d'en sonder le comte de Bestushew à Dresde, pour savoir de lui si effectivement la cour de Russie en a fait faire quelques insinuations à celle de Dresde.

Je veux bien d'ailleurs vous informer sous main que j'ai actuellement pris la résolution d'assembler un corps de mes troupes de 16 bataillons et de 30 escadrons auprès de Magdebourg, pour y être prêt à agir selon que les événements le demanderont. Au reste, comme je n'ai plus appris quelque chose de votre officier d'artillerie pour qui je vous ai envoyé le brevet de capitaine de dragons, et que jusqu'ici

il n'est point venu me trouver, vous devez me mander ce qu'il est devenu.

Federic.

Nach dem Concept.

1783. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 7 avril 1745.

Je viens de recevoir les dépêches que vous m'avez faites du 23 du mois de mars dernier. Bien que les protestations que les deux ministres russiens vous ont faites des dispositions favorables de leur souveraine pour moi, et des services qu'ils me prêteront préférablement à tous les autres alliés de l'Impératrice, me soient fort agréables, je souhaiterais néanmoins que j'eusse une bonne fois la satisfaction de voir réalisées toutes ces belles paroles.

Vous vous souviendrez encore des fortes assurances que ces ministres vous ont données, que l'Impératrice avait fait faire des remontrances des plus sérieuses au roi de Pologne pour vivre avec moi en bonne intelligence ou du moins de ne plus se commettre avec moi; nonobstant de tout cela, le comte Bestushew à Dresde a non seulement déclaré nettement à mon ministre y résidant, le comte de Beess, de n'avoir point reçu de pareils ordres, mais d'ailleurs la cour de Dresde ne discontinue point de se servir des manœuvres des plus indignes et des plus grossières pour me nuire partout où elle peut, et de tramer contre moi des choses si pernicieuses qu'il faut absolument de l'un l'autre, ou qu'elle se moque des conseils que l'Impératrice lui a donnés sur ce sujet, ou qu'elle soit assurée que tout ce que le ministère russien lui fait dire sur cela ne soit qu'un jeu. Ses menées contre moi vont même si loin que, selon l'extrait ci-clos d'une relation que mon ministre, le comte de Beess, vient de m'envoyer par une estafette, cette cour a résolu de faire agir offensivement contre moi, conjointement avec les Autrichiens, les troupes qu'elle a en Bohême, pour venir m'attaquer en Silésie; elle a même pris le dessein très pernicieux d'assembler encore un autre corps de ses troupes dans la Lusace sur les frontières de la Silésie, pour tomber à l'improviste sur le duché de Glogau et assiéger la forteresse de ce nom, lorsque je serais autre part aux prises avec l'armée ennemie qui doit entrer en Silésie.

Comme une pareille conduite pousse, à la fin, à bout la patience et la modération dont j'ai usé jusqu'ici envers la Saxe, principalement en considération de la cour de Russie, et que je serais responsable devant Dieu et à ma postérité, si je me laissais opprimer impunément d'une cour qui ne cherche que ma ruine totale, mon intention est qu'après avoir lu d'un bout à l'autre aux ministres russiens l'extrait de la dépêche que je viens de vous communiquer, vous deviez déclarer positive-

ment aux ditsministres: qu'en cas que les Autrichiens vuissent à m'assaillir en Silésie, conjointement avec les troupes saxonnes, soi-disantes auxiliaires, en Bohême, ou que la Saxe formât des camps sur les frontières de la Silésie pour m'attaquer, je ne pourrais regarder cela autrement que comme une infraction manifeste de la paix, et que par conséquent je serais obligé d'attaquer la Saxe partout où je pourrais, et de réclamer en même temps l'assistance de la Russie, selon le traité d'alliance que j'ai avec elle; que, si le temps permettait encore aux ministres russiens de retenir la cour de Dresde par des remontrances sérieuses, afin que celle-ci n'agisse point offensivement contre moi, je laisserais alors tranquille le pays de Saxe; mais, si de pareilles remontrances de la cour de Russie venaient trop tard ou qu'elles fussent sans effet, et que les troupes saxonnes vinssent, en attendant, m'attaquer, il serait permis alors à moi, selon tous les droits des gens, de me défendre contre de pareilles insultes et de chercher à réprimer mon ennemi partout où je le pourrais, étant persuadé que la Russie ne me refuserait point alors son assistance, dans un cas si clair de notre alliance.

Après avoir fait cette déclaration aux deux ministres russiens, vous ne manquerez pas de me mander au plus tôt possible par une relation détaillée tout ce que les ministres russiens vous auront répondu là-dessus.

P. S.

Sur le portrait que vous me faites de l'état actuel du général Lieven, je veux bien m'en désister; mais quant au général Keith, mon intention est que vous deviez chercher des occasions de le sonder convenablement s'il veut bien entrer dans mon service, auquel cas je lui offre la charge de feld-maréchal général, avec une pension annuelle de huit jusqu'à dix mille écus. J'en attendrai votre rapport à son temps.

Federic.

Nach dem Concept.

1784. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 8. April 1745.

Der König befiehlt, an Chambrier zu schreiben, „dass, wenn die Franzosen in ihrer ohnbegreiflichen Illusion wegen der Sachsen bestehen wollten, man es geschehen lassen müsse. Inzwischen sollte der p. von Chambrier nicht sowohl selbst als durch andere alle nur mögliche Insinuation thun, um das französische Ministerium gegen die Sachsen zu aigriren. Wozu ihm denn allerhand Umstände fourniret werden müssten... Da auch der p. Chambrier von den von neuem wieder ausbrechenden Unruhen in den Cévennes Erwähnung thut, so soll auf allergnädigsten Befehl Ew. Excellenz melden, dass Dieselbe doch insgeheim mit dem fran-

zösischen Prediger, Monsieur Achard, sprechen, und überlegen möchten, ob man nicht von diesen besonderen Umständen in soweit profitiren könne, um ganz unter der Hand und durch die Correspondance derer französischen Herrn Prediger eine Anzahl bemittelter Protestanten oder anderer nützlicher Leute im Languedoc zu disponiren, ihr Domicilium dorten zu ändern, und sich in Sr. Königl. Majestät Landen zu etabliren. Ich habe . . . dabei nur noch erwähnen wollen, wie Mich erinnere, dass vor einiger Zeit ein gewisser französischer Prediger Namens Aurithon deshalb verschiedentliches an Se. Königl. Majestät geschrieben und vieles promittiret hat."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1785. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Neisse, 9 avril 1745.]

Podewils berichtet, Berlin 6. April: „Avant que de pouvoir travailler à un projet du traité définitif de paix, il faudra nécessairement que je sois informé distinctement et positivement sur les intentions de Votre Majesté:

1° Au sujet de l'artillerie qu'on a menée de Prague à Vienne, ou que Votre Majesté peut avoir amenée de là et du reste de la Bohême en Silésie: si on doit offrir la restitution réciproque ou bien passer cet article sous silence?

Passez cela.

2° Touchant l'évacuation des places que Votre Majesté ou les ennemis occupent encore . . . puisque la paix de Breslau doit servir de base, et qu'il faudra rendre à chacun ce qui lui appartient selon cette paix.

Ceci est bon.

3° Sur les effets de l'amnistie de part et d'autre pour les personnes et biens arrêtés et séquestrés, où l'on réclamera encore la disposition de la paix de Breslau, en vertu de laquelle la cour de Vienne ne démordra pas que le tout ne soit rétabli *in integrum*, comme cela a été avant la dernière rupture, tout comme Votre Majesté doit insister à l'égard de Turnhout[1] et les vaisseaux et les effets confisqués à Ses sujets par les armateurs d'Ostende. — Il faudra insister aussi de notre côté

Ne pressons pas cet article, car les Bohémiens ont été plus fidèles à la reine de Hongrie que ceux de la Haute-Silésie ne me l'ont été.

4° Que la cour de Vienne renonce absolument à toute sorte de prétentions qu'elle a faites depuis la paix de Breslau

[1] Vergl. S. 117 Nr. 1789.

des arrérages de contribution de la Silésie[1] et des droits de la chancellerie de Bohême.

5° Que sous prétexte de survivance ou expectance donnée par feu l'empereur Charles VI on n'inquiète plus les possesseurs modernes des fiefs sur lesquels on a donné des expectatives.

Au reste, comme la cour de Vienne s'est tant plainte dans son manifeste, répandu en Silésie à la fin de l'année passée,[2] de plusieurs prétendues infractions dans la disposition de la paix de Breslau, tant pour ce qui regarde le *statum quo* de la religion catholique que sur d'autres points, et qu'on voudra peut-être réchauffer tout cela au traité définitif, cela donnera encore de la mer à boire."

Bon.

Bon.

Ils ne peuvent pas se plaindre avec justice; ainsi ce sera une guerre d'écrivains, capable d'entretenir l'aigreur entre nous, mais qui ne mènera à rien d'autre.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Das Datum ergiebt ein Schreiben Eichels an Podewils.

1786. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

[Neisse, 9 avril 1745.]

Monsieur. Je suis fâché de voir que vous et votre cour vous êtes fols des Saxons; après tout le mal que ces gens ont voulu me faire, et celui qu'ils méditent actuellement, je ne puis leur faire d'autres avances que celles que vous leur avez faites. Je m'étonne que vous soyez la dupe de gens qui ne pensent qu'à vous tromper. Je fais ici toutes les dispositions qui dépendent de moi, pour parer les coups qu'ils veulent me porter.

Le mémoire que vous m'avez envoyé en réponse des considérations que j'ai données au chevalier Courten,[3] est peu exact, car les Saxons ont augmenté le corps auxiliaire des Autrichiens de 10,000 hommes; d'ailleurs, du côté de Ratibor, nous avons 20,000 hongrois insurgents etc. sur les bras. Je ne sais pourquoi votre cour aime toujours à se décharger des opérations sur ses auxiliaires; mais si vous ne pensez pas dans ce moment à la Bavière, vous me mettez dans un grand embarras; car que me fait l'expédition de Flandre? C'est un objet pour le roi de France, mais, pour le roi de Prusse, cela ne lui fait rien. Vous voulez que j'agisse offensivement devant une armée aussi forte que la mienne, après 20,000 hommes que je détache pour couvrir la Haute-Silésie, et ce qui garnit mes forteresses. Tout vous paraît facile pour vos alliés, et tout difficile pour vous. Le prince Guillaume, effrayé de l'exemple de ce qui est arrivé au défunt Empereur et au Palatin, votre allié, est en suspens; je ne le trouve pas étrange et je pense aux moyens

[1] Vergl. Bd. II, 374. 375. 377. — [2] Vergl. Bd. III, 355 Anm. 1. — [3] Nr. 1738.

de l'assurer. Mais votre prédilection pour les Saxons me paraît incompréhensible; vous êtes aveuglé, et rien ne peut vous rendre l'usage de la lumière; enfin, je ne vous connais plus. Lisez les relations de M. de Saint-Séverin, et si elles ne vous servent pas d'ellébore, je vous déclare incurables. C'est à celui qui offense à se réconcilier avec l'offensé, mais point à celui qui a raison de se plaindre, à rechercher son ennemi. Adieu, mon bon Valory, faites vous saigner trois fois par jour, buvez beaucoup d'eau et prenez encore plus de poudres blanches, pour vous guérir de la fièvre chaude que vous avez assurément. Je suis etc.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus dem Abdruck der Ausfertigung in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 271, wo 1743 in 1745 zu verbessern ist.

1787. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A AUGSBOURG.

Neisse, 9 avril 1745.

Monsieur. La lettre que vous m'avez faite en date du 22 du mois de mars passé, vient de m'être envoyée ici, et je ne saurais que de vous témoigner mon obligation de cette ouverture de cœur et de cette marque de confiance que vous continuez toujours à m'avoir. Ce qui m'a pourtant causé des peines, c'est le détail affligeant du triste état des affaires de l'électeur de Bavière, et le peu d'apparence qu'il y a que tout cela puisse être remis sur un meilleur pied. Quant à moi, vous pourrez fermement croire que je n'abandonnerai jamais cet Électeur. Aussi conviendrez-vous que, dans l'état critique où les affaires sont actuellement, moi et les autres alliés de l'union de Francfort-sur-le-Main ne pouvons faire rien de meilleur que de nous tenir étroitement unis ensemble et de ne nous point séparer par quelque démarche que ce soit; et bien que je ne sois point contraire à un accommodement avec la cour de Vienne, si cela se peut faire avec sûreté et d'une manière honorable, néanmoins faudra-t-il que cela ne se fasse jamais sans l'inclusion des uns et des autres, et que du moins chacun garde ce qu'il a, moi sur le pied de la paix de Breslau, et les autres alliés du moins les pays qui leur ont appartenus avant la guerre; ainsi que, s'il n'y a pas moyen de profiter quelque chose, il faudra du moins que chacun garde le sien. Vous me ferez bien du plaisir, Monsieur, si vous voulez bien continuer votre correspondance avec moi et me mander vos sentiments sur l'état des affaires présentes avec tout ce qui pourrait mériter mon attention. Je vous prie d'être persuadé des sentiments invariables d'amitié et d'estime avec lesquels je serai toujours, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1788. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Chambrier berichtet, Paris 29. März: „On soupçonne la France d'avoir fait travailler à Constantinople par Bonneval, pour que le Grand-Seigneur offrît sa mediation aux parties belligérantes de l'Europe,[1] afin que, si la cour de Vienne tient sur cela une conduite dont la Porte Ottomane puisse se plaindre, celle-ci puisse s'en prévaloir et faire entrer une armée en Hongrie."

Neisse, 11. April 1745.

Woferne sie auf den Türken Staat machen, werden sie sehr eine Blase schlagen, denn dieser mit sich selbst zu thun hat.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1789. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 11. April 1745.

Des Königs Majestät sind des allergnädigsten Sentiments, dass, weil man zu Brüssel von keiner Restitution von Turnhout[2] etwas hören wolle, wohl kein ander Mittel übrig sei, als die bei Sr. Königl. Majestät zu Lehn gehende Schwarzenbergsche Güter in Westphalen per modum repressalium zu sequestriren.

Des Königs Majestät überlassen zu Ew. Excellenz Consideration hierbei, ob solches nicht ein Mittel sein dürfte, um bei einem über kurz oder über lang zu treffenden Accommodement mit dem wienerschen Hofe diese Sache dahin zu moyenniren, dass man die Baronie Turnhout mit der Grafschaft Gimborn oder dergleichen vertauschen, und daferne die Revenus des einen gegen das andere sich nicht balancirten, solches durch einen Zuschuss an Gelde egalisiren könnte, damit Dieselbe dergestalt von der Dependenz des brabantischen Hofes ratione Turnhout abkämen.

Eichel,

Nach der Ausfertigung.

1790. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Beess berichtet, Dresden 6. April: „Le ministère d'ici, à ce que j'ai pu déterrer par un très bon canal, a déclaré au général Bernes que Sa Majesté Polonaise ne trouvait nullement convenable à ses intérêts de faire agir ses troupes auxiliaires contre la Silésie, mais que, pour remplir exactement ses engagements, elle ferait marcher, encore dans le courant

Neisse, 12 avril 1745.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois, et j'y ai vu avec plaisir ce que vous me mandez par rapport à la déclaration qu'on doit avoir fait de la part du roi de Pologne au général autrichien Bernes. Je ne saurais juger du canal d'où cette

[1] Vergl. S. 128. — [2] Oranisches Erbgut, das der König von dem österreichischen Hofe zu Lehen trug und das die Regierung zu Brüssel durch ein Mandat vom 26. Februar 1745 sequestrirt hatte.

de ce mois-ci, un corps de 10,000 hommes en Bohême."[1] nouvelle vous est parvenue, je ne m'y fie pas encore tout-à-fait, et mon intention est que cela ne doive point ralentir votre attention à tous les mouvements des troupes saxonnes, de même qu'aux moindres arrangements militaires, pour m'en avertir sans aucun délai. Vous serez même fort attentif sur toutes les autres affaires qui se traitent parmi le ministère de Dresde, en quoi vous observerez bien la contenance du comte de Brühl, qui vous pourra servir en quelque manière de [boussole] pour pénétrer si les affaires du ministère saxon vont bien ou mal, étant sûr que dans le dernier cas il ne pourra pas cacher son chagrin ni ses transes.

Federic.

Nach dem Concept.

1791. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Neisse, 14 avril 1745.

J'ai été extrêmement disconsolé par le triste détail que vous m'avez fait dans votre relation du 5 de ce mois de l'état désespéré de l'électeur de Bavière, par la faute et une nonchalance inconcevable de la France. Il est honteux qu'un corps d'armée d'Autrichiens qui compose à peine 20,000 hommes, puisse faire tous ces progrès-là contre des troupes supérieures en nombre, et laisser encore la faculté aux Autrichiens d'en détacher pour la Bohême et pour l'Italie. Il ne faudra pas être surpris si, malgré toutes les assurances que l'Impératrice douairière et le maréchal de Törring vous ont données, l'Électeur se voit forcé, à la fin, à un accommodement; sur quoi vous veillerez pourtant extrêmement et tâcherez de votre mieux que, si l'Électeur ne peut plus tenir contre un accommodement, au moins moi, le Palatin et la Hesse y soient compris, moi sur le pied de la paix de Breslau, et le Palatin avec la Hesse sur une restitution *in integrum*, afin qu'aucun des alliés ne perde, au moins, de la bonne volonté qu'on a eue pour le soutien et les intérêts de feu l'Empereur et de la maison de Bavière. De ma part, vous pouvez donner des assurances des plus fortes, quand il conviendra, que je n'entendrai jamais aucun accommodement tel qu'on me puisse offrir, sans que la Bavière et ses alliés de Francfort y soient inclus. Voilà tout ce que je vous ai à dire pour votre instruction, dont vous ne manquerez pas de faire usage, selon que les circonstances le demanderont.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Auch in einem Berichte vom 10. April glaubt Graf Beess eine Erkaltung der Beziehungen zwischen den Höfen von Dresden und Wien annehmen zu sollen.

1792. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 14 avril 1745.

Comme vous êtes déjà assez instruit sur ce que je veux que vous fassiez de la lettre que j'ai écrite de ma main propre au roi de France,[1] touchant les subsides que je me vois obligé de lui demander en cas que la négociation de paix en Angleterre dût échouer, je veux bien vous dire encore que, d'abord que vous verrez par les *duplicata* des dépêches d'Andrié, qui vous parviendront plus tôt qu'à moi, ou que la cour de Vienne refuse tout nettement un accommodement avec moi sur les conditions qu'on a préliminairement réglées en Angleterre, ou qu'elle cherche à traîner cette négociation, en demandant d'autres conditions inacceptables, ou qu'elle se déclare qu'elle veuille bien se prêter à une paix séparée avec moi, bien qu'à l'exclusion de la Bavière et de mes autres alliés de Francfort — que je ne saurais regarder alors cette négociation que comme rompue, et que vous devez envoyer alors incontinent et sans le moindre délai ma susdite lettre au sieur de Chambrier, avec les instructions nécessaires pour faire les instances les plus fortes et les plus pressantes à ce sujet. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

1793. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Beess berichtet, Dresden 12. April: „Je viens d'apprendre par la confidence qu'un officier saxon a faite à un de ses amis, qu'il avait été résolu que le corps des 6,000 auxiliaires qui sont à l'armée autrichienne en Bohême sous le commandement du général Polenzt, ferait le 15 de ce mois, conjointement avec les troupes de la reine de Hongrie, une irruption par le comté de Glatz en Silésie, tandis que le reste de l'armée auxiliaire saxonne qui est en Bohême s'avancerait jusqu'à la frontière du duché de Schweidnitz, pour être à portée d'agir suivant les occurrences."

Neisse, 15 avril 1745.

La dépêche que vous m'avez envoyée par estafette en date du 12 de ce mois, ne m'est pas parvenue plus tôt qu'aujourd'hui matin, et j'avoue que son contenu n'a pas laissé de me causer quelque surprise, quand je le confère avec tout ce que vous m'avez mandé dans votre relation du 10 de ce mois d'une manière assez détaillée,[2] ne pouvant comprendre d'où ce changement du blanc en noir aura pu arriver en si peu de temps.

Vous m'auriez fait plaisir, si vous m'aviez nommé de qui vous avez appris la confidence que l'officier saxon a faite à un de ses amis; vous auriez dû même me nommer l'officier saxon et qui sont ses amis dont cet avis vous est venu, afin que j'eusse pu d'autant mieux juger sur ce qu'il y en a à croire ou non. Ce que vous ne manquerez pas d'observer toujours dans de pareils cas. En attendant, vous avez bien fait

[1] Nr. 1767. — [2] Vergl. S. 118 Anm. 1.

de me faire part de l'avis qui vous est parvenu; aussi continuerez-vous à me mander toutes les nouvelles qui vous parviendront, soit vraies soit fausses, dont je pourrai toujours faire quelque usage, pourvu que vous me nommiez vos auteurs.

Sur ce qui est de la nouvelle que vous me mandez des mauvais et pernicieux desseins des Saxons, je n'en ai jamais douté, et je crois même qu'il est très fondé que les troupes saxonnes se joindront aux autrichiennes, pour tâcher à entrer dans la Silésie; aussi ai-je dressé toutes mes batteries à cela. Mais que ces troupes feront le 15 de ce mois, comme aujourd'hui, une irruption par la comté de Glatz, me paraît être un peu trop avancé, tous mes avis étant que les troupes saxonnes avec celles d'Autriche sont encore dans leurs quartiers, et qu'elles ne commenceront à s'assembler que le 16 de ce mois auprès de Bunzlau et de Jaromircz.

Vous ne laisserez pas, en attendant, d'être fort attentif sur tout ce qui se passera à ce sujet, et m'en ferez le plus souvent votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

1794. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 15. April 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Da Ich den Grafen von Beess bei denen jetzigen critiquen Umständen vor den sächsischen Hof etwas zu schwach finde, indem er in allen seinen Relationen sehr fluctuiret und öfters in einer Zeit von zwei Tagen von weiss auf schwarz ändert, ob Ich sonsten wohl von seiner treuen und guten Intention persuadiret bin, so habe Ich resolviret, eine Aenderung mit ihm zu treffen und ihn nach Berlin in den Posten eines Obermarschalls mit einem Gehalt von 3000 Reichsthalern jährlich, von dem Tractament, so durch des Grafen Gotters Retraite vacant geworden, zu versetzen, hingegen in seine Stelle nach Dresden den Geheimen Rath Cagnony zu ernennen und nach Dresden zu senden, in der Hoffnung, dass er Mir daselb gut, treu und wohl dienen werde. Es muss aber der Graf Beess inzwischen noch so lange zu Dresden seinen Posten continuiren, bis nicht nur der p. Cagnony dorten angekommen sein, sondern bis letzterer auch wenigstens ein drei à vier Wochen in Dresden gewesen sein und sich alle Meine Affaires, Connaissances und dergleichen bekannt gemachet haben und deshalb von dem Grafen Beess wohl instruiret und benachrichtiget sein wird. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

1795. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Beess berichtet, Dresden 12. April: „Le comte de Bestushew m'a ingenûment avoué qu'il n'avait d'autres insinuations à faire à la cour d'ici, si ce n'est que sa souveraine conseillait au roi de Pologne de ne pas agir ouvertement contre les États héréditaires de Votre Majesté, dans le nombre desquels la Silésie n'était pas comprise."

Neisse, 17. April 1745.

Der König befiehlt, „dass die Dépêche des Herrn Grafen von Beess vom 12. dieses dem Herrn von Mardefeld schleunigst communiciret werden soll, mit der Instruction, darüber sowohl als wegen der suprenanten und chicaneusen Distinction, welche der Graf Bestushew zu Dresden zwischen den Pays héréditaires und zwischen Schlesien machen wollen, gehörige Repraesentationes zu thun."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1796. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 17 avril 1745.

Mon cher Podewils. Autant qu'il paraît par les mouvements de l'ennemi, notre négociation est allée à pure perte. Les Saxons marchent vers Königgrätz, et l'on dit que les principales forces des Autrichiens s'y rendront de même. Je suis actuellement occupé à rassembler l'armée, qui entre ci et le 28 sera toute jointe auprès de Patschkau: peut-être que les circonstances me feront abandonner Troppau, comme trop éloigné d'ici; et ayant autant besoin d'avoir des attentions sur Schweidnitz et sur la Basse-Silésie, je ne pourrais soutenir ces deux postes ensemble.

Je verrai si j'y trouve jour de faire une marche à Jaromircz et attaquer l'ennemi; ils ont des magasins fort considérables à Königgrätz et Jaromircz; ainsi ils n'osent pas abandonner ce poste; ce qui me donnera le moyen de les y attaquer et de vivre ensuite à leurs dépens. Mon intention est, si les Saxons n'entrent point en Silésie, de ne les point inquiéter dans leur pays; mais, aussi, si un uhlan met le pied sur mon territoire, je prétends mettre tout leur pays, autant qu'il dépendra de moi, à feu et à sang. Comme je prévois que les lettres d'Andrié qui rapporteront la réponse de la cour de Vienne, seront tout au plus mauvaises et contiendront des conditions inacceptables, je vous ordonne, en ce cas, de dépêcher par courrier la lettre au roi de France par laquelle je lui demande des subsides.

Je travaille comme un cheval pour donner une face avantageuse à ma critique situation. Le militaire fera son devoir, et il n'est aucun de nous qui ne se fasse échiner plus tôt que de perdre un pouce de

terre de ce pays par notre lâcheté; enfin, ou il nous faut une bonne paix, ou il faut nous surpasser par des actions de valeur et par des prodiges d'audace qui nous fassent recouvrer une supériorité si marquée sur nos ennemis qu'ils soient obligés à rechercher notre amitié. Je vous mets au fait de mes dispositions puisqu'il pourrait arriver une infinite de choses qui m'en empêche, dans un autre temps. Enfin, je crois que nous touchons au dénouement de la scène, et comme nos ennemis pensent que mon armée est totalement abîmée, je ne les crois pas éloignés de vouloir s'engager dans un combat avec nous; le prince Charles n'aura point d'adlatéré, cette campagne; ainsi, il faut espérer qu'il fera des sottises. Adieu, je vous souhaite mille agréments, pendant mon absence, de la bonne santé, et il ne tiendra pas à moi que vous ne receviez de bonnes nouvelles de l'armée.

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1797. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils legt, Berlin 17. April, die Instruction für Chambrier in Betreff der Subsidienforderung zur königlichen Unterschrift vor, um sie im Falle unbefriedigender Nachrichten aus London sofort abschicken zu können. „Je pourrais peut-être ajouter encore ce que Votre Majesté trouverait nécessaire, et faire mention par un post-scriptum des nouvelles dépenses que le camp proche de Magdebourg causerait."

[Neisse, 19 avril 1745.]

Le reste est bien; ce que vous voulez y ajouter, excellent; il faut demander quatre millions,[1] car on voudra toujours marchander.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 24. April) am Rande des Berichts.

1798. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 19 avril 1745.

Mon cher Podewils. J'ai, avec beaucoup de peines, trouvé le moyen de débaucher un colonel des Autrichiens qui vient d'arriver; c'est lui qui m'a mis au fait des dispositions de l'ennemi que je n'ai que soupçonnées jusqu'à présent. J'ai trouvé cette découverte d'une importance si grande que je ne puis me dispenser de vous en informer et de vous mettre en même temps au fait de toutes les dispositions que je fais de mon côté, pour que vous soyez en état de juger des événe-

[1] Statt der in dem Schreiben Eichels an Podewils vom 27. März S. 91 bezeichneten Summe von drei Millionen.

ments lors même que je ne pourrais pas être en état de vous donner de mes nouvelles.

La grande armée des Autrichiens, à laquelle se joint le corps des Saxons renforcé de six bataillons, se rassemble à Jaromircz. Les Autrichiens forment encore un autre corps, qui pourra, à peu près, monter à 20,000 hommes et plus, auprès de Sternberg, pour couvrir la Moravie. C'est en quoi consistent leurs troupes réglées. Puis, ils ont amassé 20,000 insurgents, qui s'assemblent à Mährisch-Ostrau; puis, encore, une troupe composée de six régiments de hussards et deux régiments de cavalerie, auprès de Braunau. Ces troupes légères doivent pénétrer des deux côtés en même temps, et, selon ce que j'en puis juger, la grande armée doit marcher ou sur Schweidnitz ou du côté de Glatz.

J'oppose à tous ces divers mouvements premièrement l'assemblée de l'armée à Patschkau, où tout sera arrivé, au plus tard, entre ici et le 28. Je fais évacuer Troppau et la Haute-Silésie, à Cosel, Jägerndorf et Oppeln près; je laisse 10 bataillons à Truchses, qui commande à Schweidnitz, dont il laisse deux à Liegnitz; je renforcerai Truchses, de plus, de cinq escadrons de dragons et de vingt de hussards. Tant que les troupes légères agiront, je ne sortirai point de mon camp de Patschkau; mais lorsque la grande armée se mettra en mouvement, je marcherai et je la combattrai à coup sûr.

Pour la politique, dans ce cas épineux, il faut qu'elle agisse sur des principes conformes.

S'entend, il faut que, lorsque la réponse d'Andrié reviendra impertinente et mauvaise, que ma lettre parte d'abord pour le roi de France, que vous pressiez par vos rescrits les subsides avec chaleur, quatre millions, si vous le pouvez, et surtout que l'on nous fasse promptement une avance. Il faut, d'un autre côté, que Mardefeld presse au possible la médiation de la Russie, et que l'on se ménage cette ressource pour sortir honorablement du labyrinthe; il faut que, s'il y a quelque chose à craindre pour Berlin, que vous, revêtu de mon autorité, fassiez transporter l'argenterie à Magdebourg, comme vous le pourrez, et que les cours souveraines et les dicastères s'y rendent. Laissez, dans ce cas, l'alternative à ma famille, d'aller à Magdebourg ou Stettin.

Voilà ce que le bon sens nous prescrit dans la situation présente, qui est aussi violente que désagréable. Mon parti est tout pris; s'il s'agit à se battre, nous le ferons en désespérés: enfin, jamais crise n'a été plus grande que la mienne; il faut laisser au temps le soin de débrouiller cette fusée, et au destin, s'il y en a un, à décider de l'événement. Je me fais du mauvais sang, et le jeu que je joue est si considérable qu'il est impossible d'en voir l'issue avec sang-froid. Adieu; pour plus de sûreté écrivez-moi désormais en chiffres. Faites quelques vœux pour le secours de mon heureuse étoile. Si les Saxons mettent le pied en Silésie, que mon corps de Magdebourg mette tout à feu et à sang

en Saxe;[1] il n'y a plus de considération à garder, ou je veux périr entièrement ou me conserver sur le pied où je suis.

Peut-être que les mouvements des Français vers le pays d'Hanovre apporteront quelque facilité à la paix; pressez de ce côté-là avec toute la vivacité possible, et faites jouer tous les ressorts de votre imagination, je vous autorise à tout.

Je suis avec estime, mon cher Podewils, votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 24. April). Eigenhändig.

1799. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 20. April 1745.

Der König befiehlt, dass Mardefeld „über alles, was hier passiret, en détail und nach Handleitung des an Ew. Excellenz erlassenen eigenhändigen Schreiben instruiret werden soll, um dem dortigen Hofe sowohl die behörige Insinuationes deshalb zu thun als die dortige Mediation um so mehr zu pressiren und nur immer darauf fort zu arbeiten, sonsten aber einmal wieder zu berichten, wie es mit der Mediation stehe, da Se. Königl. Majestät so lange von ihm deshalb keinen weiteren Bericht erhalten . . .

Der ungarische Officier, dessen Se. Königl. Majestät in Dero Schreiben erwähnen, ist der Major oder Oberstlieutenant Baron von Krummenau, dessen die Oesterreicher bisher in der Relation von Evacuirung von Prage sowohl als in andern Gelegenheiten mit so viel Éloge erwähnet haben. Er ist keineswegs ein Deserteur, sondern, nachdem ihm in seinem Avancement verschiedentlich Tort geschehen...., dem dortigen Gebrauch nach aber allen Officiers erlaubt ist, ihre Dienste zu resigniren, so ist er darauf von Wien aus hieher gegangen und hat das Patent als Oberster von Sr. Königl. Majestät erhalten . . . Ermeldeter Baron von Krummenau vermeinet sonsten noch, wie nichts leichter sei, als die Ungarn, so im Lande sind, zu einer Révolte zu bringen, und ist der Persuasion, dass, wenn die Sache recht angegriffen würde, solches in einer Zeit von vier Wochen sehr weit kommen könnte. Des Königs Majestät, so lieber aus aller Weitläuftigkeit sein, als noch mehrere machen wollen, goutiren solches nicht und wollen solches allenfalls andern überlassen, die mehr Lust und Inclination als Sie dazu haben" . . .

Eichel

Auszug aus der Ausfertigung.

---

[1] Schon am 15. April hatte Graf Podewils den Grafen Beess beauftragt, er möge den russischen Gesandten in Dresden veranlassen, den Grafen Brühl nachdrücklich auf die Consequenzen eines Einfalls der sächsischen Truppen nach Schlesien hinzuweisen. Graf Bestushew leistete dem Wunsche Folge „non en qualité de ministre, mais comme simple particulier." Vergl. S. 129.

1800. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 20. April 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich adressire Euch hierbei sous cachet volant eine Ordre an den Obristen von Meyerinck[1], Meines Regiments, um davon Gebrauch zu machen, wenn es zwischen Mir und denen Sachsen zu wirklichen und offenbaren Feindseligkeiten kommen und Ich obligiret sein sollte, Meine im Magdeburgischen zu versammelnde Truppen in Sachsen einmarschiren und darin par Représailles und zu Meiner Defension Feindseligkeiten ausüben zu lassen. Ich überlasse dieses Eurer Dextérité, und dass Ihr am besten wissen werdet, wannehr Ihr von dieser Meiner Ordre denen Umständen nach Gebrauch machen müsset, als wozu Ich Euch hierdurch autorisire, sonder dass Ihr alsdann nöthig hättet, deshalb vorhero nochmals anzufragen. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

1801. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Neisse, 20. April 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden habe hierdurch zu avertiren keinen Anstand nehmen wollen, wie dass Meine Nachrichten nicht nur beständig continuiren, dass die in Böhmen stehende sächsische Truppen sich mit denen Oesterreichern conjungirten, um sodann zusammen in Schlesien einzubrechen, sondern auch dass dieselbe überdem intentionnirt wären, aus der Lausnitz durch ein besonderes Corps eine Invasion in Schlesien zu thun. Da nun, wenn solches geschehen sollte, Ich es nicht anders als einen vollständigen Friedensbruch von Seiten der Sachsen ansehen könnte, mithin Ich gezwungen wäre, deshalb Repressalien zu brauchen, um sowohl Meinen alsdann offenbaren Feinden eine Diversion zu machen, als auch die in allen Natur- und Völkerrechten gegründete Représailles zu gebrauchen, so ist Meine Intention, dass Ew. Liebden sodann die nach dem Magdeburgischen zusammenkommende Truppen sogleich zusammenziehen und solche sodann grades Weges in Sachsen und auf Leipzig marschiren lassen, um, wo es menschmöglich ist, sich dieser Stadt zu bemeistern, demnächst aber die sächsische Lande, soweit zu kommen ist, feindseligst zu tractiren. Die dazu diensame Veranstaltungen zu machen, überlasse Ich lediglich Ew. Liebden und autorisire Dieselbe hierdurch vollenkommen dazu. Sollten aber Ew. Liebden Gesundheitsumstände noch nicht leiden wollen, Sich selbst à la tête gedachter Meiner Truppen zu setzen, so

[1] Befehl zum Marsche nach Magdeburg. Das Regiment war zum Schutz der Königlichen Familie bestimmt. Von dieser eventuellen Ordre ist nicht Gebrauch gemacht worden.

stelle zu Dero Gefallen, ob dieselbe wenigstens den Generallieutenant von Leps dazu beordern und mit hinlänglichen Instructionen versehen wollen, als worunter Deroselben Pleinpouvoir gebe. Ich bin mit aller Estime Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1802. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Neisse, 20 avril 1745.

Depuis la dépêche qui m'est parvenue de votre part en date du 30 du mois de mars passé, je n'ai point eu de vos nouvelles. Quoique vous m'assuriez d'être convaincu de la sincérité du ministère anglais pour parvenir à une paix entre moi et la cour de Vienne, et que le ministère ait fait entrer de bonne grâce Sa Majesté Britannique, il faut pourtant que je vous dise que les préparatifs extraordinaires que les Autrichiens font tant en Bohême qu'en Moravie, pour venir, conjointement avec les troupes saxonnes, m'attaquer en Silésie, me donnent fort mauvaise opinion de l'issue de votre négociation. La grande armée des Autrichiens, à laquelle se joint le corps saxon, renforcé jusqu'à 30,000 hommes, s'assemble aux frontières de la Silésie; un autre corps autrichien, qui peut monter à 20,000 hommes de troupes régulières, dont on a fait venir une partie de la Bavière, est auprès de Sternberg en Moravie, où on assemble encore une troupe de 20,000 insurgents, le tout pour entrer en Silésie, et les Saxons menacent outre cela de vouloir entrer, par un corps séparé de 12,000 hommes, dans le duché de Glogau, pour me couper de mes autres provinces. C'est ce qui m'a fait prendre la résolution de faire assembler un corps de mes troupes auprès de Magdebourg, ou pour tenir les Saxons en échec, ou d'entrer en Saxe pour y agir hostilement, d'abord que les Saxons voudront venir m'attaquer en Silésie et agir offensivement contre moi. Toutes ces circonstances me font conjecturer, ou qu'on fera de votre négociation en Angleterre le second tome de celle de Hanau, ou que, malgré la bonne intention du ministère, la cour de Vienne, peut-être d'intelligence avec le roi d'Angleterre, et soufflée par la Saxe, refusera tout plat, au grand mépris du ministère britannique, tout accommodement avec moi, ou qu'elle proposera des conditions aussi inacceptables qu'insupportables. Comme les points préliminaires que vous avez réglés avec le milord Harrington, sont, à ce que vous savez, réglés sur mon ultimatum, et que je ne saurais plus admettre ni restrictions ni autres conditions, mon intention est qu'en cas que la cour de Vienne voulût prétendre à des autres conditions, tant impertinentes qu'insupportables, et qu'elle ne veuille point accepter les points préliminaires tels qu'ils sont réglés, vous ne devez point entrer là-dessus ni en négocier plus avec milord Harrington, mais dire plutôt à celui-ci que de cette façon vous ne sauriez regarder

autrement votre négociation que comme rompue. Aussi m'en avertirez-vous alors, le plus tôt possible, par une relation détaillée, que vous adresserez à mon ministre d'État de Podewils. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Vous voyez par ce qui se passe ici que le ministère d'Angleterre n'a pas agi rondement; si son intention était de me procurer une bonne paix, il ne souffrirait pas que les Saxons vinssent aussi pour m'attaquer.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

1803. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Neisse, 21 avril 1745.

Monsieur mon Cousin. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite en date du 12 de ce mois. Votre Altesse sera persuadée que j'ai été ravi d'apprendre que tout ce qu'on m'a voulu insinuer sur le refus que les troupes hessoises ont dû faire d'aller à l'ennemi, ait été controuvé; aussi n'ai-je pas douté un moment qu'il n'y ait eu du malentendu dans tout ce qu'on m'a voulu mander sur ce sujet. J'ai été très marri, lorsque j'ai appris la perte que de si belles et braves troupes que celles de Hesse ont faite à Vilshofen, et j'avoue que l'extrême confusion que je vois qui règne dans tout le militaire de la Bavière, m'a fait une peine infinie. Cependant, comme il est à espérer que cela se redressera encore en quelque manière, et que le tout n'est pas perdu pour cela, je me flatte que la généreuse résolution que Votre Altesse a prise de ne point abandonner l'électeur de Bavière, y contribuera beaucoup, au moins que celle-ci ne se voie obligée à accepter une paix forcée et à l'exclusion de nous autres. Votre Altesse a trop de pénétration pour ne pas voir d'abord le tort infini que cela ferait aux alliés dans l'Empire, si quelqu'un de nous voulait se séparer seul des autres alliés et faire un accommodement à part et à l'exclusion des autres, et qu'il n'y a que le seul moyen de nous conserver que le noeud de l'union entre les quatre maisons associées en Allemagne.

Pour moi, j'aimerais mieux de renoncer à tous les avantages et à tous les dédommagements qui, à justes titres, me devaient revenir pour la défense de la bonne cause, et je me contenterais de mes possessions sur le pied de la paix de Breslau, que de ne pas comprendre dans mon accommodement mes alliés en Allemagne; mais aussi m'attends-je à la même fidélité de leur part.

Quant aux affaires d'ici, je continue à assembler mon armée, pour agir vigoureusement contre tous ceux qui voudront venir fondre sur moi; et comme la Saxe paraît de plus en plus de vouloir agir offensivement contre moi, je fais assembler un corps des troupes proche de Magdebourg, sous les ordres du vieux prince d'Anhalt, qui règlera ses opérations sur

celles que la Saxe voudra entreprendre contre mes États. Je ne serai point l'agresseur, mais aussi ne laisserai-je point de me défendre, lorsqu'on me voudra assaillir, et m'attendrai alors à une prompte assistance de la part de mes alliés, dans un pareil cas d'alliance. Votre Altesse sera persuadée de l'estime infinie et de l'amitié inaltérable avec laquelle je serai à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très bon cousin et fidèle ami

Federic.

Nach dem Concept.

1804. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils übersendet, Berlin 17. April, Berichte Mardefelds aus Petersburg vom 4. April. „Votre Majesté y verra combien on a pris la mouche à Pétersbourg sur l'offre de la médiation de la Porte, et avec quelle malice impertinente on veut mettre le tout sur le compte de Votre Majesté, en débitant qu'un émissaire grec, qu'Elle avait entretenu à Constantinople, depuis le commencement de cette dernière guerre, avait été chargé de négocier une alliance entre Votre Majesté, la Porte et la Suède, et d'irriter les Turcs à rompre avec la reine de Hongrie, ou du moins à offrir une médiation armée; que le tout se trouverait dans la lettre que le Grand-Visir me devait avoir écrite, et que le sieur Carlson, ministre de Suède à Constantinople, avait envoyée au comte de Gyllenborg; mais, qui plus est, Votre Majesté devrait avoir dit en plein cercle à Berlin, quand cette nouvelle y fut parvenue, que la médiation d'un Turc valait bien celle d'un Grec; enfin, plusieurs autres sottises de cette nature-là, toutes propres à révolter l'esprit de la cour de Russie contre Votre Majesté et à dégoûter l'Impératrice de la médiation.“ Podewils hat dem Gesandten vorläufig geschrieben „qu'il pouvait assurer haut et ferme que toute la négociation de Votre Majesté à Constantinople était un songe-creux et un conte malicieusement inventé par nos ennemis.“ [1]

Neisse, 22. April 1745.

Sehr gut. Und soll er alles in der Welt thun, um dem russischen Hof die etwa gefasste Impression von dieser ridiculen Conte arabe zu benehmen, hergegen die Erfinder dergleichen, und ihre darunter habende malicieuse Intentiones, recht bloss zu stellen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. das von Mardefeld am 14. Mai in Petersburg übergebene Promemoria, Preussische Staatsschriften I, 713.

1805. AU MINISTRE D'ETAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Neisse, 23 avril 1745.

Beess berichtet, Dresden 20. April: „Le comte de Saint-Séverin vient de m'informer que le comte de Brühl lui a fait entendre nettement que le ministre de Russie lui avait remis une déclaration de guerre dans les formes, de la part de Votre Majesté, contre la Saxe, et que le roi de Pologne avait ordonné de la communiquer à toutes les cours de l'Europe, pour mettre dans le grand jour la manière dont Votre Majesté en agissait envers lui. Que ce Prince, loin de se laisser intimider par les menaces, allait réclamer le secours de tous ses alliés, et nommément de l'impératrice de Russie, de la reine de Hongrie, de l'Angleterre et de la Hollande, qui se joindraient toutes pour garantir la Saxe de l'invasion dont elle était menacée, et qu'on fondrait non pas avec 20,000 hommes, comme Votre Majesté songeait de le faire en Saxe, mais avec 50,000 sur les États de Votre Majesté. Le comte de Saint-Séverin, extrêmement surpris de la façon dont le ministre saxon s'expliquait sur ce chapitre, lui demanda si sa cour avait donc absolument résolu de faire agir ses troupes auxiliaires contre les États de Votre Majesté en Silésie, puisque ce n'était qu'en ce cas-là seulement que Votre Majesté Se verrait obligée d'en venir à une rupture avec le roi de Pologne; à quoi le comte de Brühl lui répondit avec la même chaleur qu'oui; que la Saxe avait pris son parti, et que les troupes auxiliaires saxonnes qui étaient en Bohême, tomberaient avec les Autrichiens en Silésie."

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez envoyée en date du 20 de ce mois. Il faut absolument que l'orgueil du comte de Brühl soit monté au suprême degré, puisqu'il a pris tant de feu sur une déclaration aussi innocente que juste et raisonnable, que celle que j'ai fait faire, pour détourner la cour de Saxe de faire entrer ses troupes auxiliaires dans la Silésie; aussi espéré-je encore de lui que, lorsque ses premiers emportements l'auront quitté, et quand il y aura pensé de sens rassis, il aura trouvé lui-même le peu de raison qu'il y a en voulant prétendre que je dusse me laisser assaillir impunément par les troupes saxonnes dans mon propre pays, sans prendre en main tous les moyens licites pour une juste défense. Que si la Saxe veut réclamer pour cela le secours de tous ses alliés, elle en est la maîtresse, mais je suis trop persuadé que tous ses alliés seront trop sages et trop raisonnables de lui prêter leur assistance sur une demande aussi injuste qu'extraordinaire; outre que des armées de 50,000 hommes ne se forment pas si aisément, comme on les projette peut-être sur le papier. Ainsi, tout ce que le comte de Brühl a voulu menacer contre moi, n'opèrera pas plus sur moi qu'il prétend que les menaces qu'on m'attribue avoir faites au Roi son maître, ont opéré sur celui-ci, et j'ai pris mes mesures pour me bien défendre contre quiconque voudra venir m'attaquer. Quant à vous, je veux que vous restiez tranquillement à Dresde, jusqu'à ce que mes ordres vous parviennent par mon ministre d'État, le comte de Podewils, et vous ne laisserez point, en attendant, d'être fort attentif à tout ce qui s'y passe, et de m'en faire toutefois au plus tôt possible vos relations. Au reste, le sieur Splitgerber a ordre de vous faire

payer les 40 ducats que vous avez avancés pour mon service dans une certaine occasion.

Federic.

Nach dem Concept.[1]

1806. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 24 avril 1745.

Mon cher Podewils. Pour vous mettre encore plus au fait de mes intentions, je vous dirai que vous n'enverrez ma lettre au roi de France et celle de Chambrier[2] qu'au cas que nos lettres d'Andrié portent que la reine de Hongrie voulait des cessions, et que Harrington y ajoute qu'il avait fait ce qu'il avait pu, ainsi qu'il espérait que de notre côté nous nous y prêtions aussi: cela s'apelle rompre, en bon français. Mais si les Autrichiens font des propositions impertinentes, et que Harrington nous prie d'attendre, se chargeant de les mettre à la raison, en ce cas il faut prendre patience, et mes lettres ne partiront point pour la France.

Comme je commence ici à assembler mes troupes, les partis se font voir de tous côtés; ils sont entrés, du côté de Schweidnitz, dans les montagnes, pour tirer des contributions, mais j'amasse quelques troupes là qui les sauront tenir en respect. Nous avons eu en dernier lieu des avantages sur les Hongrois,[3] qu'Eichel vous mandera. Vous pensez qu'il ne faut pas combattre, mais si la négociation de Londres ne réussit pas, je me propose de faire un coup d'éclat, et vous verrez que ce n'est pas mal pensé. Les affaires de Bavière vont mal, celles d'Italie vont bien, je crois que le corps de la Lahn pourra bien radoucir mon cher oncle et le faire travailler avec empressement pour le rétablissement de la paix. Enfin, *col tempo et colla sputta,* tout prendra une autre face. Eichel vous informera de la façon dont les postes sont réglées en cas que des partis pénètrent jusqu'à l'Oder. Adieu, j'espère que les gros nuages qui s'assemblent sur nos têtes s'en dissipperont par un vent favorable d'Angleterre, ou bien par un coup de foudre qui abîmera nos ennemis.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1807. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 24. April 1745.

Eichel wiederholt auf Befehl des Königs die in dem königlichen Handschreiben enthaltenen Weisungen für die Verhandlungen in London.

[1] Unter dem 24. April lässt der König dem Ministerium durch Eichel befehlen, die Depesche des Grafen Beess den preussischen Gesandtschaften mitzutheilen. — [2] Vergl. Nr. 1762. 1767. — [3] Vergl. Droysen, Kriegsberichte Friedrichs des Grossen. Beiheft zum Militärwochenblatt 1877, Nr. 3. 4, S. 145.

„Ueberhaupt aber declarirten Se. Königl. Majestät fort et ferme hierbei, dass an keine Cession des geringsten Stückes von Ober- oder Niederschlesien noch dem Glatzischen, so Deroselben durch den Breslauer Frieden überlassen wäre, jemals zu gedenken sei, und dass, wann der wienersche Hof darauf insistirte, des Königs Majestät le tout pour le tout risquiren und nichts oder alles verlieren wollten. Wie Sie dann alsdann nichts menagiren, sondern, wenn die österreichische Armee nach Schlesien käme, solcher alsdann auf den Hals gehen und combattiren; wo nicht, und wann der Feind in Böhmen bliebe, selbigen allda aufsuchen und zum Schlagen nöthigen würde, es möchte dann auch daraus entstehen was da wolle und könne ... Des Königs Majestät haben befohlen, diese Dero Intention Ew. Excellenz ganz umständlich und deutlichst zu melden" ...

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1808. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 25 avril 1745.

Madame ma Cousine. Je viens de recevoir ici la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire. Autant la maladie dangereuse dont vous avez été attaquée m'a donné des inquiétudes, autant ma satisfaction a été complète d'avoir appris par votre propre main que vous en êtes heureusemen sortie; ce dont je vous félicite de tout mon coeur, faisant des voeux sincères pour la conservation des jours d'une amie si digne que vous, que j'honore et estime parfaitement.

Je suis d'accord sur tout ce qu'il vous plaît à me dire d'ailleurs dans votre lettre, et il y a des affaires dont on ne peut venir à bout qu'avec le temps et de la patience.

Je fais mes compliments sincères de félicitation à Monsieur le Grand-Duc et à Son Altesse Impériale, Madame la Princesse, leur souhaitant mille prospérités et bénédictions pour l'heureuse union qu'ils contracteront bientôt à l'extrême satisfaction de tous les vrais amis et alliés de Sa Majesté Impériale, la très digne souveraine de Russie. Quant à vous, Madame, vous me rendrez la justice d'être persuadée des sentiments d'estime et d'amitié la plus vive avec lesquels je serai constamment, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1809. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 26 avril 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu vos lettres; j'ai approuvé le traité[1] tel que vous l'avez ébauché. Il sera cependant nécessaire d'informer Andrié que l'article qui regarde l'élévation de la maison de Hesse à la dignité électorale, n'était pas des principaux, et qu'il peut, s'il le faut, se rélâcher là-dessus.

Je vois bien par tout ce que vous m'écrivez que vous n'êtes pas bien au fait de ma position dans ce pays et de celle des ennemis. Comme j'ai appris par mes espions et de lieux certains que les Autrichiens s'assemblent auprès de Königgrätz, j'ai fait évacuer Troppau, j'ai levé mes quartiers et je me rassemble auprès de Patschkau, en cantonnant encore. Truchses a levé ses quartiers; il est, avec 6 bataillons, 30 escadrons de hussards et 10 de dragons, à Wünschelburg, où il couvre le pays contre les incursions, ayant derrière lui Schweidnitz et Liegnitz, garnis d'infanterie; de mon côté il n'est entré aucun Autrichien dans le pays de Glatz, ils ont reculé tous les magasins qu'ils avaient de ce côté-là, le long de la frontière, de l'autre côté de l'Elbe, et ils ont détaché quatre régiments d'infanterie et un de cavalerie vers Prague; ils ne campent point encore, l'on a dit que le prince Charles devait arriver le 25 à Königgrätz, mais je ne sais point encore qu'il y soit arrivé. Dans les montagnes de Liebau, il y est entré de petits partis de hussards, mais rien de conséquence, qui ont demandé des livraisons du pays pour Trautenau, qui est en Bohême.

Les Autrichiens peuvent avoir deux raisons pour se retirer de mes frontières, de ce côté ici.

L'une peut être qu'en considération des pressantes sollicitations du lord Harrington ils se soient déterminés à faire la paix avec moi, et que ce corps qui marche vers Prague prend les devants, pour être plus à portée de se joindre, par l'Empire, aux Hanovriens, qui crient miséricorde, et il se pourrait bien que la cour de Vienne, piquée de l'envie que le roi de Pologne manifeste pour devenir empereur, lui cache la négociation de Londres.

Il se peut aussi, d'un autre côté, que les Autrichiens font filer plus de troupes du côté de Trautenau, pour être plus à portée de pénétrer par cette partie des montagnes.

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils ne peuvent aussi peu entreprendre que moi, avant que le vert soit venu, et s'ils entrent alors en Silésie, je marcherai tout droit à eux et je les battrai à coup sûr. Mais je crois qu'entre ici et ce temps-là milord Harrington pourra gagner le dessus à Vienne; et, quand même la première réponse de Vienne ne serait pas favorable, pourvu que Harrington nous donne des assurances de

1 Das an Andrié zu sendende Project zu einem Friedensvertrage mit dem wiener Hofe. Vergl. S. 98. 114.

les mettre à la raison, il faut en attendre l'effet tranquillement. J'espère, moyennant les dispositions que j'ai faites, de pouvoir empêcher que la course des barbares aille trop loin, et de couvrir mon pays assez bien.

Je ne suis point étonné de l'embarras où vous êtes à Berlin; je risque le plus de vous tous, et je suis tranquille et préparé à tout événement. Berlin n'est pas une ville que l'on puisse défendre, il faut l'abandonner et sauver effets et chancellerie et argenterie à Magdebourg, et les dicastères de même. Mon intention est de tomber sur les Saxons, après que leur armée et celle des Autrichiens sera entrée ici dans le pays et que nous les aurons battus. Il faut des remèdes violents aux maux violents; ou je veux conserver tout ce que j'ai, ou je veux tout perdre.

Ne voyez pas tout en noir, mon cher ami; nous avons deux ressources, dont l'une est la négociation de l'Angleterre, et l'autre est la valeur de mes troupes; prenez généreusement votre parti à tout événement, et ne marquez aucune faiblesse. Il est vrai que la trahison de la Russie, si subite et pour une raison si frivole,[1] n'était pas un événement à prévoir; il est vrai que nous sommes dans une grande crise, qu'il peut nous arriver bien des malheurs; mais à cela je réponds que deux ans plus tôt ou plus tard ne valent pas la peine qu'on s'afflige d'un malheur prévu, et que, si les choses tournent en bien, notre situation deviendra plus sûre et plus affermie qu'elle ne l'a été par le passé.

Continuez à travailler sur mon plan en honnête homme, et pensez que, lorsque nous n'avons rien à nous reprocher, nous ne devons pas nous affliger des événements et des malheurs auxquels tous les hommes sont exposés.

Je pars demain pour Nieder-Pomsdorf, qui est un village proche de Patschkau, où j'établirai mon quartier général, jusqu'au temps que l'armée entrera dans les tentes.

Et s'il faut ferrailler, ne vous attendez à rien de décisif entre ici et quatre semaines.

Adieu, je crois avoir répondu sur tous les points de votre lettre; encore une fois, mettez-vous l'esprit en repos et laissez-nous faire; vous verrez que, de quelque façon que cela tourne, la fin sera à notre honneur.

Je suis votre bien fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Am 23. April hatte Tschernyschew in Berlin eine Note übergeben, durch welche die Kaiserin von Russland die ihr angebotene Mediation ablehnte. Podewils vermuthet in seinem Bericht an den König als eines der Motive dieses Schrittes „la fatale idée de la médiation de la Porte" (vergl. S. 128).

1810. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Pomsdorf, 27 avril 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu et les mauvaises nouvelles et les sinistres horoscopes que vous m'envoyez en même temps. Je ne puis rien vous répondre sur le sujet des nouvelles de Bavière;[1] ce qui a dû se faire, est accompli à présent: ainsi, le seul parti qui me reste à prendre, est de porter mon mal en patience.

Quant à vos réflexions, je vous renvoie en parti à la dernière lettre que je vous ai écrite de Neisse, en y ajoutant cependant que la nouvelle se confirme de tous côtés que les Autrichiens retirent leurs troupes de mes frontières; et ce qu'il y a de certain est, que la guerre de leur côté ne prend point le tour d'une offensive. La seule chose qu'ils puissent faire pour m'attaquer, est de passer par la Haute-Lusace; car, autant que j'y vois jour, il leur sera impossible de m'entamer d'une autre façon. J'ai lieu d'espérer que ma négociation ne sera pas infructueuse en Angleterre, et que, si milord Harrington persiste dans les sentiments où il est jusqu'à présent, il est bien difficile que cette corde manque à mon arc. Mais en cas que toutes mes ressources, toutes mes négociations, et, en un mot, toutes les conjonctures se déclarent contre moi, j'aime mieux périr avec honneur que d'être perdu pour toute ma vie de gloire et de réputation. Je me suis fait un point d'honneur d'avoir contribué plus qu'aucun autre à l'agrandissement de ma maison; j'ai joué un rôle distingué parmi les têtes couronnées de l'Europe: ce sont autant d'engagements personnels que j'ai pris, et que je suis tout résolu de soutenir aux dépens de ma fortune et de ma vie. Vous pensez en fort honnête homme, et, si j'étais Podewils, je serais dans les mêmes sentiments;[2] mais j'ai passé le Rubicon, et ou je veux soutenir ma puissance ou je veux que tout périsse et que jusqu'au nom prussien soit enseveli avec moi. Tranquillisez-vous cependant, et donnez-vous patience. Si l'ennemi entreprend quelque chose, nous le vaincrons à coup sûr, ou nous nous ferons tous massacrer pour le salut de la patrie et pour la gloire de la maison. Mon parti est pris. Quoi que vous puissiez faire, il est inutile d'entreprendre de m'en dissuader; quel capitaine de vaisseau est assez lâche, lorsqu'il se voit entouré de l'ennemi, et qu'il a fait tous les efforts pour se dégager, et ne voyant plus de secours, qu'il ne mette généreusement le feu aux poudres, pour priver ainsi l'ennemi dans son attente? Pensez que la reine de Hongrie, cette femme, n'a pas désespéré de son sort, lorsque ses ennemis étaient devant Vienne et que ses plus florissantes provinces étaient envahies par

1 Klinggräffen berichtet 19. April, dass der Friede zwischen den Höfen von München und Wien unmittelbar bevorstehe. — 2 Podewils hatte am 24. April u. a. zur Erwägung gegeben: „Si j'ose le dire, avec un profond respect, Votre Majesté Se rendrait responsable à Elle-même et à toute Sa postérité, si Elle voulait mettre toute la fortune de Son État au hasard d'être renversée de fond en comble, sans pouvoir jamais s'en relever."

ses ennemis: et vous n'auriez pas le courage de cette femme, lorsque nous n'avons point encore perdu de batailles, qu'il ne nous est arrivé aucun échec, et que par un heureux succès nous pouvons remonter plus haut que nous n'avons jamais été.

Adieu, mon cher Podewils, fortifiez votre courage, donnez-en aux autres, et si malheur arrive — dont certainement je souffrirai le plus — soutenez-le avec magnanimité et avec constance: c'est tout ce que Caton et moi peuvent vous dire.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1811. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Nieder-Pomsdorf, 27. April 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich habe Euch zwar in Meinem vorigen[1] selbst geschrieben, dass, wenn es mit denen Sachsen zu einer öffentlichen und vollenkommenen Ruptur kommen müsste und würde, sodann die Dicasteria und Kanzeleien nach Magdeburg mehrerer Sicherheit halber von Berlin verleget und transportiret werden müssten. Nachdem Ich aber ferner überleget habe, wie auf den Fall eines offenbaren Krieges mit Sachsen Ich zu risquiren hätte, dass indem Ich in Schlesien agirte, die Correspondance von hier aus nacher Magdeburg sowohl sehr weitläuftig als auch vielleicht unsicher sein oder gar interrumpiret werden dörfte, so habe Ich anderweitig resolviret, dass auf mehrgedachten Fall alsdenn die dortige Kanzeleien und insonderheit das Generaldirectorium, anstatt nach Magdeburg zu legen, nach Cüstrin geleget und transportiret werden müsste. Ich habe Euch auf solchen Fall mit anliegender ostensiblen Ordre versehen wollen, damit Ihr sodann davon Gebrauch machen könntet. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

1812. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A AUGSBOURG.

Nieder-Pomsdorf, 29 avril 1745.

J'ai reçu par votre courrier les mauvaises nouvelles que vous m'avez mandées par rapport à la triste situation des affaires de l'électeur de Bavière. Comme tout ce qui a dû se faire, touchant l'accommodement entre l'Électeur et la cour de Vienne, sera fait et conclu avant que la présente vous soit parvenue,[2] je ne puis rien vous répondre, sinon que de vous renvoyer aux instructions que je vous ai déjà envoyées sur ce cas-là, et de savoir à présent si l'Électeur a obtenu ce que le comte de Preysing vous a promis touchant mon inclusion sur le pied de la paix

[1] Nr. 1809. — [2] Die Unterzeichnung erfolgte am 22. April zu Füssen. Siehe Wenck, Codex juris gentium II, 180; Aretin, Verzeichniss der bair. Staatsverträge, S. 403.

de Breslau. Car si cela s'est fait, je n'ai rien à dire contre l'accommodement que l'Électeur a fait dans une situation aussi cruelle que la sienne, et je ne serai même pas contraire aux articles touchant la voix à donner au duc de Lorraine et touchant l'admission de la voix de Bohême, à condition expresse néanmoins que je sois inclus dans cet accommodement sur le pied de la paix de Breslau.

Mais si contre toute mon attente l'accommodement s'est fait à mon exclusion, il n'y aura alors rien à faire que de vous taire et de prendre le mal en patience, puisque ce ne seraient que des paroles perdues, si nous y voulions alors regimber encore.

Federic.

Nach dem Concept.

1813. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Pomsdorf, 29 avril 1745.

Mon cher Podewils. Cette lettre ici doit servir de réponse à votre apostille, dont je reçois dans le moment même le déchiffré.

Je vous envoie en premier lieu la copie de la lettre que j'ai écrite au prince d'Anhalt, par laquelle vous pourrez juger de tout le projet militaire de cette campagne. Je fais expédier un ordre secret à Boden,[1] que vous ne lui délivrerez que lorsque je donnerai le signal, mais je crois cette précaution même superflue, par rapport à ma façon de procéder dans les opérations, qui vous couvre en même temps.

Quant à la Reine douairière et à ma famille, il n'est point nécessaire de leur donner l'alarme que lorsqu'il en sera temps, mais je me flatte que cela même ne sera pas nécessaire, car dès que nous aurons battu les ennemis, et qu'on les poursuivra vivement, vous verrez bientôt combien l'on pensera à soi-même en Saxe, et comment tous ces projets d'incursions s'évanouiront.

Ne parlez jamais de guerre, mon cher Podewils; avec un régiment de cavalerie et deux d'infanterie vous ne défendrez jamais Berlin.[2] Si l'on veut soutenir une ville ouverte, comme l'est cette capitale, il faut 20,000 hommes et il les y faut mettre tous vingt ou rien du tout. Deux bataillons du régiment de Bredow, qui sont fort bons, et 2,000 hommes de Cratz défendront fort bien la ville contre des incursions; en tout cas je puis y ajouter un bataillon de Hellermann, qui est encore à Stettin, pour vous mettre l'âme en repos.

Comme Hacke n'est pas en état de servir encore, cette campagne, je puis lui donner le commandement de Berlin, où il fera tous les arrangements qui conviendront. J'espère de n'avoir rien oublié des points que vous me mandez. D'ailleurs, si aux cris des Saxons les Anglais se réveillent et les déhortent de leur projet, si leur timide va-

[1] Nr. 1818. — [2] Wie Podewils es vorgeschlagen hatte.

leur et leur ridicule ambition excite la pitié de Russes, et qu'on les détourne de leurs desseins — si cela arrive, la guerre est finie tout d'un coup, et la paix, selon le pied dont le ministère anglais en est convenu, autant que faite.

J'ai jeté le bonnet par-dessus les moulins, je me prépare à tous les événements qui peuvent m'arriver, et, que la fortune me soit contraire ou favorable, cela ne m'abaissera ni ne m'enorgueillira, et, s'il faut périr, ce sera avec gloire et l'épée à la main.

Adieu, mon cher Podewils, devenez aussi bon philosophe que vous êtes bon politique, et apprenez d'un homme qui n'a jamais fréquenté les sermons d'Elsner ni d'autres, qu'il faut savoir opposer un front d'airain aux malheurs qui peuvent nous arriver, et quitter pendant notre vie des biens, des honneurs et des prestiges de vanité qui ne nous suivront pas après la mort.

Je suis avec bien d'estime, mon cher Podewils, votre fidèle ami

Federic.

Si tout est rompu en Angleterre, Valory peut venir ici, mais si tout n'est pas désespéré, amusez-le.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1814. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Hauptquartier Nieder-Langen, 29. April 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 25. dieses habe erhalten und werde Ich Deroselben die darin verlangte Ingenieur- als Artillerieofficiers sowohl, als die wegen Zusammenkunft der dortigen Regimenter verlangte Ordre baldigst zuschicken. Weil aber seit Ew. Liebden Abreise aus Schlesien sich die Umstände allhier verschiedentlich geändert haben, so habe Ew. Liebden davon sowohl, als von Meinen andern Absichten nachstehendes kurzes Detail bekannt zu machen nicht anstehen wollen. In Böhmen haben sich die Oesterreicher von der Seite der Grafschaft Glatz fast ganz zurückgezogen. Da Ich gefunden habe, dass Troppau sowohl als Ratibor zu weit vorwärts belegen, als dass Ich diese Oerter, wenn von hinten herum etwas darauf käme, sogleich souteniren könnte, so habe Ich solche zum Voraus evacuiret. Hier an der ganzen Glatzer Seite seind nichts weiter als etwa 800 Husaren und Panduren, welche zwar zuweilen mit kleinen Patrollen über die Grenze kommen, aber sich gleich wieder zurückziehen. Meinen Nachrichten zufolge ziehen sich die sächsischen Auxiliartruppen in Böhmen bei Jungbunzlau zusammen, und weil die Oesterreicher von Königgrätz auch wegmarschiren und da nichts als ohn-

gefähr 4000 Mann zur Bedeckung ihrer Magazine lassen, so kann Ich daraus nicht anders schliessen, als sie von dar in der Gegend von Bunzlau, bei Gitschin etwa herum, sich ziehen und daselbsten versammeln müssen. Es ist gewiss, dass sie ein Detachement von 6 bis 8 Bataillons und ein Regiment Cavallerie nach Prag geschicket; ob es noch mehr seind, kann Ich nicht positiv sagen. Aus Braunau haben sie auch was zurückgezogen. Aus diesen Arrangements und aus denen Magazins, so meinen Nachrichten nach in der Lausnitz gemacht werden, kann Ich nicht anders judiciren, als dass das österreichische ganze Corps d'Armée mit den Sachsen durch die Ecke von der Oberlausnitz werde durchbrechen und in Schlesien kommen wollen, und dass sie deshalb die Gegend von Prag so stark besetzen lassen, dass, wenn ihre Armee, wie gedacht, dort oben herumgehet, Ich nicht gegen Prag hin einbrechen möchte. Ich muss Ew. Liebden aber dabei schreiben, dass die Sache noch Anstand haben wird, einestheils weil die Saison noch nicht so avanciret ist, dass die Leute im Felde zu leben haben, anderntheils weil Ich weiss, dass nach einer viven Declaration, so Ich in Dresden thun lassen, der dortige Hof auf einmal gestutzet hat und nach England sowohl als nach Russland Courriers geschicket, um von diesen beiden Höfen Permission oder Verhaltung wegen der vorhabenden Entreprise zu bekommen. Ich Meines Ortes habe zwar Ursache Mich zu flattiren, dass weder die Engelländer noch die Russen solches werden zugeben wollen; diesem ohnerachtet aber kann Ich Mich nicht darauf verlassen und habe Ew. Liebden also die Intention Meinerseits im allerhöchsten Vertrauen dahin bekannt machen wollen, dass Ich Meine Cantonnirungsquartiere auf beiden Seiten der Neisse bei Patschkau dergestalt eingerichtet habe, dass Ich die ganze Armee in zwei Tagen auf einen Fleck zusammenziehen kann. Wofern des Feindes Mouvements Mich nicht obligiren, Mich eher zusammenzuziehen, so ist Meine Intention, bis zum 10. Mai in denen Cantonnirquartieren stehen zu bleiben und alsdann Mein Lager zu formiren. Wenn die Oesterreicher marschiren werden, will Ich sie vorerst marschiren lassen; sobald Ich sie aber in der Lausnitz und im Begriff weiter zu marschiren weiss, so werde Ich von hier aus auch dahin marschiren, um sie aus dem Lande heraus zu schlagen, sie durch die Lausnitz durchzutreiben, ihnen ihre Magazins zu nehmen, und so ferner gegen Dresden gerade nach Meissen zu poussiren. Wenn dieses geschiehet, so werden Ew. Liebden mit Dero unterhabendem Corps alsdann auf Wittenberg gehen und diesen Ort mit aller Commodität nehmen, sodann aber auf Torgau zu Mir stossen, um alsdann zusammen weiter zu thun, was wir den Umständen nach nöthig finden werden. Ew. Liebden werden Mich sehr obligiren, wenn Sie Mir im höchsten Vertrauen Dero Sentiments über dieses alles schreiben und Mir melden wollen, ob und was Dieselben etwa dabei zu erinnern finden, oder ob Dieselben etwa noch einen bessern Plan wie diesen vorzuschlagen haben, welches Ich gewiss als eine Marque Dero Mir

ergebensten Attachements ansehen und mit aller Estime beharren werde Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1815. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camenz, 30 avril 1745.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites le 10 de ce mois. Comme les représentations que j'ai fait faire à la cour de Dresde par rapport à la jonction de leurs troupes, soi-disantes auxiliaires, en Bohême avec celles d'Autriche pour venir conjointement m'attaquer en Silésie, ont été un peu vives, et que cela, avec le corps des troupes que je ferai assembler proche de Magdebourg, lui a donné à penser, je sais que cette cour a d'abord envoyé des courriers à celle de Pétersbourg, apparemment pour avoir son conseil et son consentement sur l'entreprise susdite. Mon intention est donc que vous en deviez parler au comte de Woronzow et le disposer de dissuader absolument la Saxe, pour qu'elle ne se commette pas de cette manière avec moi, et qu'elle ne se prête point à donner ses troupes pour agir offensivement contre moi. Il est à croire que, lorsque cette dépêche vous arrivera, les ministres russiens auront déjà pris leur parti sur ce sujet, mais la résolution qu'ils auront donnée à la Saxe, me servira toujours de pierre de touche pour savoir si le comte de Woronzow est si sincère et si dévoué à moi, comme il a toujours prétendu de l'être; car si le ministère russien consent à la démarche que la Saxe pense de faire contre moi, je vois bien que toutes mes peines et tout mon argent qu'il a pris, sont perdus. Quant au carrosse que je fais faire pour l'Impératrice, vous pouvez dire au comte de Woronzow, que comme cela serait un ouvrage achevé et dont on n'aurait même pas fait de parail à Paris, il était impossible qu'il pût être à Pétersbourg au mois d'août; mais pour ce qui est de mon portrait,[1] je crois qu'il sera achevé, et je viens d'ordonner qu'on doive l'envoyer au plus tôt au président de Lesgewang, pour que celui-ci vous le fasse parvenir. Ne l'ayant point vu depuis que je suis parti de Berlin, je ne saurais juger s'il est bien exécuté ou non; en tout cas, vous soutiendrez que c'est d'après nature, et vous tâcherez même de prévenir la princesse d'Anhalt-Zerbst là-dessus, pour qu'elle dise, lorsqu'elle verra ce portrait, que cela ressemble comme deux gouttes d'eau. J'espère que vous vous serez concerté avec le ministre de Lesgewang par rapport au cadre d'ambre que j'ai ordonné pour l'Impératrice.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 72—74.

1816. AU MINISTRE D'ETAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Camenz, 30 avril 1745.

Quant aux propos ridicules que le comte de Brühl a voulu faire accroire, comme si j'avais offert à la reine de Hongrie 40,000 hommes de mes troupes pour agir contre les Français, pour avoir une paix particulière, j'espère qu'il ne vous aura guère eu de peine pour rassurer le comte de Saint-Séverin sur un mensonge si grossier.

Nach dem Concept. Federic.

1817. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Camenz, 30. April 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. So wie Ihr aus der Originalanlage ersehen werdet, habe Ich wegen der zu Klettenberg angehaltenen Gelder[1] Meine Resolution dahin ertheilet, dass solche passiret werden sollen. Ich will aber, dass Ihr Gelegenheit nehmen sollet, mit dem sächsischen Minister von Bülow daraus zu reden, und demselben ganz poliment diese Meine Resolution, soviel als möglich ist gelten machen sollet, mit der Insinuation, dass, gleichwie die Anhaltung gedachter Gelder ohne Meinen Vorbewusst geschehen, also Ich auch solche improbiret und befohlen hätte, solche sogleich passiren zu lassen; Ich hoffte, sein Hof würde solches abermalen als ein Merkmal ansehen, dass, wenn zwischen solchem und Mir Bisbilles und Misshelligkeiten wären, die Schuld davon gewiss an Meiner Seite nicht wäre, und dass vielmehr Ich alles beitrüge, um ein nachbarliches Vernehmen zu unterhalten, und wann Ich hier und da einige Mesures zu nehmen obligiret wäre, Mich lediglich darunter nach den Absichten, so Mir deutlich genug gesaget und gezeiget würden, richtete, und wünschete, besten Exempeln folgen zu können. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

1818. AN DEN ETATSMINISTER VON BODEN IN BERLIN.

Hauptquartier Camenz, 1. Mai 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Boden. Ich habe Euch hierdurch committiren und aufgeben wollen, dass, sobald der Etatsminister Graf von Podewils Euch avertiren wird, wie es die Umstände erforderten, dass vor die Sicherheit des Tresors wie auch aller Argenterie und anderer pretieusen Mir zuständigen Sachen gedacht und selbige von Berlin weg und nach Magdeburg oder Cüstrin, so wie es die Umstände erlauben werden, gebracht werden, Ihr sogleich alles erforderliche bestens

[1] Ein chursächsischer Kammeragent, Keubler, war mit einem Transport von zwei Tonnen Gold angehalten worden, obgleich er einen chursächsischen Pass hatte.

besorgen, gedachte Sachen wohl einpacken lassen und deren sicheren Transport verfügen sollet. Ihr habt darunter in allen Stücken mit gedachtem Etatsminister Grafen von Podewils de Concert zu gehen, die Einpackung und den Transport dieser Sachen aber alleinig und mit aller gebührenden Précaution zu besorgen, als worunter Ich Mich lediglich auf Eure Mir genugsam bekannte Treue und Dextérité verlasse, auch übrigens bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

1819. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 27. April: „Je laisse à la considération de Votre Majesté si le retour des troupes hessoises dans leur pays ne donne pas une occasion de réclamer le contingent auxiliaire de la Hesse,[1] qui est de 2,000 hommes d'infanterie et de 1,000 hommes de cavalerie, ne fût-ce que pour la garde des places, comme Magdebourg, Berlin et Glogau, si la cour de Cassel avait trop de répugnance à les laisser agir contre la reine de Hongrie et encore plus contre la Saxe."

Camenz, 1. Mai 1745.

Recht gut. Ich promittire Mir zwar keinen Success davon, man kann aber durch Schreiben einen Versuch thun.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1820. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hoffmann berichtet, Warschau 24. April: Eine Anzahl lithauischer Edelleute beabsichtigen einen Deputirten in das preussische Hauptquartier zu senden, der ihm gesagt hat: „que la couronne impériale était absolument incompatible avec la royauté de Pologne, et qu'on ne devait pas penser à accorder ces deux choses." — „Sur cela je l'ai tâté au sujet des intentions de ses compatriotes, par rapport à une nouvelle élection. A quoi il me répondit ouvertement qu'en ce cas on aimerait plutôt un prince étranger qu'un Piaste. ... Il ne fit point de difficulté de m'a-

Camenz, 1. Mai 1745.

„Des Königs Majestät haben ... befohlen, wie dem Herrn Hoffmann geantwortet werden sollte, dass es in dergleichen Sachen sich mit denen Polen nicht zu viel zu thun machen, sondern solche auf eine ganz polie Weise en suspens erhalten sollte, einestheils um den darüber sehr jaloux seienden Russen keine Ombrage zu machen, anderentheils aber um mit den Sachsen

[1] Vergl. Bd. II, 355. — [2] Demgemäss ergeht ein Reclamationsschreiben an den König von Schweden, d. d. Berlin 8. Mai, nebst einem Begleitschreiben an den Prinzen Wilhelm, d. d. Camenz 8. Mai; beide im Ministerium concipirt. Zwei neue Schreiben an die Genannten, in derselben Angelegenheit, ergehen, nach einer ausweichenden Antwort des Königs von Schweden (d. d. Kongsör 16./27. Juni), am 27. Juli.

vouer que ce pourrait bien être Votre Majesté."

nicht neuen Lärm zu bekommen und sich noch mehrere Unruhen zuzuziehen."

Mardefeld sei zu instruiren, „wie er Gelegenheit nehmen sollte, den Graf Woronzow einmal, doch gar nicht als ob er Ordre dazu habe, sondern nur als einen von ohngefähr ihm eingekommenen Gedanken, den er gleichsam nur hinwürfe, zu sondiren, ob nicht der in Russland befindliche Prinz von Homburg einen Candidaten der polnischen Kron abgeben könnte und von Russland sich Appui versprechen dörfte, wenn über kurz oder lang der polnische Thron sich eröffnete und die Polen keinen aus ihrer Nation wählen wollten. Indem gedachter Prinz denen Polen vielleicht angenehm sein könnte, den Russen attachiret wäre und dem Hause Preussen nicht aufstössig sein würde."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1821. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Quartier de Camenz, 2 mai 1745.

Monsieur mon Frère. Depuis que je suis arrivé dans cette province, je n'ai discontinué de faire des arrangements pour la campagne prochaine; tout était déjà réglé, il y a un mois, lorsque la déclaration des Saxons a tout changé. Votre Majesté sera sans doute informée de la façon indécente dont le comte Brühl s'est expliqué envers M. de Saint-Séverin sur mon sujet, et que je dois regarder la rupture de la Saxe comme une chose infaillible. Dans ces circonstances, ce n'est pas à moi à faire des avances à des gens, certainement, que je ne crains en aucune façon, et que je me flatte à réduire au point de regretter la démarche inconsidérée qu'ils ont faite. On est en France dans l'opinion que l'on pourra empêcher le Grand-Duc de parvenir à la couronne impériale; M. de Loss a adroitement profité de cette disposition, et, par un certain enchantement, il peint aux yeux des Français sa cour avec des couleurs tout opposées à celle de la vérité. De là vient cette prédilection pour le roi de Pologne qui me veut faire la guerre, en haine de l'assistance que j'ai donnée à l'Empereur défunt et à la France, et qui se serait déjà déclaré contre cette dernière, si mon voisinage ne l'avait retenu dans les bornes d'une modération involontaire. Il s'agit de savoir à présent, à la veille d'une nouvelle guerre, si Votre Majesté Se déclarera pour un prince qui donne des auxiliaires aux ennemis de la France, ou pour celui dont la diversion dégagea l'Alsace; si Votre Majesté préfère les ruses d'un ennemi artificieux et caché à la candeur d'un ami sincère, qui a tiré sur lui tout le fardeau de la guerre, et dont les provinces ne sont ravagées actuellement que pour procurer les douceurs de la tranquillité aux sujets qui vivent sous la domination française; si, enfin, la justice, la foi et la générosité de Votre Majesté pourraient consentir à

me laisser manquer des secours réels auxquels les traités L'engagent, contre un prince qui a détrôné le beau-père de Votre Majesté,[1] contre un prince qui est vendu aux ennemis de la France, et qui n'attend que le moment favorable pour faire éclater contre cette puissance sa haine et son animosité.

Il s'agit d'examiner à présent s'il y a apparence ou non d'empêcher l'élection du Grand-Duc dans la diète de l'Empire. Deux électeurs ecclésiastiques, celui d'Hanovre et celui de Saxe, joints à la voix de Bohême, donnaient la pluralité des voix au Grand-Duc. A cet heureux commencement vient de se joindre le bouleversement total des affaires en Bavière, qui a obligé cet Électeur à faire à tout prix sa paix avec la reine de Hongrie. Votre Majesté sera sans doute déjà informée qu'une des conditions principales de cette paix oblige l'Électeur à reconnaître la voix de Bohême et à donner son suffrage au Grand-Duc; il y a beaucoup d'apparence que la cour palatine suivra l'exemple de la Bavière: ainsi, voilà le Grand-Duc empereur, malgré tout ce que l'on y pourrait opposer. L'unique remède que j'entrevois et que l'on puisse humainement employer contre ce mal, est de faire pénétrer un fort détachement de l'armée du prince de Conty jusqu'au cœur du pays d'Hanovre: c'est l'émétique qu'il faut employer dans cette agonie. Si le roi d'Angleterre s'éveille aux cris de ses sujets désolés, si la voix de la patrie se fait entendre à son âme, tandis que son cœur souffrira tout ce que la crainte de perdre ses trésors pourra lui faire sentir: si, dis-je, toutes ces impressions se font à la fois, il est à croire qu'il changera de sentiment et qu'il pourra bien chanter la palinodie, et, avec lui, tous ceux que les guinées anglaises ont rendu ses mercenaires.

Je propose simplement le moyen, sans entrer dans le détail de l'exécution ni des raisons qui pourraient peut-être y apporter de l'empêchement. On ne sait point si les troupes autrichiennes qui ont servi en Bavière refluent vers la Bohême, si elles défilent pour l'Italie, ou si elles détachent du côté de la Souabe. Il est sûr que leur destination influera beaucoup dans le projet de campagne de cette année, et que c'est un poids de plus à porter pour qui les aura vis-à-vis de lui.

Je ne sais point si le Grand-Turc est assez honnête homme pour faire une diversion dans cette conjoncture critique et épineuse; il me semble que, si le Divan était bien instruit du dégarnissement entier de la Hongrie, il saisirait l'occasion la plus propre de toutes pour enlever tout ce royaume à la Reine. Je me prépare cependant de mon côté, et sans compter sur des évènements incertains, à faire, cette campagne, tous les efforts qui dépendront de moi, étant à jamais, avec les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] **Stanislaus Leszczinski.**

1822. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz, 2 mai 1745.]

Vous avez fait tout ce qu'humainement je pouvais attendre de vous,[1] et ce qui m'est le plus agréable, c'est de vous voir revenu de votre premier abattement. Ne vous découragez donc jamais et faites votre devoir de votre côté, comme je le ferai du mien, et rapportez-vous-en, au reste, à ce qu'en décidera l'aveugle providence. Nous serons sans reproche; ce ne sera pas la prudence ni la valeur, mais les conjonctures qui nous manqueront. Mais ayez bon courage et tout ira mieux que nous n'avons lieu de l'espérer.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 5. Mai) in dorso eines Berichtes von Podewils vom 27. April.

1823. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Camenz, 2. Mai 1745.

... „Was vor eine besondere Satisfaction des Königs Majestät über Ew. Excellenz letztere Relation gehabt, solches werden Dieselbe aus der höchsteigenhändigen Beischrift[2] zu ersehen geruhen, und ist Se. Königl. Majestät gewillt bei den jetzigen so critiquen als epineusen Umständen Sich nicht zu decontenanciren, sondern in einer ruhigen Assiette d'Esprit zu bleiben, alles auf der Welt möglichste zu thun, um daraus auf eine oder die andere Art zu eluctiren, und wann Dero Negociationes zum Frieden nicht glücklich sein sollten, alsdann Sich darüber und über alle anscheinende Gefahr nicht zu decontenanciren, sondern Sich rechtschaffen zu defendiren, den Ausgang davon aber der Providence zu überlassen, dabei aber Sich vor der Hand nicht mehr Affairen zuzuziehen als Sie schon haben ... Des Königs Majestät haben mir heute noch befohlen Ew. Excellenz zu schreiben, dass, so brouilliret und critique die Sachen auch aussähen, Höchstdieselbe dennoch deshalb tranquille wären und gleichsam eine Espèce von Pressentiment empfänden, dass vor Deroselben die Sachen endlich doch noch einen guten Pli und Ausschlag nehmen würden."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1824. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Klinggräffen berichtet, Augsburg 25. April: „Chavigny marque aujourd'hui à sa cour qu'il croyait convenir pour la

[Camenz, 6 mai 1745.]

Il faut lui répondre que, si les autres ministres reçoivent ordre

[1] Bezieht sich auf die anlässlich des bairischen Separatfriedensschlusses von Podewils erlassenen Instructionen an die preussischen Gesandtschaften. — [2] Nr. 1822.

cause commune que nous autres ministres savoir lui, le comte de Fürstenberg et moi, ne dussions point nous séparer, pour ne point donner de triomphe à la cour de Vienne, mais, dès que nous aurions reçu les ordres de nos maîtres, partir ensemble pour nous retrouver soit à Mannheim ou à Francfort, pour convenir de nouveaux arrangements sur la pacification générale."

de leurs cours de partir, il partira en même temps, mais à Berlin.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichts. Demgemäss Immediaterlass an Klinggräffen, Camenz 6. Mai.

1825. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Quartier général de Camenz, 6 mai 1745.

La dépêche que vous m'avez faite le 1[er] de ce mois, m'a été bien rendue. Quant aux sommes d'argent que les miens ont arrêtées dans le pays de Halberstadt, j'espère que mes ministres du département des affaires étrangères vous auront déjà instruit que c'est absolument à mon insu qu'on a arrêté cet argent, et que même les miens ont eu la pensée que, sous prétexte de mener de l'argent, on n'eût voulu transporter des matériaux de guerre, sans compter qu'il aurait été facile au ministère saxon d'avoir un passe-port de moi, si on m'en avait dûment recherché; mais qu'outre tout cela j'avais déjà donné mes ordres, en considération de la France, pour qu'on dût incessamment relâcher l'argent en question.

Que quant au conte d'un courrier envoyé de Dresde à Pétersbourg, que j'avais voulu faire intercepter, vous pouvez hardiment assurer au comte de Saint-Séverin que c'est un conte controuvé et une calomnie grossière, et que, si peut-être le courrier en question l'avait voulu faire accroire au ministère saxon, pour faire valoir son adresse, il en avait menti comme quatre.

Il est de même de l'histoire qu'on a racontée au comte de Saint-Séverin touchant le dessein qu'on m'attribue d'avoir voulu faire surprendre un corps de Saxons en Bohême par le général Nassau, tout le monde sachant que le nommé général a été à Breslau malade de la jaunisse depuis plus de six semaines, d'où il n'est pas encore sorti. Au reste vous direz au comte de Saint-Séverin que, selon mon avis, il ne devait point se fier aux Saxons, que c'étaient des gens fausses à outrance, et que tous leurs beaux propos n'étaient que pour amuser.

Nach dem Concept.

Federic.

1826. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Quartier Camenz, 6 mai 1745.

On dirait que l'impératrice de Russie est l'arbitre de l'Europe, à voir comme les Saxons vont accuser à son tribunal les puissances étrangères. Quand même j'aurais fait de nouveaux impôts sur l'Elbe, ce qui est cependant un fait absolument controuvé, quelle jurisdiction l'Impératrice a-t-elle sur moi? En un mot, je vois que tous ces ministres russiens sont de vrais instruments d'iniquité; vous ne leur offrirez ni donnerez rien de ma part. Vous pouvez assurer Woronzow que, tant que j'aurai un souffle de vie, le roi de Pologne ne deviendra pas empereur; ce ne peut être pour cette fois que le Grand-Duc. Vous en êtes surpris, mais le Saxon me convient moins, tant par son voisinage que par la haine implacable qu'il a contre moi, et par la puissance que cette nouvelle dignité lui mettrait entre les mains; il faudrait d'ailleurs s'engager dans de nouvelles affaires par rapport à la Pologne, ce qui pourrait me mener trop loin. Il s'agit à présent de choses infiniment plus importantes; ou j'aurai dans peu la paix par la médiation de l'Angleterre, ou la guerre s'allumera plus vivement que jamais. Les Autrichiens et les Saxons viendront m'attaquer en Silésie, et, après les avoir battus, j'entrerai en Saxe, arrive ce qui en pourra, et vous le direz à vos deux idoles d'un air décisif et à leur faire comprendre que ni leurs menaces ni les mesures vigoureuses qu'ils pourraient prendre, ne me feront changer d'avis. Je suis excédé par l'impertinence des Saxons, et s'ils comblent leur mesure, il est juste qu'ils boivent la coupe de ma colère jusqu'à la lie. Voilà ce que je puis vous apprendre pour votre information particulière, et m'en remets, sur une infinité de détails, à ce que mon ministère a ordre de vous communiquer.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der Abschrift der Cabinetskanzlei.

1827. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Quartier général de Camenz, 6 mai 1745.

Les ministres de France n'ont pas le sens commun. Ils parlent si superficiellement des affaires que c'est une pitié, et la prédilection incompréhensible qu'ils ont pour la Saxe, nous brouillera infailliblement tôt ou tard. Si ces gens m'attaquent, il faut que la France me donne des secours réels, ou bien je me vengerai de son infidélité.

Vous saurez à présent que l'électeur de Bavière a fait sa paix. Voilà une diversion en fumée! Je ne compte pas plus sur celle du prince de Conty, et tout le fruit que je retirerai des secours de la France, c'est que, manquant toujours leur coup, ils tirent les épaules et déplorent leurs sottises: à quoi cela me mène-t-il? Des promesses magnifiques, point

d'exécution, et des excuses pitoyables qu'ils veulent que l'on prenne pour de l'argent comptant.

Vous m'avez promis des dessins de fauteuils etc., que je n'ai point reçus, mais que je voudrais avoir.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der Abschrift der Cabinetskanzlei.

1828. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 8 mai 1745.

Mon cher Podewils. Soyez persuadé, je vous prie, que je vois la dureté de ma situation aussi bien que vous, et peut-être encore plus vivement. Je ne me flatte point sur ce que je désire, et après tant de coups de fortune successifs qui m'ont été contraires, je serais bien ridicule de vouloir me flatter d'espérances mal fondées ou me peindre des objets en beau qui, quoi que l'on puisse dire, sont très désagréables. Mais à quoi me servirait de prévoir tous les malheurs, si je n'imagine pas le remède en même temps pour les corriger?

Je vais vous faire à présent le tableau politique de notre situation tel que je l'imagine: tout ce que je vois clair, tout ce que je devine, et tout ce que j'en combine par les relations de mes ministres.

Il paraît sans doute que le ministère britannique a d'autres idées que celles du Roi; je suppose même que l'Angleterre négocie doublement, savoir que le ministère presse la reine de Hongrie de faire sa paix avec moi, sur le pied de celle de Breslau, et que le roi d'Angleterre fait faire des insinuations sous main à Vienne pour fortifier les sentiments de vengeance de cette Princesse. Je vais plus loin, et je pousse la conjecture jusqu'à me persuader que le roi d'Angleterre, pour fortifier le roi de Pologne dans la haine qu'il a contre moi, l'incite à faire, conjointement avec la reine de Hongrie, une tentative sur la Silésie. Peut-être que l'argent venu d'Hanovre et que l'on a arrêté dans le pays de Halberstadt, est une avance que le roi d'Hanovre lui fait pour le mettre plus en état de me nuire.[1]

Souvenez vous du discours que Chesterfield tint à votre neveu, au mois de janvier,[2] où il trouvait des choses si incompatibles dans l'accommodement que l'on pourrait négocier entre moi et la reine de Hongrie, et comparez-le au langage que le Greffier et le Grand-Pensionnaire tiennent à votre neveu, à propos de quelques particuliers de ce pays-là,[3] et vous verrez, si vous ne voulez pas vous aveugler, que le traité de Varsovie[4] contient dans son huitième article tout le venin qui est prêt à se répandre sur nous. On a stipulé assurément le partage de la Silésie entre la reine de Hongrie et le roi de Saxe, et c'est dont on fait mystère jusqu'au moment de l'exécution. Le duc de Weissen-

[1] Vergl. S. 140. — [2] Februar. Vergl. S. 67. — [3] Vergl. S. 109. — [4] Vergl. S. 83.

fels est à l'armée, le chevalier de Saxe aussi, le prince Charles y est depuis huit jours passés, tout cela ne sont point de dispositions pacifiques. Ainsi, il faut s'attendre de jour à l'autre à une irruption. Par la connaissance du pays que j'ai, et par la disposition des magasins, je puis juger que les Autrichiens ne peuvent pénétrer en Silésie que par la Lusace, et, quoi qu'ils fassent, mes dispositions sont faites pour tous les cas. Nous n'avons d'autre ressource que dans la décision d'une action générale. Les ennemis ne la sauraient éviter ici, et mon armée est dans une bonne disposition. J'ai remonté l'esprit de tous mes officiers sur le ton que je puis désirer, je leur ai inspiré de la gaîté et de la confiance, et nous ferons tous notre devoir et scellerons de notre sang que les ennemis se méprennent, s'ils pensent qu'ils nous peuvent traiter avec indignité ou nous faire commettre une action qui blesse l'honneur de l'État et l'honneur de chacun de nous en particulier. Mes dispositions restent, d'ailleurs, telles que je vous les ai détaillées en dernier lieu, tant de ce côté que de celui de Magdebourg. N'oubliez point d'envoyer cette lettre que je vous ai tant recommandée en France, dès que vous serez éclairci de ce qui se passe en Angleterre.

Je ne trouve point à propos de faire pour le présent de démarches ultérieures à Dresde pour nous rapprocher, puisque je les juge inutiles et qu'on pourrait les imputer à la timidité que leurs arrangements nous inspirent. Voyez d'ailleurs le peu d'apparence que nous pouvons avoir de faire quelque impression sur l'esprit d'une cour vendue à nos ennemis, et qui dans les premiers délires de sa fièvre chaude n'a pas le pouvoir de marquer de la docilité aux conseils de la raison et aux voies de conciliation qu'on pourrait lui suggérer. Cette haine, cette fureur, cette jalousie que nous avons depuis longtemps vu que cette cour avait contre moi, était un feu qui couvait sous les cendres, mais qui va devenir un incendie et un embrasement général depuis qu'on s'imagine à Dresde d'avoir gagné une supériorité sur moi, par ma retraite de Bohême. Si un orgueil démesuré, et qui se déborde de tous les côtés comme un torrent, est un de ces signes certains qui sont comme les avant-coureurs de la chute des empires,[1] nous avons grand lieu d'espérer que c'est ici l'époque d'humiliations et de la reine de Hongrie et des Saxons. Mais ne pénétrons point dans l'avenir, parlons par nos actions et laissons au temps et au destin — s'il y en a un — à débrouiller le cahos de ces matières.

Je vous envoie ci-joint une lettre à cachet volant pour la Reine douairière, que vous lui insinuerez en temps et lieu.[2]

Je crois que vous vous étonnez de me voir si tranquille, dans la crise la plus violente où j'aie été de ma vie. Je vous réponds à cela que j'ai été obligé de gagner beaucoup sur moi, avant que de me procurer cette impassibilité. Si l'on veut conserver cette liberté d'esprit

[1] Vergl. Racine Athalie, Act I, Scene 2. — [2] Siehe Œuvres XXVI, 70.

si nécessaire dans les circonstances où je me trouve, il n'y a pas d'autre moyen que de prendre son parti sur tous les événements qui peuvent nous arriver. Je suis, grâce au Ciel, à présent dans une situation d'esprit qui me permet de travailler de sangfroid à tous les grands arrangements que je suis obligé de faire. Je n'en ai pas moins souffert intérieurement, mais il ne me reste de ressource que dans une action de vigueur, et, du reste, j'ai pris mon parti sur tous les événements. Je n'en suis pas le maître, ainsi je n'y puis faire de changement; j'agirai, cependant, avec toute l'application imaginable, j'employerai toute l'étendue de mes peu de lumières, et, si nous en venons aux mains, j'employerai toute la prudence et toute la vivacité imaginables, et je me ménagerai aussi peu que le moindre soldat, pour vaincre ou périr. Je vous avoue que je joue grand jeu, et que, si tous les malheurs du monde se conjurent sur ma tête dans une pareille occasion, je suis perdu, mais il n'y a point d'autre parti à prendre, et de toutes les choses que je puisse imaginer dans la situation où je suis, la bataille est l'unique qui me convienne: cet émétique décidera en peu d'heures du sort du malade.

Adieu, mon cher Podewils, tranquillisez-vous par la même raison, travaillez avec cette assiduité que je vous connais, et remettez-vous, au reste, à ce que les conjonctures amèneront.

Federic.

Dans ce moment, je viens de voir le chiffre de votre neveu et la conversation du milord Chesterfield.[1] Cela ne confirme que trop ma conjecture. Il faut que Cagnony revienne sur-le-champ à Berlin, dès que les Saxons auront passé les frontières de la Silésie.

La Reine douairière souhaite que l'on mette Bielfeld auprès de mon frère Ferdinand, je vous prie de vous charger de cette affaire, car je suis si occupé qu'il m'est impossible d'entrer dans ce détail.

Nach der Ausfertigung (praes. 13. Mai). Eigenhändig.

Federic.

1829. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 4. Mai: „Milord Tyrawley, au lieu de passer par les États de Votre Majesté, comme c'était son dessein,[2] a pris tout d'un coup le dessein de s'embarquer à Danzig."

C'est un mauvais prognostique de notre négociation en Angleterre.

In einer längeren Denkschrift von demselben Tage entwickelt Podewils die

Tout ceci est très bien raisonné et fort bien détaillé; je me

[1] Haag 30. April. Chesterfield hatte dem Gesandten u. A. gesagt: „Que sa cour avait souhaité la paix pendant un temps sincèrement, mais qu'elle n'avait pas rencontré les mêmes dispositions auprès de ses alliés.". — [2] Vergl. S. 85.

Schwierigkeiten der augenblicklichen politischen Situation. „Supposé qu'il n'y eût pas moyen de faire notre paix par l'Angleterre, quelle autre ressource resterait-elle à Votre Majesté que de renouer avec la Saxe par la France et de porter le roi de Pologne sur le trône impérial? J'avoue que cela prolongerait la guerre bien des années. Mais comment la continuer, si le duc de Lorraine devenait empereur, avant que notre paix ne fût faite?"

range absolument à cette opinion, arrive ce qui pourra, je ne sais que faire.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 13. Mai) am Rande des Berichtes bez. der Denkschrift.

1830. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz,] ce 9 [mai 1745.]

Mon cher Podewils. Il me vient une idée sur ce que les Autrichiens et Saxons se tiennent si tranquillement dans leurs quartiers: voudraient-ils attendre que l'élection de l'empereur fût faite, pour me tomber ensuite sur le corps? Je dois le croire, car s'ils n'entreprennent rien dans quinze jours, ce ne peut être autre chose. Mandez-moi ce que vous en pensez. Que Valory vienne donc, puisqu'il a la rage de venir, et qu'il assiste au dénouement de la scène dont il paraît que sa cour et lui seront de froids spectateurs.

Reposez-vous sur mes arrangements militaires; ils sont si bien pris, et j'ose dire sagement, que je ne périrai point par ce côté-là. Malgré les désagréments de ma situation présente, il peut arriver des événements si favorables qu'ils justifieront ma constance. Je ne compte plus du tout sur la négociation d'Andrié, je regarde cela comme perdu: peut-être se repentira-t-on à Vienne, à Londres et à Dresde de n'avoir pas profité des propositions secrètes que je leur ai faites. Si la fortune me seconde, je pourrais quitter cette modération, et ce sera sûrement la Saxe qui payera pour les autres: enfin, nous sommes à la veille d'une grande crise, il y a autant à craindre qu'à espérer, tranquillisons-nous en attendant, travaillons avec assiduité, faisons notre devoir, et n'anticipons point sur ce que l'avenir nous prépare. Adieu, je suis avec estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 13. Mai). Eigenhändig.

1831. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz, 9 mai 1745.]

Mon cher Podewils. J'ai oublié de vous dire qu'il faut que vous travailliez à un manifeste contre la Saxe; il faut y mettre toute leur

noirceur au jour, parler avec modération, avec dignité, et ne point rapporter des bagatelles, mais des faits considérables, qui méritent l'attention du public, comme il y en a tant qui sont notoires, et qui ne laisseront pas de faire une impression favorable pour nous en Hollande, en Angleterre et dans l'Empire. Adieu.

Fr.

Nach der Ausfertigung (praes. 13. Mai). Eigenhändig.

1832. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Beess berichtet, Dresden 4. Mai: „Saint-Séverin croit observer de plus en plus une disposition favorable de la part de la cour d'ici de se rapatrier avec la sienne... Il m'a proposé, pour seconder ses vues, ... de demander très humblement à Votre Majesté si Elle ne trouverait pas convenable que je recommençasse à parler de loin au comte de Brühl et à lui demander s'il n'y avait plus de moyen de rétablir entre Votre Majesté et son maître une union si nécessaire." Laut Nachrichten aus Polen werden an der schlesischen Grenze fünf Regimenter leichte Reiter zusammengezogen, um für den Fall eines preussischen Einmarsches in Sachsen Schlesien zu verwüsten. Der aus Polen in Dresden eingetroffene Graf Sulkowski, Neffe des früheren Premierministers, bestätigt diese Nachricht. „Il croit que Votre Majesté pourrait encore traverser ce dessein pernicieux, en gagnant le Grand-Général de la couronne de Pologne,[1] qui trouverait assez de moyens d'empêcher la marche et la position dangereuse de ce corps-là. Du reste, Elle jugera Elle-même s'il ne serait pas utile, pour engager d'autant plus la famille de Potocki dans Ses intérêts, de prendre à Son service ce comte Sulkowski, dont les deux oncles sont étroitement liés avec cette maison-là."

Andrié berichtet, London 23. April, Harrington habe ihm mitgetheilt, dass ein am 19. März[3] aus London an Robinson

[Camenz, 9 mai 1745.]

Je ne veux point qu'il parle à Brühl, je ne veux pas non plus que Saint-Séverin nomme mon nom en Saxe; ainsi Beess doit être là comme un homme *civiliter mortuus.* Les Saxons ont pris le parti de m'attaquer, cela est sûr; ainsi tout ce que l'on pourrait faire pour l'éviter, serait plutôt une marque de faiblesse qu'une démarche utile. On doit écrire à Varsovie, à Hoffmann,[2] et au général de Pologne, pour voir si cela pourra produire quelque effet. Je ne veux point de ce Sulkowski, il ne me peut faire aucun bien.

Il doit seulement prendre garde aux arrangements militaires de la Saxe. Même ordre à Cagnony, et dès que les Saxons auront passé ma frontière, il faut qu'il décampe de Dresde.

Fr.

Que tout le monde parle d'une révolution dans le ministère d'Angleterre, en faveur de Carteret; que

[1] Graf Potocki. Der König richtet in Folge dessen an den Krongrossfeldherrn ein später von sächsischer Seite veröffentlichtes Schreiben, das im Ministerium concipirt und „Camenz, 6 mai" zurückdatirt ist. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 680; ebendaselbst ein zweites, gleichfalls im Ministerium concipirtes Schreiben an denselben, d. d. Rohnstock, 5 juin. — [2] Im Original ist verschrieben: Pollmann; dieselbe Verwechselung Bd. I, 86; Bd. III, 182. — [3] Vergl. S. 89.

nach Wien abgefertigte Courier dort erst am 3. April eingetroffen sei; Robinson hatte laut seines Berichtes von diesem Tage dem wiener Ministerium die Vorschläge des englischen Hofes noch nicht überreichen können; doch hofft Harrington bereits mit dem nächsten Paquetboot die österreichische Antwort zu erhalten.

je m'étonne qu'il n'en dise pas le mot. Ici il faut copier le discours de Chesterfield[1] de la relation de Podewils de la Haye, et dire à Andrié que par tout cela il paraît qu'il est la dupe du ministère anglais, qu'il y a peut-être longtemps que la réponse de Vienne est venue, mais que, pour m'amuser et me retenir plus longtemps dans l'incertitude, on ne me la rend point. Il faut lui expliquer le soupçon que j'ai sur la duplicité du roi d'Angleterre, qui paraît se confirmer par l'envoi de Busch à Vienne et par la dernière remise d'argent venue d'Hanovre à Dresde,[2] dans un temps ou le roi d'Angleterre n'ignore point que c'est contre moi que l'on en veut faire usage. Andrié doit s'expliquer sur tous ces points.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Berichte. Demgemäss Immediaterlasse an Beess und Andrié, Camenz 9. Mai.

1833. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A MUNICH.

Quartier général de Camenz, 10 mai 1745.

Monsieur. J'ai appris avec beaucoup de mortification les nouveaux malheurs qui sont arrivés en Bavière aux troupes des alliés, et les suites que cet événement fatal a eues. Je n'entre point dans les raisons que l'on a eues de faire faire sa paix particulière à l'Électeur; je ne veux point entrer dans les détails des suites que cet événement aura pour lui, et je ne veux pas non plus lui faire des reproches sur une chose faite. Il faut déplorer le sort de ce Prince qu'avec les forces qu'on lui avait assemblées, il n'y ait pas eu d'officier assez capable pour les commander. L'espèce de mutinerie dont vous me parlez qui s'est manifestée dans les troupes bavaroises, aurait été facile à réprimer par un exemple de rigueur; c'est cette mauvaise discipline qui est le vrai principe de toutes les fatalités qui sont arrivées à l'Empereur défunt.

D'ailleurs, je ne puis m'empêcher de vous marquer l'étonnement dans lequel je suis de vous voir dans des principes si différents de ceux que vous aviez à Potsdam;[3] j'avoue que j'ai de la peine d'en approfondir la raison. Quant à mon personnel, je ne suis pas, grâces au Ciel, dans le cas de demander ma paix aux genoux à la reine de Hongrie; il me semble que, si elle la faisait, elle y gagnerait beaucoup, en soutenant l'Italie et en conservant la tranquillité en Hongrie, où il paraît que le Turc est prêt de l'attaquer.

[1] Vergl. S. 149. — [2] Vergl. S. 147. — [3] Vergl. Bd. III, 45. 50.

Je ne suis pas entièrement décidé dans mon choix pour l'élection impériale, mais ce serait une chose sur laquelle on pourrait s'arranger. Je suis avec estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der Abschrift der Cabinetskanzlei.

1834. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Finckenstein berichtet, Stockholm 23. April: „Je reçus hier un ordre de Votre Majesté du 10 de ce mois,[1] au sujet de la nécessité où Votre Majesté pourrait peut-être Se trouver de prendre un parti opposé à celui qu'Elle a soutenu jusqu'ici .... Quelque changement que puisse produire dans le système de l'Europe le parti que Votre Majesté pourrait prendre, je ne vois pas qu'il puisse préjudicier à Ses intérêts en Suède; je ne crois pas même qu'il soit nécessaire de prendre dès le moment des mesures contre le parti français." Finckenstein wird der Kronprinzessin von der Eventualität eines Friedens Mittheilung machen: „Je ne dirai rien, dans cette première insinuation, qui puisse tomber sur les partis de ce pays-ci; j'attendrai là-dessus les ordres ultérieurs de Votre Majesté."

[Camenz, 11 mai 1745.]

Tout cela est mal entendu. Il faut avertir Finck de ce qui peut arriver par rapport à la paix, pour que ma sœur le sache d'avance et qu'elle puisse prendre pour elle ses mesures là-dessus. Mais jamais je n'ai eu dans l'esprit d'ordonner à Finck de traverser le parti français ni de lui mettre rien dans le chemin.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 15. Mai) am Rande des Berichts. Das Datum ergiebt ein Schreiben Eichels an Podewils vom 11. Mai.

1835. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Klinggräffen berichtet, München 1. Mai, über den Abschluss der Friedenspräliminarien zwischen den Höfen von München und Wien,[2] von deren Inhalt ihm weder der Oberkämmerer Graf Preysing noch der Marschall Törring noch der Freiherr von Braidlohn eine Mittheilung zu machen gewusst haben. „Il est vrai qu'on n'a guère vu de désordre pareil à celui où cette cour se trouve, et il est incompréhensible de combien de ressorts on s'est servi pour faire faire cette paix honteuse à l'Électeur."

[Camenz, 13 mai 1745.]

Que la paix avec l'Électeur et la Reine étant une fois faite, il fallait l'oublier, qu'il ne devait marquer de l'aigreur envers personne et ne point prendre de parti à la cour. Je lui réitère encore un ordre très pressé de faire tout son possible pour engager le général Saint-Germain et de m'informer si je pourrai l'avoir bientôt. Sa grande attention doit être sur la destination

[1] Ein Erlass aus dem Ministerium in Ausführung der in Nr. 1776 S. 107 enthaltenen Weisung. — [2] Vergl. S. 135 Anm. 2.

des troupes autrichiennes de la Bavière, de quel côté on les envoie.

Fr.

Mardefeld berichtet, Petersburg 24. April: „Le général Keith, qui est des généraux russes le seul capable de commander une armée, est parti pour Reval... Je tâcherai toujours à l'informer des intentions de Votre Majesté."

Qu'il doit faire des conditions avec le général Keith et me les envoyer.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso der Berichte. Demgemäss Immediaterlasse an Klinggräffen und Mardefeld, Camenz 13. Mai.

1836. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. Mai: „Comme Valory est fort impatient d'aller joindre Votre Majesté, je lui ai dit qu'Elle m'avertirait quand il pourra venir, mais je crains fort qu'il ne m'échappe, malgré tout ce que je puisse lui dire."

[Camenz, 13 mai 1745.]

Si vous ne pouvez le retenir, qu'il vienne; peut-être que nos valets de pontons lui annonceront la paix pour la seconde fois, Dieu le veuille.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 16. Mai) am Rande des Berichts.

1837. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz], 13 mai 1745.

Mon cher Podewils. Je recommence à prendre meilleure opinion de nos négociations que je l'avais il y a quelque temps; ce que milord Harrington a dit à Andrié, me confirme dans ce sentiment, car je suis persuadé que ce que Robinson a écrit à ce lord, n'aura pas été assez satisfaisant pour nous, et que, pour ne point aigrir les choses, Harrington me les cache et travaille en secret à les réparer. Peut-être ma conjecture est-elle fausse, mais je vois bien que les Anglais ne rompront point la négociation, et je présume qu'ils tiendront ferme.

Il y a d'ailleurs toute sorte d'indices qui me font penser que la cour de Vienne n'est pas éloignée de s'accommoder avec moi sur le pied de la paix de Breslau, moyennant la récognition de la voix de Bohême et de mon suffrage pour le Grand-Duc. J'en juge par une lettre que Seckendorff m'a écrite, par laquelle il me fait comprendre qu'il se ferait le maquignon de cette paix, si je le voulais. Je lui ai répondu fort obligeamment, je n'ai rien refusé, mais je ne me suis pas non plus embarqué plus loin qu'il ne fallait, pour ne pas désobliger le lord Harrington. Vous aurez vu par les relations de votre neveu que

l'on mande de Vienne que la cour était très disposée pour s'accommoder avec moi. Des marchands de Landshut qui reviennent de Königgrätz, ont dit que parmi les Autrichiens le bruit courait qu'il ne dépendait que de moi d'avoir la paix, à condition d'élever le Grand-Duc à la dignité impériale.

Selon qu'il paraît par les nouvelles que j'ai de mes frontières, les Saxons se sont ravisés et ne donneront point le passage aux Autrichiens par la Lusace; c'était l'unique endroit qui me mettait en embarras: de ces côtés ici ils ne feront que de l'eau claire. Il paraît que leurs forces se tirent du côté de Königgrätz, d'où ils ne peuvent rien entreprendre en quatre semaines. Le point qui m'embarrasse le plus est celui des subsides; je commence déjà à en avoir grand besoin, et pour peu que la négociation d'Angleterre tire en longueur, je serai pourtant obligé d'y venir.

Adieu, mon cher Podewils, prenez courage et soyez persuadé que je suis avec estime votre fidèle ami

Federic.

Klinggræffen doit avoir son rappel, je ne le laisse encore là que pour engager le général Saint-Germain; c'est à présent le point capital de sa mission.

Nach der Ausfertigung (praes. 16. Mai). Eigenhändig.

1838. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz], 13 mai 1745.

Mon cher Podewils. Il m'est venu dans l'esprit que pendant notre négociation les Autrichiens pourraient pénétrer en Silésie et que nous pourrions nous battre. Si cela arrive, et que les Autrichiens soient défaits, il faut envoyer un courrier sur le champ à Andrié, pour qu'il ne signe point, car en ce cas-là il me faut de meilleures conditions. Enfin je ne sais que dire, quelquefois il paraît que l'ennemi n'entreprendra rien, et quelquefois il semble que ses arrangements ne sont pas encore tout faits et qu'il attend de l'artillerie ou quelque chose qui lui manque encore. Cela se développera dans peu; mais je suis cependant plus porté à croire qu'ils tenteront fortune, et en ce cas ils me fourniront le moyen de me venger d'eux et de regagner ma supériorité. Adieu, je n'ai pas le temps de vous en dire davantage.

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 18. Mai). Eigenhändig.

1839. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 14 mai 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu votre lettre, et pour répondre à tous les articles, je vous dirai que j'ai bonne espérance de la négociation d'Andrié, que cela peut aller, à vue de pays, plus ou moins vite, mais que je ne désespère pas de la voir réussir, surtout si le roi d'Angleterre vient en Allemagne. Mais en tout cas, c'est un article sur lequel il m'est impossible d'aller plus loin que j'ai été. Dans la circonstance présente il est assurément nécessaire qu'Andrié suive la cour. J'avoue que je ne suis en aucune façon porté pour le duc de Lorraine ni pour le roi de Pologne; mais après la négociation que j'ai entamée en Angleterre, il ne me conviendrait point de m'engager autre part, avant que d'en voir l'issue; c'est pourquoi j'évite, autant que je le puis, de donner aveuglément dans les vues des Français, avant que de savoir à quoi m'en tenir avec l'Angleterre.

Si ces cordes nous manquent, il faudra prendre des subsides et en passer par tout ce que voudront les Français.

Eichel vous enverra la copie de ma lettre au roi de France, et la réponse à son mémoire,[1] qui sera conçue en termes vagues et mesurés aux circonstances où je me trouve.

Il paraît, par tout ce que j'en puis juger, que le dessein des Saxons n'est point de m'attaquer en Silésie, et sans eux les Autrichiens n'oseront point paraître. Si j'en dois juger par les manœuvres des ennemis, il y a grande apparence qu'ils ont accepté en partie ou en détail les propositions que je leur ai faites, et que nous parviendrons à un accommodement honnête; mais je ne puis point garantir à mes conjectures, et il faut attendre le reste du bénéfice du temps. Adieu, travaillez la tête libre, sans voir trop noir ni sans vous aveugler sur notre fortune.

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1840. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

[Camenz, mai 1745].

Il y a trois points qui peuvent redresser toutes les affaires. Le premier, c'est de faire agir le Turc, le second de gagner le roi de Sardaigne, et le troisième, si l'on ne veut faire une diversion en ma faveur, de me payer de gros subsides. Il faut démontrer que la campagne de Flandre ne peut point porter le nom d'une diversion, puis-

[1] Nr. 1844.

qu'elle occupe les Hollandais, Anglais etc., qui ne sont pas mes ennemis déclarés.

Je prévois en même temps que l'armée du prince de Conty ne se soutiendra pas trois mois dans l'Empire; ainsi, il faut penser au Turc et au roi de Sardaigne. L'on ne gagnera pas la Russie, car si elle n'a pas déjà touché l'argent anglais, elle est prête à toucher un subside d'un million de livres sterling.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept in dorso eines Berichts Chambrier's vom 30. April.[1]

1841. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Mardefeld berichtet, Petersburg 27. April: „Jusqu'à présent, l'Impératrice n'a pas pu être persuadée à recevoir les subsides que les Puissances maritimes offrent. Il n'y a pas non plus la moindre apparence que les troupes marcheront . . . Cependant, comme les choses changent ici de jour au lendemain, l'on ne peut-être caution de rien . . . Les deux chanceliers continuent à m'assurer que l'Impératrice ne consentira jamais à ce que la couronne de Pologne demeure à Sa Majesté Polonaise, si la dignité Impériale lui échoit. Les mêmes ministres me promettent une prompte réponse de la part de l'Impératrice.[2] Je le croirai quand je le verrai."

[Camenz, 15 mai 1745.]

Je vois bien l'embarras où il est, mais je ne saurais que faire; car il n'a à faire qu'à des traîtres et à des perfides; mais si l'on trouve moyen de les retenir encore pendant six mois, je crois avoir assez gagné.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Demgemäss Immediaterlass an Mardefeld, Camenz 15. Mai.

1842. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz], ce 15 [mai 1745].

Mon cher Podewils. Après l'arrivée du courrier d'Andrié, il faut que vous dépêchiez d'abord votre courrier à Paris pour les subsides, car nous manquerons l'affaire d'Angleterre et nous négligerons celle de France. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Zur Chronologie: Der Bericht war am 9. Mai in Berlin, während eine Sendung aus Berlin vom 8. Mai am 13. Mai in Camenz ist. — 2 Auf das Schreiben des Königs vom 26. März, oben Nr. 1759 S. 87.

1843. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Valory übersendet, Berlin 11. Mai, ein Schreiben des Königs von Frankreich an den König, d. d. Versailles 3. Mai, mit der folgenden Denkschrift:

Observations sur l'événement de Bavière.[1]

Personne n'ignore les efforts immenses que le Roi a faits après la mort de l'empereur Charles VI pour les intérêts de la maison de Bavière, pour soutenir ses droits et ses prétentions, et pour procurer au défunt empereur Charles VII la couronne impériale. Il serait donc fort inutile d'en faire ici l'énumération, il suffira d'indiquer quelques principaux faits qui ont le plus de rapport à la conjoncture présente.

1° Loin que la mort du feu empereur Charles VII, en changeant les circonstances, apportât aucun changement aux vues du Roi pour les intérêts et la grandeur de la maison électorale de Bavière, Sa Majesté n'a fait que transmettre au fils tous les sentiments qu'elle avait eus pour le père. Dans ces dispositions, l'état du nouvel Électeur, dans un âge faible, opprimé par un ennemi puissant et ambitieux qui voulait se rendre maître de sa destinée, ne pouvait manquer de toucher la générosité du Roi; ainsi Sa Majesté, dès cet instant jusqu'à celui de l'accommodement de l'Électeur, n'a été occupée que du soin de donner chaque jour à ce jeune prince les preuves les plus essentielles de l'amitié la plus vive et la plus tendre pour sa personne et de l'appui le plus fort et le plus constant pour le soutien de ses intérêts et de sa gloire.

Mais pour plus grand éclaircissement de tout ce que le Roi a fait non seule-

Critique.[2]

1° Elle changea beaucoup les circonstances, car, depuis ce moment, la cour de Versailles, dégoûtée de la Bavière, ne pensa qu'aux moyens de détacher la maison de Saxe du parti de la cour de Vienne, pour l'élever à la dignité impériale. Cela devint son premier objet, et, malgré les représentations du roi de Prusse, on n'employa aucun moyen suffisant pour soutenir l'électeur de Bavière dans son électorat, et bien moins encore pour lui faire avoir raison de ses prétentions; on lui donna de belles promesses, peu de troupes effectives, beaucoup sur le papier, et toute l'attention de la France se tourna vers l'électeur de Saxe.

[1] Vergl. damit die von dem Herzog von Noailles dem Könige von Frankreich am 29. April 1745 vorgelegte Denkschrift, Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles, éd. C. Rousset, Paris 1865, II, 187, wo es u. A. heisst: „Il ne reste plus d'allié à Votre Majesté que le roi de Prusse, que l'on ne peut désormais secourir que par une diversion fort éloignée, et qui sera forcé de faire, à quelque prix que ce soit, son accommodement ... L'objet de la guerre n'est plus de soutenir les engagements pris avec les alliés, mais de défendre ses propres frontières et de se garantir des conquêtes des ennemis." — [2] Vergl. die folgende Nummer. Eichel sendet am 17. Mai diese Kritik an Podewils, mit dem Befehl des Königs, „keiner Seele auf der Welt das geringste davon weiter zu sagen noch zu zeigen."

ment pour l'électeur de Bavière, mais encore pour la cause commune, qui y a un rapport nécessaire, on croit devoir reprendre les choses d'un peu plus loin que la mort du feu Empereur.

2° On sait que pendant le siége de Fribourg M. de Séchelles fut envoyé à Munich pour y débrouiller le cahos immense des comptes des officiers de l'armée de Bavière, que les ministres bavarois ou ne pouvaient ou ne voulaient pas éclaircir. Tout fut liquidé par les soins de M. de Séchelles, et le paiement de la part de la France suivit bientôt la liquidation.

3° L'objet du voyage de M. de Séchelles était encore de régler l'article des subsistances en Bavière. Après un travail long et assidu, il convint avec les ministres bavarois de la nécessité et de la possibilité de former des magasins en Bavière, et l'Empereur, en conséquence, se chargea de toute l'exécution.

4° Quant aux opérations politiques et militaires, le Roi envoya M. le maréchal de Belle-Isle à la cour impériale, par déférence pour l'Empereur, qui avait de la confiance en lui, et par les mêmes motifs il devait passer de cette cour à celle de Berlin, où il aurait concerté le tout avec le roi de Prusse, s'il n'avait été arrêté dans sa marche par un événement auquel on n'avait pas lieu de s'attendre.

5° A la mort de l'Empereur, le Roi, comme on l'a dit ci-dessus, résolu de remplir en faveur du nouvel Électeur les vues qu'il avait formées pour le feu Empereur son père, et qui ne tendaient pas moins au soutien de ses droits qu'à la conservation des libertés de l'Empire, n'a épargné ni les négociations dans les cours étrangères ni les profusions aux subsides pour appuyer les intérêts du jeune duc de Bavière.

6° Sa Majesté a commencé par continuer à Son Altesse Électorale les mêmes subsides pour la maison qu'elle donnait à Sa Majesté Impériale, quoique la différence de représentation dût en mettre

2° On sait que les subsides de la France avaient été mal payés, et qu'un prince dépouillé de ses États en a besoin du triple qu'un prince qui les possède. NB. Il les avait perdu deux fois par la faute des Français.

3° Cela est un fait qui n'est point prouvé, et dont j'ai des notions bien contraires; car M. de Chavigny peut servir de témoin que Klinggræffen et les ministres bavarois se sont récriés cent fois sur le peu d'attention qu'avaient les Français de former des magasins en Bavière.

4° Sans doute que c'était une grande grâce pour l'Empereur défunt et pour le roi de Prusse; il faut des faits, et non des compliments et des honneurs vains entre des alliés; la France fait valoir la moindre chose qu'elle fait, mais aussi, en revanche, n'y attache-t-on que le prix de la valeur intrinsèque.

5° Cet article est entièrement faux. La France n'a pensé qu'à traiter l'Électeur en subalterne; on a cru que l'on trouverait plus de docilité en Saxe, et s'il n'y avait eu que les intérêts et les prétentions de l'Électeur qui eussent arrêté la paix, on aurait coulé dessus légèrement.

6° Cela est faux, l'Électeur n'a point reçu l'alimentaire de défunt l'Empereur, et après les dépenses que la France avait fournies,

naturellement une très grande dans la dépense du nouvel Électeur.

7° A l'égard du subside pour les troupes bavaroises, il a été payé avec la plus grande régularité; les Hessois, qui avaient exigé les conditions les plus dures, ont toujours eu leur paiement d'avance, et les Palatins ont même reçu jusqu'à l'argent de l'augmentation qu'ils devaient faire dans leurs troupes et qu'ils n'ont pas faite.

Le nombre des troupes bavaroises et de ses auxiliaires a été porté jusqu'à près de 60,000 hommes; enfin, malgré toutes les dépenses énormes que le Roi avait faites antérieurement, Sa Majesté a prodigué des millions pendant le cours de cet hiver, pour mettre cette armée en état d'ouvrir la campagne avec honneur.

8° Le projet avait été d'assiéger Ingolstadt dès que la saison l'aurait permis; on avait laissé pour cet effet sous Fribourg un train considérable d'artillerie avec toutes les munitions nécessaires pour une pareille expédition. L'Empereur était convenu de les envoyer chercher, et les mesures avaient été prises en conséquence pendant le séjour en Bavière de MM. Belle-Isle et de Séchelles. Indépendamment de cette opération, l'objet n'était pas moins de pénétrer jusqu'en Autriche, tant pour éloigner la guerre de la Bavière que pour diminuer par cette diversion le poids des efforts que les troupes de la reine de Hongrie pouvaient faire contre le roi de Prusse.

9° Des services aussi réels, aussi importants paraissaient garantir la fidélité de l'Électeur à ses engagements avec le Roi, et son intérêt même semblait y mettre le sceau.

10° A la vérité, l'Électeur donnait les assurances les plus fortes de son attachement et de sa reconnaissance inviolable pour le Roi, mais les effets y ont peu répondu.

11° Chaque jour a fait naître de nouvelles difficultés. Le ministère ba-

on a négligé le point capital, qui était de donner 300,000 écus pour les magasins.

7° Ce point-là serait susceptible de bien des remarques.

Ceci est évidemment faux, car vers l'affaire de Pfarrkirchen, tout ce qu'il y avait d'auxiliaires en Bavière et de Bavarois ne montait qu'à 32,000 hommes au plus; lorsque l'on exagère les faits si impunément, quelle opinion et quelle confiance peut-on prendre dans les gens?

8° Il ne s'agit pas de projets, il n'y a personne qui n'en fasse, mais peu savent les exécuter ou ce qu'il faut pour les mettre en œuvre.

Qu'on se ressouvienne du memoire que le roi de Prusse donna au chevalier de Courten;[1] l'on y verra combien il insiste sur ce que l'on envoie un général en Bavière, et l'on verra que la France a entièrement négligé l'appui qu'elle devait à l'électeur de Bavière.

9° Des services comme ceux d'avoir fait perdre deux fois son pays à défunt l'Empereur, et une fois à cet Électeur ici.

10° Les assurances de l'Électeur étaient proportionnées à celles de l'assistance des Français.

11° Il se peut que les ministres bavarois soient de mauvais éco-

1 Oben Nr. 1738, S. 64.

varois non seulement n'employait point aux usages convenus les sommes exorbitantes que le Roi payait au delà des conventions, mais même il en demandait de plus fortes, dans la vue peut-être de se préparer dans le refus de la France un prétexte spécieux à la défection méditée.

Ce même ministère, en ne tenant point les engagements qu'il avait, en exigeait de nouveaux auxquels le Roi ne s'était point obligé.

nomes, mais ce n'aurait point été un mal sans remède,[1] et pour une puissance comme la France ce n'est point en épargnant qu'elle opère de grandes choses.

12° Le feu Empereur, sur la facilité démontrée de former des magasins en Bavière, s'était chargé de ce soin, comme on l'a dit plus haut, mais le ministère de l'Électeur éluda l'engagement, sous prétexte que les peuples de Bavière étaient épuisés. Ces ministres ne voulurent jamais faire ordonner le dénombrement des grains et fourrages dans leur pays, et cependant ils croyaient possible d'y en trouver, si le Roi voulait y envoyer de l'argent pour former ces magasins.

12° Ce point n'est point prouvé par la France ni ne le sera. L'Empereur, avec la meilleure volonté du monde, ne saurait faire qu'un pays ruiné et épuisé fournisse des magasins pour une armée comme celle que l'on avait dessein de former en Bavière.

13° Enfin, Sa Majesté a été obligée, pour commencer les opérations de la campagne, de rassembler à grands frais sur l'Isar et le Danube des grains et des fourrages, mais qui par l'abandon des Bavarois n'ont servi qu'à l'ennemi.

13° Ceci ne se prouve nulle part, et si la France avait envoyé un général habile en Bavière, comme on l'en a tant priée, ces malheurs n'auraient pas eu lieu.

14° Dans le même temps, le prince de Hesse a fait avec le duc d'Aremberg un accord furtif, qu'on a découvert par l'enlèvement d'un courrier. Tout concourt même à faire penser que la cour de Vienne était instruite jour par jour de nos opérations, et que la manière de nous attaquer était concertée avec ses généraux, puisqu'ils n'ont cherché que les troupes auxiliaires, que les Bavarois sont venus tranquillement sous Munich sans être attaqués, et que, loin de se joindre à nous pour nous donner la supériorité sur l'ennemi, ils se sont retirés d'un autre côté sans nous instruire de leur démarche et sans se mettre à portée de nous secourir.

14° Pourquoi le maréchal de Maillebois ne le couvrit-il point? Maillebois recula, et l'on est si fort accoutumé à voir fuir les Français qu'il n'est point étrange qu'on ne prenne un pas de rétrogradation pour une fuite entière.

15° C'est à cette manœuvre que l'on doit attribuer le combat inégal du corps de M. de Ségur avec celui de M. Batthyany.[2] A la vérité, les troupes du Roi ont donné dans cette occasion des marques d'une valeur extraordinaire, quoiqu'elles fussent infiniment inférieures en nombre, et que la nécessité d'une retraite

15° Les troupes du Roi, ne leur en déplaise, ont fui comme des c . . . . ., et les plus belles couleurs n'effaceront point cette tache-là.

Les Autrichiens n'écrivent point dans le style que l'on suppose au

[1] Vergl. Bd. III, 275. 278. — [2] 15. April 1745.

augmentât encore leur désavantage. L'on en peut croire le témoignage de M. de Batthyany, qui mande, dans une lettre à un ministre de la reine de Hongrie à Ulm, qu'on a interceptée, qu'il ne peut appeler l'avantage qu'il a eu sur les troupes du Roi une victoire, puisqu'elles se sont si bien défendues que, malgré la supériorité du nombre de son côté, notre perte a été moindre que la sienne, surtout en officiers. C'est dans ces circonstances qu'on a profité de l'absence de quelques-uns des ministres les plus attachés à l'Électeur pour détourner ce Prince de la résolution qu'il avait prise de sortir d'Augsbourg, et le faire consentir à un traité qui n'est pas moins contre son honneur que contre ses véritables intérêts.

16° On ne rejettera point de blâme de tout ce qui s'est passé, dans cette occasion, ni sur l'Électeur ni sur l'Impératrice, qui était restée à Munich. On se contentera de plaindre ce jeune Prince de ce que des ministres, vendus à la cour de Vienne, ont abusé de la faiblesse de son âge pour lui faire sacrifier ses intérêts avant de les connaître.

17° Quoi qu'il en soit, l'événement est le même pour les conséquences. Il dérange les mesures qui avaient été prises pour soutenir la liberté de l'Empire et pour opérer une puissante diversion sur les frontières de l'Autriche en faveur du roi de Prusse; mais, si cette ressource a manqué, il en est d'autres que le Roi peut mettre en usage pour y suppléer, et son courage sera toujours supérieur aux événements.

18° Sa Majesté est donc fermement résolue d'employer, conjointement avec le roi de Prusse, tous les moyens capables de soustraire l'Empire au joug que la reine de Hongrie lui prépare, et de s'ouvrir une voie honorable pour sortir de la guerre qui trouble les États de l'Empire.

19° Mais comme l'événement survenu en Bavière, en déconcertant les mesures prises, achève de rompre les nœuds de l'union de Francfort, qui servait de motif au séjour des troupes de France dans l'Empire, Sa Majesté desirerait savoir ce que le roi de Prusse juge qu'il serait possible de faire du côté de la négociation et du côté de la force, pour parvenir

comte Batthyany, ils sont beaucoup trop fanfarons, et, de plus, le fait de la valeur des Français est certainement controuvé.

16° Voulait-on que l'Électeur se fît faire prisonnier encore? je demande plus de justice et de sincérité du côté des Français, moins d'indifférence pour les intérêts de leurs alliés, et alors l'on verra que ce que l'électeur de Bavière fit, était une nécessité inévitable.

17° Si la France opère pour le roi de Prusse des diversions aussi favorables que celle de Bavière, elle est conjurée de s'en épargner la peine.

18° Ceci peut être résolu par le roi de France, mais ce ne l'est point encore par le roi de Prusse.

19° Ceci ne signifie pas autre chose que: le roi de Prusse doit fournir le prétexte aux Français de rester en Allemagne.

au but proposé, et quelle serait la nouvelle forme à donner à nos opérations.

20° L'accord que vient de faire l'électeur de Bavière, n'est peut-être pas si favorable à la reine de Hongrie qu'il le paraît. Elle vient de jouer le roi de Pologne de la façon la plus indécente, en faisant servir publiquement la médiation de ce Prince de couverture à la négociation secrète qu'elle avait fait entamer par ses ministres mêmes auprès de l'électeur de Bavière. Cet événement doit faire comprendre au roi de Pologne tout ce qu'il peut et doit attendre de la cour de Vienne. Ce Prince ne doit plus ignorer qu'elle cherche à mettre les plus fortes barrières entre lui et le trône impérial, que lui auraient déféré les vœux unanimes de l'Empire s'il était libre, et que les pratiques sourdes, le mépris des constitutions de l'Empire et le sacrifice de ses amis ne lui coûteront rien pour remplir les vastes projets qu'elle médite.

20° Le roi de Pologne est joué par la reine de Hongrie, c'est ce que personne ne contestera; mais l'on ne convient point pour cela que le mécontentement du roi de Pologne soit plus fort que les subsides anglais, que l'animosité et la jalousie qu'il a contre le roi de Prusse, et l'ambition qu'il a de s'agrandir à ses dépens.

21° Dans ces circonstances, l'ambition excitée par le ressentiment pourrait peut-être faire changer les dispositions du roi de Pologne pour la cour de Vienne et lui inspirer de contenir dans de justes bornes une cour qui veut partout imposer des lois; au moins croit-on que cette ressource n'est pas à négliger. Sa Majesté Prussienne a sans doute jusqu'à présent fait beaucoup pour se réconcilier avec le roi de Pologne, et le peu de succès de ses premières avances peut naturellement l'éloigner d'en faire de secondes; mais les temps sont changés. Le roi de Prusse conviendra que l'acquisition du roi de Pologne, dans ce moment critique, mettrait la supériorité du côté de notre alliance; Sa Majesté Prussienne sait mieux que personne que dans les grandes affaires les répugnances particulières doivent céder à l'intérêt de l'État; ainsi l'on espère qu'elle voudra bien ne pas refuser son concours aux négociations que Sa Majesté pourra tenter pour engager le roi de Pologne à faire cause commune avec eux.

21° L'aveugle prédilection que la France a pour l'électeur de Saxe, lui fait faire des suppositions qui sont entièrement fausses. Comment peut-on s'imaginer qu'il dépende du roi de Prusse de gagner celui de Pologne? Dès que la majeure est avancée légèrement et sans fondement, que deviennent les conclusions?

Il s'agit de prouver si ces répugnances particulières se trouvent chez le roi de Prusse ou chez le roi de Pologne.

22° A l'égard des autres mesures politiques à prendre, soit en Russie soit dans les autres cours du Nord, Sa Majesté désire encore que le roi de Prusse veuille bien lui communiquer ses sentiments, afin que ces deux Princes puissent

22° Il est fâcheux que le ministère français soit si peu informé de ce qui se passe dans le Nord. L'impératrice de Russie est sur le point de recevoir 6,000,000 d'écus

tenir partout une conduite uniforme et dirigée par un même esprit à l'intérêt commun.

23° Quant aux opérations militaires, la France sent bien qu'il faut redoubler d'efforts, et elle est prête à entrer dans toutes les mesures que la sûreté et la gloire particulière des deux Rois et l'intérêt du bien général de l'Empire rendront nécessaires.

24° Dans cette vue, le Roi va pousser la guerre en Flandre avec la plus grande vivacité; mais si Sa Majesté entreprend de faire des conquêtes aux Pays-Bas, c'est bien moins dans l'intention d'augmenter ses États que dans la confiance d'opérer une diversion avantageuse au roi de Prusse, et ruineuse pour les alliés de la reine de Hongrie. Le plus grand point de jalousie pour les Anglais et les Hollandais n'est pas de voir la Silésie entre les mains du roi de Prusse, mais les Pays-Bas entre les mains du roi de France; ainsi, attaquer vivement ce pays, c'est obliger la cour de Vienne d'y renvoyer une partie des forces qu'elle occupe à la guerre de Bohême.

C'est attirer les plus grandes forces des ennemis contre la France et en délivrer le roi de Prusse à proportion. C'est causer aux alliés de la reine de Hongrie des dépenses immenses, qui, les épuisant, diminueront les moyens de secourir la reine de Hongrie, qu'on sait n'être pas en état de faire la guerre sans eux. Si cette Princesse refuse d'envoyer une partie de ses forces à la défense des Pays-Bas, la désunion se mettra infailliblement parmi les alliés. Les Anglais et les Hollandais se lasseront de la guerre, et rien ne pourrait arriver de plus heureux pour la cause commune.

25° Ce ne fut que par cette voie que Louis XIV, après en avoir essayé tant d'autres, vint à bout de ses ennemis, en suscitant parmi eux la division fameuse qui termina la guerre de la succession

de subsides de l'Angleterre, et l'on s'imagine de la gagner avec 200,000 roubles.

23° La France est bien tard à s'apercevoir de la faiblesse de ses opérations. Il y a cinq ans que je lui prêche d'agir avec vigueur; ainsi, il ne faut s'attendre cette année à rien de plus extraordinaire que ce que nous avons vu à Linz,[1] à Dettingen,[2] au retour de l'Alsace du prince Charles,[3] et en dernier lieu en Bavière.

24° Cette diversion sera aussi utile au roi de Prusse que celle de Monomatapa. Si le roi de Prusse sortait nouvellement des petites maisons, on pourrait le persuader que la campagne de Flandre lui sera d'un grand secours; mais ni lui ni le moindre tambour de son armée n'est assez fol pour le croire.

Voilà des suppositions de femmes. Les Hollandais se lasseront de la guerre, les Anglais seront ruinés, les Autrichiens tués, n'est-ce pas? Que de misères!

25° Ce Louis XIV était bien un autre homme.

Effectivement la prise de Tournai divisera les Anglais et les

[1] Bd. II, 25. 27. — [2] Bd. II, 380 ff. — [3] Bd. III, 261 ff.

d'Espagne, et l'on espère que cette même voie pourra produire encore les mêmes effets.

26° Les affaires d'Italie paraissent d'ailleurs reprendre la supériorité en faveur de l'Espagne par la marche du comte de Gages, qui a passé le Panaro et qui traverse le Modénois pour se porter dans le Parmesan, et l'on ne doit pas douter que la reine de Hongrie ne soit incessamment obligée de détacher un corps de troupes pour soutenir cette partie de ses États, d'où il résultera encore une diversion en faveur du roi de Prusse. Le Roi a de plus actuellement dans l'Empire une armée de 100 bataillons et 160 escadrons, et c'est en particulier sur l'usage à faire de cette armée que Sa Majesté souhaite avoir le sentiment du roi de Prusse, afin d'en diriger les opérations dans ce changement de circonstances au plus grand avantage de la cause commune.

27° Le Roi se flatte avec d'autant plus de confiance que ce Prince voudra bien s'ouvrir à lui sans réserve sur toutes les opérations à faire de part et d'autre, que Sa Majesté est dans la résolution la plus déterminée de persister avec une fidélité inviolable dans ses engagements avec le roi de Prusse et de suivre avec toute la constance et la vigueur possible le plan qui sera jugé le plus utile et le plus praticable pour l'intérêt et la gloire des deux monarques, ainsi que pour le rétablissement de la paix en Europe et le maintien des droits et des libertés de l'Empire.

Hollandais. Si ce mémoire est fait pour des enfants et des novices, il est bon; mais il n'est pas à supposer qu'un ministre l'ait dressé: ce sont des chimères vagues, déployées avec ostentation, des raisonnements frivoles sans principes, et si c'est là tout ce que l'on peut s'attendre de la France, je plains beaucoup les princes qui s'allient avec elle.

26° Les affaires d'Italie vont bien, mais tant que l'on ne gagnera pas le roi de Sardaigne, l'on n'aura rien consolidé; alors cela me procurerait une diversion, mais pas dans l'état présent, où les Espagnols ont un pied en l'air, et où le moindre secours rendra le prince de Lobkowitz assez fort pour les rechasser.

27° Qu'avec plaisir l'on communiquerait ses idées au roi de France, mais il s'agit moins de faire des projets que de les exécuter.

Enfin, après les preuves de la mollesse et des mauvais arrangements de la France qu'on a, il n'y a rien de bon à espérer d'elle.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Denkschrift.

1844. AU ROI DE FRANCE AU CAMP DEVANT TOURNAI.

Camenz, 16 mai 1745.

Monsieur mon Frère. Votre Majesté verra, par le mémoire que je Lui envoie, ce que je pense sur les affaires de Bavière et de l'Empire. Les événements ne nous ont point rendu les conjonctures plus favorables; pourvu que cela en reste là, et qu'il n'arrive point encore de ces malheurs auxquels on n'est point préparé. Je répète à Votre Majesté ce que je Lui ai dit si souvent, que je ne puis forcer le roi de Pologne de changer de parti; si ses ministres sont gagnés, ce serait peut-être le seul moyen d'opérer quelque chose, mais je regarde la chose comme impossible. Les Saxons leurrent les ministres de Votre Majesté à Dresde, ils n'ont en effet d'autre objet que de semer de la zizanie entre nous et de jeter sur moi la cause des liaisons odieuses dans lesquelles ils sont avec les cours de Londres et de Vienne.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Réponse au Mémoire du roi de France.[1]

Il semble que le meilleur parti que l'on puisse prendre entre des alliés, est de ne point entrer dans la discussion de certains faits qui ne peuvent causer que des reproches, et ces reproches de l'aigreur; suffit que celui qui fait son apologie croie avoir besoin de se justifier.

Il ne faut plus parler de ce qui regarde la Bavière: on doit plaindre l'Électeur de ce que la nécessité l'a obligé à choisir le parti désavantageux qu'il a pris.

Il serait bien difficile d'indiquer au roi de France quels moyens sont les plus efficaces pour réparer le tort que fait au roi de Prusse la défection de la Bavière, et quand même on fournirait des idées sur ce sujet, en seront-elles pour cela plus adoptées de la France que tant d'autres suggestions qu'on lui a faites?

Nous ignorons la destination de l'armée du prince de Conty; l'on est assez instruit à Versailles de ce que le roi de Prusse pensait à ce sujet, mais on l'est aussi assez, de notre côté, du peu d'envie que la cour de Versailles a de s'y prêter, à quoi la marche de M. Batthyany avec 15,000 Autrichiens lui fournira un nouveau prétexte; enfin, on s'en remet là-dessus à ce que les hautes lumières du roi de France lui feront juger de plus utile pour le bien de ses alliés en Allemagne.

L'on prie en même temps le roi de France de ne point penser que tous les efforts qu'il puisse faire en Flandre, portent aucun soulagement au roi de Prusse; si les Espagnols font une descente dans les îles Canaries, ou que le roi de France prenne Tournai, ou que Thamas-Chouli-Kan assiége Babylone: ces faits sont tout-à-fait égaux, et personne

[1] Vergl. Nr. 1843.

dans tout l'état n'est d'opinion que cela apporte le moindre changement dans la guerre de Bohême et de Moravie.

L'exemple que l'on cite, dans le mémoire, du temps de Louis XIV, n'est point applicable au temps présent; ce sont des paroles vagues et un verbiage dont on ne se paie point. En un mot, le ministère de France est fort prié de ne jamais citer la guerre de Flandre comme une diversion que l'on opère en faveur du roi de Prusse; ni les Hollandais, ni les Anglais ne sont en guerre avec lui, et il faut des diversions plus réelles, et du genre de celles que le roi de Prusse fit, l'année passée, en faveur du roi de France.

L'on ne disconvient point que la guerre d'Italie n'ait pris une tournure avantageuse, mais tant que le roi de Sardaigne ne sera point détaché de la reine de Hongrie, on ne peut faire aucun fond sur ces succès momentanés, et qui peuvent être perdus aussi vite qu'ils ont été gagnés.

C'est sur l'article du roi de Pologne que la France s'étend le plus, et il semble que ce soit son but principal. Que l'on examine donc sans prévention si le prétendu chagrin que l'on suppose au roi de Pologne sur la paix de l'électeur de Bavière, est plus fort que les subsides anglais, que l'animosité qu'il a contre le roi de Prusse, et que l'ambition qu'il nourrit dans son sein de s'agrandir de ses dépouilles. Que l'on considère lequel de ces deux princes a fait plus d'avances pour se réconcilier, et lequel des deux marque plus de mauvaise volonté à l'autre; si la France n'est pas entièrement aveuglée sur ce sujet, elle ne mettra pas le tort du côté du roi de Prusse, et lorsque l'on veut gagner quelqu'un, le premier point est qu'il soit enclin à la séduction.

Il résulte de là que c'est à la France de voir jusqu'à quel point elle peut détacher le roi de Pologne de ses engagements, en quoi le roi de Prusse ne sera point contraire.

Selon les nouvelles que l'on a de Russie, les esprits y étaient disposés à recevoir les subsides des Anglais, qui montent à 6,000,000 écus.

Il n'est pas apparent que les Français en offrent d'aussi considérables; ainsi, il ne faut point se bercer de ces sortes de chimères, qui sont entièrement éloignées de toute apparence de succès.

Le roi de Prusse souhaite plus que personne que l'on mette du côté des Français plus de vigueur dans les opérations que par le passé; c'est ce qu'il n'a cessé de représenter. Il serait à souhaiter que les grands coups se portassent en Allemagne, pour le bien des alliés et des Français même; mais c'est un sujet sur lequel l'on ne peut former que des vœux.

Dans cette situation critique et violente, il n'y a qu'une diversion du Grand-Turc qui puisse porter un coup mortel à la reine de Hongrie et favoriser efficacement les desseins du roi de France et de ses alliés; l'on ne s'en flatte cependant point jusqu'à présent, et c'est uniquement dans la force de ses propres armes et dans la fortune des

batailles que le roi de Prusse met sa plus grande confiance, espérant que la bonté de sa cause et la valeur de ses troupes ne le trahiront jamais.

Das Schreiben nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Denkschrift nach dem eigenhändigen Concept.

1845. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Chambrier berichtet, Paris 3. Mai: „La guerre offensive que le roi de France va faire en Flandre . . . est blâmée par ceux qui pensent le plus sainement pour les véritables intérêts de cette couronne, depuis que l'électeur de Bavière a fait son accommodement avec la reine de Hongrie. On dit qu'il conviendrait bien mieux que la France restât cette année sur la défensive en Flandre, et qu'elle portât ses plus grandes forces en Allemagne, pour y faire une diversion plus convenable pour Votre Majesté.“

[Camenz, 16 mai 1745.]

Il est vrai qu'il serait beaucoup à souhaiter que le roi de France fît de puissants efforts en Allemagne, ou en Autriche ou sur les États d'Hanovre, ou que l'on les pût persuader d'envoyer une armée pour faire le siége d'Égra en Bohême et de pénétrer par là plus avant dans le pays. Mais je crains fort que l'on n'y réussisse pas.

Fr.

Klinggräffen berichtet, München 4. Mai: „J'ai remarqué que le général Saint-Germain appréhende que la religion ne lui soit un obstacle, et qu'étant catholique, Votre Majesté n'aurait peut-être pas la même confiance en lui.“

Il doit dire à Saint-Germain, que Rothenburg, Walrave et tant d'autres sont catholiques dans mon service, et que cela ne lui fera rien. Il faudra voir quelles conditions il voudra accepter. Un régiment, oui.

Fr.

Andrié berichtet, London 30. April. „Je vis avant-hier le lord Harrington qui me fit part du contenu d'une lettre du sieur Robinson par laquelle il l'informait qu'ayant commencé à conférer avec les ministres de Vienne au sujet de la pacification, ils lui avaient fait d'abord connaître que la matière dont il s'agissait, était de trop grande importance pour prendre rien sur eux, et qu'ils allaient la mettre devant la Reine.“ Harrington sucht diese ausweichende Antwort als ganz unverfänglich erscheinen zu lassen und hat Andrié bestimmt, seinen Courier noch in London zurückzuhalten.

Je ne crois point que le ministère anglais soit aussi bien intentionné qu'il me le veut faire accroire; il est plutôt apparent qu'ils sont d'accord avec les Autrichiens et les Saxons et qu'ils attendent quelque événement, et je suis sûr que les affaires de Bavière me font beaucoup de tort.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Berichte. Demgemäss Immediaterlasse an Chambrier, Klinggräffen und Andrié, Camenz 16. Mai.

1846. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 18 mai 1745.

Mon cher Podewils. Je ne puis vous mander ici que ce que je vois. Autant qu'il me revient, les Saxons n'ont pas envie de se brouiller totalement avec nous; ainsi, je crois que, s'il nous vient des ennemis dans le pays, ce ne sera que des Autrichiens. Nous n'avons rien à craindre de ces gens-là, et je vous en rendrai bon compte. Je ne suis éloigné des Saxons que jusqu'au moment où nous recevrons notre courrier d'Andrié; dès qu'il sera venu, il faudra parler d'un autre ton, mais à présent je ne peux offrir doublement mon suffrage.[1]

Si la négociation de Londres me manque, il n'y a d'autre parti à prendre que de renouer avec la France plus ferme que jamais, et il faudra bien passer par tout ce qu'ils en voudront, ainsi que cette difficulté ne nous arrête point; mais voyons premièrement quelle sera l'issue de notre négociation d'Andrié.

Quant aux opérations des ennemis, je vous dirai que la situation du pays les empêche d'entreprendre plus tôt; nous sommes d'un côté et d'autre dans une inaction volontaire, et l'on ne peut agir que quand les blés sont fourageables, ce qui sera dans dix ou quinze jours. Il ne faut point fonder des conjectures sur la situation présente de l'ennemi, mais sur ses besoins; en un mot, si les Saxons ne s'en mêlent, les Autrichiens sont moins que rien, et s'ils viennent conjointement, nous ne les craignons point: *ex ungue leonem!*

Vous aurez les ordres que vous demandez pour les gardes, mais je pense que vous n'en aurez pas besoin. Adieu. Vous voilà instruit de ma façon de penser, et si vous ne recevez point de mes nouvelles ultérieures, vous savez à quoi vous en tenir.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1847. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Andrié berichtet, London 4. Mai: „Je me suis, ce matin, rendu chez milord Harrington, à qui j'ai détaillé dans toute son étendue la conduite de Votre Majesté envers la cour de Saxe[2] .... Sur quoi, ce secrétaire d'État m'a d'abord témoigné ... que la Saxe prétendait qu'en fournissant des troupes auxiliaires à la reine de Hongrie et à l'entière disposition de cette Princesse, Votre Majesté n'était

[Camenz, 19 mai 1745.]

Andrié s'est laissé duper par le lord Harrington, qui ne veut que l'amuser et gagner du temps. Je suis persuadé que la négociation est rompue. Andrié doit faire paraître comme s'il était fort indifférent sur la réponse de Vienne, et il doit

[1] Die brandenburgische Stimme für die Kaiserwahl. — [2] Vergl. Nr. 1802.

pas en droit de l'attaquer pour cela, et qu'au contraire le roi de Pologne réclamait les secours de ses alliés, en vertu du traité de Varsovie, si Votre Majesté voulait agir hostilement contre ses États. En un mot, ce secrétaire d'État m'a parlé tout comme si la conduite de la Saxe était fondée... Enfin, il m'a ajouté que la paix, conclue entre l'électeur de Bavière et la reine de Hongrie, avait si fort enflé les cours de Dresde et de Vienne qu'il était fort difficile à l'Angleterre de les restreindre dans les bornes qu'elle souhaitait... Que Robinson lui mandait par le dernier ordinaire que les ministres autrichiens étaient si fort occupés à régler les articles de cette paix de Bavière qu'il n'avait pu les voir."

en même temps déclarer que, si l'on marquait tant de prédilection pour la cour de Vienne et de Dresde, c'était bien un signe qu'on avait pris avec eux des engagements plus spéciaux que ceux que l'on veut faire paraître, et qu'ils ont tout doucement fait entre eux le partage de mes pays. Mais que l'on trouverait à qui parler, et qu'indépendamment des secours que l'Angleterre pourrait donner à la Saxe, on saurait la faire repentir de ses résolutions, et l'attaquer, fût-ce à la barbe des Anglais.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Demgemäss Immediaterlass an Andrié, Camenz 19. Mai.

1848. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 19 mai 1745.

Mon cher Podewils. Je ne vois que trop que l'Angleterre nous dupe, et que la reine de Hongrie nous amuse, et je crois qu'il est temps de se retourner vers la France et de faire enfin partir la lettre que vous savez: j'attends donc le courrier d'Andrié, tout préparé aux matières qu'il peut contenir.

Je crois que les opérations de ce côté ici ne commenceront que dans huit jours, autant que j'en puis juger. Je compte qu'une bonne bataille décidera de tout, et qu'en suite de cela nous aurons la paix à très bon marché et avec des conditions avantageuses.

Lorsque Valory viendra, je lui ferai entrevoir plus de facilité pour me raccrocher avec la Saxe qu'il n'en a trouvé par le passé, cependant toujours conditionnellement à ce que la France ne se laissât point duper par ces gens-là.

Il est presque indubitable que la cour de Vienne a refusé les propositions de l'Angleterre; j'en juge par beaucoup de conjectures. Ainsi ne nous laissons plus amuser plus longtemps et resserrons nos liens avec la France le mieux que nous pourrons. Adieu, souhaitez-moi beaucoup de sagesse et de patience, car j'ai un besoin infini de l'une et de l'autre.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1849. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 19 mai 1745.

Mon cher Podewils. Dans ce moment, je reçois la nouvelle que les ennemis se sont mis en marche de Königgrätz pour Jaromircz, que leur troupes se renforcent vers Braunau et Trautenau, et que leur campagne va s'ouvrir par les opérations dont je vous ai si souvent parlé. Nous sommes donc enfin au dénouement de la scène; j'espère à présent que dans quinze jours nous serons si bien instruits de cet obscur avenir que tout notre sort sera décidé. Je vous en avertis d'avance, pour qu'en cas que toute sorte de bruits se répandent, vous sachiez à peu près ce qui en peut être, et que l'on ne prenne point à Berlin l'alarme mal à propos.

Adieu, je ferai tout ce que mon peu de lumières, d'habileté et de courage me pourra suggérer; n'oubliez pas vos amis.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1850. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 20 mai 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu votre lettre et je suis très content de ce que vous avez fait;[1] j'approuve toutes vos démarches, j'entre dans ce que vous craignez, mais, en même temps, je dois vous dire que nous avons autant à craindre qu'à espérer.

Je suis fâché de vous donner d'ici tant de nouvelles contradictoires, mais je suis obligé de vous apprendre que les Autrichiens ne sont point encore en mouvement pour nous attaquer, et qu'ainsi nous cantonnerons peut-être plus longtemps que vous ne l'imaginez, toujours à portée cependant de faire ce qu'exige de nous le bon droit. Vous aurez vu hier, par ce que je vous ai écrit de la relation d'Andrié, que je pense comme vous; enfin, je suis plein d'espérance et persuadé que ce que nous ferons ne tournera point à notre honte. Adieu, faites votre devoir en honnête homme, et soyez bien persuadé que nous n'en ferons pas moins de notre côté.

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Podewils berichtet 17. Mai, dass er den Brief an den König von Frankreich, oben Nr. 1767, nunmehr abgesandt habe.

1851. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Graf O. Podewils berichtet, Haag 13. Mai: „Ce matin, le Pensionnaire a reçu un exprès du prince de Waldeck, par lequel il lui marque qu'en conséquence de la résolution qui avait été prise le 10 dans un conseil de guerre, l'armée des alliés avait attaqué le lendemain à cinq heures du matin les Français, campés devant Tournai,[1] mais qu'elle avait eu le malheur d'être repoussée avec quelque perte ... La cavalerie hollandaise a extrêmement souffert, aussi bien que les gardes anglaises et hollandaises ... La consternation que cette nouvelle cause ici est inexprimable ... On attend à tout moment la nouvelle d'une bataille sur le Bas-Rhin."

[Camenz, 21 mai 1745.]

Que ma grande curiosité sera de savoir les suites que cette action aura dans les affaires; si Podewils ne peut point insinuer que, tant que je serai lié avec la France, nous tiendrons toujours les trois quarts de l'Europe en échec. Cela nous fera valoir. Et qu'il parle sur des choses indifférentes à Chesterfield, pour voir s'il ne sera pas plus souple que par le passé.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Demgemäss Immediaterlass an O. Podewils, Camenz 21. Mai.

1852. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 21 mai 1745.

Mon cher Podewils. Je suis dans la joie de mon cœur de ce que vous me venez d'apprendre. Je me flatte que la fierté de mon cher oncle sera un peu tempérée par la nouvelle de la défaite de son parti. Si le prince de Conty bat encore M. d'Aremberg, et que nous battions ici les Autrichiens, il y aura bien des ennemis de battus; mais en cas que le prince de Conty soit heureux, je suis persuadé que cela fera nécessairement que les fiers Anglais seront obligés de nous rechercher. Ne nous flattons de rien, voyons venir les événements successivement, et surtout, profitons de tous les occasions favorables. Je suis votre fidèle ami. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1853. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Graf O. Podewils berichtet, Haag 14. Mai: „L'on ne saurait comprendre l'imprudence des généraux de l'armée alliée et surtout du comte de Königsegg, dont on avait la plus haute opinion .... J'en ai pris occasion d'insinuer à divers Régents

Camenz, 22 mai 1745.

Mon cher Podewils. Je suis très content de la façon dont vous vous êtes conduit envers les Régents, et de l'interprétation que vous leur

[1] Bei Fontenoy.

que, suivant toutes les apparences ce général avait des ordres secrets de la cour de Vienne de tout hasarder, d'autant plus que cette cour ne pouvait qu'y gagner, quelle que fût l'issue de cette action, se flattant qu'une issue malheureuse animerait davantage l'État contre la France et l'entraînerait dans ses vues contre cette couronne, et que peut-être même le peuple se soulèverait pour demander un stathouder, ce qui convenait tout-à-fait au système de la cour de Vienne. Je remarque, Sire, que ces insinuations que je glisse sans affectation dans mes entretiens, ne laissent pas de faire quelque impression."

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

avez donnée de la conduite du comte de Königsegg. Mandez-moi quelles suites pourra avoir cet événement en Hollande; si vous croyez que cela pourrait les déterminer à la paix, ou si vous pensez que, revenus de leur première frayeur, ils suivront leur ancienne conduite, si cet événement changera leur façon de penser sur mon sujet, s'ils se flattent de redresser leurs affaires, s'ils inclinent plutôt à me détacher de la France ou s'ils pensent à une paix générale; en un mot, tous les effets que cette déroute aura produit sur l'esprit du peuple, sur celui des Régents, et ce que vous jugez qu'en pourront être les conséquences.

Federic.

1854. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz], ce 22 [mai 1745].

Mon cher Podewils. J'ai eu le temps de réfléchir depuis hier sur la bataille de Leuze.[1] Je trouve que cet événement nous est sans doute avantageux: 1° puisqu'il donnera des sentiments pacifiques aux Hollandais; 2° puisqu'il peut enfin ouvrir les yeux des Anglais sur leurs véritables intérêts; 3° puisque toutes ces puissances seront obligées de convenir que, tant que je suis uni avec la France, quoi qu'ils puissent faire, nous aurons toujours la supériorité d'un côté, et que par rapport à ce principe leur fierté s'adoucira envers moi.

Mais il n'est point apparent que cette bataille nous fasse une diversion considérable. Les Hollandais crieront miséricorde, on tirera de l'armée du duc d'Aremberg quelques troupes, qui seront peut-être remplacées par les Saxons bohémiens, et ceux-là par une partie des troupes du comte de Batthyany. Indépendamment de tout cela, cet événement me flatte, m'encourage et me donne l'espérance de trouver cette année ici la fortune plus propice que par la passée. Les ennemis font des mouvements, mais ce n'est encore rien d'assez marqué pour

[1] Fontenoy.

que l'on puisse pénétrer dans leurs desseins; en attendant, la foudre repose dans nos mains, et, quoi qu'ils puissent entreprendre, nous sommes si bien préparés qu'aucun malheur ne nous saurait arriver, à moins de ces coups de la Providence contre lesquels l'humain entendement ne peut rien.

Valory, au lieu de m'annoncer la retraite de l'armée du prince de Conty, m'a appris la victoire de celle du comte de Saxe. Voilà comme peuvent s'aveugler des gens pétris d'envie et de fureur qui n'ont des sentiments que ceux que Plutus ou les furies d'enfer leur inspirent. Que Monsieur Tschernyschew ne se mêle donc plus de conjecturer, car il y réussit très mal. Ah! puissions-nous avoir un jour comme le onze de mai, alors tous nos infâmes envieux, tous nos voisins perfides changeraient bientôt de langage, et la paix en deviendrait pour nous et plus glorieuse et plus sûre. Adieu, je suis avec toute l'estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1855. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN CAMENZ

[Camenz, 22. Mai 1745].

Ordre an Andrié nach Hannover, er soll keine Préliminaires unterschreiben, ohne bevor mir deswegen Anfrage zu thun, und soll den Brodkorb höher hängen, nach dem Verlust den die Alliirten in Flandern gehabt haben, und das unter dem Prätext, dass nachdem Monat April verflossen wäre, ich mir nicht an die österreichischen Propositiones kehren wollte.

Fr.

Eigenhändig. Demgemäss Immediaterlass an Andrié, Camenz 22. Mai.

1856. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN

Camenz, ce 22, l'après-midi.

Mon cher Podewils. Comme je suppose que le prince de Conty pourrait avoir remporté une victoire sur les alliés, je vous ordonne d'informer Andrié que je ne veux point qu'il signe avant que d'en avoir reçu de nouveaux ordres de ma part. Si nous avons été obligés de plier sous nos infortunes, il faut savoir profiter également des ses avantages et en tirer tout le parti qu'il sera possible. Je vais expédier les mêmes ordres à Andrié à Hanovre, quitte à nous en tenir à notre ultimatum; si nous ne pouvons faire mieux, du moins il est à présumer que nous aurons des avantages quels qu'ils soient.

L'affaire de Leuze a été plus considérable qu'elle ne l'a paru dans le commencement; ainsi, il est de la sagesse de profiter des conjonctures favorables, comme les Autrichiens ne le savent que trop de leur côté. Adieu, je suis avec bien d'estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1857. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Chambrier berichtet, Paris 10. Mai: „Le marquis d'Argenson se rendit chez moi avant-hier, pour me dire qu'ayant fait son rapport au Roi son maître des mauvais desseins de la cour de Saxe contre les États de Votre Majesté et nommément la Silésie, Sa Majesté Très Chrétienne lui avait ordonné de me dire: Qu'elle approuvait non seulement les démarches que le comte de Saint-Séverin avait déjà faites sur cela à Dresde, mais qu'elle lui envoyait ordre de déclarer de nouveau à la cour de Saxe que le roi de France regarderait comme faites à lui-même les hostilités que ladite cour exercerait contre les États de Votre Majesté, et surtout contre la Silésie, et que Sa Majesté Très Chrétienne ferait cause commune avec Votre Majesté sur cela."

[Camenz, 23 mai 1745].

Il doit beaucoup remercier de la déclaration que le roi de France a fait faire en Saxe, et faire sentir aux Français qu'on voit par toute la manœuvre des Saxons que c'est bien eux qui sont irréconciliables.

Federic.

A Beess et Cagnony: Je ne crois pas que les Saxons m'attaqueront. Quel effet aura produit la bataille de Tournai?

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts von Chambrier, bez. eines Berichts von Beess, Dresden 18. Mai. Demgemäss Immediaterlasse an dieselben, Camenz 23. Mai.

1858. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz], 23 mai [1745].

Mon cher Podewils. Je vous envoie la relation de deux avantages éclatants que nous avons remporté sur l'ennemi, l'un[1] où la cavalerie sous les ordres du prince Charles[2] a sabré trois régiments réglés d'Autrichiens, et l'autre où Winterfeldt a battu près de Landshut le général Nadasdy. Ce dernier avantage, moins important que l'autre, est plus décisif pour nos affaires et pourra pour le moins différer de quelques semaines les desseins des Autrichiens sur la Silésie. Vous en ferez tout l'usage, tant pour les gazettes que pour la finasserie de votre métier, que vous trouverez convenable à mes intérêts. La fortune

[1] Im Passe von Bratsch bei Jägerndorf, 22. Mai. — [2] Markgraf Karl von Schwedt.

change subitement à notre avantage; il faut espérer que l'inconstante nous favorisera au moins jusqu'au moment où nous pourrons nous passer de sa protection, au moins pour la guerre. Adieu, je suis persuadé que vous prendrez part à deux événements, arrivés en deux endroits différents le même jour, et si honorables pour nos armes. Je suis votre fidèle ami

Federic.

Mit der Relation von Prinz Karl und Winterfeldt, worvon Goltz den Auszug machet.[1]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1859. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz], ce 24 [mai 1745].

Mon cher Podewils. Patience, tout ira bien. Il faut voir ce qu'apporteront de favorable les événements; ils sont beaucoup plus heureusement depuis quinze jours qu'ils ne l'ont été depuis longtemps, et si nous pénétrons une fois dans le pays ennemi, cela pourra prendre une face toute différente. Il faut voir par la relation d'Andrié quel effet aura fait sur le roi d'Angleterre la bataille de Tournai. Ce sont les événements qui nous conduisent, et c'est à nous d'en profiter. Le duc de Weissenfels est parti pour la Bohême, cela me paraît décisif. Je vous réitère que je suis très content de mon armée et que je n'attends que l'occasion pour la mettre en œuvre. Adieu, quand j'aurai quelque chose de bon ou de décisif à vous apprendre, je vous en dirai davantage. Je suis avec bien d'estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1860. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 22. Mai: „Par rapport à l'intention de Votre Majesté de rappeler Son ministre de la Haye et d'y envoyer le sieur d'Ammon, nous osons représenter à Votre Majesté que, quoique la république de Hollande n'ait point mérité que Votre Majesté y laisse plus longtemps un ministère d'un certain caractère, . . . nous croyons pourtant que les intérêts de Votre Majesté

[Camenz, 26 mai 1745].

Mais, mon Dieu, que l'on m'obéisse du moins une fois dans ma vie. Si je ne puis être maître des grandes affaires, je veux du moins l'être de celles qui me sont particulières.[2]

Fr.

[1] Vergl. Droysen, Kriegsberichte a. a. O., 152. — [2] Unter dem 1. Juni erhält Graf Otto Podewils sein Abberufungsschreiben; Ammons Creditiv als Resident ist vom 8. Juni.

demandent qu'Elle suspende au moins ce rappel pour trois ou quatre mois, jusqu'à ce qu'on voie plus clair dans la violente crise des affaires d'à présent."

Beess und Cagnony berichten, Dresden 22. Mai, dass sie den neuen französischen Gesandten Vaulgrenant ersucht haben, den sächsischen Ministern zu erklären: „Que Sa Majesté Très Chrétienne serait indispensablement obligée, au cas que leurs troupes entrassent en Silésie, de fournir à Votre Majesté un pareil nombre de troupes auxiliaires, pour être employées par Elle de la même façon que la reine de Hongrie disposait du secours de la Saxe." Mais ce ministre se retrancha d'abord sur son défaut d'instruction.

A Chambrier: De vives représentations là-dessus au ministère français.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 29. Mai) am Rande der Berichte.

1861. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A MUNICH.

Quartier de Camenz, 26 mai 1745.

Monsieur mon Cousin. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite en date du 1er de ce mois. Je plains de tout mon cœur les circonstances fâcheuses où Votre Altesse Électorale S'est trouvée actuellement, mais je souhaite qu'Elle n'ait pas lieu de regretter le parti qu'Elle vient de prendre.

Je suis avec bien de l'estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très bon cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1862. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Camenz, 26 mai 1745.

Ich erhalte eben die Nachricht, dass die österreichische Armee in Anmarsch ist, nach Schlesien über Friedland einzubrechen. Morgen sondire das Lager bei Frankenstein, und sobald als ich vermuthe, dass sie die Berge können passiret haben, so werde sie in Gottes Namen auf den Hals gehen, und wird ein jeder darbei gewisse thun, was die Ehre der preussischen Waffen erfordert. Ich avertire Ihr Durchlaucht hiervon; sobald unsere Sachen decidiret seind, so werde Ihnen citissime davon avertiren und die weitern Ordres wegen Ihrer Expedition und

was ich dahin detachiren kann, schicken. Ich bin mit vieler Estime Ihr Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

1863. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 18. Mai, über eine Unterredung mit Chesterfield. „Je n'ai oublié aucune raison que j'ai cru propre à impressionner sur l'esprit de ce ministre, mais j'ai remarqué avec chagrin qu'elles n'ont pas fait grand effet, et je crois, Sire, que le parti de la cour de Londres est pris de ne plus insister auprès de celle de Vienne sur les propositions de Votre Majesté."

Mardefeld berichtet, Petersburg 12. Mai, dass Woronzow ihm gegenüber dem Wunsche Ausdruck gegeben hat, er möge die Mediation der Kaiserin von Russland officiell anrufen.

[Camenz, 26 mai 1745].

Cela est fort bien. Il ne doit plus parler de paix ni d'accommodement à Chesterfield ni à personne. Nous sommes à la veille d'une bataille; quand elle sera passée, je lui donnerai des ordres selon lesquels il se conduira alors.

Fr.

Je fais des dépenses excessives pour la Russie; je n'en puis plus faire. Nous sommes à la veille d'une action générale; si nous sommes heureux, nous irons en Saxe, en arrive tout ce qui pourra, et alors, pour empêcher les secours de la Russie, la banque de Leipzig m'en fournira les moyens.

Comme nous sommes à la veille d'une action décisive, il me semble qu'il n'est pas temps de parler de médiation, les Saxons et les Autrichiens sont entrés hier en Silésie, et nous ferons notre devoir pour les en chasser. Dès que l'affaire sera finie, nous tomberons avec un corps qui est tout prêt, sur la Saxe, et Mardefeld pourra dire alors: ne l'ai-je pas prédit? Enfin, je ne puis me déterminer, à présent, à la médiation de la Russie et aux conditions que l'on pourra proposer, qu'après avoir vu la décision de notre sort.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Berichte. Demgemäss Immediaterlasse an O. Podewils und Mardefeld, Camenz 26. Mai.

1864. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Quartier de Camenz, 26 mai 1745.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'a été rendue. Comme mes précédentes vous ont assez instruit sur ma façon de penser sur la négociation qu'on a traînée jusqu'ici, et sur la conduite que vous aurez à tenir là-dessus, je n'ai cette fois qu'à vous dire que vous ne devez plus du tout négocier, mais bien voir venir. Nous sommes à la veille

d'une bataille, et les Autrichiens ni les Saxons n'en seront pas, j'espère, quittes à bon marché. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Vous avez été la bonne dupe des gens à qui vous avez eu à faire; cela est honteux et bien humiliant pour vous.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1865. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 26 mai 1745.

Mon cher Podewils. Je vous marque que selon mes nouvelles les Autrichiens et Saxons ont commencé hier à former leur premier camp à une petite ville frontière de Silésie, nommée Schönberg, auprès de Landshut; nous formerons notre camp demain, et comme ces gens n'ont ni vivres ni fourrage dans ces montagnes, ils viendront à Schweidnitz pour s'en emparer. J'y ai bien pourvu, et c'est l'endroit où je suis résolu de les attaquer. Selon toutes les apparences, la fin de ce mois ou le commencement de l'autre nous procurera un grand événement et qui doit être décisif pour les deux partis. Je vous avertis uniquement de tout ceci, me flattant que vous n'en direz rien à personne, pour ne point inquiéter inutilement ma famille et le public. Je ne vois point encore de nécessité pour vous de penser à quitter Berlin, mais si elle devait exister, il faut aller à Cüstrin, puisque l'endroit est beaucoup plus fort que Stettin, qu'il peut se défendre avec peu de monde et qu'il est plus à ma portée. Mais quoi qu'il en soit, je ne crains en vérité pas l'événement, et, s'il plaît à Dieu, je me flatte de vous donner de bonnes nouvelles. Adieu. N'oubliez pas les absents, qui se battront en braves gens et d'une façon bien déterminée pour vous, *pro aris et focis*. Je suis, mon cher Podewils, votre fidèle ami

Federic.

Dès que vous aurez de mes nouvelles, vous ferez bien de dire à Bülow de se retirer, de faire revenir nos deux Saxons à Berlin, car ils n'en seront pas quittes pour la peur, et notre joug sera terrible.

Enfin je prévois un avenir qui va ouvrir toute une nouvelle scène dans l'Europe, et qui, selon toute apparence, y formera un nouveau système. Adieu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1866. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Au camp [de Frankenstein], ce 29 mai 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu votre lettre avec le chiffre et les autres pièces. La difficulté que l'ennemi trouve à passer les mauvaises

montagnes, arrête son opération. Je ne puis vous dire quand je pourrai me battre avec eux, mais, à vue de pays, entre ci et quinze jours nos affaires seront toutes décidées. Vous avez des idées très justes sur tout ce que vous me dites des affaires; sans entrer dans un plus grand détail, suffit que je les approuve en entier.

Je ne vous parle pas de mes dispositions, mais je puis vous assurer que je les soumettrais sans peine à la critique des Condé et des grands généraux. Enfin, patience, toute cette fusée se débrouillera bientôt, et vous verrez que j'ai accusé juste sur ce que je vous ai mandé, il y a quelques jours de poste.

Adieu, mon cher Podewils, je vous prie de travailler sans relâche, comme j'en fais de même de mon côté, et d'être persuadé que je suis votre fidèle ami

Federic.

Arrangez, je vous prie, tout avec Bielfeld,[1] j'ai tant de choses importantes sur les bras qu'il m'est impossible d'entrer dans ces sortes de choses pour le moment présent.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1867. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Faulbrück, 30 mai 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu votre courrier en me mettant en marche. Dans quelques jours nous aurons une affaire avec les ennemis, cela peut aller, au plus loin, au 4 ou 5 de juin. Si elle est bien décisive, je n'écouterai pas vos raisons et j'agirai en Saxe; si elle n'est pas, je serai plus modéré, et si elle est malheureuse, vos remontrances sont inutiles. C'est ce que je puis vous répondre. J'ai à présent tant de détails de ma besogne sur le corps que je vous prie de me dispenser de vous parler politique; nos armes vont décider de tout: c'est où je tourne à présent et mon bon sens et ce que je suis capable de raisonnement. Cela fini, nous aviserons à ce qu'il y aura à faire, mais ma fortune sera le baromètre de mes projets ultérieurs. Je vous promets, en attendant, les sauve-gardes pour votre beau-frère.[2] Adieu. Donnez-vous patience jusqu'à l'Ascension,[3] et j'ai bonne espérance que vous aurez bonne nouvelle. Je suis votre fidèle ami

Federic.

L'armée est fort brillante et remplie de la meilleure volonté du monde, et d'une haine non pareille contre les Saxons.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Vergl. S. 149. — 2 Graf Schulenburg auf Lieberose in der Niederlausitz. — 3 Das Himmelfahrtsfest war am 27. Mai gewesen; der König meint Pfingsten.

1868. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp auprès de Schweidnitz, 2 juin 1745.

Mon cher Podewils. L'ennemi descend aujourd'hui des montagnes, et demain nous l'attaquerons. Les dispositions sont faites et tous les arrangements pris de façon qu'il n'y a plus qu'à en attendre l'événement. Vous savez le malheur qui m'est arrivé à Cosel, que l'on a pris par trahison.[1] Adieu, j'attends la journée de demain, pour vous en dire davantage.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1869. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Friedberg, 4. [Juni 1745].

Was ich Ihnen gestern angezeiget, ist heute wahr geworden. So hat die Armee, Cavallerie, Infanterie und Husaren, sich niemalen distinguiret. Ihre Grenadiers haben viel gelitten, die drei Hauptleute[2] möchten wohl todt sein. Wir haben 5000 Gefangene, der Feind 3000 Todte, 30 Officiers, 3 oder 4 Generals, 40 Kanonen, 62 Fahnen, 3 Standarten, 8 Paar Pauken; unser Verlust ist ohngefähr 1200 Mann todt und blessirt. Truchses, Kahlbutz todt. Mein armer Buddenbrock schlimm blessiret; Massow von Hacke und Mellin schlimm. Diese Sache ist die beste, die ich gesehen habe, und die Armee sich surpassiret hat. Ich gebe in Eile hiervon Nachricht, kann aber wegen andere Sachen noch nichts sagen. Wedell hat sich ohngemein distinguiret, und, so wahr wie Gott ist, ein jeder in seinem Amt. Adieu, ich habe nicht Zeit, ein mehreres zu schreiben; man muss einen Riss sehen, sonsten verstehet man die Bataille nicht. Ich bin Ihr Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

1870. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Ce 4, du champ de bataille de Friedberg, ce 4 de juin 1745.

Mon cher Podewils. Je vous mande en deux mots que nous venons de remporter sur l'ennemi une victoire complète. Nous avons 5,000 prisonniers, 30 officiers, 5 ou 6 généraux, 66 drapeaux, 40 canons, 3 étendards, 8 pièces de timbales. Les Autrichiens ont laissé avec les Saxons 3 à 4,000 morts et blessés sur le champ de bataille. Notre cavalerie a fait merveille, l'infanterie de même, tous les corps se

[1] 26. Mai. — [2] Von Dinggräff, von der Heyde, von Korff.

sont distingués, tous ont combattu; enfin, rien n'a été renversé. L'action a commencé à quatre heures et a duré en tout jusqu'à onze, Truchses est tué, le pauvre colonel Kahlbutz, Massow de Hacke et Schwerin de mon régiment sont mal, Bertickow tué. Voilà notre perte, entre morts et blessés, 1,200 hommes. Vous savez l'usage que vous devez et pouvez faire de cette nouvelle; j'ai bien tenu parole, tous et mes frères ont combattu comme des lions pour la patrie, jamais les vieux Romains n'ont rien fait de plus éclatant.

Adieu, veuille le Ciel que j'aie lieu d'être aussi content de la politique que des armes. Je suis votre fidèle ami

Federic.

Mon pauvre Buddenbrock est mal blessé.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1871. AU ROI DE FRANCE AU CAMP DE TOURNAI.

Champ de bataille de Friedberg, 4 juin 1745.

Monsieur mon Frère. J'ai la satisfaction d'apprendre à Votre Majesté que mon armée vient de remporter la victoire sur les Autrichiens et Saxons; comme M. Valory et le sieur de la Tour[1] y ont été présents, je m'en rapporte à la relation qu'ils en feront à Votre Majesté. Elle aura vu que je n'ai pas tardé à suivre Son exemple; c'est à présent le tour du prince de Conty.

Je suis avec la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Je félicite Votre Majesté de l'action glorieuse qui s'est passée à Fontenoy, et sur la prise de Tournai.

Nach der eigenhändigen Ausfertigung im Dépôt des affaires étrangères zu Paris.

1872. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Lager bei Bolkenhain, 6. Juni 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Da Ich ehegestern noch nicht im Stande war Ew. Liebden eine ausführliche Nachricht der selbigen Tages vorgefallenen Action und des erhaltenen Sieges zu geben, so habe Ew. Liebden nunmehro hierbei eine fidele Relation davon zusenden wollen, aus welcher Dieselben zu ersehen belieben werden, dass Unsere Victoire Gott Lob eine der completesten ist, dergleichen seit der fameusen Bataille von Höchstädt nicht gewesen. Die

[1] Ueberbringer der Siegesbotschaft von Fontenoy.

gefangene österreichsche Generals seind Berlichingen, Saint-Ignon und der alte Forgách, und von den Sachsen der General Schlichting; ausser dem General Thüngen sind von den Oesterreichern noch drei Generals geblieben, und sechs derselben sollen tödtlich blessiret sein. Es werden stündlich mehrere Gefangene eingebracht, und da Ich selbst mit der Armee den Feind verfolge und sehen werde, was demnächst weiter zu thun ist, so werde alsdann und mit nächstem Ew. Liebden schreiben und bekannt machen, was Dieselbe Dero Ortes zu thun haben werden. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Relation de la campagne du Roi en Silésie.

Sa Majesté a été informée que le dessein des Autrichiens et des Saxons était d'entrer en Silésie à la fin du mois de mai. Elle prit tous les arrangements pour ses subsistances, de façon que l'armée n'en pût manquer sur toute l'étendue des frontières de Bohême. Elle retira au milieu de mai ses troupes de la Haute-Silésie, hors la garnison de Jägerndorf, qui servit pour couvrir les quartiers, tant qu'Elle voulait les garder. Lorsqu'Elle fut informée que l'armée autrichienne s'assemblait à Königgrätz et que le duc de Weissenfels était parti de Dresde pour la joindre avec ses Saxons, Elle donna ordre au margrave Charles, qui commandait en Haute-Silésie, de retirer les troupes des quartiers de Jägerndorf et de La venir joindre au camp de Frankenstein, dans lequel nous entrâmes le 27 de mai. Le Margrave battit dans sa marche les Autrichiens,[1] défit les régiments d'Ogilvy et d'Esterhazy-Infanterie et les dragons de Saxe-Gotha. Les Autrichiens y perdirent 2,000 morts et blessés et deux drapeaux; après quoi Son Altesse Royale poursuivit sa marche et joignit l'armée du Roi le 28 au soir. Le 29, l'on fit jour de repos, et sur la nouvelle que le Roi reçut du lieutenant-géneral du Moulin que les Autrichiens étaient avancés jusqu'à Landshut, Sa Majesté prit le camp de Reichenbach, et de là Elle écrivit au général du Moulin, qui était à Schweidnitz, qu'il devait faire toutes les dispositions nécessaires pour faire accroire aux ennemis que le dessein du Roi était de se retirer à Breslau à l'approche de l'ennemi. Ceci réussit si bien que les Autrichiens et Saxons, imbus de préjugés ridicules et déshonorants pour la nation prussienne, y ajoutèrent foi.

A l'approche des ennemis du camp de Hohenhennersdorf, le Roi marcha sans bruit entre Schweidnitz et Striegau. L'avant-garde du général du Moulin marcha sur les hauteurs de Striegau. Le général Nassau occupa un bois qui était entre deux, avec un autre détachement. Tous ces corps et l'armée se campèrent derrière les hauteurs, où l'on ne pouvait les apercevoir; il était défendu de battre au champ et de donner aucun signe de vie, le général major Winterfeldt avait même ordre de

[1] 22. Mai. Vergl. S. 175.

n'envoyer que de petits partis de hussards et de les obliger à se retirer à la première approche des ennemis; le tout pour entretenir leur sécurité. Le 31 de mai et les 1er, 2 et 3 de juin furent employés par le Roi à reconnaître tous les terrains par où l'ennemi pouvait déboucher, l'intention de Sa Majesté ayant été dès le commencement à ne point s'amuser à défendre une chaîne de montagnes de seize milles d'Allemagne de longueur, mais de bien recevoir l'ennemi au déboucher. Le 3, Sa Majesté se porta, le matin, sur les hauteurs du camp du général du Moulin. Elle remarqua que beaucoup de cavalerie de l'ennemi avait déjà débouché l'après-midi; Elle vit que l'ennemi s'avançait avec de grosses colonnes de cavalerie et d'infanterie dans la plaine de Friedberg et de Rohnstock; sur quoi, Elle ordonna à l'armée de marcher, le soir à huit heures, jusqu'à Striegau, et au général du Moulin de se poster avec ses 40 escadrons et 7 bataillons de l'autre côté de Striegau sur des monticules voisins. Les ordres furent bien exécutés, l'armée arriva, sans bruit et sans faire des feux, à minuit aux postes qui lui étaient assignés.

Le 4, à deux heures du matin, le Roi assembla tous les principaux officiers de l'armée et fit la disposition de la bataille.

A deux heures et demie, l'armée se mit en marche pour attaquer l'ennemi, marchant par lignes et défilant par la droite. Le Roi n'eut pas passé le défilé du ruisseau, que le général du Moulin le fit avertir qu'il voyait sur le flanc de l'armée quelques bataillons postés sur une hauteur auprès d'un moulin à vent; il donna en même temps une grande marque de sa capacité, en occupant d'abord une hauteur qui était vis-à-vis de l'autre.

Auprès de ces 7 bataillons se forma la droite de notre cavalerie, et le maréchal de Buddenbrock et le lieutenant-général de Rothenburg y firent la plus belle manœuvre de guerre que l'on puisse faire, en postant la cavalerie très avantageusement; un petit bois était à la gauche de cette cavalerie, que le prince Thierry d'Anhalt occupa d'abord avec trois bataillons de grenadiers. Le Roi forma son infanterie, joignant ce bois et tirant vers la gauche, mais le terrain ne lui permit pas de mettre du commencement plus de 15 bataillons des 32 qu'il avait dans la première ligne, en bataille. Il découvrit en même temps que les Autrichiens se formaient vis-à-vis de lui et que leur cavalerie avançait effectivement. Il fit presser le général Nassau d'arriver au plus tôt avec l'aile gauche de la cavalerie sur un pré qui aboutissait à un ruisseau où il forma l'extrémité de la gauche. En même temps, M. de Kalckstein, général d'infanterie et qui commandait la seconde ligne, fit avancer quelques bataillons pour renforcer le général du Moulin; sur quoi, le prince Léopold attaqua l'infanterie saxonne dans un bois marécageux et y fit des prodiges de valeur. Le bataillon des grenadiers des gardes, commandé par le lieutenant-colonel de Wedell, chassa l'ennemi de ses marais à coups de bayonnette et sans tirer un coup — c'est ce

même officier qui arrêta, l'année passée, toute l'armée autrichienne plus de trois heures à son passage de l'Elbe à Selmitz. Le lieutenant-colonel de Buddenbrock y fit des merveilles, l'attaque de la cavalerie de la droite succéda à celle de l'infanterie, et toute l'aile gauche des ennemis fut chassée presque en même temps. Les Saxons firent un triangle d'infanterie pour se retirer, mais le lieutenant-général Rothenburg avec le régiment de cuirassiers du prince de Prusse tailla tout le régiment de Schönberg en pièces, le lieutenant-colonel de Jasinski des gardes du corps et le major Froideville massacrèrent deux compagnies des grenadiers saxons, le triangle fut rompu, et tous les Saxons totalement battus.

Toute cette aile fut défaite, avant que l'aile gauche commençât à charger les Autrichiens. Le prince de Prusse et le margrave Charles conduisirent cette attaque avec tant de vigueur que les Autrichiens plièrent partout; le régiment des gardes s'y distingua beaucoup et chassa, la bayonnette au bout du fusil, les grenadiers autrichiens qui s'étaient postés dans un fossé vis-à-vis d'eux. Les régiments de Hacke et du prince de Brunswick-Bevern y firent des prodiges. Pendant toutes ces attaques, le Roi fit faire un quart de conversion à toute sa droite, qui fut obligée de passer des marais et des fossés impraticables, pour prendre les Autrichiens dans le flanc. On attaqua et prit, en faisant cette manœuvre, un village que l'ennemi avait garni d'infanterie, et la cavalerie de la droite, après avoir choqué huit fois, dissipa tout ce qu'il y avait d'ennemis de ce côté-là et vint rejoindre la droite qui allait tomber sur le flanc des Autrichiens; la gauche avançait en attendant et avait trois fois déposté l'infanterie autrichienne. La cavalerie de la gauche, dont il n'y avait eu que 10 escadrons de formés, fut d'abord menée par le général Kyau à la charge, qui culbuta tout ce qu'il trouva devant lui. Dès que le général Nassau eut formé 15 autres escadrons, il s'aperçut que les ennemis se mettaient en potence pour le prendre en flanc. Il tira 6 escadrons de la seconde ligne pour les leur opposer, et, cette disposition faite, il les chargea si vivement que tout plia devant lui. L'ennemi se rallia, et ces escadrons chargèrent jusqu'à six fois avant que d'obliger totalement l'ennemi à prendre la fuite. A ces charges, le général Rochow, le prince Schönaich, le colonel de Marschall et une infinité d'officiers se distinguèrent.

Le régiment de Baireuth, qui faisait la réserve, voyant que l'infanterie de l'ennemi continuait toujours ses charges, fut mené par le lieutenant-général de Gessler et le général Schmettau, notre infanterie les laissa passer par un intervalle, et ils chargèrent si vigoureusement cette infanterie, qu'ils hachèrent en pièces les six régiments de Marschall, de Grünne, de Thüngen, de Daun, de Kolowrat et de Wurmbrand, avec une troupe de grenadiers, et, en rapportant 66 drapeaux, firent de ce côté-là 2,500 prisonniers; action inouïe dans l'histoire et dont le succès est dû aux généraux Gessler et Schmettau, au colonel

Schwerin, et au brave major Chasot dont la valeur et la conduite se sont fait connaître dans trois batailles également.

Toute l'armée se mit à la poursuite de l'armée ennemie, et on ne s'arrêta qu'aux gorges des montagnes. Le massacre a été prodigieux de tous les côtés. Les ennemis firent trois retraites, les Saxons par Seifersdorff, la droite des Autrichiens par Friedberg, et le corps de bataille par les gorges de Kauder. Il faut avouer à la louange des Autrichiens que leurs dispositions pour la retraite furent si belles qu'on ne put les entamer d'abord.

Les officiers de nos troupes qui se sont le plus distingués, sont le prince de Prusse et le prince Henri, frères du Roi, le margrave Charles, le prince Léopold, le prince Thierry, le maréchal Buddenbrock, qui malgré son grand âge a eu l'activité d'un jeune homme, les lieutenants-généraux Gessler, Nassau, Rothenburg, Posadowski, et les généraux majors prince Maurice d'Anhalt, Rochow, Bredow, Polentz, le prince Ferdinand de Brunswick, le prince de Bevern, Kyau, Schwerin, Goltz, Zieten; en un mot, il faut nommer tous, car pendant la bataille, qui dura quatre heures, il n'y a pas eu un corps de nos troupes qui eût plié.

Les trophées de la bataille qui nous restent sont 66 canons, 6 obus, 76 drapeaux, 8 paires de timbales, 7 étendards, 4 généraux prisonniers, près de 200 officiers, et au delà de 7,000 hommes.

Les Autrichiens et les Saxons ont eu 4,000 morts, et, vu les déserteurs qui nous viennent, on peut juger leur perte à 20,000 hommes sans se tromper.

La perte des Prussiens va entre morts et blessés à 1,600 hommes. Le général comte Truchses, les colonels Massow, Kahlbutz, le brave lieutenant-colonel Düring, le lieutenant-colonel Bertickow sont morts, environ huit capitaines, deux majors et vingt subalternes. Les généraux Stille et Bornstedt sont légèrement blessés à la main, le colonel Schwerin des gardes, le lieutenant-colonel Buddenbrock blessés, et une vingtaine d'officiers. En un mot, si les troupes saxonnes avaient été aussi aguerries que les Autrichiens, la bataille aurait été balancée beaucoup plus longtemps, mais malgré la valeur et la bonne disposition du duc de Weissenfels, il ne put porter point de remède à la confusion des troupes.

Le Roi poursuit encore les ennemis; le général du Moulin, qui a l'avant-garde, les talonne avec 20,000 hommes, et l'armée les suit de près.

On donnera les circonstances ultérieures avec toute la simplicité possible et selon que les événements arriveront. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la bataille de Friedberg est une des plus grandes actions qu'il y ait eu, puisque tous les corps ont combattu, et qu'il n'y en ait aucun qui n'ait pas chargé.

Das Schreiben nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Die Relation nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1873. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A BRANDEBOURG.

Camp de Bolkenhain, 6 juin 1745.

Ne trouvant plus votre séjour à Brandebourg nécessaire,[1] je veux bien vous permettre d'en sortir et d'aller à Berlin, où vous pourriez fréquenter la cour comme vous l'avez fait avant que vous en étiez parti.

Nach dem Concept. Federic.

1874. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Ce 6, en poursuivant.

Mon cher Podewils. J'espère que vous serez content de moi. Voici une relation modeste de notre bataille;[2] on en dit beaucoup plus, mais je n'ose pas le croire avant que d'en avoir plus de sûreté. Les ennemis, au premier appel qu'ils ont fait à Landshut, ont trouvé que leur manquaient 25,000 hommes. Attendons la vérité avant que d'en parler. Ceci nous fera avoir une bonne paix et un long repos. Voyons les venir, faisons les meilleures conditions que nous pourrons, et, si nous nous retirons à présent du jeu, ce sera avec la plus grande gloire et la plus grande réputation du monde. Adieu, mon cher ami, j'ai ordonné à Eichel de vous faire tous les détails, et je suis à présent occupé à couronner l'œuvre.

Je suis votre fidèle ami Federic.

Faites tedeumiser etc., comme cela se convient.

Nach der Ausfertigung (praes. 10. Juni). Eigenhändig.

1875. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 1. Juni: Tschernyschew hat den Dank der Kaiserin von Russland für die von Mardefeld abgegebene Erklärung ausgedrückt, dass das Gerücht von Verhandlungen Preussens mit der Pforte jeder Grundlage entbehre.[3] Podewils hat ihn bei dieser Gelegenheit an das oft wiederholte Versprechen der Kaiserin erinnert „qu'elle remplirait fidèlement ses engagements en bonne alliée dans les occasions où Votre Majesté pouvait réclamer avec justice et fondement son assistance."

Sehr gut. Die besten Alliirten aber, so wir haben, seind unsere eigene Truppen.

Mündliche Resolution (praes. 10. Juni). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

1 Vergl. Bd. III, 357; IV, 10. 14. 54. — 2 S. 183. — 3 Vergl. S. 128. 133.

1876. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Landshut, ce 7.

Mon cher Podewils. Je vous avise en deux mots que la victoire du 4 grossit de moment en moment; la perte des ennemis monte à 25,000 hommes; beaucoup plus de généraux que l'on n'a cru; nous les poursuivrons jusqu'à Königgrätz, où nous ferons halte. Profitez de cette nouvelle et faites-en un magnifique usage, dans l'Empire, à Hanovre et en Russie; je crois que cela fera une bonne paix et qu'il est sûr que nous en tirerons pied ou aile. Adieu, je suis votre fidèle ami.

Nach der Ausfertigung (praes. 10. Juni). Eigenhändig. Federic.

1877. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lager bei Landshut, 8. Juni 1745.

„Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, dass dem Andrié auf seinen letzteren Bericht vom 25. voriges dahin geantwortet werden solle, dass Se. Königl. Majestät noch nicht anders urtheilen könnten, als dass er die Dupe derer dortigen Ministers sei, und da Mylord Chesterfield vor seiner Abreise aus dem Haag sich gegen den Graf Podewils in einem ganz anderen Sinn[1] als Mylord Harrington gegen den Andrié expliciret habe, so könnten Se. Königl. Majestät nicht anders, wie glauben, dass ersterer mit weit mehr Sincerität wie letzter darunter zu Werke gehe. Dem möchte aber sein, wie ihm wollte, so liessen Se. Königl. Majestät es bei der vorigen Ordre hierunter verbleiben,[2] nach welcher er kein weiteres Empressement in der Sache bezeigen, sondern jene kommen sehen, auch nichts zeichnen, sondern alles ad referendum nehmen und weitere Instructiones zuvor gewärtigen solle; wie er dann nöthigen Falls zu declariren hätte, dass er sonder neue Instructions von seinem Plein-pouvoir keinen Gebrauch machen könnte; übrigens habe der Höchste Sr. Königl. Majestät gerechten Waffen ohnlängst einen so distinguirten Succès gegeben, sodass Dieselbe sonder Beihülfe derer Garanteurs des Breslauischen Friedens Sich (der englischen Gelder, so Dero Feinde empfangen, und der sächsischen Bosheit ohnerachtet) zu souteniren hoffeten; so zweifelten Dieselbe ferner nicht an den guten Succès Dero Sachen und würden zu dem Ende binnen wenig Tagen in Böhmen einrücken. Welches hierdurch schuldigst melden sollen.

An Ew. Excellenz soll annoch auf allergnädigsten Befehl melden, dass Dieselbe überlegen möchte, wie es etwa nun wegen des Rappells der sächsischen Ministers hinc inde zu fassen. Se. Königl. Majestät würden ein Corps parat halten, um, wann es nöthig, in Sachsen einzudringen, auch den Fürsten[3] seines Orts instruiren. Sie erwarten forder-

[1] Vergl. S. 178. — [2] Nr. 1864. — [3] Von Anhalt-Dessau.

samst Ew. Excellenz Gedanken darüber. So wie ich von Sr. Königl. Majestät verstanden, würden Dieselbe gerne sehen, wann man von der Sachsen ersten Consternation profitiren und diese mal dahin bringen könnte, sich von der Königin von Ungarn zu detachiren und neutral zu bleiben.

An Mardefeld soll geantwortet werden, dass, da des Königs Majestät sich nunmehr selber zu helfen gedächten, er sich auf gewisse Maasse geschlossen halten und darauf hauptsächlich arbeiten sollte, die Russen zurückzuhalten, dass dieselbe keine Partei nehmen, noch dahin gebracht würden, uns zu schaden.

Noch vermeinen des Königs Majestät, dass bei einem Accommodement mit den Sachsen man sehen müsse, einige kleine Avantages von Dero Convenienz, als etwa das Amt Gommern, das Städtchen Jüterbogk oder andere dergleichen in Sr. Königl. Majestät Provincien enclavirte kleine Oerter oder Aemter, oder den Fürstenberger Zoll, zu profitiren, nicht sowohl der Importance als des Namens halber. Sollte auch ersteres nicht angehen wollen, so würde man quovis modo auf die Cession und Ueberlassung des Fürstenberger Zolles auf der Oder, oder der Stadt und Districts von Fürstenberg insistiren und desfalls alle Ressorts spielen lassen müssen, weil dieses uns von gar zu grosser Wichtigkeit ist" ...

... „Ist es denn nicht möglich, dass einmal wieder ein, wo ich in dem Namen nicht irre, Hippolytus a Lapide, wie vor hundert Jahren, aufstehe und die ganz ohnerträgliche Hauteur, Fierté und praetendirten Despotisme des wienerschen Hofes developpire und die Welt von ihren vorigen Sentiments und den daher entstehenden terriblen Suiten eclaircire? Was vor ein weites Feld würde dergleichen Autor haben? und werden die Engelländer mehrere Dankbarkeit von dem österreichischen Hofe zu gewärtigen haben, als sie zur Zeit der ostendischen Händel und des Wienerschen Friedens, so mit Ripperda negociiret ward,[1] gehabt haben?"

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1878. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Entre Friedland et Braunau, 10 juin 1745.

Mon cher Podewils. Je suis toujours le même que j'ai été, des succès passagers ne m'enorgueillissent point, je pense également au bien de la patrie et de l'armée, ne craignez pas que je me précipite dans mes résolutions. Je poursuis à présent mon grand objet, qui est de déloger les Autrichiens de Königgrätz, où ils ont un magasin très important, et qui me met, après en être en possession, en tranquillité sur tout ce qui peut arriver du côté de la Silésie. Cela fait, je suis au terme de mes opérations, et vous n'entendrez parler de nous qu'en partis.[2] Je gagne par cette position le temps de pousser mes négocia-

[1] 1725. — [2] Sic.

tions et de parvenir à la paix; il faut qu'elle soit avantageuse alors. Je n'entamerai la Saxe que lorsque je verrai qu'il n'y a pas moyen de parvenir à un accommodement, mais je ferai semblant de vouloir rompre à tout moment, pour l'obliger à me faire des propositions. En un mot, je ne fais la guerre que pour parvenir à la paix, et vous pourrez être persuadé que je suis trop philosophe pour suivre l'impétuosité de mes passions dans des objets de cette importance, et dont dépend le salut de l'État. J'avoue que la joie est grande chez nous de la gloire qu'un chacun jusqu'au moindre soldat s'est acquise, mais nous ne sortons pas des bornes de la modération ni des limites du bon sens. Voilà, mon cher Podewils, quelle est ma façon de penser dans ces conjonctures, et je crois que nous ne tarderons pas à voir venir les autres; c'est ce que je désire de tout mon cœur, vous assurant que je suis tout à vous. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1879. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Im Lager zwischen Friedland und Braunau, 10. Juni 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Ich komme zu Meinem besonderen Mitleiden in Erfahrung, dass die feindliche Truppen, insonderheit deren Husaren, wie auch die sächsischen Huhlanen, als solche letzhin in Schlesien eingerücket und Partien von ihnen bis hinter Bolkenhain gestreifet, sowohl im Gebirge als auch weiter vor im Lande, nicht nur bei deren Einmarsch sondern auch bei deren Retraite, die cruelsten und unter christlichen und vernünftigen Völkern unerhörte Excesse begangen, welche so weit poussiret worden seind, dass, ausser denen ihnen gewöhnlichen Erpressungen von Gelde und dergleichen, sie Leute gebunden, mit Schlägen grausam tractiret, Leuten brennende Lichter in die Nasenlöcher gestecket, Frauens und andere Weibesleute, auch sogar Sechswöchnerinnen, genothzüchtiget und demnächst aufgehangen, ja gar noch grössere Bestialitäten begangen haben.

Ich befehle demnach, dass Ihr sonder den geringsten Zeitverlust von allen Landräthen und Kreisen, welche dergleichen Unglück betroffen, schleunigst Bericht erfordern und ihnen aufgeben sollet, die Leute citissime darüber zu vernehmen, die Facta davon niederzuschreiben und solche demnächst an Euch einzusenden. Worauf Ihr sogleich solche in ein ordentliches Promemoria bringen lassen und Mir selbiges einsenden sollet. Es muss aber dieses nicht wie dasjenige, so Ihr deshalb ehmals schon von denen Excessen in Oberschlesien machen lassen müssen, in vaguen und nicht rechts sagen wollenden Worten bestehen, sondern Facta, obwohl kurz, aber nervös erzählet werden, exempli gratia: dem p. zu p. ist dieses geschehen p.; die p. zu p. ist dergestalt miss-

handelt worden dass p.; welches auf eine vive und touchante Art angeführet werden muss. Ihr sollet auch solchem noch andere Facta mehr anhängen lassen, mit was vor Bestialität die Insurgenten gegen die arme Unterthanen jenseits der Oder und nach Oberschlesien umgesprungen haben.

Ich bin gewillet, solche Species Factorum nachher sowohl in französischer als deutscher Sprache drucken[1] und der ganzen Welt bekannt machen zu lassen, damit jedermann das österreichische Procedere daraus ersehe, und wie nothwendig des Höchsten Rache auf dergleichen indigne und unmenschliche Proceduren erfolgen müssen. Es muss aber hierunter nichts verzögert, sondern gedachte Facti Species schleunigst eingesandt werden, um der Welt sogleich, da alles im frischen Andenken ist, es zu publiciren, sonsten solches, wenn es nachher geschiehet, keine Attention noch Rührung machet.

Da Ich auch vernehme, dass im Gebirge und im Jauerschen und Schweidnitzschen die daselbst geduldete katholische Pfaffen nicht nur, sondern insonderheit die katholische Schulmeister sich besonders distinguiret haben, den feindlichen Partieen und Truppen allerhand Nachrichten zuzutragen und zu schreiben, auch ihnen Specificationes von denen wohlhabendsten Bauern und Einwohnern zu geben, damit der Feind solche um so eher wissen und ausplündern könne, so befehle Ich, dass Ihr solche katholische Schulmeister insgesammt und sogleich bei den Ohren nehmen und im Verhaft bringen, sodann auch wider solche ordentlich inquiriren lassen, inzwischen aber von ihren gewöhnlichen Emolumenten ihnen nichts geben noch reichen lassen sollet. Welches Ihr dann gehörig zu besorgen habet. Ich bin etc.

Frch.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1880. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 1. Juni: „J'ai eu un entretien assez long avec milord Harrington,[2] dans lequel... je lui dis que Votre Majesté avait une entière confiance dans ses bonnes intentions envers Elle; qu'il était maître d'en pouvoir donner une preuve à Votre Majeste, en contribuant à La réunir avec les Puissances maritimes et en portant la cour de Vienne à acquiescer aux conditions équitables que Votre Majesté avait fait proposer pour le rétablissement de la paix."

Lager bei Friedland, 11. Juni 1745.

„Auf einliegende Relation haben des Königs Majestät dem Herrn Grafen von Podewils zu antworten befohlen, wie zwar alles, was er an den Lord Harrington gesaget, an sich recht gut gewesen wäre, des Königs Majestät aber würden gerne gesehen haben, wenn er zugleich nicht so viel Empressement wegen

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 536. — [2] Bei dessen Durchreise nach Hannover.

eines Accommodements bezeiget, sondern sich in etwas nach demjenigen gerichtet hätte, was Se. Königl. Majestät ihm dieserhalb vorhin schon occasione des Lord Chesterfield schreiben lassen und was sonsten dem Andrié desfalls schon geschrieben worden. Wie denn überall Se. Königl. Majestät die gegenseitige Partie lieber kommen sehen als suchen würden.

. . . Wovor ich . . . dem Höchsten insonderheit danke, ist, dass des Königs Majestät des erhaltenen grossen Sieges ohnerachtet égal bleiben und in denselben Gedanken wegen eines anzunehmenden Friedens beharren. Sie werden auch keine Propositiones refusiren, nur allein wünschen Sie vor Dero Gloire sowohl, als, wie Sie sagen, pro studio et labore und wegen des immensen Schadens, so durch den injusten Krieg und Einfall der Oesterreicher in Schlesien geschehen, durch eine Cession des übrigen Antheils von Oberschlesien inclusive der mährischen Enclavures, ratione Oesterreichs, und ratione Sachsens durch Cession von Fürstenberg und des dazu gehörigen Oderzolls, in etwas indemnisiret zu werden. Ich bin exprès befehliget worden, Ew. Excellenz davon im Vertrauen vorläufig zu benachrichtigen .... Die eigentliche Anzahl der Trophées, so von der letzten Schlacht nach Breslau gebracht worden, bestehet in 80 Canons und Haubitzen, 76 Fahnen, 8 Paar Pauken und 15 Estandarten" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1881. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A BORZITZ.

Podewils berichtet, Berlin 11. Juni: „Je crois que, pour ne pas boucher le canal à la cour de Saxe de faire des démarches ou des insinuations ici, après le rude échec que les Saxons ont souffert en Silésie, il conviendrait aux intérêts de Votre Majesté de tolérer encore les ministres de Saxe à Sa cour. C'est pourquoi, et jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à une réponse à ce rapport, je n'ai pas cru devoir me précipiter de renvoyer les ministres de Saxe d'ici, d'autant plus qu'ils restent malgré le retour de Cagnony et le renvoi du résident saxon de Breslau. C'est une marque que la Saxe voudra peut-être faire quelques pas pour chercher à s'accrocher avec Votre Majesté. Et comme il faut absolument les voir venir, si l'on en veut tirer parti, j'ai fait entendre finement à Bülow, comme pour moi même, que, si, malgré le départ de Cagnony, il avait quelque proposition capable d'apaiser Votre Majesté ... je tâcherais de le se-

[Camp de Borzitz, près de Nachod, 15 juin 1745].

Je suis fort étonné qu'il n'ait pas renvoyé Bülow, comme je le lui ai ordonné; que je veux absolument qu'il parte; que la Saxe ne fera aucunes propositions; que je ne veux point que le roi de Pologne devienne empereur, et que nous voulons faire une paix, s'il y a moyen d'y parvenir, sans tenter tant de hasards, que la peur est le seul moyen à employer pour mener les Saxons à ce que l'on souhaite, et qu'il faudra voir comment on pourra la leur donner bien chaude. Que Podewils s'y est mal pris avec Bülow, et qu'il lui doit faire annoncer durement

conder.... Dans le moment que j'écris ceci, je reçois la dépêche du sieur Cagnony du 8 de ce mois, touchant l'estafette que les ministres français à Dresde ont dépêché au marquis de Valory avec un projet de réconciliation entre Votre Majesté et la Saxe."

et brusquement qu'il devait se retirer dans six heures. La lettre de Vaulgrenant à Valory ne souffle ni chaud ni froid.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Demgemäss Cabinetsschreiben an Podewils, Camp de Borzitz 15 juin.

1882. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Camp de Borzitz, 15 juin 1745.

Monsieur mon Cousin. Je viens de recevoir la lettre que Votre Altesse m'a écrite le 3 de ce mois, et Lui suis infiniment obligé des protestations sincères et pleines d'amitié qu'Elle veut bien me réitérer à l'occasion de la réquisition que j'ai faite des troupes auxiliaires hessoises, selon le traité qu'il y a entre moi et Sa maison. Grâce à Dieu que je n'en suis plus si pressé, après l'événement de la victoire dont la bonté céleste a béni mes armes contre les ennemis qui venaient assaillir de la manière la plus injuste ma Silésie; événement dont je ne doute pas que mon ministre, le comte de Podewils, n'ait déjà mandé des particularités à Votre Altesse, et qui me met en état d'attendre avec tranquillité la réponse du Roi Son frère. Elle sera persuadée que rien ne saurait arriver à Lui et à Ses intérêts dont je ne prendrai pas sincèrement part, regardant toujours ceux-ci comme les miens propres; aussi me fera-t-Elle la justice d'être assurée que rien ne saura altérer les sentiments d'amitié la plus cordiale et de la haute estime avec lesquels je serai à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très bon cousin et très fidèle ami

Federic.

Nach dem Concept.

1883. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Lager bei Borzitz, 16. Juni 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden habe hierdurch zu vernehmen geben wollen, wie dass Ich nunmehro vor nöthig finde, dass Dieselbe dortiger Orten einigen Anfang machen, durch ein oder ander Demonstrationes oder einige Bewegung derer dasigen Truppen denen Sachsen Inquiétudes zu geben, jedoch ohne dass Ew. Liebden noch zur Zeit etwas Reelles unternehmen, noch die Truppen wirklich in Marsch setzen. In wenigen Tagen gedenke Ich Ew. Liebden zu schreiben, wie Meine Sachen stehen, und was alsdann dort wirklich zu thun sein wird, indessen Dieselbe durch allerhand, je-

doch nur fausse Demonstrationes gedachtermassen denen Sachsen Inquiétudes zu geben haben. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Den Feind debusquiren wir morgen von Königgrätz, wohr ein gross Magazin gehabt, und bleiben stehen; dann werde ich ein starkes Lager aussuchen und detachiren.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

1884. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Dumckow, 17 juin 1745].

Mon cher Podewils. Je n'empêche point Vaulgrenant de négocier, je l'ai même fait comprendre à Valory, mais ce qui vous abuse est que les Saxons n'ont point fait de propositions du tout. Pour ce qui regarde le corps du prince d'Anhalt, il a déjà des ordres pour remuer, sans cependant commettre encore d'hostilités. Le terrible orage qu'il a fait aujourd'hui a retardé mes opérations d'un jour; mais dès que les Autrichiens seront obligés d'abandonner leur poste de Königgrätz, où ils ont un très grand magasin, ils sont hors d'état de ne rien entreprendre, de cette campagne, sur la Silésie. Pour moi, je vise toujours à la paix, et si nous pouvons l'avoir par les Anglais, ce sera la voie la plus courte pour sortir d'embarras. Le plan d'un nouveau partage[1] nous mènerait trop loin; il n'est bon que dans une extrémité où les Autrichiens et Anglais ne veulent point entendre raison.

Federic.

Nous faisons actuellement toutes les dispositions pour déposter l'ennemi de Königgrätz, et je vous en pourrai donner des nouvelles dans deux ou trois jours.

Nach dem eigenhändigen Concept. Der Zusatz nur in der chiffrirten Ausfertigung, Dumckow 18 juin 1745.

1885. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp près de Dumckow, 18 juin 1745.

La relation que vous m'avez faite, le 29 du mois de mai passé, m'a été bien rendue. Si l'Impératrice a été bien aise de la victoire des Français et que le Vice-Chancelier en ait paru content, tout comme le Grand-Chancelier en a été fâché, il faudra voir ce qu'ils penseront à

[1] Valory hatte, laut Podewils' Bericht vom 12. Juni, eine Erneuerung des Partagetractats von 1741 (Bd. I, 351 Anm. 2; 399 Anm. 1) mit zeitgemässen Aenderungen vorgeschlagen.

présent que l'armée des alliés de Varsovie a été maltraitée en Silésie, comme vous saurez à présent par la relation qui en a été publiée et dans laquelle il n'y a absolument rien de brodé ni d'exagéré; aussi attends-je avec impatience votre relation sur l'impression que cette victoire a faite sur l'esprit de l'Impératrice et sur celui de ses ministres, de même que de la façon dont les ministres saxons, anglais et hollandais s'expliquent, et des insinuations qu'ils feront là-dessus aux ministres russes. Quant à ce qui se passe ici, je vous dirai qu'en faisant suivre continuellement l'armée ennemie, elle a été repoussée en Bohême jusque derrière de Königgrätz, d'où je tâcherai encore de la débusquer, pour lui faire quitter les magasins considérables qu'elle y a, afin de la mettre par là hors d'état de ne pouvoir rien entreprendre, cette campagne, contre la Silésie.

Avec tout cela, je veux bien vous dire en confidence, et pour vous mettre au fait de ma véritable façon de penser, que ma victoire, toute complète que, grâce à Dieu, elle a été, ne me rendra pas ni dur ni orgueilleux envers mes ennemis, qui sont venus m'attaquer de la manière la plus injuste et contre tout droit et raison; que je ne pense point d'ailleurs à faire de grandes conquêtes sur eux et que je ne refuserai pas même un accommodement avec eux, pourvu qu'ils m'en parlent et m'offrent des conditions raisonnables et honorables; mais qu'aussi, s'ils ne veulent point entendre raison, je les pousserai à bout.

Nach dem Concept. Federic.

1886. AU CONSEILLER ANDRIÉ.[1]

Camp de Dumckow, 18 juin 1745.

J'ai été fort surpris de voir, dans le post-scriptum de votre relation du 1er de ce mois, que vous n'ayez point suivi immédiatement le lord Harrington, lorsque celui-ci est parti pour Hanovre, bien que vous m'ayez assuré vous-même que vous hasarderiez de prendre sur vous ce voyage, et que j'aie approuvé, incontinent après, la résolution que vous aviez prise à ce sujet. Il faut absolument que la tête vous ait tourné, lorsque vous avez pensé que la situation de mes affaires n'avait point exigé de partir pour suivre le lord Harrington, sans attendre mes ordres exprès, vous qui m'avez mandé que le lord Harrington s'attendait de jour en jour à une réponse finale de la cour de Vienne, qu'il aurait fait arrêter ses dépêches en Hollande, où il les trouverait à son passage, et qu'il se flattait qu'à son arrivée en Allemagne il serait plus en état d'acheminer l'affaire en question à sa perfection. Enfin, il faut que je vous dise nettement que je suis très mécontent de l'action inconsidérée que vous venez de commettre, et qui sent la bêtise la plus grossière du monde et dont vous devriez rougir de honte; aussi aurez-vous raison

[1] Andrié war am 15. Juni im Haag und traf am 20. in Hannover ein.

de faire tout au monde pour la redresser, par la diligence que vous ferez pour arriver à Hanovre, et par l'attention que vous emploierez pour savoir au juste, et sans vous laisser duper encore, l'impression que la victoire complète que, grâce à Dieu, j'ai remportée sur les Autrichiens et les Saxons, fera sur le roi d'Angleterre et sur son ministre, et ce qu'ils pensent de faire, s'il n'y a pas moyen de tourner la négociation de manière que les Anglais eux-mêmes viennent me proposer un accommodement avec la reine de Hongrie d'une façon plus convenable qu'on n'a fait jusqu'ici. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1887. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Nahorzan], ce 18 [juin 1745].

Mon cher Podewils. Je vois bien que vous n'avez aucune idée de la guerre, sans quoi vous jugeriez de la terreur où sont nos ennemis. Soyez sûr que c'est quelque chose qui ne se croit point si on ne le voit; nous les chassons toute part, et ils ne tiennent en aucun endroit. Demain, l'avant-garde marche à Königgrätz, et c'est-là mon *nec plus ultra*. Ne croyez point que je ferai les sottises que les Autrichiens souhaiteraient de me voir faire. Je m'en garderai bien; il ne s'agit, en attendant, que de voir ce que fera votre politique. Je crois que nous avons amolli le cœur endurci de Pharaon, et qu'à présent il sera et plus souple et plus traitable.

Valory n'a reçu aucune nouvelle, depuis que je suis ici. Si le prince de Conty fait des sottises, la France sera la première à s'en repentir. J'attends l'événement pour en juger. Adieu, soyez tranquille sur notre sujet, et soyez persuadé que je suis votre fidèle ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

1888. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Nahorzan, 19 juin 1745.

Je suis persuadé que votre Woronzow vous trompe. Il a les propos plus doux que le Grand-Chancelier, mais étant plus fin, il en est plus dangereux. A Berlin Tschernyschew parle bien autrement que Woronzow à Pétersbourg. Tschernyschew a été au désespoir, en apprenant que nous avons si maltraité les Autrichiens et les Saxons.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus einer Abschrift der Cabinetskanzlei.

1889. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp près de Nahorzan, 19 juin 1745.

Je n'approuve point que votre neveu soit chargé de commissions pour Hanovre: 1° puisque cela ne laisserait pas que de donner de grands soupçons aux Français; 2° puisque cela aurait un air d'empressement qu'il faut éviter sur toute chose, et qu'en troisième lieu, tout l'univers mettrait le doigt sur mes intentions, si l'on me savait deux ministres à la fois à Hanovre dans un temps de crise. En revanche, je trouve très bien que votre neveu s'arrête deux ou trois jours à Hanovre, qu'il fasse des insinuations vagues et comme de ses propres sentiments à Harrington, mais qu'il poursuive ensuite son chemin. Il m'est impossible de vous dire si nous pourrons tirer avantage de notre situation ou si cela ne réussira pas, mais il faut, pourtant, faire des tentatives pour voir si je ne puis pas m'indemniser des frais de la guerre d'une façon ou d'autre, et assurément nous n'obtiendrons rien que par le besoin que nos ennemis croiront avoir de nous. Les nouvelles que les Saxons débitent, qu'ils sont bien aise de me voir enfoncé en Bohême, sont simplement pour cacher la honte de leur fuite; soyez persuadé qu'il y a une si grande terreur parmi leurs troupes réglées et légères qu'ils n'ont pas le cœur de tenir ni d'approcher de nous. C'est à savoir si à Vienne et à Dresde on est bien instruit de la vérité de ces faits, auquel cas ils penseront assurément bien différemment que ne le marquent leurs papiers publics. Dès que les ennemis seront délogés de Königgrätz, je n'ai plus rien à craindre pour la Silésie, et je puis fourrager ici tranquillement à leurs dépens, ce qui est un grand article et qui me ménage de grosses sommes.

La Saxe n'a rien fait proposer jusqu'ici, il faudra voir à quoi les Français pourront les déterminer, mais je ne tourne pas mes attentions de ce côté-là. Le prince de Conty est encore en état de bien recevoir M. de Traun; pourvu qu'il l'amuse, cela suffit pour le moment présent. Enfin, voilà mes sentiments en gros; à savoir comment on pourra les effectuer, c'est ce que le temps et les conjonctures nous feront voir. Adieu.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der chiffrirten Ausfertigung.

1890. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camp de Divetz], ce 25 [juin 1745].

Mon cher Podewils. J'ai bien reçu votre lettre et je vois que vous entrez parfaitement dans mes idées. Il faut espérer que les conjonctures nous favoriseront, et que l'arrogance et l'orgueil insupportable de la maison d'Autriche sera abaissé. Nous agissons ici avec une supériorité entière; toutes leurs troupes légères ni leurs partis n'ont plus le cœur

de paraître, et vous pouvez être persuadé que l'abattement de leur armée est extrême. Je crois qu'à Hanovre et à Dresde on fait bonne mine à mauvais jeu, et que l'on fait plus de bruit de ses ressources qu'on ne les pense réelles. L'Italie est sur le point d'être conquise, la Flandre est presque perdue, la guerre est de nouveau rentrée en Bohême, et le prince de Conty est avec une armée pour couvrir Francfort au Main. Les Hollandais sont las de la guerre, les Russiens resteront dans l'inaction: hé bien, à quoi aboutiront donc tous les efforts ultérieurs des puissances belligérantes, puisque cela ne servira qu'à prolonger une guerre ruineuse pour toutes les parties. Si la Providence, par bonté pour l'humanité, daigne répandre quelques graines de bon sens dans certaines têtes que l'orgueil, l'inquiétude et la fureur ont tournées, nous devrions sans doute parvenir à présent à une paix juste et équitable, mais si cet esprit de vertige continue de souffler dans les cabinets des grands princes, et qu'ils fassent la guerre simplement pour la faire, il en résultera à la longue des révolutions, soit en Hollande soit en Angleterre, qui pourront changer totalement la face de l'Europe.

Je crois que la façon dont La Tour[1] parlera en France de mon armée, ne laissera pas d'être très avantageuse et de rabattre de la grande opinion que l'on avait conçue des forces de la Saxe. La Tour a pu vous parler de la valeur de nos troupes; mais pour moi, je dois rendre justice à leur zèle pour la patrie, et comme tout le monde a fait connaître qu'il aimait mieux périr que de ne pas vaincre. Que de statues n'aurait-on pas érigées à Rome à ces César du régiment de Baireuth! Je veux du moins, à l'honneur de cette action, faire graver des médailles; je vous prie de les commander, mais avec des inscriptions modestes et courtes; vous pouvez commander les burins par Viereck, sous la direction de Knobelsdorff et de Pesne.

Adieu, mon cher Podewils, je fais des vœux pour votre conservation et pour celle de tous les gens de là-bas, comme je me flatte qu'on en fait pour nous autres.

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1891. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lager bei Divetz, 26. Juni 1745.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 19. Juni: „Le baron de Beckers vient de nous représenter que l'Électeur son maître, ne voyant point d'autre moyen pour sauver ses États des exactions que

Des Königs Majestät haben, nachdem Sie die bei einliegender Depêche befindlich gewesene chiff-

[1] Siehe S. 182 Anm. Eichel schreibt am 27. Juni an Podewils: „Ueberall hat Monsieur de la Tour Recht, wenn er diese Action (Hohenfriedberg) als etwas ansiehet, dergleichen gewiss noch nicht gesehen worden."

les Autrichiens continuaient d'y exercer, et pour en prévenir la ruine totale, que d'accepter extérieurement la neutralité que la cour de Vienne lui offrait, souhaitait fort et le recevrait avec une reconnaissance parfaite, comme une marque particulière de la bienveillance de Votre Majesté, si Elle voulait bien y donner Son consentement et S'employer même à la cour de France pour lui procurer celui de Sa Majesté Très Chrétienne; qu'au surplus Son Altesse Électorale, en prenant les apparences de la neutralité, n'entendait nullement renoncer à ses engagements avec ses alliés et surtout avec Votre Majesté, et que dans toutes les délibérations, soit à la diète d'élection, soit dans celles des Cercles, la seule voie des opérations militaires exceptée, elle agirait d'un parfait concert avec Votre Majesté et la France."

Die Minister legen ein in diesem Sinne abgefasstes Rescript an Chambrier zur königlichen Unterschrift vor.

Nach der Ausfertigung.

rirte Relation gar bedächtlich gelesen, nicht nur diese Dépêche vollenzogen, sondern auch den ganzen Einhalt erstermeldeter Relation vollenkommen allergnädigst approbiret, und befohlen, dass nach dem Einhalt derselben auf die Sache quaestionis in Frankreich gearbeitet, auch sonsten zu Berlin mit dem darin genannten Ministro alles sehr gut und wohl zu Sr. Königl. Majestät allerhöchstem Interesse reguliret werden sollte.

Eichel.

1892. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A DIVETZ.

Chambrier berichtet, Lille 11. Juni: Nach den neuesten Auslassungen Argenson's darf der König auf eine französische Diversion in Böhmen oder Hannover sich keine Hoffnung machen. „On est ici fort en doute sur Votre Majesté; on craint qu'Elle ne fasse Son accommodement d'un jour à l'autre. Ce qu'Elle a écrit au roi de France sur cela, en cas qu'on lui refusât en tout ou en partie les quatre millions d'écus que j'ai demandés pour Elle, a fait de la peine au roi de France, de même que ce qu'Elle lui a marqué sur la guerre qu'il fait en Flandre, dont Votre Majesté ne retire pas, dit-Elle, plus d'avantage pour Elle que s'il la faisait aux Canaries.[1] Le roi de France, qui se regarde comme la première puissance de l'Europe, est un peu fâché que Votre Majesté lui mette le marché en main, et qu'Elle tourne en ridicule sa guerre en Flandre ... Le gain de la bataille de Fontenoy a rendu les oreilles encore plus

[Camp de Divetz, 28 juin 1745].

Il leur faut faire comprendre que l'on ne parle pas mal de la guerre de Flandre, mais que l'on se borne simplement à dire que cela ne fait point de diversion; que les articles principaux de notre traité ne sont point remplis, et qu'après tout, ou il ne faut pas promettre ou il faut tenir. Que Chambrier demande donc aux ministres français de quelle utilité est pour moi l'alliance que j'ai faite avec la France, quels secours j'en tire, et à quoi elle me sert. Car, dans tout contrat, il faut que l'on trouve des avantages réciproques, sans quoi l'affaire ne va pas. Il doit représenter tout ceci sans aigreur

[1] Vergl. S. 166.

délicates sur tout ce qui peut attaquer le théâtre d'une guerre qu'il compte faire aussi glorieusement pour sa personne et pour ses troupes."

et sans emportement, mais avec un air de franchise et de vérité.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Demgemäss Immediaterlass an Chambrier, Camp de Divetz 28 juin.

1893. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Bukowina, 28 juin 1745.

Mon cher Podewils. Toutes les dépêches que j'aurais dû recevoir aujourd'hui, ont été interceptées. Je vous prie de m'en envoyer l'extrait par la première poste. Cela n'accommode guère ma curiosité dans un temps aussi critique que celui-ci. On dit dans l'armée autrichienne qu'ils ont perdu une bataille, mais on ne sait si c'est en Flandre on sur le Rhin. Je ne sais pas ce que j'en dois croire. Je suis en suspens, mais j'ai de la peine à me persuader que cela en soit déjà venu à une décision. Nos affaires ici vont fort bien; Nassau va faire table rase en Haute-Silésie et en Moravie. Adieu, je ne vous en dis pas davantage pour cette fois, vous assurant que je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1894. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 24. Juni: „Votre Majesté aura appris sans doute, par la dernière dépêche de Chambrier, que la victoire de Friedberg a commencé à rendre la France plus flexible sur l'article des subsides, puisqu'elle craint apparemment qu'en les refusant, on ne fournisse un prétexte fondé à Votre Majesté de faire Sa paix, et que le gain de la dernière bataille ne la puisse faciliter... Si la France trouve la somme trop exorbitante, comme il y a de l'apparence, Votre Majesté aura toujours un bon prétexte de faire Sa paix séparée, par le canal des Anglais; et s'il n'y a pas moyen d'y parvenir, il sera toujours temps de rabattre quelque chose de la somme demandée de 4,000,000 d'écus." [1]

25. Juni: „Touchant le passage de mon neveu par Hanovre, . . . j'entre entièrement dans les raisons très solides que Votre Majesté m'a alléguées [2] . . . Mon

Camp de Divetz, 1er juillet 1745.

Vous pensez comme moi sur le sujet des subsides; il n'y a pas d'autre parti à prendre que celui que vous proposez; la paix est ce qu'il y a de plus désirable, mais s'il n'y a pas moyen d'y parvenir, il nous faut de gros subsides; car, l'ennemi dans le pays, la guerre sur les bras, et à l'avenir les quartiers d'hiver de la plupart de mes troupes établis en Silésie, demandent absolument de puissants secours, sans quoi, quelque brave que soit l'armée, et quelque bonne volonté que l'on ait, on n'y saurait fournir; et, après tout, dans ce que l'on fait, il faut avoir un but, et je n'en

[1] Vergl. S. 122. — [2] S. 197.

neveu est simplement instruit de faire des insinuations vagues et générales à Harrington, . . . sans faire semblant d'avoir la moindre commission . . . Au reste, on lui a ordonné de ne point s'arrêter au delà de trois ou quatre jours."

„Bülow compte de retourner ici au plus tôt. Comme Votre Majesté m'avait ordonné de chasser Bülow brusquement ici, nous serons fort embarrassés comment nous conduire en cas qu'il dût revenir, avant que de savoir les intentions de Votre Majesté, puisque je ne saurais m'imaginer qu'après une telle démarche et avance de la cour de Dresde Votre Majesté voudra refuser d'admettre un ministre qui certainement ne se rendra pas ici, à moins qu'il ne soit chargé de quelques ouvertures, et que le roi de Pologne n'ait l'intention de rechercher Votre Majesté." Bülow scheint die Vermittelung Tschernyschew's in Anspruch nehmen zu wollen.

aurais pas d'autre, dans la continuation de la guerre, que de faciliter tout au plus aux Français la conquête du reste de la Flandre et du Brabant; sans compter tous les hasards qu'il faudrait courir dans l'avenir. Ainsi, je suis toujours pour une bonne paix où nous trouvions toutes nos sûretés.

J'ai vu tous les extraits que vous m'envoyez;[1] je crois qu'ils sont minutés dans l'intention de rassurer le public; car ce que j'apprends journellement de la perte des ennemis, surpasse tout ce que j'en ose dire. Vous verrez dans la suite de mes relations, qui sont toutes dans le vrai, que je ne néglige rien de mon côté pour donner toute la besogne possible aux ennemis; aussi en voit-on les fruits; mais de mon côté il faut jouer à jeu sûr et ne point perdre par étourderie les avantages que l'on a gagnés à force de prudence. D'ailleurs, vous pourrez être persuadé que nous avons une entière supériorité sur les ennemis, en partis et en tout; il ne faut point s'étonner que l'ennemi ne vienne pas à nous à genoux; plus ils affecteront de la contenance, et mieux ils se flattent de rendre leurs conditions, en cas que ce soit leur intention de s'accommoder; mais leur armée ne tient pas aussi bonne contenance que leurs gazetiers, c'est de quoi je vous assure [et quand même elle serait renforcée de 10,000 hommes, cela ne nous ferait rien encore].

Ce que vous avez écrit à votre neveu, répond entièrement à mes intentions.

Après l'éclat qui s'est passé entre la Saxe et moi, il ne convient point de recevoir les envoyés qu'après que l'on est convenu premièrement de quelques articles préliminaires. Il me semble que vous vous flattez trop légèrement sur le sujet de Bülow, et que les choses n'iront pas comme vous les imaginez, ni par le canal de Tschernyschew. S'il y a moyen de parvenir à une réconciliation, il faut, ce me semble, que cela passe par la négociation des ministres de France, et il me faut une satisfaction telle quelle pour l'affront et les injures que l'on m'a faits. Je ne conseillerais pas à Bülow de venir à Berlin sans autre préalable, et s'il y vient de but en blanc, je vous ordonne de le faire arrêter et conduire à Spandau. Je ne veux point entendre faire des distinctions

[1] Auszüge aus den Kriegsberichten der Gegner.

sur mes vieux États et sur mes acquisitions. Si le roi de Pologne veut passer pour neutre, il faut qu'il retire ses troupes de la Bohême, sans quoi je suis en guerre avec lui. En un mot, mon cher Podewils, je vous trouve trop flasque vers les Saxons, et si nous ne pouvons pas les détacher de la cour de Vienne, je ne veux m'entendre à aucuns ménagements. Toujours sous la clause du dédommagement pour le passé et sûreté pour l'avenir.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Die eingeklammerten Worte sind von Eichels Hand in dasselbe eingeschoben. Das Datum nur in der chiffrirten Ausfertigung.

1895. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 15. Juni: „Tessin vient de me témoigner la part sincère qu'il prend aux glorieux succès des armes de Votre Majesté, et m'a dit en même temps qu'il croyait l'alliance entre la Suède et la Russie actuellement conclue, et qu'il espérait qu'on pourrait travailler à quelque chose de mieux. Cette ouverture, jointe aux avantages que Votre Majesté vient de remporter, qui ne peuvent qu'inspirer du courage aux bien intentionnés de ce pays-ci, me fait croire qu'il est temps de pousser la négociation d'une alliance défensive avec la Suède."[1]

Camp de Divetz, 1er juillet 1745.

Podewils doit diriger cette négociation et en tirer tout le parti qu'il pourra, quoique je ne m'attende pas à grande chose.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1896. SUBCAMERARIO KYOVIENSI DOMINO TRIPOLSKI.[2]

Datum ex castris apud pagum Divetz, 4to Julii 1745.

Gratissimum mihi accidit quod, quem me misisti virum nobilem mihique peracceptatum, litteras ille tuas ad me datas recte tradiderit ceteraque negotia ei commissa ex voto egerit. Non dubito quin, quae ei significari feci, omnia recte fideliterque ad te sit relaturus.

Hinc nihil superest quam te certiorem reddere, nihil mihi ex exemplo maiorum meorum magis curae cordique esse quam benevolentiam ac sinceram meam amicitiam erga illustrem Polonorum Rempublicam ejusque gentem inclytam ullo modo probare posse, cum nihil magis in votis habeo quam celeberrimam constitutionem libertatemque amicissimae Reipublicae semper integram incorruptamque servatam videre.

Fridericus.

Nach einer Abschrift von Eichel. Dem Concept des Generalmajors von Goltz liegt eine deutsche Aufzeichnung von Eichel zu Grunde.

---

[1] Vergl. Bd. III, 270. — [2] Vergl. Nr. 1928 S. 229.

1897. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Camp de Divetz, 5 juillet 1745.

Il me semble que ce que l'on dit sur le sujet du prince de Conty est bien faible. Si l'exclusion du Grand-Duc est un point sur lequel la France est sincèrement résolue de se roidir, les efforts n'y répondent pas, et cette importante affaire, une fois manquée, l'est pour toujours. Quant à l'idée de placer le roi de Pologne sur le trône impérial, il faut qu'il y consente, et c'est au marquis de Vaulgrenant à négocier cette affaire, car je n'y ai plus d'envoyé. Le projet de la Pologne[1] me paraît bien vaste, et je crois que ce ne sera ni la France ni la Prusse qui feront un roi de Pologne, mais bien la Russie.

La verité est que, si l'on veut que je continue la guerre, il ne m'est pas possible de la faire, pour cette campagne, à moins de quatre millions, à cause du prodigieux fardeau que j'ai sur les épaules. Les termes du payement seraient nécessaires d'être fixés, au mois de juillet la moitié, et au septembre le dernier payement.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der Abschrift der Cabinetskanzlei.

1898. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Divetz, 5 juillet 1745.

Je viens de recevoir la relation que vous m'avez faite le 24 du mois dernier de juin. Par tout ce que vous m'y mandez de l'entretien que vous avez eu avec le lord Harrington, je me confirme encore plus dans les sentiments que j'en ai eus, savoir que vous vous laissez duper par le lord Harrington, ce qui est une honte. Il faut que vous sachiez que le lord Hyndford a dit à un de ses amis confidemment à Pétersbourg en propres termes: »Notre dessein n'est pas d'abîmer entièrement le roi de Prusse, mais de rogner ses forces«; et voilà à coup sûr la façon de penser du roi d'Angleterre et de son ministère. Ainsi, si le lord Harrington vous parle d'affaires, dites-lui que j'étais informé de tous les articles du traité de Varsovie, que cela me suffisait pour juger du peu de fond que je puis faire sur l'Angleterre; à quoi vous pouvez ajouter, en jetant ceci adroitement, que par vos dernières dépêches vous jugiez que vous seriez dans peu rappelé à Berlin. Quand d'ailleurs le lord Harrington vous parlera d'affaires, prenez tout *ad referendum*, mais répondez rien, sinon que vous n'aviez aucun ordre, et voyez les ainsi venir. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 208.

1899. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camp de Divetz], 5 juillet 1745.

Mon cher Podewils. Les lettres d'Hanovre ne me paraissent guère édifiantes, le discours que Hyndford a tenu à Pétersbourg, déchiffre la conduite de Harrington. Eichel vous enverra la copie des ordres que j'ai envoyés à Andrié. Il semble, par ce que j'en puis juger, que mon cher oncle est dans la rage d'un homme qui a pensé se venger et qui n'y a pas réussi; son ministre paraît être un homme faible, qui sent bien le bon parti qu'il y aurait à prendre, mais qui n'a pas la force de choisir les moyens propres pour y réussir. La cour de Vienne est étourdie du coup que je lui ai porté; elle cherche de vaines ressources, pour réparer ses pertes, mais je ne les crains point. La cour de Dresde est dans la fureur impuissante qu'inspire la jalousie, la Reine regimbe de sentir son orgueil humilié, le Jésuite[1] s'en prend aux Saints, et Brühl laisse massacrer les troupes de son cher maître, sans s'en embarrasser beaucoup . . .

Les Français paraissent traitables sur ce point qui nous intéresse si fort,[2] et il est à croire que les Hollandais, dégoûtés de leurs dépenses et de la poltronnerie de leurs troupes, penseront sérieusement cet hiver à tirer leur épingle du jeu.

Je conclus de tout ceci que, si les choses restent dans l'état présent, nous n'aurons point de paix à espérer avant l'hiver prochain; alors, après la défection des Hollandais, les Anglais se sentiront trop faibles pour porter seuls le fardeau d'une guerre ruineuse et qui ne les avance point dans leurs affaires. La Russie négociera beaucoup, recevra encore plus d'argent du tiers et du quart, mais ne fera rien. De tout cela je conclus qu'il faudra prendre les subsides français, rappeler Andrié dans quatre semaines, si on ne lui propose rien, et envoyer un secrétaire à sa place; car je ne veux point me faire leurrer, ni faire des démarches qui me rendent la dupe de gens qui ne sont en vérité pas faits pour me tromper.

Je puis vous dire en général que nos affaires vont très bien, que nos partis battent encore toujours ceux des ennemis, mais que nous ne pouvons les attaquer à cause de la force de leur poste. Vous pouvez compter que je ferai ici tout ce qui dépendra de moi, pour avoir bon compte des Autrichiens; j'ai détaché Nassau en Haute-Silésie, pour purger cette province des Hongrois qui l'infestent; et quand même les Autrichiens recevraient des secours, nous ne craindrons pas de nous battre: c'est sur quoi vous pouvez compter, et cela sans la moindre gasconnade.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept.

---

1 Guarini. — 2 Die Subsidienforderung.

1900. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 26. Juni: „Selon les nouvelles de Crossen, les uhlans et les Bosniaques qui ont été assemblés pendant quelque temps à Meseritz, et qui, bien loin de s'en retirer, comme on l'a mandé à Votre Majesté, augmentent toujours davantage, commencent à défiler par petits pelotons, de 10, 15 à 20, passant l'Oder à Schidlo, pour se rendre en Saxe, sans aucune réquisition préalable."

Lager bei Divetz, 5. Juli 1745.

Sie müssen deshalb bei dem sächsischen Hofe sofort gravaminiren, um wenigstens solchen dadurch in seinen vollkommenen Tort zu setzen. Die in der Anlage specificirten Casus sollen wohl notiret und eine Species Facti davon gemachet werden, um davon bei einer zu publicirenden Kriegsdeclaration Gebrauch zu machen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1901. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG AU CAMP DEVANT KÖNIGGRÄTZ.

[Camp de Divetz], 6 juillet [1745].

Mon cher Rothenburg. Je viens de faire payer 5,000 écus par Splitgerber à Petit; ayez la bonté de lui écrire que je désirerais que cet argent fût employé pour me procurer un lustre de cristal de roche aussi beau qu'on peut l'avoir pour ce prix-là, et de le faire partir de la même façon que le précédant. Quand je saurai le prix des Watteaux, je les ferai payer également. Je vous demande pardon des petits détails dont je vous embarrasse; mais je connais l'amitié que vous avez pour moi, et j'en abuse peut-être.

Vous serez sans doute instruit de toutes nos farces de la petite guerre; heureusement que c'est nous qui donnons les coups. Tournai est à présent dompté; on dit très fort que le roi de France en veut au duc de Cumberland et qu'il veut absolument le voir encore une fois fuir devant lui. Le prince de Conty a choisi à présent une meilleure position que celle qu'il avait, et je crois qu'il est encore en état de faire quelque chose. Le roi de Sardaigne vient d'embrasser la neutralité; le prince de Lobkowitz se réfugie dans le sérail; les Français, les Espagnols et les Génois pénètrent dans le Milanais; les Hollandais ont choisi la fin de cette campagne pour le terme de leurs faits guerriers, desquels ils sont fort dégoûtés; enfin, si malheur n'arrive, nous verrons bientôt de nouvelles scènes, et peut-être une décoration plus avantageuse pour nous sur le théâtre de l'Europe, que nous n'avions lieu d'espérer.

La journée du 4 fait un grand tintamarre dans le monde et beaucoup d'honneur à l'armée; l'on en est charmé en France. Voltaire en veut faire un poème; mais je vous prie d'écrire à Thieriot que je priais

le poète de n'en rien faire, mais que, s'il voulait me faire plaisir, il m'enverrait la *Pucelle*.

Adieu, mon cher Rothenburg; au plaisir de vous revoir en bonne santé

Federic.

Si vous n'avez pas de vin de Champagne, mandez-le-moi.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1902. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A DIVETZ.

Mardefeld berichtet, Petersburg 15. Juni: „Votre Majesté me fera la grâce de Se souvenir que ce n'est pas moi qui ai renouvelé l'idée de la médiation, mais que je l'ai trouvée dans Son post-scriptum du 27 d'avril.[1] C'est toujours quelque chose d'avoir fait différer quelques mois l'accession de l'Impératrice au traité de Varsovie. Je ne cesse pas de faire des représentations convenables pour en détourner Sa Majesté Impériale, et, si je ne réussis pas, les confédérés n'emporteront toujours point pendant le courant de cette année, et je suis plus confirmé que jamais dans l'opinion qu'elle n'enverra de troupes à personne."

[Camp de Divetz, 8 juillet 1745].

Je ne demande rien autre sinon que la Russie reste en repos. S'il peut accomplir cet objet, c'est tout ce que je lui demande, et je suis content. Pour la médiation de l'Impératrice, il faudrait savoir si elle nous sera avantageuse ou non, et il n'y aura rien à faire auparavant. Il doit beaucoup parler de la magnificence du carosse que j'envoie à l'Impératrice.[3]

Fr.

Klinggräffen berichtet, München 22. Juni: Das Gerücht von einem Marsche der bairischen Truppen zu Gunsten des wiener Hofes verdient Beachtung; der sächsische Gesandte Graf Loss befürwortet den Marsch. Graf Preysing hat Klinggräffen zwar versichert, dass der Churfürst lieber seine Truppen verabschieden werde: „Mais je pense qu'en ce dernier cas la cour de Vienne trouverait peut-être un autre expédient, qui est celui de prendre ces troupes congédiées à la solde, par l'argent des Puissances maritimes."

Voici une corde fort délicate, et qui me peine beaucoup. Il faut qu'il se donne humainement tous les moyens imaginables pour empêcher que les troupes bavaroises marchent; il faut qu'il s'adresse à l'Impératrice, que Chavigny fasse espérer de l'argent; en un mot, qu'il remue tous les ressorts pour l'empêcher.

Fr.

Finckenstein berichtet, Stockholm 18. Juni: Der König von Schweden sei im höchsten Grade aufgebracht, weil die Oesterreicher den Abmarsch seiner hessischen Truppen aus Baiern verhinderten. „Il m'a fait l'honneur de me dire à moi-même qu'il avait écrit à son frère[2] par la poste passée qu'il aimerait mieux faire servir ses troupes sous le Grand-Turc que de les voir

On peut donner des assurances vagues au roi de Suède, mais à quoi servira qu'il tienne bon? Car, sans troupes et argent, à quelle sauce le mettre?

Fr.

[1] Ein Erlass aus dem Ministerium in Ausführung der königlichen Weisung vom 20. April, S. 124.. — [2] Der Prinz-Statthalter Wilhelm von Hessen. — [3] Vergl. S. 139.

agir en faveur de la reine de Hongrie ... Le mal est qu'on ne peut compter sur les discours du Roi ... Ce serait un grand coup pour ce pays et pour les intérêts de Leurs Altesses Royales, si l'on pouvait retenir le Roi dans le parti français."

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Berichte. Demgemäss Immediaterlasse an Mardefeld, Klinggräffen und Finckenstein, Divetz 8. Juli.

1903. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Andrié berichtet, Hannover 27. Juni: „Je n'ai pu amener Harrington au point de se déboutonner le premier ...; au contraire, ce secrétaire d'État m'a fort pressé pour savoir si je n'avais rien à lui dire par ordre de Votre Majesté; et, sur ce que je lui ai témoigné qu'il me paraissait que ce serait à lui de m'apprendre les idées de Sa Majesté Britannique dans la circonstance, vu la situation glorieuse dans laquelle Se trouvait présentement Votre Majesté, il m'a répondu qu'il n'aurait absolument rien à me dire; que premièrement il ne fût informé qu'elles étaient les idées de Votre Majesté, et que tout ce que je lui avais déjà insinué là-dessus, aussi bien que ce que je venais de faire, ne portait à rien, à moins que je n'eusse ordre de lui parler au nom de Votre Majesté."

Camp de Divetz, 8 juillet 1745.

La manière dont milord Harrington s'est expliqué envers vous, dans l'entretien que vous avez eu avec lui et dont vous me rendez compte par la relation que vous m'avez faite le 27 du juin dernier, me confirme tout-à-fait dans les soupçons que j'ai eus depuis assez de temps et dont je vous ai instruit par mes précédentes. N'ayant rien plus à espérer du ministère anglais par rapport à l'affaire de la paix, le meilleur sera que vous ne parliez plus de rien et attendiez votre rappel, que je vais vous envoyer dans peu. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1904. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Camp de Divetz, 8 juillet 1745.

Pressez seulement les subsides, c'est ce qui nous importe le plus dans le moment présent. Et comme il paraît que les Autrichiens ont intention de faire avec la France une paix à mon exclusion, il faut faire entendre aux ministres que j'étais informé de ce dessein, mais qu'en même temps j'étais si tranquille sur la fermeté du roi de France que j'étais persuadé qu'il ne fera aucune démarche à la déprédation de mes intérêts.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der Abschrift der Cabinetskanzlei.

1905. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camp de Divetz], 8 juillet 1745.

Après avoir fait inutilement toutes les tentatives avant et après la bataille de Friedberg, pour parvenir à la paix, je n'ai rien à me reprocher, et il ne me reste qu'à plier mes desseins aux conjonctures.

Je trouve donc à propos que vous fassiez incessamment expédier le rappel pour Andrié, et celui-ci doit écrire à ses amis à Londres, pour les indisposer contre la cour, que les mauvaises manières du roi d'Angleterre pour Andrié m'avaient forcé à cette démarche. Vous choisirez un homme sage et adroit, pour succéder à Andrié en qualité de secrétaire de légation, qui pourrait, en cas que l'Angleterre devînt flexible, nous rendre les mêmes services qu'Andrié. Vous jugez, l'on ne peut pas mieux, des ressorts cachés qui animent nos ennemis, et je suis persuadé que mon cher oncle est le boute-feu de cet infâme triumvirat qui respire notre ruine. Il faut donc *primo* presser l'article des subsides aussi vivement que le permet la bienséance, et nous mettre par cette ressource en état de soutenir la gageure.

Je sens toute la vérité de ce que vous dites au sujet de la conduite du prince de Conty, j'ai dit sur cela à Valory tout ce que l'on peut dire, je lui ai fait sentir qu'il n'y a sur ce sujet que deux partis pour la France, ou de s'arranger avec le Grand-Duc et de lui faire payer chèrement son élection, ou bien de s'y opposer si efficacement que l'on ait une sûreté morale de l'empêcher. Car le pire de tout ce qui pourrait arriver à la France et ses alliés, ce serait une élection faite malgré eux, et en forçant les troupes qui devaient l'empêcher, à se retirer des limites de l'Empire. Je n'ai sur ce sujet que des représentations à faire, et sur l'événement j'ai la conscience libre, ainsi j'attends tranquillement ce qui en arrivera.

Je puis, à présent que les négociations entamées à Londres sont entièrement rompues, promettre ma voix, conjointement avec les secours des Français, aux Saxons; j'en parlerai à Valory; l'article du roi Stanislas[1] est plus scabreux, et je ne sais pas comment on pourra l'ajuster. Voilà cependant un dessein sur lequel je ne compte pas beaucoup. Les Saxons se sont trop liés les mains; Brühl est si fort vendu qu'il n'a pas l'articulation libre; le Roi trop bigot: en un mot, je ne vois dans tout ce projet aucune apparence de réussite; mais comme la politique demande que l'on tâte cette entreprise, je m'y prête, et il faut, comme je vous l'ai marqué par ma dépêche précédente, que cette négociation passe par le canal de Vaulgrenant, et je m'en rapporte à tout ce que je vous ai marqué alors. Je ne crains point les négociations des Autrichiens en France; le Roi est trop ferme pour m'abandonner, et nos intérêts sont trop étroitement liés pour qu'on puisse les séparer.

1 An dessen Rückkehr auf den polnischen Thron man in Frankreich dachte.

J'ai cependant averti Chambrier de tout, et de la façon dont il doit s'expliquer sur ce sujet.

J'espère que vous serez à présent convaincu que, si je n'avais pas commencé la guerre l'année passée, mes ennemis seraient venus fondre sur moi, et vous reconnaîtrez que ce que je vous ai toujours dit, n'est pas sans fondement, à savoir que les Anglais avaient dessein de nous tromper et qu'ils n'attendaient que le moment favorable pour me faire rendre par force ce que la reine de Hongrie a été obligé de me céder.

Nous gardons ici notre supériorité, soyez persuadé que les Autrichiens et les Saxons ne sont pas en état de se battre encore; si cela arrive, ce ne sera qu'à l'arrière-saison. Nous ferons notre devoir et courrons les hasards, puisque telle est notre destinée.

Pour vous marquer le contentement que j'ai de vos services, j'ai augmenté votre pension; continuez toujours de même, et je ferai dans les occasions pour vous ce que je pourrai selon mes petites facultés. Adieu.

Federic.

P. S.

J'ai oublié de vous dire que, comme toutes les portes pour un accommodement nous sont fermées, il convient de faire à nos ennemis tout le mal possible; il faut s'opposer hautement à la voix de Bohême et leur rompre en visière dans toutes les affaires de l'Empire ouvertement. Répondez à Asseburg[1] que nous tiendrions ferme, et que, si notre patrie devait recevoir l'esclavage, ce ne serait qu'après que ses nouveaux tyrans nous auraient ensevelis sous ses ruines; il faudra relever toutes les violences de la reine de Hongrie dans l'Empire et en faire le plus de bruit qu'il se pourra.

Cataneo m'écrit que le roi de Sardaigne a embrassé la neutralité, je voudrais bien que cette nouvelle se confirmât.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept.

1906. AU MINISTRE D'ETAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Divetz, 8 juillet 1745.

Après avoir fini ma lettre, je viens de parler à Valory et me suis expliqué vers lui sur la manière que Vaulgrenant devrait prendre pour travailler à détacher la cour de Dresde de ses alliés présents et à la rapprocher de nous. Valory l'a parfaitement goûté et en a écrit à Vaulgrenant de la manière que vous verrez par la copie ci-close chiffrée. Valory vient de me dire, quoique dans le dernier secret, que la cour de Dresde a un projet de se raccrocher à la France aux conditions suivantes, savoir, outre la dignité impériale:

[1] Der hessische Minister, mit dem Podewils in regelmässigem Briefwechsel stand.

1° Qu'on lui donnerait en partage toute la Bohême, et qu'elle voudrait alors me garantir toute la Silésie, en y joignant encore cette partie de la Haute-Silésie dont la reine de Hongrie est restée en possession par la paix de Breslau.

2° Que le roi de France donnerait une de ses filles au prince Xavier.

3° Que ce prince Xavier deviendrait roi de Pologne, et

4° Que la France lui fournirait la dépense pour entretenir quelque armée en Pologne.

J'ai conseillé à Valory qu'on devrait entrer en matière avec les Saxons sur ces conditions-là, et je crois qu'on ferait un coup de parti, si l'on pouvait détacher par là les Saxons des Anglais et des Autrichiens; bien que vous conceviez bien que mon but en tout ceci n'est que de voir la Saxe détachée de ses alliés présents et de faire alors autant qu'il sera convenable selon les conjonctures que le temps nous amènera.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1907. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Divetz, 9 juillet 1745.

Mon cher Podewils. Dans ma lettre d'hier, j'ai oublié à vous dire que, quoique je ne table point du tout sur la réussite de la négociation que le comte de Vaulgrenant tâchera d'entamer à Dresde, et que même je ne m'en promette pas beaucoup, néanmoins, comme il se pourrait que la cour de Dresde, remplie de projets et voulant s'agrandir à quelque prix que ce soit, mordît à l'appât, je crois que vous ferez bien d'écrire à la cour de Cassel, pour la disposer, par des représentations en termes convenables généraux, de ne pas se précipiter à prendre des engagements avec la cour de Vienne et ses alliés; qu'il pourrait arriver que les affaires prissent peut-être en peu de temps encore tout un autre train, et qu'ainsi la cour de Cassel devrait temporiser au moins encore un ou deux mois, pour ne pas se précipiter sur des engagements qu'elle pourrait alors regretter, si les affaires changeaient de face. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1908. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG AU CAMP DEVANT KÖNIGGRÄTZ.

Au camp [de Divetz], ce 10 [juillet 1745], à quatre heures.[1]

Mon cher Rothenburg. Je suis bien aise de vous savoir bien établi dans votre camp, et que tout s'y trouve en bon état. Je suis ici toujours occupé du même objet qui est de faire le plus de mal que je puis

[1] In den Œuvres de Frédéric le Grand XXV, 546 irrthümlich zum August 1745 eingereiht.

aux Autrichiens, à leur donner des jalousies et à faire des projets ultérieurs dont aucuns ne sont en intention de leur faire plaisir.

Je ferai payer le 24 de ce mois 2,550 écus à qui il vous plaira de les faire assigner à Berlin, ou si vous trouvez à propos d'avoir cet argent ici, vous pourrez le toucher au commencement du mois qui vient, moyennant quoi j'aurai la belle table dont vous me parlez et les quatre tableaux de Watteau. Il me semble que le lustre de cristal de roche dont parle Petit, est bien gigantesque et même lourd; cela ne ferait pas un bon effet dans mes chambres de Potsdam. Je laisse cependant l'arrangement de tout cela à Petit; il faut qu'il sache que l'appartement pour lequel on le destine n'a que seize pieds de hauteur sur quarante-quatre de long et vingt-deux de large; c'est ensuite à lui de faire le choix.

Je ferai expédier incessamment les passe-ports pour Maupertuis[1] et je vous envoie une lettre pour lui que vous serez fort embarrassé de lui faire parvenir. Je le crois sur mer actuellement; c'est pourquoi j'ai fait expédier un passe-port de précaution que j'envoie tout droit sous l'adresse de Podewils à Berlin.

S'il est vrai de dire qu'un bon général vaut 10,000 hommes de plus dans l'armée où il est, voilà donc les Autrichiens bien renforcés par la présence du prince de Lobkowitz. Les Saxons sont plus sensibles à leurs pertes qu'ils ne le témoignent au public, et je les crois capables de bien des choses qu'il faudra attendre et voir arriver. Wylich[2] devrait déjà être de retour; il a dû partir le 22 de Tournai. Je crains pour lui, vu la difficulté du trajet qu'il a à faire.

Adieu, mon cher Rothenburg; n'oubliez pas vos amis qui sont au camp des vedettes et qui font la garde pour la sûreté de l'armée, et soyez persuadé que je suis tout à vous

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1909. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Russek, 12 juillet 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 30 du juin dernier. Après avoir lu ce que vous me mandez dans son post-scriptum, je suis étonné que vous concluiez que vous ne laissez pas de persévérer dans votre opinion que le ministère britannique a été jusqu'ici sincère envers moi. Si vous réfléchissiez que ce même ministère est celui qui a conclu le traité de Varsovie, qui a fait tant de démarches préjudiciables à mes intérêts aux cours de Pétersbourg, de Munich et de Dresde, et qui y travaille actuellement de toutes ses forces contre moi, vous confesseriez vous-même que vous vous êtes laissé duper d'une manière fort grossière.

1 Für eine Reise nach Frankreich. Vergl. Œuvres XXV, 547 Anm. 1. — 2 Ueberbringer des Schreibens vom 4. Juni (Nr. 1871) an den König von Frankreich

Qu'on ne me dise pas que c'est le roi d'Angleterre qui agit seul dans les affaires mentionnées! Est-il possible de croire qu'un ministère qui a su obliger son roi de se défaire de son ministre favori, ne saurait pas rectifier ce Prince sur une affaire où la gloire et le bonheur de la nation britannique sont autant intéressés — et ils le sont véritablement — si on peut parvenir à un accommodement entre moi et la reine de Hongrie! D'ailleurs, n'est-ce pas ce ministère qui paie les subsides aux Saxons, pour les tenir en haleine contre moi? Quand Hyndford à Pétersbourg se laisse échapper de dire qu'on ne voulait que rogner ma puissance sans pourtant vouloir m'abattre, n'est-ce pas sur les instructions qu'il reçoit de ce ministère? Et comment est-il possible de croire que, si le ministère charriait droit et parlait d'un ton sérieux à la cour de Vienne sur l'accommodement à faire avec moi, celle-ci y oserait regimber? ainsi que, par toutes ces considérations et bien d'autres encore, il faut que je revienne à vous dire que vous avez été la dupe du ministère anglais. Je prie d'ailleurs Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1910. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Camp de Russek, 12 juillet 1745.

J'ai reçu votre dépêche du 25 du juin passé, sur laquelle je n'ai cette fois qu'à vous dire que vous devez être fort attentif sur ce qu'on fera des troupes bavaroises, et faire tout au monde pour empêcher, par tous les moyens imaginables — sur quoi je vous donne mains libres — qu'elles ne soient point employées ni contre moi ni contre la France, mais qu'elles restent dans le pays, cet article étant trop important dans les conjonctures présentes pour que vous ne deviez employer toute votre attention et tout votre savoir-faire. Vous tâcherez aussi de savoir bientôt si on fera détacher des troupes de l'armée de Traun pour les envoyer en Bohême, et de m'en avertir le plus tôt le mieux.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1911. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Russek, 12 juillet 1745.

La relation que vous m'avez faite le 19 de juin passé, m'a été bien rendue, dont le contenu m'oblige à vous dire que j'en suis fort satisfait et ne souhaite rien de plus, sinon que vous tâchiez par tous les moyens possibles de fortifier le comte de Woronzow dans les sentiments qu'il a fait paraître à cette occasion, et que les affaires restent, là ou

vous êtes, sur un pied que je n'aie nullement à craindre que la Russie fasse quelque démarche réelle ou feinte en faveur de mes ennemis. Cependant, si la Saxe ne se redresse pas et continue à agir hostilement contre moi, je ne veux point vous répondre que ma patience ne vienne, à la fin, à bout, et que je ne lui fasse sentir mon ressentiment juste, en faisant entrer quelque corps suffisant de mes troupes, pour la châtier des menées dont elle a usé vers moi sans rime ni raison.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1912. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Lager bei Russek, 12. Juli 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Um Ew. Liebden im Vertrauen bekannt zu machen, warum Ich bis Dato mit denen Sachsen noch nicht zu Werke geschritten bin, habe Ich Deroselben hierdurch melden wollen, dass einestheils Ich bisher gewartet habe, um zu sehen, was die Sachen mit Prinz Conty am Rhein vor einen Pli nehmen wollen, anderentheils weil noch ein und andere Negotiationes unter der Hand sind, nach deren Ausschlag Mich mit reguliren will. Sollten diese sich zerschlagen, so werde nicht weiter anstehen, auf Sachsen zu gehen, auch alsdann an Ew. Liebden etwas zu detachiren, und Dieselbe in Stande setzen, in Sachsen einzudringen und darin so viel möglich reinen Tisch zu machen, welches sich dann nächstens zeigen muss. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1913. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. Juli: „J'ai cru être de mon devoir d'envoyer à Votre Majesté la pièce ci-jointe, qui est une copie d'une lettre que le fameux comte de Bonneval a écrite de Constantinople, et que le sieur de Carlson, ministre de Suède auprès de la Porte Ottomane, a envoyé au comte de Lanmarie, pour me la remettre . . . Comme je ne crois pas que l'intention de Votre Majesté soit d'avoir un ministre ou seulement un émissaire à Constantinople, qui serait découvert tôt ou tard par les autres, et que je ne vois point quelle diversion il y aurait à espérer de la Porte Ottomane en faveur de Votre Majesté, tant que la première a sur les bras la guerre avec la Perse et

Camp de Russek, 12 juillet 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites le 2 de ce mois. Je suis tout-à-fait de votre sentiment qu'il ne faut pas répondre à la lettre que Bonneval vous a écrite, et faire plutôt semblant de ne l'avoir point reçue. S'il y a quelque chose à faire avec les Turcs, il faudra que la France s'en mêle pour en tirer profit.

Par les copies des dépêches à Klinggræffen, Andrié et Mardefeld que vous trouverez ci-closes, vous

y peut à peine suffire, je crois que le meilleur sera de ne point entrer en correspondance avec le comte de Bonneval et de ne point répondre du tout à sa lettre, puisque, quelque réponse que Votre Majesté pourrait m'ordonner de lui faire, elle dénoterait toujours un commerce de lettres avec ce bacha, et fournirait au grand-chancelier comte de Bestushew un prétexte plausible d'aigrir l'esprit de l'Impératrice."

verrez ce que je leur ai répondu sur leurs dernières relations qui me sont parvenues. Il semble qu'il n'y ait rien à craindre de la Russie, mais il nous faudra avoir d'autant plus d'attention, que la cour de Vienne ne réussisse pas dans son dessein de forcer l'électeur de Bavière de lui donner ses troupes, ce que je vous recommande comme un des points les plus capitaux dans les conjonctures présentes. Quand Andrié s'en ira d'Hanovre, je crois qu'il pourra bien dire à Harrington que je ne savais que trop que le dessein du ministère anglais n'avait été autre que de m'amuser; que, de plus, il ne m'était point inconnu que ce n'était pas tant faute de lui que plutôt du Roi son maître, et qu'il n'en paraissait que trop combien les prétendus intérêts d'Hanovre prévalaient aux plus essentiels de la nation britannique; mais que je ne serais point leur dupe, et que peut-être le temps ferait regretter au ministère anglais de ce qu'ils avaient traité avec autant d'indifférence une affaire qui en tout égard avait été d'un si grand bien pour la nation britannique. Vous instruirez Andrié sur les termes convenables dont il devra user alors. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nous ne faisons pas grande chose jusqu'à présent, mais il ne tardera guère que vous entendrez parler de nous, non pas de quelque chose de décisif, mais pourtant de quelque chose de bon.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1914. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Russek, 14 juillet 1745.

La relation ordinaire avec celle que vous m'avez faite à mes mains propres, du 22 de juin, m'ont été bien rendues, et les éclaircissements que vous m'y avez donnés sur différents sujets, m'ont été assez agréables. Sur ce qui est de la Saxe, je veux bien vous dire pour votre direction, quoique vous en deviez garder le secret, que je n'entrerai pas en Saxe avant que d'avoir encore fait toutes les tentatives possibles pour ramener le ministère de Dresde sur la bonne voie; mais lorsque je verrai qu'il n'y a absolument rien à faire avec ces gens-là, et qu'elles ne veulent nullement entendre raison, alors je ne les ménagerai plus et ferai attaquer la Saxe, pour m'en venger de toutes les insultes sans fin que la

Saxe m'a faites de gaieté de cœur et de la manière la plus insolente et inouïe.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1915. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Camp de Russek, 14 juillet 1745.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 28 juin, et j'approuve parfaitement ce que vous avez représenté aux ministres par rapport au prince de Conty et des raisons qu'ils avaient d'obvier plutôt au mal pressant en Allemagne qu'à s'amuser à faire des siéges dans les Pays-Bas; aussi continuerez-vous à presser les ministres sur cet article-là par toutes les raisons que vous pourrez imaginer. Je viens de recevoir de nouveaux et forts indices qu'on traite secrètement avec la France de la part des Hollandais. Vous devez donc faire semblant comme si vous étiez bien instruit de cette négociation secrète, et témoigner vers les ministres votre surprise de ce qu'on me cache cette négociation, bien que vous leur deviez parler sur ce sujet avec beaucoup de ménagement et en des termes bien mesurés.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1916. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 6. Juli: „Je viens de recevoir une lettre du sieur d'Asseburg de Cassel, par laquelle il me charge au nom du Prince-Statthalter de mander à Votre Majesté que la dévotion qu'il Lui portait, et la confiance qu'il avait dans Ses bontés, ne lui permettaient pas de lui faire un secret des moyens que la nécessité et la violence, par rapport aux troupes hessoises retenues en Bavière, lui avaient extorqués de prendre un engagement avec le roi d'Angleterre, pour lui donner moyennant de subsides, sur le pied du traité de 1740, un corps de 6,000 hommes pour être employés dans les Pays-Bas."

Camp de Russek, 14 juillet 1745.

Dans le fond, après le désarmement des troupes, le prince Guillaume n'a guère pu faire autrement; il y a de sa faute, cela a été dans la résolution précipitée qu'il a prise d'accepter la neutralité pour ses troupes de Bavière, avant que la nécessité l'obligeât, ce qui, dans le fond, a perdu les affaires du jeune Électeur. Il faut répondre à Asseburg sans aigreur, et lui dire qu'il était fâcheux que le prince de Hesse eût pris un parti si désavantageux pour sa maison, dans un temps où la situation de ses alliés prenait une face beaucoup plus riante et dans laquelle il pourrait encore arriver de plus heureux changements. D'ailleurs je parlerai à Valory sur cette affaire d'une façon convenable.

Mon cher Podewils, ne vous embarrassez pas de la fureur de nos ennemis; c'est la bravoure et la bonne conduite qui donnent des succès à la guerre, et non les chimères creuses et insensées des ministres. Que l'on pense à Vienne et à Hanovre tout ce que l'on voudra, cela ne diminuera pas ma puissance, mais les opérations vigoureuses; et je vous assure qu'il ne se passe pas un jour que mes troupes ne battent les autres et n'emportent quelquefois de fort grands avantages. Pourvu que les galions arrivent bientôt, le reste ira bien.

J'ai fait toutes les représentations possibles au sujet du prince de Conty et de la nécessité qu'il y a de le renforcer; je ne m'attends pas grand fruit de ces représentations, mais je ne suis pas aussi timide que vous, qui faites déjà abandonner l'Allemagne à ce Prince sans combattre. Allez, mon cher Podewils, cela n'ira pas si vite; il faut un confortatif à votre politique, qui me paraît prête à tomber en syncope. Vous avez la rage de revoir mon ministre à Dresde et Bülow à Berlin, mais il n'en sera rien, avec votre permission; et si le roi de Pologne n'accepte pas les propositions que je lui ai fait faire, je le ferai attaquer par le prince d'Anhalt et un détachement que j'y ajouterai; et sera vieille p..... qui voudra, cela se fera; et pour vous tranquilliser, je donnerai une sauvegarde à votre beau-frère,[1] et vous aurez un beau service de porcelaine de Meissen.

Je me prépare ici à faire décamper le prince Charles, par une marche que je veux faire du côté de Hohenmauth, ce qui les mettra dans l'embarras de quitter la Bohême et leurs magasins, ou d'abandonner la Moravie; si vous entendez parler de cette marche, vous saurez ce que c'est; sans quoi vous pourriez croire avec votre timidité ordinaire que l'on m'a forcé de décamper d'ici. Adieu, mon cher Podewils, le bon Dieu vous fortifie et vous conforte et ne vous fasse point confondre la prudence avec la faiblesse, ni un juste ressentiment avec un acte de fureur.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der chiffrirten Ausfertigung.

1917. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Russek, 14 juillet 1745.

Le grand Lobkowitz est déjà arrivé à l'armée autrichienne, on ne parle point de l'arrivée du grand Liechtenstein; en vérité, tous ces gens-là ne valent pas le prince Charles, et par l'injustice la plus criante et la plus usitée dans le monde l'on perd de réputation un général pour le moindre mauvais succès qui lui arrive. Quelle injustice! Si les généraux avaient la fortune à leur disposition, ils se feraient bientôt souverains et s'en serviraient pour leur propre avantage. Les opérations

[1] Vergl. S. 180 Anm. 2.

de guerre sont des projets compliqués où il faut le concours d'une infinité de volontés et de hasards pour qu'elles réussissent. Il faut pour l'article des subsistances des soins bien particuliers; il faut que le temps vous favorise; que les nouvelles qu'un général reçoit, soient toutes vraies; qu'une infinité d'officiers qui doivent exécuter les ordres, s'en acquittent avec la dextérité et l'intelligence qu'il faut pour cette espèce d'expéditions; qu'ils entrent eux-mêmes dans les vues que l'on a, et qu'il n'y ait point de mésentendu dans l'exécution: en un mot, il est bien difficile de prendre des mesures aussi sûres qu'on puisse démontrer ou avoir une conviction physique de leur réussite. Il arrive encore souvent que de vrais hasards font tourner à bien des fautes que font les généraux, et d'autres hasards et une certaine malignité du destin fait mal réussir les plus belles dispositions que l'on a faites; mais le public, qui juge sur l'événement et qui n'est pas en état de juger de la disposition, condamne les malheureux et approuve les heureux.

La flotte invincible que Philippe III ou IV d'Espagne[1] arma, pour abîmer l'Angleterre, fut détruite par un coup de vent; la Hollande subjuguée par Louis XIV fut sauvée par une digue que l'on perça à propos; la ville de Crémone, dont le prince Eugène se voyait déjà le maître, ne resta pas long-temps dans sa puissance: un pont cassé sur le chemin que le prince de Vaudemont devait prendre, détraqua l'exactitude, sur quoi était fondé la réussite de cette entreprise.

Je pourrais citer, à la suite d'aussi grands exemples, la campagne que j'ai faite en Bohême, l'année passée. Tout cela fait voir suffisamment combien le chapitre des incidents est dangereux à la guerre, et que les pauvres généraux sont toujours à plaindre; l'amour propre du public se plaît à les critiquer, et tel qui ne mènerait pas un parti de neuf hommes, arrange des armées, corrige la conduite des généraux et ne laisse pas de penser impudemment dans le fond de son cœur: »Ma foi, je ferais bien mieux, si j'étais dans sa place«.

Je suis informé de tous les secours que la Reine destine pour son armée de Bohême, mais je vous prie de dormir tranquillement sur ce chapitre et de vous en reposer sur nous.

Je vous prie, ayez soin de faire faire ce burin;[2] je me charge des frais, mais je voudrais que le dessin en fût beau et quelque chose à quoi l'on pût connaître le détail de ces 76 drapeaux.

Je m'aperçois que je bavarde prodigieusement; c'est un peu tard à la vérité, mais n'importe; je vous salue donc, Monsieur le Comte, et je vous prie de ne point oublier ceux qui sont ici sous les armes pour purger l'Empire de ses tyrans et venger les injures que l'orgueil, la rage et la fureur impuissante de l'infâme triumvirat, que vous connaissez, ont voulu faire à la Prusse. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Philipp II. — [2] Zum Andenken an die Schlacht bei Hohenfriedberg. Vergl. S. 198.

1918. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG AU CAMP DEVANT KÖNIGGRÄTZ.

[Camp de Russek], ce 16 [juillet 1745].[1]

Mon cher Rothenburg. Les déserteurs qui nous viennent ici disent à peu près la même chose que celui que vous m'avez envoyé. Il paraît que les Autrichiens fassent leur préalable de l'élection impériale de Francfort, après quoi ils pensent d'être en état de tourner leurs forces contre qui bon leur semble. La perspective politique n'est pas fort claire à présent, mais il faut attendre que le brouillard tombe; alors on verra s'il faut donner au prince de Conty des lauriers ou des chardons.

Nous nous amusons ici du mieux que nous pouvons. Outre mes occupations ordinaires, je lis beaucoup, et je puis vous assurer que, à quelques légères escarmouches près, on croirait être dans un camp de paix.

Quand vous recevrez les réponses de France, je vous prie de me les communiquer. Voudriez-vous bien charger Petit encore d'une commission pour me trouver deux beaux groupes de marbre colossals pour orner un jardin? Le sujet m'est égal, pourvu que cela soit beau; quand même ces groupes me coûteraient cinq à six mille écus, je les paierais. Peut-être pourra-t-il aussi trouver de beaux vases de marbre, ornés d'or moulu, pour placer dans un jardin; et ce sont de ces choses qu'il faut pour embellir Potsdam.

Adieu, mon cher Rothenburg; je ne vous entretiens que de billevesées et je finis comme le curé de Colignac de peur de dire des sottises.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1919. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Klinggräffen berichtet, München 3. Juli: „Nous avons appris (Chavigny et moi) qu'il s'était tenu hier une conférence . . . et qu'on proposerait à la cour de Vienne de donner quelques troupes à la Saxe, pour la défense de ses États, en qualité de vicaire de l'Empire . . . Je me suis rendu ce matin à Nymphenbourg pour voir l'Électeur et le Grand-Chambellan (Preysing). Je n'ai pas manqué de sommer le premier de sa parole, sur les assurances positives qu'il m'avait données

Camp de Russek, 17 juillet 1745.

Par tout ce que vous m'avez mandé dans votre relation du 3 de ce mois, touchant les menées de la cour de Vienne pour avoir les troupes bavaroises à sa disposition, je crains fort que cette affaire ne tourne mal à la fin. Il faudra néanmoins que, de concert avec le sieur de Chavigny, vous tentiez jusqu'à l'im-

[1] In den Œuvres de Frédéric le Grand XXV, 548 irrthümlich zum August 1745 eingereiht.

de ne vouloir point donner de troupes contre Votre Majesté. Il m'a dit que ce n'était pas non plus son intention, et que l'expédient pour la Saxe était conçu en termes qu'il espérait que la cour de Vienne ne l'accepterait pas ... Il m'a témoigné son embarras extrême où les menaces de la cour de Vienne le mettaient ... Enfin, il faut dire que ce Prince n'est plus le maître, par tout ce qui l'environne, et ne sait plus comment se sauver. Le Grand-Chambellan est trop faible contre la cabale ... Seckendorff a eu le front de me dire qu'il était étranger et qu'il ne s'était jamais mêlé de rien."

Nach dem Concept.

possible pour rompre tout-à-fait cette affaire, ou, si cela n'est plus possible, pour la faire traîner au moins autant qu'il se pourra faire, ne fût-ce aussi qu'un ou deux mois encore.

Federic.

1920. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Camp de Russek, 17 juillet 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 2 de ce mois. L'affaire sur laquelle vous devez présentement insister le plus, est celle des subsides; aussi tâcherez-vous par tous les moyens possibles et convenables de la finir au plus tôt possible. Comme vous êtes assez instruit tant sur la somme des subsides que je demande que sur les termes à me les payer, je n'ai rien à ajouter, sinon que vous devez insinuer aux ministres, et surtout au comte d'Argenson, que les ravages que les Autrichiens avaient faits cet hiver en Silésie, et l'invasion des Saxons m'avaient fait perdre plus de deux millions d'écus de revenus, que j'avais été obligé d'y ajouter plus de deux autres millions d'extraordinaire; que la France, et surtout M. le comte d'Argenson, devait savoir ce que c'est que la dépense de la guerre, et que j'en étais à présent à ma quatrième campagne; que les revenus de la Silésie m'avaient mis, à la vérité, à mon aise, mais que le grand nombre de troupes que j'étais obligé d'y entretenir, absorbaient tous ces revenus-là; qu'on devrait être persuadé en France que je n'aimais point d'être à charge à mes alliés, si dans le cas présent des besoins très pressants ne me forçaient, pour ainsi dire, de faire une démarche qui est contre ma façon de penser et contre mon goût.

Quant aux inquiétudes qu'on a tâché à donner aux ministres, par les bruits qu'on a semés comme si je travaillais à ma paix particulière avec la reine de Hongrie, vous direz au comte d'Argenson que la France pouvait être tranquille sur les soupçons de négociations avec nos ennemis; que le roi de France était informé de tout ce que j'avais fait négocier à Londres, mais que, pour en ôter tout sujet de soupçon, j'avais déjà expédié des ordres pour rappeler mon ministre d'Angleterre. Vous ajouterez à tout cela que, pour montrer ma bonne volonté à la

France, j'avais encore une fois offert au roi de Pologne ma voix pour la dignité impériale, et qu'en cas que celui-ci refusât cette dignité, ce que je ne croyais pourtant pas si le prince de Conty avait la supériorité en Allemagne, il faudrait opter alors, ou de s'accommoder avec le grand-duc de Toscane, ou de jeter les yeux sur l'Électeur palatin, pour opposer un nouveau concurrent au Grand-Duc.

Federic.

Nach dem Concept.

1921. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Lager bei Russek, 17. Juli 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden beide Schreiben vom 6. dieses habe Ich das Vergnügen gehabt zu erhalten und bin von deren Einhalt sehr zufrieden. Was die Sachsen anlanget, so erwarte Ich nur noch die Nachricht von dem Ausschlag einer gewissen Affaire, und da solche Mir binnen 8—10 Tagen zukommen muss, so werde Ew. Liebden alsdann Meine Finalresolution melden. Sollte die Affaire nicht favorable ausschlagen, so wollen wir in Gottes Namen auf die Sachsen losgehen. Vorläufig aber muss Ich Ew. Liebden von Meinen Umständen melden, dass, da Ich bereits ein Corps von der hiesigen Armee nach Oberschlesien detachiren müssen, Ich bei einer Ruptur mit Sachsen Ew. Liebden nicht mehr als ein Husarenregiment und sechs Bataillons, nebst dem Generallieutenant Prinz Dietrich schicken kann, da Ich Mich sonsten zu sehr schwächen würde; an Cavallerie werden Ew. Liebden so genug haben, da die Sachsen nur 18 Escadrons haben. Ew. Liebden haben Mir demnach vorläufig zu schreiben, wie Ich Ihnen dies Detachement am convenablesten schicken kann, ob Ich es durch die Lausnitz schicken soll oder wie Sie es sonsten Dero Absehen convenable finden. Wegen der alsdann vorzunehmenden Operationen muss Ich Ew. Liebden nur généralement Meine habende Intentions dahin zu erkennen geben, dass erstlich Ich gerne sehen werde, wenn dabei der Krieg so viel nur möglich ist von Meinen Landen abgezogen werden würde. Zweitens, da Ich weiss, dass Ew. Liebden mit Ihrer unterhabenden Force alsdann nicht auf einmal und d'emblée Sachsen nehmen und envahiren können, so werden Dieselbe es doch so einrichten, dass Sie, so weit es reichen will und Dero Force es zulässt, in Sachsen so viel Schaden als möglich ist thun; drittens so viel und starke Contributiones ausschreiben als nur zu erzwingen sind, um viertens den sächsischen Hof zu obligiren, dass er sich mit Mir accommodiren und raisonnable gegen Mich betragen müsse. Nach diesen Principiis werden Ew. Liebden einen ohngefähren Operationsplan zu entwerfen und Mir Dero Sentiments zu melden belieben, was Sie mit Dero unterhabendem Corps im Stande zu sein Sich erachten, dem

Feind vor Schaden zuzufügen, auch wie Dieselbe solchen am sensibelsten zu äussern gedenken, um Meine Absicht mit ihm zu erreichen, da Ich Mich dann finalement darauf erklären und Ew. Liebden Meine letzte Ordre zuschicken werde. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

P. S.

Meiner Meinung nach würde es von gutem Effect sein, wenn Ew. Liebden Dero Operationes zuerst auf Leipzig dirigirten, um das feindliche Corps daselbst zu depossediren, und halte Ich, dass Dieselbe diese Operation würden thun können, sonder die Bataillons, so Ich von hier an Ew. Liebden zu schicken Willens bin, abzuwarten. Ich erwarte die letzte Antwort von der in Meinem Schreiben gemeldeten Negotiation und werde inzwischen Meine Position hieselbst jenseit der Elbe bei Dohaletz nehmen und Meine Detachements so einrichten, dass sie auf dem halben Weg nach der Lausnitz gerichtet seind. Ich sollte also glauben, dass Ew. Liebden nicht nöthig hätten, Meine Bataillons abzuwarten, indem, wenn diese sich durch die Lausnitz gegen Wittenberg zu ziehen, Dieselbe solche allezeit nach Leipzig oder gegen Wittenberg, wo Sie es à propos finden, zu sich ziehen können. Bei solchen Operationen würde gewiss nöthig sein, dass Ew. Liebden préalablement suchten das dortige sächsische Corps auf die Seite zu schaffen, da nach Meinen Nachrichten Ew. Liebden noch wirklich stärker en force seind als die Sachsen dorten; über welches alles Ich Ew. Liebden Sentiments erwarte. Ich habe auch nöthig zu wissen, wie viel Zeit Ew. Liebden von dem Tag an, da Meine letzte Ordre zum Operiren kommt, gebrauchen, um Dero Anstalten zu machen, dass die Regimenter sich in Equipage setzen, um aufbrechen und zusammenrücken zu können; auch um vorerst ein kleines Magazin zu haben, damit Ich alsdann Meine Ordres nach Berlin zu Auszahlung der dazu erforderlichen Gelder geben kann. Ich werde hier in Böhmen einen defensiven Krieg führen, um Ew. Liebden Operationes zu facilitiren, und wann die Sachsen aus Böhmen dorthin detachiren sollten, werde Ich auch dahin detachiren, sodass durch die Position, so Ich nehme, Ew. Liebden Renforts von hier auch eher bei Deroselben sein, als die sächsische durch die Détour, so sie machen müssen, darhin kommen können.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1922. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 9. Juli: „Nous avons l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Majesté la copie d'une lettre que nous venons de recevoir

[Camp de Russek, 17 juillet 1745].

Vous devez leur répondre que, tant que nous n'aurions pas satisfaction pour l'invasion de la Silésie,

de Dresde, et dans laquelle le ministère saxon se plaint du passage d'un détachement de 250 hussards sous les ordres du lieutenant-colonel de Schütz par la Haute-Lusace, et en demande satisfaction."

ils ne pouvaient pas se plaindre de cela, et répondez-leur sèchement de façon qu'on les priait de ne plus écrire sur de semblables sujets.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 23. Juli) am Rande des Berichts.

1923. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Russek, 17 juillet 1745.

Vous aurez vu, par ce que je vous ai fait communiquer, les dernières tentatives que j'ai faites en Saxe pour détacher cette cour de ses alliés.[1] Si cette tentative ne me réussit pas, je fais attaquer la Saxe incessamment, par la raison que, si je chasse ces gens de chez eux, ils ne pourront plus me nuire, et que, s'ils restent dans les engagements où ils sont à présent, il faut nécessairement que cela en vienne à une rupture. Vous êtes toujours pour les conseils faibles, et vous auriez la bonté de vous laisser couper un membre, l'un après l'autre, jusqu'à ce qu'on en vînt jusqu'à la tête; mais pour moi, qui ai bien vu que notre paix de Breslau était un piége de l'Angleterre et de la cour de Vienne pour m'isoler, et, après avoir fini avec leurs autres ennemis, ils pensaient qu'on trouverait assez de prétextes pour éluder les engagements qu'ils avaient pris avec moi — mais le coup est paré à présent. Il s'agit de faire de même un coup de vigueur contre la Saxe; il faut qu'elle sente le mal que nous pouvons lui faire, pour qu'elle nous recherche; si nous lui laissons le temps de se fortifier après ses refus, nous nous mettons le corde au col, et ensuite nous ne serons plus en état de nous faire craindre. Voilà mon sentiment, et à quoi je suis tout résolu, arrive ce qui pourra. Adieu.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der chiffrirten Ausfertigung (praes. 23. Juli).

1924. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 20 juillet 1745.

Comme je vous ai déjà amplement instruit sur ma façon de penser par rapport aux Saxons, et que je ne veux nullement endurer l'outrage qu'ils m'ont fait par la marche que leurs troupes ont faite en Silésie, en cas qu'il n'y ait point moyen de les faire revirer envers nous, je vous envoie ci-joint un manifeste, que j'ai composé moi-même, sur cette affaire, et ma volonté est que vous en deviez faire imprimer, le plus

[1] Vergl. S. 209 Nr. 1906.

secrètement qu'il est possible, un nombre suffisant d'exemplaires en français et en allemand, afin de les avoir tout prêts pour les publier, aussitôt que je commencerai à dégaîner contre les Saxons. Vous y ferez joindre un extrait du procès verbal sur les excès que les troupes nouvellement levées par les Saxons en Pologne ont commis dans la Nouvelle-Marche, dont vous m'enverrez en attendant une copie. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1925. MANIFESTE.[1]

Depuis que le roi de Prusse a donné des troupes auxiliaires au défunt empereur Charles VII, et que le roi de Pologne, électeur de Saxe, en a fourni, presque en même temps, à la reine de Hongrie — sous prétexte de coopérer à la défense de la Bohême — les personnes sensées ont appréhendé, d'abord, que ces Princes ne tarderaient pas à mêler dans la querelle de leurs alliés leurs démêlés particuliers.

L'acte simple en soi-même de fournir des troupes saxonnes auxiliaires à la reine de Hongrie, contre les armées du Roi, aurait autorisé Sa Majesté, selon les usages de la cour de Vienne, d'agir hostilement contre les États de la Saxe.

C'est selon ce principe que les troupes de la reine de Hongrie ont désolé le Haut-Palatinat, et qu'elles ont tiré des contributions énormes des duchés de Juliers et de Bergue, quoiqu'en effet la conduite de l'Électeur palatin envers la reine de Hongrie ne différât point de celle de l'électeur de Saxe envers le Roi. Ce même prétexte a fait tenter à la reine de Hongrie, par deux reprises différentes, des invasions infructueuses en Silésie, et c'est encore par ce même esprit que les troupes hessoises ont été désarmées en Souabe, après l'accord que l'électeur de Bavière venait de signer.

Ces faits font foi qu'à Vienne on ne fait aucune distinction entre auxiliaire et partie belligérante. Ce qui s'est pratiqué à Vienne, peut être pratiqué, par la même loi, à Berlin, et, par une juste rétribution, le Roi aurait été en droit de prendre les mêmes mesures contre les Saxons, alliés de la reine de Hongrie, que cette Princesse s'était crue en droit de prendre contre les Palatins, les Prussiens, et les Hessois, alliés de l'Empereur défunt.

Mais le Roi a senti une répugnance extrême à prendre ce parti violent. Il n'a point voulu se rendre complice des injustices de la cour de Vienne, étant de l'opinion que, si l'honnêteté était bannie de la terre, ce serait auprès des grands princes qu'on devrait la retrouver.

[1] Die Veröffentlichung erfolgte am 25. August mit einigen Aenderungen, vergl. Preussische Staatsschriften I, 692.

Bien loin de donner des marques de ressentiment, mêlées d'aigreur et d'animosité, le Roi fit faire, immédiatement après la mort du dernier Empereur, des propositions amiables au roi de Pologne, dans l'intention de trouver un terme de réconciliation; on voyait dans ces propositions un désintéressement parfait de la Prusse, et des avantages considérables et des agrandissements pour la maison de Saxe.

Ces démarches pacifiques furent infructueuses. La cour de Dresde enorgueillie par la frivole idée que ces troupes avaient eu une part considérable à la marche rétrogradive que firent les Prussiens, à la fin de l'année passée, pour se poster sur les frontières de la Silésie: l'espérance chimérique qu'elle conçut de grandes conquêtes, fondant ses vœux ambitieux sur les iniquités du traité de Varsovie: la jalousie d'un voisin dont cette cour avait vu l'agrandissement avec une envie chagrine: en un mot, une fermentation de passions, et peut-être des intérêts particuliers des ministres, lui firent fermer l'oreille aux véritables intérêts de la Saxe, et, en même temps, à la voix de la justice et de l'équité.

Ce traité de Varsovie[1] engageait le roi de Pologne à fournir un corps de 30,000 auxiliaires à la reine de Hongrie, dans l'intention de faire la conquête de la Silésie. On sait qu'il y est stipulé, de plus, qu'en reconnaissance de ce secours, la reine de Hongrie céderait au roi de Pologne ses droits sur les principautés de Glogau, Jauer, Wohlau, et sur les villes commerçantes des montagnes; que le roi d'Angleterre promet de payer une somme assez considérable à la Saxe, pour que le Roi soit mis en état d'entretenir un corps de troupes en Pologne et de rendre ce royaume héréditaire dans sa maison.

En conséquence de ce traité, les Saxons entrèrent le 26 de mai en Silésie, avec les Autrichiens, et s'avancèrent jusqu'à Friedberg, lorsqu'on fit partir de Dresde, presqu'en même temps, un train d'artillerie et des pontons, pour prendre la route de Glogau, que les Saxons avaient intention d'assiéger. Mais la Providence, qui gouverne les empires par sa puissance et qui veille sur les choses humaines par sa sagesse, elle qui se plaît à confondre le conseil des superbes et de ceux qui se fient en leur propre force, en avait décidé autrement. L'on sait quelle gloire immortelle les troupes prussiennes s'acquirent le 4 de juin, et que les suites de cette victoire achevèrent de détruire les desseins que les ennemis avaient formés contre la gloire et la puissance du Roi. Le monde entier est informé des cruautés inouïes que ces ennemis ont exercées en Silésie;[2] leur mémoire y est en horreur et en abomination, et il faut avouer qu'il est honteux à des peuples chrétiens et policés de faire une guerre dont les barbares mêmes auraient lieu de rougir.

Pendant que tant d'horreurs se commettaient en Silésie, et que le Ciel, juste vengeur des crimes, se plaisait à les punir d'une façon si

[1] 8. Januar 1745. Vergl. S. 83. — [2] Vergl. S. 191.

éclatante, si palpable, et si sévère, l'on soutenait froidement à Dresde que la Saxe n'était point en guerre avec la Prusse, que le duc de Weissenfels et les troupes qui se trouvaient sous ses ordres n'avaient point attaqué les États héréditaires du roi de Prusse, mais seulement ses nouvelles acquisitions, et le ministère se berçait avec ces sortes de raisonnements spécieux, comme si de petites distinctions scholastiques et des subtilités puériles des grammairiens étaient des motifs assez puissants pour autoriser l'illégalité et l'injustice de son procédé.

Rien de plus facile que de réfuter d'aussi faibles arguments. Les deux couronnes vivaient en paix avant que les troupes auxiliaires de l'Empereur entrassent en Bohême; le court trajet de ces troupes, pour traverser la Saxe, a fait beaucoup crier les ministres du roi de Pologne, mais injustement.

Suivons la conduite du roi de Prusse dans cette marche. Les réquisitoriaux de l'Empereur avaient précédé l'arrivée de l'armée; les troupes n'ont presque fait aucun séjour dans leur passage, et elles ont payé dans leur marche, aux fourrages près, tout ce qui leur a été fourni pour leur subsistance; les engagements du Roi, les conjonctures pressantes, et la situation locale du pays ôtaient à Sa Majesté la liberté d'opter entre les chemins qu'Elle pouvait choisir. Si le Roi avait eu des desseins pernicieux sur la Saxe, qui l'aurait pu empêcher, à la tête d'une armée de 60,000 hommes, de désarmer cette poignée de Saxons qui gardaient leur pays, et à s'en rendre le maître? Mais est-ce aux Saxons d'accuser le Roi d'aussi noirs projets? Et se peut-il que cette nation ingrate ait déjà perdu la mémoire de la bataille de Czaslau, où le Roi risqua tous les hasards d'une affaire générale, pour garantir leurs frontières contre les incursions que les Autrichiens pouvaient y faire, après que les Saxons mêmes, ayant abandonné le Roi en Moravie, se retirèrent dans le cercle de Saatz, et laissèrent cette partie de leurs frontières qui est située à la rive droite de l'Elbe, sans défense.

Indépendamment du passage des troupes prussiennes par la Saxe, la bonne harmonie subsistait encore entre les deux rois, du moins en apparence, et les ministres continuèrent sans altération leurs résidences dans les deux cours respectives également.

Il n'y avait donc que des sentiments d'envie et de jalousie et une ambition injuste et effrénée qui pût faire contracter au roi de Pologne les engagements qu'il a pris au traité de Varsovie.

La Silésie était regardée par toute l'Europe, depuis la paix de Breslau, comme une province incorporée aux autres États qui sont sous la domination du Roi; c'est un héritage de ses ancêtres qu'il a repété et conquis, depuis l'extinction mâle de la maison d'Autriche; il s'ensuit donc de là que la Silésie est autant annexée aux États du Roi que les pays de Zeitz et de Mersebourg le peuvent être à la Saxe. Ce sont des héritages également, de part et d'autre, et il

est à croire qu'à Dresde tout le monde s'inscrirait en faux contre un sophiste qui aurait la démence de soutenir que les pays de Mersebourg et de Zeitz pourraient être attaqués impunément, et que ce ne serait point faire la guerre au roi de Pologne, électeur de Saxe, que de lui envahir ces deux duchés. Mais il y a une grande différence entre le langage des passions et celui de l'équité.

Il est donc évident que le roi de Pologne, après avoir attaqué le roi de Prusse dans une de ses possessions, soit en Silésie, ou ailleurs, lui fait, dès ce moment-là, une guerre ouverte et offensive: quel est l'imbécile qui ne se croie en droit de se défendre, s'il se sent blessé dans quelque membre par l'épée d'un homme armé? Et quel serait l'homme assez stupide de se contenter de cette défaite frivole que son ennemi n'en veut pas à son corps, mais seulement à son bras? Pour ôter toute excuse aux Saxons, accordons, pour un moment, que l'invasion dans la Silésie ne peut point être regardée du Roi comme une hostilité: qu'auront-ils à répliquer sur les incursions que leurs troupes nouvellement levées ont faites dans la Nouvelle-Marche? Faudra-t-il exempter encore cette province, comme la Silésie, du nombre de celles *où les hostilités ne sont pas permises?* Ce sera donc le libre caprice des Saxons qui mettra des bornes à la protection que le Roi doit à ses sujets, et des corps de troupes entiers qui s'assemblent sur diverses frontières et qui y font des incursions, seront considérés comme une milice amie qui cultive soigneusement les devoirs d'un bon voisinage. Pour ne point arrêter le lecteur trop longtemps sur ce sujet, je le renvoie aux notes[1] où l'on rapporte le procès verbal de cette incursion. Je passe, de même, légèrement sur une infinité d'autres insultes que les Saxons ont fait au Roi en différentes reprises, comme violation de territoire par le passage de troupes sans réquisitoriaux, arrêt de recrues et de soldats prussiens qui, revenant de l'Empire, repassaient par la Saxe, intrigues, machinations noires et ruses illicites pour commettre le Roi avec ses bons voisins et alliés, les Polonais, dont la liberté est, pour ainsi dire, attachée à la fortune du Roi et à la conservation de la Silésie.

Il paraît que ce soit enfin ici le terme de la patience et de la modération du Roi. Mais Sa Majesté, ayant compassion d'un peuple voisin et malheureux, qui est innocent des offenses qu'elle a reçues, et connaissant les malheurs inévitables et les désolations qui suivent la guerre, a suspendu encore pour un temps les justes effets de son ressentiment, pour faire de nouvelles tentatives d'accommodement à la cour de Dresde. Il y a lieu de présumer, après ces nouveaux et derniers refus, que la religion du roi de Pologne a été surprise par l'indigne perfidie de ses ministres. Les représentations les plus pathétiques et les négociations les plus avantageuses ont été des soins pris à pure perte.

[1] „Note sur les hostilités commises par les troupes irrégulières" etc.; Preussische Staatsschriften I, 697. Vergl. oben S. 205.

Il paraît donc par cet aveuglement étrange que la mesure est parvenue à son comble, et qu'après avoir tenté toutes les voies de réconciliation, il ne reste plus à Sa Majesté d'autre parti à prendre que de repousser la force par la force, de donner une protection efficace à ses sujets, contre lesquels le roi de Pologne, électeur de Saxe, a exercé tant de violences et d'inhumanités, de prévenir les pernicieux desseins de ce Prince, que sa persévérance rend irréconciliable, et de faire éprouver à ses sujets de Saxe les mêmes maux qu'il a cru pouvoir faire sentir impunément aux États du Roi, sur lesquels il paraît avoir formé de nouveau des desseins de conquête.

L'intention du Roi est d'obliger un Prince ambitieux et irréconciliable à prendre des sentimens modérés, et quelques avantages que les armées de Sa Majesté pourront avoir dans les opérations qu'elles sont à la veille de commencer en Saxe, Elle sera toujours prête à recevoir les propositions qu'on pourra lui faire, pourvu qu'elles soient équitables, et compatibles avec sa gloire; et en donnant des marques de fermeté et de vigueur d'un côté, le roi de Prusse n'est pas moins porté d'en donner de sa générosité et de sa clémence, dans toutes les occasions.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Das eigenhändige Concept ist nicht erhalten. [1]

1926. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Camp de Chlum, 21 juillet 1745.

J'ai reçu vos deux relations, l'une du 12 du juin passé, qui m'a été rendue par le colonel Wylich,[2] à son retour, et l'autre du 5 de ce mois. Je suis fort surpris que l'affaire des subsides que je demande sur des raisons fort solides à la France, traîne, et que, malgré toutes les assurances qu'on vous a données sur ce sujet, il n'y ait encore rien de positif, rien de décidé jusque là; que le roi de France ne s'en explique autrement que d'une manière assez générale et vague. Comme je suis pourtant très pressé sur cet article-là, et qu'il faut que je sache une bonne fois où j'en suis avec ces gens-là, mon intention est que vous devez dire aux ministres en mon nom qu'il m'est absolument impossible de soutenir la guerre, si je ne suis promptement secouru; que lorsque les ministres m'apprendraient l'art de faire des dépenses sans des recettes proportionnées, je ne les importunerais jamais, mais que dans ce moment le besoin était si pressant, que je serais réduit par eux de m'accommoder avec la reine de Hongrie, malgré la répugnance extrême que j'ai pour cette démarche; mais nécessité n'a point de loi. Vous devez dire, de plus — pour répondre au reproche que le roi de France me fait dans sa lettre, qu'il n'est rien dit de subsides dans

[1] Vergl. S. 229 Anm. 4. — [2] Vergl. S. 211 Anm. 2.

notre traité — que ce traité n'a été accompli dans aucun point de la part de la France: 1° qu'on avait laissé repasser le Rhin au prince Charles sans le poursuivre; 2° que l'on m'avait promis des secours, en cas que je fusse attaqué dans mon pays, mais qu'il n'a été question ni de secours, ni [de diversion][1] de la part de la France; en un mot, que je les prie de me dire si je ne m'abîme pas dans leur alliance, et quel est le profit que je puis espérer d'une liaison où la charge est entière de mon côté et aucun avantage qui la répare. En un mot, le cas est très pressant, et je ne ferais pas de reproches et ne parlerais pas si fortement, s'il ne me fallait une réponse catégorique et prompte, que la France est la maîtresse de faire comme elle le trouvera bon. Quant à la plainte des Français que je les avertis si tard des secours que je leur demande, cela se réduit à ce qu'ils se plaignent que je leur aie ménagé beaucoup de millions que j'ai mis du mien, pour les obliger à présent à une dépense moindre, mais nécessaire. En un mot, faites votre possible pour que je reçoive une réponse positive, quand même il faudrait rabattre quelque chose, car d'un mauvais payeur il faut prendre ce que l'on peut.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1927. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 21 juillet 1745.

Mon cher Podewils. Vos deux relations du 13 de ce mois m'ont été bien rendues. Je suis fort de votre sentiment sur l'article de [l'élection et de la] paix générale.[2] J'ai vu par la relation de votre neveu que les Anglais veulent nous voir, pour ainsi dire, venir à genoux et sous leur arbitrage absolu. L'unique raison qui puisse m'obliger d'en venir là, c'est si la France ne nous secourt point avec des subsides, car c'est là un article plus fort que tous les arguments politiques que l'on peut employer dans le monde. Vous devez être à présent informé de mes intentions à l'égard du roi de Pologne. J'ai fait la dernière tentative; si celle-là ne réussit point, je préviendrai un ennemi irréconciliable, en portant la guerre dans le cœur de son pays et n'imitant point votre timide politique qui ne ferait que d'augmenter l'orgueil de

1 Lücke in der Vorlage in Folge mangelhafter Dechiffrirung. — 2 In der mangelhaft dechiffrirten Vorlage steht sinnlos: „de l'électeur de Bavière paix générale." Von Baiern ist in den beiden Berichten des Grafen Podewils nur an einer Stelle die Rede, wo es heisst, ein Gegencandidat gegen den Herzog von Lothringen könne nur der Churfürst von Sachsen sein „depuis la défection de la Bavière." Die Stelle, auf die sich der König zu beziehen scheint, lautet: „Le meilleur serait sans doute de traîner l'élection, s'il est possible, jusqu'à l'arrière-saison ou même à l'hiver, pour voir si alors on ne pourrait pas trouver moyen de concilier les esprits et parvenir à la paix générale."

ces indignes ennemis, et qui, après avoir joui de l'impunité après l'irruption en Silésie, attendraient le moment qu'ils jugeraient favorable pour me jouer la guerre peut-être droit à Berlin. J'approuve donc très fort que vous fassiez une espèce de confédération en ma faveur en Pologne et je vous laisse la direction de cette affaire.[1]

Quant à un premier ambassadeur pour envoyer à Francfort, il me semble que ce n'est pas un animal fort rare à trouver. Le comte de Dohna serait en cas de besoin fort bon pour un tel emploi, mais vous en prendrez un où vous voudrez. Si le roi de Pologne n'entre en rien dans les propositions que je lui ai fait faire, il est inutile pour lui ma voix, car il se donne l'exclusion à lui-même, et en ce cas je donnerai ma voix à l'électeur de Bavière.

Votre protestation est bien imaginée,[2] vous n'avez qu'à la tirer au clair. Il faut bien que l'armée des Autrichiens soit à l'agonie, car on y fait venir des médecins de tous les côtés: voilà le duc d'Aremberg nouvellement arrivé pour faire l'adlatéré, voilà le prince Lobkowitz, et s'ils en envoient encore un, vous pourrez compter qu'ils perdront tout. Je vous envoie ci-joint ma relation,[3] qui est vraie jusqu'au bout des ongles; je vous prie d'avoir soin que ces petits papiers courent par toute l'Europe, et je me flatte que leur simplicité et leur vérité leur donneront du crédit. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.[4]

1928. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

[Lager bei Chlum], 22. Juli 1745.

In Betreff der polnischen Verhältnisse fügt Eichel dem Schreiben des Königs die Mittheilung hinzu, „dass mit Anfang dieses Monats allhier ein polnischer Cavalier, jedoch ganz incognito und unter dem Namen eines, so wegen Lieferungen für Armee Contracte schliessen wollen, in dem vorigen Lager angekommen ist und bei Sr. Königl. Majestät um eine secrete und Privataudienz Ansuchung gethan, auch erhalten hat.... Nach des Herrn Generalmajor Polentz Dolmetschen

1 Vergl. die folgende Nummer. — 2 Podewils berichtet, 13. Juli: „Nous avons, sous le bon plaisir de Votre Majesté, chargé le sieur de Pollmann ... de se concerter d'avance avec le ministre palatin ... sur une protestation dans les formes des deux Électeurs tant contre l'admission de la voix électorale de Bohême que contre l'élection même." — 3 Bei Droysen, Kriegsberichte a. a. O., 172. — 4 Vom 17. Juli ab bis Anfang October 1745 liegen eigenhändige Concepte des Königs zu den chiffrirten Ausfertigungen der Cabinetsschreiben an Podewils nicht mehr vor. Eichel schreibt an Podewils, Rohnstock 22. October 1745, er habe bei seiner Gefangennehmung in der Schlacht bei Soor (30. Sept.) es ermöglicht, neben allen übrigen Papieren von Wichtigkeit auch „alle Königl. Höchsteigenhändigen Schreiben und Aufsätze" zu vernichten. Eine eingehende Controle ergiebt, dass diese Aufzeichnungen des Königs in den chiffrirten Ausfertigungen bez. in den dem Ministerium zur Kenntnissnahme übersandten chiffrirten Abschriften der Cabinetskanzlei lückenlos erhalten sind.

hat seine Commission darin bestanden, dass einige Familien aus Polen und insonderheit Litthauen einestheils aus Affection gegen das preussische Haus, hauptsächlich aber wegen der Oppression, so die polnisch und Litthauennation gegen ihre Freiheit und Verfassung von dem dresdenschen Ministerio leiden müssen, gesonnen wären, eine considerable Conföderation zu machen, wozu die Conjurati nichts weiter als nur allein Sr. Königl. Majestät Genehmhaltung dazu zu haben verlangten, und dass, wenn diese erfolgete, alsdann Conjurati sich zusammenthun und eine Deputation nach Petersburg schicken wollten, um der russischen Kaiserin die gewaltige Unterdrückung der Rechte und Freiheiten von Polen, so der sächsische Hof immer höher und höher triebe, vorstellig zu machen, und aus was Ursache man, solchem gefährlichen Uebel entgegen zu gehn, zu einer Conföderation zu schreiten sich resolviren müssen, in welchem allen des Königs Majestät nicht im geringsten genennet und committiret werden sollten; wiewohl der polnische Deputatus sich nachher dahin expliciret hat, dass die Ursach seiner Schickung hauptsächlich wäre, um nur allein Se. Königl. Majestät zu sondiren, ob Dieselbe eine dergleichen Conföderation gerne sähen oder nicht, und dass man bei seiner Zurückkunft seine Mesures darnach nehmen wollte; nach Russland aber eine Deputation zu schicken und die Absichten der Missvergnügten und Conföderirten daselbst vorher zu annonciren, dazu dürften letztere sich schwer verstehen, aus Beisorge, dass solches vergebens und nichts anders zu effectuiren capable wäre, als nur dass das petersburgische Ministerium davon das sächsische avertirte, damit dasselbe in Zeiten gedachte Conföderation entweder im ersten Anfang erstickte oder doch andere Mesures dagegen nehmen könnte. Man hat gedachten polnischen Deputatum hier ganz höflich aufgenommen, doch ohne einigen Éclat, welcher um so viel eher zu vermeiden gewesen, als dieser Pole in den drei bis vier Tagen, so er sich hier aufgehalten hat, fast nicht aus dem Dorfe noch Stube, worinne er gewesen, gekommen ist.

Ausser diesem nun hat man sich hier mit gedachtem Polen nicht weiter eingelassen, als nur in generalen Terminis von der Freundschaft Sr. Königl. Majestät gegen die Republik alle Versicherung zu geben,[1] und dass, wenn die Nation sich entschliessen müsste in eine grosse Conföderation, man hiesiges Ortes zwar solcher nicht entgegen sein, aber auch weiter nicht davon meliren noch daran immédiatement Theil nehmen würde, als nur in so weit, dass, wenn die Conföderati einige Deputirte, wie obgedacht, nach Petersburg schicken würden, der Herr von Mardefeld instruiret werden sollte, sich solcher Deputirten anzunehmen, und ihnen der Orten durch gute Officien assistiren soll"...

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

---

1 Vergl. Nr. 1896 S. 202.

1929. AU ROI DE FRANCE AU CAMP DE BOSSUT EN FLANDRE.

Camp de Chlum, 22 juillet 1745.

Monsieur mon Frère. Rien ne peut m'être ni plus agréable ni plus flatteur que la part que Votre Majesté daigne prendre aux avantages que j'ai eus sur nos ennemis communs; je puis assurer à Votre Majesté que c'est avec non moins de joie que je viens d'être informé qu'Elle S'est rendue maître de la citadelle de Tournai. Il me semble que je participe à la gloire de Votre Majesté, tant elle m'est chère, et je fais les vœux les plus sincères pour la continuation de Ses prospérités.

Toute l'Europe a les yeux tournés à présent sur le prince de Conty; on est dans la persuasion que c'est de sa supériorité et de son habileté que dépendra le sort d'Allemagne. Votre Majesté sait sans doute jusqu'à quel point les postes sont peu sûres, et les hasards auxquels les courriers sont exposés; ces raisons m'ont fait prendre le parti d'envoyer un paquet chiffré au sieur de Chambrier,[1] qui n'attendra que les ordres de Votre Majesté pour détailler, à qui il Lui plaira de nommer, mes idées et mes sentiments sur ce qu'Elle a eu la bonté de m'écrire; dans des conjonctures aussi critiques que les présentes c'est le seul parti à prendre.

Je suis à jamais avec les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1930. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A NEDILISCHT.

Camp de Chlum, 22 juillet 1745.

Monsieur. J'ai tout-à-fait ignoré jusqu'à présent les inconvénients dont vous vous plaignez dans la lettre que vous venez de me faire, personne ne m'ayant rien dit; et pour que vous n'ayez pas à vous plaindre, je vous ferai donner une sentinelle. Si vous vous trouvez mal ici, je ne saurais vous donner d'autre conseil que de vous en retourner à Berlin, où vous savez que tous les ministres étrangers sont. D'ailleurs, je ne pense pas qu'il y aura grande chose à négocier pour vous, d'autant plus que la France a fait jusqu'ici la sourde oreille sur le sujet des subsides, ainsi que je n'ai pas grand lieu d'être content. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Nr. 1926.

1931. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Camp de Chlum, 25 juillet 1745.

La dépêche que vous m'avez faite le 9 de ce mois, m'a été bien rendue. Tout ce que vous me mandez d'avoir fait sentir au ministère de France par rapport à l'importance extrême de garder la position du Main, est très bien pensé, mais nonobstant cela je crains fort que, quand cette ma lettre vous arrivera, le prince de Conty n'ait déjà repassé le Rhin, par où la cour de Vienne aura les mains libres de faire tout ce qu'elle voudra à Francfort; et arrivée à son but, et le duc de Lorraine proclamé empereur à notre barbe, la cour de Vienne a raison de se flatter qu'alors les affaires seront entièrement changées partout. Vous continuerez de pousser fort à la roue pour avoir une bonne fois une réponse catégorique touchant l'article des subsides.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1932. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Camp de Chlum, 25 juillet 1745.

La présente n'est que pour accuser la relation que vous m'avez faite le 10 de ce mois, et vous dire que j'attends votre rapport sur le dénouement de l'affaire touchant les troupes de Bavière; et comme vous savez à présent ma façon de penser sur cette affaire, je n'ai rien à ajouter sinon que vous deviez tâcher à faire peur au comte de Seckendorff, si vous croyez que ce soit un moyen de l'arrêter sur ses menées.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1933. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Chlum, 25 juillet 1745.

J'ai reçu votre relation du 14 juillet. Comme mes ministres du département des affaires étrangères vous donneront des instructions ultérieures de ma part, je veux qu'en attendant vous ne deviez vous expliquer vers Harrington que d'une manière vague sur l'accommodement avec la cour de Vienne, sans rompre cette négociation, mais aussi sans entrer en matière là-dessus, et si Harrington vous en parle, vous l'écouterez attentivement, mais prendrez tout *ad referendum;* d'ailleurs vous vous tiendrez boutonné sur votre rappel, affectant cause d'ignorance de ce qui en sera.

P. S.

Secretissime. Comme le lord Harrington a désiré tant de fois que je dusse m'expliquer envers le roi d'Angleterre sur les conditions aux-

quelles je voulais, à l'heure qu'il est, la paix, mon intention est que vous lui proposerez les conditions suivantes, savoir la possession de toute la Silésie avec les enclavures de la Moravie, au pays de Teschen près, et une somme de trois millions d'écus, payés dans un certain terme, pour m'indemniser des dommages que j'ai soufferts; ajoutez à cela la garantie des Puissances maritimes, de tout l'Empire, et l'inclusion à la paix générale future. Pour ne pas aussi retomber dans un inconvénient tel que celui d'attendre gratuitement la réponse de la cour de Vienne, il en fallait une catégorique dans un temps de trois semaines, pour savoir à quoi je devais m'en tenir. S'il n'y a rien à espérer en entier sur les premières conditions, il faut que vous vous roidissiez sur le chapitre de l'argent comptant, et tirer tout le parti que vous pourrez de ce marché.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1934. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 25 juillet 1745.

Mon cher Podewils. La poste d'aujourd'hui me met dans un grand embarras; je n'ai point encore de réponse de Dresde, et je suis fort incertain de ce qu'elle contiendra. Si contre toute apparence elle est favorable à nos vues, c'est une grande ressource pour nous, et il faut conclure au plus vite avec cette cour-là; mais, aussi, en cas qu'elle fût défavorable, il ne me reste que deux partis à prendre, dont l'un est de rester attaché à la France et d'attaquer la Saxe, ce que je puis faire, ayant tout arrangé pour cet effet; l'autre est de négocier notre accommodement par l'entremise de l'Angleterre.

Ces deux derniers partis sont également dangereux.

Dans le premier, il s'allume une nouvelle guerre sur mes frontières, et les acheminements pour la paix s'écarteront au lieu de se rapprocher; mais les raisons qui doivent me déterminer à prendre cette grande résolution, sont que la Saxe, après l'élection du duc de Lorraine, et après que l'Empire se déclarera peut-être contre moi et la France, voudra poursuivre ses desseins de conquête et de partage et m'attaquera, secondée de conjonctures favorables; l'autre est qu'il est nécessaire de faire repentir un prince voisin de la facilité qu'il a eue de se prêter en tout aux vues de mes ennemis et d'y entrer à tête baissée, et que, si on ne lui témoigne pas son ressentiment par des effets palpables, il attribuera à ma faiblesse ce qu'il devrait mettre sur le compte de ma prudence et de ma modération, et qu'une conduite si mesurée de ma part pourrait l'enhardir pour tenter dans un autre temps une entreprise où il y a si peu à risquer pour lui.

Si je me détermine pour les négociations et la paix qu'il paraît que le ministère d'Angleterre veut nous ménager, je tombe dans d'autres

inconvénients, qui ne sont pas moins dangereux. J'abandonne par ce parti la France, avec laquelle il n'y aura plus moyen de renouer, et dont je ne pourrai jamais me promettre de secours ni d'assistance. Je me remets en quelque façon à la discrétion des Anglais, je me soumets au joug cruel et dur du tyran lorrain, trop instruit par les discours des ministres anglais de la jalouse envie avec laquelle l'orgueilleux et dédaigneux monarque hanovrien envisage ma puissance pour oser me fier à ses garanties, et, en un mot, je me trouve environné d'ennemis et sans aucun allié. Il faut avouer cependant que de puissantes raisons semblent balancer celles-ci. Nous avons vu par les effets le peu d'assistance que nous tirons de l'alliance des Français, les fausses mesures du ministère, le peu de vigueur de leurs opérations, excepté celles en Flandre, l'impossibilité de l'entreprise d'en tirer des secours suffisants en argent; le prince de Conty prêt à abandonner ces bords-ci du Rhin, l'élection du duc de Lorraine comme une chose presque assurée, l'Empire préparé à se déclarer le moment d'après, et, par tant d'événements contraires, notre situation mise dans un état plus scabreux et plus incertain que jamais; et quoique toute paix particulière ne puisse être regardée que comme un mauvais palliatif, on peut la regarder cependant, faite sous la garantie des Puissances maritimes et de l'Empire, comme une trêve qui nous laisse le temps de respirer et qui éloigne pour quelques années l'orage qui allait éclater sur notre tête.

Examinons à présent tous les événements heureux qui peuvent nous arriver; il n'y en a point à espérer de la part du prince de Conty, mais si le roi de France soutient ses prospérités en Flandre, il pourra peut-être détacher la Hollande de la grande alliance; ceci serait beaucoup, si la maison d'Autriche ne gagnait pas par l'élection du Grand-Duc tout l'Empire pour remplacer les Hollandais.

Les nouvelles d'Italie sont les plus favorables; le roi de Sardaigne menace, si on le laisse dénué des secours qui lui sont dus par le traité de Worms; mais suivons pour un moment la conduite du ministère de Vienne. On verra qu'il emploie toujours ses forces successivement, et qu'il paraît quelquefois négliger une partie pour redoubler ses efforts du côté où il veut se procurer une supériorité certaine, ou après avoir mis fin à la guerre qu'ils ont avec moi d'une façon ou d'autre, ou bien après avoir engagé l'Empire dans la guerre qu'ils méditent de lui faire déclarer à la France. Jugez donc bien que tout ce qui peut arriver de changement en bien ou en mal, n'influe en rien pour me rendre le poids de la guerre plus facile à porter, et qu'il est plutôt à craindre que des événements fâcheux ne m'obligent à y succomber.

Voilà un tableau bien vrai et bien exact de la situation actuelle de notre politique. Vous pensez: le tableau est juste, mais il faut conclure. Voici donc ce que je pense. Il faut attendre la réponse de Dresde, et l'on peut faire en même temps les propositions suivantes au roi d'Angleterre, sous la condition indiquée par votre neveu, s'entend

de demander une réponse catégorique, dans un terme fixe que vous marquerez, sur la possibilité de la chose. Les conditions premières sont la possession de toute la Silésie avec les enclavures de la Moravie, au pays de Teschen près, et une somme de trois millions, payée dans un certain temps, pour m'indemniser des dommages que j'ai soufferts. Ajoutez à cela les garanties les plus respectables et tous les liens dont la prudence humaine se sert pour contenir la mauvaise foi des princes. S'il n'y a rien à espérer en entier sur les premières conditions, il faut se roidir sur le chapitre de l'argent comptant et tirer tout le parti que l'on pourra d'un fort mauvais marché que l'on est obligé de faire. Mandez-moi au plus tôt possible vos sentiments sur tous ces points, et avouez que vous êtes obligé de vous écrier avec moi: O profondeurs, ô abîmes, l'esprit humain ni tous les politiques de l'univers ne peuvent pas vous pénétrer ni vous éclaircir!

Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S.

Quant à la lettre de rappel pour Andrié dont vous m'avez envoyé l'expédition, je l'ai signée. Vous la garderez néanmoins encore auprès de vous et n'en ferez pas usage jusqu'à ce que vous ayez mes ordres ultérieurs là-dessus.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1935. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Lager bei Chlum, 26. Juli 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 19. dieses habe durch den exprès damit geschickten Jäger sowohl, als auch zu gleicher Zeit das Duplicat davon, richtig zu erhalten das Vergnügen gehabt, und nachdem Ich dessen Einhalt mit mehrerem ersehen, so danke Ich Deroselben gar sehr wegen alle Mühe, so Dieselbe Sich geben wollen, Mir Dero Sentiments über das bekannte Sujet mit so viel soliden und sehr gegründeten Raisons zu detailliren. Es ist eigentlich Mein Project gewesen, den Marsch nach den Gegenden von Hohenmauth zu thun, um Mich da zu setzen, welcherwegen dann es Mir eine Freude gemacht, zu sehen, dass Ew. Liebden solches vor anderen approbiret haben. Nichts desto weniger habe Ich inzwischen vor noch nöthiger und besser gefunden, ein Mouvement mit der Armee hierher zu machen, und zwar aus nachstehenden bewegenden Ursachen. Zuvorderst habe Ich Nachricht bekommen, dass die Sachsen von den Baiern 6000 Mann Hülfsvölker negociiren und haben wollen, um sie in Sachsen zu gebrauchen und alsdann wieder so viel von dem itzigen hierher zu detachiren. Es ist nicht zu zweifeln, dass der Sachsen und Oesterreicher Dessein sei, woferne der Herzog von Lothringen die Kaiser-

wahl forciret, das Reich mit in das Spiel zu ziehen und Mich alsdann, wie einen Alliirten von Frankreich, als einen Mitfeind des Reichs zu declariren, welches alsdann denen Sachsen genug Vorwand geben möchte, Mich in Meinen Landen zu attaquiren. Um nun solchem Uebel vorzukommen, bleibt Mir nichts übrig, als dass Ich das Praevenire spiele und dass Ich die Sachsen, so gegen Mich den Krieg angefangen und Mir dadurch Gelegenheit genug gegeben haben, den Krieg in ihr Land spiele; diese Ursachen haben Mich determiniret, die Position hier über die Elbe zu nehmen. Ew. Liebden wollen aber nicht glauben, dass die Veränderung so gross sei; denn Mein linker Flügel stehet an der Ecke, wo Mein rechter gestanden, den Feind und Königgrätz haben wir in derselben Position vor uns, mit dem Unterschied, dass wir in einem Lande leben, wo wir 6 Wochen Fourage und vollauf zu leben haben; dann habe Ich noch eine Avantage hier, so da ist, dass, wenn Ich Ew. Liebden in Sachsen einrücken lassen werde und an Dieselbe detachiren müsste, quer vor zwischen Sachsen und zwischen der feindlichen Armee stehe, um Meine Détachements zu machen, und können die Sachsen von hier aus keine Mouvements machen, die Ich nicht aus Meinem Zelte sehen kann. Ich sehe Mich wegen dieser Umstände nicht anders an als eine Observationsarmee, die Ew. Liebden Operationes decken muss; und da Ew. Liebden mit dem Renfort, so Ich Deroselben schicke, nicht stark genug sein würden, um in Sachsen Dero Operationes mit Success zu poussiren, im Fall der Herzog von Weissenfels mit dem ganzen oder mit einem Theile seines Corps dahin detachiren sollte, so bin Ich von hier im Stande, Ihnen durch die Oberlausnitz nach Torgau oder der Gegend, wo Ew. Liebden etwa sein möchten, allezeit eine so ansehnliche Anzahl Truppen zu schicken, als der Herzog von Weissenfels mitnehmen oder schicken kann, um so viel mehr noch, dass, wann Ich von hier detachire, gehen die Truppen gerade auf Zittau und halten den nächsten Weg, die grade Linie fort, dagegen der Herzog von Weissenfels ummarschiren muss und nicht anders als bei Prag oder Melnik über die Elbe gehen, um seinen Marsch so weiter fortzusetzen.

Ich habe gewisse Nachrichten, dass das Corps, so der Generalmajor Bose commandirt, sobald Ew. Liebden im Anmarsch wären, Ordre habe, sich zurückzuziehen, und nichts weiter tentiren als Dresden decken soll, um daselbst den Succurs vom Herzog von Weissenfels abzuwarten.

Ew. Liebden werden also aus vorstehendem allen sehen, dass die Resolution, so Ich genommen, zu dem Dessein ziemlich convenabel ist, und Ich dadurch à portée bin, alle Bewegungen, so der Feind machen kann, zu observiren, so dass derselbe nichts thun noch machen kann, worüber Ich nicht schon einige Arrangements gemacht hätte. Ich will Ew. Liebden noch weiter im Vertrauen eröffnen, dass Ich lieber Oberschlesien auf einige Zeit, und wenn es die Noth erfordert, verlassen will, um Ew. Liebden im Stande zu halten, mit aller Macht zu agiren. Um diesen Krieg aber noch zu verhüten, habe Ich noch eine Ten-

tative gethan, darauf in einigen Tagen Antwort erwarte; worauf alles beruhet. Es sind auch schon die Regimenter und Bataillons auf dem Sprunge, dass sie nebst dem Prinz Dietrich und Moritz und anderen Generalmajors alle Zeit marschiren können. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1936. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Chambrier berichtet, Lille 12. Juli: „Le marquis d'Argenson m'a dit, il y a quelque temps, qu'il était question d'un nouveau projet contre l'Angleterre ... Je sais de bonne part que le roi de France a écrit au jeune Prétendant qu'il devait rester à Fitz-James jusqu'à ce qu'il lui marquât d'en partir, qu'il travaillait pour son bien et qu'il devait être tranquille ... On se flatte que la cour de Londres sera forcée à en venir à une paix, et que la reine de Hongrie en sentira le contrecoup."

Camp de Chlum, 27 juillet 1745.

La relation que vous m'avez faite le 12 de ce mois m'a été bien rendue. Vous ne manquerez pas d'être fort attentif, tant sur le dessein mentionné dans votre relation que sur le chipotage secret de l'émissaire hollandais avec le ministère de France sur une paix à faire. Au reste, le prince de Conty venant de repasser le Rhin, voilà l'accomplissement de ce que je vous ai prédit, et comme je me vois par là abandonné des Français, et toutes les affaires de l'Empire à la merci de nos ennemis communs, je crains extrêmement pour les suites qui résulteront de cet événement fâcheux; aussi ne manquerez-vous pas de vous en plaindre aux ministres.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1937. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Chlum, 27 juillet 1745.

J'ai appris avec plaisir, par le post-scriptum de votre relation du 18 de ce mois, l'apparence qu'il y a que le ministère anglais pourrait à la fin se prêter à venir à nous et à s'expliquer sur les conditions d'un accommodement à faire avec la reine de Hongrie. Vous devez faire de votre mieux pour entretenir le lord Harrington dans ces sentiments, en l'assurant qu'il me trouverait toujours dans la même disposition pour ne point refuser un accommodement juste et raisonnable, pourvu qu'on cheminât droit avec moi; mais qu'on pourrait fort regretter un jour, de m'avoir tant négligé et agi avec moi d'une façon si peu sincère et ouverte, comme il y a toute l'apparence qu'on a fait jusqu'ici. Que je laissais à la considération du lord Harrington s'il était possible

que je ne soupçonnasse pas la sincérité du ministère britannique, parcequ'en temps qu'il vous donnait tant d'assurances sur la droiture des intentions du ministère britannique, le lord Hyndford agissait tout autrement à Pétersbourg, où il s'est expliqué, il y a fort peu de temps, en ces propres termes: »Notre intention n'est point d'abîmer le roi de Prusse, mais de le rogner et de le rendre moins puissant«;[1] que de cette façon-là il était impossible d'avoir de la confiance au ministère, mais que j'étais prêt à la leur rendre, pourvu qu'ils prouvassent par des effets réels leur sincérité, et que le lord Harrington pouvait être assuré alors de mon retour parfait de confiance. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1938. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Lager bei Chlum, 27. Juli 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Da Ich bewegende Ursachen habe, warum Ich mit den Operationen gegen Sachsen nicht länger anstehen will, so haben Ew. Liebden den unter Ihrem Commando stehenden Regimentern nur sogleich die Equipagegelder auszahlen zu lassen und selbige sofort in marschfertigen Stand zu setzen, auch darauf den Marsch in Gottes Namen gegen Sachsen anzutreten und zu agiren. Den Prinz Dietrich habe Ich schon beordert, mit dem Renfort und denen Generals, so Ich Ew. Liebden schicke, aufzubrechen und grade auf Zittau zu marschiren, woselbst er den 9. Augusti sein wird, und Ew. Liebden alsdann solchen über Torgau und so weiter an Sich ziehen können, wozu er die weiteren Ordres von Ew. Liebden erwarten wird; also Ew. Liebden in der Zeit in Sachsen rücken werden, auf dass Sie denselben gewiss an Sich ziehen können. Ew. Liebden werden übrigens die sächsischen Lande nicht menagiren, sondern, so viel wie möglich ist, auf das schärfste angreifen. Ew. Liebden werden also Dero Anstalten ohngesäumt darnach machen, und ist die Ordre an den p. Boden wegen Auszahlung der Equipagegelder bereits ergangen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Ew. Liebden werden aus vorangeführten Ursachen Sich mit dem General Prinz Dietrich schleunigst concertiren und ihn mit Dero Ordre versehen, damit er wisse, was er zu thun hat, und nicht ein Missverstand dabei entstehe. Er wird den 9. August in Zittau sein, alsdann Ew. Liebden hoffentlich auch in Sachsen kommen werden.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 203.

1939. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Chlum, 28 juillet 1745.

Tout ce que vous me mandez dans votre relation du 6 de ce mois, par rapport aux avis que le Vice-Chancelier vous a donnés, m'est venu fort à propos et m'a confirmé dans la résolution que j'ai actuellement prise de ne plus ménager la Saxe, mais plutôt, après que toutes les tentatives que j'ai faites jusqu'ici pour ramener la cour de Dresde à vivre avec moi en bonne intelligence, ont été sans succès, d'y faire entrer incessamment un corps de troupes, pour mettre cette cour à la raison. Mes ministres du département des affaires étrangères vous instruiront de quelle façon vous aurez à vous expliquer sur ce sujet. En attendant, je veux bien vous dire que, si je me vois forcé à cette démarche par toutes les insultes et affronts cruels que la Saxe m'a faits, je n'en voulais néanmoins à autre chose qu'à une paix et un accommodement avec elle, et que, du moment qu'on m'en ferait des propositions raisonnables et que les préliminaires en seraient signés, je finirais les hostilités et retirerais incessamment mes troupes de la Saxe.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1940. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Camp de Chlum, 28 juillet 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 13 de ce mois et j'attends votre rapport de quelle manière l'Électeur se déterminera sur l'affaire des subsides de Bavière.[1] Je n'ai pas voulu manquer de vous avertir à cette occasion de la résolution que j'ai prise de ne plus ménager la Saxe et, après que toutes les tentatives que j'ai faites pour la ramener à vivre avec moi en bonne intelligence, ont été sans succès, d'y faire entrer incessamment un corps de mes troupes pour mettre la cour de Dresde à la raison. Mes ministres du département des affaires étrangères cependant vous instruiront de quelle façon vous aurez à vous expliquer sur cet événement, auquel j'ai été forcé par toutes les insultes cruelles que les Saxons ont faites. J'espère en attendant que cette démarche que je fais ne laissera pas de faire quelque impression sur l'esprit de l'Électeur, pourqu'il pense à ne pas se mêler des querelles des princes plus puissants que lui, dont ordinairement on se trouve mal tôt ou tard.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

---

1 Vergl. S. 206. 218.

1941. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 28 juillet 1745.

Vous aurez vu par ma dernière lettre que nous concevons les choses d'une même façon, et qu'en général nous sommes d'accord sur la fin que nous nous proposons; peut-être ne différons-nous que sur les moyens d'y parvenir. Valory n'a reçu aucune réponse de Dresde, et, en jugeant des effets par les événements qui les précédent, il est à croire que la conduite du prince de Conty rendra cette négociation entièrement infructueuse. C'est ce qui m'a déterminé à faire marcher le prince d'Anhalt. Je vous prie, ne vous effrayez pas d'une résolution qui du premier coup d'œil vous paraîtra hardie, mais que la réflexion vous fera trouver sagace. Que savez-vous, par exemple, de l'intention du roi d'Angleterre et de milord Harrington? Ne serait-ce pas qu'ils ont le dessein de nous amuser par de belles paroles, pour gagner en attendant la supériorité que leur donnera l'élection du Grand-Duc, tant par cette dignité que par le gain de tout l'Empire, obligé de concourir dans toute opération qu'ils imagineront? Ne paraît-il pas que les cours de Vienne, de Dresde et d'Hanovre ont la même mauvaise [volonté] contre nous qu'ils ont eue, et qu'ils la laissent dormir pendant qu'ils suivent d'autres desseins, après quoi l'animosité qu'ils ont contre moi se réveillera avec d'autant plus de force qu'ils auront plus d'espérance de la rendre efficace? Y a-t-il donc de la prudence à donner à son ennemi le temps de gagner la supériorité, et n'est-ce pas être infiniment plus prévoyant que de profiter du moment et de se défaire à temps d'un ennemi qui par la suite peut vous devenir dangereux? La guerre une fois portée en Saxe, Leipzig une fois renversé et ruiné, d'où viendra l'argent pour payer les troupes et pour entretenir la cour? L'Angleterre, pourra-t-elle surhausser de 500,000 écus les dépenses excessives qu'elle fait à présent? Il paraît plus apparent que nous verrons les forces saxonnes s'évanouir comme se flétrissent les feuilles d'un arbre dont on a coupé les racines. Après tout, croyez-vous que, si nous n'attaquions pas la Saxe, nous en serons plus tranquilles chez nos Lares, auprès de nos foyers? Point du tout! Ceux qui ont formé le dessein d'avoir le duché de Magdebourg et la principauté de Glogau, l'ont encore; et l'Empire une fois obligé de déclarer la guerre à la France et à ses alliés, fournirait un prétexte spécieux, revêtu de quelque ombre de justice, pour que la Saxe pût dépouiller juridiquement son voisin. Je vois que vous n'avez rien à me répliquer; »mais, dites-vous, si le Roi veut se ménager un accommodement par la négociation de l'Angleterre, ce n'est pas là le moyen d'y parvenir.« Souffrez que sur ceci j'ose encore vous contredire:

1° Nous ne sommes point sûrs de la sincérité du roi d'Angleterre, ni de celle de Harrington.

2° Si ce Prince et son ministre paraissent plus souples à se prêter à une négociation par leur médiation, croyez-vous que c'est par prédi-

élection pour nous? Point du tout! C'est qu'ils croient avoir besoin du roi de Prusse, tant pour affermir la Hollande dans ses engagements que faire agir selon leur gré le grand corps de troupes autrichiennes et saxonnes qui sont en Bohême; c'est qu'ils ont vu que c'était en vain qu'on se flattait d'accomplir le partage stipulé par le traité de Varsovie, et que la guerre que je fais avec la reine de Hongrie n'aboutit qu'à notre ruine mutuelle. Plus donc nous donnerons des marques de vigueur, et plus on sentira à Hanovre le besoin indispensable qu'ils ont de moi, et leur liaison avec les Saxons les obligera à faire tous les efforts imaginables pour moyenner la paix.

Il faut faire déclarer au lord Harrington, en lui envoyant notre manifeste,[1] que nous montrerons toujours la même modération que nous avons eue jusqu'à présent, et que, du moment que l'Angleterre voudra nous faire des propositions équitables, et que les préliminaires seraient signés, nous évacuerons la Saxe et la Bohême; il faut faire insinuer également par Bülow que nous ne voulons qu'une paix équitable et que, du moment qu'on aura réglé les conditions, nos troupes finiront les hostilités. Il est en même temps nécessaire que la Saxe et tous nos voisins apprennent qu'on ne nous offense pas impunément, et qu'il ne faut pas se lier si légèrement avec nos ennemis. Tous les ordres sont donnés pour l'entrée des troupes, et je crois que le prince d'Anhalt y sera le 6 ou 7 d'août.

Adieu, mon cher Podewils, secondez bien mes desseins par vos négociations, et souvenez-vous que ce n'est qu'en agissant vigoureusement qu'on parvient à une bonne paix.

Federic.

P. S.

Dans toutes les instructions que vous donnerez à mes ministres aux cours étrangères par rapport à l'entrée de mes troupes dans la Saxe, vous ne manquerez pas de leur ordonner qu'ils doivent déclarer et relever partout, dans des termes convenables et énergiques, que ce n'était absolument pas par aucun motif d'ambition, d'intérêt ou agrandissement, que j'avais fait cette démarche contre la Saxe; que j'attestais Dieu que mon intention n'était point de faire des acquisitions sur la Saxe, mais uniquement pour n'être plus exposé à toutes les avanies cruelles qu'on m'avait faites depuis bien du temps jusqu'à présent, de la part de la cour de Dresde, et pour parvenir par là à vivre avec elle en paix et en repos, et que par ce principe j'étais prêt à tout moment de faire ma paix avec elle, et que du jour même que les préliminaires en seraient signés, je ferais cesser toutes les hostilités et retirerais mes troupes.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

---

[1] Nr. 1925.

1942. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Im Lager [bei Chlum], 28. Juli 1745.

. . . „Des Königs Majestät verlangen, dass Ew. Excellenz alle auswärtige Minister über den Einhalt des Postscripti[1] wohl und en détail cito instruiren möchten. . . . Ohnerachtet aller nun genommenen Mesures soll die bekannte Andriésche Negociation fortgesetzet und bestmöglichst tractiret werden, mit dem Beifügen, dass es nur in den Händen des dasigen Souveräns und Mylord Harringtons stehen würde, diesen verdriesslichen Dingen durch bekannte Mittel und Wege ein Ende zu machen."

Graf Podewils soll „sich unter der Hand mit des Etatsministers Herrn von Boden Excellenz zusammenthun und bestmöglichst überlegen, auf was Art man am füglichsten eine Liste von allen den Capitalien, Waaren und Effecten, welche Sr. Königl. Majestät Vasallen und Unterthanen zu Leipzig oder sonsten in Sachsen zu fordern und zu stehen hätten [anfertigen könnte], damit vor Dero Conservation gesorget werden könne. Sothane Liste sollte alsdann zu seiner Zeit . . . an des Prinzen Dietrich Durchlaucht zur näheren Beförderung gesandt werden."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1943. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Chlum, 31 juillet 1745.

Les deux relations que vous m'avez faites le 10 de juillet, m'ont été bien rendues. Comme je vous ai déjà mandé la résolution que j'ai prise de ne plus souffrir si patiemment toutes les avanies intolérables que la cour de Dresde m'a faites et qu'elle continue à me faire, mais de l'attaquer dans son propre pays pour en avoir raison, ma volonté est que vous devez sans perte du temps représenter aux ministres de Russie que, comme il est assez connu, tant à l'Impératrice qu'à ses ministres, de combien de façons outrageantes la cour de Dresde m'avait traité jusqu'à présent, et tout ce qu'elle fait pour pousser ma patience à bout, nonobstant de tout ce que de mon côté j'avais fait et travaillé pour me rapprocher d'elle et pour vivre en paix avec elle, je m'étais vu à la fin indispensablement obligé de rompre ouvertement avec cette cour, qui jusqu'ici n'avait fait autre chose que d'avoir en but ma perte totale, et dont l'aigreur contre moi était allée si loin qu'elle avait voulu aujourd'hui partager mes États entre elle et la reine de Hongrie; qu'on n'ignorait pas combien de tentatives j'avais faites et combien de propositions j'avais fait faire à cette cour pour vivre en repos avec elle, mais qu'elle les avait toutes refusées fièrement ou éludées, et témoigné par toutes ses démarches qu'elle ne voulait nullement

[1] S. 241.

se départir de la résolution qu'elle avait prise contre moi selon le traité de Varsovie; que par toutes ces considérations je m'étais vu forcé de l'attaquer dans ses propres pays, quoique dans aucun autre dessein que de mettre par là mon pays en sûreté et inspirer à cette cour des pensées plus modérées sur mon sujet; que je déclarais qu'aussitôt que la cour de Dresde renoncerait aux liaisons dangereuses qu'elle avait prises contre moi, je serais à tout moment prêt de me réconcilier sincèrement avec elle d'une façon équitable, et de montrer par là que je ne souhaite en toutes les occasions plus que d'entretenir avec mes voisins une paix parfaite; que j'avais la confiance la plus parfaite en Sa Majesté Impériale de Russie qu'elle ne désapprouverait en aucune manière la démarche que je venais de faire, et que plutôt l'alliance et amitié étroite dans laquelle j'avais l'honneur d'être avec elle, me faisaient espérer qu'elle voudrait bien employer ses soins et ses bons offices pour que la bonne intelligence entre moi et le roi de Pologne, électeur de Saxe, soit rétablie d'une façon équitable, et que la paix soit remise entre des voisins si proches; que c'était tout ce que je désirais du roi de Pologne, et j'aurais des obligations infinies à Sa Majesté Impériale, si elle voudrait bien contribuer, de la manière que je la priais, à ce but salutaire, pour obvier aux suites funestes qui ne sauraient autrement que d'arriver.

Vous tâcherez de votre mieux pour que toutes ces insinuations parviennent à l'Impératrice même, en quoi vous emploierez vos amis et surtout le Vice-Chancelier; mais surtout vous serez bien en garde que le grand-chancelier Bestushew n'en puisse pas faire un mauvais usage ou contraire à mes intérêts et intentions. J'attends votre rapport sur l'effet que cela aura fait, et de quelle manière l'Impératrice se sera expliquée là-dessus.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1944. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Camp de Chlum, 31 juillet 1745.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'est bien parvenue, à laquelle je ne vous saurais donner d'autre réponse sinon que vous deviez encore employer le vert et le sec pour que la marche des troupes de Bavière ne se fasse point du tout, ou que, s'il n'y a aucun moyen de faire échouer les desseins traîtres de la clique, d'empêcher au moins que cette marche ne se fasse pas si tôt, mais le plus tard qu'il est possible.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1945. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Camp de Chlum, 31 juillet 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 16 de juillet. Tout ce que je vous ai à dire, cette fois, n'est autre sinon que vous deviez vous rendre sans perte de temps au quartier général du roi de France, pour représenter au marquis d'Argenson de la manière la plus décente et la plus touchante le délabrement total des affaires en Allemagne et l'abandon qu'on avait fait, pour ainsi dire, de moi, par la retraite du prince de Conty, pour le presser sur les subsides, et enfin aussi pour pénétrer en même temps ce qui se pourrait négocier secrètement avec la Hollande. On n'y pourra point redire de ce que vous allez au quartier du Roi, puisque M. de Valory a la permission de me suivre toute part, et qu'il est juste que vous jouissiez de la même liberté. Je me flatte d'avoir bientôt de bonnes nouvelles de vous sur tous ces sujets.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1946. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 31 juillet 1745.

Mon cher Podewils. Je réponds à vos deux lettres en même temps et je me flatte de lever tous vos doutes. Pour commencer par les affaires de Flandre, les nouvelles de mes ministres et des nouvelles particulières assurent que les alliés, forts seulement de 25,000 hommes, se sont retirés derrière le canal d'Anvers, que les Hollandais ont fait lâcher les écluses de Bois-le-Duc, de Breda et de Berg-op-Zoom; que la consternation est générale chez eux, et que le parti est pris de se tirer d'affaire par une paix prématurée, dans un si grand danger; c'est ce qui a si fort accablé le roi d'Angleterre. Le duc de Brunswick mande qu'il était dans un si grand chagrin qu'il n'était pas maître de le cacher. L'armée du Grand-Duc[1] ne détachera assurément point avant que le couronnement soit fait; le roi de Sardaigne demande du secours à corps et à cris, et il menace si bien de quitter la partie qu'il faudra ou bien qu'on abandonne l'Italie ou qu'on y envoie des Bavarois et tout ce que l'on pourra trouver; quoique, de quelque côté que l'on emploie les Bavarois, ils n'arriveront nulle part avant le mois d'octobre. Si le roi d'Angleterre ne procure pas de puissants secours aux Hollandais, ils le quitteront assurément, et je pense même avant le mois d'octobre. C'est donc dans ces conjonctures que, pour accélérer les embarras du roi d'Angleterre, j'attaque son allié, l'électeur de Saxe; je me suis procuré la supériorité dans ce pays-là, et, quand même les Saxons[2] y devraient détacher, je détacherai toujours à proportion et ferai la défensive dans la Bohême, où je puis

[1] Die österreichische Rheinarmee. — [2] Das sächsische Auxiliarcorps in Böhmen.

subsister mieux avec 35,000 hommes qu'avec 80,000, et où je traînerai la campagne en longueur, affectant toujours de faire des projets et me trouvant toujours à force égale avec les Autrichiens. Ceci ne suffit point, car dans le temps que nous entrons en Saxe, il faut proposer au roi d'Angleterre des conditions de paix et s'obliger à ce prix de retirer incessamment les troupes après la signature des préliminaires. Vous qui n'êtes pas sans prédilection pour les Saxons, vous, dis-je, êtes sur le point de donner dans le piége que leur fausseté vous tend, touchant la voix pour l'élection du duc de Lorraine; ne voyez-vous pas que ce Lorrain a la supériorité entière dans le collége électoral, et que les Saxons, d'ailleurs nos ennemis, et par conséquent ne se concertant point avec nous, n'empêcheront point cette élection? Mais la Saxe, ruinée et perdant totalement son commerce, ne voyant plus moyen de fournir pour l'entretien de ses troupes, sera obligée de s'accommoder séparément avec nous ou de faire notre accommodement par le roi d'Angleterre. C'est ce qu'il faut que vous fassiez insinuer à Bülow et au ministère, et qu'ils sont maîtres de finir la guerre d'un moment à l'autre. Ou bien je suis entièrement aveuglé, ou bien je dois vous avoir donné dans le dernier chiffre[1] des raisons assez fortes pour autoriser ma conduite. J'ai prévu que vous feriez mouvoir votre vieil épouvantail de Moscovie; mais la Saxe sera sûrement cuite lorsqu'on apprendra à Pétersbourg que les hostilités ont commencé; c'est, en un mot, le seul moyen d'obliger le roi d'Angleterre à faire notre paix, et d'ôter aux Saxons les moyens d'exécuter le traité de Varsovie. N'avez-vous donc pas vu que les Saxons ont des vues sur Magdebourg? depuis quand y ont-ils renoncé? le traité de Varsovie est-il rompu? Votre avis est de négliger le bénéfice du temps, pour attendre patiemment que nos ennemis, après s'être renforcés, viennent fondre sur nous et nous prennent alors pieds et poings liés. Nous sommes dans une mauvaise situation, je l'avoue, mais dans des maux désespérés il faut des remèdes violents. Vous ferez déclarer aux Polonais que cette guerre ne les regardait point et que ce n'était que l'Électeur et son électorat que je me voyais obligé d'attaquer; que j'étais persuadé que ce Prince voudrait se servir des troupes qu'il a fait lever en Pologne, pour m'attaquer directement de la Pologne; que je les priais de l'empêcher, pour que la poursuite de ces troupes n'attirât pas la guerre sur leur fond, quoique j'éviterais de toucher leur territoire et vivrais religieusement en bonne amitié avec eux, pourvu qu'ils ne souffrissent point qu'on m'attaque de leur côté, et qu'ils ne se laissent point séduire par toutes les insinuations que la cour de Saxe leur ferait contre moi. Peut-être pourrait-on offrir la médiation à cette république: c'est ce que je vous laisse à considérer et à suivre là-dessus ce que vous trouverez de plus convenable. J'approuve tout ce que vous avez écrit à Cham-

[1] Nr. 1941.

brier; les nouvelles de Beckers ne sont pas orthodoxes, sans quoi nous en verrions les effets.[1] Soyez persuadé que ce coup-là nous va donner la paix. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1947. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Chlum, 4 août 1745.

La relation que vous m'avez faite le 25 de juillet passé, vient de m'être rendue. Ne doutant nullement que vous n'ayez continué sans interruption la correspondance avec vos amis en Angleterre, vous me ferez un plaisir sensible de me mander tout naturellement, et d'une façon que je puisse prendre mes mesures là-dessus, ce que les principaux de la nation peuvent penser actuellement sur l'état présent des affaires de l'Europe, de même que ce que vous croyez des véritables intentions du lord Harrington et du ministère anglais, si leur grand but est encore de mettre en exécution les engagements auxquels ils sont entrés autrefois par le traité de Varsovie, ou s'ils tournent plutôt, à l'heure qu'il est, toute leur attention contre la France, après que celle-ci vient de faire de si grands progrès aux Pays-Bas — et les mesures qu'ils pourront prendre pour retenir la Hollande de ne point faire un accommodement particulier avec la France ou de se déclarer neutre. Vous me ferez ce rapport le plus tôt possible, d'une manière détaillée et exacte. Et je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1948. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 4 août 1745.

Mon cher Podewils. La poste d'aujourd'hui ne vaut pas la peine de faire chiffrer ma lettre; je crois que vous devez avoir reçu tant de chiffres de moi que vous en avez tout votre soûl.

Je pense tout comme vous sur le voyage de Chambrier,[2] mais ce qui m'embarrasse, c'est de trouver le fil d'Ariane. Nous ne faisons absolument rien ici, ainsi faites imprimer que les deux armées restent également dans l'inaction.

Les nouvelles d'Italie commencent à devenir intéressantes, peut-être que le Sérénissime Infant sera le bec dans les marais de Mantoue à la fin de la campagne.

[1] Podewils hatte, Berlin 24. Juli, berichtet: „Beckers dit que sa cour est informée qu'on craint si fort à Vienne et à Hanovre que Votre Majesté ne gagne le roi de Pologne, et que ce Prince ne se mette tout de bon en tête de vouloir devenir empereur, qu'on tâchera de faire sa paix avec Votre Majesté." — [2] Vergl. S. 244.

Le prince de Conty, après avoir joué en Italie les rôles de baron, vient de jouer ceux de gille au bord du Rhin. Il y a une complication de procédés honteux dans sa conduite qui le perdra de réputation.

J'ai reçu une lettre du comte de Saxe[1] par laquelle je juge qu'Oudenarde est prise au moment présent, Bruxelles suivra apparemment le même sort. Que feront les républicains? Ce grave et sage sénateur anglais qui, assis sur son tribunal, se préparait à faire les plus belles harangues de l'univers, reçoit la nouvelle de l'action de Melle,[2] il pâlit, la voix lui manque, il tombe, le tribunal reste vide, et l'assemblée se sépare.

Jamais bataille n'a eu l'honneur de faire une aussi forte impression, mais quelles en seront les suites? C'est ce que la mobilité des pensées humaines nous empêche de deviner; souvent la rage succède à la timidité, et quelquefois le découragement suit l'audace; il faudrait tâter le pouls aux deux républiques, pour juger, par l'agitation ou le calme de leur circulation, du parti qu'ils prendront.

Voilà en vérité tout ce que j'ai à vous dire; cela ne méritait pas une lettre, bien moins un chiffre. Je suis votre fidèle ami

Federic.

Je viens d'apprendre que le pauvre Keyserlingk est mal, je suis dans mille inquiétudes pour lui, je vous prie d'éperonner Eller, pour qu'il emploie les derniers secrets de son art pour sa guérison.

P. S.

Vous verrez par la copie de la dépêche que j'ai faite à Chambrier, que je demande absolument une réponse catégorique touchant l'article des subsides. Si la France ne nous satisfait point sur cet article-là, il n'y aura pas autre chose à faire que de faire notre paix par l'entremise de l'Angleterre, à quelque prix que ce soit.

Nach der Ausfertigung. Bis auf das P. S. eigenhändig.

1949. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A GAND.

Camp de Chlum, 4 août 1745.

Je ne suis guère édifié de la réponse que, selon votre relation du 21 du mois de juillet dernier, le marquis d'Argenson vient de vous donner par rapport aux subsides. Vouloir me payer en douze paiements une somme sur laquelle on ne s'explique point, n'est proprement autre chose que de vouloir par une défaite honnête me refuser tout-à-fait, et me tenir en attendant le bec dans l'eau. Si le ministre pensait un peu sérieusement sur cette affaire, il concevrait aisément que les fournissements des magasins, l'achat des chevaux de remonte et des munitions, avec mille autres pareilles choses nécessaires pour une armée, ne sont

[1] Liegt nicht vor. — [2] Fontenoy.

point de nature à pouvoir être payés par terme en douze mois; il est d'ailleurs bien chagrinant qu'on ne fait que de se renvoyer la paume, l'un à l'autre: le ministre vous dit que le roi de France s'en était expliqué dans la lettre qu'il m'a faite, et celui-ci ne m'y dit rien que de vouloir se concerter là-dessus avec son contrôleur-général. Comme l'affaire m'est trop sérieuse, et qu'il me faut nécessairement savoir où j'en suis, je ne saurais que vous renvoyer à la dépêche que je vous ai faite[1] lorsque je vous adressais ma réponse au roi de France[2] sur la lettre que le colonel Wylich m'a apportée, et vous dire qu'après un délai de trois mois passés, où je n'ai appris sur ce sujet que des généralités, il me faut absolument une réponse prompte et catégorique.

Federic.

Lisez cette dépêche telle qu'elle est à M. d'Argenson, afin qu'il sache que c'est par mon ordre que vous lui parlez, ou plutôt que c'est moi qui lui parle, moi-même.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1950. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Chlum, 5 août 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 27 du juillet passé. Après avoir vu ce que le lord Harrington vous a dit de la part du Roi son maître, touchant ses intentions à moyenner une paix entre moi et la reine de Hongrie, ma volonté est que vous répondrez au lord Harrington que je n'avais à la vérité point lieu d'avoir une grande confiance au roi d'Angleterre, après tout ce qui s'est passé jusqu'à présent, mais que, pour montrer à toute l'Europe la facilité que j'apportais de mon côté pour apaiser les troubles qui la déchirent, et pour convaincre Sa Majesté Britannique du désir sincère qui n'avait jamais cessé auprès de moi de vivre avec elle en bonne intelligence, je voulais bien encore entrer en négociation; mais que le souvenir du passé m'obligeait à faire premièrement les déclarations suivantes:

1° Que je ne me laisse amuser par rien et que je pousserai mes opérations de tous côtés, avec la plus grande vigueur, jusqu'à la signature des préliminaires;

2° Que dans quatre semaines de temps, comptées depuis le jour que cette dépêche arrive à Hanovre, il faut convenir de ces préliminaires, et que l'instrument de la paix les suivra un mois après.

Voici deux projets pour ces préliminaires, dont le lord Harrington pourra choisir lequel lui conviendra le mieux:

[1] Vergl. S. 227 Nr. 1926. — [2] Nr. 1929.

1° Que le roi de Prusse conserve la Silésie comme elle lui a été cédée par le traité de Breslau, en y ajoutant les trois villes de Troppau, Jägerndorf et Hotzenplotz;

2° Condition *sine qua non:* L'Empire, l'Angleterre, la Hollande, la Saxe, et toutes les puissances de l'Europe, garantiront la Silésie au roi de Prusse;

3° Le roi électeur de Saxe donnera au roi de Prusse un acte de cession sur la Silésie;

4° Le Roi s'engage de donner sa voix électorale au Grand-Duc;

5° Garantie mutuelle des États d'Allemagne entre les deux parties belligérantes;

6° Que l'on moyennera un échange entre quelques parcelles de la Silésie, enclavées dans la Lusace, avec le *Fürstenberger Zoll* — ou la petite ville de Fürstenberg avec sa douane située à l'Oder — qui reviendra au roi de Prusse, de sorte qu'aucune des deux parties ne perde par ce troc;

7° Tous les prisonniers seront incessamment relâchés sans rançon, et échangés avec bonne foi dans un endroit dont on conviendra; les malades et blessés, dont on donnera une liste, le seront d'abord après leur guérison;

8° La ville de Cosel, avec toutes ses fortifications qui y sont, sera remise entre les mains du roi de Prusse d'abord après la signature des préliminaires, avec ses munitions et canon, telle quelle a été pourvue du temps qu'elle fut prise;

9° Le roi de Prusse et la reine de Hongrie s'engagent mutuellement de ne point mettre d'entraves ni de chicaner dans le commerce de leurs sujets réciproques.

Voici le second projet, dont le changement ne consiste que dans le premier article: La Silésie sera sous la domination du roi de Prusse, telle quelle lui a été cédée par la paix de Breslau, mais que, pour indemniser le Roi des frais de la guerre, l'Angleterre s'engage de lui payer un million de livres sterling.

NB. Il y aura quelque chose à rabattre de cette somme, en cas que le gros de ces propositions soit accepté; mais en cas que le lord Harrington n'en voulût point du tout entendre parler, il faudra tâcher de diriger cet article-là de sorte que je ne sois plus obligé à payer les dettes qui sont affectées sur la Silésie, mais qu'elles seront dorénavant à la charge de la reine de Hongrie.

En un mot, il faut négocier là-dessus autant qu'on peut, et dès que mes troupes auront alors le pied en Saxe, l'on se prêtera à Hanovre de conclure. Il faut que vous déclariez toujours que ces opérations ne mettront aucun empêchement à la conclusion de la paix, et que toute hostilité cessera de tout côté à la signature des préliminaires. Le principal point sur lequel il faut appuyer est celui des sûretés; vous pouvez d'ailleurs dire au lord Harrington que ma situation présente

est très avantageuse et que je ne m'embarrassais pas autrement de l'élection du Grand-Duc; que, si la reine de Hongrie comme membre de l'Empire avait fait la guerre à l'Empereur, la même loi était pour moi qui était pour elle, et que cela ne changerait en rien mes résolutions; que j'avais à attendre plus d'événements avantageux à ma cause que de contraires, et que, si je me prêtais à ces idées, c'était pour l'amour de la paix et du bien public, mais que je reconnaîtrais à présent, par la facilité que l'Angleterre mettrait dans cette négociation, jusqu'à quel point ses intentions étaient sincères; que d'ailleurs j'étais sûr et persuadé que cette paix était entre les mains du roi d'Angleterre, qu'il tenait les cordons de la bourse, et que par conséquent la cour de Vienne était bien obligée de se prêter à ses intentions, mais que je le répétais encore que j'allais pousser mes opérations plus vivement que jamais, mais que cela n'empêcherait point la paix, et que, plus tôt l'on pouvait convenir sur le projet que je viens d'envoyer, les hostilités cesseraient dès le moment. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1951. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 5 août 1745.

Mon cher Podewils. Vous pouvez bien juger que les propositions de Harrington n'ont pas été rejetées en entier; j'ai fait quelques conditions, il y en a de nature *sine qua non*, il y en a d'autres sur lesquelles je lui[1] ai dit qu'il pouvait se relâcher. La manœuvre du prince de Conty, et la difficulté de tirer de l'argent de la France, m'obligent à l'un et à l'autre. Vous pouvez faire de beaux raisonnements de politique pour me prouver que je n'en suive pas les règles, mais je vous réponds en deux mots: point d'argent, point d'argent! Je pousserai les opérations de Saxe avec beaucoup de vigueur, pour accélérer cette négociation, et pour que ce pays, se ressentant des maux de la guerre, ne s'y engage pas légèrement une autre fois; enfin, je vois donc le port où je pourrai conduire mon vaisseau après la tempête qui l'a battu, où il faudra le radouber et lui refaire ses provisions. Vous aurez soin de la dépêche d'Andrié, et si j'ai oublié quelque chose dans les articles préliminaires, je vous autorise à l'ajouter, s'entend ce qui regarde nos sûretés.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1952. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 8 août 1745.

Mon cher Podewils. Vous devez être informé du parti que j'ai pris à présent. Vous craignez les uhlans, mais je vous assure que c'est

1 Andrié.

de la canaille fort méprisable et qui ne vous fera aucun mal. Les arrangements pour les opérations sont pris de façon que vous ne devez point être en peine; j'envoie d'ailleurs deux régiments de hussards au prince d'Anhalt, qui tiendront bien en respect cette canaille polonaise. Vous ne convenez pas de mes raisons et je ne conviens pas des vôtres; vous êtes si mol, si flasque, quand il faut prendre une résolution, que cela est honteux; en un mot, vous voulez forcer le roi de Pologne à devenir empereur, et il ne veut pas l'être; vous supposez que sa seule voix pourrait traîner l'élection impériale, c'est ce que je ne crois point; vous croyez que c'est la crainte qu'a la cour de Vienne que nous ne détachions la Saxe, qui l'a rendu flexible à la paix, et pour moi, je suis persuadé que ce sont nos opérations vigoureuses, les progrès des Français en Flandre, la crainte de perdre les Hollandais et les progrès des Espagnols en Italie, qui causent ce changement. Joignez à cela les clameurs des Saxons, quand nous entrerons de ce côté-là, et vous verrez que ce sera un motif de plus pour faire la paix: en un mot, je suis persuadé que je fais bien en prenant ce parti-là, et crois que je suis les règles de la bonne politique, et vous trouverez peut-être que j'ai raison, quand la crainte que vous avez des uhlans se sera dissipée.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1953. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Chlum, 10 août 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 27 de juillet passé, et ce n'a pas été sans indignation que j'y ai vu les propos indécents que le Chancelier vous a tenus par rapport à mes démêlés avec la Saxe. Je ne suis ainsi point surpris que le comte de Tschernyschew à Berlin en ait tenu de pareils, à peu près, envers mes ministres, dont ceux-ci vous auront déjà averti; mais comme je ne saurais regarder tout cela que comme un jeu concerté entre la cour de Dresde et le Chancelier, sans que l'Impératrice en ait la moindre connaissance, me fiant tout-à-fait sur les fortes assurances que vous m'avez données du contraire, je crois qu'il sera très nécessaire que, sans vous plaindre directement des propos susmentionnés à l'Impératrice, vous tâchiez avec votre adresse ordinaire de les lui faire parvenir indirectement et de bonne grâce, par mes amis qui ont sa confiance, sous prétexte, par exemple, que le chagrin que vous aviez conçu de ces propos, vous avait fort abattu et rendu presque malade. Il ne saurait pas manquer alors que, par la façon dont l'Impératrice s'expliquera là-dessus, vous ne soyez au fait si c'est par ordre de l'Impératrice ou non que le Chancelier vous a parlé; d'ailleurs, il sera très nécessaire que vous fassiez parvenir de la même façon à l'Impératrice, le plus tôt le mieux, un

précis de mon manifeste, afin qu'elle soit informée des motifs que j'ai eus d'éclater contre la Saxe, avant que le Chancelier la puisse prévenir tout-à-fait contre moi. Vous ferez assurer en même temps à l'Impératrice de la manière la plus positive que, si j'avais été obligé d'en venir à des éclats avec la Saxe, ce n'était nullement dans l'intention de faire des conquêtes sur elle, ni de l'abaisser, mais uniquement pour la faire revenir des engagements très dangereux et pernicieux qu'elle avait pris contre moi, savoir de partager la Silésie entre elle et la reine de Hongrie et de prendre le duché de Magdebourg, mais que j'étais à tout moment prêt à me réconcilier avec elle, pourvu qu'elle ne voulût plus persister dans ses pernicieux engagements, mais vivre plutôt avec moi en paix et repos; que de cette façon-là je ne croirais jamais que l'Impératrice voudrait donner des troupes à la Saxe contre moi, ce qui ne serait autre chose que si elle déclarait à moi-même la guerre; que l'intention de l'Impératrice ne pouvait jamais être que la Saxe devait s'emparer de mes provinces, sans que je dusse la prévenir sur ses desseins, ce que je ne pouvais point avoir mérité par tout ce que j'avais fait pour la Russie et pour l'Impératrice même. Du reste, je suis trop persuadé de votre zèle et de votre fidélité pour que vous n'employiez tout votre savoir-faire et tous vos soins pour empêcher dans ce moment critique que la Russie ne se déclare point pour la Saxe, mais qu'elle lui inspire plutôt des sentiments de modération, en lui conseillant sérieusement de s'accommoder avec moi le plus tôt le mieux, et de vivre avec moi en paix, ce qui était tout ce que je lui demandais, et à quoi je me prêterais de bien bon cœur. J'attends vos relations bien exactes et bien détaillées sur ce chapitre-là.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1954. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Chlum, 10 août 1745.

Comme je vous ai assez instruit, par ma dépêche du 5 de ce mois, auxquelles conditions je veux faire ma paix, j'attends à présent votre rapport sur la réponse qu'on vous aura donnée là-dessus; mais pour vous mettre encore plus au fait sur la manière dont je veux que vous deviez vous conduire dans cette négociation-là, je veux bien vous dire qu'il faut que vous vous y preniez bien adroitement, et que vous deviez tenter tout ce qui est humainement possible pour m'obtenir quelques indemnisations de tous les frais de guerre et de tous les dégâts qu'on m'a faits par les invasions réitérées dans la Silésie; c'est pourquoi vous devez insister autant qu'il sera possible

1° Sur la cession des trois villes de Troppau, Jägerndorf et Hotzenplotz avec leurs environs; mais si vous voyez qu'on n'en veut absolument pas entendre parler, et qu'on aime mieux de ne se point mêler

de cette négociation que de vouloir se charger de disposer la reine de Hongrie à une pareille cession: enfin, s'il n'y a nulle apparence d'y pouvoir jamais réussir, alors vous devez tâcher

2° De faire agréer, au lieu de cela, l'expédient qui est marqué dans le premier article du second projet,[1] c'est-à-dire que l'Angleterre s'engage à me payer un million de livres sterling.

Si l'on ne rejette pas absolument cette proposition, mais qu'on trouve la somme un peu trop forte, je vous ai déjà prescrit qu'il y a à rabattre de cette somme, sur laquelle vous marchanderez le mieux que vous pourrez, quand même ce ne serait qu'une somme de 400,000 livres sterling, pour compenser à peu près par là les dettes de la Silésie que je suis obligé de payer, selon le traité de Breslau, aux Anglais, circonstance que je ne dis pourtant que pour votre instruction, sans que vous en deviez faire apercevoir quelque chose au lord Harrington; mais si on refusait aussi absolument une indemnisation de cette nature, et que vous voyiez qu'il n'y a nullement à y réussir, alors vous changerez encore de batterie et tenterez à réussir sur le troisième expédient que je vous ai fourni, savoir que je sois du moins déchargé du paiement des dettes anglaises et hollandaises hypothéquées sur la Silésie, et que celles-ci restent à la charge de la reine de Hongrie. Voilà comme vous devez aller par grades et pas à pas, en disputant le terrain pied à pied et autant qu'il sera possible. Aussi serez-vous persuadé que ma reconnaissance vous sera proportionnée aux avantages que vous me ferez avoir par votre négociation; mais si contre toute mon attente les trois propositions susdites sont également refusées, mon intention est qu'alors, sans rompre la négociation, vous attendiez l'avis qu'on vous donnera de l'entrée de mes troupes en Saxe, et, dès qu'on vous aura averti que mes troupes auront mis pied en Saxe, vous tâcherez de profiter de la première consternation que cette nouvelle causera, selon toutes les apparences, à Hanovre, en déclarant alors au lord Harrington tous les justes motifs que j'avais eus à faire cette démarche pour me garantir des desseins pernicieux du ministère saxon. Vous rassurerez, de plus, le lord Harrington sur la sincérité de mon intention, qui n'était nullement de faire des conquêtes sur la Saxe, mais uniquement de ravoir la paix avec elle et de n'avoir plus à craindre ses insultes. Vous déclarerez, de plus, au lord Harrington que ces opérations ne mettront aucun empêchement à la continuation de notre négociation, et qu'il ne dépendait que du roi d'Angleterre d'étouffer incontinent cette incendie, en portant la cour de Vienne à faire son accommodement avec moi, sur des conditions traitables; vous donnerez même les assurances les plus fortes que, du jour même que je serai averti que les articles préliminaires seront dûment signés, je ferai cesser toute hostilité, et si le lord Harrington vous répond encore alors qu'il n'y avait pas moyen de

[1] S. 249.

conclure sur une des trois conditions susdites, et que vous trouviez que toutes les tentatives — que vous devez faire encore une fois à cette occasion — n'opèrent absolument rien sur lui, et qu'il n'en est ainsi rien à espérer, c'est alors que vous lui déclarerez à la fin que, pour donner au roi d'Angleterre et à toute l'Europe une marque convaincante de ma modération, et que je ne visais à autre chose qu'à remettre le calme et la tranquillité dans l'Empire, j'avais enfin gagné sur moi de vouloir sacrifier mes justes prétentions et de ne pas vouloir aller au delà du traité de Breslau, bien entendu néanmoins que les autres conditions qui se trouvaient dans le projet des préliminaires sous les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9,[1] fussent stipulées, et que sur ce pied-là vous étiez prêt à conclure. Voilà ce que vous devez déclarer alors au lord Harrington; aussi, si on en est content, vous pouvez conclure sans plus de délai sur les conditions mentionnées, sauf pourtant toujours les conditions que j'ai mises, encore, par ma dépêche du 5 de ce mois, savoir que les préliminaires soient ratifiés, au plus tard, pendant un temps de quatre semaines, et que l'instrument de la paix les suive un mois après, dans lequel il ne faudra mettre que simplement le contenu de nos préliminaires, sans y vouloir ajouter d'autres articles nouveaux. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1955. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 10 août 1745.

Mon cher Podewils. Je vous adresse ci-close une dépêche que je viens de faire au sieur Andrié, que vous lui ferez parvenir au plus tôt possible. Vous verrez par la copie ci-jointe qu'il s'y agit des dernières instructions que je lui donne sur notre négociation de paix, et je crois que voilà tout ce que je puis faire. Comme je ne me fie pas tout-à-fait à l'adresse du sieur Andrié et que je crains qu'il ne s'y prenne de travers, vous ne manquerez pas de l'instruire encore sur tous les points où vous le trouverez nécessaire. L'article le plus important sera toujours celui des sûretés qu'il me faut; en quoi je me remets sur les soins que vous en aurez. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1956. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lager bei Chlum, 11. August 1745.

. . . „Se. Königl. Majestät urtheilen, dass wenn die Engelländer sich offeriren, Sr. Königl. Majestät den Frieden mit den Oesterreichern

[1] S. 249.

auf den Fuss des Breslauer Tractats zu Wege zu bringen, solches mit vorherigem Concert mit dem wienerschen Hofe geschehen sein und beide Höfe ein grosses Embarras dazu gebracht haben müsse. Sie folgern daher, dass wann Sie solch Embarras durch die Démarche gegen Sachsen vermehren, solches der Cuneus sein wird, so vorgedachte beide Höfe um so mehr treiben wird, sich mit Sr. Königl. Majestät so gut als es möglich ist zu setzen, zumalen bei der bekannten Declaration, so Dieselbe wegen Sachsen thun lassen. Durch dieses zusammen vermeinen Se. Königl. Majestät vielleicht noch bessere Conditions zu kriegen, und wollen wenigstens deshalb eine Tentative thun, um zu sehen, wie weit es gehen will, doch allezeit in der Absicht, das Hauptaugenmerk dabei nicht zu verlieren. Mit dem Articul von Gelde wäre Deroselben fast am meisten gedienet, daferne solcher auf ein oder andere Weise zu erhalten wäre. Sie seind sehr alieniret von Frankreich, weil Sie von solchem überall abandonniret werden, und halten davor, dass das beste sei, nur je eher je lieber so gut als möglich ist aus dem Spiel zu scheiden, weil doch, wann auch der Krieg noch drei Jahre geführet würde, mit Frankreich doch niemalen etwas rechtes auszurichten sein würde, und wenn auch alles in der Zeit nach Wunsch gehen sollte, dennoch Ihre Königl. Majestät am Ende, und wenn Sie Sich gänzlich dadurch epuisiret haben würden, au bout du compte nichts mehr haben würden als Sie jetzt hätten oder bekommen könnten, die grosse Hasards inzwischen ohngerechnet. Der Marquis de Valory ist in vielen Tagen nicht gesprochen worden, worüber er inconsolable ist und sich ganz geschlossen hält. Ich tröste denselben zu Zeiten so gut ich kann und schiebe alle Schuld auf seine üble Sache zurück, wünschte aber, dass Se. Königl. Majestät noch zur Zeit etwas mehr dissimulirten und nicht eher unrein Wasser verliessen als Sie von dem reinen gesichert wären."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1957. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Lager bei Chlum, 12. August 1745.

Soviel die letztere Incursion betrifft, welche ein feindliches Corps Husaren nach Camenz, Münsterberg und der Orten gethan hat, so habt Ihr sehr wohl gethan, an den Generallieutenant von Nassau deshalb zu schreiben, von welchem Ich ohnedem nicht zufrieden bin, dass er bisher durch seine Inaction bei Neustadt solchem Gesindel die Zeit gelassen, dergleichen zu unternehmen.

Wegen der enlevirten Civilbedienten werde Ich durch des Generalfeldmarschalls Prinz Leopold Liebden an den Prinz Karl von Lothringen schreiben und über dergleichen absurdes Procediren Beschwerde führen lassen, mit dem Beifügen, dass wenn ermeldete Leute nicht sogleich wieder auf freien Fuss gesetzet und vor das künftige freigelassen wür-

den, es Mir hier an Gelegenheit nicht fehlen sollte, Repressalien deshalb zu brauchen und die hiesigen Leute ebenso zu tractiren als die Meinige tractiret werden würden.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1958. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Chlum, 12 août 1745.

La relation que vous m'avez faite le 20 de juillet passé, m'a été bien rendue. Je serais bien aise que Hyndford ne réussît point,[1] mais je crains beaucoup, vu la duplicité de langage de la cour de Pétersbourg, que vous et moi ne soyons dupés; et l'ordre que le ministre russien, le prince Schtscherbatow, a reçu depuis peu d'aller incontinent à Hanovre pour faire quelques propositions de conséquence, mais dont on garde un grand secret, me donne bien à penser; ce que vous tâcherez au moins d'approfondir.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1959. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Camp de Chlum, 12 août 1745.

Je souhaite de tout mon cœur que les insinuations très fondées et très solides que, selon votre rapport du 27 juillet dernier, vous avez faites à l'Électeur, s'impriment dans son esprit et fassent leur effet, mais je crains fort que le peu de souci que le ministère de France paraît avoir pour les affaires de l'Empire, et dont on ne peut assez s'étonner, n'efface tout cela, et que tous les mouvements que le digne Chavigny se donne, ne servent de rien. En attendant, vous ne discontinuerez point de faire sur cela tout ce qui sera possible, et de fortifier de plus en plus les bons sentiments que l'Électeur témoigne à mon égard. J'ai été charmé de voir la manière avec laquelle le Grand-Chambellan[2] veut bien se prêter à la cassation du traité que vous savez.[3] Vous tâcherez de finir le plus tôt le mieux cette affaire, pour qu'il n'y ait plus à craindre que ce traité puisse jamais tomber en de mauvaises mains. Vous ferez de même de la garantie de la France,[4] que vous rechangerez, afin que tout reste un secret impénétrable.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

1 Hyndford betrieb den Beitritt Russlands zur Warschauer Allianz. — 2 Preysing. — 3 Der Frankfurter Indemnisationsvertrag zwischen Preussen und dem Kaiser vom 24. Juli 1744. — 4 Die französische Accessionsacte vom 24. Juli 1744 zu dem genannten Vertrage.

1960. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN BERLIN.

Lager bei Chlum, 12. August 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 1. d. hat Mir der damit geschickte Jäger richtig eingeliefert. Ich zweifele nicht, Dieselbe werden aus Meinem vorigen und aus dem, so der General Prinz Dietrich Liebden Deroselben durch einen Courier geschrieben, bereits ersehen haben, dass nach Ew. Liebden Verlangen des Prinz Dietrich Liebden ihren Marsch durch Schlesien genommen haben. Um auch wegen des sogenannten Uhlanengesindels, welches der sächsische Hof bishero auf den polnischen Grenzen gehalten hat, nicht so leicht etwas besorgen zu dürfen, habe Ich zwei Grenadierbataillons nebst fünf Dragonerescadrons nach Crossen und der Gegend Zielenzig und Schwiebus beordert, welche dies Volk observiren und ihren intendirten Räubereien oder auch nach der Lausnitz zu perciren Einhalt thun sollen. Sollte demohnerachtet dieses Volk etwa hier oder da in Meinen Landen Excesse verüben oder Schaden thun, so ist Mein Wille, dass auf die erste Nachricht, so Ew. Liebden davon bekommen, Dieselben sogleich in Sachsen in gleicher Maasse Repressalien gebrauchen und plündern mit plündern, brennen mit brennen vergelten, der sächsischen Generalität auch alsdann die Ursachen, warum solches geschehen, durch einen Trompeter bekannt machen lassen sollen. Ich bin mit aller Estime Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1961. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 12 août 1745.

Mon cher Podewils. Je suis fâché de vous dire que je ne connais pas de plus grande poule-mouillée que vous. Il semble que vous ne voyez que des uhlans saxons, et que la crainte vous domine si fort que j'appréhende que dans peu de jours vous demanderez des passe-ports pour vous sauver à Stockholm avec la chancellerie. Il n'est en vérité pas permis d'être si timide, et je vous prie pour l'amour de votre nation de vous rassurer. Parlons d'affaires. Je veux la paix, et il faut la vouloir, parceque cela est absolument nécessaire etc.; mais vous, que je me livre pieds et poings liés; c'est de quoi je ne conviens point, et vous verrez par toutes les instructions que j'envoie à Andrié, et dont j'ai ordonné à Eichel de vous envoyer copie, la gradation que je lui prescris. Il est donc entièrement muni de tout ce qui lui faut pour faire la paix, ayant depuis longtemps les pleins-pouvoirs nécessaires, et si c'est le sérieux du lord Harrington, nous y parviendrons. L'embarras des Anglais au sujet des affaires de Flandre et d'Italie est très grand;

il leur faut des troupes et ils n'en peuvent avoir qu'en se débarrassant de moi. Profitons de cette conjoncture, poussons notre fortune autant qu'elle pourra aller. Cette guerre des Saxons pour laquelle vous paraissez avoir tant d'aversion, se fera. Pourquoi? Puisque tant et tant de raisons m'y conviennent et que je ne puis faire autrement. Cependant si notre [projet][1] d'Hanovre tourne à bien, le prince d'Anhalt n'aura fait qu'une ou deux marches du côté de Leipzig. J'ai déjà pensé aux frontières de Pologne,[2] mais jamais je n'ai rien vu de plus craintif que vous, et je vous avoue naturellement que je ne vous conçois plus. Enfin, je ne saurais que faire. Je suis fâché d'agir contre votre avis, mais le prince d'Anhalt ne recevra point d'autres ordres, et vous serez obligé d'en passer par là; mais si les Anglais sont de bonne foi, vous n'aurez pas la peur longtemps, et la paix se fera vers le 12 de septembre, ou du moins les préliminaires pourront être signés alors. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1962. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Chlum, 14 août 1745.

Dans la persuasion où je suis que mes deux amples dépêches du 5 et du 10 de ce mois vous seront bien parvenues, j'espère que vous serez par là, et par tout ce que mon ministre d'État, le comte de Podewils, vous aura mandé, tout-à-fait instruit de la manière que vous devez vous conduire dans la négociation importante que je vous ai confiée. J'ai la confiance en vous que vous vous y prendrez avec toute la fidélité, adresse et savoir-faire, pour mener cette grande affaire à une fin heureuse; que vous vous garderez surtout de ne faire voir d'abord le fond du sac et de ne passer d'une proposition à l'autre qu'avant d'avoir tout tenté et tout éprouvé pour la faire passer.

Comme je vous ai aussi ordonné, dans la dépêche que je vous ai faite le 10 de ce mois, que si contre toute attente les trois propositions que j'ai demandées pour mon indemnisation, étaient également refusées, vous ne deviez aller à celle par laquelle la paix de Breslau sera mise pour base, qu'après qu'on vous aura averti que mes troupes avaient mis pied en Saxe, je veux bien vous dire à présent que, dès que vous aurez trouvé qu'il n'y a point moyen de réussir sur aucune des trois propositions d'indemnisation dont j'ai parlé ci-dessus, et qu'on veuille mieux tout de bon rompre plutôt la négociation que d'y condescendre, alors vous devez, sans attendre l'avis de l'entrée de mes troupes en Saxe, déclarer que, pour montrer donc ma modération, je voudrais enfin me contenter de la paix de Breslau, pour qu'elle servît de base de celle

[1] Im Original sinnlos: pri. — [2] Der Minister besorgte einen Einfall polnischer Insurgenten in die Neumark.

à faire, sauf pourtant que les autres conditions que je prétends y fussent jointes.

Et comme vous êtes déjà muni depuis longtemps de tous les pleins-pouvoirs nécessaires pour régler et signer les préliminaires, vous en ferez usage alors et signerez les nouveaux préliminaires, sans attendre de mes ordres ultérieurs là-dessus.

Vous n'oublierez pas d'y insérer ce que je vous ai ordonné dans ma dépêche du 5 de ce mois, par rapport au temps que ces préliminaires doivent être ratifiés, et ce qui doit être observé touchant l'instrument de la paix. Il y a encore à observer que, dès que les préliminaires seront signés, il faudra que le roi d'Angleterre en fasse avertir secrètement par un courrier le prince Charles de Lorraine en Bohême, et que vous de votre côté m'en avertissiez le plus tôt le mieux, afin que toutes les hostilités cessent alors réciproquement. Outre cela, vous devez le mander incontinent au ministre d'État, le comte de Podewils, afin que celui-ci en avertisse pareillement le prince d'Anhalt-Dessau, pour que celui-ci, selon les ordres qu'il a, cesse de sa part d'agir hostilement contre la Saxe.

Il y a encore une chose sur laquelle il faut que je vous fasse savoir mon intention; c'est que, n'étant point informé si le ministre autrichien Wasner a reçu des pleins-pouvoirs de sa cour ou non, pour l'accommodement en question, je veux qu'au premier cas il faudra bien qu'il signe avec vous les préliminaires dont on conviendra; au second cas, je suis content que vous régliez les préliminaires et les signiez avec le lord Harrington. Si le roi d'Angleterre persiste à s'engager de se faire fort d'y faire consentir la cour de Vienne et de conclure en conséquence, vous observerez encore de bien insinuer au lord Harrington que, si je me prêtais à cette paix, ce n'était uniquement que pour l'amour du bien public et pour voir finir les calamités dont l'Empire a tant souffert jusqu'ici, de même que pour persuader le Roi son maître que mes intentions ont été toujours sincères; mais aussi faut-il que cette affaire soit bientôt finie. Du reste, je crois encore que, si vous vous prenez bien avec le lord Harrington, vous en obtiendrez encore quelque indemnisation, soit quel des trois points que j'ai proposés que ce puisse être, ce que je laisse à votre savoir-faire, vous ayant instruit à présent sur tous les cas, même s'il n'y a point d'indemnisation à obtenir. J'attends votre rapport bien détaillé sur toutes les circonstances de cette affaire et de quelle façon vous l'aurez finie. J'ai oublié de vous dire encore une fois que l'article des sûretés pour l'avenir m'est un des plus importants; c'est pourquoi vous devez accepter l'offre que le lord Harrington vous a faite, touchant la garantie des Puissances maritimes et que je sois compris à la pacification générale. Sur quoi, je prie Dieu etc.

P. S.

Il m'a paru comme si le lord Harrington avait voulu entremêler quelque menace dans ce qu'il vous a insinué, selon votre dépêche du 5

de ce mois. Je veux bien me persuader que vous ne souffririez point qu'on vous parle d'un ton menaçant sur mes affaires, et que, si cela arrivait, vous ne manquerez pas d'y répondre d'une manière conforme à ma dignité, en donnant à entendre que vouloir me menacer, est autant que de vouloir tout gâter.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1963. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 14 août 1745.

Mon cher Podewils. Vous verrez, par la dernière dépêche chiffrée que j'envoie à Andrié, que je me rends à la raison et à la nécessité en dépit de mes intérêts, et, en un mot, que je fais tout ce qu'un homme prudent peut faire. L'article que le prince d'Anhalt a fait mettre dans les gazettes[1] est une bagatelle dans le fond et ne pourra faire de la peine qu'à Schmettau et Schwerin,[2] que je n'ai lieu de ménager l'un ni l'autre par rapport à leur ridicule conduite; c'est pourtant: »ce prince d'Anhalt, cette bonne tête, qui mène toute cette besogne«. Vous n'avez de confiance en personne, quand la peur vous saisit; vous aviez lieu de craindre comme nous combattîmes à Friedberg, car alors tout l'État ne dépendait que d'un cheveu; mais à présent, le cas est bien différent, et il ne faut pas que vous confondiez les ordres que je vous ai donnés alors avec ceux que je vous donne à présent, et qui sont en tout différents des autres. Nous nous tirerons, s'il plaît à Dieu, d'affaire avec dignité et en nous faisant respecter, ce qui était impossible avant la journée du 4 juin; en un mot, avec les meilleures intentions du monde, vous êtes trop timide dans de certaines occasions et circonstances. Je ne vous veux aucun mal de ce que vous me dites votre sentiment avec franchise, mais je trouve que dans de certaines circonstances et occasions vous voyez trop noir. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1964. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN BERLIN.

Lager bei Chlum, 14. August 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe Ew. Liebden, wiewohl in dem höchsten Vertrauen, bekannt zu machen nicht anstehen wollen, wie der englische Hof sich jetzo sehr bemühet, zwischen

[1] Vergl. Berlinische Nachrichten vom 7. August 1745 und Preussische Staatsschriften I, 687. — [2] Es heisst in dem Artikel, der König habe „Dero erstem Feldmarschall, des Herrn regierenden Fürsten von Anhalt Durchlaucht, Ordre ertheilet, die in den hiesigen Landen stehende Regimenter mobil zu machen.“.... Im Uebrigen habe der König noch nicht entschieden, von wem das zu formirende Corps commandiret werden solle, „ob sich gleich verschiedene Competenten dazu finden.“

Mir und der Königin von Ungarn einen Frieden zu treffen; wie weit die Sache zu Stande kommen werde, ist noch zur Zeit mit keiner Gewissheit zu sagen. Sollte es aber darunter zum Zweck kommen und so weit gelangen, dass man sich über die Préliminaires vereinigen könnte, und dass solche wirklich unterschrieben würden, so habe Ich dem Etatsminister Grafen von Podewils befohlen, Ew. Liebden davon alsofort zu avertiren; da dann Mein Wille ist, dass Ew. Liebden sogleich nach Empfang solcher Nachricht mit allen Hostilitäten gegen die Sachsen (ohne jedoch Sich über die eigentliche Ursache auf einige Weise zu expliciren) einhalten und nicht im geringsten weiter noch offensive gehen sollen. Ich werde auch alsdann Ew. Liebden das weitere zu melden nicht ermangeln. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Hier haben wir noch immer die Superiorität, in Partien und Detachements sogar, über den Feind, und hat es unsere Cavallerie darhin gebracht, dass sie vom Feinde recht respectiret wird; Reuter und Kürassier müssen Husarendienste thun, und gehet gut. Nadasdy ist vor drei Tagen nacher Neustadt gelaufen, hat aber nicht das Herze gehabt, zu attaquiren.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

1965. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 14 août 1745.

Je viens de donner un ordre secret au prince d'Anhalt que, comme le roi d'Angleterre venait à se donner des mouvements pour effectuer un accommodement entre moi et la reine de Hongrie, je n'étais pas encore en état de lui dire si cet accommodement aurait lieu ou non, mais qu'en cas qu'on pût y parvenir, j'avais donné mes ordres à vous qu'aussitôt que les préliminaires en seraient dûment signés, vous l'en avertiriez incontinent, et qu'il devait alors, dès qu'il recevrait cet avertissement, suspendre toutes les hostilités contre les Saxons, sans pourtant s'expliquer sur les raisons et ne passer plus outre ni agir plus offensivement. Vous ne manquerez pas de vous conformer à cette mon intention.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1966. AU ROI DE FRANCE [AU CAMP D'ALOST].

Camp de Chlum, 14 août 1745.

Monsieur mon Frère. Je prends autant de part qu'aucun des alliés de Votre Majesté à la gloire qu'Elle S'acquiert dans Sa belle campagne de Flandre; Ses succès sont dus à Sa prudence et à Sa pénétration.

Je suis persuadé que rien ne Lui résistera de ce côté-là, vu la grande supériorité de Ses troupes et la justesse de Ses mesures, mais je suis en même temps dans la persuasion que Votre Majesté sent parfaitement que tous Ses progrès en Flandre ne soulagent en aucune façon Ses alliés en Allemagne, principalement depuis que le prince de Conty, par l'abandon du Main, remet la ville de Francfort à la disposition de l'armée du Grand-Duc et abandonne entièrement l'Électeur palatin.

Je suis obligé d'informer en même temps Votre Majesté que les Anglais m'ont fait des ouvertures de paix, dans lesquelles il n'y a certainement aucunes conditions avantageuses pour moi, et qui se réduisent simplement au traité de Breslau; mais Votre Majesté sait trop bien Elle-même les raisons que je Lui ai si souvent alléguées — auxquelles Elle n'a pas jugé à propos de remédier — qui m'obligent de les accepter. J'en avertis Votre Majesté d'avance, je crois qu'Elle a dû S'y attendre de longtemps, et si cela arrive, j'en atteste le Ciel qu'il n'y aura pas de ma faute.

Il a bien paru jusqu'à présent qu'Elle n'a pas senti l'intérêt de Ses alliés d'Allemagne; aussi voit-Elle comme Elle les a perdus les uns après les autres. Je suis mortifié de ce qui va arriver, mais j'en ai l'âme bien nette, car, après tout, mon premier devoir est de veiller à la conservation de mon État.

Je sens bien que Votre Majesté trouvera ces vérités dures, mais il faut les Lui dire, et il faut que les princes, tels grands qu'ils soient, s'accoutument à la vérité; il y a longtemps que je ne l'ai point déguisée, et je dois croire que les ministres de Votre Majesté l'ont veloutée de façon qu'Elle ne l'a pas vu nue. Je me renferme à faire des vœux pour la conservation et la prospérité de Votre Majesté, La priant de me croire avec les sentiments les plus distingués, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. [1]

---

1 Der Brief ist nicht abgesendet worden. Eichel schreibt am 15. August an Podewils: „Durch Monsieur de Valory haben Se. Königl. Majestät letzt ein Schreiben von dem König von Frankreich erhalten, dessen Sujet aber über nichts weiter als nur allein über dessen Progresse in den Niederlanden rouliret, ohne von andern Affairen ein Wort zu gedenken. Was des Königs Majestät darauf geantwortet haben, davon nehme mir die Freiheit, Ew. Excellenz eine Abschrift mitzusenden. Da dessen Einhalt von besonderer Bedenklichkeit ist, so werde ich das Original noch ein Tag oder acht bei mich behalten, bis man in einer gewissen Sache etwas klärer siehet, so wie solches des Königs Majestät auf mein unterthänigstes Vorstellen goutiret haben.“ Am 8. September schreibt Eichel: „Des Königs Majestät haben endlich resolviret, das Schreiben zurückzunehmen und statt dessen ein anderes in modéréen Terminis abgehen zu lassen;“ dasselbe ist auf den 23. August zurückdatirt (Nr. 1970).

1967. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camp de Chlum], ce 22 [août 1745].

Mon cher Podewils. Je suis plus mort que vif après la nouvelle que vous venez de m'annoncer.[1] Je perds dans trois mois de temps mes deux plus intimes amis,[2] et qui m'étaient les plus attachés de tous ceux que je connais. Me voilà étranger à Berlin, sans liaisons ni connaissances ni véritables amis. J'avoue que ce coup m'accable et que je n'ai pas la force de le soutenir. Eller aurait dû avoir plus soin de Keyserlingk l'hiver passé; alors il en aurait été temps, mais il s'est contenté de boire le vin du malade sans songer à la maladie. Cette nouvelle m'a si fort démonté que je ne suis pas en état d'en dire davantage, et la raison et la philosophie sont en vérité obligées de se taire devant la véritable douleur.

Adieu, veuille le Ciel préserver vous et tous les honnêtes gens de pareille calamité. Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1968. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 14. August: „Comme il paraît que presque les deux tiers du collége électoral sont résolus de presser l'élection d'un futur empereur . . . il est nécessaire que nous soyons instruits au plus tôt des sentiments de Votre Majesté:

1° Si le premier ambassadeur de Votre Majesté doit donner, au conclave électoral, Sa voix à l'électeur de Bavière, comme il a paru que c'était l'intention de Votre Majesté ci-devant, en cas qu'on ne pût s'accommoder ni avec la cour de Vienne ni avec celle de Dresde; ou bien si

2° Votre Majesté ne veut donner Sa voix à personne, et protester simplement contre l'élection du grand-duc de Toscane, en faisant retirer Ses ambassadeurs de Francfort immédiatement après que la capitulation sera dressée et qu'on procédera à l'élection même...

3° Si, au cas que Votre Majesté donne Sa voix à l'électeur de Bavière, Elle veut pourtant faire signer l'instrument de l'élection en faveur d'un autre par Son

Camp de Chlum, 22 août 1745.

Je crois que le dernier expédient sera le meilleur, si notre paix ne se fait pas avant l'élection, comme j'espère qu'elle sera faite.

[1] Die Nachricht von dem am 13. August erfolgten Ableben des Obersten von Keyserlingk. Vergl. S. 247. — [2] Am 24. Mai war Jordan gestorben.

premier ambassadeur, avec protestation et réservation, . . . ou bien si Son ambassadeur, après avoir donné . . . la voix de Votre Majesté à l'électeur de Bavière, doit se retirer immédiatement après, en protestant contre l'élection du Grand-Duc, ce qui nous paraît le plus convenable."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1969. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, AU CAMP DE CHLUM.

Camp de Chlum, 23 août 1745.

Monsieur. J'ai tout lieu d'être surpris des propositions sur lesquelles M. de Vaulgrenant paraît vouloir lier la négociation d'accommodement entre moi et la Saxe.

J'avais cru au moins d'y trouver des propositions que le ministère de Dresde avait faites sur ce sujet; au lieu de cela, il n'y a que des idées particulières du sieur de Vaulgrenant, qui véritablement n'aboutissent à autre chose qu'à ce que je doive retirer mes troupes de la Bohême et rester à la défensive, jusqu'à ce que je puisse parvenir à un accommodement avec la reine de Hongrie, pendant que la cour de Dresde veut rester dans tous ses engagements avec celle de Vienne, bien qu'elle veuille retirer, en attendant, ses troupes chez soi, sous l'agrément de la cour de Vienne, idée sur laquelle je crois que le sieur de Vaulgrenant n'a pas assez réfléchi, ou dans laquelle entre trop de penchant vers la Saxe. Je suis persuadé qu'il ne sera guère plus question à Francfort de la concurrence de la Saxe à l'élévation du Grand-Duc au trône impérial, et je crois même qu'on se trompe furieusement, si l'on est dans l'opinion que la cour de Dresde ne se soit pas encore accordée là-dessus avec la cour de Vienne et celle d'Hanovre; ses ministres, Flemming et Loss, qui ont été à Hanovre, s'en sont expliqués tout autrement, n'ayant point dissimulé que leur cour était toute déterminée à donner sa voix au Grand-Duc. Ainsi, cette cour ne fera ni plus ni moins, quand même mes troupes n'entreraient jamais en Saxe; il serait d'ailleurs trop tard de vouloir suspendre la marche de mes troupes en Saxe, puisque celles-ci y seront déjà entrées, avant que mes ordres leur pourraient arriver.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1970. AU ROI DE FRANCE.

Camp de Chlum, 23 août 1745.[1]

Monsieur mon Frère. Les succès de Votre Majesté sont pour moi des sujets de triomphe. Elle efface par la campagne de cette année tout

[1] Vergl. S. 262 Anm.

ce que la guerre a produit de plus brillant sous le règne du Roi Son aïeul. La France doit sa gloire à la valeur prudente de son Roi, ainsi que le militaire Lui doit sa réputation. En même temps que Votre Majesté fait tant de grandes choses qui remplissent le monde d'admiration pour Elle, cette fortune qui L'accompagne fait bien enrager ces gazetiers, organes de l'envie et de l'animosité de Ses ennemis; il n'y aura donc plus de ressource pour eux, et leur malignité, dans sa stérilité, ne pourra pas même avoir recours au mensonge: la rapidité des conquêtes de Votre Majesté ne laisse point le temps à l'erreur de se répandre, et la mauvaise volonté de Ses rivaux se change promptement en crainte et docilité.

Ce que je puis apprendre à Votre Majesté de mon armée, est bien peu de chose en comparaison de ce qui se fait en Flandre; je m'en rapporte à ce que M. de Valory Lui en marquera. J'assemble du côté de Magdebourg un corps de troupes, pour faire souvenir le roi de Pologne qu'on ne doit jamais faire aux autres ce que l'on ne veut pas qu'il nous arrive; cependant je n'abuserai pas de mes avantages.

Il est à déplorer que, dans un aussi beau tableau, il y ait une tache qui en défigure une partie. Je parle de la retraite du prince de Conty. C'est lui qui couronne le Grand-Duc et qui met les alliés de Votre Majesté dans une situation violente et funeste. Pour à présent, je crois le mal sans remède, l'élection du Grand-Duc sûre et certaine, l'association des Cercles de même, et, par conséquent, une partie des troupes de la Reine à sa disposition, et qui vers la fin du mois d'octobre pourront renforcer l'armée du prince Charles. Je suis avec les sentiments les plus distingués, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1971. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Semonitz, 27 août 1745.

Mon cher Podewils. Je suis tout-à-fait de votre avis par rapport à ce que vous me mandez, dans votre relation du 19, sur le prompt départ du roi d'Angleterre, et vous avez fort bien fait d'ordonner à Andrié de suivre d'abord le roi d'Angleterre à son retour à Londres, mais comme Langschmid mande que ce voyage pourrait être remis encore à quinze jours, j'espère que le sieur Andrié, ayant tous les plein-pouvoirs et toutes les instructions qu'il lui faut pour conclure sans plus de délai l'accommodement entre moi et la reine de Hongrie et pour en signer les préliminaires, aura fini même avant le départ du Roi et de son ministre Harrington d'Hanovre, les conditions que j'y ai mises étant au bout du compte si modérées que je ne vois pas ce qui en pourrait retarder la conclusion, si tant il y a que le roi d'Angleterre chemine droit, et que c'est tout de bon qu'il veut moyenner cet accommodement; cela sup-

posé, je crois que notre affaire sera faite à l'heure qu'il est.[1] Je compte d'en avoir ici des nouvelles vers le 6 ou le 8 du mois qui vient. Si cela est, le prince d'Anhalt n'aura guère le temps d'entrer en Saxe, ou d'y faire tout au plus une ou deux marches, ayant, comme vous savez, des ordres positifs de suspendre d'abord toute hostilité contre les Saxons, dès que vous l'avertirez de la signature faite des préliminaires. Je ne vois non plus de difficulté à convenir avec la Saxe, n'en demandant que deux points qui ne sont proprement que des bagatelles. Si mon armée entre en Saxe avant que les préliminaires puissent être signés, ce sera à décompter tous les dégâts que les troupes de Saxe m'ont faits en entrant en Silésie, elles qui voulaient envahir cette province, au lieu que je n'en veux pas à des conquêtes, mais seulement à me débarrasser des alarmes que la cour de Dresde m'a données jusqu'à présent. Sur ce que vous me dites qu'en attendant je ne devais pas refuser entièrement l'assistance que la France m'offre, selon la dépêche de Chambrier, je vous dirai que mon intention là-dessus n'a jamais été de la refuser, bien que Chambrier n'en parle que comme d'un discours que le ministre lui a tenu, et je ne vois aucune raison qui vous a empêché à répondre à Chambrier d'accepter cette offre, d'autant plus que vous savez que c'est un article de mon dernier traité avec la France qu'elle me garantirait mes provinces de Clèves, avec celles au delà du Weser, contre toute insulte et invasion. Pour ce qui regarde l'offre du prince Radziwill par rapport à ses troupes, vous conviendrez que c'est une affaire dont il ne résultera rien et que je ne regarde autrement que comme un chipotage pour tenir en haleine un parti en Pologne. Sur quoi etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1972. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Camp de Semonitz, 31 août 1745.

J'ai reçu les relations que vous m'avez faites le 14 et le 17 de ce mois. Quant à la marche des troupes de Bavière, s'il n'est pas possible de faire échouer entièrement cette marche, il me suffira que vous la fassiez traîner autant qu'il sera possible. Le sieur de Chavigny fait fort bien de prendre sur lui les dépenses qui sont indispensables pour s'attacher toutes sortes de personnes, et il serait à souhaiter que la France pensât mieux sur l'article des subsides; mais quant à vous, je crois qu'il ne sera pas nécessaire que vous vous mettiez en frais, surtout dans le temps présent.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Ein Immediaterlass an Andrié, den der König am 28. August an das Ministerium zur Beförderung nach Hannover schicken liess, ging von Berlin nicht weiter, weil die Verhandlungen bereits zum Abschluss gekommen waren. Vergl. S. 268 Anm.

1973. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Semonitz, 31 août 1745.

Je suis assez content de tout ce que vous me mandez par les relations que vous m'avez faites le 7 et le 11 de ce mois. Il faut néanmoins vous dire que, quant aux appréhensions que vous marquez d'avoir pour la France, elles sont jusqu'à présent sans fondement. Qu'un cardinal[1] ou un autre soit dans les affaires, cela n'y fait rien à la politique, qui ne regarde que les intérêts, et on se garde bien d'y mêler la religion, à moins que l'on ne pense avoir besoin de ce masque pour mieux cacher ses véritables intentions. Mes ministres du département des affaires étrangères vous marqueront le reste sur tout le contenu de vos dépêches.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1974. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Semonitz, 31 août 1745.

J'ai reçu votre relation du 21 de ce mois. J'approuve l'article que vous avez inséré dans votre dépêche à Andrié sur l'abolissement des demandes pécuniaires saxonnes. J'espère que ma dépêche d'hier,[2] avec celle que j'ai faite à Andrié,[3] vous sera bien parvenue. Il me semble que nous avons à présent fait tout ce qu'on peut faire pour parvenir à un accommodement. Il ne nous reste que d'en attendre le succès. Comme Langschmid mande dans sa relation du 22 que le roi d'Angleterre ne partira d'Hanovre que dans quinze jours ou trois semaines, j'espère que les dernières instructions seront venues encore assez à temps au sieur Andrié pour qu'il ait eu le temps de régler les préliminaires et de les signer. Ce qu'Asseburg vous a écrit,[4] me confirme dans l'espérance que j'ai, que nous viendrons à bout de cette négociation, même avant que le roi d'Angleterre sera parti d'Hanovre. Si Andrié s'y prend comme il faut, il pourra finir dans un seul jour. Dès que vous en aurez des nouvelles, vous ne manquerez pas de me les envoyer le plus tôt possible, et je me flatte toujours que par là le prince d'Anhalt n'aura pas le temps de faire grande besogne en Saxe. Je suis fâché de l'accident que Chambrier a eu;[5] il me semble néanmoins qu'avant que je nomme un autre à sa place, il faudra attendre

1 Tencin. — 2 Gemeint ist das Cabinetsschreiben vom 27. August, Nr. 1971. — 3 Vergl. S. 266 Anm. — 4 Asseburg schreibt an Podewils, Cassel 19. August: „Je ne suis de retour d'Hanovre que depuis hier au soir, . . . je ne tarde pas d'informer Votre Excellence du jugement qu'on peut porter sur les dispositions qui s'y trouvent . . . . . Monseigneur le Prince-Statthalter m'a ordonné de mander à Votre Excellence qu'autant qu'il a pu apercevoir, elles sont très sincères, et qu'on songe très sérieusement à moyenner l'accommodement." — 5 Der Gesandte war gefährlich erkrankt.

la nouvelle de sa mort, et surtout l'issue de notre négociation d'Hanovre. Si celle-ci réussit à notre gré, je n'enverrai pas si tôt quelque autre en France, et j'aimerais alors mieux d'envoyer votre neveu en Angleterre, où il me pourra rendre des services essentiels par la capacité dont je le connais. Si notre négociation à Hanovre s'écroule, ce sera encore votre neveu que j'enverrai alors en France. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1975. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Semonitz, 2 septembre 1745.

Mon cher Podewils. Après avoir vu tout le détail tant de la relation que vous m'avez faite le 28 du mois d'août passé que de celle qu'Andrié m'a faite, de même que des pièces y jointes,[1] je veux bien vous dire que je suis très satisfait de ce qu'Andrié a fini l'ouvrage de la convention touchant la paix à faire avec la reine de Hongrie et la Saxe, avant le départ d'Hanovre. Je suis de même content des conditions qui y sont stipulées; c'est pourquoi je vous en renvoie ci-clos l'instrument de la ratification, signé de moi, que vous ne manquerez pas d'envoyer incontinent par un exprès ou par une estafette à Andrié, pour qu'il en puisse faire l'échange de la manière accoutumée; en quoi vous ne perdrez pas un moment, pour que l'échange se puisse faire au temps prescrit.

J'approuve les petites additions que vous avez faites dans l'instrument de ratification, de même que vous avez averti d'abord le prince d'Anhalt de la signature de ces préliminaires, pour qu'il fasse cesser les hostilités contre la Saxe, selon les ordres qu'il a de ma part. Il faudra voir à présent ce que la cour de Vienne en fera, et quels ordres elle donnera au prince Charles de Lorraine pour la cessation des hostilités, et vous pouvez croire que je ne ferai point sortir mes troupes de la Bohême avant que la cour de Vienne n'ait ratifié les préliminaires; et l'évacuation se fera après de part et d'autre en même temps.

Pour le traité à faire avec la cour de Vienne, il faut bien se contenter d'un temps de six semaines, par la distance qu'il y a entre Vienne et Londres; mais ce que vous aurez à observer, c'est que vous minuterez vous-même le projet du traité définitif de paix, où vous éclaircissez les points qu'on a mis dans les préliminaires d'une manière un peu trop vague et trop générale; bien qu'il faille que tout reste dans le sens des préliminaires. Vous observerez surtout soigneusement de prévenir toutes les chicanes qu'on pourrait inventer un jour pour disputer sur les termes du traité; c'est pourquoi vous éviterez tout équivoque ou double sens, et vous vous expliquerez partout si clairement,

1 Die von Andrié und Harrington am 26. August unterzeichnete Convention von Hannover. Gedruckt bei Wenck, Codex juris gentium II, 191.

qu'il n'y ait pas moyen de disputer contre. Vous y ajouterez encore l'article d'une amnistie générale et réciproque, et d'abord que vous l'aurez fait, vous enverrez à Andrié ce projet du traité, avec les instructions nécessaires, pour qu'il en puisse faire usage. Vous conviendrez aussi avec lui de la manière qu'il ait à se conduire par rapport à l'accommodement avec la Saxe et à la convention à faire à ce sujet. Je laisse tout cela à vos soins, ce que vous ne manquerez pas d'exécuter avec toute la dextérité et la promptitude possible. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1976. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Semonitz, 2 septembre 1745.

Après avoir vu tout le détail de vos relations du 22 et du 26 du mois d'août passé, je veux bien vous dire que je suis content de la diligence que vous avez faite pour signer les préliminaires, de même que des conditions de ces préliminaires, dont je viens de signer l'instrument de ratification, que mon ministre d'État, le comte de Podewils, vous enverra pour le pouvoir échanger de la manière usitée. La déclaration obligeante que le roi d'Angleterre vous a fait faire par milord Harrington, m'a fait beaucoup de plaisir; aussi le témoignerez-vous convenablement à milord Harrington, en y ajoutant que j'avais mis toute ma confiance au Roi son maître qu'il acheverait ce grand ouvrage, si salutaire à toute l'Europe et si glorieux pour lui.

Quant au traité définitif de paix, je viens de donner mes ordres audit ministre, comte de Podewils, de vous envoyer, au plus tôt possible, un projet de ce traité, où on ne changera rien du sens des préliminaires, mais où l'on tâchera de s'expliquer de la manière la plus claire et point sujette à des chicanes, sur tous les articles des préliminaires. Vous recevrez d'ailleurs toutes les instructions qu'il vous faudra dudit ministre, et n'oublierez rien pour finir tout-à-fait cette grande et importante affaire. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1977. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Lager bei Semonitz, 2. September 1745.[1]

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 26. v. M. habe Ich gestern wohl erhalten, und finde

[1] Unter demselben Datum wird auch Münchow in Breslau von dem Abschluss der hannöverischen Convention in Kenntniss gesetzt.

Ich die darin gemeldete Dispositiones in soweit vollkommen gut. Da inzwischen der Etatsminister Graf von Podewils Ew. Liebden bereits avertiret haben wird, wie es mit der Negociation zu Hannover wegen eines Friedens mit der Königin von Ungarn und den Sachsen soweit gekommen ist, dass die Préliminaires davon zwischen dem englischen Minister und dem Meinigen wirklich gezeichnet worden seind, Ich Meines Orts auch solches ratificiret, so zweifle nicht, Ew. Liebden werden nach dem Einhalt Meiner vorigen Ordres mit Fortsetzung der Hostilitäten gegen die Sachsen vorerst Anstand genommen haben, bis man demnächst siehet, wie der wienerische Hof so wohl als der dresdensche sich über die regulirte Préliminaires weiter declariret haben werden. Ich zweifle ferner nicht, Ew. Liebden werden den aufm Marsch befindlichen Generallieutenant Gessler mit gehörigen Verhaltungsordres versehen, überhaupt aber das Secret von obgedachter Negociation bestens beobachten. Ich kann hierbei nicht umhin, Ew. Liebden zu eröffnen, wie Ich den guten und sehr wohl gemachten Arrangements, so Dieselbe Dero Ortes veranlasset, sehr viel mit zuzuschreiben habe, da wohl kein Zweifel ist, dass die Furcht deshalb eines der stärksten Bewegursachen mit gewesen ist, dass man sich dorten so bald bequemt hat. Ich werde nicht ermangeln, Ew. Liebden von dem ferneren Success dieser Sache zu benachrichtigen, und bin übrigens mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1978. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Semonitz, 2 septembre 1745.

J'ai reçu les deux dépêches que vous m'avez faites le 14 du mois d'août dernier. Je suis très content de leur contenu, mais surtout du zèle que vous avez montré pour mes intérêts, en tâchant à disposer le sieur d'Aillon à vouloir travailler d'une manière fort efficace pour que l'Impératrice n'assistât pas la Saxe pendant le courant de cette année. Il faut néanmoins que je vous dise, quoique sous le sceau du plus grand secret et uniquement pour votre direction, que, grâce au Ciel, je n'ai plus besoin d'un pareil secours de la part du ministre de France, les affaires étant venues au point que j'ai actuellement conclu une convention avec le roi d'Angleterre, avant son départ d'Hanovre, par laquelle la paix entre moi et la reine de Hongrie sera faite et les conditions réglées par les préliminaires qu'on en a signés de part et d'autre et que je viens de ratifier. La Saxe y est comprise, et j'ai donné des ordres au prince d'Anhalt de faire cesser toutes les hostilités contre la Saxe; ainsi que, pour mener cet ouvrage à sa perfection, je

n'attends que l'acquiescement de la reine de Hongrie et du roi de Pologne à ces préliminaires réglés, le roi d'Angleterre ayant pris sur soi et s'étant fait fort de procurer l'acquiescement des cours de Vienne et de Dresde sur tous les articles signés des préliminaires. Ainsi je crois être sorti par là d'un labyrinthe qui à la longue m'aurait pu causer mille embarras à plusieurs égards. Je ne puis pas encore vous mander le détail de ces préliminaires, qui sont tels, pour le dire en gros, que personne ni y gagne ni perd; mais mes ministres du département des affaires étrangères auront soin de vous en instruire, lorsque les circonstances le permettront. Jusque là, vous en garderez un secret inviolable, bien que vous puissiez diriger là-dessus vos démarches avec votre prudence ordinaire.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1979. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A JAROMIRCZ.

Camp de Semonitz, 3 septembre 1745.

Monsieur. Je n'ai eu jusques ici aucune nouvelle de la déclaration que M. le marquis d'Argenson doit avoir faite à mon ministre de Chambrier, touchant les subsides que la France me veut payer, mais s'ils sont tels qu'on vous les marque dans l'extrait de la lettre que vous venez de me communiquer,[1] j'avoue que j'en suis fort peu édifié. On devait connaître en France les dépenses immenses qu'il faut pour fournir au nécessaire d'une armée qui doit agir; on y sait combien la Silésie a souffert des invasions et des ravages que l'ennemi y a faits à différentes reprises, et combien j'en perds par là à mes revenus ordinaires; la France souhaite que je doive continuer la guerre: nonobstant de tout cela, on m'offre un subside si mince, qui à peine suffit à en entretenir quatre bataillons et trois régiments de hussards; encore y met-on la condition d'un paiement en douze termes; c'est ce qui, pour les raisons susdites, vaut autant que de vouloir me refuser tout; ainsi que, pour conclusion, il faut que je vous dise que je ne puis aucunement accepter un subside qui à tout égard n'est nullement suffisant à me mettre en état de faire ce que la France attend de moi. Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Ce subside peut être bon pour un landgrave de Darmstadt, mais pour mon armée, vu les prodigieuses dépenses de trois corps de troupes

[1] In dem unter dem 2. September von Valory auszüglich mitgetheilten Erlass d'Argensons an den ersteren erbietet sich Frankreich zur Zahlung von 500,000 Livres monatlicher Subsidien statt der von Preussen geforderten Jahresquote von 4,000,000 Thalern.

que j'entretiens en campagne, pour refaire l'armée l'hiver, former les magasins pour le printemps, se mettre en posture d'avoir la supériorité, c'est ce que vous avez assez de bon sens pour voir qu'il ne se peut point exécuter avec un si faible secours. Je renonce dès ce moment à vos subsides, offerts de si mauvaise grâce et en si modique quantité; peut-être que je trouverai des ressources dans moi-même qui me tiendront lieu d'amis ingrats, et je n'aurai point à rougir d'avoir été à l'aumône d'autres princes, condition dure que la nécessité seule pouvait m'imposer. Voilà ce que vous pouvez mander à votre cour.[1]

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1980. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Lager bei Semonitz, 5. September 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden beide Schreiben vom 28. und 29. v. seind Mir richtig eingeliefert worden, und da Ich den Einhalt derselben mit mehreren ersehen, so kann Ich nicht anders, als alles, was Ew. Liebden auf das von dem Graf von Podewils erhaltene Avertissement gethan und veranlasset zu haben gemeldet, vollenkommen approbiren, da es die Ew. Liebden bereits bekannte Umstände noch zur Zeit nicht anders leiden wollen. Da inzwischen das Manifest einmal publiciret ist, die bekannte secrete Convention aber noch nicht von denen respectiven Höfen ratificiret noch die Ratificationes unter einander ausgewechselt worden, insonderheit aber man noch nicht wissen kann, was der sächsische Hof sich deshalb declariren wird, so kann es wohl nicht schaden, wenn Ew. Liebden einige Fouragelieferungen aus Sachsen vor Dero unterhabendes Corps ausschreiben lassen. Noch zur Zeit bin Ich nicht informiret, wie der wienerische Hof sich wegen Ratification der Praeliminarartikel betragen wird; Ich hoffe aber solches nächstens zu erfahren, und sobald Ich davon benachrichtiget bin, werde nicht ermangeln, Ew. Liebden ohne Zeitverlust davon zu avertiren. Sollte der wienerische Hof wider die gegebene Versicherung des Königs von Engelland refusiren, die convenirte Préliminaires zu ratificiren, so kann es nicht anders sein, als dass alsdann die projectirte Operationes ohne weiteren Anstand ihren Fortgang haben müssen. Ich bin mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter.

Friderich.

[1] Im gleichen Sinne schreibt der König an Chambrier, 2. September. Eichel schreibt an Podewils, 6. September: Valory „ist über seine Antwort au désespoir und will gerne eine vergnüglichere haben; sein Chagrin ist darüber um so grösser, als er just den Morgen solche bekommen, da er die Nacht vorher grosse Gefahr gelaufen, in seinem Quartier zu Jaromircz von den Oesterreichern enleviret zu werden."

P. S.

Wegen des Renforts, so Ew. Liebden unter Commando des Generallieutenants Gessler schicke, ist Meine Intention, dass derselbe seinen Marsch durch die Lausnitz, und zwar vor der Hand ohne Hostilität zu begehen, jedoch dass er die erforderliche Subsistance auf dem Marsch sich reichen lasse, nach Ew. Liebden zu fortsetze. Kommet es dann zu einem Frieden, so ist dieser Marsch nur als ein Durchmarsch, so die Regimenter nach ihren Quartieren thun, anzusehen, worüber man demnächst schon conveniren wird. Ew. Liebden werden also gedachten Generallieutenant Gessler davon auf alle Wege schleunigst avertiren, auch dahin sehen, dass derselbe auf solchem Marsch alle diensame Mesures nehme, um nicht affrontiret werden zu können. Wann auch Ew. Liebden en chiffre an den Generallieutenant von Gessler schreiben wollen, kann solches nach Dero Chiffre geschehen, da dieser eine Abschrift davon mitbekommen hat. Ich glaube, dass es gut sein würde, wenn Ew. Liebden wegen des Marsches des Gesslerschen Corps durch die Lausnitz mittelst eines Trompeters oder Estafette an den Herzog von Weissenfels schrieben, ohne jedoch demselben von der wahren Ursache, warum eigentlich die Hostilitäten suspendiret worden, das geringste zu eröffnen. Ich reposire Mich darunter auf Ew. Liebden allzeit gute Dispositiones.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1981. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS ET DE BORCKE A BERLIN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 31. August: „Votre Majesté aura vu par les dernières lettres de Francfort avec quelle précipitation on y veut procéder à l'élection, dont le parti contraire paraît vouloir fixer le terme au 22 de septembre . . . Si donc la cour de Vienne ne devait point consentir vers ce temps-là à la convention d'Hanovre . . . ., il n'y aura point d'autre parti à prendre pour Votre Majesté que de faire retirer Ses ministres de Francfort vers le terme de l'élection, après avoir insinué à l'électeur de Mayence une bonne et due protestation contre toutes les illégalités de la diète d'élection et l'élection même, et Se réserver Ses droits. Voilà ce que nous croyons que l'Électeur palatin fera aussi de son côté, et tout cela n'empêche pas que Votre Majesté et ce Prince ne puissent tôt ou tard, en Se réconciliant avec la

Camp de Semonitz, 7 septembre 1745.

Je suis tout-à-fait de votre sentiment par rapport aux instructions à donner à mes ministres à Francfort, selon que vous me l'avez proposé dans votre relation du 31 d'août passé. La cour de Vienne, n'ayant point jusqu'ici, du moins autant que j'en sais, consenti à la convention secrète conclue à Hanovre le 26 d'août dernier, ne s'est mise en devoir d'en exécuter les articles par la cessation des hostilités ni en Bohême, qui vont leur train ordinaire, ni en Silésie, où ses troupes légères continuent à exercer toutes les hostilités possibles, ni n'a donné des

cour de Vienne, rétracher leur protestation . . . Si les ministres de Votre Majesté assistaient à l'élection même et donnaient Sa voix électorale à l'électeur de Bavière, on reconnaîtrait par là la légalité de l'élection même, et on s'obligerait par là indirectement de reconnaître que l'acte de l'élection était passé dans les formes, et on serait obligé de reconnaître, mal gré qu'on en eût, celui que la pluralité aurait élu."

Nach der Ausfertigung.

ordres pour l'évacuation de Cosel, que le lieutenant-général de Nassau a tenu assiégé depuis le 27 d'août et qu'il aura pris peut-être avant que la reine de Hongrie ait donné le moindre signe si elle veut acquiescer à la convention d'Hanovre ou non. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

1982. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Semonitz, 8 septembre 1745.

Mon cher Podewils. Dès que j'ai eu des nouvelles de la signature de la convention d'Hanovre, j'ai fait écrire secrètement au prince Charles de Lorraine, par le prince Léopold d'Anhalt, qu'il y avait des préliminaires réglés et signés à Hanovre pour une paix à faire entre moi et la reine de Hongrie, et, comme il y avait une suspension d'armes réglée, qu'il me ferait plaisir s'il voulait me communiquer les ordres qu'il recevrait de sa cour à ce sujet. Le prince Charles y répondit que sa cour ne lui en avait donné aucune connaissance, mais qu'il y enverrait un courrier pour en avoir des ordres, et que ce courrier en pourrait être de retour en trois fois vingt-quatre heures. Après avoir attendu ce temps, le prince Léopold écrivit encore audit prince Charles pour savoir ce qui lui était revenu de sa cour, afin qu'on puisse prendre de notre côté nos mesures là-dessus. Celui-ci a répondu encore que jusqu'à présent il ne lui était parvenu aucun ordre de sa cour qui l'empêchât de continuer les opérations de guerre, tout comme vous le verrez par la copie ci-jointe de sa réponse.[1] Comme d'un côté j'augure par là fort mal de l'envie que la cour de Vienne a d'acquiescer à ce qui a été réglé à Hanovre, et que d'un autre côté je suis dans un embarras extrême de ne savoir point les véritables intentions de cette cour, moi qui de bonne foi ai rempli déjà l'article 12 de la convention[2] par rapport à la Saxe, par où j'ai actuellement manqué des avantages fort considérables en Saxe que j'aurais pu avoir si j'avais fait pousser là les opérations, et que je risque d'ailleurs de perdre un temps de quatre semaines, surtout dans cette arrière-saison, si la cour de Vienne fait le même manége sur ce sujet qu'elle fit, comme vous savez, le printemps passé — mon intention est que vous deviez écrire incontinent et par estafette au sieur Andrié, en lui ordonnant de faire un compliment très poli de ma part au lord Harrington de toutes les peines qu'il s'était données à l'occa-

[1] D. d. Hauptquartier Aujest, 6. September 1745. — [2] Vergl. S. 283.

sion de la convention d'Hanovre, en l'assurant de toute ma reconnaissance, de même que de la confiance que j'avais mise en lui, mais que je me voyais obligé à me plaindre de la mauvaise foi de la cour de Vienne, qui avait tardé jusqu'à présent à donner les ordres dont on était convenu par la convention d'Hanovre dans l'article 12, et qui faisait voir par là qu'elle avait peu d'envie d'acquiescer à ce qu'on était convenu par ladite convention; que, comme de mon côté j'avais non seulement déjà ratifié ladite convention, mais rempli d'avance, autant qu'il m'avait été possible, ce dont on y était convenu, me fiant sur la parole que le Roi son maître m'avait donnée de se faire fort de faire consentir la reine de Hongrie à ce qu'on était convenu, j'espérais à présent qu'on ne prendrait point pour une infraction de la convention, si, par la réponse équivoque et froide que le prince Charles de Lorraine m'avait fait donner, je me voyais obligé de continuer partout mes opérations, pour ne pas me laisser amuser par la cour de Vienne; que j'espérais d'ailleurs que le roi d'Angleterre voudrait bien donner le poids à la parole qu'il m'avait engagée, en obligeant la reine de Hongrie et la cour de Saxe, ou de consentir aux préliminaires dont nous étions convenus, ou, si ces deux cours s'y refusent, de ne les aider plus par des subsides, et que je priais surtout milord Harrington de donner des ordres positifs au ministre anglais à Vienne, Robinson, afin que celui-ci m'avertisse par un courrier ou par une estafette de la résolution que la cour de Vienne avait prise, soit qu'elle se prête à ce que nous sommes convenus, soit qu'elle le refuse. Vous ne manquerez point d'instruire bien en détail le sieur Andrié de ce qu'il aura à dire au lord Harrington, en lui enjoignant de me faire au plus tôt possible sa relation sur ce qu'on lui aura répondu là-dessus. Au reste, je veux que vous deviez mander au prince d'Anhalt votre sentiment si celui-ci peut continuer ses opérations en Saxe, sans qu'on puisse nous imputer d'avoir contrevenu aux préliminaires réglés.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Zur näheren Erläuterung des letzten Satzes dient ein Schreiben Eichels an Podewils, 8. September: „Se. Königl. Majestät seind der Meinung, dass Sie besser thun werden, den Fürsten in seinen Operationen fortfahren zu lassen, wiewohl Sie solches auch nicht positive befehlen, sondern solches auf den Fürsten und auf das Sentiment, so Ew. Excellenz deshalb an diesen geben sollen, ausgesetzet haben." Podewils spricht sich in seinem Schreiben an den Fürsten vom 12. September, das er an demselben Tage in einem Berichte an den König näher motivirt, für weiteres Abwarten aus, da niemand dafür stehen könne, „dass der englische Hof, wenn die unter Ew. Hochfürstlichen Durchlaucht Commando stehende Armee in Sachsen einrücket und mit den Operationen daselbst den Anfang machet, solches nicht vor eine Infraction der zu Hannover geschlossenen Préliminairfriedensconvention ansehen, mithin sich von seinen in solcher Convention übernommenen Verbindungen unter dem Prätext los zu machen suchen dörfte, dass der wienerische und sächsische Hof noch nicht refusiret, die Convention anzunehmen, und die Zeit zu kurz gewesen, sich darüber zu expliciren."

1983. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Lager bei Semonitz, 8. September 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden beide Schreiben vom 30. und 31. v. M. habe gestern wohl erhalten, worauf dann hierdurch in Antwort diene, dass so gerne Ich auch vernehme, dass des Generals Prinz Dietrichs Liebden mit seinen unterhabenden Regimentern und Bataillons bei Ew. Liebden angekommen, es Mir dennoch leid thut, dass dessen Entreprise auf Wittenberg nicht zu Stande kommen, da durch diesen Posten der Feind Gelegenheit hat, wenn er will bis gen Berlin seine Parteien zu schicken. Da Ich Ew. Liebden bereits in Meinem vorigen gemeldet haben, wie Ich nicht absehe, warum Dieselbe nicht wegen der zugleich angeführten Ursachen aus Sachsen Fourage liefern lassen könnten, bis man wenigstens erst sähe, ob die wienerische und dresdensche Höfe die bewusste Convention angenommen oder nicht, so kann nicht umhin, Ew. Liebden in beiliegendem Extract zu communiciren was der Prinz Karl von Lothringen letzthin an des Prinz Leopolds Liebden gemeldet hat, bei welchem besondern Umstande, da Ich Mir daher nichts gedeihliches von dem wienerischen Hof wegen der hannoverschen Convention versprechen kann, Ich glaube, dass Ew. Liebden Dero Opérations gegen die Sachsen füglich fortsetzen können. Ich habe inzwischen dem Graf von Podewils befohlen, Ew. Liebden sein Sentiment deshalb zu melden; Ew. Liebden aber haben Mir mit dem fordersamsten Dero Sentiment zu schreiben, wie Sie bei den jetzigen Umständen vermeinen, Dero Opérations in Sachsen fortzusetzen. Von allem erwarte Ew. Liebden Antwort auf das baldmöglichste, und werde nicht ermangeln, sobald Ich was erfahre, so Dero Attention verdienet, Dieselbe sogleich davon zu avertiren. Ich bin mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ihr Durchlaucht werden bei diesen Umständen sehen, was Ihres Orts vor jetzo zum convenabelsten ist.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

1984. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 31. August, dass das dresdener Ministerium zu wiederholten Malen die Erlaubniss zum Durchmarsch der bei Meseritz stehenden irregulären Truppen durch preussisches Gebiet verlangt hat.

Lager bei Semonitz, 9. September 1745.

Bei den jetzigen Umständen kann diese Passage nicht zugestanden werden. Sollen dem Fürsten[1] sowohl als dem Generalmajor von Polentz davon Communication thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Von Anhalt-Dessau.

1985. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Lager bei Semonitz, 10. September 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe das Vergnügen gehabt, Ew. Liebden Schreiben vom 4. d. richtig zu erhalten und gerne daraus vernommen, wie die durch den p. Deutsch gemachte Veranstaltungen[1] so wohl eingerichtet sind, dass Ew. Liebden davon zufrieden seind. Ich habe demnächst die Satisfaction, Ew. Liebden zu melden, dass, nachdem der Generallieutenant von Nassau mit dem Corps, so er in Oberschlesien commandiret, Cosel investiret und den 1. d. die Trenchées davor geöffnet hat, er die Belagerung dergestalt poussiret, dass die feindliche Garnison den 5. d. Chamade schlagen und sich sämmtlich zu Kriegesgefangenen ergeben müssen. Es bestehet solche an die 3000 Mann teutscher und ungrischer Truppen, und hat man 30 Canons darin gefunden. Hiesiger Orten gehen sonsten noch beständig einige kleine Escarmouches vor, bei welchen der Feind jedoch jedes Mal den kürzeren ziehet.

Dass Ew. Liebden bisher gegen die Sachsen nicht weiter agiret haben, ist in so weit ganz gut; Ew. Liebden haben Sich aber so zu setzen, damit Dieselbe den Generallieutenant Gessler mit seinen unterhabenden Truppen alle Mal an Sich ziehen können; alsdann, wenn Ew. Liebden solchen an Sich gezogen haben, Dieselbe so stark sind wie die Sachsen, obschon, wie Ich Ew. Liebden schon vorhin geschrieben, selbige den mehresten Theil ihrer Truppen aus Böhmen zurückgezogen. Ich gebe auch Ew. Liebden Ueberlegung anheim, ob es nicht angehe, weil der wiener und sächsische Hof mit der Ratification der bewussten geheimen Convention so lange trainiret und noch nichts weiter declariret, dass Dieselbe etwa einen Marsch vorerst in das Sächsische thun könnten; so stelle Ich ferner zu Ew. Liebden Einsicht und Ueberlegung, ob es nicht geschehen kann, dass man eine Partei Husaren nach des Seckendorffs Gute in Sachsen[2] durchschicken könnte, um denselben dadurch wegen seiner eifrigen Animosité gegen Mich, und da er sich ohne alle Ursache ein rechtes Fait daraus machet, sich an Mich zu reiben, etwas zu züchtigen. Ich bin in Erwartung Ew. Liebden Antwort was Dieselbe für Mesures auf alles vorige gefasset haben, mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Heute hat das Hallersche Regiment wieder eine brave Schlappe gekriegt, und hat sich das Lepellsche und Blanckenseesche Bataillon sehr dabei distinguiret, wie Sie aus meinen Zeitungen sehen werden.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

---

1 Für die Verpflegung der Truppen. — 2 Meuselwitz bei Altenburg.

1986. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Semonitz, 10 septembre 1745.

Les relations que vous m'avez faites le 17 et le 21 d'août dernier, me sont bien parvenues. J'approuve autant la manière dont vous avez agi avec le Grand-Chancelier lorsque vous lui avez fait la déclaration touchant la Saxe, que j'ai eu la satisfaction du procédé honnête du Vice-Chancelier, que j'estime de plus en plus et que je considère comme un de mes meilleurs amis; aussi ne manquerez-vous pas de l'assurer, par un compliment des plus polis, que la déclaration qu'ils vous a faite par rapport aux sentiments de l'Impératrice touchant mes démêlés avec la Saxe, m'a surtout infiniment plu; et il ne peut que m'être fort agréable, si Sa Majesté Impériale veut moyenner un accommodement entre moi et le roi de Pologne, qui sera d'autant plus aisé à faire que je ne prétends rien à la charge de ce Prince que de vivre en paix et en bonne intelligence avec lui, pourvu qu'on cesse une bonne fois d'intriguer et de machiner contre moi, comme vous savez qu'on a fait depuis bien du temps. J'espère encore de sortir de cet embarras par la voie que je vous ai indiquée par la dépêche antérieure et secrète que je vous ai faite, et si cela ne devait point réussir, je ne refuserais point un accommodement moyenné par l'Impératrice.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1987. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Lager bei Semonitz, 11. September 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Es gereichet Mir allerdings zu gnädigem Gefallen, was Ihr in Eurer besonderen Relation vom 28. voriges bei Mir anfragen wollen. Da Ich noch nicht gewiss bin, ob die Euch bekannte geheime Sache Success haben werde oder nicht, so verhindert Mich diese embarrassante Ungewissheit, dass Ich noch zur Zeit nicht sagen kann, was vor Mesures Ich eigentlich zu nehmen haben werde. Sollte es noch zu einem Frieden kommen, wie sich solches binnen wenigen Tagen ausweisen muss, so wird die Armee auseinander gehen in die ehemalige Quartiere; daferne aber der wienerische Hof das mit Engelland verabredete Accommodement ausschlagen sollte, so werden die Umstände wohl erfordern, dass alsdann Meine Armee wiederum ihre Quartiere in Schlesien wird nehmen müssen; da Ich aber alsdann intentionniret bin, wo es nur menschmöglich ist, ein grossen Theil Meiner Cavallerie in die Lausnitz zu verlegen. Ich finde inzwischen sehr gut, dass Ihr einige Arrangements deshalb machet und einen Plan dazu formiret. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1988. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Semonitz, 13 septembre 1745.

Mon cher Podewils. Je suis très mortifié de la nouvelle de Francfort que vous me marquez,[1] et, selon ce que j'en puis juger par les mouvements du prince Charles, sa cour ne paraît point avoir accepté les propositions de paix. Que faire donc? Ce traité que nous venons de faire avec le roi d'Angleterre n'aura donc point de force; Harrington s'en servira pour fortifier les Hollandais dans le parti d'Angleterre, et nous en serons le sacrifice; on se moquera encore de nous, après nous avoir trompés. Peut-être a-t-on voulu nous amuser, pour empêcher que nous entamions la Saxe avant que le couronnement soit fait. Il faut écrire sur tout ceci à Andrié, et mandez-moi ce que vous croyez, si le roi d'Angleterre pourra accomplir sa promesse ou s'il n'en a ni le pouvoir ni la volonté. Vous pouvez bien juger de ce qui se passe dans le fond de mon âme, et quelle terrible situation est la mienne. Si vous pensez que nos affaires sont rompues avec l'Angleterre, écrivez à Chambrier qu'il voie jusqu'où pourra aller le secours que nous désirons des Français, et qu'il en tire pied ou aile. En attendant, je me verrai obligé de faire un mouvement pour me rapprocher de ma frontière, faute de subsistance. J'ai tant d'espèces de chagrins, d'embarras et d'inquiétudes sur les bras que je ne sais comment je n'y succombe point; les prétendus desseins des Autrichiens sur ma personne sont de bonnes chimères et le point qui vous doit le moins embarrasser; en un mot, je ferai mon devoir, et du reste, si ma perte est résolue par le destin, il faut que j'y souscrive et [que je prenne][2] d'avance mon parti sur tous les malheurs qui peuvent m'arriver et que je ne saurais empêcher. Aussi bien le bonheur et le malheur ont leur terme, il faut savoir les supporter l'un et l'autre avec autant d'égalité d'âme que la condition humaine le permet. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S.

Aussi vous adressé-je ci-clos un ordre sous cachet volant au prince d'Anhalt, duquel vous ne ferez usage et ne le lui enverrez que dès que vous saurez que nos affaires sont rompues en Angleterre, soit qu'on n'ait voulu que nous amuser, soit que le roi d'Angleterre ne puisse accomplir sa promesse.[3] Vous n'oublierez pas alors, aussi, de bien instruire Chambrier sur l'article des subsides et sur le secours que nous pourrions avoir nécessaire des Français, et de lui envoyer d'amples instructions sur ces sujets-là, au plus tôt possible.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Pollmann hatte am 3. September berichtet, dass die Majorität im Churkollegium, trotz aller Proteste von Brandenburg und Pfalz gegen die vorgefallenen Unregelmässigkeiten, die Kaiserwahl auf den 13. September anberaumt habe. — [2] Lücke in der Vorlage in Folge mangelhafter Dechiffrirung. — [3] Der Befehl kam nicht zur Verwendung.

1989. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camp de Semonitz], 15 septembre 1745.

Mon cher Podewils. Pour n'avoir rien à me reprocher, j'ai fait communiquer l'article 12 des préliminaires au prince Charles de Lorraine. Voici sa réponse que je vous envoie.[1]

Je conclus de là ou bien que la cour de Vienne est irritée de ce que celle de Londres a fait la paix à son insu, et se cabre à présent, ou bien que le lord Harrington nous a joué pour suspendre nos opérations sur la Saxe et donner le temps au duc de Weissenfels de faire venir les troupes, et pour fortifier les Hollandais dans le parti d'Angleterre. Il se peut encore que la reine de Hongrie ait fait des représentations au roi d'Angleterre sur cette paix, mais qu'elle se rende, si le monarque des mers tient ferme. Il me semble toujours également que la reine de Hongrie ne peut se refuser aux volontés des Anglais et des Hollandais, ainsi j'imagine que notre affaire peut traîner quelques semaines de plus, mais qu'à la fin il faudra pourtant en venir à nos préliminaires. L'on ne peut faire que des conjectures dans un cas aussi embarrassant que l'est celui-ci; j'épuise mon esprit à cette occupation, et, changeant à tout moment d'opinion sur ce qui peut faire différer aux Autrichiens l'exécution des engagements du roi d'Angleterre, je n'en suis pas plus instruit, après y avoir rêvé longtemps.

Si vous le trouvez à propos, vous pouvez envoyer cette lettre en original au lord Harrington et demander une résolution positive de ce que son Roi veut faire, et à quoi nous avons à nous attendre.

Adieu. Je marche le 18. Vous ne pourrez recevoir de mes lettres que du 21 de ce mois, à cause que nos convois sont réglés autrement. Si l'on paraît inquiet de ne point avoir de mes nouvelles pendant ce temps, dites-en seulement la raison d'avance. Je suis votre fidèle ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

1990. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A HOLOHLAW.

[Camp de Semonitz], ce 16 [septembre 1745.]

Mon cher Rothenburg. Je ne sais par quel hasard je ne reçois que ce moment la lettre du 13 que vous m'avez écrite; elle a voyage

[1] D. d. Aujest, 14. September, an den Erbprinzen von Dessau: . . . Können Ew. Liebden „Sich vollkommen gesichert halten, dass von all deme, was Sie an Mich . . . gelangen zu lassen beliebet, meinem Hof jedesmalen die umständlich schleunigste Nachricht ertheilet habe; wie zumalen aber von diesem, wie schon letzthin (6. Sept.) erwähnet, mir darüber kein Entschluss zugekommen, so mich veranlassen könnte, in denen diesseitigen Dispositionen und Operationen einige Abänderung vorzunehmen, so werden Ew. Liebden von Selbsten ohnschwer ermessen, dass weniger nicht thun könne, als mich nach sothaner Hofesresolution auf das genaueste zu achten."

trois jours pour venir de Holohlaw à Semonitz. Assurément le porteur n'avait pas appris à marcher des dieux d'Homère: ils faisaient trois pas, et ils étaient au bout de la terre.

Je vous plains beaucoup de ce que vous souffrez tant de votre colique néphrétique. Le médecin dit que cela passera, et que, si ensuite vous voulez le laisser faire, il se flatte de vous soulager considérablement pour l'avenir, par des remèdes qui conservent les reins, les nettoient et déblaient le sang, qui, par un mélange vicieux, est la cause de l'engendration de la pierre.

Je vous suis bien obligé de tous les soins que vous prenez de contenter mes petites fantaisies; je ferai payer l'argent que vous désirez le 10 du mois d'octobre, pourvu que vous vouliez me dire à qui.

Mes lettres m'inspirent de la patience; j'ai reçu hier tant d'assurances positives de la bonne foi de certaines gens, que je dois absolument m'y fier, à moins que de penser avec Blaise Pascal que la terre est une affreuse prison peuplée par de misérables scélérats, tous sans foi et sans honneur. Le roi de France a quitté l'armée pour madame de Pompadour et pour Paris. Le siége de Nieuport doit tirer vers sa fin, et l'on croit que le comte de Saxe finira sa campagne par la prise d'Ath et de Bruxelles.

Nous quitterons notre camp après-demain pour passer l'Elbe. Je souhaite que la marche ne vous fasse aucun mal. Gardez encore demain la chambre, quand même vous vous porteriez bien, pour amasser quelques forces et pour prévenir les récidives.

Le vieux routier[1] m'écrit bien des misères avec le style dur de sa brutalité héroïque; il est fort content de voir grossir ses troupes, mais mal satisfait de ne pouvoir pas faire résonner dans les champs saxons sa vieille trompette de Sodome.

Adieu. Ayez grand soin de votre santé et portez-vous bien; c'est ce que vous avez de mieux à faire, et par où vous pourrez obliger le plus sensiblement celui qui est tout à vous

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1991. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Lager bei Eipel, 20. September 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Nachdem die Fourage der Orten, wo Ich mit der Armee bisher gestanden habe, gänzlich consumiret worden, und Ich also mit der Armee eine andere Position nehmen müssen, welches vorwärts wegen des Brodconvois, seitwärts rechter Hand aber wegen des Feindes Position nicht geschehen können, so habe Ich mit der Armee Mich hieher gezogen, wo-

[1] Der Fürst von Anhalt-Dessau.

selbst Ich bis Ende dieses Monats oder höchstens auf vierzehn Tage zu subsistiren gedenke. Woferne nun binnen der Zeit der wienerische Hof den Frieden und die geschlossene hannoversche Convention nicht annehmen sollte, davon Ich zur Zeit nicht gewiss bin, so werde Ich Mich nach Verlauf obgedachter Zeit genöthiget sehen, Mich auf Schlesien zu repliiren, welches Ich Euch vorläufig bekannt zu machen vor nothwendig erachte, damit Ihr Eure Mesures darnach zu nehmen im Stande seid, wiewohl Ich Euch zugleich im höchsten Vertrauen eröffnen will, dass Ich alsdann noch nicht gesonnen bin, in Schlesien stehen zu bleiben, sondern Mich durch das Glatzische wieder in Böhmen zu ziehen, um Meine Armee darin leben zu machen. Ich mache Euch auch bekannt, dass Ich an den Etatsminister Boden Ordre gebe, dem Commissariat wieder zu allerhand Ausgaben, wegen Subsistance und sonsten, der Armee, die Summe von 250,000 Rth. zu übermachen. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1992. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Lager bei Staudenz, 23. September 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden beide Schreiben vom 11. d. nebst dem vom 13. seind Mir allhier zugleich eingeliefert worden, und nachdem Ich deren Einhalt und was Dieselbe von Dero bisherigen Veranstaltungen zu melden beliebet haben ersehen, so kann Ich nicht anders als solches alles approbiren. Was diejenige Ordres anlanget, welche Ew. Liebden wegen Dero ferneren Verhaltens zu haben verlangen, so gehet Meine Intention deshalb dahin, dass Ew. Liebden Sich noch zur Zeit fernerhin stille halten, bis man erst siehet, was die Deroselbigen bekannte hannoverische Convention vor einen Success haben wird, und ob solche gehöriger Maassen ratificiret und von denen Höfen zu Wien und Dresden angenommen werden wird oder nicht, welches sich dann nunmehro binnen sehr weniger Zeit ausweisen muss. Sollte es nun geschehen, dass gedachte Convention nicht succedirte, sondern rompiret würde, sodass Ew. Liebden gegen Leipzig Dero Operationes fortsetzen müssten, so ist Mein Sentiment und halte Ich alsdann vor das beste zu sein, dass Ew. Liebden mit Dero ganzen Macht sodann der sächsischen Armee, welche bei Leipzig campiret, auf dem Halse gehen und solche combattiren. Wenn solche geschlagen ist, so wird Leipzig ohnedem Ew. Liebden sein und von selbst fallen müssen, da dann Ew. Liebden die Belagerung von Wittenberg nach aller Commodité vornehmen können, auch es Deroselben nicht schwer fallen wird, Sich von Torgau Meister zu machen. Ew. Liebden werden Selbst mit Mir der Meinung sein, dass woferne Die-

selbe Sich nicht zuerst an die sächsische Armee attachiren und selbige delogiren, alsdann bei allen anderen Entreprisen das magdeburgische nebst den Saal- und mansfeldischen Kreisen, auch andern mehr, sehr exponiret sein, und der Feind darinnen thun würde, was ihm gelüstete. Inzwischen Ew. Liebden alles dieses noch zur Zeit so lange anstehen lassen werden, bis man erst siehet, dass obermeldete Convention ohne Effect bleibet und rompiret wird. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1993. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Camp de Staudenz, 23 septembre 1745.

Je viens de recevoir la relation que vous m'avez faite le 6 de ce mois. Bien que j'aie lieu d'être content des assurances que le lord Harrington vous a données pendant son séjour à la Haye, de même que de celles du grand-pensionnaire de Hollande, néanmoins les manœuvres de guerre que les Autrichiens continuent ici tout comme avant, me font augurer que la reine de Hongrie est encore bien éloignée à se prêter aux conditions dont on est convenu à Hanovre. Selon l'article 12 de la convention d'Hanovre, toutes les hostilités devaient cesser dès que la signature des préliminaires serait faite, et le roi d'Angleterre s'est engagé formellement de presser la cour de Vienne d'envoyer incessamment des ordres au prince Charles de Lorraine de faire cesser les hostilités en Bohême et en Silésie, tout comme je me suis engagé de mon côté de donner des ordres pareils à mes troupes de ne plus agir hostilement tant en Bohême qu'en Saxe. Pour convaincre le roi d'Angleterre de la droiture de mes intentions, j'ai d'abord fait faire halte au prince d'Anhalt, qui était sur le point d'entrer avec les troupes sous ses ordres en Saxe; j'ai même commencé de faire cesser sous main les hostilités en Bohême; mais lorsque j'ai fait sonder convenablement le prince Charles de Lorraine s'il avait reçu des ordres de sa cour sur ce sujet-là, celui-ci a répondu net qu'il n'avait point reçu des ordres de sa cour qui l'empêchaient de continuer ses opérations. Aussi les Autrichiens ont-ils guerroyé ici sans discontinuation et même plus vivement qu'ils n'ont fait auparavant, quoique cela ait traîné toujours à leur propre dam, et qu'ils aient été bien frottés aussi souvent qu'ils ont tenté quelque chose contre nous. Outre cela, je viens d'apprendre que le comte de Rosenberg, ministre de la reine de Hongrie à Pétersbourg, et qui d'ailleurs a toujours paru assez instruit des sentiments de sa cour, doit avoir dit publiquement, il y a peu de semaines, qu'il n'y avait plus de milieu, qu'il fallait ou que la maison de Prusse ou celle d'Autriche périsse. Tout cela, dis-je, me fait entrevoir assez clairement que, si le roi d'Angleterre a fait des préliminaires d'une paix entre moi et la reine

de Hongrie, la cour de Vienne n'est nullement encline de s'y prêter, et comme d'ailleurs le terme de six semaines, stipulé dans la convention d'Hanovre, où le traité de paix doit être dressé, ira bientôt à sa fin, ma volonté est que vous deviez vous expliquer sur toutes ces circonstances-là, bien que d'une manière polie et amiable, avec le lord Harrington, et lui demander une réponse bien catégorique sur les points suivants:

1° Ce que la cour de Vienne a répondu au roi d'Angleterre, lorsqu'on a fait à celle-là les ouvertures de la convention signée à Hanovre;

2° Comme Sa Majesté Britannique, selon que le lord Harrington vous positivement assure, s'est fait fort de faire consentir la cour de Vienne aux préliminaires réglés, vous demanderez au lord Harrington de quels moyens efficaces Sa Majesté Britannique se servira pour réaliser sa promesse, en cas que la cour de Vienne s'obstine a ne point vouloir acquiescer aux préliminaires réglés, et si, ce cas posé, le roi d'Angleterre et les États-Généraux n'obligeraient pas les cours de Vienne et de Dresde à l'acceptation des préliminaires, en leur donnant à entendre que, si les deux cours, contre toute rime et raison, ne voulaient point se prêter à l'accommodement proposé, on ne leur payerait plus les subsides qu'elles ont tirés jusqu'ici de l'Angleterre et de la Hollande;

3° La gloire, la religion et l'honneur de Sa Majesté Britannique étant trop intéressés pour remplir les engagements qu'on a pris par la convention d'Hanovre, je me flatte que Sa Majesté tiendra fort et ferme sur les conditions y contenues, sans vouloir jamais permettre qu'on y fasse le moindre changement;

4° Je me flatte d'ailleurs que, si les cours de Vienne et de Dresde s'opiniâtraient à ne vouloir point se prêter à cet accommodement, l'Angleterre voudra bien alors remplir la garantie qu'elle en a faite par son accession au traité de Breslau, d'autant plus que le lord Harrington vient de me renouveler cette garantie par la convention d'Hanovre; article sur lequel vous ne manquerez pas de bien sonder le lord Harrington, pour en tirer une réponse catégorique.

Au reste, comme le terme de quatre semaines dont on est convenu dans les préliminaires pour l'échange des ratifications, sera passé lorsque cette dépêche vous parviendra, j'attends avec bien de l'impatience vos nouvelles sur cet échange; car si contre toute mon attente Sa Majesté Britannique avait différé sa ratification, je ne saurais regarder alors cette démarche que comme une marque certaine qu'on n'avait eu d'autre intention par toute cette négociation que de me duper, d'en imposer aux Hollandais, pour que ceux-ci ne se séparent pas des Anglais, et de m'amuser, pour donner le temps aux Saxons de se mettre d'autant plus en état d'opérer contre moi, ce que j'ai pourtant de la peine à me persuader encore.

Vous ne manquerez pas de me faire sur tous ces points, le plus tôt possible, une relation bien fidèle, exacte et détaillée, que vous

m'enverrez par une estafette ou un courrier, afin que je puisse par là être en état de prendre mes mesures, d'une manière ou d'autre. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1994. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Staudenz, 23 septembre 1745.

Mon cher Podewils. Sur la relation que vous m'avez faite le 12 de ce mois, je vous dirai que jusques ici nous guerroyons toujours et plus vivement que jamais, car il se passe peu de jours que l'ennemi ne blesse quelqu'un et que nous ne tuions bon nombre de monde. De là, je conclus que Vienne n'est pas contente des arrangements d'Hanovre; reste à savoir si l'Angleterre les mettra à la raison, ou si cela ne se pourra pas; c'est ce que nous verrons. Toutefois j'en ai trop fait pour rompre la négociation d'Andrié avant que d'être convaincu que le Roi mon oncle me dupe. Ainsi je veux tenir ferme et bon jusqu'à la fin; si l'événement m'est favorable, j'en serai bien aise; sinon, il faudra prendre son mal en patience, et ce ne sera pas la première fois que la fortune m'aura été contraire. Voilà ma résolution; j'attends le reste des conjonctures, et de la bonne foi ou de la trahison la plus infâme, en la personne du roi d'Angleterre, que jamais souverain ait conspirée. Le temps éclaircira tout. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1995. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Staudenz, 25 septembre 1745.

Mon cher Podewils. Je suis tout-à-fait de votre sentiment sur le sujet du pouvoir de la cour de Londres sur celles de Dresde et de Vienne. Attendons donc notre sort patiemment, et même ne rompons qu'en cas que l'Angleterre ne nous fasse sentir qu'il n'y a rien à faire pour nous. Quant au militaire, mon cher Podewils, vous n'y entendez rien, car, premièrement, quand on avance dix pas dans un pays ennemi, il faut prodigieusement de charriages pour traîner toutes les subsistances avec soi; il y a un second article, qui est celui des fourrages; ainsi ce n'est pas moi qui commande l'armée, mais la farine et les fourrages sont les maîtres. C'est donc sur ces connaissances que j'ai formé le projet de si bien manger ces banlieues de dix milles de mes frontières que cet hiver les ennemis ne pourront pas y faire subsister un chat, ce qui procurera par conséquent du repos à mes troupes pendant l'hiver. Je ne crains point les Autrichiens et je suis toujours en état de les battre, si mes intérêts le demandent, mais ici ne se bat point qui veut; et quand même ils me seraient supérieurs et que je trouvasse à propos

d'éviter une affaire générale, cela dépend absolument de moi. Ne vous embarrassez pas de l'armée, car je puis vous assurer que nous avons toujours presque la supériorité nonobstant tous les détachements. Je puis me conserver sur les frontières de Bohême jusqu'au 24 d'octobre, où j'ai intention d'entrer en Silésie pour prendre mes quartiers d'hiver. Il faut qu'entre ci et ce temps-là notre affaire soit tirée au clair. Je pense que nous pouvons laisser nos pédants à Francfort jusqu'à ce que nous ayons une relation d'Andrié qui nous fasse voir jour dans l'avenir, après quoi nous pourrons les faire agir selon les conjonctures. Adieu. Ne vous inquiétez pas trop de l'avenir; travaillez, mais faites comme moi, qui [apprends] à mon âme, à coups de bâton, à devenir patiente et tranquille. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S. 1.

Camp de Staudenz, 26 septembre 1745.

J'ai oublié à vous dire que, quant à l'affaire des subsides de la France, il faut que vous instruisiez à la première ordinaire le baron Le Chambrier que, bien qu'il ne doive point encore accepter la somme des subsides que la France nous offre, il doit pourtant s'expliquer toujours bien poliment et ne point laisser tomber cette affaire, en représentant seulement l'impossibilité où j'étais de m'aider à soutenir la guerre par une somme si médiocre. Outre cela faut-il qu'il pousse bien à la roue touchant le secours en troupes qu'on nous a promis, et qui nous est fort nécessaire. Mais d'abord que vous verrez que notre négociation avec l'Angleterre n'a point de succès, alors il sera nécessaire que, sans la moindre perte de temps, vous instruisiez le sieur Le Chambrier qu'il doit faire tout ce qui est humainement possible, et remuer même ciel et terre, pour que la France détermine la somme des subsides à deux millions d'écus par an, et qu'elle nous en fasse payer d'abord la somme d'un million d'écus, pour que je puisse m'en aider pour faire mes magasins et les autres arrangements très nécessaires pour soutenir la guerre. Il pourra dire que je ne trompe point là-dessus le roi de France, ni ne cherche d'en tirer profit, mais que la France jugerait elle-même ce qu'il me faudrait faire de dépenses pour soutenir trois armées qui devaient agir en différents lieux. Au reste, je suis de votre sentiment que, si le roi d'Angleterre et les États-Généraux tiennent ferme et fort contre la mauvaise volonté de la reine de Hongrie, il ne saura pas manquer que nous n'ayons la paix, auquel cas je crois qu'il ne sera plus alors nécessaire que le sieur de Klinggræffen continue son poste à Munich, mais que je pourrai me servir plus utilement de cet habile homme d'autre part. Mais, si contre toute apparence notre affaire avec le roi d'Angleterre devait échouer, je crois qu'alors nous pourrions aisément renouer avec la France, qui dissimulera peut-être alors notre chipotage avec l'Angleterre. J'approuve fort ce que vous me proposez dans votre relation du 21 de ce mois par rapport à la manière de faire

ouverture à la France de notre affaire d'Hanovre, et vous n'avez qu'à suivre vos idées là-dessus.[1] Si Valory ou le ministère de France se plaint de ce que nous ne lui en avons pas plus tôt fait ouverture, on pourra leur repartir qu'on ne nous avait non plus fait ouverture de ce que l'abbé de La Ville avait proposé à la Haye, touchant le congrès de paix qu'il y avait proposé.

Vous expédierez les ordres pour donner le *Vorspann* à Woronzow,[2] s'il est encore temps de le faire. Je suis d'opinion que cet homme ne vient pas nous voir à Berlin pour une commission d'importance, mais plutôt pour éprouver ma générosité envers lui; il faudra pourtant faire tout ce qu'on pourra pour l'amadouer bien et pour le retenir dans notre parti contre la mauvaise volonté du Chancelier: enfin, dans une crise si grande que celle où nous sommes, je me remets en tout sur votre savoir-faire et votre dextérité.

Federic.

P. S. 2.

La relation que vous m'avez faite le 21 de ce mois m'étant parvenue avant le départ de ma dépêche précédente, je veux bien vous dire que vous me proposez un problème bien épineux sur la façon de nous conduire avec la France après notre secret éventé. Pour moi, je pense que les Français dissimuleront et ne feront semblant de rien; je me flatte d'un côté que le roi d'Angleterre tiendra bon; c'est ce que nous verrons si l'échange des ratifications se fait, et, en ce cas, le secret trahi liera le roi d'Angleterre qu'il ne nous fasse pas de tort, car la nation prendra notre parti à coup sûr, et nous en tirerons pied ou aile. Touchant les Français, le parti le plus honnête est de leur avouer naturellement la chose et de leur exposer avec toute la politesse le tort dans lequel ils sont, et les pressantes raisons qui m'ont forcé à prendre un parti extrême. Si la paix ne se fait point, je prendrai sûrement des quartiers à Troppau, Jägerndorf etc., et où je pourrai, mais il ne faut pas s'établir dans ces endroits avant la fin d'octobre; en un mot, dès que notre convention est connue, l'honneur du roi d'Angleterre devant toute l'Europe et son intérêt pour l'intérieur de son pays demandent qu'il tienne, comme il pourra, ce qu'il nous a promis; et si les Saxons ont trahi ce mystère, ils m'ont fait plus de bien que de mal; et à parler proprement, il est fâcheux que les Saxons aient éventé ce secret à Dresde et en Allemagne, mais je crois qu'il sera d'un bon effet

1 Podewils hatte seine Ansicht dahin abgegeben, es sei das beste, den Abschluss der Convention von Hannover ohne Umschweife einzugestehen, mit der Erklärung, dass man durch die Haltung Frankreichs und den Rückzug der Franzosen aus Deutschland dazu gezwungen sei. „Je devrais croire que, malgré cette démarche, et si notre affaire devait rompre avec l'Angleterre, la France sera toujours bien aise de nous conserver pour lui faire une diversion puissante et pour donner de l'occupation à ses ennemis en Allemagne.“ — 2 Graf Woronzow beabsichtigte, zur Herstellung seiner Gesundheit den Süden Europas aufzusuchen.

si cela vient à présent à la connaissance de la nation anglaise, qui selon toutes les apparences prendra par là notre partie contre l'opiniâtreté de la reine de Hongrie et obligera le roi d'Angleterre, pour son propre honneur et pour la gloire de la nation, de faire tous ses efforts pour obliger la reine de Hongrie d'accepter la convention. Je crois que vous ne ferez pas mal d'instruire Andrié, pour en faire adroitement usage.

Le gros Valory, que les Autrichiens ont manqué d'enlever à Jaromircz, a manqué d'être brûlé à Trautenau,[1] il est dégoûté pour sa vie de la Bohême, il est parti pour Breslau, sans rien dire à personne.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1996. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Camp de Staudenz, 26 septembre 1745.

Vous pouvez bien vous imaginer que c'est avec bien de l'impatience que j'attends votre relation par rapport à ce qui s'est passé sur l'échange des ratifications du traité préliminaire conclu à Hanovre, sur la réponse que la cour de Vienne a faite au roi d'Angleterre, et sur les moyens efficaces dont celui-ci se servira pour la faire acquiescer à la convention d'Hanovre, le temps m'étant infiniment précieux pour savoir au juste où j'en suis, et pour pouvoir prendre mon parti de manière ou d'autre. Mes ministres vous auront déjà informé du mauvais usage que les cours de Vienne et de Dresde ont fait de la première ouverture que le roi d'Angleterre leur a faite de notre convention, et comment elles ont éventé tout le secret. Vous ferez remarquer au lord Harrington que, lorsqu'il s'agissait de faire la paix de Breslau, la cour de Vienne se prêta à tout avec toute la facilité possible, uniquement par la raison qu'elle voyait bien que je n'avais pas bien pris mes mesures par rapport aux garanties qui devaient m'assurer la stabilité du traité de Breslau. A présent, que cette cour voit que par la convention d'Hanovre on a pris des mesures plus efficaces — par les garanties des Puissances maritimes, de l'Empire et à la paix future générale — elle fait la difficile et la roide, uniquement par la raison qu'elle voit ses espérances confondues par là de jamais me faire des affaires sur la Silésie; et qu'ainsi le lord Harrington peut juger des mauvaises intentions que la cour de Vienne a eues, lorsqu'elle fit la paix de Breslau. Au reste, je crois que, quand les Saxons ont trahi notre secret d'Hanovre, ils nous ont fait plus de bien que de mal, puisque, les ratifications du roi d'Angleterre faites, celui-ci sera d'autant plus lié à accomplir ce qu'il a promis, et, si cela vient à la connaissance de la

[1] Eichel schreibt an Podewils, 26. September: „Das letztgewesene Feuer zu Trautenau ist gleich neben der Wohnung von Monsieur Valory ausgebrochen, welcher dadurch wieder verschiedenes von seiner Equipage verloren hat.“ Vergl. S. 272 Anm.

nation, celle-ci se révoltera apparemment contre l'opiniâtreté de la reine de Hongrie, prendra notre parti et obligera le roi d'Angleterre, pour son propre honneur et pour la gloire de la nation, de faire accepter notre convention à la reine de Hongrie, bon gré mal gré qu'elle en ait.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1997. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Camp de Staudenz, 26 septembre 1745.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 13 de ce mois. J'approuve fort tous les propos que vous avez tenus au marquis d'Argenson par rapport au secours que la France me doit, pour ne pas rendre ma situation trop violente si après l'élection de l'Empereur, qui s'est actuellement faite en faveur du duc de Lorraine, les Autrichiens s'avisaient de retirer leurs troupes du Rhin pour venir m'accabler ici de toutes leurs forces. Mais je trouve la réponse que ledit marquis vous a donnée là-dessus, fort vague; il n'y parle que d'une augmentation considérable dans les troupes de France pour la campagne prochaine: c'est ce qui n'est pas présentement mon cas. D'ailleurs tout ce qu'il dit des efforts que le roi de France fera pour soutenir les intérêts de ses alliés, est trop général pour que vous n'en dussiez pas tâcher d'avoir une explication plus claire; c'est pourquoi mon intention est que vous deviez le faire s'expliquer plus positivement sur le nombre des troupes dont on veut me secourir si les Autrichiens détachent du Rhin et si, conjointement avec les Saxons, ils veulent m'accabler, sur le chef qui commandera alors ces troupes françaises, où et par quelle route on m'enverra ce secours-là. J'attends votre relation sur tous ces points-là avec bien de l'impatience, et vous me donnerez en même temps des nouvelles du maréchal de Belle-Isle.[1] Quant à l'envoyé qu'on destine pour la Russie, il faut que je vous dise que je n'ai rien à dire contre le sieur d'Aillon, et que je me remets là-dessus au bon plaisir de la France, si elle veut l'y laisser ou donner à quelque autre ce poste, pourvu qu'il ait des moyens efficaces en mains pour soutenir ses négociations.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1998. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Staudenz, 26 septembre 1745.

J'ai reçu vos relations du 2 et du 4 de ce mois. Vous *pâtissez*[2] de l'irrésolution et de l'indétermination du sieur d'Aillon aussi souvent

[1] Belle-Isle war im August aus der Kriegsgefangenschaft entlassen worden. Vergl. S. 2 ff. — [2] In der mangelhaft dechiffrirten Vorlage: paraissez.

qu'il s'agit de mes intérêts. Les réflexions que vous faites là-dessus ne sont que trop justes; mais, quant à moi, je n'y trouve rien d'extraordinaire, étant déjà accoutumé à me voir négligé par la France dans toutes les occasions où il s'agit de me prêter son secours et de faire quelque chose pour moi, de façon que je ne vois que trop clairement que la France s'embarrasse fort peu de ses alliés d'Allemagne, pourvu qu'elle puisse faire ses affaires selon les projets bien ou mal digérés qu'elle s'est faits. Cela soit pourtant dit entre nous; en attendant, mes ministres vous pourront instruire en détail de combien de choses j'ai à me plaindre de la France.

Quant à la Saxe, vous êtes déjà assez informé que je ne refuserai jamais un accommodement avec elle et que je ne prétends à autre chose que d'être quitte des avanies qu'elle m'a faites, et de vivre avec elle en paix et repos, et même, s'il se peut, en bonne intelligence. Mais il faut que je vous dise que jusqu'à présent la Saxe n'y témoigne pas la moindre envie, qu'elle persiste plutôt dans un acharnement incroyable contre moi, et que c'est elle qui a pressé le plus à Francfort l'élection très irrégulière et violente qu'on vient de faire d'un empereur, en la personne du grand-duc de Toscane, ainsi qu'elle se joue tant de la Russie que de la France lorsqu'il s'agit de faire quelque chose pour complaire à la cour de Vienne, qu'elle idolâtre, quoiqu'elle s'en repentira peut-être un jour la première, lorsque ladite cour n'aura plus besoin d'elle. Mes ministres du département des affaires étrangères sont instruits à vous marquer quelques détails par rapport à ce que la Saxe a fait pour pousser l'élection du Grand-Duc. Au reste, le président de Lesgewang m'a mandé que le cadre d'ambre que Sa Majesté Impériale de Russie a désiré de moi, est achevé. Il est instruit de vous l'adresser, et vous ne manquerez pas de le présenter vous-même à l'Impératrice avec un compliment bien poli et flatteur de ma part. Vous n'aurez pas failli de faire la même chose à l'occasion de mon portrait: il faut qu'il vous soit déjà parvenu. Après avoir fini la présente, je viens de recevoir votre relation du 7 de ce mois, dont le contenu m'a fait beaucoup de plaisir, pourvu que les effets répondent aux promesses.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

1999. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Prausnitz, 30. [September 1745].

Die Oesterreicher seind total geschlagen, ein andermal ein mehres.

Friderich.

Nach der eigenhändigen Bleistiftaufzeichnung auf einem Taschenbuchblatte. Im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

2000. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE MÜNCHOW A BRESLAU.

Prausnitz, 30 [septembre 1745].

Nous venons de battre totalement les Autrichiens, ils ont perdu un monde terrible avec beaucoup de prisonniers.

Faites tedeumiser etc.

Federic.

Nach der eigenhändigen Bleistiftaufzeichnung auf einem Taschenbuchblatte. Im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

2001. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Prausnitz, ce 30 [septembre 1745].

Mon cher Podewils. Nous avons totalement battu le prince Charles. Prince Albert[1] est tué. Mon Wedell. Sans cela personne de connaissance. Forcade est blessé dans le pied légèrement. La bataille a été terrible mais très glorieuse, j'ai pensé être surpris, mais Dieu soit loué, tout est bien; beaucoup de prisonniers, en un mot c'est une grande affaire. Voilà tout ce que j'ai le temps de vous dire. Tout mon bagage est au diable, et Eichel pris.

Fr.

Nach der eigenhändigen Bleistiftaufzeichnung auf einem Taschenbuchblatte.

2002. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Ce 1er d'octobre 1745.

Mon cher Podewils. La journée d'hier a été très chaude; c'est des quatre batailles que j'ai vues celle où il y a eu le plus d'acharnement. J'ai été, en quelque manière, surpris, mais c'est par la promptitude et la courte résolution que j'ai réparé cette faute, quoique ce ne fût pas la mienne, mais celle des hussards de Natzmer. J'étais debout à cinq heures, et nous voulions marcher vers Trautenau; tout d'un coup, on vient m'avertir que l'on voyait marcher une ligne sur notre aile droite; je n'en fis pas à deux, je fis prendre les armes, détendre les tentes, et je marchai d'abord par la droite; notre cavalerie n'attendit pas le reste des troupes, mais elle attaqua la cavalerie autrichienne et la culbuta dans une minute. L'aile gauche de l'infanterie autrichienne avait une très forte batterie, jamais nous n'avons essuyé pareille canonnade; on attaqua cette hauteur avec l'infanterie de notre droite, et nous l'emportâmes avec le canon. En attendant, je fis occuper un village qui était à la gauche, par les deux bataillons de Kalckstein, notre droite était victorieuse, mais il y avait deux bois et deux montagnes dont il fallait encore chasser les Autrichiens; ainsi, ç'ont été cinq batailles que nous avons livrées toute de suite à un ennemi à qui

[1] Prinz Albert von Braunschweig, des Königs Schwager, vergl. Bd. III, 337.

le terrain permettait de se rallier. Le prince Albert, le pauvre général Blanckensee, le lieutenant-colonel Wedell ont été tués à l'attaque de la grande batterie, Blanckenburg et Buntsch sont morts aujourd'hui de leurs blessures. Notre aile gauche de cavalerie a fait aussi des merveilles, la cavalerie autrichienne s'est enfuie avant le choc, mais le lieutenant-général Rochow avec son régiment et Bornstedt ont pris tout le régiment de Damnitz, drapeaux et tout, prisonniers. Il m'est impossible de dire le nombre des prisonniers; à peu près 1,500 hommes et 30 officiers, 10 ou 12 drapeaux, 2 ou 3 étendards, et 10 canons, 6 obus. L'ennemi a été, à vue de pays, 32 à 34,000 hommes et nous 19,000, car ni du Moulin ni Lehwaldt ni le corps de Retzow ni celui de Winterfeldt n'y ont été. Rendons grâce à la Providence qui a si heureusement dirigé les choses pour nous. Tout mon bagage est pillé, par la bêtise d'un officier à qui je l'avais confié; c'est de cette façon qu'Eichel a été pris. Je vis des bonnes grâces de mes officiers. Les chiffres et lettres sont déchirées,[1] mais à tout ce que vous m'écrirez, je ne pourrai répondre faute de clef. Ainsi écrivez-moi ordinairement, jusqu'à ce que Schumacher me rapporte un nouveau chiffre. Cette affaire a été plus sanglante que celle de Friedberg, nous y avons perdu à peu près 500 morts, et peut-être 1,500 blessés. Le perte de l'ennemi, tout compté, passe 6,000 hommes; les déserteurs, qui viennent en foule, parlent de 15,000 hommes, mais l'objet est grossi. Faites usage de ces nouvelles dans le public, et sonnez bien haut la chose. Voici dont l'énigme expliqué du discours du roi d'Angleterre au ministre d'Autriche: »Le roi de Prusse fera plus dans un jour que le prince Charles en six semaines.«[2] Adieu, pensez un peu à ceux qui se battent tous les trois mois pour votre repos et tranquillité.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2003. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

2. October 1745.

Ich habe Ihr Durchlaucht Brief gekriegt. In der Bataille ist meine Equipage und alles verloren gangen, also habe Sie nicht antworten

[1] Vergl. oben S. 229 Anm. 4. — [2] Ein Bericht Andriés, London 17. September, der am 26. September in Berlin, und unmittelbar vor der Schlacht im Hauptquartier eintraf, erzählt: „Hier, au grand cercle du Roi à Kensington, Sa Majesté demanda au sieur de Wasner quelles nouvelles il avait du prince Charles en Bohême et en Silésie. Ce ministre répondit que, par ses dispositions, le prince Charles comptait de diminuer dans peu l'armée de Votre Majesté, en la faisant harceler par de petits corps; sur quoi le Roi, hochant la tête et témoignant par là qu'il ne faisait pas grand fond sur cela, répliqua assez haut les paroles suivantes: Croyez-moi, le roi de Prusse fera plus en un jour que le prince Charles en six mois de temps."

können; alles, was ich Ihnen sagen kann und recommandire, ist, dass Sie meinen Beutel auf das äusserste schonen mögen und, was Dépense kann evitiret werden, thun. Die Relation von unserer Bataille, so ich selber gemacht, ist so wahr, dass ich nichts daran zusetzen noch abnehmen kann; unsere Leute, Cavallerie und Infanterie, seind unüberwindlich. Man saget, wir haben mit 60,000 Mann zu thun gehabt, ich kann aber nicht glauben, dass es über sechsunddreissig gewesen seind. Die Chiffres seind alle verloren, so schreiben Sie mir man ordinaire, sonsten kann ich nicht antworten. Ich bin Ew. Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

2004. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Ce 3 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Comme Eichel a été pris avec tous mes chiffres, il faut sur le moment que vous leur en fassiez changer. Si Eichel en a eu le temps, il aura tout déchiré, mais jusqu'au moment présent je ne suis informé de rien.

Je vous marque en général que je n'ai point changé de sentiment au sujet de la grande affaire, et comme vous êtes amplement instruit de mes volontés, ce mot doit vous suffir pour vous régler là-dessus.

J'étais hier si malade de la migraine que je n'ai pu faire ma relation, je vous l'envoie aujourd'hui.

Le pauvre Rothenburg est très mal de la gravelle; si je le perds encore, je resterai bientôt seul dans le monde. Adieu cher Podewils, dites à qui que vous verrez qu'on ne m'accable ni de lettres ni d'affaires, car je suis obligé d'expédier tout moi-même.

Federic.

Je me suis trompé sur le nom de la bataille, le village s'appelle Soor. Je crains que l'on n'ait tué le pauvre Eichel, Müller, et Lesser, mon médecin.

Du camp de Jürgengrund, ce 1er d'octobre 1745.

Enfin voilà l'éternel Frenquiny et Trenck relevés, et je puis vous faire part d'un événement plus intéressant, et qui mérite l'attention de l'Europe. Ce ne sont plus ces farces des milices hongroises, c'est une action décisive entre les deux armées les plus aguerries de l'Europe.

Voici le fait, que je vous narre avec ma simplicité et avec ma franchise ordinaire.

Vous aurez bien senti qu'une des raisons qui empêchaient le Roi d'entrer plus avant en Bohême, étaient les subsistances.

L'intention de ce Prince dans cette campagne était de vivre aux dépens de l'ennemi, de manger et de consumer totalement les vivres

et les fourrages qui se trouvent dans cette partie de la Bohême limitrophe de notre pays, et de se retirer ensuite, toujours en consumant, par de petites marches sur sa frontière, pour les couvrir.

C'est pourquoi le Roi n'a jugé à propos d'attaquer ni Königgrätz ni Pardubitz.

Le Roi a fait toutes les démonstrations d'offensive qu'il a pu pour donner le change à l'ennemi; mais comme il est impossible que d'aussi habiles généraux que ceux de la reine de Hongrie à la longue n'approfondissent pas de pareils desseins, cela leur a fait naître l'idée de nous combattre lorsqu'ils nous verraient au moment de quitter la Bohême, n'ayant pas grande chose à risquer battus, ayant beaucoup à gagner battant.

Voici comme ils avaient pris leurs arrangements. Franquini fut posté à un demi-mille de Schatzlar, d'où il pouvait incommoder nos convois, et Trenck eut son poste sur les frontières de la Silésie proche de Braunau et de Schönberg.

Les Autrichiens pensaient par ces trois corps nous couper la communication avec la Silésie, dans un pays montueux et difficile, par les trois principales gorges de la Bohême.

Le Roi avait posté le corps du général du Moulin auprès de Schatzlar, celui du général Lehwaldt auprès de Trautenau, et celui du général de Winterfeldt sans lieu fixé, mais opposé à Trenck, et celui du colonel Retzow vers Schmiedeberg, pour couvrir les montagnards contre les invasions des bandits de Frenquiny.

Telles étaient les dispositions des deux armées, lorsque le prince Charles de Lorraine se porta avec son armée sur Königshof.

Le Roi jugea d'abord, par ce mouvement, qu'il y avait quelque dessein caché sous ce masque; il est vrai que ce Prince ne s'imagina point qu'une armée battue tant de fois serait assez téméraire pour courir de nouveaux hasards, et Sa Majesté crut que l'intention du prince Charles pouvait être de s'approcher du village de Freiheit pour protéger davantage Frenquiny, Trenck et Nadasdy, dont le dernier campait à un demi-mille de notre front, avec 5 régiments de hussards et quelques bataillons d'infanterie hongroise.

Le 29 septembre au matin, le Roi reçut avis que le prince Charles marcherait le même jour.

Le général Katzeler fut commandé sur le midi avec de la cavalerie, des hussards et un bataillon, pour éclairer la marche des ennemis.

Le terrain qui se trouve situé sur la droite du camp de Staudenz, est très montueux, rempli de défilés et de bois; ce qui empêcha le général Katzeler d'aller plus loin qu'un mille de notre camp. Là il trouva quelques mille pandours et hussards, postés de l'autre côté d'un défilé.

Il se contenta de faire quelques prisonniers. Tout ce qu'il put apprendre, fut que les ennemis marcheraient le lendemain à Arnau. Sur

quoi, le Roi ordonna à l'armée de se tenir prête à marcher le lendemain pour se camper dans une espèce de plaine entre Arnau et Trautenau.

Le 30, à cinq heures du matin, comme les généraux du jour recevaient les ordres du Roi pour la marche, nos hussards vinrent nous avertir que l'on voyait un gros de hussards ennemis sur une hauteur à un quart de lieue de notre camp.

Un moment après, les grandes-gardes de cavalerie firent avertir que l'on voyait des colonnes.

Sur le champ, le Roi donna ordre à l'armée de prendre les armes. Ce qui s'exécuta avec tant de promptitude que beaucoup de bataillons ne détendirent pas même leurs tentes.

Le Roi se porta d'abord à la droite, d'où l'on pouvait apercevoir la tête des Autrichiens, qui se formait sur des hauteurs à notre flanc droit.

Il n'y avait donc d'autre parti à prendre que des résolutions vigoureuses et beaucoup de vigilance dans l'exécution. Comme on avait toute son attention sur l'ennemi, on pensa peu au bagage. Le Roi en chargea un officier, qui s'en tira fort mal. Mais doit-on penser à quelques misérables bagages, quand il s'agit de gloire et des plus grands intérêts? On ne pensait ni au nombre de l'ennemi, ni à sa position avantageuse, mais à le combattre et à le vaincre.

Notre cavalerie de la droite se forma sous la batterie des ennemis.

Le maréchal de Buddenbrock et le général de Goltz attaquèrent cette aile de cavalerie avec douze escadrons, la culbutèrent sans peine, et la rejetèrent sur sa seconde ligne. Toute cette gauche de la cavalerie ennemie fut battue et chassée dans un bois, au travers duquel elle s'enfuit et ne reparut plus.

Alors notre infanterie attaqua la montagne où il y avait la grande batterie, et ne l'emporta qu'à la troisième attaque.

L'infanterie ennemie, qui se vit prise en flanc, abandonna son canon et se sauva au delà d'un défilé sur une autre hauteur, et jeta de l'infanterie dans un bois qu'il nous fallait passer pour les attaquer de nouveau.

Pendant que ceci se passait à la droite, la gauche se formait, et le Roi la refusa à l'ennemi jusqu'à ce que l'on vît le succès de la droite. Alors, le second bataillon de Kalckstein quitta le village de Burkersdorf, toute l'aile gauche s'ébranla, et l'affaire devint générale.

Nos gensd'armes, les régiments du prince de Prusse et de Kyau, marchèrent pour renforcer la gauche de notre cavalerie. L'infanterie de la droite força le bois et déposta les ennemis de leur seconde hauteur.

L'infanterie de la gauche attaqua une autre hauteur et un bois, en chassa l'ennemi, et ces deux ailes, victorieuses dans ces trois combats, furent obligées de passer encore un fond et d'attaquer pour la quatrième fois quelques troupes fraîches de l'ennemi, qui garnissaient ce poste.

Notre cavalerie de la gauche ne choqua presque point. Mais le général Rochow, avec le régiment de Bornstedt, attaqua l'infanterie autrichienne et fit tout le régiment de Damnitz, un bataillon de Kolowrat, avec ses drapeaux et tous les officiers, prisonniers, en même temps que notre infanterie donna le dernier assaut et mit le comble au gain de cette bataille.

La déroute des Autrichiens fut très grande. Tous les fuyards se sauvèrent éparpillés dans un bois que l'on trouve sur la carte nommé Royaume de Sylva.

Notre cavalerie n'a pu les poursuivre plus loin que jusqu'au village de Soor. C'est jusqu'où l'armée les a suivis, et le nom que l'on a donné à la bataille.

Il faut dire à la louange des généraux autrichiens qu'on n'a aucune faute à leur reprocher.

Leur dessein était conçu avec beaucoup de sagacité. L'exécution en était belle, et il n'y a eu que l'audace des Prussiens et leur longue habitude de vaincre qui leur a fait surmonter des difficultés incroyables.

On doit donner des louanges aux grenadiers autrichiens, qui ont fait des merveilles à la batterie qui était sur notre droite. Pour notre bonheur ils n'avaient que des Saxons pour les soutenir.

Les trophées que nous avons remportés de cette victoire, consistent en 10 drapeaux, 2 étendards, 30 officiers prisonniers, 1,500 hommes, 21 canons.

Nous y avons perdu 500 tués et 2,000 blessés.

Parmi le nombre des morts sont le prince Albrecht de Brunswick, le général de Blanckensee, les colonels Ledebur, Blanckenburg et Buntsch, le brave Wedell, Bredow, lieutenant-colonel des gensd'armes, et environ vingt officiers de tout grade.

Voici les ordres de bataille des deux armées, par lesquels on verra que 18,000 Prussiens ont battu 35,000 Autrichiens, postés le plus avantageusement du monde. Il me semble que ce mot contient toute la louange qu'il est possible de donner aux troupes.

Le prince Léopold d'Anhalt, le maréchal Buddenbrock, les généraux Rochow, Goltz et Bonin, se sont autant distingués que d'admirables officiers peuvent le faire parmi d'excellents. L'un a eu plus d'occasion que l'autre: c'est proprement ce que je veux dire.

Le prince Charles,[1] tout malade qu'il était, et le général Rothenburg, avec une fièvre continue, y ont été. Le premier a agi avec beaucoup de vigueur, mais le second, qui était entre la mort et la vie, n'a pas été en état.

Pendant que notre armée faisait une aussi belle moisson de gloire, les hussards de Nadasdy moissonnaient nos équipages. L'officier qui devait les conduire, s'était égaré avec ceux du Roi. Et c'est là où le Roi et les officiers du quartier de la cour ont perdu les leurs.

[1] Der Markgraf von Schwedt.

On passerait facilement à Nadasdy l'avidité du pillage, qui est le propre d'un partisan comme lui, mais on ne saurait pardonner à un noble Hongrois les cruautés qu'il a fait exercer sur huit ou dix malades et sur les femmes de l'armée, que des infâmes ont rôties toutes vives, et dont le général Lehwaldt — qui vint, mais trop tard, à notre secours — a encore trouvé les membres épars. Peut-on oublier l'humanité jusqu'à ce point?

Je ne puis vous dire en quoi consisteront nos opérations ultérieures. Les ennemis se sont sauvés à Jaromircz, et l'on croit qu'ils reprendront leur vieux camp sur la hauteur. On compte la perte de l'ennemi en tout de six ou peut-être de sept mille hommes.

P. S.

J'ai oublié de vous dire que le régiment de Buddenbrock-Cuirassiers a perdu un étendard en poursuivant l'ennemi dans le bois, et que les hussards ont pris un canon, dans le parc de l'artillerie, devant lequel l'artillerie n'avait pas eu le temps de mettre de chevaux.

Der Brief nach der eigenhändigen Ausfertigung (praes. 5. Oct.). Der Schlachtbericht nach dem eigenhändigen Concept; die Veröffentlichung durch den Druck erfolgte am 9. October 1745.

2005. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[3 octobre 1745].

Mon cher Podewils. Si Andrié voit jour à pousser nos intérêts pour le reste de la Silésie, voyez ce qu'il y aura à faire; ceci est un *concetto*, mais, en attendant, qu'il essaie. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 5. Oct.). Eigenhändig.

2006. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE MÜNCHOW A BRESLAU.

Je vous suis fort obligé du beau compliment que vous me faites. Vous voyez à présent que l'entreprise de Nassau a été bien compassée, vous voyez qu'ici nous nous sommes tirés d'affaire; apprenez par là à ne vous point précipiter dans vos jugements militaires, à ne point désespérer dans les moments critiques, et à travailler de toutes vos forces à fournir d'argent et de nourriture la plus brave, la plus valeureuse armée qui ait été jamais au monde.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 8. Oct.) am Rande von Graf Münchows Glückwunschschreiben zu dem Siege bei Soor, Breslau 1. October. Im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

2007. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Soor, 4 octobre 1745.

Monsieur mon Frère. Je n'ai pas voulu manquer d'informer Votre Majesté incontinent de la bataille que mes troupes viennent de gagner ici sur les Autrichiens; d'Écoville aura l'honneur de Lui en rendre compte. Je me flatte qu'Elle y prendra quelque part, étant, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Dépôt des affaires étrangères zu Paris. Eigenhändig.

2008. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Soor], ce 4 d'octobre 1745.

Mon cher Podewils. J'espère que vous serez à présent un peu moins aigri contre le stile de mes relations, quand vous saurez ce qui s'est passé le 30 de septembre, et que la terreur panique dont votre cœur ne peut revenir, sera dissïppée. Je vous répète ce que je vous ai dit souvent, c'est que je vous laisse la régie des affaires de l'Empire, auxquelles je n'entends goutte, que je vous prie de revenir de l'affreuse peur que vous avez des Saxons, qui sont des pleutres, et de faire mes affaires le mieux que vous le pourrez, de m'écrire en prose, sans quoi je ne puis vous répondre. Eichel n'est point mort, il reviendra aujourd'hui, à ce que l'on m'assure. En un mot, si nos négociations ne vont pas bien aujourd'hui, elles n'iront bien jamais. Voilà tout ce que je puis vous dire.

Federic.

Prêtez 150 ducats à d'Écoville, je vous les assignerai incontinent.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2009. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Soor, 4. October 1745.

Ihr Durchlaucht werden nun wissen, warum Sie keine Antwort von mir gekriegt haben. Jetzunder kann Ihnen an alle dem nichts mehr fehlen, und werden vielleicht zwei oder drei meiner Briefe zugleich kommen. Ich gedenke, Sie werden auf die sächsische Mouvements wohl Acht geben. Diese Bataille wird sie gewisse demüthigen, und glaube, dass Ihr Durchlaucht wohl im Stilo derer Generals was merken werden. Ich bin mit vieler Estime Ihr Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

2010. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Soor, 5 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Voici une relation[1] aussi sèche et aussi décharnée qu'il m'a été possible de l'imaginer. J'espère qu'elle ne vous montera pas à la tête, et qu'à la faveur de sa platitude les gazetiers — qui sont juges compétents en pareille matière — voudront bien l'honorer de l'impression.

Nous marchons demain à Trautenau, je n'ai jusqu'à présent aucune nouvelle de ce que sont devenus mes chiffres. J'attends à tout moment le retour d'Eichel et de quelques domestiques prisonniers. Faites bien sentir à Andrié que la convention d'Hanovre, dans le fond, ne m'engage à rien, puisque les articles n'ont point été accomplis de la part de la reine de Hongrie et de ses alliés.

Croyez-vous que les Anglais ont été sincères dans cette convention? Les pensez-vous traîtres? Expliquez-vous, il y a tant de pour et de contre que je ne puis me décider; mais ce qu'il y a sûrement de vrai, c'est qu'Andrié est un âne, et comme mes mulets me sont pris, je voudrais qu'il fût ici, pour porter le bât, et votre cousin à Londres, pour ne point être trompé. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2011. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Trautenau, 6 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Je suis curieux de savoir ce que vous pensez de l'effet que produira notre bataille. Si je me flatte ou non — c'est ce que je ne saurais vous dire; mais je suis d'opinion que voilà le dernier venin que la cour de Vienne vomit contre nous, et qu'elle ne pourra plus résister désormais aux pressantes sollicitations des Anglais. Car si les Anglais pensaient à nous tromper, quel bien leur en reviendrait-il?

Nassau a pris Jägerndorf et aura Troppau lorsqu'il en sera temps; dans quinze jours, je fais le premier pas pour entrer dans mes quartiers d'hiver, mais je n'en saurais prendre en Bohême, mais bien en Haute-Silésie et dans une partie des dépendances de la Reine. Pressez à présent l'Angleterre plus que jamais de conclure; je voudrais que votre cousin y fût, mais le moyen de l'y faire aller? Faites revenir Danckelman, car il ne s'agit plus ni d'élection ni de rien de semblable. Pensez, je vous prie, sérieusement aux affaires d'Angleterre, vous en savez toutes les raisons. Valory n'a pas poussé son mécontentement[2]

[1] D. d. Soor 4. October, über ein siegreiches Gefecht des Generallieutenants von Nassau bei Leobschütz. Siehe Droysen, Kriegsberichte a. a. O., 193. — [2] Vergl. S. 288.

aussi loin que vous le pensez; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que les Français sont bien impertinents et les Autrichiens insupportables. Je devine le contenu de votre chiffre[1] au sujet de l'abbé de Loise. Comme la France souffle le chaud et le froid sur le sujet de l'élection, il paraît qu'elle n'a d'autre dessein que de nous commettre avec le *Neo-Electus*, et c'est justement ce que je ne veux pas. Ma boussole politique est la réponse que nous recevrons de Londres, et je crois que vous ferez bien de suggérer à Harrington des moyens pour abréger la négociation, comme de nous envoyer un ministre anglais qui pourrait négocier tout droit à Vienne et Dresde; ceci n'est qu'un *concetto*, c'est-à-dire une idée dont vous ferez usage si vous le trouvez à propos, ou que vous réprouverez, selon les circonstances. On ne me veut pas rendre Eichel, ce qui fait que j'ai rompu le cartel avec les Autrichiens et que j'envoie le général Berlichingen[2] à Berlin; ne lui en faites pas trop accroire. Que je voudrais humilier l'impudence et l'arrogant orgueil de ces impertinents! Mais que faire? Vous voyez que nous les battons bien; c'est tout ce qui dépend de nous. J'attends Schumacher avec bien d'impatience, car le métier est bien rude de faire le général, le ministre et le secrétaire en même temps, vu le prodigieux détail d'affaires que j'ai sur les épaules.[3]

Je ne quitterai mon armée que lorsque tout sera *in salvo*, à moins que vous ne me donniez ces nouvelles que je désire si fort.

Ainsi je ne pourrais être à Berlin que les premiers jours de novembre. Adieu, mon cher Podewils, ne m'oubliez point et soyez persuadé que je suis bien sincèrement votre fidèle ami

Federic.

J'ai oublié de vous dire que le prince d'Anhalt a aussi ordre de disloquer son armée.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Der chiffrirte Bericht des Grafen Podewils vom 2. October über eine Conferenz mit dem französischen Legationssecretär Abbé Loise, dem der Marquis d'Argenson ein Circularrescript des französischen Hofes an seine Vertreter im Auslande mit dem Proteste gegen die Kaiserwahl zugeschickt hatte. Der Bericht, zu welchem dem Könige nach dem Verlust seiner Cabinetskanzlei der Schlüssel fehlte, endigt: „Je finis par pousser l'Abbé d'écrire à sa cour que, comme le bruit de la marche d'un corps considérable qui devait être détaché de l'armée autrichienne sur le Rhin contre Votre Majesté, augmentait, on devait tenir prêt sans perte de temps le corps de troupes avec lequel on avait promis d'assister Votre Majesté en ce cas-là. Je souhaite cependant qu'on n'en ait pas besoin, car on sait, par tout ce que l'on a vu en Bavière, ce que c'est que les troupes auxiliaires françaises." — 2 Vergl. S. 183. — 3 Der Cabinetssecretär und Geheime Kriegsrath Schumacher und ein Secretär aus dem Ministerium, Müller, trafen am 9. October zur Wahrnehmung der Geschäfte der Cabinetskanzlei im Hauptquartiere ein. Vergl. S. 303.

2012. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG.

Camp de Trautenau, 8 octobre 1745.

Mon cher Rothenburg. Votre chirurgien est venu, qui m'a donné votre lettre. Il m'a tranquillisé tout-à-fait au sujet de votre santé. Je vous donne mille bénédictions sur votre chemin, ne désirant que de vous revoir en bonne santé. Nous ne pourrons guère séjourner dans ce camp au delà du 12, et je verrai si je pourrai pousser ma campagne inclusivement jusqu'au 20; ce sera le bout du monde. Ensuite les quartiers d'hiver se règleront, et je ne pourrai être tout au plus que vers le 4 ou le 5 de novembre à Berlin. Nous avons eu une bataille au fourrage d'aujourd'hui; les ennemis y sont venus forts de 8,000 hommes. Nous y avons quarante-huit hommes de blessés et dix de tués. La maudite guerre!

Je commence à m'équiper tout doucement. J'ai reçu hier de la poudre de cheveux et aujourd'hui un lit avec des peignes. Vous verrez que je tiendrai encore état avant que de quitter la Bohême.

Je n'ai encore aucune nouvelle, mais je les aurai sans faute à l'arrivée de Möllendorff,[1] et j'espère *far fine al mio tormento*. Adieu, mon cher; ayez soin du corps le plus débile que je connaisse, et que la fragilité de votre machine ne vous empêche pas de penser quelquefois à vos amis.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2013. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Trautenau, 8 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Voici une relation que vous aurez la bonté de faire imprimer.[2] J'ai vu par votre lettre que vous avez justement été à Potsdam, lorsque nous avons été dans le fort de notre bataille; il est heureux d'ignorer quelquefois les embarras dans lesquels on se trouve. On a su à Breslau deux jours avant la bataille que nous nous battrions, et l'on dit à présent que la paix est immanquable; j'en accepte l'augure, et je me flatte que les premières lettres de Londres nous en éclairciront.

Adieu, n'oubliez pas les absents. Nous prendrons dans dix ou quinze jours des quartiers d'hiver, et je compte de partir à la fin du mois pour Berlin. Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Möllendorff war mit der Siegesbotschaft von Soor nach Berlin geschickt worden. — 2 „Extrait d'une lettre d'un officier prussien du camp de Trautenau 8 octobre 1745;" bei Droysen, Kriegsberichte a. a. O., 194.

2014. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Trautenau], 9 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Je vous prie d'écrire à Mardefeld qu'il me ferait grand plaisir de me faire avoir deux grandes pelisses de renard noir, et qu'il envoie cette pelleterie au plus vite à Berlin, car je voudrais m'en servir cet hiver. Peut-être l'Impératrice aura-t-elle l'âme assez tendre pour lui en donner, ou peut-être quelque knès qui s'est ruiné pour les noces du Grand-Duc lui en vendra.

Les Autrichiens partiront le 11 pour leurs quartiers d'hiver; on dit qu'ils enverront quelques troupes pour hiverner dans le Haut-Palatinat. Nous autres quitterons la Bohême vers le 20 de ce mois, et je serai le 2 ou le 3 de novembre à Berlin. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2015. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE MÜNCHOW A BRESLAU.

Trautenau, 9 octobre 1745.

Mon cher Münchow. Je vous avertis d'avance que la paix est autant que sûre; cependant, il faut encore faire quelques dispositions pour nous et les troupes. Voici le tableau que je me propose de remplir, et auquel vous travaillerez. Le 20 de ce mois, je rentre en Silésie avec l'armée. Une colonne, avec la plus grande partie de la cavalerie, ira à Schweidnitz, Waldenburg et ces environs; l'infanterie en avant, et la cavalerie derrière; le corps du centre ira à Landshut et les environs; mon quartier, la garde, les gardes du corps etc. seront à Rohnstock; le troisième corps du côté de Schmiedeberg et Jauer. Vous vous rendrez, avec des *Magazinextracte* etc., le 19 à Striegau, d'où vous me viendrez joindre dès que vous me saurez arrivé à Rohnstock. Peut-être la paix sera-t-elle déjà faite alors, mais *ad interim aliquid fit*. Travaillez comme si l'armée devait hiverner dans ces cantons, et apportez tout avec vous.

Adieu, je prie Dieu de vous conserver dans sa sainte garde.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin. Eigenhändig.

2016. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Trautenau, ce 9, au soir.

Mon cher Podewils. La dépêche d'Andrié m'a fait grand plaisir; je m'y tiens, et vous n'avez qu'à lui faire savoir *citissime* que je n'ai plus rien à ajouter à ce qui s'est fait. Je suis très content des Anglais. Notre système est désormais de nous lier le plus étroitement

possible avec ces gens-là, et pensez de quelle façon nous pourrons unir nos intérêts de façon que l'Angleterre se croie obligée de nous soutenir en tout événement. Je pense que, vu la situation des affaires, je ne hasarde rien de faire relever Andrié par votre neveu; pesez bien la chose, et si vous n'y trouvez rien de hasardé, faites dresser ses instructions, dans lesquelles il y aura non seulement beaucoup de compliments et de politesses pour Harrington et Newcastle, mais des ouvertures pour resserrer solidement et à jamais les liens d'union entre les deux nations. Vous pourrez faire expédier le rappel de Klinggræffen et de Danckelman, dont l'un et l'autre m'est inutile. La relation de notre victoire de Soor est si vraie que je vous jure que toute l'armée me jette la pierre sur ce que je l'ai faite trop modeste.

C'est un malheur qu'Eichel a été pris, mais je puis vous jurer qu'à peine ai-je eu le temps de faire des dispositions pour battre l'ennemi, et que j'aurais été perdu, si je n'avais pas agi avec la vivacité que j'ai employée dans ce moment. Du moins la perte de mon équipage m'a-t-elle débarrassé d'une troupe de 8,000 hommes de troupes légères, qui me seraient tombé à dos sans cette amorce. Vous n'entendez pas la guerre, mon cher Podewils, et vous n'êtes pas en état d'en juger, mais attendez que vous parliez à quelqu'un de mes officiers, pour voir si j'ai pu agir autrement...

Je ferai entrer, le 20, mon armée en cantonnements, et je serai, s'il plaît à Dieu, le 3 de novembre à Berlin. J'ai reçu toutes vos lettres, les chiffres etc., et j'en ferai bon usage.

Adieu, Dieu vous bénisse, soyez sûr et persuadé que nous faisons ici humainement ce qui dépend de nous, et qu'il n'y a que les vivres qui nous empêchent de mieux faire.

N'oubliez pas les absents ni vos amis. Federic.

Dans ce moment j'apprends que le pauvre colonel Dohna est mort de la fièvre chaude.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2017. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Campement de Trautenau, 9 octobre 1745.

Monsieur. J'ai appris par la vôtre du 3 de ce mois ce que vous avez voulu me représenter de la part de Sa Majesté Très Chrétienne, touchant la protestation contre l'élection du grand-duc de Toscane qu'elle me demande de faire conjointement avec l'Électeur palatin, et les mesures proposées pour cette fin.

Comme personne ne connaît mieux que vous mes sentiments de considération et d'amitié pour le Roi votre maître, par les preuves que je lui ai données de la sincérité et fermeté de mes liaisons d'alliance,

vous n'aurez aucun lieu de douter de l'envie que j'ai de lui être utile en tout ce qui me sera possible.

Mais avant que je puisse m'expliquer sur cette proposition, il faut que je vous prie de faire quelques réflexions sur les points suivants:

1° Que j'ai eu des raisons essentielles de protester contre la manière et l'illégalité de la susdite élection, mais point contre la personne de l'Empereur.

2° Que, l'inaction de la France du côté du Rhin ne pouvant pas me convenir, il serait nécessaire qu'elle eût du moins au bord de ce fleuve 100,000 hommes et qu'on les fît agir efficacement, afin que je puisse voir si l'on pourrait assez se fier à elle pour prendre des arrangements avec l'Électeur palatin.

3° Qu'après la façon dont cette couronne semble user avec ses alliés, elle ne saurait s'étonner si ceux-ci, aux règles de la prudence, balancent un peu de montrer la docilité désirée.

4° Que quant à mes griefs, vous savez mieux que personne leur nature et en quoi ils consistent, et que j'en ai eu de nouveaux, depuis que l'abbé de La Ville a proposé un congrès à mon insu.

Voilà quelques raisons qui vous feront juger si, dans le temps que la France tient une conduite si équivoque, je pourrais prendre de nouvelles mesures avec elle. Tout cela ne m'empêchera pas de conserver pour le Roi Très Chrétien toute l'amitié imaginable, et pour vous une parfaite estime. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2018. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Trautenau, 10 octobre 1745.

Mon cher Podewils. La dépêche d'Andrié avec la ratification des préliminaires[1] est la première bonne nouvelle que j'aie reçue en quinze mois. La façon dont s'explique le ministère britannique, ne me laisse rien à désirer, et si l'on en doit juger par les discours de l'envoyé d'Autriche,[2] il y a grande apparence que la reine Thérèse en passera par où le roi George voudra. Donnez à présent à Andrié tous les ordres pour accélérer cet ouvrage, et si vous pensez que je n'ai plus rien à ménager par rapport à la France, envoyez votre neveu en Angleterre, et qu'il mette la dernière main à l'œuvre.

Valory m'a fait les propositions les plus ridicules, au nom de la France, qu'il soit possible d'imaginer; il s'agit de détrôner avec l'Électeur palatin le Grand-Duc. J'ai répondu que je ne trouvais pas à propos d'entrer dans des mesures aussi vives, tandis que la France proposait

1 Die englische Ratification der Convention von Hannover, d. d. Kensington 11. September a. St. 1745. — 2 Der österreichische Gesandte in London von Wasner.

un congrès à la Haye à l'insu de ses alliés, et qu'elle avait fait retirer de Francfort le prince de Conty lorsqu'il était temps de frapper le grand coup; que d'ailleurs j'avais tant d'autres griefs contre la France que je ne m'engagerais à rien avec elle, avant que d'être d'accord sur les points capitaux. En effet, la conduite de la France à mon égard est inexcusable, on voit la plus noire ingratitude, d'un côté, et l'oubli de la bienséance même; aucune attention aux représentations que je leur ai faites; tout l'avantage de l'alliance du côté de la France, et tout le fardeau, le danger et l'onéreux de mon côté. Cela ne peut durer, et vous verrez qu'on regrettera amèrement à Versailles de m'avoir négligé, lorsqu'on m'aura perdu. Le ministère français est justement le rebours d'un homme sensé. Une personne qui pense bien et qui a de la pénétration, lit les effets dans les causes et découvre dans le principe toutes les conséquences qui en peuvent découler. Le ministère de Versailles juge de tout par passion et selon que la circulation de son sang est embarrassée ou facile, et, quand il voit l'événement, encore a-t-il de la peine à comprendre quelle en est la raison; et vous verrez que lorsque nous serons sur le point de signer avec la cour de Vienne, on nous offrira de Paris le double de ce que nous avons demandé, pour nous conserver; mais Dieu garde que je m'embarque de ma vie avec d'aussi ingrats amis et de si misérables politiques, qui n'ont aucun système fixe, qui suivent tantôt le projet d'un tel, tantôt d'un autre, et qui, uniquement occupés de leur intérêt particulier, négligent entièrement celui de leurs alliés.

Nous avons du moins à espérer de l'Angleterre un secours pécuniaire, en cas que l'on nous attaque; et quand on voit la profonde dépendance dans laquelle le roi d'Angleterre tient la reine de Hongrie, il est bien sûr qu'elle ne pourra remuer de longtemps d'elle même et que dans dix ans elle ne sortira de la tutelle des Anglais.

J'avoue que l'élection du Grand-Duc est très fâcheuse pour nous; je m'en suis attristé, mais c'est un mal sans remède. Il faut prendre son parti dans les événements du monde sur lesquels on ne peut rien influer, et c'est ce qui me fait tourner tout-à-fait vers l'Angleterre; et à la suite de notre négociation il faudra voir si nous ne pourrons pas faire accéder la Russie, la Suède, la Hollande et le Danemark dans notre alliance. Cela nous donnera de la considération dans le monde, et le Grand-Duc sera obligé, en enrageant, d'avoir des ménagements pour moi.

Voici une lettre qui vous vaut deux heures de conversation avec moi, vous voilà instruit de ma façon de penser comme moi-même. Je ne doute point que vous n'adoptiez toutes mes idées et que vous n'employiez avec votre fidélité ordinaire toute la sagacité de votre esprit pour travailler au plan que je me propose, qui, ce me semble, eu égard à la situation actuelle où je me trouve, est l'unique objet qu'un homme prudent puisse se proposer. Je serai à Berlin le 3 de novembre, s'il

n'arrive entre ci et ce temps-là des événements que je ne saurais prévoir. Ne me reprochez point, je vous prie, la perte de mon bagage ni d'Eichel, car soyez sûr que nous avons tout fait le 30 passé, plus que des hommes ordinaires font, et que, du moins, le bagage nous a débarrassé de 8,000 guêpes qui nous auraient fort incommodés dans des moments critiques. Il est fâcheux qu'Eichel soit pris, mais les Autrichiens n'y gagneront rien, et mes affaires n'en ont point souffert.

Adieu mon cher Podewils, c'est de vous à présent que j'attends les bonnes nouvelles; nous nous battons quelquefois ici au fourrage, mais du reste les deux armées pensent aux quartiers. Je suis votre bien fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2019. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Camp de Trautenau, 11 octobre 1745.

J'ai reçu votre relation du 27 septembre par laquelle vous me faites un fidèle portrait de la cour et de la situation de ses affaires, comme aussi de ses sentiments par rapport à moi. Vous devez faire sentir aux ministres que je m'étais aperçu, il y a longtemps, que la France n'a pas agi de concert avec moi pendant toute cette campagne; que je n'avais tiré aucun secours de son alliance, malgré les terribles efforts que j'ai faits en faveur de la cause commune; que cette cour semble conserver une prédilection marquée envers la Saxe; qu'on avait à contre-temps affaibli l'armée du prince de Conty, au lieu de la renforcer; qu'on avait retiré cette armée au delà du Rhin, au lieu de la faire rester auprès de Francfort pour tenir les choses dans une situation convenable et concertée; qu'on avait fini la campagne de Flandre dans le temps où les opérations en Bohême étaient des plus vives; que je n'ai obtenu aucun secours ni en argent ni en troupes de la France, quoique je fusse attaqué dans mon pays et qu'elle fût dans l'obligation intime, moyennant l'alliance, de m'assister alors de toutes ses forces; qu'on n'a fait jusqu'ici aucune attention aux différentes remontrances que je lui ai faites tant pour les affaires de la négociation, ni pour ce qui regarde les opérations militaires, et qu'en dernier lieu, pour comble des mesures, elle avait proposé à mon insu par l'abbé de La Ville un congrès, et cela même dans le temps que le M. de Valory me faisait les insinuations les plus vives pour me porter à des résolutions les plus désespérées; ainsi vous vous plaindrez poliment aux ministres de tous ces procédés, mais sans aigreur et sans animosité, afin de leur faire envisager avec douceur le fond de mes raisons et de mes justes griefs.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

2020. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Trautenau, 11 octobre 1745.

La lecture de la relation du de Chambrier m'a porté de lui faire la ci-jointe réponse, dont la copie vous fera connaître le contenu. Sur ce, je prie Dieu etc.

Toutes vos lettres me sont bien parvenues, et comme je vous ai pleinement instruit de toutes mes idées touchant la politique, il ne me reste qu'à vous dire deux mots touchant le militaire, pour que vous ayez une idée de notre situation. Nous prendrons le 20 les quartiers de cantonnement en Silésie, Nassau occupera Troppau et Jägerndorf, le prince Charles de Lorraine se mettra en cantonnements le long de l'Elbe, et je pense que cela durera jusqu'à la mi-novembre; ou bien on prendra alors des quartiers d'hiver, ou bien la paix sera conclue, et le prince Charles ne pourra nous informer des dispositions de sa cour que le 24 ou le 25 tout au plus tôt. Ainsi vous voyez par tout ce que je vous écris que vous pouvez avoir l'esprit en repos et que le pis qui peut arriver, est que les Autrichiens tiennent quatre semaines plus longtemps avant que de fléchir. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2021. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp proche de Trautenau, 11 octobre 1745.

Votre lettre avec les deux représentations du 7 de ce mois me sont bien parvenues. Je ne désapprouve pas qu'on transmette à la postérité, par quelques médailles, la bataille auprès de Soor, mais Knobelsdorff en fera premièrement le dessin. Quant aux 150 ducats que vous avez fait remettre à d'Écoville,[1] je donnerai là-dessus les ordres nécessaires au conseiller privé Köppen. Au reste, selon toute apparence, les chiffres d'Eichel seront tombés en mains des ennemis; ainsi il faudra y pourvoir le plus tôt par de nouveaux. Sur ce, je prie Dieu etc.

L'Académie peut faire l'inscription modestement, dont le sens doit être qu'avec l'infériorité du nombre et la difficulté du terrain les Prussiens ont vaincu à Soor leurs ennemis.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 298.

2022. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE SCHUMACHER AU CAMP DE TRAUTENAU.

Finckenstein berichtet, Stockholm 24. September: „Le départ prochain de M. de Woronzow pour l'Allemagne fait un incident dont on n'augure pas bien dans ce pays-ci; on craint fort que le Grand-Chancelier, restant seul maître du champ de bataille, ne profite de l'absence de son collègue pour augmenter son autorité et pour entraîner l'Impératrice dans son système favori. Le Prince Royal surtout m'en a paru fort alarmé; il a lieu de regarder le Grand-Chancelier comme son ennemi juré."

[Camp de Trautenau, 11 octobre 1745.]

Quand Finck reçoit des nouvelles de Russie que je ne puis avoir par Mardefeld, qu'il me les mande, mais point sans cela, car j'aimerais autant vouloir apprendre d'Ispahan les nouvelles de la diète de Francfort. Il doit écrire les nouvelles de Suède, et quand il n'en a point, il ne doit rien écrire.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Demgemäss Immediaterlass an Finckenstein, 11. October.

2023. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Finckenstein berichtet, Stockholm 28. September, dass er nach erfolgter Ratification der Allianz zwischen Russland und Schweden die Verhandlungen wegen einer preussisch-schwedischen Defensivallianz wieder aufgenommen habe, nachdem ihm im vorigen Jahre[1] von dem schwedischen Ministerium die Antwort ertheilt worden sei „qu'on souhaitait que le traité qui se négociait à Pétersbourg, précédât tout autre engagement."

„Je souhaiterais, comme la Russie a simplement demandé la préférence et n'a fait d'ailleurs aucune opposition contre l'alliance avec Votre Majesté, qu'on prît en conséquence la résolution de me donner une réponse satisfaisante et d'en faire part à la cour de Russie sur le pied d'une résolution toute prise . . . Je me propose d'insinuer cet expédient comme de moi-même au comte de Tessin et aux autres sénateurs qui sont portés pour Votre Majesté, et je croirai avoir beaucoup gagné, si je réussis dans ce premier point."

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Camp de Trautenau, 12 octobre 1745.

C'est pour accuser votre relation du 28 septembre que je vous écris cette lettre, que le contenu m'a été agréable et que j'approuve tout le plan que vous avez formé pour mener l'affaire en question à une bonne issue.

Federic.

---

1 Bd. III, 270; Bd. IV, 202.

2024. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Hauptquartier Trautenau, 13. October 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden zwei Schreiben vom 7. d., wovon eines en chiffres ist, und so Ich, weil Mein Chiffre mit cassiret worden bei Gefangennehmung des Eichel, nicht beantworten kann, sind Mir richtig zu Händen gekommen. Zuvorderst danke Ich Deroselben sehr für Dero herzlichen Glückwunsch zu dem von Gott verliehenen so grossen als nützlichen Siege, woran Ew. Liebden auf eine so verbindliche Art aufrichtigen Antheil zu nehmen belieben wollen, und wie Ich Deroselben dafür ganz besonders obligiret bin, so wünsche nichts mehr als öftere Gelegenheiten, Deroselben von Meiner unveränderlichen Amitié nützliche Proben geben zu können. Bei dieser scharfen Bataille ist unser Verlust eben so sehr gross nicht und ganz nicht proportioniret mit des Feindes seinem, und können Ew. Liebden versichert sein, dass die letzte gedruckte Relation völlig gegründet und zuverlässig ist. Dass Ew. Liebden von Dero Armee Victorie schiessen lassen, solches ist sehr gut und ist solches wohl den Sachsen eine schlechte Freude gewesen. Dass der brutale Husarenlieutenant Nagel zur Satisfaction der Sachsen in Arrest geschickt worden, solches approbire Ich, und sollen dergleichen verbotene Excesse durchaus nicht verstattet werden. Sonsten wird die Ankunft des englischen Couriers zu Dresden und Wien die Sachen wohl auf einen ganz anderen Fuss bringen, und hoffe Ich, dass die dortigen Regimenter nun bald in die Quartiere gehen können. Wann solches geschiehet, so sollen sie ihre Feldequipage vor den Winter abschaffen und nichts weiter behalten als die nöthige Pferde vor die Canons derer Bataillons, und die schwere Artillerie kommt nach Magdeburg, woselbst sie bleibet. Ich verharre alle Zeit mit treuer Freundschaft Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

2025. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Trautenau, 13 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Je viens de recevoir votre lettre du 8. Vous êtes si pleinement instruit de mes sentiments que je n'y puis rien ajouter. Je suis très satisfait du ministère anglais, et, selon mes petites remarques, il réussira plus tôt que vous ne le pensez, car sachez que nous sommes des gens avec lesquels il ne fait pas bon de se battre, et, de plus, les Autrichiens ne gagnent rien par la guerre, le pays se ruine des deux côtés. Voilà tout.

Eichel sera échangé avec les prisonniers le 15 ou 16 de ce mois, l'ennemi devient fort souple, et j'ai beaucoup de degrés de probabilité

qui me font bien augurer de l'avenir. Les Hollandais semblent également en de bonnes dispositions, et, notre paix faite, la Flandre, le Brabant et l'Italie restent aux Autrichiens comme un prix pour lequel il faut se battre pour le ravoir. Ainsi la guerre se perpétuera, et peut-être le Turc officieux en continuera-t-il l'enchaînement. En attendant, nous jouirons de la paix sous l'ombre de la garantie des Puissances maritimes; cette entrave me paraît si forte que je crois la cour de Vienne hors d'état de la rompre.

Andrié peut signer la paix du moment que Vienne sera redevenue flexible; je montre beaucoup de modération à l'Europe, peut-être cela fera-t-il revenir le public sur l'idée d'une ambition trop vaste qu'il me prête.

Vous pouvez débiter d'avance que j'entrerai le 20 en cantonnement sur mes frontières; il faut tirer le diable par la queue étrangement pour subsister. Votre éloignement vous empêche de voir toutes les difficultés qu'il nous faut vaincre pour faire seulement ce que nous faisons.

Adieu. Si malheur ne m'arrive, je serai sans faute le 3 de novembre à Berlin.

Je suis avec estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2026. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Trautenau, 13 octobre 1745.

Ayant déjà répondu à vos lettres du 9 de ce mois, je n'y trouve rien à ajouter, si ce n'est que j'approuve fort les instructions que vous avez données à Andrié. Quant à nos chiffres et papiers de conséquence, j'ai reçu des avis assurés, par Lesser, qu'ils ont été déchirés ou brûlés imperceptiblement, excepté quelque peu de lettres de Valory et des pièces sans conséquence. Cependant toutes les circonstances de la conduite des Autrichiens me confirment dans l'idée que j'ai, que la dernière bataille n'a été qu'une tentative d'obtenir de meilleures conditions de la paix. Eichel m'a fait savoir qu'on ne l'a examiné en aucune manière et qu'il est traité fort poliment. Je compte que son extradition se fera le 15 ou le 16 de ce mois.

Au reste, si Klinggræffen n'est pas absolument nécessaire à Munich, je persiste dans la résolution de le rappeler, et comme Geuder paraît retarder son retour, ses gages cesseront dès ce moment. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2027. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG.

[Camp de Trautenau], ce 14 [octobre 1745].

Mon cher Rothenburg. Je suis bien aise que votre crampe se soit de nouveau dissipée; je crains pourtant votre voyage, car si en chemin il vous arrive quelque nouvel accident, vous n'aurez personne à la main pour vous soulager. Les Autrichiens commencent à faire des abattis du côté de Braunau et le long des frontières, de façon que chacun sera bien aise d'être tranquille. Je me flatte que la conclusion de l'affaire arrivera en attendant, et que nous n'aurons de longues années besoin de camper.

Adieu, mon cher, je vous donne toutes mes bénédictions pour votre voyage et je souhaite de tout mon cœur de vous voir à Berlin en parfaite santé.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2028. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 12. October: „J'ai vu des lettres de Francfort qui marquent que, la cour de Vienne n'ayant pu cacher la consternation dans laquelle ses mauvaises nouvelles l'ont jetée, on a d'abord fait courir le bruit que c'était du mauvais succès des affaires en Italie qu'on était mécontent, et on avait même laissé accréditer dans le public le bruit de la bataille gagnée par les Espagnols en Italie, pour donner le change au public sur celle de Bohême. Mais on sait maintenant que c'est la dernière qui a été un si grand rabat-joie, au lieu que celle d'Italie ne se confirme point . . . J'écris par la poste d'aujourd'hui à Mardefeld touchant la pelisse de renard noir.“ [1]

[Quartier général de Schatzlar, 17 octobre 1745].

Une bataille perdue ne met point de baume dans le sang, et les généraux autrichiens, qui nous ont tâtés de toutes les manières, auront sûrement fait entendre à la Reine qu'il n'y avait rien à faire contre nous.

Je vous suis très obligé que vous m'ayez commandé des pelisses de renard, peut-être que nous aurons à l'avenir plus besoin de la peau de renard que de celle de lion. J'espère d'être à Berlin le 1er, le 2 ou le 3, et de pouvoir du moins respirer quelque temps en paix, après tant de cruelles agitations d'esprit.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 20. Oct.) am Rande des Berichts.

---

1 Vergl. S. 302.

2029. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Schatzlar, 17 octobre 1745.

Podewils berichtet, Berlin 12. October: „Je devrais croire que Votre Majesté, pour S'attacher davantage l'Angleterre, ne devrait point balancer de lui promettre que, si la révolte d'Écosse devait aller plus loin, Votre Majesté était prête, aussitôt que Sa paix serait faite avec la cour de Vienne, de fournir Son contingent auxiliaire à l'Angleterre."

Cela est très bien, mais ne passez pas le nombre de six bataillons.

Podewils berichtet, Berlin 15. October: „Je ne doute pas un moment de la sincérité et des bonnes dispositions du ministère anglais pour Votre Majesté, mais la grande question est si l'Angleterre veut employer, comme elle a promis, la vigueur et les compulsatoires nécessaires pour forcer les obstacles que la paix a rencontrés jusqu'ici . . . . Selon tout ce qu'on voit et entend, la cour de Vienne n'est rien moins que disposée encore jusqu'ici à se réconcilier avec Votre Majesté sur le pied de la convention d'Hanovre . . . C'est pourquoi il me semble qu'il faut toujours ménager encore un peu la France et ne se point fermer entièrement cette porte, en cas que contre toute attente nous ne puissions parvenir bientôt à une prompte paix par l'Angleterre, et, comme Valory arrivera demain ici, j'espère que Votre Majesté ne désapprouvera pas, si, en lui parlant naturellement de la convention d'Hanovre et de tous les motifs qui y ont obligé Votre Majesté, aussi bien que du mauvais procédé des Français, je lui fais connaître que jusqu'ici, rien n'étant encore conclu avec la cour de Vienne, Votre Majesté avait encore les mains libres de ce côté-là; mais qu'Elle ne pouvait entrer dans aucunes mesures ultérieures avec la France."

Ceci est bien, mais j'avoue que je pâtis beaucoup de me trouver toujours entre l'enclume et le marteau, et qu'une situation décidée me conviendrait mieux. Car à la longue, il faudra rompre avec l'un; j'avoue que tous les préjugés humains sont pour la paix, mais les différentes nouvelles que nous recevons de Francfort-sur-le-Main sont si contraires que l'on ne sait qu'en augurer. Cependant, rien me parait moins faisable qu'une paix entre la France et la reine de Hongrie, à moins d'un bouleversement total du système présent de l'Europe. Mais il arrive tant de choses imprévues, l'article des incidents est si vaste, et le malheur m'en a tant voulu, que je ne jure de rien. Ma fermeté a vaincu les mauvais procédés des Autrichiens, Eichel sera relâché demain.

Mardefeld berichtet, Petersburg 28. September: „Comme Sa Majesté Britannique ne saurait ignorer les obligations de la cour de Vienne, je m'étonne qu'en lui communiquant les arrangements pris avec Votre Majesté à l'avantage de ladite cour, elle ne lui ait pas fait déclarer, dans ce moment même, nettement et sans détour, que, si la reine de Hongrie n'y donnait pas les mains, les Puissances maritimes cesseraient de lui fournir des subsides."

Mardefeld verra que l'Angleterre chemine droit. Car tout ce qu'il dit, elle vient de l'exécuter par le courrier que Robinson a reçu.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Berichte. Das Datum aus dem demgemäss von Schumacher ausgefertigten chiffrirten Cabinetsschreiben an Podewils (praes. 20. Oct.).

2030. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Schatzlar, 17 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Je commence par le militaire. Nous sommes décampés hier de Trautenau. J'ai eu une bataille avec la colonne que j'ai menée, pour passer les défilés; nous nous en sommes tirés à l'ordinaire, c'est-à-dire en braves gens et par la force; enfin, tout le mauvais est passé, l'armée ennemie est à Jaromircz, et, selon tout ce que j'apprends, Frenquiny et Trenck ont ordre de faire la chaîne aux frontières de Silésie, et l'armée, d'aller dans les quartiers d'hiver. Supposant, selon les nouvelles de Pollmann, que 12,000 Autrichiens soient depuis le 9 en marche pour la Bohême,[1] ils ne peuvent y arriver qu'au commencement de décembre, et la saison des opérations est passée alors.

J'en viens à vos nouvelles. Celles de la négociation de Saul[2] donneraient à garder, si l'on voulait s'en tenir aux simples apparences, et j'avoue qu'on s'y méprendrait, si l'on ne réfléchissait pas d'un autre côté que la convention d'Hanovre est signée du roi d'Angleterre, que c'est un acte public, que dans l'armée autrichienne on ne fait pas la petite bouche de dire que les Prussiens sont invincibles, et enfin que la conversation d'Asseburg et de Diemar[3] me font juger que nos affaires vont bien. Nous ne pouvons voir clair dans les résolutions de la cour de Vienne que vers le 24 ou le 30 de ce mois. Ils ne peuvent encore faire une paix séparée avec la France, puisque les matières se trouvent trop compliquées par les affaires du commerce anglais, du Prétendant, de Flandre et d'Italie. Si nous troquons d'alliés avec les Autrichiens, et que nous gagnons l'Angleterre et la Hollande, vous m'avouerez que nous ne perdons pas au troc. Mais à juger en homme sensé, et par ce que nous apprenons de l'armée autrichienne, et par ce qui paraît par leurs manœuvres, je crois préférablement que la paix est avancée et qu'entre ce mois et celui de novembre elle sera conclue. Je crois, de plus, que ce détachement du général Grünne va en Italie, et que, selon la coutume des Autrichiens, ils lui supposent une double destination. Je puis me tromper, mais un acte signé du roi d'Angleterre m'est d'une grande assurance, et je crois ma sécurité bien fondée sur ce principe et sur celui de la réputation de mes armes.

J'ai fait de mon côté ce qui dépend humainement de moi, je remets le reste des événements à la Providence, et vous pouvez m'être témoin que je n'ai rien négligé ni rien à me reprocher.

1 Von der Rheinarmee. — 2 Nach Mentzels Bericht aus Frankfurt a. M. 9. October hatte der dresdener Hof durch Saul dem französischen Vertreter in Frankfurt einen Separatvergleich mit dem wiener Hofe auf Grund von Abtretungen in den Niederlanden proponirt. Näheres bei Droysen V, 2, 572. 573. — 3 Danckelman berichtet, Hanau 9. October: „Je crus par les discours qu'ils [Asseburg et Diemar] me tinrent que la négociation où l'on s'attend est fort avancée, et le premier m'assure que la victoire de Staudenz l'achèvera, et que nous obtiendrons la paix de Breslau."

Adieu, je serai sûrement avec le commencement de novembre à Berlin, le 1er, le 2 ou le 3. Je serai bien aise de vous voir, pour vous communiquer ce que j'ai appris et pour apprendre de vous ce qui se passe de nouveau dans la politique. Je suis avec estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 20. Oct.). Eigenhändig.

2031. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Schatzlar, 18 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Voici la troisième lettre, en comptant le chiffre,[1] que je vous écris. Rien ne donne une plus vaste carrière au pyrrhonisme que la situation politique dans laquelle je me trouve; et j'avoue que la grande espérance que je fonde, est sur l'orgueil et la fierté du roi de la Grande-Bretagne, qui ne voudra jamais avoir fait un traité qui le couvrirait de honte et le discréditerait à jamais en Europe. Le point décisif consiste à savoir jusqu'à quel point la cour de Londres étend son autorité sur celle de Vienne. Je regarde la négociation du petit Saul avec Blondel comme de ces petites infamies saxonnes desquelles nous avons tant d'exemples, mais qui ne mènent à rien. La reine de Hongrie n'est pas à même de faire sa paix avec la France, à moins de grands sacrifices, et si elle en était capable, la bourse des Anglais et Hollandais nous serait ouverte, et peut-être même leurs troupes.

J'approuve votre idée touchant notre corps auxiliaire;[2] je ne puis, si on le souhaite, envoyer que six bataillons, ainsi il ne faut pas promettre plus que l'on ne peut tenir; mais je vous autorise à ceci.

Nos deux relations de Danckelman sont bien différentes. Dans l'une Asseburg et Diemar semblent convaincus que notre paix est fort avancée; dans l'autre, il y paraît un éloignement prodigieux. Si la Reine suit l'avis de ses généraux et même du prince Charles, vous pouvez compter qu'elle finira avec moi plutôt aujourd'hui que demain. Ma fermeté a fait fléchir le prince Charles, il a écrit une lettre fort obligeante au prince Léopold, il renverra aujourd'hui Eichel. Hier ils ont tous été échangés.

L'ennemi fait faire des abattis tout le long de ma frontière, et ils la respectent si fort que depuis six jours ils paraissent avoir attention de ne pas violer le territoire. Il faut voir à quoi tout cela aboutira; du moins pouvez-vous être persuadé que la campagne est finie, et si bien finie que je ne vois point d'apparence qu'il puisse se passer encore la moindre chose.

1 Nr. 2029. — 2 Vergl. S. 312.

Vous ferez à Woronzow le meilleur accueil que vous pourrez. S'il vient ici, j'en ferai plus qu'il ne faut; mais si on peut le détourner de son voyage de Naples, ce sera le coup de parti.[1]

Si la cour de Vienne est devenue plus souple aux volontés du roi d'Angleterre, cela ne peut parvenir au prince Charles que tout au plus entre le 22 et le 28 de ce mois; si cela n'arrive point alors, c'est un signe qu'on écrira encore une fois en Angleterre, et que, si cette tentative ne réussit point, on se rendra. Vous savez que cette cour ne fait jamais les choses de bonne grâce. J'ai corrigé quelques endroits mal imprimés dans ma relation,[2] que je vous prie de faire corriger. Il nous faudrait un bon correcteur dans l'imprimerie, ce serait très nécessaire.

Je suis avec bien de l'estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2032. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Andrié berichtet, London 1. October: „Harrington m'a paru très sensible sur les doutes que Votre Majesté paraissait avoir sur la sincérité des Puissances maritimes . . . Il m'a ajouté que Votre Majesté devait bien être persuadée et convaincue que les Puissances maritimes n'auraient pas conclu la convention d'Hanovre, si leur intention n'était pas de la soutenir par tous les moyens imaginables, et qu'en supposant pour un moment que les cours de Vienne et de Dresde ne voulussent absolument point y adhérer dans le terme fixé, les Puissances maritimes feraient voir à Votre Majesté qu'on ne se jouait pas impunément de leur résolution . . . Pour ce qui regardait en particulier la roideur de la cour de Vienne, ce secrétaire d'État est convenu que, cette cour-là étant accoutumée de faire toujours les choses de mauvaise grâce, il n'était pas surprenant qu'elle se fît tirer l'oreille dans cette occasion, mais que, par les ordres réitérés que Sa Majesté Britannique avait donnés au sieur Robinson, il ne doutait pas que la reine de Hongrie n'ordonne enfin au sieur de Wasner de finir le traité définitif de paix avant le terme stipulé; que, si au contraire les cours de Vienne et de

Hauptquartier Rohnstock, 21. October 1745.

Der König befiehlt, an Andrié „mit einer besonderen Estafette" zu schreiben, „dass Namens Sr. Königl. Majestät er dem Lord Harrington auf das poliste und verbindlichste danken sollte vor die Declaration, welche derselbe ihm thun wollen, und da Se. Königl. Majestät daraus zu Dero ausnehmendem Vergnügen ersehen hätten, wie der englische Hof sich in der bewussten Sache so zélé erwiese, so sollte Andrié dem Mylord Harrington die verbindlichste Versicherung geben, dass Se. Königl. Majestät Deroseits auch zeigen würden, dass die Engelländer die mit Deroselben hergestellte Union und Freundschaft nie regrettiren sollten[3] . . . Dass, daferne man sonsten nur englischerseits vor Se. Königl. Majestät gewisse Égards bezeigen, mit Deroselben vertrau-

[1] Woronzow war laut Podewils' Bericht vom 15. October für den Schluss der Woche vom 17. bis 23. October in Berlin angemeldet, von wo er über Dresden nach Süditalien zu gehen beabsichtigte. Vergl. S. 287. — [2] S. 293. — [3] Es folgt eine Zusage in Betreff der Sendung preussischer Hülfstruppen, fast wörtlich wie in Nr. 2035.

Dresde venaient à faire trop les opiniâtres, les Puissances maritimes feraient voir à Votre Majesté qu'elles étaient en état de soutenir leur ouvrage par des moyens efficaces . . . Que pour ce qui regardait la Saxe . . . les Puissances maritimes s'embarrassaient fort peu de quelle façon elle pensait là-dessus."

lich umgehen, die getroffene Engagements erfüllen und hergegen keine Tractaten mit andern Puissancen machen würde, so den mit Sr. Königl. Majestät genommenen Verbindlichkeiten diamétralement zuwiderliefen, alsdann die Krone von Engelland sich aller reellen und wahren Freundschaft von Sr. Königl. Majestät zu gewärtigen haben und davon allen Effect sehen sollte" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2033. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Rohnstock, 21 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Nous sommes arrivés en Silésie, sans avoir vu âme qui vive qui nous ait suivis. J'ai reçu les deux bonnes relations d'Andrié du 1er d'octobre et du 4. Je suis sûr que l'Angleterre réussira, et que nous n'avons plus rien à appréhender. Les finances des Autrichiens et des Saxons sont si dérangées qu'ils ne peuvent soutenir la guerre sans ces secours lucratifs.

Je commence à ajuster mes affaires ici, et quand tout sera en état, je partirai le plus tôt que je pourrai. Et je suis sûr que nous aurons la paix avant la fin de novembre. Woronzow a passé le 6 de ce mois par Memel, il doit être à Berlin à présent, faites, si vous pouvez, qu'il y attende mon arrivée. Adieu, mon cher Podewils, je suis fatigué de la marche, soyez persuadé de mon estime.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2034. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Rohnstock, 22 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Voilà deux contre-temps à la fois qui nous arrivent; premièrement que deux de nos dépêches ont été prises sur mer dans la Manche par un capre français; secondement, que les affaires d'Écosse dérangent si mal à propos le ministère anglais, dans un temps où nous avons le plus besoin de son activité. Voilà de ces contre-temps dont j'ai tant éprouvés depuis deux ans, et contre lesquels la prudence humaine ne peut rien. Pour ici, sur les frontières, l'on ne voit et n'entend parler que des abattis faits par les deux armées, hors quelque petit pillage, par ci par là, des troupes hongroises. Tout paraît disposé

à des quartiers d'hiver, et je ne pense pas que l'ennemi ait l'audace de tenter la moindre chose. Il faudra voir si les Anglais pourront soutenir leur thèse ou non; c'est ce que je crois, mais que je ne saurais assurer positivement. Je n'ai point répondu à Valory,[1] n'ayant pas voulu entrer en matière, comme vous le dites très bien. Je crois que vous pouvez vous expliquer avec Woronzow sans risque, et qu'en associant la médiation des Ursomans à celle des Anglais, cela accéléra notre paix. L'on voit par la relation de Chambrier comme on a une fausse façon de penser en France, et combien l'amour propre aveugle les hommes. J'attends la première poste d'Angleterre avec impatience, puisqu'elle nous fera voir clair dans la réponse des Autrichiens, et que je me flatte que le ministère anglais sera revenu de sa première consternation.[2] Eichel vous communiquera le précis de mes ordres à Andrié et à Ammon. Le prince Guillaume suppose notre accommodement avec la reine de Hongrie immanquable; voilà ce qui paraît par sa lettre. Aucunes troupes ne sont encore parties du Rhin pour la Bohême; ici tout est assez tranquille. Voilà des probalités. Le temps éclaircira le reste. Adieu, je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2035. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Quartier général de Rohnstock, 23 octobre 1745.

La relation que vous m'avez faite le 8 de ce mois, m'a été bien rendue. Comme je viens d'avoir l'avis de Francfort que les Autrichiens n'ont pas accepté les préliminaires de la paix entre moi et la reine de Hongrie dont on est convenu à Hanovre, et que j'apprends d'autre part qu'ils vont détacher un corps de troupes vers la Bohême, pour y renforcer leur armée, il est temps à présent que vous demandiez au lord Harrington une explication catégorique de ce que j'ai lieu d'attendre de l'Angleterre, de subsides ou de quelque nature que ce pourra être. Vous témoignerez au lord Harrington qu'il comprendrait facilement que c'était à présent le temps pour prendre les arrangements pour la campagne prochaine, et qu'ainsi il n'y avait pas un moment à perdre dans ce que l'Angleterre voulait faire pour moi; vous ajouterez tout ce que vous trouverez convenable, afin d'avoir au plus tôt possible une résolution finale et catégorique dudit milord, et, en cas de subsides, vous devez tâcher de me négocier toute une année d'avance. Vous direz de plus au lord Harrington que les six bataillons que j'avais offerts à

1 Auf dessen Antwort, d. d. Berlin 18. October, auf des Königs Schreiben vom 9. October. Podewils übersendet Valorys Brief mit der Bemerkung: „Je devrais croire qu'il ne sera pas nécessaire que Votre Majesté y fasse une nouvelle réponse, puisqu'on s'aigrirait sans nécessité encore davantage de part et d'autre." — 2 Nach der Landung des Prätendenten in Schottland.

Sa Majesté Britannique pour s'en servir contre les entreprises iniques du Prétendant, seraient prêts à pouvoir être embarqués, d'abord que ma paix serait faite avec la reine de Hongrie; que même, si ces troupes n'étaient pas suffisantes, je m'offrais de les augmenter encore alors par un nombre plus considérable, toujours sous la condition expresse qu'on ne s'en servirait autrement qu'uniquement en Écosse ou en Angleterre, contre les entreprises du Prétendant, et qu'aussitôt que le repos y serait rétabli et le Prétendant chassé, il fallait alors me renvoyer mes troupes sans s'en servir contre quelque autre puissance. Que Sa Majesté Britannique verrait par là comme je la prévenais dans une chose à laquelle je me croyais obligé par les engagements que j'avais avec la couronne d'Angleterre; que, si je n'avais pas fait la même chose il y a environ deux années,[1] ce n'avait été que puisqu'il n'y avait pas eu alors d'ennemi qui eût actuellement attaqué la Grande-Bretagne. Au reste, dans la situation où je suis présentement avec l'Angleterre, vous devez prier le milord Harrington pour qu'on donne des ordres au ministre britannique, à Vienne, le sieur Robinson, afin que celui-ci dût m'avertir directement à Berlin de la réponse que la cour de Vienne lui aura faite sur notre accommodement, puisque autrement il fallait un temps infini avant que je puisse être informé de cette réponse, s'il fallait que je la susse par la route de Londres; que je ne doutais pas que le roi d'Angleterre ne voulût bien me faire ce plaisir-là, que je le regarderais comme une marque de sa bonne intention qu'il avait pour moi sur ce sujet-là. Vous ne manquerez pas de me faire au plus tôt possible une relation bien fidèle et détaillée de ce que milord Harrington vous aura répondu sur tous les sujets susmentionnés. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2036. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A LA HAYE.

Quartier général de Rohnstock, 23 octobre 1745.

Sur ce que vous me mandez, dans la relation que vous m'avez faite le 14 de ce mois, qu'on était prêt à faire tout de la part des États-Généraux pour coopérer à l'accommodement entre moi et la reine de Hongrie, selon les préliminaires réglés à Hanovre, je vous dirai que le moyen le plus sûr et le plus efficace pour arriver à ce but-là, sera que les États-Généraux serrent le cordon de la bourse et déclarent avec fermeté et tout nettement à la cour de Vienne qu'elle n'avait plus à espérer de la Hollande ni subsides ni aucun secours pécuniaire, à moins qu'elle ne se prête, sans plus de délai, à accepter les conditions de la convention d'Hanovre et à faire sa paix avec moi. Ce que vous ne manquerez pas de bien insinuer là où il le faut, et de pousser fort là-dessus.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. Bd. III, 104.

2037. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Rohnstock, 24 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Je suis en tout de votre sentiment et je vois avec plaisir que nous nous rencontrons si bien. Cependant, je suis si ébloui des assurances de l'Angleterre, de l'esprit de parti que prendra la nation pour soutenir son ouvrage, que je ne crois pas que la cour de Vienne puisse esquiver la paix, mais bien qu'elle puisse trouver des délais.

Quoi que les rebelles fassent en Écosse, voilà l'hiver qui arrive, la saison des opérations passée, et, par conséquent, les avantages de ce parti suspendus jusques au printemps. Il nous faut attendre deux choses: l'une, que le ministère anglais revienne de son premier étourdissement, l'autre, que la reine de Hongrie revienne de son ivresse de Francfort. Quand elle aura entendu ce que Robinson a ordre de lui dire, qu'elle verra le tout de bon des Anglais, je réponds qu'elle se verra obligée de plier, d'autant plus que chez eux la disette d'argent est très grande; marque de cela, que le commissaire qui paie leurs prisonniers n'a pas reçu depuis trois semaines un sol pour leur donner le prêt. Supposons qu'une révolution totale arrive en Angleterre, d'où la Reine prendra-t-elle de l'argent? qui paiera la Saxe, la Savoie, la Hesse etc.? Si l'Angleterre se soutient, elle nous soutiendra aussi, et il n'y a pas à douter qu'elle ne couronne son œuvre en remplissant ses engagements. Un des grands motifs de mon départ est l'arrangement des fonds pour la campagne prochaine; j'ai, en attendant, pourvu au nécessaire, et nous sommes en règle jusqu'à la fin de décembre.

L'armée autrichienne prendra ses quartiers le 28 de ce mois; j'attends cet événement pour partir, ne voulant pas laisser l'œuvre de cette campagne incomplète.

Je suis bien aise que les Suédois et tout le monde nous rendent la justice qui nous est due, et que du moins l'État et le public n'aint rien à me reprocher.

J'ai écrit la lettre, il y a huit jours, que le colonel Hamilton désire; il doit l'avoir à présent.[1]

Vous pouvez débiter à Berlin que l'on m'attend d'un jour à l'autre, ce qui amusera sûrement le comte Woronzow.[2]

J'ai bien de la besogne ici, et j'ai trouvé tant de lacunes à remplir que je n'ai pas eu le temps de m'ennuyer.

Adieu. Je me flatte que vous serez assez poli pour m'apprendre toute sorte de bonnes nouvelles à mon arrivée à Berlin, où je compte d'être, en cas que les Autrichiens se séparent le 28, le 1er de novembre au soir.

Je suis avec bien de l'estime votre fidèle ami Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Führer einer Anzahl schwedischer Volontäre im preussischen Heere. Der Brief liegt nicht vor. — 2 Woronzow verliess Berlin erst nach der Rückkehr des Königs, der ihn am 2. November empfing.

2038. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG.

Rohnstock, 24 octobre 1745.

Je viens de recevoir votre lettre sans date, de Liegnitz, et je ne sais par quel hasard elle s'est promenée si longtemps avant que de me parvenir. Nous avons eu une petite bataille avant que d'atteindre Schatzlar; on a envoyé beaucoup de pandours au diable, et nous y avons malheureusement aussi perdu quelque chose. Nous voici en cantonnement; les ennemis vont se séparer le 28; le prince Charles part pour Vienne. J'attends avec impatience la fin de l'affaire, que tout le monde désire, et je crois que c'est immanquable. Vous me faites plaisir de me parler de la bonne disposition des gens du pays; je fais ce que je puis pour l'entretenir, mettant toute la douceur que je puis dans ma façon d'agir envers eux. Je crois que je pourrai quitter ce quartier le 28; j'irai à Breslau, et j'y resterai jusqu'au 31, que je vais d'une traite à Grüneberg, et le 1er à Berlin. Je ne sais où vous êtes ni quand ma lettre vous parviendra; toujours soyez persuadé que je suis votre fidèle ami

Federic.

Mon frère Henri s'est extrêmement distingué dans notre marche du 16, et on commence à connaître dans l'armée ses talents, dont je vous ai si souvent parlé.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2039. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG.

[Rohnstock], 24 octobre au soir [1745].

Mon cher Rothenburg. Je viens de recevoir votre lettre du 19. Toutefois soyez bien aise de savoir votre santé passable. Toutes les nouvelles confirment que le prince Charles va prendre des quartiers d'hiver, et que la dislocation se fera le 28. J'attends cet événement pour me régler là-dessus et pour prendre ma résolution définitive pour mon départ. Il y a un corps de 7,000 hommes détaché pour la Bohême; cela n'a pas l'air pacifique. Toutefois seront-ils obligés de danser, nos revêches ennemis, dès que la cour de Londres aura parlé, ce qui se fera à l'arrivée de la Reine à Vienne. Je suis votre fidèle ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

2040. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Quartier général de Rohnstock, 27 octobre 1745.

Le rapport que vous m'avez fait dans le post-scriptum de votre relation du 12 de ce mois, m'a fait bien du plaisir par la fermeté que

le lord Harrington témoigne de vaincre d'une ou d'autre manière l'obstination de la cour de Vienne. Comme il paraît que ce ministre pense d'une manière douteuse sur le secours que l'Angleterre doit espérer de moi contre les entreprises du Prétendant, j'espère que vous aurez fait déjà usage des ouvertures que je vous ai faites là-dessus. Aussi devez-vous dire au lord Harrington que je n'avais pas attendu, de mon côté, des propositions de lui pour me déterminer à secourir Sa Majesté Britannique, comme Milord avait pu voir par ce que vous lui aviez dit que je me prêterais volontiers à soutenir le gouvernement d'Angleterre, dès que ma paix serait faite avec la reine de Hongrie, et que le lord Harrington pourrait voir, par le secours que je donnerais à l'Angleterre, que mon alliance ne lui serait pas inutile; mais que je demandais aussi en revanche que l'Angleterre s'engageât de la façon la plus inviolable à me soutenir dans toutes les occasions contre les mauvaises volontés et machinations des cours de Vienne et de Dresde, tant pour mes sûretés pour la Silésie que pour tous mes droits comme prince de l'Empire; et pour que vous puissiez vous expliquer, si le lord Harrington vous demandait ce que vous entendez par ces droits, j'ai ordonné à mon ministre, le comte de Podewils, de vous en fournir des mémoires, pour vous mettre en état d'en donner des explications. Dès que la paix sera faite entre moi et les Autrichiens, les six bataillons dont je vous ai parlé, et qui sont à Wésel, doivent être prêts à être embarqués, et j'augmenterai alors le nombre du secours, si l'Angleterre le souhaite.

Comme j'ai envoyé mon écuyer Sainson en Angleterre pour y prendre douze chevaux de selle que j'y ai fait acheter, mon intention est que vous lui deviez prêter votre assistance en tout et tâcher que ces chevaux puissent être transportés sûrement par mer, soit vers la Hollande, soit vers Hambourg. Aussi ai-je écrit au sieur Le Chambrier, mon ministre à Paris, qu'il doit tâcher d'avoir un passe-port pour ce transport et de vous l'adresser à Londres le plus tôt possible. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

2041. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Quartier général de Rohnstock, 27 octobre 1745.

Pour vous répondre à ce que vous mandez dans votre relation du 15 de ce mois, sur ce que le roi de France doit être piqué de quelques lettres que je lui ai écrites, par quelques traits qu'on a voulu trouver ou impérieux ou moqueurs, je vous dirai que je ne me souviens nullement d'avoir écrit au roi de France d'une façon pareille, quoique j'aie été obligé de lui écrire avec force sur quelques sujets, ce qui, ce me semble, se doit faire entre des alliés qui pensent sincèrement sur leurs intérêts réciproques, et ce que le roi de France a demandé lui-même que je dusse faire. Je profiterai en attendant de votre avertissement, à la

première occasion que j'aurai pour écrire au roi de France, qui jusqu'à présent me manque.

Au reste, j'approuve fort ce que vous avez écrit au ministre[1] sur les subsides, sans lesquels il ne m'est pas possible de pouvoir continuer la guerre.

Comme j'ai envoyé mon écuyer Sainson en Angleterre pour m'y acheter douze chevaux de monte, vous devez solliciter un passe-port pour le transport sûr de ces chevaux et des gens qui y appartiennent, par mer depuis l'Angleterre vers la Hollande ou vers Hambourg, et, ce passe-port expédié, vous l'enverrez au plus tôt possible à mon résident Andrié à Londres.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2042. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Rohnstock, 27 octobre 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu hier votre dépêche, et en même temps la lettre d'Andrié par où il paraît que le ministère anglais persiste dans l'intention de remplir ses engagements. Je vous avoue que j'ai tant de crédulité pour cette négociation que j'en crois le succès infaillible; ce n'est point à dire que les effets s'en manifestent aujourd'hui ou demain, mais avant la fin de l'année. Il n'y a que l'alternative, ou que la reine de Hongrie accepte la convention d'Hanovre, ou qu'elle change de système, et je vous laisse à juger quels inconvénients il n'y aura point à ce changement, tant pour les sacrifices que la reine de Hongrie serait obligée de faire à la France, que pour ses sûretés à l'avenir. D'ailleurs, l'Angleterre tient les cordons de la bourse, et l'épuisement des finances est excessif à Vienne. Quoi qu'il arrive, en mettant les choses au pis, nous aurons deux alliés au lieu que nous n'en avons qu'un. La France nous donnera des subsides, et à moins que le ministère anglais ne veuille saigner du nez, il sera obligé à nous assister de quelque façon.

Selon mes dernières nouvelles, les Autrichiens commencent à se séparer et vont entrer dans leurs quartiers, ce qui nous fera gagner du temps, et vous savez le proverbe: *Chi a tempo, a vita.* Je pars demain pour Breslau; s'il n'arrive point quelque chose d'extraordinaire entre ci et le 30, je pars le 31, et je serai à Berlin le 1er de novembre. Voici, en ce cas, la dernière lettre que vous recevrez de moi, vous assurant que je suis avec estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Marquis d'Argenson.

2043. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Rohnstock], ce 29 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Je pars demain d'ici; l'armée autrichienne s'est enfin séparée, et du Moulin a pris congé de Frenquiny en le rossant d'importance pour la bonne bouche.

J'espère que Woronzow ne se sera point impatienté à Berlin; il faut se surpasser à son égard en politesses et civilités.

A présent, toutes nos affaires iront bien, et puisque je gagne de la tranquillité pour mon armée, vous pouvez compter que notre paix est faite. Toute la frontière de Bohême, jusqu'à douze milles de la Silésie, est si bien abîmée que pas une âme n'y peut subsister. En cas que la guerre continue, les Autrichiens auront plus de peine à la soutenir que moi: enfin, j'ai réussi en tout ce que je me suis proposé, cette année, pour la campagne, et je reviens dans ma patrie avec l'esprit tranquille, ayant satisfait à mes devoirs, et laissant, grâce au Ciel, tout en bon état. Quant à mes chagrins domestiques, c'est un calice dont je bois tout seul l'amertume, et dont le public ne souffre point. J'espère de vous revoir le 1er; si vous voulez venir à six heures au château, ou j'y serai déjà, ou j'arriverais incontinent.

Les arrangements que j'ai eu à faire sur les frontières, les incertitudes où j'étais sur le parti que les ennemis prendraient, et les affaires que j'ai avec les régiments et le détail de l'armée, tout cela m'a empêché d'aller à Breslau, où ma présence ne pouvait être d'utilité que pour rassurer encore plus les esprits.

Adieu, je suis avec bien de l'estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2044. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Ammon berichtet, Haag 22. October: „On agirait ici avec plus de vigueur, et je suis persuadé que l'État s'empresserait d'accéder au traité d'Hanovre, si l'on ne craignait que la Reine ne sacrifiât les Pays-Bas à la France pour récupérer la Silésie."

[Rohnstock], 29. October 1745.

Des Königs Majestät finden wegen der letzteren Passage des hierein liegenden Ammonschen Berichtes noch nöthig, dass derselbe über alle die Ursachen mit nächstem instruiret werde, warum es so unnatürlich als fast ohnmöglich sei, dass die Königin von Ungarn einen separaten Frieden mit Frankreich machen könne, und dass folglich, wenn die Oesterreicher dergleichen Demonstrationes machen, solches nur leere Drohungen seind, um die Seepuissances zu intimidiren, welche gegen ferme und serieuse Declarationes keinen Stich halten können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2045. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Quartier général de Rohnstock, 29 octobre 1745.

La relation que vous m'avez faite le 15 de ce mois, ne m'ayant appris que des nouvelles fort ordinaires, je m'attends de recevoir bientôt de vous une bien plus intéressante, pour m'éclaircir sur plusieurs sujets importants dont je vous ai chargé par mes ordres précédents. Comme mes ministres vous auront instruit sur tout ce qui s'est passé dans le collége électoral à Francfort, touchant la cassation de l'investiture d'Ostfrise donnée à moi par le vicariat de Bavière, et que cela s'est fait principalement sur les fortes instances que les ministres d'Hanovre ont faites là-dessus — comme d'ailleurs il me vient partout des avis qu'on ne songe à rien moins à Vienne qu'à s'accommoder avec moi, et qu'on a détaché de l'armée du Haut-Rhin 10,000 Autrichiens vers la Bohême, pour en fortifier l'armée du prince Charles, et que les ministres d'Hanovre se donnaient tous les mouvements possibles afin de remplacer ces 10,000 hommes qu'on détache contre moi, par des troupes de l'Empire — j'avoue que je commence d'entrer fort en doute contre la droiture des sentiments du roi d'Angleterre. De quelle façon dois-je concilier ces disparates? et dois-je regarder le roi d'Angleterre comme une ou comme deux personnes? Il me fait donner les assurances les plus fortes et les plus positives de vouloir obliger la cour de Vienne, par tous les moyens les plus efficaces, à accepter la convention d'Hanovre bongré malgré, il désire même d'être assisté de moi contre les entreprises du Prétendant en Écosse, pendant que ses ministres hanovriens font tout ce qu'ils peuvent pour me chagriner dans l'Empire et pour rendre intraitable la reine de Hongrie, en se prêtant à toutes les vues de la cour de Vienne en Allemagne contre mes intérêts; au fond, si les ministres hanovriens tiraient la même corde avec le ministère britannique, il faudrait absolument que la reine de Hongrie pliât. Mon intention est donc que vous deviez vous éclaircir sur tous ces doutes dans une conversation confidente avec le lord Harrington, et que vous deviez lui dire combien j'étais obligé, par les raisons ci-dessus alléguées, de soupçonner le roi d'Angleterre que ses sentiments étaient bien différents de ceux de son ministère britannique, et que peut-être, en laissant faire celui-ci, les Hanovriens étaient instruits de faire à la cour de Vienne des insinuations toutes contraires et de traverser le ministère anglais, en fortifiant la reine de Hongrie à ne point plier, mais à se roidir plutôt contre tout ce que le ministère anglais pouvait représenter touchant un accommodement avec moi.[1] J'avoue

[1] Der österreichische Gesandte von Wasner berichtet am 12. October an Maria Theresia, König Georg habe zu ihm „von dem Vergleich mit Preussen mit folgendem merkwürdigen Beisatz gesprochen: Wie Ew. Kaiserl. Majestät in der hierüber zu ertheilenden Antwort Sich um so mehrers in Obacht zu nehmen Ursach hätten, als er, der König, mir in höchstem Vertrauen nicht bergen wollte, dass sie, Ministri, üble Intentiones hegeten; dass er hierunter gerne Rath schaffen und helfen wollte, solches

qu'il me coûte de la peine à soupçonner une pareille duplicité énorme, mais il y a pourtant une contradiction si ouverte entre ce que le ministère britannique a fait, et entre la façon d'agir des ministres d'Hanovre, qu'il m'est impossible de le concilier. Vous y ajouterez que j'étais vraiment persuadé de la droiture et de la sincérité des sentiments du lord Harrington et des autres ministres anglais, mais que les manéges anciens des ministres hanovriens ne laissaient pas que de me rendre suspects ceux du roi d'Angleterre; que d'ailleurs il fallait absolument que je susse à présent à quoi me tenir sur notre convention; que milord Harrington savait avec quelle bonne foi je m'étais prêté à la conclusion de notre traité; que ç'avait été le ministère britannique qui l'avait rendu public, que je m'étais brouillé par là avec mes alliés antérieurs, et que, nonobstant de tout cela, je ne voyais point à quoi notre traité aboutirait, la cour de Vienne criant assez haut qu'elle n'y voulait point accéder; qu'il était donc temps que je susse de quels moyens efficaces les Puissances maritimes et surtout l'Angleterre se serviraient pour obliger la reine de Hongrie à accéder à ladite convention ou ce qu'on ferait pour moi si ladite Reine refusait tout net à ne vouloir point se tenir à la convention d'Hanovre; que milord Harrington conviendrait lui-même qu'il n'y avait plus de temps à perdre pour cela, et que, si dans un temps de quinze jours je n'étais pas sûr de mon fait et ne voyais des réalités, je ne pourrais autrement faire que prendre mes mesures pour ne pas être pris au dépourvu et me laisser accabler impunément. Vous ne manquerez pas d'insinuer tout cela au lord Harrington de la manière la plus énergique, pour en avoir une réponse catégorique, sur laquelle je puisse régler mes mesures, et, en attendant votre relation sur tout ceci avec bien de l'impatience, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

2046. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Chambrier berichtet, Paris 18. October: „Il semble que la joie qu'a causée la dernière victoire de Votre Majesté au ministère d'ici, vient principalement de ce qu'il espère que cela facilitera un accommodement dans les affaires d'Allemagne, sans que la France soit obligée de faire de nouveaux efforts . . . Depuis quelque temps, je n'entends plus parler de l'augmentation; ce ministère s'est retranché à dire qu'il ne ferait rien, sans savoir à quoi s'en tenir avec Votre Majesté, de qui il attendait les sentiments sur les affaires

Berlin, 2. November 1745.

Es muss dem p. Chambrier geantwortet werden, wie Ich Mich sehr wunderte, dass das französische Ministerium noch so ungereimt denken könnte. Er möchte doch den Argenson convenablement einmal fragen, in was vor Punkt sie ihrer mit Mir getroffene Alliance und allem, was sie Mir seitdem versprochen und versichert hätten,

aber nicht in seiner Gewalt stünde." Vergl. Droysen, Friedrich der Grosse und Maria Theresia nach dem Dresdner Frieden, Berlin 1878, S. 108.

présentes, et depuis que je lui ai serré le bouton sur ce qui convient à Votre Majesté, je n'en ai point encore de réponse, parcequ'il craint de s'expliquer sur des choses dont il voudrait que Votre Majesté eût tout le poids ... Malgré que ce ministère pense comme il fait sur les affaires d'Allemagne et se conduise aussi pitoyablement envers Votre Majesté, Elle peut compter cependant que, si Elle est forcée d'en venir à un accommodement avec la reine de Hongrie, cette cour et cette nation crieront comme des aigles contre Votre Majesté."

ein Genüge gethan, und wenn des Königs Majestät gar keinen Vortheil von ihrer Alliance haben sollten, so wäre ja wohl nichts schlechters zu erdenken, als dass man ihrerseits mit Deroselben, die der stärkte, beste und beständigste Alliirte von Frankreich gewesen, auf solche Art umgehen' wollte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2047. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 19. October: „Assurément la victoire signalée remportée près de Prausnitz a fait une impression favorable sur tous les esprits, et je doute fort que le Grand-Chancelier ... parvienne à son but de faire agir l'Impératrice, l'année qui vient, en faveur de la Saxe ... Je lui fis connaître avant-hier que le glorieux événement qui venait d'arriver ne changerait en rien la façon de penser de Votre Majesté ni Sa modération; à quoi il répondit: *Das ist sehr gut.* Ce ministre désire aussi de son côté la paix, pour se voir hors d'embarras, n'ayant guère d'espérance de pouvoir entraîner l'Impératrice dans ses vues contre Votre Majesté, cet empire ne se trouvant nullement en état de commencer une guerre légèrement, d'autant moins que les dernières nouvelles de Constantinople, aussi bien que de la Perse, font craindre un prompt accommodement entre les deux puissances orientales."

Nach der Ausfertigung.

Berlin, 2. November 1745.

Wegen einliegender Relation haben des Königs Majestät dem Herrn von Mardefeld zu antworten befohlen, dass alles, so er gemeldet habe, gut wäre, und er nur continuiren solle, das dortige Ministerium zu berciren und stille zu halten, auch selbigem zu inspiriren, wie Se. Königl. Majestät keine andere als friedfertige Sentiments hätten, hergegen die Oesterreicher und Sachsen nichts anders wie Lärm, Weitläuftigkeiten und Unruhe sucheten.

Eichel.

2048. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 5. November 1745.

Der König befiehlt, Chambrier anzuweisen, „wie derselbe nur fernerhin insistiren und bestehen sollte, dass, ob wir schon den besten Willen von der Welt hätten, wir dennoch nichts weiter als den guten Willen haben, und nicht agiren könnten, weil es uns an dem dazu nöthigen Nervo fehlete, folg-

lich, wann Frankreich uns nicht mit hinlänglichen Subsides appuyirte, uns aus der Affaire, so gut wir könnten, ziehen müssten. Des Königs Majestät vermeinen demnächst, dass man dem französischen Ministerio von der Convention nur frei sprechen, demselben aber dabei bündigst versichern könnte, dass in solcher nicht das allergeringste enthalten sei, so dem Interesse von Frankreich zuwider; am wenigsten wären criminelle Engagements darin oder dabei (wie man sich auf eine offensante Art ausdrücken wollen), vielmehr sähen des Königs Majestät solche Convention so an, als ein Échelon und Mittel, demnächst weiter zu gehen und einen von Frankreich gewünschten Generalfrieden zuwege zu bringen.

Uebrigens, da Sr. Königl. Majestät die Espèces zu Fortsetzung eines vigoureusen Krieges manquirten, so wären alle Projets, so man deshalb machte, so gut solche auch sonsten wären, vergebens, wenn dieser Articul durch hinlängliche Subsides nicht gehoben wäre.

Ueber welches alles Ew. Excellenz den Herrn von Chambrier auf das convenableste und beste instruiren möchten" ....

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2049. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE SAXE A GAND.

Potsdam, 6 novembre 1745.

Monsieur. L'approbation d'un connaisseur comme le comte de Saxe est très flatteuse pour moi et pour mon armée.[1] Vos lettres ont encore l'avantage de pouvoir servir d'instruction; les réflexions y sont profondes et justes, ce qui me persuade plus que jamais que dans chaque pays il faut faire une espèce de guerre différente, et que les mauvais succès n'arrivent pour l'ordinaire à la guerre que faute d'avoir choisi avec trop peu de discernement et de connaissance le genre d'opérations le plus convenable au pays où l'on doit agir.

Il me semble que les troupes légères de la reine de Hongrie peuvent assez se comparer aux Parthes. Leur façon de combattre est la même, ils désolent en ce qu'on ne saurait les atteindre ni les obliger à tenir ferme; ils sont redoutables aux équipages et dangereux aux vivres d'une armée, surtout dans un pays où il n'y a aucune rivière

[1] In dem Gratulationsschreiben des Marschalls zu dem Siege von Soor, Gent 16. October, heisst es u. A.: „La supériorité du nombre de vos ennemis a cédé, Sire, à votre habileté et à celle de la qualité de vos troupes. Ce dernier événement justifie l'idée avantageuse qui m'a toujours fait dire, depuis que je les connais, qu'il n'y en a point qui puisse leur être comparé. La façon dont l'armée de Votre Majesté est composée et disciplinée doit nécessairement lui assurer des victoires. Ce que nous avons fait en Flandre, quoique considérable, n'approche point du brillant de la campagne pendant le cours de laquelle vous avez donné, Sire, deux batailles et remporté deux grandes victoires."

navigable et où l'on se trouve obligé de faire venir les subsistances par des gorges de montagnes et par des défilés très difficiles.

Je vous suis infiniment obligé du plan d'Ath que je viens de recevoir. Je fais des vœux pour que votre santé se rétablisse entièrement: c'est à assurer à la France une suite de nouvelles prospérités et à vous une nouvelle moisson de lauriers, auxquels personne ne s'intéresse plus que etc.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

2050. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Potsdam], ce 6 [novembre 1745].

Mon cher Podewils. Ne voilà-t-il pas de ces maudits incidents qui gâtent tout? Je pense cependant que cette déclaration de la Russie[1] n'est pas suffisante pour rehausser l'orgueil de la cour de Vienne, et, après tout, il y a une grande différence entre une déclaration favorable et une assistance réelle. Il faut que nous donnions à présent une réponse à Tschernyschew, et je pense que le mieux est de la faire en des termes vagues, mais de faire sentir en même temps qu'on ne s'embarrassait pas du tout et qu'on irait de notre côté son chemin également, sans changer en rien d'allure.

Il me semble encore qu'on pourrait faire faire une déclaration par Mardefeld en Russie, portant sommairement que je m'en tenais à la convention d'Hanovre et que, si les Saxons attaquaient encore une fois la Silésie, je recevrais des secours du roi d'Angleterre et des Puissances maritimes, dont les sentiments équitables ne montraient aucune partialité pour la Saxe; en un mot, il faut leur faire sentir que, depuis que nous sommes bien avec les Puissances maritimes, leur déclaration nous paraît être faite trop tard. Mandez-moi votre sentiment sur tout ceci, et parlez avec franchise, car il me semble que dans la crise présente il ne faut point se départir de la convention d'Hanovre, et que la moindre déférence aux avis de l'Impératrice nous avilirait et ferait triompher Dresde.

Je conclus donc que l'on a plus de besoin à Vienne et à Dresde d'argent que de paroles; les Anglais donnent l'un, les Russes l'autre, et

[1] Eine von dem Grafen Tschernyschew am 4. November in Berlin übergebene Note, durch welche die russische Kaiserin die preussische Forderung der vertragsmässigen Bundeshülfe gegen Sachsen (Promemoria Mardefelds, Petersburg 4. October; Preussische Staatsschriften I, 716) dahin beantworten liess, dass sie nach Veröffentlichung des preussischen Manifestes gegen den dresdner Hof (S. 223) vielmehr den casus foederis ihrer Allianz mit Sachsen gegeben sehe und dem letzteren die vertragsmässige Hülfe senden müsse, zugleich aber ihre guten Dienste zu Beilegung der Irrungen zwischen Preussen und Sachsen anbiete. Mündlich hatte Tschernyschew hinzugefügt dass zunächst die Rückkehr der beiderseitigen diplomatischen Vertreter nach Berlin bez. Dresden zu wünschen sei.

dans la nécessité de ce précieux métal on sera obligé de faire plier l'orgueil sous la force de l'intérêt.

Cagnony m'écrit une grande lettre où il demande des augmentations de pension ou son congé; il faut lui donner espérance du premier; aussi bien l'occasion ne peut-elle pas manquer que je l'emploie dans peu.

Adieu, je suis avec estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2051. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Potsdam], ce 7 [novembre 1745] au matin.

Mon cher Podewils. Par les lettres du 5 que je reçois de la Silésie, il paraît qu'un corps d'Autrichiens s'approche de la Lusace. Ne serait-ce point pour nous attaquer par cette lisière, et, en cas qu'ils soient battus et poursuivis dans la Lusace, que ces gens le fissent exprès pour nous mettre aux mains avec la Russie? Je ne sais ce que j'en dois penser, mais il me semble qu'il y a quelque projet caché de la part des ennemis; et l'idée que je leur prête, ne serait pas tant mal imaginée.

En ce cas-là, ma foi, je suis autorisé à poursuivre mon ennemi partout où je le trouve, et tout ce qui pourrait arriver de pis, serait que la Russie assistera la Saxe six mois plus tôt.

Je suis dans de grandes inquiétudes; mais si tout reste coi en Silésie, nous nous tirerons d'affaire; sinon, je crains bien que les Anglais et nous-mêmes ne saignions du nez.

Cela ne s'appelle pas vivre, mais mourir tous les jours mille fois, que de passer toute sa vie dans des inquiétudes et dans une crise de dix-huit mois.

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2052. A L'ÉLECTEUR PALATIN A MANNHEIM.

Berlin, 7 novembre 1745.

Monsieur mon Cousin. J'ai été véritablement touché du tableau que Votre Altesse Électorale m'a fait, par Sa lettre du 1er de ce mois, de la situation embarrassante où Elle et Son électorat Se trouvent par la cruelle et injuste oppression de Ses ennemis. Le tendre intérêt que je prends à tout ce qui regarde Votre Altesse Électorale, me ferait voler bientôt à Son secours, si la situation présente de mes affaires et l'acharnement de mes ennemis le voulaient permettre. Mais comme la

fermeté de Votre Altesse Électorale de ne pas vouloir subir l'indigne joug qu'on Lui veut imposer, Lui fait tant d'honneur et doit La faire triompher, à la fin, de tous les embarras où Elle Se trouve maintenant, par mon attachement fidèle à Ses intérêts, desquels je ne me départirai jamais, j'espère, sans m'ingérer toutefois de donner des conseils à Votre Altesse Électorale dans une affaire où Elle connaît mieux que personne, par Ses grandes lumières, ce qui Lui convient, qu'Elle ne changera qu'à bonnes enseignes de façon de penser, et qu'Elle voudra continuer, pour le bien réciproque de nos deux maisons électorales et pour le maintien de la liberté germanique, de rester ferme dans Ses engagements et de ne point laisser séparer et désunir nos intérêts, tout comme je ne donnerai jamais les mains à un accommodement sans y comprendre Votre Altesse Électorale.

Je pense aussi que Votre Altesse Électorale fera bien de sommer Sa Majesté Très Chrétienne de vouloir bien remplir ses engagements anciens et modernes avec Sa maison électorale et de L'assister promptement et efficacement de toute sorte de secours propre à soulager Votre Altesse Électorale dans les circonstances présentes. Pour ce qui regarde les liaisons qu'on a proposées de nouveau à Votre Altesse Électorale, je me réfère à tout ce que mon ministère a été chargé de dire de ma part sur ce sujet au baron de Beckers, ministre de Votre Altesse Électorale à ma cour, ne doutant point qu'il ne Lui en ait fidèlement rendu compte. Au reste, je prie Votre Altesse Électorale d'être persuadée de l'amitié inviolable et de la parfaite considération avec laquelle je ne cesserai jamais d'être, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le bien bon et fidèle cousin et allié

Nach dem Concept. Federic.

2053. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 8. November 1745.

Ew. Excellenz habe hierdurch zu melden nicht ermangeln wollen, wie des Königs Majestät mir befohlen haben, noch heute nachstehende Schreiben aufzusetzen:

1) An Andrié, um demselben die russische Declaration, so durch Bestushew an Mardefeld geschehen,[1] ingleichen die Antwort, so des Königs Majestät darauf thun lassen wollen, zu communiciren, und ihn dabei zu instruiren, dem Mylord Harrington zu insinuiren, man bäte ihn sehr, solche Ordres an Hyndford zu geben, conjointement mit Mardefeld in dieser Sache zu gehen, das Ungewitter zu conjuriren und ein besseres Einverständniss darunter mit den russischen Ministern zu machen.

[1] Die Declaration ist gleichlautend mit der, welche Tschernyschew am 4. November in Berlin übergeben hatte (S. 328 Anm.).

Ferner dem Andrié die letzte Dépêche von Chambrier wegen des Cardinal Tencin zu communiciren,[1] mit dem Beifügen, weil man sähe, dass die Sachen anfingen, serieuser zu werden, als sie im Anfange gewesen, überdem der Abbé de La Ville aus dem Haag rappelliret worden wäre (daraus sehr wohl zu schliessen wäre, dass die Franzosen was auf die Holländer tentiren wollten), auch endlich aus allen Umständen schiene, dass Engelland und Holland von den Oesterreichern, Se. Königl. Majestät aber von Frankreich verlassen werden würden, so glaubten Se. Königl. Majestät, dass es jetzo die höchste Zeit wäre, dass die Engelländer, Holländer und Se. Königl. Majestät eine defensive Allianz machten, wozu dann mit der Zeit mehrere accediren könnten, und weil die Umstände so wären, dass Se. Königl. Majestät nicht glauben könnten, dass es zum Frieden käme, und es ganz und gar entfernet davon aussähe, so wäre es die höchste Zeit, dass die Engelländer sich determinirten, mit was vor Succurs sie Mir beistehen wollten.

Ferner noch dem Andrié zu schreiben, Ich communicirte ihnen fidèlement, was Ich vor Nachrichten bekäme, also hoffte auch, dass sie Mir gleichfalls fidèlement communiciren würden, was sie vor Nachrichten bekämen, die Mich angingen. Auch hoffte Ich, dass wenn der König von Engelland mit Frankreich in eine Negociation entrirte, solches nicht mit Meiner Exclusion geschehen und es bei der Convention von Hannover bleiben würde. Ferner noch Harrington zu insinuiren, den Hyndford zu instruiren, der Russischen Kaiserin zu sagen, dass Ich mit den Seepuissances Meine Convention gemachet, und es Engelland lieb sein würde, wann die Russische Kaiserin accediren wollte.

2) Soll an Mardefeld geschrieben werden, des Königs Majestät fänden seine Relationes sehr leicht; er tractire 15,000 Russen vor nichts: ob er glaubte, dass Dieselbe wie Louis XIV überall 20,000 Mann entgegen setzen könnte.

3) An Chambrier: Sollte suchen zu insinuiren, dass die Franzosen

1 Chambrier berichtet, Paris 29. October: „On continue à m'écrire de Fontainebleau que sûrement le cardinal de Tencin est en négociation avec le Grand-Duc (de Toscane) pour faire un accommodement particulier dont Votre Majesté sera le sacrifice, ledit cardinal se flattant que de ce premier accord il parviendra à une paix générale, et que la réussite d'un tel ouvrage le mènera à être premier ministre. On m'ajoute que dans un conseil qui s'est tenu, le cardinal de Tencin a dit au Roi son maître que la bonne foi avait des bornes, comme toutes les autres vertus, au delà desquelles elle devient une faiblesse ruineuse. Enfin on m'écrit que le cardinal de Tencin et les autres ministres de conférence paraissent si tranquilles sur la conduite du roi de Prusse qu'il faut qu'ils comptent fortement pouvoir sortir d'affaire sans le roi de Prusse. L'on m'ajoute que le roi de France regagnera par cet accord Ypres et Furnes, et que la reine de Hongrie consentira à ce que l'infant Philippe possède les duchés de Parme et de Plaisance, avec quelque petite partie du Milanais, pourvu que la France ne prenne nulle part dans les efforts que le Grand-Duc et la reine de Hongrie feront avec la Saxe pour réduire Votre Majesté et lui arracher la Silésie ... Les ennemis de Votre Majesté se flattent de lui attirer tant d'affaires sur les bras qu'il faudra à la fin que Votre Majesté succombe." Vergl. dazu Arneth III, 130 ff.

am besten thun würden, ihre Sache mit den Engelländern zu machen und denselben die österreichische Negociation zu communiciren, um dadurch ihren Frieden mit dem König von Engelland mit Exclusion der Königin von Ungarn zu machen, da sie hernach mit solcher freie Hand zu thun hätten. Die Franzosen würden alsdann sehen, dass Ich ihnen mit Meiner Convention mehr gevortheilt als geschadet hätte, weil dieses Gelegenheit zum Frieden mit Engelland gegeben, und dass Frankreich dadurch die Avantages vor sich und die Spanier machen könnte wie sie wollten.

Dieses ist was Se. Königl. Majestät mir von Wort zu Wort dictiret haben.

Eichel.

Nach der Ausfertigung. Die auf Grund dieses Dictats und der Zusatzweisungen des Königs unter Nr. 2056 von Eichel ausgearbeiteten Immediaterlasse an Andrié, Mardefeld und Chambrier sind datirt Potsdam 9. November (vergl. Nr. 2057).

2054. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 8 novembre 1745.

Mon cher Podewils. C'est après avoir lu toutes les relations déchiffrées de cette poste, que je vous réponds. J'avoue que toutes ces nouvelles, prises ensemble, forment un cahos difficile à débrouiller; nos embarras augmentent, et il semble que le Nord et le Sud aient conjuré notre perte; cependant il faut travailler dans cette tempête, opposer le courage aux dangers et l'adresse à la fraude, et ensuite prendre un parti stoïque sur tous les événements tels qu'ils soient. J'approuve la réponse que vous faites à la déclaration de Tschernyschew;[1] je trouve nécessaire que vous la lui délivriez avec un air de tranquillité et d'indifférence, comme s'il vous avait remis un présent de l'Impératrice; et il faut que Mardefeld continue de ne se montrer aucunement embarrassé du parti qu'il plaira à la Russie de prendre. Mais je ne suis pas content de la façon superficielle dont il envisage l'affaire, et il faut lui faire sentir qu'un ennemi de plus sur les bras, dans la circonstance présente, m'embarrasse beaucoup. Le plus grand service que ce ministre me puisse rendre à présent, est d'approfondir si ces mouvements des troupes russiennes sont pour l'ostentation, ou si Bestushew, imbu des sinistres desseins de la Saxe, est entré dans l'infâme complot de mes ennemis sans restriction; c'est sur cette connaissance-là qu'il faut régler ses démarches, sans quoi nous agirions pitoyablement.

J'ai fait écrire à Andrié de communiquer au lord Harrington tout ce qui me revient de la Russie, et je lui ai fait demander des ordres pour que Hyndford tirât la même corde avec Mardefeld, pour faire

[1] „Réponse à donner au comte de Tschernyschew"; am 9. November dem russischen Gesandten übergeben.

échouer les intrigues de la Saxe, en l'assurant que je ne ferai jamais de paix avec la reine de Hongrie que celle que l'Angleterre moyennerait. Il m'a semblé, de plus, qu'il était de mes intérêts de communiquer au lord Harrington le précis de ce que Chambrier mande de la négociation du cardinal Tencin, en lui insinuant que, vu le pli que prennent les choses de l'Europe, je croyais que nos intérêts communs, savoir des Puissances maritimes et de moi, demandaient que nous resserrassions les liens de notre union par une alliance défensive, à laquelle on pourrait faire accéder dans la suite d'autres puissances, comme par exemple le Danemark. Si la reine de Hongrie est assez mal avisée pour négocier en France, je me flatte que l'Angleterre la préviendra, et qu'elle sera la dupe de ses finesses.

J'ai fait écrire à Chambrier qu'il devait tâter le terrain, pour voir si l'on ne serait pas disposé en France de faire sa paix avec l'Angleterre, ce qui serait bien plus avantageux qu'avec la reine de Hongrie, qui, abandonnée alors à la merci de la France, serait bien obligée d'en passer par où cette puissance le voudra.

Voilà les moyens dont j'ai cru devoir me servir pour rétorquer contre mes ennemis les flèches qu'ils préparaient pour tirer sur moi; à savoir si quelques-unes de ces insinuations réussiront; c'est de quoi je ne veux pas répondre; il y a toutefois lieu d'espérer qu'à force de frapper à toutes les portes, nous en trouverons une qui nous fournira l'issue de nos embarras. Vous paraissez en peine de ce que le roi d'Angleterre n'a point parlé dans sa harangue au Parlement des affaires étrangères; vous ne le serez plus, s'il vous plaît de considérer que l'objet le plus pressant pour lui étaient sans doute les affaires intérieures de son royaume, et qu'il ne pourra parler de la convention d'Hanovre qu'après avoir reçu une réponse catégorique de la reine de Hongrie; peut-être y a-t-il quelque négociation en France dont il attend l'issue pour la communiquer au Parlement. Voilà la façon dont j'envisage tout ceci.

Je serai mercredi[1] à Berlin et je vous prie de vous préparer par des réflexions à me dire votre sentiment sur ces trois objets importants que contient ma lettre, et, en attendant, d'instruire en conséquence nos ministres aux cours étrangères, pour que sans perte de temps chacun mette la main à l'œuvre. En attendant, ma vaisselle commence à déménager, et je ne sais ce qui en sera, si nous ne trouvons pas dans peu des secours étrangers.

Je suis avec estime votre parfait ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] 10. November.

2055. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A BERLIN.

[Potsdam], ce 8 [novembre 1745].

Mon cher Rothenburg. Comme je serai mercredi à Berlin, je me réserve à vous parler alors sur le sujet de Darget,[1] et nous verrons ce qu'il y aura à faire. Tout le monde regrette que la petite Pandoure n'est pas morte dans sa vocation, et chacun exprime cette pensée avec les mêmes termes; ainsi il faut que la réflexion soit vraie et naturelle.

Le cardinal Tencin négocie, à ce que l'on me mande, avec le marquis de Stainville, le système de l'Europe s'embrouille journellement davantage, Dieu sait ce que nous deviendrons, et si après la campagne du printemps prochain nous ne prendrons pas la route d'Avignon.[2] Adieu, le Ciel vous conserve; ce sont les vœux de

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2056. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A POTSDAM.

[Potsdam, 8 novembre 1745].

Lettre à Mardefeld: Je m'étonne beaucoup que vous entriez dans un si grand détail sur les affaires de l'Empire, et que vous passiez si légérement sur la marche des troupes russiennes, qui m'intéresse beaucoup, et que je ne puis apprendre que par votre canal.

Vous faites bien de témoigner de la fermeté et de la sécurité; vous devez même insinuer à Bestushew que nous savons à quoi nous en tenir par la convention d'Hanovre, et que, si la Saxe ne voulait pas prêter les mains à cette convention, le roi d'Angleterre aurait les moyens à les y obliger. Que j'avais fait jusqu'ici tout ce que j'ai pu pour vivre en bonne intelligence avec l'Impératrice russienne, mais que, si contre toute raison elle veut fournir des secours à mes ennemis, pour envahir la Silésie, il faudra bien que je m'en console, et que je trouverai plus d'amis qu'on ne le pense; en un mot, il faut tenir ce langage sans aigreur, mais avec fermeté, et m'avertir fort exactement des mouvements que feront ces troupes.

A Andrié: Lui communiquer les nouvelles de Russie, et lui ordonner de solliciter Harrington pour que Hyndford tire à la même corde avec Mardefeld. Il faut ajouter que le temps était venu de prendre des mesures pour la campagne prochaine, et que, si une fois j'en avais fait la dépense, je ne me prêterais plus à rien, ainsi que, si dans le cours de ce mois l'Angleterre ne parvenait à rien, je regarderais toute leur négociation comme échouée; qu'il me revenait de tous les côtés que la cour de Vienne était résolue de ne se prêter à aucun

[1] Secretär des Marquis Valory, mit welchem wegen Uebertrittes in den Dienst des Königs verhandelt wurde. — [2] Asyl der vertriebenen Stuarts.

accommodement, mais d'amuser les Anglais jusques au printemps prochain; que les Saxons poussaient à la roue pour roidir le ministère de Vienne dans ces sentiments; que la déclaration de l'impératrice de Russie les affermirait encore davantage dans ces sentiments; qu'ainsi je prévoyais d'avance que, malgré les bonnes dispositions du ministère anglais, rien ne fléchirait la fierté et la hauteur de la reine de Hongrie, et que les peines et le temps que l'on y employait, seraient à pure perte.

Que j'exigeais donc de l'Angleterre une déclaration catégorique, afin que je puisse prendre là-dessus des mesures pour l'avenir et pourvoir à ma sûreté d'une façon ou d'autre; que j'avais la confiance en Harrington, comme honnête homme, et même comme à mon ami, qu'il ne me flatterait pas de vaines espérances, mais me dirait nettement à quoi je pouvais m'en tenir, d'autant plus que le temps pressait, et que, si je ne prenais à présent mes arrangements pour la campagne prochaine, il serait trop tard ensuite.

A tout ceci il faut ajouter les points que j'ai dictés ce matin.[1]

Eigenhändig. Federic.

2057. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 9 novembre 1745.

Acquittez-vous bien de cette commission, elle est de la dernière importance, et dites au lord Harrington que les Autrichiens préparaient actuellement une nouvelle invasion en Silésie, de sorte que je regardais l'affaire que vous savez comme une chose rompue.

Fr.

Eigenhändiger Zusatz unter dem auf Grund von Nr. 2053 und 2056 von Eichel ausgearbeiteten Immediaterlasse.

2058. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 9 novembre 1745.

Comme la continuation de la guerre contre des ennemis si obstinés que les miens me pourrait obliger encore à des frais pour soutenir la guerre, et que je voudrais bien prendre d'avance mes mesures là-dessus de manière que je ne sois pas pris tout d'un coup au dépourvu sur les fonds nécessaires, mon intention est que vous deviez me mander, le plus tôt le mieux:

1° Si, dans la situation où je suis avec l'Angleterre, et si le cas le requerrait, je pourrais bien trouver du crédit et des fonds en Angleterre pour y négocier sous l'autorité publique, à un intérêt raisonnable, et sur des hypothèques bien sûres en terres, un capital d'un ou deux millions d'écus;

[1] Vergl. Nr. 2053.

2° Si vous croyez que la cour de Londres ne fera pas difficulté à m'aider et accorder son consentement là-dessus;

3° Combien de temps vous croyez qu'il faudrait pour avoir ensemble la somme susdite, et

4° De quelle façon il faudrait s'y prendre pour y réussir le mieux.

S'il y a moyen de sonder adroitement là-dessus le lord Harrington, vous ne manquerez pas de le faire et de m'en faire votre rapport susdit.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

2059. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke legen, Berlin 10. November, den Entwurf zu einer officiellen Entgegnung auf die vorläufig bereits beantwortete[1] Erklärung des russischen Hofes zur königlichen Genehmigung vor.

Cela est très bien, autant que j'y peux comprendre; mais le style allemand m'est si inintelligible qu'il m'est impossible d'en juger; en gros, cette réponse signifie qu'on s'en tient au traité d'Hanovre, et cela est bien.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 11. Nov.) am Rande des Entwurfs der Entgegnung.

2060. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 11. November 1745.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, dass dem von Chambrier auf einliegende Relation geantwortet werden solle: dass alles, was das französische Ministerium ihm antwortete, ganz gut, aber vague und general sei, und dass hergegen solches auf die Punkte, so wir wissen wollten und zu wissen nöthig hätten, nichts antwortete.

Durch die Successe, so der König in dem Niederlande gehabt und die vor ihn sehr gut wären, sei Se. Königl. Majestät vor Dero Particulier nicht soulagiret; die Successe in Italien fielen dem König von Sardinien schwer, darnach aber frage die Königin von Ungarn nicht, da sie noch das allermehreste von Mailand im Besitz habe.

Der Embarras, worin der König von Engelland wäre, würde von keiner Folge sein und er bald daraus kommen, überhaupt aber früge die Königin von Ungarn auch nicht viel darnach. Und wann dann auch alle die Successe von Frankreich noch so gut wären, so hülfen solche doch Sr. Königl. Majestät nicht, weil Sie kein Geld hätten, Frankreich aber sich zu keinen hinreichlichen Subsides verstehen wollte.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

[1] Vergl. S. 332 Anm. Der Wortlaut der preussischen Entgegnung: Preussische Staatsschriften I, 717.

2061. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 12 novembre 1745.

Vous verrez, par la copie ci-close d'un avertissement que je viens de recevoir,[1] ce que les cours de Vienne et de Dresde ont comploté contre moi et de quelle façon elles pensent de s'y prendre pour m'abîmer, s'il est possible; aussi suis-je averti, à n'en pouvoir douter, que le général autrichien de Grünne est actuellement en marche avec deux régiments de cuirassiers, quatre d'infanterie et 2,000 pandours, pour entrer de la Bohême en Saxe et pour se joindre aux troupes saxonnes qui cantonnent jusqu'à présent auprès de Leipzig, afin d'envahir conjointement mes anciennes provinces. J'avoue que de pareilles démarches, avec celle que la cour de Russie a faite à l'instigation des Saxons, dont je vous ai informé par ma précédente, ne laissent pas de me causer de la surprise, ayant toujours cru que le ministère anglais soutiendrait efficacement son ouvrage par rapport à la convention d'Hanovre et qu'il ferait faire, conjointement avec les ministres de la république de Hollande, de si fortes représentations aux cours de Vienne et de Dresde que celles-ci n'oseraient pas y regimber; mais comme les faits démontrent tout une autre chose, il faut que les représentations qu'on a faites de la part des Puissances maritimes aux cours susdites, n'aient pas été assez énergiques, ou que celles-ci les méprisent ouvertement et n'en fassent pas le moindre cas. Vous vous souviendrez de toutes les assurances les plus fortes que le roi de la Grande-Bretagne et ses ministres vous ont données qu'ils soutiendraient par les moyens les plus efficaces, et même par la pointe de l'épée, ce dont ils étaient convenus avec moi par la convention d'Hanovre, et qu'ils ne se laisseraient point impunément mépriser de la reine de Hongrie et de son allié, la Saxe: voilà le cas à présent, et ma volonté est que vous deviez représenter sans le moindre délai tout ce que je viens de vous dire, de la manière la plus forte et la plus énergique, au lord Harrington, bien que sans aigreur et dans des expressions honnêtes. Vous lui direz que, comme il paraissait absolument, par les démarches des Autrichiens et des Saxons, que la paix avec eux et moi était fort éloignée, et qu'ils ne témoignaient pas la moindre considération pour le roi d'Angleterre, il me fallait savoir à présent ce que j'avais à espérer de la Grande-Bretagne et ce qu'elle voudrait faire pour moi pour soutenir sa dignité et les engagements qu'elle avait pris avec moi de la manière la plus solennelle; qu'il n'y avait pas de temps à perdre et que le cas était si pressant qu'il fallait ou tout faire ou rien; qu'avec l'assistance du bon Dieu on ne m'attaquera pas impunément, mais que, si l'Angleterre ne prenait pas de vigoureuses résolutions, je

[1] Eine durch Rudenschöld vermittelte Mittheilung des schwedischen Gesandten in Dresden von Wulwfenstjerna über den Plan der Oesterreicher und Sachsen zu einem Winterfeldzug gegen die Mark Brandenburg. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 720, Anm. 1.

ne saurais point me laisser prévenir, mais que je serais obligé de prévenir plutôt ceux qui voulaient absolument m'assaillir pour me perdre totalement, et que je ne serais point responsable des suites qui en proviendraient; que je priais ainsi milord Harrington de me vouloir dire son sentiment tout net là-dessus; mais que, si l'Angleterre voulait soutenir ses engagements, il était absolument nécessaire que le ministère d'Hanovre fût instruit bien sérieusement de tirer la même corde là-dessus avec celui d'Angleterre et qu'il n'agît point dans l'Empire diamétralement contre tout ce dont j'étais convenu avec l'Angleterre; que sans cela il y aurait un contraste fort pernicieux, et que les choses prendraient un fort mauvais pli. Vous ajouterez encore que je m'attendais sûrement que les ordres dont je vous ai parlé dans ma précédente, seraient expédiés à milord Hyndford à Pétersbourg, pour qu'il rectifiât cette cour des machinations de la Saxe; enfin, que les affaires étaient dans une crise si violente qu'il me faudrait absolument savoir où j'en étais avec Sa Majesté Britannique. Vous ne manquerez point de pousser sur cela fort à la roue, pour que le lord Harrington vous donne une résolution finale de la part du Roi son maître, dont vous m'avertirez le plus tôt le mieux et même par un exprès, afin que je puisse prendre mon parti. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2062. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Berlin, 13 novembre 1745].

J'ai la tête si embarrassée d'affaires qu'il ne m'a pas été possible de donner toute la tournure nécessaire à ce brouillon.[1] Vous y verrez des idées croquées, mais il ne s'agit que des choses, j'y mettrai le stile en le transcrivant. Dites-moi ce que l'on peut y ajouter ou en retrancher.

Mes lettres de Silésie confirment tout ce que mes autres nouvelles m'ont annoncé. Entre ci et quinze jours, vous verrez que tout se confirmera, et les incrédules seront convaincus. L'orage qui nous menace est prêt à tomber et l'on en doute encore; pour moi, je vous ai dit mes sentiments et je n'en change pas jusqu'à présent. Vous verrez que l'événement me justifiera. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 13. Nov.) Eigenhändig.

---

1 Das nicht mehr erhaltene Concept zu dem Schreiben an den König von Frankreich, das in der unter Nr. 2064 abgedruckten Fassung am 15. November dem Marquis Valory übergeben worden ist. Podewils schickt das Concept mit der Bemerkung zurück: „J'ai trouvé la lettre ci-jointe . . . parfaitement bien tournée, et même conçue dans des termes que, si elle devait tomber dans les mains de la cour d'Angleterre, on n'y saurait trouver à redire."

2063. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 30. October: „Un grand nombre de troupes ont ordre de se tenir prêtes à marcher, exclusivement la garde, qui en pourrait recevoir aussi . . . L'ucase écrit porte que, le roi de Prusse ayant déclaré la guerre à la Saxe, l'Impératrice les envoyait pour assister le roi de Pologne. Voilà beaucoup de bruit et peu de besogne, ou je me trompe fort . . . Tous les gens de bon sens sont de l'opinion que le Chancelier a fait faire cette démarche à l'Impératrice pour mériter les grandes sommes qu'il tire de la Saxe . . . Ce ministre, à ce qui m'a été rapporté, se trouve fort choqué de ce que je ne laisse entrevoir aucune inquiétude de toutes ses menées."

Berlin, 14. November 1745.

Ich bin surpreniret, dass er von einer so embarrassanten Sache so leicht denket.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2064. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 15 novembre 1745.

Monsieur mon Frère. J'ai toujours été d'opinion que le moyen le plus court pour abréger cette guerre, était que l'on trouvât un tempérament qui, en conciliant les intérêts de Votre Majesté et de Ses alliés avec ceux de l'Angleterre, obligeât la reine de Hongrie d'y donner les mains. J'avais entamé une négociation dans cette vue, du consentement de Votre Majesté, l'hiver passé; je l'ai laissé tomber dans la suite et ne l'ai reprise qu'après que les troupes de Votre Majesté, en abandonnant l'Allemagne, remettaient l'Empire et le trône impérial à la discrétion du Grand-Duc, et que la guerre, augmentant l'épuisement de mes ressources, m'obligea d'opposer à la nécessité le remède le plus prompt et le moins mauvais que je pusse choisir. Le marquis de Valory a vu l'original de la convention d'Hanovre et peut dire combien elle est innocente. C'est proprement un échelon pour conduire aux préliminaires d'une paix entre Votre Majesté, l'Espagne et les Puissances maritimes. La cour de Vienne y aurait souscrit sans doute, si j'avais voulu me prêter à des mesures violentes et entrer aveuglément dans ses vues ambitieuses, et c'est le refus que j'en ai fait qui fait éclater à présent de nouveau son animosité contre moi.

Je jouirais peut-être encore des douceurs de la paix, si les intérêts de Votre Majesté ne m'avaient engagé dans la guerre présente. Ses ennemis et les miens, réunis par l'ambition, la haine et la vengeance, conjurent contre moi toutes les puissances de l'Europe et travaillent

avec autant d'acharnement à aliéner mes amis par leurs artifices qu'à soulever mes voisins par leurs corruptions.

Je touche au moment que le prince Charles de Lorraine va tenter une nouvelle invasion en Silésie, pour où je pars incessamment; les Saxons, renforcés d'un détachement que le comte de Traun a fait de son armée du Rhin, vont m'attaquer dans le pays de Magdebourg, tandis que l'impératrice de Russie fait marcher un corps auxiliaire de 12,000 hommes à la disposition des Saxons, qui s'approchent actuellement des frontières de la Prusse. J'attends de l'amitié, de la bonté et de la sagesse de Votre Majesté des conseils dans un cas aussi épineux, et si Elle pourra Se résoudre d'abandonner dans ce danger le dernier allié qui Lui reste en Allemagne. Je ne puis me dispenser de Lui dire que le cas est pressant, et que je fais un si grand fond sur Son caractère, Ses sentiments, Son amitié et l'étendue de Ses lumières, que je me promets tout de Son assistance.

Je suis avec les sentiments de la plus haute estime et considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach einer Abschrift von der Hand des Grafen Podewils.

2065. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hauptquartier Adelsdorf, 18. November 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Bei Meiner heutigen Ankunft allhier habe Ich die Nachricht erhalten, dass die Oesterreicher noch nicht in der Lausnitz eingerücket seind, jedoch stehet zu vermuthen, dass solches morgen oder doch nächstens geschehen möchte. Aus denen in der Lausnitz gemachten Veranstaltungen wegen der Vivres, Brod- und Fouragelieferungen, erhellet sonsten so viel, dass der Oesterreicher Dessein wohl kein anderes sein könne, als dass sie ihren Marsch nicht sowohl nach Schlesien, als vielmehr auf Cottbus und so weiter nehmen wollen, welches ihnen aber hoffentlich nicht gelingen soll, sondern sie Mich gewiss sehr in ihrem Wege finden werden.

Es ist auch zu glauben, dass der Fürst[1] seines Ortes bald was zu thun finden und es hier und bei ihm zu gleicher Zeit losbrechen werde, wie Ich dann davor halte, dass wenn der Einmarsch der Oesterreicher in die Lausnitz bisher noch nicht geschehen ist, solches nur pur deshalb geschehen ist, weil diese darauf gewartet, dass man bei Leipzig den General Grünne an sich gezogen und sich im Stande gesetzet habe, an beiden Orten uns zugleich zu entamiren. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Je ne puis encore vous mander rien de positif, mais dans deux ou trois jours je serai en état de vous dire quelque chose de plus intéressant

[1] Von Anhalt-Dessau.

sur les mouvements de l'ennemi, et vous serez exactement informé de tout, hormis de mes desseins, que vous n'apprendrez qu'après leur exécution, puisque je crains de les confier à la plume.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2066. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN BERLIN].

Hauptquartier Adelsdorf, 19. November 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ob zwar der Prinz Karl von Lothringen bis dato noch nicht in die Lausnitz eingerückt ist, so ist doch gar kein Zweifel, dass solches nicht nächstens geschehen sollte, und bin Ich noch beständig der Meinung, dass alsdann der Lärm hier und bei Leipzig zugleich losbrechen werde; so habe Ich doch Ew. Liebden nur noch zu schreiben vor nöthig erachtet, um Dieselbe auf alle Fälle au fait von Meiner Intention zu setzen, dass, wann es geschehen sollte, dass Ich mit den Oesterreichern hier eher handgemein würde und solche unter göttlichem Beistand schlüge, alsdann wohl kein Zweifel ist, dass sich die sächsische Armee von der Gegend Leipzig zurück gegen Dresden ziehen werde, um solches und die österreichische Armee zu souteniren, auf welchen Fall nun nichts anderes zu thun ist, als dass Ew. Liebden alsdann die sächsische Armee geradezu auf Dresden beständig verfolgen und hinterher seind, währen der Zeit, dass Ich von jener Seite gegen die Oesterreicher ein gleiches thun, solche äusserst poussiren und also Ew. Liebden entgegen kommen würde. Ich zweifle nicht, dass Ew. Liebden in solcher Gelegenheit alles thun werden, was Ich Mir von der Habileté eines so grossen und erfahrenen Generals versprechen kann. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

Friderich.

2067. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Mittlau, non loin de Bunzlau, 21 novembre 1745.

Tout est dans la même incertitude qu'il y a huit jours. Je ne puis rien mander d'ici, sinon que les troupes légères des ennemis sont entrées du côté de Hirschberg, mais rien en Lusace; ou ils attendent quelque chose que j'ignore, ou ils ont changé de dessein, ou je n'y comprends rien.[1] Votre politique est à présent dans la même incerti-

[1] Eichel schreibt an demselben Tage an Podewils: „Einige wollen muthmassen, dass es eine Leurre vom Feinde sei, damit Ihre Königl. Majestät nach Dero bekannten Vivacité eher in die Lausnitz als die Oesterreicher marschiren sollten, um alsdann in Russland so mehr schreien zu können."

tude, mais ce mois ne s'écoulera pas que de notre côté tout se débrouillera. Je ne puis, sur ma conscience, vous dire autre chose, peut-être en saurez-vous davantage de Halle. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2068. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN DESSAU].

Hauptquartier Ober-Mittlau, 21. November 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Da Ich vernommen habe, dass Ew. Liebden noch einige präcisere Instruction über den Punkt zu haben wünschen, wie Dieselbe Sich zu verhalten hätten, daferne die sächsische Armee, durch das Corps des Generals Grünne verstärket, bei Leipzig und auf den Grenzen Meines Landes zusammen stehen bliebe, so habe Ich Deroselben darauf in Antwort zu ertheilen nicht ermangeln wollen, dass

1° Ich es zuvörderst bei allen denen Instructiones bewenden lasse, welche Ich Ew. Liebden so mündlich als schriftlich vor Meiner Abreise von Berlin ertheilet habe.

2° Bleibet es bei dem Principio, dass so lange hier und in der Lausnitz noch alles stille bleibet und die Oesterreicher nicht in die Lausnitz einmarschiren, Ew. Liebden Sich auch Dero Ortes stille halten, es wäre denn, dass die Sachsen dort bald etwas feindliches gegen Meine Lande unternehmen wollten.

3° Sobald aber die Oesterreicher in der Lausnitz einmarschiret seind, so ist nichts anderes zu thun, und erfordern es Meine Umstände und Mein Dienst absolument, dass Ew. Liebden die feindliche Armee bei Leipzig ohne weiteren Anstand attaquiren und zu schlagen suchen, wann schon der General Grünne mit seinem Corps zu den Sachsen gestossen wäre. Die Superiorität an Truppen, welche die feindliche Armee auf letzteren Fall über die Armee, so Ew. Liebden commandiren, haben kann, wird tout au plus in ohngefähr 6 Bataillons und 3 Escadrons bestehen, welche aber, wie Ich persuadiret bin, durch Bravoure Meiner Truppen und durch die gute Dispositions, so Ew. Liebden nach Dero grossen Kriegsexpérience machen werden, vollenkommen balancirt werden wird, da wir gottlob die Exempel vor uns haben, dass wir einen superieuren Feind mit einer weit geringeren Anzahl unserer Truppen geschlagen haben.

4° Weil auch verlauten will, als sollte des Feindes Project sein, dass der österreichische General Grünne mit seinem Corps einen Marsch nach der Lausnitz und so weiter nach der Churmark thun sollte, um in solche einzudringen, so zweifele Ich zwar noch an der Realität dieses Projects; sollte dieser Cas dem ohnerachtet doch geschehen, so ist Meine Intention alsdann, dass wenn der General Grünne mit seinem Corps

entweder nach Wittenberg oder der Gegend, oder auch nach der Lausnitz marschiren sollte, Ew. Liebden alsdann der sächsischen Armee auf den Hals gehen und solche attaquiren und schlagen sollen. Ich bin persuadiret, dass sowie Ew. Liebden deshalb ein Mouvement thun werden, die Sachsen den General Grünne bald wieder zurückkommen lassen werden; sollte aber solches auch nicht geschehen und der General Grünne separiret agiren, so sollen Ew. Liebden, sobald Sie die Sachsen bei Leipzig geschlagen, dem General Grünne sogleich folgen und attaquiren lassen. Dieses ist, was Ew. Liebden noch auf alle Fälle melden und zur Instruction geben kann. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Hier ist heute morgen noch kein Oesterreicher in der Lausnitz, die Sachsen aber stehen bei Zittau und Marklissa, bei Hirschberg seind Husaren.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2069. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Quartier général d'Ober-Mittlau], ce 22 [novembre 1745].

Mon cher Podewils. Dans ce moment, je reçois de toute part la nouvelle de l'entrée du prince de Lorraine en Lusace; il est aujourd'hui à Bernstädel auprès de Görlitz, je vais marcher incessamment et j'espère qu'entre ci et le 26 tout sera décidé. J'envoie incessamment ordre au prince d'Anhalt de n'avoir plus aucun ménagement avec les Saxons et de les traiter comme ennemis. Vous voyez maintenant que tout ce que je vous ai dit à Berlin se confirme, que les Saxons commencent les hostilités, qu'ils s'attirent quatre armées dans le pays, et qu'ils ont encore l'impudence de soutenir en Russie qu'ils ne sont point les agresseurs. Enfin, toutes ces mauvaises manigances sont parvenues à leur plus haut période, on ne voit que des partis extrêmes à prendre, et il n'y a plus que l'épée qui puisse décider du succès. Votre Tschernyschew me paraît faux comme un juif, ce ...... n'est point maître de dissimuler sa mauvaise volonté. Il fait ici un temps affreux; si tout nous succède, ce ne sera pas de la fatigue que nous nous plaindrons. Adieu, je vous recommande tous à la protection de la Providence et au génie qui veille à la conservation des grands États. Veuille le Ciel que nous puissions bientôt nous revoir en bonne santé, gais, contents, et hors d'inquiétudes.

Nach der Ausfertigung (praes. 23. Nov.). Eigenhändig.

Federic.

2070. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN HALLE].

Hauptquartier Ober-Mittlau, 22. November 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Da Ich anitzo mit Gewissheit erfahre, dass die Oesterreicher in die Lausnitz marschirt sind, so werde Ich jetzo das Ew. Liebden bewusste Project zur Ausführung bringen; und da Ich keinesweges zweifele, dass nicht die Sachsen zugleich Ew. Liebden Ortes Hostilität angefangen haben sollen, als haben Dieselben von Dero Seite denselben auf den Hals zu rücken und solche so tüchtig, als es Ihnen immer möglich ist, zu schlagen. Sobald hier was decidiret sein wird, so werde Ich Ew. Liebden schreiben, wie es abgelaufen ist. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ich hoffe, dass Ihr Durchlaucht dieses alles positiv finden werden; es bleibet bei die Ordre, die ich Ihnen gegeben habe, und wie ich mir mündlich mit Ihnen expliciret habe, und muss von beiden Seiten die Sache mit aller Vigueur angefangen werden.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2071. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Gross-Wallis, 22 novembre 1745.

Mon cher Podewils. Ayant eu des avis certains que les troupes autrichiennes, qui sont actuellement entrées en Lusace, sont tranquilles dans leurs quartiers d'hiver, j'espère, s'il plaît à Dieu, de faire un bon coup et de bien rosser l'ennemi partout où je le trouverai. Si le coup, comme j'espère, me réussit, je crois avoir délivré mon pays de toutes les insultes dont l'ennemi le menaçait; aussi espéré-je de vous en rendre compte dans trois ou quatre jours. Rassurez, en attendant, les gens de Berlin, autant qu'il sera possible. Sur quoi, je prie Dieu etc.

C'est pour vous tranquilliser que j'écris cette lettre dans mon lit.

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 24. Nov.). Der Zusatz eigenhändig.

2072. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN HALLE].

Hauptquartier Hennersdorf, 23. November 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Nachdem Ich heute mit der Armee in der Lausnitz einmarschiret bin, so habe Ich den Feind in seinen Quartieren dergestalt gefunden, wie Ich Ew. Liebden solches in Meinem gestrigen gemeldet habe. Auf dem Marsche hierher

habe Ich die sächsischen Truppen in Meinem Wege gefunden, die sich zwar bestmöglichst gewehret haben, jedoch durch Meine Avantgarde totaliter geschlagen und ruiniret worden, worunter insonderheit das sachsen-gothische Regiment Infanterie und drei Regimenter Cavallerie seind; dem ersten seind die noch übrig gehabten drei Fahnen nebst vier Canons genommen worden, von letzteren haben wir eine Estandarte nebst ein Paar Pauken. Wir haben über 800 Gefangene, worunter der General Buchner nebst vielen Stabs- und anderen Officieren befindlich; ihr Verlust an Todten und Blessirten ist considerabel gewesen, hingegen der unsere gering und fast nicht zu rechnen ist. Morgen marschire Ich gerade auf Görlitz, wo es nur möglich ist, den Prinz Karl zu attaquiren; dieser soll bereits über acht Regimenter nach der Niederlausnitz detachiret haben. Bei diesen Umständen ist nichts anderes zu thun, als dass Ew. Liebden nur auf die bei Leipzig stehende feindliche Armee losgehen, und zweifele Ich nicht an einem guten Success. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

2073. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier de Hennersdorf, 23 novembre 1745.

Mon cher Podewils. La journée d'aujourd'hui a été assez bonne. Je suis entré dans la Lusace, où j'ai trouvé par hasard en mon chemin les quartiers des Saxons. Ces troupes ont été mises tout-à-fait en déroute, et il y a le général Buchner, trois drapeaux, un étendard, une paire de timbales pris, outre 800 prisonniers, entre lesquels il y a beaucoup d'officiers. Le régiment de Saxe-Gotha a été tout-à-fait ruiné, avec trois régiments de cavalerie. Demain j'irai tout droit vers Görlitz chercher le prince Charles, qui doit avoir déjà détaché huit régiments vers la Basse-Lusace, et j'espère de le battre. Sûrement notre perte d'aujourd'hui a été des plus minces. Voilà tout ce que j'ai à vous dire. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2074. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Moys, 25 novembre 1745.

Mon cher Podewils. J'espère que la lettre que je vous ai faite le 23 de ce mois, touchant l'avantage que l'avant-garde de mon armée a eu sur le corps saxon qui était entré avec l'armée autrichienne de la Bohême en Lusace, vous sera bien parvenue. Après que j'ai fait faire une recherche plus exacte des avantages que nous avons eus de cette affaire-là, il se trouve qu'il y a 1,050 prisonniers, 31 officiers, entre les-

quels il y a le général Buchner, le colonel O'Byrn, et plusieurs autres officiers de marque, quatre canons, trois enseignes, deux étendards et deux paires de timbales de pris, et que tout ce corps-là a été mis entièrement en déroute. Comme j'ai marché incontinent après tout droit sur les Autrichiens, pour les combattre, ceux-ci, au lieu de m'attendre, ont pris le parti de se retirer avec toute la diligence possible vers la Bohême, en prenant le chemin de Zittau et Ostritz, où ils sont aujourd'hui; ils ont abandonné en même temps le grand magasin qu'on avait amassé pour eux à Görlitz, duquel nous nous sommes emparés. Je ferai demain encore une marche sur eux pour les rechasser tout-à-fait de la Lusace en Bohême, après quoi j'établirai là mes quartiers, pour n'avoir plus à craindre qu'on ne voulût laisser passer une armée ennemie dans le dessein d'envahir mes provinces. Je vous fais part de cette agréable nouvelle, afin que vous la communiquiez, au plus tôt possible, à tous mes ministres résidents aux cours étrangères, et surtout, par une estafette expresse, au baron de Mardefeld, avec ordre d'en faire d'abord communication tant au ministre Bestushew qu'à l'Impératrice même, en lui déclarant en mon nom que la raison de l'entrée que j'avais faite avec mon armée dans la Lusace, n'avait point été autre que parceque celle des Autrichiens, conjointement avec les troupes saxonnes qui avaient été en Bohême, étaient entrées en Lusace dans le dessein de passer par là pour envahir mes pays électoraux; qu'ayant vu, par tous les arrangements qu'on avait faits, qu'on voulait effectivement réaliser un tel dessein et que l'armée autrichienne était passée en deçà de Görlitz, je m'étais vu obligé de marcher tout droit sur eux, pour les aller combattre et ne point permettre qu'ils entrent impunément dans mes pays; qu'ayant trouvé sur mon chemin le corps saxon qui était sorti de la Bohême avec les Autrichiens, je n'avais pu m'empêcher de le combattre, ce qui avait été exécuté de la manière que vous savez; que là-dessus j'avais marché tout droit sur l'armée autrichienne, mais que celle-ci avait pris le parti de rebrousser plutôt vers la Bohême, en abandonnant le magasin que les Saxons lui avaient fait à Görlitz, et en pillant même tous les pays de la Lusace où elle avait cantonné, avant de m'attendre. Après cela, Mardefeld doit déclarer en mon nom tant au ministre qu'à l'Impératrice que, nonobstant tous ces avantages considérables, par lesquels je me voyais le maître d'une bonne partie de la Saxe, j'étais néanmoins tout-à-fait résolu de me tenir simplement et purement à ce qui avait été stipulé par la convention d'Hanovre, et que, si Sa Majesté Impériale de toutes les Russies voulait employer ses bons offices pour disposer la cour de Dresde, afin que celle-ci se contentât des conditions stipulées dans la convention et qu'elle y accédât, j'étais prêt non seulement de retirer d'abord toutes mes troupes qui sont entrées en Saxe, mais que je voulais oublier tout et vivre avec la cour de Dresde en paix et bonne intelligence; qu'il était impossible que Sa Majesté l'Impératrice ne dût être convaincue par là de ma modération et du désir que j'avais de

vivre en paix et en bonne harmonie avec la cour de Dresde, pourvu que celle-ci voulût une bonne fois finir de machiner contre moi et ne point permettre que mes ennemis passassent par son pays dans le mien, et renoncer aux desseins pernicieux qu'elle avait eus sur mon chapitre. Je crois que Mardefeld fera aussi fort bien de parler de tout cela à milord Hyndford, pour que celui-ci travaille avec lui à redresser le ministre russien.

Outre cela, mon intention est que vous deviez écrire sans perte de temps et par une estafette au ministre anglais Villiers à Dresde, et lui mander tout naturellement tout ce qui s'est passé par rapport à mon entrée dans la Lusace, mais que, nonobstant tous ces avantages que j'avais remportés, je voulais me tenir fort et ferme à la convention d'Hanovre, et que, si les Saxons voulaient encore y accéder, j'étais prêt à me réconcilier avec eux et de retirer alors toutes mes troupes de la Saxe, aussitôt qu'ils auraient accédé à ladite convention, et qu'il ne dépendrait que d'eux à présent de m'avoir pour ami ou ennemi. Vous devez même écrire à ce ministre anglais à Dresde que, vu la situation où j'étais avec sa cour, je le recherchais de déclarer tout ce que je viens de dire, au comte de Brühl et même au roi de Pologne, et que le ministre anglais pouvait être assuré qu'il n'aurait de ma part jamais quelque démenti à craindre, s'il voulait déclarer au roi de Pologne et à son ministre tout ce que je viens de vous mander.

Vous verrez par tout ceci que ce n'est point ma faute, si je n'ai pas la paix avec mes voisins. Vous ne manquerez pas d'informer Andrié le plus tôt le mieux de tout ce détail.

Dans ce moment, on vient de me rapporter qu'un détachement de mes troupes est entré dans Görlitz, qu'on y a trouvé tout le magasin des Autrichiens, que les Autrichiens se sont encore retirés aujourd'hui plus en avant vers la Bohême, d'abord qu'ils se sont aperçus de mes hussards que j'ai envoyés pour les reconnaître, et qu'on y a pris encore à Görlitz 200 Saxons du régiment de la garde avec plusieurs officiers. Vous n'oublierez pas de faire faire une relation de tout ce qui s'est passé ici, pour la faire mettre dans les gazettes publiques, afin de rassurer d'autant mieux le public à Berlin. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nous avons Görlitz, et soyez tranquille de ce côté ici.

P. S.

Après avoir fini cette dépêche, je viens de recevoir vos lettres du 23 de ce mois. Je crois que, par tout ce que je viens de vous mander, vous verrez que vous n'avez pas lieu de vous presser trop sur l'envoi des choses précieuses et des archives à Stettin ou à Spandau, mais que tout pourra rester à Berlin, pourvu que les succès du prince d'Anhalt répondent à ce que j'attends de lui.

Federic.

Tout va ici à souhait; si les Saxons ne sont pas aveuglés, nous pouvons avoir la paix bien vite, car je ne leur demande rien.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz zu dem Hauptschreiben sowie der zu dem Postscript eigenhändig.

2075. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Joachimstein, 26 novembre 1745.

Mon cher Podewils. Nous voilà avancés aujourd'hui jusqu'ici. Les Autrichiens se sont retirés jusqu'à Zittau, et je présume que demain ils repasseront en Bohême, vers où je les pousserai toujours, de manière que, selon toutes les apparences, je compte que mes troupes entreront après demain à Zittau. La consternation des généraux autrichiens doit aller si loin qu'ils font marcher les troupes sans disposition — aille comme il peut — de façon que le soldat commun s'en aperçoit très bien et en parle sans réserve. Outre les prisonniers que nous avons faits des Saxons à Görlitz, nous y avons pris encore soixante des Autrichiens avec un lieutenant-colonel. Aujourd'hui, nous nous sommes emparés d'un petit magasin qu'ils avaient amassé à Seidenberg, et nous espérons de prendre encore deux de leurs magasins, à Zittau et à Löbau. Les Autrichiens ont fort maltraité le pays d'ici, ayant saccagé et pillé terriblement tous les lieux d'où ils se sont retirés, ce qui cause que tout le pays est fort porté pour nous et qu'ils nous voient venir avec joie. Voilà tout ce que je puis mander jusqu'ici, et vous ne manquerez pas de ramasser toutes ces circonstances, avec celles que je vous ai mandées, pour en faire une relation bien écrite et détaillée pour en informer le public. Dès que j'aurai borné les Autrichiens dans les montagnes de Bohême, je ferai occuper Bautzen, où il y a encore un grand magasin. Je ne serais point fâché, si les Saxons voulaient s'imaginer que mon armée pousserait jusqu'à Dresde; ils feraient peut-être revenir quelques régiments de leur armée pour garnir cette capitale, ou, si la tête leur tournait, ils retireraient toute l'armée vers Dresde, ce qui donnerait des bras libres au prince d'Anhalt; aussi lui ai-je ordonné de ne point marchander l'armée saxonne.

Je vous recommande bien fort d'écrire au plus vite en votre nom au ministre anglais à Dresde, le sieur Villiers, dans le sens comme je vous l'ai marqué dans ma dépêche d'hier. Il m'importe fort que votre lettre y arrive justement dans le temps de la première consternation, et peut-être cela nous amènera-t-il la paix avec la Saxe, qui est l'unique but de tout ce que je fais à présent. Vous enverrez, de même, au plus tôt possible les instructions à Mardefeld que je vous ai prescrites par la même dépêche, et si la Saxe jette de hauts cris à Pétersbourg de ce que le prince d'Anhalt est entré en Saxe, Mardefeld doit toujours répondre que ce n'est point dans l'intention ni d'accabler la Saxe ni de faire les moindres conquêtes sur elle, et que je me bornerai toujours

aux articles de la convention d'Hanovre, mais comme le général Grünne était entré en Saxe avec un corps de 12,000 hommes, pour m'attaquer dans mes possessions et me prendre à dos, je m'étais vu obligé de me mettre à la défense, et, pour n'être point prévenu de ceux qui me voulaient porter des coups si dangereux, j'avais fait chercher mon ennemi là où il se trouvait. Je me remets, au reste, sur votre savoir-faire et ne vous recommande que d'exécuter tout cela avec toute la diligence possible. Sur quoi, je prie Dieu etc.

J'ai commencé mes opérations le 23, c'est aujourd'hui le 27, et les Autrichiens sont déjà à moitié ressortis de la Lusace; ce soir il n'y en aura plus à Zittau. Nous avons fait l'impossible pour aller si vite, et j'espère qu'on en sera content à Berlin. Les Saxons ne voudront-ils encore point faire la paix?

Federic.

Mes respects à la Reine.

Nach der Ausfertigung. Die beiden Zusätze eigenhändig.

2076. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Ostritz, 27 novembre 1745.

Mon cher Podewils. En entrant ici, je viens de recevoir les deux lettres que vous m'avez faites le 23 de ce mois. Je suis marri de la grande consternation où la bonne ville de Berlin a été mise par des bruits d'un dessein que l'ennemi avait sur elle. Si l'on s'était pris avec plus de prudence et de secret et ménagement dans plusieurs arrangements, on aurait pu épargner bien des frayeurs aux pauvres habitants. J'espère que cette terreur sera passée à présent par tout ce que je vous ai mandé. Jusqu'ici, je n'ai point de nouvelles de l'approche d'un corps ennemi dans la Basse-Lusace, sinon qu'un de mes conseillers provinciaux me mande, en date du 22, qu'on y avait ordonné des quartiers pour un corps de troupes vers le 26 ou le 27. Comme la scène s'est bien changée, le 23, j'espère que l'ennemi y pensera deux fois, avant que de faire de nouvelles entreprises, pourvu que le prince d'Anhalt fasse bien ses affaires et ne lanterne point avec les Saxons. Grâce à Dieu, tout va bien ici. La consternation est si grande auprès de l'ennemi qu'il laisse en arrière chariots, bagages et tentes, pour aller d'autant plus vite repasser les montagnes de Bohême. J'ai poussé jusques ici, où je ferai reposer demain la plupart des troupes. Je ferai, nonobstant cela, occuper demain Zittau et après-demain Bautzen, d'où j'enverrai des patrouilles jusqu'aux faubourgs de Vieux-Dresde. Enfin, ne craignez rien de mon côté, où nous venons de finir les affaires, et si le prince d'Anhalt fait son devoir avec vigueur et succès,

tout ira bien: ou je me trompe fort, ou nous aurons la paix cet hiver. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Je me flatte que vous serez content de moi, car, de mon côte, j'ai sauvé ma patrie du plus cruel des malheurs, et toute mon expédition ne me coûte que 30 morts, tout au plus, et 70 blessés; nous en avons eu autant en Bohême à un seul fourrage. Dieu soit loué, nos ennemis sont battus, sans que je les aie pu atteindre, et j'ai fait tout ce qu'un général peut exécuter, avec le moins d'effusion de sang et avec les plus grandes suites. La fuite des ennemis est honteuse, et ils ont si mal agi envers les Saxons que, pour peu que l'on connaisse la guerre, l'on s'aperçoit qu'ils les ont sacrifiés de gaieté de cœur; en un mot, bénissons la Providence de nos succès. Je suis entré en Lusace le 23, et le 27 il n'y a plus d'Autrichien dans le pays; je souhaite du fond de mon cœur que le prince d'Anhalt agisse avec la même activité, et la paix ne tardera guère d'arriver, arrive ce qui pourra. J'ai de mon côté la conscience nette, et, devant Dieu et mon pays, je n'ai aucun reproche à me faire, mais je me flatte de beaucoup de bonnes nouvelles; car si le vieux Prince veut, je lui donne beau jeu. Adieu. Dieu vous conserve tous ensemble. Vous ne doutez pas que mes vœux sont bien sincères. J'attends ici ou à Görlitz l'événement de Leipzig, ce qui déterminera mon départ pour Berlin. Communiquez ceci à tous les bons Israélites.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2077. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hauptquartier Ostritz, 27. November 1745.

„Da ich mein heutiges bereits zur Post geschicket hatte, lassen des Königs Majestät mich annoch rufen und befehlen mir, Ew. Excellenz zu melden, wie Se. Königl. Majestät sogleich die Nachricht erhalten hätten, dass der Generalmajor von Winterfeldt, welcher mit Husaren und Infanterie voraus gegen Zittau zu commandiret gewesen, die feindliche Arrièregarde getroffen und solche vivement poussiret, zugleich auch davon an Cuirassieren und Infanterie 300 Mann, ausser vielen Officiers, davon man das Detail selbst noch nicht wissen könnte, gefangen bekommen, überdem aber noch sehr viele österreichische Bagage gewonnen. Der Generallieutenant Graf Rothenburg, so auf einer andern Seite marschiret, hat ebenmässig von dem Feind viele Bagage und unter andern die Zelte von dem ganzen Leopold-Daunschen Regiment bekommen. Vorgedachter Generalmajor Winterfeldt hat gleich darauf die Stadt Zittau occupiret und besetzet, in welcher er ein starkes Magazin gefunden, welches also nunmehro das dritte ist, so dem Feind genommen worden . . .

Uebrigens soll von wegen Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz annoch melden, dass, da Höchstdieselbe die Zeit nicht haben, Selbst von allem vorgefallenen eine Relation aufzusetzen, Ew. Excellenz aus allem Deroselben gemeldeten eine Relation aufsetzen und solche publiciren, in solcher aber insonderheit den Umstand releviren möchten, dass diese ganze Sache in einer Zeit von fünf Tagen ausgemachet worden.

Ich muss Ew. Excellenz hierbei sagen, dass man auf der Welt nicht mehr guten Willen sehen kann, als die ganze Armee in dieser Gelegenheit bezeiget hat, da solche nicht nur die vergangene fünf Tage die fatigantesten und beschwerlichsten Märsche gehabt und mehrentheils des Nachts unter freiem Himmel bleiben müssen, dennoch nicht ein einziger von ihnen gemurret hat, sondern sämmtlich mit Lust und gutem Willen alle Beschwerlichkeiten ausgestanden, auch nichts mehr gewünschet haben, als mit der feindlichen Armee zu einer generalen Affaire zu kommen. Kurz, man muss sagen, dass es eine Expedition gewesen ist, so wenig ihres gleichen hat. Ich glaube schliesslichen, dass es des Königs Majestät angenehm sein würde, wenn Ew. Excellenz an des Fürsten Durchlaucht die Hauptumstände aus diesem meinen unterthänigen Schreiben per Estafette annoch communicirten."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel

2078. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN HALLE].

Hauptquartier Ostritz, 28. November 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 23. d. habe heute früh hier erhalten. Ich flattire Mich gewiss, dass sobald Ew. Liebden Meine vorige seit dem 22. d. tagtäglich ergangene Schreiben[1] erhalten haben werden, Dieselbe auch sogleich deren Einhalte gemäss zur Sache gethan und von der ersten Consternation unserer Feinde mit profitiret haben werden, wie dann Ew. Liebden den Sachsen nur frisch auf den Hals gehen und Sich nichts durch Ermangelung einiger kleinen Arrangements an Proviant, Pferde und dergleichen aufhalten lassen, sondern nur mit Vigueur wider die Sachsen agiren und poussiren sollen, denn Ich sonst zu besorgen habe, dass Mir der General Grünne in die Churmark komme. Wann diese Hauptsache geschehen ist, alsdann kann alles, was der Armee noch fehlet, suppliret werden. Ich bin allhier dem Feinde frisch zu Halse gegangen und habe es doch Gott Lob soweit gebracht, dass, ohne zu einer Bataille mit ihm zu gelangen, die ganze österreichische Armee mit vielem Verlust an Leuten, Bagage, Zelter und Equipage aus der Lausnitz heraus und nach Böhmen gehen müssen. Gestern habe Ich

[1] Die in diese Sammlung nicht aufgenommenen Schreiben an den Fürsten von Anhalt-Dessau sind rein militärischen Inhalts.

Zittau besetzen lassen, worin man wieder ein gutes Magazin vom Feinde gefunden hat. Hinter Zittau ist der Generalmajor Winterfeldt den Oesterreichern auf der Retraite noch in die Arrièregarde gefallen und hat 300 Cuirassiers und Musketiere sammt vielen Officiers von ihnen gefangen bekommen, dabei die bei ihm gewesene Husaren noch viele Bagage und Equipage genommen. Morgen lasse Ich Bautzen occupiren und werde von da aus Patrouillen, wie schon gemeldet, bis Dresden schicken, um sie dadurch zu allarmiren und Ew. Liebden zu Dero Expeditions so viel freiere Hände zu machen. In Erwartung baldiger Antwort bin Ich mit aller Estime Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ich hoffe, dass ich den ersten Brief von Ihr Durchlaucht werde mitten aus Sachsen kriegen und viele gute Zeitungen erfahren.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

2079. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Ostritz, 28 novembre 1745.

Mon cher Podewils. Vous aurez vu, par l'apostille d'Eichel et par la lettre que j'ai écrite à la Reine,[1] que notre expédition a été heureusement terminée hier, et qu'on a fait encore 300 hommes de l'arrièregarde du général Mercy prisonniers, avec beaucoup de butin, que nous avons pris trois magasins aux Autrichiens, et que, Dieu soit loué, tout s'est si heureusement passé que nous n'avons pas perdu 30 hommes, et que nous n'avons pas 70 blessés.

Je suis sûr que ceci suspendra la marche du général Grünne, et qu'il sera obligé ou de revenir en Bohême ou de se joindre au corps des Saxons de Leipzig. Je vous jure que je me suis surpassé en vigilance et en promptitude, car dans cinq jours notre besogne a été faite, et en tout nous avons fait prisonniers 40 officiers et 1,600 communs, en ruinant trois régiments entiers aux Saxons. Les Autrichiens se retirent à Bunzlau, Leitmeritz et Prague. Je détache à présent vers la Silésie et vers Dresde, et vous allez voir que nous rendrons à Dresde ce que vous avez souffert à Berlin. J'approuve tous les arrangements que vous avez pris pour mes affaires, et j'attends bien impatiemment des nouvelles de Leipzig. Dieu vous bénisse tous et vous conserve.

Federic.

Mes compliments à mes amis et amies.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Die Königin-Mutter, wie ein Schreiben Eichels an Podewils vom 28. November ergiebt. Von den Briefen des Königs an die Königin-Mutter sind in der Sammlung des Königl. Hausarchivs zu Berlin nur die sechs in den Œuvres de Frédéric le Grand XXVI abgedruckten Stücke erhalten.

2080. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général d'Ostritz, 28 novembre 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu aujourd'hui toutes vos lettres du 25 de ce mois. Je ne désapprouve point le conseil que vous me donnez sur la bonne discipline et économie à observer, pendant que mes troupes seront en Saxe, et vous pouvez être persuadé que jusqu'ici on a observé le meilleur ordre et la meilleure discipline, dans un pays que les Autrichiens eux-mêmes ont saccagé et pillé, autant que le temps le leur a permis.

Je ne désapprouve pas non plus les précautions que vous me mandez avoir prises sur certaines choses;[1] je voudrais seulement que des familles dont je ne l'aurais jamais cru, n'eussent pas fait tant d'éclat et de rumeurs qui ont si révolté et la ville et le peuple, et que tout fût fait avec plus de ménagement.

Le bon train que mes affaires, grâce à Dieu, ont pris ici, arrêtera sûrement le général Grünne sur ses desseins, car je le crois trop prudent que de vouloir s'enfoncer d'une manière à être absolument perdu avec tout son corps, après que j'ai rechassé les Autrichiens qui, selon toutes les apparences, se voulaient joindre à lui pour passer conjointement dans mes pays.

Je règlerai mes quartiers de la façon que vous n'aurez rien à craindre, et que la communication sera bien sûre avec la Silésie. Tout ce que je vous recommande, est d'écrire au plus tôt possible une lettre bien polie et bien tournée au sieur de Villiers à Dresde, et de communiquer, après, tout cela au baron de Mardefeld, afin que celui-ci en fasse usage auprès de la cour de Russie. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Vous voyez que nous avons fait ici tout ce que des hommes peuvent faire.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2081. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN EUTRITZSCH].

Görlitz, 29. November 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 25. dieses habe heute früh erhalten. Da solches noch nicht gänzlich dechiffriret werden können, so bin noch nicht im Stande, auf alle Punkte desselben zu antworten. Inzwischen habe Ew. Liebden vorläufig melden wollen, wie bei Meinem Einrücken in Görlitz verlauten wollen, dass die sächsische Armee sich von Leipzig rückwärts gezogen, Ew. Liebden hingegen bei Leipzig ständen. Sollte es an dem sein (wie

[1] Podewils hatte die wichtigsten Bestandtheile des Archivs nach Stettin geschickt.

Ich glaube und hoffe, dass Ew. Liebden auf Meine sowohl mündlich als nachhero seit dem 22. her tagtäglich ergangene ganz positive Ordres, die Sachsen im geringsten nicht weiter zu marchandiren, sondern ihnen, wo sie sein mögen, gerade zu Halse zu gehen und sie zu attaquiren, gethan haben werden), so wünsche Ew. Liebden dazu tausend Glück und Segen und hoffe deshalb bald gute Zeitung von Deroselben zu erhalten. Der General Grünne stehet Meinen Nachrichten nach bei Hoyerswerda und ist im Begriff nach Bautzen zu marschiren. Ich habe nach letztem Ort detachiret und hoffe, dass dieser General Grünne morgen eine gute Ohrfeige kriegen oder fortgehen soll; auf letzten Fall denselben verfolgen lassen werde, um wenigstens zu wissen, wo er bleibet. Ew. Liebden werden also hieraus ersehen, wie Sie von diesem General nichts zu besorgen haben. Hier hoffe, dass mit Gottes Hülfe alles ferner gut gehen soll, nur recommandire und befehle Ew. Liebden auf das positiveste, Dero Ortes Dero Feind keine Zeit zu lassen, ohne Ménagement zu Halse zu gehen und vigoureux zu agiren, da mit göttlicher Hülfe alles recht sehr gut gehen wird.

Ew. Liebden werden Selbst erachten, wie viel mir daran gelegen ist, und wenn Deroseits darunter verzögert oder biaisiret würde, ich nicht nur davon zum höchsten unzufrieden zu sein Ursach haben, auch solches nie vergessen, sondern Dieselbe Sich dadurch die grösseste Verantwortung zuziehen würden. Ich bin aber eines andern ganz gewiss von Deroselben gewärtig und glaube, dass Ew. Liebden als ein alter erfahrener und rechtschaffener Officier handeln und meine allerpositiveste Ordres exequiren werden.

Friderich.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2082. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Görlitz, 30 novembre 1745 au soir.

Mon cher Podewils. Je ne fais point la répétition de ce que je vous ai dit dans mes autres lettres; vous aurez appris apparemment que nos hussards ont fait un dégât prodigieux dans les bagages autrichiens à leur retraite de Gabel; depuis, j'ai envoyé le général Lehwaldt avec un grand corps à Bautzen, d'où il doit donner sur l'arrière-garde du général Grünne, qui se retire de Hoyerswerda en Bohême. Si le vieux Prince fait bien son devoir de son côté, il nous procurera la paix, et d'autant plus que je ne demande rien, et qu'ainsi il est à présumer que le roi de Pologne aimera mieux de sauver son pays que de faire une guerre malheureuse pour l'amour de son ministre.

Le Ciel m'est témoin que je suis innocent de tout le mal qui se fait, que je l'ai évité longtemps, et que je n'ai pris un parti extrême que lorsqu'il était hors de mon pouvoir de faire autrement.

Je me flatte que le Ciel secondera la pureté de mes intentions et que nous trouverons à la fin l'issue tant désirée. Vous pouvez à présent être tout-à-fait tranquilles à Berlin, car vous n'avez du tout rien à craindre que la continuation de la guerre. Quand j'aurai des nouvelles de Halle telles que je les souhaite, je partirai d'ici.

Adieu. Le Ciel vous conserve avec tous mes amis.

Federic.

Mes compliments au cher Henri.[1]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2083. A L'ENVOYÉ DE LA GRANDE-BRETAGNE DE VILLIERS A DRESDE.

Quartier de Görlitz, 1er décembre 1745.

Monsieur. Je crois que l'Angleterre et toute l'Europe doit être convaincue de ma modération. Si le roi de Pologne ne m'avait pas forcé par ses mauvais procédés d'entrer dans son pays, je ne m'y serais jamais porté. Mais indépendamment de tous les avantages que toute l'Europe voit que j'ai sur mes ennemis, je suis prêt à souscrire à un accommodement.

Cependant, ayant trop appris à connaître par l'expérience combien la cour de Dresde se sert de ses avantages, je ne puis faire cesser les hostilités, ni retirer mes troupes de ce pays, avant que le roi de Pologne n'acquiesce purement et simplement à la convention d'Hanovre. Vous pouvez être persuadé que j'en attends la nouvelle avec toute l'impatience imaginable, et que, du moment que je l'aurai, je prendrai des arrangements en conséquence. Vous sentez vous-même que ce que vous m'écrivez[2] n'est pas suffisant pour arrêter les progrès d'une armée victorieuse, et que la cour de Dresde paraît se réserver une porte de derrière en attendant le consentement de la cour de Vienne. Pour peu que je voie plus de sincérité de sa part, et que vous vouliez, au nom du roi d'Angleterre, en être garant des suites, je suis prêt à accepter tous les arrangements pacifiques que vous pourrez prendre, pour rétablir une paix bien solide et bien durable entre nos deux cours.

Je ne vous demande qu'une réponse catégorique là-dessus, moyennant laquelle le roi de Pologne verra que je ne souhaite moi-même que la conservation de ses sujets et le rétablissement d'une amitié durable avec mes voisins. Il ne dépendra que de lui de la cultiver à l'avenir et d'en retirer plus d'avantage que de celle de ses autres alliés.

Je vous prie de vous employer, avec toute la dextérité que je vous connais, à finir cette négociation, qui répond si bien aux intentions du

[1] Prinz Heinrich, des Königs Bruder, auf der Rückkehr von der Armee zu Crossen erkrankt, war am 27. November in Berlin eingetroffen. — [2] Das Schreiben Villiers', Dresden 30. November, siehe Œuvres de Frédéric le Grand III, 191.

Roi votre maître, en rétablissant la paix de l'Allemagne et en apaisant une guerre entre deux voisins qui ne laisserait pas que d'être ruineuse et funeste aux deux parties belligérantes.

Vous pouvez compter que de votre négociation dépendra le sort de la Saxe.

Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Je suis dans l'intention de faire la paix selon la convention d'Hanovre. J'ai chassé les Autrichiens de la Saxe; ainsi il ne s'agit plus de les renvoyer. Mais que le roi de Pologne se déclare, sous la garantie de l'Angleterre, d'accepter cette convention, ou avec la cour de Vienne, ou séparément; alors les hostilités cesseront. Vous sentez bien que je veux des sûretés, et que ce que je demande est conforme à la justice et au bon sens; et je veux agir à jeu sûr.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2084. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Görlitz, 1er décembre 1745.

Vous verrez par la lettre de Villiers et par la réponse de quoi il est question. Je me flatte qu'au premier ordinaire je recevrai de Dresde une réponse plus catégorique, après quoi la paix est faite, car ils la tiennent entre leurs mains; mais jusqu'à présent leur réponse est si vague que je ne puis m'asseoir là-dessus et que j'ai besoin de plus grandes sûretés pour y acquiescer. Si l'esprit ne tourne point au Roi ni à ses ministres, ils souscriront le traité d'Hanovre, et de cette façon nous serons hors de cour et de procès; en attendant, nos opérations continueront avec toute la vigueur imaginable, afin de trouver une issue prompte et sûre de cette guerre. Adieu. Le Ciel vous conserve. Bautzen et Guben se sont rendus, avec de gros magasins. Nous sommes dans l'avantage, ainsi il n'y a qu'une déraison totale qui puisse prolonger les malheurs de la guerre. Je suis tout à vous

Federic.

Mes compliments à mes amis et amies.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2085. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Görlitz, 2 décembre 1745.

Mon cher Podewils. Pour vous donner de mes nouvelles, je veux bien vous dire que, pour faciliter les opérations du vieux prince d'Anhalt, je vais pour ma personne à Bautzen, mais que je détacherai de là 50

escadrons et 10 bataillons dans le cercle de Meissen, afin de nous approcher par là du prince d'Anhalt et de prendre Meissen, poste qui nous est nécessaire pour faire la communication libre entre les deux armées, moyennant un pont à construire, si la paix ne se fait avec la cour de Dresde. S'il ne se passe rien alors qui demande absolument ma présence, j'irai retourner à Berlin. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Vous voyez par là de quoi il est question, et j'espère de vous donner bientôt de plus grandes et meilleures nouvelles.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2086. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Quartier général de Görlitz, 3 décembre 1745.

Je viens de recevoir ici les dépêches que vous m'avez faites le 16 du mois de novembre passé. Je ne doute nullement que mon ministre, le comte de Podewils, ne vous ait déjà suffisamment instruit de tout ce qui s'est passé ici depuis un temps de douze jours, de même des raisons qui m'ont forcé d'entrer avec mon armée dans la Lusace et en Saxe, pour y chercher ceux qui étaient actuellement en chemin pour mettre en exécution le plus noir et le plus détestable projet qu'on eût jamais imaginé, contre un prince qui ne cherche qu'à vivre en paix et en repos avec ses voisins. Aussi Dieu a-t-il béni mes armes d'une manière si visible que mes ennemis n'ont eu que de la honte et de la confusion de leur malin-vouloir.

J'espère, de plus, que mondit ministre de Podewils vous aura communiqué ce que le ministre anglais à Dresde m'écrit, et la réponse que je lui ai faite là-dessus. Quoiqu'il soit impossible que la Russie ne dût pas être contente de celle-ci, je crois pourtant que vous serez obligé de vous servir auprès de Bestushew de quelque argument plus efficace que tous ceux dont vous vous êtes servi jusqu'à présent; c'est pourquoi je vous autorise et vous ordonne même de lui offrir de ma part une gratification de 100,000 écus, à condition qu'il fasse cesser la marche des troupes russes, que la Russie ne fasse plus de déclarations contraires à mes intérêts, qu'elle ne prête point de secours à mes ennemis, mais qu'elle oblige plutôt la cour de Dresde à acquiescer à la convention d'Hanovre. Vous ne manquerez pas ainsi d'exécuter tout cela avec votre habileté et dextérité ordinaire, et de me faire au plus tôt possible votre rapport de ce que cela a opéré sur l'esprit de Bestushew, afin que je puisse prendre mes mesures là-dessus d'une ou d'autre manière.

Au reste, on vous aura déjà informé de l'assurance que milord Harrington m'a fait donner, par mon ministre Andrié, que le roi d'Angleterre avait déjà donné des ordres au lord Hyndford de faire part au

ministère russien de notre convention d'Hanovre, en déclarant que, comme cette convention était fondée sur la paix de Breslau que l'Impératrice avait pareillement garantie, Sa Majesté Britannique espérait qu'on approuverait à Pétersbourg les arrangements pris avec moi à Hanovre et qu'on n'écouterait pas les insinuations que les cours de Vienne et de Dresde pourraient y faire pour y donner une fausse tournure. Vous en parlerez au lord Hyndford.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2087. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Görlitz, 3 décembre 1745.

Mon cher Podewils. Je suis fort content de mes nouvelles d'Andrié, et je me flatte qu'à la poste prochaine nous aurons encore quelque chose de plus positif. Nos lettres de Pétersbourg ne sont pas comme je les souhaiterais, mais il y a un lénitif à tout cela. En attendant, nos affaires de Saxe vont à merveille, et je suis charmé que vous et ma patrie soient contents de moi; nos opérations ne dureront assurément pas plus de huit jours dans ce pays, et vous verrez que cela seul peut nous donner la paix, comme je vous l'ai bien dit. Tout le pays est pour nous; on les traite aussi doucement qu'il est possible, indépendamment de quoi tout se ruine. Le cœur me saigne quand je vois tout le mal que je suis obligé de faire malgré moi; une paix sage aurait prévenu toutes ces désolations. Vous savez que je n'en ai point été le maître, et que ce sont les Saxons eux-mêmes qui se sont attiré tous ces malheurs à dos. Je ne me laisserai point endormir actuellement et je mettrai tant de vigueur dans mes opérations, ou que le roi de Pologne sera obligé de faire la paix, ou que même il ne sera pas en état de me faire la guerre, la campagne prochaine.

Adieu, je vous expliquerai mes intentions ultérieures en chiffre, sur nos dernières relations.

Je suis avec estime, mon cher Podewils, votre fidèle ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

2088. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Görlitz, 3 décembre 1745.

Mon cher Podewils. Je viens de recevoir la nouvelle que le roi de Pologne avec la Reine son épouse et les deux Princes aînés sont partis, le 1er de ce mois, de Dresde vers Prague, et que le reste de la famille royale est parti à Königstein. J'en suis très fâché et plains fort ce bon Prince de ce qu'il se laisse si mal mener par son traître de ministre.

Mais comme je ne puis augurer autrement de cette démarche sinon qu'on s'opiniâtrera à ne vouloir point la paix avec moi, je pousserai aussi à mon tour mes opérations en Saxe à bout, et le général Lehwaldt marchera demain vers Meissen, afin de s'emparer de cette place, pour avoir la communication libre avec le vieux prince d'Anhalt. Nous avons ici des nouvelles, par des lettres particulières, que le prince d'Anhalt a pris Leipzig, et que l'armée saxonne s'en est retirée vers Dresde. S'il n'y a pas moyen d'avoir la paix, nous tâcherons d'en débusquer cette armée et de la recogner en Bohême. Vous verrez, par la copie de la dépêche que j'envoie à Mardefeld, la dernière tentative que je fais pour gagner le ministre russien. Si Hyndford fait en même temps les représentations que Harrington a promises à Andrié, j'espère que le théâtre se changera encore en Russie. J'ai été surpris de la proposition que la princesse de Zerbst a été obligée de faire, touchant le rappel de Mardefeld.[1] Vous aviserez s'il vaut que la princesse de Zerbst mande en Russie que, ne m'ayant plus trouvé à Berlin, elle n'avait pu me parler du rappel de Mardefeld, ou si on doit répondre que je me prêterai aux désirs de l'Impératrice là-dessus et que je lui enverrai un autre ministre, mais qu'elle permettrait au moins que Mardefeld y continuât à faire ses fonctions jusqu'à ce qu'un autre le puisse relever. Mardefeld s'est trompé en ce qu'il a cru que tout irait bien s'il gagnait la confiance de l'Impératrice et de ses favoris particuliers; les autres ministres ont négligé ceux-ci et se sont attachés principalement au ministre, ce qui a fait qu'ils ont eu le dessus sur Mardefeld. Il aurait dû mieux connaître le faible caractère de l'Impératrice. Nonobstant cela, il m'a bien servi. Il sera nécessaire que nous envoyions au plus tôt possible le sieur de Schrötter qui est nommé à la place de Hoffmann,[2] à Varsovie, pour y veiller contre les intrigues des Saxons. Je crois même qu'une manifestation bien écrite de notre part pourrait désabuser les Polonais des mensonges des Saxons. Vous veillerez, de même, que la cour de Vienne et la Saxe ne puissent donner un faux tour à la démarche que j'ai été obligé de faire, en entrant en Saxe. Vous com-

[1] Podewils hatte am 30. November berichtet, die (am 26. November in Berlin eingetroffene) Fürstin von Zerbst habe ihm eröffnet, „que l'Impératrice lui avait donné une commission fort désagréable, en lui écrivant de Riga de prier Votre Majesté instamment de rappeler Mardefeld, qui était intrigant et inquiet; que tout autre ministre de Votre Majesté lui serait agréable, pourvu que ce ne fût ni Mardefeld ni Vockerodt, parceque le dernier avait un pied trop familier avec Lestocq . . . Qu'elle (la Princesse) était persuadée que c'était un nouveau plat de Bestushew, ennemi juré de Votre Majesté et de Mardefeld, mais que l'Impératrice, qui d'ailleurs pour son personnel voulait plus de bien à Votre Majesté qu'à aucun autre Prince, avait la fatale faiblesse de laisser faire à cet homme-là tout ce qu'il voulait dans les affaires; que depuis la malheureuse chûte de Chétardie le crédit d'un homme pour lequel l'Impératrice avait peu d'estime, n'avait fait qu'augmenter, que depuis le départ de Woronzow il se trouvait seul maître des affaires, n'étant contrôlé par personne, que son frère à Dresde le gouvernait, que l'Angleterre et la Saxe l'avaient gagné.“ — [2] Der am 29. October gestorben war.

muniquerez tant à Mardefeld qu'à Andrié par des estafettes la lettre que Villiers m'a écrite, avec la réponse que je lui ai faite; enfin, vous travaillerez avec tout votre zèle et dextérité pour que ma démarche, en entrant en Saxe, ne soit point envisagée autrement que comme elle est effectivement, vu que tout ne s'est fait que par une nécessité extrême. Les bonnes raisons ne vous manqueront guère, si vous ne suivez même que la piste de la vérité. Il faut même tâcher à calmer les Puissances maritimes, pour qu'elles ne prennent pas ombrage de ma démarche; il faudra informer au plus tôt possible Andrié de tous nos succès et l'instruire de dire à Harrington que le moyen le plus efficace pour me donner du secours et pour obliger les cours de Vienne et de Dresde à souscrire à la convention d'Hanovre, était de me fournir du secours en argent, et comme l'Angleterre demandait mon assistance, le cas le requérant, il était juste qu'à leur tour ils me la prêtassent aussi. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2089. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN EILENBURG].

Görlitz, 4. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. So sehr als Ich in Verlegenheit gewesen bin, dass etwa ein oder anderer ohnvermutheter Umstand Ew. Liebden gehindert haben möchte, Dero Operationes nicht sobald, als Ich es wohl gewünschet und die Umstände erfordert haben [zu beginnen], so höchst erfreulich ist es Mir aus dem von Ew. Liebden durch den damit geschickten Officier erhaltenen Schreiben vom 30. v. M. zu ersehen gewesen, dass Dieselben nicht nur mit den Operationes nach Meinem Wunsch und mit aller Macht den Anfang gemachet sondern Sich auch gleich darauf von der Stadt Leipzig Meister gemachet, und solche, so zu sagen ohne Schwertschlag, durch Capitulation genommen haben. Ich bin nicht vermögend, Ew. Liebden hierdurch die grosse Obligation zu bezeigen, so Ich Deroselben vor den so wohl disponirten als glücklich ausgeführten Coup habe, und bitte Deroselben, nur zu glauben, dass Ich Deroselben deshalb lebenslang die grösste Verbindlichkeit haben werde, gratulire aber auch Ew. Liebden zugleich aufrichtigst zu der dadurch Sich von neuem erworbenen Gloire und wünsche von Grunde Meiner Seelen allen ferneren glücklichen Success. Von dem Einhalt der mit der Stadt Leipzig getroffenen Capitulation bin Ich in allen Stücken sehr wohl zufrieden. Ew. Liebden werden aber nunmehr die Veranstaltung zu machen belieben, dass von dieser Stadt ein grosses und considerables Contributionsquantum gefordert und erleget werden müsse. Es können Ew. Liebden dabei gute, gleich zahlbare Wechsel annehmen, doch mit der Précaution, dass Sie zugleich ein paar bemittelte Leute, gleichsam wie Geisseln, der sichern Zahlung halber nehmen; so

viel Sie es aber auf baar Geld treiben können, muss solches geschehen, dieweil Ich nothwendig baar Geld brauche. Der leipziger Kreis soll für die Kriegskasse bleiben, aus den übrigen Kreisen aber sollen die Regimenter ihre Douceurs haben, wann es erstlich zu den Winterquartieren kommt; sonsten machen wir unsere Sachen so, dass der General Lehwaldt ein paar Tage bei Meissen sein wird, um solches zu nehmen, allda eine Brücke zu schlagen und unsere Communication zu machen. Sollten die Sachsen sich hinter der Mulde setzen wollen, so kommen wir ihnen dadurch im Rücken, sodass sie da nicht bleiben können. Gehen sie nach Dresden, so können sie da nicht subsistiren; Mehl haben sie da, aber keine Fourage, und kommen zwischen Ew. Liebden und Mir, dass sie da auch nicht bleiben können; sonst wir vielleicht Dresden nehmen, sie aber nach dem Gebirge gehen, so müssen Ew. Liebden solche bis dahinein poussiren, und kann Ich nicht so weit reichen; im Lande aber müssen sie durchaus nicht bleiben, sondern durchaus herauspoussiret werden. Alles übrige spare bis zur nächsten Gelegenheit und bin mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Friderich.

2090. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN EILENBURG].

Görlitz, 4. [December 1745].

Ich wünsche Ihr Durchlaucht tausend Gelück zu Dero glorieusen Expedition, ich schicke Lehwaldt mit einem Corps, sich von Meissen Meister zu machen; hierdurch kriegen wir eine weit nähre Communication und müssen wir die Sachsen durch das Gebirge jagen, nach Böhmen herein.

Die Artillerie und Munition von Leipzig wär rathsam nacher Magdeburg zu bringen, und würde solche meinen vorjährigen Schaden ersetzen können; ich hoffe, Ihr Durchlaucht werden wohl wegen Leipzig der Kriegeskasse eingedenke seind, welcher dadurch sehr kann geholfen werden.

Grünne ist bei Pirna über die Elbe gegangen; wor er weiter hin ist, kann noch nicht wissen, indessen wann wir Meissen haben, so seind die beide Armeen viel besser im Stande sich die Hand zu bieten und sich zu secundiren. Der König in Polen ist nacher Prag gereiset, und soll das Reich sehr uneins seind. Vor meine Person gehe nacher Bautzen, wor vors erste bleiben werde. Der Prinz Karl hat sich nacher Leitmeritz, und was nacher Brandeis gezogen; seine Armee ist sehr ruiniret, sollte aber wieder was wollen bei Aussig durchkommen, so stehet ein ganzes Corps von mir unter dem Lehwaldt, das zu allen Fällen Ihnen zustossen kann, und hoffe ich, dass wir diese Campagne

mit der Einnahme von Dresden schliessen werden. Ich bin mit aller aufrichtigen Estime und Freundschaft etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

2091. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Bautzen, 5 décembre 1745.

Mon cher Podewils. Ayant eu encore des lettres du sieur de Villiers à Dresde, par lesquelles il me mande que la cour de Saxe veut enfin s'accommoder avec moi et acquiescer à la convention d'Hanovre, mon intention est que vous deviez partir incessamment de Berlin, pour être ici le 11 de ce mois, en prenant la route sur Cottbus et Görlitz. Vous mènerez avec vous quelques commis ou clercs de la chancellerie, avec tout ce qu'il vous faut pour dresser et ajuster la convention solennelle qu'on va faire à se sujet. Sur quoi, je prie Dieu etc.

J'espère que je pourrai faire ici bon usage de votre personne. Vous y arriverez le 11, en attendant nous et le vieux Prince ne serons pas les bras croisés.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2092. A L'ENVOYÉ DE LA GRANDE-BRETAGNE DE VILLIERS A PRAGUE.[1]

Quartier général de Bautzen, 5 décembre 1745.

Monsieur. Je ne sais qui, de moi ou des Saxons, vous sera le plus obligé du rétablissement de la paix; le mal que je fais à mes voisins se fait très à contre-cœur, je me suis vu forcé d'en venir à cette extrémite, mais je procure en même temps toutes les facilités qui dépendent de moi, au roi de Pologne pour sortir d'embarras.

Il sera donc nécessaire, pour mettre radicalement fin à cette funeste guerre, que le roi de Pologne expédie incessamment des pleins-pouvoirs à un de ses ministres, pour lequel je vous envoie le passe-port ci-joint. J'ai expédié mes ordres à mon ministre, comte de Podewils, de se rendre incessamment ici, après quoi l'on pourra dresser la convention convenablement, et, dès qu'elle sera ratifiée du roi de Pologne, j'évacuerai son pays, ses forteresses etc., et ferai cesser les hostilités.

Quant à l'article de cessation des contributions et indemnisation du dommage fait, les contributions ne peuvent cesser qu'après que le roi de Pologne aura ratifié les préliminaires dressés par nos ministres, et je peux aussi peu indemniser au roi de Pologne les dommages de ses

[1] Antwort auf das Schreiben von Villiers vom 4. December. Œuvres III, 195

sujets, que lui et la reine de Hongrie m'indemniseront ceux qu'ils m'ont faits et font encore actuellement en Silésie.

Vous me ferez plaisir, Monsieur, d'accompagner le ministre saxon chargé des pleins-pouvoirs de son maître. Cela me procurera la satisfaction de voir un homme que j'estime beaucoup, et qui, rempli des véritables sentiments qu'un ministre doit avoir, procure la paix et la tranquillité aux nations, en éteignant le flambeau de la discorde et de la guerre.

Je crois de plus que vous n'aurez point de temps à perdre, pour être muni de votre cour des pleins-pouvoirs dont vous avez besoin pour la garantie de la Grande-Bretagne, et de faire que M. de Bestushew et le ministre de Hollande agissent en conséquence.

Je regarde cette paix-ci comme la base de la pacification de l'Allemagne: ou la reine de Hongrie y accèdera d'abord, ou elle ne tardera pas d'y accéder.

J'ai appris d'ailleurs avec douleur que le roi de Pologne a quitté sa capitale; c'est un affront qu'il fait à ma façon de penser. Je l'ai toujours estimé personnellement, et dans le plus grand acharnement de la guerre on aurait respecté son caractère et sa famille. Vous pouvez assurer ce Prince de la cordialité et de la sincérité de mes sentiments, et qu'il ne tiendra qu'à lui que désormais nos deux cours vivent dans la plus étroite amitié.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

2093. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN TORGAU].

Hauptquartier Bautzen, 6. December 1745, Abends 9 Uhr.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich hoffe, dass Ew. Liebden eines von Meinen in Duplo abgegangenen Schreiben, so von heute früh um 8 Uhr datiret,[1] erhalten haben werden. Durch dieses habe Deroselben bekannt machen wollen, wie Mir heute die Nachricht zugekommen, dass nachdem die Oesterreicher sich nach Böhmen retiriret, solche sich wieder auf Leitmeritz ziehen sollen, um von dar nach Dresden zu gehen; es wird also nothwendig sein, dass Ew. Liebden, sobald Sie nur mit der Stadt Meissen fertig seind und solche von Dero Seite genommen haben, alsdann sogleich nach Dresden zu den Feind auf den Hals gehen, sonst derselbe sich da verstärken möchte. Wo der General Grünne eigentlich stehet, kann Ich nicht mit völliger Zuverlässigkeit sagen; man will, dass er noch bei Pirna stehen soll. Ich werde mit der Armee nach Camenz gehen, um à portée zu sein, um Ew. Liebden

[1] Enthält die Weisung, ohne Rücksicht auf die mit Villiers eingeleiteten Unterhandlungen, die Operationen nicht ohne ausdrücklichen schriftlichen Befehl einzustellen.

zu verstärken, oder sonst den Umständen nach zu thun was nöthig sein wird. Es kommt Mir fast vor, als ob der sächsische Hof durch seine Proposition von Frieden Mich nur amüsiren will, um Zeit zu gewinnen, sich zu verstärken. Ich habe diesen Verdacht, weil Ich höre, dass die Oesterreicher sich bei Leitmeritz zusammenziehen und Anstalten machen, nach Sachsen zu kommen; es wird sich aber binnen wenig Tagen zeigen müssen, ob es mit ihrem Accommodement Ernst ist oder nicht. Sollte Ich weitere Nachricht bekommen, dass die Oesterreicher sich nach Dresden ziehen, so werde Ich suchen, Ew. Liebden über Meissen zu verstärken, oder auch Deroselben dem Befinden nach das ganze Lehwaldtsche Corps schicken; vorerst aber habe Ich dem Generallieutenant Lehwaldt schon befohlen, was vor Regimenter er Ew. Liebden auf Dero Verlangen über Meissen schicken soll. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ihr Durchlaucht haben Ursache zu eilen, bevor andere Weitläufigkeiten das Spiel schwerer machen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2094. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Bautzen, 7 décembre 1745.

Mon cher Podewils. Je suis encore dans l'incertitude si vous ferez ce voyage utilement ou sans fruit; il se peut que les Saxons ont en dessein de m'amuser, pour se faire joindre à Pirna par un détachement de l'armée hongroise; il se peut aussi que, pour sauver la Saxe de sa ruine totale, le roi de Pologne se soit rendu à la modération. Nous apprendrons dans trois jours le secret de la comédie; en attendant, le prince d'Anhalt va joindre demain, à Meissen, son aile gauche à mon aile droite, de façon que je le renforcerai considérablement, et nous poursuivrons de cette façon notre marche jusques à Dresde et chasserons les Saxons de la Saxe.

Je n'ai rien à me reprocher, car je donne toutes les facilités à mes ennemis pour sortir d'embarras; s'ils ne le veulent point, je serai forcé à les écraser.

Nous avons ici fait désarmer tout le monde, le peuple est porté pour nous, tout le pays est mécontent de Brühl, et chacun me rend la justice que je ne suis pas la cause des calamités qui touchent ce pays.

D'Écoville n'est point arrivé encore,[1] je crois qu'il a fait le grand tour par la Silésie; à présent on peut passer par Cottbus, toute cette partie est nettoyée d'ennemis, et les chemins sont sûrs. J'aime mieux

[1] Vergl. S. 298. 372.

de revenir à Berlin avec la paix qu'avec la victoire, peut-être le Ciel secondera-t-il mes vœux. Adieu, si cette lettre vous trouve encore à Berlin, faites mes compliments à tous mes amis; sinon, continuez votre voyage tranquillement à Bautzen et soyez persuadé que je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2095. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN TORGAU].

Bautzen, 8. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Um unsere bisherige Operationes in Sachsen glücklich zu endigen, communicire Ich Ew. Liebden hierdurch Mein Project deshalb, so dieses ist, dass Ich zuförderst Ew. Liebden das ganze Lehwaldtsche Corps, nur allein die bei solchem stehenden Husaren ausgenommen, überlasse und zu Dero Corps herüberschicken und geben will. Demnächst aber kommt auch die Sache hauptsächlich auf die Geschwindigkeit an, und ist deshalb Mein Sentiment, dass Ew. Liebden nun gerade auf die sächsische Armee marschiren sollen, um dieselbe von Dresden durch die Gebirge nach Böhmen zu jagen. Der Prinz Karl von Lothringen ist mit seiner Armee nach Leitmeritz marschiret, um den Sachsen zu Hülfe zu kommen. Können nun Ew. Liebden zwischen dem 9. und dem 12. dieses denen Sachsen auf den Hals gehen und jagen sie nach Böhmen hinein, so können die Oesterreicher nicht zu ihnen stossen, sondern müssen sich einer auf den anderen culbutiren und zusammen nach Böhmen laufen. Ich werde sodann mit dem hiesigen Corps nach Dresden marschiren, um zu sehen, ob man es nehmen kann. Ew. Liebden aber müssen vorgedachtes Mouvement mit einer gewissen Activität und Geschwindigkeit machen, sonst es nicht zu reussiren sein wird. Da die Sachsen vermuthlich vor Dresden die Dörfer ausfouragirt haben werden, so wird es nöthig sein, dass Ew. Liebden Sich in den Dörfern, wo Sie jetzt stehen, in alle Geschwindigkeit brav mit Fourage vor die Cavallerie versehen und zum wenigstens auf drei Tage Fourage mitnehmen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

2096. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Quartier général de Bautzen, 9 décembre 1745.

J'ai reçu par la dernière ordinaire la relation intéressante que vous m'avez faite le 26 du mois de novembre passé. J'avoue que je com-

prends parfaitement qu'il sera très difficile d'insister à la longue sur la convention d'Hanovre et de conserver en même temps l'assistance de la France, et qu'il me faudra opter entre ces deux partis. Mais dans les circonstances où je suis actuellement, où je suis obligé de tâcher à écarter la Russie, et de rendre inutile à la Saxe le secours d'Hanovre, il ne m'est pas encore possible de travailler à quelque nouveau traité avec la France, à moins que celle-ci ne sache un autre moyen de retenir la Russie et d'obliger la Saxe à faire une paix particulière avec moi, et que la France se veuille expliquer sur les secours réels et effectifs que je dois attendre d'elle, et que ce sera alors que je changerai de méthode.

Voilà des réflexions que vous tâcherez d'insinuer le plus doucement et le plus poliment au marquis d'Argenson, en lui faisant sentir que depuis notre dernier traité je n'avais pas eu le moindre secours de la France, que j'avais été obligé de porter tout seul tout le fardeau de la guerre et de me défendre tout seul contre des forces même supérieures de nos ennemis communs, et qu'il fallait ainsi que la France m'assistât une bonne fois par des subsides, qu'on déterminerait au moins à trois millions d'écus. Vous lui insinuerez tout cela de la manière la plus douce, en tâchant de votre mieux à me conserver la bonne volonté et l'inclination que ce ministre paraît avoir pour moi.

Quant à la pensée que ce ministre vous a dit lui être venue, qui est que la convention d'Hanovre pût servir de base à une pacification entre la France et les Puissances maritimes et que j'y voulusse bien travailler, vous lui direz et l'assurerez de la manière la plus forte que jamais mon intention, en me prêtant à cette convention, n'avait été d'autre que de m'en servir comme d'un échelon et de base pour faire un accommodement entre la France et les Puissances maritimes; que j'avais déjà travaillé sur cela et que j'y travaillerais encore de tout mon possible, pourvu que le marquis d'Argenson voulût s'expliquer dans la dernière confidence vers moi sur les conditions sur lesquelles la France souhaite à faire sa paix avec les Puissances maritimes; que je ne ferai jamais d'autre usage de cette ouverture confidente que celui qui convient aux intérêts de la France, et que je m'emploierai avec plaisir, bien qu'en même temps avec toute la prudence possible, pour coopérer à la pacification entre la France et les Puissances maritimes.

Vous ne manquerez pas de me faire, le plus tôt qu'il sera possible, une relation bien détaillée sur tous les points ci-dessus énoncés.

Nach dem Concept. Federic.

2097. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Quartier général de Bautzen, 9 décembre 1745.

Je viens de recevoir les relations que vous m'avez faites le 23 et le 26 du mois de novembre passé. Quoique toutes les belles assurances

que le lord Harrington continue à vous donner sur les arrangements qu'on veut prendre par rapport à l'opiniâtreté de la reine de Hongrie, qui refuse absolument, et avec tout le mépris possible pour le roi de la Grande-Bretagne et ses ministres, à acquiescer à la convention d'Hanovre, néanmoins, pour vous dire ce que j'en sens, je commence à douter sur la sincérité du ministère britannique, ou, si j'ose le dire, du Roi leur maître. Il y a déjà bien du temps que le lord Harrington vous a promis qu'on instruirait incontinent leurs ministres aux cours étrangères et surtout à Pétersbourg et à la Haye d'agir en conséquence de notre convention; cependant, les lettres que j'ai eues de Pétersbourg du 20 de novembre passé, m'apprennent que le lord Hyndford n'a pas encore été instruit de notre affaire, qui pourtant, dans la très bonne volonté où il est, pourrait coopérer avec succès à mettre à la raison le ministre russien Bestushew, qui serait lui-même bien aise peut-être de tirer son épingle du jeu; et il me semble que pareilles instructions auraient mérité l'envoi d'un courrier anglais à Pétersbourg, dont pourtant depuis longtemps jusqu'ici aucun n'est passé par mes pays. D'ailleurs, le silence que le sieur Trevor à la Haye garde sur tout ce qui peut avoir du rapport à la convention d'Hanovre, m'est un mauvais garant de ce que l'Angleterre chemine droit avec moi. C'est pourquoi il faut que je vous dise que, si avant le 15 de ce mois mes justes alarmes ne sont point finies, et que je n'aie pas la réponse finale qu'on a promise de vous donner sur les secours réels et effectifs qu'on me donnera contre la cour de Vienne, je serai bongré malgré moi obligé de pourvoir d'ailleurs à ma sûreté, de quoi personne alors n'aura lieu de se plaindre avec raison, étant plus de quatre mois depuis la signature de la convention d'Hanovre que je n'en ai eu le moindre avantage réel, et que plutôt depuis ce temps-là mes ennemis ont tâché de m'attaquer et agir contre moi avec plus d'acharnement et de fureur qu'ils n'ont fait auparavant. Enfin, c'est avec bièn de l'impatience que j'attends cette réponse finale, pour savoir où j'en suis; aussi serez-vous bien sur vos gardes pour ne point vous laisser ni imposer ni amuser. Si pourtant la réponse finale qu'on vous donnera est telle que j'aurai lieu d'en être content, et que vous voyiez clairement qu'on marche en Angleterre de droit pied avec moi, mon intention est que vous deviez chercher une occasion convenable de parler confidemment au lord Harrington et de lui insinuer, comme une pensée qui vous était venue dans l'esprit, que, parceque la reine de Hongrie s'obstinait à ne vouloir point acquiescer au contenu de la convention d'Hanovre, malgré qu'on avait menacé de ne lui plus payer de subsides, et qu'elle ne dissimulait point par là qu'elle voulait perpétuer la guerre aux dépens et au grand détriment des Puissances maritimes; si — continuerez-vous — notre convention d'Hanovre ne pouvait pas servir de base à une pacification entre la France et les Puissances maritimes — il faudrait alors bien que la reine de Hongrie y consentît, quand elle verrait qu'elle ne pouvait plus compter sur

l'Angleterre et la Hollande pour lui aider à perpétuer la guerre, et que, si le lord Harrington goûtait cette idée, vous êtiez persuadé que je voudrais bien travailler à une pacification entre les Puissances maritimes et la France; que vous vous faisiez même fort de l'assurer que je ne m'y refuserais point, surtout si le lord Harrington voulait s'ouvrir confidemment avec moi sur les conditions qu'il pensait qu'une telle pacification pourrait être réglée à la satisfaction des Puissances maritimes, et que vous ne doutiez nullement qu'on ne réussisse de parvenir par là à une pacification avec la France et qu'on ne finisse par là tous les malheurs que cette funeste guerre avait causés jusqu'ici. Vous n'oublierez rien de ce qui peut faire valoir cette idée au lord Harrington, en lui insinuant même la liberté d'en parler au Roi son maître et aux autres membres principaux du conseil, en l'assurant que vous étiez fermement persuadé que, si cette idée venait à être goûtée, vous n'en seriez point désapprouvé de moi, sachant de science certaine que je ne souhaitais rien tant que de voir finir les troubles de la France et des Puissances maritimes et de donner à l'Angleterre une preuve convainquante des sentiments sincères que j'avais et garderais toujours pour elle. Vous ne manquerez pas de me mander au plus tôt possible tout ce que le lord Harrington vous aura répondu là-dessus, et de m'envoyer même votre relation sur ce sujet par un courrier, si la réponse du lord Harrington est telle qu'elle vaut l'envoi d'un courrier.

Au reste, vous n'oublierez pas de bien relever auprès de tous les principaux de la nation l'orgueil déplacé de la cour de Vienne, en voulant prescrire des conseils et des maximes à l'Angleterre selon lesquels celle-ci devait se gouverner, et qu'on pourrait voir par là ce que l'Angleterre avait à attendre d'une pareille cour qui voulait gouverner le monde selon ses vues et ses caprices, en oubliant assez légèrement tous les bienfaits de l'Angleterre, et que c'était sûrement encore la même cour qui avait autrefois tant chagriné les Puissances maritimes par l'établissement de la compagnie d'Ostende,[1] après que celles-ci avaient tout sacrifié pour elle dans la guerre précédente. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2098. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN TORGAU.

Hauptquartier Bautzen, 9. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich bin extrem frappiret worden, als Ich aus Ew. Liebden Schreiben vom 7. d. ersehen habe, wie Dieselben den Sinn Meiner Ordre vom 4. d. so genommen haben, als ob Sie über die Elbe diesseits gehen und auf dieser Seite zum General Lehwaldten stossen sollten. Ich muss Ew. Liebden sagen,

[1] Vergl. S. 189.

dass Ich Dero bisherige Operationes nicht approbiren kann, weil solche so langsam gehen, und wo was im Stande wäre, Mich hier in Unglück zu bringen, so wäre es gewiss Ew. Liebden Saumseligkeit. Hier seind zehn dergleichen Schlösser mit Landmiliz besetzet, welche wir alle liegen lassen und uns nicht daran kehren. Es ist Mir nicht in den Sinn gekommen, dass Ew. Liebden über die Elbe kommen sollten; Ich weiss auch nicht, wie Ew. Liebden der Gedanke kommen können, dass Sie über die Elbe diesseits kommen wollten; wenn Dieselbe diesseits kommen, so wäre solches eben so viel, als Mir hier das Messer an der Kehle gesetzet. Ich begreife auch nicht, wie Ew. Liebden diesseits der Elbe Meissen nehmen wollen, da dieser Ort jenseit der Elbe liegt, noch weniger begreife Ich, wo Ew. Liebden dann diesseits der Elbe weiter hin wollten. Ich schicke daher Ew. Liebden den Capitän von Oelsnitz hin, damit Dieselbe einmal auf eine convenable Art und nach Meiner Intention agiren mögen. Alle Meine Officiers verstehen Meine Ordres, die Ich deutlich und positiv genug gebe. Ich kann also nicht begreifen, warum Ich das Unglück habe, dass Ew. Liebden Mich nicht verstehen. Da Ew. Liebden einen so guten Vorrath an Mehl zu Torgau gefunden haben, so können Sie jedoch, ohne Dero Operationes aufzuhalten, die Anstalten machen, dass Ihnen das Mehl auf der Elbe nachgebracht werde, dann in Meissen backen lassen und Dero Operationes jenseit der Elbe gegen Dresden fortsetzen, wie Ich so deutlich und oft geschrieben. Ich muss Mir vorstellen, dass es mit der Contribution, welche Ich Ew. Liebden von der Stadt Leipzig und sonsten beizutreiben befohlen habe, nicht besser noch geschwinder gehen werde; dahero denn Ew. Liebden mit mehrerer Promptitude Dero Sachen zu machen und Meine Ordres zu executiren haben, sonst wir nicht Freunde bleiben können. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ich kann nicht leugnen, dass ich gar übel von Ihr Durchlaucht Manœuvres zufrieden bin; Sie gehen so langsam, als wenn Sie Sich vorgenommen hätten, mich aus meiner Avantage zu setzen, und weiln diese Sachen ernsthaft seind, so rathe Ihnen als ein guter Freund, solche mit mehrer Vigueur zu tractiren, meine Ordres ponctueller zu executiren, sonsten sehe mir gezwungen, zu Extremitäten zu schreiten, die ich gerne evitiren wollte. Ich weiss auch, dass ich mir alle Mal so deutlich explicire, dass sein Tage kein Officier von meiner Armee geklaget hat, dass er mir nicht verstünde, und ist mein Feldmarschall der einzige, der meine deutliche Befehle nicht verstehen kann oder verstehen will. Ich kann es nicht begreifen und bin in dem grossen Missvergnügen, denn Sie bringen mir um Ehre und Reputation.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2099. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN TORGAU.

Hauptquartier Bautzen, 10. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Wenn Ich Mich gestern in dem an Ew. Liebden durch den Capitän Oelsnitz geschickten Schreiben etwas vif exprimiret habe, so werden Ew. Liebden Selbst zu ermessen belieben, dass solches in der ersten Consternation geschehen ist, welche Ich über den Missverstand Meines Schreibens vom 4. d. gehabt; denn Ew. Liebden Selbst urtheilen werden, in was für extremen Embarras Ich gewesen sein würde, wenn Ew. Liebden bei jetzigen critiquen Umständen, da es gewiss auf zwei, drei Tage viel ankommt, statt gerade auf Meissen, Dresden, die sächsische Armee zu gehen, bei Torgau über die Elbe gegangen und auf unsere Seite der Elbe gekommen wären, wodurch nicht nur, wie es Ew. Liebden gewiss sehr wohl einsehen werden, die Subsistenz des hiesigen Corps gelitten haben, sondern auch das Corps vom Generallieutenant Lehwaldt inzwischen sehr exponirt gewesen sein würde. Ew. Liebden werden also es lediglich Meiner grossen Surprise zurechnen, wenn Ich desfalls, wie geschehen, Mich exprimirt habe. Nachdem Ich aber das Vergnügen gehabt, aus Ew. Liebden gestern Abend ganz spät in der Nacht erhaltenen beiden Schreiben vom 9. d. zu ersehen, dass Dieselben nach Empfang Meiner Schreiben vom 5. und 6. d. Dero Sentiments geändert haben, auch alles nach Einhalt gedachter Meiner Schreiben einzurichten und zu executiren Vorhabens sind, so bin Ich dadurch wiederum völlig consoliret und beruhigt und von dem, was Ew. Liebden sonsten melden, zufrieden. Nur wünschte Ich, dass Ew. Liebden dem ohnerachtet den Marsch mehr beschleunigen könnten, denn falls hier Weitläuftigkeiten entstehen sollten, der bisherige Aufenthalt hier wohl hauptsächlich daran Schuld sein möchte, indem die Sachsen den Prinz Karl mit seiner Armee aus Böhmen zurückkommen lassen, um zu ihrer Armee zu stossen, so aber verhindert worden wäre, wenn Ew. Liebden Corps so geschwinde marschiret wäre, als Ich es vermuthet habe und es sein können, wodurch die Sache eine andere Tour genommen haben würde und wir nicht zwei Tage verloren hätten. Von der sächsischen Armee weiss Ich nunmehro gewiss, dass solche zwischen Dresden und Pirna stehet. Wann Ew. Liebden Meissen genommen und die Brücke über die Elbe daselbst fertig sein wird, werde Ich mit der ganzen Armee hinkommen, um Ew. Liebden nachzuziehen, und zu Deroselben stossen und nun mit der ganzen Armee dem Prinz Karl und allen auf den Hals gehen, damit wir hier die Sache mit Ehre ausmachen und nicht allein gut anfangen, sondern auch wohl schliessen mögen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Die Communication mit Meissen hätten wir schon gestern gehabt.

und geschiehet Lehwaldt, der auf meiner Ordre dahin marschiret ist, ein Affront, so seind Sie alleine Schuld daran.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2100. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BAUTZEN.

Podewils berichtet, Bautzen 10. December: „Le conseiller privé Eichel m'ayant fait savoir que Votre Majesté approuvait mon idée de notifier à M. de Villiers mon arrivée ici en termes généraux et sans marquer trop d'empressement, je joins ici à l'approbation de Votre Majesté la lettre que je viens d'écrire à ce ministre."[1]

La lettre est très bonne et servira toujours à mettre nos ennemis tout-à-fait dans leur tort.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

2101. A L'ENVOYÉ DE LA GRANDE-BRETAGNE DE VILLIERS A PRAGUE.[2]

Quartier général de Bautzen, 11 décembre 1745.

Monsieur. Je ne puis assez me louer de l'empressement et de l'activité que vous témoignez pour porter des paroles de paix et d'accommodement au roi de Pologne. Autant que j'ai lieu d'être satisfait, Monsieur, de votre conduite, autant suis-je étonné que vous par vos soins infatigables, et moi avec tant de modération et les avantages de la fortune, nous ne puissions fléchir l'esprit irréconciliable de la cour de Dresde.

J'avoue qu'il était difficile de prévoir qu'une cour qui se croit obligée d'abandonner sa capitale, voulût prescrire des lois dures, dans le temps qu'on lui demande sincèrement son amitié et la paix. Il dépendra du roi de Pologne de la faire toutes fois et quand il voudra. Je suis de mon côté les lois de la guerre, et je vous répète ce que je vous ai dit dans ma lettre précédente, que, du jour de la signature du traité par le roi de Pologne, on fera cesser les hostilités et les contributions ultérieures. Si la fortune avait favorisé les armes de mes ennemis, je ne sais point si l'on se serait contenté de faire contribuer mon pays, et si l'on n'y aurait pas mis à feu et à sang, en me demandant le sacrifice de provinces entières. Après cela, vous avouerez que mon procédé est bien plus humain, et que, si j'ai eu le bonheur de déranger les projets

[1] D. d. Bautzen 10. December. — [2] Antwort auf Villiers' Schreiben vom 9. December, Œuvres III, 201. Ebend. S. 203 das im Text erwähnte Mémoire des dresdner Hofes, Prag 9. December.

dangereux que les cours de Vienne et de Dresde avaient formés contre moi, que je n'use en tout que des droits de la guerre, et comme c'en est l'usage par toute l'Europe. S'il est vrai que le roi de Pologne veut éviter la ruine de ses États héréditaires, il me semble que le moyen le plus sûr pour la prévenir, est d'accepter la paix que j'offre si cordialement à ce Prince; car, sans haine et sans animosité particulière, tout le monde conviendra que 80,000 hommes dans un pays comme la Saxe, ne peuvent pas manquer de le ruiner à la longue. Mes mains sont innocentes de tout le mal qui en arrivera, et j'en atteste le Ciel et les yeux de toute l'Europe que, si le roi de Pologne persiste dans son irréconciliation, personne ne pourra trouver à redire que de mon côté je me porte aux plus grandes extrémités.

Pour l'amour de l'humanité, Monsieur, employez tous vos soins, pour que deux nations voisines ne se déchirent point. Soyez l'organe de mes sentiments, comme vous êtes le dépositaire de mes intérêts, et sauvez la Saxe de ses calamités présentes et du dernier des malheurs qui la menace. Je suis avec toute l'estime imaginable

Fr.

Le comte de Podewils est ici depuis hier, il attendra encore pour voir s'il n'y aura pas moyen de porter le ministère saxon à des sentiments plus justes et plus équitables. Que le roi de Pologne profite donc de mes dispositions et qu'il ne me presse point à bout. Je vous enverrai demain mes remarques sur le mémoire du sieur Brühl;[1] vous en ferez l'usage que vous trouverez le plus convenable, et, en cas que vous les croyiez moins propres à radoucir les esprits qu'à les aigrir, il dépendra de vous de n'en point faire usage à la cour.

En attendant, je pars pour donner une nouvelle activité à mes opérations et pourvoir à mes propres sûretés, soit en écrasant mes ennemis, ou en les obligeant à faire une paix raisonnable.

Quoi qu'il puisse arriver, j'aurai toujours beaucoup de reconnaissance pour vos bons procédés, et, si je puis vous être utile à votre cour, j'employerai chaudement tout mon crédit, pour vous prouver que vous n'avez pas servi un ingrat.

Nach dem eigenhändigen Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2102. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A PARIS.

Quartier général de Bautzen, 11 décembre 1745.

Monsieur le Maréchal. Je suis extrêmement sensible à la part que vous me témoignez de prendre aux succès de mes armes à la bataille de Soor, et à tout ce que le marquis d'Écoville m'a dit de vos sentiments pour moi. Comme j'en connais tout le prix, j'y répondrai tou-

[1] Vergl. S. 371 Anm. 2; S. 376 Anm. 1.

jours par une estime toute particulière pour votre personne, qui m'a bien fait regretter les incidents qui vous sont arrivés et qui m'ont privé du plaisir de vous voir, mais qui ne feront jamais rien changer à ma façon de penser pour vous, ni à la considération distinguée avec laquelle je suis toujours, Monsieur le Maréchal, votre bien affectionné ami

Nach dem Concept. Federic.

2103. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Bautzen, 11 décembre 1745.

Votre dépêche du 23 novembre dernier m'a été bien rendue.

Quelles que soient les difficultés que la cour de Russie puisse rencontrer dans la marche effective des troupes qu'elle destine au secours de la Saxe, je pose en fait que les frères de Bestushew remueront toutes sortes de ressorts pour les surmonter et pour déterminer l'Impératrice à me faire encore durant l'hiver diversion dans la Prusse. Ce n'est certainement que cette unique espérance qui fortifie la cour de Dresde dans l'étrange éloignement qu'elle fait paraître derechef pour un accommodement par où je ne lui demande rien que la simple paix, de l'amitié, et de la sûreté pour mes États, et qui est cause que, quoique d'abord elle eût fait semblant de répondre à mes avances, et que pour accélérer la négociation de la paix j'eusse fait venir ici mon ministre du cabinet, le comte de Podewils, le conseil de Saxe paraît maintenant vouloir reculer, m'ayant fait attendre jusqu'aujourd'hui la réponse ci-jointe qu'elle vient de m'envoyer par le canal du sieur Villiers, dont je vous communique pareillement la lettre, et, la réponse étant telle qu'en combinant le contenu avec les avis qui me viennent de Bohême, je ne puis qu'en juger que la cour de Dresde, au lieu de songer sérieusement à se tirer de ses détresses présentes moyennant une bonne paix, paraît vouloir prendre de nouveau la funeste résolution de tenter toutes sortes d'extrémités et d'appeler dans son pays toute l'armée du prince Charles, afin de transporter le théâtre de la guerre dans mes États et de faire une seconde tentative pour mettre en exécution les pernicieux desseins que mon entrée en Saxe a d'abord fait échouer.

Ainsi vous ferez bien de redoubler votre attention aux résolutions que la cour de Russie pourra prendre à cet égard, et de tenter jusqu'à l'impossible pour rompre les mauvais desseins de son ministère, en relevant, et faisant relever comme il faut par vos amis, auprès de l'Impératrice l'étrange acharnement que les Saxons continuent de manifester contre moi et qui me met contre mon inclination dans la nécessité indispensable de pousser ma pointe et de poursuivre les mesures et les opérations que j'ai commencées, pour détourner de mes États l'invasion dont mes ennemis persistent de les menacer, et pour transporter dans

les leurs le théâtre et les incommodités de la guerre, jusqu'à ce que la cour de Dresde prenne des sentiments plus raisonnables qu'elle n'en paraît avoir jusqu'à présent, et donne des marques moins équivoques de la sincérité de ses intentions pour le rétablissement de la bonne intelligence avec moi, ainsi que vous verrez par ma réponse au sieur Villiers que vous trouverez à la suite de la présente, et que vous pouvez communiquer, aussi bien que les autres pièces susalléguées, tant au comte Bestushew qu'à tous ceux dont vous avez lieu de présumer qu'ils en feront un usage assortissant avec mes intérêts.

P. S. 1.

Sur le contenu de votre post-scriptum du 23 de ce mois, concernant la conduite du lord Hyndford, je veux bien ne pas vous cacher que les avis qu'on vous a donnés que ce ministre offrait la bourse et le crédit de sa cour pour hâter la marche des troupes auxiliaires russiennes, ne sont nullement destitués de vraisemblance, et que le désaveu du lord Hyndford et les protestations qu'il vous a faites du contraire ne détruisent pas entièrement ce soupçon, vu que par les raisons que je vous ai détaillées dans une de mes dépêches précédentes,[1] il est mal aisé d'imaginer une autre source qui dans les circonstances présentes puisse fournir la dépense nécessaire pour la marche en question. La chose semble du moins mériter beaucoup d'attention, et vous ferez bien d'y veiller de près et de ne rien épargner pour l'approfondir et pour savoir avec certitude ce qui en est. Cela sera d'autant plus nécessaire au cas que le lord Hyndford continue dans le refus d'agir à la cour de Russie en faveur des arrangements que j'ai pris avec Sa Majesté Britannique pour la pacification de l'Allemagne, et, si à la réception de la présente il n'a pas encore reçu les instructions favorables que le lord Harrington m'a positivement assuré de lui avoir envoyées à ce sujet, il faut que je me tienne pour dit que la cour britannique ne charrie pas droit, et que toutes les démonstrations de sincérité et de vigueur qu'elle a faites jusqu'ici, ne sont que pour me mieux tromper.

P. S. 2.

Je viens d'apprendre que le général de Pretlack est déjà parti de Vienne pour se rendre à Saint-Pétersbourg et qu'il a pris sa route par la Pologne. Comme il ne faut pas douter que le comte de Bestushew n'appuie de toutes ses forces la proposition d'une alliance entre les cours de Russie et de Vienne dont le susdit ministre est chargé, je compte que vous emploierez pareillement tout ce qui est humainement possible, et que vous ferez jouer toutes sortes de ressorts pour contrecarrer la négociation du ministre autrichien, et, au cas qu'il n'y ait absolument pas moyen d'empêcher que l'alliance ne se conclue, je me flatte du

[1] In einem der Erlasse aus dem Ministerium.

moins que vous saurez faire en sorte que le cas de la présente guerre y soit nommément excepté.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

2104. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN STREHLA.

Hauptquartier Camenz, 11. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden drei Schreiben vom 10. habe heute nach einander fast zu gleicher Zeit erhalten. In den ganz besonderen Umständen, worinnen Ich jetzo bin, und da es Mir auf die Ehre Meines Hauses und auf die Wohlfahrt Meiner Lande und Leute ankommt, wird es Ew. Liebden ohnmöglich befremden können, dass Ich in Sachen, so das Wohlsein und die Wohlfahrt Meiner Lande und Armee angehen, allen Ernst gebrauche und keinen schone. Ich kann Ew. Liebden auf Meine Ehre versichern, dass Ich gegen Dero Person keinen personnellen Hass habe, worauf Dieselbe Sich gewiss und fest verlassen können; so weit aber gehet Meine Complaisance nicht, dass jemanden, es sei auch wer es auf der Welt nur wollte, menagirete, wenn Ich sehe, dass Mein Interesse so genau damit verknüpft ist. Ich danke Gott, dass es diesmal mit dem Generallieutenant Lehwaldt so gut abgelaufen ist und dass demselben kein Affront geschehen. Ich habe denselben auf Meissen marschiren lassen in der gewissen Hoffnung, nach der Rechnung, so Ich davon gemachet, dass Ew. Liebden gewiss am 8. d. jenseits sein würden. Da Mir solches gefehlet hat, habe Ich nicht anders gekonnt, als in sehr grosser Besorgniss desshalb zu sein, und bin nunmehro um so mehr erfreuet, dass Ich solcher überhoben bin.

Morgen komme Ich mit der Armee nach Königsbrück zu stehen und bin Ich alsdann diesseits ziemlich zusammen.

Was demnächst das Schreiben an Ew. Liebden vom Geheimen Rath Hennicke anbetrifft, so habe Ew. Liebden bei dieser Gelegenheit melden wollen, dass die Sache wegen des Friedens mit Sachsen noch nicht so weit ist, als Ich es wohl geglaubet und gedacht hatte, dass sie weiter sein würde. Es können daher Ew. Liebden sowohl dem p. von Hennicke als andern Edelleuten, von denen Sie es gut finden, Sauvegarde-Briefe geben, welche ihre Häuser und Güter vor Ausplünderungen schützen, nicht aber, die sie von Lieferungen und Contributionen frei machen. Dem p. von Hennicke werden Ew. Liebden dabei zu antworten belieben, dass die Beschwerlichkeiten des Krieges nicht eher aufhören würden, bis sein Hof den ihm angebotenen raisonnablen Frieden angenommen haben würde. Ich bin übrigens Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Morgen bin ich in Königsbrück mit der Armee; der Frieden siehet weitläuftiger aus, als es geschienen, indessen marschiren Sie den 14. auf jene Seite der Elbe und ich auf dieser Seiten nach Dresden, und den 15. darauf, so muss es ein Ende werden; und erfähret man das geringste vom Prinz Karl, so stosse mit diesem Corps zu Ihnen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2105. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BAUTZEN.

Königsbrück, 12 décembre 1745.

Mon cher Podewils. Je suis très satisfait de votre lettre au sieur de Villiers;[1] je ne puis rien y ajouter, sinon que j'espère beaucoup en nos opérations, et que ce sera au glacis de Dresde que ces gens signeront une paix d'autant plus honteuse pour eux qu'ils auraient pu éviter cet affront. Dresde est autant que bloquée, de ce côté ici de la rivière; demain c'est jour de repos, et après-demain on sera à un mille de la ville. Je souhaite la paix de tout mon cœur, mais je crois qu'à présent le meilleur moyen pour y parvenir sera d'agir avec vigueur et faire sentir que l'on abîmerait ce pays par ressentiment, si la cour de Dresde ne voulait absolument entendre à rien de raisonnable. C'est effectivement ma dernière ressource; parti d'autant plus triste qu'il répugne à ma façon de penser, et que je n'aime point à faire la guerre en Attila.

Dès que j'aurai quelques bonnes nouvelles de Meissen, je vous en avertirai sur le champ.

Je suis avec bien de l'estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2106. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A BERLIN.

Borcke übersendet, Berlin 10. December, die neuesten Nachrichten aus Dresden, zum Theil mitgetheilt „par un ministre étranger ami et d'une puissance amie[2] . . . Personne ici a été plus intrigué du départ du comte de Podewils que le marquis de Valory. Ses vœux se bornent toutefois à ce que Votre Majesté, en Se raccommodant avec les cours de Vienne et de Dresde, ne prenne point

[Königsbrück, 13 décembre 1745].

Personne ne sera oublié à la paix.

Hier, le 12, le prince d'Anhalt et mon armée se sont joints à Meissen, et le 14 celle du Prince s'approchera de Dresde par notre droite de l'Elbe, et nous par la

[1] D. d. Bautzen 12. December, mit der Beilage „Réflexions sur le mémoire de la cour de Dresde remis à M. de Villiers, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Britannique, en date de Prague du 9 de décembre 1745"; gedruckt Œuvres III, 206. —
[2] Der schwedische Gesandte von Rudenschöld. Vergl. S. 337 Anm.

d'engagement contre la France, et il m'a avoué qu'il souhaitait que Votre Majesté conclût Sa paix avec la Saxe, et fît la guerre de plus belle aux Autrichiens.

Le baron de Beckers recommande très humblement les intérêts et l'inclusion de sa cour au traité de paix, en cas que Votre Majesté la fasse avec la Saxe et l'Autriche à la fois, sur quoi je l'ai rassuré entièrement."

gauche de cette rivière à un mille de Dresde, et si les Saxons ne font la paix, on les chassera en Bohême.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

2107. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN MEISSEN.

Hauptquartier Königsbrück, 13. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich finde vor gut und diensam, dass Ew. Liebden nächstens eine schriftliche Declaration, es sei an das Ministerium zu Dresden oder an das dortige Gouvernement, ergehen lassen, kraft welcher Ew. Liebden denselben eröffnen, dass, nachdem Ich Mich genöthiget sehe, Meinen Operationen in Sachsen noch fernerhin dem Lauf zu lassen, und es dabei geschehen möchte, dass der Stadt Dresden zugesetzet werden und allerhand unangenehmes, denen Kriegesreguln und Gebrauch nach widerfahren müsste, so wären Ew. Liebden von Mir beordert, zu declariren, dass daferne noch etwa Personen von der königlichen Familie sich zu Dresden befänden, oder auch Gesandte und Minister von auswärtigen Puissancen, oder aber Dames daselbst wären, welche Passeports verlangten, um von Dresden weg und an andere, ihnen selbst beliebige Oerter zu gehen, Ew. Liebden autorisiret wären, denselben solche so willig als prompt zu ertheilen, und dass selbige darauf ganz sicher und frei würden hingehen können, wo es ihnen gefällig wäre; zu welchem Ende dann Ew. Liebden eine Specification aller solcher Personen erwarten wollten. Diese Declaration haben Ew. Liebden mit einem vernünftigen und recht gewitzigten Trompeter gerade und baldigst nach Dresden zu senden und denselben zu instruiren, dass unterwegens sowohl als in Dresden auf alles, so passiret, wohl Acht geben soll, um solches durch denselben zu erfahren. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Wann Ihr Durchlaucht was von der sächsischen Armee erfahren, so thun Sie mir es bei Zeiten zu wissen; ich schicke meinerseits Patrullen bis an der Vorstadt.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2108. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN MEISSEN.

Hauptquartier Königsbrück, 13. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Da Mir Ew. Liebden heutiges Schreiben so eben eingehändiget worden, und Ich den Einhalt dessen mit mehreren ersehen habe, so diene darauf in Antwort, wie Meine Intention ist, dass Ew. Liebden Meinen vorigen Ordres zu Folge numehro nur der sächsischen Armee gerade auf den Hals gehen sollen. Was die Märsche und Mesures anbetrifft, welche dazu nöthig seind, so bin Ich nicht wohl im Stande, die deshalb erforderlichen Ordres von hier aus zu geben, sondern muss solches Ew. Liebden Dextérité und Savoir-faire lediglich überlassen, als Die alle dazu diensamen Mesures selbst fassen und nehmen werden, da Ihnen desfalls vor der Hand nur Meinen Hauptzweck sagen kann, welcher ist, dass die sächsische Armee auf alle Art dergestalt zu poussiren ist, dass solche aus dem Lande muss. Ich vor Meinen Theil werde mit Meinem Corps, wie Ew. Liebden heute bereits gemeldet, à portée seind, um zu Ew. Liebden zu stossen, daferne es die Umstände erfordern, und alsdann Dero zweites Treffen zu formiren. Was Ich sonsten aus den von Ew. Liebden Mir heute früh anhero gesandten bekannten Depeschen gesehen habe, davon habe Ew. Liebden beiliegenden Extract communiciren wollen. Alles dasjenige, so die Sachsen bisher von der sächsischen Armee aus Böhmen an Renfort bekommen haben sollen, bestehet aus 3 à 4,000 Mann ungarischer Nationaltruppen und dann aus den, so, dem angezogenen Bericht nach, der Fürst Lobkowitz an vier Regimenter Cavallerie und zwei Regimenter Husaren mitgebracht haben soll, welche es aber nicht ausmachen werden, und wowider und der sächsischen Armee durch das Renfort vom Generallieutenant Lehwaldt Sie stark genug sein werden. Da Ich übrigens Ew. Liebden wegen des bewussten Mannes, davon Dieselbe in Dero chiffrirten Postscripto annoch zu erwähnen belieben,[1] Meine Ordre vorhin schon bekannt gemachet, dass Ich nämlich von Dero gedachten Mannes halber gethanen Vorschlag ganz wohl zufrieden wäre und Ew. Liebden Discretion mithin den Vorschlag auszuführen überliesse, so lasse Ich es dabei bewenden und revocire Meine Ordre nicht. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ihre Durchlaucht wissen, dass meine Intention ist, dass Sie die Sachsen aus dem Lande herausjagen sollen, also wiederhole Ihnen, dass dieser Mein positiver Befehl ist; deswegen habe Ihre Durchlaucht den Graf Lehwaldt, eine considerable Verstärkung, geschicket, und sollen und müssen Sie den Feind ins Gebirge verjagen. Die Oesterreicher seind nicht bei die Sachsen, haben aber Verstärkung von vier Regimenter Cavallerie empfangen; Sie sollen also die Leute nur keck auf den Hals

[1] Seckendorff.

gehen, und ich stehe mit meinem Kopf darvor, Sie jagen sie nacher Böhmen hinein, welches das Ende von unserer Expedition ist.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Friderich.

2109. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BAUTZEN.

Hauptquartier Meissen, 15. December 1745, Abends um 10 Uhr.

... „Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe dem Herrn de Villiers nur vorläufig dahin antworten möchten, dass, da die sächsische Armee mitten unter der Negociation gegen Sr. Königl. Majestät Truppen marschiret, von diesen aber complet geschlagen worden wäre, Ew. Excellenz auf den Einhalt seines, des p. Villiers, Schreiben nicht antworten könnten, bevor Sie nicht von des Königs Majestät neue Instructiones erhalten hätten." ...

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

2110. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN PENNRICH.

Wilsdruff, 16. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden heutiges Schreiben zu erhalten ist Mir um so angenehmer gewesen, als Ich dadurch Gelegenheit habe, Deroselben Meine höchste Zufriedenheit über den glorieusen Sieg zu bezeigen, welchen Dieselben gestern unter göttlichem Beistand über die sächsische Armee erfochten haben. Ew. Liebden können von Meinem aufrichtigen Dank, so Ich Deroselben deshalb habe, versichert sein und glauben, dass, da Ich weiss, wie grossen Antheil Dieselben an diesem herrlichen Siege haben, und mit was besonderer Dextérité Ew. Liebden Meine Ordres exequiret haben, Ich solches gegen Dieselbe lebenslang erkennen, und Mir nichts angenehmeres sein wird, als Deroselben überzeugende Marques von Meiner Dankbarkeit sowohl jetzo als vor die kommenden Zeiten zu geben. Uebrigens bitte Ich, alle Meine Generals und Officiers, so sich in dieser Action mit so vielem Eifer und Bravoure in Meinem Dienst signalisiret haben, aller Meiner Gnade und Erkenntlichkeit zu versichern und ihnen zuvörderst in Meinem Namen vor ihr rechtschaffenes Betragen zu danken.

Was die Stadt Dresden anbetrifft, so haben Ew. Liebden solche durch einen Trompeter auffordern zu lassen, und daferne solche sich ergiebet, sechs oder acht Bataillons, so wie Dieselbe es gut finden werden, zu Garnison darin zu legen. Meine Armee habe Ich commandiret, dass solche morgen bei dem Dorfe Pennrich, so Ew. Liebden jetzo zum Quartier haben, zusammenkommen und mit Ew. Liebden Corps conjungiren soll.

Da Ich indess curieux bin, den Champ de Bataille zu sehen, so werden Ew. Liebden belieben, morgen früh mit den Officiers von beiden Flügeln, die am besten wissen, was überall passiret ist, nach Kesselsdorf zu kommen, wo Ich dann mit Dieselben nach Kohlsdorf reiten will, um das ganze Champ de Bataille zu besehen und von allem, so passiret ist, genaue Information einzunehmen. Ich hoffe auch, von Ew. Liebden alsdann zu erfahren, wo die Oesterreicher und die Sachsen eigentlich geblieben seind und wohin sie ihren Marsch genommen haben, auch ob Dresden übergehen wird, damit man gewiss weiss, wie alles beschaffen ist. Ich bin mit vieler Estime Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Morgen umb 9 Uhr hoffe Ihr Liebden bei Kesselsdorf zu embrassiren und Ihnen zu danken, dass Sie dem Staat und mir bei dieser Gelegenheit so ausnehmende Proben von Dero Treu, Bravoure und Conduite gegeben haben; ich habe meiner Seite grosse Ursache gehabt, Sie zu pressiren, um die Junction des Prinz Karls zu präveniren, und ist es Gott Lob gelungen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2111. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BAUTZEN.

Meissen, 16. December 1745.

. . . „Von den Conditionen, so Se. Königl. Majestät vorhaben, bei einem Accommodement mit Sachsen anjetzo nach der Bataille zu machen, haben Dieselbe Sich heute früh gegen mich dahin herausgelassen, dass

1) Chursachsen alle Contributiones, so bis zum Tage der Zeichnung des Friedens ausgeschrieben worden und noch nicht bezahlet wären, nachbezahlen, oder

2) Statt dessen das Amt Gommern nebst Fürstenberg und Zoll auf Schidlo ohne Aequivalent abtreten;

3) Zur Sicherheit Sr. Königl. Majestät Lande gehalten sein sollte, preussische Garnison in Wittenberg zu haben.

Meine wenige Gedanken sind gewesen, dass eine von beiden ersteren Conditionen vielleicht angenommen werden könnte, die dritte aber schwerlich angenommen werden würde. Des Königs Majestät vermeinen: fordern stehe frei, und dann heisse es, man gehet so weit man kann, und wo man nicht kann bleibet man stehen. Die Mardefeldsche Relation wird mehr Licht geben, sobald sie dechiffriret sein wird. Das Kalbsfell rufet mich, dem ich folgen muss.“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2112. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A BERLIN.

Dresde, ce 18 [décembre 1745].

Mon cher Borcke. Dresde vient de se rendre avec les quatre enfants cadets du Roi. La bataille et la ville coûtent douze à treize mille hommes aux Saxons. Nous avons eu à la bataille 1,000 morts et 2,560 blessés. Faites toujours imprimer cela et écrivez-le dans toute l'Europe. Les Saxons et Autrichiens s'enfuient par les montagnes dans la Bohême et la campagne est bien finie. Nous travaillons ici à la paix. Je vous dis tout ceci en deux mots pour votre information. Adieu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

2113. A L'ENVOYÉ DE LA GRANDE-BRETAGNE DE VILLIERS A PRAGUE.[1]

Dresde, 18 décembre 1745.

Monsieur. J'ai été fort surpris de recevoir des propositions de paix le jour d'une bataille, et j'ai été convaincu suffisamment du peu de sincérité des ministres saxons par le retour du prince Charles de Lorraine en Saxe. La fortune, qui a secondé ma cause, m'a mis en état de ressentir ces sortes de procédés bien vivement; mais, bien loin de penser de cette façon-là, j'offre encore pour la dernière fois mon amitié au roi de Pologne. Mes succès ne m'aveuglent point, et quoique, j'aurais raison d'être enflé de ma situation, je suis toujours dans les sentiments de préférer la paix à la guerre, et j'attends que M. de Bülow et M. de Rex aient leurs pleins-pouvoirs, pour que le comte de Podewils, qui arrivera ce soir ou demain ici, puisse entrer d'abord en conférence avec eux.

D'ailleurs, je ne puis pas vous cacher ma surprise de ce qu'un ministre anglais puisse me conseiller de me départir d'un traité que j'ai fait avec le Roi son maître, et que la Grande-Bretagne a garanti. Vous me verrez plutôt périr, moi et toute mon armée, que de me relâcher sur la moindre minutie de ce traité. Si la reine de Hongrie veut donc enfin faire une fois la paix, je suis prêt de la signer, selon la convention d'Hanovre; et si elle le refuse entièrement, je me verrai en droit de hausser mes prétentions contre elle.

Apportez-moi donc les dernières résolutions du roi de Pologne; et que je sache s'il préfère la ruine totale de son pays à sa conservation, les sentiments de la haine à ceux de l'amitié, et, en un mot, s'il aime mieux attiser l'embrasement funeste de cette guerre, que de rétablir la paix avec ses voisins et pacifier l'Allemagne. Je suis avec toute l'estime possible etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Antwort auf Villiers' Schreiben vom 13. December, Œuvres III, 215.

2114. RELATION DE LA FIN DE LA CAMPAGNE DU ROI.

Dresde, 18 décembre 1745.

Après que les Autrichiens furent expulsés de la Lusace, le Roi mit son armée en quatre corps, dont le lieutenant-général de Bonin commandait celui de Zittau, le lieutenant-général du Moulin celui de Lauban, le lieutenant-général de La Motte celui de Görlitz, et le lieutenant-général de Lehwaldt celui de Bautzen.

L'armée avait à peine pris cette position, que le Roi eut des nouvelles de Bohême du retour du prince Charles de Lorraine sur Leitmeritz et des arrangements que l'on faisait de ces côtés, pour que cette armée passât l'Elbe et vînt rejoindre le gros des troupes saxonnes auprès de Pirna. Aussitôt le Roi jugea la jonction de ses armées nécessaire. Le lieutenant-général Lehwaldt reçut ordre de se porter sur Meissen, et le prince d'Anhalt — qui venait de prendre le magasin de Torgau — fut averti de se hâter pour arriver à Meissen, dont le pont sur l'Elbe était devenu un objet très important dans ces circonstances. Le prince d'Anhalt se rendit maître de Meissen le 12, il y reposa le 13, et marcha le 14 sur les hauteurs de Neustadt.

Pendant que tous ces mouvements s'exécutaient avec précision, le Roi rassemblait ses corps détachés auprès de Camenz. Il marcha le 14 à Königsbrück et le 15 à Meissen. Le prince d'Anhalt décampa le 15 de grand matin de Neustadt et marcha par Wilsdruff le droit chemin de Dresde. Les hussards rencontrèrent dans cette marche un gros d'uhlans, soutenu par des dragons, ils les dispersèrent et les culbutèrent sur le village de Kesselsdorf, où ils découvrirent toutes les troupes saxonnes rangées en ordre de bataille, l'aile gauche appuyée à Kesselsdorf, et l'aile droite, où était le général Grünne avec ses Autrichiens, à Pennrich. Un ravin couvrait cette droite et en rendait l'accès d'autant plus difficile que le fond en était marécageux et les bords âpres et escarpés. Lorsque le prince d'Anhalt vit la disposition des ennemis, il forma incessamment bataille et mit toute son application à bien battre la gauche des ennemis et à emporter le village. Pour cet effet, il mit en première ligne trois bataillons de grenadiers soutenus en seconde par trois bataillons de son régiment, et il chargea le général Lehwaldt, qui commandait la droite de l'infanterie, d'attaquer en même temps le village plus sur la gauche. Dès que toutes ces dispositions furent faites, l'attaque du village commença. Il était garni de 24 canons et obus, de tous les grenadiers de l'armée et de surplus du régiment des gardes de grenadiers saxons. Ce village coûta trois assants consécutifs avant qu'on pût l'emporter. Le régiment Rutowski, qui sortit de son poste pour faire une sortie, fut pris incessamment en flanc par les cuirassiers de Stille et les dragons de Bonin, et pas un homme n'en réchappa; tous les canons furent pris, et le prince d'Anhalt gagna le flanc gauche de l'infanterie saxonne. La cavalerie de notre droite ne donna qu'une

seule fois, après quoi la cavalerie ennemie fut d'abord renversée et culbutée. La gauche de notre infanterie, que commandait le prince Maurice, eut beaucoup de peine pour avancer, à cause de ce ravin qu'il fallait franchir. Cependant rien ne leur fut impossible pour vaincre. Après avoir monté ces hauteurs, déposté l'infanterie ennemie et gagné leur canon, ils furent attaqués encore de la cavalerie, mais elle ne put percer et souffrit beaucoup du feu des petites armes. La cavalerie de la gauche ne pouvait absolument point agir, à cause que le ravin n'était pas praticable. Lorsque le prince d'Anhalt se vit sûr de la victoire, il détacha aussitôt le lieutenant-général comte de Gessler avec la droite de sa cavalerie, pour poursuivre les fuyards et faire des prisonniers.

Ainsi se termina cette fameuse journée, où le prince d'Anhalt donna des marques d'une expérience consommée dans le métier de la guerre et d'une valeur à l'épreuve de tout. Il a eu trois fois l'habit percé en chargeant à la tête de son régiment. Tous les officiers et soldats se sont distingués, chacun selon l'emploi qu'il avait, les généraux par le coup d'œil et par cette ardeur à donner l'exemple et les ordres aux troupes, et tous les officiers prêts à mourir plutôt que d'être vaincus.

Les Prussiens ont perdu le général de Hertzberg, le colonel d'Asseburg, et environ 20 officiers, 1,050 morts et 2,500 blessés. Les Saxons ont laissé 3,000 morts sur le champ de bataille, on leur a pris 250 officiers, parmi lesquels se trouvent quatre généraux, 5,000 prisonniers sur le champ de bataille, 1,500 blessés, 5 drapeaux, 3 étendards, une paire de timbales et 48 canons de tout calibre. L'on n'est point encore en état de donner une liste exacte des officiers prisonniers, ni de nos officiers blessés et tués, mais elle suivra dans deux jours.

Le Roi a joint l'armée du Prince le 16; le 17, Sa Majesté a fait avancer son armée au delà de celle du prince d'Anhalt jusqu'auprès de Dresde. Cette capitale s'est rendue le 18. On y a fait 1,500 blessés Saxons prisonniers, 300 milices et très grand nombre d'officiers. Les Saxons et les Autrichiens se retirent en Bohême par les défilés de Gieshübel. Voilà une des campagnes les plus singulières qui se soient faites depuis longtemps.

Nach dem eigenhändigen Concept. Die Veröffentlichung erfolgte am 23. December.

2115. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN DRESDEN.

[Dresden], 20. December 1745.

Ew. Excellenz habe hierbei das bewusste Project,[1] welches sogleich von Sr. Königl. Majestät zurückerhalten, unterthänigst zusenden wollen. So wie des Königs Majestät Sich darüber mündlich expliciret, haben

[1] „Projet du traité de paix et de réconciliation entre Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté le roi de Pologne, électeur de Saxe."

Sie die darin befindliche Höchsteigenhändige Aenderung[1] deshalb zu machen vor nöthig erachtet, damit Dieselbe nicht in ein gleiches Inconvénient gerathen, als Sie occasione der hannöverischen Convention kamen, da von dem Tag der Zeichnung an Sie Ihrerseits mit allen Hostilitäten aufhörten, dessen sich Dero Feinde aber meisterlich zu bedienen wussten, und, inzwischen dass Se. Königl. Majestät auf die Ratification bona fide warteten, sich solches zu Dero besonderem Schaden missbrauchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2116. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Dresde, 21 décembre 1745.[2]

Monsieur. Je vous suis bien obligé de la part que vous me témoignez de prendre au succès de mes armes en Saxe. Grâce au Ciel, tout est allé ici en très bon train, et il n'est pas à douter que les ministres de Dresde ne dussent regretter, à l'heure qu'il est, les bons conseils que vous leur avez donnés autrefois. Vous serez d'ailleurs persuadé que je répondrai toujours aux sentiments sincères que je vous connais pour moi, avec cette estime particulière avec laquelle je suis, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

2117. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE.

Podewils legt, Dresden 21. December, den Entwurf zu zwei geheimen Artikeln vor, die der König ihm in den Friedensvertrag mit Sachsen aufzunehmen befohlen hat. Der eine verspricht die guten Dienste des Königs bei der Königin von Ungarn, nach Aussöhnung mit der-

Très bien.

Ne pourrait-on pas faire un quatrième[3] article secret, pour stipuler que les deux maisons, après leur réconciliation, feront une alliance défensive entre elles et se

[1] Artikel 3 des Projects lautete nach Podewils' Fassung: „[Toutes les hostilités de part et d'autre et les demandes des contributions ultérieures cesseront entièrement, à compter du jour de la date du présent traité de paix et de réconciliation, et] les armées de Sa Majesté le roi de Prusse évacueront entièrement tous les États et pays héréditaires, villes, places et forts appartenants à Sa Majesté le roi de Pologne, électeur de Saxe, dans l'espace de dix-huits jours, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité" etc. Die eingeklammerten Worte strich der König, ertheilte indess noch am 20. December dem Grafen Podewils mündlich seine Zustimmung zu ihrer Wiederherstellung. — [2] Ueber eine Audienz, die der französische Legationssecretär Darget bei dem Könige in Dresden hatte, siehe dessen Bericht an Valory in den Mémoires des négociations du marquis de Valory I, 290. — [3] Sic.

selben, „pour la disposer de donner à Sa Majesté le roi de Pologne toute la satisfaction et indemnisation qu'elle peut justement prétendre pour des services rendus à la maison d'Autriche;" der andere verspricht die Begünstigung der sächsischen Ansprüche auf Erfurt, gegen die Abtretung des Amtes Gommern an Preussen nach erfolgter Erwerbung von Erfurt.

garantissent mutuellement leurs possessions?[1]

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

2118. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE.

Podewils berichtet, Dresden 22. December: „Votre Majesté trouvera ci-joint le plein-pouvoir expédié pour la négociation avec le comte de Harrach. Je joins ici le projet du traité définitif, fait il y a trois mois, d'abord après la convention d'Hanovre. Si Votre Majesté . . . l'agrée, on pourra en communiquer une copie au comte de Harrach, quand il aura déclaré positivement que la cour de Vienne veut accéder au traité d'Hanovre . . . Si ce ministre continue d'insister de traiter et faire la paix conjointement avec la Saxe, je crains que certains délais et difficultés qu'il pourrait faire naître exprès, ne retardent la conclusion de notre paix avec le roi de Pologne."

Le plus sûr est de faire deux traités, pour séparer la Saxe, autant que l'on peut, de la maison d'Autriche.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

2119. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A BERLIN.

Borcke berichtet, Berlin 23. December, Rudenschöld bitte den König „de ne point laisser remarquer au ministre de Suède à Dresde, le sieur de Wulwfenstjerna, que Votre Majesté ait vu les lettres et avertissements que celui-ci avait donnés au sieur de Rudenschöld, touchant le plan et les pernicieux projets que les Autrichiens et les Saxons avaient formés contre les États de Votre Majesté."

C'est trop tard, car je lui ai déjà marqué ma reconnaissance.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

1 Der Vorschlag wurde von sächsischer Seite abgelehnt.

2120. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE.

Podewils berichtet, Dresden 24. December, dass Harrach den Frieden nach dem ihm vorgelegten Project zu unterzeichnen bereit ist, abgesehen von einigen geringfügigen Aenderungen.

„Pour l'article 9, où il est parlé de la garantie du roi de la Grande-Bretagne, comme M. de Villiers n'est point chargé de pleins-pouvoirs pour cela, Harrach propose de le conclure de cette façon: Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, outre la garantie particulière dont elle veut bien se charger de ce présent traité dans toute son étendue, voudra bien encore prendre sur soi de joindre ses soins à ceux des deux hautes parties contractantes pour le faire garantir non seulement par la république des Provinces-Unies des Pays-Bas, mais aussi par tout l'Empire, et de faire comprendre, inclure et garantir dans le futur traité de paix générale, par toutes les puissances qui y prendront part, tous les États de Sa Majesté le roi de Prusse, et en particulier le traité de paix de Breslau et le présent traité, tout comme les États et pays de Sa Majesté l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême."

[Dresde, 24 décembre 1745].

Je n'ai pas le mot à redire à tout cela et je partirai d'ici content, dès que l'on aura signé.

Nous avons déjà la garantie de l'Angleterre par la convention d'Hanovre, et le reste des changements sont des bagatelles.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

2121. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE

Podewils berichtet, Dresden 24. December: „J'ai eu une longue conférence avec les ministres saxons, nommés pour la conclusion de la paix.[1] Ils m'ont remis leur contreprojet; je le joins ici et j'ai mis à la marge de chaque article qu'il est conforme ou en quoi il diffère de notre projet ... Je souhaiterais fort, s'il est possible, qu'on signe demain, puisque le comte de Harrach m'a déclaré qu'il ne pouvait signer, suivant ses instructions, que le même jour que les Saxons signeraient leur paix."

[Dresde, 24 décembre 1745].

Je vous ai fait mes petites remarques *ad marginem;* ainsi, comme ce ne sont que des bagatelles j'espère que l'on signera.

Federic.

* * *

Artikel 3 des sächsischen Gegenprojectes besagt: ... „On commencera

La ville de Dresde sera évacuée d'abord après l'échange des

[1] Bülow und der Vicekanzler Graf Stubenberg.

par évacuer les villes de Dresde le premier jour,[1] et celles de Leipzig et Zittau le second ou le troisième."

Von Podewils' Hand steht am Rande: „J'attends les ordres de Sa Majesté si Elle veut accorder cela; on y insiste fortement."

Artikel 3 besagt weiter: „Il sera permis au roi de Prusse de laisser *à Ses dépens* les malades et les blessés de Son armée, avec l'hôpital général et un détachement de Ses troupes, pour leur simple garde et sans former une garnison, dans les villes de *Lommatsch* ou *d'Oschatz*."

Podewils bemerkt: „Il paraît juste que ce soit aux dépens du Roi . . .

Les ministres saxons demandent de quel nombre sera le détachement. On a déclaré aux ministres saxons que les malades et blessés ne peuvent pas être transportés de *Meissen*."

Artikel 4: „Tous les prisonniers, officiers et soldats saxons, y compris les cadets et les milices du pays, seront relâchés sans rançon et leurs armes rendues, après la ratification du présent traité, excepté ceux des soldats qui se sont engagés *volontairement* dans les troupes de Sa Majesté le roi de Prusse."

Podewils bemerkt: „J'ai refusé le mot *volontairement*, comme sujet à dispute, mais on insiste ici à relâcher les *cadets* et ceux de la *Landmiliz, die Haus und Hof, Weiber und Kinder im Lande haben*."

Artikel 9: „La religion protestante sera maintenue et conservée dans tous les États et provinces de l'électorat de Saxe, y comprises la Haute et Basse-Lusace, *aussi bien que dans tous les États et provinces du roi de Prusse,* suivant la teneur de la paix de Westphalie, sans qu'on n'y pourra jamais faire la moindre innovation."

Podewils bemerkt: „On pourra facilement accorder le réciproque qu'ils demandent comme un véhicule pour faire écouter cela à un prince catholique."

ratifications, celle de Leipzig huitième jour, car les troupes marchent beaucoup de ce côté-là.

Bon.

Des commandés de grenadiers de l'armée, 400 communs, sans compter les officiers et bas-officiers.

C'est-à-dire, ceux des cadets qui n'ont pas pris service volontairement; j'en ai déjà fait relâcher huit. Leurs prisonniers ont presque tous pris service, mais on leur en rendra encore le reste, et les miliciens qui sont établis.

Bon.

Je crois qu'après ce léger correctif et changement il n'y a plus rien qui nous arrêtera, et je crois que le *Geheimerath* ne fera plus de difficulté pour signer.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts bez. des Gegenprojectes.

---

[1] Nach der Ratification des Friedens.

2122. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE.

[Dresde, 25 décembre 1745] à 8 heures.

Mon cher Podewils. J'ai pensé cette nuit au traité avec les Saxons, et il me semble qu'il faut faire le dernier effort pour que l'on n'y mette point l'article de la religion catholique, car c'est pour avoir un prétexte de se mêler de nos affaires. On pourrait l'éluder, en disant que, comme c'est un article de la paix de Breslau, cela se sous-entend. Mais que cela n'arrête pas le grand ouvrage. Adieu. Faites-moi savoir quand vous signerez.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2123. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE.

Podewils berichtet, Dresden 25. December: „Il n'est point fait mention de la religion catholique, mais simplement de la protestante dans l'article du traité,[1] ainsi que cela ne peut pas faire le moindre tort à Votre Majesté; au contraire, Elle garde par là une espèce de droit de Se mêler des affaires de la religion en Saxe et de S'en attacher les habitants."

. . . „Les Saxons prétendent que, quoique les contributions aient dû cesser depuis le 22, pour le million d'écus qu'ils paient, Votre Majesté a tiré le 22 et 23 encore près de 300,000 écus, et qu'on a brûlé de gaieté de cœur depuis le 22 trois villages; outre cela, ils se plaignent que Votre Majesté veut forcer jusqu'aux cadets, qui sont des gentilshommes du pays et que le roi de Pologne, tout souverain qu'il est, ne peut pas contraindre de prendre service dans le militaire, de s'engager contre leur gré dans le nôtre; que Meissen et leur fabrique sera ruinée par un plus long séjour des malades et blessés dans cette ville, qu'on pourrait transporter dans quelques semaines dans des autres villes plus proches; enfin, mille choses de cette nature. Tous ces griefs sont appuyés avec force par le ministre d'Angleterre, qui dit qu'ils feront une mauvaise impression sur les Puissances maritimes."

[Dresde, 25 décembre 1745].

Vous vous faites emberlucoquer les oreilles par ces Saxons qui vous persuadent de tout. Voilà mon sentiment: que les cadets qui n'ont pas voulu prendre service, seront relâchés; marque de cela, il y en a déjà huit de décampés. La ville de Meissen ne peut être évacuée de mes blessés avant qu'ils soient en situation transportable, et certainement je ne mollirai pas là-dessus, et je ne serai point le bourreau d'honnêtes gens qui m'ont si bien servi. Les trois cent mille écus de Leipzig sont une querelle d'Allemands, et, s'il fallait plaider la cause en justice, je prouverais que tout a été payé avant le 22. Quant aux hussards,[2] j'ai fait arrêter aujourd'hui un capitaine, Tilli, dont on se plaint, et la chose sera examinée et punie. Le reste sont des désordres que l'on ne peut éviter à la guerre. Messieurs les Saxons auraient mieux fait de ne la point faire. Et quant à toutes leurs plaintes, mettons-les en compromis avec les conditions

[1] S. 387. — [2] Welche die Dörfer verbrannt haben sollten.

que Charles XII leur fit, l'année 7, et toute la Saxe sera obligée d'avouer qu'il n'y a nulle comparaison de la dureté des conditions suédoises à la douceur des miennes; et pour les petites bagatelles, il faut qu'ils les prennent en patience.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichts.

2124. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE.

Podewils berichtet, Dresden 25. December: „C'est avec la joie la plus vive et la plus respectueuse que j'ai l'honneur de mander à Votre Majesté que la double paix vient d'être signée dans ce moment."

[Dresde, 25 décembre 1745].

Je bénis le Ciel de la bonne nouvelle que vous venez de m'annoncer; j'espère et je me flatte que cet ouvrage sera solide. Il faut envoyer un courrier à l'Électeur palatin, pour le tirer d'embarras; il sera aussi nécessaire que Mardefeld en recevoie un, et Klinggræffen, pour son instruction particulière. Faites-moi un formulaire de la façon dont on fait proclamer la paix, et des endroits où il faut que cela se fasse, après quoi nous attendrons patiemment l'échange des ratifications pour la célébrer. Je pars après demain.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

2125. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.[1]

Dresde, 25 décembre 1745.

Monsieur mon Frère. Je m'attendais à des secours réels de la part de Votre Majesté, après la lettre que je Lui avais écrite de Berlin en date du mois de novembre.[2] Je n'entre point dans les raisons qu'Elle peut avoir d'abandonner ainsi Ses alliés à leur propre fortune; cela fait que je sens doublement le bonheur que j'ai de m'être tiré d'un pas très scabreux par la valeur de mes troupes; si j'avais été malheureux, Votre Majesté Se serait contentée de me plaindre, et j'aurais été sans ressources.

Comment une alliance peut-elle subsister, dès que les deux parties ne veulent pas concourir efficacement à leur conservation? Votre Majesté veut que je prenne conseil de mon esprit:[3] je le fais puisqu'Elle

[1] Antwort auf ein Schreiben König Ludwigs vom 6. December, gedruckt nach dem Concepte bei E. Zevort, Le marquis d'Argenson et le ministère des affaires étrangères, Paris 1880, S. 370. Valory berichtet am 1. Januar 1746 an d'Argenson (Zevort, S. 166), König Friedrich habe gesagt: „Ma paix est faite, mais si elle ne l'était pas, cette lettre m'y déterminerait sur-le-champ." — [2] S. 339. — [3] Die Worte König Ludwigs lauten: „Qui est plus capable que Votre Majesté de se donner de bons conseils à Elle-même? Elle n'a qu'à suivre ce que Lui dictera Son esprit" etc.

le veut, et il me dicte de mettre promptement fin à une guerre qui, n'ayant point d'objet depuis la mort du défunt Empereur, ne cause qu'une effusion de sang inutile; il me dit qu'il est temps de penser à ma propre sûreté, qu'une armée nombreuse de Moscovites menace mes États du côté de la Courlande, que l'armée de M. de Traun pourrait fort bien refluer contre la Saxe, que la fortune est changeante, et qu'après tout je n'ai des secours d'aucune espèce à attendre de mes alliés.

Les Autrichiens et les Saxons ont envoyé ici des ministres pour négocier la paix, et, après la lettre que je viens de recevoir de Votre Majesté, il n'y a plus qu'à signer. Après m'être acquitté de ce que je dois à l'État et à ma propre sûreté, aucun objet ne me tiendra plus à cœur que de pouvoir être de quelque utilité à Votre Majesté. Puissé-je être assez heureux que de servir d'instrument à la pacification générale. Votre Majesté ne pourra jamais confier Ses intérêts à personne qui ait plus d'attachement pour Elle que moi, ni qui travaille avec plus de zèle pour concilier les esprits et pour trouver des tempéraments pour accorder tant d'intérêts différents qui ont fait la grande pierre d'achoppement jusqu'à présent. Je La prie de me conserver Son amitié, qui me sera toujours précieuse, et d'être persuadée que je suis avec les sentiments les plus distingués, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Dépôt des affaires étrangères zu Paris. Eigenhändig.

2126. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Dresde, 25 décembre 1745.

Monsieur. Voici la réponse que j'ai faite au Roi votre maître, à la lettre que vous venez de m'envoyer de sa part.

Ce que la cour de France aurait dû prévoir, il y a longtemps, s'est fait à présent, et m'en ayant vu abandonné entièrement, malgré toutes les représentations que je lui ai fait faire, je n'ai pu plus différer de faire ma paix avec les cours de Vienne et de Dresde.

Si cette nouvelle ne fait pas plaisir à votre cour, elle ne peut que s'en prendre à elle-même, n'ayant jamais voulu m'assister ni de subsides suffisants ni de troupes, ni faire aucune diversion en ma faveur. Pour notre personnel, je crois que nous pourrions rester amis tout comme auparavant.

Pour moi, je suis content d'avoir la consolation de n'avoir jamais été aux aumônes du roi de France. Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

La paix est faite, tu l'as voulu, tu l'as voulu etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2127. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE.

Podewils berichtet, Dresden 28. December, dass der König von Polen dort am Montag 3. Januar erwartet werde und dass der Minister Hennicke Podewils Verbleiben bis zu diesem Tage zu wünschen scheine. Podewils hat bei den sächsischen Ministern noch auf folgende Punkte gedrungen: Schleunige Vorlegung der Cessionsacte der Königin von Polen auf die 1742 an Preussen gekommenen Theile der Erbschaft Karls VI; Proclamirung des Friedens in ganz Sachsen und Mittheilung von dem hergestellten guten Einvernehmen an die sächsischen Gesandtschaften; Mittheilung des Friedens an Russland, England und Holland, und gemeinsames Ansuchen der Garantie dieser Mächte; Ernennung von Commissären behufs Regelung des Eintausches von Schidlo und Fürstenberg.

Aus einer Unterredung mit dem holländischen Gesandten Calkoen hat Podewils den Eindruck bekommen „que ce ministre fera sonner si haut la nécessité pour la République de gagner l'affection et l'amitié de Votre Majesté que je me flatte que cela fera beaucoup d'impression."

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[Berlin], ce 29 [décembre 1745].

Vous pouvez rester à Dresde jusqu'à lundi, si vous y êtes utile; sinon, revenez plus vite. Voici la ratification. J'approuve fort ce que vous avez dit au sieur Calkoen, et les points sur lesquels vous insistez auprès des ministres de Saxe.

Je suis votre très fidèle ami

Federic.

2128. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 31 décembre 1745.

J'ai reçu à la fois vos relations des 10, 13 et 17 de ce mois, touchant les conversations que vous avez eues avec le marquis d'Argenson par rapport à nos affaires.

Sur quoi, je veux que vous deviez assurer de ma part ledit marquis d'Argenson que mon intention avait toujours été et ne serait jamais d'autre que de vivre en bonne amitié avec la France; mais qu'il ne disconviendrait point à son tour que, pour entretenir et cimenter l'amitié, il fallait du réciproque, et que sans cela la raison même nous dictait certaines bornes dans l'amitié, et qu'elle ne pouvait jamais aller à un point que de nous sacrifier tout-à-fait et gratuitement pour nos amis; que la France avait été suffisamment informée de la situation dans laquelle je m'étais trouvé, il y a quelque temps, mais qu'elle n'avait jamais voulu y remédier, et quoique je n'eusse pris part à la dernière guerre que par amour de la France et de ses alliés, je n'en avais eu aucune assistance, soit par diversion, soit par des troupes auxiliaires, soit par

subsides, et que je n'avais retiré aucun avantage de toute cette guerre, sinon une réputation établie pour longtemps; que je n'avais point été si facile de conclure avec la reine de Hongrie, vu que je m'étais toujours attendu quels efforts le roi de France ferait pour me secourir, mais que, après toutes les instances que j'en avais faites, et après la peinture frappante que j'avais faite par ma lettre du 15 de novembre au roi de France de ma situation d'alors, la réponse pleine d'ironie et de froideur que Sa Majesté y avait faite, comme vous le verrez par la copie que je vous en envoie ci-close,[1] ayant été bien contraire à ce que j'en avais pu attendre — j'étais entré d'abord en négociation avec le ministre autrichien, le comte de Harrach, et avais signé tout de suite.

Vous devez en même temps représenter assez naturellement au marquis d'Argenson le sort de tous les alliés que la France a eus pendant cette guerre, à commencer par le défunt Empereur et en continuant par le Palatin, le prince Guillaume de Hesse, et la Bavière, et en finissant par moi, en ajoutant combien je sentais que j'aurais été perdu, tout comme l'électeur de Bavière, si dans cette occasion-ci je n'avais pu m'en tirer par mes propres ressources; mais qu'indépendamment que la France m'avait forcé à faire ma paix, par la retraite du prince de Conty au delà du Rhin et par le refus de toute assistance, j'embrasserais toujours les intérêts de la France avec chaleur, s'il s'agissait d'une pacification générale; que M. d'Argenson comprendrait bien que je serais plus en état que jamais de servir à présent la France, étant hors de cour et de procès avec les puissances qui me faisaient la guerre, mais que le moyen unique que je regardais propre pour parvenir à une pacification générale, me paraissait être la modération de la part des deux parties contractantes; que je pensais d'en avoir donné un exemple par la modération avec laquelle j'avais traité le roi de Pologne; que les armes étaient journalières, et que c'était à la guerre où le chapitre des événements était le plus vaste, et qu'en un mot on ne pourrait jamais assez compter sur les succès de guerre, pour refuser un accommodement honnête avec ses ennemis.

Vous assurerez de plus M. d'Argenson que, si je tenais ce langage à la France, il pouvait être persuadé que je le tiendrais avec la même impartialité à la cour de Londres, et que j'emploierais volontiers tous mes efforts pour inspirer aux esprits ce point de modération si difficile à trouver, pour concilier la diversité de leurs intérêts.

Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport bien détaillé sur tout ce que le marquis d'Argenson vous aura répondu à tout ce que dessus.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

[1] Vergl. S. 389 Anm. 1.

PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 403 ff.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

J.

K.

L.

O.

P.

R.

S.

T.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

N.

P.

R.

S.

T.

V.

W.

SACHREGISTER.

allianz zwischen England, Holland, Oesterreich und Sachsen (Warschau 8. Januar) 81. 83. 203. 211. 241. 246. — Englische Subsidienzahlungen an Sachsen 211. 240. — Englischer Einfluss in Russland 79. 89—91. 211. — Rückkehr Lord Tyrawley's aus Russland 85. 149.

Mittheilung eines Friedensplanes an das englische Ministerium durch den preussischen Gesandten in London (26., 27. Jan.) 21—23. 26. 27. — Weitere Weisungen an den Gesandten Andrié für diese Verhandlung 38. 39. 48. 51—53. 55—57. 62—64. 80. 91. 92. — Gleichzeitige Verhandlungen zwischen den Vertretern Preussens und Englands im Haag, Graf Otto Podewils und Lord Chesterfield 15. 20. 37. 44—48. 67—69. 82. 147. 149. 152. 172. 178. 188. 192. — Das Geheimniss der Verhandlungen verletzt 75. 76. — Abschickung einer Vollmacht für Andrié (19. Febr.) 56. — Der König wünscht einen Präliminarvertrag mit England abzuschliessen 56. 64. 81. — Modificationen des Königs zu zwischen Andrié und dem Staatssecretär Harrington vereinbarten Grundzügen vom 19. März (2. April) 98—101. — Seine Weisungen an Graf Podewils in Berlin für die Ausarbeitung des Projectes des Definitivfriedensinstrumentes (9. April) 114. 115. — Successive Urtheile des Königs über die Aussichten seiner Verhandlungen mit England 59. 76. 81. 96. 121. 126. 132. 134. 147. 149. 152. 154. 156. 168. 169. 170. — Seine Zweifel an der Aufrichtigkeit Georgs II. 147. 152. — Weisungen an Andrié für den Fall eines Sieges (13. Mai) 155. — Desgl. nach dem Sieg der Franzosen bei Fontenoy (22. Mai) 174. — Befehl an Andrié und Graf Otto Podewils zur Einstellung der Verhandlungen: „Nous sommes à la veille d'une bataille" (26. Mai) 178. 179.

Friedenshoffnung des Königs nach dem Siege von Hohenfriedberg 187. 188. — „Je suis toujours le même que j'ai été" (10. Juni) 189, vergl. 192. 194. 195. 201. — Weisungen für Andrié nach der Schlacht 188 — für den Gesandten im Haag 191. 192. — Verhaltungsmassregeln für den letzteren für seine Durchreise durch Hannover 197. 200. 201. — Andrié getadelt wegen Verzögerung seiner Abreise nach Hannover im Gefolge des engl. Hofes 195. 196. — Zurückhaltung des engl. Cabinets und Misstrauen des Königs deshalb (Juni, Juli) 203. 204. 207—209. 211. 212. 214. 222. 238. 240. — Eine Aeusserung des englischen Gesandten in Russland 203. 204. 212. 238. — Entschluss des Königs zur Abberufung Andrié's aus Hannover (8. Juli) 208, vergl. 203. 204. 207. 214. 234.

Einlenkende Haltung Harringtons, neue Vorschläge Preussens (25. Juli) 232—235. 237. 238. — Die Bedenken eines Friedensschlusses unter englischer Vermittelung 234. — Der Angriff gegen Sachsen ein Hebel zur Beschleunigung der Verhandlungen in Hannover 240. 241. 244. 250. 251. 255. — Uebersendung zweier Friedensprojecte an Andrié nach weiterem Entgegenkommen Harringtons (5. Aug.) 248—250. — Zusatzinstructionen für Andrié (10., 14. Aug.) 252—254. 258—260, vergl. 265. — „Le principal point sur lesquels il faut appuyer est celui des sûretés (Garantie der Seemächte, Reichsgarantie und europäische Garantie für Schlesien) 249, vergl. 98. 99. 234. 254. 259. 288. 310. 386. — Abschluss der Convention von Hannover (26. Aug.) 268. 269. — Weisungen an Podewils in Berlin für den Definitivfriedenstractat (2. Sept.) 268. 269.

Befehl zu Vorstellungen an Harrington wegen des Ausbleibens der österreichischen Zustimmungserklärung (8. Sept.) 274. 275. — Misstrauen des Königs gegen England 279. 284. 285. — Seine peinliche Ungewissheit 280. 285. 286. — Beschwichtigende Versicherungen der Engländer 281. 283. — Der König fordert eine kategorische Erklärung von England (23. Sept.) 284. — Ratification der Convention von Hannover durch Georg II. 284. 288. — Die Convention wird bekannt 287. 288.

Der König verharrt nach der Schlacht bei Soor (30. Sept.) bei seinem Entschlusse zum Frieden 293 — trotz der nunmehrigen Unverbindlichkeit der Convention von Hannover 299. — Vorübergehender Gedanke, Oesterreichisch-Schlesien zu fordern 297. — Hoffnung auf die Wirkung der Schlacht 298. 299. 301. 311. 313. 314. — „La paix est autant que sûre" (9. Oct.) 302, vergl. 313. 314. 316. 319.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

